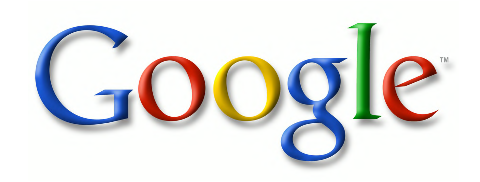






LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY


LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XLVII

JUILLET A SEPTEMBRE 1901

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1901

JOURNAL

DES

ECONOMISTES

LE MUNICIPALISME

Depuis que le socialisme est parvenu à fixer l'attention publique, c'est-à-dire depuis environ le milieu du XIXe siècle, il a subi plusieurs métamorphoses notables qu'il est intéressant d'enregistrer afin de chercher, dans l'évolution qu'il a déjà accomplie, des indications sur sa marche future.

Les premiers inventeurs modernes de systèmes sociaux : Fourier, Saint-Simon, Colins, etc. ne rêvaient pas moins qu'une régénération de l'humanité entière. Leur socialisme était *universel*. Ils croyaient bonnement que le genre humain allait s'empresser d'adopter leurs projets de réorganisation sociale, et qu'il n'y avait qu'à les exposer, à s'adresser à la raison, au bon sens public, pour remporter la victoire sur la routine et la tradition.

Soit que leurs systèmes ne fussent pas si rationnels qu'ils le croyaient et que leurs doctrines ne fussent pas réellement sociales ; soit que la routine fût plus forte que la raison, ces systèmes sont restés à l'état d'utopie, de *non-lieu*.

Instruits par l'expérience, les socialistes de la deuxième génération : Blanqui, Bakounine, Marx et leurs suivants ont limité leurs prétentions, et se sont proposé de réformer les Etats particuliers plutôt que le genre humain en bloc. Leur socialisme a été national. Et, pour atteindre leur but, il ont jugé que ce n'était pas trop d'adjoindre la force à la raison.

Ces penseurs, ou, si l'on veut, ces agitateurs ne voyaient le salut que dans le « chambardement ». Le mot d'ordre ne fut plus

Réforme, mais *Révolution* sociale. Par une singularité peu compréhensible, la partie théorique de leur système consistait à dire que la transformation sociale arriverait fatalement, par la seule force des choses, et même que la catastrophe était très prochaine.

D'*utopique*, le socialisme devenait ainsi catastrophique. Tout en se disant, se croyant peut-être scientifique, il n'était que *prophétique*.

L'expérience n'a pas confirmé la prédiction, loin de là. Aussi tous les socialistes conviennent-ils aujourd'hui que la catastrophe paraît de plus en plus lointaine, beaucoup croient même qu'elle n'arrivera jamais.

Ne voyant pas se réaliser l'absorption du petit commerce par les grands magasins, de l'atelier et de la petite manufacture par l'usine et du tout par l'Etat; ne voyant pas non plus que les prolétaires de tous les pays fussent très disposés à risquer leur peau pour le seul plaisir de voir changer le personnel gouvernemental, la génération socialiste suivante a renoncé au catastrophisme, s'est refroidie pour le révolutionnarisme, sans l'abandonner tout à fait, et, en tout cas, a jugé plus pratique et plus opportun, en attendant mieux ou plus mal, de recourir à la législation pour opérer la réforme sociale; elle a trouvé bon de joindre la ruse à la force, de coudre la peau du renard à celle du loup. Le socialisme est ainsi devenu *légalitaire*, sans pour cela cesser d'être révolutionnaire à l'occasion. Sa devise est devenue : *Pacifiquement ou violemment* !

Pacifiquement, les choses ne vont pas vite, quand on veut remonter leur cours naturel : c'est sans doute pourquoi la dernière génération socialiste a laissé de côté la réforme communale. Quand toutes les communes seront socialisées, se dit-elle, du même coup l'Etat le sera aussi. C'est ainsi que le socialisme est devenu le *municipalisme*.

Il ne s'agit plus, pour les socialistes municipaux, de socialiser le genre humain tout d'une pièce, ni même de nationaliser une société quelconque; il s'agit simplement de municipaliser les communes, de centraliser entre les mains des conseils municipaux des services de plus en plus nombreux, jusqu'à ce que tout soit municipalisé, jusqu'à ce que la commune — c'est-à-dire la municipalité — soit maîtresse des terres et des capitaux, directrice de la production et dispensatrice des moyens de consommation.

Le municipalisme est donc bien l'enfant naturel du socialisme. Il admet les mêmes principes, se propose le même but, suit la même direction et ne diffère de son père que par les moyens, qui

sont d'importance secondaire. L'un et l'autre sont autoritaires et centralisateurs à outrance.

L'autorité du municipalisme n'est plus concentrée dans les mains sacrées du *grand-prêtre de l'humanité*, ni dans celles de l'*Etat* ou de la *Société*, — mots abstraits dont la réalisation serait le pouvoir absolu d'un individu ou d'un groupe, — mais dans celles de la *Municipalité*. L'individu n'en serait pas moins déshérité de tous ses droits naturels.

En somme, le municipalisme est plutôt un changement de tactique du socialisme, qu'un changement de système. L'idéal poursuivi est toujours le même : *organiser* la société, petite ou grande, c'est-à-dire substituer de plus en plus l'autorité à la liberté dans les relations de la vie sociale; attribuer à la commune, — au conseil communal — au lieu de les confier à l'État, des services et des fonctions qui, jusqu'à ce jour, ont appartenu à l'initiative privée.

Finalement, centraliser dans les mains des dits conseils communaux toutes les richesses, tous les moyens de production et de consommation, pour qu'ils soient les directeurs des uns et les dispensateurs des autres.

∴

Pour s'assurer que le programme du municipalisme est bien tel que nous venons de l'exposer, il suffit de parcourir l'*Œuvre des Municipalités socialistes* dans le *Mouvement socialiste* d'avril et mai 1900. On y lira que le but poursuivi est la « reprise des richesses publiques sur la classe qui s'en est emparée. »

« Etendre indéfiniment le domaine des services publics en imposant les riches et en exonérant les pauvres, tel est, en quelques mots, le programme du socialisme communal; il sera complet si l'on y ajoute la réglementation du travail. »

Et un peu plus loin : « Epargner aux travailleurs le surmenage, leur donner un salaire équitable, les faire jouir de repos périodiques, les soustraire à l'exploitation sans frein de l'entrepreneur, ce n'était là qu'une partie de la tâche. Arrivés à l'âge où ils ne peuvent plus travailler, les ouvriers ont droit, en organisation socialiste, à des subsides qui ne soient pas une aumône dédaigneuse de l'Assistance publique, mais une reconnaissance et le payement des services rendus pendant leur vie de labeur. »

Tout cela suppose, comme on voit :

1° Que les riches se sont emparés des richesses. — Comment

un si petit nombre d'hommes a-t-il pu spolier ainsi la grande majorité ? C'est ce que le municipalisme oublie d'expliquer, comme l'a oublié le socialisme.

2° Que les pauvres peuvent être exonérés d'impôts, c'est-à-dire qu'il n'y a pas répercussion des charges publiques et que les impôts ne sont pas une prélibation sur le revenu national, par conséquent sur la part des pauvres encore plus que sur celle des riches, puisque les 4/5 environ de ce revenu sont distribués en salaires;

3° Que les travailleurs sont soumis à l'exploitation *sans frein* des entrepreneurs, qu'ils ne reçoivent pas un salaire équitable, proportionné à leur participation dans la production et que le socialisme leur procurera ce juste salaire et le doublera sous forme de retraite. Encore ici, le municipalisme oublie de dire où il prendra ce double salaire pour un même travail. Sur la part revenant actuellement au capital? Mais le capital ne reçoit actuellement qu'un cinquième du produit total, 1/5 n'est pas 1/2.

Les municipalisés risquent donc fort de faire un mauvais marché, s'ils écoutent les belles promesses des municipalisateurs : s'ils oublient qu'en les déchargeant de leur responsabilité, on les prive du même coup de leur liberté.

Epargner aux travailleurs le surmenage, les faire jouir de repos périodiques, leur procurer des retraites pour leurs vieux jours, tout cela est magnifique en apparence. Mais n'est-ce pas à eux-mêmes de se procurer toutes ces choses? S'ils sont assez naïfs pour charger de ce soin leurs conseillers municipaux, c'est qu'ils paraissent ignorer que ce sont eux-mêmes qui fourniront à ceux-ci les ressources nécessaires — sans compter les frais d'administration — et perdront la liberté d'en disposer à leur gré.

*
* *

S'il pouvait rester quelques doutes dans l'esprit des lecteurs sur le but que poursuivent les municipalistes, ils n'ont qu'à considérer si leurs actes ne sont pas en parfait accord avec leurs paroles et leurs théories. Nous n'en citerons que quelques exemples, mais on peut en trouver d'autres dans les publications récentes [1].

---

[1] V. 1° *L'œuvre des municipalités socialistes* : *Dijon*, par A. Marpaux, *Paris*, par Maurice Charnay, *Roubaix* par Chabrouillaud, dans le *Mouvement socialiste* des 1er et 15 avril et 1er mai 1900.

Pour les socialistes municipaux, la nourriture et l'entretien des enfants doivent être mis à la charge de la société, au même titre et même à plus forte raison que leur instruction. « En France, dit un municipaliste parisien, la commune donne l'instruction gratuite à tous les enfants ; n'est-ce pas un devoir plus impérieux de distribuer gratuitement l'eau, qui est nécessaire à la consommation et à l'hygiène ? Quand on aura l'eau, pourquoi n'aurait-on pas la lumière à domicile ? Et, après la lumière, le pain, les vêtements et le reste ? »

En conséquence de ces principes, on multiplie les cantines scolaires, où des repas gratuits ou à prix réduits sont distribués aux écoliers ; on donne aussi gratuitement les fournitures scolaires, des vêtements, etc.

La municipalité de Dijon a créé des cantines scolaires à prix réduits où sont admis gratuitement : 1° Les enfants dont les parents ont des ressources inférieures à 4 francs par jour en temps normal, n'eussent-ils qu'un enfant ; 2° ceux dont les parents gagnent moins de 4 fr. 50, ayant deux enfants au moins à leur charge ; 3° ceux dont les parents gagnent moins de 5 francs et ont trois enfants au moins à leur charge.

Cette municipalité n'a pas l'air de se douter le moins du monde qu'en déchargeant les parents du soin de leurs enfants, outre l'inconvénient de provoquer la baisse des salaires, elle a le tort plus grave d'exonérer les enfants de la reconnaissance qu'ils doivent à leurs parents.

La même municipalité accordait aussi les fournitures scolaires gratuites et distribuait aux enfants pauvres des chaussures, linge de corps, tabliers, bonnets et bérets. « Avant l'arrivée des socialistes au conseil municipal, observe M. Marpaux, adjoint au maire, le crédit existait déjà et nos amis n'ont eu qu'à le grossir. »

Les municipalistes n'ont pas, comme on le voit, de grands efforts d'imagination à faire, ils n'ont qu'à renchérir sur les bour-

---

2° *Municipal trading*, par Lord Avebury.

3° *Municipal trading, A. Defence*, par Robert Donald. Ces deux études ont été publiées dans le *Contemporary Review* de juillet et d'août 1900. Le *Journal des Economistes* du 15 août 1900 a publié une traduction de la première.

4° *Le Socialisme municipal*, par J. Bourdeau, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1900.

5° *Le Socialisme municipal à Londres* par M. Mantoux, publication du Musée Social de sept. 1900, et divers articles de journaux.

geois et ils ne font guère autre chose. On se demande pourquoi ils critiquent si amèrement la société actuelle, et à quoi sert leur avènement au pouvoir.

Pendant les hivers de 1890 et de 1891, la municipalité de Roubaix avait distribué des vêtements aux enfants des écoles pour environ 7.000 francs dans ces deux années ; depuis que les socialistes ont chassé les réactionnaires de la mairie, les *vestiaires scolaires* ont distribué aux enfants pauvres des écoles laïques 157.616 vêtements, paires de bas et chaussures, etc., le tout représentant une valeur de 203.908 fr. 90. Le comité de la Caisse des Ecoles a dû recevoir en 1900 une subvention de 90.000 francs, plus 115.000 fr. spécialement affectés aux cantines scolaires. « La municipalité de Roubaix, dit M. Bourdeau, comme beaucoup d'autres municipalités socialistes, fait de l'assistance publique, électorale, confessionnelle. L'œuvre des cantines scolaires ne s'étend pas aux écoles congréganistes. Les frais supportés par tous ne profitent pas à tous. »

C'est ce qu'on appelle la justice *sociale*, fille naturelle de la justice *cléricale*, il est vrai ; mais, si les socialistes imitent les cléricaux, pourquoi s'en plaignent-ils ?

Toujours à l'instar des bourgeois et des cléricaux et en renchérissant sur eux, les socialistes municipaux organisent ou s'efforcent d'organiser, gratuitement, l'assistance médicale, pharmaceutique, judiciaire, etc. ; ils distribuent des secours de loyers, des secours aux vieillards, ils créent des asiles pour les « invalides du travail », pour les veuves [1] etc., toutes choses qui ressemblent à s'y méprendre aux « œuvres » des catholiques et des philanthropes. Aussi les cléricaux ne voient-ils pas d'un mauvais œil toutes ces institutions. M. Chabrouillaud, secrétaire général de la mairie de Roubaix, rapporte glorieusement qu'un orateur clérical avouait, au cours d'une conférence qu'il donnait, « que l'œuvre de la municipalité socialiste de Roubaix était belle et méritoire. »

Les bourgeois accordent aux théâtres des subventions qui, naturellement, sont payées par les contribuables et ne profitent qu'à ceux qui ont le loisir et les moyens d'assister aux représentations. Vous croyez peut-être que les conseils socialistes, qui se disent démocrates, vont supprimer cet abus et laisser à chacun le soin de payer intégralement sa place quand il voudra aller au théâtre ?

Vous n'y êtes point. Ils augmentent les subventions ou mettent les théâtres en régie. Il vous plairait peut-être mieux, travailleurs,

---

[1] Roubaix a créé la *Cité des veuves*.

de vous amuser autrement, de mener, par exemple, votre famille faire une partie de campagne ? Libre à vous, mais payez d'abord votre place au théâtre municipal ; puis, s'il vous reste de l'argent, vous pourrez le dépenser ailleurs. C'est le théâtre gratuit et obligatoire.

Le résultat le plus clair de toutes ces institutions nous paraît être d'encourager les secourus à gaspiller leurs salaires au cabaret, à compter sur les autres pour la satisfaction de leurs besoins les plus directs et à perdre ainsi tout sens de prévoyance, de moralité, de dignité.

Les mesures de ce genre peuvent très bien convenir aux municipalisateurs roubaisiens qui, sur 36 conseillers, comptent 22 cabaretiers ; mais il est plus que douteux que les municipalisés en tirent le moindre profit matériel ou moral.

*
* *

La municipalisation des services publics jusqu'ici concédés en monopole à des compagnies particulières : eau, gaz, omnibus, etc., et même celle de services privés : assurance, crédit, etc., forme un article des plus importants du programme : d'abord parce que, comme le dit M. Marpaux, c'est « l'amorce de la socialisation de tous les moyens de production et de la consommation » ; ensuite parce que les municipalités espèrent trouver dans le rendement de ces industries une bonne partie des ressources qui leur sont nécessaires pour faire face à toutes leurs autres promesses.

Le système des concessions de monopoles n'est certainement pas le meilleur moyen de faire que les services publics soient bien remplis ; mais la municipalisation pourrait bien être pire. En tout cas, ici encore, les socialistes ne font que renchérir misérablement sur les bourgeois.

Il est incontestable qu'il y a eu de nombreux abus dans les concessions accordées jusqu'à ce jour. Mais les faits sont accomplis. Les actions et les obligations des compagnies sont montées à leur maximum ; elles ne rapportent pas plus que les autres valeurs. Les municipalistes feraient donc une mauvaise affaire — peut-être pas pour eux, mais pour leurs administrés — s'ils les rachetaient et ils ne retireraient pas de ces industries les bénéfices qu'ils espèrent.

Le résultat le plus clair d'une pareille opération serait, au contraire, que les municipalités perdraient la part du lion qu'elles se sont réservée dans ces concessions ; elles tueraient la poule aux

œufs d'or qui leur a permis jusqu'à présent de faire de la philanthropie à haute pression avec l'argent des autres, et elles seraient bientôt obligées de recourir aux emprunts, d'augmenter leurs dettes.

Il est inutile d'aller plus loin pour montrer que le municipalisme n'est qu'un bourgeoisisme puissancié ; qu'il aura pour effet d'augmenter indéfiniment les dépenses publiques locales, et par conséquent les charges ; d'annihiler l'initiative et la personnalité humaine ; de généraliser le fonctionnarisme, le parasitisme, le népotisme.

Ces conséquences du système ne paraîtront pas dès le début. En commençant, les abus ne seront pas beaucoup plus graves qu'avec le régime bourgeois, peut-être seront-ils moindres, car il s'agit de faire adopter le système et l'on est surveillé et contrôlé par les bourgeois. Mais quand le municipalisme aura prévalu, les abus sont dans la nature de la chose et ils paraîtront inévitablement, d'autant plus intenses que le sentiment moral sera plus affaibli.

Les premières municipalités socialistes pourront donc administrer presque aussi bien que les bourgeoises — on ne rasera gratis que demain ! — mais les suivantes, obligées de réaliser les promesses faites, tomberont fatalement dans le précipice que nous venons d'indiquer.

Déjà, paraît-il, le népotisme commence à fleurir. « La municipalité de Roubaix, dit M. Bourdeau, s'est signalée par un népotisme exagéré. On a relevé les noms de 52 citoyens, appartenant aux familles directes des édiles, et pourvus de fonctions diverses pour une somme de 45.200 fr. par an ».

C'est, comme on voit, toujours l'imitation des bourgeois poussée à l'extrême. Que sera-ce lorsque le municipalisme triomphera sur toute la ligne ?

*
* *

Le municipalisme n'est pas encore très répandu, mais il fait des progrès et il en fera de plus en plus si on le laisse suivre son cours. S'il triomphe, ce ne sera pas la faute du peuple, car, en général, il ne paraît pas enthousiaste de ce système. La majorité de la population ne suit pas la prétendue élite dans cette voie, ou, si elle se laisse entraîner un moment, elle se reprend vite. On pourrait citer beaucoup de preuves du peu de popularité du municipalisme. En voici quelques-unes.

La municipalité socialiste de Dijon a voulu créer une caisse de chômage. Moyennant une cotisation de 0 fr. 50, les ouvriers pou-

vaient toucher 2 francs ; la différence aurait été fournie par la municipalité, c'est-à-dire par les travailleurs ; « et cependant avoue M. Marpaux, il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitèrent des largesses municipales. La dépense, en effet, n'excède pas 6.000 fr., par année, alors qu'elle eût dû monter à 60.000 francs ! Ce résultat stupéfiait Jaurès et Allemane lui-même, mais c'est cependant la vérité absolue et nous devons le dire, quelque amertume que nous en ressentions personnellement. »

Cette indifférence des ouvriers pour les « largesses » que font les conseillers avec l'argent qui ne leur appartient pas prouve que le peuple a encore le sentiment de sa dignité ; qu'il veut se suffire et non vivre en parasite.

La même municipalité, voulant supprimer les octrois, eut recours au *referendum*, mesure très sage et vraiment démocratique, qui a déjà produit de bons résultats en beaucoup de circonstances, mais qui tourna à la confusion du conseil : sur 15.000 inscrits, il ne se présenta que 2.700 votants (2.100 *oui* et 600 *non*).

Décidément, les électeurs ne prennent pas le municipalisme au sérieux.

La meilleure preuve, c'est qu'aux dernières élections, la municipalité socialiste de Dijon a été blackboulée. Il en a été de même de celle de Paris. Pour être juste, il convient d'ajouter que les socialistes ont gagné d'autres municipalités ; mais, avant de chanter victoire, il faut attendre les prochaines élections.

Cependant, si le danger n'est pas encore pressant, il peut le devenir. Il est encore temps de réagir, mais il est temps. Quand une forte minorité du peuple sera corrompue par de fallacieuses promesses, il sera trop tard.

Puisque, comme nous l'avons vu, le socialisme ne fait que continuer, en les exagérant, les errements du bourgeoisisme, c'est à celui-ci de prendre l'initiative de la vraie réforme ; c'est à lui de renoncer à protéger les gens malgré eux et à leurs dépens. Que les bourgeois réduisent donc les attributions municipales — a *fortiori* les gouvernementales — à leur minimum ; qu'ils cessent de constituer des monopoles et d'accorder des privilèges quand il n'y a pas lieu de le faire ; qu'ils rendent à l'initiative privée tout ce qu'elle peut faire mieux et à meilleur compte que la collectivité, en un mot, qu'ils abattent le piédestal qu'ils ont eux-mêmes élevé au municipalisme, et celui-ci tombera de son propre poids.

H. Bouet.

RICARDO

Pour juger Ricardo, il faut considérer d'abord ce que fut l'homme dans la vie pratique : agent de change, élevé dans les affaires, il fit une fortune considérable pour l'époque. Il ne s'adonna que tard aux études théoriques. Son genre d'existence et les fruits pratiques qu'il porta sont un premier gage que ses yeux n'ont pas été fermés à la réalité des faits. Cependant, son œuvre revêt une forme dogmatique ; elle semble tout sacrifier à la subtilité du raisonnement, au cheminement de la logique ; elle paraît tendre à faire de l'économie politique une science purement métaphysique. Cette apparence a suscité toute une catégorie de critiques. L'Economique ne peut pourtant prétendre au caractère scientifique, si elle ne pose des lois. Ces lois ou prémisses dérivées de l'appréciation et de l'analyse de faits contrôlés et reconnus justes, il n'existe aucune raison pour interdire à nos facultés déductives d'en tirer des conséquences que la logique et le raisonnement peuvent fournir à l'esprit. Tout au plus, la critique peut-elle se permettre de discuter, dans cette voie, la question du plus ou du moins convenable, sans qu'il soit possible de la trancher d'une manière absolue. Refuser à l'économie politique le droit de raisonner serait nier son caractère scientifique Il ne faut pas oublier que les lois fondamentales de la *valeur*, de la *rente* et des *salaires* telles que les a formulées Ricardo, ont été puisées dans l'étude des faits. Comment expliquer autrement l'inanité des attaques qu'elles ont suscitées en tant que lois isolées? Comment, après être passées au crible de la discussion pendant près d'un siècle, ces lois seraient-elles restées intactes, du moins dans leurs grandes lignes?

Le travail de la condensation, Ricardo l'a fait lui-même ; il a épargné au lecteur la peine de le suivre à travers des sentiers arides. Il est aisé d'ailleurs à un esprit curieux de retrouver dans son œuvre la trame qui a conduit aux formules définitives. Les déductions auxquelles se plait Ricardo, si elles le mènent quel-

quefois à l'erreur, n'ont-elles pas l'avantage de faire apparaître aux yeux du lecteur les limites de l'action de ces lois et la force des contrepoids? Lorsqu'on a suivi Ricardo dans les méandres de ses raisonnements, n'a-t-on pas la conception bien nette que l'économie politique est une science, qu'elle possède des lois qui se combinent pour donner une résultante? Personne ne les a plus habilement maniées et fait connaître que ce grand penseur. Ses erreurs sont des erreurs d'appréciation sur la puissance des mobiles humains qui, en dernier ressort, règlent les lois économiques. On ne peut pas dire, d'une manière absolue, qu'il ait ignoré certaines lois de sa science : car il a signalé lui-même, le plus souvent, les forces susceptibles d'écarter le danger qu'il signale.

Une autre obligation s'impose à l'esprit en abordant Ricardo : c'est la conviction que ce sont des lois naturelles qu'il prétend poser, c'est-à-dire des lois immuables. Certains antagonismes, plus apparents que réels, ont froissé les esprits humanitaires. Ceux-ci ont pensé qu'en bouleversant l'organisme social, ils pourraient en modifier le cours, oubliant que la nature de ces lois exige qu'elles soient acceptées comme des nécessités, si elles sont reconnues vraies. C'est ce qu'on a trop oublié, d'un certain côté, quand on a puisé dans les principes d'économie politique des prétextes à déclamation contre l'organisation actuelle de la Société. Ces considérations nous portent généralement aujourd'hui à n'admettre comme fondées que les critiques visant, non les lois posées par le grand économiste, mais ses opinions sur leurs résultantes. L'examen des parties les plus discutées de l'œuvre de Ricardo nous montre que ces considérations sont fondées sur une analyse impartiale.

On a reproché, à juste titre, à Ricardo d'avoir regardé la valeur en usage comme une qualité fixe et de ne pas avoir étudié ses variations : cette étude poursuivie plus tard a donné des résultats assez intéressants pour qu'il soit permis de dire que Ricardo ne nous a pas présenté une théorie complète de la valeur. « La valeur d'une marchandise, nous dit-il, ou la quantité de toute autre marchandise contre laquelle elle s'échange, dépend de la quantité relative de travail nécessaire pour la produire et non de la rémunération de l'ouvrier. » Ainsi l'ouvrier ne verra pas son salaire établi sur la valeur de ce que son travail aura produit : cette théorie de la valeur semble avoir directement engendré la doctrine de Marx et cependant il n'y a dans la pensée de Ricardo qu'une théorie des frais de production ou de la valeur naturelle appliquée aux marchandises et que Ricardo appliquera plus tard au salaire. La filia-

tion a souvent été affirmée cependant. Il faut avouer que tout porte ici à la confusion : les termes employés par Ricardo ne semblent-ils pas avoir dicté à Marx « son heure de travail socialement nécessaire », qu'il propose comme mesure de la valeur ? L'hésitation augmente encore après une analyse comparée de la théorie des deux auteurs sur la valeur. Toutes deux se confondent avec la théorie des frais de production : celle de Marx n'est qu'une vue concrète de la loi plus générale, un essai plus ou moins heureux de mesure commune à appliquer aux frais de production. Partant du même point, comment peut-il se faire que Ricardo arrive à la théorie du salaire naturel et Marx à celle de la plus value ? C'est en effet ici qu'apparaît nettement le tour de bâton du maître socialiste. Sa mesure, il pourra l'appliquer à tout travail, manuel ou intellectuel au besoin. Il n'est pas indispensable en effet qu'on ne veuille accorder de valeur qu'aux travaux matériels : on pourrait ramener théoriquement la valeur d'un travail intellectuel à une heure de travail manuel : la matérialisation de la valeur n'est pas ici l'idée génératrice; mais à aucun prix Marx n'appliquera sa mesure au travail de l'épargne, qu'il se contente de nier et même de railler. C'est là la différence entre les deux doctrines, elle est irréductible. L'idée du salaire naturel, et celle du profit naturel du capital sont la dominante de toute la théorie de Ricardo sur les salaires et les profits. Elle dérive nécessairement de la loi des frais de production, mais la plus-value n'en découle qu'à condition de nier la valeur de l'effort de l'épargne.

Jamais Ricardo, en parlant de la valeur réglée par la quantité de travail nécessaire à la production, n'a pensé indiquer une mesure absolue de la valeur, une mesure dans le temps et dans l'espace. Il ne prétend qu'à la mesure relative de la valeur dans un temps et un lieu donnés : la proportion dans laquelle deux marchandises devront s'échanger. Il devait plaire à Ricardo de chercher la loi finale de la valeur, celle qui prime dans la majeure partie des cas, et de considérer comme exceptions les cas ne relevant pas des frais de production. A un certain point de vue, cette méthode peut paraître plus logique, mais l'analyse de la valeur, d'après les divers phénomènes économiques classés dans leurs rapports avec elle, fait voir cette question avec infiniment plus de clarté, je dirai même plus d'indépendance. Mill, le grand élève de Ricardo, l'a senti et s'est attaché à ne pas poser une loi unique.

« Rien ne peut faire hausser les profits que la baisse des salaires. » Voilà une proposition qui revient constamment sous la plume de Ricardo. Elle a soulevé bien des commentaires dans

des sens différents. On le comprend aisément. Avant de conclure, il faut cependant analyser la signification donnée aux termes. Il n'est point question ici du salaire en tant que bien-être de l'ouvrier, mais du salaire considéré comme ce qu'enlève au capital le coût du travail. Il n'y a d'autre antagonisme à signaler ici que celui qui préside à tout échange, le débat entre acheteur et vendeur. Ricardo abstrait cette manière de considérer le salaire pour l'examiner à part, et constate que cette part proportionnelle dans le produit sera ce que la fera l'équilibre de l'offre et de la demande. On conçoit que cette part proportionnelle pourrait même, en diminuant, donner plus de bien-être à l'ouvrier, si le produit à partager augmentait : le salaire réel croîtrait, et le salaire en argent (celui-ci supposé invariable) baisserait. Ricardo reconnaît même la tendance de ce taux des salaires vers la hausse par la diminution du profit suivant l'accumulation des capitaux : c'est là, soit dit en passant, la base de la théorie du fonds des salaires. Il n'y a là rien d'opposé à la constatation faite de nos jours que le salaire réel, aussi bien que le salaire en argent,croît avec la productivité du travail et l'accumulation des capitaux.

Cette tendance, suivant Ricardo, ne constitue cependant qu'une partie de la vérité : elle n'aura que des effets transitoires ; seule, la valeur courante du salaire se réglera sur elle par l'effet de l'offre et de la demande ; la loi supérieure des frais de production sera celle qui, en dernier ressort, règlera le taux des salaires. C'est ici qu'intervient l'action du bien-être de l'ouvrier. Le taux naturel des salaires sera calculé sur ce qu'il faut à l'ouvrier pour vivre et élever ses enfants, de même que le taux naturel des profits sera ce qu'il faudra pour assurer la reproduction du capital par l'épargne. Pourquoi Ricardo pense-t-il que ce minimum de salaire réel a de grandes chances de se rapprocher toujours du strict nécessaire? Il est convaincu que toute amélioration dans le sort de l'ouvrier doit fatalement l'amener à accroître la population des travailleurs manuels. Le remède, il le signale : donnez, dit-il, des besoins aux ouvriers, afin qu'ils haussent leur étalon de vie, mais sans croire beaucoup à son efficacité. L'étude des phénomènes économiques contemporains nous montre son erreur, en même temps que la nature de cette erreur. Mais on peut se demander, au cas où les faits auraient donné raison à cette opinion, de quel secours eût été la doctrine des socialistes qui, comme Lasalle, ont déclamé contre la loi d'airain ; il y aurait eu là une loi naturelle dont aucune forme sociale n'eût pu modifier la tendance,

La théorie du salaire naturel manque de précision, elle est basée sur une inconnue dépendant de mobiles intimes de la nature humaine, dont il est impossible de préciser la force ou la direction. Toute loi sur la marche des salaires fondée sur l'évidence se heurtera à cette difficulté : la théorie de Mill, quoique supérieure à celle de son maître, n'en est pas moins bornée par les mêmes éléments. Il est permis seulement de constater que le salaire s'élève ou s'abaisse suivant la productivité plus ou moins grande du travail : mais c'est là une constatation purement expérimentale et sans sanction réelle, d'un ordre cependant assez général et qui a été suffisamment contrôlée pour qu on puisse la considérer comme un principe dans notre époque de progrès industriel.

Ricardo voit donc, grâce à son opinion sur la marche de la population, la tendance des salaires à ne pas s'écarter du minimum du bien être de l'ouvrier; d'un autre côté, la tendance des profits à tomber au minimum, par suite de l'accumulation des capitaux. Qui donc profitera de l'effort humain, qui recueillera le bénéfice du progrès social, de la puissance sans cesse grandissante de l'homme sur la matière? Celui à qui va la rente du sol et du sous-sol. Nous tenons ainsi le cycle complet. « La rente de la terre est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. La rente étant toujours la différence entre les produits obtenus par deux quantités égales de capital et de travail. » Le prix d'une denrée, quelle que soit son origine, est le même sur le marché : les terres les plus fertiles produisant le blé à meilleur marché que les autres donnent un bénéfice supplémentaire, la rente, que, grâce à la concurrence, les fermiers sont obligés de remettre au propriétaire : il en est de même pour les capitaux employés sur la terre, dont le rendement n'est pas égal pour tous. La rente cesse donc d'être le paiement du service productif de la terre ; elle est une simple conséquence du prix des subsistances et de l'inégalité de productivité de la terre et des capitaux employés sur la terre. Telle est l'origine et la nature de la rente. L'évidence de cette loi éclate aux yeux, elle est fondée sur des faits contrôlés et certains, on le reconnait aujourd'hui ; mais, dans les premiers temps qui suivirent l'apparition de cette doctrine, on l'a plutôt jugée sur les conséquences qu'en a tirées Ricardo que sur sa valeur propre : les uns y ont vu une raison décisive d'expropriation, les autres ont voulu tuer la bête pour tarir le venin.

Le sort que Ricardo prévoyait pour l'humanité était, il faut l'avouer, terrifiant. Ce n'est pas qu'il ait ignoré le contrepoids du progrès des méthodes industrielles, mais ce progrès tendant toujours, en fin de compte, à augmenter la population, à faire ainsi hausser la valeur des subsistances, ne devait que momentanément retarder l'absorption, par le propriétaire du sol et du sous-sol, de tout le bénéfice social. Comment n'a-t-on pas vu plus tôt que la seule erreur de Ricardo a été de croire que tout progrès dans la productivité du travail serait employé à satisfaire l'appétit reproductif de l'espèce humaine et de n'avoir pas soupçonné que le développement du bien-être tendrait à amener un état stationnaire de la population? Il n'y a certainement pas cru, et sa tendance à préconiser l'impôt absorbant toute la rente au profit de l'Etat en est la preuve. Les faits que nous voyons de nos jours : l'abaissement du prix des subsistances par l'ouverture de nouveaux pays et par le perfectionnement de la culture, nous montrent assez que cette progression entrevue par Ricardo n'était pas fatale. Si, à ces considérations, on ajoute celle que la rente se déplace, que tel terrain, improductif hier, devient aujourd'hui plus productif par un changement dans les voies de communication ou par une découverte chimique, n'a-t-on pas des raisons suffisantes pour considérer la rente comme un stimulant nécessaire à l'effort du propriétaire et pour justifier pleinement la possession individuelle du sol, si l'on tient compte surtout du fait que l'absorption par l'Etat d'une grosse partie de la rente qui, en fait, se confond la plupart du temps avec les capitaux incorporés, a toujours amené la décadence de la culture?

On ne s'est pas arrêté à réclamer la nationalisation du sol et du sous-sol, on a profité de l'analogie qui existe entre la rente de la terre et la « rente industrielle », pour généraliser l'idée d'expropriation. Mais l'analogie n'est que partielle, le bénéfice supplémentaire que produit, pour celui qui l'exploite, l'installation de machines plus perfectionnées ou l'application d'une méthode de travail plus productive tant que cette méthode ou cette machine reste la propriété exclusive d'un industriel, a effectivement pour origine la différence entre le prix du marché et celui des frais de production de ce manufacturier; mais elle peut se produire sans qu'il y ait hausse de la valeur du produit, sans que le consommateur ait à donner plus en échange, tandis que pour la rente foncière, la hausse ne peut provenir que d'une hausse du prix des subsistances, hausse dont l'origine, le développement de la population ou des capitaux, est esssentiellement sociale. Si, dans l'hypo-

thèse de Ricardo, mais dans cette hypothèse seule, la propriété paraît avoir des côtés bien contestables, il n'en est pas de même de la propriété industrielle, la rente industrielle naissant la plupart du temps d'une invention digne de récompense et provenant de l'initiative de celui qui en profite.

On peut d'ailleurs se demander, en admettant même que l'hypothèse de Ricardo dût se réaliser, en quoi la nationalisation de la rente empêcherait l'humanité de s'avancer vers le gouffre. La collectivité, en effet, rentrerait bien dans la valeur correspondant à la rente et que le très haut prix des subsistances ferait naitre. Un moment, cependant, viendrait où le travail nécessaire à la production de l'alimentation absorberait toute l'activité humaine. Cette rente n'aurait servi qu'à permettre à la population de s'accroître davantage. Au lieu de s'attaquer au point faible de l'œuvre entière de Ricardo, certains auteurs, comme Bastiat ou Carey, ont voulu renverser les bases mêmes de la théorie de la rente. Ils ont prétendu que l'ordre dans lequel les différentes qualités de terre avaient été mises en culture n'était pas celui admis par Ricardo. Cet ordre de mise en culture n'aurait d'autre effet que d'intervertir l'ordre dans lequel les terres seraient venues à payer une rente, mais ne prouverait nullement que ce ne sont pas les terres les plus fertiles qui paient la rente la plus élevée, lorsqu'elles viennent à être mises en culture. Carey a soulevé, de plus, l'objection suivante : toutes les rentes d'un pays ne représentent pas même l'intérêt des capitaux incorporés, surtout, si on compte dans ceux-ci les capitaux employés à créer des voies de communication.

Admettons que les sommes dépensées pour améliorer les terres et transporter les produits ne soient pas rémunérées d'après un taux de profits moyens par la valeur totale des rentes d'un pays ; cela prouverait simplement que de larges dépenses ont été faites ayant eu pour résultat d'abaisser le taux des rentes et dont la compensation se trouve dans le prix réduit des subsistances. Mais cela ne prouve ni que la rente n'existe pas, ni que les terres ne puissent en payer une plus ou moins forte, suivant leur fertilité, grâce à la hausse des produits agricoles. La seule preuve contre ce principe serait dans la démonstration que toutes les terres sont d'une fertilité égale, ou qu'il y a plusieurs prix pour une même denrée sur le marché, ou que tous les capitaux employés sur la terre sont également productifs. C'est l'impossible.

Si nous devons reconnaître que, dans l'état actuel de la société, l'absorption par la rente des bénéfices sociaux est beaucoup plus réduite que ne l'avait pensé le grand économiste, il faut avouer

que l'originalité de son œuvre se trouve très atteinte. La réaction de la rente sur tous les phénomènes économiques devient moins puissante. L'ensemble posé comme une menace pour l'humanité, perd son aspect prophétique, l'idée directrice n'ayant plus son intensité. De sa puissante étude, il restera cependant un apport durable ; la rente, si l'on s'en tient au sens strict que Ricardo attache à ce terme, ne devra pas être considérée comme une richesse. Elle pourra, dans une certaine mesure, être un signe accompagnant les progrès d'une société ; elle ne sera pas une cause de son enrichissement. L'intérêt permanent du propriétaire, différent de l'intérêt permanent du fermier, sera opposé dans une certaine mesure à l'intérêt général, et la rente qu'il touchera devra être considérée comme la mesure du sacrifiee du consommateur. L'impôt foncier, en tant qu'il sera proportionnel à la rente, ne réagira pas sur le prix du blé, la rente étant l'effet et non la cause du haut prix des céréales. N'y a-t-il pas là une large moisson d'idées en faveur de la liberté commerciale, du principe cher à ceux qui ont quelquefois le plus ardemment attaqué Ricardo ?

De la liberté commerciale cet économiste fut le plus ardent champion. « L'or et l'argent, nous dit-il, ayant été généralement choisis, comme intermédiaires des échanges, sont, par la concurrence commerciale, distribués entre les divers pays du globe d'une façon telle qu'ils s'adaptent aux besoins du commerce tels qu'ils existeraient s'il n'y avait ni or ni argent, si les échanges se faisaient en nature ». Voilà une de ces « abstractions » dont fourmille cette œuvre magistrale et qui ne devraient jamais quitter l'esprit de l'économiste. Fruit d'un examen éclairé des faits, c'est là une de ces pensées que la science peut ériger en loi, qui parlent plus à l'esprit que l'énumération de milliers de faits. C'est à cette lumière que Ricardo éclaire le chaos des théories antérieures du commerce international, c'est à cette même lumière que devraient s'éclairer de nos jours tous les sectaires de la protection et des primes. Il est étrange en effet que cette théorie mercantile dont l'origine se trouve « dans le gousset du dernier manant » ait pu si longtemps séduire des esprits cultivés. On ne peut dire qu'elle soit morte aujourd'hui et la sortie du numéraire est encore un spectre terrifiant ! L'écoulement de l'or ne dure cependant qu'un temps, le temps nécessaire pour amener les prix à un niveau permettant l'échange des produits contre produits. L'exode des capitaux et des habitants, la ruine de la nationalité ne sont à craindre que si l'infériorité générale des moyens de production l'emporte sur l'amour du sol natal. Et dans ce cas, peut-on

croire sincèrement que le mirage de prix plus élevés, puisse balancer de tels inconvénients et qu'un pain payé 20 sous soit plus agréable ou plus nourrissant que le même payé 50 centimes ? Il faudrait supposer que l'homme prendrait toujours la proie pour l'ombre. Dira-t-on alors qu'il importe peu qu'il y ait ou non droit protecteur, les choses étant égales ? Ce serait la plus grande erreur. L'échange international donne certains avantages, comme ceux d'une meilleure division du travail ou d'une assurance contre les manques, à ce titre il augmente la capacité productrice d'une nation et il ne pourrait que retarder l'exode du sol natal : il est déterminé par l'avantage relatif et non par l'avantage absolu que possède une nation pour la fabrication des produits qui font l'objet de cet échange : telles sont les vérités que nous enseigne le maître.

La méthode qui consiste à abstraire le rôle des métaux précieux de l'analyse de l'échange international, méthode employée simultanément par Say et Ricardo, n'a-t-elle pas été la plus féconde en enseignements sur cette matière si complexe ? La postérité doit un hommage éternel aux hommes de génie qui, les premiers, s'en sont servis. De fait, aujourd'hui, ne voyons-nous pas la mise en pratique de cette méthode dans la tendance, sans cesse grandissante, de restreindre l'usage des métaux précieux, cet instrument dispendieux des échanges, par les moyens perfectionnés du crédit, et, en ce qui regarde spécialement les relations entre nations, par l'emploi des titres comme marchandises habituellement données ou demandées pour le règlement des soldes?

Nous nous sommes attachés à limiter le côté critiquable de Ricardo, à l'isoler, en quelque sorte, afin de pouvoir ensuite admirer, sans arrière-pensée, son incomparable puissance d'analyse et nous laisser sans crainte guider dans nos méditations par cet esprit si pénétrant. Bien que le pessimisme de Ricardo paraisse injustifié de nos jours, il ne serait pas impossible que, dans un temps lointain, il prît une actualité menaçante; n'oublions pas surtout que cette œuvre a été conçue au moment des difficultés suscitées en Angleterre par la taxe des pauvres et l'état de l'Irlande.

ANDRE PINARD.

LA RÉFORME

DE LA

LÉGISLATION DE BOURSE EN ALLEMAGNE

Le législateur inscrit volontiers, dans le texte des lois, une sanction pénale contre ceux qui transgressent les prescriptions qu'il a faites. Mais il arrive que la loi elle-même soit mauvaise, que l'application en soit suivie de sérieux inconvénients, si elle est en contradiction avec les principes économiques. Il intervient alors une autre espèce de sanction pénale, qui atteint l'ensemble de la nation, et qui entrave le développement normal de la prospérité ; cette sanction plus générale, à laquelle il n'est pas possible de se soustraire, frappe rapidement les fautes commises en matière de monnaie et de circulation fiduciaire, comme le montre à satiété l'histoire moderne des assignats, du Bland Act, du Sherman Act, etc. Elle est plus difficile à constater, lorsque l'Etat a porté atteinte à la liberté des échanges internationaux : il faut une étude plus longue et plus minutieuse pour débrouiller la répercussion du protectionnisme, en dehors de ses effets visibles et tangibles sur le renchérissement de l'alimentation et du coût de la production [1]. Mais elle saute aux yeux, toutes les fois que l'Etat, mal inspiré, a voulu réglementer les transactions, écarter certaines formes d'opérations adoptées par le commerce, protéger les gens contre leurs propres errements. L'action du législateur a des conséquences toutes différentes de celles qu'il attendait : elles sont tout à fait conformes aux prévisions des économistes. On en a un exemple frappant dans ce qui se passe en Allemagne avec la réglementation de la bourse. Le *Bœrsengesetz* du 22 juin 1896 est entré en

[1] Le protectionnisme contribue certainement pour une bonne part aux crises industrielles, en encourageant l'établissement de nouvelles usines, de nouvelles fabriques ; les capitalistes sont séduits par les bénéfices des anciens établissements, obtenus sur le marché intérieur protégé, ils viennent faire concurrence et tout cet échafaudage artificiel est compromis.

vigueur dans ses dispositions principales le 1er janvier 1897. Les premières années de son fonctionnement ont coïncidé avec un essor supérieur à tout ce que l'on avait vu jusque-là en Allemagne ; des hommes compétents ont exprimé l'avis que l'on jugerait mal de la loi, durant la période de prospérité ; elle ne pourrait être appréciée à sa juste valeur que lorsque la crise serait survenue : on verrait alors si la Bourse, sous le régime du *Bœrsengesetz*, est en mesure de continuer à remplir ses fonctions économiques. Dès le vote de la loi, on a affirmé que, dans des jours difficiles, il en résulterait les conséquences les plus fâcheuses, et les pessimistes ont eu amplement raison ; la loi de 1896 est une sorte de malheur, de désastre national. L'expérience faite ne justifie pas seulement les pires inquiétudes, elles les a dépassées.

Si l'on remonte à l'origine du *Bœrsengesetz*, on voit qu'il est né d'efforts, faits par les agrariens, qui voyaient avec envie la richesse des commerçants, des intermédiaires, qui détestaient le *capital mobilier* et qui attribuaient aux facilités résultant des affaires à terme la dépréciation des produits agricoles, efforts auxquels se sont associés les réactionnaires du centre, les nationaux libéraux, afin de restreindre la spéculation, de remédier à certains abus concernant l'introduction de valeurs nouvelles[1]. Cette loi avait été précédée d'une grande enquête, dans laquelle tous les adversaires de la liberté des transactions avaient pu déposer ; le projet du gouvernement était rigoureux, mais il fut encore aggravé par la majorité du Reichstag qui improvisa des entraves nouvelles. C'est ainsi que fut brisé un instrument aussi délicat que celui des marchés à terme et en produits agricoles et en actions industrielles ; que fut imaginé le registre de bourse, dont les titulaires seraient seuls à l'abri de la non exécution des engagements, sous prétexte d'exception de jeu. Les dispositions principales portaient sur les affaires à terme ; l'institution du registre devait écarter du jeu de bourse les personnes incompétentes, et mettre un terme à l'incertitude résultant de la jurisprudence différente adoptée par les cours supérieures d'Allemagne concernant les différences de bourse. L'échec du législateur a été complet et dans l'un et dans l'autre cas, de même qu'il a été lamentable dans la réglementation du commerce des céréales.

Sous le régime du Bœrsengesetz, on a spéculé tout autant que

---

[1] Les adversaires de la liberté des transactions avaient trouvé des arguments dans divers scandales survenus en 1890-91 ; des banquiers berlinois avaient abusé de la confiance de leur clientèle et détourné les titres déposés.

par le passé, sinon davantage, mais la spéculation a pris des procédés différents et beaucoup plus dangereux. On sait que l'Allemagne de 1895 à 1900 a été le théâtre d'un prodigieux mouvement industriel et commercial, notamment en ce qui concerne l'industrie minière, métallurgique, électrique. Le public a voulu participer à cette grande prospérité ; il a acheté les actions des sociétés industrielles à des cours qui montaient sans cesse, et il a vendu les valeurs à revenu fixe (fonds d'Etats, obligations de villes, etc.) qui avaient été converties dans les années qui avaient précédé. Cet arbitrage et ce déclassement ont fait baisser fortement les meilleures valeurs allemandes, en même temps que les actions des sociétés industrielles obtenaient des plus-values ininterrompues. Le Bœrsengesetz avait interdit les affaires à terme en actions minières et manufacturières ; on chercha à y substituer la forme des affaires au comptant avec débit de l'acheteur pour une partie du montant ; cette forme de transaction, qui exigeait des capitaux considérables, se trouva être trop compliquée pour remplacer, au point de vue économique, les affaires à terme, d'autant plus que le public n'achetait plus seulement les actions des grandes entreprises, à gros capital, qui s'étaient traitées à terme, mais encore celles de toutes petites sociétés, sur les actions desquelles une demande insignifiante suffisait pour amener une hausse très forte. Avec des transactions au comptant, une spéculation à la baisse n'était pas possible ; l'élément compensateur du découvert faisait absolument défaut. On en a eu la démonstration en 1900, lorsqu'une réaction s'est produite à la bourse de Berlin et que les cours, fléchissant pour la première fois, le public devenu inquiet et voulant vendre les titre achetés, s'est trouvé en face d'une demande absolument insignifiante, en admettant même qu'il y eût des acheteurs. Les banquiers dont les clients étaient débiteurs pour une partie du prix d'achat des actions, les engagèrent à réaliser, demandèrent d'augmenter la couverture et procédèrent à des exécutions. Celles-ci eurent pour résultat une baisse comme on n'en avait jamais vu ; elles tombèrent dans le vide. La dépréciation dépassa souvent même la mesure, étant donné la valeur intrinsèque du titre. La responsablité de cette crise incombe à ceux qui ont supprimé les affaires à terme, parce que la suppression des transactions à terme a empêché l'anticipation du recul industriel par des vendeurs à découvert dont les rachats auraient servi de tampon à la baisse.

Le public a subi, de la sorte, des pertes immenses qui ont dépassé de beaucoup celles auxquelles il avait été exposé depuis les grandes années d'agiotage en 1873. On peut ajouter encore

que l'absence des affaires à terme et la baisse accentuée qui en a été la conséquence indirecte ont contribué à modifier dans un sens défavorable la situation industrielle. La dépréciation des actions des meilleures entreprises a rendu inquiets les consommateurs de produits industriels, leur a fait apporter plus de réserve dans leurs commandes; il en est résulté une baisse des prix et le renvoi d'ouvriers. En outre, le remplacement des affaires à terme par des affaires au comptant s'est traduit par des besoins plus considérables de capitaux; la Bourse a absorbé des capitaux infiniment supérieurs au mouvement des années précédentes. L'intervention du législateur a amené un renchérissement du loyer des capitaux, qui a été particulièrement pénible pour l'industrie.

Le Bœrsengesetz n'a pas accompli le second objet que ses promoteurs avaient eu en vue; au lieu d'augmenter la sécurité légale, il a produit, par suite de l'interprétation donnée par la Cour suprême de l'Empire, une incertitude et une insécurité fatale aux affaires en Allemagne. L'institution du registre de Bourse a complètement échoué; le public ne s'est laissé inscrire nulle part dans le registre, les banquiers seulement en nombre insignifiant. En 1901 le nombre total des inscriptions est de 389 pour toute l'Allemagne. Lorsque la baisse éclata, il se produisit un véritable bouleversement des idées morales, et l'on peut dire que l'influence du législateur a corrompu les notions élémentaires du commerce. Jadis on considérait comme le premier devoir de tenir sa parole et de payer les dettes contractées. Le Bœrsengesetz ayant admis la possibilité de plaider l'exception de jeu pour ceux qui n'étaient pas inscrits au registre de bourse, beaucoup de ceux qui encaissaient volontiers le produit de leurs opérations tant qu'elles étaient heureuses, ont profité des dispositions de la loi pour ne pas rembourser leurs pertes et même pour réclamer les couvertures données aux banquiers et se refuser à honorer les lettres de change qu'elles avaient signées. Le premier exemple typique est celui de la maison Salmony [1] de Cologne qui, jusque-là, avait été considérée

[1] C'est au mois de juillet 1900, que la maison Salmony et fils, qui passait pour riche, se trouvant en difficultés par suite de spéculations malheureuses, déclara à ses banquiers de Berlin que non seulement elle ne paierait pas les sommes dues pour les affaires faites, mais encore qu'elle réclamait la restitution des titres remis en couverture, afin de pouvoir, avec le produit de la vente, rembourser ses autres créanciers. D'une enquête faite à Berlin sur 300 cas, dans lesquels le débiteur a invoqué le bénéfice de l'exception de jeu, il résulte que la plupart étaient des gens riches et solvables, qui avaient l'habitude de faire des opérations de bourse.

comme des plus respectables et qui, en automne de l'année dernière, invoqua le bénéfice des articles de la loi concernant les transactions faites entre gens non enregistrés dans le registre de bourse. Une fois l'exemple donné, des centaines de personnes n'ont pas reculé devant une démarche qui, jadis, aurait entraîné la déconsidération générale. Et ce n'étaient pas des dupes faites par des intermédiaires sans conscience, mais des gens qui avaient fait des affaires en pleine connaissance de cause et qui se réfugiaient derrière le Bœrsengesetz pour se soustraire aux pertes qui retombent sur les intermédiaires. A Berlin la Chambre commerciale du Tribunal a été appelée à juger des centaines de procès de cette nature.

Dans un grand nombre de cas les banquiers ne se sont pas adressés aux tribunaux, convaincus qu'avec la jurisprudence actuelle ils n'avaient aucune chance de succès. Les premières maisons de banque de Berlin ont essayé de se protéger en décidant qu'à partir du 1er octobre 1900, elles ne feraient plus d'affaires à terme ni même à livrer avec les banquiers non inscrits au registre de bourse. Cette résolution rencontra en province une telle résistance de la part des banquiers locaux, que la règle posée dut être abandonnée après être restée en vigueur dix-sept jours seulement. Le public privé ne se faisant pas inscrire, l'inscription du banquier qui n'est pas protégé contre l'exception de jeu soulevée par ses clients particuliers n'a de raison d'être que pour les relations entre banquiers.

Les entraves mises aux affaires de bourse en Allemagne ont été extrêmement avantageuses pour les bourses étrangères, notamment pour celles de Londres et de Bruxelles. Les transactions pour comptes allemands y ont pris une très grande extension. Le banquier anglais qui se fait donner une couverture par ses clients allemands n'a rien à redouter des revendications admises par le Bœrsengesetz.

Si nous examinons les conséquences de la loi sur la Bourse de commerce de Berlin, nous voyons qu'elle n'est plus que l'ombre de ce qu'elle a été ; elle a complètement perdu son importance internationale et le négociant en céréales fait, non plus à Berlin mais dans les grandes bourses étrangères, les affaires à terme à l'aide desquelles il se garantit contre les fluctuations.

La Bourse de commerce a été rétablie à Berlin en 1900. La cote des céréales a été remise en ordre, mais le bénéfice a été surtout considérable pour les agriculteurs et les consommateurs qui, pendant la période de suppression de la Bourse, se trouvaient dans

l'obscurité concernant les prix et n'avaient guère le moyen de vérifier les conditions d'offre et de demande, faute du contrôle que donne la publication régulière des prix du commerce. Le commerce, aujourd'hui encore, ne peut pas remplir ses fonctions économiques, puisque la base dont il a besoin n'a pas été rétablie. Les affaires à terme en céréales, fondées sur les usages de la Bourse continuent à être défendues. Le succédané résultant des affaires à livrer sur la base du Code de commerce est insuffisant. Les négociants ont donc été forcés de nouveau de prendre sur eux des risques de spéculation, lors de leurs achats, à moins qu'ils ne soient allés chercher sur les places étrangères les garanties d'assurance que leur refuse la législation allemande. La minoterie est relativement encore plus atteinte, parce que, pour maintenir sa production, elle doit pourvoir à des achats anticipés de grain, sans pouvoir vendre simultanément des quantités correspondantes de farine et sans avoir la ressource de se couvrir éventuellement par des ventes de farine à terme ; elle a donc cherché à se défaire des stocks, ce qui a eu pour effet de peser sur les prix. Une autre conséquence de l'absence d'affaires à terme a été l'écart considérable entre les céréales indigènes et les prix sur le marché étranger. Les excédents du froment indigène, dont la consommation devait se faire ultérieurement, ne trouvant pas emploi dans le commerce, le prix en a fléchi au point de rendre possible l'exportation. Les capitaux employés temporairement se sont de plus en plus retirés du commerce des céréales, auquel ils facilitaient les reports, qui ne sont possibles qu'avec des affaires à terme et qui sont si utiles au point de vue des intérêts généraux, au point de vue de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Nous rappellerons que l'application des articles 7 et 51 du Bœrsengesetz, portant abolition des marchés à terme sur marchandises, a eu pour conséquence de faire abandonner par les commerçants la Bourse officielle : ils se constituèrent en association libre et se réunirent au Palais des Fées où eut lieu le marché non officiel. On y adopta des procédés par lesquels, sous la forme d'opérations au comptant, on continua à faire des opérations à livrer. Le manque de sûreté pour les transactions en grains, l'insuffisance des moyens pour la fixation des cotes des céréales, le manque de rapports des marchés aux grains se firent tellement sentir que le gouvernement entama, à plusieurs reprises, des négociations pour rétablir l'ancien régime. L'administration militaire elle-même vit, dans cette situation, un danger qui,

en temps de guerre, pouvait tourner en un vrai désastre. Les négociations n'aboutissant pas, la police intervint et menaça de faire fermer le Palais des Fées, si les négociants ne voulaient pas se conformer à l'ordonnance de la Bourse. Acculés dans cette impasse, les marchands s'adressèrent aux tribunaux. Le tribunal de commerce jugea leurs réclamations justifiées et rendit un jugement dans ce sens. Le tribunal des conflits cassa ledit jugement et donna raison à la police. A la suite de cette sentence, les négociants jugèrent nécessaire d'abandonner le Palais des Fées et allèrent tenir leurs assises dans les locaux de l'ancien hôpital du Saint-Esprit ; ils y traitèrent, vu la difficulté de grandes distances locales, les affaires de comptoir à comptoir. Le gouvernement menaça de nouveau de sévir, mais il sentit que son attitude purement négative vis-à-vis du commerce des grains, ne pouvait mener à aucun résultat sérieux. Il arriva un moment où les agrariens eux-mêmes demandèrent au gouvernement de reprendre les pourparlers avec les négociants.

Une difficulté qu'il fallut surmonter fut la demande des agrariens de se voir représentés dans le comité directeur de la Bourse du commerce, et cela au moyen de délégués imposés, c'est-à-dire nommés par le gouvernement ; une autre fut que les négociants posèrent comme condition *sine qua non* la reconnaissance de la légalité des affaires à livrer sur la base du Code de commerce, enfin que l'on eût à s'entendre sur le libellé de la formule des marchés à livrer.

Au mois de juin 1899, les délégués de l'agriculture et du commerce discutèrent en présence du commissaire du gouvernement près la Bourse de Berlin.

L'impression qui se dégage des procès-verbaux, c'est que même après le rétablissement de la Bourse du commerce, la paix conclue entre agrariens et négociants n'est qu'apparente, les avis concernant l'importance, les fonctions, l'objet et les formes des affaires à terme continuant à être diamétralement opposés. Le commissaire du gouvernement expliqua que les affaires à temps devraient être faites à la Bourse et cela sur la base du bordereau introduit pour les affaires à livrer ; des négociants demandaient une garantie que l'autorité ne viendrait pas s'opposer au commerce et à la cote des affaires à livrer par le motif qu'il s'agissait d'affaires à terme légalement interdites.

Les agrariens, au contraire, voulaient que le bordereau ne pût pas servir aux anciennes affaires à terme. On se trouvait ainsi en présence d'un dilemme presque insoluble et aussi de l'impuissance

du gouvernement à satisfaire les deux partis. Les négociants firent valoir des arguments démontrant que le nouveau bordereau ne contenait aucune des conditions inhérentes à l'ancien marché à terme.

Au fond, les négociants sacrifiaient l'accessoire pour maintenir la partie essentielle, c'est-à-dire celle qui permettait de s'assurer contre les risques du commerce, les agrariens n'en voulaient pas. Les négociations n'aboutirent pas ; une intervention de l'autorité, menaçant l'institution qui s'était créée dans les salles de l'ancien hôpital du Saint-Esprit, obligea à trouver une issue. Les négociations furent reprises le 15 janvier 1900 et elles aboutirent au rétablissement de la bourse des marchandises à Berlin. Voici sur quelles bases.

Le Comité directeur se compose de dix négociants, de cinq agriculteurs choisis sur une liste de dix noms fournis par le Collège d'Economie rurale (représentation supérieure des agriculteurs) et de deux meuniers. Les négociants ont donc la majorité. Pour la détermination des cours des produits agricoles, l'intervention de deux représentants de l'agriculture seulement est nécessaire. La cote officielle devra indiquer les prix pour les céréales étrangères et indigènes, d'après la qualité, le poids, la couleur, l'ancienne et la nouvelle récolte. La cote devra comprendre les transactions réellement effectuées. Pour les affaires à livrer, la base reste l'ancienne qualité des affaires à terme. On remarquera la tendance à spécialiser la cote ; mais le point important, c'est que celle-ci contient une qualité type. Le nouveau bordereau ne se distingue pas sensiblement de l'ancien et, au point de vue technique, il se distingue fort peu de celui qui était en vigueur dans les transactions effectuées à l'hôpital du Saint-Esprit. Une concession a été faite aux agrariens, c'est que, pour être livrable, le froment doit avoir été examiné par trois experts.

M. Goldenbaum, dans une étude publiée par la *Revue d'administration, de législation et d'économie politique*, arrive à une conclusion plutôt pessimiste : « le rétablissement de la Bourse de commerce consiste surtout dans un changement de local ; la même incertitude subsiste au point de vue des conséquences légales ; le seul gain sérieux, c'est qu'il existe de nouveau une cote officielle pour les affaires à livrer ; en dernière analyse, c'est une trève conclue sous les auspices du gouvernement, entre les agrariens et les négociants. »

Les agrariens n'ont pas réussi à rendre autonome la Bourse des marchandises, à lui imposer un comité composé, par parties

égales, d'agriculteurs, de meuniers et de négociants, à écarter la possibilité de se servir des affaires à livrer qui peuvent se transformer en affaires à terme; ils n'ont pas réussi à dégrader le marché de Berlin et à en faire un petit marché local. Les commerçants, de leur côté, n'ont pas obtenu la sécurité absolue dont ils ont besoin; le véritable remède consiste dans une réforme radicale de la législation des affaires de bourse.

On a donc vu, après une bonne récolte, de grandes quantités de céréales dont la consommation se fût faite plus tard, sortir à bas prix du pays, alors que plus tard il a fallu importer les quantités nécessaires à l'alimentation nationale, en les payant plus cher. La loi de 1896 a détruit l'organisation des bourses de céréales qui maintenaient le contact avec le marché universel. Même, après son rétablissement, la Bourse de commerce, comme tout organisme malade et affaibli, ne peut exercer ses fonctions qu'irrégulièrement.

En outre, étant donné l'arrêt du tribunal de l'Empire du 1er décembre 1890, il est hors de doute que le bordereau établi, avec l'assentiment du gouvernement, pour les affaires en céréales, ne trouverait pas grâce devant les tribunaux, si ceux-ci étaient appelés à juger des contestations portant sur ce bordereau. La jurisprudence du tribunal de l'Empire rend impossibles les transactions à livrer, qui répondent à des besoins économiques.

Le remède ne peut venir que du législateur, et les efforts des intéressés pour éclairer le gouvernement et le Reichstag n'ont cessé d'augmenter. Les Chambres de commerce se sont faites les organes de l'agitation qui a pris la forme de pétitions; celle de Francfort-sur-Mein a proposé notamment que les affaires à terme conclues entre négociants inscrits au registre de commerce fussent reconnues aussi légales que les affaires à terme conclues entre personnes inscrites dans le registre de bourse; ensuite, que pour les affaires à terme faites par des personnes non inscrites dans le registre de bourse, les couvertures données et les reconnaissances de dettes fussent admises comme valables en droit, par la loi.

Avec les scandales provoqués par les débiteurs sans scrupule, avec les dangers visibles pour la sécurité des affaires, il est devenu impossible de nier la nécessité d'une réforme. Dans la séance de la Chambre prussienne du 20 février 1901, des agrariens aussi convaincus que MM. Gamp, de Zedlitz, se sont prononcés en faveur d'une révision du Boersengesetz, révision natu-

rellement limitée. Le ministre du Commerce, M. Brefeld[1], déclara qu'il avait l'intention de confier à une commission d'enquête composée de membres du Parlement, de négociants, d'agriculteurs et de jurisconsultes, l'examen de la question de savoir dans quelles limites on pourrait remédier aux inconvénients signalés, sans toucher ni au principe fondamental ni à la tendance de la loi. On ne changerait rien au registre de bourse, mais ceux qui font professionnellement des affaires de bourse n'auraient plus le droit d'invoquer leur non inscription au registre de bourse pour se soustraire à leurs engagements; notamment cette faculté serait refusée à tous ceux qui seraient inscrits dans le registre de commerce. Cette déclaration fut accueillie avec une satisfaction mitigée ; c'était un commencement modeste d'une réforme, que d'arriver à supprimer la disposition inouïe, en vertu de laquelle le débiteur peut réclamer les couvertures données et se soustraire aux dettes formellement reconnues par lui.

Au lieu d'une commission d'enquête, le gouvernement allemand a convoqué le Comité consultatif, prévu par l'article 3 du *Bœrsengesetz*, et qui est composé de personnes compétentes, chargées de donner leur avis sur les questions qui doivent être soumises aux délibérations du Conseil fédéral. Ce Comité comprend 20 membres désignés pour le Conseil fédéral sur la proposition des organes des bourses, 20 désignés parmi les représentants de l'agriculture et de l'industrie ; chaque membre a un suppléant. Le Comité comprend des agrariens notoires comme le comte Arnim, M. Gamp, le comte Kanitz, Schwerin-Löwitz, et des hommes d'affaires comme MM. Frentzel, Frese, Kœmpf, Mendelssohn-Bartholdy, Thorwart.

Le Comité consultatif, qui a siégé le 11 et le 12 juin, à Berlin, a délibéré sur un programme que le chancelier de l'Empire avait fait élaborer. Le compte rendu de la discussion, qui doit servir à éclairer le conseil fédéral, n'a pas été publié. D'après des renseignements qui semblent exacts, le Comité a été unanime à reconnaître que le *Bœrsengesetz* devait faire l'objet d'une revision ; personne ne l'a contesté. D'autre part, on a également reconnu que les amendements proposés par la minorité agrarienne constituaient, il est vrai, un progrès sur la situation actuelle, mais la

[1] M. Brefeld avait bien voulu reconnaitre que la spéculation est aussi indispensable à la bourse, que l'air à respirer. « Enlevez le mercure du baromètre, et le baromètre n'indique plus le temps ; enlevez la spéculation à la bourse, et elle ne mesurera plus justement l'appréciation des grandes valeurs mobilières et des marchandises.

majorité a été nettement d'avis que c'étaient là des améliorations insuffisantes, et qu'il fallait aller plus loin, afin de rétablir en Allemagne des conditions saines économiques ; la majorité a été d'avis de demander au chancelier de l'Empire de ne pas s'en tenir aux propositions acceptées par la minorité, mais de provoquer dans la législation des modifications conformes aux suggestions faites par elle-même. Les points concédés par la minorité sont : 1° de limiter à six mois le délai durant lequel un débiteur peut annuler la reconnaissance d'une dette résultant d'une différence de bourse ; 2° de ne pas admettre la reprise des sommes déjà versées, reprise que la loi n'admet même pas pour les paris et les jeux ; 3° en cas de contestation concernant des affaires en valeurs ou en marchandises, d'obliger le demandeur à laisser porter en compte les bénéfices qu'il aura réalisés antérieurement dans les opérations à terme faites avec la même maison ; 4° de limiter à six mois, à dater de la remise du bordereau, la période durant laquelle le débiteur peut refuser d'exécuter les obligations résultant d'affaires à terme.

Il semble que la majorité ait eu tout à fait raison de ne pas se contenter de ces concessions qui sont absolument insignifiantes, et qui ne remédient point au mal résultant de l'insécurité créée par le Bœrsengesetz.

La majorité, qui comptait de 23 à 24 voix contre 11 à 12, a demandé :

1° De supprimer le registre de bourse, tout au moins de déclarer que la remise de couvertures et celle de reconnaissances de dettes sont valides en droit, sans détermination de délai ;

2° Quiconque, au moment de la conclusion de l'affaire, est inscrit comme négociant dans le registre du commerce, ne peut se refuser à exécuter le contrat sous prétexte qu'il n'est pas inscrit dans le registre de bourse ; la même règle s'applique à celui qui, à l'époque indiquée, fait professionnellement ou habituellement des affaires de banque ou de bourse, ou qui est admis à fréquenter la Bourse ;

3° L'interdiction des affaires à terme en céréales, en produits de la minoterie, en parts d'entreprises minières ou manufacturières, s'est montrée nuisible et doit être abrogée ; tout au moins faut-il insérer dans la loi une déclaration très nette qui mette un terme à l'incertitude et à l'insécurité du droit, qui résulte de la jurisprudence du tribunal de l'Empire. Dans ce but, la rédaction de l'article 50 devra être modifiée, de façon à ce que le marché de bourse à livrer en céréales, actions, etc., demeure interdit, sans

préjudice de la légalité des affaires industrielles, de même le sens de l'article 48 devra être fixé définitivement[1].

Le sens de cette dernière demande est de restreindre au texte même de la loi l'interdiction des affaires à terme, en ramenant à de justes proportions l'interprétation trop étendue du tribunal de l'Empire, qui a déclaré illégal le bordereau adopté, d'accord avec le ministre du Commerce par la Bourse de commerce de Berlin.

La convocation du Comité consultatif était l'aveu officiel de la nécessité d'une réforme du Börsengesetz : il faut espérer qu'une fois saisi du résultat des délibérations, le Conseil fédéral adoptera les vues les plus larges, de façon à rendre au marché financier et au commerce allemand toute l'élasticité que l'aveuglement et les passions anti-économiques lui ont fait perdre. Mais cela n'est pas certain; le Reichstag, qui devra donner force de loi aux amendements, est en général peu enclin aux mesures libérales. Il l'a prouvé encore en 1900, lorsqu'il a frappé les transactions de bourse de droits plus élevés.

Le *Bœrsengesetz* est un morceau de législation maladroite et dangereuse, dont on a voulu imiter dans les pays limitrophes de l'Allemagne, quelques-unes des pires dispositions, notamment celles qui concernent les affaires à terme. Aujourd'hui que le Comité consultatif allemand reconnaît, à une si forte majorité, la nécessité de rétablir la liberté de ces transactions, on devrait souhaiter que les ennemis du commerce, dans d'autres pays, sachent tirer profit de la leçon qui leur est donnée à Berlin. Pour ramener en Allemagne des conditions normales, il faudra bien qu'un jour ou l'autre, le Reichstag défasse la plus grande partie de ce qu'il a édifié en 1896[2].

ARTHUR RAFFALOVICH.

---

[1] Voici le texte de l'article 48 : les marchés à terme de bourse sont des marchés à livrer, dans lesquels l'époque de la livraison est un terme fixe, lorsqu'ils sont conclus d'après les conditions déterminées par le comité directeur de la Bourse pour marchés à terme de bourse, et lorsque pour ceux-ci a lieu une fixation officielle des cours.

[2] Quelques semaines à peine après la convocation du Comité consultatif, l'Allemagne a été émue par l'effondrement de deux banques saxonnes : le Crédit mobilier de Dresde succombant sous le poids des engagements contractés par suite d'une liaison trop intime avec une société d'électricité Kummer, a pu être sauvé de la faillite, tandis que la Banque de Leipzig, qui, fondée en 1839, disposant de 48 millions de mark de capital, de 16 millions de mark de réserve, a été abandonnée à son sort, personne ne voulant intervenir en faveur d'un établissement qui était créancier pour 87 millions de la Société de dessication des drêches de Cassel, une des entreprises les plus curieuses que l'on connaisse non pas au point de vue industriel, mais au point de vue de l'agiotage. Nous aurons l'occasion de revenir sur la crise allemande : les grands établissements financiers ont victorieusement résisté au run.

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

SOMMAIRE : Emissions et entreprises financières des trois derniers mois. — Marasme du marché. — La situation de place et les valeurs de traction. — Situation économique générale : le projet du budget de 1902 ; la diminution du rendement des impôts indirects ; les pensions civiles ; les retraites ouvrières. Ajournement de l'impôt sur le revenu. — Emigration des capitaux français à l'étranger. — Encore la vente à option des valeurs à lots et M. Vidal. — Statistique des Sociétés françaises par actions et par parts d'intérêts. — Le commerce extérieur de la France. — Les emprunts anglais. — La rente extérieure espagnole 4 0/0. — Les impôts en Suisse. — Le krack des chemins de fer congolais à Bruxelles. — La faillite de la *Leipziger Bank*. — Un jeu de milliardaires : les actions du *Northern Pacific* à la Bourse de New-York. — La conversion des dettes argentines.

Nous avons vu se produire, au cours des trois derniers mois, quelques émissions. Peu nombreuses et pas très importantes, il est vrai ; mais il faut, par le temps qui court, savoir se contenter, d'autant plus que le premier trimestre de l'année ne nous avait point gâtés à cet égard. Enregistrons donc avec satisfaction celles qui ont eu lieu, et souhaitons qu'elles soient favorables aux entreprises qui les ont faites et au public qui a donné son argent.

C'est d'abord — nous procédons par ordre de dates — l'émission, les 6 et 7 mai, par la Société générale et la Banque russe pour le commerce étranger, de 40.000 actions nouvelles de 100 roubles des *Usines de Briansk*, au prix de 540 francs. On a fait à ce propos une remarque intéressante. La Société générale, dit M. Manchez dans la Semaine Financière du *Temps*, « vient d'ouvrir de nouveau l'ère des émissions publiques avec prospectus signés des émetteurs qui, dans l'espèce, sont en France la Société générale et la Banque russe pour le commerce étranger. On ne saurait trop féliciter ces établissements de crédit d'être revenus aux bons principes de publicité autrement sérieux que celui des introductions à la Bourse dont on peut dire qu'elles ont, en quelque sorte, empoisonné le marché financier pendant l'année 1900. » Nous partageons l'avis de M. Manchez. N'oublions pas cependant que le procédé n'est pas tout et qu'il importe aussi, pour ne pas empoisonner la Bourse, que la valeur soit bonne, que

la souscription soit réellement couverte par le public et non par des syndicats de professionnels, ou l'on retombe alors dans l'inconvénient des introductions. Cela dit, bien entendu, sans aucune allusion aux titres des Usines de Briansk pour lesquels les intéressés n'ont pas manqué de renseignements et sur lesquels ils ont pu se faire une opinion.

Nous notons ensuite, le 22 mai, l'émission chez MM. de Rothschild frères de 424 millions de francs en *rente consolidée* 4 0/0 *russe*. Le taux d'émission était de 98 1/2 0/0, soit 492 fr. 50 par obligation de 500 francs.

Du 1er au 15 juin le *Crédit foncier de France* augmenta son capital par l'émission de 59.000 actions nouvelles de 500 francs au taux de 612 fr. 50 avec droit de préférence aux actionnaires anciens dans la proportion d'une action nouvelle pour six anciennes.

« Cette augmentation du fonds social, disait la circulaire du gouverneur, fournira au Crédit Foncier les moyens de développer, en même temps que ses opérations de prêts, la circulation de ses obligations foncières et communales, circulation qui doit rester en rapport avec le montant du capital social, conformément à l'article 8 de la loi du 6 juillet 1860 et à l'article 4 des statuts. D'autre part, elle permettra de modifier les arrangements de 1893, relatifs à la constitution des provisions extraordinaires pour l'amortissement des emprunts, et de répondre ainsi au désir exprimé dans les assemblées générales des actionnaires du Crédit Foncier. »

Enfin, le 10 juin, la Banque Impériale Ottomane, le Comptoir national d'Escompte et la Société Générale ont procédé à l'émission de 88.543 obligations du *chemin de fer du Damas-Hamah et prolongement*.

A côté de ces émissions proprement dites, il faut mentionner le 23 avril l'introduction à la Bourse de Paris, sur le marché en banque, de 40.000 actions de 120 florins (250 francs) de la *Société des pétroles de Moesi-Ilir*, dont la souscription avait lieu le même jour à Amsterdam, à la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Une partie seulement de la *rente* 4 *p.* 100 *Serbe* était admise sur notre marché. La totalité de ce fonds d'Etat s'y négocie maintenant.

La Ville de Paris vient d'ouvrir ses guichets pour l'émission d'obligations et de quarts d'obligations de l'*Emprunt municipal de* 1898. Les titres seront délivrés contre versement intégral du prix d'émission qui sera fixé par arrêté préfectoral. Offerts

aujourd'hui directement au public, ces titres seront cotés à la Bourse pour les transactions auxquelles ils peuvent donner lieu.

Dans un ordre un peu différent, nous devons signaler la création, imminente au moment où nous écrivons, et annoncée depuis quelque temps déjà, de la *Banque française pour le commerce et l'industrie*, au capital de 60 millions et dont le conseil sera présidé par M. Maurice Rouvier. Elle est la transformation, ou mieux la liquidation, de trois maisons dont la situation était chancelante : la Banque de l'Afrique du Sud, la Compagnie française des mines d'or et d'exploration, et la Banque internationale de Paris.

A côté de cette Banque Rouvier — comme on l'appelle déjà, — et qui réserve plus spécialement ses soins aux affaires nationales ou internationales, telles que les pratiquent nos établissements de crédit, se fonde, pour s'occuper des affaires sud-africaines et minières, la *Compagnie française des mines d'or et de l'Afrique du Sud*.

Telles sont les principales affaires nouvelles — nous ne disons pas les seules, crainte d'oubli — qui ont pu, ces temps derniers, intéresser le marché de Paris. Elles n'ont pas suffi, malheureusement, à lui rendre un peu de vie.

∴

Sauf quelques rares exceptions, la baisse atteint toutes les valeurs. Si l'on compare les cotes de fin juin à celles du commencement d'avril, on verra que les 3 et 3 1/2 0/0 français à 100 fr. 02 et 103 fr. 25, supportent une dépréciation de 1 franc et 1 fr. 10. La Banque de France à 3.680 francs et en tenant compte du coupon qui vient d'être détaché perd une quarantaine de francs. Le Crédit foncier, dont la souscription aux actions nouvelles, à voir l'avis de répartition, n'a pas été brillante, recule de 20 francs. Les Sociétés de crédit restent à peu près aux mêmes prix. Mais on sait que dans ces compartiments, les variations ou les non variations ne signifient rien. Le Crédit Lyonnais a baissé de 30 francs et la Banque internationale de Paris, pour des raisons spéciales, de 40 francs. Et c'est bien beau !

Tous les chemins de fer, qui sont peut-être les meilleures valeurs de la cote, sont en baisse sensible, excepté toutefois le Métropolitain qui est presque la seule valeur, avec l'Extérieure espagnole et le Rio, dont s'occupe la spéculation.

Omnibus, Traction, Thomson-Houston, etc., sont atteints.

Cependant la Compagnie française et la Compagnie parisienne de tramways se sont bien maintenues. Baisse aussi sur les valeurs de spéculation comme l'Extérieure espagnole, le Rio, la Sosnovice. Les titres qui se négocient au comptant seulement ont des fortunes diverses : sur l'ensemble, c'est aussi la baisse qui domine.

Nous ne parlons pas du marché des mines d'or. C'est un compartiment tout spécial qui, dans les circonstances actuelles de l'Afrique du Sud, nous semble échapper à des appréciations qui seraient prématurées, et dont la situation ne change pas celle du marché en général.

***

C'est qu'aussi bien, en regard de quelques pauvres éléments nouveaux et dont la valeur n'est pas très grande, on a toujours à tenir compte d'une situation de place et d'une situation économique générale qui n'ont rien de rassurant.

Les valeurs de traction continuent à peser lourdement sur le marché. Depuis quinze mois et plus, les titres ne sont pas parvenus à se classer. Les liquidations entraînent encore avec elles des exécutions, et l'on se dit à l'oreille les caisses qui sont encombrées de ces valeurs et qui pourraient avoir à en souffrir. Il est des établissements qui cherchent à se dégager de toute compromission avec les entreprises de tramways, et nous avons vu ces jours derniers la Société Générale se défendre d'être le banquier de la *Traction* — ce à quoi d'ailleurs nous ne verrions aucun mal — disant qu'elle n'a été que l'administrateur du gage commun des créanciers gagistes et le trésorier du consortium. Elle n'a engagé-là, dit-elle — ce qui prouve bien qu'elle n'avait rien d'un banquier — que 1.200.000 à 1.500.000 francs, qui sont *parfaitement garantis*. Nous n'avons pas à en douter. Mais le symptôme est significatif qu'on éprouve le besoin de le faire savoir par les journaux. Et ne trouvez-vous que c'est un mauvais tour que joue la Société Générale aux banques diverses qui n'en peuvent dire autant ?

On parle beaucoup, ces jours-ci, d'arrangements qui pourraient, en faisant entrer les valeurs de traction dans un vaste *consortium*, mettre un terme à la situation. Quelle foi faut-il ajouter à ces bruits et quel serait le résultat de ces projets ? Nous ne savons C'est une grosse partie, dit-on, et qui présenterait bien des aléas, que l'on se préparerait à jouer.

Signalons une fois de plus — car c'est le point important — que notre marché financier est bien malade depuis la fameuse *réorganisation* de 1898, et que le complément de réorganisation du commencement de cette année ne l'a pas amélioré. M. Perquel, il est vrai, l'un des coulissiers négociateurs de l'arrangement, est devenu agent de change. C'est tout. Trouvera-t-on que c'est assez ?

∴

L'augmentation constante des dépenses et la diminution des revenus publics, en même temps que les nombreuses mesures dirigées contre le capital, sont loin aussi de favoriser les affaires. Sans doute la France est riche, pleine de ressources. Elle peut faire face à tout, dit-on, par son travail et son épargne. Il faudrait prendre garde cependant de ne pas tuer la poule aux œufs d'or, et il semble bien que c'est ce que l'on est en train de faire. Nous avons confiance dans l'avenir ; mais ce qui est perdu dans les moments que nous traversons n'en est pas moins perdu, et constitue en perte la richesse publique et privée.

Le projet de budget pour 1902 déposé par M. Caillaux dans les premiers jours de mai, s'élève en recettes à 3.597.164.082 francs, et en dépenses à 3.597.072.199 francs. C'est une augmentation de 43 millions sur l'an dernier et de 126 millions sur 1900.

Il y a deux ans, M. le ministre des Finances — c'était le même qu'aujourd'hui — déclarait que le pays ne pouvait supporter plus que les 3.471 millions de dépenses qu'il demandait. Que dit-il aujourd'hui en sollicitant 126 millions de plus ?

« Ce budget décèle, croyons-nous, le souci qui nous a constamment guidés de limiter, autant que faire se peut, les dépenses publiques ».

On ne manquera pas, disent les journaux amis, de rendre le ministre responsable de cette nouvelle augmentation de dépenses, comme s'il pouvait, à lui seul, arrêter les conséquences des mesures législatives, etc. Quel pavé ! Nous n'aurions jamais songé à le lui jeter, nous qui ne sommes ni ses amis ni ses ennemis, car c'est dire qu'il est sans aucune influence, que toute autorité morale lui manque. Nous ne l'accusons pas, nous constatons les faits, en faisant remarquer seulement qu'il est des complaisances ruineuses, des combinaisons et des arrangements de chiffres qui donnent le change au public, et peut-être au Parlement lui-même.

En même temps que le budget des dépenses augmente, le ren-

dement des impôts et revenus indirects diminue. Pour les cinq premiers mois de 1901, la moins-value est de 30 millions par rapport aux évaluations budgétaires, et de 41.726.100 francs par rapport aux recouvrements de la période correspondante de 1900. Je sais bien que le rendement des impôts, c'est comme les saisons qui se suivent et ne se ressemblent pas. Une augmentation peut encore venir combler ce déficit. Il ne faut pas oublier cependant que les chiffres que nous donnons sont ceux de cinq mois, presque la moitié de l'année, et que les prévisions sont plutôt mauvaises.

Rien que sur les sucres, la diminution est de 16 millions; elle est due à ce que l'impôt qui les frappe est de plus en plus absorbé par les primes. On avait répandu le bruit qu'en présence de cet état de choses, le ministre des Finances se proposait de modifier la législation existante. La nouvelle était fausse, ou pour mieux dire, le ministre changea vite d'avis. Averti qu'une délégation de sénateurs et de députés, demandait à venir lui manifester l'émotion qu'avaient causée, dans la région du Nord, les diverses notes parues dans les journaux à ce sujet, il faisait aussitôt publier l'information suivante :

« Certains journaux ont annoncé que M. le ministre des Finances avait soumis au Conseil des ministres un projet de loi portant suppression, suivant les uns, et réduction, suivant les autres, des primes aux sucres. Nous sommes autorisés à déclarer que ces informations sont inexactes. Le Conseil n'a pas cessé de considérer que la question des primes ne saurait être résolue sans tenir compte de la situation faite aux producteurs français par le régime adopté dans les autres pays. »

Aussi, quand la délégation qui comptait MM. Sébline, Macherez, Bersez, Balandreau, etc., et qui avait à sa tête M. Ribot, se présenta, le ministre put lui répondre que, comme il avait été annoncé par les journaux, le Conseil des ministres avait ajourné toute décision sur la question des sucres, jusqu'au moment où auraient abouti, en un sens quelconque, les pourparlers engagés avec les nations étrangères ayant, comme la France, le régime des primes.

Voilà ce que j'appelle une complaisance ruineuse. En bon français, la note de M. Caillaux veut dire que le ministère ne veut pas perdre une trentaine de voix qui déplaceraient sa majorité dans les Chambres. C'est une façon d'acheter des votes aux dépens des contribuables et des intérêts du pays. Et comment veut-on, avec un tel exemple, que le gouvernement, s'il en avait envie, puisse s'opposer aux fantaisies socialistes ?

Les droits de douane, pour les cinq premiers mois toujours, ont baissé de 26.482.000 francs. Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir des tarifs ruineux pour le commerce !

La réforme du régime des boissons a aussi considérablement fait baisser les recettes de ce chef. Cela tient, dit-on, au régime transitoire d'application du nouveau système. Espérons-le.

L'impôt sur les opérations de Bourse a perdu près de 500.000 fr. Cela ne démontre pas précisément la vitalité de notre marché financier.

Un autre point préoccupe vivement, c'est l'accroissement du montant des pensions civiles. M. Caillaux a fait signer un projet de loi pour en modifier le régime et amortir la dette viagère résultant du service de ces pensions. Actuellement, sous l'empire de la loi de 1853, les retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires en vue de la retraite sont versées au Trésor où elles viennent alimenter la dette flottante. Or, ces retenues représentent au total une recette annuelle de 28 millions, tandis que la dépense s'élève à 80 millions et augmentera d'année en année, si l'on n'y pourvoit.

Le projet du ministre ne change rien au cas des fonctionnaires qui ont droit à la retraite en vertu de la loi de 1853. Mais il stipule qu'à l'avenir, pour tous les fonctionnaires qui seront nommés postérieurement à la promulgation de la nouvelle loi, les retenues sur les traitements ne seront plus incorporées au budget, mais mises en réserve. A ces retenues viendra s'ajouter une subvention de l'Etat suffisante pour constituer les capitaux nécessaires au service des pensions, dont le taux sera le même que dans la législation existante. En procédant ainsi par étapes pendant trente-cinq ans, avec une surcharge annuelle d'un million et demi pour le budget, on arrivera à amortir complètement la dette viagère.

Il y a là une de ces combinaisons de chiffres dont je parlais, à l'aide desquelles M. Caillaux essaie de donner le change. Il s'exerce un peu trop dans l'art de faire prendre, comme l'on dit, des vessies pour des lanternes. Il amortit la dette viagère inscrite dans une colonne du budget, mais il la reconstitue dans une autre colonne. Quand le trou sera comblé d'un côté, il y aura un trou aussi profond de l'autre côté. — Mais non, dit le ministre. Les retenues seront mises en réserve à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui fera de la capitalisation. O naïveté! mais comment se fera la liquidation de la dette viagère actuelle si les retenues y vont en diminuant et les dépenses en augmentant? Est-ce à cela qu'on appliquera le million et demi dont on parle? Mais c'est une

goutte d'eau dans la mer. Et si on l'applique là, si on ne le donne pas à la Caisse des Dépôts et Consignations, comment celle-ci fera-t-elle une capitalisation déjà impossible même avec ce million et demi ?

Ou l'on ne change rien à ce qui est, ou l'on se prépare à ne plus payer de pensions dans trente ou quarante années d'ici. Car on ne pourra plus les payer. Mais on aura encaissé les retenues qui iront... Après tout on aura peut-être quelques fonctionnaires de moins et il n'y aura pas grand mal.

Ma prédiction pourra paraître étrange au moment où l'on vote des retraites gratuites ou peu s'en faut aux ouvriers. Soyons tranquilles, ils n'en toucheront pas longtemps, de ces retraites, et pour la meilleure de toutes les raisons, l'impossibilité de les payer. Les privilégiés sont ceux qui arrivent aujourd'hui à 65 ans. Ils vont recevoir, ceux-là, sans même avoir versé la moindre cotisation. Et ce sont les autres, ceux qui auront versé et pour qui les patrons auront versé, qui n'auront rien. Mais, en attendant, c'est un nouveau trou, qu'il faudra creuser dans le budget.

Mentionnons cependant que l'impôt sur le revenu est ajourné jusqu'à l'an prochain. Nous n'osons espérer que ce soit un enterrement.

*
* *

Toutes ces causes, et les menaces dirigées contre le capital, ont pour effet de déterminer à l'étranger une émigration des capitaux français. Oh! on a démenti le fait. Mais on dément toujours ces choses, et l'on est d'autant plus à son aise que ceux qui en ont les preuves se gardent bien de protester. Ils ne délivrent pas d'ailleurs de reçus que pourraient voir les vérificateurs de l'enregistrement, ne font pas d'inscriptions sur les livres, ne tiennent pas de statistiques de l'argent ou des titres qui s'en vont. Tout se fait en cachette. Mais cet exode, la nullité de notre marché, bien qu'elle ait aussi d'autres causes, le prouverait. Et que signifient les émissions de valeurs étrangères plus nombreuses et plus importantes que les émissions de valeurs françaises ? N'est-il pas significatif que des Banques étrangères fassent annoncer à la quatrième page de nos journaux que leurs caisses sont ouvertes aux dépôts de titres ? — Cependant, si tout cela est vrai, il ne faut pas essayer de le prouver par des arguments qui révèlent trop d'ignorance, de légèreté ou de parti pris, ni, comme certain journal, confondre

le portefeuille commercial de la Banque de France avec ses dépôts de titres. Mais on sait qu'il y a cette année des taches dans le *Soleil!*

*
* *

Cependant on semble craindre que les affaires ne viennent nous submerger. On y met tous les obstacles possibles. C'est ainsi que la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de M. Emmanuel Vidal, directeur de la Banque des Fonds publics, contre le jugement du tribunal de la Seine et l'arrêt de la Cour qui l'ont condamné pour vente à option de valeurs à lots. Rappelons que c'est M. Vidal lui-même qui, devant l'interdiction par le Parquet de ce genre d'opérations, s'est fait poursuivre, voulant que la question fût vidée par les Tribunaux. Nous avons déjà parlé de cette affaire sur laquelle nous ne revenons que pour indiquer la solution définitive. A vrai dire, nous avions toujours douté du succès des protestations judiciaires de M. Vidal, non pas que sa cause nous parût mauvaise, mais au contraire parce que la thèse qu'il défendait était trop nette, trop simple, trop claire, trop conforme au bon sens, et que le droit, la science du droit, vous savez, y veut plus de façon.

Donc on peut vendre *ferme* des valeurs à lots. On n'en peut vendre *à prime* ou *à option*, parce que cette forme sépare des titres eux-mêmes la chance des lots, que c'est cette chance que l'on vend, et que la loi de 1836 sur les loteries s'y oppose. C'est d'une casuistique très profonde, mais qui me convaincrait davantage si, entre cent autres raisons, la loi de 1836 avait visé l'opération condamnée, et si encore cette opération était une loterie. Toutefois et dans la pratique, la simple prudence veut que l'on se conforme à la jurisprudence résultant de la chose jugée, au moins jusqu'à la prochaine évolution des Tribunaux, comme l'on dit, je crois, dans la langue juridique. J'ose former un souhait et exprimer un désir: c'est que M. Vidal continue à penser, malgré tout, malgré le droit et malgré sa condamnation, qu'il n'avait point tort. *Justum et tenacem propositi virum...*

*
* *

Nous trouvons de curieux renseignements sur les sociétés françaises dans le *Bulletin de statistique et de la législation comparée* (mai 1901).

Au 31 décembre 1898, le nombre des sociétés civiles ou commerciales par actions inscrites sur les contrôles de l'Administration de l'enregistrement s'élevait à 6.324. Elles ont été créées, 3.106 pour une durée de vingt à cinquante ans, 1.685 pour plus de cinquante ans; 1.107 vont de dix à vingt ans, 379 de cinq à dix ans, 47 seulement ont été fondées pour moins de cinq ans.

Les actions de capital émises par 6.322 de ces sociétés sont au nombre de 25.793.891 titres, dont la valeur nominale moyenne est de 524 francs. Une société a émis 4.264 actions sans expression de valeur nominale; dans une autre le nombre de ces titres est invariable, dit le document de l'administration dont nous ne comprenons pas l'expression.

Sur les 25.793.891 titres indiqués ci-dessus, 11.493.058 sont admis à la cote officielle, leur cours moyen ressort à 794 francs. 14.305.097 ne sont pas cotés. Pour 13.125.587 de ces derniers titres, la valeur déclarée pour le paiement de l'impôt se fixe en moyenne à 405 francs; pour 1.179.510, cette valeur n'a pu être dégagée.

Le nombre des actions de jouissance auxquelles a donné naissance le remboursement d'actions de capital des sociétés considérées est de 787.145; 560.579 sont cotées et leur cours moyen est de 721 francs; pour le surplus 211.598 titres ont une valeur moyenne de 263 francs, et 14.968 sont sans indication de valeur.

Il y a 5.919.599 actions bénéficiaires ou parts de fondateurs, dont 442.838 concourent à donner un cours moyen de 200 francs, et dont 5.342.980 valent en moyenne 13 francs. On n'a pu dégager la valeur de 133.781 parts.

Les obligations ou bons négociables émis par les sociétés représentent 51.000.915 titres dont 42.296.572 sans lots et 8.704.16à3 lots.

Les 42.296.572 obligations sans lots comprennent 40.161.874 titres dont le taux moyen de remboursement est de 495 francs. Rien n'est indiqué par les autres. 40.519.702 titres sont cotés, leur cours moyen est de 447 francs; 1.688.243 ne le sont pas, leur valeur moyenne ressort à 365 francs. On ne sait pas la valeur de 88.807 titres.

Les 8.704.163 titres à lots se répartissent en 7.269.438 obligations remboursables à 459 francs en moyenne avec un cours moyen de 426 francs, et 1.434.725 bons remboursables à 47 francs en moyenne avec un cours moyen de 73 francs. L'importance des lots payés en 1898 se chiffre par 9.872.888 francs pour les obligations et à 1.659.209 francs pour les bons.

Les emprunts des sociétés par actions sous d'autres formes qu'obligations et bons étaient au nombre de 2.201 contractés pour une somme globale de 252.805.475 francs, mais réduits par les amortissements à 176.564.314 francs au 31 décembre 1898. Le taux de ces emprunts a pu être constaté sur 237.932.082 francs : taux le plus élevé 6 p. 100, le plus bas 1.53 p. 100, moyen 3.68 p. 100.

Le produit des impôts encaissés sur les titres de toute nature en 1898, fut de 108.6 millions, dont 15.9 millions pour les droits de timbre ; 36.2 millions pour les droits de transmission ; 56,5 millions pour la taxe sur le revenu.

Le nombre des sociétés civiles par parts d'intérêts s'est élevé à 1.615, avec 621.794 parts d'une valeur nominale moyenne de 353 francs sauf pour 62 parts dont la valeur n'apparait pas. Elles ont émis 28.252 obligations ou bons dont la valeur moyenne, sauf pour 5.745 où elle n'a pu être dégagée, est de 372 francs. Leurs autres emprunts s'élèvent à 27.760.988 francs dont 26.706.882 francs au taux moyen de 4.42 p. 100. Ce taux est inconnu pour le surplus.

Pour ces sociétés le produit de la taxe sur le revenu s'est élevé en 1898 à 1.226.356 francs.

Ces chiffres sont à noter. Ils ont leur intérêt par eux-mêmes et serviront plus tard de base à d'intéressantes comparaisons.

*
* *

Notre commerce avec l'étranger continue à n'être pas brillant. Pour les cinq premiers mois de l'année, on constate une diminution aux importations de 86.217.000 francs et une augmentation d'exportation de 55.084.000 francs. C'est sur l'ensemble et comparativement aux cinq premiers mois de l'an dernier une diminution de 31.113.000 francs.

A la navigation, 1.070.002 tonneaux en plus. Mais les navires étrangers y sont, toute compensation faite, pour 1.075.984 tonneaux. Le nombre des navires est de 873 en moins : cette diminution porte sur les navires étrangers, tandis que les navires français ont augmenté. Ceux-ci naviguaient-ils donc sur lest?

*
* *

La Banque d'Angleterre vient d'abaisser à 3 p. 100 le taux de son escompte. Sur le marché de Londres, les affaires sont plutôt calmes.

D'après de récentes publications du gouvernement anglais, voici les emprunts qu'il a contractés depuis l'ouverture de la guerre du Transvaal et en grande partie pour les besoins de cette guerre.

£ 30.000.000	Emprunt de guerre 2 3/4, émis à 98. 10 sh., remboursable en 1910.
10.000.000	Bons de l'Echiquier 3 0/0, émis à 98, remboursable en 1903.
3.000.000	Bons de l'Echiquier 3 0/0, émis à 98.3 sh., remboursable en 1905.
11.000.000	Bons de l'Echiquier 3 0/0, émis à 97.5 sh., remboursable en 1905.
5.500.000	Bons du Trésor à 6 mois, rappportant des intérêts à taux divers.
5.588.000	Bons du Trésor à neuf mois.
10.045.000	Bons du Trésor à douze mois.
60.000.000	en 2 3/4 0/0 perpétuel, émis à 94. 10 sh.

£ 135.133.000 au total, auxquels il faut ajouter environ 4 millions de livres sterling, solde dû aux Banques d'Angleterre et d'Irlande. On arrive ainsi à un chiffre de près de 3 milliards 1/2 de francs qu'il faudra rembourser dans une dizaine d'années au plus, sauf les 60 millions en rente perpétuelle. — La charge assurément ne manque pas d'être lourde.

On passe toujours par des alternatives d'inquiétudes et d'espérances au sujet de la Rente Extérieure espagnole 4 p. 100. Sera-t-elle imposée? Ne le sera-t-elle pas? M. Urzaiz, le ministre des Finances, a donné des inquiétudes à cet égard. M. Sagasta semble plus rassurant, mais par son silence seulement. Cette incertitude promet aux Espagnols, d'une part, de tâter le terrain de temps à autre pour voir jusqu'où ils peuvent aller, et d'autre part, tient les spéculateurs en haleine. Il y a encore de beaux jours pour les défenseurs de porteurs de titres étrangers!

La Suisse, accablée d'impôts, manifeste son mécontentement. Partout on se plaint. Elle serait fatiguée, dit-on, de servir de laboratoire à toutes les expériences socialistes.

La Belgique a eu son krack des Chemins de fer congolais, qui, après avoir déjà fortement baissé depuis le commencement de l'année, ont éprouvé, du 30 au 31 mai, en un seul jour, de 8 à 23 1/2 0/0 de perte. L'ensemble de la cote s'en est naturellement ressenti.

La crise fut due à la crainte, devant un vote de la Chambre

belge, de l'annexion immédiate du Congo pour laquelle on ne se sent pas encore prêt. C'est pour plus tard, paraît-il maintenant, et tout s'est calmé. Mais la question, avec toutes ses conséquences, se posera de nouveau.

On ne paraît pas trop effrayé, chez nos voisins, bien que depuis quelques années les aventures de ce genre leur arrivent un peu trop fréquemment.

* * *

L'Allemagne est en ce moment fortement émotionnée par la faillite de la Banque de Leipzig, suivant de près la déconfiture de la Creditanstald de Dresde. C'est la suite de ce qu'on a appelé le krack des banques foncières en 1900. La Banque de Leipzig, dont le Directeur et le sous-directeur ont été arrêtés et mis à la disposition du procureur impérial, a, dit on, des engagements pour 92 millions de mark contre un actif de 195 millions 1/2. Si toutes les ressources de l'actif devaient complètement rentrer, il resterait aux actionnaires 67 millions de mark disponibles. La question est de savoir quelles pertes éprouvera la banque en réalisant ses engagements avec la Société par actions pour le séchage des drèches à Cassel et qui se montent à environ 85 millions de mark.

« Des banques de crédit mobilier, dit à ce propos M. Raffalovich dans le *Journal des Débats*, ne devraient jamais conserver qu'un intérêt très restreint dans les entreprises industrielles, dont ils ont facilité la naissance ou dont ils sont les banquiers. Rien de plus dangereux pour ces institutions que d'immobiliser leurs ressources, soit dans l'achat d'actions et d'obligations, soit dans des avances difficilement recouvrables. Les deux banques de la Saxe avaient eu, l'une et l'autre, un parasite à nourrir, qui finit par les épuiser. La banque de Leipzig une société de distillation et de dessiccation de grèges à Cassel, comme nous l'avons dit, la Creditanstald la Société d'électricité Kummer. Les banques foncières qui ont périclité l'an dernier étaient sorties de leurs attributions et étaient exploitées par un groupe de gens sans scrupule, qui avaient fondé toute une série de sociétés de spéculation immobilière et qui les alimentaient avec l'argent des obligataires. »

La spéculation a été poussée fort loin et très audacieusement en Allemagne depuis quelques années. Le moment du tassement des affaires, pour ne pas dire plus, semble arrivé.

*
* *

Les Américains aux Etats-Unis ont encore fait des leurs. Il s'agit toujours, mais indirectement cette fois, de *trust*, puisque l'accaparement des chemins de fer en serait bien un. On rêve là-bas — et ce n'est pas d'aujourd'hui — le rattachement de certaines lignes de l'Ouest avec d'autres lignes de l'Est, de manière que la Compagnie ainsi formée soit maîtresse du trafic transcontinental. Comme le capital des chemins de fer est en actions, celui qui possède le plus grand nombre de ces actions fait la loi, et c'est à la Bourse de New-York qu'eut lieu la bataille. En mai dernier, on vit donc deux puissances financières, le groupe Morgan, d'une part, et le groupe Kuhn, Lœb et Cie de l'autre, se disputer les actions du Northern Pacific. Pourquoi? On n'en sait trop rien. Il paraîtrait qu'il n'y avait de plan concerté d'avance ni d'un côté ni de l'autre. Peut-être aussi la façon dont les choses ont tourné a-t-elle fait reculer ceux qui avaient entrepris la campagne. Quoi qu'il en soit, les actions du Northern Pacific qui valaient 45 dollars l'année dernière et 100 dollars le 22 avril dernier, s'élevèrent à 109 le 26, à 115 le 3 mai, à 133 le 6 mai, à 150 le 7.

Les baissiers étaient débordés. Ils ne savaient plus comment faire face à la situation, soit en se liquidant, car l'argent valut jusqu'à 60 p. 100, soit en livrant les titres vendus qu'ils ne possédaient pas. On cite un spéculateur qui fit chauffer une locomotive à Albany pour apporter, en toute hâte, des titres à New-York. Il paya 5.000 dollars à la Compagnie et promit 10 dollars de prime au mécanicien pour chaque minute qu'il gagnerait sur le temps fixé pour le trajet. Du haut du ciel, Phileas Fogg doit être jaloux. Heureusement, devant l'émotion produite par ces faits et pour empêcher la panique qui menaçait de se déclarer, les Banques réunirent rapidement une somme de 100 millions de francs qu'ils mirent à la disposition de la place. Le prix de l'argent baissa. De leur côté les deux groupes acheteurs permirent à leurs vendeurs de titres de les racheter à un cours de compensation qui fut fixé à 150 dollars.

Ce n'est pas par générosité, croyez-le bien. Mais cela valait mieux que rien du tout, puisque la livraison des titres était impossible et que les vendeurs n'eussent pas répondu à des demandes d'argent trop rigoureuses.

Ainsi finit l'aventure. Ce ne fut pas un krack comme on l'a dit.

La Bourse de New-York reprit vite son calme et aujourd'hui elle ne se porte ni mieux ni plus mal qu'auparavant. Ce sont là de ces petits jeux auxquels se livrent les milliardaires de l'autre côté de l'Atlantique et qui n'ont pas pour eux plus d'importance qu'ici un whist bourgeois à deux sous la fiche.

D'ailleurs, des choses d'Amérique, d'Allemagne, de Belgique ou d'ailleurs, pas de répercussion sur le marché français. Nous nous en félicitons, à moins que ce ne soit parce qu'il ne compte plus, qu'il est trop malade et ne sent plus rien,

*
* *

La République Argentine voulait procéder, avec le concours de certaines Banques européennes, à la conversion de sa dette, qui se compose de 30 emprunts différents émis à des taux variant de 3 1/2 à 6 0/0 et dont le total est de 393.058.288 pesos-or ou 1.965.291.440 francs. La plus grande confusion règne dans tous ces emprunts dont les garanties sont d'ailleurs mal délimitées. La République a aussi une dette flottante de 112.500.000 fr. D'après le projet, Dette flottante et emprunts devaient être convertis en Consolidés 4 0/0 remboursables en cinquante ans, pour un montant en capital de 435 millions de pesos-or ou 2.175 millions de francs. L'opération, d'après les calculs donnés, aurait procuré un allégement des charges annuelles de plus de 20 0/0.

Pour le service de cette dette, le département des douanes aurait déposé chaque jour à la Banque de la Nation 80/00 de ses encaissements pour chaque 5 millions de piastres émis.

Aux dernières nouvelles, tous ces beaux projets étaient à vau-l'eau. L'opposition avait fait de l'obstruction, et le ministre des Finances aurait donné sa démission. On reparlera de la chose plus tard.

Maurice Zablet.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

Sommaire : *Journal of the R. Statistical Society* de Londres : « L'augmentation des dépenses municipales et nationales », par Lord Avebury. — « Le monopole d'Etat des spiritueux en Russie et son influence sur la prospérité de la population », par M. Alexis Raffalovich. = *The Economist* : Le droit d'exportation sur la houille. Qui paiera l'impôt ? La baisse des Frêts. — Les « Théories fallacieuses », de Sir Robert Giffen. = *Giornale degli Economisti* : Le « principe de la convenance économique » du prof. Ulisse Gobbi. = *L'Economista* : La campagne d'Edoardo Giretti pour l'abolition du droit de douane sur les céréales. — Un épisode de la municipalisation des services publics en Angleterre. = *La Rassegna Nazionale* : La « crise sociale » en Italie ; deux raisons qui n'en sont pas, ou si peu... = *La Riforma sociale* : En faveur des Sociétés coopératrices de panification. = *L'Italia Coloniale* : La marine marchande allemande ; quelques causes (?) de son développement. = *North American Review* : M. Charles R. Flint, la balance du Commerce et Dickens. — A propos du socialisme municipal. — Les Trusts et les prix. = *The Bankers' Magazine* : les méthodes européennes de Banque. = *Annals of the American Academy of political and Social Science* : Questions électorales. = *Political science Quarterly* : Comment gouverner les îles Philippines ? = *Sound Currency* : La question monétaire aux Philippines. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft* : Un nouveau contradicteur de Malthus. = *Jahrbuch fur Gesetzgebung*, etc. (Schmoller) : La répartition de la population au point de vue de la puissance des individus. = *Archiv für sociale Gesetzgebung und Statistik* : Tendances évolutives de l'économie politique allemande. = *Die Nation* : Le déclin du libéralisme. — Deux excellents articles de M. Théodor Barth. = *El Economista* : Le change espagnol. = *El Economista Hispano-Americano* : Le marché français pour les vins espagnols = *The Cost of municipal Trading* : Une brochure de M. Dixon Henry Davies.

Journal of the Royal Statistical Society. — La livraison de mars contient une remarquable étude de lord Avebury sur « l'augmentation des dépenses municipales et nationales » (*The Growth of municipal and national expenditure*).

Les rapports du *Board of Trade* montrent que, depuis quel-

ques années, les dettes municipales ont augmenté dans la proportion suivante :

1895	£	1.376.000
1896	»	3.067.000
1897	»	5.942.000
1898	»	6.774.000
1899	»	39.000.000

La somme des dettes locales dépasse aujourd'hui 250 millions de livres sterling, plus de 6 milliards de francs! Et elle promet d'augmenter encore d'une façon prodigieuse. En effet, si, comme on le propose, les compagnies des eaux sont rachetées, ce sera une affaire de 100 millions de livres; les compagnies du gaz y ajouteront £ 50.000.000; les logements des pauvres autant; les tramways, £ 30.000.000. Puis viendront l'éclairage électrique, les téléphones, etc.

Et alors que deviendra l'industrie privée? — Lord Avebury le fait ressortir d'une façon magistrale en exposant la situation des Indes au point de vue des chemins de fer :

« La politique du gouvernement a éloigné les capitaux anglais de la construction des chemins de fer, de sorte qu'il est devenu courant de dire que, si un railway devait être « payant », il serait fait par le gouvernement ; et il s'en est suivi que les capitaux anglais s'en vont en Argentine et dans d'autres pays. »

Examinons les faits :

L'Inde compte 280 millions d'habitants et 24.000 milles de voies ferrées, soit 1 mille par 11.700 habitants. Les Etats-Unis comptent 76 millions d'habitants et 250.000 milles de voies ferrées, soit 1 mille par 304 habitants.

Mais l'on pourrait objecter, remarque lord Avebury, que l'esprit d'initiative est autrement développé aux Etats-Unis qu'aux Indes. Examinons donc la situation de la République Argentine, dont la population est de race espagnole, qui est un pays essentiellement agricole et dont le gouvernement a été et reste encore sous le coup de gros embarras financiers ; — dans la République Argentine, qui compte 4 millions et demi d'habitants, il y a plus de 9.500 milles de voies ferrées, soit 1 mille par 474 habitants. Si l'Inde avait la même proportion de voies ferrées, elle en compterait, non pas 24.000 milles, mais près de 600.000, c'est-à-dire 25 fois plus. — Et « pourquoi les capitaux anglais vont-ils servir à construire des voies ferrées dans des pays étrangers, plutôt que dans les Indes, qui font partie de l'Empire britannique ? Parce

qu'en intervenant, le gouvernement empêche les individus d'entrer en lice ; quand la construction d'une ligne est proposée, ils disent que, si elle devait « payer », le gouvernement l'entreprendrait lui-même ».

Et lord Avebury conclut : « le fait est que les entreprises municipales et gouvernementales étranglent et détruisent les entreprises individuelles du même genre. »

Si, d'autre part, nous examinons les dépenses nationales des différents pays du monde, nous voyons qu'elles ont suivi depuis trente ans la progression suivante :

	1870	1880	1890	1897
	(en milliers de livres sterling)			
Royaume-Uni......	68.865	84.106	86.083	101.477
France............	83.612 (1)	150.428	149.787	140.900
Etats-Unis.........	64.481	145.882	74.712	110.913
Russie............	74.266 (1)	69.555	103.869	149 500
Italie..............	44.466	55.384	78.086	70 200
Allemagne.........	26.000	27.513	55.534	72.000
Autriche	31.288	36.006	46.633	62.400
Hongrie............	—	21.000	32.242	45.700
Belgique...........	8.658	15 316	16.716	19.900
Danemark.........	2.535	2.454	3.463	7.500
Norvège...........	1.124	2.456	2.530	3.800
Suède.............	3.197	—	6.060	6.900
Japon.............	—	13.000	1.600	24.600
Espagne...........	29.874	33.250	32.200	34.800
Hollande..........	8.259	12.000	10.500	12.500

Quant aux dettes nationales, elles atteignaient au total, en 1848, 1.700 millions de liv. st., en 1868-73, 4.678.627.000 liv. st. ; en 1887-88, 5.097.910.000 liv. st. ; en 1897-98, 6.432.757.000 liv. st. ; plus de 160 milliards de francs !

Si seulement ces dettes avaient été occasionnées par des dépenses utiles ! Mais les dépenses militaires et navales n'y entrent que pour une part trop considérable, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

(1) En 1869.

Dépenses militaires et navales

	1880	1890	1900
	—	—	—
	en milliers de livres sterling)		
Grande-Bretagne.......	28.512	32.782	14.283
France.................	30.095	31.265	38.297
Russie.................	33.925	38.346	36 057
Italie...................	10.053	19.514	17.393
Allemagne.............	20.250	29.810	37.796

« M. Gladstone nous dit un jour, poursuit lord Avebury; que l'Economie politique avait été bannie de la terre, vers Jupiter et Saturne. Je crois que le sens commun y est parti aussi » — Et il conclut :

« Il n'existe pas entre les grandes nations européennes de questions pouvant valoir, je ne dis même pas une guerre, mais seulement six mois des dépenses actuelles... »

Cela finira-t-il par être compris ?

— La même livraison du *Journal of the R. Statistical Society* contient le texte d'une communication de M. Alexis Raffalovich sur « le monopole d'Etat des spiritueux en Russie et son influence sur la prospérité de la population » (*The State Monopoly of Spirits in Russia and its influence on the prosperity of the population*).

La question de la vente des boissons alcooliques est une de celles qui, depuis fort longtemps, préoccupe le gouvernement russe. La première loi réglementant la vente des spiritueux en Russie date de 1598 ; elle interdisait la vente de l'alcool de grain et en réservait le commerce à l'Etat. En 1649, le Czar Alexis Michailovich monopolise la vente, en outre des spiritueux, de la bière et de l'hydromel que nous considérons en France comme des « boissons hygiéniques » L'Impératrice Catherine II abolit ce monopole en 1767 et le remplace par des licences de vente ; ce système est aboli à son tour en 1819; après de nombreuses vicissitudes, le gouvernement russe rétablit à partir de 1895 le monopole de l'alcool. M. Alexis Raffalovich considère que ce rétablissement du monopole de l'alcool a eu les plus heureux effets ; de fait la consommation de l'alcool en Russie est une des plus faibles qui soient et l'ivrognerie y est en baisse. M. Alexis Raffalovich nous permettra cependant de remarquer que l'expérience à laquelle procède le gouvernement russe est de beaucoup trop récente, n'a pas assez duré, pour qu'on puisse avec autorité en tirer des conclusions.

Nous ferons encore une remarque : la consommation d'alcool en Russie s'élève actuellement à un peu moins d'un gallon ; — mettons en chiffres ronds : 4 litres ; — c'est le chiffre de 1892, c'est-à-dire de trois années avant l'application du monopole.

Mais M. Alexis Raffalovich déclare que l'objet du monopole a été surtout « de faire échec à l'ivrognerie » ; et si la consommation de l'alcool est restée à peu près au même niveau, il est de fait que les cas d'ivrognerie ont diminué en Russie. Nous ne dirons pas que c'est là un mal ; cependant il est certain qu'au point de vue physiologique, un homme peut s'enivrer de temps à autre sans grand danger, tandis qu'au contraire la consommation régulière d'un petit excès d'alcool finit par lui être extrêmement préjudiciable.

Nous considérons que la question reste ouverte et qu'il faudra y revenir lorsque le monopole de l'alcool en Russie aura duré quelques années de plus, dans cinq ans, par exemple, — s'il n'est pas réaboli auparavant.

The Economist, dans son fascicule du 27 avril, discute le droit de 1 shilling dont Sir Michaël Hicks-Beach vient de frapper la houille à son exportation. « Jamais, dit-il, depuis la taxe sur les allumettes proposée par M. Robert Lowes, une proposition budgétaire n'a causé autant de trouble dans le commerce et provoqué autant de controverses que le droit d'exportation sur le charbon de Sir Michaël Hicks-Beach ».

Nous ne reviendrons pas sur les arguments connus mis en avant au sujet de ce droit; depuis deux mois, du reste, la question semble à peu près épuisée ; il est cependant un point, dans l'argumentation de *The Economist* qui mérite d'être signalé ; c'est celui-ci :

Près d'un tiers de nos exportations de charbon, dit-il, sont finalement consommées par des steamers britanniques se réapprovisionnant en ports étrangers. Si, comme le pense Sir Michaël Hicks-Beach, c'est le consommateur qui supportera le droit, un tiers en sera payé par notre marine marchande ; nous paierons donc, dans ce cas, un tiers de notre droit. Si, au contraire, la taxe fait baisser le prix du charbon, ce sont les proprétaires de mines qui la paieront. Dans les deux cas, la taxe, soit en son entier, soit pour un tiers, sera payée par des sujets britanniques.

The Economist ne prévoyait pas, à ce moment, que le droit pourrait retomber presque en entier sur le frêt. C'est pourtant ce qui se produit. Les nombreux « charbonniers » anglais construits

spécialement pour le transport du charbon, et incapables de transporter autre chose, se trouvent forcés, pour ne pas rester inutilisés, d'accepter des frêts très bas, permettant au charbon britannique de soutenir, sur le continent, la concurrence des autres charbons, et le 11 mai, les frêts s'établissaient ainsi :

	Prix actuels	Moyenne de 1900
	s. d.	s. d.
De la Tyne à Rouen.........	4.10	6.5 1/2
— — Boulogne......	3.9	5.3 1/2
— — Hambourg.....	3.10 1/2	5.2 1/2
— — Cronstadt......	4.0	6.7
— — Swinemunde...	3.6	5.7 1/2
— — Copenhague....	3.9	6.9 1/2
— — Lisbonne......	5 3	7.9
— — Bordeaux......	4.3	5.7 1/2

de sorte, remarque *The Economist*, que, « jusqu'à présent la taxe n'est pas supportée par la prospère industrie minière, ni par les rapaces consommateurs étrangers, mais par notre marine marchande, dont l'état est loin d'être prospère ».

Et il ajoute avec amertume. « Et plus les frêts baisseront, meilleure sera la situation, pour les charbons américains, sur nos marchés étrangers » !

— A signaler encore dans le numéro du 27 avril dont nous venons de parler, un article intéressant sur « la Politique et les Trusts », et, dans le numéro du 25 mai, une discussion très serrée d'une communication faite le 22 à la réunion du Bankers' Institute par Sir Robert Giffen, sur « The Expenditure of National Capital ». *The Economist* intitule son article « Fallacious theories of National Expenditure », et il faut dire que l'expression de « fallacieuses » semble à peu près justifiée. Sir Robert Giffen ne prétendait en effet démontrer rien moins que ceci : que les dépenses militaires, en état de paix comme en état de guerre, étaient légères pour un peuple aussi riche que le peuple anglais. Et, malgré toute son habileté, Sir Robert Giffen n'y est pas parvenu, — naturellement.

Le *Giornale degli Economisti* publie, dans son fascicule de mai une intéressante discussion de M. P. Boninsegni sur « le principe de la convenance économique et la science des quantités », (Il principio della convenienza economica e la scienza delle quantità), lequel principe, suivant le professeur Ulisse Gobbi — qui en est

l'inventeur, — présiderait aux lois de la production et de l'échange. Le professeur Gobbi part de ce point que l'individu, dans les opérations économiques, « se sert de certaines choses et de certaines *énergies personnelles* qui sont en son pouvoir » ; et il en déduit que, pour accomplir une opération donnée, l'individu est déterminé par un « jugement de convenance », dans lequel intervient une certaine fonction de quantité physique qu'il appelle *importance*.

La première remarque que fait, avec juste raison, M. Boninsegni, c'est qu'il est regrettable que le professeur Gobbi n'ait pas songé à définir ces expressions : *importance* et *énergies personnelles*. Il ressort de son ouvrage qu'il considère le terme *importance* comme « une quantité qui sert à instituer le jugement de convenance, et pour lequel il suffit de constater que l'importance d'une chose est supérieure à celle d'une autre, sans mesurer leurs importances respectives ». Pour prouver qu'il n'est pas nécessaire de procéder à ce mesurage, mais qu'il suffit de constater que l'importance d'une chose est supérieure à celle d'une autre, le professeur Gobbi fait observer que l'on peut mettre des choses par ordre d'importance, aussi bien que l'on peut disposer des soldats par ordre de taille, sans savoir à combien de centimètres se monte la hauteur de chacun d'eux. Ainsi posé, son terme *importance* semblerait être quelque chose d'objectif ; or il est essentiellement subjectif.

Prenons quelqu'un au hasard et demandons-lui quelle est la chose qui a pour lui le plus d'importance : un morceau de pain, ou le « Moïse » de Michel-Ange. — Il vous répondra peut-être : « le Moïse de Michel-Ange », — s'il est rassasié ; mais, s'il a faim, il vous répondra : « un morceau de pain ».

Il en est de même de l'expression *énergies personnelles* ; on peut y voir tout un monde.

Sont-ce là des quantités ? Une quantité est une chose réelle, mesurable. Or si, à la rigueur, on peut apprécier que telle chose a une « importance » *à peu près* double de telle autre, je demande avec M. Boninsegni comment, en face de deux tableaux, par exemple, on peut mesurer et comparer les *énergies personnelles* que leurs auteurs y ont dépensées...

L'*Economista*.— Dans le fascicule du 10 mars, notre excellent ami Giretti, que les mesures d'intimidation du parquet italien ne parviennent pas à réduire au silence, continue son plaidoyer pour l'abolition du droit de douane sur le blé, qu'il décore de cette jolie

métaphore : « le charbon de la machine humaine ». Sa conclusion est à citer :

« Les armes dont nous entendons nous servir pour obtenir l'abolition du droit sur les céréales, et aussi la fin de toutes les oppressions des castes et des classes dominantes, sont exclusivement celles de la persuasion, dans les limites de la plus stricte légalité.

« Et c'est pourquoi,en combattant et en nous efforçant de réfuter les sophismes des agrariens, nous ne désespérons pas d'arriver à convaincre tous les hommes de bonne foi, y compris ceux auxquels l'abolition du droit sur les céréales pourra causer un dommage passager, qu'il y va du salut et de l'avenir de la patrie, s'il n'est pas pourvu à temps à l'institution d'un état de choses où soient consacrés et protégés les droits de tous et de chacun ».

— Sous ce titre : « Un épisode de la municipalisation des services publics en Angleterre », le fascicule du 5 mai relate l'histoire suivante, qui serait amusante si elle n'était pas aussi grave :

Un M. Ludwig Mond, inventeur d'un procédé perfectionné de fabrication du gaz pour emplois industriels, et qui annonçait pouvoir, grâce à ce procédé, vendre son gaz 2 pence, soit 20 centimes, au lieu de 2 shillings les 1000 pieds cubes, voyait, à la fin du mois d'avril, sa demande d'autorisation de constitution d'une Société au capital de 1 million de liv. sterl. pour la fabrication et la fourniture de ce gaz, prise en considération par l'une des Commissions de la Chambre des Communes. Immédiatement, vif émoi : la municipalité de Birmingham, ainsi que celles de la moitié des autres localités du district, protestent avec véhémence contre ce projet : « Nous sommes nous-mêmes, disent-elles, productrices de gaz, et il serait contraire à l'intérêt public de permettre à une Compagnie privée de nous faire concurrence, de mettre en péril les capitaux investis dans nos entreprises par les contribuables [1] ».

Ainsi, ajoute l'*Economista*, il n'est plus possible, dans la libre Angleterre, à cause de la municipalisation de certains services publics, de fonder une compagnie industrielle sans rencontrer l'opposition la plus vive de la part d'autorités locales intéressées à ne pas avoir de concurrents. Autrefois, on aurait fait bon accueil à un industriel proposant de livrer à 2 pence les 1000 pieds cubes du gaz vendu actuellement 2 shillings ; cette différence considé-

---

[1] Voir pour détails le *Times* du 27 avril.

rable aurait été saluée comme un événement de la plus grande importance pour les industries qui ont besoin du gaz comme force motrice. Aujourd'hui on proteste...

— Nous ne savons quelle décision prendra la Commission de la Chambre des Communes à l'égard de M. Ludwig Mond; mais il est intéressant de constater que, grâce à la municipalisation des services publics, des autorités locales en arrivent à prétendre imposer aux contribuables l'obligation de payer 2 fr. 50 ce qu'ils pourraient avoir pour quatre sous.

Il reste entendu que la municipalisation des services publics a pour but — et surtout pour résultat — de « protéger les contribuables et de leur assurer des tas d'avantages... »

La *Rassegna nazionale* (1er mai 1901). « *Un suddito fedele* » publie un long article « à propos de la question sociale en Italie ». (*Sulla questione sociale in Italia*), article intéressant par cela même qu'il révèle un état d'esprit vraiment admirable. Le « *suddito fedele* » considère en effet que la crise sociale italienne provient de deux causes extrêmement simples : « d'abord du manque d'éducation morale du peuple, qui dissipe le dimanche le gain de la semaine, et ensuite de ce fait que les fils du peuple se marient avec l'imprévoyance la plus absolue des obligations graves que crée une famille future ». Un point c'est tout. Quant aux impôts, qui sont plus écrasants en Italie que dans tout le reste de l'Europe, quant aux droits de douane, grâce auxquels l'Italien paie son pain presque deux fois plus cher qu'il ne devrait le payer — sans parler du reste; — quant à la mauvaise administration, au gaspillage des deniers publics, aux expéditions coloniales aventureuses, pas un mot. Le « *suddito fedele* » considère, — ou, du moins, puisqu'il n'en parle pas, semble considérer qu'ils n'ont aucun rapport avec la crise sociale.

L'heureux homme!

La Riforma Sociale. — Dans le numéro du 15 mars, M. R. Dalla-Volta étudie « la question du pain et la coopération ». Il expose qu'un bon pain doit, d'abord, n'être altéré en aucune façon, ne pas contenir d'eau au-delà d'une certaine proportion, être bien

cuit, mais pas trop, — répondre en un mot aux prescriptions de l'Ecole de Salerne [1].

De votre table il faut exclure
Les pains sortant du four, et le pain qui moisit,
Le biscuit sec, les pâtes en friture.
En fait de pain, le sage le choisit
D'un bon grain, peu salé, bien pétri; la levure
Y doit, par la cuisson,
Produire des yeux à foison;
Une croûte trop sèche engendre trop de bile;
Préférez-lui la mie, à broyer plus facile.
Que le pain soit bien cuit, léger, d'un bon levain;
S'il n'est point tel, il n'est pas sain.

M. Dalla-Volta considère que c'est par les coopératives que l'on peut obtenir le pain le plus sain à meilleur marché. A l'appui de son opinion, il expose le fonctionnement et les résultats des trois grandes Associations de panification de Roubaix, la « Roubaisienne », la « Société de Consommation » et l' « Union », qui, tout en vendant leur pain — qui, paraît-il, est de qualité excellente, — 0 fr. 25 le kilo, trouvent le moyen de réaliser, sur ces prix de vente, des bénéfices de 25 à 33 0/0, qui sont répartis entre les coopérateurs, lesquels se trouvent ainsi ne payer en réalité leur pain que 0 fr. 18 à 0 fr. 20 le kilo.

M. Dalla-Volta termine son article par un vigoureux appel en faveur de la création, par toute l'Italie, de Sociétés coopératives de panification.

L'*Italia Coloniale* (fasc. d'avril) publie une étude de M. E. Spagnolo sur « la marine marchande allemande », dont nous n'avons pas à retracer ici le prodigieux essor, sur lequel M. Spagnolo s'étend complaisamment. Mais M. Spagnolo ne se contente pas de constater le développement extraordinaire de la marine marchande allemande; il veut en exposer les causes, et ces causes, — suivant lui, — les voici : « D'abord, les bonnes conditions économiques du pays, la main-d'œuvre à bon marché, la canalisation intérieure... et, par-dessus tout, l'esprit d'entreprise de la classe des négociants, la sécurité que leur donne la vigilance assidue du gouvernement impérial, et la majesté vigoureuse de la patrie »

[1] Cité par G. Husson, *Histoire du pain*, etc., p. 150.

On ne voit pas très bien, au premier abord, — ni même au second, — comment « la majesté vigoureuse de la patrie » influe sur le développement de la marine marchande. L'« esprit d'entreprise de la classe des négociants » nous semble également très difficile à apprécier. Mais passons. Nous croyons, en ce qui nous concerne, que le développement de la marine marchande allemande a eu de tout autres raisons : celles qu'a exposées d'une façon magistrale notre collaborateur, M. Jules Fleury, dans une brochure publiée l'an dernier [1], et dont nous demandons la permission de rappeler ces quelques lignes :

« ... L'Allemagne ne s'y est pas trompée. Elle a vu que la liberté d'acquérir son matériel, de contracter librement avec son personnel et ses équipages, étaient les raisons du succès de l'industrie maritime britannique... Voulant une grande marine commerciale, elle lui a donné les moyens sûrs de grandir. Elle a dès lors considéré que l'industrie maritime devait être assimilée à toute autre industrie, et n'être l'objet d'aucune réglementation particulière. L'armateur y est sur ses navires comme l'industriel dans ses usines... »

— M. Spagnolo constate avec regret que la marine marchande de l'Italie, malgré son « système de primes à la construction et de primes à la navigation que nous avons imité de la France », ne prend pas un essor correspondant aux sacrifices faits pour elle. — Mais c'est précisément parce que l'Italie jouit d'un « système de primes à la construction et de primes à la navigation imité de la la France » qu'elle n'a pas pris un développement plus grand.

Et puisque, de la marine marchande allemande, nous voici maintenant sur le chapitre de la marine marchande italienne, n'est-ce pas Giretti qui écrivait dans le *Giornale degli Economisti* de mars, avril, ou mai 1900 ?

« Nous avons imité l'Allemagne en tant de choses mauvaises ; pourquoi ne l'imiterions-nous pas dans cette chose excellente et ne demanderions-nous pas au souffle robuste de la liberté le remède qui seul pourra rendre de la santé et de la vigueur à notre marine marchande » ?

— Nous, Italiens, écrit Giretti. Sa phrase est vraie pour nous, Français .

A signaler : dans la *Rivista politica e litteraria* (15 mars) l'article de M. Luigi Nina sur « La situation politique en face des aspira-

[1] *La Marine Marchande.*

tions réformatrices de la finance »; dans *Il Ragionere* (mai), l'étude de M. Roberto Nicoletti sur « L'Annuité de Capitalisation »; et, dans la *Rassegna Italiana* (mars), un important travail de M. Raffaele Perrone Capano sur L' « Anarchie au point de vue anthropologique et social »

North American Review. — Dans le fascicule du 15 mars, M. Charles R. Flint examine, au point de vue commercial, la situation et l'avenir des Etats-Unis. Il s'écrie avec une joie et un orgueil non dissimulés : « La balance du commerce, pour 1900, se chiffre par près de 649 millions de dollars en notre faveur ; nous avons gagné 54 millions de dollars par mois, 13 millions par semaine, 2 millions par jour, 80.000 par heure, 1.300 dollars par minute »! M. Charles R. Flint aurait dû ajouter : 21 dollars par seconde, cela ne lui aurait coûté qu'une divison de plus...

Il nous sera permis de ne pas insister.

Ajoutons, cependant, que l'autorité sur laquelle s'appuie M. Charles R. Flint pour faire fonds de la vieille théorie de la balance du commerce, est assez inattendue ; il s'agit en effet de Charles Dickens, qui fait dire par Micawber à David Copperfield la phrase suivante — qui, pour M. Charles R. Flint « résume très clairement la situation présentée par la balance du commerce » :

« Revenu annuel : 20 livres ; dépense annuelle : 19 livres 6 ; résultat : bonheur. Revenu annuel : 20 livres ; dépense annuelle : 20 livres 6 ; résultat : misère. »

Et M. Charles R. Flint ajoute : « Mais les chiffres que je viens de citer n'expriment pas clairement la situation, car non seulement nous sommes la première nation exportatrice du monde, mais nous sommes aussi la seule nation qui ait une balance du commerce considérable *du bon côté* ». Et M. Flint plaint l'Angleterre à qui la balance du commerce est depuis si longtemps défavorable ; — résultat : misère. Par contre, il éprouve un grand respect pour Haïti, qui exporte deux fois plus qu'elle n'importe ; résultat : bonheur.

— Dans le même numéro, M. Richard T. Ely, professeur d'Economie politique à l'Université de Wisconsin, se déclare partisan du socialisme municipal. Il pose cette question : « Quelqu'un a-t-il jamais constaté une amélioration dans un gouvernement municipal, par suite d'un amoindrissement de ses fonctions ? Voyons-nous que c'est par l'amoindrissement des fonctions du gouvernement, en général, qu'une amélioration est réalisée ? » Et, il insiste :

« A un certain moment. le gouvernement italien exploitait les chemins de fer italiens. Plus tard, il a transmis les railways à une Compagnie privée. Est-ce que le retrait de l'Italie de l'exploitation des chemins de fer a produit *une régénération dans la vie publique*? »

Du moment que la réduction des fonctions du gouvernement n'existe pas, au point de vue résultats, si elle ne produit pas, et sur-le-champ, « une régénération dans la vie publique », il n'y a pas à discuter.

M. Ely ajoute : « Au cours des derniers cinquante ans, en Angleterre, il y a eu une amélioration continue, qui a accompagné l'expansion continue de l'activité municipale... ; est-il anti-naturel de supposer qu'il y a entre elles une connexion ? »

— *Post hoc, ergo propter hoc*, M. Ely.

— Le numéro du 15 mai contient toute une série d'articles sur les Trusts, dont le plus intéressant est celui de M. B. Thurber, président de l' « United States Export Association », intitulé : « L'influence des Trusts sur les prix. (*Influence of the Trusts upon prices.*)

M. F. B Thurber tient surtout à établir que les trusts ont eu pour effet une baisse des prix. Ainsi, dit-il, l'huile raffinée à brûler, qui valait 25,7 cents le gallon en 1871, n'en vaut plus que 7,8 en 1900. Le résultat n'en serait-il pas dû à la *Standard Oil*?

— Soit. Mais ce prix de 7.8 cents est exactement celui de 1889; et,en 1894,le gallon d'huile valait 4,2 cents, soit à peu près la moitié de ce qu'il vaut actuellement.

— La différence par livre entre le sucre raffiné et le sucre brut était de 1,88 cents en 1879. Depuis la fondation du *Sugar Trust*, en 1888,elle se chiffre par une moyenne de 0,84 cents.— Soit,mais cette différence, avant la formation du Trust, était de 0,71 cents en 1886; de 0,64 en 1887, différences qui ont toujours éte dépassées depuis.

Prenons le Trust de l'acier. Le « Bessemer pig iron » valait, en mars 1901, 16,50 dollars la tonne, et 18.85 en 1890. — Oui ; mais, en 1900, il valait 19,49 dollars.

En somme, l'article de M. F. B. Thurber n'est rien moins que concluant.

Bankers' Magazine (mars). M. H. B. Robinson étudie, « les méthodes européennes de Banque » dont il discute les mérites respectifs. Il fait très bien ressortir qu'en Angleterre la Bank of England est le banquier de l'Etat, tandis qu'en Allemagne, la Reichsbank, et en France, la Banque de France, sont essentiellement des banques d'État ; « cette politique étatiste », ajoute M. Robinson, « restreint considérablement l'action de ces banques ».

Les objections que fait M. Robinson au système de la Reichsbank ont trait au contrôle qu'exerce sur elle le Gouvernement, et aux restrictions concernant son stock d'or. Il fait au système de la Banque de France des reproches analogues, en y ajoutant celui d'avoir le monopole de l'émission de billets. A la Bank of England, M. Robinson reproche l'inélasticité de son émission. A son avis, le meilleur système de Banque est le système écossais, dont il attribue la prospérité et la grandeur aux libertés dont il jouit, et dont la principale consiste en ceci que les banques écossaises ont le droit d'émettre n'importe quelle quantité de billets, pourvu que, pour le montant dépassant leur capital autorisé, elles disposent d'une somme métallique égale.

Annals of the american Academy of Political and Social Science (fasc. de mars). A signaler deux articles : l'un de M. Clinton Rogers Woodruff intitulé : *Election methods and Reforms in Philadelphia*, dans lequel l'auteur préconise, en même temps que l'emploi de la machine à voter, un certain nombre de mesures destinées à mettre un frein aux actes de corruption et d'intimidation qui fleurissent, paraît-il, aux Etats-Unis ; — l'autre de Edward Sherwoode Meade sur *The Reorganization of Railroads*, intéressant, mais si dilué.

Political Science Quarterly. — M. Walter Wheeler Cook, dans le fascicule de mars, pose cette question : comment gouverner les îles Philippines ? (*How govern the Philippine islands* ?) Ce titre est beaucoup trop large ; le point que discute M. W. W. Cook n'est en effet que de savoir si : 1° le congrès peut déléguer au Président des Etats-Unis « les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire nécessaires pour gouverner les îles », et 2° si le Président peut accepter, c'est-à-dire s'il n'y a pas incompatibilité

entre les fonctions de Président des États-Unis et celles de gouverneur des îles Philippines.

M. W. W. Cook est d'avis que la constitution des Etats-Unis permet au Congrès de déléguer lesdits pouvoirs au Président, et que celui-ci peut parfaitement les accepter. M. F. B. Whitney partage cette opinion, mais pour des raisons différentes. D'autres auteurs sont d'un avis diamétralement opposé, et ils semblent avoir avec eux la majorité du Congrès qui, à sa session dernière, repoussa un projet de loi du sénateur Spooner, qui avait précédemment pour but de faire nommer le Président Mac Kinley gouverneur des Philippines.

Cette question fait couler des flots d'encre de l'autre côté de l'Atlantique.

Il y aurait un moyen bien simple de la résoudre.

Ce serait de laisser les Philippins se gouverner eux-mêmes.

Sound Currency publie, dans son fascicule de mars, une étude très intéressante de M. L. Carrol Root sur « La question monétaire aux Philippines » (*The currency question in the Philippines*).

Jusqu'en 1857, époque à laquelle un « Hôtel des Monnaies » fut établi à Manille, les Philippins n'avaient aucune monnaie nationale; pendant tout le XVIIIe siècle, la roupie constitua leur étalon monétaire, et, pour pourvoir à leurs besoins courants, ils fractionnaient les pièces en un certain nombre de morceaux; ils reçurent ensuite des pièces espagnoles, autrichiennes, sud-américaines, et cette diversité de monnaies avait pour résultat de créer d'inextricables confusions dans les comptabilités des administrations publiques, les unes comptant par pesos, les autres par onces, etc.... A partir de 1861, la Monnaie frappe des pièces d'or de 1, 2 et 4 dollars ainsi qu'un certain nombre de pièces d'argent; quinze ans après, la baisse de l'argent a pour résultat de faire disparaître des Philippines la monnaie d'or, qui est partout remplacée par le dollar-argent mexicain.

La question qui se pose actuellement, pour les Etats-Unis, est celle-ci : Faut-il maintenir aux Philippines le dollar mexicain, en lui conservant sa parité avec l'or (32 1/2)? — ou bien introduire aux Philippines le système monétaire des Etats-Unis, c'est-à-dire le monométallisme or, avec, comme étalon, le dollar américain? — ou bien encore, tout en instituant aux Philippines le monométallisme or, leur donner, comme étalon, le peso-or?

Le premier système revient à établir aux Philippines le bi-métallisme; il n'est donc même pas à discuter. Le second présente un grand désavantage, par suite de l'habitude qu'ont les indigènes du peso. Le troisième est beaucoup plus intéressant : avec lui, l'unité-standard de valeur serait un peso-or théorique de 11,61 grains d'or; la monnaie d'argent, qui serait naturellement conservée, consisterait en pièces à peu près identiques au dollar mexicain, mais contenant 10 p. 100 d'argent en moins, et le gouvernement des Etats-Unis les maintiendrait à la parité du peso-or théorique; on aurait : 100 centavos = 1 peso et 2 pesos = 1 dollar; la pièce de 5 dollars-or des Etats-Unis passerait comme pièce de 10 pesos; ce procédé mettrait les Philippines à l'étalon d'or d'une façon analogue à celle qu'a suivie, en 1897, le Japon pour passer de l'étalon d'argent au « gold-standard ».

Entre ces trois projets, M. L. Carroll Root évite de se prononcer. En aurait-il un quatrième? ou bien les repousserait-il tous trois? On le croirait, à le voir citer, comme conclusion de son étude, la phrase suivante de Miss Laura R. White, dans le *Vindicator* de Louisville, Ky. : « Laissez ceux qui veulent vendre leurs marchandises pour de l'argent les vendre pour de l'argent, et ceux qui veulent les vendre pour de l'or, les vendre pour de l'or; cette intervention dans leur système monétaire est un acte excessivement cruel.... »

Zeitschrift fur Socialwissenschaft (H. 4/5). — A signaler une importante étude de M. Julius Wolf, dans laquelle l'auteur, après avoir établi — encore une fois —, que les formules de Malthus sont inexactes, expose de « nouvelles lois de population ». Nous devons avouer que nous n'y comprenons pas grand chose. M. Julius Wolf s'obstine à voir une relation entre l'augmentation de la population et celle des subsistances. Qu'appelle-t-il subsistances? Les moyens de subsistance ne sont pas les mêmes pour un lazzarone et pour un Anglo-Saxon. Quant à la relation entre des subsistances quelconques et la population, partout, dans notre riche Europe occidentale, en France, en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Danemark, le taux de natalité diminue, et d'autant plus vite que le pays est plus riche, c'est-à-dire qu'il a plus de subsistances et même que ses subsistances augmentent.

N'est-ce pas Ach. Guillard qui disait : « Où il y a un pain,

naît un homme, et où disparaît un pain, disparaît un homme »? mais il y a des pays où il n'y a pas de pain et où il y a des hommes; si cette proposition était vraie, l'Inde et l'Irlande seraient désertes; or la population de l'Inde s'accroît, à chaque recrutement, dans des proportions considérables ; quant à l'Irlande, s'il est exact que sa population est en baisse constante, il n'en est pas moins vrai que les naissances ne cessent pas d'y être très supérieures aux morts. Et le Russe, tellement misérable que dans certains districts, il passe une partie de l'hiver plongé comme les marmottes dans ce que l'on appelle le « sommeil hivernal » (1), a une natalité double de celle du Français! Alors?

Nous devons avouer qu'en ce qui nous concerne, de toutes les « lois de population » actuellement formulées, nous n'en connaissons qu'une qui soit à peu près établie ; c'est la loi — extrêmement vague dans l'espèce —, de l'offre et de la demande. Et c'est tout.

Jahrbuch für Gesetzgebung, etc. (Schmoller) H. 2. — M. Georg Bindewald publie une longue et remarquable étude sur la répartition de la population au point de vue de la puissance des individus.

La population de l'Allemagne se répartissait ainsi aux différentes dates suivantes : (en 0/0).

	1871	1880	1890	1895
	—	—	—	—
Villes de plus de 100.000 habitants.......	4 8	7 2	11 4	13.5
— de 20 à 100.000 —	7.7	8.9	9.3	10.5
— de 5 à 20.000 —	11.2	12.6	11.5	13.6
Villages de 2 à 5.000 —	12.4	12.7	10.3	12.2
— au-dessous de 2.000 —	63.9	58.6	57.5	50 2

Ayant constaté ce courant d'immigration des campagnes vers les villes, M. Georg Bindewald insiste sur ceci, qu'il ne faut pas le considérer seulement qu'au point de vue de la quantité, mais aussi et surtout au point de vue de la qualité. Il oppose à l'existence des villes la vie des champs « où, comme Antée, l'homme reprend de nouvelles forces au contact de la terre », et il remarque :

« Un très grand nombre d'individus de constitution faible peuvent certainement, lorsqu'un travail non corporel les met à

---

(1) M. Volkov, *Bulletins de la Société d'Anthropologie* (1900) N° 1. pp. 67-68.

l'abri des intempéries, atteindre un âge relativement avancé; mais la débilité de ces individus se continue, et d'une façon aggravée, dans les générations suivantes, à moins que la santé de la mère n'y ait fait contre-poids ».

Et pour cela, il faut que la mère vienne de la campagne.

A signaler dans le même numéro une intéressante étude de M. E. Schwiedland sur le travail industriel à domicile et ses conditions.

Archiv für Soziale Gesetzgebung und Statistik H. 3/4. — De M. Heinrich Rauchberg, un interminable article intitulé « Tendances évolutives (ou de développement) de l'économie politique allemande » (*Entwicklungstendenzen der Deustchen Volkwirtschaft*).

Economie politique allemande? pourquoi « allemande » ? et pourquoi « économie politique » ? et pourquoi « Tendances évolutives » ? — alors qu'en réalité, M. H. Rauchberg expose dans son étude certains points de la situation économique et sociale de l'Allemagne, avec les prévisions qu'ils autorisent, ou plutôt qu'il se croit autorisé à en tirer? — M. Rauchberg éprouve le besoin de répéter des truismes de ce genre : « Les conditions sociales se modifient plus rapidement que l'homme et sa culture intérieure », etc.

D'autre part, il se réjouit de l'augmentation de la population allemande. — Savez-vous pourquoi? — Parce que « le nombre des soldats s'en trouve augmenté ». M. Rauchberg se réjouit également de « l'épanouissement industriel » parce qu'il fournit « les moyens abondants nécessaires » à cette augmentation du nombre des soldats. Et il insiste : « Qu'on s'imagine n'existant plus cet accroissement de population, rendu seulement et uniquement possible par l'industrie, et l'on conçoit immédiatement quelle a été l'importance de l'essor industriel de l'Empire allemand pour sa force nationale et sa puissance militaire. »

— Quel caporalisme !

Die Nation. A signaler, dans le fascicule du 9 mars, un excellent article de M. Theodor Buck sur « la Société russe et le Libéralisme au XIXe siècle. »

Le XIXe siècle, dit M. Theodor Buck, a vu s'effectuer en Russie d'extraordinaires progrès : et si l'on compare la situation de la

Russie à la fin et au commencement du siècle, on assiste à toute une série d' « apparitions réconfortantes ».

Mais, par contre, ajoute M. Buck, « il est certains faits qu'on ne peut constater qu'avec chagrin, et qui, à plusieurs points de vue, semblent constituer un véritable recul : c'est avant tout le déclin des idées libérales..... En 1883, le dernier grand journal libéral, le *Golos*, a cessé de paraître....; dans la « société », les idées libérales sont de plus en plus impopulaires, et il est presque de bon ton d'affecter de les mépriser... »

Hélas! ce n'est pas qu'en Russie, c'est partout, en France aussi, et même en Angleterre, que nous assistons au « déclin des idées libérales ».

— Dans le numéro du 16 mars, un bel article de M. Theodor Barth, à propos des derniers succès des agrariens, intitulé : « absurdité, tu triomphes ! » — A signaler encore (n° du 6 avril), l'article de M. Theodor Barth, sur la « comédie du canal ». — Presque tout, du reste, est à signaler dans la *Nation*, qui est, à notre connaissance, à peu près la seule revue allemande où l'on sache traiter les questions économiques et politiques, en laissant de côté ce pédantisme et ce dogmatisme lourds qui sont accablants pour le lecteur.

El Economista (Madrid). — Dans deux articles sur la question du change espagnol, *El Economista* (16 et 23 mars), porte aux nues M. Edmond Théry, et « abîme » M. P. Leroy-Beaulieu. Nous renvoyons le rédacteur de *El Economista*, à l'excellente brochure que vient de publier sur cette question notre confrère, M. G. Manchez [1] et qu'il connaît du reste peut-être, car une partie de leurs conclusions sont identiques.

A signaler, dans le numéro du 11 mai, un article sur le rendement des douanes, qui porte ce titre spirituel : « Les impôts sur le commerce ».

El Economista Hispano-Americano (Madrid), dont le premier numéro a paru le 5 avril dernier, semble animé d'excellentes intentions. Il contient d'intéressants articles sur la marine marchande espagnole (n[os] des 19 et 26 avril), sur la question du change (n° du 3 mai), etc. Nous signalerons particulièrement un article de

[1] Librairie Guillaumin.

M. Julian Castedo, sur le « Marché français pour les vins espagnols », publié dans le numéro du 10 mai.

On sait que, jusqu'à 1880, la France n'importait guère qu'une moyenne annuelle de 4 millions d'hectolitres de vins étrangers, surtout d'Espagne ; mais à partir de cette date, le déficit croissant de notre production, causé par les ravages du phylloxéra, a pour effet d'augmenter l'importation des vins dans des proportions importantes. Tandis que, par suite de la rupture de nos relations commerciales avec l'Italie, l'importation de ses vins tombe de 2.703.000 hectolitres en 1887 à 19.800 en 1890, celle de l'Espagne s'accroît d'année en année, jusqu'à près de 7 millions d'hectolitres en 1887 ; elle dépasse 10 millions d'hectolitres en 1891. La reconstitution des vignobles la fait retomber à 3.700.000 hectolitres en 1893 ; elle est, pour 1900, de 2 572.131 hectolitres, ce qui représente encore près de la moitié de nos importations totales. On voit donc que le marché français est très important pour les vins espagnols.

Ce marché français, M. Julian Castedo se plaint amèrement de son « insécurité » ; mais il s'y résigne, et il a raison, car rien n'y peut porter remède ; les importations en France de vins espagnols ne font en effet que suivre, en raison inverse, la marche de la production française.

Qu'il nous soit permis, à ce propos, de rappeler ces chiffres intéressants :

	Production française (en hectolitres)	Importations espagnoles
1872-76....	275.491.063	1.903.749
1878-82....	169.192.644	19.848.697
1883-87....	148.742.688	28 969.286
1888-92....	139.963.739	38.465.050
1893-97....	192.817.019	19.023.005
1898......	32.822.353	4.856.533
1899	47.907.680	3.369.243
1900......	67.352.661	2.572.131

Ajoutons que les importations françaises de vins espagnols qui étaient de 975.309 hectolitres pour les trois premiers mois de 1900, ne sont plus que de 353.209 hectolitres pour les trois premiers mois de 1901.

El Economista Mexicano (Mexico). — Pas d'article important à signaler. *El Economista*, par contre, contient un très grand nombre de renseignements commerciaux intéressants.

The Cost of municipal Trading. — M. Dixon Henry Davies a publié récemment sous ce titre une remarquable brochure [1], qui vient compléter d'une façon intéressante l'étude de Lord Avebury, dont nous parlons plus haut.

Tandis qu'au cours des vingt années 1878-97, la dette impériale britannique est tombée de 775 à 641 millions de livres sterling, les dettes locales, pendant la même période, ont augmenté de 120 p. 100; elles s'élèvent actuellement, ainsi que nous l'avons rappelé précédemment, au chiffre considérable de 252 millions sterling. Et, ajoute M. Davies, cette augmentation des dettes locales ressort davantage encore si l'on se rappelle que, en même temps qu'elles augmentaient, de 1878 à 1897, de 120 p. 100, et le montant annuel des taxes locales, de 77 p. 100, la population n'augmentait que de 23.6 p. 100, et la valeur « rentable » des propriétés de 26,7 p. 100 seulement.

M. Davies prévoit que, d'ici quelques années, si l'on n'y met bon ordre, les dettes locales de l'Angleterre dépasseront sa dette nationale; et il plaint les contribuables des localités où les édiles font du socialisme municipal, contribuables qu'il dépeint de ce mot très original et très juste : des « actionnaires à responsabilité illimitée ».

M. Davies aborde ensuite la discussion des arguments qu'ont coutume de présenter les partisans du socialisme municipal, et qu'il rétorque d'une façon décisive. L'un de ces arguments lui permet de citer deux exemples extrêmement intéressants.

Voici l'argument, qui est bien connu :

« S'il peut être retiré un profit de l'approvisionnement ou du service général d'une denrée ou d'une utilité quelconque pour la communauté, pourquoi la communauté ne réaliserait-elle pas elle-même ce profit? »

Parce que, répond M. Davies, « il est impossible d'établir une balance entre le payeur d'impôts co-propriétaire de l'entreprise municipale, et le payeur d'impôt consommateur ». Exemples :

A Nottingham, la municipalité retire de l'exploitation du gaz des bénéfices si considérables qu'ils lui permettent de pourvoir à tous les frais qui lui incombent du fait de sa célèbre « Université technique ». Les industriels protestent; ils disent avec raison : c'est nous qui consommons le plus de gaz; c'est donc sur nous que la municipalité réalise le plus clair de ses bénéfices; c'est

[1] Chez Messrs P. S. King et Son, Orchard House, 2 et 4 Great Smith Street, Wesminster, Londres, S. W. — 2 sh.

donc, en somme, nous qui payons les frais de la « Technical University ». Nous ne voulons pas continuer à payer pour les autres, et nous demandons que le prix du gaz soit abaissé.

A Sheffield, autre antienne. La municipalité réalise, par l'exploitation des tramways, des bénéfices tels qu'elle se propose d'en appliquer une partie à la réduction de 2 pence par livre du « General District Rate ». Et ici, ce sont les ouvriers qui protestent; c'est surtout nous, disent-ils avec raison, qui usons des tramways; c'est donc sur nous que la municipalité réalise le plus clair de ses bénéfices; il est inadmissible que ces bénéfices réalisés sur nous, ouvriers, servent à réduire l'impôt que nous ne payons pas ou guère, et que paient les industriels...

Ce que M. Davies reproche surtout aux entreprises municipales ou gouvernementales, c'est d'être totalement dépourvues d'esprit d'invention et d'esprit d'initiative.

Un gouvernement, dit-il, n'invente jamais rien, ne fait jamais, de lui-même et le premier, quelque chose de nouveau, et il est toujours très lent à adopter des inventions, quelles qu'elles soient. Le « Post Office » n'à inventé ni les chemins de fer, ni le télégraphe, ni le téléphone. Et il n'a adopté ces inventions, faites par d'autres, qu'avec plus ou moins de résistance. La vapeur n'a été introduite sur nos navires de guerre qu'alors que, depuis de longues années, elle était en usage sur nos bateaux marchands. Les ascensenrs hydrauliques brillent par leur absence dans les monuments publics de Londres, et la police métropolitaine n'a pas encore appris l'usage du téléphone....

« Le système de bureaucratie ne tend pas vers le progrès ; s'il tend vers quelque chose, c'est vers la stagnation. »

Nous ferons nôtre cette conclusion de M. Bixon Henry Davies.

System der Diskontpolitik.— M. Julius Landmann vient de publier sous ce titre un volume [1] qui, à première vue, semble intéressant. Comme il ne nous parvient qu'au dernier moment, nous nous bornons à l'annoncer, nous réservant, s'il le nécessite, de le commenter dans un prochain article.

EMILE MACQUART.

---

[1] Chez MM. Lipsius et Tischer à Kiel et à Leipzig, 1 vol in-8° 3 m.

A LA BOUCLE DU NIGER [1]

Les terrains du Niger compris entre l'embouchure du fleuve et Zinder présentent un remarquable caractère d'unité : le sol est presque exclusivemement composé de détritus de roches ignées, décomposées sur place par les agents atmosphériques; les ondulations de terrain sont à peine sensibles. Assez épais dans le fond des vallées, le limon, argileux ou ferrugineux, laisse percer la roche dès que le terrain se relève tant soit peu. Le carbonate de chaux se trouve en certaine quantité dans le haut du fleuve, mais pour l'ensemble du pays, on peut dire que l'absence de tout élément calcaire dans une immense région comme la boucle du Niger est une véritable calamité.

Le climat de toute la partie située au nord du golfe de Guinée est soumis à deux influences contraires et d'une remarquable puissance : celle des pluies équatoriales et celle du Sahara.

La forêt qui borde la côte se compose de quatre étages de verdure : au ras du sol une herbe légère surmontée de plantes et arbustes à feuilles larges et épaisses au-dessus desquelles s'élancent les palmiers à huile et les cocotiers; par dessus ceux-ci, qui s'élèvent déjà à 15 ou 20 mètres du sol, se dressent les fromagers, les baobabs et les rocos. Toute cette végétation est entourée ou reliée par des lianes. A partir de Zagnanato la forêt s'éclaircit. Le gazon ras et les grandes fougères sont remplacées par une graminée qui atteint jusqu'à 3 mètres de haut l'*Herbe de Guinée*, et peut se comparer à la folle avoine. Les indigènes brûlent cette herbe à l'époque de la sécheresse soit comme préparation à la culture, soit pour faciliter la chasse, ce qui ne va pas sans nuire

[1] Nous avons puisé nos renseignements dans l'intéressant ouvrage du Commandant Toutée : *Du Dahomé au Sahara : la Nature et l'Homme* (Armand Colin et Cie, editeurs à Paris, 1899).On trouvera peut-être cet auteur un peu trop indulgent envers les peuplades noires qu'il a rencontrées sur les rives du Niger, mais il sait voir, observer, et ses réflexions sont marquées au coin du bon sens. Si, comme il l'indique au passage, nous faisions retour sur nous-mêmes, nous porterions sans doute sur la race noire des jugements différents de ceux qui ont cours.

aux arbres dont les frondaisons s'épanouissent au-dessus. La forêt vierge, qui déjà s'éclaircissait aux abords d'Abomé, n'est plus qu'un taillis sous futaie entre Abomé et Tchaourou, devient un taillis de plus en plus clairsemé auquel succède un maquis de plus en plus court et rare qui fait bientôt place à la steppe, puis au désert : le Sahara.

Les différentes peuplades établies sur cet espace sont les Dahoméens, les Mahis, les Nagos, les Baribas, les Peuhls et les Touareg. Le Dahoméen (Djège) est propre, discipliné, bon militaire. Les Nagos sont plus sales, plus bavards, plus industrieux, plus riches, plus prolifiques. Les Baribas sont plus indisciplinés, plus belliqueux, plus guerriers, plus cavaliers, plus joueurs, plus débauchés .Les Peuhls, confinés dans leur rôle de pasteurs, diminués moralement par l'esclavage subi depuis de longues générations, sont les plus fins, les plus rusés, les plus vicieux des nègres de la boucle du Niger. Les Touareg émergent de la médiocrité générale, parce qu'ils possèdent des qualités qui, même parmi les blancs, leur assureraient un prestige certain.

La vie journalière est, en général, chez tous ces peuples, sauf les Touareg, consacrée au travail des champs, entrecoupé, plus qu'il ne l'est en Europe, par de nombreux temps de repos consacrés à la filature, au tissage du coton, aux voyages, aux visites et aux danses.

On croit communément que le sol d'Afrique fournit au noir, abondamment et sans travail, ce qui est nécessaire à sa nourriture et à son vêtement, tel est loin d'être le cas; partout l'homme doit durement peiner pour vivre et des observateurs sérieux attribuent à l'insuccès dans l'assurance d'une alimentation suffisante, les scènes d'anthropophagie surprises au Dahomé et au Congo.

L'aliment que l'homme recherche en première ligne est toujours une matière farineuse et azotée qui fait partout le fonds de la nourriture. Dans nos contrées, c'est le pain ; dans le bas Dahomé et jusqu'au-dessus de Savé, c'est l'*akassa*, sorte de pâte de maïs diaphane, blanche et gélatineuse dans laquelle l'eau est incorporée à la farine par une émulsion ou brassage à laquelle la ménagère consacre deux heures tous les matins. Dans un champ bien défriché, planté et sarclé, le maïs vient à maturité au bout de trois mois environ. La même terre fournit probablement trois ou quatre récoltes par an. A la culture du maïs s'associe, en général, celle du manioc et de l'igname ; cette dernière plante est de beaucoup la meilleure. Comme après la cuisson l'igname se conserve plus longtemps que les autres céréales du pays, c'est une ressource précieuse, aussi est-elle l'objet d'une culture admirablement soignée. Non seulement le sol qui doit la recevoir est débroussaillé après avoir été incendié, mais on n'y laisse pas paraître une seule herbe adventive. Les plants d'igname, espacés de 2 mètres en tous

sens, sont alignés au cordeau; chacun d'eux est placé au centre d'un cône de terre ameublie à la pioche qui mesure à peu près 1 mètre de haut sur 2 mètres de diamètre à la base. Le petit tubercule qui engendrera la plante est enfoncé à environ 50 centimètres dans un trou partant du sommet du cône rempli d'un toron de fumier à demi consommé. Lorsque la plantation est terminée, le sommet de ces petits cônes reçoit encore un peu de paille soit comme fumure, soit afin d'empêcher le ravinement ou l'effondrement des cônes sous les averses. Tout ce travail est fait à la main et à la pioche, puisque la charrue est inconnue dans le pays. L'igname récoltée équivaut à quinze ou vingt fois sa semence; cela ne vaudrait donc pas l'énorme labeur dépensé pour l'obtenir si le produit, tout excellent qu'il soit, n'entrait dans une rotation culturale dont l'ensemble est rémunérateur. En effet, pendant même que pousse l'igname, sur les flancs des petits cônes on voit pousser des tiges de mil. Lorsque cette première récolte de mil est achevée et qu'après l'arrachage de l'igname on a un peu pioché les monticules, on plante de nouveau, et sans interruption, du mil sur le champ qui se trouve ainsi profondément labouré et bien préparé. (Le mil se trouve déjà à Abomé, mais se cultive de plus en plus au fur et à mesure qu'on s'élève dans le Nord; il y en a deux variétés dont l'une a ses graines éparpillées en petits bouquets et l'autre, appelée mil-chandelle, forme un épi de 25 à 80 centimètres de long). L'igname exige moins que les céréales la régularité des pluies et se rencontre depuis l'Alama jusqu'à Boussa inclus. On n'en trouve plus du tout au nord de Boussa, ce qui paraît prouver que cette région ne peut plus compter sur des pluies mêmes accidentelles depuis le mois de février jusqu'à mi-mai.

Le riz, cultivé soit comme riz de montagne semé à la volée, soit comme riz inondé dans les rizières où on le repique, est assez rare dans les pays soudaniens qui n'ont pas le bénéfice d'inondations périodiques, mais on le rencontre dans toute la vallée du Niger au-dessus de Boussa. Le blé qui n'apparaît sur le Niger qu'aux environs de Zinder où il est loin de constituer un aliment courant; les haricots rouges arbustifs, cultivés principalement entre Abomé et Zagnanato mais qu'on retrouve un peu partout, toutes ces cultures — il faut au nègre de 500 à 700 grammes de farineux par jour — sont de la part des noirs l'objet de soins aussi constants et aussi pénibles que ceux donnés à l'igname. De plus, les villages indigènes sont entourés de petites cultures maraîchères qui fournissent plutôt des condiments que des aliments, tels que les tomates (petites et rondes comme des billes) qu'on trouve entre Agrimé et Zagnanato, les oignons qui sont superbes entre Boussa et Saye, les piments qu'on rencontre un peu partout et des herbes de toute nature

fournissant à la cuisine l'équivalent de nos fines herbes. Les patates douces ne viennent que dans les endroits privilégiés où la terre est très profonde, et seulement quand on peut les arroser. Mais comme il ne s'écoule pas six semaines entre la plantation et la récolte, cette culture se répète presque sans discontinuer tout le long de l'année sur les mêmes surfaces et produit, en somme, une grande quantité de patates : on en trouve sur les marchés.

L'indigo dont les indigènes se servent pour teindre leurs étoffes se cultive aussi en divers endroits.

Toutes ces cultures sont précédées par des incendies qui ont pour but de nettoyer la terre, de fertiliser le sol et de rendre le défrichement à la pioche plus facile. L'unique instrument dont se sert le cultivateur est une pioche, à manche très court depuis la mer jusqu'à Boussa, à manche beaucoup plus long dans la région supérieure du Niger. Quelle que soit la perfection à laquelle atteint le piocheur nègre, l'agriculture de la boucle du Niger n'arrivera évidemment pas au développement dont elle est susceptible, tant qu'elle manquera de gros bétail. Sans doute les principes azotés ne sauraient faire défaut en présence d'agents nitrificateurs aussi puissants que les orages tropicaux ; mais si l'azote ne manque pas aux plantes cultivées, rien ne vient réparer les emprunts faits dans le sol en matières minérales. Cela est d'autant plus préjudiciable à la nutrition des plantes que le sol est particulièrement pauvre en minéraux assimilables dérivés de la chaux. Aussi la culture cesse-t-elle au bout d'un certain temps de produire des récoltes rémunératrices et les noirs sont-ils obligés de transporter leurs villes ou villages ailleurs dès que les terres de banlieue sont épuisées. Deux causes forcent les indigènes à cet abandon : l'épidémie ou la disette. La disette vient dans un laps de temps plus ou moins long, suivant la richesse primitive du sol ; l'épidémie est tout aussi inévitable, les noirs, ayant l'habitude d'enterrer leurs morts dans la case où ils ont vécu, résident en réalité sur un cimetière dont l'infection va croissant à chaque génération.

Le noir ne se contente pas des cultures annuelles dont nous avons parlé, il s'entend aussi en arboriculture. Tous les villages sont entourés d'arbres fruitiers entièrement dûs à l'industrie des habitants. Ce sont dans le Dahomé tous les arbres importés par des noirs au retour du Brésil : avocatiers, manguiers, orangers et citronniers. Ces derniers se trouvent jusqu'à Patachi, de même que le papayer et le bananier. Le bananier qui vient si facilement partout où il fait humide et chaud — on trouve des bananes au marché depuis la côte jusqu'à Patachi mais au-dessus de cette ville on n'aperçoit plus un bananier et on ne mange plus une seule banane — le bananier a pourtant besoin qu'on

le plante et qu'on le sarcle. On peut donc être certain, quand on rencontre un bananier dans la forêt, qu'on est tout près d'un village ou d'un ancien village qui a été détruit. Cet arbre peut donner jusqu'à 200.000 kilogrammes à l'hectare d'un produit qui tient aussi bien lieu de légume que de fruit ou de pain. On peut vivre longtemps sans manger autre chose que des bananes. Les régions équatoriales seraient couvertes de bananeraies, si le fruit était plus aisément transportable. Mais il est si peu maniable, qu'effleuré par les mains des porteurs, il se couvre de taches noires qui, en deux jours, engendrent la pourriture. Aussi, pour le porter des Canaries à Londres, les Anglais ont-ils dû fabriquer des bateaux spéciaux où les régimes sont suspendus en l'air par la queue, dans un entrepont bien ventilé, sans que les bananes puissent se toucher. On conçoit qu'un fruit qui exige de telles précautions reste un aliment de demi-luxe dans les pays importateurs. Mais on peut espérer que la science trouvera le moyen de transformer la pulpe de la banane en produits faciles à transporter. Dès maintenant, l'élevage des porcs peut admirablement se faire avec des bananes. Est-il téméraire de penser que toute la flore arborescente, si étonnamment puissante des régions équatoriales, verra avant peu ses produits transformés sur place et transportés au loin.

Mais à quelles cultures peut-on prédire le plus d'avenir? Dans la zone équatoriale, aux bananiers et à tous les arbres à fruits sucrés; dans la région tropicale, aux céréales et au coton. Assurément les céréales et le coton ne paieraient pas aujourd'hui leur apport depuis le centre de l'Afrique; mais, lorsque les moyens de transport auront acquis toute la puissance à laquelle ils peuvent atteindre, l'agriculture se verra forcée de cultiver dans chaque région uniquement le produit qu'elle est susceptible de fournir au meilleur compte. Alors le Soudan ne produira plus que du grain ou du coton et il pourra en fournir d'énormes quantités parce que la terre et le climat y favorisent plus que partout ailleurs la production de ces denrées. Dans le même temps, les produits des arbres qu'on aura appris à transformer, puis à transporter feront l'objet d'un commerce qui se développera au delà des prévisions qu'on peut faire aujourd'hui, sans craindre de concurrence, parce que nul pays du monde ne peut produire des arbres plus facilement et plus vite que cette région. On a dans le palmier à huile un exemple de la production dont est susceptible la flore arborescente de ce pays. Il y a soixante ans, la ceinture de palmiers qui bordait la côte pouvait être considérée comme un simple ornement et les quelques calebasses d'huile extraites du régime des palmes ne servaient aux indigènes qu'à faire frire des beignets de bananes ou de haricots. Aujourd'hui on exporte annuellement de la côte de

Guinée vers différents ports d'Europe pour plus de 100 millions de francs d'huile de palme.

En fait d'aliments carnés on trouve dans la région de la boucle du Niger la plupart des animaux que l'on rencontre dans tous les villages de France : en première ligne la poule (il semble que les indigènes n'utilisent pas les œufs pour la consommation et les laissent pour la reproduction), puis le porc — qui ne se rencontre toutefois que dans les pays non musulmans, — la chèvre, le mouton qu'on ne trouve qu'au nord de Tchaki. Le bœuf existe tout autour d'Abomé, mais ne se voit en grands troupeaux que dans les pays où l'on trouve des pasteurs filanis. Ces troupeaux sont composés des espèces les plus diverses ; toutes les femelles sont bonnes laitières et les femmes peuhles auxquelles incombe la manipulation du laitage sont si propres et si entendues dans cette industrie qu'on ne trouve nulle part en France de lait frais mieux présenté, de fromage mieux fait, de beurre plus propre et plus parfumé que sur les bords du Niger. En fait de gibier comestible il y a des antilopes, des perdrix, des pintades, des canards de tous genres, des sarcelles, des grèbes, des cigognes à diadème, des grues, des hérons, des pluviers, des pingouins ; puis des rats palmistes, sortes d'écureuils ayant le goût du jeune lapin; des singes, dont le gigot est passable; des tortues; des marmottes à la chair rappelant celle du chevreau, tout en étant moins filandreuse. A l'exception des animaux qui vivent dans l'eau ou près de l'eau tels que hippopotames et crocodiles, il n'existe pas beaucoup de bêtes féroces en dehors de la forêt équatoriale : la panthère peut parfois fournir un gigot d'un goût intermédiaire entre celui du poulet et du lapin. Parmi les oiseaux de proie vient en première ligne le vautour qui se charge d'enlever tout ce qui traîne dans et aux alentours des villages : il est fort respecté des indigènes. Les milans sont très nombreux dans le Dahomé et jusqu'au Niger. On trouve aussi des vampires, dans la vallée du Niger, quelques petits serpents venimeux, des scorpions, des chiques et des moustiques.

Les habitations sont subordonnées, comme confort et dispositions générales, aux ressources que fournit sur place la végétation et aux besoins du climat. L'absence de chaux et de matières propres à la fabriquer empêche la construction d'habitations ou de monuments tant soit peu durables. Mais ce serait se tromper grandement que de traiter de sauvages toutes ces peuplades du Niger. Dans leur ensemble ces noirs ne sont ni stupides, ni dépravés, ni rebelles à l'idée de société, d'organisation hiérarchique ou simplement nationale. Le dévergondage des femmes n'y paraît pas plus accentué que chez nous. Au contraire, tout comme ici, la femme semble représenter l'élément

conservateur; elle se tient vis-à-vis du blanc dans une réserve beaucoup plus défiante que son mari. Tout au plus manifeste-t-elle une certaine curiosité qui lui fait désirer de voir de près l'inconnu et les objets plus ou moins merveilleux qu'il apporte avec lui. Mais il s'en faut de beaucoup que cette légère curiosité puisse être confondue avec un sentiment de sympathie plus ou moins équivoque. Ainsi qu'en France, à la campagne et à la ville, les femmes s'emploient plus que les hommes au commerce. Chez les Nagos, sans cesse pillés par les Baribas, les femmes restant volontiers dans les villes, mieux défendues contre les attaques, se livrent à l'industrie du tissage et obtiennent de fort beaux produits.

Les Dahoméens, les Mahis fort peu différents de ceux-ci bien que leur facies soit plus noble, leurs femmes plus jolies, leurs danses et leurs chants plus gracieux qu'ailleurs, les Nagos — les plus laids des nègres de la région du Niger, mais vigoureux, laborieux, assez industrieux, bons commerçants et plutôt faits pour être protégés qu'indépendants, les Baribas — établis dans les villages confinant au pays des Nagos et se faisant un jeu de les capturer, semblent des blancs peints en noir; les femmes sont chez eux plus laides que les hommes, parce qu'ils ne craignent pas de se mésallier à leurs captives nagotes — toutes ces peuplades, chez lesquelles il y a très peu de musulmans, traitent leurs femmes à peu près comme nos ouvriers et nos paysans traitent les leurs. Ils les emploient aux soins du ménage et au commerce, à la confection et à l'entretien de leurs vêtements et se séparent très difficilement d'elles, au point qu'ils les emmènent souvent en voyage, alors même qu'elles seraient grosses ou nourrices. (Elles sont d'ailleurs le plus souvent les deux à la fois).Ils les consultent en toutes occasions, même pour les affaires de l'Etat.

Mêlés à toutes ces peuplades se trouvent les Peuhls; au nord du pays des Baribas, chez les peuples franchement musulmans leur nombre augmente. Leurs traits sont ceux des blancs, mais leur teint varie du jaune-paille au noir de fumée. Ils s'entendent admirablement à la conduite des bœufs qu'ils dirigent à la voix et dont ils sont immédiatement obéis. Les femmes peuhles, laitières et beurrières consommées, sont généralement d'un teint plus clair que les hommes.

L'Afrique tropicale étant un des pays où l'on voyage et où l'on se bat le plus, guerriers et voyageurs ont laissé entre Saye et Zinder des spécimens de tous les types connus, depuis le Kabyle au nez sémitique, à la peau d'une blancheur lactée, jusqu'au nègre du Baghirmi sur la peau duquel un trait de crayon laissait une trace plus pâle que le fond. Mais si mélangées que soient les races, il n'en est pas de même des sociétés qui sont, du moins pour quelques-unes d'entre elles, restées

compactes en se juxtaposant ou en se superposant les unes aux autres. Ainsi, chez les Sonrays qui sont presque tous cultivateurs, les Peuhls, plus récents conquérants, détiennent la plupart des fonctions des villages. Mais ils ne peuvent demander aux Sonrays que ce qu'il plaît aux Touareg de leur laisser. Car non seulement le peuple Touareg dans son ensemble est tenu pour suzerain des autres peuples de la vallée, mais chaque Touareg individuellement se considère et est considéré comme le maître et seigneur de tous les noirs qu'il rencontre. De fait, la société touareg, seule représentante de la race blanche au milieu de la barbarie nègre, apparaît comme une élite, une élite de proie assurément, mais une élite indiscutée. Et ceux qui veulent les remplacer dans leur suprématie sur le monde noir ne sauraient s'inspirer de meilleurs modèles, à condition d'éviter leur rapacité et leur violence. En réalité, ces Touareg ne sont pas à proprement parler des indigènes ; ce sont des dominateurs étrangers qui ont conservé et tiennent à conserver leur caractère étranger. Ainsi, bien qu'ils possèdent toutes les négresses qu'ils veulent, ils ne se mésallient pas avec elles, ce qui ne contribue pas peu à rehausser leur prestige. Les femmes touareg occupent chez ce peuple une place que bien des Européennes envieraient chez elles.

Au Dahomé, au Borgou, dans la vallée du Niger comme probablement sur toute la terre, la plus grande partie du travail humain est consacrée à l'agriculture. La pêche, puis la chasse contribuent encore à pourvoir à l'alimentation des noirs.

Le travail industriel se limite presque exclusivement à la fabrication et à la teinture des étoffes de coton. Le fil de coton est fabriqué à la main ou au fuseau et dans certaines bourgades on voit même les hommes circuler et vaquer à leurs différentes occupations tout en tordant la mèche de coton. Le tissu obtenu n'est jamais apprêté et répond très bien aux exigences du climat. La teinture est faite presque exclusivement avec l'indigo ; toutefois les étoffes teintes sont de moins en moins recherchées à mesure qu'on monte vers le nord. Les indigènes fabriquent encore des nattes avec des bandelettes de végétaux suffisamment raides et plates. La corderie est fabriquée en grande quantité, le sol gras et frais de la vallée du Niger paraît convenir supérieurement à la culture du chanvre ; cette industrie serait donc susceptible d'un grand développement, d'autant mieux qu'elle trouverait des débouchés immédiats dans tous les ports du monde. La construction des bateaux est très active sur les bords du Niger. L'industrie du fer occupe au moins un forgeron dans tous les villages dépassant un millier d'habitants. Son occupation la plus habituelle consiste dans la fabrication et la réparation des mors de brides, des fers de pioches, des pointes de flèches ou de lances, des clous doubles employés dans

la batellerie, des hameçons et des harpons qui arment l'extrémité des fouênes. Bien rares sont les forgerons capables de fabriquer des marmites pour la cuisson des aliments, et celles que le commerce apporte aux noirs sont fort chères. Des ustensiles de fer de forme simple (hémisphériques) s'emboîtant les uns dans les autres pour le transport seraient un article d'importation rémunérateur.

Quant au commerce intérieur, à l'exception des caravanes d'esclaves, les seules marchandises qui fassent l'objet d'un réel trafic au travers de la boucle du Niger sont le sel et la kola. Mais les indigènes se sont, au contact des blancs, créé des besoins artificiels : liqueurs fortes, meubles d'appartement, armes, broderies, jolies étoffes, qui ne peuvent aller qu'en se développant. Payant toujours en produits du pays, les noirs se sont arrangés jusqu'ici de façon à ce que leur production couvrît leurs nouvelles dépenses.

Les nègres voyagent beaucoup dans la vallée du Niger ; cela peut sembler surprenant, étant donnés l'insécurité générale et le mince trafic du pays, mais c'est un fait : il y a une sorte de circulation permanente sur tous les sentiers de la brousse ou de la forêt depuis le golfe de Guinée jusqu'au Sahara. Cela tient sans doute au besoin de connaître qui ne peut s'assouvir, comme cela a lieu chez nous, par la lecture des livres et des journaux. Les pèlerinages et les voyages de prosélytisme musulman sont aussi une cause fréquente de déplacements dans cette région. Indépendamment des voyages de peuple à peuple ou de village à village, les noirs sont extrêmement sociables et voisinent beaucoup entre eux. Ils s'exercent ainsi à l'art de la parole, chose d'autant plus utile que l'influence s'obtient chez eux par la parole en temps de paix tout comme par l'épée en temps de guerre. L'état de paix étant peu durable en ces parages, ce sont les hommes qui réunissent la bravoure à l'éloquence qui sont le plus souvent à la tête de leurs concitoyens. Ce mode de recrutement des dépositaires de l'autorité, sorte de concours où la parole, l'action et le caractère sont estimés chacun à sa valeur, donne en somme d'excellents résultats, car ce sont le plus souvent les meilleurs qui sont en même temps les chefs.

C'est presque toujours le roi ou le chef du village qui rend la justice. Dans certaines grosses villes il existe une sorte d'inquisiteur qui agit par délégation du roi. L'appareil de cette justice est toujours très simple, très patriarcal même et, si surprenant que cela paraisse, très humain. Les grandes tueries qui suivent la prise d'assaut d'une ville, tueries qui semblent une des nécessités de la guerre au pays noir, n'ont pas développé la férocité des indigènes au point de l'introduire dans leurs mœurs judiciaires. On ne met pas l'accusé à la question, et

personne n'est fustigé ni décapité par arrêt de justice. On impose au coupable une amende, on le met aux fers pour quelques jours et cela suffit le plus souvent pour maintenir dans l'honnêteté des peuples qui ne paraissent pas naturellement vicieux. En général les nègres ont horreur des punitions violentes. Pourtant au contact des blancs ils pourraient bien modifier leur manière de rendre la justice, car un roi nègre se vantait, comme d'un acte digne d'un blanc, d'avoir fait décapiter un voleur. Cela serait regrettable ; car avec les anciens usages, l'ordre était assuré et la justice rendue sans plus de chances d'erreur qu'avec nos systèmes perfectionnés et dans un esprit d'humanité indulgente qui faisait aux faiblesses humaines une part raisonnable.

D'ailleurs l'esprit religieux, qui n'est pas toujours l'esprit d'indulgence et de tolérance, est loin d'être développé chez les nègres du Dahomé et de son hinterland. Il faut faire exception pour les Peuhls qui montrent plus de sentiment religieux et pour les peuplades qui appartiennent à la religion musulmane. Si l'on objecte les cérémonies du fétichisme, on peut répondre qu'il nous faut être indulgents en pensant à la façon dont tant de chrétiens comprennent et pratiquent leur culte.

La constitution politique de tous ces petits Etats est le régime monarchique ; les rois forment une sorte de confédération dont les liens sont plus ou moins resserrés suivant l'autorité personnelle de celui d'entre eux qu'ils reconnaissent comme chef. Le principe des nationalités, ou des frontières naturelles, ne préside pas aux divers groupements politiques. Ce qui a délimité l'étendue des différents royaumes, c'est la portée du commandement qui peut être exercée par un seul homme. L'écriture étant inconnue en pays fétichiste, presque inusitée pour la correspondance en pays musulman, il en résulte qu'un chef ne peut guère se faire obéir au-delà des points qui sont à plus de quatre journées de marche de sa capitale, distance qu'un courrier peut franchir en un seul jour.

Les frontières sont marquées d'une façon très nette et il est impossible de ne pas s'apercevoir qu'on passe d'un royaume dans un autre, car tandis que les gîtes d'étapes se succèdent dans l'intérieur d'un royaume à 20 ou 25 kilomètres de distance, deux gîtes qui appartiennent à deux royaumes différents sont généralement séparés par une distance double. C'est que deux royaumes voisins sont aussi, assez fréquemment, deux royaumes ennemis.

Tous ces peuples sont en guerre d'une façon à peu près permanente, et les raisons qui les poussent les uns contre les autres sont comme chez nous l'amour-propre ou la cupidité. Du Sahara au golfe de Guinée, et probablement dans toute l'Afrique noire, on ne fait la guerre que

pour capturer des esclaves. Le droit des gens qui fournit aux nations civilisées une législation de la guerre assez vague est encore moins précise chez les peuplades de la boucle du Niger. Toutefois on peut reconnaître que les noirs adoptent en principe la prescription qui sert de base à notre droit des gens : éviter au vaincu tous sévices qui n'auraient pas d'utilité pour le vainqueur. La plupart des noirs font rarement le mal pour le mal et, bien que les pratiques de la guerre les conduisent à des horreurs révoltantes, il faut reconnaître que la plupart des coutumes barbares qu'on peut leur reprocher sont nécessitées soit par les conditions de la lutte, soit par l'objectif même qu'ils se proposent en faisant la guerre. En effet, le vainqueur enchaîne et emmène au loin tous les esclaves de naissance, toutes les femmes, tous les enfants en état de supporter la marche et met à mort tout le reste : enfants trop jeunes, vieillards fatigués, hommes libres endurcis dans leur liberté. Aussi les peuplades sachant quel est le résultat de la défaite luttent avec un acharnement tel que 50 p. 100 des combattants meurent dans le combat, 25 p. 100 environ sont exécutés après la bataille et le quart restant, avant de trouver ses maîtres définitifs, est soumis aux fatigues, aux privations et aux traitements les plus pénibles. Mais, étant donné que ces peuples entrent généralement en guerre pour se procurer des esclaves, tous ces sévices découlent logiquement du mobile de l'entreprise, et on ne peut dire qu'ils constituent une cruauté inutile. Le traitement infligé aux vaincus est le même chez les roitelets nègres, les capitaines de grandes bandes ou les capteurs arabes; on pourrait même dire que le sort des caravanes d'esclaves organisées par ces derniers est le plus triste car, emmenés beaucoup plus loin, il en succombe davantage en route. Les horribles *coutumes* dahoméennes ne sont qu'une forme différente des usages de toute la boucle du Niger.

Au Dahomé et chez les Touareg, le procédé tactique le plus usité consiste à faire des marches de nuit afin de surprendre l'ennemi encore ensommeillé aux premières lueurs du jour. Les Dahoméens se servent du fusil; les Baribas de la dangereuse flèche empoisonnée ; les gens de Yaourie, du javelot ; les Touareg, de l'épée et du poignard. La plupart de ces épées proviennent de Solingen ; le cavalier s'en sert presque exclusivement pour l'estoc. Quant au poignard, il est porté emmanché dans un bracelet, la lame appliquée le long de l'avant-bras entre le poignet et le coude. Les Touareg de race pure ne combattent qu'à cheval et ils ne laissent se battre à pied que leurs esclaves noirs dont quelques-uns ont des arcs, mais dont la plupart portent seulement la lance et le bouclier. En dehors des rois ou des grands chefs régionaux, la guerre est encore faite dans la boucle du Niger par des chefs de bandes

dont les hommes (sofas) sont pourvus de fusils à tir rapide provenant de déserteurs des armées européennes ou bien des factoreries de Sierra-Leone. D'autres portent des fusils à deux coups et à pierre, armement tout aussi meurtrier quand on se bat de près, comme c'est toujours le cas en forêt, et dont la munition est beaucoup plus facile à trouver. Ces chefs de bandes ont sous leurs ordres des fantassins et des cavaliers; parmi ces derniers sont presque tous les chefs.

La lance, peu répandue, n'est guère portée que par des cavaliers. Le javelot est entre les mains de tous; une troupe européenne qui est pour la première fois soumise au jet d'un grand nombre de javelots éprouve un effet moral intense qui se dissipe d'ailleurs très vite, car cette arme n'est pas très dangereuse. La flèche est autrement meurtrière et efficace; à une distance de vingt à trente pas, qui est la distance moyenne de combat dans les forêts du Borgou, la flèche atteint aussi sûrement son but que la balle du fusil qui arme nos tirailleurs. De plus, sur sept hommes touchés par une balle, il n'en meurt en moyenne qu'un seul, tandis que les blessures d'une flèche empoisonnée, si elles ne donnent pas la mort, rendent du moins fort malade et indisponible pour longtemps tout homme touché. En présence de cette arme primitive, mais sérieuse, l'arme à feu n'a guère que sa valeur morale et le bruit qu'elle fait. Aussi, au point de vue de la sécurité de notre domination, devons-nous souhaiter de voir remplacer entre les mains des Baribas les arcs et les flèches dont ils se servent si bien par les fusils à pierre constamment avariés que peut leur fournir la traite. C'est là un vœu quelque peu égoïste et malhonnête, mais comme on ne peut guère espérer arriver à faire disparaître les habitudes belliqueuses de toutes ces peuplades sans combat, mieux vaut avoir contre soi un armement moins offensif.

Et maintenant, les noirs de la boucle du Niger sont-ils susceptibles d'un développement supérieur, ou doit-on les croire incapables d'une haute civilisation? Une des principales causes de leur retard paraît être l'instabilité à laquelle ont été soumis jusqu'à présent les individus, les familles et les races dans cette région; la lutte contre les razzias d'esclaves sera sans doute suivie de périodes de calme et de prospérité qui montreront ce qu'on peut raisonnablement espérer, car il n'y a aucune raison de croire que cette portion de l'humanité ne soit pas perfectible. Mais, pour l'acheminer vers le perfectionnement, il faudra sans doute s'y prendre autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

M. LR.

COMMENT ON CRÉE UN PORT AUX ÉTATS-UNIS

GALVESTON

Bien qu'on oublie vite, à notre époque d'informations à outrance, nos lecteurs ont peut-être gardé quelque souvenir du cyclone épouvantable qui, vers la fin de 1900, ravagea de façon terrible, on pourrait presque dire détruisit de fond en comble la ville et le port de Galveston, ainsi que son établissement annexe de Sabine Pass, en semant des ruines dans tout le Texas. En dépit de sa violence, nous n'aurions pas à parler de cette catastrophe, si elle n'était venue frapper un établissement maritime de première importance, un centre commercial qu'une foule de gens ignorent pourtant complètement dans les milieux maritimes et commerciaux, quoiqu'il joue maintenant un rôle prédominant dans les relations d'une bonne partie de la Confédération avec l'étranger. Ajoutons que la naissance et le développement surprenant de ce port constituent un exemple vraiment bien édifiant de l'esprit d'entreprise des Américains, et qu'à ce titre il est bon d'en dire quelques mots dans une publication économique.

Il y a déjà deux ou trois années, nous avions insisté dans certaines publications maritimes pour que les armateurs et capitaines de la marine de commerce française apprissent à connaître ce port, où les Anglais notamment trouvaient des chargements des plus profitables, et d'où s'exportait une portion considérable des cotons américains destinés à la consommation européenne. Et nous avions eu la satisfaction de voir certains armateurs nous encourager dans la campagne que nous tentions. C'est qu'en effet, non seulement Galveston est magnifiquement situé dans le golfe du Mexique, mais encore, et comme le faisait remarquer M. Chatelain dans cet excellent Dictionnaire du Commerce et de la Navigation que la Maison Guillaumin réédite actuellement, la prospérité de Galveston était inséparable de celle de son Etat, autrement dit du Texas. Or, on doit savoir que cet Etat méridional a pris un développement extraordinaire, et c'est ce

qui a entraîné Galveston dans le même mouvement d'expansion. Un simple coup d'œil sur une carte suffit à montrer les avantages de la position de cette ville, établie qu'elle est à l'extrémité d'une île sablonneuse, abritant sa rade, qui est également couverte plus au nord-est par une flèche côtière. Ce port était tout indiqué comme l'entrepôt naturel non seulement de l'immense côte de 1.450 kilomètres de longueur qui s'étend de la Nouvelle-Orléans à la Vera-Cruz, mais encore d'une vaste surface du territoire américain. Il est bien évident que tout le mouvement des échanges qui a pour lieu d'origine ou de destination la région ouest des Etats-Unis, Californie, Nouveau-Mexique, Nevada, Utah, Orégon, Washington, Idaho, etc., a plus d'avantage à passer par la côte du Golfe du Mexique que de traverser coûteusement par voie ferrée la région centrale et orientale du pays. A cela on peut ajouter que le commerce même du Mexique trouvait une économie considérable à se faire par un port américain voisin, plutôt que de redescendre par exemple dans le sud jusqu'à Tampico.

Sans doute le Golfe possédait-il le port de la Nouvelle-Orléans, qui faisait effectivement une concurrence redoutable et toute rationnelle aux ports de l'Atlantique pour une grande partie du commerce de l'ouest des Etats-Unis ; mais la Nouvelle-Orléans est loin en réalité de cet ouest dont nous parlions à l'instant et qui montre une si grande activité industrielle et commerciale, et enfin il ne faut pas oublier que c'est un port de rivière gêné par les alluvions du Mississipi, en dépit des travaux formidables qui sont faits constamment pour lutter contre la barre et maintenir, sinon augmenter le tirant d'eau. Tout au contraire, Galveston est un vrai port naturel, dont la rade abritée demandait seulement quelques améliorations au point de vue de l'entrée ; de plus, il se trouve situé très dans l'ouest, ce qui diminue de centaines de kilomètres le parcours qui était imposé aux marchandises que l'on faisait passer par la Nouvelle-Orléans.

Ce qui montre bien la situation privilégiée et les avantages particuliers du port de Galveston, c'est que, quand un mouvement se produisit dans les Etats de l'Ouest, du Sud et du Nord-Ouest pour obtenir du Gouvernement un port répondant aux besoins des affaires, et que les ingénieurs cherchèrent où établir le port en question, ils s'accordèrent unanimement à reconnaître que le point tout indiqué était Galveston. Nous avons toutefois parlé de quelques améliorations qui s'imposaient pour que ce port pût jouer le rôle qui lui semblait naturellement réservé : le fait est que les ports naturels sont rarement en état de répondre aux exigences de la navigation moderne et des grands navires à fort tirant d'eau. Pour Galveston en particulier, la brèche, le chenal qui se trouvait entre l'île même où est batie la ville et la flèche

côtière dont nous avons parlé, chenal qui donnait accès dans la rade si bien abritée, avait cet inconvénient de présenter une barre, une élévation du fond que l'on avait toujours considérée comme dangereuse, et qui eût rendu impossible l'entrée des bateaux de tonnage élevé. C'est cette barre qui avait longtemps gêné le commerce de Galveston, et qui l'avait empêché de prendre le développement que lui réservait sa situation. M. Chatelain, que nous avons cité plus haut, disait en 1860 que l'on ne pouvait trouver sur la dite barre plus de 4 m. 10 de profondeur, même aux plus hautes marées, alors que le port intérieur en lui-même avait jusqu'à 9 mètres et plus de tirant d'eau. Et pourtant, malgré ces conditions si défectueuses, le commerce avait subi un mouvement d'accroissement des plus remarquables.

A vrai dire, on n'avait pas encore à répondre à des échanges énormes avec les Etats de l'Ouest et du Sud, parce que le développement de la Confédération continuait de se faire plutôt dans l'est, et que les ports de l'Atlantique étaient à peu près seuls à avoir leur raison d'être. Jusqu'en 1874 les travaux accomplis à Galveston furent donc uniquement des dragages assez modestes sur la barre double dont nous avons dit un mot : et, en réalité, malgré ces dragages, la navigation ne trouvait toujours que 3 m. 66 d'eau sur la plus haute de ces barres, à basse mer s'entend. En 1874, le Gouvernement, sur les réclamations des intéressés, et notamment des compagnies de chemins de fer désireuses de voir le mouvement des affaires prendre un essor nouveau, estima qu'il était de l'intérêt général de faire de Galveston un grand port de commerce ; et on arrêta un vaste programme de travaux qui consistait essentiellement à établir deux jetées s'allongeant dans le Golfe du Mexique, jetées qui devaient s'enraciner respectivement sur les deux langues de terre qui limitent de part et d'autre le chenal d'entrée. On comptait de la sorte concentrer le courant de jusant dans le dit chenal, et creuser la barre comme avec une chasse. Le programme fut modifié et seulement exécuté pour partie, si bien qu'en 1889, quand la nécessité s'imposa de faire de Galveston un port de commerce pour les plus grands navires qui fréquentent le Golfe, on ne possédait encore qu'une jetée unique construite sur une faible longueur. Le programme adopté à ce moment est achevé d'exécuter aujourd'hui, et il avait une importance tout exceptionnelle : s'inspirant en somme des idées qui avaient été émises en 1874, on avait décidé d'établir les deux jetées en les prolongeant jusqu'à la barre extérieure, de manière que le passage du flux et du reflux balayât constamment le chenal et le creusât à une profondeur convenable : ce sont là des travaux tout à fait considérables, car on y a consacré une somme de plus de 40 millions de francs, et les deux jetées en ques-

tion ont chacune une longueur de plus de 6 milles ; elles atteignent les fonds de 8 et même de 9 mètres. Le mode d'exécution, que nous ne pouvons exposer ici en détail, a été des plus simples et des plus curieux : on a fait d'abord une chaîne continue d'enrochements jetés à l'eau au hasard, sur laquelle on a établi une voie ferrée reposant sur des pilotis fichés dans les enrochements ; c'est cette voie qui a permis d'amener sur place d'abord d'autres blocs bruts, puis des masses de granit énormes et taillées qui ont formé le corps extérieur de la jetée.

Au fur et à mesure que se poursuivaient les travaux, on pouvait en constater le bon effet, puisque, dès 1894, la profondeur d'eau sur la barre atteignait 14 pieds (il s'agit de pieds anglais et américains de 30 centimètres); c'était ensuite 15 pieds au commencement de 1895 et 18 à la fin de la même année. En 1896 on obtenait de 21 à 25 pieds, et ce chiffre s'élevait à 27 en 1897; aujourd'hui, et d'après les derniers chiffres fournis par les Consuls anglais, qui ont toujours suivi de près le développement de Galveston, on peut trouver sur la barre une profondeur d'eau de plus de 28 pieds, à basse mer. Sans doute le chenal est-il encore un peu étroit et les ingénieurs de l'Etat comptent bien poursuivre les améliorations si heureusement commencées, mais même dans l'état présent des choses, le port de Galveston offre assez de facilités pour répondre à tous les besoins de la navigation. Nous devons du reste ajouter immédiatement que les aménagements intérieurs du port ont progressé du même pas que les travaux destinés à faciliter l'accès du port, et cela en grande partie grâce à l'initiative privée, qui est partout préférable aux efforts des administrations, et qui est particulièrement active dans le pays qui nous occupe en ce moment.

C'est ainsi que s'est formée une compagnie de Docks et quais, qui possède déjà une longueur d'au moins 8 kilomètres de quais, desservis par plus d'une trentaine de kilomètres de voies spéciales;bien entendu elle offre aussi aux navires des appareils de chargement ou de déchargement,des magasins et entrepôts,des élévateurs pour les céréales,etc., elle se charge de la manutention des wagons pour un prix très modeste qu'elle a encore réduit en 1899.

On comprend que dans de semblables conditions le commerce du port a dû croître dans des proportions véritablement formidables, et cela d'autant que tous les Etats qui avaient besoin d'une porte facile de sortie ou d'entrée sur l'Atlantique par le golfe du Mexique ont réuni leurs efforts pour atteindre le résultat désiré. Un consul français fort intelligent, et qui a maintes fois signalé l'état des choses à ses compatriotes, en déplorant de ne point les voir fréquenter le nouveau grand port du Golfe, M. Mérou, pouvait dire en 1896 qu'une véritable révolu-

tion commerciale se préparait : à ce moment,en effet,on constatait que ce n'était pas seulement le Texas, mais tous les Etats de l'Ouest, du Sud, du Sud-Ouest qui s'intéressaient aux améliorations et au développement de Galveston. Une grande conférence s'était tenue à Topéka, réunissant 400 délégués de ces divers Etats transmississipiens, qui se reconnaissaient comme tributaires naturels de Galveston, tant pour leurs importations que pour leurs exportations. Cette conférence était rapidement arrivée à des conclusions pratiques, elle avait nommé un comité, dont la mission serait d'obtenir le prolongement d'un grand nombre de voies ferrées jusqu'à Galveston, où elles amèneraient les chargements de grains, et qui s'efforcerait ainsi de créer une véritable indépendance économique au profit des Etats de l'ouest.

Il nous reste maintenant à jeter un coup d'œil sur ces statistiques que les commerçants ne consultent pas encore assez souvent, puisqu'ils y trouveraient la trace de la formation de ces nouveaux établissements commerciaux que certains de leurs concurrents savent fréquenter à leur grand profit. Nous y constaterons tout d'abord que les Anglais ont su instantanément profiter de ce centre d'échange, et de ce port qui s'ouvrait à leur activité, et que deux pays qui nous intéressent particulièrement, la France et la Belgique, sont encore bien loin d'y tenir la place qu'ils auraient pu s'y faire.

Sans remonter plus haut qu'en 1885, nous verrions que les exportations atteignaient un chiffre de 36 millions de dollars, dont 20 millions représentaient la part de la Grande-Bretagne, et 5 millions seulement celle de la France. Si nous nous reportons, pour examiner les détails de ce mouvement, à une époque plus proche de nous, nous verrons que le chiffre total des affaires,du commerce d'importation ou d'exportation de Galveston, s'est élevé en 1890 à 12.129.000 livres sterling ; nous laissons ces données en monnaie anglaise, telles qu'elles nous sont données par les rapports des agents anglais, parce que cela ne gêne nullement les comparaisons que nous voulons établir sur des éléments homogènes. Une première remarque à faire qui a bien son importance, c'est que ce mouvement commercial a augmenté de plus de 701.005 livres dans le seul espace d'une année ! D'autre part, le total de ce commerce, pour l'année 1897, se répartit ainsi qu'il suit,en pourcentage, entre les diverses nations qui y participent : Grande-Bretagne et Colonies : 47,84 0/0 ; Allemagne : 21,26; France : 17,22 ; Hollande : 5,43; Belgique : 4,18 ; Mexique : 0,90; Danemark : 1,32. Ces chiffres montrent le bien fondé des observations que nous faisions tout à l'heure, d'abord que la part de la Grande-Bretagne est prédominante, en second lieu que celle de la France et celle de la Belgique sont faibles, étant donné que Galveston exporte une masse de cotons et de

céréales qui fort souvent ont comme destination effective des ports et des centres industriels français ou belges. Nous pourrions d'ailleurs prendre le mouvement des navires, et nous y constaterions encore que, par exemple, une bonne partie des marchandises qui sont exportées à destination de la France ne naviguent point sous pavillon français.

L'étude même de la part des pavillons nous montrerait une fois de plus que les armateurs et commerçants anglais ont été les premiers à découvrir le port de Galveston (si ce mot de découvrir n'est pas un peu exagéré), et à tirer parti du mouvement commercial intense qui ne demandait qu'à se faire par cette nouvelle porte. Le fait est que pendant l'année 1897, sur un total de 360 navires entrés et représentant un tonnage de 609.498 tonnes, le pavillon anglais avait une part de 276 navires et 505.959 tonnes, tandis que celle de l'Allemagne était de 24 navires et 40.461 tonnes, celle de l'Espagne de 40 et de 40.468 tonnes, et qu'on ne pouvait constater l'entrée d'aucun bateau français ; aux sorties, on en trouvait seulement un de 1.042 tonnes ! Et pourtant à ce moment, si les importations étaient assez faibles, et si les entrées se faisaient presque toutes sur l'est, du moins le commerce d'exportation du coton et de ses produits secondaires, du blé, du maïs, avaient déjà une importance de tout premier ordre. Quelques chiffres peuvent nous en convaincre rapidement. Durant ce même exercice de 1897, il avait été exporté 1.374.942 balles de coton ayant une valeur totale de 8.988.000 livres sterling ; puis 164.863 tonnes de gâteaux de graines de coton ayant passé à la compression, 4.490.381 gallons d'huile extraite de ces graines, enfin 7.362.636 boisseaux de blé et 4.073.019 boisseaux de maïs : rien que pour le coton, la Grande-Bretagne en avait pris plus de 730.000 balles, et près de 2.800.000 boisseaux de blé.

Pour la France, dont le commerce sous pavillon français n'existe pour ainsi dire pas, les chiffres correspondants avaient pu s'élever à 285.000 et 692.000, et pour la Belgique ils ont été de 36.000 et de 1.476 000. Cela suffit à prouver que les marines marchandes de ces deux pays pouvaient trouver un puissant aliment dans des relations commerciales avec le port de Galveston.

Si nous examinons maintenant les plus récentes statistiques qu'il soit possible de se procurer, nous continuerons de constater que le commerce de ce port suit un mouvement d'accroissement réellement formidable, mais nous y pourrons aussi relever un détail qui a bien son importance : suivant un phénomène qui avait commencé de se produire en 1897, et qui apparaissait nettement à la simple comparaison des relevés de 1896 et de 1897, on voit que la Grande-Bretagne

perd la situation tout exceptionnelle et presque exclusive dont elle jouissait dans les relations avec ce point de la côte américaine ; autrement dit sa part dans le commerce total diminue très sensiblement comme pourcentage, en grande partie au profit de l'Allemagne, mais aussi au profit de certaines autres contrées parmi lesquelles nous citerons la France, la Belgique, la Hollande.

Voici, en effet, comment s'établit, sous la forme d'un tableau par pays et dressé en livres sterling, le commerce d'ensemble (importations et exportations réunies) du port de Galveston pendant l'année 1899.

Pays	Valeur	Répartition 0/0
Grande-Bretagne et colonies......	4.830.832	31,70
Allemagne......................	4.025.401	26,42
France.........................	2.852.179	18,72
Hollande..................... ..	1.285.997	8.44
Belgique.......................	913.393	5,99
Mexique................	358.073	2,36
Danemark.......	278.860	1,85
Cuba................	256.986	1,68
Japon..........................	207.688	1,38
Italie....................... .	124.871	0,83
Autres pays....................	97.634	0,63
Ensemble......................	15.231.914	100

La comparaison est édifiante quand on se reporte aux chiffres que nous avons donnés pour 1897; mais elle le serait encore davantage, si nous avions pu également mettre sous les yeux du lecteur la statistique de 1896 : on y verrait notamment qu'à cette époque la part de l'Angleterre dépassait 60 0/0 du commerce d'ensemble, et que, par contre, celle de l'Allemagne n'atteignait même pas 22 0/0.

Aussi bien, ce qu'il y avait de plus important à mettre en lumière c'est le développement formidable de cet établissement maritime, qui est en réalité de création toute récente, si l'on n'en tient compte qu'au moment où l'on a voulu en faire le port d'expédition des Etats de l'ouest américain; il faut songer en particulier que maintenant Galveston expédie sur l'étranger autant de coton à peu près que la Nouvelle-Orléans, qui avait conservé si longtemps un quasi-monopole de ce commerce fructueux.

Après le cyclone on s'est demandé un moment si on pourrait le sortir de ses ruines et s'il ne serait pas plus simple de le délaisser complètement, en faisant bon marché de tous les travaux qui y avaient été

accomplis et d'une foule de constructions maritimes qui avaient résisté au cyclone : c'était mal connaître le caractère yankee que de supposer qu'il allait s'avouer vaincu même par les éléments, quand la situation que l'on avait choisie pour en faire ce port d'exportation semblait avoir si bien répondu aux besoins de la contrée. Et, une quinzaine de jours à peine après la catastrophe, la Compagnie électrique de la Ville avait rétabli toutes ses installations, on s'était mis à reconstruire les maisons, à remettre en état les quais et les môles épargnés par la tempête, et on se préparait à reprendre les opérations commerciales.

Mais qu'on nous permette de donner encore un détail qui montre bien que l'esprit d'entreprise américain ne se trouve jamais satisfait et qu'il ose pour ainsi dire tout, après bien entendu avoir étudié les questions et être arrivé à la conviction qu'il tient la solution d'un problème susceptible de donner des profits pécuniaires. Afin de profiter du malheur de la ville ravagée par le cyclone et de dériver le mouvement commercial qui, au moins pendant un temps, ne devait pas pouvoir y trouver les facilités nécessaires à ses opérations, une compagnie qui s'était même formée quelque temps auparavant, s'est hardiment lancée dans l'établissement de docks, de magasins et de quais dans la baie de Saint-Hyacinthe, en un point qu'on appelle du nom caractéristique de La Porte, et qui est reconnu comme présentant les avantages les plus précieux. Cette petite ville a été complètement épargnée par le cyclone récent, ce qui suppose qu'elle n'est pas sur le passage ordinaire de ces redoutables météores, de plus elle est suffisamment élevée au-dessus du niveau de la mer et un chenal en eau profonde y donne accès. Sans doute l'établissement nouveau de La Porte, aujourd'hui presque terminé, aurait pris un développement bien plus rapide si Galveston ne s'était point relevé de ses ruines; mais, en présence du commerce formidable qui se fait entre cette partie des Etats-Unis et l'étranger, par suite aussi de l'encombrement qui se produisait chaque année à Galveston, les aménagements ne pouvant suffire au trafic, on doit estimer que La Porte est également appelée au plus bel avenir, et que là encore l'esprit d'initiative d'une simple compagnie particulière, osant faire ce qui réclamerait en France tout un chapitre du budget, sera largement récompensé de sa hardiesse, pour le plus grand avantage du commerce universel.

Daniel Bellet.

UN PLAIDOYER COMMUNISTE EN FAVEUR DE LA PROPRIÉTÉ

La *Revue Blanche* a publié, dans son numéro de mai, une très curieuse correspondance échangée, pendant les premiers mois de cette année, entre les Doukhobors établis sur le territoire du Canada et l'administration de ce pays.

Ces braves gens, persécutés, comme l'on sait, en Russie, pour cause de religion et aussi pour leur refus de se soumettre au service militaire, sont venus fonder des colonies au Canada, où leur était assuré un accueil bienveillant. Ils y ont été, en effet, laissés libres de vivre comme ils l'entendaient, et aucune gêne ne leur a été imposée.

Aucune? Si. Le gouvernement du Canada, aux termes de la législation qui régit les terres domaniales, ne peut garantir de terres aux émigrants qu'en leur remettant, pour chaque lot qui leur est attribué, un titre nominatif de propriété, dont la transcription sur des registres officiels constate que le lot n'est plus vacant; et, faute de cette formalité, le lot, demeuré vacant en effet en droit, peut toujours être demandé par un nouveau venu.

Or, les Doukhobors, pour qui le communisme est un article de foi, n'admettent pas que la terre puisse jamais être possédée valablement par personne, et se refusent obstinément à recevoir ces titres individuels. On a beau leur dire que c'est le seul moyen de les mettre à l'abri de l'éviction; que c'est d'ailleurs, s'il le veulent, une simple formalité ; et qu'une fois en possession de leurs lots particuliers, rien ne les empêchera de les mettre en commun et de les exploiter comme il leur conviendra; leur conscience ne leur permet pas même cet innocent détour, et ils aiment mieux, quoiqu'il leur en coûte, abandonner leur nouvelle patrie pour un second exil.

Mais il leur en coûte; et, tout communistes qu'ils soient, ils ne peuvent s'empêcher de sentir et de dire que sur ce sol, qu'ils occupent depuis deux ans, qu'ils ont défriché, ensemencé, planté, couvert de leurs modestes demeures, le travail leur a donné des droits, et qu'il y aurait injustice à les en dépouiller. Ce n'est pas une propriété, disent-ils; la propriété,n'existe pas : c'est une jouissance. Mais cette jouissance,

qui ne peut être réelle si elle ne fait pas obstacle à l'expulsion ou à l'invasion, leur semble sacrée; et ils en appellent, pour la conserver, à l'opinion du genre humain, demandant s'il n'y a pas, sur la surface de la terre, une région où d'honnêtes gens, ne comptant que sur eux-mêmes et n'attendant rien que de leur travail, puissent vivre en paix, selon leurs croyances, sans être exposés chaque jour à se voir dépouillés du fruit de leurs sueurs.

Ne pas être dépouillé des fruits de ses sueurs; mais, c'est la propriété, cela ! Et la propriété n'est que cela.

Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a dit Turgot, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme. Et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes.

C'est la seule ; et toutes les possessions légitimes n'en sont que des transformations et des conséquences. Et c'est pourquoi Stuart Mill a si bien dit : « La propriété est le droit de jouir du fruit de son propre travail et de sa propre abstinence ».

N'est-il pas curieux et instructif de voir la force des choses contraindre des communistes convaincus jusqu'au martyre à se réclamer de cette vérité ?

Frédéric Passy.

LETTRE DE POLOGNE

Nous nous préparons en ce moment à deux guerres de tarifs à la fois, l'une avec les Etats-Unis, l'autre avec l'Allemagne, et ce sont ces deux pays qui prennent l'offensive, se croyant obligés de défendre contre la Russie, l'un son industrie, l'autre son agriculture.

Les hostilités avec les Etats-Unis ont commencé à cause du sucre russe qui, depuis plusieurs années, avait trouvé un débouché en Amérique, son exportation ayant été favorisée — prétendent les Américains — au moyen d'une prime déguisée que la Russie accorde à son sucre en rendant aux exportateurs les droits d'accise perçus à l'intérieur, ce qui a permis au sucre russe de soutenir victorieusement la concurrence américaine. Le trust sucrier s'en émut et, ce qui importe surtout, il sut émouvoir, pour son compte, le gouvernement ; celui-ci trouva inconvenant que les contribuables d'un pays étranger payassent des douceurs aux citoyens de la Grande-République, et il éleva les droits d'entrée sur le sucre russe à la hauteur de la prime, dont il bénéficie à sa sortie.

En réponse à cette mesure les journaux officieux firent immédiatement savoir que le gouvernement russe entendait rester maître de faire des cadeaux à qui bon lui semblerait... en d autres termes qu'il saurait sauvegarder les intérêts de ses producteurs et qu'il était décidé d'élever les droits d'entrée de tous les produits américains, dont l'importation dépasse, dit-on, quatre ou cinq fois l'importation russe aux Etats-Unis, et qu'il viserait surtout les produits manufacturés, notamment les machines.

Grand émoi parmi nos agriculteurs, menacés d'être privés de machines américaines, dont ils s'accommodent le mieux, la guerre de tarifs avec les Etats-Unis les mettrait à la merci des fabricants indigènes et les forcerait d'acheter des produits chers et défectueux ; aussi, protestent-ils de toutes leurs forces et s'empressent-ils de présenter au gouvernement leurs doléances.

On prétend que le président Mac-Kinley se trouve animé d'un esprit

pacifique et des meilleures intentions, dans un message au Congrès il se déclare partisan de traités de commerce basés sur le principe de réciprocité ; on a toutefois quelque peine à croire au libéralisme économique de M. Mac-Kinley.

Si le traité de commerce qui lie la Russie et l'Allemagne et qui expire l'année prochaine n'est pas renouvelé, la guerre de tarifs qui éclatera aura pour les deux adversaires des conséquences bien plus funestes encore. En ce moment on s'intéresse surtout à l'attitude du nouveau chancelier dans les débats qui vont s'ouvrir, car la politique qu'il aura adoptée, dit-on, ne peut rester sans influence sur l'issue des négociations. Il se trouvera entre deux camps que séparent des intérêts et des revendications opposés et la vérité est qu'il lui sera impossible de satisfaire les uns sans mécontenter les autres ; il se gardera bien, d'autre part, en politicien pratique et avisé, de suivre une *théorie* ou de commettre l'imprudence de se conformer à des *principes* ; aussi, est-il probable que, sous l'impulsion des nécessités et des orientations du moment, on arrivera à une transaction quelconque, faite uniquement pour calmer ceux qui seront les plus forts et qui crieront le plus haut.

Les consommateurs du blé russe et les agrariens se sont déjà mis en campagne pour prouver la justice de leur cause ; on connaît les prétentions des agrariens, il n'est pas étonnant que les produits agricoles qui pénètrent en Allemagne par la frontière de l'Est et viennent leur faire concurrence leur soient désagréables ; il n'en est pas ainsi des consommateurs, non moins dignes d'intérêt : ceux-ci regardent le blé russe très favorablement, car il les sauve, sinon du monopole des agrariens, du moins des prix de disette.

Toute la partie de la population vivant de l'industrie — et elle forme 65 p. 100, la population agricole ne formant que 35 p. 100 de l'ensemble, perdrait deux fois si la guerre des tarifs avec la Russie tournait à la victoire des agrariens : non seulement elle serait forcée de payer son pain très cher, mais elle perdrait un des principaux débouchés pour ses produits, car la Russie ne manquerait pas d'user de représailles et d'élever ses tarifs sur les produits manufacturés venant de l'Allemagne, ce que d'ailleurs les journaux officieux russes ont fait clairement entendre. Chacun des belligérants se prépare donc, comme on voit, à ajouter au tort qu'on veut lui faire un autre tort qu'il veut se faire lui-même et comme toujours, dans des cas semblables, c'est un troisième qui en profitera.

La crise industrielle et commerciale qui sévit chez nous depuis plus de deux ans semble s'être adoucie ces derniers temps, les cours ont légèrement haussé, le taux de l'escompte a fléchi et l'on commence à espérer une prochaine reprise des affaires surtout dans l'industrie métallurgique, car on croit que l'Etat, un de ses principaux clients, délivré des dépenses de la guerre de Chine, poursuivra la construction et l'outillage de ses chemins de fer et fera de nouvelles commandes.

L'Etat, toujours l'Etat! car sous le rapport de l'Etatisme la France n'a rien à envier à sa puissante amie et alliée ; c'est l'Etat qui en Russie fait tout, se mêle de tout, intervient en tout. Cela ne veut pas dire que l'on soit toujours satisfait de ses services, loin de là. Ainsi dernièrement, à propos de l'enseignement supérieur, on a vu se produire de graves désordres, les étudiants de diverses universités ayant manifesté leur mécontentement avec une énergie peu commune.

Nous n'entreprendrons pas de rechercher les causes et les raisons des récents désordres... académiques, il est souvent très difficile de savoir au juste ce que demandent les étudiants russes, il est donc très difficile de les satisfaire ; l'âme russe, surtout quand elle est jeune, étant, comme on sait, extraordinairement compliquée. Nous pensons toutefois que les derniers événements pourraient servir de leçon et d'avertissement, qu'un Etat qui se charge de trop de fonctions et d'attributions est bien imprudent, car il assume des responsabilités qui peuvent un jour dépasser ses forces et s'expose à de trop grands dangers.

Si la crise industrielle dont nous souffrons semble prendre fin, il y en a une autre qui nous menace en ce moment, c'est celle de l'agriculture. Déjà l'année passée a été franchie par nos agriculteurs avec de grandes difficultés à cause d'une extrême sécheresse et un manque de fourrage et de paille qui s'en est suivi. Quant à l'année courante, elle s'annonce comme devant être très mauvaise et même,dans certaines parties de la Pologne, la récolte est complètement perdue.

C'est l'hiver dernier qui en est la cause, un hiver particulièrement sec et rigoureux ; la neige n'étant tombée qu'en très petite quantité, les champs ensemencés sont restés sans protection, exposés au froid et au vent. Aussi, au printemps, s'aperçut-on que la plupart des blés, les froments surtout, avaient été gelés et de grandes étendues, complètement dévastées, ont dû être labourées à nouveau et utilisées autrement par ceux qui en avaient encore le temps et les moyens.

Comme les pertes de nos agriculteurs sont énormes et menacent beaucoup d'entre eux de ruine, nos sociétés agricoles cherchent les moyens de soulager quelque peu leurs maux ; la Société du Crédit Foncier a promis de faciliter le payement de ses annuités ; on s'est

adressé également au gouvernement, qui promet, paraît-il, de faire quelque chose. On est bien excusable de chercher aide et protection auprès des puissants, il est beau de la part du gouvernement de se souvenir de nous : cependant *Timeo Danaos*.

La dernière année du siècle que la Pologne a passé sous la domination étrangère a été marquée par deux événements dont l'écho a retenti dans les cœurs des Polonais, dispersés dans le monde entier. En juin a été célébré, à Cracovie, le cinq centième anniversaire de la fondation de son Université, en décembre eurent lieu à Varsovie les fêtes données en honneur de Henri Sienkiewicz.

L'Académie de Cracovie, fondée par le roi Casimir le Grand et dotée par sa petite-fille la reine Hedwige, femme du premier des Jagellons, est une des gloires de la Pologne, symbole de sa science, témoin de son ancienne grandeur, une des rares institutions qui aient résisté à nos tempêtes politiques, aussi inspire-t-elle aux Polonais un sentiment voisin de la vénération. Les fêtes de Cracovie ont été très brillantes, la plupart des universités européennes et américaines ont tenu à y être représentées, dans le nombre une seule université française, celle de Montpellier.

Le jubilé de Sienkiewicz a été célébré à Varsovie où le grand écrivain habite. Connu en France et à l'étranger, surtout par son roman chrétien *Quo Vadis*, il a bien plus de titres à l'admiration et à la reconnaissance de ses compatriotes. En Pologne, il est connu de tous ceux qui savent lire par la série de ses admirables romans historiques où il emploie son génie à évoquer le passé de notre peuple; et son succès, bien mérité, est sans exemple dans notre histoire littéraire.

Les fêtes de Cracovie et celles de Varsovie ont donné aux Polonais une nouvelle occasion de sentir les liens puissants et indestructibles qui es unissent, malgré tous les efforts que l'on fait pour tuer leur nationalité.

LADISLAS DOMANSKI.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juin* 1901)

1er. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 19 décembre 1900 réorganisant le service de la justice dans la colonie de la Côte française des Somalis (page 3405).

2. — suivi d'un décret portant modification de l'organisation administrative du chemin de fer de Kayes au Niger (page 3425).

5. — **Décret** supprimant les conseils de prud'hommes d'Annonay (Ardèche) et de Limoux (Aude) (page 3483).

— **Rapport** suivi d'un décret portant promulgation à la Nouvelle-Calédonie de la loi sur les syndicats professionnels (page 3485).

6. — suivi d'un décret sur la protection de la santé publique à la Nouvelle-Calédonie (page 3503).

7. — sur les opérations de la caisse nationale d'épargne postale et des caisses d'épargne ordinaires, pour l'année 1899 (page 3525).

10. — suivi d'un décret instituant dans les colonies françaises et les pays étrangers des conseillers d'agriculture de la France (page 3582).

12. — **Décret** portant modification au décret du 23 septembre 1875, relatif à l'organisation des conseils généraux en Algérie (page 3614).

13. — **Rapport** suivi d'un décret portant application à la colonie du Congo français : 1° de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique privée ; 2° du décret du 27 décembre 1851 concernant le monopole et la police des lignes télégraphiques (page 3638).

— **Circulaire** adressée aux préfets par le ministre du Commerce au sujet de la taxe additionnelle établie par l'article 25 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (page 3638).

16. — **Arrêté** nommant une commission chargée d'étudier la direction des lignes de chemins de fer dont l'établissement sur le territoire français pourrait être motivé par l'ouverture du tunnel du Simplon (page 3698).

— **Décret** fixant les droits de courtage à percevoir par les courtiers-interprètes et conducteurs de navires à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) (page 3698).

18. — **Rapport** adressé au Président de la République, par le ministre de l'Agriculture, sur les résultats obtenus, au cours de l'année 1900, par l'administration de l'agriculture dans le fonctionnement des caisses régionales de crédit agricole mutuel (page 3750).

19. — fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec la Rhodésia du Sud et le protectorat britannique du Béchuanaland (page 3767).

— suivi d'un décret modifiant le décret du 30 mai 1895 interdisant l'exportation à la Martinique de la monnaie de billon (page 3771).

20. — **Décret** reconnaissant le comité français des expositions à l'étranger comme établissement d'utilité publique (page 3790).

22. — relatif à l'échange des lettres de valeurs déclarées avec les colonies britanniques des établissements du Détroit et des îles Leeward (page 3834).

23. — **Arrêté** fixant les listes des admissibles aux emplois d'inspecteur départemental stagiaire du travail et d'inspectrice départementale stagiaire du travail dans l'industrie (page 3855).

— **Décret** attribuant une concession territoriale à la société française d'études et d'entreprises à Madagascar (page 3855).

24. — **Rapport** suivi d'un décret approuvant un avenant au cahier des charges de la compagnie coloniale et des mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar (page 3869).

26. — suivi d'un décret fixant les conditions de recrutement des receveurs particuliers des finances (page 3905).

— **Décret** portant création d'un conseil de prud'hommes à Corbeil (page 3906).

— fixant les taxes télégraphiques pour les correspondances échangées par les câbles d'Oran-Tanger et de Tourane-Amoy (page 3906).

27. — suivi d'un décret abrogeant l'article 109 (prises) du décret du 28 mai 1895 portant règlement sur le service des armées en campagne (page 3926).

(Voir plus bas le texte du rapport et du décret).

29. — **Loi** autorisant la ville de Lyon (Rhône) à établir diverses taxes en remplacement des droits d'octroi supprimés (page 3964).

— accordant un sursis à la ville de Lille (Nord) pour l'application de la loi du 29 décembre 1897 (page 3966).

— autorisant la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à percevoir une surtaxe pour l'alcool et une taxe sur le revenu net des propriétés bâties, en remplacement des droits d'octroi supprimés (page 3966).

— autorisant la ville de La Souterraine (Creuse) à établir une taxe d'habitation et une surtaxe sur l'alcool en remplacement des droits d'octroi supprimés (page 3967).

— autorisant la ville de Rumilly (Haute-Savoie) à établir des taxes directes et indirectes en remplacement des droits d'octroi supprimés sur les boissons hygiéniques (page 3967).

— **Décret** autorisant l'application du tarif minimum, jusqu'au 23 février 1902 inclusivement, aux denrées coloniales originaires de certains pays (page 3970)

30. — **Arrêté** formant une commission spéciale chargée de préparer un règlement d'administration pour l'exécution de la loi relative au contrat d'association (page 3986).

— **Rapport** au Président de la République, suivi : 1° d'un décret rendant la loi du 20 juillet 1886 (retraites pour la vieillesse) applicable aux colonies soumises au régime monétaire de la métropole ; 2° d'un décret portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi (page 3987).

Rapport et décrets relatifs à la suppression des parts de prise

Paris, le 26 juin 1901.

Monsieur le Président,

L'usage des prises a été régularisé par une ordonnance royale du 30 novembre 1710.

Voulant mettre un terme au brigandage de « partis qui, se disant à tort sortis des places ou détachés des armées du roi », en prenaient prétexte pour « tirer de gros rafraîchissement des lieux par où ils passaient », le roi avait ordonné que « nul parti ne pourrait être détaché de ses armées ou sortir de ses places sans un passeport du général d'armée ou du gouverneur »; qu'il ne pourrait être inférieur à vingt-cinq hommes commandés par un officier ; qu'il ne saurait « tirer aucun rafraîchissement du lieu où il passait qu'en payant de gré à gré » enfin que « les effets pris sur l'ennemi par les partis ne pouvaient être vendus qu'après qu'il en aurait été dressé procès-verbal par le prévôt de l'armée ou par les subdélégués des intendants dans les places.

Pour tenir compte de ces prescriptions, l'ordonnance du 17 févrie 1753 « portant règlement sur le service de l'infanterie en campagne », les rappela dans son article 471 intitulé : « Des partis ».

Depuis cette date, les « règlements provisoires de 1755, de 1778 et du 5 avril 1792 sur le service de l'infanterie en campagne : le « règlement provisoire des troupes en campagne du 11 octobre 1809 « date Schœnbrunn ; l' « instruction provisoire de février 1823 »; l' « ordonnance de 1832 et le décret présidentiel du 26 octobre 1863 portant règlement sur

le service des armées en campagne », ont plus ou moins copié l' « ordonnance de 1753 en traitant « des partis » ou « des partisans », et en rappelant les « prises » qui leur étaient reconnues.

Toutefois, à partir de 1832, les règlements complétèrent les dispositions de 1753 en prescrivant que, si le matériel enlevé à l'ennemi était un matériel de guerre, il devait être rétrocédé à l'Etat, moyennant indemnité au capteur.

Enfin, le décret du 28 mai 1895, réunissant le chapitre des partisans à celui des détachements, séparés dans le règlement de 1883, reproduit, pour la répartition des prises faites par les détachements, les dispositions admises jusque-là pour les prises faites par les partisans, mais ne l'étend pas aux unitées constituées organiquement.

Si, maintenant, des réglements relatifs au service en campagne on passe à ceux d'administration, on constate que l'article 259 *quater* du règlement du 13 avril 1869 sur la comptabilité publique prévoit la « répartition des prises sur l'ennemi ». « Le montant brut des prises, dit-il, est partagé entre les capteurs... » Les prises faites par les détachements agissant isolément leur appartiennent intégralement. » Du rapprochement de ces deux prescriptions, il semble résulter que le règlement du 13 avril 1869 prévoit, à la fois, les prises faites par une unité quelconque et celles faites par un détachement isolé. Toutefois, pour que le texte en fût absolument clair, il eût fallu qu'il défini nettement les « capteurs » et les « détachements » opérant isolément ou non.

De cette analyse, ils résulte que tous les réglements sur le service en campagne, depuis l'ordonnance de 1753 jusqu'au décret du 28 mai 1895, restreignent aux détachements, sans toutefois les définir, l'usage des prises qui remonte à l'année 1710.

Dans l'ordre administratif, le premier alinéa de l'article 259 du règlement du 13 avril 1869 pourrait être invoqué pour reconnaître à une unité quelconque le droit de prise ; mais les termes n'en sont pas assez précis, et sont en tout cas en contradiction avec ceux du règlement sur le service en campagne, qu'il cite à l'appui de son texte.

Au surplus, l'usage d'opérer une vente régulière des prises et d'en répartir le produit est en quelque sorte tombé en désuétude depuis de nombreuses années. Dès lors, l'article 109 du décret du 28 mai 1895 sur le service en campagne, traitant des prises en temps de guerre, n'est plus en harmonie avec nos mœurs militaires, qui se sont transformées en même temps que l'organisation des forces du pays. Il constitue aujourd'hui un anachronisme dans nos règlements, donc il doit disparaître.

Si vous approuvez cette proposition, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la Guerre,
Général L. ANDRÉ.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la Guerre,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 109 (prises) du décret du 28 mai 1895, portant règlement sur le service des armées en campagne, est abrogé.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 26 juin 1901.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le ministre de la Guerre,
Général L ANDRÉ.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNIONS DES 13 JUIN ET 5 JUILLET 1901

Réunion extraordinaire du 13 juin. — DISCUSSION : Des retraites ouvrières.
Réunion ordinaire du 5 juillet.
DISCUSSION.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance mensuelle du 5 juin a été occupée tout entière, ainsi que nous l'avons indiqué dans le Compte rendu inséré au *Journal des Economistes* du 15 juin,par l'exposé de M. Paul Delombre sur les *Retraites ouvrières*.

Il fut convenu,à la fin de cette séance du 5 juin, qu'une réunion exceptionnelle serait tenue huit jours après afin de permettre aux orateurs inscrits pour parler sur cette question de prendre part à une discussion suivie sur l'exposé de M. Paul Delombre. Cette réunion a eu lieu le 13 juin, sous la présidence de M. Frédéric Passy, et en voici le compte rendu.

M. Cheysson commence par déclarer que sa tâche a été singulièrement facilitée par le lumineux et magistral exposé de M. Delombre. Il croit inutile de discuter une fois de plus le principe de l'obligation, contre lequel il s'est déjà si souvent déclaré ; mais dans les conditions où se pose aujourd'hui la question, il juge préférable, malgré l'inévitable aridité de ce thème, d'aborder le projet par ses côtés techniques et de rechercher notamment sa répercussion sur la mutualité.

Après avoir exprimé ses réserves au sujet de cette méthode législative, qui, au lieu de se procurer par des enquêtes préalables, comme on l'a fait en Allemagne, les données statistiques indispensables à l'assiette du nouveau régime, compte sur l'application de la loi elle-même pour les obtenir et rectifier ses erreurs, M. Cheysson regrette que la Commission ait été amenée à sacrifier deux des traits recommandables de son premier projet : les caisses régionales et l'assurance en cas de décès.

Au point de vue social, les caisses régionales avaient l'avantage de créer en province des centres de vie, qui donneraient un précieux aliment à l'activité locale des hommes de talent et de dévouement. Au point de vue technique, elles auraient épargné à la caisse unique les inextricables embarras de la centralisation. L'Allemagne, qu'on aime à prendre comme modèle, a 31 caisses régionales. Qu'on le veuille ou non, la force même des choses obligera à revenir à cette organisation.

Quant à l'assurance en cas de décès, elle corrigeait ce qu'on peut appeler le caractère antisocial des retraites viagères, qui reposent simplement sur la tête du père de famille et qu'il emporte dans la tombe avec lui. La préoccupation individualiste a étouffé la préoccupation familiale, dont il ne reste plus, dans le nouveau projet, d'autre trace que la faculté laissée à l'ouvrier d'opter pour sa retenue en faveur du capital réservé. Or, tous les actuaires sont hostiles à cette combinaison, qui est la traduction défectueuse d'un sentiment respectable.

Il est intéressant de faire remarquer, en passant, la gravité de cette intervention de l'Etat, qui vient peser de toute sa force pour imposer au travailleur, entre tous les modes de prévoyance qui s'offrent à lui, un mode particulier, précisément entaché de ce caractère antifamilial. Ce reproche avait été fait avec beaucoup de vigueur par M. de Courcy à la loi des pensions civiles, qui, elle aussi, sacrifie la famille du fonctionnaire. Cette même conception, qui semble faite à la taille de l'égoïsme des célibataires, ne laissant personne après eux, inspire la nouvelle loi qui veut la généraliser et rabaisser au même niveau l'horizon social du pays tout entier.

L'Etat s'est mesuré avec le problème des retraites pour ses agents et il a lamentablement échoué au dire de tous, tellement, qu'après beaucoup d'autres, le ministre actuel des Finances vient de présenter la réforme radicale de la loi de 1853. S'étant si mal tiré, comme patron, des retraites pour son personnel relativement limité, l'Etat peut-il invoquer cet échec retentissant et incontesté comme un titre à notre confiance pour qu'on lui confie le soin de régler les retraites ouvrières de tout le pays? Ne devrait-il pas éprouver quelques hésitations à prendre un parti entre tous ces modes de prévoyance (acquisition de la maison, formation d'un domaine rural, création d'un atelier), pour en imposer un d'autorité à l'exclusion de tous les autres? A-t-il qualité non seulement pour décréter la vertu obligatoire, mais encore pour en décider la modalité et pour arrêter la hiérarchie des vertus à

pratiquer? Comment ne s'effraye-t-il pas à la pensée qu'il s'expose à river toute leur vie au salariat un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières, capables d'ascension sociale, en détournant et absorbant toutes leurs facultés d'épargne pour les consacrer à l'acquisition d'une lointaine et maigre pension de vieillesse et en leur retirant ainsi le levier qui aurait pu les élever au patronat ou à la petite propriété?

Si le projet ne fait rien ou presque rien pour la famille, en revanche, il a démesurément élargi le cadre des projets primitifs, autrefois limités aux pensions de vieillesse, et il y a introduit les pensions d'invalidité. C'est la grande innovation et l'on peut dire, aussi, le grand péril de la loi.

Jusqu'ici l'invalidité en France n'est pas entrée dans l'assurance. Celle qui provient des accidents du travail est maintenant réglementée par la loi du 9 avril 1898. Quant à l'invalidité naturelle, elle n'est guère mentionnée que dans l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886, qui permet la liquidation anticipée des retraites à la Caisse nationale de la vieillesse en cas de blessures graves ou d'infirmités prématurées. La loi du 1er avril 1898 ne mentionne que « les secours en cas d'infirmités ». En fait, à l'heure actuelle, l'invalidité chez nous ne relève que de l'assistance publique ou privée.

Il y a là des situations douloureuses et qui ont justement ému l'opinion publique. On s'est dit que la société avait une dette envers ces malheureux et que, du moment où ils ne pouvaient plus se suffire, c'était à elle qu'incombait le devoir d'assurer leur subsistance. Dès lors, on n'a plus seulement affaire à la retraite des vieillards, mais à la question bien autrement vaste de l'invalidité, dont la vieillesse n'est plus qu'un cas particulier, au lieu d'occuper seule toute la scène.

Telle est la conception de la loi allemande : elle donne des pensions aux invalides à tout âge (moyennant une certaine période d'affiliation à la caisse), et elle admet que l'âge de 70 ans est une présomption d'invalidité; si bien que, dès aujourd'hui, on a près de deux fois plus de rentes d'invalidité que de vieillesse et que, d'après les calculs de l'Office impérial, lorsque la loi battra son plein, dans quarante ans, on n'aura sur douze pensionnés qu'un pensionné de vieillesse; les onze autres auront des pensions d'invalidité.

Il est vrai que ces chiffres correspondent à l'âge de 70 ans pour la vieillesse et que, avec le chiffre de 65 ans, il y aurait plus de vieillards et moins d'invalides, si la situation des deux pays était identique pour résister aux simulations et aux complaisances.

En effet, l'invalidité est un sinistre d'une nature spéciale qui ne remplit pas les conditions requises pour l'assurance : d'une part, il n'est pas défini, et de l'autre, il dépend dans une certaine mesure de la volonté du sinistré.

Si l'on pouvait trouver une définition médicale, la perte d'organes essentiels, des traumatismes, des lésions intérieures perceptibles à l'auscultation, en un mot, des signes extérieurs tangibles, le sinistre serait défini. Mais la définition que le projet donne de l'invalidité est purement économique : Est invalide « celui qui n'est plus en état de gagner un tiers de ce que des personnes appartenant à son ancienne profession gagnent d'ordinaire par leur travail dans la même région. » Un ouvrier gagnait 3 francs : s'il gagne encore 1 fr. 05, il n'est pas invalide; mais il l'est, s'il ne gagne plus que 0 fr. 95.

On voit de suite ce qu'a d'élastique une pareille définition et ce qu'elle comporte de simulation et d'abus de la part de celui qui aspire à la pension d'invalidité. De son côté, l'autorité, chargée de statuer sur cette demande, va éprouver un singulier embarras et penchera sans doute dans le sens de l'humanité.

Il est vrai que cette définition est celle de la loi allemande; mais de combien de précautions n'est-elle pas accompagnée, en vue de corriger ce qu'elle a d'inquiétant pour l'assureur! La loi allemande est un véritable code de 200 articles, où tout est prévu avec une extrême minutie et qui arme les établissements régionaux de pouvoirs que nous jugerions exorbitants. Ce sont ces établissements qui statuent sur l'invalidité, sauf un premier recours à un tribunal arbitral, dont le président est nommé par l'Etat et les assesseurs par la Commission de l'Institution d'assurance, et un dernier recours à l'Office impérial. Ils ont le droit de s'emparer du malade pour le soigner et le retenir sur cette pente qui mène à l'invalidité; ils ont aussi le droit de s'emparer de l'invalide pensionné, pour lui rendre sa capacité de travail. En cas de résistance au traitement, la pension peut être refusée à l'invalide, s'il ne l'a pas encore, ou lui être retirée, s'il l'avait déjà obtenue.

C'est à ces pouvoirs des établissements d'assurances que sont dus ces admirables sanatoria, dont le réseau couvre l'Allemagne et qui sont aussi profitables à l'humanité qu'aux intérêts financiers des caisses.

Les charges imposées à la population allemande sont relativement modiques : 150 millions pour 55 millions d'habitants, au

lieu de 400 millions, d'après le projet français pour 38 millions d'habitants, soit 3 à 4 fois moins.

Enfin, il faut ajouter qu'en Allemagne le peuple est très discipliné, que l'autorité est forte et permanente, qu'elle tient l'homme entièrement enlacé dans les liens de la triple assurance ouvrière, qui lui permet de le suivre dans toutes les manifestations de sa vie et de déjouer ses fraudes, s'il voulait en commettre.

La situation serait-elle la même en France? Le tempérament du peuple, son génie particulier, ses traditions ne le préparent pas à ce régime. Dans le projet, l'invalidité est prononcée en dernier ressort par un comité départemental, saisi de la demande de l'intéressé, d'un certificat du maire et de l'avis du conseil municipal. La porte est ouverte toute grande aux simulations et aux complaisances. On a bien essayé d'y mettre un frein en faisant supporter à la commune un dixième de la majoration des rentes d'invalidité. Cette charge pourra servir de prétexte à écarter des demandes peut-être intéressantes; mais, comme elle est au plus de 10 francs par an, elle sera bien insuffisante pour barrer la route à celles qu'on voudra faire aboutir. Du moment où la pension de vieillesse à 65 ans n'a plus de minimum garanti, il se peut que les travailleurs affiliés sur le tard à la caisse aient tout intérêt à se faire déclarer invalides pour obtenir prématurément une pension de 200 francs, que la vieillesse ne leur aurait pas permis d'atteindre. Les patrons et les communes s'entendront pour se débarrasser ainsi, et à peu de frais, d'ouvriers usés, qui, autrement, retomberaient à leur charge. De toutes parts, l'assaut sera donné au budget, qui sera mollement défendu.

Si donc l'on ne parvient pas à trouver une définition concrète de l'invalidité, il est à craindre que cette extension de la loi n'entraine des dépenses absolument inattendues. Là, plus encore que sur les autres points du projet, la statistique fait défaut; mais, alors même qu'elle fournirait des données précises, elle serait, dans la pratique, faussée par les influences morales qui entreront en jeu, tant du côté du candidat à la pension que du Comité local chargé de statuer.

En regard de ces redoutables perspectives, le projet ne place que des prévisions modestes : un premier crédit de 3 millions, qui apparaît à la neuvième année du fonctionnement de la loi et qui s'élève graduellement à son taux constant de 35 millions, à partir de la trente-cinquième année.

Outre l'insuffisance de ces chiffres, il faut noter qu'ils n'accordent rien aux invalides pendant les huit années qui correspon-

dent au « délai d'attente » ou au stage de 2.000 journées de travail et de versement. C'est là une véritable inconséquence du projet et une dérogation formelle à son principe.

Pour ne pas faire attendre ses effets trente ou quarante ans, on a tenu à les rendre immédiats, sans s'arrêter au scrupule de gratifier d'une pension ceux qui n'avaient rien fait pour l'obtenir, et de décourager ces vaillants et ces prévoyants qui ont passé leur vie de labeur à s'imposer, en vue de leur retraite, l'épargne et ses privations. La loi doit, dès le lendemain de sa promulgation, faire sentir ses bienfaits à ceux qu'elle vise.

Voilà le principe : il est appliqué, en effet, aux vieillards de 65 ans, c'est-à-dire à la catégorie particulière d'invalides du fait de leur âge ; mais elle a oublié ou omis les autres catégories d'invalides, qui sont non moins intéressantes. Si, dans un village, il existe, côte à côte, un homme encore vert de 65 ans, et un paralytique général de 35 ans, le premier aura sa pension de vieillesse ; l'autre n'aura rien et ne pourra rien avoir du fait de la loi nouvelle, puisque, étant invalide, il ne peut pas travailler et que, ne travaillant pas, il ne versera rien et ne remplira jamais les conditions des 2.000 journées de versement, auxquelles est subordonnée la pension d'invalidité.

Pour tous ces invalides, il n'y a d'autre recours que l'assistance. Mais alors pourquoi n'y pas renvoyer aussi les vieillards de 65 ans, puisque la pension qu'on leur donne d'office, sans versement de leur part, procède, elle aussi, de l'assistance pure ? Pourquoi ne pas faire deux lois distinctes : l'une d'assistance pour tous ceux qui n'ont pu ou su pratiquer la prévoyance et auxquels il est juste de venir en aide, en leur conférant, non des droits, mais des secours libéraux, sauf à en étudier le mode de répartition ; l'autre, d'assurance, pour tous les hommes debout, ayant fait preuve de virilité, d'énergie et d'épargne ?

Cette procédure législative permettrait d'appliquer à chaque catégorie le traitement particulier qui lui convient : aux malheureux, l'assistance ; aux prévoyants, l'assurance. Au contraire, la promiscuité dans la même loi de catégories si dissemblables gêne le législateur et le pousse à faire la péréquation par en bas, c'est-à-dire à courber toute la nation sous le niveau des imprévoyants et des vaincus de la vie. Du moment où l'on sera soustrait à l'obsession de ces derniers, dont le sort aura été réglé équitablement par une autre loi, on n'aura plus devant soi qu'une clientèle d'élite, mûre pour les solutions qui relèvent de l'effort personnel et de l'initiative privée.

Or, ces solutions, la loi projetée les met gravement en péril. Elle a, il est vrai, essayé de les sauver par son article 22, sous le nom de *Caisses Autonomes*; mais il est à craindre que son bon vouloir ne reste stérile pour opérer ce sauvetage.

Les patrons, dit cet article 22, peuvent être dispensés de l'obligation, s'ils affilient, par exemple, leurs ouvriers, du consentement de ces derniers, à une Société de secours mutuels, agréée par décret et « assurant des retraites de vieillesse et d'*Invalidité* au moins égales à celles qu'assure la loi » : or, les retraites d'invalidité doivent être, d'après l'art. 19, majorées jusqu'à concurrence de 200 francs, si la liquidation par suite des versements effectués n'atteint pas cette somme, mais avec une limite maxima de 100 francs pour cette majoration, à laquelle l'Etat concourt à raison de 75 p. 100; le département, de 15 p. 100; la commune, de 10 p. 100.

Quelle sera la procédure pour l'admission à la pension d'invalidité dans ces sociétés de secours mutuels? Si c'est celle que prévoit la loi, elle expose leur équilibre financier à des aléas menaçants et le met à la merci de pouvoirs extérieurs et irresponsables. Si on leur donne, au contraire, la haute main sur ce service, quelles protestations contre cette rigueur de la part de tous ceux qui se réclameront du droit commun, et quels ferments de désagrégation au sein de la mutualité!

D'autre part, qui supportera la majoration de 100 francs, pour compléter, s'il y a lieu, la pension de l'invalide? Si c'est la société de secours mutuels, la charge sera écrasante et surtout indéterminée. On n'a, pour l'invalidité, ni tables, ni barêmes, ni statuts, ni précédents. Ce serait, pour la Mutualité, un saut dans l'inconnu que nul de ses amis n'oserait lui conseiller.

Si, au contraire, la majoration incombe à l'Etat, aux départements et aux communes pour ces retraites mutualistes, comme pour les autres, on fait entrer en scène la grosse question du 4 1/2 p. 100 garanti aux sociétés du secours mutuels par la loi du 1er avril 1898, pour leurs fonds déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nous aurons, en effet, après la nouvelle loi, affaire à trois taux d'intérêt; celui de 3 p. 100, qui sert de base aux nouvelles retraites obligatoires; celui de 3 1/2 p. 100, qu'attribue aujourd'hui la Caisse nationale de la vieillesse à tous ses clients, notamment aux ouvriers mineurs, en vertu de la loi du 27 juin 1894 (qu'il faudra raccorder avec la loi générale), enfin, celui de 4 1/2 p. 100, conquis par les Sociétés de secours mutuels pour leurs dépôts.

Si l'épouvantail de l'invalidité est épargné aux sociétés d secours mutuels, tout le monde affluera dans leur cadre pou bénéficier du taux de 4 1/2 p. 100. Mais, alors, que deviendra l budget? Déjà, la garantie du taux de 3 1/2 p. 100 doit entraine pour l'Etat une charge annuelle que, suivant les progrès pro bables de la baisse du taux de l'intérêt, M. Delombre estimai entre 25 et 100 millions. Que serait-ce donc, s'il ne s'agissait plu de 3 1/2 p. 100, mais de 4 1/2 p. 100?

Dans tous les cas, il est indéniable que la mutualité, malgré l bon vouloir du législateur, ne saurait subir la redoutable aventur de l'assurance contre l'invalidité sans de profondes transforma tions, dont nul ne peut prévoir la répercussion dernière e l'étendue.

Il est même à craindre qu'elle ne soit atteinte jusque dans so attribution fondamentale des secours contre la maladie, c'est-à dire que beaucoup de ses membres ne puissent supporter à la foi la charge de ses cotisations facultatives et celle des retenues obli gatoires de la retraite. Dans ce conflit avec l'Etat, la mutualit libre succomberait, puisque ses ressources seraient taries. L'ave nir est donc pour elle menaçant de tous côtés.

Elle a toujours été traitée par les Chambres avec une grand prédilection; elle vient d'obtenir, il y a deux ans, sa charte d'af franchissement, par la loi du 1er avril 1898; elle est en plein déve loppement et à la veille d'un nouvel essor; M. le Président d Conseil lui rendait, il y a quelques jours, un éloquent hommag au banquet de l'Association fraternelle des Chemins de fer. Ell est une des forces vives de la démocratie. Comment pourrait-o aujourd'hui chercher à lui barrer la route, sinon même à l'étouffer alors qu'on devrait, au contraire, faire appel à son concours pou résoudre le problème des retraites ouvrières?

Sauf l'Allemagne, qui est encore seule à pratiquer le systèm de l'obligation, les autres pays s'orientent vers celui de la liberté La Suisse, avec son referendum si remarquable du 20 mai 1900 qui a balayé la loi fédérable du 5 octobre 1899 basée sur l'obli gation, s'est ressaisie contre son Parlement et a repoussé violem ment les projets d'importation germanique en matière d'assu rances sociales. En Angleterre, M. Chamberlain concluait hier à l'organisation des retraites par la mutualité. Quant à la Belgique elle réalise ce principe par sa loi du 10 mai 1900, avec un succès qu'un de ses publicistes distingués qualifiait à bon droit de « fou droyant ». Cette loi a déterminé chez nos voisins et amis u mouvement prodigieux d'enthousiasme, qui a gagné de proche e

proche toutes les couches de la population et qui, d'après un correspondant digne de foi, rappelle les « croisades ». Dans la seule province du Hainaut, on comptait pour les dix premiers mois d'application de la loi, 800 societés nouvelles affiliées à la Caisse des retraites, et 67.000 livrets. Pour l'ensemble du pays, on en est à 5.000 sociétés et à 500.000 affiliations à la Caisse des retraites. Ce sont là des résultats véritablement prodigieux qui font honneur à la Belgique et qui montrent la puissance de l'initiative privée, lorsque l'Etat, loin de l'entraver ou de l'étouffer, sait la lui provoquer et lui venir en aide.

En France, les solutions libérales qu'on peut opposer avec confiance à l'obligation sont celles qui reposent sur des caisses patronales, sur les sociétés de secours mutuels et sur les syndicats agricoles[1]. Ces derniers représentent une force qui est loin d'avoir donné toute sa mesure et qui pourrait notamment résoudre avec succès ce problème de la Mutualité rurale, qui paraît décidément insoluble par l'obligation.

L'agriculture est, en effet, l'écueil du système obligatoire et l'enferme dans un dilemme inextricable. Ce système ne peut pas, d'une part, ne pas comprendre le monde agricole, sous peine de faire crier à l'injustice, et de précipiter la désertion des campagnes; mais, d'autre part, il ne peut pas non plus le comprendre, parce que cette clientèle rurale répugne absolument au formalisme bureaucratique et comminatoire d'une loi d'obligation. A la rigueur applicable dans les grands ateliers, cette loi cesse de l'être pour ces semi-propriétaires et semi-ouvriers, pour ces métayers, ces journaliers, qui forment le fond de la population agricole et qui ne sauraient accepter ni les exigences de comptabilité ni les sanctions rigoureuses que prévoit ce projet.

C'est là le châtiment et l'impuissance de ces grands projets d'obligation, qui veulent couler toutes les situations les plus diverses dans le même moule et courber tout un pays sous leur niveleuse uniformité. Seule, la liberté a la souplesse et l'élasticité nécessaires pour adapter les solutions à l'infinie variété des cas particuliers, en même temps qu'elle trempe le ressort moral au lieu de l'énerver, qu'elle ménage les finances du pays au lieu de

(1) Pour alimenter ces institutions de prévoyance, M. Cheysson a montré tout le parti qu'on pourrait tirer des aubaines en dehors du salaire (produit de la participation aux bénéfices et surtout bonis des sociétés coopératives de consommation). Ces derniers bonis assureraient largement le service des retraites en dehors des prélèvements sur le salaire.

les écraser, et qu'elle épargne à l'Etat ces ingérences dans la vie privée, qui sont pour lui une source inévitable d'embarras, de suspicion et d'impopularité.

En résumé, M. Cheysson conclut que la question de l'obligation n'est pas mûre; qu'il faut, avant de l'aborder, procéder aux enquêtes et aux statistiques nécessaires ; mais qu'en attendant, et pour ne pas aboutir à une négation en face de l'attente anxieuse du pays, il convient d'élaborer deux lois : une d'assistance pour les invalides et pour les vieillards dans le besoin; l'autre, d'assurance facultative, avec un large concours de l'Etat, à l'exemple de la loi belge.

M. Cheysson ne doute pas que, mise ainsi en demeure, aiguillonnée et encouragée, l'initiative privée, sous la triple forme de Caisses patronales, de Sociétés de secours mutuels et de Syndicats agricoles, ne réponde à l'appel du pays et ne justifie la confiance de ceux qui ont foi dans son efficacité.

M. André Sabatier ne s'attendait pas, dit-il, à prendre la parole dans cette grave discussion où les enseignements des maîtres de l'Economie Politique sont attendus avec une si légitime impatience. Déjà la Société a entendu l'admirable exposé de M. Delombre et les savantes observations de M. Cheysson ; le problème qui est posé devant les Chambres, n'allons-nous pas l'aborder de façon à aboutir à une solution ? Sommes-nous voués à une critique stérile, qui blâme les projets en discussion et se détourne de toute œuvre effective. Certes, les observations de M. Delombre sont judicieuses et constituent une étude documentée et lumineuse ; certes, M. Cheysson nous fournit de précieuses objections à l'encontre des méthodes proposées en vue de l'établissement des pensions de retraites. Mais la conclusion à tirer de ces remarquables discours, c'est quant à présent et sauf ce que diront les orateurs à entendre, c'est un aveu d'impuissance, une négation. Est-il possible vraiment qu'avec ses ressources scientifiques, notre Société, en une aussi grave conjoncture, aboutisse à un procès-verbal de carence ?

Faut-il s'en tenir à l'opinion de M. Cheysson qui estime que l'œuvre de la retraite ouvrière peut-être accomplie par la mutualité, la mutualité libre, cela s'entend. Certes, l'orateur est un mutualiste dévoué et d'ancienne date ; mais ce n'est pas dénigrer la mutualité que de mesurer son effort et sa portée et de constater que ses limites sont réduites à une assistance très précieuse, certes, mais temporaire, régionale; à côté de quelques groupe-

ments exceptionnellement favorisés; que de groupements n'ayant d'autres ressources que la cotisation annuelle de 6 francs par membre et de trop rares aubaines des membres honoraires. Les pensions sont le fait exceptionnel et la plupart du temps, elles sont de 30 et 40 francs. L'effort que réclame la constitution des pensions de retraite, exige d'amples ressources et c'est à l'obligation qu'il faut recourir pour obtenir un fonds alimenté par des cotisations importantes et certaines. M. Cheysson a objecté l'insuffisance des statistiques actuelles. L'accord sur ce point est unanime,mais faut-il donc attendre que les statistiques soient au point pour tenter l'établissement des retraites ouvrières. C'est là un sursis indéterminé. Il est évident que c'est le fonctionnement de la loi qui donnera des statistiques véridiques ; alors et alors seulement, il sera possible de connaître le nombre des ayants-droit, de déterminer la condition de chacun d'eux et d'établir des catégories. En résumé, il paraît désirable à l'orateur que la Société d'Economie politique ne se cantonne pas dans une œuvre de critique pure ; il est nécessaire qu'elle apporte à l'étude de cette loi le concours de ses lumières avec la résolution d'arriver à une solution, sinon la loi sera faite en dehors de nous, sans notre collaboration qui peut être si utile ; tandis que le pays marche, nous aurions piétiné sur place.

M. Cheysson s'excuse de reprendre encore une fois la parole : mais il ne peut cependant laisser sans réponse le reproche que lui a fait son honorable collègue M. Sabatier, d'aboutir à « un procès-verbal de carence ». Il a dû bien mal s'expliquer et trahir sa propre pensée : car il avait voulu, au contraire, après avoir écarté résolument l'obligation, — ce qui était la partie négative de son exposé — présenter des conclusions très positives sur l'opportunité immédiate de deux lois : l'une d'assistance pour les vieillards et les invalides dans le besoin ; l'autre d'assurance avec des encouragements de l'Etat, sur le type de la loi belge, et s'appuyant notamment sur la mutualité.

Quant à la pression de l'opinion publique, qu'on invoque, une société savante ne peut s'astreindre à en suivre passivement les engouements et les exigences irréfléchies. Son devoir et son honneur sont de savoir leur résister, au risque même d'une impopularité passagère.

Ceux qui combattent l'obligation ne peuvent pas davantage admettre qu'on les accuse de ne pas compatir aux souffrances populaires et d'être les ennemis de la retraite. Tout autant que

leurs contradicteurs, ils aiment le peuple et, sans se laisser hypnotiser par la préoccupation exclusive des rentes de vieillesse, ils en souhaitent la diffusion ; mais ils entendent les réaliser par l'initiative privée et non par l'action coercitive de l'Etat.

On affirme, il est vrai, que cette initiative est impuissante et que la preuve en est faite. M. Cheysson refuse d'en convenir et cite, à l'appui de son opinion, les chiffres qui expriment le développement actuel de la Mutualité.

Elle comprend aujourd'hui 15.000 sociétés et 2.300.000 membres. Elle distribue à 90.000 pensionnaires des rentes qui s'élèvent en moyenne à 100 fr. ; elle possède à son fonds de retraites 150 millions.

Ce sont là de beaux résultats, d'autant plus remarquables qu'ils ont été obtenus en dépit d'une législation attardée, pleine de défiance et de restrictions. Que ne peut-on pas attendre, aujourd'hui que l'éducation du pays est faite, que le mouvement est lancé, que le goût de l'association libre se généralise, enfinet surtout que la Mutualité est en possession de sa charte d'affranchissement, qui ouvre toute grande la carrière à son activité, lui donne la liberté sous la loi, lui permet les fédérations, et autorise ainsi pour ses amis les plus brillantes espérances ? — En présence de ces riantes perspectives, il serait lamentable de venir brusquement arrêter cet élan qu'on a déchaîné, et de stériliser une institution qu'on s'est plu à encourager et à féconder avec une sympathie si effective et si continue.

Ce n'est pas seulement la Mutualité qui serait mise en péril par l'obligation ; mais aussi les manifestations de la prévoyance sous toutes ses formes ; car on leur enlèverait à la fois leur support moral et leurs ressources financières.

Du moment où il sera bien entendu que l'Etat se charge d'être prévoyant à notre place, qu'il est non seulement notre père, mais encore notre mère, notre état d'âme sera changé et nous nous laisserons aller, sans réagir, à la nonchalante douceur de ce paternalisme providentiel.

Cette abdication morale sera encore aidée et justifiée par l'absence de ressources pour les diverses formes de la prévoyance. Lorsque l'Etat se sera emparé des 25 à 50 francs par an de l'ouvrier et du patron destinés à la retraite, que restera-t-il pour verser à la Caisse d'épargne, pour acheter une maisonnette, créer un petit domaine rural, fonder un modeste atelier, se procurer un fonds de roulement, un modique outillage, une machine à coudre ? Ces institutions et ces manifestations libres, qui sont l'honneur et

la force du pays, seront toutes taries à la fois, comme les sources morales et financières qui les alimentent aujourd'hui, et sur les ruines de l'initiative privée subsistera seule l'omnipotence toujours grandissante de l'Etat.

Privées de la libre disposition de leurs épargnes pour leur ascension sociale, les classes ouvrières seront rivées à leur situation actuelle et l'on aura refait contre elles ce compartimentage étanche des anciens moules que l'on pouvait croire à jamais brisés.

Ce n'est pas faire œuvre négative et donner la preuve d'un cœur sec que de résister à un pareil système, pendant qu'il en est temps encore, d'en montrer les dangers politiques, financiers et sociaux, et d'y substituer des solutions positives et expérimentales, qui tirent parti des forces vives du pays, les mettent en jeu, les développent, et font aussi une juste place au concours de l'Etat, non pour supplanter, étouffer l'initiative privée, mais pour la provoquer, l'aider et la soutenir.

M. Alfred Neymarck rappelle qu'en 1850 une Commission de l'Assemblée Nationale avait présenté un rapport sur l'assistance et la prévoyance publique. On demandait comme aujourd'hui la création de caisses de retraites ouvrières avec retenue obligatoire, l'intervention de l'Etat, la création de caisses régionales, etc., et on ne s'appuyait sur aucun chiffre précis. L'Etat devenait le gardien de sommes inouïes qu'il aurait dû faire valoir. Suivant les différents calculs qui étaient présentés et que M. Thiers combattait avec une grande énergie, on se serait trouvé, disait-il, au bout d'un certain nombre d'années en présence de 30 milliards suivant les uns, 23 milliards ou 15 milliards, suivant les autres. Les rapports actuels de M. Guieysse semblent être conçus sur le même modèle que celui de 1850, car ils soulèvent les mêmes objections et critiques et contiennent d'aussi nombreuses erreurs. Les économistes de 1850 et de 1900 combattent, au nom des principes et de la science, tous ces projets sociaux. Michel Chevalier dans une brochure intitulée : *Questions politiques et sociales* et dans de vigoureux articles de la *Revue des Deux-Mondes*, faisait entendre des paroles qui sont toujours vraies :

« Il faut se déshabituer, disait-il, du détestable penchant que nous avons tous à attendre de l'Etat l'amélioration de notre sort. On considère l'Etat comme une divinité ou comme un génie des mille et une nuits qui instantanément changerait la face de toutes choses et disposerait d'inépuisables trésors. Il n'a aucune res-

source qui lui soit propre ; tout ce qu'il distribue, il le tire de nos bourses, il le prend sur les fruits du travail de la masse des citoyens ».

« Il faut renoncer, ajoutait-il, aux rêves dont nous avons été bercés, que l'Etat peut être une Providence pour chacun de nous, nous trouver du travail, nous procurer des capitaux, veiller sur chacun de nos pas. Ce n'est pas à l'Etat, c'est à nous-mêmes qu'il faut que nous nous adressions avant tout. Nous devons être à nous-mêmes notre première Providence. »

On dirait que ces paroles aient été écrites pour aujourd'hui, et notre président M. Frédéric Passy, dans un de ses premiers cours d'économie politique à Montpellier, s'occupant de ces lois d'assistance, de retraites, disait très énergiquement « qu'il faut détruire cette perpétuelle et déplorable idée que l'Etat peut tout et doit tout. *L'Etat n'a rien que ce qu'on lui a donné. Quand il donne à l'un, il faut bien qu'il prenne à l'autre* ».

Sans doute, dit M. Alfred Neymarck, on peut désirer « qu'il soit fait quelque chose » et nous venons d'entendre notre confrère M. Sabatier s'exprimer sur ce point avec une grande netteté : mais il faut au moins que ce quelque chose soit juste, ne lèse personne, ne trouble pas les finances et le crédit public qui sont le patrimoine de tous et la sauvegarde du pays. On reproche aux économistes d'avoir le cœur dur ou plutôt de n'en pas avoir, et de se réfugier derrière les principes au lieu d'indiquer et d'appuyer des solutions. Aucun reproche n'est moins justifié. Désirer que les salariés, après avoir peiné tout le temps de leur existence, aient, au moins, un morceau de pain et quelques ressources assurées dans leur vieillesse, est conforme aux lois de l'humanité et à celles de l'économie politique.

Qui donc, sur ce point, a émis des théories aussi avancées que Turgot? Et depuis lui, J.-B. Say, Michel Chevalier, Rossi, Léon Say pour ne parler que des morts, tous ont voulu que les salariés puissent s'élever sans cesse vers une condition meilleure, et par l'intelligence et l'épargne, trouvent accès à la propriété. Qui donc, plus et mieux que les économistes libéraux, a défendu leurs droits, demandé l'amélioration de leur sort, soutenu le travail et fait appel sans cesse à l'esprit d'économie, d'épargne et de prévoyance ? Ce que les économistes repoussent, c'est l'intervention de l'Etat. Ils n'admettent pas que l'Etat, être anonyme, impersonnel et irresponsable, ait le droit de puiser dans la poche des uns pour emplir celle des autres; ils n'admettent pas l'application d'une loi, aussi humanitaire qu'elle soit, qui aurait pour résultat

de compromettre les finances publiques. Ils ne demandent qu'une chose : laisser les salariés et les patrons libres de s'entendre pour créer telle ou telle institution de prévoyance qui leur plaît. C'est ce qui existe déjà, et il conviendrait de l'améliorer, au lieu de se lancer à la conquête d'un idéal plein de dangers pour les finances publiques et pour ceux que l'on veut secourir.

Ce n'est pas seulement au point de vue des principes qu'il faut envisager le projet de création d'une caisse de retraites ouvrières, mais encore au point de vue financier et budgétaire, au point de vue de son application pratique.

Ces dangers, en supposant que la loi soit votée et mise à exécution, sont de deux sortes : d'une part, c'est l'accumulation de capitaux énormes qu'il faudra continuellement employer fructueusement, en toute sécurité et capitaliser ; d'autre part, c'est la participation de l'Etat à la constitution des retraites avec la garantie d'un taux permanent de 3 0/0.

Que l'on suppose — comme le fait la Commission, du reste, — un minimum de 10 millions de salariés versant chaque jour 0 fr.10 pendant 250 jours de travail par an. Voilà une première somme annuelle de 250 millions, soit, avec les versements des patrons, un total de 500 millions à employer tous les ans. La Caisse des dépôts et consignations pourrait acheter des valeurs de l'Etat ou garanties par l'Etat, des valeurs de toute sécurité et *même des valeurs internationales*. Les valeurs d'Etat, ou garanties par lui, sont très limitées. Ce sont les rentes, les obligations de chemins de fer, les emprunts coloniaux. Tous ces titres sont admirablement classés, répartis à l'infini. Des achats continus, en exhaussant leurs cours, en abaisseraient le rendement. Il existe, en circulation, 16 milliards d'obligations de chemins de fer et 26 milliards de rentes sur l'Etat, soit en chiffres ronds 42 milliards. Ces 42 milliards sont déjà immatriculés au nominatif, à raison de 75 p. 100 de titres nominatifs et 25 p. 100 de titres au porteur. Ils appartiennent à des millions de petits rentiers. Le jour où ces valeurs de tout repos subiraient une hausse hors de proportion avec leurs revenus, un déclassement énorme se produirait. Que feraient nos rentiers détenteurs de capitaux rendus libres et, malgré eux disponibles ? Ils seraient incités à courir après toutes espèces de placements. Ayant besoin d'un revenu pour vivre, ils prendraient, au hasard, les titres qui leur seraient offerts, en France, et à l'étranger surtout. L'épargne modeste et tranquille qui fait la force de notre pays, serait atteinte. Cette épargne, calme et confiante, serait troublée et subirait toutes les aventures.

Telle serait, par une capitalisation continue de capitaux considérables sur un même groupe de titres, la conséquence de l'application de la loi sur les retraites ouvrières. On objectera que les dispositions sont prises pour empêcher que ces achats produisent ces fâcheux effets. On appliquera « *au remboursement ou à la transformation d'une partie de la dette publique* » environ 350 millions par an (*page* 3 *du rapport*). L'idée est séduisante, mais le résultat, au fond, sera le même.

Les rentiers à qui on aura remboursé 500 millions contre remise de leurs titres 3 1/2 ou 3 p. 100 amortissable, par exemple, qu'ils possèdent, que feront-ils de leur argent? Ils chercheront les placements les plus divers et seront, le plus souvent, les victimes de gens qui leur proposeront et leur feront acquérir de soi-disant rentes, actions ou obligations. Ces prétendus titres ne seront en réalité que des morceaux de papier, ne valant même pas le papier, car « *il y a quelque chose d'écrit dessus* », comme le disait M. Léon Say.

L'épargne, sachant que du jour au lendemain, elle pourrait être obligée de modifier le placement de tout repos qu'elle avait fait, ne voudrait plus à l'avenir en choisir de semblables; elle ressemblerait à un locataire qui, habitant un immeuble dans un des plus beaux quartiers de Paris, mais qui pouvant en être exproprié à l'improviste, préfèrerait habiter un autre quartier d'où il ne courrait pas le risque d'être chassé à chaque instant.

Ne voit-on pas du reste quel double système serait mis en œuvre si le projet de loi était adopté ? D'un côté, l'État emploierait en achats de rentes les capitaux qu'il reçoit des Caisses d'Epargne; de l'autre, l'État rembourserait des rentes, privant ainsi le Trésor et les contribuables de bénéfice légal, des conversions, comme l'a démontré M. Delombre. Avec les fonds provenant des versements des salariés et des patrons pour la Caisse des retraites, d'un côté il achèterait des rentes; de l'autre, il les annulerait. Admettons cependant que tout soit pour le mieux et que les espérances de la Commission de prévoyance se réalisent.

La Caisse des retraites ouvrières fonctionne régulièrement; elle trouve facilement à employer 500 millions par an; elle achète même des valeurs internationales (ce qui, quand l'État indique lui même des placements de ce genre, n'est pas sans inconvénients et sans dangers), mais le taux d'intérêt des capitaux baisse à 2 3/4, 2 1/2, 2 1/4. C'est alors que l'État sera obligé d'intervenir avec sa garantie d'un taux permanent de 3 p. 100 d'intérêt. Cette garantie sera d'autant plus lourde pour le Trésor

et pour les contribuables que le taux de l'intérêt des capitaux s'abaissera. M. Delombre, M. Cheysson ont démontré que cette charge pourrait varier de 9 à 25, 50, 75 millions par an. Examinons l'éventualité contraire : ce taux d'intérêt s'élève à 3 1/2 p. 100, 4 p. 100, 4 1/2, 5 p. 100; est-ce que le danger pour le Trésor en sera moins grand. On ne manquera pas de lui demander d'augmenter le taux de sa garantie; on lui dira qu'il ne serait pas juste pour lui de bénéficier de l'accroissement de revenus que lui fourniront les capitaux versés par les travailleurs.

Le système financier proposé est donc gros de dangers. Il faut, continue M. Alfred Neymarck, se méfier beaucoup des calculs que l'on fait et sur la capitalisation, et sur la valeur de telles sommes, après un certain nombre d'années. Nos enfants et nos petits-enfants pourront mieux que nous s'en rendre compte, quand les nombreux emprunts contractés dans la seconde moitié du siècle dernier arriveront au remboursement et devront être totalement amortis au commencement de la seconde moitié de ce siècle-ci. Sur le papier, en théorie, les calculs d'amortissements sont exacts. Mais en pratique sont-ils aussi sûrs ? L'orateur en doute. Il rappelle les fameux calculs du Dr Price qui disait qu'un sou placé à intérêts composés depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'en 1791 formerait plusieurs globes d'or plus gros que notre planète. Il disait encore qu'il importait peu qu'un gouvernement empruntât beaucoup, pourvu qu'il pût toujours ajouter 1 p. 100 d'amortissement pendant trente-cinq ans à l'intérêt de sa dette, car il était sûr de tout rembourser.

La théorie peut être vraie : dans la pratique, qu'avons-nous vu ? Bien des emprunts dont l'échéance était prochaine ont été convertis en titres à échéance plus éloignée ; l'emprunt Morgan en est une preuve ; les diverses transformations de nos obligations trentenaires, quinquennales, sexennaires, en sont une autre.

A l'heure actuelle, la Grande-Bretagne en fait-elle aussi l'expérience ; des bons à courte échéance, amortissables, sont convertis en dette perpétuelle. Eh bien, dit M. Alfred Neymarck, admettons que la Commission ait complètement raison : n'y a-t-il pas cependant un gros péril à redouter quand toute une partie de notre dette publique sera transformée en une simple annuité dont le Trésor servira les intérêts à la Caisse des dépôts, alors que d'ici soixante-cinq ans des gouvernements et des ministres futurs, pressés par le besoin, peuvent être tentés de modifier ces annuités, et comme intérêt et comme délai de remboursement?

Pour mettre en œuvre cette immense machine financière, quels en seront, dit M. Alfred Neymarck, les frais? Il est à remarquer tout d'abord que les membres et le rapporteur de la Commission, M. Guieysse, reconnaissent qu'ils sont dans « l'ignorance *complète du nombre des travailleurs*; qu'ils ne connaissent pas leur *répartition au point de vue des salaires*; leurs *groupements par âge*; le *nombre des invalides ou infirmes*; le *montant total des versements des ouvriers et des patrons* »; c'est-à-dire qu'ils ne connaissent pas la base première, essentielle, indispensable, sur laquelle doit s'appuyer un projet financier, engageant les finances de l'Etat. Ils ne connaissent pas ce que coûteront exactement les frais administratifs de l'organisation nouvelle. Le rapporteur les évalue (*page* 13 *du Rapport supplémentaire*) de 10 à 15 millions, soit une différence, entre les évaluations extrêmes, de 5 millions. Excusez du peu! Les frais d'administration doivent être alimentés par les versements patronaux pour les ouvriers étrangers qu'ils emploient, et par les amendes que le personnel pourra encourir. Si l'incertitude existe sur le nombre des « ouvriers » étrangers, à plus forte raison et, inévitablement, elle existe aussi sur le produit des amendes. M. Guieysse estime cependant que ces versements « *doivent produire* » une somme « d'environ » 25 millions (400.000 ouvriers à raison de 250 journées de travail à 25 centimes) et il ajoute que « *si l'on a exagéré* le résultat des versements patronaux, surtout pour la première période de fonctionnement de la loi, on n'a pas, par contre, tenu compte des amendes » (*page* 13, *imp. n°* 2333).

Et c'est d'après de telles évaluations qualifiées par le rapporteur lui-même d' « *exagérées* » ou d' « inconnues ou de non déterminées », que l'on établit des calculs, pour augmenter, défalcation faite des « 10 *à* 15 *millions de frais d'administration* », la part contributive de 15 millions que le ministre des Finances porte au budget pour le compte de la Caisse des retraites « *avec affectation au groupe limité des vieux travailleurs de* 65 *ans* ». On croit rêver.

Il n'hésite pas à dire que ces évaluations sont fantaisistes et que les frais d'administration évalués de 10 à 15 millions seront dépassés. Il n'existera nulle part un travail administratif aussi compliqué.

Ouverture d'un compte *individuel* dans les écritures de la Caisse des retraites ouvrières à chaque travailleur, c'est-à dire ouverture de 7 *ou* 10 millions de comptes; — car la commission ne sait pas elle-même quel en est le chiffre;

Ouverture de comptes aux patrons pour leurs versements;

Correspondance avec les uns et les autres ;

Formalités et vérifications sans nombre ! Il faudra une armée d'employés pour tenir les écritures, les contrôler, surveiller les comptes divers, faire la correspondance. On prévoit même qu'un décret sera nécessaire (*article* 27 *du projet*) pour appliquer un tarif postal réduit. « Voilà des *travailleurs*, » pour employer l'expression inexacte, du reste, au point de vue scientifique de M. Guieysse, qui seraient bel et bien des « salariés » et non des moins coûteux et qui auront le droit de demander, tout les premiers, à bénéficier de la Caisse des retraites ouvrières.

M. Alfred Neymarck, s'appuyant sur un rapport que notre regretté confrère M. Maurice Block avait fait à l'Institut en 1895, sur les résultats d'une mission en Allemagne dont il avait été chargé, explique le mécanisme et les charges des Caisses allemandes de retraites ouvrières. Le système allemand, moins compliqué que celui qui nous est proposé et dont l'orateur ne voudrait pas voir l'introduction en France, coûtait sur le montant de la recette en 1892, 4.17 p. 100 ; en 1895, 4 1/2 p. 100, et d'après une statistique publiée dans la dernière livraison du *Bulletin de l'Office du travail* 6.06 p. 100 en 1899. L'organisation allemande mettait en œuvre en 1895 :

31 établissements d'assurances ;

150 membres de comités donateurs ;

834 employés caissiers ;

618 membres des commissions ;

58.633 hommes de confiance ;

289 contrôleurs ;

613 tribunaux arbitraux ;

8.293 bureaux de vente de timbres ;

4.425 caisses de maladie autorisées à percevoir les versements hebdomadaires ;

2.906 caisses municipales ayant reçu la même tâche.

Que serait-ce chez nous quand il faudrait ouvrir, contrôler, surveiller 10 millions de comptes de salariés, 4 à 5 millions de comptes patronaux ? Il faudrait 10.000 à 15.000 employés au moins pour tenir une semblable comptabilité ; en supposant que les frais ne soient pas plus élevés qu'en Allemagne, soit 6.06 0/0, ce serait une dépense annuelle non pas de 10 à 15 millions, comme le croit M. Guieysse, mais d'une trentaine de millions, étant donné que les versements peuvent s'élever à 500 millions par an !

Au point de vue politique et social n'y a-t-il pas un danger de créer ainsi toute une comptabilité de salariés et de patrons ?

L'Allemagne, que l'on nous cite comme exemple, n'a pas voulu délivrer un livret ou ouvrir un compte parce que « c'eût été un nouveau livret d'ouvrier avec la circonstance aggravante de pouvoir en induire des notions sur la conduite du porteur ».

La comptabilité que l'on nous propose serait le Cadastre, le dénombrement des salariés ; ce serait mettre entre les mains du Gouvernement, quel qu'il soit, quelles que soient ses tendances, la liste de tous les salariés et de tous les patrons, l'indication de ce que chacun d'eux reçoit et paye, de la situation de famille du salarié, s'il est marié légitimement ou non, s'il a des enfants reconnus ou non, s'il a travaillé régulièrement, s'il s'est absenté, etc. Ce serait l'intrusion de l'Etat dans la vie individuelle.

Il est vrai que l'article 4 du projet de loi dit que la gestion financière de la Caisse Nationale des retraites sera confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations. On compte assurément que cette Caisse se chargera d'une notable partie du travail et des frais? Mais ne sait-on pas qu'elle est déjà accablée de travaux et services financiers, qu'elle est devenue une banque colossale faisant tout, excepté l'escompte des effets de commerce, et qu'au lieu de lui confier de nouveaux services, il serait plus sage de l'alléger? Il faut se rappeler tout ce qu'ont dit et écrit MM. Germain et Léon Say, sur les dangers des caisses qui fonctionnent à côté du Trésor. La Caisse des Dépôts et Consignations, comme elle se dénomme, est bien plus aujourd'hui une Caisse de Dépôts qu'une caisse de consignations.

Or, il suffit de lire ses comptes pour voir que ses opérations, comme Caisse de consignations, sont de plus en plus restreintes et minimes, tandis que celles qu'elle effectue, comme Caisse de dépôts, grandissent énormément. Elle reçoit, en effet, des dépôts considérables qu'il lui faut employer et faire fructifier, en ayant le souci constant de conserver inactifs des capitaux nombreux pour faire face à de non moins nombreux remboursements.

Il est impossible, disait tout à l'heure notre confrère, M. Sabatier, de ne rien faire ; *il faut aboutir*. Je me permettrai de répondre à mon cher confrère et ami que nous sommes d'accord, mais nous différons sur les moyens.

Il faut développer ce qui existe. Il semble en vérité que, jusqu'à présent, les patrons n'aient rien fait chez nous en faveur de leurs salariés, et qu'il soit nécessaire que le gouvernement intervienne pour que les employeurs songent à leurs employés. Mais, dit M. Alfred Neymarck, il suffit de lire les comptes rendus des grandes compagnies de chemins de fer, minières, industrielles, les rapports

des sociétés de crédit, les comptes rendus de la Banque de France pour voir les sacrifices énormes que les actionnaires consentent au profit du travail. Dans les compagnies de Chemins de fer, les dépenses de prévoyance et pour les Caisses de retraites et pour les secours de toute nature en faveur du personnel représentent 20, 25, 30 0/0 du montant des salaires, 25, 30, 40 0/0 du montant du revenu distribué aux actionnaires.

L'Etat, lui aussi, possède un réseau : est-ce que ses sacrifices sont égaux à ceux des compagnies privées? La Banque de France possède 2.435 employés et agents de tout grade : sa caisse de retraites représente un capital de 23.908.580 francs. L'Etat aurait-il pu mieux faire? Et combien d'autres exemples est-il encore possible de citer avec preuves à l'appui.

Si les économistes de toutes les écoles, dit en terminant M. Alfred Neymarck, sont unanimes à recommander la prévoyance, la mutualité, l'assurance, comme moyen de restreindre l'assistance à ceux qui souffrent, de ménager ainsi la dignité du malheureux et d'assurer la tranquillité dans leurs vieux jours à ceux qui ont traversé une vie de labeur, ils repoussent le principe de l'obligation, aussi bien pour le salarié que pour le patron, et surtout l'intervention de l'Etat, qui ne peut remplacer ni la providence divine, ni la prudence, ni la prévoyance, ni l'esprit d'économie, ni le travail, ni l'effort individuel, bien qu'il s'en arroge la mission. Le projet de loi viole ces principes, il mettrait en péril les finances publiques dans le présent et dans l'avenir.

Nous avons de nombreuses institutions patronales qui peuvent être développées; leur caractère commun, leur grand mérite, c'est leur spontanéité. Et il est nécessaire qu'il en soit ainsi. L'assurance, la prévoyance, le patronage, la charité, l'épargne sont des vertus, quand elles sont spontanées. Elles indiquent qu'on s'impose un sacrifice, un effort, une responsabilité. Quand, au contraire, l'Etat et la loi interviennent pour m'obliger à être prévoyant, charitable, économe, ce sont des charges et des impôts que j'acquitte, ce n'est plus une vertu, c'est un impôt.

M. Gaston Saugrain n'est pas surpris qu'à la Société d'Economie politique on soit hostile au principe de la loi sur les retraites ouvrières. Certes, il serait préférable qu'une telle loi ne fût pas utile, que les ouvriers aient assez de prévoyance et que leurs salaires soient assez élevés pour que tous fassent des économies leur permettant en cas d'invalidité ou de vieillesse de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. C'est là un

idéal vers lequel on doit tendre ; mais, malheureusement les faits montrent qu'il n'en est pas encore ainsi et le législateur a le devoir de se placer en face des faits tels qu'ils sont et non tels qu'ils devraient être ; il doit s'efforcer de perfectionner le régime social et non, supposant le problème résolu, légiférer comme si la société était parfaite.

Il n'est pas douteux que la plupart des ouvriers arrivent à la vieillesse sans ressources suffisantes pour vivre ; tout le monde regrette leur imprévoyance et on déplore qu'ils n'aient pas économisé pendant qu'ils pouvaient travailler afin de se ménager une petite retraite. Ces économies, chacun trouve qu'ils avaient le devoir de les faire, c'était leur intérêt à eux et à leur famille, et en même temps, c'était l'intérêt de l'Etat à la charge de qui ils tomberont lorsqu'ils seront sans ressources. Il semble donc que l'on soit tout naturellement conduit au principe d'une loi qui sanctionnerait ce devoir de prévoyance en rendant ces économies obligatoires. Cette loi ne détruirait pas l'esprit de prévoyance comme on l'a prétendu ; elle obligerait ceux qui y seraient soumis à épargner pour se constituer une faible retraite ; mais elle ne leur assurerait jamais qu'un minimum de ressources que les ouvriers prévoyants s'efforceraient d'accroître au moyen d'épargnes supplémentaires.

M. Gaston Saugrain reconnaît cependant que cette loi serait une atteinte à la liberté que doit posséder chaque homme de disposer comme il l'entend de ce qu'il a gagné et de ce qui est ainsi devenu sa propriété. Ce n'est qu'au nom d'un principe d'autorité qu'on peut prélever une part du salaire quotidien de chaque ouvrier sous prétexte qu'on ne le juge pas assez sage pour gérer lui-même la totalité du produit de son travail, et qu'on estime qu'il est bon d'en confisquer une partie pour la lui rendre une trentaine d'années plus tard, s'il vit encore. C'est là bien certainement une atteinte à la propriété individuelle, atteinte regrettable ; mais il est surprenant que l'on ait attendu si longtemps pour faire cette constatation et pour condamner des pratiques qu'hier encore on approuvait bien haut. Les économistes eux-mêmes n'encouragent-ils pas les départements, les communes, les sociétés industrielles, les patrons en général à constituer des retraites en faveur de leur personnel. Or, ces retraites sont toujours formées au moyen d'un prélèvement plus ou moins apparent sur le salaire de l'ouvrier. L'atteinte à la liberté de disposer du produit de son travail n'est-elle pas la même que celle qui résulterait

de l'adoption de la loi. Elle est même bien plus prononcée lorsque, comme cela existe pour les pensions de l'Etat, l'ayant droit à la retraite ne peut plus quitter l'emploi qu'il occupe sans abandonner tous les prélèvements antérieurement faits sur son traitement. Il y a là une violation très nette de la liberté du travail, l'employé ne pouvant plus changer de patron sous peine d'une amende représentant la somme nécessaire au repos de ses vieux jours.

Comment se fait-il donc que l'on admette ces infractions aux principes économiques lorsqu'il s'agit des fonctionnaires de l'Etat et qu'on ne veuille pas d'une loi qui s'appliquerait à l'ensemble des ouvriers. Voudrait-on soutenir que ces derniers doivent être naturellement plus prévoyants ? C'est cependant une vertu bien difficile à acquérir que la prévoyance. Le raisonnement au moyen duquel on reconnaît l'utilité de privations présentes et certaines en vue d'avantages lointains et aléatoires est relativement complexe et il faut une réelle force de caractère pour en faire l'application. Or, on veut que les ouvriers, souvent illettrés, n'ayant généralement que des salaires très faibles, aient assez de puissance de raisonnement et une volonté assez ferme pour se priver du nécessaire en vue d'un avenir lointain, alors que l'on reconnaît que des fonctionnaires instruits, ayant souvent des ressources personnelles, ne sont pas capables de cette sage prudence que l'on demande à ceux qui vivent au jour le jour. Il vaut mieux avouer que la prévoyance est une qualité rare et que, si elle est nécessaire, les ouvriers, plus que d'autres, ont besoin d'une organisation qui la leur facilite.

Le législateur est déjà entré dans cette voie et la loi du 29 juin 1894 a créé des retraites en faveur des ouvriers mineurs. Il ne semble pas que les autres ouvriers doivent être soumis à un régime différent et la solution de la question des retraites ouvrières serait peut-être précisément dans la généralisation de cette loi, qui n'engage pas les finances de l'Etat et qui n'a pas les multiples inconvénients que présente le projet de loi actuellement en discussion.

M. Jules Fleury voudrait simplement rappeler à ses confrères quelle est l'opinion commune des maîtres de l'économie politique en matière d'assistance. Il a particulièrement présent à l'esprit un passage de la *France nouvelle*, de Prévost-Paradol, où ce publiciste de talent, parlant de l'organisation d'une démocratie, disait: Quand l'Etat veut se charger entièrement de l'assistance publique

il marche à la ruine de la nation, — ruine matérielle et morale de cette nation, devenue un peuple d'esclaves.

Oui, c'est surtout dans une démocratie qu'il convient d'éviter ce danger, d'éviter de laisser cette assistance aux mains de l'Etat, qui est le nombre. Le pouvoir émane de ceux qui constituent ce nombre ; et quand on leur fait croire qu'ils peuvent, par des lois, modifier la répartition de la richesse, ils cherchent à faire une législation qui opère le déversement de « superflu » des riches sur la masse du peuple.

Ces lois, la nécessité ne s'en fait nullement sentir. Sans doute ceux qui *savent* et ceux qui *peuvent* doivent prodiguer littéralement conseils et argent pour aider les efforts de ceux qui sont indigents.

Il faut que l'individu, dans une démocratie, soit prévenu que l'Etat a une tendance à saisir, à extorquer les biens de la minorité au profit de la majorité. Encore une fois, nous ne devons pas laisser sans protestation l'État s'engager dans cette voie, et nous devons faire, du mieux que nous pouvons, l'éducation des ignorants. Il est peut être encore temps, avant que la France ne soit engagée dans l'engrenage. Pensons aux exigences qui furent proclamées au Congrès socialiste de 1880. Ce n'était pas une pension de 360 francs qu'on y réclamait alors, c'était un minimum de 1200 francs.

M. Paul Matrat croit qu'en dehors des deux principes de la liberté individuelle et de l'obligation, essentiellement opposés, il peut en exister un troisième applicable dans l'intérêt général.

Il constate d'abord que la liberté individuelle supporte sans trouble réel diverses atteintes dans un intérêt soit public, soit privé (service militaire, instruction obligatoire, défenses et prescriptions diverses de sauvegarde personnelle) et que dès lors elle ne présente pas d'obstacle absolu à des mesures utiles.

Il reconnaît que l'initiative personnelle présente des vertus supérieures : tout ce qui est fait par elle est meilleur, mieux approprié, plus simple que par tout autre moyen ; elle développe en outre les qualités individuelles. Mais en matière de retraites elle a été paralysée par l'imprévoyance native de l'ouvrier et, si libre qu'elle soit depuis longtemps de s'exercer, elle n'a produit jusqu'ici que des effets insuffisants. Il est donc nécessaire de l'exciter, de faire quelque chose à côté d'elle.

Les Sociétés de secours mutuels dont les ressources sont extrêmement restreintes (cotisations annuelles de 6 ou 12 francs, voire

même 18 francs) et qui doivent avant tout pourvoir aux charges immédiates de la maladie et du chômage, ne peuvent constituer des retraites suffisantes. Leur rôle à ce sujet est surtout éducatif et d'aide comme intermédiaire.

Quant au patronat, si méritoires que soient les efforts faits par les grandes compagnies et par de nombreux industriels pour aider leur personnel de toutes manières, leur action ne s'exerce qu'au profit d'une faible partie des travailleurs, et la grande masse restera privée de ces avantages bien longtemps encore, toujours même pour ceux si nombreux qui sont employés par le petit patronat, moins généreux ou plus resserré par les exigences industrielles et commerciales.

Enfin les ouvriers sont d'une extrême imprévoyance, ils ignorent même presque tous ce qu'ils peuvent faire pour garantir leur avenir, ne croient pas la chose possible avec leurs ressources limitées et ne font rien.

C'est en présence de ces obstacles et de la nécessité d'agir, qu'est survenue l'idée d'une obligation à imposer aux patrons et ouvriers, en y ajoutant l'aide financière de l'Etat, c'est-à-dire le concours si gros de périls et d'imprévu des deniers publics, de ceux qui sont étrangers aux parties en présence, pente glissante qu'on peut d'un jour à l'autre, une fois engagés, parcourir avec une rapidité vertigineuse.

M. Paul Matrat pense qu'entre ces deux pôles extrêmes de l'obligation brutale avec ses conséquences et ses pénalités, et de l'initiative individuelle, désirable, mais malheureusement insuffisante jusqu'ici, il y a place pour une solution qui ne blesserait personne et qui serait applicable et fructueuse.

En effet l'ouvrier ignore ce qu'il peut et doit faire ; les exigences quotidiennes de la vie sont grandes et immédiates, et il est imprévoyant, parce qu'il ne croit pas que ses efforts puissent être suffisants et garantis ; lorsqu'on lui montre la possibilité d'un résultat, il n'y croit pas et pense qu'on a quelque intérêt à lui parler ainsi.

Il faut donc que cela lui soit montré d'une manière haute, certaine, indubitable et lui apporter en même temps de l'aide, de l'encouragement.

D'autre part, en France, toute règle fixée légalement est en somme aisément admise et suivie par la généralité, sinon même par l'universalité.

Dès lors ne pourrait-on établir une *règle légale de prévoyance pour la retraite*, règle indicative et non formellement obligatoire.

Cette règle n'aurait pas de sanction par voie de contrainte, mais bien une sanction par les avantages qu'elle procurerait.

En effet, de même que dans le projet actuel des retraites ouvrières, et ainsi que cela se pratique dans toutes les œuvres de patronat de la grande industrie, patrons et ouvriers ou employés contribueraient chacun par moitié aux versements pour la retraite — mais le versement patronal, limité à un maximum très modéré pour ne porter aucune atteinte à l'industrie (5 centimes par journée de travail, par exemple, 10 centimes au plus) ne profiterait à l'ouvrier en vue duquel il serait fait directement qu'à la condition formelle que l'intéressé effectue de même son versement, — à défaut de quoi le versement patronal serait attribué à un fonds général destiné à constituer les retraites anticipées des invalides, à pourvoir aux secours des veuves et des orphelins.

Dans ces conditions les retraites seraient faites uniquement par les deux parties en cause, c'est-à-dire par le travail même, par son produit qui profite à la fois, sous des formes différentes, au patron et à l'employé.

L'ouvrier n'obtiendrait d'avantages personnels, d'aide justifiée et large, qu'en raison même de ses efforts et du travail accompli : sa condition morale et sa situation matérielle seraient liées ainsi et se développeraient l'une par l'autre.

La charge des patrons serait limitée pour la sauvegarde industrielle.

Les infirmes, les veuves, les orphelins, en un mot, les frappés du sort ne seraient pas oubliés.

Enfin l'Etat, simple collecteur pour la garantie générale, si même toutefois on le chargeait de ce rôle, serait dégagé financièrement et la fortune publique ne courrait pas l'effroyable risque d'accroissement lent ou subit de charges que peut amener d'un moment à l'autre l'introduction légale du principe de la contribution de l'Etat aux retraites d'une grande partie de la population.

Ce sont seulement ceux qui profitent directement des produits du travail, qui supporteraient de même directement la charge de contribuer à la formation des retraites.

La nécessité pour les intéressés de contribuer d'abord eux-mêmes et au moins pour moitié à leur propre retraite, serait un frein naturel, efficace et légitime, apporté aux appétits excessifs.

Par ces dispositions, on obtiendrait certainement des résultats réels, avec un équilibre normal et salutaire.

Il semble donc, en définitive, qu'une règle légale de prévoyance

pourrait être utilement établie à égale distance des difficultés que présentent les principes opposés de l'obligation formelle et de la seule initiative personnelle malheureusement insuffisante — règle sanctionnée par les avantages qu'elle peut procurer aux intéressés — et qui, en leur montrant d'une manière indéniable et effective tout ce qu'ils peuvent obtenir par leurs propres efforts et une aide judicieuse, leur donnerait force, courage et espérance et rendrait ainsi service à notre cher pays.

Répondant à une observation de M. Matrat,qui a fait remarquer que bien souvent l'Etat est intervenu en faveur de particuliers, de sociétés, pour les protéger ou améliorer leur sort, et que, dès lors une intervention nouvelle de sa part en faveur de l'assurance, de la prévoyance pourrait être justifiée. M. **Alfred Neymarck** fait remarquer qu'en effet l'Etat, par ses mesures protectionnistes, n'est que trop souvent intervenu et que c'est là précisément ce que les économistes libéraux lui reprochent. Le protectionnisme a engendré le socialisme et les lois sociales. A partir du jour ou l'Etat est intervenu pour modifier soit par l'impôt, les conditions de chacun, soit par les lois douanières, le coût de la vie au profit de particuliers et au détriment des contribuables et des consommateurs, il a autorisé le salarié à lui dire : « Pourquoi n'intervenez-vous pas aussi en ma faveur ? Protégez mes deux bras, mon salaire et mon existence ». Aux maux produits par le protectionnisme, n'en ajoutons pas d'autres.

M. Cl. Juglar tient à protester énergiquement contre les accusations portées contre les économistes en général et la Société d'économie politique en particulier. On nous traite de « sans-cœurs », dit-il, d'hommes ne croyant qu'à l'*utile*. Et pourtant notre science ne consiste-t-elle pas, précisément, à rechercher les moyens d'améliorer la situation morale et *matérielle* des hommes, de leur assurer plus de loisirs et plus de bien-être ?

A quelle époque a-t-on vu, plus qu'aujourd'hui, l'aisance se répandant dans les diverses classes de la société, la fortune, en quelque sorte, se démocratisant ?

Et ce projet de retraites, à l'aide duquel on prétend résoudre, en grande partie, la question sociale, comme il est incohérent et incomplet ! Pourquoi faire des catégories de travailleurs ? Pourquoi éliminer certaines classes, les domestiques, par exemple ? Si l'on retraite quelques-uns, pourquoi ne pas retraiter tout le monde ?

Dans quelles difficultés ne va-t-on pas se lancer! Voyez la Banque, qui avait organisé tout un système de retraites pour son personnel, et qui a dû, dans ces derniers temps, refaire ses tableaux. Voyez l'Etat, qui a organisé une Caisse nationale des retraites, et qui a dû modifier ses tarifs, sous peine de graves mécomptes.

Les compagnies n'ont-elles pas, depuis longtemps, créé des caisses de retraites et des institutions patronales qui leur coûtent de nombreux millions par an, prélevés sur les bénéfices des actionnaires ?

M. Cl. Juglar insiste encore sur le trouble que va jeter dans la vie du patron toute cette comptabilité exigée par la loi pour les prélèvements sur les salaires, le règlement de ce que lui, patron, devra ajouter au salaire de l'ouvrier, etc., etc.

Et, en échange de toutes ces complications, de tous ces troubles, on aura obtenu, c'est vrai, on le dit du moins, une « satisfaction du cœur » ! En réalité, on aura rendu tout le monde un peu plus malheureux, voilà tout !

M. Gay voudrait répondre en deux mots aux reproches adressés par M. Sabatier à la Société d'Economie politique. On ne peut rien nous reprocher, dans cet ordre d'idées. Aucune question, — les comptes rendus de la Société en font foi, — ne nous tient tant au cœur. « Quant à moi, dit l'orateur, cet avenir du travailleur et les moyens de lui venir en aide ont toujours fait partie de mes constantes préoccupations, au premier rang. »

M. Gay fait voir ensuite que les devoirs du patronat sont acceptés partout, dans notre démocratie. Ils se résument en ces trois principes : 1° Laisser le plus de liberté possible ; 2° éclairer l'ouvrier ; 3° aimer l'ouvrier.

Ces trois devoirs ont toujours été connus et appliqués chez nous.

Aussi pouvons-nous conclure que la Société d'économie politique et chacun de ceux qui la composent n'ont cessé de travailler pour la plus noble des causes, — la cause du travailleur.

M. **André Sabatier** ne s'étonne pas des répliques véhémentes auxquelles il est exposé avec M. Saugrain : c'est un rôle ingrat de résister aux tendances qui paraissent être celles de la Société, mais c'est un rôle utile, car ainsi apparaît chacune des faces de la question, éclairée par une contradiction salutaire.

A M. Fleury, l'orateur répondra que vraiment il est trop commode d'établir une Société idéale, tout entière composée de gens

parfaitement raisonnables, pas pressés du tout, qui écoutent paisiblement des conseillers encore plus raisonnables et encore moins pressés ; il est ainsi facile de résoudre la crise avec quelques avis judicieux puisés aux sources les plus pures de l'Economie politique. Est-ce vraiment une telle méthode qui importe à l'heure actuelle ? Ne faut-il pas plutôt considérer le problème en tenant compte du milieu où il est posé, de l'état des esprits, en se remémorant les promesses si anciennes, faites inconsidérément peut-être, mais en tous cas venues à l'échéance ? Voilà la question telle qu'elle est actuellement posée et, en vérité, vous la transformez de telle façon que votre discussion ne se soucie ni des difficultés à résoudre, ni de l'impossibilité d'esquiver une solution positive.

M. Cheysson espère dans les mutualités et dans les syndicats agricoles. Les syndicats agricoles ont été jusqu'à présent préoccupés d'intérêts purement professionnels, et certes la tâche qui leur incombe dans cet ordre d'idées est considérable ; elle absorbera encore et pour longtemps leur activité. Les mutualités, l'orateur le reconnaît, se sont amplement développées, depuis la loi de 1898 ; mais, comparez leurs ressources normales aux exigences de la constitution des retraites ouvrières ; mesurez leurs moyens d'action — supposez-les centuplés — vous n'arriverez pas encore à l'ensemble des ressources nécessaires au service des pensions ouvrières.

M. Gay a eu raison de rappeler les initiatives généreuses et bien inspirées du grand patronat ; pour la réparation des accidents causés par le travail, le grand patronat n'a pas attendu, il a devancé la loi du 9 avril 1898 ; pour les retraites ouvrières, le grand patronat a spontanément établi des caisses dont le fonctionnement et l'ampleur des ressources sont admirables. Ces institutions si belles et émanées d'un libre sentiment de la solidarité humaine, il faut les louer pour le passé, mais pour l'avenir, il faut les faire pénétrer dans des milieux où l'esprit de prévoyance se heurte à l'ignorance, à la mauvaise volonté et à l'indifférence. Certes, c'est l'obligation — mais n'avons-nous pas de nombreux exemples de l'obligation imposée dans l'intérêt même de ceux qui la subissent — c'est l'intervention de l'Etat — mais l'Etat n'intervient-il pas dans la gestion et dans la mise en valeur des fonds recueillis par les Caisses d'Epargne. Il n'est aucun principe nouveau dans la loi actuellement en discussion. Ce qui est nouveau, c'est la méthode à adopter, c'est le détail du fonctionnement à régler. Dès lors quel est le devoir d'hommes instruits et sympa-

thiques aux travailleurs. C'est non pas de se détourner d'un mouvement impossible à arrêter, c'est plutôt de se mettre à sa tête, de le diriger pour le bien de tous. S'abstenir est peut-être une solution élégante et confortable, ce n'est pas une solution prudente et inspirée par l'exacte notion des intérêts personnels et collectifs que nous avons tous à cœur de sauvegarder.

M. Yves Guyot dit que les considérations que vient de faire valoir M. Sabatier ne lui paraissent pas de nature à faire impression sur une société comme la Société d'Economie politique, destinée à maintenir les principes acquis de la science économique ou à en dégager de nouveaux, sans subordonner la vérité aux conséquences qu'elle peut avoir.

M. Yves Guyot n'examinera pas les chiffres qui varient à tout instant.

Combien y a-t-il d'ouvriers qui devront être pensionnés par la caisse des retraites? 7 millions, disait d'abord l'Office du travail, puis il est arrivé à 8.300.000; le ministre des Finances dit 10 millions; M. Guieysse estime 9. Mais M. Plichon remarque que sur les 4.280.000 chefs d'industrie, il n'y en a que 280.000 qui occupent plus de 4 ouvriers; qu'il y en a 1.300.000 qui travaillent seuls et que, par conséquent, il faudrait ajouter toute cette masse aux retraités. Mais ils ne pourraient bénéficier de l'article 2 de la proposition de loi, puisque personne ne pourrait doubler leur versement.

Il arrive ainsi à 2.200.000 pensionnaires à l'âge de 65 ans.

Au lieu du chiffre de capitalisation qui a progressé de 12 milliards à 14 milliards, puis à 17 milliards, il arrive au chiffre de 22 milliards.

Ici, il est effrayé : et nous le comprenons. Alors que propose-t-il ? tout simplement le système de la répartition. Notez qu'il se donne la peine d'exposer pourquoi il serait beaucoup plus onéreux que le système de la capitalisation. C'est le système de l'imprévoyance. Mais au début, il est relativement léger, il donne des illusions. M. Plichon l'accepte, et fournit la preuve que si la prévoyance n'est pas un don naturel, elle est encore moins un don politique.

M. Yves Guyot proteste contre cette phrase qui revient à tout instant à la Chambre des Députés : « Il n'y a pas de question de principes engagée. Tout le monde est d'accord sur le point que la loi doit intervenir pour assurer des retraites. La société doit des retraites à tous ses membres ». M. Plichon ajoute : « la prévoyance

n'est pas un don. Donc la loi doit intervenir pour rendre la prévoyance obligatoire ». Et M. Plichon parlant du haut de sa grandeur ajoute : « Ce que nous devons à la classe ouvrière. »

Un gouvernement qui n'est pas de droit divin, qui n'a point son origine dans le principe d'hérédité, qui est basé sur l'égalité politique des citoyens, repose logiquement sur la justice commutative.

Chacun traite à égalité avec les autres. C'est une réciprocité d'échanges. Nul ne se considère comme ayant le droit de diriger les autres, chacun est le maître de son propre sort, et doit conduire sa vie au point de vue intellectuel, moral, matériel, comme il l'entend. Voilà ce que veut dire le minimum de gouvernement.

Dans le système de la justice distributive, au contraire, le roi, le souverain, le théocrate ou le césar, les membres de l'oligarchie, considèrent qu'ils ont une mission, dont ils expliquent plus ou moins métaphysiquement l'origine, mais qu'ils appliquent d'une manière fort réaliste; et en vertu de cette mission, ils entendent prendre la direction de leurs concitoyens qu'ils considèrent comme inférieurs. Ils leur ordonnent de croire ce qui leur semble bon. Ils leur défendent d'avoir des idées subversives. Ils soumettent leur existence à certaines pratiques et à certaines interdictions au nom de la morale. Ils règlent leur sort selon leurs propres convenances et non selon la convenance des intéressés. C'est le système de la justice distributive.

Chose admirable ! Dans la France de la Déclaration des Droits de l'Homme, sous le régime de la République, dans une Chambre issue du suffrage universel, on considère que le système de la justice distributive, dont l'ancien régime était le type, est un régime si excellent qu'il est celui de l'avenir; et le malheureux qui ose en contester les mérites est traité comme l'ennemi du peuple !

Le suffrage universel nous ramène au gouvernement paternel. L'électeur, en majorité, veut être traité en mineur et se met lui-même en tutelle. Il a la passion de l'abdication.

Son aberration est un phénomène psychologique facile à expliquer.

Sous le régime du droit divin, le roi et ses courtisans voulaient vivre aux dépens de tous ceux qui ne faisaient pas partie des privilégiés.

C'est le système des aristocraties. Elles gardent les avantages pour elles et elles imposent les charges aux autres.

Une démocratie en est réduite à considérer, comme l'a dit Bas-

tiat, « l'Etat comme la grande fiction à travers laquelle tout le monde veut vivre aux dépens de tout le monde. »

Karl Marx, plus pratique, et les socialistes qui le suivent, fondent leur politique sur la lutte des classes et disent à tous ceux qu'ils rangent dans le quatrième Etat, mal délimité et mal défini : — Faites la conquête des pouvoirs politiques et, quand vous nous les aurez donnés, nous vous remettrons les dépouilles des vaincus.

En attendant, c'est à qui commencera par en promettre quelques lambeaux.

Nous voyons des hommes de toutes les couleurs, appartenant à tous les partis, disant : — Soyez bien sages ; si vous ne nous demandez pas tout, nous allons vous donner quelque chose. La plupart pratiquent la politique que M. Cavaignac définissait de la manière suivante : — Il faut leur ouvrir la porte de peur qu'ils ne l'enfoncent ! quand il cherchait sa voie vers les socialistes.

Mais nous voyons les surenchères se produire. Les premiers projets sont des hors-d'œuvre. Ils ne servent qu'à mettre en appétit. M. Guieysse dit : — Votons le principe, on modifiera ensuite les chiffres.

Est-ce que les gouvernants et les hommes d'Etat de tous les pays ont donné de tels exemples de prévoyance qu'ils doivent vouloir substituer la prévoyance d'Etat à la prévoyance individuelle ? On n'a d'admiration que pour les organisations dont les membres se chiffrent par milliers, qui encaissent des millions. Je demande à conserver mon admiration aussi pour le journalier agricole qui achète un champ, construit une maison, s'assure en procréant une nombreuse famille des appuis pour ses vieux jours; et êtes-vous sûr qu'en enlevant aux économies individuelles tant de millions par an, vous n'affaiblirez pas la prévoyance individuelle pour la remplacer par l'insouciance qu'éprouve toujours celui qui, étant mis en tutelle, considère que c'est à ceux qui se sont chargés de son sort, de s'en occuper et d'y pourvoir?

M. **Frédéric Passy**, sans rentrer dans la discussion, et sans insister à son tour sur les difficultés et les dangers de toutes sortes qui ont été si bien signalés par la plupart des orateurs; sans demander, comme on l'a fait à la Chambre, si les catégories établies par le projet de loi sont bien exactes, si tous ceux qui sous une dénomination ou sous une autre vivent de leur travail ne sont pas en réalité des salariés, et à quel signe on peut reconnaître les bénéficiaires légitimes de la future caisse nationale des retraites; sans faire remarquer que la charge que l'on veut leur

imposer en vue de l'avantage qu'on leur promet serait, par son uniformité même très inégalement proportionnelle à leurs ressources réelles et pèserait, selon leur situation de famille et leurs diverses conditions d'existence, très différemment sur les uns et sur les autres; sans rappeler enfin tout ce qui vient d'être dit si bien sur l'illusion et sur la tyrannie de cette prévoyance officielle qui, ainsi que l'a observé Franklin, tue, en s'y substituant, la prévoyance volontaire et personnelle; se croit obligé comme président de protester à son tour contre le reproche adressé à la Société de manquer à ses devoirs et de se dérober en ne faisant qu'une besogne négative.

Il faut aboutir, a-t-on dit. Et vous n'aboutissez à rien. Nous aboutissons, répond le président, à éclairer, ou du moins à tenter d'éclairer, dans la trop faible mesure de notre influence, l'opinion égarée. Nous aboutissons à condamner des erreurs, à signaler des écueils, à épargner des fautes. Nous aboutissons à dissiper une fantasmagorie funeste et à rétablir la véritable notion de la liberté, de la responsabilité, de la solidarité, et j'ajoute de la démocratie. Car rien n'est plus antidémocratique, plus tyrannique, plus oppressif et plus menteur en même temps que cette prétention de corriger par la loi le jeu naturel du travail et de ses résultats, de donner à des citoyens qu'on déclare libres, en vertu de je ne sais quelle sagesse dont on aurait le secret, des bourrelets et des lisières, et d'établir, selon le mot de Bentham, des bureaux de bonnes d'enfant à l'usage des hommes faits. Le rôle de l'Etat n'est pas de faire nos affaires, mais de nous mettre à même de les faire nous-mêmes, comme il nous convient, à nos risques et périls, en nous protégeant — c'est la seule protection qu'il nous doive — contre les atteintes au libre développement de notre activité et au libre emploi de nos ressources.

Et quant à l'argument tiré des espérances excitées et des promesses faites; quant à la prétendue nécessité de faire quelque chose, bon ou mauvais, parce que l'on a promis de faire quelque chose, c'est ce que notre ancien président Léon Say appelait « la théorie des fautes nécessaires ». Il n'y a qu'une chose nécessaire : c'est de chercher la vérité, de la dire et, si l'on a eu le malheur de se tromper ou de contribuer à égarer les autres, de faire franchement son *meá culpa* et de revenir à la vérité.

La séance est levée à 11 h .3/4.

RÉUNION DU 5 JUILLET 1901.

NÉCROLOGIE : Mort de M. Thierry Mieg.
Le centenaire de Frédéric Bastiat.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut.

M. le Président regrette d'avoir à remplir, dès le début de la séance, un triste devoir. Depuis la dernière réunion, nous avons perdu un excellent confrère, M. Thierry-Mieg, décédé pour ainsi dire à l'improviste. Né à Mulhouse, M. Thierry-Mieg est mort à l'âge de 68 ans. Il était venu tout jeune à Paris, et avait publié un certain nombre d'études économiques, spécialement sur le commerce français à l'étranger, sur la situation des protestants en Amérique. Il assistait assez souvent à nos réunions, auxquelles il s'intéressait sérieusement, et où il apportait le concours de sa bienveillance, de sa cordialité et d'une aménité dont se souviendront toujours ceux qui l'ont connu.

Deux autres deuils doivent encore être enregistrés, pour fournir à la Société l'occasion d'une manifestation sympathique à l'égard de deux de nos confrères, M. Léon Salefranque et M. Templier, qui ont éprouvé de cruelles épreuves en perdant deux enfants. Nous nous associons tous à leur chagrin.

Après ce tribut de sympathie payé à des deuils récents, M. **Frédéric Passy**, président, rappelle qu'il y a des morts plus anciennes qu'il est du devoir de la Société de ne point oublier. Il est bon d'avoir la religion des souvenirs. Nous vivons en grande partie de la pensée de nos prédécesseurs ; et l'intérêt comme la gratitude nous commandent de nous reporter de temps à autre vers ceux à qui nous sommes le plus redevables.

Frédéric Bastiat, né à Bayonne, le 19 juin 1801, et mort à Rome, à la fin de décembre 1850, est assurément de ceux-là. Il est d'autant plus opportun de ne point laisser passer son centenaire sans rendre à sa personne et à ses idées l'hommage qui leur dû, qu'il y a malheureusement à tirer de ce retour sur ses travaux bien des enseignements applicables aux circonstances présentes, et que, malheureusement aussi, on ne connaît plus assez les écrits de ce penseur éminent et de ce grand écrivain. Quant à sa personne, il n'y a plus guère, dit M. Passy, que trois d'entre nous qui puissions dire que nous avons été ses contemporains : Lavollée, qui l'a vu, sans être en relations personnelles avec lui ; Molinari, qui l'a particulièrement connu, et qui voudra bien ajouter tout à l'heure quelques détails à ce que je vais pouvoir dire, et

moi, qui étais, de 1845 à 1850, un de ses fervents admirateurs, mais qui n'ai pas eu l'occasion de le rencontrer.

Bastiat, Messieurs, pour presque tout le monde, et peut-être pour un certain nombre d'entre vous, c'est l'apôtre du libre-échange. Quelques-uns disent le fanatique ; et ce n'est que cela. La défense de la liberté commerciale a tenu, en effet, dans la vie de Bastiat, une place considérable. C'est elle qui l'a mis le plus en vue comme polémiste. Mais la liberté commerciale n'a été pourtant qu'un des articles de son programme, on pourrait dire de son credo économique et politique. Et il a été autre chose, bien autre chose, en vérité, que l'homme d'une seule idée ; ou, ce qui serait peut-être plus juste, l'idée dont il a été l'homme était d'une autre portée que la suppression des entraves qui pesaient et pèsent encore sur le travail et sur la répartition de ses produits. La foi de Bastiat, c'est la foi à la liberté, dans toute la force et dans toute l'étendue de ce mot. Sa doctrine, comme l'a bien dit le plus brillant de ses disciples, Roger de Fontenay, c'est « la fière doctrine du progrès par la liberté ». Un économiste, a dit je ne sais quel Américain, est un homme qui croit, non d'une foi aveugle, mais d'une foi raisonnée et consciente, au salut par la liberté : *An economist is a conscious believer in the saving power of liberty.*

Herbert Spencer, de son côté, a écrit un livre sous ce titre : *L'individu contre l'Etat.* Bastiat est avant tout cet individu pénétré de la valeur et de l'inviolabilité de la personne humaine, convaincu que toute initiative, tout bien, comme tout mal, vient de l'individu, qui défend sa liberté contre les empiètements de l'Etat ; et qui en même temps — car il est aussi modéré que ferme et sait faire à chacun sa part — reconnait à l'Etat, à la force collective, son rôle, nécessaire mais limité, et qui est précisément d'assurer aux individus, en les défendant les uns contre les autres, l'entier exercice de leur activité personnelle. Vers 1830 déjà, se présentant à la députation, non pour être élu, mais pour avoir, disait-il, l'occasion de dire à ses concitoyens, sous le manteau de la candidature, quelques utiles vérités : « Ce ne sera jamais, écrivait-il, d'un changement violent dans la forme ou dans les dépositaires du pouvoir que j'attendrai le bonheur de notre patrie, mais de notre fermeté à le restreindre dans l'exercice de ses attributions légitimes et de notre bonne foi à l'y soutenir. » Et ce n'était pas seulement dans l'intérêt de la liberté individuelle qu'il tendait à renfermer ainsi l'Etat dans ses attributions légitimes, c'était aussi dans l'intérêt de l'Etat lui-même. Demander à l'Etat ce qu'il n'est

ni en son pouvoir, ni de son devoir de faire, le transformer en Providence de laquelle on attend tout, c'est faire de lui une idole que l'on brise lorsque l'on en n'obtient pas ce qu'on a la prétention d'en obtenir ; le débarrasser de toutes ses attributions parasites et le mettre à l'abri de toutes ces requêtes contradictoires, c'est lui assurer le respect universel et, comme il devait le dire maintes fois en propres termes, « fermer l'abîme des révolutions ».

Vous savez, Messieurs, continue M. Passy, comment, dans l'un de ses pamphlets consacrés à cette guerre aux illusions et aux sophismes, qui a été sa tâche incessante, l'*Etat*, Bastiat a mis en lumière, avec cette verve spirituelle qui lui était propre, cette grande illusion de l'Etat-Providence : « Je demande, disait-il, qu'on fonde un prix, non pas de 500 francs, mais d'un million, avec médaille, décoration et ruban, pour celui qui donnera une bonne, simple et claire définition de l'Etat. » Et après avoir montré le pauvre Etat, harcelé à la fois de demandes de faveurs, de largesses et de crédits, et de demandes de réductions d'impôts et de dégrèvements de toutes sortes, ne sachant plus auquel entendre, il risquait sa définition, et proposait celle-ci : l'Etat c'est « la grande fiction à l'aide de laquelle tout le monde cherche à vivre aux dépens de tout le monde ».

La définition n'était que trop vraie déjà à cette époque. Que dirait Bastiat aujourd'hui ? Et combien se sont accrues les exigences de tous ceux qui prétendent vivre aux dépens de l'Etat, et en même temps lui refuser les moyens de subsister ! Il faut qu'il fasse tout, ce malheureux Etat, et qu'il nous protège contre tous les risques et toutes les concurrences. Et sans doute il nous doit sa protection. Mais laquelle ? Celle qui est légitime, celle qui peut être efficace, celle qui peut être réellement protectrice, et la seule qui le soit : la protection contre l'injustice et la violence, contre tout ce qui peut porter atteinte au libre exercice de notre activité et à la libre action de la responsabilité. « La responsabilité, disait encore Bastiat, mais c'est le tout de l'homme. Elle est à la fois son moteur, son professeur, son rémunérateur, et son vengeur »...

« Qu'est-ce que la concurrence ? » écrivait-il ailleurs, dans ses *Harmonies*. « C'est tout simplement l'absence d'oppression. En ce qui me concerne, je veux décider moi-même, voilà tout. Et si vous voulez décider pour moi à ma place je demanderai à décider pour vous à votre place. Où est la garantie que les choses en iront mieux ? Il n'y aura qu'une leçon de moins et une injustice de plus. »

Et quant à la solidarité, cette solidarité dont on parle tant aujourd'hui, et qu'on comprend si mal, cette solidarité au nom de laquelle on prétend intervertir, artificiellement, le jeu naturel des responsabilités, en dégageant les uns des conséquences de leurs fautes et en enlevant aux autres le fruit de leurs mérites, elle n'est, disait Bastiat, que la responsabilité collective qui nous fait participer malgré nous, dans une mesure plus ou moins large, aux biens et aux maux de la société dont nous faisons partie, nous faisant ainsi un devoir, au nom de l'intérêt même, de ne point nous désintéresser de la prospérité ou de l'adversité, de l'ignorance ou de l'instruction, des qualités ou des défauts de nos semblables.

La Fraternité, enfin, au nom de laquelle on trouve commode de charger l'État de prendre aux uns pour donner aux autres, n'est qu'une violence absolument antifraternelle,quand elle prend la forme d'une contrainte légale. Par essence elle est volontaire et, alors, méritoire. « Bonté du ciel ! s'écriait encore à ce propos Bastiat, je savais bien qu'il est devenu de mode de fourrer la Fraternité partout ; mais je n'avais pas encore imaginé qu'on pût la mettre dans le bulletin du percepteur. »

Sous combien de formes et par combien d'arguments,tantôt sérieux, tantôt amusants, Bastiat a poursuivi cette guerre à l'illusion, aux sophismes et à la métaphore, dont, après Paul-Louis Courrier, il priait Dieu de nous préserver comme du Malin? Il faudrait, pour le dire, passer en revue toute la longue série de ses écrits; nommer et analyser, les uns après les autres, cette multitude de pamphlets, de sophismes, comme il les appelle, si alertes, si profonds en même temps, ses articles improvisés, avant de déjeuner, au courant de la plume, ses ébauches même, qui, dans leur imperfection, sont parfois des merveilles, et la plus importante de toutes, ce volume des *Harmonies*, qu'il ne donne lui-même que comme une esquisse, et qui, dans ses chapitres inachevés, contient tant d'aperçus originaux, tant de vues profondes, tant de démonstrations lumineuses.

Je ne puis, dans cette causerie familière, que faire en passant allusion à quelques-uns de ces chefs-d'œuvre, et prendre acte de quelques-unes des vérités qui y sont établies.

Voici, par exemple, à propos du capital et de l'intérêt, ces pages si simples, si convaincantes, publiées sous le titre de *Capital et Rente*, qui, à la place de l'argent, matériellement stérile, nous font apparaître le blé fécond et l'outil agissant; puis cette joute avec Proudhon, dans laquelle, avec autant de bonne

humeur que de bonne grâce, le pauvre Bastiat, déjà touché par la mort, se joue du terrible polémiste comme un chat d'une souris ; et dans le dernier et septième volume de ses œuvres, les *Fragments*, ce morceau presque inconnu de la plupart, écrit pour l'*Almanach Républicain* de 1849, où nous voyons Robinson misérable au milieu de son domaine, parce qu'il n'a point de capital, s'en créer peu à peu par le travail et par l'économie, constater de jour en jour par l'expérience que plus il a de capital, c'est-à-dire de provisions, de matériaux et d'outils, et plus son travail peut se développer et produire; puis, lorsqu'il rencontre Vendredi, armer, grâce à son capital, les bras impuissants de Vendredi et rendre celui-ci capitaliste par procuration, tandis que lui-même, ayant acquis la possibilité de se reposer après avoir travaillé, reste travailleur par procuration.

Et s'il est certain, ajoute Bastiat, qu'il est plus avantageux d'avoir du capital que de n'en point avoir (sans quoi l'on ne se donnerait point la peine d'en créer par le travail et l'épargne) il n'est pas moins certain qu'il est avantageux à ceux qui n'en ont pas que d'autres en aient ; car tout capital, pour ne pas être inutile ou se fondre dans l'inaction, a besoin d'être mis en œuvre et d'alimenter le travail. Le capital ne fait pas concurrence au travail; il est son aliment. Il ne fait concurrence qu'à lui-même. Et dire que le capital fait concurrence au travail, c'est la même chose que de dire que le blé fait concurrence à la faim.

Rien n'est donc plus anti-démocratique que cette guerre entreprise, au nom de la démocratie, contre le capital. Le capital, c'est le fleuve où le salaire se puise, comme a dit Cobden; c'est le fruit du travail antérieur, semence du travail ultérieur; c'est la réserve prélevée sur la récolte d'hier, pour permettre l'ensemencement et la récolte de demain.

Mais ce n'est pas ainsi, malheureusement, que l'entendent les faux prophètes de la démocratie et avec eux (car il s'accordent trop souvent) les défenseurs des privilèges et des monopoles. Le capital, pour eux, c'est la monnaie. Et c'est parce qu'ils confondent la richesse avec la monnaie, que les uns, pour en finir avec cette richesse maudite, veulent tantôt supprimer la monnaie, abolir la royauté usurpée de l'argent, et tantôt fabriquer de la richesse et du crédit en fabriquant artificiellement de la monnaie avec du papier; tandis que les autres, pour augmenter la richesse, en augmentant le numéraire à l'intérieur du pays, s'ingénient, à l'exemple de Charles-Quint et de Philippe II, à qui cela a si bien réussi, à attirer la monnaie par l'exportation et à la retenir en

contrariant l'importation, comme si, a dit cent fois Bastiat, l'on pouvait vendre sans acheter ou acheter sans vendre; comme si, a-t-il dit encore, après Jean-Baptiste Say et les autres, toutes les opérations commerciales n'aboutissaient pas à se solder, en fin de compte, par des produits contre des produits.

Vous savez, Messieurs, avec quel entrain, dans le pamphlet *Maudit argent*, Bastiat a percé à jour ce sophisme.

Et, sans nier, assurément, que la monnaie, qui ne serait point un instrument sérieux si elle n'avait de la valeur par elle-même, ne fasse partie de la richesse, il a démontré qu'elle n'en est qu'une partie presque infinitésimale, servant surtout, comme agent de circulation et comme moyen d'évaluation, comme dénominateur commun des valeurs, à faciliter et à garantir les transactions. « La véritable richesse des hommes, a-t-il dit admirablement, en deux mots, c'est l'abondance des choses ».

C'est pourtant sur cette confusion de la richesse avec la monnaie qu'a été fondée la fausse doctrine de la balance du commerce, en vertu de laquelle on s'est ingénié à grands frais à pousser les peuples à se défaire à perte de ce qu'ils produisent, et à ne se procurer qu'en quantité restreinte et à des prix surfaits ce dont ils peuvent avoir besoin. C'est par la même erreur que l'on s'est plu à considérer comme travail exclusivement national le travail auquel les aptitudes du sol, du climat ou de la race rendent une nation le moins propre, et à lui faire repousser comme des dons empoisonnés tout ce qui est de nature à lui rendre la vie plus facile et l'emploi de ses facultés moins ingrat. On appelle cela la protection du travail. C'est la guerre au travail.

Cette guerre, que les protectionnistes poursuivent en combattant l'échange par les douanes, d'autres, avec eux, la poursuivent en combattant le perfectionnement des procédés par leurs attaques contre les machines.

Notre collègue Yves Guyot a dit avec beaucoup de raison que le progrès est fondé sur la recherche du moindre effort. Leibnitz avait dit avant lui, plus solennellement, que Dieu, le suprême mécanicien, a construit le monde sur le principe de la moindre action.

Et Bastiat a établi que, réduits, pour éviter la peine de la privation et obtenir le bénéfice de la satisfaction, à prendre la peine de l'effort, nous tendions naturellement, lorsque nous n'en sommes pas empêchés par la force, à diminuer cette peine en nous y prenant mieux pour atteindre le résultat. Tous les hommes livrés à eux-mêmes agissent spontanément dans ce sens. Et ce n'est pas de nos jours que les machines — en entendant par ce mot

tous les perfectionnements de nature à rendre le travail moins dur ou plus productif — ont été considérées comme des agents de progrès, de bien-être et de liberté. « Si le marteau et la navette pouvaient marcher seuls, disait Aristote, l'esclavage ne serait plus nécessaire ». « Jeunes filles, dormez, s'écriait un poète grec, cité par notre ami Cheysson ; ne craignez plus le chant du coq matinal qui vous éveillait pour faire la rude besogne de broyer le grain : les naïades en faisant tourner la meule se sont chargées de l'accomplir à votre place ».

Les protectionnistes, ici encore, en hommes pratiques, ont pris le contre-pied de la réalité. Le travail étant nécessaire pour obtenir la richesse, ils n'avaient point tort de dire que la richesse naît du travail. Mais au lieu de comprendre qu'il n'en est que le prix et, comme l'a bien dit Michel Chevalier, l'aspect pénitentiaire, ils l'ont pris pour la richesse elle-même. Ils ont, par suite, glorifié l'effort indépendamment de son résultat, et en sont venus, comme l'honnête vicomte de Saint-Chamans, à regretter que l'on eût trouvé le moyen de faire moins difficilement ce que l'on était obligé de faire pour subsister, et que l'on n'en revint pas à labourer la terre avec des bâtons ou, mieux encore, avec ses ongles, ce qui évidemment aurait exigé beaucoup plus de travail et, par conséquent, fourni beaucoup plus de richesse.

Un prélat — je crois que c'était le Cardinal Donnet, lorsqu'il était coadjuteur de l'Evêque de Metz — avait admirablement répondu à ces doctrinaires de la famine et de la misère, en montrant que l'homme, par les machines, qui mettent à ses ordres les forces extérieures, et rejettent sur elles les tâches trop lourdes pour ses muscles, est passé, et tend à passer de plus en plus à l'état de contre-maître de la nature, dont il n'était que le manœuvre. Bastiat, lui aussi, notamment dans son charmant pamphlet *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, a fait l'apologie des machines. Il a montré, comme on l'avait fait avant lui, que, bien loin de supprimer le travail et, par conséquent, le salaire, elles le développent. Mais aux arguments habituels dont on s'était contenté avant lui, il a eu le mérite d'en ajouter un, qui aujourd'hui est devenu banal, et d'établir que ce qu'on reprochait aux machines avec le plus d'apparence, la mise à pied, dans certain cas, d'une partie du personnel antérieurement employé, est précisément leur mérite principal et l'agent par excellence du progrès. Il a établi que toute amélioration, toute simplification dans les procédés, lorsque — ce qui n'est pas le cas général — elle

amène la réduction du personnel occupé dans l'industrie perfectionnée, ne supprime pas par cela même le travail et le salaire, mais les met en disponibilité. C'est ce travail et ce salaire disponibles qui, en se rencontrant, permettent d'autres besognes qui sans eux n'auraient point été possibles.

Pour qu'une industrie nouvelle puisse naître, il faut que des bras, des intelligences et des capitaux, employés jusqu'alors dans des industries plus anciennes, cessent d'y être indispensables. Pour créer les chemins de fer, pour alimenter les usines à gaz pour suffire à toutes les exigences des industries fondées sur l'emploi de l'électricité : télégraphie, téléphonie, emmagasinement de l'énergie ou transmission des courants à distance, il a bien fallu que des cadres dans lesquels ils étaient précédemment enfermés, des corps d'ouvriers, de contre-maitres, d'ingénieurs, de savants pussent se détacher, et que, d'échelon en échelon, abandonnant graduellement, ou simplifiant les besognes grossières du début, l'humanité montât de proche en proche vers des besognes moins rudimentaires et plus relevées.

Une autre démonstration capitale — qu'il n'a peut-être pas faite le premier, mais qu'il a eu le mérite de mettre au-dessus de toute contestation, par le raisonnement et par les faits et qui n'est qu'une des formes de cette harmonie des intérêts légitimes, à laquelle est consacré son principal ouvrage — c'est celle de la loi qui préside à la rémunération du capital et du travail, la part absolue du capital grandissant à mesure qu'il se développe, mais sa part proportionnnelle diminuant, tandis que la part proportionnelle du travail augmente, aussi bien que sa part absolue. Preuve nouvelle de cette vérité, que je rappelais tout à l'heure, à propos d'autres de ces écrits, que le capital c'est-à-dire les matières premières, les instruments de travail, les procédés, les connaissances et, pour tout dire, l'ensemble de nos moyens d'existence et de nos moyens d'activité, bien loin d'être l'ennemi, est le libérateur; et que tout ce qui en contrarie le développement et le fonctionnement naturel va à l'encontre des légitimes aspirations de la démocratie.

Comment des idées si fausses, si absurdes, ont-elles pu se propager? Comment, par une aberration déplorable, les gouvernements et les peuples, sauf une trop faible élite de ceux que l'on appelle ironiquement des *intellectuels*, ont-ils pu se faire à plaisir les artisans de leur insécurité, de leurs souffrances et de leur ruine?

C'est sans doute qu'en matière économique, comme en bien

d'autres matières, les apparences sont trompeuses, qu'il y a de fausses évidences comme celle qui nous fait voir le soleil tournant autour de la terre jusqu'au jour où un Copernic ou un Galilée sont parvenus à démontrer que c'est la terre qui tourne ; et qu'à côté de *ce qu'on voit*, ou plutôt derrière, il y a *ce que l'on ne voit pas*, ou ce qu'on ne voit qu'en partie, et tardivement. Et c'est pourquoi Bastiat a pu dire, en nous enseignant sous ce titre l'économie politique en une leçon, qu'entre un bon et un mauvais économiste, ou plutôt entre un homme qui raisonne bien et un homme qui raisonne mal, il n'y a d'autre différence que celle-ci : l'un, pour juger les choses et les actes, s'arrête aux premiers et passagers effets qui crèvent les yeux du corps ; l'autre va aux derniers et durables effets que devraient discerner les yeux de l'esprit.

Mais il y a autre chose, suivant Bastiat. Il y a une fausse éducation, une éducation toute imprégnée des souvenirs, des idées et des sentiments d'une civilisation qui n'est point ou qui ne devrait plus être la nôtre, la civilisation d'une société fondée sur l'esclavage et sur le mépris du travail. « C'est un fort sot préjugé que celui dont on nous nourrit dans les collèges, écrivait-il au moment même où il en quittait les bancs, que celui qui nous fait mépriser la richesse. Sans doute Fabius et Cincinnatus faisaient bien de manger des raves et des fèves, puisqu'il leur aurait fallu vendre leur patrie pour se nourrir de mets plus délicats. En ce temps-là la richesse n'était guère que le fruit du vol et du brigandage ; et, sauf l'agriculture, tout labeur était servile, par conséquent méprisé. Les choses sont bien changées. La richesse, aujourd'hui, est, sinon toujours, habituellement au moins, le fruit du travail. Le monde n'a pas tort, en ce sens, d'honorer le riche. Son tort est d'honorer également le riche honnête homme et le riche fripon. » Plus tard, et à bien des reprises, il s'est plu à répéter que quiconque travaille honnêtement pour lui-même travaille pour les autres ; et que toute augmentation de richesse individuelle est une augmentation de la richesse générale.

Mais ce n'est pas, il faut bien le dire, ce qu'on enseigne le plus ordinairement, ce qu'on enseignait surtout dans la première moitié du siècle dernier, dans les établissements d'instruction publique ; ce n'est pas ce qui ressort de la fréquentation exclusive des auteurs de l'antiquité, de l'admiration aveugle des sociétés à esclaves et du fétichisme de la culture littéraire et classique.

Et c'est ce que Bastiat, qui, il est vrai, ne pouvait même pas dire comme Lindor : « Mes vœux sont ceux d'un simple bache-

lier » ; mais qui n'en était pas moins l'un des esprits les plus cultivés et les plus réellement délicats de son temps, a eu bien raison de dénoncer dans son pamphlet *Baccalauréat et socialisme.*

Vous me permettrez peut-être, mes chers collègues, de me souvenir qu'avant lui, moi qui étais bachelier, et qui avais disputé à Lavollée la palme des vers latins au concours général, j'avais, dans mon premier écrit, sans fouler aux pieds les mérites de l'éducation classique, protesté contre le préjugé qui tendait à faire de cette nourriture élégante et raffinée le pain commun d'une société vouée au travail industriel et au progrès scientifique. Non, sans doute, il n'est pas inutile qu'il y ait, même dans la société la plus démocratique, des érudits, comme il y a des artistes ; mais il est dangereux de chercher à couler toutes les intelligences dans le même moule, dans un moule qui ne convient qu'à un nombre restreint; et il est dangereux surtout de maintenir, en matière d'éducation, l'idée fausse qu'il y a des professions et des études supérieures par leur nature à d'autres : une éducation libérale, qui place ceux qui l'ont reçue à un niveau plus élevé, et des éducations professionnelles, qui les marquent des sceaux de l'infériorité. La supériorité, de quelque nature qu'elle soit, est la supériorité. Un Watt, un Stephenson, un Edison, un Daguerre ou un Jacquard valent, je ne veux point dire plus, mais autant que le premier des hellénistes ou des romanistes. Et Faraday, interrogé dans une commission sur le mérite des études classiques en disait long lorsque, s'étant levé et ayant prononcé ces simples paroles : « M. le président, je n'ai point fait d'études classiques : *I am not a scholar* », il se rasseyait sans rien ajouter.

Je vous ai, mes chers collègues, retenus plus longtemps que je ne me l'étais proposé. Je ne vous ai pourtant dit qu'une bien petite partie de ce qu'il y aurait à dire à propos de Bastiat et de ses œuvres. Je n'ai mentionné qu'un bien petit nombre de ses travaux. Je n'ai parlé ni de ses traductions incomparables, par lesquelles, dans son volume *Cobden et la Ligue*, il a révélé à la France l'existence de cette grande agitation, dont aucun de nos journaux n'avait daigné s'apercevoir; ni de sa correspondance, ni de cette définition de la valeur : « Le rapport de deux services échangés », dont Michel Chevalier a pu dire : « On entassait en vain volume sur volume; et plus on dissertait, moins on se comprenait. M. Bastiat est venu. Il a écrit trois lignes, et la lumière a été faite » ; ni de tant d'autres formules à jamais dignes d'être méditées, comme cette phrase qui ouvre, dans les *Harmonies*, le chapitre sur le salaire : « Les hommes aspirent naturellement à la

fixité ». Mais je ne pouvais avoir la prétention de vous retracer ici ni la vie, si simple, ni la carrière, si pleine dans sa brièveté, de notre maître. La première fois que j'ai essayé de le faire, à Bordeaux, j'ai parlé deux heures et demie ; et je n'ai pas tout dit.

Je m'arrête donc, en vous remerciant de votre sympathique attention. Mais avant de me taire je ne puis me dispenser d'insister de nouveau sur cette notion fondamentale du rôle de l'Etat, dont je parlais au début de cette allocution, et de mentionner à ce propos l'un des plus admirables écrits de notre maître, *La Loi*.

L'Etat, Messieurs, on lui demande tout, aujourd'hui, comme s'il avait le moyen de tout donner et de tout faire. Il n'a, en réalité, à supposer que ce qu'il fait ou donne soit bon à faire ou à donner, que deux moyens à sa disposition : la force, par laquelle il peut nous contraindre à agir ou nous empêcher d'agir, et l'argent, notre argent, car tout ce dont il peut disposer en dépenses, il a fallu qu'il se le fit donner en recettes. Lorsque, comme le dit Bastiat, il ouvre au-dessus de nos têtes sa main pour y répandre la rosée de ses faveurs, nous sommes tentés de bénir cette main, la main douce. Mais ce qu'elle répand ainsi, il a fallu qu'une autre main, la main rude, commençât par le prendre dans nos poches. Et comme cet exercice exige certains mécanismes qui coûtent, et qu'il s'en perd en route en passant de la main rude dans la main douce, nous n'en avons jamais, en fin de compte, pour notre argent. Ce qu'il y a de plus onéreux, ce sont les services soi-disant gratuits. L'Etat, disait, avant Bastiat, l'aimable M. Droz, me prend 2 francs sous forme d'impôts. Il me fait accomplir un travail pour lequel il me paie 2 francs ; et il me dit naïvement ou impudemment : « L'impôt ne vous a rien coûté, puisque je vous ai restitué vos 2 francs en salaires ». — « Pardon, Etat, mon ami, vous avez une singulière manière de faire vos comptes. Pour les 2 francs de salaire que vous m'avez payés, je vous ai fait 2 francs de travail : donnant donnant, nous ne nous devons rien. Mais pour les 2 francs d'impôts que vous m'avez pris, vous ne m'avez rien donné, à moins qu'avec cet argent vous ne m'ayez procuré, en sécurité, en viabilité ou autrement, un avantage au moins équivalent ». L'impôt, disait de son côté M. Modeste, au temps où il était économiste, n'est justifiable qu'à la condition d'être intégralement restitué en services que le contribuable n'eût pu se procurer autrement.

Et partant de ce point : que la force ne peut être employée que pour se défendre contre la violence et l'injustice ; et que la force

sociale, la force collective, émanation des forces individuelles, n'a été constituée que pour mettre les individus à l'abri des atteintes dont ils ne sauraient se préserver individuellement ; observant, d'ailleurs, qu'elle n'est constituée qu'à leurs dépens et au prix des sacrifices qui leur sont demandés : « La Loi, dit Bastiat, c'est la Justice. »

Et tout ce que vous lui demandez, tout ce que vous demandez à la force sociale en dehors du maintien de la justice, c'est de l'injustice, c'est de l'oppression, c'est de la spoliation légale, la pire de toutes. La Loi, c'est la Justice. Et si vous lui demandez d'être autre chose que la justice, si au lieu de faire d'elle le bouclier commun de toutes les faiblesses, vous en faites un instrument dans la main des gouvernants ; si vous dites avec M. de Lamartine que l'Etat a pour mission d'élever, de moraliser et de spiritualiser l'âme des peuples, alors, en dépit de toutes les belles formules sous lesquelles on couvre les déviations, *elle n'est plus* — ce qu'elle est déjà, disait Bastiat, et ce qu'elle est bien davantage aujourd'hui — *que le champ de bataille de toutes les rêveries et de toutes les cupidités.*

Je viens de nommer Lamartine, et de le nommer comme ayant été, à certaines heures, le trop brillant avocat de cette spécieuse et dangereuse illusion de l'Etat-Providence. J'aurais dû rappeler que Bastiat, dans deux lettres, où il a paré sa dialectique d'une beauté de forme au moins égale à celle de son illustre adversaire, l'avait pris directement à partie, en le conviant à mettre sa popularité au service de la pure vérité, au lieu de la compromettre en en faisant la complice des courtisans de l'erreur et de la faveur populaires.

Je tiens à dire en finissant que c'est ce même Lamartine qui a rendu plus tard à Bastiat l'un des plus nobles témoignages qui lui aient été rendus. Se trouvant à Marseille au moment où Bastiat y prononçait un discours en faveur de la liberté commerciale, il fut prié d'ajouter quelques paroles à celles de l'orateur économiste. Et, développant à son tour, avec son éloquence, cette formule qu'il avait eu l'honneur de prononcer lui-même ailleurs : « La liberté fera aux intérêts une justice que vos lois arbitraires ne sauraient leur faire », il montra, dans un avenir préparé par les travaux des penseurs et des publicistes, cette liberté régnant enfin : la justice réalisée, l'abondance généralisée, l'harmonie rapprochant les classes, les nations et les continents. Et il ajouta : « Vous vous souviendrez alors, vous ou vos enfants, vous vous souviendrez avec reconnaissance de ce missionnaire de bien-être

et de richesse, qui est venu vous apporter de si loin, et avec un zèle si entièrement désintéressé, la vérité gratuite dont il est l'organe et la parole de vie matérielle. Et vous placerez le nom de M. Bastiat, ce nom qui grandira à mesure que la vérité grandira elle-même, à côté de Cobden, de Fox et de leurs amis de la grande Ligue européenne, parmi les noms des apôtres de cet Evangile du travail émancipé, dont la doctrine est une semence sans ivraie, qui fait germer chez tous les peuples, sans acception de langue, de patrie ou de nationalité, la liberté, la justice et la paix ».

Un autre témoignage me revient, à côté de celui-ci, à la mémoire : c'est l'hommage au talent après l'hommage aux idées. Je parlais un jour de Bastiat avec le père Gratry. « N'est-ce pas, me dit-il tout à coup, avec sa douce véhémence, que c'est le plus grand écrivain de la langue française ? »

Le plus grand, Messieurs ? Qui peut, en fait de talent, assigner le premier rang ? Comment comparer entre elles tant de manières différentes et classer tant de supériorités de natures diverses ? Mais c'est, assurément, l'un des plus grands. Personne n'a parlé une langue plus pure, plus ferme, plus élevée quand il convenait, en même temps que plus simple, plus véritablement française en un mot. Personne n'a eu à un plus haut degré cette finesse naturelle, cet esprit primesautier, cette ironie bon enfant, et, à certaines heures, cette vigueur et cette passion que donnent la conviction et la sincérité. Et c'est pourquoi, mes chers collègues, je me permets de vous dire, puisque la place que j'occupe, et plus encore mon âge, me confèrent le droit et m'imposent le devoir de donner aux plus jeunes des conseils en même temps que des encouragements : pour votre agrément, comme pour votre instruction et pour le bien de la France et de l'humanité, lisez et relisez Bastiat, et faites le lire et relire à tous ceux sur lesquels vous pouvez exercer, vous aussi, quelque influence.

M. de Molinari se souvient parfaitement du jour où il eut le grand plaisir de faire la connaissance de Bastiat. C'était en 1846. Il arrivait de Mugron et venait me remercier d'avoir rendu compte de son livre *Cobden et la Ligue* dans le *Courrier français*. Je le vois encore à son entrée dans la salle de rédaction. Il était habillé à la mode de Mugron qui retardait un peu sur celle de Paris. Il portait une grande redingote qui lui descendait aux talons, il avait à la main un parapluie de famille, les rebords de son chapeau haute forme étaient larges comme un petit doigt. Mais sous ce cha-

peau il y avait une figure intelligente, éclairée par des yeux noirs, spirituels et malicieux. C'était un provincial, mais un provincial qui avait bien autant d'esprit et peut-être plus de bon sens qu'une douzaine de Parisiens. Deux ans auparavant, il avait envoyé son premier article au *Journal des Economistes*, en le confiant à son oncle qui était un excellent homme, mais qui ne payait pas de mine. Le rédacteur en chef, M. Hip. Dussart, qui le prenait pour l'auteur avait enfoui l'article dans ses cartons.

Il y serait resté si l'éditeur, M. Guillaumin, n'avait pas prié son rédacteur en chef de le lire. Après cette lecture, Dussart, qui était bon juge, s'empressa de l'envoyer à l'imprimerie. L'article fit sensation dans le petit monde des économistes. On pria instamment Bastiat d'en écrire d'autres. Il commença alors la publication de ses charmants *Sophismes économiques* et il acheva la traduction des discours de Cobden et des autres orateurs de la Ligue contre les lois-céréales ; il en fit un volume, sous le titre de *Cobden et la Ligue ou l'agitation anglaise*. Je me rappelle à ce propos qu'il reprochait à la presse parisienne d'avoir organisé la conspiration du silence contre cette ligue qui allait provoquer la plus grande réforme du siècle. C'était une accusation injuste. La presse n'était coupable que de ne pas lire les journaux anglais. Elle se contentait du résumé de l'agence, qui était déjà, si je ne me trompe, l'Agence Havas, et celle-ci n'avait pas jugé que les discours des Ligueurs valussent la peine d'être traduits. La publication du *Cobden et la Ligue* stimula le zèle des économistes. Bastiat leur proposa de fonder, sur le modèle de la Ligue, une *Association pour la liberté des échanges*, et cette proposition fut accueillie avec enthousiasme. L'association se constitua sous la présidence du duc d'Harcourt, avec Bastiat pour secrétaire général. Parmi les membres du comité figuraient Horace Say, Charles Dunoyer, Léon Faucher, Wolowski, Michel Chevalier, à côté de membres notables de l'industrie et du commerce français. Je n'ai pas besoin de dire que Bastiat était l'âme de l'association. Elle inaugura en France, non sans succès, les réunions publiques, — qui n'ont peut-être pas répondu plus tard aux promesses de leur début ; — elle fonda un journal, le *Libre-échange*, dont Bastiat était le directeur, et elle commença à exercer une certaine influence sur l'opinion. Le gouvernement, lassé des exigences des protectionnistes, le voyait avec faveur. A une délégation du Comité, le ministre de l'Intérieur, M. Duchatel, faisait cette réponse encourageante mais peu compromettante : « Soyez forts et nous vous soutiendrons ! « Malheureusement, la Révolution de février inter-

rompit les travaux de l'association. Permettez-moi de citer ici un petit fait qui montre à quel point Bastiat, ce promoteur de l'agitation libre échangiste que les protectionnistes traitaient de révolutionnaire poussait le respect de la légalité. C'était le 25 février. Un de mes amis, M. Hipp. Castille et moi, nous eûmes une idée qui devait naturellement venir à des journalistes, l'idée de fonder un journal.

Nous allons trouver Bastiat qui consent de bonne grâce à se joindre à nous. Nous faisons affaire avec l'imprimeur Chaix, et nous rédigeons le journal séance tenante. Ce n'était pas bien long; le journal n'avait qu'une demi-page, imprimé d'un seul côté. Mais au moment de donner le bon à tirer, Bastiat est pris d'un scrupule : la Révolution, nous dit-il, a renversé le gouvernement, mais elle n'a pas aboli les lois sur la presse. Nous donnerions un mauvais exemple en publiant notre journal sans autorisation. Nous allons donc à l'Hôtel-de-Ville la demander au Gouvernement provisoire. Nous montons non sans peine l'escalier gardé par les Montagnards de Caussidière, ornés d'une ceinture rouge et coiffés d'un chapeau tyrolien. Arrivés au premier étage, nous trouvons le Gouvernement provisoire monté sur les tables et en train de haranguer la foule, au milieu d'un tapage infernal. Bastiat est obligé de convenir que ce n'est pas le moment de lui présenter notre requête, et il se résigne à se passer d'autorisation. Nous retournons à l'imprimerie, rue Bergère; mais voilà que, chemin faisant, nous entendons crier : La *République* du citoyen Bareste. C'était le titre même de notre journal. Nous étions devancés. Nous nous tirons d'embarras en ajoutant à notre République le qualificatif de *française*, et c'est ainsi que Bastiat a été l'un des fondateurs du journal qui devait devenir plus tard l'organe favori de M. Méline. Il nous donna des articles qu'on trouvera dans le recueil de ses œuvres, mais il dut nous quitter au bout de quelques jours pour aller poser sa candidature dans les Landes. Élu membre de l'Assemblée nationale, il n'aborda que rarement la tribune. Sa voix était faible, et il n'était pas orateur, mais sa parole, d'ailleurs toujours claire et spirituelle, était pénétrée d'une conviction si profonde qu'elle éveillait une respectueuse sympathie chez ses adversaires eux-mêmes. Tout en assistant assidûment aux séances de l'Assemblée, il continuait son œuvre de propagande des vérités économiques. Seulement, à la lutte contre le protectionnisme avait succédé la lutte plus urgente contre le socialisme. Il publia ses petits pamphlets qui sont des petits chefs-d'œuvre et il commença ses *Harmonies* qu'il ne devait point achever. L'excès [de t]ravail avait épuisé ses forces; la laryngite dont il souffrait

alla s'aggravant ; les médecins l'envoyèrent en Italie, et quand nous allâmes lui faire nos adieux au départ, nous avions perdu l'espérance de le revoir. Je n'ajouterai rien à l'éloge éloquent que notre président a fait de ses œuvres. Vous les avez tous lues, et le meilleur service que nous puissions rendre à la Science, c'est de les faire lire.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, communique à la réunion un certain nombre de lettres et de dépêches reçues par le Bureau de la Société à l'occasion du Centenaire de Bastiat. Nous citerons particulièrement celles du Groupe d'études économiques de Marseille, signée de M. Barthelet, — de MM. Vignes, de Troyes, L. Strauss, d'Anvers, Harold Cox, secrétaire du Cobden Club, Marc Maurel, de Bordeaux, Ed. Sève, consul général de Belgique en Angleterre, Martineau, les membres de l'Association Turgot, au Havre ; du Club Frédéric Bastiat, en Belgique, de M. Edoardo Giretti, etc., etc.

M. J. Fleury présente ensuite les ouvrages reçus par la Société, parmi lesquels il signale spécialement la 17e livraison, l'avant-dernière, du *Dictionnaire du commerce*, publié à la librairie Guillaumin, par MM. Y. Guyot et A. Raffalovich.

M. **A. Raffalovich**, qui devait exposer la question de la revision des tarifs douaniers, fait remarquer que l'heure est déjà avancée et qu'il n'aurait pas le temps nécessaire pour la traiter convenablement. Il vaut mieux, dit-il, renvoyer la question à la séance du 5 août et consacrer tout entière la soirée actuelle à la gloire de Frédéric Bastiat.

L'Assemblée ayant adopté cette motion, il s'engage alors une conversation entre les membres présents, au cours de laquelle sont évoqués d'intéressants souvenirs relatifs à Bastiat ou présentées des observations au sujet de la fortune faite, de nos jours, aux idées du grand économiste. Citons quelques-unes de ces opinions.

M. **Frederiksen**. Même le *Journal de Francfort*, dit-il, un des journaux les plus libéraux de l'Allemagne et, comme journal, peut-être à présent le premier de l'Europe, vient de publier comme feuilleton un article sur Bastiat, qui explique comment, à côté de ses mérites de propagande du libre-échange, il ne représente nullement la véritable science économique. La vérité, c'est que, malgré tous ses défauts scientifiques, tout incomplet qu'il fût, surtout

parce qu'il n'avait pas achevé son livre, Bastiat était bien supérieur, dans sa science, aux grands savants allemands. Il représentait les vrais principes, il possédait la clarté scientifique, il expliquait des tendances et des lois qui sont absolument vraies, sous conditions supposées. La science allemande, représentée particulièrement par Schmoller,de Berlin, nie les principes et est comme exposition de la vérité et de la justice, décidément inférieure aux anciens auteurs orthodoxes, à Bastiat aussi bien qu'à Adam Smith. Les jeunes savants auxquels elle donne leur éducation ne voient trop souvent pas bien les détails dont ils s'occupent, ou ne comprennent pas les résultats, parce qu'ils ne connaissent pas les principes et la logique économique.

M. Frederiksen est d'accord, comme presque toujours, avec M. Raffalovich, quant aux principes comme quant aux choses. Il regarde lui aussi Ludwig Bamberger, comme un des premiers économistes, qui ne commit jamais d'erreurs, qui avait toujours raison. Mais il n'appartenait pas à l'école allemande, il était entièrement orthodoxe, et il n'a pas fait l'éducation des jeunes savants allemands. Même de bons libéraux, de grands professeurs, comme Brentano et Lotz, ne sont pas exempts des faiblesses et des défauts de l'école. M. Frederiksen est d'accord avec M. Raffalovich sur la nécessité des traités commerciaux, surtout pour l'Allemagne, mais aussi pour certains autres pays. Comme moyen de propagande, il trouve, d'après son expérience des Etats-Unis et du Danemark, les principes, toute la vérité et la justice, supérieurs aux détails. Il est vrai que les grands intérêts, bien compris et expliqués, conduisent aussi à la liberté du commerce. La politique allemande, depuis la réaction de Bismarck en 1878, n'est pas seulement mauvaise et fausse dans sa logique et dans ses conséquences économiques. Elle est malhonnête parce qu'elle est contraire à la vérité et à la justice. Toute cette manière de penser, appuyée par la science allemande, est un malheur pour le monde. M. Méline est, dans ses principes et dans sa manière de penser, entièrement Allemand. Pour faire progresser le monde, il faut aussi bien pour les hommes politiques que pour les hommes de science, le courage de servir la vérité et la justice.

M. E. Levasseur annonce que la section d'économie politique de l'Académie des sciences morales vient d'adopter pour sujet de concours pour le prix Léon Faucher : *Bastiat et sa doctrine*.

M. Yves Guyot raconte qu'à propos d'une publication récente de M. Henry Michel, *La doctrine politique de la démocratie*, il a voulu engager avec cet écrivain une sorte de débat au sujet des opinions de Proudhon et de Bastiat.

M. H. Michel ne l'a pas suivi sur ce terrain, ce qui n'empêchera pas M. Y. Guyot d'établir prochainement ce parallèle entre les déclarations de Bastiat et ce que M. Michel appelle les « fortes paroles » de Proudhon.

Suit alors un échange de conversations entre MM. le comte Brochocki, Levasseur, Raffalovich, A. Neymarck, Cayla, Ch. Letort, etc.

La séance est levée à onze heures vingt.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

E. ROCHETIN. *Le Warrantage des récoltes.* — *Paris*, 1901, 8°.

YVES GUYOT et A. RAFFALOVICH. *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque*, 17e livr. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1901, in-8°.

Ekonomisk Tidskrift utgifven af DAVID DAVIDSON. Häft. 4. — *Stockholm*, 1901, in-8°.

E. D'EICHTHAL. *Socialisme, communisme et collectivisme*, 2e éd. — *Paris*, Guillaumin, 1901, in-18.

Le langage instantané. Pétition à la Chambre pour l'organisation à Paris, d'une première école modèle] du langage instantané, par J.-M. CHAPPAZ. — *Annemasse*, 1901, in-8°.

Société marseillaise d'enseignement professionnel. L'Instruction professionnelle. L'Industrie dans la vie moderne. La Machine. Le Contremaître. Conférence de M. E. BARTHELET. — *Marseille*, 1901, 8°.

Union coloniale française. Statuts. But, moyen d'action, résultats. — *Paris*, avril 1900, 2 broch. in-8°.

MAURICE BELLOM. *Du contrat de travail dans les mines saxonnes, sous le régime du Code civil allemand.* — *Paris*, 1901, in-8°.

Compte rendu et documents du Congrès international des habitations à bon marché, en 1900. — *Paris*, 1900, in-8°.

COMPTES RENDUS

Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France *avant* 1789 par E. Levasseur, membre de l'Institut. Deuxième édition (entièrement refondue). Tome premier. in-8°, Arthur Rousseau éditeur, 1900, 1 vol.

Les études d'histoire économique ont pris, depuis environ un demi-siècle, et surtout en ces dernières années, un développement très accentué dont les causes sont nombreuses et diverses. Déjà, bien avant qu'une école allemande ait proclamé, avec un esprit d'exclusivisme peu scientifique, la méthode historique comme le seul instrument de recherche en matière économique, l'on s'était efforcé de jeter quelque lumière, à cet égard, sur certaines périodes du passé. L'idée d'une évolution sociale avait préoccupé Turgot et il la développa, comme on sait, dans un discours en Sorbonne. Cette conception ne sortit guère du domaine philosophique. Elle était cependant capitale. Devait-on croire que les sociétés, dans des mouvements, à peu de chose près semblables, passaient par les mêmes états et parcouraient, comme le croyait Vico, des courbes fermées donnant ainsi le spectacle monotone de recommencements éternels, ou bien la courbe était-elle ouverte et laissait-elle le champ libre à des avenirs nouveaux? Malgré la grandeur de cette vue, les études historiques ne prirent point, dès le début de ce siècle, le chemin que leur traçaient Turgot et Condorcet. La raison en est que les historiens n'étaient point encore amenés à étudier de près les institutions dont étaient faites les sociétés. Lorsque, peu à peu, l'on arriva par la force des choses à reconnaître l'importance de ces travaux, on se mit à disséquer, en quelque sorte, les sociétés à différentes époques pour découvrir, sous les faits superficiels, l'armature qui les maintenait. Les institutions juridiques et les conditions économiques prirent alors une place prépondérante parmi les grands facteurs historiques. Une école socialiste même, celle de Marx, ne veut voir, dans l'évolution sociale, qu'un élément unique, dominateur : la condition économique. Quelles que soient ces exagérations et les doctrines auxquelles elles ont donné lieu, surtout en Allemagne, il est certain que les économistes ont eu, sans que l'on s'en soit trop douté, et sans

qu'on leur ait, depuis, rendu justice, sur ce point, une influence certaine et forte sur cette nouvelle manière d'envisager l'histoire.

C'est sous cette action que M. Emile Levasseur fut amené l'un des premiers, il y a plus de quarante ans, à entreprendre ce gros et important travail de l'*Histoire des classes ouvrières*. L'Académie des sciences morales et politiques avait provoqué ces recherches en mettant au concours le sujet de « la condition des classes ouvrières en France ». Il fallait certes un bel amour de la science pour entreprendre pareille œuvre ; mais comme le disait Hippolyte Passy, chargé de faire le rapport sur ce travail « l'auteur réunissait tous les genres de savoir que réclamait le succès de son œuvre ». Elle était, en effet, considérable. Après avoir, dans une rapide esquisse, montré l'organisation des classes ouvrières à Rome jusqu'au temps des Antonins, l'auteur entrait en Gaule, y notait l'état social avant la conquête de César et la transformation profonde de ce pays par la civilisation romaine. Ces origines n'étaient point un hors-d'œuvre ; elles étaient nécessaires pour aider à la solution de ce problème historique qui consiste dans l'explication des causes qui président aux groupements corporatifs. Les uns voulaient voir, dans les corporations du moyen âge, une conséquence des collèges romains, et tenaient pour l'enchaînement, à travers les siècles, des vieilles traditions ; d'autres, au contraire, et ceux-là — parmi lesquels sont M. Levasseur — paraissent bien plus près de la vérité lorsqu'ils constatent que les associations de cette sorte sont nées, et naissent encore de la nécessité où se trouvaient les ouvriers de se défendre, de se grouper pour améliorer leurs conditions de vie. Il y aurait là comme une sorte de génération spontanée, issue de la psychologie humaine, de l'invincible force qui pousse l'homme à s'associer à ceux qui ont les mêmes intérêts que lui, lorsque ces intérêts premiers, vitaux, sont gravement menacés. S'il entre dans les corporations et dans les confréries du moyen âge quelques éléments empruntés aux associations romaines, ce sont des éléments nécessaires à tout groupement créé pour l'action, ou des rites et des formes superficiels, liens, utiles alors au premier chef.

Puis l'étude se continuait ainsi fouillant les siècles successivement appuyée par des recherches d'érudition historique nombreuses et sûres. M. Levasseur, avec une grande probité scientifique, s'arrêtait comme Thucydide quand il ne savait pas, lorsque l obscurité des temps ne lui permettait pas de suivre les faits ou que l'anarchie ne leur donnait plus le moyen d'éclore. Il ne s'est point livré, pour ces périodes ingrates qui précédèrent l'établissement de la Féodalité, à des interprétations hypothétiques vers lesquelles on est pourtant si facilement entraîné en ce cas. Il est demeuré prudent et a repris toute la puissance de son

exposition et de sa critique à partir du moment où les événements sont mieux connus, les documents plus nombreux et plus nets, pour arriver ainsi, à travers l'établissement des communes et l'émancipation de la bourgeoisie, jusqu'à la Révolution de 1789.

C'est une révision de cette œuvre considérable que M. Emile Levasseur a vaillamment entreprise en ces dernières années, et c'est le premier volume qui vient de paraître que nous signalons aujourd'hui. Comme nous le disons plus haut, l'extension des études historiques a provoqué, dans la seconde moitié du siècle qui vient de finir, de nombreux travaux particuliers qui ont éclairé d'une lumière plus vraie certains coins obscurs de l'histoire économique. M. Emile Levasseur a tenu à compléter son premier ouvrage et a été amené à utiliser ces nombreux matériaux auxquels d'ailleurs il en a ajouté d'autres, personnels, fruits de longues recherches dans les archives provinciales. Cette œuvre de révision se présente donc sous deux aspects : elle consiste d'abord dans l'addition de faits nombreux qui viennent remplir les vides et perfectionner l'ensemble de l'exposition, mais elle est aussi une œuvre critique puisqu'elle a amené l'auteur à analyser tous ces matériaux pour en mesurer l'importance et la solidité, à leur donner par conséquent la marque de son autorité et à les mettre à leur place.

C'est donc une sorte de ralliement des idées et des faits nouveaux, divisés en études spéciales jusque-là et qui, soudés ensemble, constituent une histoire plus complète, susceptible de nous permettre de mieux juger de l'évolution économique à travers les siècles.

Ce premier volume va des origines de la Gaule barbare jusque vers la fin du xve siècle. Il contient toute la première partie de cette lutte si longue de la royauté contre les grands seigneurs féodaux et par conséquent du mouvement économique qui en est la conséquence. Cette évolution se traduit par l'extension des corporations et l'avènement de la bourgeoisie, les deux éléments principaux de la production industrielle et du commerce qui, avec une unité nationale plus parfaite, vont bientôt s'étendre. Certes, il est intéressant de suivre, dans ce volume, le développement du genre de vie des différentes catégories sociales, d'y voir décrite l'organisation rudimentaire de l'industrie d'alors, de noter les variations des salaires, en ces époques où la guerre civile et étrangère, les pestes, et mille autres maux assaillaient les populations, mais il est aussi plus curieux encore, peut-être, en considérant l'ensemble, de constater l'action continue et grandissante du facteur économique à côté du facteur politique. A mesure que les besoins se développent, que le *Standard of living* paraît vouloir s'élever, les intérêts économiques s'affirment, s'aiguisent, prennent une place plus grande. La concurrence, accrue par les droits que conquièrent certaines classes, joue un

rôle de plus en plus prépondérant et va entrer dans la préoccupation des hommes d'Etat. Dans le détail varié des faits, que nous cite M. Levasseur, il en est aussi de bien précieux comme cette tentative d'assistance par le travail, organisée à Reims après la guerre de Cent ans, en vue de diminuer le nombre des mendiants devenu effrayant. Bien que la tentative échouât, elle est peut-être de nature à nous rendre aujourd'hui plus modestes à l'endroit de notre puissance d'invention en matière d'assistance et nous révèle des causes d'insuccès qui sont communes à notre temps.

Toutes les personnes qui suivent avec un intérêt réel les études qui coopèrent au progrès de la science économique se réjouiront de la publication de cette seconde édition de l'*Histoire des classes ouvrières*, mise au point avec une science éprouvée et hautement impartiale. C'est, en effet, un élément important de travail pour les économistes. Ils ne sauraient trop en avoir d'ailleurs. L'économie politique est, de toutes les sciences, celle dont les vérités sont les moins acceptées parce qu'elles touchent aux intérêts particuliers, aux passions politiques et qu'elles contrarient ces mêmes intérêts et ces mêmes passions. Il nous faut prouver plusieurs fois, nous autres économistes, pour avoir raison.

Ce premier volume, nous l'avons dit, ne nous mène que jusque vers la fin du XVe siècle. M. Emile Levasseur nous apprend, dans sa préface, que non seulement il continuera et poussera jusqu'à nos jours cette histoire, mais qu'il compte, de plus, terminer la seconde partie de cet ouvrage par un exposé de la situation actuelle des classes ouvrières. De cette façon l'œuvre sera complète et forte dans son ensemble.

André Liesse.

Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen age, par Henri Sée, professeur d'histoire à l'Université de Rennes. Paris, V. Giard et Brière, 1901.

Quand on se mêle de faire des comptes rendus, on a parfois le désagrément de rester des heures penché sur

un ouvrage
Très compliqué,
Où l'on voit qu'un Monsieur très sage
S'est appliqué,

et a peiné fort et dur pour finir par se perdre dans les broussailles de sa propre science. Aussi le critique reconnaissant bénit-il les dieux de la librairie quand ils lui adressent un livre comme celui de M. Henri Sée, où tout est à sa place, où les détails puisés aux meilleures sour-

ces ne cachent pas les grandes lignes, mais les mettent en plein relief, où la sagesse de l'écrivain n'est nullement de l'impuissance, mais la circonspection d'un esprit réfléchi, maître de son sujet et de sa pensée.

Depuis la publication pendant les premières années du second empire des histoires des classes rurales de M. Doniol et de M. Dareste de la Chavanne, il n'avait paru en France que des monographies locales ou régionales, dont quelques-unes, comme par exemple celle de M. Brutails sur le Roussillon, sont assurément d'un grand prix ; toutefois, pendant ce long intervalle, aucun de nos érudits n'a mis au jour une histoire d'ensemble de nos populations agricoles. C'est la tâche que s'est assignée M. Sée pour le moyen âge ; et cette tâche il l'a accomplie avec un succès démontrant que, pour un homme de sa valeur, l'entreprise n'était pas aussi téméraire que sa modestie se plaît à le dire. Sans doute, en de pareilles matières, il est peu ou point d'ouvrages définitifs, mais il en est qui demeurent et d'autres, dont le souvenir s'efface: le sien est de ceux qui resteront.

Comme ses deux prédécesseurs, M. Sée voit dans les conditions économiques la cause déterminante de la marche de l'évolution sociale ; les progrès qu'a depuis un demi-siècle réalisés la méthode historique, lui ont permis de rester plus fidèle à ce point de vue qu'ils n'avaient pu le faire. Pour lui, le fait dominant la vie rurale à l'époque franque et à l'époque féodale, c'est l'organisation du régime domanial, successeur direct du régime de grande propriété foncière des Romains, mais avec cette différence capitale que les esclaves et les colons partiaires se sont peu à peu transformés en serfs *casés* dont la situation était devenue héréditaire : c'est donc à l'époque romaine qu'il va chercher les lointaines origines du système seigneurial. Par contre, M. Sée se montre sceptique à l'endroit des théories, qui aperçoivent dans les biens communaux des restes d'anciennes propriétés collectives, car dans les documents de la période carolingienne, il n'est jamais question de *co-propriété de village*. Le phénomène général, c'est l'extension continue de la grande propriété individuelle. Les expressions de pré communal, de terre communale, désignent simplement, à son avis, des terres sur lesquelles les tenanciers exercent en commun des droits d'usage concédés par le seigneur ; la forêt, où il leur permet de ramasser des glands ou de faire du bois, fait incontestablement partie de sa réserve. En pleine époque féodale, la condition générale du paysan français est devenue le servage, avec cette nuance que sa tenure plutôt que sa personne est demeurée servile; on y découvre de nombreux indices d'un morcellement de la grande propriété seigneuriale, qui prépare et annonce l'émancipation progressive

des serfs, leur avènement au vilainage et l'élaboration latente des cadres de la petite propriété paysanne que la Révolution n'a pas créée, mais qu'elle a simplement achevé de libérer de redevances parfaitement légitimes dans leur origine, mais auxquelles l'action du temps avait imprimé un caractère devenu vexatoire et humiliant.

Quel a été le facteur primordial de cette nouvelle évolution ? L'intérêt même et le besoin d'argent du grand propriétaire devant faire face aux dépenses de son train de vie fastueux et coûteux. Dès le IXe et le Xe siècle, on rencontre de fréquents traités de *complant* par lesquels une terre inculte est concédée pour être mise en valeur ; au bout de quelques années, elle est divisée en deux parts : l'une revient intégralement au propriétaire primitif, l'autre demeure en la possession du cultivateur. Simultanément les *accensements* commencent à abonder : le seigneur concède au paysan une terre à cultiver moyennant le paiement d'un cens déterminé ; les charges sont le plus souvent fixées avec précision. A partir du XIe siècle, les défrichements des forêts commencent à s'effectuer sur une échelle telle qu'on attire et installe de véritables colonies d'*hôtes* en leur abandonnant de vastes surfaces et en construisant des maisons pour les abriter eux et leurs familles : ces *hôtes* seront de condition libre; ce seront des hommes francs échappant à toute taille et à toute corvée arbitraires, acquittant un cens en argent ; souvent ils ont la libre disposition de leur *hostise* ; souvent aussi ils sont établis comme métayers.

Certes, la plupart appartenaient par leur naissance à la classe servile, mais étaient parvenus à se soustraire à la poursuite de leur ancien seigneur. Plus tard, la fondation des *villes neuves*, véritables centres de colonisation dont les habitants pouvaient rester cultivateurs et obtenaient à peu près les mêmes privilèges que dans les villes de bourgeoisie, vint exercer sur les masses rurales une attraction puissante; pour y résister et pour conserver les bras nécessaires à l'exploitation de leur domaine, les seigneurs se virent forcés d'accorder à leurs anciens tenanciers de nouvelles garanties et d'améliorer les conditions de leurs tenures. A la vérité, lors du mouvement général d'affranchissement des serfs au XIIIe et au XIVe siècle, les chartes d'affranchissement sont émaillées de considérations pieuses, qui ont fait croire que leurs auteurs songeaient avant tout au salut de leur âme. En réalité ils songeaient plutôt à prévenir une tendance fâcheuse à l'émigration ou à remplir leur caisse ; comme le fait remarquer M. Sée, les édits d'affranchissement de nos rois furent presque tous dictés par des visées fiscales. La preuve c'est que ceux-ci frappèrent de taxes extraordinaires les serfs malavisés refusant d'acheter une libération jugée trop onéreuse. Toutes ces causes secondes dérivant d'une même cause première ont

concouru à l'abolition du servage ; il en a survécu des vestiges, notamment sur certaines terres de l'Eglise, jusque bien avant dans le XVIII[e] siècle, mais, en bloc, il avait avant les débuts de la Guerre de Cent Ans fait place au vilainage.

M. Sée ne se représente pas la vie des vilains sous des couleurs d'idylle champêtre. Tout en se gardant d'affirmations tranchantes, il n'hésite pas à exprimer sa conviction que leur condition était médiocre et leur vie assez misérable. Il invoque la pénurie des espèces de plantes cultivées au moyen age, l'impossibilité qui en résultait d'avoir recours aux assolements arrêtant l'appauvrissement de la terre, la difficulté des communications qui imposait certaines cultures à des terres et sous un climat rebelles (par exemple celle de la vigne en Normandie et en Bretagne). Il nous dépeint le paysan habitant de chétives cabanes en bois aux murs de foin ou de paille, san fenêtres et sans cheminée; le vêtement seul était chaud et suffisant. Les mauvaises récoltes n'étaient pas rares ; de là des disettes et des famines fréquentes. L'homme né dans la pauvreté se fait au manque de bien-être et aux privations, tant qu'elles ne dépassent pas un certain degré, mais il ne se fait pas à l'absence complète de sécurité; dans la culture, qui rive au sol et ne peut se passer de lendemains assurés, les jours du paysan devaient être terriblement anxieux en ces siècles brutaux, pillards et batailleurs. Même dans les courtes périodes de répit que lui laissaient les guerres nationales et privées, il restait exposé au mépris universel qui pesait sur lui ; à vrai dire, il était lui-même de mœurs violentes et lourdement débauchées.

Malgré toutes ces épreuves, le régime domanial a survécu à la féodalité ; le paysan s'est insensiblement accoutumé à considérer comme un patrimoine le champ, dont il avait l'usufruit héréditaire, et c'est ainsi, pour me servir des expressions de M. Sée, qu'il s'est lentement, mais sûrement, acheminé vers la pleine et entière propriété.

E. CASTELOT.

QUELQUES-UNS, par LOUIS DELAPORTE, 1 vol. in-18, Fontemoing, 1901.

Je voudrais avoir, pour présenter ce livre, un talent littéraire aussi aimable que celui de l'auteur, sa légèreté de touche, sa philosophie souriante, son scepticisme un peu malicieux et jamais méchant. Le compte-rendu pourrait alors être congruant à l'ouvrage. Mais hélas ! tous ces dons qui ne s'acquièrent guère, ne m'ont pas été donnés, et si j'aime mon prochain, comme le veut la charité chrétienne, je n'oserais, comme

M. Delaporte, approuver à peu près toutes les doctrines et toutes les opinions. *Amicus Plato...* On connaît le proverbe.

Il parle tour à tour, et toujours aimablement, louangeusement, d'Anatole France et d'André Lefèvre, d'Arthur Giry et de Coquelin ou du P. Hyacinthe, d'Alexandre Bertrand ou d'Alfred Roll, de Gustave de Molinari ou de Jules Dalou et d'Ary Renan, sans compter beaucoup d'autres. Il en fait les portraits, c'est le mot dont il se sert. Mais il y a portraits et portraits et ceux-ci me semblent plutôt des silhouettes que le talent de l'auteur a d'ailleurs su rendre agréables à voir. Voltaire a dit

Glissez, mortels, n'appuyez pas.

M. Delaporte, qui connaît ses auteurs, n'appuie pas, et en glissant adroitement a évité plus d'un piège où aurait sombré sa constante indulgence. Ses portraits ne sont pas des biographies dont les détails eussent dérangé sa manière. La critique l'en eût éloigné davantage encore. Si j'osais me servir d'une comparaison devenue vulgaire à force d'avoir servi, je dirais que comme l'abeille voltige de fleur en fleur, ne puisant en chacune que le meilleur du suc qu'elle distille, ainsi M. Delaporte prend chez chacun de ses personnages — on voit que je suis, moi aussi, aimable et gracieux — seulement ce qu'il y trouve à son goût. « On ne doit écrire, dit-il avec Renan, que de ce qu'on aime ». On peut croire qu'il a fait un choix, non seulement des personnes, mais de ce que l'on peut admirer en elles. Et de ce choix il fait des petits tableaux gentils. Il brode alentour. Il les rehausse d'une érudition littéraire qui n'est pas sans charme. Peut-être la force est-elle trop sacrifiée à la grâce, à quelque recherche de style un peu précieux. Mais un léger croquis, pour ne pas ressembler à un portrait peint par Bonnat, peut avoir aussi son mérite.

Je ne parle guère que de la manière de M. Delaporte. Je ne connais pas assez tous ses *sujets* — il n'en a pas moins de vingt-huit — pour en parler aussi pertinemment que lui. Aussi bien la matière pour moi serait-elle souvent assez scabreuse. J'approuve tout le bien qu'il dit de quelques hommes dont j'ai pu apprécier les qualités. Pour d'autres, le portrait me semble flatté. Mais c'est ici affaire de goût et d'opinion.

J'aimerais mieux, je l'ai dit, moins de banalité dans la louange. Toutefois si M. Delaporte a voulu montrer que même les gens ne pensant pas, sur tous les points, comme nous, ont leur valeur, qu'il s'agit seulement de les regarder par le bon côté, cette morale de son livre ne nous déplaira pas, et je conviens sans peine qu'elle vaut mieux que celle du dénigrement mutuel où l'on est trop enclin de nos jours.

MAURICE ZABLET.

Le coopératisme, par A. D. Bancel. — 1 vol. in-18, Schleicher frères, 1901.

M. A. D. Bancel est coopératiste, mais coopératiste jusqu'au communisme, jusqu'au fouriérisme, jusqu'au phalanstère. Il est logique. Il n'est pas de ceux qui s'arrêtent à moitié chemin. Il comprend que l'on ne peut donner son adhésion à une doctrine sans aller jusqu'à ses conséquences naturelles et forcées. Le coopératisme est un premier pas vers le communisme. Ou il faut vouloir le communisme qui est la perfection du système, est n'être pas coopératiste du tout.

Je n'ai aucun goût pour le phalanstère, et ne partage pas, par conséquent, les opinions de l'auteur. Je ne redirai pas les arguments qui les combattent. Le but auquel tend le coopératisme et que le livre de M. Bancel — il est un peu l'enfant terrible de l'école — nous révèle avec une sincérité dépourvue de tout artifice, suffit ici. Et puis c'est de son livre surtout que j'ai à parler.

Certes M. Bancel ne manque d'originalité ni dans son exposé ni dans ses raisonnements. Dès la première page, nous voyons la critique de la théorie des lois naturelles qu'il rejette. Une simple négation suffit-elle ? et il serait peut-être difficile de démontrer — aussi l'auteur ne l'essaie-t-il point — que l'ordre économique n'a pas ses règles. Et si cela n'est pas démontré, c'est nous dire que le coopératisme va à l'encontre des lois naturelles, en d'autres termes est contraire à la nature des choses. Mais s'embarrasse-t-on de si peu ?

Un des grands arguments des coopératistes, c'est l'économie que fait réaliser le système. M. Bancel en cite des exemples nombreux. Les calculs varient de 30 à 127 p. 100 de bénéfice. Modestement il s'en tient à une moyenne de 30 p. 100. Donc, « si nous voulons, dit-il, appliquer l'exemple à un ouvrier qui gagnerait 1.800 francs par an, il nous sera facile de voir que les bénéfices dus à la coopération représenteraient 600 francs, soit, pour lui, quatre mois de travail. » Vous croyez peut-être que c'est arrivé, comme l'on dit. Hé ! non, c'est du raisonnement, du pur raisonnement que contredisent les faits. « Pour le moment — c'est toujours M. Bancel qui parle — grâce à l'insolidarité des masses, même en Angleterre, la moyenne des bénéfices n'est que de 100 francs par an. » Le jeu ne vaut plus la chandelle. Mais je vous ai bien dit que M. Bancel est un enfant terrible.

Il a des chapitres dont les titres seuls sont très suggestifs. Par exemple celui-ci : « La coopération peut augmenter les salaires en soutenant les grèves. » — « Elle supprime la préoccupation du profit individuel. » — « Elle crée une propriété commune. » — « Elle peut

combattre la falsification des denrées. » En tous cas, elle n'en augmente pas la qualité, comme je l'ai vu, de mes yeux vu, à Paris, dans certains magasins d'épiceries coopératifs dont tous les clients s'éloignaient bien vite. L'énumération des bienfaits que procure la coopération serait vraiment trop longue à répéter. N'oublions pas cependant qu'elle « soutient les opprimés de toute catégorie ». Mais alors pourquoi la suppression des capitalistes, des commerçants, des intermédiaires ? Peut-être entend-elle que les supprimer n'est pas les opprimer.

Et la belle justice! Parlant des syndicats agricoles, M. Bancel raconte comment ils font leurs achats. « Le syndicat s'engage à livrer aux marchands agréés toutes les commandes que ses adhérents voudront lui faire ; mais comme ceux-ci n'ont pris aucun engagement ferme, ils ont toute latitude pour acheter leurs produits ailleurs qu'au Syndicat, — s'ils y trouvent un avantage. En cas de hausse, ils peuvent toujours demander à l'adjudicataire du Syndicat de pourvoir à leurs besoins, en exécutant leurs commandes.

« C'est très commode pour le syndiqué, ajoute M. Bancel ; mais la vie ne doit pas être drôle pour le fournisseur! » Je le crois bien, il n'est jamais drôle d'être volé. Oh! ce n'est pas que les syndicats agricoles.. vous m'entendez bien. Ils sont composés des plus honnêtes gens de la terre. Mais pour la défense d'intérêts qu'ils défendent d'ailleurs fort mal (c'est bien un peu grâce à eux si, par exemple, cette année, le vin dans le Midi ne se vend pas) ils ajoutent une troisième morale aux deux morales autrefois inventées par M. Nisard. C'est tout, et rien n'est plus loyal, plus juste, plus légitime, puisque c'est la morale coopératiste.

M. Bancel parle de la solidarité. Or l'école solidariste admet à la fois le coopératisme et l'étatisme, tandis que M. Bancel repousse l'étatisme et rattache le coopératisme à la liberté. Il est aussi libre-échangiste et anti-militariste, ce dont on ne peut que le féliciter. Je ne vois pas toutefois comment toutes ces opinions diverses se tiennent, par quel lien elles se rattachent.

Le livre fait partie d'une collection populaire intitulée les *Livres d'or de la science*!

MAURICE ZABLET.

LES COLONIES FRANÇAISES. Introduction générale, par J. CHARLES-ROUX. 1 vol. in-8°. Challemel, 1901.

La Commission chargée de préparer la participation du ministère des Colonies à l'Exposition universelle de 1900 a publié un grand nombre d'ouvrages : *Un siècle d'expansion coloniale française*, par

MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier; *La mise en valeur de notre domaine colonial*, par M. Camille Guy; *Organisation administrative, politique, judiciaire et financière*, par MM. Arnaud et Méray; *Le domaine et la constitution de la propriété aux colonies*, par M. Imbart de la Tour; *Le régime de la main-d'œuvre aux colonies*, par M. Dorvault; *L'enseignement aux colonies*, par M. Froidevaux; *L'agriculture aux colonies*, par M. Lecomte; *Survivance de l'esprit français aux colonies*, par M. Victor Tantet; sans compter les notices, quelques-unes très considérables, spéciales à chaque colonie, sans compter encore le livre de M. Foncin : *La langue française dans le monde*. Et de tout cela, aussi bien que de ce qui s'est passé au Trocadéro, des observations faites, des renseignements recueillis, en un mot, de l'œuvre colonial tout entier, M. J. Charles-Roux, délégué des ministères des Affaires étrangères et des Colonies, fait la synthèse dans ce qu'il appelle une introduction générale à toutes ces études sur les colonies françaises. En d'autres termes, c'est le rapport officiel de la commission dont il résume les travaux dans les termes suivants : « Etudier les questions fondamentales de la colonisation, envisager tout ce qui a pour but de peupler les colonies de français immigrés, d'y mettre en valeur les richesses de tout ordre, d'y attirer les capitaux, d'y créer un outillage, d'y développer la civilisation, d'y retenir et d'y fixer les colons, d'y faire vivre côte à côte les Français et les indigènes; prouver, l'histoire à la main, que les Français ont été de tout temps un des peuples les plus colonisateurs; signaler leurs efforts constants pour reconstituer leur domaine colonial et les immenses progrès accomplis pendant le siècle et surtout sous la troisième République, tel est le vaste programme que la commission avait à aborder de front ».

Nous sommes donc renseignés et documentés avec abondance. Il s'agit seulement — car tous ces ouvrages sont surtout des apologies du système colonial — de savoir si le mot et la chose sont en parfaite conformité.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Nous avons souvent entendu une autre cloche... M. Charles-Roux essaie bien de mettre un peu les choses au point. C'est un libéral en économie politique. Mais il est aussi un colonial, selon l'expression qui s'est introduite depuis quelques années dans notre langue. Comme colonial, il approuve beaucoup. Comme libéral, il semble quelquefois gêné dans son enthousiasme. S'il aime les colonies, il n'admet pas que la politique coloniale qui a été suivie soit toujours la bonne, ce qui l'entraîne à nombre de critiques. Aussi se croit-il obligé, dans la conclusion de son livre, de dire : « Je ne voudrais pas que l'on déduisît de cette énumération de desiderata que je suis une sorte de docteur Tant pis, et que je

nie les progrès accomplis. Loin de là... » Mais on voit bien que c'est surtout de l'espoir que manifeste M. Charles-Roux. Jusqu'ici, en effet ce ne sont guère que des espérances que l'on peut avoir au sujet des colonies. Et nous disons espérance pour ne pas écrire illusions.

Si nous en croyons les descriptions, nous n'aurions affaire dans les colonies qu'à des petits saints tout confits en dévotion pour la France. Ils l'aiment au-delà de toute expression. Mais alors pourquoi faut-il tant d'hommes et tant d'argent pour coloniser le moindre coin ? Ils ne songent qu'à s'initier à nos mœurs, à nos coutumes. Cependant « je doute, dit M. Charles-Roux, qu'une exposition coloniale, même autrement comprise, puisse jamais les rendre à leur pays natal très profondément modifiés, les nécessités de la figuration s'y opposant ». Alors que signifie la foire que l'on nous a montrée au Trocadéro ?

M. Charles-Roux a dû atténuer souvent sa pensée, au moins dans la forme. Il est plus net en ce qui concerne le régime commercial de la métropole et des colonies, et en fait ressortir les résultats défavorables. On sait que colonisation et protectionnisme sont deux choses contradictoires. Qu'importe ? On pratique chez nous les deux politiques avec la plus charmante désinvolture.

Il fait aussi le procès aux procédés surannés qui réduisent notre marine marchande à une nullité presque complète relativement aux marines étrangères. « Puisque, dit-il, nous nous sommes constitué un empire colonial dépassant 4 millions de kilomètres carrés et une population de 41 millions d'habitants disséminés sur tous les points du globe, il nous faut une marine de guerre pour le défendre et une marine marchande nationale pour assurer nos échanges coloniaux. » Toutefois, s'il est de bonnes réformes parmi celles qu'il propose, je ne crois guère à l'efficacité des primes, fussent-elles payées plus tôt et avec moins de difficultés ; et quant à la marine de guerre, au train dont va le budget, je crains que les colonies ne valent jamais ce que cette marine nous coûte.

Il y a aussi des pratiques dont M. Charles-Roux est tout à fait partisan et que j'avoue ne pouvoir comprendre. J'admets fort bien le service des renseignements coloniaux : il peut être utile. Mais à quoi rime un jardin colonial à Nogent-sur-Marne, où ni la terre ni le soleil ne comportent aucune acclimatation. On préconise aussi, entre mille autres imaginations, un enseignement médical colonial. Seulement M. Charles-Roux ne le veut pas à Paris, mais à Marseille, parce que le nombre des coloniaux est plus grand dans cette dernière ville. Je ferais un pas de plus que M. Charles Roux : j'installerais cet enseignement à Saïgon, à Hanoï, à Tananarive, etc., enfin dans les colonies elles-mêmes où, semble-t-il, il y a encore plus de coloniaux. A moins pourtant que je

ne me trompe et qu'ils ne soient tous aux alentours du pavillon de Flore !

Ne dites pas que ce sont là les petits côtés de la question. On y attache beaucoup d'importance, beaucoup plus d'importance qu'au développement de nos relations commerciales. Aussi bien, cela se comprend, les colonies ne sont pas faites pour le commerce, ni même pour les colons, mais pour les fonctionnaires qu'on y envoie.

Terminons en disant que M. Charles-Roux a écrit ce rapport avec son talent habituel. Il y montre une grande souplesse d'esprit et de style. MAURICE ZABLET.

ÉTUDE SUR LE TAUX DE L'INTÉRÊT ET LES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS LES CRÉANCES DE SOMMES D'ARGENT. — Commentaire de la loi du 7 avril 1900, par GAÉTAN AUBÉRY, juge d'instruction, lauréat du concours général des Facultés de Droit, membre de la Société de Législation comparée, in-8°, Paris 1901, Chevalier-Marescq éditeur.

Tel est le titre général d'un ouvrage que vient de publier M. Gaëtan Aubéry et qui renferme une étude à la fois juridique et économique du taux de l'intérêt et des dommages-intérêts à raison du retard dans le paiement de sommes d'argent.

On sait que la loi française du 7 avril 1900 a réduit l'intérêt légal à 4 p. 100 en matière civile et à 5 p. 100 en matière commerciale. Il convient de remarquer, à cet égard, que cette mesure législative a abaissé seulement le taux de l'intérêt légal, c'est-à-dire le taux fixé par la loi, en dehors de toute convention ou stipulation préalable, et que le taux de l'intérêt conventionnel demeure toujours soumis, quant à sa limitation, aux prescriptions de la loi du 3 septembre 1807.

La loi du 7 avril 1900 édicte encore une réforme importante en matière de procédure civile. La demande judiciaire n'est plus désormais nécessaire pour faire courir les intérêts moratoires; une sommation extrajudiciaire sera suffisante pour produire cet effet.

La même loi confère, en outre, au créancier d'une somme d'argent le droit d'obtenir des dommages-intérêts compensatoires, indépendamment des intérêts légaux, toutes les fois que son débiteur en retard lui aura causé un préjudice par sa mauvaise foi.

M. Gaëtan Aubéry étudie les diverses dispositions de la loi de 1900, et son étude se recommande des principes juridiques les plus sûrs, des documents de jurisprudence les plus autorisés et souvent de considérations personnelles qui ne manquent ni de portée ni de justesse.

Après avoir fait connaître dans quelle mesure la nouvelle loi a réduit le taux légal, l'auteur passe en revue les diverses causes qui ont amené

le législateur à voter cette réforme. C'est surtout sous l'influence de la diminution générale du loyer de l'argent, produite par l'abondance des capitaux, que la réduction du taux légal a été proposée. Le législateur a voulu faire bénéficier de cette baisse générale les débiteurs qui sont, à raison notamment de la crise agricole, dans l'impossibilité de rembourser leurs emprunts. Au surplus, il est juste que les créanciers, qui n'ont stipulé aucun intérêt pour le cas de défaut de paiement à l'échéance convenue, ne puissent réclamer un intérêt supérieur à celui que produisent aujourd'hui les placements les plus lucratifs.

Le fait économique de la baisse générale du loyer de l'argent avait attiré déjà l'attention de plusieurs nations de l'Europe. En effet, quelques législations étrangères, prenant en considération ce fait économique, ont abaissé dans de justes proportions le taux de l'intérêt légal. Ainsi, la loi belge du 20 décembre 1880 a réduit le taux légal à 4 p. 100 en matière civile et à 5 p. 100 en matière commerciale. La loi autrichienne du 20 juin 1895 a abaissé le taux de l'intérêt légal de 6 à 5 p. 100 en matière civile ou commerciale. Le Code civil allemand de 1896 fixe à 4 p. 100 l'intérêt légal.

Les autres législations n'ont point encore tenu compte de cette diminution du taux sur le marché de l'argent. Quelques-unes même d'entre elles édictent encore de nos jours un taux légal excessif. Ainsi, notamment, la loi grecque du 22 mai 1882 sur le taux de l'intérêt en cas de retard, fixé le taux légal à 8 p. 100 en matière civile et à 9 p. 100 en matière commerciale. Nous exprimons le vœu que cette loi soit modifiée dans un sens conforme aux événements économiques de ces dernières années et que, par suite, le taux de l'intérêt légal soit réduit dans une juste proportion.

A ces considérations qui militent en faveur de la diminution du taux actuel, il convient d'ajouter celle-ci, qui n'est pas moins concluante, que les États ne servent aujourd'hui, en général, à leurs prêteurs que 3 p. 100 d'intérêt. Il n'est donc pas rationnel qu'ils puissent imposer aux débiteurs l'obligation de payer, en cas de demeure, un intérêt de 5 ou 6 p. 100.

M. G. Aubéry invoque, pour justifier la réduction du taux légal, un autre argument qui ne manque pas de force. Cet argument est fondé sur l'état des frais considérables qui sont occasionnés par les exigences et les lenteurs de la procédure civile. L'auteur suppose un acquéreur ou adjudicataire d'un immeuble grevé d'hypothèques. On sait que cet acquéreur ou adjudicataire ne peut valablement se libérer qu'après avoir rempli diverses formalités de procédure aussi longues qu'hérissées de difficultés : purge, procédure d'ordre avec ses complications et ses incidents. Plusieurs années se passent avant que la procédure ne soit

terminée. Est-il juste, dans ces conditions, que l'acquéreur ou adjudicataire soit légalement tenu de verser aux créanciers inscrits un intérêt onéreux de 5 p. 100, alors que l'immeuble dont il perçoit les fruits naturels ou civils ne lui rapporte peut-être qu'un produit inférieur au 4 p. 100?

Ces considérations suffisent amplement à justifier le législateur français d'avoir réduit, dans une mesure modérée, le taux de l'intérêt légal.

A. Typaldo Bassia.
professeur agrégé à l'Université d'Athènes.

Etat Politique et Morale de classe, par Jules Guesde, avant-propos par Edouard Fortin. 1 vol. in-18, Paris. V. Giard et E. Brière, 1901.

Un fait domine toute l'histoire de la civilisation, dit M. Fortin dans son avant-propos. Ce fait, c'est l'exploitation du travail humain. La forme de cette exploitation change de pays à pays, de génération à génération, mais le fond reste le même. « Les philosophes de l'antiquité consacrent l'esclavage; la Bible divinise le surtravail lorsqu'elle déclare : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front »; la religion légitime les souffrances terrestres par la promesse intenable de jouissances célestes. » Il faut croire que M. Fortin voit clairement la liaison qu'il y a entre sa citation de la Bible et le surtravail; quant à nous, nous avouons humblement que notre vue ne porte pas si loin ou ne pénètre pas si profondément dans l'intime des choses.

M. Fortin trouve que la répartition des fruits du travail n'est pas bien faite et que les plus savoureux de ces fruits sont consommés par « une classe oisive et privilégiée ». Dans la mesure où cette assertion est vraie, il conviendrait d'ajouter que cette classe oisive est privilégiée précisément par les travailleurs. Il ne tiendrait donc qu'à ceux-ci, par le suffrage universel, de remettre le bon ordre dans la répartition. Les socialistes veulent « détruire tout régime d'exploitation du travail humain ». Inutile de faire la grosse voix pour cela : Ils n'ont qu'à cesser de construire ce régime.

Si l'avant-propos ne dit rien de nouveau, le livre n'en dit pas beaucoup plus. C'est un recueil d'articles de journaux publiés, pour la plupart, il y a quinze à vingt ans. Ces articles sont très spirituels, nous voulons bien en convenir, mais il sont peu instructifs; c'est de l'histoire déjà ancienne et cette histoire est toujours la même. M. J. Guesde avait déjà publié, en 1899, un volume du même genre intitulé : *Le socialisme au jour le jour*. Si l'étiquette change, le contenu du sac ne change pas. M. Guesde convient que l'Etat actuel a de nombreux défauts; mais il

nous assure que lorsque l'Etat aura été arraché à la classe capitaliste pour devenir, entre les mains de la classe ouvrière — lisez de ses meneurs — le moyen de supprimer les classes dans l'universalisation de la propriété et du travail, il ne restera rien des inconvénients ou des infirmités de l'Etat présent. — Si vous ne voulez pas croire, allez voir!

Le progrès économique consistant à réduire sans cesse le travail humain nécessaire pour un résultat donné, M. Guesde en conclut que la classe qui vit exclusivement de travail et dont le champ d'action va ainsi se rétrécissant, est vouée fatalement à des chômages de plus en plus nombreux. Si M. Guesde avait mis à profit « les âneries d'un Say ou d'un Bastiat », il aurait vu qu'aucune classe ne vit de travail, mais de produits, que les besoins humains étant loin d'être tous satisfaits, toute réduction de travail « pour un résultat donné » permet d'appliquer l'excédent à obtenir d'autres résultats, à satisfaire d'autres besoins, et que le chômage n'est pas une conséquence fatale du progrès industriel.

Mais est-ce bien la peine de discuter des articles de journaux où règne constamment l'esprit de parti?

H. Bouet.

Le Socialisme contemporain, histoire du socialisme et de l'anarchisme, par l'abbé Winterer, 1 vol., in-18°. Paris, Victor Lecoffre, 1901.

La première édition de cet ouvrage fut publiée en 1878. Depuis lors l'auteur n'a cessé de tenir à jour l'histoire du socialisme dans chacune de ses éditions successives, cette dernière nous conduisant jusqu'à 1901. Comme l'indique le titre, M. Winterer ne fait pas l'histoire du socialisme dit utopique qui a fleuri au commencement du XIXe siècle; encore moins remonte-t-il aux origines antiques : il se borne à prendre le socialisme tel qu'il a été constitué par Lassalle, Marx et Bakounine, il y a environ un demi-siècle. Après quelques mots sur l'origine du socialisme, l'auteur montre en quoi consiste la doctrine socialiste contemporaine ; il fait l'histoire de son développement dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire dans les écrits, surtout dans les Congrès socialistes, et dans tous les pays où il s'est répandu.

M. Winterer distingue deux genres de socialisme : le collectivisme et l'anarchisme. Ce qu'ils ont de commun, c'est la haine de la société actuelle sous tous ses aspects fondamentaux : propriété, religion, famille, Etat : « Le socialisme contemporain ne veut pas seulement modifier l'organisation économique actuelle ; il veut le renversement complet de la société pour établir sur ses ruines je ne sais quoi qu'il n'est pas parvenu à définir. Pour qu'un tel système pût se produire, il fallait avant tout qu'il se trouvât des hommes qui ne croyaient pas à

une base sociale établie par Dieu. Il fallait aussi que ces hommes fussent persuadés que la transformation rêvée par eux est possible aux seules forces humaines. »

Si l'on considère combien les hommes sont naturellement enclins à croire en Dieu, et en général à toutes sortes d'êtres surnaturels, on se demande comment l'athéisme a pu naître, faire des progrès et devenir un des articles de foi du socialisme. M. Winterer ne se pose pas cette question. La cause de l'athéisme ne serait-elle pas que trop souvent ceux qui font profession de religion parlent d'une façon et agissent d'une autre ?

Le socialisme proprement dit ou collectivisme et l'anarchisme diffèrent l'un de l'autre, d'après M. Winterer, en ce que le socialisme est moins violent, mais non moins dangereux que l'anarchisme. De plus, le collectivisme veut la nationalisation des biens, tandis que l'anarchisme en veut la communalisation. Le collectivisme, dit M. Winterer, n'a qu'un dogme bien défini, celui de la propriété collective du capital. L'anarchisme admet une propriété collective autre que celle de l'Etat, une propriété collective entre les mains de groupes qui se forment librement. Quand l'ordre social actuel serait renversé, l'anarchisme croit que des groupes d'hommes se formeraient tout naturellement. Ces groupes seraient les propriétaires collectifs du sol. Ils s'organiseraient librement eux-mêmes de la manière qu'ils jugeraient convenable. Ils ne subiraient aucune espèce d'autorité. Tout droit d'hérédité serait aboli, etc.

L'anarchisme suppose, comme on le voit, que tous les hommes seront sages ou, si l'on veut, qu'ils seront tous fous de la même manière ; que tous voudront exactement la même organisation ; que tous repousseront l'hérédité, que tous consentiront à communaliser leurs enfants ainsi que leurs biens, à confier à la commune l'entretien, l'éducation et l'instruction de la jeunesse ; que rien dans les rapports des parents avec les enfants ne viendra contrecarrer les enseignements de l'école communale, etc.

M. Winterer ne croit pas qu'une pareille organisation sociale soit l'idéal de l'avenir. « Nous croyons, dit-il, avec M. Rodolphe Meyer, que ce système est emprunté en partie à la constitution de la commune rurale russe, qui s'administre elle-même, où la propriété du sol est collective, où le droit d'hérédité n'existe pas pour la propriété du sol, où le partage uniforme et périodique des lots de terre à cultiver nivelle autant que possible la situation des familles et amène une certaine uniformité dans l'éducation des enfants. »

Voilà comment les plus révolutionnaires sont souvent les plus réac-

tionnaires. Les extrêmes se touchent ; l'anarchisme donne la main au *moujikisme*.

M. Winterer estime que le socialisme et l'anarchisme dureront tant que subsisteront les causes qui les ont produits. Ce sont donc les causes qu'il faut découvrir et, pour cela, il est nécessaire de s'adresser à l'histoire afin de les étudier à leurs sources. Au point de vue historique, le livre de M. Winterer est une mine précieuse de renseignements bien classés et plus condensés que chez la plupart des autres historiens du socialisme et de l'anarchisme.

H. Bouet

Précis de sociologie par G. Palante, 1 vol. in-18. Paris, Félix Alcan 1901.

Le but que s'est proposé l'auteur de ce volume est de préciser et de vulgariser les notions sociologiques les plus importantes qui se dégagent de l'œuvre complexe des sociologues contemporains, tout en indiquant ses préférences sur la manière de comprendre la sociologie, ainsi que sur la solution à donner aux problèmes essentiels. Le *Précis* de sociologie est divisé en cinq livres : 1° Préliminaires; 2° comment les sociétés se forment, 3° se conservent, 4° évoluent, 5° se dissolvent et meurent. Si la sociologie était une science, elle devrait ramener tous ces phénomènes à un même principe, comme, par exemple, l'économie politique explique tout par « le moindre effort ». Mais nous sommes très loin de cet idéal.

La sociologie nous présente toute une kyrielle de lois dont la plupart n'ont pas de rapports bien intimes entre elles : loi de conservation sociale, loi d'unité et de continuité sociale, loi d'adaptation vitale, loi de différenciation sociale et loi des élites, loi de solidarité sociale et loi de grégarisme, loi de conformisme social et d'élimination des non-conformistes, loi... en voilà sans doute assez. On se croirait à la Chambre des députés ou à son anti-chambre : l'Université.

Nous ne faisons pas un crime à M. Palante d'avoir exposé toutes ces lois, ce n'est pas lui qui les a inventées et son devoir était de résumer les travaux des autres sociologues; nous voulons seulement dire que, pour découvrir tant de lois, même en sociologie, il faut que leurs inventeurs prennent les choses à rebours, le détail pour l'essentiel, l'accessoire pour le principal.

Les sociologues ne sont pas d'accord sur la définition de leur science. Cela n'a rien de surprenant : la définition est la dernière chose que l'on trouve puisqu'elle doit définir, c'est-à-dire limiter l'étendue de la

dite science. M. Palante adopte l'opinion en vertu de laquelle la sociologie est une psychologie sociale. Et, ajoute-t-il, nous entendons par psychologie sociale la science qui étudie la mentalité des unités rapprochées par la vie sociale. Cette définition ramène au fond la psychologie sociale et, par suite, la sociologie à la psychologie individuelle. C'est bien ainsi que l'entend M. Palante et cela seul indique que les tendances individualistes doivent prédominer chez l'auteur. C'est effectivement ce qui a lieu :

« La solidarité est au fond un égoïme à plusieurs, et l'égoïsme collectif est souvent, tout comme l'égoïsme individuel, cupide et féroce, intrigant et, menteur; bien plus, il a une tendance à exagérer encore et à intensifier dans des proportions inconnues de l'égoïsme individuel ces dispositions qu'on déclare immorales et anti-sociales chez l'individu, mais qu'on déclare morales et respectables chez une collectivité, comme si les égoïsmes, en s'agglomérant, devenaient sacro-saints. On sait assez les effets déprimants exercés sur l'intelligence et la volonté des individus par ces formes de solidarité : la camaraderie, l'esprit de corps, l'esprit de coterie, l'esprit de chapelle, etc. On sait comment ces associations diminuent le sentiment de la responsabilité personnelle et renforcent celui de l'impunité et de la cruauté collectives. » Bref, la solidarité favorise l'esprit moutonnier et l'intelligence « vulpine » au détriment de l'intelligence vraiment humaine.

L'idéal social, pour M. Palante, est un minimum de gouvernement; encore ce minimum doit-il rester autant que possible sous le contrôle conscient de l'individu. La raison de ceci est que, de nos jours, l'élite sociale reste souvent étrangère au gouvernement. « La souveraineté populaire, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui,n'est que la multiplication, à des milliers d'exemplaires, de la souveraineté monarchique, et, sans l'exemple de celle-ci, incarné notamment dans Louis XIV, qui sait si celle-là eût jamais été conçue? »

Nous ne dirons pas comment les Sociétés se forment, se conservent, évoluent et meurent. Tous ces phénomènes devraient être des effets naturels d'un principe social comme l'évolution des animaux se ramène à un principe vital; mais c'est ce que les sociologues ne sont pas parvenus à établir jusqu'à présent. Peut-être même ne sont-ils pas dans la voie qui pourrait y conduire; il est fort à craindre que la multitude de leurs lois sociales les empêche de voir la Société comme les arbres empêchent de voir la forêt.

La dissolution et la mort des Sociétés est la partie de l'ouvrage qui appelle le plus particulièrement l'attention, tant parce que les sociétés civilisées sont peut-être plus près qu'elles ne le croient de leur dissolution, que parce que les considérations importantes se trouvent ras-

semblées sous cette rubrique en plus grand nombre que dans le reste du volume.

Les historiens et les moralistes, dit M. Palante, se croient obligés de déplorer la mort des sociétés comme un accident, alors qu'elle est un fait normal et inévitable. Ils recherchent dans les institutions et les mœurs d'une société les raisons qui ont amené sa décadence et sa ruine. C'est là une philosophie de l'histoire enfantine. Car ces doléances s'inspirent de cette illusion qu'une société devrait normalement durer sans limites à moins d'accident, de fautes ou de maladresses. Autant vaudrait s'étonner de la mort d'un individu.

Cette manière de voir ne nous paraît pas tout à fait exacte. Tous les individus sont mortels, soit; mais ils peuvent abréger ou prolonger leur vie selon qu'ils suivent un bon ou un mauvais régime. Il en est de même des sociétés. Cela est si vrai que M. Palante lui-même examine quelles sont les causes et les lois de décadence et de régression sociale. Il en indique même plusieurs qui ne sont pas sans importance : le parasitisme social, la sélection à rebours, l'*arrivisme*, etc. Il aurait seulement fallu remonter aux causes de ces phénomènes et les rattacher à un principe supérieur. C'est, nous l'avons déjà dit, ce que les sociologues n'ont pas encore fait.

Le feront-ils plus tard. Il ne faut pas désespérer. Le *Précis de sociologie* de M. Palante, en montrant le chemin parcouru et en indiquant les fautes commises, pourra servir de point de départ et souvent de guide à ceux qui voudront perfectionner la sociologie.

H. Bouet.

Natural economy, an Introduction to political economy (*Economie naturelle, introduction à l'Economie politique*), par Arthur H. Gibson, 1 vol. in-8. Birmingham, 1900.

En économie politique comme en toutes les sciences, les principes fondamentaux sont les plus importants, ceux auxquels il faut toujours remonter quand on veut dissiper les malentendus. C'est en grande partie parce qu'on les néglige, parce que chacun s'ingénie à faire de nouvelles découvertes, quelles qu'elles soient, sans examiner suffisamment les principes desquels on part, que la science économique se surcharge de prétendues lois qui ne sont souvent que des faits particuliers. On s'imagine ainsi faire progresser la science.

Mais il est des esprits plus sages qui éprouvent le besoin de savoir moins et de savoir mieux, qui veulent voir clair dans leurs propres idées et dans celles des autres, et qui, pour atteindre ce but, sentent

le besoin de soumettre les premiers principes à l'épreuve de la raison et des faits. Du nombre de ces esprits nous paraît être M. Arthur Gibson.

Notre auteur trouve d'abord que l'économie politique a été mal nommée. On a divisé les êtres en deux grandes classes : l'homme, d'une part, et tous les animaux inférieurs de l'autre. La considération des moyens employés par ceux-ci pour réaliser leurs fins rentre dans les sciences naturelles ; l'étude des moyens employés par l'homme pour atteindre les siennes forme l'économie politique. Cette division, dit M. Gibson, est illogique et tend à donner une idée fausse de la position de l'économie humaine par rapport aux autres sciences. L'Economie Politique n'est, pour M. Gibson, qu'une partie de l'Economie Humaine, et celle-ci n'est qu'une branche de l'Economie Naturelle. Une division bien définie de la science est la suivante : 1° Economie Naturelle, qui se subdivise en objective et subjective ; 2° Economie cosmopolite ; 3° Economie communale ; 4° Economie individuelle.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des caractères de chacune de ces divisions ; nous dirons seulement que l'auteur se borne, dans ce volume, à traiter de l'Economie Naturelle à ses deux points de vue : objectif et subjectif. Il considère les divers éléments de la production, les objets naturels, la force, l'intelligence. Il met ensuite ces éléments en œuvre, et il détermine les limites objectives de la production et les causes subjectives qui l'affectent.

De cette analyse très ingénieuse, l'auteur tire, entre autres, les constatations suivantes :

Les deux premiers éléments : les objets naturels et la force sont limités ; le troisième, l'intelligence, ne l'est pas. C'est ici ce qui distingue l'Economie Humaine de l'Economie Naturelle.

La production des hommes ne diffère pas en genre,mais seulement en degré de celle des abeilles. Les uns et les autres produisent pour satisfaire leurs besoins. Mais les besoins des abeilles se bornent à la conservation des individus et à l'accroissement de l'espèce. Les mêmes tendances se manifestent aussi chez les hommes. Mais au lieu de se borner à augmenter le nombre de leurs semblables, ils tendent en outre à améliorer leur standard d'existence.

Quand l'homme a développé son activité pour satisfaire à ses besoins primordiaux, le surplus des produits de cette activité suscite de nouveaux besoins. Il s'élève en lui ce que l'auteur appelle des impulsions secondes amenant le progrès dans les conditions de l'existence. Les goûts sont aussi variés que les individus, et ces impulsions secondes sont de leur nature également diverses, mais pour la plupart elles

poussent à la recherche du bien-être. Ce sont elles qui constituent en grande partie les caractéristiques des nationalités.

L'Economie Naturelle n'est, comme on l'a vu, que l'Introduction d'un traité complet d'économie : cosmopolite, communale et individuelle. L'auteur se trouve empêché par ses occupations de publier la suite. Les lecteurs le regretteront sans doute : ne fût-ce que pour la nouveauté du plan, un pareil ouvrage n'aurait pas manqué de présenter de l'intérêt.

H. Bouet.

Café. Production et consommation de 1820 a 1900. De l'influence des prix dans les pays consommateurs sur la production et la consommation. Situation financière et économique du Brésil. Théorie de la crise des changes des protectionnistes, par E. Laneuville, br. in-f° Havre, 1900.

On trouve ici les renseignements les plus complets sur l'industrie et le commerce du café, et des considérations économiques et financières très savantes et très sages. Nous ne pouvons donner que quelques indications, mais nous engageons vivement les protectionnistes à lire et méditer attentivement cette brochure d'un bout à l'autre, surtout la partie relative à leur théorie de la crise des changes. La critique de M. Laneuville est une des meilleures qui en aient été faites.

La consommation du café a progressé de 25 p. 100 depuis cinq ans. La baisse des prix a contribué dans une certaine mesure à cet accroissement, mais il a également eu pour cause l'immense progrès économique des deux principaux pays consommateurs de café : Etats-Unis et Allemagne.

Quant aux pays producteurs, beaucoup de gens pensent que le Brésil et certains pays de la Côte ferme et de l'Amérique Centrale pourront continuer à produire et à exporter des quantités de plus en plus considérables de café, malgré la baisse des prix. M. Laneuville ne le croit pas. La baisse du café, dit-il, a été une des causes du désarroi des finances brésiliennes. Dans la période de 1890 à 1895, 6 millions de sacs de café produisaient £ 24.000.000; en 1896-1897, 8.500.000 ne donnent que £ 21.000.000; et en 1897-1898, 11.000.000 de sacs ne produisent plus que £ 17.000.000. « Le Brésil a commis la faute d'avoir, comme on dit, mis tous ses œufs dans le même panier, c'est-à-dire de s'être trop exclusivement livré à la production du café. Il est grand temps qu'il change son fusil d'épaule; le pays est assez fertile pour produire d'autres denrées. Sans la prospérité économique, toutes les réformes financières imaginables seront inutiles. » Il va de soi que ces très justes observations s'appliquent aux autres pays producteurs de café aussi bien qu'au Brésil.

Dans la *situation financière et économique du Brésil*, M. Laneuville se livre à des considérations très intéressantes sur la valeur, le prix, la monnaie, le change ; considérations qui trouvent leur complément et leurs applications dans sa réfutation de la *théorie de la crise des changes des protectionnistes*. Cette réfutation, qui est à lire entièrement, peut se résumer ainsi qu'il suit : S'il était vrai que la baisse du change profite aux pays qui la subissent, l'idéal de tous les pays devrait être d'avoir des finances avariées ; mais alors quels seraient les pays à monnaie saine qui leur procureraient ces soi-disant avantages ? Comme le remarque très bien M. Laneuville, l'augmentation des exportations dans un pays à finance avariée ou à monnaie dépréciée n'est qu'un trompe-l'œil ; elle est due à la baisse de la monnaie qui sert à payer ou à évaluer les marchandises.

ROUXEL.

COMMENT LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS FACILITENT LA DÉCENTRALISATION. Comparaison avec les chemins de fer allemands, par le Dr ROBERT SOREL, br. 8°, Havre 1901.

Le maximum de vitesse, pour aller d'une ville à l'autre en 3e classe, est 79 kilomètres en Allemagne et le minimum 43 kilomètres à l'heure. En France, le maximum est 66 kilomètres et le minimum 24 kilomètres.

En Allemagne, tous les trains prennent à toute station, pour toute station, les voyageurs pour toutes les classes dont les wagons correspondants entrent dans la composition du train. Les voyageurs de 3e classe ont ainsi à leur disposition un plus grand nombre de trains express marchant à une vitesse de beaucoup supérieure aux trains français. On voyage donc plus vite et meilleur marché en Allemagne qu'en France.

Les lignes allemandes sont plus et mieux exploitées que les lignes françaises et un beaucoup plus grand nombre de villes sont mises entre elles en relations directes. En France, au contraire, tout converge vers Paris ; les grandes lignes sont encombrées, et la province est négligée ; es grandes villes de province n'ont pas de relations rapides et directes entre elles. Le Havre, par exemple, n'a de communications directes et rapides qu'avec Paris, assez bonnes en 1re et 2e classes avec Lille, et déplorables avec la Normandie, la Bretagne.

M. Sorel, qui constate ces défectuosités, ainsi que beaucoup d'autres, du système français comparé au système allemand, les attribue à ce que la France est un pays centralisé, tandis qu'en Allemagne il y a concurrence entre les divers Etats qui possèdent les chemins de fer.

M. Sorel invite les chambres de commerce à demander un certain nombre de réformes urgentes, notamment celles-ci : créer des trains directs de ville en ville sans s'inquiéter si le trajet passe ou non par Paris et si les voies empruntées appartiennent à la même Compagnie ou à plusieurs. Délivrer des billets directs, simples et aller et retour de toute ville à toute ville française, sans s'inquiéter des réseaux qui les desservent.

Rouxel.

Histoire du socialisme français, par Paul Louis, 1 vol. in-18. Paris, Editions de la *Revue Blamche*, 1901.

M. Paul Louis entreprend dans ce volume de montrer comment s'est constitué, depuis le xviii[e] siècle jusqu'à l'aube du 20[e], le prolétariat ; comment est née l'idée d'une classe prolétarienne distincte, comment cette classe s'est comportée à travers les vicissitudes politiques et sociales survenues depuis la Révolution.

Cette idée de faire du prolétariat un corps à part, ayant sa doctrine propre : le socialisme, rejaillit sur tout le livre et fait que l'auteur voit l'histoire à travers les lunettes qu'il s'est imposées. Pour lui, tout ce qui s'est fait de bien vient du prolétariat et du socialisme et tout le mal vient des autres. Toutes les corporations ont cette même manière de voir : rapporter à elles-mêmes tout le bien et à leurs adversaires tout le mal. Pour les francs-maçons, tous les « fils de la veuve » sont parfaits ou peu s'en faut, et c'est la maçonnerie qui a opéré tous les progrès, renversé tous les obstacles ; qui n'est pas franc-maçon n'est bon à rien, si non à pendre. Pour les catholiques, c'est le catholicisme qui soutient le monde depuis deux-mille ans, comme s'il ne s'était pas soutenu avant, comme s'il ne se soutenait pas encore où le catholicisme n'a pas pénétré. Le socialisme entre dans la même voie. C'était fatal.

A part ce *dada*, l'histoire du socialisme français est assez bien documentée. L'auteur ne remonte qu'au xviii[e] siècle, c'est en effet assez, et il observe que « certains mots, qui ont fait fortune en 1848, qui ont contribué à déchaîner alors le courant social, ne sont que des résumés ou des redites de thèses plus vieilles de soixante-dix ans. » Après avoir parlé des précurseurs, M. Paul Louis fait l'histoire du babouvisme, du Saint-Simonisme, du fouriérisme, et il constate que : « A étudier d'un peu près le mouvement des idées socialistes depuis la Révolution on s'aperçoit que la plupart d'entre elles, sinon toutes, tirent de chez nous leur origine. La France a fourni la substance même du communisme et du collectivisme. L'Allemagne n'a donné que la forme dernière et l'enchaînement dialectique des notions. »

L'Allemagne ayant donné la forme dernière, M. Paul Louis ne doit pas approuver les adversaires du marxisme. Effectivement : « Nous n'ignorons pas, dit-il, que certains socialistes très éminents de notre époque ont cru devoir critiquer cette thèse (la loi d'airain), la contester, voire même la nier complètement et la tourner en ridicule. Vandervelde, Vankol, et Bernstein surtout, estiment que les faits des trente dernières années, la progression du prix de la main d'œuvre, leur diversité (des salaires) suivant les lieux sont en contradiction absolue avec elle. Ce n'est point ici le temps de la discuter ».

Ne pouvant suivre l'auteur tout le long de son histoire, nous nous bornerons à dire un mot de la dernière période de 1871 à 1898. M. Paul Louis trouve quatre traits généraux dans la politique de ces derniers temps : le militarisme, le colonialisme, le fonctionnarisme, et la croissance démesurée de la dette et des budgets. Naturellement, il rejette ces maux sur le dos du capitalisme et non sur celui du prolétarisme ; mais il n'explique pas comment il se fait que les quatre traits signalés suivent en tous pays, même en Angleterre, un progrès parallèle, non pas au capitalisme, mais au prolétarisme. C'est à mesure que le suffrage descend dans les couches prolétariennes, et non à mesure qu'augmente le capital, que le militarisme, l'impérialisme, le budgétarisme et le reste progressent.

ROUXEL.

QUESTIONS DU TRAVAIL. A PROPOS DES GRÈVES DU HAVRE, par H. L. FOLLIN br.-8°, Paris, Guillaumin et Cie.

Voulez-vous embrouiller une question? Mêlez-y la politique. C'est ce qu'on a fait depuis longtemps pour l'industrie et le commerce : au lieu de laisser la libre concurrence faire son office au grand profit de tous, on a voulu protéger, on a établi des institutions douanières très savantes, mais très iniques; et, plus on avance dans cette voie, plus il devient difficile d'en sortir. C'est ce qu'on fait aussi pour le travail, depuis que le prolétaire est souverain, et avec le même succès; si bien qu'aujourd'hui les rapports entre patrons et ouvriers sont devenus affaires d'Etat. C'est la bouteille à l'encre.

M. Follin, qui, par ses devoirs professionnels, a été mêlé de très près aux grèves du Havre, cherche à élucider cette question des rapports du capital et du travail. D'après ses calculs, les bénéfices se distribuent entre les facteurs de la production dans les proportions suivantes : les salaires absorbent 85,71 p. 100; les profits 8,18, les intérêts 6.11. Le rapport des profits aux salaires est donc à peine de 1 à 10.

Cela étant, si la grève générale pouvait être déclarée et réussir, si

l'on accordait à tous les salariés sans exception une augmentation de 10 0/0, qui peut être considérée comme le minimum des revendications des grévistes, il n'y aurait plus de profit du tout, et partant plus d'entreprises. Les prolétaires sont-ils capables de se substituer aux entrepreneurs? Les collectivistes, étatistes et autres nationalisateurs, le sont-ils plus que les prolétaires? Non. La grève générale, même si elle était terminée par le succès, ne tournerait donc pas au profit de la classe ouvrière. Il faut chercher une autre solution au problème.

Tout en reconnaissant que les profits des entrepreneurs ne peuvent pas être exagérés et que, si l'équilibre se trouvait sensiblement détruit dans l'une ou l'autre des industries, les capitaux, attirés ou repoussés par un risque plus fort de plus-value ou de perte, ne tarderaient pas à rétablir l'équilibre par la concurrence; tout en reconnaissant cela, dis-je, M. Follin admet qu'il peut y avoir des exceptions à cette règle. Il ne faut pas, dit-il, s'en rapporter uniquement au libre jeu des lois économiques; il ne faut pas se désintéresser des questions du travail sous prétexte qu'elles se règleront toutes seules.

Que faut-il donc faire? Il faut supprimer mille institutions et mille pratiques mauvaises, « qui entravent ce libre jeu des forces économiques naturelles. »

J'incline fort à croire que cela suffirait et que tout le reste naîtrait par surcroît du libre jeu des forces économiques, s'il était libre. M. Follin demande quelque chose de plus. Il propose de créer des organismes nouveaux qui mettent les ouvriers en meilleure situation pour faire valoir leurs droits. « Pour que les travailleurs soient à même de demander et d'obtenir des conditions de travail strictement proportionnées à ce que vaut ce travail dans un état donné de la production générale, il est nécessaire qu'ils aient à leur disposition des moyens d'information et des moyens d'actions perfectionnés, des organismes appropriés à la fonction à remplir. »

En conséquence, il y a lieu de commercialiser le travail, de ramener les Bourses du Travail à leur principe en les modelant sur les Bourses de Commerce, d'instituer des courtiers de travail, des syndicats, sous-syndicats et fédérations du travail.

Tous ces organismes peuvent effectivement rendre des services. Il n'est qu'un point sur lequel je me séparerais de M. Follin. C'est que je ne vois pas la nécessité — ni même la possibilité sans gêner le « libre jeu » — de créer ces organismes. Je crois qu'ils naîtraient spontanément si le jeu des forces économiques était libre et qu'il n'y a, par conséquent, qu'à renverser les obstacles qui l'entravent. Ma croyance est fondée sur ce que des organismes analogues ont existé à l'époque où l'organisation du travail n'était pas une affaire d'Etat. Je l'ai déjà

dit, peut-être plusieurs fois, dans le *Journal des Economistes*, l'internationale ouvrière existait au moyen âge. Bacon en fournit une preuve lorsqu'il émet le vœu que les Universités des divers pays entretiennent entre elles des relations, comme le faisaient les ouvriers. Une autre preuve se tire des ordonnances royales et autres contre l'émigration des ouvriers. Si ces émigrations n'avaient été qu'individuelles, personne n'y aurait fait attention, ne s'en serait même aperçu. Elles avaient donc lieu en masse et ces ouvriers savaient où ils allaient. Ils avaient donc des moyens d'information, Sociétés commerciales de travail, ourses, courtiers ou l'équivalent. Ces faits prouvent que les idées préconisées par M. Follin, par M. Yves Guyot et avant eux par M. de Molinari, sont réalisables, puisqu'elles ont été réalisées.

ROUXEL.

IL COSTO DI PRODUZIONE (*Le coût de production*) par P. JANNACONE, 1 vol. 8° Torino, Unione tipografico-éditrice, 1901.

Quoique le coût de production soit le point central des actions économiques, et par conséquent de toute doctrine qui étudie ces actions, cet objet n'a pas encore été traité comme *catégorie* économique distincte et indépendante. Le but que se propose M. Jannacone dans ce volume est précisément de rechercher, entre les diverses manières d'entendre et de mesurer le coût dans la doctrine économique, s'il y a un concept fondamental auquel se réduisent tous les autres et d'étudier les causes, les modes et les limites des variations du coût de production.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties. L'auteur étudie d'abord la formation logique et historique de la théorie du coût de production et l'évaluation de ce coût dans l'économie moderne. Ces deux parties, de caractère principalement expositif, n'ont pas leur fin en elles mêmes et ne sont qu'une préparation aux suivantes. L'élaboration des idées contenues dans la première partie et l'élaboration des données de fait recueillies dans la seconde fournissent les éléments de la théorie qui est exposée dans les deux parties suivantes. Des conclusions, au nombre de vingt, terminent le volume et résument les points qui se réfèrent le plus immédiatement aux buts fondamentaux du livre : la détermination du concept de coût de production, des causes, des modes et des limites des variations de ce coût. Voici quelques-unes de ces conclusions.

Le concept fondamental du coût de production ne peut être qu'unique, et il doit être recherché dans le concept d'entreprise, en tant que l'entreprise est l'organe persistant, quoique variable dans la forme de la production.

L'auteur distingue trois moyens de réduire le coût de production : la concentration, la *potentiation* et l'accélération. Ces trois procédés de réduction du coût peuvent se substituer l'un à l'autre. Au delà de certaines limites, chacun de ces trois procédés ne produit plus l'effet de réduire le coût unitaire, parce que, pour être appliqué, il requiert une altération des autres éléments du coût en sens contraire et en mesure plus que proportionnelle.

L'opportunité pour l'entrepreneur de recourir à l'un de ces procédés est contenue dans les limites suivantes : si l'on dépasse le maximum d'intensité ou le plus haut degré d'utilisation des facteurs productifs, un accroissement de produit, (*potentiation*) ne donne plus une diminution, mais une augmentation du coût.

Si la diminution de durée du procès productif entraîne nécessairement une diminution proportionnelle (ou plus que proportionnelle) de la quantité de produit, et si le procès productif s'accomplit avec l'aide du capital fixe, le coût ne diminue pas, mais augmente.

La substitution du capital fixe au capital circulant cause non une diminution, mais une augmentation de coût, si la valeur du capital fixe introduit n'est pas inférieure à celle du capital circulant dans une raison donnée (coefficient de limitation).

Ces conclusions sont les moins abstraites et celles que tout lecteur un peu initié à l'économique peut comprendre sans avoir lu le livre même ; pour les autres, il faudra remonter à la source, à moins que l'on ne se contente de les acquérir par l'expérience, car la pratique des affaires est un moyen plus facile, plus court et plus sûr de se les assimiler que la méthode théorétique ; et sans cette pratique, il faut faire beaucoup d'efforts pour comprendre, quelquefois de travers, la doctrine.

ROUXEL.

LA CAUSA DEL DILUVIO. (*La cause du déluge*) par E. BASTA, br. in-18. Pistoia, G. Flori, 1900.

La fin de notre monde, souvent prédite, est-elle dans les choses possibles? M. Basta n'en doute pas. Il soutient que la terre a déjà été heurtée par un autre corps céleste et que c'est ce choc qui a produit le déluge et toutes les perturbations que l'on remarque dans notre planète. Ce qui s'est produit au moins une fois peut donc se reproduire et même sur une grande échelle.

Avant le déluge, dit M. Basta, la Terre était composée de quatre fuseaux sphériques solides, comme l'est encore Mars, lequels fuseaux étaient séparés par des mers. L'éclyptique et l'équateur se trouvaient dans le même plan. « Comment imaginer que la Terre n'ait pas été

créée en harmonie avec son centre de gravité qui est le soleil ? » Du moment que l'harmonie n'existe plus, c'est qu'elle a été dérangée par une cause extérieure. Cette cause a été la rencontre d'une autre planète. Le choc a dû se produire près du Pôle Nord. Il en est résulté la rupture des fuseaux et le groupement des parties solides dans l'hémisphère nord et celui des liquides dans l'hémisphère sud. Le fuseau américain, ayant moins ressenti la commotion, a conservé sa forme, qui n'a guère été modifiée que par le mouvement des eaux.

M. Basta explique d'après cette hypothèse la formation des montagnes, des gisements métallifères et carbonifères. Il aurait peut-être dû se borner là; mais il va plus loin : il soutient que l'homme primitif était immortel et il donne une théorie de la vieillesse et de la mort qui paraissent contestables.

La théorie de M. Basta sur la cause du déluge est assez vraisemblable, mais elle n'est pas absolument neuve. Les Scythes ne craignaient rien au monde que la chute du ciel. C'est qu'en effet ils l'avaient éprouvée, si l'on en croit l'auteur, dont je ne me rappelle pas le nom d'un ouvrage intitulé précisément : *La chûte du ciel.* On sait que Whiston attribue le déluge à la comète de 1630, qui se trouvait alors à 3 ou 4000 lieues seulement de la terre. Reste à savoir si la Terre prendra, elle-même ou par un choc en sens inverse, sa position primitive, le parallélisme de l'éclyptique et de l'équateur. ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Les retraites ouvrières. — Les parts de prise. — La suppression de l'octroi à Lyon. — Le manifeste économique de M. Yves Guyot. — La fondation d'une association pour la liberté du commerce en Danemark. — Un mouvement en faveur de l'etablissement d'une langue internationale.— Éloge protectionniste du pari mutuel.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières a été ajourné à la suite d'une motion votée par 300 voix contre 237 et invitant le gouvernement à consulter sur le projet de loi *les associations professionnelles patronales et ouvrières, industrielles, commerciales et agricoles, légalement constituées et les Chambres de commerce*. Notre collaborateur, M. Eug. Rochetin, a montré (*Journal des Economistes* du 15 mai) les impossibilités financières et autres de ce projet mal venu. Nous nous réservons de l'examiner à nouveau quand il sera remis à l'ordre du jour de la Chambre des députés. Bornons-nous, pour le moment, à faire remarquer d'abord que le fardeau des pensions de retraite ne serait partagé qu'en apparence entre les entrepreneurs et les ouvriers ; qu'en fait, il finirait par retomber entièrement sur les ouvriers, aucune loi n'ayant le pouvoir d'augmenter le prix du travail, pas plus que celui de toute autre marchandise ; ensuite, que la retenue sur le salaire de la généralité des ouvriers ne serait autre chose qu'un impôt perçu au profit de la très faible minorité qui arrive à l'âge fixé pour la retraite. D'où l'on peut conclure qu'il serait à la fois plus utile et plus moral de laisser les ouvriers s'assurer eux-mêmes que d'assurer les uns aux dépens des autres.

*
* *

M. le général André, ministre de la Guerre, vient d'honorer son passage aux affaires et de mériter la reconnaissance des amis de l'humanité, en supprimant l'article du réglement sur le service en

campagne relatif aux parts de prise, autrement dit au partage des produits du pillage. Il y a bien longtemps que les jurisconsultes et les économistes ont protesté contre les sévices dont sont victimes les populations inoffensives sans réussir à réformer sur ce point les mœurs de la guerre. « Il faut régarder comme un déplorable malheur, dit Pinheiro-Ferreira (*Le droit des gens*) que la discipline militaire n'ait pu être maintenue, la plupart du temps, qu'à la condition de laisser le champ libre aux soldats, pour exercer, en pareille occasion, tous les excès du pillage. Eriger cette condition en principe, c'est le plus triste présage de la dissolution sociale... Croit-on qu'après avoir passé quelques années de sa vie à piller, tuer, violer, le soldat rentré dans sa patrie reprendra envers ses concitoyens, cette modération qu'il aurait gardée, s'il était resté dans les habitudes de la vie civile ». Un ancien membre de notre Société d'économie politique, M. Massé, auteur du *Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens*, condamnait avec le jurisconsulte portugais, la tolérance qu'avait montrée Grotius en matière de pillage. « Il n'est pas contre nature, dit Grotius, en s'autorisant d'une phrase de Cicéron, de dépouiller de son bien une personne à laquelle on peut *honnêtement* ôter la vie. Soit! mais comme on ne peut *honnêtement* ôter la vie aux particuliers inoffensifs, il est évidemment contraire au droit naturel de les dépouiller de leurs biens et de les soumettre au pillage. » Ajoutons que le même Cicéron, dont s'autorisait Grotius, blâmait la destruction de Corinthe, qui avait maltraité les ambassadeurs romains. La lecture de Cicéron eût été certainement profitable à l'empereur Guillaume II. Peut-être eût-elle épargné au monde civilisé la honte du massacre des prisonniers, des destructions, des viols et des pillages, destinés à venger la mort d'un diplomate allemand.

*
* *

La municipalité lyonnaise, bien que socialiste, a donné un excellent exemple en supprimant cette douane intérieure que la révolution avait abolie pour la rétablir ensuite sous la dénomination philanthropique *d'octroi de bienfaisance*. A une majorité de 344 voix contre 144, la Chambre des députés a voté le projet de loi sur les taxes destinées à la remplacer. Ces taxes sont nombreuses ; la principale frappe la propriété immobilière, taxée à raison de 5 p. 100 sur le revenu net ; d'autres, dites de substitution, sont établies sur les chevaux, les loueurs et marchands de chevaux, les constructions neuves, les débits de boissons etc., etc.

Il en est une sur les établissements d'instruction libre, contre laquelle M. Aynard a énergiquement protesté, comme portant atteinte au principe de l'égalité devant l'impôt. Ce n'est, en effet, pas autre chose qu'une taxe protectionniste des établissements de l'Etat et de la commune. En revanche nous ne croyons pas, comme M. Aynard que la suppression de l'octroi ne puisse être faite qu'avec l'aide de l'Etat, et pour nous servir de ses expressions « qu'aucune localité importante puisse, par ses seules forces, entreprendre la suppression des octrois d'une manière totale ». Les dépenses des villes, sont essentiellement locales, et il serait parfaitement injuste de rejeter, comme on l'a fait en Belgique, une partie de ce fardeau sur la population rurale. Si les villes sont incapables de supporter leurs dépenses, qu'elles les réduisent ! Et c'est, à nos yeux, le principal mérite des impôts directs substitués à l'octroi, de renseigner les citadins sur ce qu'ils paient, et de les induire ainsi à surveiller de plus près leurs budgets municipaux. Mais il ne faudrait pas qu'ils pussent nourrir l'espoir flatteur de faire intervenir l'Etat pour mettre ces budgets hydropiques à la charge des campagnards.

***

Dans un excellent manifeste qu'il adresse aux électeurs, M. Yves Guyot constate que la politique économique des républicains est exactement la même que celle des ennemis de la République, et il leur démontre sans peine qu'en suivant cette politique ils font les affaires des partis contre lesquels ils soutiennent une lutte de tous les jours.

Chose admirable ! dit-il, des électeurs nomment des députés, qui au lieu du bon marché, leur promettent la cherté ; et au profit de qui ? Au profit d'une minorité de propriétaires et d'industriels dont les chefs ont toujours été les ennemis implacables de la République et de la démocratie.

Les républicains, par une aberration extraordinaire, ont fait, dans un régime de suffrage universel, la politique économique des chambres censitaires de la Restauration et du gouvernement de Juillet. On comprend que les 200.000 électeurs qui constituaient le pays légal aient abusé de ce privilège politique pour s'assurer des privilèges économiques. Mais comment les représentants de plus de 10 millions d'électeurs peuvent-ils enlever aux ouvriers un certain nombre d'heures de travail par an, au profit de ces adversaires politiques ?

Cette aberration est une des erreurs les plus profondes du gouvernement républicain et la moins excusable.

Pendant la furieuse tentative faite contre la République en 1877, qu'on appelle le *Seize-Mai*, deux manifestations protectionnistes se produisirent : l'une des cotonniers, avec M. Pouyer-Quertier en tête, l'autre des métallurgistes. Ils offraient leur concours au maréchal de Mac-Mahon en échange de droits protecteurs.

Les républicains l'emportèrent. Une fois revenus au pouvoir, ils auraient donc dû dire aux cotonniers et aux métallurgistes :

— Vos amis n'ont pas réussi malgré votre appui. Tant pis pour vous. Vous n'avez rien à nous demander et nous n'avons nul compte à tenir de vos revendications.

Pas du tout. Les républicains firent exactement le contraire. M. Teisserenc de Bort, ministre du Commerce avant le *Seize Mai*, avait préparé un tarif général relativement libéral ; après le *Seize Mai*, il redevient ministre du Commerce ; il fait un nouveau tarif général et il le majore de 25 p. 100. Au profit de qui ? Au profit d'hommes qui s'étaient déclarés les adversaires du gouvernement qu'il représentait.

M. Yves Guyot conclut que les républicains sont dupes d'une politique qui sert les intérêts de leurs adversaires et il leur propose d'opposer au vieux programme protectionniste et interventionniste des chambres censitaires de la Restauration et du gouvernement de Juillet, un programme de liberté commerciale :

Tous les démocrates doivent rappeler, dit-il, ce vieux principe : *on ne doit l'impôt qu'à l'État.*

Tous doivent demander *la suppression de l'impôt féodal et la restitution à l'ouvrier de son salaire intégral.*

Tous doivent demander *l'abolition du régime des primes et des tarifs protecteurs qui prennent au plus grand nombre pour donner à quelques privilégiés.*

Tous doivent demander l'abolition progressive de ce régime artificiel et spoliateur et, comme acheminement au libre-échange, *le retour aux traités de commerce.*

Voilà un programme économique large, simple, au profit de tous les petits propriétaires et cultivateurs, de tous les petits industriels, de tous les salariés, de tous les rentiers et retraités à qui la protection prend une partie de leurs ressources.

Il empêche toute confusion. C'est un programme de justice, de liberté et d'égalité. Il doit réunir tous les républicains démocrates.

Ceux qui ne s'y rallieront pas prouveront leur ignorance économique ou mon[illegible]ront qu'au lieu de s'occuper des vrais intérêts

leurs électeurs, ils travaillent plus ou moins consciemment au profit des adversaires de la République démocratique et libérale.

Si les socialistes ne prennent pas ce programme, on pourra dire qu'ils préfèrent les illusions à la réalité.

Si les radicaux ne le prennent pas, on pourra dire qu'ils restent les subordonnés de M. Méline.

De tous, on pourra dire qu'ils ne sont que les plagiaires des censitaires des régimes auxquels la Révolution de 1848 a substitué le régime du suffrage universel.

Avons-nous besoin de dire que ce programme est le nôtre? En le proposant aux électeurs, M. Yves Guyot, en sa qualité d'homme politique, s'est placé au point de vue des intérêts du parti républicain, c'est-à-dire d'une catégorie de producteurs de services politiques. Nous pourrions ajouter quelques arguments à l'appui de son programme, en nous plaçant au point de vue des consommateurs de ce genre de services. Dans l'état actuel des choses, il nous est passablement indifférent, à nous simples consommateurs, d'être gouvernés par tel parti ou par tel autre. Que le gouvernement change de mains, qu'il soit dirigé par M. Méline ou par MM. Waldeck-Rousseau et Millerand, les produits immatériels — comme les nommait Charles Dunoyer, — qu'il nous fournit sous forme de sécurité intérieure et extérieure, d'enseignement. etc., etc., demeurent les mêmes sous le double rapport de la qualité et du prix. Tandis que toutes les industries perfectionnent incessamment leurs procédés de fabrication et s'efforcent d'améliorer leurs produits, le gouvernement conserve, sans y rien changer, sa vieille et lourde machinerie, ou s'il y touche, c'est pour la compliquer et l'alourdir davantage; ses procédés et ses méthodes demeurent aujourd'hui ce qu'ils étaient hier: sa justice est toujours aussi lente, son administration aussi tatillonne et tracassière, ses fonctionnaires n'ont pas cessé de se considérer comme des êtres supérieurs au commun des mortels, et de le leur faire sentir. Mais si la qualité des services du gouvernement n'a pas changé, il en est autrement du prix dont on les paie. Alors que les produits matériels de la généralité des industries agricoles ou manufacturières ont subi une baisse continue depuis un siècle, les produits immatériels du gouvernement ont subi une hausse non moins continue. Nous les payons quatre fois plus cher qu'ils ne nous coûtaient sous la Restauration et deux fois plus que sous le gouvernement de Juillet. Et tous les jours, le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme, en attendant le collecti-

[illegible] pour les faire hausser.

Il en va ainsi, soit que le gouvernement se trouve entre les mains des républicains radicaux ou progressistes, ou des réactionnaires, de la gauche, du centre gauche, du centre droit ou de la droite. On conçoit donc que la compétition des partis, pour la conquête du pouvoir nous laisse, nous autres consommateurs, de plus en plus indifférents.

A quoi bon nous en émouvoir? Ne savons-nous pas d'avance que nous continuerons à payer les mêmes impôts à l'Etat et, pour nous servir de l'expression de M. Yves Guyot, le même impôt féodal aux industries privilégiées? A la vérité, le parti radical nous promet de nous protéger contre le cléricalisme et le parti conservateur contre le collectivisme. Mais nous sommes devenus sceptiques à l'endroit de ces deux sortes de périls. Nous ne croyons plus guère qu'on puisse nous ramener au moyen âge, en ce siècle de chemins de fer, de télégraphes et de journaux à 5 centimes, et le morcellement de la propriété foncière, sans oublier la multiplication des valeurs mobilières, nous ont rassurés sur le danger de l'invasion du collectivisme. Nous n'avons plus en conséquence qu'une foi médiocre dans l'utilité du protectionnisme anti-clérical aussi bien que du protectionnisme anti-collectiviste, et nous avons cessé de croire que le salut de la société dépende du triomphe des partis qui ont pour spécialité de nous protéger contre ces deux sortes de périls. Et voilà pourquoi nous autres, simples consommateurs, nous assistons chaque jour avec plus d'indifférence aux luttes des partis qui aspirent à nous gouverner.

Mais cette indifférence cessera certainement le jour où un parti se donnera pour mission de défendre nos intérêts et d'alléger nos charges au lieu de les augmenter. Le parti républicain, auquel s'adresse M. Yves Guyot, acceptera-t-il cette mission? Nous le souhaitons dans son intérêt comme dans le nôtre.

⁂

Ce sont les gros industriels, filateurs de coton, maîtres de forges, etc., alliés des grands propriétaires fonciers qui ont été en France, les fauteurs de la réaction protectionniste. Le résultat le plus clair du régime suranné auquel cette réaction nous a fait revenir, a été d'enrayer le développement du commerce extérieur par l'augmentation artificielle des prix de revient des articles d'exportation. Les produits de notre agriculture protégée, le beurre et les œufs par exemple, ont perdu sur le marché anglais

le terrain qui a été gagné par l'agriculture libre-échangiste du Danemark.

Cependant la contagion protectionniste s'est propagée en Danemark, comme dans le reste de l'Europe. A l'imitation de leurs confrères mélinistes, les industriels danois essaient d'obtenir le concours des agriculteurs, en leur permettant de partager avec eux le gâteau de la protection. Un propriétaire du Jutland, M. Westenholz, vient de répondre à cette tentative d'embauchage en démontrant aux agriculteurs qu'ils feraient un marché de dupe :

Où en serions-nous,leur dit-il,dans une circulaire qui a été distribuée dans toutes les paroisses, si on avait arrêté notre développement il y a un demi-siècle? Alors, la valeur d'une tonne de blé dur (unité cadastrale danoise d'impôt), était de 2368 couronnes; aujourd'hui, la valeur moyenne officielle est de 6200 couronnes. En même temps, la situation des ouvriers, dont messieurs les protectionnistes veulent renchérir le pain, s'est améliorée beaucoup. Il y a une cinquantaine d'années, toute l'exportation du royaume montait à la même somme que représente maintenant notre seule exportation d'œufs. Notre exportation de beurre en Angleterre faisait 300.000 couronnes environ, ou la moitié de ce qu'exporte aujourd'hui une seule de nos grandes laiteries. Aujourd'hui le Danemark exporte pour 120 millions de couronnes de beurre et 60 millions de porc. Telle est l'augmentation de nos forces productrices, tel le progrès du commerce de la navigation créé par notre agriculture.

Le moyen de favoriser ce progrès et de le développer davantage, ce n'est pas, dit M. Westenholz, de recourir à une protection dont nous n'avons pas besoin, c'est d'abaisser les tarifs qui augmentent les prix de nos vêtements, de nos outils et de nos machines. En conséquence, il leur propose de constituer une *Association danoise pour la liberté du commerce*, qui prendra pour programme :

Libre Echange. Paix et bonne entente.
Nul droit sur les grains ou autre nourriture pour le bétail ;
Nulle protection au dépens des autres;
Nul renchérissement des nécessités de la vie ;
Nulle difficulté pour le commerce et l'échange avec l'étranger par les limites douanières; mais l'abolition ou la diminution de la protection qui est donnée par le tarif actuel à la grande industrie aux dépens des consommateurs et égale distribution du fardeau des impôts.

Voilà un programme que les agriculteurs pourront trouver profit à adopter ailleurs encore qu'en Danemark.

*
* *

Le *Siècle* a publié un article intéressant sur le mouvement en faveur de l'établissement d'une langue internationale, dont l'auteur d'une brochure intitulée : *Une langue universelle est-elle possible*? M. L. Leau, a pris l'initiative. 22 sociétés savantes ou commerciales, sans oublier le Touring Club, ont déjà adhéré à une Société de propagande constituée sous la dénomination de : « Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire ayant son siège rue Saint-Placide, 54. La déclaration suivante a été faite au nom de cette société :

« Les soussignés, délégués par divers congrès ou sociétés pour étudier la question d'une langue internationale, sont tombés d'accord sur les points suivants :

1° Il y a lieu de faire le choix et de répandre l'usage d'une Langue auxiliaire internationale, destinée, non pas à remplacer dans la vie individuelle de chaque peuple les idiomes nationaux, mais à servir aux relations écrites et orales entre personnes de langues maternelles différentes.

« 2° Une langue internationale doit, pour remplir utilement son rôle, satisfaire aux conditions suivantes :

« 1re condition. — Etre capable de servir aux relations habituelles de la vie sociale, aux échanges commerciaux et aux rapports scientifiques et philosophiques ;

« 2e condition. — Etre d'une acquisition aisée pour toute personne d'instruction élémentaire moyenne et spécialement pour les personnes de civilisation européenne ;

« 3e condition. — Ne pas être l'une des langues nationales ».

Parmi les délégués figurent trois membres de l'Institut : M. Michel Bréal, le Dr Gariel et le général Sebert; un député, M. Guiyesse, le directeur de l'Ecole commerciale, M. Paris. Citons encore : M. Vallot, le directeur de l'Observatoire du Mont-Blanc; le colonel Fribcurg; M. Bourlet, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; M. Léon Vidal, professeur à l'Ecole des Arts Décoratifs, les docteurs Bourlet, Briant, A. Broca, professeur à la Faculté de médecine, M. Bucquet, président du Photo-Club; M. Laisant, répétiteur à l'Ecole Polytechnique, etc.

La Belgique a choisi comme délégués : le sénateur H. Lafontaine, le capitaine Ch. Lemaire et les Etats-Unis ont nommé M. le Dr G. Nieder-

lein, choisi par le « Philadelphia Commercial Museum », l'institution commerciale la plus célèbre de l'Amérique du Nord.

Le mouvement grandit tous les jours et le général Sebert, de l'Académie des Sciences, a obtenu en faveur du principe de la nécessité d'une langue internationale les signatures de vingt-cinq de ses collègues.

Que diront les incrédules, lorsqu'ils liront les noms respectés de : D'Arsonval, Duclaux, Lannelongue, Laussedat, E. Lavisse, Lippmann, Painlevé, Perrier, directeur du Muséum, le Dr Roux, Lœvy, directeur de l'Observatoire et Carnot?

La multiplicité des langues — on en compte plus de 3.000 — est sans contredit un des principaux obstacles aux pacifiques relations des peuples. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à la fondation d'une société qui se propose de faciliter le libre-échange des idées aussi bien que des produits et nous souhaitons bon succès aux promoteurs de la langue internationale.

*
* *

Nous trouvons dans *la République* de M. Méline, cet éloge du Pari mutuel :

250 millions d'affaires !

Tel est le chiffre annuel des opérations du pari mutuel. Sur ce chiffre est prélevé un courtage de 7 p. 100, soit 17.500.000 francs, dont la répartition est faite de la façon suivante :

2 p. 100, soit 5 millions pour des œuvres d'assistance;

1 p. 100, soit 2.500.000 francs pour l'élevage;

4 p. 100, soit 10 millions, pour les sociétés de courses.

Ces dernières ont à payer, sur ces dix millions, les frais de fonctionnement du pari mutuel, qui s'élèvent à environ 4 millions par an; il leur reste donc une disponibilité de 6 millions qu'elles emploient en augmentation de prix de courses.

Grâce à l'intérêt que le public a pris aux courses, assuré qu'il était d'y parier au moyen d'un procédé simple et exclusif de toute idée de fraude, grâce aussi aux sommes revenant aux sociétés de courses sur le produit du pari mutuel, le budget de ces dernières, qui était de 7 millions en 1885, s'est élevé en 1900 à 14 millions, pour le plus grand profit de l'élevage national.

Il est possible que l'élevage national ait gagné quelque chose au Pari mutuel, mais on peut se demander s'il a profité autant à la morale nationale.

G. et M.

Paris, 14 juillet 1901.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Socialisme. Communisme et Collectivisme. — Aperçu de l'histoire et des doctrines jusqu'à nos jours, par EUG. D'EICHTHAL, 2e édition. Revue et augmentée 1 vol. in-18 de 325 pages, 1901. 3 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

Etude théorique et pratique des comptes courants et d'Intérêts, mise à la portée de tous, par A. VERNET, professeur diplômé de la Société Académique de comptabilité de Paris, 1 vol. in-8° de 272 pages, 1901, 5 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

L'Isthme et le canal de Suez. — Historique. — Etat actuel, par J. CHARLES ROUX, 2 vol. grand in-8° contenant 5 planches 12 cartes ou plans hors texte et 268 gravures 1901, 20 fr. Paris, Hachette et Cie.

Le Premier congrès de l'enseignement des sciences sociales. — Compte rendu des séances et textes des mémoires publiés par la commission permanente internationale de l'enseignement social, 1 vol. in-8° de 354 pages, 1901, 7 fr. 50, Paris, F. Alcan.

La formation du Radicalisme philosophique. — T. I. Jeunesse de Bentham. — T. II. Evolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815, par ELIE HALEVY, 2 vol. in-8° (Bibliotèque de philosophie contemporaine), 1901, 7 fr. 50 chaque, Paris, F. Alcan.

Le Socialisme sans doctrine. — La question agraire et la question ouvrière en Australie et Nouvelle Zélande, par AL. MÉTIN, 1 vol. in-8° cart. (Bibliothèque générale des sciences sociales), 1901, Paris, Alcan.

Les Règles de la Méthode sociologique, par EM. DURKHEIM, 1 vol. in-18 (2e édition Revue et augmentée), Bibliothèque de philosophie contemporaine, 1901, 2 fr. 50, Paris, F. Alcan.

La Chine des Mandarins, par A. DE PONVOURVILLE, 1 vol. in-18 (Bibliothèque d'histoire et de géographie universelles), 1901, 2 fr. Paris, Schleicher frères.

Histoire du ciel, par CLÉMENCE ROYER, 1 vol. in-18 de 246 pages, (Petite encyclopédie du XXe siècle), 1901, 2 fr. 50, Paris, Schleicher frères.

La conquête des Mers, par G. TOUDOUZE, 1 vol. in-18 de 204 pages, (Livres d'or de la science), 1901, 1 fr. 50, Paris, Schleicher frères.

Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine. — Birmanie. — Etats shans. — Siam. — Tonkin. — Laos. par Isabelle Massieu, Préface de F. Brunetière, 1 vol. in-8° de 404 pages, 1901, Paris, Plon.

La question chinoise aux Etats-Unis et dans les possessions des puissances européennes, par Ed. Cailleux, 1 vol. in-8° de 277 pages, 1898, Paris, A, Rousseau.

Le marquis de Mirabeau (L'ami des hommes), ses théories politiques et économiques, par Henri Ripert, 1 vol. in-8° de 460 pages 1901, Paris, A. Rousseau.

Traité des accidents du Travail. — (Exposé du système de responsabilité et d'indemnisation établi par la loi du 9 avril 1898), par Jules Cabouat, T. I, 1 vol. in-8° de 459 pages 1901, Paris, Bureaux des *Lois Nouvelles.*

Le sel, les salines et les marais salants, par Alb. Larbalétrier, 1 vol. in-18 (encyclopédie des aides-mémoires Leauté), 166 pages, 1901, Paris, Masson-Gauthier-Villars.

Dialogues socialistes, par Ed. Berth, 1 vol. in-18 de 319 pages (Bibl. d'Etudes socialistes), 1901, 3 fr. 50, Paris, Jacques et Cie.

Conférences sur les œuvres sociales, par le R. P. Em. Piché, 1 vol. in-18 de 343 pages, 1901, Paris, H. Oudin.

Bibliographie de l'Impôt sur le revenu, par H. Stein, 1 broch. in-8 de 31 pages (Extrait du *Bibliographe Moderne*), 1900, Paris, Picard et fils.

Traités de commerce (Conseil supérieur de l'industrie et du commerce, séance du mercredi 6 mars 1901), brochure in-4° de 36 pages, 1901, Bruxelles, Imp. A. Lesigne.

Histoire des classes ouvrières et de l'Industrie en France avant 1789, par E. Levasseur, membre de l'Institut. Tom. second. 1 vol. gr. in-8 de 988 pages. Paris, Arthur Rousseau.

Fields, Factories and Workshops, by Prince Kropotkin, 1 vol. in-18° de 259 pages, 1901, 1 shilling, Londres, Swansonnenschein et C°.

A proposito di statistica per gli infortuni del Lavoro, par Pompeo Colajano. 1 brochure in-4° de 22 pages, 1901, Roma, Tip. Innocenzo Artero.

L'applicazione della Legge sugli Infortuni Nelle solfare di Sicilia e l'azione della Societa siciliana di Mutua assicurazione e prevenzione degl'infortuni del Lavoro. Di caltanissetta, par Pompeo Colajanni, 1 vol. in-4° de 130 pages, 1900, Caltanissetta. Tip. Panfilo Castaldi-Pétrantoni.

Staggio sulla Teoria dell'interesse in economia e finanza, par V. Tangorra, 1 vol. in-8° de 83 pages, 1901, Torino. Unione tipografico-Editrice.

Sul Bilancio degli esteri. La Politica doganale. Discorso del deputato Giacinto Frascara alla camera dei deputati le 12 giugno 1901, br. in-8°, de 34 pages, 1901, Roma-Tip. della Camera.

Sull'Acquisto della Galleria Borghese, par le même, 1 broch. in-8° de 15 pages, 1900, Roma-Tip. della Camera.

Die Goldprämienpolitik der Banque de France und ihre deutschen Lobredner, von D. R. Rosendorff, br. in-8° de 33 pages (abdruck aus den Jahrbüchern für Nationalœkonomie und statistik), Iena, G. Fischer.

Estudio sobre las enfermedades infecto-contagiosas en la provincia de Buenos-Aires, par Carlos P. Salas, 1889-1898, 1 vol. in-4° de 117 pages, 1900, La Plata, Talleres de publicaciones del Museo.

La penalidad de las Huelgas. Discursos du Vizconde de Campo-Grande, broch. in-8° de 19 pages, 1901, Madrid. Imprenta del Asilo de Huerfanos del S. C. de Jésus.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ECONOMISTES

LE SOPHISME DE KARL MARX

Sommaire. — I. La méthode de Karl Marx. — II. La théorie de la valeur. — III. La valeur du travail et sa plus-value. [— IV. Le capital, profit net et plus-value. — V. Résistance des industriels au bénéfice marxiste. — VI. La destruction de la plus-value par l'outillage. — VII. Le minimum de travail. — VIII. La dichotomie sociale. — IX. L'absorption des marxistes par la société capitaliste. — X. Socialisme scientifique et révolutionnaire. — XI. Le marxiste opportuniste. — XII. Aveux de marxistes. — XIII. Impuissance du marxisme.

I

La méthode de Karl Marx.

Je prends le mot *sophisme* dans le sens où l'emploie Bentham. « Le sophisme est un argument faux revêtu d'une forme plus ou moins captieuse. Il y entre toujours quelque idée de subtilité, quoiqu'il n'implique pas nécessairement celle de mauvaise foi. Le sophisme est mis en œuvre pour influer sur la persuasion d'autrui et pour en tirer quelque résultat. L'erreur est l'état d'une personne qui entretient une opinion fausse : le sophisme est un instrument d'erreur [1] »

L'influence de Karl Marx, comme de tous les prophètes, résulte

[1] Bentham. *Les Sophismes politiques*, introduction.

moins de ce qu'il a dit que de ce qu'il promettait de dire. Si on se permettait quelques objections au premier volume du *Capital* paru en 1867, les disciples fidèles faisaient acte de foi au second volume qui ne devait paraître qu'en 1885, deux ans après la mort de Karl Marx. Et si on osait encore contester quelques aperçus de Karl Marx, ils vous renvoyaient au troisième qui n'a paru qu'en 1895. Ces deux volumes ont été publiés par les soins d'Engels qui reconnait que, surtout, pour le troisième volume, il ne disposait que d'une ébauche très incomplète. Alors, se pose une question : si Karl Marx avait une idée aussi nette qu'il le prétendait, pourquoi donc cette lenteur dans l'élaboration de cette exposition ? Il a entendu réduire toute la science économique, historique, sociale à une formule. Pourquoi donc tant d'efforts pour la dégager ? Lorsqu'on lit ces trois gros volumes, on y trouve non seulement du fatras, mais quantité de compilations extraites surtout des *Reports on commercial distress* (1847-1848) et des *Reports on Bank acts* de 1857-1858. Il en résulte donc que la documentation de Karl Marx remonte à plus de cinquante-trois et à plus de quarante-trois ans. Ces trois volumes ont été traduits en français ; le premier sur la seconde édition allemande a été revu et complété par Karl Marx et a paru à Paris en 1875 chez Maurice Lachâtre. Les deux autres volumes ont été traduits à l'Institut des sciences sociales de Bruxelles et ont paru en 1900 et 1901 chez Giard et Brière. Nous connaissons donc l'œuvre définitive de Karl Marx et d'Engels.

Dans ses préfaces, Engels célèbre Karl Marx comme le grand révélateur du socialisme scientifique. Il déclare qu'il a tout expliqué. Il rabroue d'importance Rodbertus et les autres économistes ou socialistes que des profanes ont osé présenter comme des prédécesseurs de Karl Marx. « De même que Lavoisier se dresse devant Prietsley et Scheele, ainsi Marx se présente devant ses précurseurs de la théorie de la plus-value » Rodbertus n'a mis la main que sur un lieu commun. Karl Marx seul a donné « la clef de toute la production capitaliste ». Karl Marx se montre très âpre pour la propriété de ses idées. Dans sa préface du *Capital*, il dit que « Lassalle tout en évitant d'en indiquer la source, a emprunté à ses écrits, presque mot pour mot, toutes les propositions théoriques générales de ses travaux économiques. »

Il a partout le pédantisme intransigeant du personnage qu'on désignait jadis sous le nom de cuistre.

En fait de méthode, il a toujours conservé les procédés de l'hégélianisme dont il se reconnaissait lui-même coupable d'avoir infesté Proudhon. Il ne tient compte des faits que pour les enca-

drer dans sa démonstration ; et cette démonstration n'est qu'un exercice de dialectique. Un de ses disciples les plus fervents, M. Kautsky, s'est écrié avec effroi : « Que reste-t-il de la doctrine marxiste, si on lui prend la dialectique ? [1] ».

Karl Marx en couvrait la pauvreté de railleries et d'injures à l'égard de ses adversaires et de métaphores voyantes et fausses, destinées à faire impression sur les foules qui ne saisissaient pas la démonstration, mais retenaient l'image. Ses boniments et ceux de Proudhon sont de même famille: seulement tandis que Proudhon les a prodigués sur les sujets les plus divers, Karl Marx s'en est tenu à une seule idée et on peut dire à une seule métaphore : « Le capital est du travail mort qui, semblable au vampire, ne s'anime qu'en suçant du travail vivant, et sa vie est d'autant plus allègre qu'il en pompe davantage. » Il la répète sur tous les tons et elle incarne tout le marxisme des réunions publiques.

Il faut rendre cette justice à Karl Marx qu'il a essayé de donner une ossature à cette figure macabre. Il a voulu l'appuyer sur une théorie de la valeur d'où il a déduit son hypothèse du surtravail.

II

La théorie de la valeur.

Sa théorie de la valeur n'est point fondée sur les faits ; elle est empruntée à Ricardo. Celui-ci, critiquant la définition de la valeur d'Adam Smith, dit en parlant de l'utilité : « Ce n'est pas elle qui est la mesure de la valeur échangeable, quoiqu'elle lui soit essentielle. La valeur d'une marchandise dépend de la quantité de travail nécessaire pour la produire [2]. » Cette affirmation confond l'effort et l'utilité, le travail et son résultat. Le consommateur ne connaît jamais l'effort accompli par le producteur. Cet effort lui est indifférent. Il achète selon ses convenances et son pouvoir d'achat. C'est l'offre et la demande qui détermine la valeur qui n'est que l'expression du *rapport de l'utilité possédée par un individu au besoin d'un autre individu* [3].

---

[1] V. Yves Guyot, *La Science Economique.*

[2] Ricardo, *Principes de l'Economie politique*, ch. I. — Yves Guyot. *La Science Economique*, Liv. Ier, ch. V.

[3] *Le marxisme et son critique Bernstein*, trad. fr., p. 43.

Cette définition, ayant l'avantage de la simplicité, n'aurait pu convenir à Karl Marx. Il a repris la définition de Ricardo, mais au mot de travail il a ajouté ceux de « force de travail », ce qui, aux yeux admiratifs d'Engels, constitue sa grande découverte [1]. D'ailleurs il n'emploie pas toujours ce mot complémentaire.

Pour établir sa démonstration, Karl Marx part d'une vérité arithmétique élémentaire : deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.

Nous allons voir comment cette vérité se déforme dans la dialectique de Karl Marx.

> Une quantité donnée de froment, dit-il, est égale à une quantité quelconque de fer.
>
> Il existe entre eux quelque chose de commun : les deux objets sont égaux à un troisième qui, par lui-même, n'est ni l'un ni l'autre. Chacun des deux doit être réductible au troisième, indépendamment de l'autre. (*Le Capital*, t. I, ch. Ier.)

Dans le troc, ces deux objets sont égaux au désir réciproque des deux possesseurs de les échanger et à la mesure de ce désir. Quand la monnaie sert de commun dénominateur à l'échange, c'est à telle et telle quantité de monnaie que ces deux quantités sont égales. Karl Marx ne saurait tenir compte des faits qui aboutissent à cette conclusion. Il suppose que cette troisième quantité est la quantité mystérieuse de travail incorporée dans le froment et dans le fer.

La grande découverte de Karl Marx est accomplie :

« La valeur d'une marchandise est déterminée par le quantum de travail matérialisé en elle, par le temps socialement nécessaire à sa production. » (T. I, ch. VII, § 2.)

M. Paul Lafargue dira plus tard : « Marx *prouve* que la quantité de travail incorporé dans une marchandise constitue sa valeur ». M. Paul Lafargue prouve, lui, qu'il confond une affirmation et une preuve.

Pour Karl Marx, la valeur ne saurait être le rapport entre le désir et le besoin de deux individus. Il déclare que la « valeur n'existe que dans un objet ». Cependant la force de travail n'est pas un objet : c'est l'expression d'un effort qui peut même rester sans résultat. Pour répondre à cette observation, Karl Marx déclare que « l'homme est lui-même un objet, en tant que simple existence de force de travail ». (T. I, ch. VIII). Puis Karl Marx

---

[1] *Le Capital*, T. III, préface XIX-XXI.

nous affirme que « la valeur d'un article veut dire non sa valeur individuelle, mais sa valeur sociale ». (T. I, ch. XII). La valeur est un rapport humain : et un objet n'a de valeur que lorsqu'il est approprié par un homme. Si c'est là ce qu'a voulu dire Karl Marx, nous sommes d'accord. Mais Karl Marx va plus loin quand il donne sa définition de la valeur :

La valeur n'est autre chose qu'une manière sociale particulière de compter le travail employé dans la production d'un objet (T. I, ch. I, p. 32).

Sans être très exigeant, on peut trouver que cette définition manque de clarté ; qu'elle contient des mots vagues comme celui de « manière » complété par les deux épithètes « sociale particulière » ; que la pratique des marchés qui se font tous les jours n'indique pas que la valeur est une manière quelconque de compter le travail. C'est le rapport entre le désir de l'acheteur et le besoin du vendeur qu'exprime le mot valeur. Mais celui qui se permet ces observations est « un ignare, un idiot, un être méprisable, vendu au capital » ; car Karl Marx a eu soin de nous prévenir de l'importance de cette conception de la valeur :

La découverte de la nature de la valeur marque une époque dans l'histoire du développement de l'humanité (T. 1, ch. I, p. 29).

Un ironiste pourrait dire que cette phrase n'est point une preuve de l'orgueil de Karl Marx, car cette invention, fausse d'ailleurs, est due à Ricardo ; mais Karl Marx se l'attribue.

III

LA VALEUR DU TRAVAIL ET LA PLUS-VALUE

Karl Marx complète cette invention de Ricardo par une autre affirmation de Ricardo qui avait été émise précédemment par Turgot [1]. Ricardo dit :

Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers en général le moyen de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution. Le prix du travail dépend donc des subsistances et de celui des choses nécessaires ou utiles à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille (T. I, ch. VI.).

Mais il ajoutait que ce prix varie non seulement à diverses

---

[1] J'ai donné les citations dans *la Tyrannie Socialiste*, p. 48.

époques, entre les divers pays, mais également dans un même pays.

L'ouvrier anglais, disait-il, regarderait son salaire comme très au-dessous du taux naturel et insuffisant pour maintenir sa famille, s'il ne lui permettait d'acheter d'autre nourriture que des pommes de terre et de n'avoir pour demeure qu'une misérable hutte de terre.

Lassalle, lui, a déclaré avec cette superbe assurance qui est commune à tous les grands docteurs du socialisme, que « la moyenne du salaire est fixée d'après les besoins indispensables à la vie » ; et il a donné à cette formule le titre « de loi d'airain des salaires ».

Selon les besoins de leur politique, de leurs démonstrations et les auditeurs auxquels ils s'adressent, Karl Marx et ses disciples tantôt l'ont adoptée dans son sens absolu, tantôt l'ont atténuée.

Mais pour eux la journée de travail est l'unité de valeur.

La valeur de la journée de travail est déterminée par le temps de travail nécessaire à sa production. Si donc la production des moyens de subsistance journalière, *tels qu'il les faut pour le travailleur*, coûte six heures, il doit travailler en moyenne six heures (T. I, ch. X. p. 98).

Pendant ces six heures, l'ouvrier travaille pour lui ; mais s'il travaille douze heures, il donne six heures de travail extra ou de surtravail ou de travail non payé qui font le gain du capitaliste, ce que Karl Marx appelle la plus-value.

Karl Marx explique de la manière suivante comment est constituée la durée de travail nécessaire, celle qui appartient à l'ouvrier et qui n'est pas volée par le capitaliste.

Posons que la valeur journalière d'une force de travail moyenne soit de 3 shelling ou 1 écu, et qu'il faut six heures par jour pour la reproduire ! Pour acheter une telle force, le capitaliste doit avancer un écu ». (T. I, ch. XI, p. 131.)

Mais, d'après l'hypothèse de Karl Marx, il ne resterait rien au capitaliste. Il lui faut une plus-value. Quelle sera cette plus-value ? Rien de plus simple. « Cela dépend du taux *de la plus-value*. » S'il est de 50 p. 100 la plus-value sera un demi écu, représentant 3 heures de travail ; s'il est de 100 p. 100 elle montera à un écu représentant six heures de surtravail. *ibid* . »

En un mot, tout se réduit à cette proportion :

$$\frac{\text{Temps de travail extra}}{\text{Temps de travail nécessaire}}$$

Cette proportion détermine le taux de la plus-value.

La somme du travail nécessaire et du surtravail forme la grandeur absolue du temps de travail, c'est-à-dire la journée de travail (T. I, ch. X, p. 98).

IV

LE CAPITAL, PROFIT NET ET PLUS-VALUE

Karl Marx fait trois catégories du capital employé à la production : Le capital fixe qui représente l'outillage ; le capital constant qui représente le loyer, les matières premières, le chauffage et l'éclairage ; le capital variable qui représente les salaires.

Le capital variable est l'expression monétaire de la valeur de toutes les forces de travail que le capitaliste emploie à la fois. La grandeur du capital variable est donc proportionnelle au nombre des ouvriers employés (T. I, ch. XI).

Pourquoi le capital est-il constant quand il s'agit des matières premières et est-il variable quand il s'agit des salaires ? Le prix des matières premières subit des variations plus rapides et plus fréquentes que celui du travail. Karl Marx reconnait que le cours, pendant sa fabrication, peut élever du coton entré au prix d'un demi-shelling dans la manufacture, au prix d'un shelling ; que cette augmentation de prix peut-être incorporée au produit ; mais « ce changement est indépendant de l'accroissement de valeur qu'obtient le coton par le filage même ». Et alors il conclut :

Dans le cours de la production, la partie du capital qui se transforme en moyens de production, c'est-à-dire en matières premières, matières auxiliaires et instruments de travail, ne modifie pas la grandeur de sa valeur. C'est pourquoi nous la nommons partie constante du capital, ou plus brièvement *capital constant*.

La partie du capital transformée en force de travail change, au contraire, de valeur dans le cours de la production. Elle reproduit son propre équivalent et de plus un excédent, une plus-value, qui peut elle-même varier et être plus ou moins grande. Cette partie du capital se transforme en valeur plus ou moins grande. Cette partie du capital se transforme sans cesse de grandeur constante en grandeur variable. C'est pourquoi nous la nommons partie variable du capital, ou plus brièvement *capital variable*.

Une valeur est capital lorsqu'elle est avancée dans le but d'engendrer un profit.

Voici sur qu'elle équivoque subtile il base sa démonstration :

De même que ce qui excède une grandeur ne peut pas en constituer une partie, de même le profit, l'excédent de la valeur même de la marchandise sur l'avance du capitaliste, ne peut pas constituer une fraction de cette dernière. Si la valeur avancée par le capitaliste est le seul élément qui concourt à la création de la valeur de la marchandise, il est impossible que la production fournisse une valeur supérieure à celle qui y a été engagée, à moins qu'on n'admette que quelque chose se forme de rien.

Ces principes sont fort exacts. Rien ne se forme de rien. L'excédent d'une grandeur ne peut pas en constituer une partie. Mais il s'agit de savoir si ces principes s'appliquent au profit.

Karl Marx avance encore un certain nombre de vérités incontestables quand il dit : « Le capitaliste n'a en vue que l'excédent de la valeur du produit sur la valeur du capital consommé ».

La production d'une plus-value est le but déterminant de la production capitaliste ; mais il ne faut pas la confondre avec le profit.

Karl Marx appelle plus-value l'expression du rapport de la plus-value capital variable et taux du profit l'expression du rapport de la plus-value au capital entier.

Le profit provient de ce que le capitaliste peut mettre en vente une chose qu'il n'a pas payée; or, ce qu'il n'a pas payé, c'est le surtravail. Par conséquent, *le rapport doit s'établir entre le capital variable représentant la main-d'œuvre et l'excédent de la valeur obtenue par la marchandise.*

Voici la formule :

« Supposez, dit Karl Marx, qu'un capital (C) de 500 liv. st. se décompose en matières premières, instruments, etc., d'une valeur de 400 liv. st. (*c constant*) et en 100 liv. st. payées aux ouvriers (*v variable*) ; qu'en outre la plus-value (*p*) est de 100 liv. st. ; alors le taux de la plus-value $\frac{P}{V} = \frac{100 \text{ £}}{100 \text{ £}} = 100$ p. 100; mais le taux du profit $\frac{P}{C} = \frac{100 \text{ £}}{500 \text{ £}} = 20$ p. 100. (T. I, ch. XVII, p. 226).

Dans le T. III, ch. IV., nous trouvons l'application de cette formule à des chiffres donnés par une filature de coton de 10.000 broches pour une semaine d'avril en 1871 et étendus à toute l'année. Toute question de crédit est éliminée (en liv. st.) :

Capital fixe (machines)................	10.000
Capital circulant......................	2.500
Capital total............	12.500

Valeur du produit hebdomadaire

Capital fixe (usure des machines)........	20
Capital circulant constant (loyer 6 liv. st.; coton, 342; charbon, huile, gaz, 10)....	358
Capital variable (salaires)...............	52
Plus-value (travail non payé)............	80
Total....................	510

Le capital avancé hebdomadairement est :

Capital circulant constant..	358
Capital variable (salaires)...............	52
Total.........	410

Proportion pour 100.

Capital constant.......................	87,3
Capital variable (salaires)............ ..	12,7
	100 »

Si on rapporte ces éléments à l'ensemble du capital circulant 2.500 liv. st., on trouve 2.182 liv. st. de capital constant et 318 liv. st. de capital variable.

La dépense annuelle de salaire s'élèvant à 52 × 52 = 2.704 liv. st., le capital variable (318 liv. st.) accomplit 8 1/2 rotations par an.

Le profit de toute l'année s'élève donc à 80 × 52 = 4.160 liv. st. Si on divise ce nombre par le capital total, soit 12.500, on obtient 33,28 p. 100. *Tel est le taux du profit.*

Le profit est la comparaison de la plus-value du travail ou du capital variable à l'ensemble du capital, mais ce n'est pas le profit qu'il faut voir. La plus-value du capital variable ne doit être comparée qu'au capital variable, c'est-à-dire aux salaires payés aux ouvriers.

Nous avons alors :

80 £ de plus-value divisées par 52 £, montant du capital variable payé chaque semaine :

$$\frac{80}{52} = 153\ 11/13\ 0/0$$

Mais comme le capital variable (318 £) se renouvelle 8 fois 1/2 par an, nous avons :

$$153\ 11/13\ 0/0 \times 8\ 1/2 = 1.307\ 9/13\ 0/0$$

Ce chiffre de la plus-value, c'est le chiffre du surtravail; c'est le taux du capital vampire. Quand l'industriel paye 100 fr. en salaires, il gagne 1.307 fr.; quand il paye 1 franc de salaire, il gagne plus de 13 fr. (*Le Capital*, t. III, p. 58).

Karl Marx et ses disciples ont beau jeu pour dénoncer une pareille exploitation du travail par le capital.

Un déclamateur socialiste n'analyse pas la manière dont ce rapport a été obtenu. Il met tous les mathématiciens au défi de démontrer que le calcul de Karl Marx n'est pas juste; et aucun, à coup sûr, ne contestera la justesse du calcul.

De ce silence, il conclut que Karl Marx a prouvé, non pas d'après une hypothèse en l'air, mais en prenant l'exemple d'une filature anglaise, pendant une semaine de 1871, que le patron gagnait 13 fr. par franc donné au salarié; que ces 13 fr. sont le résultat de ce franc de travail; qu'ils représentent la plus-value du travail humain absorbée par le capital; qu'ils représentent le travail non payé !

Le marxiste continue en disant :

Le capital que nous avons envisagé se subdivise en 12.182 liv. st. de capital constant et 318 liv. st. de capital variable, en tout 12.500 liv. st., soit 97 1/2 p. 100 de capital constant et 2 1/2 p. 100 de capital variable (employé au salaire). La quarantième partie du capital total seulement sert, mais en jouant ce rôle plus de 8 fois par an, à payer les salaires.

Et toute la plus-value provient de ces 2 1/2 p. 100.

Telle est la thèse.

Seulement, dès son premier volume (ch. XVII), Karl Marx avait fait suivre la formule que nous avons donnée de cette restriction :

Il est évident que le taux du profit peut être affecté par des circonstances tout à fait étrangères au taux de la plus-value. Je démontrerai plus tard, dans le IIIe volume que, étant donné le taux de la plus-value, le taux du profit peut varier indéfiniment.

En effet, Engels fait suivre l'exemple de la filature anglaise des restrictions suivantes :

Ce profit (33.28 0/0 relativement à l'ensemble du capital) est anormalement élevé : il s'explique par une conjoncture exceptionnellement favorable, — des prix très bas pour le coton et très élevés pour le fil — qui n'a certainement pas duré pendant toute l'année.

Quelques lignes plus bas, confondant les mots « profit et plus-value », Engels parlant du taux de 1.300 0/0, dit :

Pareil profit n'est pas rare dans les périodes de très grande prospérité, que nous n'avons plus traversées, il est vrai, depuis un certain temps.

Ces deux restrictions ruinent tout le calcul : si le prix du coton, matière première, et du fil, produit, jouent un certain rôle pour augmenter ou diminuer le profit, alors le profit n'est pas le simple résultat du surtravail, et le taux de 1.307 0/0 disparait, tandis qu'apparaissent d'autres éléments que le surtravail dans la valeur du produit.

Et en effet dans ce volume III, on trouve des chapitres consacrés à *l'Economie dans l'application du capital constant*, *aux Effets des variations des prix*, *à la Rotation du capital*, etc. »

V

Résistance des industriels au bénéfice marxiste.

D'après la théorie de Karl Marx un industriel, pour s'assurer des bénéfices, n'aurait qu'à prendre un nombre indéfini d'ouvriers; et cette opération lui serait facile, puisque, d'après le calcul précédent, la part du capital réservé aux salaires ne serait que de 2 1/2 relativement au capital total.

Dans l'hypothèse suivante, Karl Marx leur montre tout le bénéfice qu'ils auraient à multiplier le nombre de leurs ouvriers.

Supposons que, dans un pays d'Europe, le taux de la plus-value soit de 100 pour 100, ce qui revient à dire que les ouvriers y travaillent la moitié de la journée pour eux et l'autre moitié pour les patrons, et admettons que dans un pays d'Asie le taux de la plus-value soit de 25 0/0, les ouvriers y travaillant les 4/5 de la journée pour eux et 1/5 pour leurs patrons. Supposons en outre que dans le pays européen le capital national ait la composition 84 capital + 16 variable (salaires), alors que dans le pays asiatique où l'on emploie peu de machines, et où, dans un temps donné, une quantité déterminée de force de travail consomme relativement peu de matières premières, la composition soit 16capital + 84 salaires. Dans ces conditions, on aura :

1° Dans le pays européen : valeur du produit 84 salaires + 16 capital + 16 plus-value = 116.

Taux du profit $\frac{16}{100}$ = 16 0/0.

2° Dans le pays asiatique : valeur du produit : 16 capital + 84 salaires + 21 plus-value = 121. Taux du profit : $\frac{21}{100}$ = 21 0/0.

Le taux du profit est donc de plus de 25 0/0 plus grand en Asie qu'en Europe, bien que le taux de la plus-value soit quatre fois plus petit (T. III, Ch. VIII).

Qu'a voulu prouver Karl Marx par cet exemple hypothétique ? Il a voulu prouver que le taux du profit était d'autant plus élevé que la part de la main-d'œuvre était plus considérable dans la production, en admettant même que proportionnellement la moins-value fût plus faible.

Mais alors les industriels européens sont bien absurdes de perfectionner leur outillage et de remplacer le travail humain qui, seul, leur donne la plus-value, par du travail mécanique qui ne leur donne rien.

Ils sont bien absurdes de se confiner dans les pays européens au lieu d'aller dans l'Inde et en Chine où ils trouveraient du travail en abondance sur lequel ils pourraient prélever une plus-value d'autant plus forte qu'ils feraient entrer moins de capital constant dans leur production ?

VI

LA DESTRUCTION DE LA PLUS-VALUE PAR L'OUTILLAGE.

Karl Marx a trouvé la réponse suivante, sans se demander si elle n'était pas en contradiction avec l'exemple de l'Inde que je viens de citer.

Pour augmenter le surtravail, le capitaliste a trois moyens : réduire le salaire, c'est-à-dire, la durée de temps de travail nécessaire : mais cette réduction est limitée par les moyens de subsistance ; augmenter la durée du travail, mais le capitaliste y trouve des obstacles physiologiques, moraux et légaux. Alors il ne lui reste qu'un moyen : perfectionner les moyens de production.

Le capitaliste qui emploie le mode le plus perfectionné s'approprie sous forme de surtravail une plus grande partie de la journée de l'ouvrier que ses concurrents.

Le capital a donc une tendance constante à augmenter la force productive du travail pour baisser le prix des marchandises et par suite celui du travailleur (T. I, ch. XII, p. 138).

Karl Marx explique ainsi la passion du capitaliste pour la machine. Mais cette explication est insuffisante, non seulement parce qu'elle est en opposition avec l'exemple de l'Inde, mais encore pour le motif suivant. Si la machine augmente le travail de l'individu, elle diminue le nombre des individus pour une production égale : donc elle détruit le surtravail humain qui est la source unique de la plus-value qui, seule, repait le capital. Donc le capitaliste, en remplaçant la main-d'œuvre par la machine, se condamne à la famine. Donc il se voue au suicide : et tout progrès dans la production industrielle est la destruction même de la plus-value.

Un capitaliste a une machine de 10 chevaux-vapeur conduite par deux mécaniciens payés chacun 6 francs par jour. Voici le résultat :

$$\frac{\text{6 heures de surtravail}}{\text{6 heures de travail nécessaire}} = \frac{\text{plus-value de 3 francs.}}{\text{capital variable 3 fr.}}$$

Si on multiplie par 2 on trouve que le capitaliste vampire a obtenu pour 6 francs de surtravail !

Si, au contraire, il avait employé 210 hommes que représentent les 10 chevaux-vapeur, même en réduisant la plus-value de 3 fr. à 1 fr., à 0 fr. 50, à 0 fr. 25, il aurait eu respectivement 210 fr., 105 fr., 52 fr., au lieu des 6 francs que lui laissent les deux mécaniciens !

Où est le capitaliste disposé à remplacer ses 10 chevaux-vapeur et ses 6 francs de plus-value, par 210 ouvriers sur le travail desquels il pourrait prélever une plus-value de plusieurs centaines de francs ?

Donc, si la théorie de Karl Marx était exacte, tout perfectionnement de l'outillage, en diminuant la quote-part du travail humain, est destructeur de la plus-value et est une cause de ruine pour le capitaliste.

VII

Le minimum du travail

Karl Marx est un adversaire du libre échange, car la valeur des subsistances détermine la valeur de la force de travail. Donc plus les subsistances sont chères, moins le capitaliste a de surtravail à sa disposition. Quand on en abaisse le prix, le travailleur peut s'imaginer qu'il en profite en achetant du pain, de la viande, du sucre, des chaussures, des vêtements à meilleur marché. Quelle

illusion ! La baisse des prix a procuré du surtravail au capitaliste (T. I, ch. XII).

On voit que le sophisme de Marx est un merveilleux instrument d'agitation. Il sert à fausser toutes les actions « de la bourgeoisie ». Etes-vous libre échangistes, demandez-vous la vie à bon marché pour tous ? c'est afin d'augmenter la part du surtravail.

L'accroissement du capital, c'est l'excédent du travail. Le capital, affamé de surtravail, cherche à absorber la plus grande masse de surtravail.

Le capital est du travail mort qui, semblable au vampire, ne s'anime qu'en suçant du travail vivant, et sa vie est d'autant plus allègre qu'il en pompe davantage. Le temps pendant lequel l'ouvrier travaille est le temps pendant lequel le capitaliste consomme la force de travail qu'il lui a achetée. (T. I, ch. X.)

Le salarié qui entend ces belles métaphores se répète que le bénéfice du fabricant, c'est le travail non payé ; donc, moins il travaillera, moins il donnera de travail nonpayé. En réduisant son travail au minimum, il empêche le capital de le voler. Il épargne son unique fortune, sa force de travail. Karl Marx le lui prouve :

Si la période ordinaire de la vie d'un ouvrier, étant donnée une moyenne raisonnable de travail, est de trente ans, la valeur moyenne de ma force que tu me payes par jour forme $\frac{1}{365 \times 30}$ ou $\frac{1}{10.950}$ de sa valeur totale. La consommes-tu dans dix ans, eh bien ! tu ne payes, dans ce cas, chaque jour, que $\frac{1}{10.950}$ au lieu de $\frac{1}{3\,650}$ valeur entière, c'est-à-dire que tu ne me payes que 1/3 de sa valeur journalière, tu me voles donc chaque jour 2/3 de la valeur de ma marchandise (T. I, ch. X).

Donc ce que l'ouvrier doit poursuivre, c'est le minimum de travail.

Voilà pourquoi la règlementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production capitaliste comme une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail, lutte entre la classe capitaliste et la classe ouvrière (T. I, ch. X).

En attendant le millénaire socialiste, et la suppression du capital, le salaire doit poursuivre par tous les moyens la diminution des heures de travail. La surenchère vient vite.

Après les Trois-Huit, M. Vaillant et les Trade-Unions austra-

tiennes ont demandé 6 heures; M. Hyndman, 4 heures, M. Reindsdor devant le Tribunal de Leipsig et M. J. Noble, de New-York, ont réclamé 2 heures ; M. le Dr Joynes, 1 h. 1/2 et M. Pablo Lafargue, dans son *Droit à l'oisiveté*, demande « la proclamation des Droits de la paresse mille et mille fois plus nobles et plus sacrée que les phtisiques Droits de l'homme [1]. »

La morale professionnelle marxiste aboutit, pour le salarié, au minimum de production.

Karl Marx a un tel enthousiasme pour le *factory act* de 1850 qu'il consacre une partie de son ouvrage à le reproduire ; et il conclut triomphalement :

> Le pompeux catalogue des « Droits de l'homme » est ainsi remplacé par une modeste « grande charte » qui détermine légalement la journée de travail et indique enfin clairement le temps que vend le travailleur et quand commence le temps qui lui appartient. (T. I, ch. X).

Seulement Karl Marx et ses disciples, en réclamant la réduction légale des heures de travail, n'ont pas osé demander un maximum légal d'intensité de travail. C'est là une timidité inconséquente et indigne de tels logiciens.

Ce n'est pas assez. Ils devraient demander que la loi fixât le temps de travail nécessaire d'après le tarif des subsistances, d'après la puissance des moyens de production et limitât le temps de travail non payé. De cette manière, la loi réduirait à un minimum la spoliation du capital, l'exploitation du salarié par le salariant. Si aucun socialiste n'ose déposer une loi de ce genre, j'ai le droit d'en conclure ou qu'il ne connaît pas le système du maître dont il se réclame ou qu'il s'incline devant un opportunisme bourgeois.

Mais on voit la simplicité de la conception politique à laquelle aboutit le sophisme marxiste.

Il appartient à l'Etat d'intervenir pour assurer aux salariés le maximum de salaire et le minimum de travail. Il le doit. Il le peut. S'il ne le fait pas, il est contre les ouvriers pour les patrons. Voilà tout.

Donc donnez les pouvoirs politiques aux marxistes. Qu'est-ce que cela coûte ? Un bulletin de vote : et ils réduiront indéfiniment le travail économique pour le remplacer par le travail politique.

---

[1] Paul Lafargue. *Pamphlets socialistes. Le droit à la paresse*, p. 28.

VIII

La dichotomie sociale

Karl Marx commençait le *Manifeste du parti communiste*, en 1847, par ces mots : « L'histoire de toute société n'a été que l'histoire des luttes de classes [1]. » Il continuait en affirmant que « la société tout entière se partage de plus en plus en deux classes directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. »

La propriété privée n'existe que là où les instruments du travail appartiennent aux travailleurs eux-mêmes. Mais elle « est supplantée par la propriété privée capitaliste, fondée sur le travail d'autrui, sur le salariat. » (T. I, Ch. XXXII.)

Toutes les méthodes employées pour produire de la plus-value sont des méthodes d'accumulation. Il en résulte que la situation de l'ouvrier, quel que soit son salaire, empire dans la mesure même où progresse l'accumulation des capitaux. Enfin la loi qui compense la surpopulation relative, ou réserve de l'armée des industriels, par le progrès de l'accumulation des capitaux ne fait qu'enchaîner l'ouvrier au capita plus solidement que les fers de Vulcain n'enchaînèrent Prométhée à son rocher. L'accumulation de la misère correspond ainsi à l'accumulation des capitaux. A un pôle on constate une accumulation de richesses et à l'autre une accumulation de misère, de travail, de servage, d'ignorance, de brutalité, de dégradation morale, et cela précisément du côté de la classe qui produit le capital même.

D'un autre côté, dans le *Manifeste communiste*, Marx avait affirmé que « le développement de la grande industrie sape sous les pieds de la bourgeoisie le terrain même sur lequel elle a établi son système de production et d'appropriation. La bourgeoisie produit avant tout ses propres fossoyeurs. Sa chute et la victoire du prolétariat sont également inévitables ».

Dans le *Capital* il affirmait de nouveau cette nécessité.

La socialisation du travail ne peut plus tenir dans son enveloppe capitaliste. L'heure de la propriété capitaliste a sonné. Les expropriateurs sont à leur tour expropriés. Là il s'agissait de l'expropriation de la masse par quelques usurpateurs : ici, il s'agit de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse. (T. I, ch. XXXII.)

---

[1] Brochure, Giard et Brière, éd. et en appendice du livre de Labriola : *Conception matérialiste de l'histoire*.

Le prolétariat s'empare du pouvoir politique, qui n'a jamais été que « le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre. »

Capitalistes, la Révolution sociale est accomplie : Cet évènement est fatal. La Société capitaliste ne peut s'y dérober.

IX

L'absorption des marxistes par la société capitaliste

Quelques disciples de Karl Marx, comme Bernstein, ont fini par trouver qu'au bout de plus d'un demi-siècle, les faits n'avaient pas répondu exactement à la conception marxiste. La situation du prolétariat ne s'est pas aggravée; son travail n'est pas devenu continu, ses salaires n'ont pas diminué; l'accumulation de la misère n'a pas répondu à l'accumulation des capitaux. Certes de grands capitalistes, les milliardaires américains, ont surgi; mais il s'agit de savoir s'ils ont diminué le nombre des capitalistes. Or, dans tous les pays, toutes les statistiques fiscales et autres montrent que le nombre des capitalistes ne cesse d'augmenter.

Bernstein a cité quelques chiffres indiscutables et Karl Kautsky n'est pas parvenu à infirmer des faits aussi évidents [1].

Si le nombre des capitalistes augmente, celui des prolétaires, interessés à l'expropriation capitaliste, diminue relativement, même lorsque le progrès de la population en augmente le nombre absolu. Il ne s'agit plus « de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse ». Il s'agit de l'expropriation d'un nombre toujours plus grand d'intéressés par un nombre devenant toujours plus petit. Par conséquent le socialisme, basé sur le développement de la conception historique de Karl Marx, est sans avenir, puisque les faits sont exactement le contraire de ses prévisions : Depuis 1847, le nombre des possédants n'a pas diminué, il a grandi. Tous les jours le développement de la société capitaliste enlève de nouveaux intéressés à l'expropriation de la société capitaliste et augmente le nombre des opposants à cette expropriation. Tout progrès économique, toute augmentation de la richesse publique diminuent la clientèle socialiste, au lieu de la développer, conformément à l'affirmation de Marx. Il n'est besoin

[1] Bernstein. — *Socialisme théorique et socialisme démocratique.* — Kautsky. *Le Marxisme et son critique Bernstein.*

d'avoir recours ni à la force ni à la ruse pour défendre la société capitaliste. Il suffit de ne pas entraver la formation du capital par des droits protecteurs qui, en augmentant le coût de la vie, arrêtent le pouvoir d'épargne, par des dépenses d'Etat qui ne sont pas rigoureusement utiles, par des lois de prétendue prévoyance sociale qui augmentent les charges et arrêtent les initiatives privées. Laissez faire la société capitaliste, elle ne rencontrera aucune résistance consciente à son absorption continue des recrues escomptées par le manifeste de 1847. Loin de repousser ses séductions,elles ne se fâchent que parce qu'elle tarde à les faire siens. Les faits étant en contradiction flagrante avec le développement de la conception historique de Karl Marx, elle aboutit à un avortement fatal.

X

Socialisme scientifique et révolutionnaire.

On voit que la prétention de Karl Marx et d'Engels d'avoir fait passer le socialisme « de l'utopisme à la science » n'est pas justifiée; mais au moment où ils l'affirmaient, ils montraient à leurs adeptes la vision apocalyptique d'une révolution violente, d'un bouleversement, d'une explosion prochaine. Ils ont évoqué, dans des métaphores, la vision d'une catastrophe matérielle de la civilisation capitaliste. Comme l'Angleterre est la nation dont l'évolution capitaliste est la plus avancée, Karl Marx disait, dans sa préface du *Capital* : « En Angleterre, la marche du bouleversement social est visible à tous les yeux. » En 1875, il répète dans une note à la fin de l'édition française : « L'Angleterre sera le siège de l'explosion centrale » (p. 351).

Elle en est loin. Le programme du congrès du Havre de 1880, qui fut rédigé par Karl Marx et Engels et présenté par Jules Guesde, dit nettement : « La Révolution sociale par la force reste la seule solution définitive. L'appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisée en parti de classe ». Et Paul Lafargue, exagérant les procédés de son beau-père, s'écrie : « La fatalité historique surgit; de son pied de fer et de sa large main, elle renverse la France capitaliste, ahurie et suante de peur [1] ».

[1] *Le droit à la paresse*, p. 52.

XI

Le marxisme opportuniste

Si Karl Marx avait une foi profonde dans les résultats du développement de sa conception historique, pourquoi donc essaie-t-il de la retarder? Si l'expropriation de la classe capitaliste par la classe ouvrière est le résultat fatal de l'accumulation des capitaux dans quelques mains, les partisans de la Révolution sociale doivent la hâter au lieu d'essayer de la retarder. Or, que font Karl Marx et Engels quant ils célèbrent la législation anglaise réduisant les heures de travail des femmes et des enfants; quand ils demandent qu'elle s'étende aux adultes? Ils retardent l'heure de la délivrance prolétarienne; et ils deviennent complices des capitalistes, puisqu'en paraissant restreindre la plus-value dont s'engraisse le capital-vampire, ils prolongent sa domination.

Est-ce que M. Goyau, le commentateur autorisé de l'Encyclique *Novum romanum* n'a pas pu dire : « L'on pourrait, de M. Paul Deschanel, rapprocher Léon XIII, non moins aisément que Karl Marx? »

XII

Aveux de marxistes

Engels a eu grand tort pour le marxisme de publier les deux derniers volumes du *Capital* de Karl Marx. Ils ont rendu évident, même pour les plus prévenus, que ses raisonnements ne sont pas basés sur des faits, mais sur des hypothèses. Il construit une société artificielle et la prend pour une réalité; il opère ensuite des déductions et il les tient pour prouvées ; il annonce qu'il sera précis, et le plus souvent il part d'idées vagues et, comme le dit un des hommes qui l'ont le plus étudié avec le désir de le comprendre, M. G. Sorel : « Toutes les fois que les observations sur la « dernière instance » interviennent dans l'œuvre de Karl Marx, il se présente de grandes difficultés pour l'interprétation de sa pensée[1] ». Engels l'a reconnu lui-même: « La loi de la valeur de Marx ne pouvait pas être considérée comme inexacte, mais elle était cependant trop vague et pouvait être exposée avec plus de pré-

[1] *Journal des Economistes*, mai 1897, p. 226.

cision[1] ». Il considère que, si elle a existé, elle a disparu à partir du xve siècle. M. Werner Sombart déclare que la « loi de la valeur n'est pas un fait empirique, mais un fait de la pensée. » En un mot, Karl Marx n'a pas déterminé les rapports constants de phénomènes constatés; il n'a émis qu'une conception subjective.

M. Werner Sombart qui a fait un exposé du système de Karl Marx, approuvé par Engels, dit que leur œuvre n'est qu'un « enchevêtrement désordonné d'idées les plus diverses[2]. »

XIII

Impuissance du marxisme

Le marxisme n'est qu'un tohu bohu d'affirmations suivies de déductions plus ou moins subtiles et obscures, le tout tournant autour d'une seule idée, fausse d'ailleurs, et exprimée avec une métaphore : « Le capital vampire, s'engraisse de travail non payé. » Avec ses airs de prophète, Karl Marx en impose aux naïfs qui aiment mieux croire que de vérifier. Ses métaphores lui donnent un aspect terrible. Il affirme qu'il représente le socialisme scientifique et en même temps il prédit aux foules la catastrophe qui, éclatant à bref délai, leur donnera tous les pouvoirs et tous les biens. En attendant, il se fait opportuniste et il réclame des mesures qui assureront aux salariés un minimum de salaire et un maximum d'heures de travail à la condition qu'ils aident ses disciples à la conquête des pouvoirs publics. Il flatte la paresse des uns et l'ambition des autres. C'est là ce qui explique son succès.

Depuis 1862, depuis la fondation de l'Internationale, tout le socialisme est imprégné de marxisme, malgré l'opposition de Bakounine. Liebnecht et Bebel y avaient converti l'Allemagne à partir de 1864. En 1875 le Congrès de Gotha effectua la fusion des derniers Lassalliens et des Marxistes; et il affirma que « le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation et comme un travail profitable à tous n'est possible que par la Société, c'est à la Société que doit appartenir le produit général du travail. » En attendant, on chargea l'Etat de diminuer les heures de travail. En 1891 le Congrès d'Erfurt accentua le programme en précisant la nécessité de la lutte de classes.

---

[1] Engel. *Neue Zeit.*, XIV, vol. I. Devenir social, nov. 1895.
[2] W. Sombart. *Le socialisme et le mouvement social*, p. 92, éd. fr.

« Le combat de la classe ouvrière contre la classe capitaliste est nécessairement un combat politique. Elle ne peut réaliser la transition des moyens de production en propriété collective, sans avoir pris possession de la puissance politique. » Mais les congressistes de Gotha et d'Erfurt ne s'apercevaient pas que cette propriété collective trouvera d'autant plus d'adversaires que l'augmentation de la richesse publique sera plus rapide et répartie entre plus de personnes.

Le jour où, dans un pays quelconque, à la suite d'une catastrophe ou d'une élection, des marxistes convaincus essaieraient d'appliquer les principes des programmes de Gotha et d'Erfurt, ils trouveraient, parmi leurs premiers adversaires, non seulement « ces idéologues bourgeois »[1] qui, ayant propriétés immobilières et mobilières, font de la révolution sociale à l'usage des salons ou d'électeurs naïfs, mais tout possesseur d'une obligation de chemins de fer.

Karl Marx, avec une incroyable illusion, avait écrit en 1850, dans *les Luttes des classes* :

Le crédit public et le crédit privé sont le thermomètre économique indiquant l'intensité d'une révolution. A mesure qu'ils baissent, l'ardeur et les facultés génératrices de la Révolution augmentent.

S'il avait observé les faits autour de lui, il aurait dû écrire « Réaction » au lieu de Révolution. En admettant qu'un jour, par suite de confusions des idées, d'aberrations d'électeurs ignorant la portée de leurs votes, des marxistes puissent arriver, dans un pays quelconque, à la conquête des pouvoirs publics, s'ils faisaient une révolution de quelques semaines, ils aboutiraient à une réaction de plusieurs années.

La France a été écrasée, pendant vingt ans, sous le souvenir du 15 mai et des journées de juin ; la Commune est encore exploitée aujourd'hui contre la République et la démocratie. Avec son congrès de 1889, sa conférence de Berlin de 1890, l'institution de la journée du 1er mai, ses succès électoraux, le socialisme s'est donné des airs triomphants qui ont provoqué un mouvement de réaction dans tous les grands pays d'Europe. Les débuts du XXe siècle sont loin de la Révolution sociale, annoncée depuis plus d'un demi-siècle. Quoiqu'en dise M. Labriola, le manifeste communiste publié en février 1848 ne marque pas « le commencement d'une ère nouvelle »[2].

---

[1] Manifeste, p. 310.
[2] *Essais sur la conception matérialiste de l'histoire*, p. 31.

En dépit de quelques apparences résultant surtout de l'ignorance et de la faiblesse de beaucoup d'hommes politiques et de jeunes arrivistes, on peut affirmer, en raison même de sa propre doctrine, que le Marxisme est sans avenir. L'exploitation du travail ne devient pas plus dure; les salaires augmentent forcément en raison de l'augmentation du capital [1]; la loi de concentration des capitaux s'est évanouie ; le nombre des possédants augmente. Donc la société capitaliste, loin de fabriquer des socialistes, en diminue le nombre. Plus nous irons et plus le marxisme manquera de matière première. [2]

YVES GUYOT.

[1] J'en ai démontré la cause dans la *Science économique et l'Economie de l'effort.*

[2] *Voir les principes de la Révolution et le Socialisme*, par M. Ernest Martineau. *Journal des Economistes*, avril et juin 1900.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

A propos de la dépopulation des campagnes. — Les lois danoises du 20 mars 1898 et du 24 mars 1899. — Crédit à la petite culture. — Création de la propriété pour la classe des ouvriers ruraux. — L'ouvrier agricole devenu propriétaire. Bons exemples à méditer. — Les primes à la petite culture en France. — Trente millions de prime à la culture du lin et du chanvre. Résultats peu encourageants. Meilleur emploi à faire des ressources budgétaires.

La tendance des populations rurales à se porter vers les villes s'accentue d'année en année dans la plupart des pays de l'Europe occidentale. Chaque recensement nouveau atteste une diminution du chiffre de la population rurale, par suite de l'émigration vers les villes des travailleurs agricoles.

De toutes parts on se préoccupe de cette dépopulation des campagnes et des remèdes à lui opposer. Le Parlement, la presse, les assemblées départementales voient naître chaque jour des propositions diverses inspirées par le sentiment du danger réel dont est menacée, particulièrement en France la première des industries nationales et par suite le pays lui-même.

Si la gravité des problèmes que soulève cet état de choses est incontestable, les moyens d'y remédier sont d'autant moins aisés à formuler qu'il s'agit de modifications profondes à amener dans l'esprit de nos campagnards, plus encore que de mesures à édicter et de changements à apporter par voie législative dans le régime de nos institutions. Il ne faudrait pas cependant induire de là qu'il n'y ait rien à tenter pour enrayer le mouvement qui porte le paysan à venir demander à l'atelier ou à l'usine une amélioration à son sort qu'il y rencontre rarement, quand on va au fond des choses.

Dans le domaine de l'économie rurale de nombreuses améliorations s'imposent dont la réalisation doit être poursuivie avec ardeur par ceux qui, à un titre quelconque, peuvent exercer sur l'avenir agricole du pays une influence favorable.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de faire

connaissance avec quelques-unes des innovations et des réformes qu'a inspirées dans les pays étrangers la nécessité, pour eux comme pour le nôtre, de combattre la tendance des habitants de la campagne à affluer dans les villes ou même à émigrer. Je regarde comme une tâche des plus étroites des publicistes et des agronomes de chercher à convaincre l'opinion publique de l'urgence des mesures de divers ordres, réformes administratives et législatives, développement du principe d'association, etc., qui, en améliorant le sort du paysan, en lui donnant les moyens de tirer un meilleur profit du sol, en lui permettant, quelque médiocres que soient ses ressources, de devenir propriétaire d'un lopin de terre, ne sauraient manquer de le rattacher à la vie rurale.

Il y a quelques mois, j'ai cherché à cette même place [1] à donner une idée exacte du mouvement coopératif en Danemark. On a vu combien est profitable au bien-être du paysan l'application du principe d'association s'appuyant sur le progrès scientifique : comme complément à cette étude sommaire sur la situation rurale dans ce pays, nous allons exposer dans leurs grandes lignes les lois récentes qui assurent au paysan danois le crédit dont il a besoin et qui acheminent l'ouvrier rural à devenir propriétaire.

Au cours du XIX[e] siècle, et surtout dans les cinquante dernières années s'est développée dans les campagnes danoises, une population ouvrière très nombreuse, ne possédant aucune propriété immobilière et vivant à location dans des maisons *sans terre*. Cette population ne pouvait bénéficier des mesures si favorables à l'amélioration du sort du petit cultivateur que nous avons fait connaître précédemment : laiteries coopératives, sociétés pour la vente des produits, etc.

Les conditions peu satisfaisantes dans lesquelles se trouvaient les ouvriers de la campagne provoquèrent leur émigration, en grand nombre, dans les villes du Danemark et à l'étranger. En 1892, plus de 3.000 ouvriers quittaient leur logis des champs ; la majeure partie allait demander aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada leurs moyens de subsistance, le reste affluait dans les villes du Jutland. Dans cette seule année, l'émigration totale montait à 5.000 personnes. Les associations agricoles et le gouvernement danois, si soucieux des progrès de l'agriculture nationale et particulièrement de ceux de la toute petite culture, voyant augmenter l'émigration vers les villes et vers l'Amérique et les communes rurales se dépeupler proportionnellement, ont résolu

[1] *Journal des Economistes* 15 mai 1901.

d'ouvrir une enquête sur les moyens de donner au plus grand nombre possible de familles des maisons rurales *avec terre* pouvant nourrir une à trois vaches.

La question portée sur ce terrain, en 1893, lors de la réunion des délégués agricoles du Jutland, aboutit à la nomination d'une commission qui fut instituée par une loi, le 13 avril 1894. Cette commission travailla sans relâche à la vaste étude qui lui était confiée et, après le dépôt de son rapport, fut promulguée, le 24 mars 1899, la loi sur les lots à terre à procurer aux ouvriers des campagnes.

Cette loi bienfaisante qui n'a, que je sache, d'analogue chez aucune nation, mérite d'attirer l'attention des législateurs et des économistes des pays où la petite culture occupe,comme chez nous, une place considérable et où l'on déplore, à juste raison,l'abandon des campagnes pour les villes. Sans se faire trop d'illusion sur l'influence que peut avoir la législation sur la diminution de l'abandon des champs pour la ville, où trop de campagnards espèrent trouver un bien-être qui leur échappe si souvent, il est permis de penser qu'il y a beaucoup à attendre de la transformation que la loi danoise apporterait dans les conditions d'existence de l'ouvrier rural, surtout si l'on y ajoute le bénéfice de l'institution du crédit à la petite culture, organisé en 1898 en Danemark, dont je ferai connaître tout à l'heure les traits essentiels.

La loi du 24 mars 1899 autorise l'Etat à prêter, dans les conditions que nous allons dire ; une somme de 7 millions de francs par an, pendant cinq ans, aux ouvriers pour leur permettre d'acquérir ce qu'on nomme en Danemark l'*husmandsbrug* (exploitation de petit cultivateur).

Cette loi accorde aux ouvriers économes et sobres, des prêts sur les caisses de l'Etat pour l'acquisition de lots de terre, soit pour y ériger une construction, soit pour les joindre aux maisons sans terre au cas où les ouvriers en posséderaient une.

Dans chaque département, la loi a institué une commission de trois membres élus par le ministre de l'Agriculture, et le conseil général, l'un d'eux au moins devant être un petit cultivateur (*husmand*). L'ouvrier qui sollicite un lot de terre doit satisfaire à plusieurs conditions au point de vue de l'âge, de l'honnêteté, etc. ; il peut s'adresser directement à la commission. Les propriétés que les ouvriers peuvent accquérir devront être, en moyenne, de 3 à 4 hectares : leur superficie ne sera pas inférieure à deux *tonneaux* de terre, soit 1 l'hectare 10 ares, et, en principe, elle ne doit pas excéder 5 hectares.

La valeur de la propriété, comprenant bâtiments, bétail et mobilier, ne pourra dépasser 5.000 francs (4.000 couronnes). La loi exige, en outre, que l'ouvrier, pour qu'il puisse obtenir le prêt, soit lui-même possesseur d'une somme représentant un dixième de la valeur totale de la propriété. Le prêt accordé pourra représenter jusqu'aux neuf dixièmes de la valeur de la propriété. L'état se réserve la première hypothèque sur le lot, les constructions, le bétail, etc.

L'emprunteur paye un intérêt de 3 0/0 par an. Une moitié du prêt n'est pas sujette à amortissement, jusqu'à ce que l'autre amortie sur le pied de 4 0/0 par an, soit remboursée : le reste est alors amorti sur le taux de 3 1/2 0/0, sur lesquels 3 0/0 représentent les intérêts. De plus, le prêt dont l'Etat ne peut exiger le remboursement sous une autre forme, tant que la propriété est bien tenue et exploitée selon son objet, c'est-à-dire comme petite culture, est accordé, sans aucun amortissement, pendant les cinq premières années.

La somme que l'Etat est autorisé à affecter par annuité à ces services pendant cinq années, doit être répartie entre les bailliages du pays proportionnellement au nombre des demandes qui auront été faites. Si la somme allouée pour un exercice n'était pas complètement épuisée, le reliquat pourrait être reporté sur l'exercice suivant.

Si un ouvrier, désireux d'acquérir une petite propriété dans les conditions de cette loi, ne trouve pas de terre à acheter, il doit s'adresser au Conseil municipal qui cherche à provoquer de la part des particuliers des offres à des conditions convenables. Quand un ouvrier a choisi une terre dont il désire faire l'acquisition, il inscrit sur le modèle imprimé qui lui est donné par la commission tous les renseignements relatifs à la contenance de la terre qu'il désire acquérir, au prix qu'il y peut mettre, aux plans de construction du bâtiment qu'il projette, s'il n'en existe pas déjà un. Il indique l'estimation approximative des dépenses que rendront nécessaires cette construction, l'achat du bétail et du mobilier indispensable. D'ordinaire, la propriété, comme je l'ai dit, ne doit pas revenir à plus de 5.000 francs. La pétition ainsi établie est envoyée au Comité de la préfecture, par l'intermédiaire du Conseil municipal.

Quand le paysan a reçu avis qu'il est qualifié et agréé pour obtenir un prêt de l'Etat et qu'il a prouvé au ministre de l'Agriculture, par la déclaration du Comité de la préfecture, que les bâtiments sont bien construits et que la propriété est pourvue du

bétail et du mobilier nécessaires, il demande le prêt correspondant aux 9/10 de la valeur totale. Sur la proposition du Comité de l'Agriculture, il peut obtenir des avances sur cet emprunt, pendant la durée des constructions. Personne ne peut obtenir plus d'un emprunt.

Tant que l'emprunt d'état n'est pas réduit par l'amortissement à la moitié de la valeur originaire de la propriété, celle-ci, avec ses accessoires, ne peut être grévée d'autres hypothèques. Le Comité de la préfecture veille à ce que la propriété soit bien exploitée. Si le propriétaire la néglige, elle peut être vendue. Si l'emprunteur meurt, un de ses héritiers peut le remplacer, à la condition de satisfaire aux clauses du contrat. De même, le ministère de l'Agriculture peut autoriser le propriétaire à vendre, s'il juge son emprunteur solvable.

Telle est, dans ses dispositions générales, la loi démocratique de 1899; elle ouvre une ère nouvelle au prolétariat des campagnes danoises, en permettant au journalier de devenir propriétaire d'un lopin de terre dont la production assurera son existence et celle de sa famille, beaucoup plus sûrement que l'émigration à la ville ou à l'étranger, et cela dans des conditions d'indépendance, de liberté et de santé supérieures à celles qu'il pourrait trouver dans les agglomérations urbaines.

L'exemple des *husmaend*, si nombreux déjà en Danemark, a montré qu'une famille, propriétaire de 1 ou 2 hectares de terre, de quelques vaches et porcs, d'une petite basse-cour, peut, grâce au développement de la coopération (laiterie, vente des œufs,etc.,) s'assurer des ressources suffisantes et supérieures, en tous cas, à celles que lui procurerait le travail dans un atelier industriel.

Devenu propriétaire par la loi de 1899, l'ouvrier rural trouve, dans l'organisation des prêts à la petite culture, institués par la loi de 1898, les moyens d'augmenter la production de son lopin de terre et de sa modeste étable, dans les conditions que je vais indiquer, en résumant les principales dispositions de la loi relative aux prêts à la petite culture.

Depuis sa promulgation, jusqu'à la fin de l'année 1900, c'est-à-dire en dix-huit mois, la loi de 1899 a provoqué la création de plus de trois cents nouvelles petites exploitations agricoles, ce qui fait bien augurer de l'avenir.

Société de prêts à l'agriculture. — La loi du 26 mars 1898 autorise le gouvernement Danois à disposer sur les fonds de l'Etat d'une somme de 5 millions de couronnes (7 millions de

francs) à employer en prêts à 3 p. 100 aux Sociétés d'agriculture ayant pour objet de faciliter à leurs membres l'emprunt du capital nécessaire à leur exploitation, au moyen de la responsabilité solidaire de tous les associés pour les emprunts contractés.

Les statuts de ces Sociétés doivent être approuvés par le ministère de l'Agriculture. Le but de l'Association doit être exclusivement de prêter temporairement à ses membres le capital nécessaire pour couvrir les frais de culture courante. Pour déterminer la quotité du prêt maximum à accorder à chaque associé, la loi se fonde sur le nombre de têtes de gros bétail à cornes qui peut être entretenu normalement sur la propriété. Le prêt maximum pour chaque exercice est de 50 couronnes (69 fr. 50), par tête de gros bétail et remboursable, au plus tard, au bout de neuf mois. Un associé ne peut contracter un nouvel emprunt qu'un mois après le remboursement de l'ancien. Le taux d'intérêt, identique pour tous les membres de la Société, est fixé par la direction : il ne peut pas excéder 4 1/2 p. 100, mais jusqu'à cette limite, la direction est libre de le déterminer comme elle l'entend. L'emprunteur n'a à fournir aucun gage ni caution, car la responsabilité solidaire des membres de la Société envers le trésor public est considérée comme suffisante pour le garantir contre les pertes, le principe même de la loi étant que les associés sont garants les uns des autres, à conditions égales.

Les Sociétés doivent être administrées par un conseil de direction, composé de cinq membres, qui ne reçoivent aucune rémunération. Quatre membres de ce conseil doivent être élus en assemblée générale : le cinquième, qui en est le président, est nommé par le Conseil d'arrondissement sur la proposition des membres élus du Conseil de direction. Toutefois, le premier conseil qui est chargé d'organiser la Société est nommé tout entier par le Conseil d'arrondissement. Le Conseil de direction a seul le droit de recevoir les adhésions ; il a aussi celui d'exclure des membres de la Société ou de réduire l'estimation de la valeur d'emprunt d'une propriété, s'il estime que la situation l'exige. Lors de l'admission de chaque membre, la direction est tenue de faire une estimation de sa propriété calculée en vue de l'emprunt. Le maximum de cette estimation se détermine d'après le nombre des têtes de gros bétail.

Les associés peuvent, à toute époque, se retirer de la Société, mais ils ne sont déchargés de la responsabilité envers l'Etat et la Société qu'à partir du moment où tous les prêts consentis avant leur admission sont remboursés.

La loi enjoint à toutes les Sociétés de créer et d'entretenir un fonds de réserve pour lequel les membres doivent verser à leur entrée dans la Société, une somme d'une couronne (1 fr. 39) au moins par tête de bétail qu'ils possèdent : de plus, l'excédent de chaque exercice, s'il en existe, est versé à ce même fonds. Le déficit, par contre, serait couvert en premier lieu par les associés, entre lesquels on le répartirait jusqu'à concurrence d'une demi-couronne (0 fr. 70) par tête de bétail. Le surplus serait prélevé sur le fonds de réserve qui, cependant, ne doit pas être réduit au-dessous d'une demi-couronne par tête de bétail. En cas d'insuffisances, on recourrait à une taxe supplémentaire sur les associés.

Comme il est interdit aux sociétés d'opérer avec des avances autres que celles qui lui fait l'Etat, le cas échéant, la direction ajournerait la demande d'emprunt d'un associé jusqu'à ce qu'il puisse y être fait droit au moyen du remboursement d'autres prêts.

En outre de la faveur que la loi accorde aux sociétaires en mettant à leur disposition les fonds du trésor public, elle les affranchit du timbre pour les actes d'emprunt et les exempte du droit d'exécution pour leurs créances contre les associés.

La loi prescrit que les sociétés de prêts à l'agriculture, comme les autres sociétés coopératives agricoles, limitent leurs opérations à un district déterminé et que le total des valeurs d'emprunt ne soit ni supérieur à 10.000 têtes de bétail, ni inférieur à 1000, sans une autorisation spéciale du ministre de l'Agriculture.

Comme il est de toute nécessité que le Conseil connaisse exactement la situation de tous les associés à l'occasion des risques attachés à ces opérations, la plupart des associations limitent leur action à une circonscription très restreinte, ne comprenant, en général, qu'une ou deux communes. Par suite de cette mesure de prudence, il est arrivé que le ministre de l'Agriculture a dû, plus d'une fois, autoriser la fondation de sociétés, constituées par des communes, avec une valeur d'emprunt inférieure à 1000 têtes de bétail. Il est à noter que la plupart des sociétés de crédit sont en relations étroites avec les associations laitières dont nous avons fait connaître l'importance en Danemark, les participants de ces coopératives pouvant seuls devenir membres des sociétés de prêts. Cette organisation diminue considérablement les risques de ces dernières, les administrations des laiteries étant très au courant de la situation de leurs participants.

Pendant l'année qui a suivi la promulgation de la loi de 1898, il s'est formé très peu de sociétés ; par contre, au cours des deux

années suivantes leur nombre s'est tellement accru que les cinq millions de couronnes mis à leur disposition sont à peu près épuisés. A la fin de 1900, on comptait 197 Sociétés de prêts organisées sur les bases de la loi du 26 mars 1898 et disposant d'un capital de 4.964.440 couronnes (7 millions de francs) pour avances aux cultivateurs. On considère en Danemark que la loi de 1898 est un point de départ plein de promesses pour la petite culture dans la voie du crédit basé sur l'association. Le but du législateur est d'amener les sociétés qui doivent leur existence et leur prospérité à cette loi, à acquérir elles-mêmes progressivement le capital nécessaire au développement de cette excellente institution.

Le Danemark est, on le voit, peut être de toutes les nations européennes, celle qui a réalisé de la manière la plus complète l'association de la science, du capital et du travail dans la direction de l'exploitation productive du sol. Après avoir développé, par des moyens multiples, la propagation chez les paysans, des notions fondamentales de culture et d'élevage ; après les avoir convaincus du bienfait immense de la coopération pour la production et la vente de leurs denrées, au point de couvrir le pays d'associations prospères, groupant plus des trois quarts des chefs de familles rurales, les hommes distingués et d'un dévouement infatigable à l'agriculture, dont la Société royale de Copenhague est la plus haute et la plus heureuse émanation, ont trouvé dans les pouvoirs publics un précieux concours. L'Etat leur a donné les moyens de compléter leur œuvre de progrès dont le point de départ est l'application du principe d'association reposant sur l'initiative privée, sans recours aux mesures protectionnistes ou fiscales qui, quoi qu'on fasse, participent du socialisme d'Etat ou y conduisent.

L'Etat danois s'est fait le collaborateur actif du progrès agricole scientifique et pratique ; mais il n'est point l'*Etat-providence*, ce dont on ne saurait trop le féliciter.

Les primes à la petite culture en France : lois de 1892, et 1898. — Combien est différent de celui du législateur danois, l'esprit protectionniste qui, depuis trop d'années, domine les pouvoirs publics en France. C'est ce qu'il est malheureusement aisé de constater, les exemples abondent ; j'en choisirai un qui me semble absolument démonstratif, celui des sommes relativement énormes consacrées, quasi en pure perte, on le verra, à donner des primes à la culture du lin et du chanvre. De 1892 à 1904, c'est-à-dire en

douze années le contribuable français a eu ou aura à supporter une dépense annuelle de 2 millions et demi, soit un total de *trente millions de francs* qui auraient pu être beaucoup mieux employés qu'à galvaniser des cultures dę peu d'importance par leur étendue et destinées à disparaître pour les motifs inéluctables que nous indiquerons tout à l'heure.

Pour être bien compris, les piteux résultats de la loi de 1892, renouvelée en 1898, sur les primes à allouer à la culture du lin et du chanvre, appellent quelques observations préliminaires sur leur origine et sur la marche de ces cultures.

Les seules plantes textiles cultivées en France sont le chanvre et le lin. En 1899, la culture du chanvre occupait en tout 29.032 hectares (sur un territoire agricole de 50 millions d'hectares!) répartis très inégalement entre 64 départements. Celle du lin, pratiquée dans 55 départements seulement, ne couvrait que 17.594 hectares. Soit au total 46.625 hectares ou moins de 1 0/0 (0.93 0/0) du territoire agricole.

Si l'on se reporte à soixante ans en arrière on constate que depuis 1840, la culture du chanvre et du lin ont été constamment en diminuant en France dans l'énorme proportion que voici :

	SURFACES CULTIVÉES EN HECTARES		
Années	En chanvre	En lin	Ensemble
1840	176.148	98.241	274.389
1852	125.367	80.336	205.693
1862	100.114	105 455	205.569
1882	63.484	44.148	107.632
1892	39.774	25.338	65.112
1899	29.032	17.594	46.626

La diminution des surfaces cultivées en ces deux plantes textiles a donc été de 227.763 hectares depuis soixante ans, soit de 83 0/0.

Le rédacteur de la Statistique décennale de 1892 à laquelle, faute de documents plus récents, j'emprunte les renseignements rétrospectifs sur les cultures, fait suivre ce tableau des remarques suivantes que je transcris textuellement :

« Cette diminution considérable provient d'un mouvement général de transformation des conditions économiques de l'industrie textile. Le lin et le chanvre étaient utilisés autrefois pour la confection de toiles de fil universellement recherchées et presque exclusivement employées:

la corderie de chanvre offrait, d'autre part, un débouché très considérable à cette culture.

« Depuis cette époque, le coton est venu remplacer peu à peu les fils de lin et de chanvre dans la fabrication de la toile, le bon marché de cette matière première permettant d'obtenir des produits, moins solides peut-être, mais à bien meilleur compte. La légère augmentation qu'on peut constater en 1862 pour la surface cultivée en lin provient d'une cause tout à fait étrangère au mouvement industriel, la guerre de Sécession qui arrêta toute exportation des Etats-Unis.

« Les modifications rapides apportées au mode de propulsion des navires (la navigation à vapeur ayant remplacé dans une large proportion la navigation à voile) a eu pour effet une diminution considérable dans la consommation des toiles à voile et des cordages. Telles sont les principales causes qui, avec les importations de plus en plus considérables de ces matières premières, ont amené la situation désastreuse de cette culture.

« Lors de la discussiou du tarif général des douanes (loi du 13 janvier 1892), des plaintes s'élevèrent de tous côtés; on demandait une protection efficace pour sauver de la ruine les cultures du lin et du chanvre autrefois si prospères.

« C'est pour remédier à cette situation et pour ne pas troubler profondément l'industrie de la filature que le Parlement, par la loi du 13 janvier 1892, a décidé d'accorder des primes à la culture des textiles, lin et chanvre, et qu'une somme de 2.500.000 francs a été inscrite, pour six années, au budget du ministère de l'Agriculture, pour qu'il en puisse faire la répartition. Le règlement d'administration publique du 13 avril 1892 a déterminé dans quelles conditions ces primes devaient être distribuées. En 1892, les surfaces cultivées devaient occuper une étendue minima de 25 ares pour en bénéficier; les années suivantes, cette surface a été réduite à 10 ares. »

Tel est le commentaire du rédacteur de la statistique agricole de la France, sur la loi de 1892. Nous y reviendrons tout à l'heure.

De 1892 à 1897, en vertu de cette loi, on a distribué 15 millions en primes aux cultivateurs de chanvre et de lin; dans cette même période sexennale, les surfaces consacrées à ces deux cultures ont passé de 65.112 hectares à 57.317 hectares, en diminution de 7.765 hectares, soit de 12 p. 100.

En janvier 1898, les libéralités de la loi de 1892 étant arrivées à échéance, le Parlement, sur la proposition des députés Graux et Galpin, rétablit au budget, pour six nouvelles années, le crédit de 2.500.000 francs par an pour primes à la culture du lin et du chanvre,

et la surface minima donnant droit à la prime fût réduite de 10 à 8 ares.

Les surfaces affectées à ces textiles qui étaient encore,ensemble, de 57.317 hectares en 1897, dernière année de l'octroi des primes, sont tombées, malgré le renouvellement de la loi, à 48.521 hectares en 1898 et à 46.626 en 1899,en diminution encore, sur 1897, de 10.691 hectares, soit, en deux ans, de 18 p. 100.

Pour peu que l'abandon, chaque année plus notable de la culture du chanvre et du lin s'accentue encore, et rien ne permet de penser qu'il en doive être autrement, ces cultures auront peut-être disparu avant l'expiration des crédits annuels de 2.500.000 francs.

Pour l'agronome et l'économiste qui — il ne saurait en être autrement — faisant abstraction des considérations extrinsèques, électorales ou autres, n'envisagent que les faits, l'exposé précédent nous paraît bien suggestif.

Les lois de 1892 et 1898 auront imposé aux contribuables une charge de 30 millions, dont 22.500.000 déjà ont été versés en primes à une culture dont l'étendue, chaque année décroissante, a depuis l'origine des primes (1893) diminué de près d'un tiers, exactement de 28.4 p. 100.

Les causes de cette diminution, le rédacteur de la Statistique décennale de 1892 les a mises en pleine lumière ; elles sont tout entières dans la consommation croissante par l'industrie française du coton, substitué, au grand profit du consommateur, au chanvre et au lin et à la diminution de l'emploi des textiles dans la confection des voiles et des cordages.

Il en est absolument de même des effets de la substitution du pétrole à l'huile de colza dans l'éclairage : on ne relèvera pas plus la culture des graines oléagineuses par l'augmentation des droits à l'entrée sur les graines exotiques ou par des primes que les protectionnistes n'ont pas encore allouées à leur culture,qu'on ne s'est opposé à la diminution de la culture des textiles par le régime des primes. Il ne faut pas oublier, en outre, que l'agriculture française, prise dans son ensemble, a tout intérêt pour son élevage à voir augmenter la production des tourteaux alimentaires, conséquence de l'extraction des huiles de graines exotiques. Non seulement ces tourteaux sont pour le cultivateur une source économique d'aliments du bétail et d'engrais, mais ils enrichissent nos sols des matières fertilisantes puisées par les végétaux dans les territoires étrangers qui ont produit les graines oléagineuses importées.

Mais revenons au chanvre et au lin. Nous venons de constater

que l'importance des superficies qu'ils occupaient a décru dans une énorme proportion : cette diminution au moins a-t-elle été compensée par un progrès dans la culture, par un accroissement notable dans les rendements, ce qu'on serait en droit d'attendre des cultures *protégées*, suivant l'expression des orateurs qui ont emporté les votes du Parlement?

Pour essayer de nous rendre compte s'il y a eu progrès dans les rendements à l'hectare du chanvre et du lin, comparons les chiffres des années extrêmes de la période durant laquelle ont été allouées les primes.

En 1892, le rendement moyen du chanvre en France était de 6 q. m. 7 à l'hectare; celui du lin de 6 q. m. 1. La moyenne des années 1897 à 1899 donne, pour le chanvre, 7 q. m. 12; pour le lin 6 q. m. 94 : il y aurait donc un léger excédent en faveur de la période des primes. Mais si nous nous reportons à la statistique décennale de 1882, nous voyons que le rendement pour le chanvre était à cette époque de 7 quintaux métriques ; celui du lin 7 q. m. 07, d'où il semble qu'on est autorisé à admettre que les primes n'ont pas eu d'influence sur l'augmentation apparente des rendements de 1892 à 1899.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, on peut se demander s'il n'eût pu être fait un meilleur emploi de ces 30 millions, en faveur de la petite culture. On n'a que l'embarras du choix pour répondre affirmativement. Me réservant d'aborder plus complètement ce sujet dans une autre causerie et d'indiquer l'influence si désirable de subventions accordées aux associations syndicales qui entreprendraient des réunions de parcelles, la création de chemins ruraux, l'organisation des sociétés coopératives pour l'élevage du bétail et l'utilisation de ses produits, etc..., toutes institutions d'intérêt général pour notre agriculture, je me bornerai à rappeler, comme le suggéraient les agronomes les plus autorisés au moment de la confection des lois sur les primes aux cultures textiles, l'utilité bien autrement efficace de larges crédits accordés, comme en Danemark, en Allemagne, aux Etats-Unis, à la multiplication et au fonctionnement d'établissements de recherches appliquées à la culture et à l'élevage, aux champs d'expériences et de démonstrations sur une échelle suffisante pour en doter largement tous nos départements.

Ce qui fait le plus défaut à nos petits cultivateurs, c'est assurément la connaissance précise des moyens d'accroître économiquement la production de leurs champs et, partant, celle de leur bétail. Cette connaissance, on ne peut la leur donner plus rapidement,

mieux et de manière plus convaincante, qu'en mettant sous leurs yeux les résultats à l'obtention desquels on les aurait directement fait participer, comme en Danemark : Bonnes méthodes de culture, labour, semailles; bon choix de semences; moyens simples à leur portée d'améliorer par sélection les graines à confier au sol; adaptation des engrais commerciaux à leurs sols; bonnes méthodes de récolte et de conservation des produits; choix, préparation et distribution des aliments du bétail, etc... Alors viendra utilement l'organisation du crédit à la petite culture qui saura tirer le meilleur parti des capitaux qu'il lui procurera.

Les 30 millions qu'auront coûtés, en douze ans, au budget, les primes au chanvre et au lin, intelligemment employés par les soins et sous la surveillance de conseillers éclairés, aux divers enseignements que nous venons d'énumérer, auraient, cela nous paraît incontestable, exercé sur l'agriculture française et sur le bien-être de nos paysans, une influence autrement marquée que la répartition de la grosse somme consacrée à des primes qui, en définitive, n'ont pas enrayé la diminution des cultures qu'elles devaient protéger, n'ont pas amené d'amélioration dans les procédés de ces cultures et finalement n'ont donné, par are cultivé en chanvre ou en lin, qu'une très maigre subvention de quelques centimes par an.

L. GRANDEAU.

REVUE DES PUBLICATIONS ECONOMIQUES
EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : L'Etat et l'enseignement de la femme. Les finances chinoises. La province et Paris. La *statuomanie*. La réforme de la Chine. Les théâtres. — *Correspondant*. L'arbitrage obligatoire. Remède aux grèves. Les retraites ouvrières et fonctionnaires. — *Revue de Paris* : Encore la Chine. L'éducation nouvelle. Les agrariens en Allemagne. Les finances américaines. — *La Revue* : Le langage parlementaire. L'orthographe. La mentalité chinoise. — *Revue Britannique* : Lettres d'un Chinois. Le Japon. — Les *Etudes* : Les faits économiques. Vie rurale et vie urbaine. — La *Réforme sociale* : La question du blé. Les conseils du travail. Les écoles professionnelles. — *Revue d'économie politique* : L'impôt en France. — *Revue Socialiste* : Utopie et science. Réglementation des grèves. Le Congrès de Lyon. — Le *Mouvement socialiste*. — La presse et l'unité du parti socialiste. — Les *Temps nouveaux* : Les retraites ouvrières. Trusts et syndicats ouvriers. — Le *Rentier* : Les billets de Banque. La situation des établissements de crédit. — *Questions diplomatiques et coloniales* : La question agraire dans l'Inde. L'avenir de l'Islam. — L'*Individualiste* : Un programme à réaliser. Les retraites obligatoires et l'activité humaine. — Le *Mouvement scientifique et industriel* : Les taxes de remplacement de l'octroi. La loi sur les accidents. La docilité des contribuables.

« A entendre ceux qui gouvernent la France depuis un quart de siècle, la troisième République s'est assuré dans l'histoire un renom impérissable pour avoir réformé l'enseignement de l'homme et fondé l'enseignement de la femme. » M. Etienne Lamy soutient que rien n'est moins fondé que cette prétention. *Revue des Deux Mondes*, 1er avril). La science est ancienne, dit-il, il n'y a de nouveau que la sollicitude de l'Etat pour elle, mais cette sollicitude est loin d'être bienfaisante. Si l'Etat élève une école officielle d'une main, ce n'est qu'en abattant plusieurs écoles libres de l'autre.

L'Etat laïque ne fait d'ailleurs, ici comme en beaucoup d'autres circonstances, qu'imiter l'Eglise. « Pas plus que les pères de l'Eglise quand ils fermaient les écoles du paganisme, pas plus que les humanistes de la Renaissance quand ils imposaient silence à la scolastique du moyen âge, pas plus que les philosophes du XVIIIe siècle quand ils dispersaient les trésors du savoir amassés par le catholicisme, les libres penseurs du XIXe siècle n'hésitaient à supprimer les concurrences à une doctrine tenue par eux pour la vérité. » De sorte que tous ces apôtres de la science ne sont en réalité que des idolâtres de leurs propres opinions.

M. Lamy donne la préférence à l'enseignement chrétien sur l'enseignement laïque. D'après ce qui précède, il semble qu'ils se valent bien. L'auteur reproche à l'enseignement de son choix de s'endormir sur sa prépondérance présente, pendant que l'enseignement d'Etat s'ingénie à satisfaire toutes les curiosités par l'étendue de son programme et à épargner la peine par la perfection de sa méthode pédagogique.

Un programme étendu satisfait-il beaucoup de curiosités ? C'est douteux. Quant à la méthode pédagogique officielle, il ne faut pas être difficile pour la trouver parfaite. Comme l'observe M. Burnichon dans les *Etudes* du 5 avril, cette supériorité « incontestable et incontestée » de l'enseignement officiel est un pur préjugé : « Du moment que l'Etat se mêle d'enseigner, son enseignement doit défier toute comparaison. En somme, c'est un acte de foi qu'on nous demande en la supériorité de tout ce que fait l'Etat, et parce que c'est l'Etat qui le fait. »

Les principes éthiques de M. Lamy ne nous paraissent pas plus solides que ses principes pédagogiques. « S'oublier, se vaincre, se sacrifier, voilà la morale. » Si nous pouvions seulement obtenir : « Ne pas faire de mal à autrui et lui faire du bien quand on peut et quand il y consent », ce serait bien suffisant. « S'il faut des victimes, pourquoi ce sacrifier plutôt que de les sacrifier ? » Très bien raisonné ; mais faut-il des victimes ? Là est le point.

« A supposer que la société soit un échange de services, pourquoi chacun n'essaierait-il pas de recevoir sans donner, puisque le dommage serait pour d'autres et l'avantage pour lui ? » On voit que M. Lamy en est toujours à cette idée fausse que le profit de l'un est le dommage de l'autre. Tout amorale qu'elle est, la science économique a démontré que donner sans recevoir et recevoir sans donner n'est pas possible durablement et que le profit de l'un est le profit de l'autre.

— Tout en donnant des leçons de civilisation aux Chinois, nous ne ferions peut-être pas mal de prendre chez eux des leçons de finances. Dans la *Revue des deux Mondes* du 1er mai, M. R. G. Lévy donne un aperçu des finances chinoises dont nous pourrions peut-être faire notre profit.

Les banques jouissent d'une liberté absolue en Chine, dit M. Lévy; dans chaque province il en est une à laquelle sont confiées la garde du trésor du gouvernement local et la perception des taxes, moyennant une commission de 2 p. 100. Beaucoup de ces banques indigènes sont les clientes des banques européennes, qui louent leur honnêteté et leur habileté. Les employés sont en général associés; l'inventaire se fait tous les trois ans. Les banques particulières chinoises créent des billets dont le total atteint parfois le vingtuple du capital social. Les recettes budgétaires montent à 89 millions taëls, soit environ 312 millions de francs. C'est moins d'un franc par habitant. Supposons qu'il faille doubler cette charge ou même la tripler par suite du vice de la perception et des exactions que commettent les fermiers de l'impôt, nous n'arriverons toujours qu'à une contribution individuelle de 4 ou 5 francs.

Ainsi, voilà un peuple qui supporte la liberté des banques, que nous ne pouvons pas même concevoir, sans qu'il en résulte de krachs, car on ne manquerait pas de le dire; voilà un peuple qui ne paie que 2 p. 100 de frais de perception; voilà un peuple qui pratique la coopération financière alors que nous pouvons tout au plus pratiquer la coopération consommative; voilà un peuple qui ne paie que quelques francs d'impôts, pendant que nous... Et nous le trouvons barbare, et nous prétendons le civiliser. Qu'est-ce donc que la civilisation? Sans doute, tout n'est pas parfait en Chine; mais, avant de tirer la paille qui est dans l'œil du Chinois, il y aurait peut-être quelque chose de plus pressé à faire pour l'Européen.

M. Lévy observe aussi avec beaucoup de raison que, si les vieilles théories bimétallistes étaient correctes, les exportations chinoises auraient dû augmenter et les importations diminuer (1); mais les unes et les autres ont grandi, et les secondes dans une proportion bien plus forte que les premières.

— On croit généralement que les grandes villes et surtout Paris sont les berceaux de la liberté. Cet article de foi laïque est-il fondé? Demandons-le à M. G. Hanotaux, qui compare la province

(1) Par suite de la dépréciation de l'argent.

à Paris dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai. « S'il y a une force de résistance en France, dit-il, elle est aux champs ; on l'a bien vu dans les jacqueries et les chouanneries. L'aristocratie s'est toujours appuyée sur les campagnes. Quant aux grandes villes, elles donnent l'exemple de l'obéissance, et étendent au loin le pli de l'imitation. »

M. Hanotaux dit : de l'obéissance ; il serait peut-être plus exact de dire: de la servilité.

« Il n'y a plus, à Paris, dit l'auteur, d'autre aristocratie et d'autre grandeur que celle du mérite. » Du mérite, c'est-à-dire du diplôme, car le diplôme est l'étalon de toutes les valeurs sociales actuelles. Pour apprécier le mérite moderne, il faut savoir comment s'acquièrent les diplômes.

— Les salons de 1901 suggèrent à M. Robert de la Sizeranne la réflexion suivante : « Quand les premiers chrétiens débarquaient pour la première fois dans les villes de la civilisation païenne, ils étaient stupéfaits du nombre des statues qu'ils y voyaient. Les héros, les ancêtres, les dieux, le monde antique tout entier étaient là, dressés, en bronze ou en marbre, en apparence indestructibles. Et les pieux missionnaires n'étaient pas loin de croire que, dans chacune de ces statues, il y avait un démon. C'est aujourd'hui un sentiment semblable de stupeur qui doit saisir le campagnard quand il entre dans nos villes... »

Qui sait s'il n'y avait pas en effet des démons dans les statues païennes ; les démons de la décadence. Quand l'Etat encourage les arts, il faut bientôt un salon, deux salons, trois salons ; une statue, deux statues, trois statues et les hommes en marbre ou en bronze ou en toile empêchent de naître les hommes en chair et en os.

— Dans *Le peuple chinois et la réforme*, (même *Revue*, 1er juin), M. Piry soutient que le peuple chinois n'est pas antipathique à notre civilisation ; il ne demande qu'à nous emprunter ce que nous avons de meilleur que lui. L'opposition ne vient que des mandarins. « Nous nous trouvons en présence d'une classe peu pratique ; c'est même incontestablement au manque total de sens pratique chez cette classe, qui détient dans la nation le monopole de l'intelligence et de l'étude, qu'est dû le retard de la Chine dans les sciences : moins de superstition pour ses lettrés lui eût permis d'autres recherches, elle nous eût peut-être précédés de plusieurs siècles dans cette course vers le progrès. Tout ce qui regarde les besoins matériels du peuple, travail, commerce, industrie, sont choses qu'elle méprise : elle ne les connaît que pour les taxer. »

La lutte entre les deux peuples n'est donc qu'une lutte manda-

rinique : nos mandarins ecclésiastiques et laïques veulent imposer leurs lubies aux mandarins chinois qui n'en veulent pas; et les deux peuples en subissent les conséquences. Jusqu'à ces derniers temps, nous n'avons pas laissé à nos mandarins le monopole de l'intelligence et des études, c'est pourquoi nous avons progressé. Mais voilà que nous croyons déjà, sans aucune preuve, ou plutôt en dépit des preuves du contraire, à la perfection des méthodes pédagogiques de notre mandarinisme; de là au monopole, il n'y a plus qu'un pas, et il n'y a plus qu'une espérance : c'est que les Chinois se *francisent* à mesure que nous nous *chinoiserons*.

— M. d'Avenel continue son mécanisme de la vie moderne par le théâtre, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin. Nous y apprenons que, depuis cinquante ans, les recettes des spectacles parisiens ont quintuplé, tandis que le prix des places ne s'est élevé en moyenne que d'un tiers. De 5 millions de francs en 1848, il est passé à 10 millions en 1854, à 15 en 1869, à 20 en 1879. Il est présentement d'environ 25 millions.

L'appareil théâtral (machinerie, décors et costumes) a surtout fait des progrès, ou du moins pris de l'importance. Le spectateur éprouve-t-il une jouissance plus vive? « C'est peu probable. En art, on ne s'aperçoit d'un vide que lorsqu'il est rempli et d'un défaut que lorsqu'il est corrigé. »

Il serait curieux de savoir si le théâtre fait les mêmes progrès en province qu'à Paris, dans les petites villes que dans les grandes; malheureusement, l'auteur n'en parle point : la vie moderne, c'est la vie parisienne.

Nous ne pouvons parler en détail des progrès réalisés dans l'appareil théatral. Deux observations seulement sur les objets qui nous intéressent le plus directement.

On serait tenté de croire que les progrès du truquage, comme ceux des falsifications des denrées, sont l'œuvre des savants. Il n'en est rien. « D'où viennent les trucs et quels en sont les auteurs ? Nullement des savants, souvent de simples machinistes. Certaines trouvailles procèdent du hasard, et la plupart de celles qui font le plus d'effet sont d'une naïveté enfantine. »

On serait également tenté de croire que les pompiers de théâtre sont au moins aussi utiles que les gardes républicains, ce qui n'est pas peu dire. Il n'en est encore rien. « Quant à éteindre l'incendie, il n'y faut pas songer : pompiers en vigie dans les coulisses, tuyaux de secours, réservoirs dans les cintres, cela n'a jamais sauvé aucun théâtre ; une fois le feu pris dans ces matières combustibles, tout est perdu... La surveillance est seule capable

de prévenir les désastres; y a-t-il un bout de toile qui brûle, le machiniste aussitôt l'éteint, car le pompier ne sait jamais où est la bouche d'eau... à chaque théâtre, les pompiers changent chaque soir; ce ne sont jamais les mêmes que l'on envoie. Par suite, nul n'est familier avec les locaux où il se trouve; il s'égare parfois dans le dédale des escaliers. »

Estimons-nous très heureux que les pompiers, zélés gardiens de leur monopole, n'empêchent pas les machinistes d'éteindre le feu.

L'arbitrage obligatoire a été établi en Nouvelle-Zélande — pays qui se trouve dans des conditions tout à fait spéciales, — à titre d'essai. Nos politiciens, dont toute la puissance de génie s'élève jusqu'à l'imitation des autres, quels qu'ils soient, veulent non seulement l'introduire, mais l'imposer chez nous. M. Pierre Dutheil, dans le *Correspondant* du 25 avril, trouve que l'expérience néo-zélandaise est trop récente et de trop courte durée pour qu'on puisse juger de ses effets. Il faut attendre. « Ce qui amènerait un échec certain pour la loi néo-zélandaise, ce serait si le pays sans grèves devenait un pays sans industries, si les patrons émigraient. La colonie acquerrait bientôt la réputation d'une terre peu sûre pour les capitaux étrangers et locaux. Un avenir prochain nous renseignera sur ce point. »

— Dans la même Revue (10 mai) on indique un autre moyen de remédier aux grèves : Il y a 267.000 personnes sans travail (190.000 hommes et 77.000 femmes). Il s'agit tout simplement de remplacer les chômeurs volontaires par les chômeurs involontaires, les grévistes par les sans-travail.

L'auteur de cet article rappelle que c'est grâce aux efforts de Bastiat que, sous la seconde République, le droit d'association a été sur le point d'être reconnu. Mais les socialistes de l'époque avaient en tête des projets bien trop importants pour seconder l'économiste dans cette entreprise.

Il observe aussi que l'ouvrier devrait savoir aujourd'hui que « la part du capital dans le produit du travail devient de moins en moins importante ». Il le saurait sans doute si ses protecteurs les socialistes ne lui enseignaient pas le contraire.

La part du capital allant diminuant, les grèves ont donc de moins en moins de raison d'exister et de réussir. Et pourtant leur nombre et leur importance vont croissant depuis quelques années. En 1896, on comptait, en moyenne, 40 grèves par mois, compre-

nant 4.000 ouvriers; en 1897, la moyenne était de 29 grèves, 5.700 ouvriers; en 1898, 31 grèves, 6.800 ouvriers. Le nombre des grèves oscillait entre 30 et 40, le nombre des grévistes entre 4.000 et 6.000.

Mais en 1899, l'Office du travail a enregistré 739 grèves comprenant 177.000 ouvriers, lesquels ont perdu 3.550.000 journées de travail, soit 10 millions de francs. En 1900, on a eu 902 conflits entre patrons et ouvriers, 222.714 ouvriers y ont pris part, ont perdu 3.760.577 journées de travail, soit à peu près 13 millions de francs. Ce progrès n'ayant pas de raison d'être économique, ne peut donc avoir que des raisons politiques.

— Les retraites ouvrières ont donné lieu à deux articles dans le *Correspondant*. Dans le premier (10 mai), M. de Contenson nous assure que l'ouvrier ne reçoit pas le juste salaire. En conséquence, pour lui assurer une retraite, il faut qu'à sa contribution viennent s'ajouter celle du patron et celle de l'Etat.

Voilà une très commune, mais singulière façon de raisonner. Si l'ouvrier ne reçoit pas son juste salaire, il faut le lui donner et le laisser s'assurer comme il l'entendra. Pourquoi recourir à un moyen détourné pour faire restituer à l'ouvrier ce que le patron lui ravit? En admettant ce détour, la retraite ne devrait encore être qu'affaire entre ouvriers et patrons, mais l'Etat, c'est-à-dire le contribuable, n'aurait rien à y voir. Est-ce la faute du contribuable si le patron ne paie pas le juste salaire?

M. de Contenson invoque l'exemple des fonctionnaires, qui sont favorisés d'une retraite, ou, pour parler plus exactement, sont soumis à la retraite obligatoire. Pourquoi les ouvriers ne jouiraient-ils pas de la même faveur ou ne seraient-ils pas soumis à la même obligation? C'est logique et absurde. La retraite des fonctionnaires est une institution inique et néfaste; il faut l'étendre aux ouvriers!

—Dans le second article (10 juin), M. Hubert Valleroux montre ce que coûtent les retraites des fonctionnaires. Au début, en 1853, 23 millions devaient y suffire et, au bout de 30 ans, on devait arriver à un total de 29 millions, qui serait le maximum. Le maximum a été atteint en 15 ans, en 1869. Puis, au lieu de rester fixe, le chiffre n'a pas cessé de s'accroître. Il est de 79.300.000 francs au budget de 1901. Et il ne s'agit que des fonctionnaires civils.

Quant aux retraites ouvrières, M. Valleroux observe que le bénéfice n'en est pas assuré à tous les travailleurs manuels ou assimilés, ni même à tous les travailleurs dans le besoin, mais aux travailleurs salariés, misérables ou non, et à eux seulement. Dès

qu'on travaille à son compte, dès qu'on fait acte d'énergie et d'initiative, on cesse d'être intéressant aux yeux de nos législateurs ; pour leur plaire, il faut être aux ordres et aux gages d'autrui.

Les petits patrons et les ouvriers indépendants paieront leur part des retraites ouvrières, par l'intermédiaire de l'Etat et ne recevront rien. Cette surcharge les fera tomber dans le prolétariat et, après avoir payé les pensions des autres, ils n'y auront pas droit eux-mêmes, n'ayant pas travaillé le temps voulu comme salariés. C'est ainsi que les partisans des retraites, tout en condamnant le système du salariat, travaillent à son développement.

Contrainte pour les travailleurs, contrainte pour les patrons, contrainte pour les contribuables, voilà la trinité des retraites ouvrières. Quel bonheur pour nous que la liberté ait été proclamée en 1789.

M. Hubert Valleroux montre fort bien quelles seront les funestes conséquences de ce système ; puis, à ceux qui demandent sans cesse que l'on fasse quelque chose, l'auteur répond : « Le premier bienfait, le moins cher et le plus facile que l'Etat puisse accorder aux citoyens, c'est de ne pas les appauvrir, et c'est celui auquel on pense le moins ».

Les réformes de la Chine doivent-elles venir du dedans ou du dehors ? M. Robert Hart se prononce pour la première alternative (*Revue de Paris*, 1er mai). Ce sont les Chinois eux-mêmes, dit-il, qui doivent sentir cette nécessité, non pas l'étranger ; autrement, toute tentative d'amélioration, au lieu d'être accueillie, sera rejetée. En tout cas, les traités soumis à l'acceptation de la Chine devraient reposer sur le principe de la réciprocité et renfermer quelque chose de plus que l'analyse des privilèges concédés aux Européens. « Nulle mesure, à moins qu'elle ne soit raisonnable et juste en elle-même, et qu'elle n'offre des avantages réciproques, ne devrait leur être proposée, encore moins, leur être imposée ».

Voilà qui est beau ; mais, si l'on se met sur le pied de traiter avec les barbares en observant les règles du plus simple bon sens, que deviendront la science diplomatique et ceux qui la professent ?

—Dans la trinité pédagogique (physique, intellectuelle et morale), la seconde personne est largement privilégiée. On cherche de tous côtés à rétablir l'équilibre, à créer une éducation nouvelle.

M. Ernest Lavisse expose, dans la *Revue de Paris* du 1er juin, le

projet d'un nouvel essai de ce genre : le collège de Normandie. Ce collège sera situé à la campagne. « La campagne est éducative, parce qu'elle est la nature. Est-il rien de plus factice que la vie entre des pierres taillées ? L'enfant n'y perd-il pas tout de suite une partie de son humanité ? »

« Au collège de Normandie, l'étude des langues anciennes ne commencera qu'en troisième. » C'est encore bien tôt. Pourquoi ne pas renvoyer le latin et le grec, avec le chinois et le sanscrit, dans l'enseignement supérieur?

— Des 56 millions d'habitants que possède aujourd'hui l'empire germanique, l'agriculture n'en occupe plus guère que le tiers, et ce tiers produit à peine le quart du revenu national. En présence de cette urbanisation de l'Allemagne, M. Théodor Barth estime (*Revue de Paris* 1er juin), qu'il devient impossible de donner satisfaction aux agrariens, qui demandent des droits protecteurs et que l'Allemagne va être forcée d'entrer dans la voie du libre-échange. Les populations ouvrières ne se laisseront pas frapper d'un impôt annuel de quelques centaines de millions, pour enfler la rente des grands propriétaires fonciers.

« Qui dit réduction de l'exportation dit réduction du travail et accroissement de l'offre de travail. Qui dit accroissement de l'offre de travail dit réduction des salaires. Et si une baisse des salaires coïncide avec un accroissement des charges qui pèsent sur les objets de première nécessité, le mécontentement social augmente inévitablement. Or, l'expérience nous apprend que le parti politique qui profite le plus d'un mécontentement croissant, c'est la social-démocratie. On peut donc poser en fait que toute concession au protectionnisme agrarien a pour conséquence finale d'accélérer la croissance du parti politique qui fait l'opposition la plus résolue aux puissances établies. »

— En 1808, les dépenses ordinaires du gouvernement fédéral américain étaient de 6 1/2 millions de dollars. De 1821 à 1830, leur chiffre moyen annuel fut de 12 1/2. A la veille de la guerre de Sécession, il dépassait 60 millions. En 1891, il dépassa 300 millions et de 1891 à 1897, la moyenne annuelle fut de 330 millions. Dans ces dernières années, le progrès n'a pas été moins rapide.

Rien ne montre mieux, dit M. Ach. Viallate (dans la *Revue de Paris*, 15 juin), que ce résumé rapide de l'histoire des finances fédérales l'accroissement d'autorité acquis par le gouvernement fédéral depuis sa création. De fédéral, il tend de plus en plus à devenir national. L'élan est donné. La modeste armée permanente

de 25.000 hommes qui suffisait il y a deux ans encore à l'Union, sera, dit-on, quadruplée, et la marine militaire recevra un développement considérable. Le Congrès ignore l'économie. La progression des dépenses fédérales a été dans ces dernières années d'une rapidité inquiétante : elle dépasse déjà de beaucoup l'accroissement de la population et sensiblement celui de la richesse. Le dernier recensement qui vient d'avoir lieu, évalue à 76 millions la population : deux fois et demie le chiffre d'il y a 40 ans, tandis que, pendant la même période, les dépenses fédérales ont septuplé. Quant à la richesse, elle ne doit guère avoir que quintuplé dans le même temps.

La conclusion de M. Viallate est que « la sagesse conseillerait au Congrès de modérer son ardeur dépensière ». Pourquoi la modérerait-il si le peuple souverain ne résiste pas : « les taxes créées par la loi de 1898 n'ont soulevé aucune protestation de la part du public » ; et s'il attribue au capitalisme la misère qu'engendre l'impérialisme.

Les Français des classes supérieures passent toute leur jeunesse à apprendre le beau langage et à aiguiser leur esprit, au détriment de leur santé physique et morale, dans le but de bien diriger leurs concitoyens. Ils profitent on ne peut mieux, paraît-il, des leçons qu'ils reçoivent. Dans la *La Revue*, du 1er avril, M. Ernest-Charles, nous assure que les parlementaires, le dessus du panier, ignorent les faits les plus élémentaires de la vie sociale. Ceci n'a rien que de naturel : isolés du reste de la société, les jeunes gens ne peuvent se faire de la réalité que des idées fausses. Mais ils n'ignorent pas moins la langue française que la nature des choses. « Les parlementaires expriment mal ce qu'ils conçoivent mal, et se contentant d'exprimer mal ce qu'ils conçoivent passablement, ils en arrivent bientôt à le concevoir mal ». Ils ne connaissent ni le sens ni la valeur des mots ; ils assemblent des mots imprévus et qui se heurtent, des épithètes inconsistantes, des figures insensées. Dans leurs discours, « tout est possible, car les constructions sont aussi arbitraires que les mots sont confondus et mal ordonnés et, en fin de compte, on ne sait jamais exactement ce dont il s'agit ; chacun y trouve ce qu'il veut et cela explique suffisamment leur popularité ».

Que serait-ce donc s'ils n'avaient pas appris le grec, le latin et le droit romain ?

— M. Aug. Renard montre, dans le même numéro, qu'aux XVIe XVIIe et XVIIIe siècle, l'orthographe a toujours changé et que M. Brunetière même, l'un des plus fermes soutiens de sa stabilité, modifie l'orthographe des *Sermons de Bossuet*, dont il publie une nouvelle édition. C'est le public lui-même qui modifiait son orthographe à mesure qu'il en sentait le besoin. L'Académie ne faisait qu'enregistrer les modifications admises.

Ce qui a arrêté l'évolution de l'orthographe et l'a figée, nous l'avons dit souvent et M. Renard le reconnaît, c'est l'enseignement officiel. Depuis l'organisation de l'Université par Napoléon, l'Etat ne tolère plus la liberté orthographique : dans ses écoles, dans ses examens, dans ses concours, dans ses administrations, il n'admet qu'une orthographe.

« Puisque l'Etat, c'est-à-dire l'Université, conclut M. Renard, a lié les mains à la nation, c'est à l'Université qu'incombe aujourd'hui le devoir d'accomplir la tâche autrefois dévolue à la nation. » Nous ne voyons pas comment la même cause pourrait produire des effets diamétralement opposés. Si l'enseignement officiel a uniformisé l'orthographe, c'est qu'il lui est impossible de faire autrement. Pour rendre à la langue sa liberté d'allure, il faut d'abord libérer l'enseignement. C'est le seul remède, mais il est infaillible.

— M. Ch. Letourneau, dans *La Revue*, du 1er juin, étudie la *Mentalité chinoise*, et, après avoir constaté les effets des examens et des concours mandarinesques, sur la virilité du caractère, la noblesse morale, le courage, la droiture, etc., l'auteur ajoute : « En terminant, il m'est impossible de ne point rappeler que nos modernes Etats civilisés sont plus ou moins engagés sur la pente qu'a descendue la Chine et qu'ils y glissent de plus en plus rapidement. Auront-ils la sagesse de s'arrêter à temps ? »

S'arrêter est un verbe réfléchi ; c'est donc une affaire de réflexion et de force de volonté ; il s'agit de savoir si le mandarinat contribue au développement de ces facultés.

La *Revue Britannique*, de mai publie des lettres d'un Chinois extraites de la *Saturday Review*, qui devraient donner à réfléchir à nos civilisateurs à outrance. Vous vous dites chrétiens, observe l'auteur et jamais votre civilisation n'a été chrétienne. Pour nous autres Orientaux, nous n'apprécions pas la civilisation par l'accumulation des richesses, mais par la valeur de la vie vécue. Or, là

où nous ne trouvons ni bonté, ni respect de la famille, ni vénération pour le passé, ni même pour le présent, nous considérons qu'il n'y a pas de vraie civilisation. Nous nous rendons parfaitement compte que nous ne sommes point un peuple progressif, non que nous méprisions le progrès, mais nous estimons que ce serait le payer trop cher que de renoncer à nos principes de morale et aux avantages matériels qu'ils nous procurent.

Vous prétendez révolutionner non seulement notre industrie, mais encore nos mœurs, notre morale et nos institutions ; ne peut-on nous excuser si nous jetons un regard plein de méfiance sur le résultat que vous avez tiré pour vous-mêmes de votre civilisation ? Depuis près d'un siècle, votre législation est un effort perpétuel, non couronné de succès, pour essayer de régler les désordres de votre système économique.

Notre Chinois soutient que nos classes dirigées, (rurales et urbaines) ne sont en rien supérieures à leurs pareilles en Chine. Quant aux classes dirigeantes... Bref, « la moyenne de vos concitoyens nous apparait, à nous autres Chinois, comme des hommes instruits, mais qui sont incapables de penser par eux-mêmes..., ils se contentent de faire comme les autres et ne sont, en fait, que des hypocrites. »

— Dans la même *revue*, M. de Viefville donne des renseignements sur le Japon contemporain et jette un coup d'œil sur son avenir. Pour une superficie de 382.000 kilomètres carrés, le Japon a 42 millions d'habitants, c'est-à-dire 111 par kilomètre carré. Le commerce depuis 1880 est en progression constante. En 1880, il était de 385 millions ; en 1890, 690 millions ; en 1891, 712 millions, tant en importation qu'en exportation. En 1868, les importations étaient de 10,7 millions de yen et les exportations de 15,5 ; en 1892, les chiffres respectifs montent à 121,7 et 113,3 ; en 1898, ils s'élèvent à 277 et 165,7. On voit que le Japon est dans une mauvaise voie, s'il est vrai que les pays importateurs marchent à leur ruine.

L'industrie aussi fait de rapides progrès ; mais tournons la médaille : l'armée et la marine militaire ne restent pas en arrière. A la suite de ses victoires sur la Chine, le Japon a été doté d'une armée permanente de 145.000 hommes, au lieu de 70.000 qu'il possédait auparavant ; il pourra mettre en ligne, sur le pied de guerre, 520.000 hommes, au lieu de 268.000. Sa marine militaire comprendra 67 vaisseaux au lieu de 33.

Quant à son avenir industriel, M. de Viefville présume que le Japon imitera l'Angleterre, qui a été protectionniste, depuis

Cromwell jusqu'à ce que son industrie fût développée et qui est ensuite devenue libre-échangiste. Et l'auteur trouve que c'est là une sage politique ; il ne prend pas la peine d'examiner si l'industrie anglaise ne s'est pas developpée malgré la protection et non grâce à elle.

Dans les *Etudes* du 20 avril, M. Ch. Antoine fait une revue des faits économiques dans laquelle il parle de l'impôt progressif sur les successions, de la mévente des blés, des bureaux de placement, etc. L'impôt progressif sur les successions, dit l'auteur, est gros de conséquences menaçantes. Cet impôt, prétendu démocratique, rançonne les classes moyennes et épargne les millionnaires. La progression s'arrête net à un million. C'est une prime aux multimillionnaires. Et cet expédient financier ne comble même pas les déficits du budget.

M. Antoine expose très clairement le mécanisme de l'admission temporaire et des bons d'importation. Quant à la loi sur les bureaux de placement, elle ne s'explique que par la volonté du législateur de confier aux syndicats socialistes le placement des travailleurs, afin de grouper les ouvriers dans l'armée collectiviste. Les catholiques, dit M. Antoine, doivent accepter et transporter la lutte sur le terrain de l'association professionnelle. « Que tous les privilèges accordés par le législateur au groupement syndical deviennent entre leurs mains un instrument puissant de régénération sociale catholique. »

Tout ce qu'aura fait le sage législateur, pour éviter, dit-on, de plus grands maux, sera d'avoir transformé la question des bureaux de placement en question confessionnelle.

— On a fait récemment une pièce de théâtre contre les *remplaçantes* (les nourrices mercenaires) ; il eût été plus juste, plus humain et plus démocratique de la faire contre les *remplacées*, car ceci produit cela. Quoi qu'il en soit, ces dernières ne se contentent pas de ne vouloir plus faire d'enfants, ni les nourrir ; elles ne veulent plus rester aux champs. M. Burnichon soutient, dans les *Etudes* du 5 mai, que la responsabilité de la désertion des campagnes revient aux femmes du monde, ce sont elles qui gouvernent les hommes. « Le grand air leur fait peur ; ne voir, quand on ouvre sa fenêtre, que des champs de blé, des coteaux verts, le rideau de peupliers qui encadre la rivière, des vaches qui paissent dans les prés, c'est afffreusement monotone et ennuyeux à périr ».

La vie urbaine présente de grands inconvénients pour la santé physique et morale des enfants, que M. Burnichon fait très bien ressortir. Remontant ensuite à la cause des attraits et des répugnances de ces dames, il la trouve dans l'éducation qu'elles reçoivent ; le remède se trouve ainsi tout indiqué : « C'est à l'éducation de modifier, à cet égard, leur état d'âme, en modifiant quelque peu ses propres allures. »

Plusieurs études sont consacrées à la question du blé dans la *Réforme sociale*. C'est d'abord M. Rieul-Paisant, qui soutient la doctrine du juste prix des produits agricoles : « Il appartient au vendeur de déterminer lui-même le prix de sa marchandise, en tenant compte de ce qu'elle lui a coûté à produire. »

L'auteur assure qu'il n'y a pas surproduction, que l'augmentation de la production est compensée par l'accroissement de la consommation et qu'il y a encore de nombreuses populations de la Bretagne, du pays basque et du Plateau central, qui se nourrissent de seigle, de sarrasin, de maïs et même de châtaignes.

Ces populations étant précisément les plus saines et les plus fortes, on ne voit pas la nécessité de changer leur régime ; en tout cas, pour qu'elles le remplacent par le pain, il ne suffit pas qu'elles le désirent, il faut qu'elles puissent l'acheter ; or, cela pourrait leur être difficile, surtout si c'est le vendeur qui fixe le prix.

L'opinion de M. Paisant sur la surproduction n'est pas partagée par M. Des Cilleuls, qui cite des chiffres à l'appui et qui trouve la cause de la mévente des blés dans la hausse des salaires agricoles et des autres frais de production et dans l'accroissement des centimes additionnels.

Elle n'est pas partagée non plus par M. Lepelletier qui dit que, de 1878 à 1898, la production annuelle pour l'ensemble des céréales alimentaires, s'est élevée, en moyenne, de 31 millions de quintaux, et que, pour le blé seul, elle a augmenté de 16 p. 100, la population restant stationnaire.

M. Paisant reconnaît que l'admission temporaire empêche le jeu du droit de douane. Les bons d'importation ne produiraient pas de meilleurs effets, et l'auteur préconise, pour remédier à la mévente, l'organisation de l'offre, le crédit agricole et les coopératives de vente.

Outre que l'organisation de l'offre pourrait bien dégénérer en monopole, M. Raphaël-Georges Lévy observe que, si un pareil

régime était adopté, tous les producteurs, agricoles et industriels, viendraient successivement en réclamer le bénéfice.

— Le comte de Las-Cases, dans la même revue (16 mai), critique les projets Millerand sur les conseils du travail et sur l'arbitrage obligatoire. Où règne une semblable législation? En Belgique? Non. En Angleterre? Non. En Allemagne? Non. Aux Etats-Unis? Pas davantage. C'est en Nouvelle-Zélande, que le zèle de nos ministres va chercher ses modèles. Mais, observe l'auteur, les conditions ne sont pas les mêmes. En Nouvelle-Zélande, tout le monde est syndiqué; tandis qu'en France, un huitième des patrons, un treizième seulement des ouvriers sont syndiqués. C'est donc la minorité qui fera la loi à la majorité. C'est la démocratie à l'envers.

— C'est également une institution fort peu démocratique que celle des écoles professionnelles municipales. M. Hubert-Valleraux nous apprend, dans la *Réforme sociale* du 16 juin que l'enseignement des filles y revient à plus de 400 francs et celui des garçons à plus de 800, pendant que, dans les établissements fondés par la charité privée, le prix de revient ressort à environ 1 franc par jour, et ces enfants sont logés, nourris et vêtus par la maison.

« On sent bien que la ville ne peut, aux prix qu'elle paie, instruire qu'un nombre limité d'élèves, et encore que des élèves ayant des parents qui peuvent les loger, les nourrir et les vêtir. » Et les pauvres paient leur bonne part de l'entretien de ces écoles. Mais, en compensation, ceux-ci auront des retraites ouvrières, s'ils sont bien sages et s'ils peuvent jeûner jusqu'à 65 ans.

Le système des impôts directs d'État en France est minutieusement analysé par M. H. Truchy dans la *Revue d'Economie politique*. « Nous sommes dans une situation quelque peu paradoxale, dit l'auteur. Nous avons le sentiment très clair que la structure de nos impôts directs a cessé d'être en harmonie avec les idées les plus affinées de justice fiscale qui se sont peu à peu formées et réalisées autour de nous. La contribution des portes et fenêtres a été condamnée par la loi du 18 juillet 1892; le procès de la contribution personnelle-mobilière, du moins dans sa forme actuelle, est instruit par toutes les commissions parlementaires ou extra-parlementaires qui s'occupent de la réforme fiscale. »

L'impôt foncier ne répond pas mieux à l'idée de justice. Inutile de parler des impôts indirects. Que faire ?

On propose l'impôt sur le revenu ou sur les revenus, progressif ou dégressif. M. Truchy examine en détail les diverses formes de cet impôt, les différentes manières d'atteindre tous les revenus dans une mesure équitable, et il conclut que la réforme de l'impôt se fera par la formule de l'impôt sur le revenu, ou elle ne se fera pas. « Elle pourra être retardée, elle l'est déjà, par la répugnance que nous inspirent les procédés de constatation directe; mais cette répugnance finira par céder devant les progrès de la conception de l'impôt personnel, et l'impossibilité de plus en plus clairement sentie de concilier le besoin de mieux répartir la charge fiscale avec le maintien du système indiciaire. »

La charge fiscale sera-t-elle mieux répartie avec le système d'impôt sur le revenu? Il est permis d'en douter ; c'est à l'épreuve que l'on pourra juger la nouvelle forme. En attendant, il vaudrait peut-être mieux diminuer cette charge que de la changer d'épaule.

Il y a actuellement, dans le monde socialiste, une inquiétude universelle; d'aucuns se demandent si le socialisme, en gagnant en étendue, n'a pas perdu en profondeur ; des oppositions, des divergences de vues sur la tactique socialiste éclatent partout. M. Edouard Berth, qui constate ces faits, dans la *Revue socialiste* d'avril, les attribue à ce que le socialisme passe de « l'utopie à la science ». Je croyais que cet exode avait été opéré par Marx ; il n'en est donc rien ? Tout s'explique : il y a dans le socialisme, dit M. Berth, un perpétuel passage de l'utopie à la science.

Le passage de l'utopie à la science c'est, pour le prolétariat, le passage de la tutelle à l'autonomie et c'est, du même coup, le passage du rêve théorique à l'action, de la passivité à l'activité réfléchie, consciente et raisonnée. Le mouvement socialiste politique, s'il s'appuie sur le prolétariat, est néanmoins un mouvement transcendant et extérieur au prolétariat lui-même. « Il discerne bien l'importance du prolétariat comme classe révolutionnaire, mais il ne s'identifie pas en elle ; il la juge de haut et veut simplement *se servir* d'elle. »

Il veut se servir d'elle. Ce n'est pas nous qui le disons. Quand le socialisme aura passé de l'utopie à la science, nous verrons s'il n'en sera pas encore de même.

— La *Revue Socialiste* de mai publie une conférence de M. Jaurès sur la réglementation des grèves et l'arbitrage obligatoire. Quoique partisan de ce système, M. Jaurès croit qu'on ne pourra l'imposer gouvernementalement que lorsque la classe ouvrière elle-même sera arrivée à comprendre que là est son intérêt.

Cela revient à dire que cette réglementation ne doit pas être imposée à la classe ouvrière, mais seulement à la classe patronale, car, si les patrons comprenaient aussi que là est leur intérêt, il n'y aurait lieu de rien imposer.

Le but de la réglementation, M. Jaurès ne le cache pas, est d'empêcher les patrons, en cas de grève, d'occuper les non-grévistes, minorité ou majorité et d'engager les ouvriers sans travail. C'est, comme on voit, la condamnation à mort des chômeurs. Et si, par hasard, M. Jaurès et les siens se trompent quand ils s'imaginent que tous les patrons font des profits exagérés et qu'ils peuvent indéfiniment hausser les salaires et réduire la durée du travail, la réglementation des grèves et l'arbitrage obligatoire auront pour effet immédiat de mettre hors de combat un nombre toujours croissant de patrons et, par conséquent, de grossir de plus en plu le nombre des ouvriers sans travail.

Ce qui nous rassure au sujet des projets des socialistes, utopistes ou scientifistes, c'est que, pour établir leur règlementation, il est essentiel que la grande majorité, sinon la totalité des ouvriers soient syndiqués. Or, même dans les mines, dit M. Jaurès, il n'y a qu'une faible portion des ouvriers syndiquée. Conclusion : « Ajournez le projet jusqu'à ce que l'organisation ouvrière soit suffisante. Mais je vous en supplie, ne prononcez pas une condamnation définitive et inconditionnelle que vous seriez certainement amenés à lever. » Ajournons ; c'est toujours autant de gagné.

— M. Rouanet estime, dans la *Revue Socialiste* de juin, que le Congrès de Lyon a fait faire un pas décisif, malgré les apparences, à l'unité du parti socialiste français. Le parti est maintenant constitué. Il suffit pour s'en convaincre, de comparer le nombre des groupes réunis ou fédérations autonomes avec ceux des organisations réfractaires à l'unité.

Les blanquistes disposaient de 79 mandats, l'alliance communiste de 15, les broussistes de 28, les allemanistes de 68, la fédération socialiste révolutionnaire de 72, les syndicats de 21, les coopératives de 16; le reste, plus de 700, se répartissait entre les délégués des fédérations départementales, dont trois seulement sont adhérentes au parti blanquiste.

M. Rouanet fonde de grandes espérances sur les fédérations

départementales. « Les milieux socialistes parisiens sont profondément troublés; nos camarades de la capitale flottent dans toutes les directions... Il faut les avoir vus au Congrès, avoir assisté aux scènes d'incohérence, de violence qui se produisaient par instants entre quelques dizaines de délégués parisiens, et qui contrastaient si fort avec le calme, le sang-froid des délégués de province, pour se rendre compte que ce n'est plus dans les milieux bruyants et constamment surexcités de Paris, que réside le foyer socialiste. »

Le grand événement du trimestre dans le monde socialiste est le Congrès de Lyon. M. Lagardelle le somme, dans le *Mouvement socialiste*, d'en finir avec le « Cas Millerand » par la mise en demeure, faite par le parti assemblé, au ministre socialiste, de se retirer du pouvoir, sous peine de désaveu.

Une autre question non moins importante à résoudre est celle de la presse socialiste. Le Parti socialiste, dit M. Lagardelle, ne peut pas tolérer chez lui ce qu'il combat chez les autres. « Nous dénonçons la corruption capitaliste et nous la laissons s'infiltrer chez nous. » Le Parti socialiste ne peut pas reconnaître comme siens des journaux qui vivent de procédés financiers regrettables. Il ne saurait supporter que la puissance de l'or mette des organes qui se réclament de lui entre les mains du premier aventurier venu. Il lui est impossible aussi de tolérer que la presse socialiste n'assure pas à ses rédacteurs les garanties nécessaires de dignité et d'indépendance personnelles. Il faut que le Parti soutienne ses journalistes et leur donne la force de tenir les financiers en respect.

« Mais, pour avoir sa presse à lui, le Parti socialiste français doit d'abord s'organiser. » Là est le difficile et, pour parler franchement, il ne paraît pas que l'unification avance. Sans parler des petites causes de division, il y en a une capitale qu'indique M. Panard, un fédéraliste départemental. « C'est, dit-il, entre le socialisme d'Etat, centraliste et autoritaire et le socialisme ouvrier fédéraliste et démocratique, qu'est engagée la discussion. Il faut se prononcer entre cette conception jacobine d'un gouvernement socialiste se substituant à un gouvernement bourgeois et réunissant en lui la puissance économique à la puissance politique, et cette autre conception fédéraliste, qui vise à enlever à l'Etat son caractère de *gouvernement*, à faire de la commune l'organe primaire et autonome de l'ordre social futur. »

Le choix ne peut être douteux, ajoute l'auteur. Le socialisme conscient doit adopter le principe fédéraliste, qui garantira à l'individu la plus grande somme de liberté dans une société émancipée. « Ce n'est pas *par en haut*, par la prise de possession brusque du pouvoir central, que la révolution sociale s'accomplira... Nous voulons faire *nous-mêmes* et pour *nous-mêmes* la révolution sociale. »

Le socialisme semble donc tendre à devenir de politique, économique. C'est ce qui paraît aussi par plusieurs autres articles que publie le *Mouvement Socialiste*, notamment par les Syndicats et le Parti socialiste, de Raoul Briquet et le Parti socialiste et les coopératives de Philippe Landrieu. « En France, dit le premier, la majorité de la classe ouvrière n'est ni cléricale, ni socialiste. » Nous nous en sommes toujours douté, pour ne pas dire que nous en avons toujours été convaincu. M. Briquet est d'avis qu'on établisse des rapports définis entre l'organisme politique et l'organisation économique du prolétariat français et qu'on exclue provisoirement les syndicats du Parti socialiste.

Ne serait-il pas plus rationnel d'exclure le Parti socialiste du Parti syndicaliste?

M. Landrieu soutient que le Parti socialiste, du moins tel qu'il nous apparaît aujourd'hui en France, n'est pas d'origine ouvrière. « Aujourd'hui, il est clair que l'activité du Parti socialiste n'a plus comme seul déterminant l'intérêt immédiat ou éloigné du prolétariat. » L'a-t-il jamais eu? Les bourgeois renégats qui le composent en grande partie, savent-ils même quel est l'intérêt du prolétariat?

C'est dans l'activité spontanée de la classe ouvrière, dit M. Landrieu, que l'on doit voir le principal facteur de la transformation de la société. Si les coopératives adhèrent au Parti socialiste, si au lieu du bon esprit d'autonomie qui les anime on y introduit l'esprit de docilité envers les chefs qui caractérise encore la majorité de la masse socialiste, on aura enlevé au mouvement ouvrier un de ses meilleurs instruments d'émancipation sociale. « Pour toutes ces raisons les coopératives n'ont pas encore de rôle à jouer dans le Parti socialiste et le Parti socialiste n'en à pas à jouer chez elles. »

Voilà où en est l'Unité socialiste. M. A. Marnet donnant, dans le *Mouvement socialiste*, les résolutions votées par le Congrès de Lyon en ce qui concerne l'unification du Parti, ajoute : « Dans l'état de division où nous sommes encore, il est impossible d'élaborer la charte constitutionnelle du Parti. Les résolutions votées,

adoptées par la majorité des groupes socialistes de France, ne peuvent être tout au plus que le statut provisoire du Parti en voie de formation. »

Aux prochaines élections, tous les candidats pourront donc se dire socialistes sans se compromettre, si cela peut être agréable à leurs électeurs.

Travaillez, prenez de la peine pour donner des retraites aux prolétaires, vous en serez bien récompensés. M. Delesalle accuse le gouvernement, dans les *Temps nouveaux*, de donner une allure philanthropique à une opération financière faite surtout dans le but de se procurer de l'argent. Non seulement, ajoute l'auteur, l'Etat fait une affaire sur le dos des travailleurs, mais il commet une vaste escroquerie : Une société financière assure à tous ses clients, pour un versement annuel de 25 francs, pendant 30 ans, ce qui correspond aux versements des ouvriers de la première catégorie, 223 francs de rente ; l'Etat n'en promet dans ce cas que 185 ; pour ceux de la seconde, 446 francs au lieu de 370, et pour la troisième, 669 au lieu de 555.

— Dans un autre numéro du même journal, on observe que les 10 centimes de versements ouvriers par tête pour 250 jours de travail par an, donneraient, rien qu'après une seule année de versement des 9.200.000 salariés de France, la somme de 460 millions de francs qui, répartie honnêtement entre les 500.000 ouvriers français âgés de plus de 65 ans, donneraient 920 francs par an et par tête. « Nos financiers ministériels et pseudo-socialistes ne prennent donc ce délai de 30 ou 47 années que pour extorquer aux travailleurs une somme d'une vingtaine de milliards sur le sort desquels ils seraient bien aimables de nous renseigner. »

— Un article extrait de la *Presse* de Montréal par les *Temps Nouveaux* montre qu'aux trusts des capitalistes, notamment au trust de l'acier, vont s'opposer les trusts de prolétaires.

En mettant tous leurs œufs dans le même panier, les financiers courent le risque de fournir la matière première d'une formidable omelette. En agglomérant les usines, ils ont aggloméré les ouvriers ; le chef de ces derniers sera le vrai maître du trust.

Les trusts seront donc obligés de former des syndicats jaunes pour résister aux rouges ; mais leurs bénéfices pourraient bien s'y fondre et il serait sans doute plus sage de ne centraliser l'industrie que dans la mesure où cette centralisation est honnêtement avantageuse.

La Banque de France avait en circulation, au 31 janvier dernier 34 604.458 billets pour une somme de 4.445.866.325 francs. Sur cette somme, 1.750 millions, soit 39,37 p. 100 sont représentés par des billets de 1.000 et de 500 francs; 2.700, soit plus de 60 p. 100 sont représentés par des billets de 100 et de 50 francs. Les billets de 5.000 et de 200 francs, peu demandés, sont devenus très rares. Quant aux billets de 25, 20, 5, créés pendant et après la guerre, on n'en voit presque plus en circulation bien que leur total représente encore une somme de 2.442.525 francs; savoir : 15.713 billets de 25 francs : 67.679 de 20 francs; 132.224 de 5 francs.

M. A. Neymarck, qui donne ces renseignements dans *Le Rentier* du 7 mai, observe que, dans les années de grande activité, financière, commerciale et industrielle, les billets de 1.000 francs sont plus demandés parce qu'il est plus facile et plus rapide d'effectuer avec eux des gros paiements. C'est pendant les années 1869, 1880, 1882, 1890, 1895, 1900, 1901 que la circulation des billets de 1.000 francs a été la plus élevée.

— Le même journal, 17 juin, donne la situation de nos principaux établissements de crédit. Cette situation est satisfaisante. A aucune époque, dit M. Neymarck, les dépôts de fonds n'ont été aussi élevés. A aucune époque le portefeuille commercial n'a atteint d'aussi gros chiffres. Rien que dans les Sociétés de crédit, sans parler des banques privées et des sociétés par actions en province, ce portefeuille s'est élevé de 1.065 millions fin 1897 à 1.611 millions fin avril dernier. Depuis fin décembre 1900, l'augmentation est de 150 millions.

A aucune époque, le mouvement total des escomptes commerciaux n'a atteint le chiffre de 40 milliards qui a été dépassé en 1900. Nulle part, à l'étranger, le taux de l'escompte n'a été et n'est aussi bas qu'en France. En ce moment, le taux de l'escompte est de 3 1/2 à Amsterdam, Bruxelles, 4 p. 100 à Berlin et à Berne, 5 p. 100 à Rome, 5 1/2 à Saint-Pétersbourg et 3 p. 100 à Paris.

Le gouvernement de l'Inde cherche en ce moment à sauver le paysan propriétaire de sa propre imprévoyance, à l'empêcher de s'endetter et de vendre sa terre au prêteur d'argent du village. M. Usborne, de l'*Indian Civil Service*, combat ce projet dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 1er avril. Le paysan est tellement insouciant, dit M. Usborne, que dans les bonnes années il n'épargne jamais, de sorte que, s'il arrive une mauvaise année,

il n'a pas d'argent et doit aller emprunter chez le prêteur du village afin de payer l'impôt du gouvernement. C'est là un mal qui a sa source dans le paysan et qui ne peut être guéri par un remède extérieur. Protéger un paysan qui n'a aucun principe d'économie, c'est une tâche qui a été souvent entreprise et qui a toujours abouti à un échec.

« Il faut laisser le paysan faire lui-même son propre salut. S'il ne peut se maintenir de lui-même sur ses jambes, il *doit* tomber. Si vous voulez maintenir le paysan de l'Inde sur sa terre, il vous faut d'abord lui enseigner l'économie. Or, le seul moyen pour cela est la cruelle expérience. Le seul moyen que mille individus imprévoyants apprennent à être prévoyants est pour eux d'assister à la ruine d'au moins 200 de leurs plus imprévoyants compagnons. Or, le gouvereement indien redoute tellement la ruine de ces 200 sacrifiés, qu'il propose d'empêcher qu'aucun ne soit ruiné du tout. Le résultat naturel de ce système, est que pas un seul de ces paysans n'apprendra jamais l'économie. »

Le plus curieux de l'affaire est que la protection déprécie la terre et que, alors qu'aujourd'hui il lui suffit d'hypothéquer un champ pour se procurer une avance de 300 francs, il lui faudra à l'avenir hypothéquer deux champs pour obtenir la même somme. La conclusion est que le cultivateur lui-même ne veut pas de la loi et que les deux parties chercheront tous les moyens possibles de l'éluder et de la tourner.

— La même *Revue* a ouvert une enquête sur l'avenir de l'Islam. La livraison du 15 mai contient un certain nombre de réponses qui renferment des renseignements assez intéressants sur les Musulmans et sur notre manière de les traiter. Le baron Cara de Vaux trouve que les politiciens français n'ont pas autant de sens historique et de sens pratique que les hommes d'Etat d'Angleterre. Les Français ont la prétention d'instruire, de moraliser, de civiliser les peuples, alors que « des idées que nous croyons neuves, comme celles d'égalité et de fraternité, sont connues dans le monde sémitique depuis le temps d'Abraham, et elles y ont certainement été toujours mieux appliquées qu'elles ne le sont chez nous aujourd'hui. Quant à la liberté, comment oserait-on prétendre la révéler aux habitants des déserts? »

L'Islamisme, dit M. Ed. G. Browne, est beaucoup plus tolérant qu'on n'a l'habitude de le supposer en Occident. L'Asie a raison, selon lui, de se méfier de la civilisation occidentale, de la rapacité et du matérialisme qui sont les conséquences directes et néces-

saires d'un dévouement aveugle aux sciences naturelles. Ces prétendues sciences n'ont pas même détruit les superstitions, « elles les ont changées seulement, leur ont prêté une forme plus laide, en substituant au bon Dieu une loi aveugle et cruelle, et aux diables des bacilles et des bactéries. »

L'*Individualiste* (du Havre) expose dans son numéro du 15 mai un « programme positif » duquel nous extrayons les articles suivants : Libre-échange. Traités permanents d'arbitrage international. Séparation des Eglises et de l'Etat. Séparation des Ecoles et de l'Etat. Suppression des monopoles légaux. Suppression des distinctions honorifiques livrées à l'arbitraire de l'Etat. Liberté absolue d'association des biens et des personnes.

Arrêtons-nous là, mais attelons-nous-y. Il y a de quoi exercer notre activité pendant longtemps ; et quand nous aurons obtenu ces réformes si désirables, peut-être le reste viendra-t-il par surcroît.

— Dans le numéro du 15 juin, on soutient que la loi sur les retraites est de la besogne socialiste. Ses partisans assurent que la retraite obligatoire n'engourdira pas le ressort de l'activité humaine. L'*Individualiste* répond : Chacun sait quels jolis spécimens de la race humaine offrent, au bout de deux ou trois générations, les familles dans lesquelles on se préoccupe uniquement de laisser aux enfants des moyens de consommation, sans développer leurs aptitudes à la production. Il est une chose certaine, c'est que l'institution des retraites aux fonctionnaires a développé, dans des proportions considérables, le nombre des gens qui sacrifient le présent à l'avenir, et qui se condamnent ou condamnent leur progéniture à un standard de vie inférieur, pour s'exonérer des soucis de l'existence. Les grandes Compagnies, comme l'Etat, assurent des retraites à leurs employés. Cet appât attire tant de gens, qu'il y a des centaines de candidats pour la moindre place de garde-barrière. De sorte que les Compagnies de chemins de fer trouvent du personnel à des conditions dont ne voudraient pas les employés du commerce et de l'industrie.

Quand vous entendez parler de réformes fiscales, mettez vite la main à la poche, car, en langage financier, réforme veut dire surcharge. C'est indubitablement ce qui arrivera le jour où, pour soulager les contribuables et égaliser les charges, on établira

l'impôt sur le ou les revenus. En attendant, c'est ce qui est arrivé, si l'on en croit M. Charles Letort, dans *le Mouvement scientifique et industriel* du 20 avril, pour la réforme de l'octroi.

Qu'a-t-on fait, dit M. Letort. On a reporté *au hasard*, sur certains contribuables ayant une situation fixe, c'est-à-dire qui ne peuvent se dérober, qui sont faciles à saisir et à exploiter par le fisc, ce que tous les consommateurs de vins, de bière, de cidre, acquittaient auparavant. Il en est résulté qu'un ménage modeste profitant d'une détaxe de 50 ou 60 francs, sur le vin ou la bière qu'il consomme chaque année, se voit obligé de payer 90 ou 100 francs d'impôts nouveaux sous prétexte qu'il a été dégrevé. Il lui reste l'espoir d'être regrévé un jour ou l'autre, car il suffira que les budgets nationaux ou communaux soient en déficit pour qu'on rétablisse, la mort dans l'âme, la taxe sur les boissons dites hygiéniques.

— La loi sur les accidents ne produit pas de meilleurs résultats que la réforme des octrois. Parmi les causes de l'infériorité de l'industrie et du commerce français en face de la concurrence étrangère, il en est une, dit M. Letort, que les hommes publics affectent de méconnaître : c'est l'insécurité dans laquelle sont obligés de vivre industriels et commerçants, chaque jour menacés par de nouvelles lois préparées contre eux. Il convient d'y ajouter l'obscurité de ces lois, ce qui est le cas pour celle des accidents.

« On ne sait à qui elle s'applique,chacun l'interprète à sa façon, les tribunaux se contredisent. On a dû instituer, auprès du ministre du Commerce, un Comité consultatif, avec mandat de résoudre, au jour le jour, d'inextricables difficultés. Ce Comité travaille, fournit des avis, lettre morte pour la justice. La confusion et l'incohérence grandissent ».

Pour rétablir l'ordre, on va remettre la loi sur le métier. Des propositions, des rapports, des amendements, des contre-projets vont surgir. Et l'on votera. Et ni patrons ni ouvriers ne seront contents ; mais ils se garderont bien de mettre en disponibilité leurs savants législateurs. Car ils sont des légiférables d'une patience et d'une mansuétude à toute épreuve.

— Ils sont aussi des contribuables exemplaires. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les plus pauvres sont les plus empressés de payer leurs impôts. Est-ce par conscience de la légitimité de l'impôt dû en échange des services rendus par l'Etat et la commune ? Non, dit M. Letort, cette docilité est faite d'inertie, d'ignorance de ses droits, d'indifférence, de l'espoir nourri par tant de contribuables de reporter en tapinois sur autrui le poids de leurs taxes. ROUXEL.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

New-York, 1er juillet 1901.

Le dernier recensement. — Quelques mots sur l'exode vers les villes. — Un remède au mal : l'Œuvre de la *Children's Aid Society*. — Un aperçu nouveau sur le succès des hommes d'affaires. — Le déclin de l'exportation des produits crémiers dans les Etats de l'*Est*. — Blés et farines. — Les traités de réciprocité devant le Sénat. — A propos du nouveau *Steel Trûst*: le ballon d'essai du congressman Babcock et les protectionnistes. — L'avenir du parti républicain et M. Mac Kinley. — La *clé de voûte* des tarifs douaniers. — Crise financière; la *community of interest* et son empiètement sur le domaine des voies ferrées. — Comment les Italiens tournent la loi sur l'immigration aux Etats-Unis. — La Pan American Exposition.

Parmi les événements d'ordre économique qui se sont produits aux Etats-Unis depuis notre dernière lettre, un des plus importants est la terminaison des opérations du recensement de 1900.

La population de l'Union s'élève aujourd'hui à 76.000.000 d'habitants en chiffres ronds : elle atteignait seulement 62.600.000 âmes au début de la précédente décade. Comme on devait s'y attendre, certaines cités présentent un accroissement extraordinaire, presque invraisemblable ; le tableau suivant, dressé par nous d'après diverses statistiques, en donnera une idée :

VILLES	Population 1880	Population 1890	Population 1900	Augmentation 0/0 (1890-1900)	OBSERVATIONS
Sout Omaka (Nebraska)..	néant	8.062	26.001	222.51	n'existait pas en 1880
Superior (Wisconsin)....	néant	11.983	31.036	159.46	n'existait pas en 1880
Newcastle (Pensylvanie).	»	11.600	28.339	144.30	
Butte (Montana).........	3.363	10.723	30.470	118.16	
Atlantic City (N. Jersey)..	»	13.055	27.838	113.34	
Passaic (N. Jersey).....	»	13.028	27.777	113 21	
Los Angeles (Californie)..	11.000	50.395	102.479	103.35	
Memphis (Tennesse).....	»	64.495	102 320	100.00	
St-Joseph (Missouri).....	»	52.324	102.979	96.81	
East Saint-Louis (Illinois)	9.000	15.169	29.655	95.49	
Portland (Oregon)......	17.000	46.385	90.426	94.94	
Seathle (Washington)...	néant	42 837	80.671	88.32	n'existait pas en 18
Spokane...............	350	19.922	36.848	84.96	

Ce sont en général les Etats nouveaux du Far-West qui, conformément à la tradition, fournissent le plus grand nombre de ces « mushroom cities » — villes cryptogames. Dans le Sud, Memphis qui semblait vouée à l'immobilité, s'est mise, dès 1890, à marcher de l'avant avec une rapidité inquiétante : elle éclipse aujourd'hui le Chicago du pays du coton, Atlanta elle-même.

Depuis 1890, une ville a été élevée à la classe des millions (Brooklyn); trois à celle des 500.000 (Saint-Louis, Baltimore, Boston); cinq ont passé dans la « 300.000 Class ». Enfin quarante cités ont actuellement plus de 100.000 habitants [1].

On ne devrait pas croire, cependant, qu'il n'y ait que des augmentations dans les chiffres publiés par le *Census Bureau* : certaines localités accusent une population inférieure à celle de 1890 ; ce sont Albany, Troy, Bay City, Saginaw, Sioux City, Omaha, Lincoln. Mais comme des fraudes avaient procuré à presque toutes ces places des majorations considérables lors de l'avant-dernier recensement, il faut se borner à la conclusion qu'elles sont probablement restées stationnaires depuis dix années. Quant à Troy et à Albany, toutefois, la diminution est certaine.

La stagnation d'Omaha, après les brillants débuts de la jeune rivale de Chicago, est caractéristique. Elle montre une fois de plus que le développement quasi-féerique d'une ville, dès l'époque de sa fondation, n'est pas du tout une garantie de prospérité future. Les localités qui, au contraire, ne prennent leur essor qu'après avoir fait, pour ainsi dire, leurs preuves de solidité, et seulement alors que l'expérience a justifié le choix du site, celles-là seules sont en général appelées au plus grand avenir. Pour cette raison, Memphis, en Tennessee, nous semble devoir l'emporter finalement sur Atlanta qui, simple camp de terrassiers sur le chemin de fer d'Augusta en 1847, a sauté en peu d'années, par bonds successifs et sans précédent pour le Sud, à 30.000, puis 65.000 habitants [2].

En somme, les deux centres qui promettaient le plus dans deux régions opposées, Omaha et Atlanta se trouvent distancés, au commencement de ce siècle ; tous deux, c'est à remarquer, ont essayé en vain de rappeler la vogue des jours passés par des Expositions.

L'Etat de Nebraska, d'ailleurs, auquel appartient la première de ces villes, a perdu dans la faveur publique. L'immigration se porte davantage aujourd'hui vers les terrains plus propices de l'Utah, du Texas et surtout du Montana. Les chiffres relatifs à ces divers Etats sont les suivants :

---

[1] On en comptait 20 en 1880; 28 en 1890 (*Chicago Record*, 11 octobre 1900).

[2] Elle dépasse sans doute actuellement 89.800.

ÉTATS	Population 1890	Population 1900	Augmentation effective	Augmentation 0/0	OBSERVATIONS
Nebraska....	1.058.910	1.069.539	9.629	9 0/0	
Oregon......	313.767	413.536	99.769	31,7 0/0	Aug. de 1880 à 1890 : 79,5 0/0
Utah........	207.905	276.749	68 844	33,7 0/0	
Texas..	2.235.523	3.048.710	813.187	36,3 0/0	
Montana.. ..	132.159	243 329	111.170	84,1 0/0	Pop. de 1880 : 39.15.9 Aug. de 1880 à 1890 : 237,4 /00

Une des conséquences de l'augmentation de la population sera d'amener à bref délai un remaniement des bases de la représentation. Si, comme on le prévoit, le chiffre adopté est de 201.850 habitants, le nombre des représentants se trouvera porté à 370; les républicains ont déjà établi par des calculs reposant sur la situation actuelle que leur parti obtiendrait ainsi un gain *net* de neuf sièges à la Chambre. Or, le nombre des électeurs présidentiels étant égal, pour chaque Etat, au total des représentants et sénateurs, les protectionnistes (autrement dit les républicains) escomptent dès à présent ces neuf voix pour la campagne de 1904. C'est peut-être aller un peu vite en besogne !

*
* *

Pour nous, le fait le plus intéressant qui se dégage du résultat du dernier recensement est que, contrairement aux prévisions générales, la population *citadine* des Etats-Unis ne s'est pas accrue aussi rapidement dans cette décade que pendant la précédente [1]. Les deux catégories, rurale et urbaine, ont augmenté dans les mêmes proportions. Ainsi donc il faut en rabattre des affirmations des pessimistes qui nous montrent les immigrants s'arrêtant dans les cités du littoral ou à Chicago au lieu de s'établir dans les plaines de l'Ouest; de même on doit reconnaître que le mouvement des champs à la ville n'est pas aussi accentué qu'on l'avait craint : nous le constatons avec plaisir, car, comme le dit J.-J. Rousseau dans *l'Emile*, « les hommes ne sont pas faits pour être entassés dans des fourmilières. Plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent ».

Toutefois nous ne pouvons pas encore chanter très haut victoire parce qu'il est évident qu'une proportion des jeunes ruraux qui vont chaque année se placer dans les manufactures citadines ou cèdent

[1] L'accroissement est de 49,57 p. 100 de 1880 à 1890 et seulement de 31.92 p. 100 de 1890 à 1900.

d'une façon quelconque à la fascination des grands centres, est compensée dans les campagnes par des immigrants. Point n'est besoin de chercher bien loin pour s'en rendre compte. Récemment, en pleine Nouvelle Angleterre, on a pu voir 500 paysans polonais venir remplacer dans diverses sections du Massachusetts et du Connecticut les fermiers qui avaient abandonné leurs terres comme insuffisamment rémunératrices[1].

Où vont ces ex-agriculteurs? Sans nul doute grossir le nombre des ouvriers des villes. Les établissements manufacturiers sont aujourd'hui 607.221 au lieu 350.000 en 1890; il est présumable que les employés des 250 et quelques mille qui forment la différence se recrutent principalement dans le contingent rural.

C'est pourquoi, nous le répétons, les statistiques du recensement — qui pourraient être plus mauvaises — ne nous satisfont pas entièrement. Notre expérience personnelle, limitée toutefois à certains districts ruraux des Etats de New-York, New-Jersey, et de la Nouvelle-Angleterre, ne nous montre guère de diminution dans la fascination exercée sur les jeunes gens des campagnes par New-York, Philadelphie ou Boston. Soit dit en passant, il est indiscutable — pour les Etats-Unis tout au moins — que le mouvement qui pousse l'élément rural vers la ville n'est généralement pas autre chose qu'une *attraction*, le désir d'échapper à la monotonie de la campagne, de jouir des mille avantages plus ou moins factices de la vie citadine. Sur ce point, nous nous permettons de différer d'opinion avec M. Vandervelde, l'éloquent économiste belge, dont les récentes conférences sur les Villes Tentaculaires ont attiré l'attention générale. M. Vandervelde, à notre humble avis, fait la part trop grande à « l'impossibilité matérielle », pour les paysans, de se procurer leur subsistance aux champs. C'est là, dit-il, la principale, sinon la seule cause de l'exode vers les villes. Peut-être est-ce une théorie vraie pour certaines régions d'Europe; à coup sûr il

---

[1] Ce qui suscita, de la part d'une certaine presse, des craintes tant soit peu chimériques. *Are we to be Polonized*, s'écrie le *Boston Transcript* dans un article indigné. Au Canada, en revanche, l'affluence dans quelques localités d'étrangers qui ne réunissent pas toutes les conditions de sécurité désirables, a déjà donné lieu à bien des complications. Depuis 1897, il ne s'est pas établi moins de 7.427 Doukhobors et 16.787 Galiciens dans les territoires du Nord-Ouest. Ces immigrants, ainsi que les Mennonites, dont il existe aussi plusieurs milliers, ne semblent pas vouloir se plier aux lois du pays, surtout à celles sur l'instruction. Les Doukhobors, en outre, qui trouvent difficile d'appliquer dans leur nouvelle patrie leurs idées communistes, sont découragés, aigris, et causeront peut-être un jour de graves difficultés au gouvernement du Dominion.

serait téméraire de l'appliquer aux Etats-Unis. Nombreux sont les cas parvenus à notre connaissance, où des jeunes gens ruraux *qui ne sont pas des travailleurs de la terre* ont quitté ou essayé de quitter leurs positions suffisamment sûres et rémunératrices pour aller chercher fortune, à l'aveuglette, dans les grands centres Même en Vermont, en Massachusetts, les paysans qui abandonnent leurs fermes comme d'un rapport insuffisant, sont loin de « mourir de faim » — pour nous servir de l'expression de l'éminent conférencier; les immigrants qui sont venus s'établir dans ces propriétés agricoles trouvent très bien le moyen d'y vivre, et sans aucun doute d'y faire quelques économies.



On peut avoir des opinions différentes quant à la cause du mouvement vers la ville : un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'il faut essayer d'y remédier.

Jusqu'ici le seul effort tenté, non pas pour couper le mal dans sa racine mais pour en paralyser les effets, est l'œuvre d'une association charitable, *The Children's aid Society* qui a pris sur elle d'envoyer aux fermiers de l'Ouest de jeunes garçons recueillis sur le pavé de New-York. La curiosité publique vient d'être attirée vers cette société par le fait que le nouveau gouverneur d'Alaska en est un des anciens pensionnaires — ce qui porte à deux le nombre des enfants de la Children's aid parvenus dans leurs homes d'adoption à la dignité suprême ; l'autre est l'Hon. Andrew H. Burke, gouverneur du North Dakota, jadis un petit crieur de journaux dans les rues de New-York, placé ensuite chez un fermier du Far West. Plusieurs protégés de la même institution sont devenus, d'autre part, dans ces régions nouvelles, professeurs, docteurs, notaires; et la lecture de ses rapports officiels est une source de surprises pour les personnes qui n'ont pas suivi de près l'œuvre des Enfants-Assistés de la métropole.

Une chose est cependant plus étrange encore : c'est de voir des clergymen du Kansas faire de la propagande en sens inverse et présenter au public les jeunes immigrants comme n'étant pas de « desirable settlers »!

* * *

La réussite de ces boys, arrachés aux grandes villes et transplantés dans des districts ruraux, nous remet en mémoire certains articles qui ont paru il y a quelque temps dans diverses publications et qui soutiennent une thèse originale. S'appuyant sur des faits, ils font

ressortir combien il y a peu d'exemples d'enfants d'une condition quelconque, élevés à New-York, qui soient parvenus à un retentissant succès en affaires par leur propre industrie. Et les raisons données sont dignes de remarque. La plus importante, sur laquelle tous les auteurs s'accordent, est que dès son plus jeune âge le petit New-Yorkais n'apprend pas à apprécier toute la valeur de l'argent. Il voit dépenser constamment autour de lui des sommes qui paraîtraient fantastiques à l'enfant des campagnes ou des villes de province; la menue monnaie même qu'il a à sa disposition par la force des choses, ne fût-ce que pour ses frais journaliers d'écolier citadin, et à laquelle, par suite, il n'attache pas d'importance, représente au jeune provincial un petit capital dont l'obtention nécessite toujours un effort, et qui ne doit pas être traité à la légère. Un des « vieux boulevardiers » de New-York disait à ce sujet : « Quel est l'enfant de cette ville qui, dépensant cinquante centimes par jour pour aller à l'école et en revenir ne perde pas au bout de très peu de temps la notion de la valeur de cette somme? » Sous une apparence un peu puérile et méticuleuse se cache une observation d'une grande profondeur. L'enfant citadin qui n'apprend à compter que par dollars, fait un jeune homme qui ne compte plus que par centaines et milliers de dollars, n'attache aucun intérêt aux petits profits, à ces économies de tous les instants aussi nécessaires dans les plus grandes entreprises que dans le budget d'un humble ménage; et le plus souvent il sera battu sur le terrain des affaires par un homme qui aura apprécié de bonne heure l'immense importance des petites choses — ou plus exactement de ce qu'on appelle si bien *the small beginnings*, les modestes commencements.

*
* *

Nous parlions plus haut du découragement qui s'est emparé des fermiers de quelques régions de l'*Est*. Il semblerait, après enquête, qu'ici encore on voie se vérifier le vieux proverbe : les mauvais ouvriers se plaignent toujours de leurs outils. Il fut un temps où, par suite de l'apathie des agriculteurs anglais, les Iles Britanniques étaient alimentées en fromage et en beurre principalement par l'est des Etats-Unis; le Canada, comme exportateur de ces denrées ne venant, et de beaucoup, qu'en deuxième ligne. Ainsi qu'il arrive fréquemment en pareil cas, les *dairymen* américains se sont endormis sur leurs lauriers et aujourd'hui, en qualité aussi bien qu'en quantité, ce sont les fromageries du Canada qui tiennent la tête, après avoir perfectionné leurs méthodes de production. Il est à remarquer — et c'est pourquoi nous avons abordé ce sujet — que ces résultats sont dus surtout à la sollici-

tude du gouvernement colonial pour les écoles de crèmerie (*dairy schools*), et à l'intelligente impulsion donnée par lui à l'étude de l'agriculture [1].

Le *Département of Agriculture* de Washington est en retard sous ce rapport. On peut lui reprocher avec raison de s'être trop laissé absorber par la question des céréales, au détriment des intérêts très importants des petits fermiers-crèmiers de l'Etat de New-York et de la Nouvelle Angleterre.



Nous devons dire, à la décharge du service incriminé que, plus on examine le « movement of wheat » des Etats-Unis, plus on se sent sous l'impression de l'immense importance du facteur *blé* dans la vie économique de la nation.

On s'est souvent demandé, sans trouver de réponse satisfaisante, quel était le profit net moyen résultant pour le fermier de la culture de ce grain.

C'est dans un des derniers rapports du *Wisconsin State Bureau of Labor* qu'il est possible de découvrir enfin quelques données sur ce point. Une sérieuse enquête, embrassant trois années, et près de 7.000 cas particuliers démontre que les frais de production d'un bushel (36 litres) de cette denrée s'élèvent en bloc à 54 cents : tandis que le prix moyen de vente en six années monte à 61. En d'autres termes, et en tenant compte des produits accessoires (*By products*) le profit total du fermier peut varier de 5 à 12 0/0 du capital engagé. Tout ne dépend pas, en exportation, des tarifs douaniers, et, en l'espèce, si nous considérons l'Angleterre par exemple, le bénéfice réalisé par l'agriculteur américain repose en grande partie sur la perfection de ce qu'on est convenu d'appeler *the financing of the crops*, — le mécanisme financier de la culture — et aussi sur les taux de transports.

Comme le faisait observer dernièrement un article du « Bankers Magazine » de Londres, des ordres dont l'exécution demanderait plusieurs jours à Liverpool ou dans Mack Lane, sont l'œuvre d'un moment à Chicago ; et il n'est pas rare que le grain commandé là par un marché étranger puisse être mis en route le même soir. Le coût d'expédition est, d'autre part, tombé si bas, qu'il est presque aussi cher de transporter le blé des champs du Dakota à Duluth que de cette

---

[1] Ceci ressort notamment d'un discours prononcé au Concours annuel de la *British Farmers Association* à Islington, par le professeur R. I. Drummond, titulaire de la chaire de *Dairy Science* au Collège d'agriculture de l'Ecosse de l'Ouest.

dernière ville au port de Liverpool. En fait un bushel de ce grain, ou de farine, peut malgré trois transbordements, être expédié de Minneapolis à une place quelconque de l'ouest de l'Europe pour *vingt cents* [1].

La seule cause de mécontentement qu'on voie poindre actuellement en cette matière, dans le Far West, se manifeste parmi les meuniers. Ils se plaignent avec quelque raison que plusieurs des traités de commerce conclus par la grande république avec divers pays étrangers, établissent une inégalité trop grande de traitement entre le blé et la farine. On peut en juger par ce tableau emprunté à un travail de M. Ray Sannard Baker [2].

Pays.	Droits sur le blé par Tushel	Droits sur la farine par barique
Brésil........	en franchise	50 cents
Russie........	en franchise	83.8 cents
Autriche.....	*Cents* : 19,5	1 dollar 61
France.......	*Cents* : 36,8	1 dollar 88

Ce qui n'empêche pas, soit dit en passant, l'exportation des farines américaines d'augmenter dans des proportions formidables, car non seulement le nombre des barriques vendues annuellement à l'étranger s'est élevé d'environ 4 millions à près de 20, mais là dessus plus d'un million vont lutter en Chine contre le riz du pays. [3].

* * *

Et puisque nous sommes sur le chapitre des traités de commerce, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer encore une fois l'attitude

---

[1] De ce que le prix de vente du bushel à l'étranger paraît avoir atteint un taux qu'il ne peut dépasser, il ne s'ensuit pas du tout que le fermier soit dans l'impossibilité d'augmenter ses profits. En effet les prix de transport, si bas qu'ils soient tombés, ont encore grâce à la concurrence, une tendance à descendre ; en outre, par suite du perfectionnement de l'outillage, on peut légitimement compter sur une augmentation du rendement des terres avec une diminution des frais de production.

[2] *The Movement of Wheat* (*Mac Cluré s Magazine*).

[3] Prises d'ailleurs dans leur ensemble les exportations de toutes sortes pour l'année fiscale 1900 on atteint le chiffre de $ 1.394.483.082, représentant respectivement des augmentations de $ 167.459.780 sur 1899 et de $ 54.876.144 sur 1896. Pour la première fois dans l'histoire économique des Etats-Unis le chiffre total des importations et exportations est monté, en 1900, à un peu plus de deux billions de dollars (Message présidentiel).

du Congrès, et spécialement celle du Sénat en cette matière. Il existe là, à n'en pas douter, une résolution bien arrêtée d'opposer des fins de non recevoir à toutes les propositions des nations intéressées. Il eût été plus digne et plus franc de faire dès le début une déclaration formelle, au lieu d'engager par quelques ouvertures vagues les autorités économiques étrangères à élaborer des projets de renouvellement qu'on était à peu près certain de ne pouvoir accepter.

De mars au milieu de juillet, 11 traités de commerce expirent et, entre autres, on le sait, celui avec la France. Or, nous voyons par la façon dont le Capitole a agi envers ce dernier pays ce qu'il faut attendre des négociations ouvertes avec la Jamaïque, les Bermudes, la République Dominicaine etc. Le Sénat n'a montré d'activité qu'à l'égard de trois contrées, l'Equateur, la Guyane anglaise et le Nicaragua dont les produits ne peuvent toucher en rien l'industrie manufacturière américaine. C'est évidemment ainsi qu'il entend sauver les apparences et satisfaire aux exigences d'un programme *républicain* qui avait promis au pays l'ouverture de nouveaux marchés. Il est malheureux qu'une politique aussi profonde ne puisse même pas réussir à jeter de la poudre aux yeux ! Mais comment aurait-on un moment d'hésitation quand on voit le *Department of State* en personne désavouer la conduite des législateurs de Washington et reconnaître la nécessité, pour le commerce des Etats-Unis, d'augmenter ses *achats* à l'étranger, s'il désire que ses propres exportations s'accroissent ?

Dans un tableau publié par le *Treasury Bureau of Statistics* afin de montrer les progrès commerciaux des Etats-Unis depuis cent dix ans, nous relevons des faits probants sur ce point. Il y est établi que c'est seulement sous quatre administrations antérieures à celle du président Hayes — et encore y a-t-il de cela soixante-dix à quatre-vingt dix-ans — que les exportations ont dépassé les importations; sur ces quatre périodes, trois réunies ne peuvent atteindre le chiffre d'un million de dollars d'*exports*. Pendant l'administration du président Hayes, changement complet; les bénéfices de la politique libérale suivie jusqu'alors se font sentir avec une vigueur formidable ; les exportations, par le fonctionnement naturel de la réciprocité, surpassent les importations, et cet ordre de choses va dès lors sans cesse en augmentant : en 1900 l'excès des premières sur les secondes s'élève à près de 649 millions.

Toutefois il serait dangereux de se laisser aller à une trop grande sécurité; l'étranger ne supporte plus qu'impatiemment la situation de tributaire qui lui est faite; il s'organise pour la résistance, et le moment est venu, comme on dit en terme d'équitation, de rendre provisoirement la main. C'est précisément dans cet esprit qu'est conçue la réponse officielle faite par le gouvernement à la pétition du *Home*

Market Club, de Boston, opposée aux traités de réciprocité actuellement devant le Sénat. Il est à remarquer que la susdite pétition prétend que les traités en préparation ne sont pas basés sur le vrai principe de réciprocité — l'échange dans des conditions favorables de produits entre lesquels il n'y a pas de concurrence — mais sur la doctrine du libre échange ! Le gouvernement a répondu avec raison qu'il ne voyait pas où les pétitionnaires avaient pris leur définition de la réciprocité commerciale. La clause de réciprocité du *bill* Mac Kinley lui-même englobait le sucre, la mélasse, les peaux — tous articles produits largement par les Etats-Unis ; le Dingley Tariff non seulement ne fait pas de distinction entre les articles à concurrence et ceux qui n'en comportent pas, mais encore autorise une réduction de 20 p. 100 sur les articles compris dans tout traité; il va donc plus loin que les propositions des traités actuellement en question [1]. Faut-il en conclure, demande avec malice le signataire de la lettre officielle [2], que le tarif Dingley est lui aussi basé sur le libre échange ? Il ajoute : « Le comité du Home Market Club doit avoir confondu le principe de protection avec celui de prohibition qui n'est pas une politique américaine ».

De tous côtés, d'ailleurs, les producteurs réclament l'adoption des traités de réciprocité. On voit là une unanimité parfaite entre l'industrie du coton du Sud, celle des céréales du Nord-Ouest, celle des machines agricoles du Centre et de l'Ouest, et tant d'autres. Malheureusement, au Sénat, ce ne sont pas ces considérations qui ont le plus de poids. L'influence d'un tout petit groupe d'individus à entregent, disposant de beaucoup de votes, est un facteur autrement important que cette chose vague et *intangible* qui a nom intérêt public.

La « Weekly Post » fait observer avec raison que les objections élevées contre le traité avec la France par un seul fabricant de fausse bijouterie, ayant assez de *pull* pour aller à Washington donner de sa personne, l'emportera sur les protestations réunies de toute l'industrie cotonnière et de toutes les régions agricoles du Nord-Ouest.

∴

Depuis notre dernière correspondance, les *Trusts* ont continué à faire parler d'eux, au point d'en devenir fastidieux. Aussi serait-ce abuser de la patience de nos lecteurs que de revenir sur les détails

---

[1] Cette réduction n'est que de 7 p. 100 dans le traité projeté avec la France.

[2] M. Rasson, *Special Commissioner Plenipotentiary*.

donnés partout à l'occasion de la formation du gigantesque syndicat de l'acier. Nous nous bornerons à enregistrer, à titre de renseignement, la controverse qui s'est élevée en ce qui concerne l'effet probable de cette « consolidation » sur le marché américain. Les experts sont divisés en deux camps diamétralement opposés; les uns prétendent que la combinaison n'a d'autre but que de maintenir le fer et l'acier aussi haut que possible, tout autre compétiteur jouissant librement, en quelque sorte sous la protection indirecte du Trust, des avantages du nouvel état de choses. D'autres, moins optimistes, se basant sur l'expérience de la *Standard Oil* C°, affirment que les nababs de l'acier ne toléreront aucune concurrence, et feront baisser, à leur gré, les prix, toutes les fois que cela leur paraîtra nécessaire pour arriver à compléter leur œuvre de quasi-monopole. Il est peu probable, allègue-t-on, que le nouveau *Steel Trust* puisse augmenter les prix des produits destinés à l'exportation, puisque depuis un an la demande pour le fer et l'acier américain se fait de plus en plus rare [1].

A ceci il est toutefois possible de répondre que l'observation n'est exacte que pour les produits inférieurs, comme le *pig-iron*, les *steel billets* dont le tonnage et la valeur n'ont jamais joué un rôle proéminent dans l'exportation américaine; ce qu'il faut considérer ce sont les produits d'ordre plus élevé, rails, locomotives, outillage de mine, machines agricoles — et là-dessus les conditions sont sensiblement les mêmes aujourd'hui qu'il y a un an ou dix-huit mois.

L'éclosion du *Steel Trust* a eu un intéressant épilogue, sur lequel nous devons nous arrêter quelques instants : la proposition de loi, tant soit peu sensationnelle de M. Babcock. Ce dernier, le plus jeune et l'un des plus obscurs membres de la Commission des voies et moyens vient de se créer une certaine notoriété en demandant que l'on exempte de tout droit, les produits analogues à ceux fournis par le nouveau syndicat. Il faut voir là probablement un ballon d'essai lancé dans les jambes des protectionnistes; et si le *bill* n'a aucune chance d'être voté, il aura eu du moins l'avantage de jeter un jour très clair sur la politique des républicains intransigeants et de dissiper les illusions des gens qui croient que le système en vigueur n'est qu'un ensemble de mesures temporaires, destinées à disparaître aussitôt que le commerce et l'industrie des Etats-Unis se seront suffisamment développés pour être à l'abri de la concurrence étrangère.

Nous voici en effet en présence d'une branche de production qui en est arrivée à vivre d'une façon prospère dans le pays; et même à

---

[1] Le *pig-iron* (gueuse) anglais est tombé lui-même en douze ou treize mois de 72 à 42 shillings.

régner presque en maîtresse sur nombre de marchés étrangers. Il est évident qu'une industrie à laquelle s'adressent pour en obtenir des rails et des locomotives les contrées les plus lointaines, et qui s'empare des adjudications de ponts métalliques jusqu'en Egypte et dans l'Inde anglaise, une telle industrie n'a plus besoin d'être *protégée* par un tarif draconien.

Le tarif en question n'a d'autre effet, dans ces conditions, que de forcer le consommateur américain à en passer par les conditions qu'il plaît au Trust de lui dicter — état de choses qui n'a jamais pu figurer dans un programme ou sur une « platform » protectionniste ! Eh bien, il n'y a qu'à constater le tolle général, l'indignation, l'exaspération éveillés dans ce parti par la proposition Babcock pour comprendre à quel degré d'entêtement et d'aveuglement la vieille garde du Bill Mac Kinley est parvenue aujourd'hui.

Les leaders du protectionnisme, après avoir déclaré que la généralisation du principe posé par M. Babcock amènerait à bref délai la mort du régime dont ils sont les champions, élèvent contre ce principe deux objections de détail assez curieuses. D'abord, tout en admettant — ils y sont bien forcés — que l'existence du tarif douanier actuel permet à un Trust américain de faire payer le même objet plus cher par les consommateurs locaux que par les acheteurs étrangers, ils affirment que c'est là une situation en fin de compte avantageuse pour le pays. Leur raisonnement consiste en ceci : tout trust a pour objet primordial d'alimenter le *home market*; incidemment pour éviter la morte saison, le chômage préjudiciable aux ouvriers, à l'outillage, etc., il consent à exécuter presque à prix coûtant, quelques ordres pour l'étranger. Le résultat final d'un tel système (toujours selon les protectionnistes) est éminemment favorable à la nation, la consommation locale étant en état de supporter une part des frais de la consommation étrangère qui, sans cela, ne pourrait pas faire d'affaires avec l'Amérique. Supprimer le tarif amènerait évidemment un abaissement général des prix d'achat sans toutefois laisser ceux-ci assez bas pour être à la portée des acheteurs étrangers, lesquels, dès lors, ne s'adresseraient plus aux producteurs américains. En d'autres termes, les conditions extrêmement favorables faites actuellement au marché européen et imposées par le fonctionnement de l'industrie manufacturière nationale ont pour conséquence de donner à ce marché le goût des marchandises des Etats-Unis.

En second lieu, les protectionnistes font remarquer que le *free trade* accordé à un produit déjà en quelque sorte monopolisé par un trust en Amérique mettrait celui-ci dans la nécessité de manœuvrer de façon à se rendre maître du *marché du monde* — une combinaison formidable devant laquelle les pouvoirs législatifs seraient désarmés.

En fait la proposition Babcock, il aut le reconnaître, n'a jamais été prise au sérieux, sauf par quelques représentants de l'Ouest qui ont cru devoir faire, en apparence, cette petite concession à leurs constituants anti-trustistes, et ont paru se rendre, après examen, aux raisons exposées plus haut.

*
* *

Cependant, on ne saurait le nier, un changement très perceptible s'est manifesté dans les clans républicains les plus éclairés.

Un des leaders du parti, le directeur de la Monnaie, George E. Roberts, dans un discours récent prononcé au Club des Banquiers de Chicago, s'est déclaré ouvertement partisan de mesures bien plus radicales que le Babcock Bill. Il a rapporté d'un voyage dans l'Ouest la conviction que ses sentiments sont ceux de la majorité des hommes d'affaires de cette région En outre — chose qui nous touche davantage — il n'hésite pas à affirmer qu'avant longtemps il se formera au sein de son parti, dans le sens des réformes du tarif, un courant assez puissant pour amener le triomphe des idées nouvelles. D'autre part, dans sa dernière tournée, le président Mac Kinley a fait entendre à Memphis des paroles sur lesquelles l'état-major des protectionnistes, les Aldrich, les Lodge, les Platt, les Deprew, ont fait, et pour cause, un silence complet. « Ce qu'il nous faut, ce sont non des maximes économiques, mais des marchés! » s'est-il écrié. Bien plus il alla jusqu'à citer avec approbation des résolutions adoptées en 1847 par le législateur du Tenessee — résolutions se basant à peu près complétement sur le libre échange pour élargir les relations commerciales des Etats-Unis avec le reste du monde.

*
* *

Si l'on en arrive, comme nous le croyons, dans un avenir assez rapproché, à agiter d'une façon sérieuse la question des tarifs douaniers, l'opposition la plus grande peut-être à tout changement viendra de l'industrie de la laine, surtout des producteurs, les *wool growers*.

La laine traverse en ce moment une crise grave aux Etats-Unis. Les fabricants ne trouvent, pour les articles manufacturés, ni assez de débouchés, ni des prix suffisamment rémunérateurs. Cela tient en partie à la concurrence des manufacturiers de cotonnades qui arrivent, au moyen de procédés chimiques, à donner à leur marchandise une apparence très fine, à imiter ainsi et à remplacer dans une certaine mesure les lainages sur le marché. Mais il n'en est pas moins vrai

que le mal vient aussi pour une grande partie de l'élevation des tarifs qui empêche précisément la laine de lutter à armes égales contre le coton. Cependant, avec une opiniâtreté étrange, les producteurs de laine ne cessent de réclamer de plus hauts droits sur cet article. Ainsi que le disait l'autre jour le correspondant d'un grand journal du soir, ils veulent davantage de ce narcotique qui a endormi leur marché. Ils se sont d'ailleurs de tout temps montrés, sous ce rapport, absolument intolérants — à ce point même qu'il est survenu entre eux et les manufacturiers, également protectionnistes, de graves difficultés. Ces derniers, tout en réclamant aussi la garantie du tarif, se rendent compte des inconvénients qui résultent pour leur industrie de droits trop élevés. C'est pourquoi, lors de la discussion du Dingley Tariff, ils agirent auprès des producteurs pour obtenir leur adhésion à un droit maximum de *six* cents par livre : les *wool growers* refusèrent, persistèrent dans leur demande du droit de *onze* cents ; et comme ces producteurs ont de l'influence, ils obtinrent gain de cause à Washington. La situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui ainsi que leurs alliés les fabricants montre clairement les effets de cette politique. L'élevation des droits a favorisé la diffusion, sur la place, des cotonnades moins chères que les lainages. Si l'on cédait maintenant aux nouvelles exigences des *wool growers*, ceux-ci pourraient réaliser de suite un bénéfice temporaire, puisque le nombre restreint de personnes achetant des lainages seraient obligées de payer plus cher ; mais il saute aux yeux que ce serait donner une nouvelle impulsion à l'industrie rivale, les cotons, qui en dernière analyse, arriveraient à dominer définitivement sur le marché.

Les manufacturiers de lainage, instruits par l'expérience, se garderont, on le conçoit, de suivre les producteurs de laine brute dans toute nouvelle campagne en vue d'une élévation de droits. Mais ce serait une grave erreur de voir en eux de futures recrues pour le libre échange. Ainsi que nous le disions tout à l'heure, ils font partie d'un clan qui, pour le moment, paraît irréductible. S'ils déplorent l'intransigeance des *wool growers*, ils n'en comptent pas moins parmi les adversaires les plus acharnés de la concurrence étrangère. Et les raisons qu'ils invoquent sont dignes d'une sérieuse considération. Leur situation, disent-ils, est dans une condition d'infériorité indéniable vis-à-vis des manufacturiers étrangers, car, en Amérique, les salaires sont élevés ; de plus, outre que les modes changent rapidement, elles ont leur origine à Paris pour les femmes, à Londres pour les hommes ; il faut beaucoup de temps aux fabricants américains pour changer leurs patrons et, finalement, quand tout est prêt, il est tard et un grand nombre de consommateurs ont déjà fait leurs achats en Europe.

Tout ceci est vrai. Néanmoins il nous est impossible de croire que le remède à un ordre de choses aussi complexe soit dans des droits de douane. Tant que les modes des Etats-Unis seront à la remorque de celles du continent, aucun tarif n'empêchera les élégants Américains de se pourvoir chez les grands faiseurs de la rue de la Paix ou de Picadilly, ni même les tailleurs de New-York de fournir à ceux de leurs clients qui tiennent à être bien mis des étoffes « dernier cri » produites par l'Europe. Quant à la classe moyenne de consommateurs, ce n'est pas elle certes qui aidera plus longtemps les manufacturiers de laine dans leur lutte contre les productions européennes, en payant très cher des articles qui ne peuvent être mis en vente que près d'un an après avoir été à la mode de l'autre côté de l'Atlantique ; on commence à se lasser de cette sorte de marché de dupes, et la preuve en est dans la faveur dont jouissent maintenant les imitations de lainages que nous mentionnions plus haut. Puisque dans aucun cas les bourses modestes ne peuvent suivre facilement les *fashions* d'Europe, autant s'adresser à qui fait payer le moins !

La question du tarif des laines, soit dit en passant, a toujours été la « clé de voûte » du protectionnisme américain. On se souvient que les premiers *free trade clubs* portaient souvent le nom de « cercles du libre échange des laines ». Nous ne devons donc pas nous étonner si c'est là un sujet qui reprend de l'actualité avec chaque perspective de changements douaniers : ce sera notre excuse pour en avoir, malgré son aridité, entretenu si longuement nos lecteurs.

* * *

La formation du colossal *Steel Trust*, avec son capital d'un billion et demi de dollars, a été suivie de près par un autre bouleversement qui, lui, ne s'est pas effectué sans laisser sur le carreau nombre de morts et de blessés : nous avons nommé l'affaire du *Northern Pacific*. On sait son histoire. Une société — le groupe dit « Great Northern and Northern Pacific » — essaye de s'emparer d'une autre ligne de voies ferrées, « The Milwankee and Saint-Paul. » Elle n'y réussit pas, et le seul résultat de la tentative est que le public, non initié, a pris goût à des spéculations sans exemple jusqu'à ce moment. Peu après, le groupe mentionné plus haut, pour se dédommager, porte ses vues sur le « Burlington and Quincy », qui semble une proie facile, mais qui en réalité a déjà été convoité par une autre puissance, « The Union Pacific. » Cette dernière, avec une ingéniosité toute américaine, juge que le plus simple moyen de paralyser son rival est de l'absorber. Dès lors, c'est une chasse effrénée aux actions du Northern, chasse qui se

manifeste aussi bien dans les transactions privées que sur les marchés ouverts — ce qui ne pouvait avoir pour effet pratique qu'une hausse vertigineuse des titres en question. Les leaders de l'opération, cela va sans dire, ne cherchent pas à spéculer sur les actions du Northern, tout ce qu'ils désirent étant d'acquérir le contrôle de cette ligne. Toutefois ils avaient compté sans le gros public qui, alléché par les bénéfices de beaucoup de petits spéculateurs dans l'affaire précédente du Milwankee Saint-Paul, s'étaient lancés à corps perdu dans le tourbillon. Un moment vint où les vendeurs, mis en demeure de livrer, n'avaient rien en main, où ils durent se procurer les titres à des prix fabuleux, et où il s'ensuivit, selon l'ordre immuable des choses, quelques ruines retentissantes et une effroyable panique.

En somme, il n'y a rien là qui diffère sensiblement de ce qu'on voit de temps à autre se produire sur une bourse quelconque. Si l'on examine le phénomène de plus près, on peut y relever un symptôme inquiétant et y voir une nouvelle extension de la « community of interests », gracieux enphémisme sous lequel certains économistes se plaisent depuis peu à désigner les coalitions formidables de capital aux Etats-Unis. Jusqu'ici les voies ferrées avaient paru échapper à la tendance générale de « consolidation ». C'est qu'en effet, sur ce point, les pouvoirs publics, pressés par l'opinion, s'étaient montrés plus vigilants. La libre concurrence des chemins de fer est considérée dans ce pays comme la condition *sine qua non* du progrès en matière de transport, et principalement sous le rapport de l'amélioration des tarifs. L'*Interstate Commerce Act* et plusieurs autres *Anti Consolidation Bills* étaient venus dans ces dernières vingt-cinq années mettre des entraves sérieuses à l'établissement des grands syndicats. Cependant c'eût été bien mal connaître l'habileté des nababs des voies ferrées que de les croire désarmés par de simples provisions législatives ! Rien ne pouvait empêcher un groupe de capitalistes maîtres d'une certaine ligne de transport d'acquérir progressivement assez d'actions dans d'autres lignes pour obtenir un droit de représentation au sein des comités directeurs desdites lignes — en un mot d'étendre à cette branche particulière d'affaires la politique élémentaire des Trusts. C'est ainsi que le *Baltimore and Ohio* est aujourd'hui contrôlé par la Compagnie de Pennsylvanie ; qu'en vertu du dernier coup de bourse le *Great Northern* s'est emparé du *Burlington and Quincy* en se voyant lui-même devenir au cours de la lutte la proie de l'*Union Pacific*. Ajoutons que pour mettre le comble à l'imbroglio, le *Southern Pacific*, dans la confusion générale, se trouve possédé en partie par le Northern, en partie par l'Union.

Le plus clair de l'affaire pour le présent est que ces gigantesques

combinaisons, mettant en jeu un billion et demi de dollars et venant se greffer sur les opérations récentes du *Steel Trust*, produisent dans toute la contrée une secousse dont il est permis de redouter les conséquences. L'avenir est d'autant plus incertain que les leaders eux-mêmes de ces entreprises financières sont — les preuves en abondent — entraînés par les forces énormes qu'ils ont créées et mises en mouvement. Ces masses qui, en définitive, souffrent de ces perturbations, commencent à se plaindre de l'arrogance de tous ces manieurs de millions, contrôlant les marchés, dirigeant les bourses, organisant, désorganisant... le tout sans le moindre souci du reste de la population.

Rien, plus que les procédés de la soi-disant « Community of interests », ne saurait développer, même dans les classes sages et modérées, la tendance vers le socialisme d'Etat qui, aux yeux de beaucoup, s'il constitue une servitude, n'en reste pas moins préférable à la domination d'une aristocratie de capitalistes.

*
* *

Au moment de terminer cette correspondance, nous appronons que les autorités chargées de surveiller l'immigration s'inquiètent des fraudes pratiquées par les émigrants européens pour éluder les prescriptions réglementaires, et s'introduire en contrebande aux Etats-Unis. Le *Marine Hospital Service* entretient, on le sait, dans certains ports étrangers, des inspecteurs devant lesquels doivent se présenter les « candidats » à l'émigration destinés à New-York, Boston, etc. Ces fonctionnaires sont surtout indispensables dans l'Italie du Sud, d'où se déverse continuellement sur les Etats-Unis un flot de malheureux de la classe la moins désirable comme settlers. Or, il paraît que les postulants refusés par les inspecteurs pénètrent dans la Grande République, sur la frontière du Canada. Rejetés à la visite de Naples, par exemple, ils se dirigent, en payant un léger supplément, via Marseille et Liverpool sur Québec, et de là se rendent le plus aisément du monde de l'autre côté de la frontière. Si la fraude est découverte, le gouvernement peut, il est vrai, obliger la ligne de chemins de fer qui a laissé passer l'émigrant à le retransporter au Canada, et à supporter les frais de l'opération. Mais l'application de cette règle est difficile ; en outre, qui empêche l'Italien de réitérer la tentative sur un autre point, ou de pénétrer aux Etats-Unis à pied ? Les autorités américaines paraissent disposées à demander prochainement au Congrès un crédit pour déporter les délinquants aux frais de l'Etat, dans un but d'effet moral,

et pour bien affirmer la résolution prise par le pays de ne recevoir à aucun prix les catégories reconnues « non désirables ».

*
* *

La Pan American Exposition, qui a ouvert ses portes en mai dernier, mérite d'arrêter un instant notre attention. Elle est destinée, ainsi que l'indique son nom, à présenter une collection aussi complète que possible des produits de toutes sortes des deux Amériques. Bien qu'on n'ait pu y éviter l'inconvénient inséparable, semble-t-il, des tentatives de cette espèce, le retard de l'aménagement, on a, sous divers rapports, profité de l'expérience des dernières grandes Foires du monde. L'espace accordé aux différents exposants, notamment, a été si réduit que ceux-ci ont dû se borner à mettre en montre leurs articles les plus parfaits. C'est là une innovation dont il y a lieu de prendre note pour l'avenir.

George Nestler Tricoche.

LA QUESTION DU SUCRE

AUX INDES ANGLAISES

Parmi les nombreuses et diverses industries qui alimentent les relations commerciales des nations les unes avec les autres, il n'en est certainement pas qui fasse parler plus souvent d'elle et qui suscite autant de polémiques et de discussions que l'industrie sucrière, en entendant sous ce nom toutes les entreprises qui, à différents titres, s'occupent de la production et du traitement des sucres. Empressons-nous de dire, ce qu'on doit savoir déjà, que cela ne tient pas seulement au rôle que joue et surtout que pourrait jouer le sucre dans l'alimentation, car il y a maint pays où l'on n'en fait pas la consommation que l'on devrait en faire, étant données ses précieuses qualités alimentaires; mais, par suite de raisons artificielles qui peuvent se grouper sous le mot de protectionnisme, il s'est créé une concurrence extraordinairement vive entre les contrées productrices de sucre, au moins entre celles qui avaient des capitaux suffisants pour se lancer dans une production un peu intense de cette substance alimentaire. Les pays producteurs, disons-le tout de suite, sont de plus en plus nombreux, parce qu'on est encore bien loin du moment où effectivement tous les consommateurs possibles de sucre trouveront à satisfaire leurs besoins à bon compte; mais il y a surtout certaines nations qui ont pris les mesures les plus curieuses pour surexciter leur industrie sucrière, en même temps d'ailleurs qu'elles restreignaient par des mesures fiscales la consommation locale du sucre. Nous n'avons guère à rappeler sans doute que la France possède un des plus beaux types de cette législation touffue, qui pousse les fabricants de sucre à produire autant qu'ils le peuvent et les encourage à exporter à bon compte leurs produits, tout en gênant la consommation indigène et en lui faisant payer le sucre bien plus cher que l'exportateur ne le vend sur les marchés étrangers.

Comme on le rappelait récemment devant la Société d'Economie po-

litique, l'Allemagne, la France et l'Autriche-Hongrie luttent à l'envi, à coups de primes accordées à l'exportation, pour fournir aux étrangers des sucres à fort bon marché, à un prix bien inférieur à celui que payent les consommateurs allemands, français ou autrichiens. Nous n'avons pas l'intention d'indiquer les dépenses que ces primes entraînent pour les pays qui les ont établies, mais on comprend que ces pratiques amènent entre les contrées productrices une concurrence ruineuse pour les finances publiques et aussi pour les contribuables; ceux-ci payent en effet ces primes généralement sous la forme de droits de consommation qui empêchent complètement le développement de la demande locale. Et c'est à cause même de ces droits de consommation que les industriels sont forcés de chercher leur clientèle sur les marchés étrangers, et arrivent à une véritable surproduction, chose qui ne se présenterait point si on laissait jouer librement les lois de l'offre et de la demande.

Il est bien manifeste que les pays où se font ces exportations de sucres primés, et par conséquent bon marché, ne peuvent que se féliciter de pouvoir consommer en la payant extrêmement peu cher une substance aussi nutritive et saine que le sucre. L'Angleterre est parmi les meilleurs clients des pays qui veulent bien lui livrer de ces sucres à bon marché, avec lesquels elle fabrique des confitures et des biscuits, qu'elle réimporte ensuite là où les produits analogues se vendent cher parce que les fabricants indigènes, eux, payent leur sucre fort cher. Par contre, il est bien évident aussi que, si ces pays où se fait l'exportation des sucres primés, ont une industrie sucrière, celle-ci est hors d'état de lutter contre des concurrents ainsi favorisés par des primes d'exportation. Et c'est pour cela que dans les contrées en question, en Angleterre notamment, et en dépit des opinions franchement libre-échangistes, bien des esprits ont songé à établir des droits compensateurs qui frapperaient les sucres ainsi introduits.

Quoi qu'il en soit de ces projets, il n'en est pas moins évident qu'une pareille mesure, où qu'elle soit prise, est destinée à avoir une influence des plus redoutables sur la sucrerie des pays à primes. Et précisément il y a dès maintenant un pays qui a recours à cette mesure de droits compensateurs pour protéger son industrie.

Il s'agit de l'Inde anglaise, et on comprend que, dans ces conditions, il soit intéressant de chercher à se rendre compte de l'importance et du commerce d'importation et de la production indigène du sucre dans ce pays.

Rappelons d'abord en quelques mots les mesures protectrices (si l'on ne veut pas dire protectionnistes) qui ont été prises par le gouvernement indien contre les sucres profitant de primes d'exportation. Le tarif

sogne, consul général de Belgique, estime qu'elles ne sont que tout à fait secondaires.

Hâtons-nous de dire, et cela tendrait à faire croire que les manufacturiers indiens n'avaient pas besoin de la protection des droits additionnels dont nous avons parlé tout à l'heure, que l'Inde exporte une certaine quantité de sucre. Il est certainement utile de connaître, pour apprécier l'importance de cette exportation, la quantité totale du sucre que produisent les usines indiennes : d'après la publication américaine *Crop Reporter*, la production pour le Bengale, pendant la campagne 1899-1900, aurait été de 795.000 tonnes anglaises (de 1.016 kgs) ; le chiffre correspondant serait de 839.000 tonnes pour les Provinces du Nord-Ouest et d'Oudh, et enfin de 197.000 tonnes pour le Pendjab. (Notons du reste que ces récoltes semblent assez sensiblement inférieures à celles de la campagne précédente ; mais, même en majorant ces chiffres, on n'arrivera jamais à un total vraiment imposant.) Si maintenant nous cherchons la valeur des sucres exportés hors de ce pays, nous voyons que, en année moyenne, l'exportation dont il s'agit oscille entre 7 et 8 millions de roupies : par exemple, en 1886-87, le chiffre est de 7.020.000 roupies, de 7.010.000 en 1891-92 et de 7.910.000 en 1895-96 ; ce n'est qu'exceptionnellement que nous rencontrons le total de 11.847.000 roupies en 1889-90 et celui de 12.309.000 en 1893-94. Quant aux quantités, elles se maintiennent également dans une moyenne assez modeste de 1.100.000 à 1.200.000 quintaux, avec des campagnes tout exceptionnelles où l'on peut relever l'exportation de 1.600.000 quintaux.

Tout au contraire de ces exportations, les importations de sucres étrangers ont une importance considérable, depuis quelques années surtout, elles ont pris un essor qui semble surprenant, mais qui s'explique aisément et en grande partie, par la surproduction et par les primes qui en sont la cause.

Nous pourrions ajouter que le mouvement a été encore considérablement accéléré grâce au tarif imposé par les Américains à l'entrée des sucres sur leur territoire. Durant l'exercice 1886-87, l'importation n'atteignait que 2 millions de quintaux, et elle est demeurée un certain temps à ce même chiffre. Puis elle dépassait déjà 2 millions 1/3 en 1891-92, pour s'élever ensuite à plus de 3 millions en 1896-97 et à plus de 4 millions 1/2 en 1897-98. Si nous recherchons de même les valeurs respectives de ces importations, nous voyons qu'elles ont passé successivement de 28 millions à 48 millions de roupies dans ce même espace de temps.

Si nous examinons une des dernières statistiques dont il puisse être fait état, pour rechercher quels sont les fournisseurs habituels du

marché indien et savoir sur quels producteurs les droits additionnels imposés par le tarif douanier vont avoir leur répercussion, nous voyons que, comme toujours, l'Ile Maurice introduit une quantité très grande de sucres, qui est en augmentation continue, et qui s'est élevée à plus de 2.770.000 quintaux ; mais, d'autre part, on peut constater une sorte d'afflux prodigieux des sucres d'origine allemande ou autrichienne depuis seulement trois ou quatre ans. Pour l'Allemagne, le mouvement est déjà assez caractéristique, puisque l'exportation dont il s'agit a pu doubler à peu près en ces quelques années, et qu'elle atteint maintenant 1.770.000 quintaux et plus ; pour l'Autriche, c'est bien autrement curieux : en 1896, par exemple, les importations sur territoire indien n'étaient que de 5.000 quintaux à peine, tandis que, pendant la campagne 1898 le total correspondant a été de 1.203.000 quintaux, Il vient également quelque 300.000 quintaux de Chine (probablement de Hong-Kong, où l'on a installé des raffineries assez puissantes), puis 140.000 quintaux de Java et enfin 70.000 environ des Etablissements des Détroits. Le sucre d'importation étrangère a trois ou quatre marchés, d'abord Bombay, puis, avec une importance bien moindre, Calcutta, Kurrachee et Rangoon.

Nous n'avons guère besoin de faire remarquer que les grandes quantités de sucres jetées sur ces marchés par l'Allemagne et surtout par l'Autriche [1] l'ont été comme conséquence de l'application du tarif Dingley, qui a pour ainsi dire fermé le débouché des Etats-Unis à ces produits ; mais, au bout de quelques années, on devait se trouver dans une sorte de position d'équilibre, c'est-à-dire qu'il y avait peu de vraisemblance que la progression de ces importations se continuât, les manufacturiers important, pour ainsi dire, dès maintenant toutes les quantités que les primes les poussent à fabriquer au-delà des besoins de leur pays. Cependant, sans doute dans cet esprit quelque peu protectionniste qui a conduit jadis à établir des droits sur les cotonnades, les manufacturiers indiens ont créé un mouvement de protestation contre cette entrée des sucres étrangers, qui, disait la Chambre de commerce de Calcutta, allaient, en faisant une concurrence évidemment redoutable aux sucres de fabrication indigène, entraîner la ruine « d'une des plus importantes industries du pays ». Nous avons vu que cette importance n'est pas telle qu'on la veut bien donner. Du reste, si on totalise les chiffres de la fabrication indigène et de l'importation des

---

[1] Les dernières statistiques que nous recevons accusent une diminution sensible sur l'entrée des sucres autrichiens, comme conséquence de l'abaissement de 15 0/0 des primes à l'exportation.

sucres étrangers, et si on en déduit d'autre part les exportations des sucres indigènes, on verra que la consommation locale ne conserve pour elle qu'une quantité ridiculement minime de sucre, eu égard à l'énorme population du pays. Sans doute, nous dit-on, que ce sont les seules classes aisées qui font usage de cet aliment de premier ordre ; mais cela tient certainement au prix relativement élevé de cette matière. Il est évident que l'imposition des droits additionnels compensateurs qui ont été fixés par le tarif des Douanes aura eu pour résultat de majorer le prix de vente du sucre dans la péninsule, et cela au profit d'une industrie pour laquelle on ne peut même pas invoquer cette excuse qu'elle emploie une masse considérable de capitaux.

DANIEL BELLET.

TRAVAIL

M. Zola, qui est un persévérant, n'a pas entrepris en vain la publication de ses quatre évangiles. Après celui selon Mathieu, *Fécondité*, nous avons déjà, en attendant les autres, celui selon Luc, *Travail*.

J'ai donné du premier, ici même, l'an dernier, un compte-rendu qui dépassait la mesure habituelle. Il en faudrait un plus long encore pour analyser et juger avec le même soin le second. Je ne puis prétendre à un aussi grand nombre de pages, et je me contenterai d'un aperçu très sommaire du sujet et de quelques réflexions sur la thèse à laquelle il sert de mise en scène.

La thèse, c'est la régénération et la réhabilation du travail, tâche maudite aujourd'hui, pour le plus grand nombre, parce qu'il est considéré comme une peine et une déchéance, d'abord, et ensuite parce qu'il s'effectue dans des conditions vicieuses et ingrates : tâche bénie, tâche sacrée, le jour où il sera considéré comme un devoir et tout à la fois moins rude, moins inégal et plus largement productif.

Le moyen? C'est la suppression du salariat, de « l'inique et oppressif salariat », qui condamne l'ouvrier à payer au prix de sa sueur l'oisiveté et le luxe de ceux qui possèdent la terre et les capitaux; c'est la suppression de la possession individuelle, par la mise en commun des instruments de travail et de la terre; du commerce, « mangeur de temps et de gain », par l'échange direct des produits; de la monnaie, « valeur fictive et menteuse », qui ne sert qu'à allonger et à vicier les transactions; et, par suite, les fraudes, les rapines, les violences n'ayant plus raison d'être, puisque l'on n'a plus rien à se disputer, l'abolition des tribunaux et des prisons, la disparition de la misère, et le travail, grâce aux perfectionnements des machines, grâce à l'électricité notamment, rendu si facile, si productif, si attrayant en même temps, qu'il suffira à chacun d'y consacrer, en choisissant sa profession et son moment, deux séances par jour, différentes l'une de l'autre et de deux heures au plus, pour que les magasins généraux — lisez com-

muns — soient pourvus de tout en abondance, et que chacun à son gré puisse y puiser sans contrôle selon ses désirs.

Et c'est bien ainsi que les choses se passent dans l'utopie où nous mène M. Zola. *Beauclair*, le vieux et sale *Beauclair*, avec ses rues étroites, ses maisons humides et puantes, devient, en une couple de générations, une ville magnifique, aux habitations coquettes encadrées dans la verdure, aux larges promenades, aux monuments splendides, aux eaux ruisselantes. La vieille forge l'*Abîme*, la forge maudite de la guerre, dans laquelle le feu brûlait le sang des puddleurs et des fondeurs, transformée en forge de la paix, n'est plus qu'une série de vastes salles inondées d'air et de lumière, où l'électricité, sous la main de gais surveillants et surveillantes, accomplit sans effort toutes les anciennes besognes. La vallée voisine, dont les parcelles constamment en lutte pour leurs limites, ne produisaient qu'à peine la maigre nourriture de leurs possesseurs, unifiée en un vaste domaine, où de puissantes machines agricoles travaillent pour tous, regorge de fruits et de grain. Et des hôpitaux, des asiles pour l'enfance et pour la vieillesse, s'ouvrent, sous de beaux ombrages, pour le peu qui reste encore de souffrances humaines. A 40 ans, d'ailleurs, la dette du travail est payée, et le reste de l'existence s'écoule dans une aisance, dont ce qu'on appelle aujourd'hui la richesse n'approche pas toujours, au sein de demeures pourvues de toutes les commodités et de toutes les élégances, voire dans un luxe, qui n'est plus du luxe, puisqu'il est à la portée de tout le monde, et que l'or, l'argent, les pierres précieuses et les diamants, devenus sans valeur marchande et ne servant plus que d'ornements, disputent aux fleurs des champs et des serres le soin de servir de parures aux femmes, devenues « adorables dans des modes nouvelles ».

Inutile d'ajouter que, dans un tel séjour, on n'a pas moins de plaisir à transmettre la vie à d'autres qu'à en jouir pour son compte ; et qu'après leurs quatre heures, qui d'ailleurs les réunissent souvent, jeunes gens et jeunes filles, sans soucis des anciennes distinctions qui jadis séparaient leurs familles, et sans les embarras de nos formalités municipales ou religieuses, forment à l'envi des couples charmants, dont aucune obligation légale ne consacre la durée, mais qui n'en sont que plus indissolubles et plus étroitement unis.

Un magicien, ou plutôt deux, ont accompli ces prodiges et opéré ces métamorphoses. L'un est Luc, Luc Froment, le frère de Mathieu ; car nous ne sortons point de la famille, et, après la dynastie des Rougon-Macquart, nous avons maintenant la dynastie des Froment, donnant, comme le grain dont ils portent le nom, leurs fruits au centuple.

Celui-ci, c'est l'apôtre et l'homme d'action. C'est celui qui, dans sa

révolte contre les abominations qu'il a rencontrées en arrivant à Beauclair, a juré, après s'être fortifié par la lecture de Fourier, d'entreprendre la refonte de cette société pourrie. Il y consacre, il faut le reconnaître, une grande énergie et un admirable dévouement.

Mais ni cette énergie, ni ce dévouement, dans le roman lui-même, n'auraient suffi, je ne dirai pas à mener à bien, mais à entreprendre sérieusement l'œuvre, sans un autre personnage, dont l'action, plus silencieuse, est, en réalité, bien autrement efficace. C'est Jordan, un savant, valétudinaire, mais d'une opiniâtreté invincible dans son labeur solitaire, qui, à force de patience, de persévérance, de foi dans la science, la grande révolutionnaire, arrive à mettre à sa disposition, dans des conditions de bon marché inouï, par suite du transport gratuit de l'énergie à distance, l'inépuisable, infatigable, irrésistible et docile puissance de l'électricité. Il a commencé, d'ailleurs, en attendant ce don merveilleux, par avancer à son ami, bien qu'il ne fût pas encore converti à ses idées, un premier apport de plusieurs centaines de mille francs et le libre emploi de vastes terrains, de roches riches en houille et en minerai, et des eaux qui en descendent.

Si bien que, pour affranchir le travail du joug du capital, c'est de capital que Luc a commencé par avoir besoin; de même que, pou rendre ce travail moins rude et plus fructueux, pour le soustraire à la tyrannie de ces machines qui, suivant lui, l'écrasent, c'est aux perfectionnements de ces machines, c'est à des procédés plus parfaits, que les procédés imparfaits ont pu seuls rendre possibles, qu'il a été contraint d'avoir recours. Ce n'est point une métamorphose, comme parait se l'imaginer M. Zola, qui s'accomplit dans le cours des trois quarts de siècle dont il nous fait le récit; c'est un développement. Et, qu'il le croie bien, ce n'est que par étapes que le progrès, tant matériel qu'intellectuel ou moral, peut se réaliser. *Natura non facit saltus* : La nature ne procède que par transitions. Les sociétés de même. Et il n'est pas sans danger de laisser croire, de faire croire peut-être, avec le prestige que donne le talent, qu'il en peut être autrement. C'est le reproche que, tout en rendant justice et hommage aux intentions de M. Zola, tout en regrettant de ne pouvoir citer, avec une approbation admirative, plus d'une de ces pages, il m'est impossible de ne point lui adresser. J'aurais d'autres critiques, si je pouvais le discuter en détail.

Je viens de dire qu'il se fait une singulière illusion, s'il croit pouvoir se passer de capital. Il serait peut-être plus vrai de dire qu'il ne se rend pas bien compte de ce que c'est que le capital. De l'or, de l'argent, des billets de banque, des valeurs? Eh! oui, sans doute; mais bien autre chose aussi, et notamment ces machines perfectionnées, incarnation de l'intelligence qui les a imaginées et réalisées; ces pro

cédés, cette chute de l'eau, ce souffle du vent, cette énergie de l'électricité, captés et asservis et, comme le disait si bien notre maître Dunoyer, tout l'ensemble des forces, tant intérieures qu'extérieures, que l'homme est parvenu à utiliser.

De même pour le salaire. On ne voit pas bien, à vrai dire, dans Travail, comment s'organise, au début, selon la formule fouriériste, la répartition des bénéfices entre les trois parties prenantes : travail, capital et talent. On peut, à l'infini, varier la forme, la proportion et le nom de ces trois dividendes. Et telles de ces combinaisons peuvent être plus équitables et plus avantageuses que d'autres. On ne supprimera jamais ni l'un, ni l'autre, parce que ce serait supprimer le travail, qui ne vit que de capital, qui n'est animé que par l'intelligence et qui n'est mis en action que par la perspective d'une rémunération, c'est-à-dire d'un salaire. Quand on travaille pour soi, on est payé *par* son produit. Quand on travaille pour autrui, on est payé *pour* son produit. La difficulté est d'apprécier exactement ce qu'est dans une tâche complexe le produit du travail, et de lui en faire assurer équitablement l'équivalent. On n'a pas encore trouvé — et je doute qu'on trouve — pour y parvenir, de procédé plus sûr que la liberté, qui se prête, d'ailleurs, aux combinaisons les plus diverses. Mais quelle que soit celle à laquelle on donnera la préférence, ce sera toujours un salaire. Sous le régime communiste le plus pur — que je crois le pire de tous — ce que chacun prend au grenier et au magasin commun, ou ce que lui alloue le berger à houlette de fer qui s'appelle l'Etat, est son *salaire* ni plus ni moins. On n'abolira jamais le salariat. Et c'est mettre le monde sur une mauvaise piste que de lui faire poursuivre cette abolition. Ce qu'il faut abolir, ce sont les prélèvements non justifiés des uns sur le salaire des autres, tels que ceux qui résultent des monopoles, des privilèges, des fonctions abusives et de ce régime de spoliation légale et de guerre au travail national qui s'appelle le protectionnisme.

« Il n'y a que trois manières de vivre dans une société, a dit Mirabeau. Il faut être mendiant, voleur ou salarié. »

Ne soyons ni mendiants ni voleurs; ne souffrons, s'il est possible, autour de nous ni mendiants ni voleurs; et mettons notre honneur à être tous salariés et à n'être que salariés.

Je ne crois pas bien utile, à cette place et après les réflexions qui précèdent, de prendre contre M. Zola la défense de la propriété. « Le propriétaire lui-même, disait encore Mirabeau, à la suite des mots que je viens de citer, n'est que le premier des salariés. » Oui, sans doute, si ce qu'il possède est, suivant la définition de Stuart Mill, le fruit de son travail. « La propriété n'est que la faculté de jouir du produit de son travail et de son économie ». Mais ici encore, on confond les con-

traires, et parce que l'on a donné le nom de propriété à des possessions illégitimes, on en conclut que toute propriété est illégitime. Le but n'est pas de supprimer la propriété ; il est de la purifier et de la rendre respectable en la dégageant de tout ce qui la compromet.

« Le monde n'a pas tort, écrivait Bastiat, dès sa sortie du collège, d'honorer le riche dans une société laborieuse. Son tort est d'honorer indistinctement le riche honnête homme et le riche fripon »..... « Quiconque travaille honnêtement et utilement pour lui-même, a-t-il dit plus tard, travaille nécessairement pour les autres. »

M. Zola dit précisément la même chose, et le dit excellemment : Le jour où on sera bien convaincu que nous profitons tous de ce que les autres font de bien, la question sociale sera résolue.

Je ne voudrais pas, après m'être retrouvé d'accord avec lui, m'en séparer de nouveau. Je ne puis dissimuler cependant que, tout en espérant beaucoup de l'avenir — à la condition que nous y travaillions tous en nous faisant des idées plus justes et en nous débarrassant de nos défauts et de nos vices — je ne crois pas beaucoup à cette prochaine suppression de toute défense sociale qu'il nous montre en perspective. Je suis convaincu que notre système répressif est des plus défectueux et qu'il entretient souvent plus de mal qu'il n'en prévient ou qu'il n'en punit ; mais il faudra longtemps, sinon toujours, une force collective pour garantir la sécurité commune et les sécurités individuelles.

J'aurais mon mot à dire aussi, sans faire davantage l'apologie de nos habitudes matrimoniales actuelles, sur le régime d'amour libre qui fleurit dans le Beauclair régénéré. Oui, libre en ce sens que rien ne doit contraindre les affections ou les antipathies, en imposant ou en interdisant les mariages. Mais les conventions doivent faire la loi des parties. Et quand une convention n'est rien moins que le don de la personne entière, et pour la vie ; quand de cette convention il est résulté des obligations telles que la naissance d'autres êtres dont on est responsable, on ne peut plus invoquer, au détriment d'autrui, cette liberté, que l'on a volontairement aliénée. Le devoir parle, et l'intérêt, l'intérêt particulier et l'intérêt social sont d'accord avec le devoir.

Je n'ai guère fait que des critiques, et je n'ai point fait toutes celles que j'aurais pu faire. Je ne m'y serais point tant attaché si le livre, malgré ses défauts, parmi lesquels se retrouvent, en deux ou trois endroits, des accès de cette brutalité trop habituelle à M. Zola, n'était d'une réelle valeur, tant par la chaleur généreuse de son inspiration principale que par le talent, dans certaines parties, tout à fait supérieur, avec lequel il est écrit. Il y a des scènes d'une incomparable puissance. Les descriptions de la nature, celles des travaux industriels

surtout, sont de toute beauté, en même temps que d'une exactitude saisissante. Les dernières paroles des deux personnages principaux, enfin, celles de Luc, chantant à sa façon son *nunc dimittis*, auquel on voudrait cependant ajouter une note moins matérialiste ; et celles de Jordan, proclamant l'irrésistible puissance du travail et de la science, sont des pages — et ce ne sont pas les seules — qui figureront un jour parmi les plus beaux morceaux à mettre sous les yeux des jeunes générations.

En somme, TRAVAIL, comme FÉCONDITÉ, est une œuvre inégale, excessive, mais puissante, qu'il ne faut pas lire sans réflexion et sans réserve, mais qui fait réfléchir et qui souvent émeut.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juillet* 1901)

1er. — **Rapport** suivi d'un décret instituant la Banque de l'Afrique occidentale et approuvant les statuts de cet établissement (page 4003).

2. — **Loi** relative au contrat d'association.

(Voir plus bas le texte de cette loi).

— **Loi** concernant les dépenses de l'expédition de Chine (page 4041).

3. — **Rapport** suivi d'un décret portant fixation des frais de premier établissement du gouverneur de Mayotte et dépendances (page 4047).

4. — **Loi** relative à l'exploitation provisoire des services maritimes postaux entre la France, les Antilles et l'Amérique centrale (page 4062).

— **Arrêté** instituant une commissson chargée d'étudier les questions relatives à la durée du travail dans les mines et nommant les membres de cette commission (page 4064).

5. — **Décret** reconnaissant comme établissement d'utilité publique la société l' « Union française », siégeant à Constantinople (page 4087).

6. — **Loi** portant ouverture, sur le budget de l'exercice 1901, de crédits supplémentaires s'élevant à 80.293.500 francs et applicables aux dépenses de l'expédition de Chine (page 4113).

7. — approuvant la convention conclue par le gouvernement général de l'Indo-Chine pour la construction partielle et l'exploitation du chemin de fer d'Haïphong à Yunnan-Sen (page 4131).

— **Décret** relatif au régime des distilleries en Algérie (page 4139).

9. — **Loi** modifiant les dispositions de la loi du 10 août 1871 relatives à l'incompatibilité des médecins de l'assistance publique (page 4177).

10. — **Rapport** suivi d'un décret portant réglementation de l'émigration des travailleurs indigènes hors du Congo français (page 4239).

— **Loi** établissant au profit de la ville de Roubaix (Nord) des taxes directes en remplacement des droits d'octroi supprimés (page 4228).

— autorisant la ville de Villefranche (Rhône) à percevoir une taxe d'habitation en remplacement de droits d'octroi supprimés (page 4228).

— autorisant la ville d'Aiguebelle (Savoie) à percevoir des taxes directes en remplacement de droits d'octroi supprimés (page 4229).

— autorisant la ville de Chambéry (Savoie) à percevoir diverses taxes directes et une surtaxe sur l'alcool en remplacement des droits d'octroi supprimés sur les boissons hygiéniques (page 4229).

— autorisant la ville de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) à percevoir des taxes directes et une surtaxe sur l'alcool en remplacement des droits d'octroi (page 4229).

— ayant pour objet l'organisation et le fonctionnement au Conservatoire national des arts et métiers du laboratoire d'essais mécaniques, physiques, chimiques et de machines, créé par le décret du 19 mai 1900, et d'un office national des brevets d'invention et des marques de fabrique (page 4230).

11. Loi relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1902 (page 4249).

— **Décret** érigeant l'école de Cluny en école nationale d'arts et métiers (page 4259).

— **Rapport** suivi de trois décrets relatifs : 1° à la création d'un droit de statistique ; 2° à l'augmentation du tarif des droits de navigation ; 3° à la modification du régime de l'octroi de mer à Saint-Pierre et Miquelon (page 4263).

— suivi d'un décret modifiant le décret du 9 septembre 1899, portant organisation de la colonie de Mayotte et des protectorats des Comores (page 4264).

12. — **Loi** sur l'assistance judiciaire (page 4289).

— portant répartition du fonds de subvention alloué aux départements pour l'année 1902 (page 4292).

— modifiant l'article 20 de la loi du 27 mai 1885 relative aux récidivistes (page 4292).

13. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant l'organisation de l'administration centrale du ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (page 4330).

— suivis de décrets rendant applicables, dans les colonies de Madagascar et de Mayotte, les dispositions du décret du 30 septembre 1887, relatif à la répression, par voie disciplinaire, des infractions commises par les indigènes du Sénégal non citoyens français (page 4352).

14. — **Loi** portant ouverture, au ministre des Colonies, sur l'exercice 1901, d'un crédit extraordinaire de 100.000 francs pour l'organisation et l'entretien d'une mission scientifique en vue de l'étude de la fièvre jaune (page 4369).

— **Décret** fixant le courtage des négociations à la Bourse de Paris (page 4405).

15. — **Rapport** suivi d'un décret rendant la résidence obligatoire pour les membres des facultés et écoles assimilées (page 4425).

17. — **Loi** portant approbation de la convention conclue à Paris, le 3 avril 1901, pour le règlement par arbitrage des affaires du *Sergent-Malamine* et de Waïma (page 4441).

19. — portant modification du paragraphe 5 de l'article 44 de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire en ce qui concerne l'élection des instituteurs et des institutrices au conseil départemental de l'enseignement primaire (page 4513).

— garantissant leur travail et leur emploi aux réservistes et aux territoriaux appelés à faire leur période d'instruction militaire (page 4514).

20. — **Décret** modifiant les statuts de la société du Musée social, annexés au décret du 31 août 1894 (page 4532).

21. — **Loi** rendant applicable l'article 463 du code pénal (relatif aux circonstances atténuantes) à tous les crimes et délits réprimés par les codes de justice militaire de l'armée de terre et de l'armée de mer (page 4545).

— **Rapport** sur les opérations faites en vertu de la loi du 20 juin 1885 jusqu'au 31 décembre 1900, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire (page 4547).

23. — **Loi** portant création d'une caisse des recherches scientifiques investie de la personnalité civile et divisée en deux sections, dans le but de favoriser les travaux de science pure relatifs : 1° à la découverte de nouvelles méthodes de traitement des maladies qui atteignent l'homme, les animaux domestiques et les plantes cultivées ; 2° la découverte, en dehors des sciences médicales, des lois qui régissent les phénomènes de la nature (mathématiques, mécanique, astronomie, histoire naturelle, physique et chimie (page 4625).

24. — portant approbation de la convention commerciale, signée à Paris le 9 janvier 1901 entre la France et la république du Salvador (page 4649).

— **Rapport** suivi d'un décret approuvant un arrêté du gouverneur de la Guyane relatif à la circulation et à la vente de l'or (page 4654).

25. — **Loi** instituant des caisses régionales de crédit agricole mutuel en Algérie (page 4665).

— **Décret** plaçant le service des douanes d'Algérie sous la direction du gouverneur général (page 4667).

26. — modifiant le décret du 10 mars 1894 concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels (p. 4700).

siège social. Elle fera connaitre le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Il en sera donné récépissé.

Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration.

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Art. 6. — Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à cinq cents francs (500 fr.) ;

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Art. 7. — En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association sera prononcée par le tribunal civil, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution pourra être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Art. 8. — Seront punis d'une amende de seize à deux cents francs 16 à 200 fr.) et, en cas de récidive, d'une amende double, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une amende de seize à cinq mille francs (16 à 5.000 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

Art. 9. — En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux

statuts, ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

TITRE II

Art. 10. — Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 11. — Ces associations peuvent faire tous les actes de la vie civile qui ne sont pas interdits par leurs statuts, mais elles ne peuvent posséder ou acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires au but qu'elles se proposent. Toutes les valeurs mobilières d'une association doivent être placées en titres nominatifs.

Elles peuvent recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et l'article V de la loi du 4 février 1901. Les immeubles compris dans un acte de donation ou dans une disposition testamentaire qui ne seraient pas nécessaires au fonctionnement de l'association sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par le décret ou l'arrêté qui autorise l'acceptation de la libéralité; le prix en est versé à la caisse de l'association.

Elles ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

Art. 12. — Les associations composées en majeure partie d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étranger, et dont les agissements seraient de nature soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs ou des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, dans les conditions prévues par les articles 75 à 101 du code pénal, pourront être dissoutes par décret du Président de la République, rendu en Conseil des ministres.

Les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association que se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le décret de dissolution seront punis des peines portées par l'article 8, paragraphe 2.

TITRE III

Art. 13. — Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil d'Etat.

La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres.

Art. 14. — Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2. La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Art. 15. — Toute congrégation religieuse tient un état de ses recettes et dépenses ; elle dresse chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de ses biens meubles et immeubles.

La liste complète de ses membres, mentionnant leur nom patronymique, ainsi que le nom sous lequel ils sont désignés dans la congrégation, leurs nationalité, âge et lieu de naissance, la date de leur entrée, doit se trouver au siège de la congrégation.

Celle-ci est tenue de représenter sans déplacement, sur toute réquisition du préfet, à lui-même ou à son délégué, les comptes, états et listes ci-dessus indiqués.

Seront punis des peines portées au paragraphe 2 de l'article 8 les représentants ou directeurs d'une congrégation qui auront fait des communications mensongères ou refusé d'obtempérer aux réquisitions du préfet dans les cas prévus par le présent article.

Art. 16. — Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2.

La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.

Art. 17. — Sont nuls tous actes entre vifs ou testamentaires, à titre onéreux ou gratuit, accomplis soit directement, soit par personne interposée, ou toute autre voie indirecte, ayant pour objet de permettre aux associations légalement ou illégalement formées de se soustraire aux dispositions des articles 2, 6, 9, 11, 13, 14 et 16.

Sont légalement présumées personnes interposées au profit des congrégations religieuses, mais sous réserve de la preuve contraire :

1° Les associés à qui ont été consenties des ventes ou fait des dons ou legs, à moins, s'il s'agit de dons ou legs, que le bénéficiaire ne soit l'héritier en ligne directe du disposant ;

2° L'associé ou la société civile ou commerciale composée en tout ou partie de membres de la congrégation, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association ;

3° Le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association, après qu'elle aura été déclarée illicite.

La nullité pourra être prononcée soit à la diligence du ministère public, soit à la requête de tout intéressé.

Art. 18. — Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation, ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession *ab intestat* en ligne directe ou collatérale, soit par donation ou legs en ligne directe, leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être également revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue de gratifier non les congréganistes, mais de pourvoir à une œuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation.

S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit.

Le règlement d'administration publique visé par l'article 20 de la présente loi déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation, en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence assurés ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

Art. 19. — Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux délits prévus par la présente loi.

Art. 20. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

Art. 21. — Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même code relatives aux associations; l'article 20 de l'ordonnance du 5-8 juillet 1820; la loi du 10 avril 1834; l'article 13 du décret du 28 juillet 1848; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881; la loi du 14 mars 1872; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1825; le décret du 31 janvier 1852 et généralement toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Il n'est en rien dérogé pour l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de secours mutuels.

Fait à Paris, le 1er juillet 1901.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes.

WALDECK-ROUSSEAU.

Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Vu l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901 ;

Considérant que s'il appartient aux Chambres seules d'autoriser une congrégation, il convient de fixer les justifications essentielles à l'instruction des demandes qui seront adressées au Gouvernement pour être soumises au Parlement,

Arrête :

Art. 1er. — Les directeurs ou administrateurs des congrégations déjà existantes, les fondateurs, s'il s'agit d'une congrégation nouvelle, adresseront au ministre de l'Intérieur la demande tendant à obtenir l'autorisation prévue par l'article 13 ci-dessus visé.

Art. 2. — A cette demande ils joindront : 1° deux exemplaires certifiés conformes des statuts de la congrégation ; 2° un état de ses biens meubles et immeubles, ainsi que des ressources consacrées à la fondation ou à l'entretien de ses établissements ; 3° un état de tous les membres de la congrégation, indiquant leur nom patronymique, celui sous lequel ils sont connus dans la congrégation, leur nationalité, leur âge et lieu de naissance, et, s'il s'agit d'une congrégation déjà formée, la date de leur entrée.

Art. 3. — Les statuts devront faire connaître notamment l'objet assigné à la congrégation ou à ses établissements, son siège principal et celui des établissements qu'elle aurait formés ou se proposerait actuellement de former, les noms de ses administrateurs ou directeurs.

Ils devront contenir l'engagement par la congrégation et par ses membres de se soumettre à la juridiction de l'ordinaire du lieu.

Art. 4. — Il devra être justifié de l'approbation des statuts par l'évêque de chaque diocèse où se trouvent des établissements de la congrégation.

Art. 5. — Sur le vu de ces justifications, il est procédé à l'instruction de la demande par les soins du ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Art. 6. — Un récépissé des pièces énumérées au présent arrêté est délivré au moment de leur dépôt. Il fixe la date de l'accomplissement des formalités prévues par l'article 18, paragraphe 1er. Les modifications aux statuts proposées au cours de l'instruction, ne comporteront pas de nouvelles demandes à fin d'autorisation.

Art. 7. — Le directeur général des cultes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 1er juillet 1901.

WYLDECK-ROUSSEAU.

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 AOUT 1901

DISCUSSION : Traité de commerce allemand.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, président.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, présente les périodiques et ouvrages reçus par la Société, et dont on trouvera la liste ci-après.

Il fait mention spéciale : 1° d'un volume où M. Frédéric Passy a réuni quelques-unes des pages qu'il a écrites et des discours qu'il a prononcés dans sa belle carrière, et où l'on retrouve les qualités de sincérité, d'émotion et de bienveillance qui faisaient si justement comparer l'auteur à Franklin ; 2° du Marché Financier 1900-1901, collection complète et précieuse des faits économiques de l'année, dans le monde entier, 3° enfin du 1er volume du cours d'Economie politique professé à l'école des Ponts et chaussées par M. Colson. Le secrétaire perpétuel exprime le regret de n'avoir pas encore pu ouvrir ce volume qui vient de lui être remis à l'instant. Le mérite de l'auteur et la nature très spéciale du cours qu'il professe sont des gages de l'intérêt que doit présenter cet important ouvrage [1].

Sur la proposition du Président, la parole est donnée à M. **A. Raffalovich** qui, dès la séance du mois dernier, devait exposer la question de la révision des tarifs douaniers. Cette question comportant un cadre très vaste, l'orateur restreint les limites de son sujet, et il examine le projet du traité de commerce de l'Allemagne. Il s'exprime ainsi :

[1] Nos expériences n'ont pas été trompées. Le livre de M. Colson est remarquable par l'énergie et la précision de ses tendances libérales. L'enchaînement des idees est rationnel. Le style est nerveux et serré. Il n'y a pas un mot inutile, et cependant, il y a près de 600 pages.

Vous avez bien voulu reporter au 5 août la communication que j'avais accepté de faire en juillet, et nous pouvons tous nous féliciter de ce que la séance dernière ait été tout entière consacrée à rendre un pieux hommage à Bastiat. La vie trop courte de Bastiat s'est écoulée entre 1801 et 1850 ; elle est comprise entre la période de réaction sur les idées libérales, qui avaient amené le traité de commerce de l'Angleterre et de la France en 1786, ainsi que le tarif de 1791, et les premiers pas faits par l'Angleterre dans la voie de l'affranchissement ; Bastiat a vu la Prusse en 1818 abolir les barrières intérieures, inaugurer un régime digne des hommes éclairés qui avaient été les collaborateurs de Stein et de Hardenberg ; en 1834, se fonder le Zollverein, puis l'Angleterre se débarrasser des droits sur les céréales

Depuis la mort de Bastiat, quelles sont les dates principales, au point de vue du commerce international ?

23 janvier 1860, le traité entre la France et l'Angleterre, suivi de 1860 à 1875 d'une période de liberté relative, à l'influence de laquelle l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, n'échappent pas, comme le prouve leur accession au régime des traités, et dont même la Russie se ressent dans la modification de ses tarifs, mais non dans l'abandon de l'autonomie douanière. C'est l'époque durant laquelle les vastes espérances semblent justifiées ; mais elle est tranchée d'une façon tragique par la guerre de 1870, par la nécessité pour la France de se créer des ressources budgétaires, par les besoins financiers de l'Empire d'Allemagne, par le contre-coup de la crise de 1873, par la concurrence croissante de l'agriculture extra-européenne. Il y a malheureusement d'étroits liens entre les besoins budgétaires, le militarisme et la protection. Un exemple en passant : la guerre d'Orient en 1877 a forcé la Russie à chercher des ressources dans le paiement des droits de douane en or. Avec une rapidité inattendue, dont on a souvent analysé les causes psychologiques, politiques, au lendemain d'un abaissement projeté des droits de douane sur les fers, l'Allemagne fait volte-face, elle abandonnne en 1879 le terrain des traités de commerce, adopté l'autonomie douanière, et élève les droits en 1881, en 1885, en 1887. Sous le coup de la concurrence agricole américaine, les agrariens jusque-là libres-échangistes, exportateurs des grains et acheteurs de machines anglaises ou belges, passent au protectionnisme.

En 1881, a eu lieu la révision du tarif français (ministère Tirard) ; depuis 1878, la réaction écononomique sévit au Canada, en Australie. Sous l'impulsion de M. Méline, la France dénonce tous ses

traités de commerce qui viennent à échéance le premier février 1892 ; elle y substitue le régime du double tarif, accordant le bénéfice du tarif minimum à un certain nombre de pays ; elle ne pratique plus que le régime de la nation la plus favorisée.

C'est à ce moment même que l'Allemagne évolue.

Les années qui s'étaient écoulées depuis 1879, durant lesquelles l'Empire avait été en pleine possession de l'autonomie douanière, ne peuvent se comparer avec la période libérale qui a suivi. Malgré l'élévation des droits sur le froment et le seigle de 1 à 5 mark, les agriculteurs ne cessent de se plaindre, et M. de Bismarck tombe du pouvoir au moment où la situation du commerce et de l'industrie est loin d'être brillante. Une série de guerres douanières avait éclaté ou menaçait d'éclater ; le commerce et l'industrie souffraient cruellement de l'insécurité des débouchés. Au bout de très peu de temps, M. de Caprivi se rendit compte qu'il fallait un changement de régime et que, pour sauvegarder les intérêts à la fois économiques et politiques, il fallait revenir aux traités de commerce. Des négociations furent entamées d'abord avec l'Autriche-Hongrie ; elles aboutirent en 1891 à une convention qu'impliquait, notamment du côté de l'Allemagne, l'abaissement des droits sur les céréales de 5 mark à 3 M 50, en même temps que l'Autriche faisait des concessions sur les textiles, les ouvrages en métal, les machines. Simultanément, on avait négocié avec la Suisse, l'Italie, la Belgique ; avec l'Italie, les concessions avaient porté sur les raisins frais, les vins de coupage ; avec la Belgique. les concessions portèrent sur les produits de la verrerie, en échange de concessions fixant un grand nombre de positions du tarif belge ; avec la Suisse, les négociations furent plus difficiles, parce que la Suisse venait de s'armer contre la France dans un tarif à tendances protectionnistes ; on lui accorda des abaissements sur les filés de coton (n°s 45 à 60), le fromage, le tulle. Les concessions suisses représentaient 35 p. 100 en moyenne sur les droits du tarif de 1891. Au mois de décembre 1891 M. de Caprivi put soumettre au Reichstag l'ensemble des quatre traités. Vive fut l'opposition des agrariens au nombre desquels était le prince de Bismarck ; mais la détestable récolte de 1891, le prix élevé des céréales, en continuèrent l'effet, et le 19 décembre, après plusieurs séances, le Reichstag vota, sans renvoi à une commission, les quatre traités par 243 voix contre 48.

L'Europe se trouva alors divisée en deux groupes d'Etats : d'un côté, la France, l'Espagne, la Russie et quelques petits pays, qui étaient partisans de l'autonomie douanière et qui observaient une

attitude passive à l'égard de la politique conventionnelle; d'autre part, les Etats de la triple alliance, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Suisse et la Belgique, qui à l'aide des traités de décembre 1891, formèrent un groupe, qu'on appela le système des traités de l'Europe centrale, embrassant 131 millions d'habitants et un mouvement commercial de 19 milliards de francs, — avec la stabilité pour douze années. Puis vinrent les conventions avec la Roumanie, avec la Serbie, puis enfin après une guerre de tarifs, qui remplit l'automne de 1893 et les deux premiers mois de 1894, le traité de commerce avec la Russie, laquelle fit des concessions sur 86 positions de son tarif, et obtint en échange la participation au bénéfice du tarif conventionnel allemand. L'admission des céréales russes au droit de 3 M 50 exaspéra les agrariens, qui ne purent cependant empêcher le vote du traité le 16 mars 1894 par 200 voix contre 146.

Par ce dernier traité ont été consolidés, jusqu'au 31 décembre 1903, les fondements du régime économique, garantissant la sécurité et la stabilité dans les relations commerciales internationales de l'Allemagne.

Les résultats en ont été remarquables, comme nous le dirons plus loin.

Depuis lors, l'Allemagne a conclu des traités avec le Nicaragua, le Japon ; après une guerre de tarif, un arrangement avec l'Espagne, à la suite de la cession des Carolines, qui assure à l'Espagne le traitement de la nation la plus favorisée pendant cinq ans. Lorsqu'elle procédera à la revision de ses traités de commerce, elle devra également régler ses relations avec l'Angleterre et les Etats-Unis. Depuis le 30 juillet 1898, il existe, à la suite de la dénonciation du traité du 30 mai 1865, amenée par le Canada, un arrangement provisoire entre l'Angleterre et l'Allemagne, renouvelable d'année en année. Quant à la base des relations avec les Etats-Unis, elle se trouve dans un vieux traité conclu entre eux et la Prusse le 1er mai 1828, et complété, à la suite de négociations difficiles, par l'arrangement du 10 juillet 1900, qui étend à l'Allemagne le bénéfice des avantages faits à la France, à l'Italie et au Portugal, et cela en échange du tarif conventionnel allemand, accordé aux Etats-Unis.

Les relations avec la France sont réglées par l'article 2 du traité de Francfort accordant le traitement de la nation la plus favorisée, comprenant les avantages faits à l'Angleterre, à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Suisse, à l'Autriche-Hongrie, à la Russie.

L'exportation allemande a progressé de 54 p. 100 vers les pays liés par des traités de commerce, de 18 p. 100 vers les autres.

Millions de mark et 0/0 de l'exportation totale.

	1890		1893		1896		1900	
	—	0/0	—	0/0	—	0/0	—	0/0
Autriche-Hongrie.....	351	10,3	420	13,0	477	12,7	466	10,7
Russie..........	206	6,1	185	5,7	364	9,7	437	10,0
Suisse.........	179	5,3	187	5,8	244	6,5	284	6,5
Belgique.............	150	4,4	147	4,5	168	4,5	207	4,7
Italie...............	99	2,8	85	2,6	85	2,3	116	2,7
	982	28,9	1.025	31,6	1.339	35,7	1.514	34,6

Le traité de commerce avec la Russie a été favorable à l'industrie métallurgique allemande notamment, qui a exporté.

En millions de mark.

	1895	1899
	—	—
Fers d'angle...............	2.9	5.9
Ouvrages de fer fins........	2.2	5.2
» » grossiers...	9.1	21.7
Machines..................	16.6	44.1
Machines à coudre.........	1.4	3.8
Locomotives..............	2.4	6.2

Les droits d'entrée sur les fers en mark par 100 kilos sont :

	Allemagne		France		Autriche	
	tarif gén.	tarif conv.	max.	min.	gén.	conv.
	—	—	—	—	—	—
Fonte............	1	»	1.60	1.20	1.35	1.10
Fers en barre....	2.50	»	4.80	4	4 70	4.40
Tôle en fer grosse..	5	»	11.20	9.60	13.60	»
» » mince .	5	»	12	10.40	17	15.30

En Belgique le droit est de 0 M. 16 pfenning par 100 kilog. pour la fonte, la tôle de fer blanc est exempte.

Une constatation qu'on peut faire en passant, c'est qu'il y a un accroissement dans l'exportation des métaux ouvrés, un recul dans les textiles. Voici les valeurs exportées.

Millions de mark.

	1890	1899	
	—	—	
Textiles....................	499	410	— 89
Machines et instruments.....	79	181	+ 102
Ouvrages en métal..........	69	140	+ 71
Fabric. de la métall.........	177	284	+ 10
Combustibles..............	45	75	+ 30

Le régime commercial, tel qu'il résultait des conventions conclues par M. de Caprivi, était loin de compter seulement des droits fiscaux, et il ne ressemblait en rien à celui que les partisans de la liberté commerciale eussent souhaité ; il frappait de 3 M. 50 les blés et les seigles importés, ce qui impose à un ménage ouvrier de 5 personnes une surcharge annuelle de 35 mark (consommation par tête 200 kilog.) ; la vie coûte 25 0/0 meilleur marché en Hollande qu'en Allemagne. Les droits de douane ont facilité la constitution des syndicats industriels, qui exploitent le marché intérieur et vendent à plus bas prix au dehors. Néanmoins, le régime de 1891-1894 constituait un progrès sérieux sur le régime antérieur de 1879, et M. de Caprivi méritait largement les éloges que, dans le moment de premier enthousiasme, l'Empereur Guillaume II lui adressa, en parlant de *l'acte sauveur*.

Ce n'était pas l'avis des agrariens, qui considéraient leurs intérêts lésés par cet homme qui n'avait pas un brin de paille ni un épi, et depuis le vote du traité de commerce avec la Russie, ils n'ont plus eu de repos qu'ils l'aient forcé de se retirer, puis de soumettre au Reichstag des motions tendant au rétablissement du bimétallisme, au monopole de l'importation des céréales, à la dénonciation des conventions douanières, à la rupture avec les Etats-Unis : ils ont fait de l'opposition à des projets comme celui des canaux, parce qu'ils redoutent toute amélioration dans la circulation des marchandises ; leur idéal, c'est une Allemagne, nourrie de blé et de seigle indigène, vendu à des prix rémunérateurs pour les agriculteurs, au risque de perdre en population, en commerce extérieur, en richesse mobilière. Trois revendications ont tenu surtout à cœur aux agrariens : l'établissement d'un double tarif d'après le modèle français, l'abandon de la clause de la nation la plus favorisée, le relèvement considérable de tous les droits sur les céréales. Ils ont eu avec eux les représentants des sphères industrielles, qui ont un caractère protectionniste (association centrale des industries allemandes), qui veulent, à la conclusion de traités de commerce à longue échéance, ajouter le maintien ou l'octroi d'une protection suffisante, en conformité avec les besoins et le bien général.

Depuis une vingtaine d'années, l'évolution de l'Allemagne vers l'industrialisme s'est singulièrement accentuée (diminution de la population agricole, augmentation de la population industrielle et commerciale). De 1871 à 1895, la population agricole diminue de 1 0/0, la population industrielle augmente de 57 0/0, la population commerciale de 67. En 1899, la valeur de l'exportation alle-

mande en produits fabriqués est de 2.712 millions, celle des céréales indigènes de 3.400 millions. Sans l'agitation des agrariens, il semblait vraisemblable qu'on pourrait assez facilement obtenir des co-contractants de l'Allemagne la prolongation du régime actuel, sauf quelques modifications. Une grande partie de la nation (ouvriers industriels, commerçants), dont les intérêts sont menacés par la rupture du *statu quo*, demande le maintien du régime inauguré par M. de Caprivi; les socialistes vont plus loin, en réclamant la suppression de tout droit sur les céréales.

Les organes du commerce et de l'industrie ont cherché à se défendre contre les appétits agrariens. Nous serions entraîné trop loin si je voulais vous parler de la littérature extrêmement abondante (mémoires, pétitions, avis motivés) formant de véritables réquisitoires écrits par des hommes d'expérience pratique, qui réclament le retour à une politique plus libérale, à condition que la transition soit faite avec ménagement, et dans cette campagne l'on retrouve, à côté d'eux, des hommes de science comme Brentano, Lotz, Dietzel.

L'agitation libérale a été stimulée lorsqu'on a vu le gouvernement manifester sa bonne volonté d'accorder à l'agriculture un accroissement de protection, et le chancelier de l'Empire déclare ceci au Landtag prussien :

« Reconnaissant complètement la situation difficile dans laquelle se trouve l'agriculture, désireux d'en améliorer la condition, le gouvernement royal a résolu d'user de son influence en vue d'obtenir une protection suffisante, impliquant la hausse des droits sur les produits agricoles » ; M. de Bulow promettait en outre de hâter le dépôt du projet de tarif nouveau. Cette déclaration écarta l'incertitude concernant l'attitude du gouvernement prussien et stimula l'agitation contre le relèvement des droits sur les céréales.

On peut prendre comme résumé des arguments des partisans des traités de commerce, ou le Mémoire des *Aeltesten* de la *Kaufmannschaft* de Berlin, ou le texte des résolutions du Handelstag, votées le 8 janvier. On voit combien le conflit est accentué : pas de tarif double, maintien de la clause comportant le traitement de la nation la plus favorisée, conventions à longue échéance, pas de relèvement des droits sur les céréales. Contre le double tarif, on fit valoir la leçon donnée par la France depuis 1892.

C'est au milieu de ces préoccupations qu'est tombée la divulgation du *Beobachter* stuttgartois; il a forcé le gouvernement à publier *in extenso* le projet de tarif, qu'il voulait garder secret

jusqu'à la réunion du Reichstag. Voyons comment ce projet a été élaboré. Les travaux préparatoires en remontent à près de trois ans. Ils ont été exécutés principalement par l'Office du Trésor et l'Office de l'Intérieur, auxquels les ministres prussiens des Finances et du Commerce sont venus prêter leur concours. L'Office du Trésor a élaboré le projet d'un plan de tarif douanier qui fut transmis à l'Office de l'Intérieur pour être examiné par celui-ci. L'Office de l'Intérieur forma une commission économique, composée des principaux représentants de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

On a critiqué, dès le début, la composition de la commission, le parti protectionniste y étant plus fortement représenté que les partisans de la liberté commerciale; la commission s'est subdivisée en plusieurs sections : 1° industrie textile ; 2° industrie minière et métallurgique ; 3° produits chimiques, céramique, verre, papier et branches analogues; 4° toutes les autres industries ; 5° agriculture, articles d'alimentation ; 6° commerce et navigation. Ces sections étaient formées des experts les plus compétents, et elles avaient à donner leur avis sur les différentes positions du tarif. Le principal travail que la commission eut d'abord à entreprendre fut l'établissement d'une statistique complète de la production. Elle fut convoquée en automne 1897, et quelques semaines après sa première réunion, elle se mit à l'œuvre en vue d'obtenir cette statistique. Des questionnaires furent adressés aux différentes branches d'industrie ; à l'aide des réponses reçues, les sections préparaient les tableaux concernant les différentes branches. Les résultats ainsi obtenus devaient former la base large sur laquelle serait édifié le projet de tarif. Ici encore la procédure gouvernementale rencontra des critiques et fut l'objet de vives attaques. On objecta que jamais une statistique de la production ne pouvait être complète et présenter les garanties de sécurité : jusqu'à la conclusion des traités de commerce, la situation pouvait se modifier considérablement. En 1900, le Gouvernement a publié seulement les résultats globaux de l'enquête, réservant absolument les détails spéciaux. Les questions très détaillées, posées aux industriels, ont créé des inquiétudes ; la dépense d'argent, de peine, de temps impliquée par l'élaboration de cette statistique, était-elle en proportion de l'utilité ? Une statistique qui donne seulement l'image d'un moment ne peut pas renseigner sur les profits ou les pertes, sur la rémunération des diverses entrées.

Ce ne fut d'ailleurs que pour l'agriculture qu'on chercha les

données complètes (*sic*) dans cette direction; les constatations faites ont montré qu'en général les exportations agricoles travailleraient sans produire un intérêt suffisant pour les capitaux engagés, mais on a fait observer que le calcul du bénéfice net agricole, de la rente de l'agriculture est extrêmement difficile, et la base de ces calculs fort contestable. Il semble toutefois que, sur le vu de ces constatations, le gouvernement s'est trouvé d'accord avec les représentants de l'agriculture qui affirment l'existence d'une crise à laquelle il faut remédier par un relèvement de droits de douane. M. Conrad, de Halle, qui est un chaud défenseur en même temps qu'un connaisseur compétent de l'agriculture, soutient la thèse opposée : l'industrie agricole lui paraît dans un développement incontestable, ayant surmonté la crise, comme cela s'est fait en Hollande, au Danemark.

La statistique de la production achevée, le gouvernement résolut de demander aux différents intéressés de lui faire connaître leurs désirs pour l'établissement des droits. De cette façon, les intéressés eux-mêmes indiqueraient le taux des droits à établir, et le gouvernement chercherait à se tenir dans une moyenne raisonnable. Cette fois encore, l'action gouvernementale fut attaquée : il est hors de doute que la situation des entreprises est trop différente pour qu'un droit unique convienne à tous, et il était facile de prévoir que les intéressés souleveraient des prétentions extrêmes. On a cru que le résultat de ce nouvel effort serait aussi peu utile à l'élaboration définitive au tarif que la statistique de la production. La plus grande discrétion fut observée concernant les travaux préparatoires de la commission et des ministères, et ce n'est que par divulgations occasionnelles, qui ont pénétré dans la presse, qu'on a pu croire que le gouvernement était bien disposé pour les désirs formulés par les agrariens.

Au mois de juin, M. de Bulow présida à Berlin une réunion composée des ministres des principaux Etats de l'Allemagne, auxquels il soumit le nouveau projet de tarif : le secret fut gardé sur la délibération, et pendant quelques semaines sur le texte du tarif. Puis vinrent les indiscrétions du *Beobachter*, qui produisirent l'étonnement et la stupeur. Devant la polémique déchaînée, le gouvernement impérial ne put faire autrement que de publier le texte in-extenso du projet du tarif, toutefois sans l'exposé des motifs.

Le nouveau cadre du tarif diffère entièrement de l'ancienne division. Il comprend 19 chapitres, avec des subdivisions : I. les produits de l'agriculture, de la foresterie, les articles alimentaires

II. les matières premières minérales et fossiles, les minéraux et les huiles ; III. la cire, paraffine, matières nécessaires à la fabrication des bougies, les savons et autres articles fabriqués avec des corps gras, l'huile ou la cire ; IV. les produits chimiques et pharmaceutiques, les couleurs et matières colorantes ; V. les matières textiles d'origine animale et végétale, les produits textiles, les plumes, éventails et chapeaux ; VI. le cuir et les ouvrages en cuir sellerie, articles en (*därmen*) ; VII. articles en caoutchouc ; VIII. la vannerie ; IX et X. les balais, brosses, pinceaux, tamis ; XI. le papier, le carton, XII. les livres, tableaux ; XIII. les ouvrages en pierre, autres matières minérales ; XIV, les ouvrages en terre ; XV. le verre et la verrerie ; XVI. métaux précieux ; XVII. les métaux non précieux, XVIII. les machines, produits électriques, voitures, XIX. les armes à feu, les montres, les instruments de musique et les jouets.

Le nouveau tarif contient 946 positions, alors que le premier projet en avait 1375. L'ancien tarif en avait 43 avec des subdivisions.

Si l'on examine le nouveau tarif, tel qu'il est sorti des bureaux de l'Office de l'Intérieur, on voit tout d'abord que pour les céréales on a adopté le système du double tarif, avec un écart très faible entre les droits minimum et maximum. Le droit sur le seigle doit être relevé de 70 0/0 ; sur le blé, de 80 0/0 ; sur l'orge, de 100 0/0 ; sur l'avoine, de 115 0/0.

Pour tout le reste des 942 positions, il n'y a qu'un seul tarif, mais avec une très grande spécialisation des articles et de nombreux relèvements, aussi bien pour les matières premières, telles que le bois, que pour le bétail, les chevaux, que pour les produits du jardinage, les fruits, le vin, que pour les cuirs, le papier les fers, les machines, les produits de l'industrie électrique.

Au nombre des reproches que les protectionnistes jettent à leurs adversaires est celui de vouloir favoriser l'étranger, en ouvrant le marché allemand. Mais des droits peu élevés sont favorables aux consommateurs indigènes, qu'on maltraite à l'aide de droits élevés, et de plus grâce aux primes sur le sucre, payées à l'aide de sacrifices imposés aux contribuables allemands ; les agrariens font manger par les étrangers le sucre allemand à meilleur compte qu'il ne se vend en Allemagne ; — il en est de même pour l'alcool. Enfin d'une façon générale, il ne faut pas négliger l'action des syndicats formés à l'abri du tarif... »

L'orateur termine son exposé historique par l'expression d'un vœu : la France devrait profiter des circonstances actuelles pour revenir à une politique libérale.

M. Yves Guyot se borne à une simple remarque. Le nombre des numéros du tarif de douane allemand augmente. C'est sa condamnation. Les Anglais ont suivi une toute autre politique. Dans une étude que vient de publier M. Sydney Buxton sur *Gladstone as chancelor of Exchequer*, il montre la préoccupation constante des hommes d'Etat anglais depuis 1846 de « purger le tarif ». Il existait 1.000 numéros de tarifs en 1842. Dans une seule année, en 1853, Gladstone en supprima 140 ; en 1859, il y en avait encore 440 ; en 1860, ils furent réduits à 15.

M. Yves Guyot admire la confiance que les législateurs ont dans la compétence et la perspicacité des douaniers qu'ils jugent capables de se reconnaître au milieu d'une telle complication de tarifs. Qu'en résulte-t-il ? Le malheureux douanier a deux préoccupations : ne pas faire payer un objet au-dessous du droit auquel il est taxé, car alors il serait fort mal noté ; surprendre toute déclaration qui pourrait abaisser le droit de cet objet, car il en résulte une bonne note pour lui et, en France, et dans la plupart des pays, une part dans les amendes qu'entraîne la constatation d'une fausse déclaration. Il en résulte donc que la perception des droits de douanes devient d'autant plus tracassière que les tarifs sont plus élevés et que les objets frappés sont plus nombreux. Alors le chiffre inscrit dans le tarif est loin de représenter la charge des importateurs : il faut y ajouter les ennuis, les procès possibles, les fausses interprétations de la douane et toutes les difficultés que peuvent soulever les douaniers que le devoir professionnel pousse au soupçon et que l'intérêt rend processif.

M. G. de Molinari. — C'est, dit-il, une véritable orgie protectionniste à laquelle se livrent les agrariens allemands. Seulement il y a une lacune dans leur projet de tarif. Ils ont surtaxé le blé et le bétail, mais ils ont oublié les pommes de terre qui continueront d'entrer en franchise. Qu'arrivera-t-il ? C'est que la masse des consommateurs se rabattra sur les aliments à bon marché, au détriment des producteurs des denrées renchéries par la protection. Ce sera aussi au détriment de l'industrie allemande à laquelle les ouvriers plus mal nourris apporteront un moindre contingent de forces. Si l'on considère l'influence probable du tarif, ajoute l'orateur, elle n'aura rien d'inquiétant pour les industries concurrentes de l'Allemagne. En affaiblissant les ouvriers et en augmentant les prix de revient, elle rendra les produits allemands moins exportables. On s'est beaucoup alarmé, particulièrement en Angleterre, des progrès de cette exportation. Cette

alarme, d'ailleurs très exagérée, ne manquera de s'apaiser, lorsque la concurrence allemande sera chargée d'un lourd surcroît de protection. Si j'étais industriel anglais, belge ou français, conclut-il, je serais enchanté de ce tarif, et je suis persuadé qu'en ralentissant l'essor de l'industrie et de la richesse de l'Allemagne, il préparera de fortes déceptions aux industriels protégés et aux agrariens eux-mêmes.

M. Adolphe Coste fait observer que pour apprécier les conséquences plus ou moins préjudiciables du régime protectionniste établi ou aggravé par un Etat, il y a lieu de tenir compte du chiffre de sa population, qui mesure en quelque sorte l'importance de sa clientèle indigène. Si l'on compare, par exemple, les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne et la France, il est certain que, toutes choses égales d'ailleurs, le protectionnisme est plus restrictif en France, dont le marché intérieur ne comprend que 38 millions de consommateurs, qu'en Allemagne où il en compte 56 millions et aux Etats-Unis où il en compte 76 millions. Dans ces deux grands Etats, le libre-échange intérieur compense dans une assez large mesure les obstacles apportés aux échanges internationaux. Au point de vue international, il est à craindre que l'aggravation du protectionnisme dans un pays comme l'Allemagne ne se fasse d'autant plus sentir sur les autres Etats, que ceux-ci ont un marché intérieur moins étendu. S'il en est ainsi, la véritable défense contre les restrictions commerciales instituées par un grand Etat étranger serait moins dans les représailles que l'on pourrait être tenté d'exercer contre lui que dans l'organisation d'un marché propre plus étendu, par la constitution d'une union douanière ou de traités de commerce équivalents, avec les Etats voisins présentant le plus d'affinités économiques. On s'acheminerait ainsi plus sûrement, par l'extension du libre-échange intérieur, au régime futur et désirable de la liberté du commerce international.

M. Griolet estime qu'on ne saurait attacher trop d'importance à une observation qui a été faite par M. de Molinari et par M. Coste. Il paraît à peu près certain que le projet du Gouvernement allemand, s'il est adopté, portera un préjudice considérable à l'exportation des produits manufacturés de l'Allemagne. L'essor que cette exportation a pris dans ces dernières années est en effet dû principalement au développement récent des Etats orientaux de l'Europe, de la Russie, de la Gallicie, de la Hongrie, des pays

Balkaniques, de l'Italie elle-même. Toutes ces contrées ont été naturellement des clientes de l'industrie allemande beaucoup mieux placée qu'aucune autre pour desservir ces régions. Or ce sont précisément ces Etats qui auront le plus à souffrir du relèvement projeté par l'Allemagne pour les droits de douane, sur les produits agricoles. Il est à présumer que ces Etats prendront des mesures douanières de défense et de représailles particulières, contre les exportations de l'Allemagne. Qui en profitera? L'industrie anglaise assurément, avec une entière facilité, puisqu'on n'aura rien à lui demander en échange, et aussi la Belgique et la Suisse. Mais la France elle-même pourrait, semble-t-il, accroître les exportations vers ces régions, si elle pouvait obtenir quelque abaissement des droits à son profit en réduisant elle-même son tarif minimum pour quelques-uns des articles qui les intéressent particulièrement. Ce serait peut-être une œuvre assez délicate et difficile. Mais faudra-t-il laisser passer une aussi bonne occasion de profiter des fautes de nos concurrents?

M. **Fleury** ne partage pas l'opinion de M. Coste sur la relation qui existerait entre le chiffre de la population et l'influence d'un régime protectionniste. Cette influence ne diminue pas parce qu'elle s'étend sur un plus grand nombre d'individus. Ils sont plus nombreux à souffrir du système, voilà tout. Mais les producteurs privilégiés, qui souvent ont provoqué l'établissement, le maintien ou l'aggravation des taxes douanières, sont plus à l'aise dans un marché intérieur plus étendu. La clientèle des spoliés étant plus nombreuse, la somme des spoliations est plus considérable. En outre, plus les barrières douanières sont hautes, plus les monopoleurs ont de facilités pour s'entendre, créer des trusts, des cartels, des corners, des comptoirs, toutes machines à dépouiller le pauvre peuple au profit des quelques-uns. Ce n'est jamais à un régime pareil, que, certes, pensait M. de Molinari, quand il parlait d'une union douanière européenne. Cette union ne pourra se faire que si elle est libérale, que si les taxes n'ont qu'un caractère fiscal, et rien de protectionniste.

M. Colson désire, à ce propos, poser une question à M. Raffalovich : il lui demande son opinion sur le vote du parlement allemand relatif à la construction des canaux, à ce mode inférieur de transport, parallèlement aux voies ferrées?

M. Raffalovich répond : le chancelier de l'Empire allemand,

M. de Bulow, a concédé les canaux aux agrariens, moins par conviction de l'utilité d'une telle œuvre que pour éviter une crise politique intérieure. On ne sait pas encore, du reste, quel sera le sort définitif du projet de tarif douanier. Le livre récent de M. J. E. C. Bodley, sur les institutions politiques de la France [1], plaide en faveur des canaux. Cependant, il ne saurait s'agir d'établir une comparaison entre la navigation fluviale en Allemagne, par l'Elbe ou le Rhin, et la navigation intérieure en France.

La *protection* dit **M. Alfred Neymarck**, devrait s'appeler « privation » ; peut-être, ainsi dénommée, serait-elle mieux comprise de la masse du public. L'accroissement des tarifs a pour conséquence de surexhausser les prix d'une quantité de produits, d'en restreindre la consommation et d'obliger bien des gens à s'en priver. M. Alfred Neymarck se demande si la protection à outrance, ainsi exagérée, ne sera pas tuée logiquement par l'accroissement même des taxes.

M. Frédéric Passy, président, en remerciant à son tour M. Raffalovich des intéressants renseignements qu'il a fournis à la Société, se borne à affirmer de nouveau les convictions de ses collègues, et à exprimer l'espoir que l'expérience finira par porter ses fruits.

La doctrine de la protection, de la *restriction*, pour mieux dire, ainsi que l'a si bien démontré Bastiat, est le contraire de ce que M. Yves Guyot, après Leibnitz, appelle la « théorie de la moindre action ou du moindre effort ». C'est la théorie du moindre effet. Le moyen pris pour le but, et l'ombre pour la proie.

On ne doit point se lasser de démontrer la coupable absurdité de cette politique d'appauvrissement et d'injustice. Mais on ne peut, malheureusement, se flatter d'arriver d'un coup à la pleine liberté du travail et de l'échange. La vérité ne se conquiert que par étapes. Et comme la première condition de l'activité industrielle et commerciale est la sécurité, autrement dit la stabilité, il faut bien, encore que ce soit un compromis, nous contenter provisoirement d'obtenir des réductions et des simplifications de tarifs, avec la garantie de traités de commerce qui, faisant l'office de roues à rochet, préviendraient les retours en arrière.

Finalement, il souhaite que, si les Allemands expérimentent le protectionnisme, celui-ci contribuera — il faut l'espérer — à leur ouvrir les yeux.

---

[1] Paris, 1 vol. gr. in-8°, Guillaumin et Cie, 1901.

Avant de se séparer, M. Fleury recommande à ses collègues d'étudier le traité commercial entre la France et les Etats-Unis comme sujet de discussion ultérieure.

La séance est levée à 10 h. 20.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

FRÉDÉRIC PASSY. *Pages et discours.* — *P.*, Guillaumin, 1901, in-16.

C. COLSON. *Cours d'économie politique à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées.* t. Ier. — *P.*, 1901, in-8°.

AR. RAFFALOVICH. *Le marché financier en* 1900-1901. — *P.*, Guillaumin, 1900, gr. in-8°.

EUG. ROCHETIN. *Les institutions d'assistance et de prévoyance en Espagne.* Extrait du « Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques ». — *P.*, Impr. nat., 1901, in-8°.

Congrès des Sociétés savantes à Nancy. Discours prononcés par MM. MASCART, PFISTER, LE MONNIER et DECRAIS. — *P.*, Impr. nat., 1901, in-8°.

Ministère du Commerce, de l'industrie, etc. Direction du travail : *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus en* 1900., — Impr. nat., 1901, in-8°.

Archives de la Chambre de Commerce de Roubaix. n° XXVI ; 1900.— *Roubaix*, 1901, in-4°.

Statistica degli scioperi avenuti nell'Industria e nell'agricoltura. durante l'anno 1899. — *Roma*, 1901, in-4°.

Annals of the American Academy of political and social science : XVIII. July 1901: *America's race problems.* — *Philadelphia*, 1901, in-8°.

Ministère de l'Agriculture. Bulletin. XXe année n° 2. — *P.*, Impr. nat., juin, 1901, gr. in-8°.

Ministère du commerce, de l'industrie, etc. Office du travail. *Législation ouvrière et sociale en Australie et en Nouvelle-Zélande.* Mission de M. Albert MÉTIN. — *P*, Impr. nat., 1901, in-8°.

Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. Rapport et comptes rendus des opérations... en 1900, présentés par M. Eug. ROSTAND. — *Marseille*, 1901, in-4°.

Musée Social. *La grève des Dockers de Marseille.* — *P.* 1901, in-4°.

Ministère du Commerce, de l'industrie, etc. *Répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques,* en 1899. t. II : *moteurs hydrauliques.* — *P.*, Impr. nat., 1901, in-4°.

Bulletin de la Société d'encouragement à l'industrie nationale, t. II. juin, 1901, in-4°.

A l'occasion de la discussion sur les retraites ouvrières qui a eu lieu dans la séance du 5 juin à la *Société d'Economie politique*, notre collaborateur M. Eugène Rochetin nous adresse la communication suivante :

Voilà près de trente ans que cette question des retraites ouvrières a été agitée aussi bien au sein du Parlement que dans les milieux les plus divers. Comme tous les grands problèmes d'ordre social, elle a été étudiée superficiellement par les uns et résolue par les autres avec une hâte qui ne se trouvait justifiée par aucune facilité d'application. Certainement, ces derniers étaient animés d'intentions généreuses, mais ils ne se rendaient pas compte de l'importance des charges qu'il s'agissait d'assumer.

C'est que la Caisse repose sur deux bases : d'une part, la capitalisation de sommes qui s'élèveront à un chiffre colossal, 10 à 11 milliards lorsque la situation sera pleine ; d'autre part, sur un taux de placement suffisamment rémunérateur de ces mêmes sommes, taux que l'on évalue au minimum à 3 0/0 (chiffre garanti).

Eh bien, c'est là précisément que gît la difficulté si l'on n'envisage que le côté financier du projet, c'est-à-dire si l'on fait abstraction des préoccupations morales qu'il éveille.

Que ce taux de 3 0/0 garanti varie d'un demi-point, et voilà tous les calculs faussés et la porte ouverte à des suppléments de crédit qui creuseront un gouffre dans nos finances nationales. Ce taux de 3 0/0, rien ne vous permet d'en assurer la fixité ; c'est un aléa que vous courez, c'est la mort du projet lui-même, qui ne trouve plus dès lors de fondement solide.

Or, en matière de service de pensions, ou vous devez procéder par arrérages, ou vous devez capitaliser ; si vous procédez par arrérages, ce sont des versements très élevés qu'il vous faudra opérer chaque année, et si vous recourez à la capitalisation, c'est le taux des placements qui doit vous préoccuper. Que ce taux fléchisse, et vous êtes en présence des mêmes charges, à plus forte raison si vous garantissez ce taux.

Ce n'est pas tout. Avant que la situation soit pleine, c'est-à-dire à l'époque où la Caisse fonctionnera normalement, on constate un déficit de plus de 100 millions par an, pendant 40 ans.

Voilà la situation résumée dans ses grandes lignes.

Je dis qu'en présence de l'état précaire de nos finances, il

serait souverainement imprudent d'adopter le projet élaboré par la Commission.

Et puis la loi, paraît-il, a été dégagée de son élément le plus sérieux : l'assurance en cas de décès du petit capital laissé aux héritiers ; car si la pension n'intéresse que l'individu, l'assurance en cas de décès intéresse la famille, engage la responsabilité du chef de la communauté, est un acte véritable de prévoyance, ne fait aucune part à l'égoïsme de l'individu et sauve souvent de la misère et de la honte toute la progéniture.

Aux Etats-Unis, pas un chef de famille ouvrier qui n'ait assuré l'avenir des siens avant de se préoccuper de la constitution d'une pension. Et quelquefois le meilleur moyen de songer à soi est de songer aux autres. Ne perdez pas de vue que nous avons en France 100.000 chefs de famille ouvriers qui meurent par an avant d'avoir accompli leur tâche. Imaginez quelle somme de calamités pour la famille cela représente, quelle quantité de jeunes êtres se trouvent voués aux hasards de l'inconnu : les filles allant Dieu sait où, les garçons s'engageant dans l'armée du crime ou devenant de farouches révoltés.

Il y a donc ici en jeu une question de moralité, et il est fâcheux que l'on ne se soit préoccupé que de l'un des termes du problème, le moins intéressant à notre avis. S'occuper de soi, c'est bien ; se préoccuper des autres, c'est mieux.

Il s'agissait aussi de seconder l'initiative des groupes associés, qui n'attendent que de leurs efforts un supplément de bien-être. C'est sur l'action de ces groupes que nous devons avant tout compter pour donner la plus large extension à l'œuvre de prévoyance générale. On ne tend à faciliter à autrui la réalisation d'un meilleur avenir que parce que soi-même on a senti l'horreur de l'isolement et que, sans l'aide d'un associé, sans ce besoin d'union qu'ont tous les faibles pour se soutenir,on a le pressentiment qu'on n'aboutira qu'à l'impuissance. C'est donc l'union progressive des volontés qu'il s'agit de favoriser, comme l'a dit un philosophe.

Il y a quelques autres considérations que vous me permettrez de vous exposer ; elles visent l'ensemble des participants et le principe de l'obligation, puisqu'il est question de l'obligation dans le projet soumis aux délibérations de la Chambre.

On a cité l'exemple de l'Allemagne ; on s'est prévalu des résultats obtenus au moyen de son système d'assurances d'Etat. Eh bien, en Allemagne, ce système a engendré toute une série de difficultés qu'il serait bon d'envisager, si on veut l'appliquer chez

nous. Je ne parlerai pas des charges qu'il entraîne et des impôts que, par contre-coup, les ouvriers eux-mêmes ont eu à supporter, des vexations qu'ils ont dû subir, des procédés inquisitoriaux employés pour faire exécuter la loi, loi dont les prescriptions sont aussi désagréables pour les ouvriers que pour les patrons. Je laisserai tout cela de côté. Ce qu'il importe de faire ressortir — et j'en ai parlé dans mon article du *Journal des Economistes* paru le mois dernier — c'est que les assurances d'État, et notamment le service des pensions ne couvrent en Allemagne que les sommes strictement fixées par la loi ; c'est que les ouvriers, pour le surplus, s'adressent à des compagnies privées. A cet égard, aucun doute n'est possible. Les opérations des compagnies d'assurances peuvent nous éclairer. Avant la promulgation de la loi, ces établissements n'assuraient qu'un nombre infime d'ouvriers ; du jour où le principe de l'obligation est intervenu, les travailleurs se sont présentés en foule aux guichets des compagnies, et c'est par centaines de millions que celles-ci ont vu s'augmenter leurs assurances populaires. Pourquoi cet accroissement qui porte un si rude coup au principe de l'obligation ? Il y a là un phénomène qu'il est utile d'expliquer. Une remarque a été faite, à propos de la concurrence à laquelle se livrent les compagnies : c'est que, bien loin de constater une réduction d'affaires par le fait de la création de sociétés rivales, l'ensemble de leurs opérations s'est toujours développé en raison même des moyens de diffusion employés par les nouvelles venues. On dirait que l'ardeur de la lutte excite les esprits et a comme une sorte de répercussion dans les milieux les plus hostiles à l'assurance. La curiosité s'éveille, on s'intéresse aux systèmes exposés, aux avantages offerts, aux combinaisons élaborées, et telle compagnie qui s'attendait à une diminution du chiffre de son portefeuille, parce qu'une autre société s'établissait dans son voisinage, voyait au contraire ses affaires s'étendre et sa réussite s'affirmer.

Le même phénomène s'est produit en Allemagne. On avait compté sans ce facteur d'une importance considérable : l'accession de l'ouvrier lui-même à des idées qu'il ne comprenait pas auparavant ; l'intérêt éveillé chez lui par des combinaisons dont il n'avait pas entrevu la portée et qui, seules, pouvaient lui donner toute sécurité pour l'avenir.

Et comment ce travail de diffusion s'est-il opéré ? De façon bien simple : par les conversations à l'atelier, par les exposés faits dans les lieux de réunion habituels, par l'action des groupes associés, l'entraînement, ce besoin d'imitation inné chez l'ouvrier

qui cède à la contagion de l'exemple et demeure séduit par les avantages entrevus. Il n'était pas utile de songer à l'intervention de l'Etat. On le reconnait aujourd'hui en Allemagne. Ce qu'il fallait, c'était encourager l'ouvrier à la prévoyance en mettant à sa portée les instruments de son bien-être et de sa sécurité à venir ; c'était répandre à profusion les manuels capables de l'éclairer, de le guider, de le décider à recourir aux services de tant d'œuvres qui sollicitent son attention et méritent sa confiance. Une fois l'impulsion donnée, les exemples suivis, l'ouvrier n'aurait pas hésité à s'adresser, comme il le fait aujourd'hui, aux multiples institutions qui étendent sur lui leur garantie.

Partout, chez les nations où les principes de liberté se sont associés d'une façon étroite aux sentiments de solidarité, on a vu ce phénomène se produire. En Angleterre, il y a des sociétés tellement puissantes, tellement bien outillées, qu'elle assurent à elles seules presque toute la population ouvrière du Royaume-Uni ; et nous ne parlons pas de l'action spéciale des *Friendly Societies* et des *Trade's Unions*.

En Amérique, où nous avons affaire à un peuple jeune et doué du véritable sens de la liberté, pareil spectacle nous a été offert. Les *Assurances fraternelles* garantissent là-bas des millions de travailleurs et des milliards de capitaux. L'esprit de solidarité y est si développé qu'un assuré,au début de la vie,ne se révolte pas lorsqu'on lui demande une cotisation de prévoyance égale à celle d'un membre plus âgé, faisant courir par conséquent un risque de décès supérieur à celui qu'il représente. — « Le sacrifice que je consens en faveur de mon aîné, dit-il, d'autres se l'imposeront pour moi quand j'aurai atteint son âge. » Et les cotisations sont régulièremeni versées. Un lien de fraternité unit les coopérateurs, et ce lien tire toute sa force des sentiments qui animent les adhérents attachés à une œuvre commune.

Mais ce sont là des populations qui se sont débarrassées de toute intervention inutile, qui ne comptent que sur leurs efforts, sur leur initiative pour se prémunir contre les éventualités de l'avenir, et qui se croiraient frappées de véritable déchéance, et physique et morale, s'il leur fallait réclamer le secours éventuel ou permanent d'une collectivité qui ne leur doit rien, en somme, que le champ fécond où elles exercent leur activité et déploient leur énergie.

L'exemple que nous donnent ces grands peuples ne doit pas être perdu pour nous. Laissons l'Allemagne poursuivre une œuvre dont elle regrette aujourd'hui d'avoir pris la responsabilité

et ne perdons pas de vue que la Suisse, notre voisine, si hardie dans l'application de ses théories sociales, a refusé, par voie de *referendum*, de pratiquer les assurances d'Etat, étant convaincue que celles-ci ne peuvent que lui susciter mille ennuis et paralyser les facultés productrices des travailleurs ; car lorsqu'on recourt à l'aide d'autrui pour se procurer des ressources éventuelles, c'est toujours par une abdication de la volonté et une sorte d'impuissance à agir par soi-même.

Je fais des vœux pour que, dans nos milieux parlementaires, on se pénètre de cette vérité.

EUGÈNE ROCHETIN.

COMPTES RENDUS

L'isthme et le canal de Suez. Historique. Etat actuel, par J. Charles-Roux, ancien député. Deux forts volumes avec 5 planches, 12 cartes ou plans hors texte et 268 gravures. Hachette et Cie. Paris, 1901.

Sans y viser, probablement, c'est une excellente leçon d'énergie et de persévérance que donne M. J. Charles-Roux en plaçant sous nos yeux — dans ces deux intéressants volumes — les diverses phases par lesquelles a passé le creusement du canal de Suez. Nous ne saurions retracer les innombrables péripéties qui ont marqué les périodes préparatoire, exécutive et même récente, de l'entreprise actuelle; qu'il nous suffise d'en rappeler quelques-unes. Et d'abord remontons à l'origine, quoique cela nous mène aux temps des Pharaons.

Parmi les travaux gigantesques exécutés sur les bords du Nil, la jonction de la Méditerranée et de la Mer Rouge est un des premiers qui aient été accomplis, dit l'auteur : Séti I creusa le premier canal; Rhamsès II le continua; Tarsis et Necos perfectionnèrent les travaux. Avec le canal de Necos les navires de la Méditerranée remontaient la branche pélusiaque du Nil à partir d'Avaris jusqu'à Bubaste, puis de là allaient en quatre jours par le canal de Necos jusqu'à Heroopolis. (Le canal s'interrompait parce qu'on croyait à une différence de niveau de la Mer Rouge). Cette voie de communication servit plus de quinze cents ans. (Darius, 500 ans avant J.-C., ne fit que rétablir le chenal de communication, qui s'étendait sur une longueur de 15 kilomètres, dont on voit encore les traces.) C'est ce qu'on appela le *Canal des Pharaons*.

Pendant la période arabe, au milieu du VIIe siècle, sous le calife Omar surnommé *Prince des Fidèles*, on creusa de nouveau le canal. Ce *Canal du Prince des Fidèles* resta ouvert à la navigation pendant cent vingt-cinq ans environ, jusqu'au règne d'un calife abasside qui le fit combler de 762 à 767. Depuis cette époque il resta fermé et abandonné jusqu'au lac Timsah; mais la section entre ce lac et le Caire fut utilisée longtemps encore.

L'importance que les anciens attachaient à la création de nombreuses

et faciles communications entre la Mer Rouge et la Méditerranée s'explique par l'intensité du trafic qui s'effectuait par cette voie. Depuis les temps les plus reculés, de grandes transactions se faisaient entre l'Egypte, la Syrie et l'Extrême-Orient. (Aussi les hommes qui ont creusé des canaux vers la mer Rouge ne se sont-ils pas moins préoccupés d'ouvrir des routes de terre.) Les Phéniciens, les Arabes, les Egyptiens et les Grecs couvraient les mers d'Asie de leurs flottes. Quand Rome eut conquis l'Egypte, elle s'occupa activement de commerce maritime et s'adonna particulièrement à celui de l'Inde, qu'elle fit aussi par la Syrie. Les marchandises venues de l'Inde à travers la mer Rouge entraient en Egypte par le canal creusé par Ptolémée jusqu'à Coptos; là elles prenaient le Nil jusqu'à Alexandrie d'où la grande flotte les conduisait à Rome. Le commerce garda toute son activité dans ces parages, même après le comblement du *Canal des Pharaons*, au VIII[e] siècle de notre ère, jusqu'à la découverte du cap de Bonne-Espérance qui, en bouleversant les anciennes routes suivies, porta un rude coup, non seulement au mouvement de la mer Rouge et du golfe Persique, mais à celui de la Méditerranée et des ports riverains. A partir de ce moment commence entre les peuples occidentaux une lutte de quatre siècles. Les uns, dit M. Charles-Roux, ayant pour but d'ouvrir une route plus courte d'Europe aux Indes par l'Egypte et la mer Rouge; les autres, de contrarier ce projet en lui préférant la voie du Cap et en essayant de se l'approprier.

Les Vénitiens, aussi intéressés que l'Egypte à se mettre en travers des progrès du Portugal, avaient proposé au soudan d'Egypte de couper l'Isthme de Suez à leurs frais et de creuser un canal joignant le Nil à la mer Rouge ; mais les difficultés de l'entreprise firent échouer ce projet. En même temps le gouvernement turc songeait à créer une voie commerciale par Bagdad, Bassorah et le golfe Persique. Les Génois, les Catalans et surtout les Français ne se désintéressaient pas non plus de la question.

Les croisades avaient été le signal d'une renaissance dans le commerce de la Méditerranée. Les quelques navigateurs marseillais qui, jusque-là, n'avaient été admis que par tolérance dans les ports de la Syrie purent s'établir en maîtres sur les rivages conquis. La Syrie et l'Egypte devinrent alors le centre d'un commerce étendu. Lorsqu'en 1481 Marseille passa sous la domination de la France, le roi prit un plus vif intérêt au commerce méditerranéen et à dater de ce temps, ne négligea rien pour le maintenir florissant et l'accroître. Sous Louis XII une ambassade fut envoyée au Sultan; sous François I[er] les Capitulations entrèrent en vigueur; ni les Valois, ni les Bourbons n'oublièrent les intérêts en jeu.

Sous Louis XIII un mémoire présenté à Richelieu faisait ressortir l'avantage que présenterait le creusement du Canal de Suez au Caire ainsi qu'il l'était chez les anciens Egyptiens. Sous Louis XIV le gouvernement et la diplomatie déployèrent une grande activité pour arriver à l'établissement d'une route aux Indes tant par l'Isthme de Suez que par le golfe Persique. Colbert attachait une importance particulière au droit de commerce par la mer Rouge qui était interdite aux chrétiens à cause du voisinage de La Mecque. Sous Louis XV le gouvernement sembla se désintéresser de la question : ce n'est qu'après la guerre de Sept ans qu'il se préoccupa de la route des Indes. Mais l'opinion y prenait un intérêt croissant; non l'opinion publique, l'idée n'était pas encore vulgarisée à ce point, mais l'opinion philosophique. Le marquis d'Argenson proposait de faire un beau canal, de la mer du Levant à la mer Rouge, qui appartînt en commun à tout le monde. Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, Voltaire, dans l'*Essai sur les mœurs*, prouvent par leurs allusions au *Canal des Pharaons* que l'utilité de l'ouverture d'une route commerciale à travers d'Egypte était reconnue par les esprits cultivés du XVIII[e] siècle. Sous Louis XVI les révolutions d'Egypte et l'affaiblissement de l'empire ottoman donnèrent un regain d'actualité à la question de Suez et influèrent sur les décisions prises. En effet de nombreux plans de descente en Egypte surgirent; mais le roi, fidèle aux traditions de la monarchie, ne se résigna pas à une rupture avec la Porte et préféra remettre à ses diplomates le soin d'obtenir du Sultan les concessions qu'il jugeait nécessaires. C'est alors que l'Angleterre entra en scène et que s'établit, au Caire et à Constantinople, la lutte d'influence qui n'aboutit à cette époque qu'à rendre la Porte absolument opposée à toute concession du passage par Suez à quelque nation européenne que ce fût. A deux reprises, en 1774 et en 1779, le Sultan rendit des firmans interdisant l'accès du port de Suez aux vaisseaux francs venus des Indes. Cette campagne diplomatique infructueuse amena pourtant le grand public à s'intéresser à la discussion sur la jonction de la mer Rouge à la Méditerranée.

A la veille de la Révolution, Volney, qui avait visité l'Egypte en 1783-84, publia les observations qu'il avait faites à ce point de vue pendant son voyage. « Aujourd'hui, disait-il dans son ouvrage, le commerce du Caire avec Suez ne s'exerce qu'au moyen des caravanes qui ont lieu lors de l'arrivée et du départ des vaisseaux, c'est-à-dire sur la fin d'avril ou au commencement de mai, et dans le cours de juillet et d'août. Celle que j'accompagnai en 1783 était composée d'environ trois mille chameaux et de cinq à six mille hommes. Le chargement consistait en bois, voiles et cordages pour les vaisseaux de Suez; en quelques ancres portées chacune par quatre chameaux; en barres

de fer, en étain, en plomb; en quelques ballots de draps et barils de cochenille; en blés, orges, fèves, etc.; en piastres de Turquie, séquins de Venise et thalers de l'Empire. Toutes ces marchandises étaient destinées pour Djeddah, la Mekke et Moka, où elles acquittent la dette des marchandises venues de l'Inde et du café d'Arabie, qui fait la base des retours. Il y avait, en outre, une grande quantité de pèlerins qui préféraient la route de mer à celle de terre, et enfin les provisions nécessaires telles que le riz, la viande, le bois et même l'eau, car Suez est l'endroit du monde le plus dénué de tout. » La publication de Volney eut un grand retentissement et si les lignes qu'il consacra à la jonction de la mer Rouge à la Méditerranée n'apportèrent pas à la discussion un élément nouveau, elles contribuèrent certainement à fixer les opinions sur ce point et peut-être ont-elles exercé quelque influence sur l'esprit des compagnons de Bonaparte, dit M. J. Charles Roux.

La Constituante ayant proclamé la liberté du commerce de l'Inde, les négociants marseillais établis au Caire proposèrent au gouvernement une action militaire contre l'Egypte en vue d'assurer à la France la possession de la voie de Suez. Mais le pays était trop accablé par les complications de la Révolution pour délibérer sérieusement sur ce sujet. Aux désordres de la Révolution se mêlaient les désordres de l'empire ottoman pour produire dans les Echelles des résultats déplorables; partout, mais notamment en Syrie et en Egypte, les Français étaient vexés, ruinés, chassés de leurs établissements. La France paraissait se désintéresser de l'Egypte : pourtant, avant même qu'elle eût recouvré la tranquillité à l'intérieur, Bonaparte l'y ramena. Son intervention fut néfaste au commerce français dans le Levant dont elle acheva la ruine en le faisant passer entre les mains des Grecs. Mais l'influence de la campagne d'Egypte sur le percement de l'Isthme de Suez fut considérable, car l'encouragement donné par Bonaparte à l'ingénieur Lepère pour la publication de son projet, qui suscita de vives discussions, ramena l'attention de tous sur la possibilité de l'entreprise. Cependant le mémoire des ingénieurs français de la Commission d'Égypte concluait à la différence de niveau de la Méditerranée et de la mer Rouge. Aussi est-ce sur l'établissement de communications terrestres entre le Caire et Suez que, jusqu'à 1830, portèrent tous les efforts des Occidentaux. A partir de 1830, les projets de jonction des deux mers par un ou plusieurs canaux reprirent faveur. Le capitaine anglais Chesney, après avoir parcouru l'Isthme, alla jusqu'à affirmer la possibilité d'un canal direct entre Suez et Péluse.

De 1833 à 1837, un groupe de Saint-Simoniens, sous la direction du Père Enfantin, vint étudier le terrain et tenta, sans succès, d'obtenir

de Méhémet-Ali la concession de l'entreprise d'un canal direct. Après leur séjour à l'Isthme, les Saint-Simoniens avaient formé une Société internationale d'études qui devait aviser aux moyens d'arriver diplomatiquement et financièrement à la réussite du creusement du Canal de Suez. Au début, la Société s'occupa activement du projet, mais en 1854 elle se tenait plutôt dans l'expectative. C'est alors que M. F. de Lesseps prit l'affaire en mains. Etroitement lié avec Enfantin et Arlés et appelé en Egypte par Saïd-Pacha, avec lequel il avait contracté d'étroites relations d'amitié pendant son consulat à Alexandrie, il fut muni par les Saint-Simoniens de tous les documents qui lui étaient nécessaires pour éclairer le Pacha et le rendre favorable aux travaux et aux plans de la Société d'études. Lesseps et les Saint-Simoniens ne restèrent pas longtemps alliés; dès le milieu de 1855 on peut pressentir la scission qui s'effectua plus tard. Enfantin en conçut une amertume qui s'atténua par la suite lorsqu'il vit à quelles difficultés et à quels adversaires Lesseps dut si longtemps faire face.

Depuis 1826, alors qu'il n'était encore qu'élève-consul à Alexandrie, Ferdinand de Lesseps s'était intéressé à tout ce qui concernait l'Isthme de Suez. Même hors d'Egypte il continua à se préoccuper de son percement, et dès 1852 il songea à le faire aboutir |Les études et plans des Saint-Simoniens lui furent une aide précieuse; le 30 novembre 1854 il obtint de Saïd-Pacha le firman de concession lui accordant le pouvoir exclusif de fonder et de diriger une compagnie pour le percement de l'Isthme de Suez. Lesseps qui n'ignorait pas quelle hostilité avait manifestée, dans ces questions, la diplomatie anglaise depuis le XVIIIe siècle, chercha à se créer des appuis en Angleterre et pensa ne pouvoir mieux faire que de s'adresser à Richard Cobden.

Le célèbre libre-échangiste, tout en ne paraissant pas hostile au percement du canal, ne soutint cependant pas Lesseps comme celui-ci l'avait espéré. Quant au gouvernement conservateur anglais, il entrava (dès la première démarche auprès du sultan pour obtenir confirmation du firman égyptien) toutes les tentatives de Lesseps. Celui-ci s'adressa à l'opinion publique anglaise : la Compagnie des Indes et la Compagnie péninsulaire et orientale répondirent en proclamant l'utilité du canal de Suez. Lord Palmerston se plaignit aux Tuileries de cette agitation. Napoléon III, la presse française tout entière, des hommes politiques tels que Thiers et Guizot, des savants illustres soutenaient Lesseps. C'est alors que celui-ci organisa une commission internationale composée de savants des divers pays d'Europe, dont le but était d'examiner le projet et de se prononcer sur la possibilité de son exécution. Après étude sur place, la commission conclut, en 1856, dans un sens avorable. Suivant ses appréciations, il fallait cinq années pour creuser

le canal maritime de 56 mètres de largeur à la ligne d'eau et à 6 mètres de profondeur, celle-ci devant être portée à 8 mètres par des dragages successifs; elle estimait la dépense à 200 millions. Fort de ces décisions, Lesseps crut aisément triompher de l'hostilité gouvernementale anglaise et organisa une série de meetings dans toute la Grande-Bretagne. En quarante-cinq jours il en tint vingt-deux. Cela lui valut l'approbation des Chambres de commerce de Manchester, de Birmingham, de Hull, de Belfast, de Dublin, d'Edimbourg, de Newcastle et de Liverpool. Aux adhésions du commerçants anglais, lord Palmerston répondait en plein Parlement que cette affaire était une attrape-nigauds. Toutefois il dépêchait à Lesseps un officieux pour lui dire que s'il consentait à admettre que l'Angleterre dût prendre possession de Suez et garder ainsi le passage du Canal, l'opposition du cabinet anglais cesserait. Les adhésions de l'Italie, de l'Espagne, de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie, du Pape Pie IX et de Napoléon III atténuaient grandement la malveillance du gouvernement anglais. Une seconde tentative faite auprès de Richard Cobden réussit à ne le faire sortir que tardivement de sa réserve primitive; son influence resta donc à peu près sans effet. Après observation de Napoléon III, le cabinet libéral se montra moins hostile aux projet de percement de l'Isthme : et même dans une discussion sur ce sujet à la Chambre des Communes, le cabinet Derby déclara qu'il n'avait pas à s'opposer à une entreprise d'une utilité incontestable. Toutefois le Sultan ne donnait pas encore son approbation au firman de concession et l'Empereur des Français n'osait manifester officiellement ses sympathies pour l'entreprise. Lesseps résolut de constituer quand même la Société à laquelle il apporta gratuitement les concessions que lui avait faites Saïd-Pacha. Et, les banquiers s'étant montrés trop exigeants, il s'adressa directement au public pour l'émission de ses titres; les 200 millions furent souscrits à la fin de novembre 1858.

Le 25 avril 1859, on donna le premier coup de pioche sur le lido de Port-Saïd devant M. de Lesseps entouré de membres du conseil, d'ingénieurs et d'entrepreneurs. Le 9 juin, le ministre des Affaires étrangères d'Egypte remettait à Lesseps une lettre du Vice-Roi, déclarant n'avoir autorisé que les travaux préparatoires du canal et non leur exécution, subordonnée à l'approbation du Sultan, et l'invitant à faire cesser tous les travaux. A ceci il répondit qu'étant en possession d'une concession ferme, qu'ayant pris des engagements envers la Compagnie internationale et assumé la charge d'intérêts considérables, il continuerait les travaux.

Sur ces entrefaites, lord Palmerston étant revenu au pouvoir et manifestant toujours et de toutes façons son hostilité à l'entreprise,

Lesseps s'adressa à son gouvernement, obtint une audience de l'empereur et parvint à le gagner définitivement à sa cause. Des représentations furent faites en Angleterre. Ce n'est cependant que plus tard que Lesseps gagna complètement la partie sur ce point.

Le 2 février 1862, le canal d'eau douce, du Nil au lac Timsah, était terminé ; le 15 mai, la première pierre de la ville de Timsah était posée; le 18 novembre, les eaux de la Méditerranée entraient dans le lac. Et le firman confirmatif du Sultan n'était pas encore obtenu. Lesseps ne le reçut qu'en 1865 à la suite d'une mise en demeure formelle de Napoléon III; il l'avait attendu douze ans. Dès lors les travaux furent activement menés : le 14 mars 1869, les eaux de la Méditerranée furent introduites dans le bassin des lacs Amers et le 15 août eut lieu la jonction des deux mers dans ce même bassin. Le 17 novembre 1869, l'inauguration officielle et triomphale vint consoler Lesseps des tribulations sans nombre, des entraves de tous genres, des démarches de toutes sortes qui avaient été son lot pendant quinze ans. Pourtant il n'en avait pas fini avec les difficultés; celles qui l'assaillirent alors et plus tard étaient d'un autre ordre, mais guère plus aisées à vaincre. Les banquiers, mécontents d'avoir vu leurs services refusés lors de l'émission, et les agioteurs semaient la défiance dans le public : on disait la compagnie acculée à la faillite, à une époque où, assurément ses recettes n'étaient pas brillantes et où les troubles causés dans les affaires générales par la guerre de 1870 n'étaient pas pour les améliorer. Cette crise dura jusqu'en 1872; elle avait encore pour cause, d'abord l'augmentation du capital qui avait été nécessaire au creusement du canal et ensuite les modifications qu'avait dû subir le tarif de transit par suite des mesures de tonnage adoptées à la suite des réclamations des armateurs anglais.

L'accroissement du transit remédia promptement au malaise financier, et les améliorations successives apportées au canal ainsi que la nouvelle organisation administrative de la compagnie donnèrent satisfaction à ses principaux clients. (En 1899, le mouvement maritime a été de 9.895.000 tonneaux nets.)

La neutralisation du Canal de Suez fut encore une source de tribulations pour Lesseps : la crise égyptienne de 1881-1882 était venue démontrer l'urgence de cette mesure qui ne fut cependant prise officiellement qu'à la fin de 1888.

A partir de ce moment l'ère des difficultés semble close et Lesseps aurait pu jouir en paix de son triomphe, si la fièvre de l'entreprise ne l'avait ressaisi ailleurs. Sans doute aurait-il encore réussi à aplanir les obstacles, malgré la légèreté trop flagrante de la direction, les trop hauts prix des instruments de travail, l'excessif appétit des intermé-

diaires financiers ou le mauvais vouloir de certains d'entre eux, s'il eût trouvé dans les hommes au pouvoir des esprits assez indépendants, assez dégagés de la crainte de leurs circonscriptions, pour lui permettre d'obtenir les capitaux de la façon qui pouvait les attirer. La commission internationale d'études avait estimé la dépense nécessaire au Canal de Suez à 200 millions; son prix de revient s'élève aujourd'hui à 601.108.999 francs qui ont été fournis par des emprunts successifs. Le chiffre brut du transit s'est élevé jusqu'à présent à 1.514.667.399 francs; sur ce produit brut 526.598.510 francs ont servi à couvrir les dépenses d'exploitation et les charges sociales. Le surplus, soit 1.057.385.606 francs, a été réparti à titre de bénéfices : les actionnaires ont reçu 854.364.296 francs ; le gouvernement égyptien ou la société civile qui lui a été substituée, 105.011.022 francs; les fondateurs, 70.007.348 francs; les employés et les administrateurs, 28.002.938 francs. Pour une « attrape-nigauds », comme disait lord Palmerston de l'entreprise, n'est-ce pas un joli denier?

Nous nous sommes laissé entraîner par la partie principale de cet ouvrage, aussi ne saurions-nous maintenant aborder les autres questions afférentes au sujet : main-d'œuvre, salaires, exploitation du Canal ainsi que des terrains en bordure concédés, création des villes et des ports, influence sur les mœurs et le commerce des régions environnantes, mesures sanitaires, philanthropiques et économiques. Ceux auxquels les renseignements de ce genre sont utiles les trouveront en abondance dans cet ouvrage, véritable monument élevé à la gloire du canal de Suez et de ses créateurs par l'un des fidèles de la première heure. M. J. Charles-Roux, en effet, avait été délégué par la Chambre de Commerce de Marseille pour faire partie, en 1865, de la Commission internationale d'études dont le rapport eut un tel retentissement et une si grande influence sur la décision finale du Sultan, puis il assista à l'apothéose que fut l'inauguration du Canal en 1869. Actuellement vice-président, si nous ne nous trompons, de la compagnie, nul n'était mieux qualifié que lui pour retracer les diverses phases traversées par l'établissement d'une route maritime qui rend aujourd'hui de si grands services au commerce du monde.

M. LR.

La France, essai sur l'histoire et le fonctionnement des institutions politiques françaises. 1 vol. gr. in-8° Guillaumin et Cie, 1901.

Il est à lire, ce livre, depuis la première jusqu'à la dernière ligne ; il est à lire, à étudier, à méditer, et on le savourera. Non pas, quand je dis cela, que je partage de tous points les opinions de M. Bodley ;

mais, même quand on n'est pas de son avis, il fait toujours penser et réfléchir, et c'est un mérite peu commun.

Dans son ouvrage M. Bodley a consigné le résultat de ses longues études sur notre pays, considérant tour à tour la France moderne issue de la Révolution, la Constitution et le chef de l'Etat, le système parlementaire et les partis politiques. Etranger, il a vu bien des choses qui nous échappent, aveuglés que nous sommes par l'habitude, et il les expose sans parti-pris, comme il traiterait de la quadrature du cercle ou des phases de la lune ; peu lui importent les radicaux et les opportunistes, et les idées qui prévalent ; il ne peut, en sa qualité d'Anglais, considérer notre régime politique qu'en curieux ou en *dilettante*. C'est un philosophe qui a pris notre pays pour champ de ses observations. Et cela parce qu'ils a trouvé que la mine à explorer était riche et particulièrement intéressante. M. Bodley dit la vérité ou ce qu'il croit la vérité avec ce flegme qui caractérise nos voisins et le ton calme et uniforme dont ils se servent également pour dire une impertinence ou faire un compliment, mais cela sans aucun esprit de dénigrement. *Amicus Plato*... Il aime Socrate, et il aime aussi Platon, il aime la vérité et il aime la France. Il nous flatte même et nous reproche notre pessimisme et l'habitude que nous avons de nous critiquer nous-mêmes. Il va jusqu'à trouver qu'aucun pays n'est mieux gouverné que le nôtre, ce qui n'est pas une flatterie pour les autres. Ce mieux ne serait, en tout cas, qu'un relatif dont il nous est permis de ne pas nous contenter ; et puis je pense que M. Bodley a voulu dire *plus* gouverné. Il y a une différence. Il insiste du reste beaucoup sur notre centralisation, mais il la trouve conforme aux mœurs du pays. « Les amateurs, dit-il, des diverses monnaies frappées en France pendant le siècle, connaissent bien la série de pièces dont les plus anciennes portent la date révolutionnaire de l'an XII et les plus modernes celles de 1808. Elles sont encore en circulation. Leurs contours peu usés, représentant le profil finement ciselé de César, témoignent éloquemment des épargnes amoncelées durant presque cent ans — preuve de cette vertu nationale qui a donné à la France sa force — pendant que plusieurs générations de médailleurs ont inventé de nouvelles effigies pour distinguer les dynasties et les régimes passagers. Sur ces monnaies, la légende appelle l'attention autant que l'image, *Napoléon Empereur* sur la face et sur les revers *République française*. Ces deux inscriptions contradictoires semblent indiquer la forme de gouvernement dont la France a besoin. »

Si cette appréciation est vraie, elle est cruelle ; mais nous croyons surtout que la France se résigne, parce que toutes ses révolutions ne lui ont apporté ni plus de liberté, ni plus d'égalité, ni plus de frater-

nité. Ce sont précisément les chapitres indiqués sous ces titres qui, dans l'ouvrage m'ont le plus intéressé, et j'avoue ne pas comprendre l'idéal que M. Bodley se fait, pour nous, d'un régime social et politique en lisant les tableaux dans lesquels il dépeint la manière dont nous comprenons la triple devise républicaine.

Lisez le chapitre sur la liberté en France. Vous verrez, si vous en doutiez encore, qu'elle n'y existe pas. Chacun, du reste, a sa part : les républicains et les réactionnaires, les cléricaux et les anticléricaux, les croyants et les libres-penseurs. Et pour conclure : « On est bien loin, dit M. Bodley, de l'idéal que se proposaient les libéraux d'autrefois. » Il mentionne les désillusions et ajoute que « les événements des trois derniers lustres du XIXe siècle ont pleinement justifié les plaintes et les prédictions pessimistes des fondateurs de la troisième République, déçus dans leurs espérances. » C'est que, suivant M. Bodley, la liberté ne peut s'établir dans un pays habitué à la centralisation autoritaire. Il a peut-être raison, mais cela prouve qu'il faut secouer cette centralisation qui nous lie, qui nous tient, qui nous opprime, et non avoir recours au sabre trop souvent invoqué chez nous et pour lequel il semble avoir un peu trop de tendresse. C'est que sans doute, en voyant ce qu'il appelle notre *conception nationale* de la liberté, il croit que c'est tout ce que nous méritons.

Lisez le chapitre sur l'égalité. Qu'est-elle chez nous? une illusion. Pour la définir, il se sert du mot qu'Alexis de Tocqueville prête aux politiciens : « Personne ne sera dans une meilleure situation que moi »; et aussi du mot de Camille Desmoulins s'écriant : « Ma devise est celle des honnêtes gens : point de supérieur. »

En commençant la lecture de ce livre, j'avais relevé ces lignes qu'en parlant de l'aristocratie française, M. Bodley, emprunte à M. Anatole Leroy-Beaulieu : « Les hautes classes sont inconsciemment les grands fauteurs du socialisme. Leur vie est une prédication contre la société. La frivolité impertinente de la jeunesse de nos salons, l'oisiveté ridiculement affairée de nos sportsmen, de nos clubmen, l'étalage outrageant de la débauche élégante, quelles leçons pour le peuple de la rue ! » Et sur mon carnet j'avais noté :

« Inexact. Les *fêtards* sont moins nombreux qu'autrefois. Du moins ils évitent de s'afficher autant. Mais on oublie l'inintelligence et le peu de compréhension qu'ont les hautes classes de l'intérêt du pays qui est leur intérêt comme celui de tous. » Je m'étais trop pressé, car, à ce point de vue, M. Bodley fait leur procès, et de main de maître, un peu plus loin. Les idées en cours dans l'aristocratie française, la vanité la recherche des distinctions purement mondaines, font de ses membres une classe d'oisifs, de désœuvrés, d'hommes incapables et

inutiles à leur pays et à eux-mêmes. Il se pose cette question : « Y en a-t-il six qui, nés dans la seconde moitié du XIXe siècle, aient donné même l'espoir d'une brillante carrière ? » A cette question Mgr d'Hulst — on n'est jamais trahi que par les siens — lui répondit un jour : « On n'en trouverait pas même trois. » Et cependant ces gens-là ont toutes les facilités pour travailler, pour se produire, pour s'élever. Ils n'ont pas au pied le boulet des difficultés de l'existence.

Mais que peuvent devenir des hommes qui n'osent pas penser par eux-mêmes, qui reçoivent je ne sais d'où les idées — si l'on peut appeler cela des idées — qu'ils doivent avoir ? La mode le veut ainsi. S'ils ne se soumettent pas, on les met *en quarantaine*. Lisez donc encore l'histoire de cet ambassadeur qui se trouvait toujours avoir raison dans ses rapports en prenant le contre-pied des opinions de son club, le plus aristocratique et le plus réactionnaire de Paris.

La haute société du XVIIIe siècle fréquentait beaucoup les philosophes. Peut-être eût-il été plus prudent pour elle de s'abstenir, s'il est vrai que ceux-ci sont la cause des malheurs qui l'ont accablée quelques années plus tard. « Si la classe supérieure actuelle était engloutie par un cataclysme, elle pourrait en toute conscience affirmer ne pas l'avoir provoqué par ses rapports avec les intellectuels. »

Personne ne démentira M. Bodley.

Mais il faut m'arrêter. Si intéressant que soit ce livre, il est un peu verbeux. L'auteur connaît notre langue — l'ouvrage n'est pas une traduction, mais une édition française faite par M. Bodley lui-même — et il la connaît assez pour avoir souvent *de l'esprit en français*, ce qui est rare. Il faut convenir toutefois qu'un écrivain de notre race eût dit tout ce qu'a dit M. Bodley avec moins de mots et en usant moins de papier. C'est affaire de génie national, si je puis me servir de cette expression. Anglais et nous, nous n'avons pas la même façon d'écrire. C'est aussi d'une manière différente que nous défendons nos opinions, et cette manière où le trait est plus vif, l'expression plus mordante, où la prose placide de nos voisins est remplacée par une phrase savoureuse, relevée, pimentée, violente quelquefois, M. Bodley nous la reproche. Eh! sans cela, où serait donc le peu de liberté que nous avons ? Il faut bien que le chien de garde qui aboie au voleur se fasse entendre. Heureux les peuples qui n'ont pas besoin de se garder ainsi!

MAURICE ZABLET.

La verrerie ouvrière d'Albi, par Léon de Seilhac. — 1 vol. in-18, A. Rousseau, 1901.

M. Léon de Seilhac nous raconte toutes les péripéties qui ont marqué la création de la verrerie ouvrière d'Albi, ses débuts peu brillants, et après trois années qui se soldent par des pertes et des réductions de salaires, les résultats de 1899 qui présentent, entre le passif et l'actif, une différence, au profit de ce dernier, de plus de 500.000 francs.

Toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour arriver à l'établissement de cette verrerie, M. Léon de Seilhac les analyse non sans talent et avec une connaissance approfondie du sujet. Et il conclut que c'est un exemple à imiter, que même on est déjà entré dans cette voie. « La construction de la verrerie d'Albi, dit-il, marque donc une étape dans la tactique de ceux qui cherchent à s'émanciper. Révolutionnaires jusqu'ici, la plupart d'entre eux semblent devoir délaisser les moyens violents dont ils ont reconnu l'inanité, pour la voie coopérative où ils voient la possibilité du succès. »

Je dois avouer ne pas bien comprendre le raisonnement de M. de Seilhac. D'abord la création de la verrerie d'Albi est une œuvre socialiste, créée par les socialistes qui, pour arriver au but, ont mis en mouvement toutes les forces du parti. Toutes les coopératives à créer peuvent-elles compter sur le même concours, peuvent-elles compter surtout qu'il se trouvera une Mme Dembourg pour les subventionner?

Après trois années d'une situation plus que précaire, on arrive à une année favorable. C'est d'un bon augure, assurément. Mais une seule année prospère, dans une entreprise de ce genre, ne suffit pas — suffit moins que dans une entreprise capitaliste — pour qu'on conclue à un succès durable.

Il y a, dans ce mode d'organisation du travail, trop de complications, trop d'ingérences diverses, pour que l'on puisse baser sur elle des résultats certains. Voilà, à mon sens, ce que prouve surtout la relation historique de M. de Seilhac. Mais on est pressé, trop pressé, dans certains groupes, de chercher des arguments en faveur de la coopération, et celui-ci me semble mal choisi. Sans rien préjuger de l'avenir, et sans vouloir prétendre qu'on ne peut pas parfois obtenir des résultats satisfaisants, nous croyons que la bonté du système est loin d'être prouvée. Ici même, le capital — l'infâme capital — est intervenu. Mais alors?

En présence des résultats obtenus à Albi, les ouvriers et « les chefs socialistes eux-mêmes », dit M. de Seilhac, sont devenus de fervents coopérateurs. Je comprends mieux ceci. Les moyens révolutionnaires ne leur réussissaient qu'imparfaitement. Ils voyaient leur but, celui de

la socialisation du capital et des instruments du travail s'éloigner de plus en plus. On leur offre la coopération qui amène, sans effrayer, le résultat cherché. Ils s'en emparent. C'est de bonne guerre. Mais ce qui est pour les socialistes un motif d'adopter le coopératisme, n'en peut être pas un pour nous qui ne sommes pas socialistes, lors même qu'un nouveau nom — et c'est ce qu'il y a de plus curieux dans le gâchis actuel des opinions — leur donne pour complices les conservateurs, les catholiques, les gens bien pensants de toute sorte.

MAURICE ZABLET.

L'ŒUVRE SOCIALE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, Introduction par M. EMILE FAGUET, de l'Académie Française. Paris, Alb. Fontemoing, éditeur, 1901, un vol. in-8°.

L'histoire politique de la Révolution a été présentée dans des travaux aussi nombreux qu'importants; au contraire, l'histoire sociale de cette époque a été à peine abordée. Plusieurs historiens connus par d'excellentes études concernant cette époque ont voulu combler cette lacune ; ils se sont réunis pour réaliser ce dessein sous les auspices d'un éminent critique, M. Faguet ; de là, l'œuvre collective dont le titre fait nettement apercevoir le caractère et dont il faudra désormais tenir compte lorsque l'on voudra bien comprendre les événements.

La Révolution française fut une époque « remplie d'idées ». La matière que devaient embrasser les auteurs formait donc un ensemble très vaste. Aussi a-t-il paru nécessaire de circonscrire le sujet. La répartition des matières est excellente : le socialisme, l'éducation révolutionnaire, la propriété foncière, le clergé catholique, l'armée; tels sont les titres des chapitres qui, indépendamment de la magistrale Introduction due à la plume de M. Faguet, constituent ce volume; c'est qu'en effet les grandes initiatives de la Révolution ont porté sur les améliorations sociales, l'éducation du peuple, le régime foncier, les questions religieuses, la défense militaire. Il convient d'ajouter que chacune de ces parties forme un ensemble, ayant en soi-même son intérêt et son utilité et qu'elle est traitée par un auteur plus particulièrement compétent. M. Lichtenberger, par exemple, qui a publié deux importants volumes sur *Le Socialisme utopique* et sur *Le Socialisme et la Révolution*, a retracé ce que fut le socialisme durant la période révolutionnaire; de même, M. Sagnac, auteur d'un excellent ouvrage sur *La législation civile de la Révolution*, a rédigé le fragment sur la propriété foncière et les paysans; M. Wolff qui a donné un bon volume sur *L'éducation nationale* à traité des doctrines de l'éducation

révolutionnaire; pareillement M. Lévy-Schneider qui, indépendamment de sa collaboration au recueil de la *Société de l'histoire de la Révolution*, s'est fait connaître par une thèse de doctorat ès lettres sur Jeanbon Saint-André, était qualifié pour parler de l'armée sous la Convention.

Dans les œuvres collectives de ce genre, l'unité fait parfois défaut. Néanmoins, bien que chaque collaborateur ait conservé l'initiative de son plan personnel et de ses idées, la méthode de recherches a été identique; chacun des auteurs a eu un égal souci de discerner et de juger équitablement les idées et les œuvres, sans parti pris, avec une rigoureuse impartialité et une complète indépendance scientifique.

Tous les fragments qui ont été réunis dans ce volume présentent un vif intérêt; chacun mériterait une analyse. Nous voudrions suivre M. Faguet, lorsqu'il soutient que toutes les idées qui ont plus ou moins consciencieusement dirigé les esprits pendant la période révolutionnaire se réduisent à une seule, l'idée de l'égalité. Nous aurions aimé à faire voir, avec M. Wolff, qu'au milieu des erreurs, des contradictions, des crimes même qui gâtent certaines des pages parmi les plus belles de la Révolution, seule à peu près la page de l'éducation nationale reste noble et nette. Il y aurait pareillement à montrer avec M. Sagnac que si la Révolution a définitivement créé en France la propriété individuelle, libre et absolue, si elle a établi la proportionnalité des charges fiscales, elle n'a pas, par suite d'habitudes très anciennes et de la pression des circonstances, établi en fait la liberté de la production et de la circulation des produits, mais qu'elle a formé, à côté d'une nouvelle aristocratie foncière d'origine bourgeoise, une démocratie rurale qui l'a défendue à l'intérieur et aux armées. Il ne serait pas sans utilité d'apprécier avec M. Cahen la faute commise par les hommes de 1789, lorsqu'ils voulurent mettre en harmonie la société civile et la société ecclésiastique en les régénérant toutes les deux. Mais sans vouloir méconnaître l'importance de ces différents chapitres, il faut avouer que l'attention sera surtout attirée par celui consacré au socialisme, d'autant que l'on y trouve la réfutation d'un grand nombre d'idées qui, malgré leur inexactitude, sont trop facilement acceptées et propagées.

La démonstration de M. Lichtenberger paraît décisive. La Révolution ne fut nullement socialiste dans son principe; si elle accomplit un grand nombre de dépossessions, ce ne fut pas en vertu d'une idée socialiste; les privilégiés furent dépossédés au nom même de la propriété et des « Droits de l'homme » et le clergé en vertu des pouvoirs de l'Etat; la Convention agit en raison de la nécessité publique et du droit de l'Etat de se défendre contre ses ennemis. Mais, d'autre part, la Révolution a tiré le socialisme de l'utopie pour le faire entrer dans la politique. Si les théories d'un Morellet, d'un Rousseau, d'un Mably, fantaisies de

sophistes ou rêveries d'hypocondres, dépourvues de tout caractère pratique, semblaient destinées au seul régal des lettrés, ces doctrines prirent une autre importance lorsque, développées par des chefs de gouvernement tels que Robespierre ou Saint-Just, elles risquaient de devenir, du jour au lendemain, les principes d'une constitution. La conjuration de Babeuf acheva de démontrer que le communisme avait cessé d'être un amusement de moralistes; il apparut pour la première fois comme capable d'avoir des conséquences pratiques.

D'un autre côté,ce qui constitue l'importance capitale de la Révolution dans l'histoire du socialisme,c'est la question de la propriété.Avant 1789, les questions relatives à la propriété étaient au second plan; avant de critiquer les bases mêmes de la société moderne, il était naturel de s'en prendre à une foule d'abus de tout genre qui, plus visiblement, écartaient l'homme du bonheur. La Révolution les abattit; elle supprima les privilèges, les inégalités civiles, une foule d'institutions parasites de tout genre. La félicité universelle ne résulta pas de ces réformes. Alors tandis qu'à mesure qu'elles se multipliaient, le nombre s'accroissait de ceux qui criaient à l'attentat contre les propriétés, il naquit chez quelques hommes politiques la conviction que c'était précisément dans la propriété et dans l'inégalité des biens qu'il fallait chercher l'origine des maux de l'humanité. La Terreur parut aux riches et aux modérés le signal de la catastrophe sociale, elle sembla à une partie des pauvres et des exaltés le prélude d'une ère nouvelle. La réaction thermidorienne l'écarta; le Directoire écrasa la conspiration de Babeuf; il ne réconcilia pas les deux factions opposées qui venaient de se séparer. Tous les éléments conservateurs de la nation, considérant la Révolution comme terminée, s'attachèrent d'autant plus étroitement à la propriété qu'elle avait été plus menacée; ils la consacrèrent par des théories plus absolues que celles de l'ancien régime et proscrivirent plus soigneusement toutes doctrines qui semblaient susceptibles de l'ébranler. Mais il demeurait des hommes que la Révolution avait profondément déçus et qui la regardaient comme inachevée, son œuvre ayant été confisquée au profit des riches. Une partie seulement des privilégiés avaient été détruits. Il resta encore une féodalité à abattre. En face de « l'économie politique des riches », quelques théoriciens en entrevoyaient une autre, d'où sortit le premier socialisme français.

On voit par cette rapide analyse ce qu'est cette publication qui se présente sous les auspices d'un maître tel que M. Faguet, dont les travaux sur les réformateurs de notre siècle ont été si remarqués. C'est une contribution aussi utile que remarquable à l'étude de la période révolutionnaire. Il faut être reconnaissant aux auteurs,

MM. Lichtenberger, Wolff, Sagnac, Cahen et Lévy Schneider d'avoir rassemblé, rapproché et mis en bonne lumière les idées maîtresses de la Révolution française, les idées qui ont plus ou moins dirigé les esprits durant la Révolution française et qui, léguées par elle aux générations suivantes, ont formé ce que l'on pourrait appeler l'esprit de la démocratie à travers tout le siècle qui vient de finir.

J. Lefort.

Das deutsche Reich und der Weltmarkt. (*L'Allemagne et le marché du monde*), par J. Wolf, professeur à l'Université de Breslau.

La politique commerciale de l'Allemagne a acquis une importance primordiale, depuis que M. de Caprivi a conclu de 1891 à 1894 les traités avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la Roumanie, la Russie. L'Allemagne, en 1891, au moment où la France allait dénoncer tous les traités de commerce et substituer le régime du double tarif, l'Allemagne est devenue le pivot de la politique internationale. Sera-t-elle en mesure de continuer ce rôle ? Cela dépend des modifications qui pourront être apportées au nouveau tarif de douane, que le chancelier de l'Empire, comte de Bulow et le secrétaire d'Etat, comte Posadowsky, ont concédé aux appétits agrariens. On sait que les droits sur les céréales sont augmentés de 57 p. 100 pour le froment et le seigle, de 80 p. 100 pour l'avoine. M. Wolf, dans une étude sur l'Empire d'Allemagne et le marché du monde, laisse entendre que le véritable objet du litige est une question plus grande encore, celle de savoir si l'Allemagne continuera à se développer comme Etat industriel ou si elle redeviendra Etat agricole. Deux écoles sont en présence : d'une part ceux qui veulent concentrer, limiter l'activité de la nation, qui considèrent l'expansion au dehors comme fâcheuse, qui souhaitent de nourrir les habitants avec le produit du sol, avec le blé et le bétail nationaux, à l'abri de toute importation étrangère ; d'autre part, ceux qui ne redoutent pas le contact de l'étranger, qui savent que pour vendre beaucoup de produits manufacturés au dehors, il faut acheter et des articles nécessaires à l'alimentation d'une population grandissante et des matières premières nécessaires à l'industrie.

Ces deux opinions contraires ont trouvé leur expression dans les écrits d'Oldenberg qui a l'appui d'Adolphe Wagner et dans ceux de Dietzel, Brentano, Max Weber. M. Oldenberg voit avec la plus vive inquiétude grandir le nombre de bouches qu'il faut nourrir avec du blé étranger ; l'Allemagne industrielle lui devient trop dépendante de l'étranger ; la concurrence de l'Asie, le péril jaune menacent l'avenir ! Une

famille d'ouvriers japonais vit avec 180 mark par an tandis qu'il faut 780 mark en Allemagne.

Au péril jaune, ne faut-il pas ajouter celui de l'Amérique du Nord et peut-être un jour de la Russie ?

Si M. Oldenberg représente le pessimisme et le mercantilisme, M. Dietzel reprend les arguments bien connus du libre-échange. M. Wolf s'efforce de tenir la balance entre les opinions extrêmes ; il examine la question de savoir si l'Allemagne pourra maintenir sa situation industrielle, si la concurrence des autres Etats manufacturiers s'accentue, si l'Extrême-Orient avec ses millions de bras entre en scène, enfin si les pays exportateurs de céréales évoluent à leur tour. Sur le premier point, concurrence des États européens, M. Wolf est à peu près sans inquiétude. Il est inutile d'insister sur les raisons qu'il met en avant, elles ont été exposées bien souvent par des observateurs étrangers comme Leroy-Beaulieu, Blondel. Quant au péril jaune, M. Wolf se montre avec raison sceptique. M. de Brandt, qui a été pendant trente-trois ans en Chine et au Japon a exprimé l'opinion qu'une industrie solide n'a pas à redouter la concurrence asiatique ; l'ouvrier japonais, chinois, moins coûteux, manque de force physique, de persévérance et d'esprit d'ordre ; il faut trois ou quatre Japonais pour faire l'ouvrage d'un Anglais ; en outre les difficultés ouvrières qui ont surgi en Europe et aux Etats-Unis ne seront pas épargnées à la Chine et au Japon ; les salaires et le prix des marchandises des articles indispensables à la vie ont subi une hausse considérable. Le professeur Schumacher confirme le témoignage de M. de Brandt en disant : au Japon le prix du sucre a haussé de 55 p. 100, le sel de 134, l'orge de 103, le seigle de 179, le riz de 183, le poisson salé de 175 ; les salaires ont haussé de 86 à 140 p. 100 suivant les métiers ; l'exportation du Japon a augmenté de 200 à 360 millions de mark, l'importation a augmenté de 200 à 600 millions.

Une observation intéressante, c'est que l'exportation allemande est surtout considérable vers l'Angleterre, pays industriel, beaucoup plus que vers la Russie et l'Autriche.

En 1899, l'Allemagne a vendu à l'Angleterre 38 millions de tricots de laine, 1 million seulement en Russie, 17 millions de dentelles de coton en Angleterre, rien en Russie. Relativement aux Etats-Unis, M. Wolf n'est pas très rassuré ; il ne les considère pas comme une quantité négligeable ; il redoute l'invasion des marchés tiers par les Américains. Ce qui distingue la production américaine, c'est d'ailleurs la cherté de la main-d'œuvre qui oblige à chercher dans le machinisme l'abaissement du prix de revient. Quant à la crainte de manquer de céréales pour l'alimentation du vieux monde, c'est une crainte chimérique.

Oldenberg n'indique pas de remède aux dangers qui lui semblent menacer l'Allemagne ; Adolphe Wagner dit qu'il faut se préoccuper de ralentir l'accroissement de la population en Allemagne ; M. Wolf serait partisan d'une union douanière de l'Europe centrale, embrassant d'abord l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, plus tard l'Italie, la France, la Belgique, la Hollande et les Etats des Balkans. C'est là une solution théorique, à la réalisation de laquelle nous ne croyons guère.

RAFFALOVICH.

ENGLISCHE LOKALVERWALTUNG. — DARSTELLUNG DER INNEREN VERWALTUNG ENGLANDS IN IHRER GESCHICHTLICHEN ENTWICKLUNG UND IN IHRER GEGENWÆRTIGEN GESTALT (*L'administration intérieure de l'Angleterre exposée dans son développement historique et dans son organisation présente*), par JOSEPH REDLICH. Leipzig, Duncker et Humblot, 1901.

L'auteur de ce substantiel in-octavo de huit cents pages a un double objet en vue : d'abord, celui de faire connaître le mécanisme de l'administration tant municipale que régionale de l'Angleterre tel qu'il a été établi et qu'il fonctionne sous l'impulsion de la démocratisation croissante de la nation anglaise, et ensuite, celui de protester contre les idées émises à ce sujet par le célèbre historien prussien Rodolphe de Gneist. De ses savantes et persévérantes études, celui-ci avait tiré la conclusion qu'au dix-huitième siècle, l'évolution historique du peuple anglais avait atteint son couronnement et abouti à un système de pur *self government*, dont il préconisait la transplantation en Allemagne. A ses yeux, ce qui s'est fait en Angleterre depuis cette époque est le fruit de la décadence et nullement du progrès. Ce qu'il admirait dans l'Angleterre d'il y a cent ans, c'était l'autorité administrative remise presque tout entière aux mains de notabilités locales et foncières choisies par la couronne, et s'acquittant de leur office à titre purement honorifique ; ce qu'il reprochait au système moderne, c'est de confier cette même autorité à des corps élus par les contribuables et s'aidant du concours de fonctionnaires de carrière rétribués ; pour lui, on avait substitué à un régime ne s'inspirant que des intérêts généraux un régime qui s'attache avant tout à donner satisfaction à des intérêts locaux et secondaires. Quels que soient les mérites sérieux de Gneist comme historien, il est évidemment étrange de présenter comme modèle de *self-government* ce que les Anglais ont appelé la *Squire-Archy*, c'est-à-dire le gouvernement presque exclusif par les *Squires* ou gentilshommes campagnards. Nous avons les portraits de deux spécimens différents de l'espèce, l'un, le sir Roger de Coverley

d'Addison, l'autre poussé, il est vrai, à la caricature, le *Squire* Western de Fielding, mais pour différents qu'ils soient, ni l'un, ni l'autre ne se recommandent par une intellectualité au-dessus du médiocre. Dans tous les cas, tolérable, si l'on veut, au temps où l'Angleterre était une nation surtout agricole (et encore les *squires* n'ont jamais représenté que la classe des propriétaires), le système a perdu toute raison d'être le jour où elle s'est industrialisée; la force même des choses devait amener son renversement.

Il n'est pas nécessaire d'être un démocrate forcené, il suffit de ne pas se laisser abuser par des préventions théoriques, pour s'en apercevoir. Peut-être, de son côté, le régime administratif actuel a-t-il aussi ses inconvénients, qui se manifesteront tôt ou tard. Il est vrai qu'avec leur instinct pratique les Anglais excellent à obtenir des résultats remarquables d'institutions qui, chez des peuples plus engoués de généralisations hâtives, feraient courir de sérieux dangers à la bonne gestion des affaires publiques.

Le défaut d'espace ne nous permet pas de suivre M. Redlich dans son exposé très détaillé de la législation en vigueur, ni dans les commentaires dont il l'accompagne; son ouvrage est un traité complet de la matière, conçu dans un esprit résolument optimiste. Dans la première division, il a des parties tout à fait excellentes; nul n'a mieux que lui disséqué le gouvernement de la ploutocratie terrienne prisé si haut par son prédécesseur allemand, ni mieux fait voir l'influence capitale que par l'intermédiaire de ses amis, les philosophes radicaux, Bentham a exercée sur la formation des idées politiques contemporaines de l'autre côté de la Manche. Les divisions suivantes de son livre sont instructives et rien n'y a été laissé dans l'ombre; elles dénotent des connaissances approfondies puisées aux sources premières.

Certains indices nous font supposer que M. Redlich n'a pas encore atteint l'âge malheureux où l'homme est réduit à ne regarder qu'en arrière; qu'il nous permette donc de lui donner le conseil, s'il est appelé à préparer une nouvelle édition de son livre, d'éviter les développements excessifs: sans tomber dans la sécheresse, il gagnera à condenser l'expression de sa pensée.

E. CASTELOT.

MISSION DE BONCHAMPS VERS FACHODA A LA RENCONTRE DE LA MISSION MARCHAND A TRAVERS L'ETHIOPIE (avec une carte et des gravures) par CHARLES MICHEL, second de la mission. Paris, Plon Nourrit et Cie. 1901.

Les voyages d'Arnaud en 1840 et 1841 et ceux plus récents de Junker (1876-1878) avaient démontré que le Sobat, affluent de droite du Nil qui

vient s'y jeter un peu en amont de Fachoda, est navigable jusqu'à Nasser à environ 1800 kilomètres de la mer Rouge; le volume d'eau des affluents du Sobat lui-même indiquait en outre que ceux-ci devaient être flottables, tout au moins pour des embarcations légères. Afin de gagner Fachoda, il était donc parfaitement rationnel de chercher à atteindre une de ces rivières et de la descendre ensuite jusqu'au but qu'à Paris même on avait désigné à la mission. Les rivières sont des chemins qui marchent, on le sait depuis longtemps, mais les hommes ne sont ni des poissons, ni même des amphibies, et pour marcher avec la rivière, il leur faut un véhicule. Aussi le département des colonies avait-il mis à la disposition de M. Bonvalot, qui devait être le chef de la mission, un bateau démontable en acier; toutefois, à la suite d'une série de tiraillements peu édifiants à raconter, les autorités le gardèrent à Djibouti, où lors de son retour, M. Michel put aller le contempler dans une cour au travers des trous d'un emballage usé laissant passer des tôles passées au minium et des boulons rongés par la rouille. Admirons une fois de plus la clairvoyance et l'esprit pratique dont sait faire preuve à l'occasion notre paternelle administration.

Lorsqu'après avoir surmonté les obstacles que lui opposa la méfiance des Abyssins, M. de Bonchamps, qui avait pris le commandement de l'expédition, descendit des derniers contreforts des montagnes de l'Ethiopie, il dut donc s'engager en pleine saison des pluies dans les plaines marécageuses, où son escorte, accoutumée au climat des altitudes élevées, était appelée à terriblement souffrir. A force d'énergie, d'efforts, lui et ses compagnons européens poussèrent une pointe héroïque jusqu'au confluent de l'Adjoubba et du Baro, c'est-à-dire à 150 kilomètres seulement de Fachoda, mais arrivés là, l'hostilité des tribus voisines, la famine et la maladie les forcèrent à battre en retraite. Quand ils eurent regagné Bouré, une des premières étapes dans la montagne, des 150 hommes qui étaient partis avec eux, ils ramenaient 80 malheureux tous malades et exténués; de 140 animaux de bât, ils en avaient encore 27. A Bouré, ils rencontrèrent le ras abyssin Tessama, chargé par Ménélik de soumettre à sa domination les régions situées entre le massif montagneux et le Nil. M. de Bonchamps épuisé par les fatigues et la maladie ne put se joindre à lui; M. Michel fut renvoyé en Europe afin de rendre compte de ce qui s'était passé; seuls deux membres de l'expédition, MM. Faivre et Potter, l'accompagnèrent et eurent la stérile satisfaction de planter à la pointe d'un îlot du Nil un drapeau français que le commandant Marchand put saluer au passage dix-sept jours plus tard. Pendant le voyage de retour, M. Potter fut tué d'un coup de lance par un nègre en embuscade dans les hautes herbes.

L'ouvrage se termine par deux intéressants appendices, le premier sur l'entomologie et les oiseaux de la région, le second sur les conditions du voyage, les poids et mesures, le commerce, la culture et les saisons du pays. Notons aussi un exposé sommaire, mais très bien fait, de l'organisation politique sociale, ainsi que des mœurs et des lois et coutumes en vigueur dans l'empire de Ménélik. Au point de vue géographique, l'expédition Bonchamps a été la première à fixer nos connaissances sur le bassin supérieur des affluents du Sobat. Certes, ces renseignements ont une valeur scientifique sérieuse, mais ils ont été chèrement payés.

E. Castelot.

Pages et discours, par Frédéric Passy, 1 vol. in-18, Paris, Guillaumin et Cie, 1901.

Infatigable, M. Frédéric Passy publiait naguère : *Une exhumation, un cours public sous l'Empire*. Ce petit livre a eu le succès qu'il méritait, puisque le *Monde économique*, qui avait publié ce *cours*, a demandé à l'auteur de continuer ses *Exhumations*. C'est ainsi qu'est né le présent volume. *Pages et Discours*, le titre l'indique, est un recueil d'études déjà publiées sur divers sujets et de discours prononcés dans des occasions plus ou moins solennelles : ouvertures de cours de l'Association philotechnique, distributions de prix, communications faites à des sociétés savantes : Société française pour l'avancement des sciences, Académie des sciences morales et politiques, etc.

Les sujets en sont toujours d'actualité : l'impôt progressif et l'impôt sur le revenu, par exemple. La progression, dit M. Passy, ne peut aller jusqu'à absorber la totalité des revenus. Elle s'arrêtera donc à un chiffre quelconque ; « d'où cette conséquence que les fortunes appelées grosses seront frappées de plus en plus lourdement, jusqu'à un certain chiffre, mais que les très grosses, supérieures à ce chiffre, cesseront d'être soumises à la loi commune. »

De plus, il est déjà difficile d'évaluer exactement les revenus de chacun, et l'on s'expose à commettre de grandes erreurs, c'est-à-dire de grandes injustices. Il est encore bien plus difficile de connaître les diverses charges de famille ou autres que supporte le possesseur d'un revenu donné.

Un même revenu peut appartenir à un célibataire, à un ménage sans enfants, à un ménage qui a un plus ou moins grand nombre d'enfants, à un ménage qui doit soutenir les grands-parents, etc. Imposerez-vous le même tarif dans tous ces cas? Quelle iniquité! Corrigerez-vous la progression par la dégression? Quelle difficulté!

« Que l'on fasse disparaître les monopoles et les privilèges qui troublent le libre jeu de la loi de l'offre et la demande. Que l'on fasse disparaître avec la prétendue protection du travail national, les atteintes portées à la liberté du travail et les entraves mises à la consommation. Rien de mieux. Mais faire la guerre à la richesse honnêtement acquise ; mettre à l'amende, par la surcharge dont on les frappe, les fortunes à mesure qu'elles se forment, c'est, sous prétexte de philanthropie et sous couleur de démocratie, faire une œuvre anti-économique et anti-démocratique ».

Deux discours sur Malthus et sa doctrine méritent aussi toute l'attention des lecteurs. M. Passy distingue deux faces dans la doctrine du pasteur anglais : la question de la population et la question de la misère, celle-ci conduisant à celle-là. Au point de vue de l'assistance, Malthus a établi ou maintenu la vraie doctrine : il faut faire l'aumône, comme toute chose, avec discernement, et donner à chacun autant que possible selon ses mérites.

Au point de vue de la population, M. Passy estime que la doctrine malthusienne est incomplète et exagérée. Incomplète, parce que l'auteur ne met pas en parallèle la capacité de multiplication des animaux et des végétaux, qui servent de nourriture à l'homme, avec la capacité de multiplication de l'espèce humaine. Exagérée, parce que le danger de surpopulation n'est pas si redoutable que l'a cru Malthus. Chaque bouche est accompagnée de deux bras. L'essentiel est de ne pas agrandir les bouches et raccourcir les bras. Or, c'est à quoi aboutissent beaucoup d'institutions surannées et même de nouvelles.

L'Education mutuelle, le Luxe, le Respect, le Prix de la Gloire, donnent matière à des considérations non moins intéressantes. Les lecteurs voudront certainement les lire, c'est pourquoi nous n'en dirons pas davantage. Nous ne prétendons pas les guider, mais seulement les avertir.

Comme on le voit, ces remises au jour sont loin d'être intempestives. Elles n'empêchent, du reste, nullement M. Passy de faire du nouveau, d'écrire dans diverses revues des articles toujours jeunes et vibrants. C'est ainsi qu'il nous est parvenu dernièrement un numéro de la *Revue d'Europe* (juillet 1901) en tête duquel se trouve un article sur la *Guerre et l'arbitrage*, où M. Passy expose l'état actuel de la question et les progrès réalisés jusqu'à ce jour, en matière d'arbitrage international, progrès qui prouvent que certaines prétendues *utopies* peuvent devenir des réalités.

H. Bouet.

FÉDÉRATION ABOLITIONNISTE INTERNATIONALE, Congrès de Lyon 28-31 mai. Rapport verbal présenté par M. YVES GUYOT, br.-18, Paris, aux bureaux du *Siècle*, 1901.

L'homme a ou croit avoir conquis sa souveraineté et il en fait un usage... il faut voir; mais la femme en est encore loin. Elle peut être enlevée à ses juges légaux, soumise à l'arbitraire d'agents de police ou de médecins qui l'arrêtent, l'emprisonnent, la détiennent en dehors de toute légalité. Si les articles du Code pénal destinés à protéger la liberté individuelle contre les attentats des fonctionnaires publics étaient appliqués à ces policiers et médecins, ils seraient passibles du bagne. Mais il paraît que la femme n'a pas de liberté individuelle, c'est le privilège de l'homme.

Que faut-il pour que la femme tombe sous la coupe des agents de police et des médecins? Il suffit qu'elle se prostitue. En quoi consiste la prostitution? A faire commerce de son corps, à « subordonner ses rapports sexuels à la question de gain ». Comment savoir si la question de gain entre en jeu dans les rapports sexuels, à moins d'assister à toute la représentation?

Mais, j'y songe, le contrat de mariage, qu'est-ce donc autre chose que la « subordination des rapports sexuels à la question de gain »? La parole du maire opère-t-elle la transsubstantiation du mal en bien, non moins miraculeusement que la parole du prêtre opère celle du pain et du vin en Dieu?

Et pourquoi, dans le contrat de prostitution, la vendeuse est-elle seule considérée comme coupable, et non l'acheteur? Nouveau mystère. Est-ce parce que la femme provoque? Quand la provocation vient de l'homme, ce qui n'est pas très rare, celui-ci est donc punissable. Où est le règlement qui prévoit ce cas? C'est que l'homme est trop faible pour résister à la tentation? Pauvre petit! Dès le commencement du monde il a été séduit par Eve; il n'est pas plus avancé aujourd'hui! Comment un être si faible peut-il faire des lois si féroces? Toujours mystère!

La morale n'a donc rien à voir dans cette affaire. Le policier vous lâcherait peut-être. Mais voici le médecin qui vient dire que la prostitution est dangereuse pour la santé publique. Les femmes qui se prostituent peuvent communiquer des maladies vénériennes. — Et les hommes ne sont-ils pas dans le même cas? Donc, pas de règlementation du tout, ou la même pour les deux sexes.

Ces absurdités clérico-médico-légales ne tiennent donc pas debout. M. Yves Guyot, qui les a combattues dans de nombreuses publications et notamment dans un volume de 600 pages : *La prostitution*, nous

donne dans le présent opuscule le rapport qu'il a présenté à la Fédération abolitionniste internationale. L'auteur ne fait guère que redire ce qui a été dit par lui et par d'autres des milliers de fois, mais qu'il ne faut pas se lasser de répéter tant qu'on n'aura pas atteint le résultat définitif. La conclusion de M. Yves Guyot est que la prostitution ne saurait faire l'objet d'une règlementation ni d'une législation spéciale. Il y a, ajoute-t-il, une syphilis morale plus redoutable que la syphilis physique. Cette syphilis morale, c'est une notion confuse des attributions du gouvernement et de la loi qui donne à l'Etat la tâche de faire des besognes de répression et de persécution contre des personnes qui ne sont coupables d'aucun délit.

On ne peut mieux dire ; et, à force de frapper sur le clou, peut-être finira-t-on par l'enfoncer.

H. Bouet.

Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'édit de Nantes jusqu'à juillet 1870, par Gaston Bonet-Maury, 1 vol. in-8° Paris, Félix Alcan, 1901.

Quand on considère le cours des événements et des idées depuis deux ou trois siècles, on est tenté de croire que l'ère des luttes religieuses est passée et que l'esprit de tolérance prévaut parmi les hommes, que la liberté de conscience est définitivement assurée. Pourtant il n'en est rien. Depuis quelque temps on n'entend parler que d'anticléricalisme, d'antisémitisme, d'anti-protestantisme, d'anti-maçonnisme. Toutes les sectes rivalisent en haine, en menaces les unes contre les autres et il ne faudrait pas être surpris, si elles en venaient aux mains.

Avant qu'elles en arrivent à cette extrémité, il convient de voir ce qu'ont été dans le passé les guerres religieuses et les résultats qu'elles ont produits. Le livre de M. Bonet-Maury vient donc à propos et nous ne saurions trop le recommander à l'attention des combattants présents et futurs de tous les partis.

Personne n'ignore que la France fut dévastée par les guerres religieuses du XVIe siècle. L'Edit de Nantes, dit M. Bonet-Maury, fut la première ordonnance par laquelle un souverain laissait une portion de ses sujets professer une religion différente de la sienne. Cet édit fut maintenu pendant le règne de Louis XIII et le commencement du règne de Louis XIV. L'expérience du passé a prouvé, disait Louis XIII dans sa déclaration du 22 mars 1615, que les remèdes violents n'ont servi qu'à accroître le nombre de ceux qui sont sortis de l'Eglise, au lieu de leur enseigner le chemin d'y retourner. En conséquence il ordonne de garder invariablement l'édit de Nantes.

Grâce à cette liberté de conscience relative, dit M. Bonet-Maury, on vit bientôt la paix renaître dans le royaume et, avec elle, la sécurité indispensable aux laboureurs, gens de métier et commerçants, pour reprendre leurs travaux. Les lettres, les arts, la théologie même profitèrent du calme et de la liberté rendus au pays. La réduction de la taille et la liberté du commerce des grains soulagèrent les agriculteurs, jusque-là foulés par les gens de guerre et écrasés de corvées.

La paix ne fut qu'une trêve et l'on sait que l'Edit de Nantes fut révoqué par Louis XIV. Nous ne pouvons exposer ici les causes et les circonstances de cette révocation : les lecteurs les trouveront dans le livre même ; nous voulons seulement rappeler que les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Dès 1689, Vauban constatait que cette mesure avait causé les maux suivants : « L'appauvrissement de nos arts et manufactures, la ruine de la plus grande partie du commerce, par suite du départ de 80 à 100 000 personnes, emportant plus de 30 millions de livres d'argent, l'accroissement des armées étrangères par 5 à 600 officiers et 10 à 12.000 soldats français beaucoup plus aguerris que les leurs. » D'autres documents nous apprennent que l'industrie des soieries et des rubans, florissante naguère à Lyon et dans le Bas-Languedoc, perdit 20.000 métiers sur 26.000. La manufacture des chapeaux, renommée en Normandie, émigra en Angleterre et en Hollande ; celle des serges et des toiles y fut extrêmement diminuée, etc.

Si l'industrie tomba en décadence, la religion devint-elle plus prospère ? Pas le moins du monde : outre que le protestantisme ne fut pas détruit, la libre pensée, le déisme et même l'athéisme firent de rapides progrès et la Révolution fut l'aboutissant de la protection cléricale : les biens de l'Eglise furent nationalisés, les prêtres persécutés. N'aurait-il pas mieux valu suivre le conseil suivant de Marmontel : « Laissez descendre la foi du ciel, elle fera des prosélytes; mais avec des édits on ne fera jamais que des rebelles ou des fripons. Les braves gens seront des martyrs, les lâches seront des hypocrites, les fanatiques de tous les partis seront des tigres déchaînés. »

La religion privée de la protection de l'Etat, sous le régime révolutionnaire, n'en renaquit pas moins de ses cendres. Comme le remarque M. Bonet-Maury, le Concordat n'était nullement nécessaire pour la restaurer. Ce Concordat lui a-t-il été au moins de quelque utilité ? La religion catholique sous Bonaparte, suivant la forte expression de Benjamin Constant, subit quatorze ans de servitude », confirmant ainsi les paroles de Rabaut Saint-Etienne : « Celui qui attaque la liberté des autres mérite de vivre dans l'esclavage. »

On peut suivre ainsi l'histoire jusqu'à 1870, et l'on s'assurera, comme

le dit M. Bonet-Maury, que « à toute époque, il y a eu corrélation étroite entre la liberté politique et la liberté philosophique ou religieuse, de sorte qu'on peut poser en principe que la liberté de conscience n'a pas de pire ennemi que le despotisme politique, ni de meilleur soutien que la liberté de la parole et de la presse. »

On constatera également que « c'est à l'intolérance de Louis XIV et de Louis XV qu'il faut attribuer la misère économique de notre pays au XVIII[e] siècle, misère qui produisit le déficit croissant du Trésor public et finit par aboutir à la Révolution. » Bref, « toutes les fois que la liberté de conscience a subi des épreuves, la prospérité de notre pays en a subi le contre-coup funeste : les défaites de la cause morale ont été suivies d'une crise économique ».

Une des principales causes de l'intolérance,d'après M. Bonet-Maury, c'est la protection de l'Etat. Le système d'une religion d'Etat, dit-il, favorisa, s'il n'engendra pas, le monopole du clergé catholique, et ce fut là une cause d'intolérance. Ce sont les privilégiés qui, par une pente fatale, ont conduit l'Eglise catholique à l'intolérance.

Nous ne saurions trop engager les antisémites, les anticléricaux et autres nationalistes à méditer les idées et les faits exposés dans ce livre avant d'aller plus loin dans la voie où ils sont engagés.

H. Bouet.

L'évolution du socialisme, par Jean Bourdeau, 1 vol. in-18 Paris, Félix Alcan, 1901.

Ondoyant et divers, tel est bien le socialisme. En cela il est tout à fait humain, et c'est peut-être une des principales causes de son succès. A l'origine, le socialisme se proposait pour idéal de réaliser le plus grand bien du plus grand nombre, de tous, si possible. Aujourd'hui, le D[r] Kautsky proclame que « nous ne représentons pas le bien général, mais l'intérêt des classes prolétaires. »

Autrefois les socialistes, désespérant de jamais pouvoir entrer dans les assemblées parlementaires, étaient hostiles à toute action publique et proclamaient l'impuissance des méthodes pacifiques : « le terme de candidat était dans leur bouche une injure. Il n'était question pour eux que de la lutte économique, de l'organisation syndicale. Aujourd'hui, ils rejettent cette lutte au deuxième plan, condamnent la grève générale : grèves et syndicats n'ont plus pour eux qu'une importance secondaire. »

C'est surtout depuis que le gouvernement est républicain de nom que le socialisme a évolué. En trente ans, dit MJ. Bourdeau, il est

passé de l'état de secte à celui de parti d'opposition, puis de parti de gouvernement.

Dans cette période trentenaire, c'est le marxisme qui a prévalu. Qu'était-il au début ? Qu'est-il devenu ? Pour M. Bourdeau, le marxisme a ses racines dans le socialisme français antérieur, en partie dans Proudhon, pourtant si dédaigné par Marx et ses disciples. C'est à Augustin Thierry et à Guizot que Marx a emprunté sa théorie de la lutte des classes. On ne comprend guère comment la doctrine marxiste a prévalu sur ses devancières. Le *Capital* de Marx est plongé aux deux tiers dans l'ombre mystérieuse du sanctuaire. Même parmi les docteurs, le nombre de ceux qui ont lu Marx d'un bout à l'autre est restreint. La plupart ont les yeux de la foi pour suppléer à une familiarité réelle avec le texte sacré.

Il résulte de là, comme l'a dit un autre marxiste, que Marx est comme la Bible, que l'on peut interpréter dans les sens les plus opposés. Marx lui-même, observe M. Bourdeau, a contredit et pour ainsi dire abandonné dans ses notes posthumes qui forment le troisième volume du *Capital*, la théorie de la valeur déterminée par le travail des foules ouvrières, pierre angulaire de sa dialectique.

Il convient de rendre cette justice aux socialistes qu'à mesure qu'ils s'instruisent, qu'ils apprennent l'économie politique et qu'ils étudient le *Capital*, ils se détachent du socialisme « scientifique ». A vrai dire, ce n'est qu'à regret et ce n'est pas toujours pour arriver à des principes plus sains, mais il faut prendre patience, et laisser au temps le soin d'accomplir son œuvre.

Pour le moment, on n'a jamais tant parlé d'unité socialiste, mais il n'y a jamais eu plus de diversité. L'unité n'est que négative. Les socialistes s'accordent pour attaquer la société capitaliste ; quant à ce qu'ils mettront à la place, ils se gardent bien de le dire.

Le socialisme n'est donc plus une question de doctrine, mais d'intérêt. Ce qui le prouve peut-être avec le plus d'évidence, c'est la composition de son personnel. Un parti qui prétend prendre la défense des pauvres, des faibles, des opprimés, et qui invite les prolétaires de tous les pays à s'unir, devrait se composer en grande majorité de prolétaires, d'ouvriers urbains et ruraux. En réalité, il n'en est rien. Parlant du Congrès international de 1900, M. Bourdeau écrit : « Il eût été intéressant d'être renseigné sur la statistique par professions des membres du Congrès. Bien que le bureau fût renouvelé chaque jour, nous n'y vîmes figurer, pour ainsi dire, que des bourgeois, avocats, professeurs, journalistes, etc., parfois même des capitalistes. » Quant aux paysans, « au Congrès de Breslau, il n'y avait pas un seul délégué

paysan, et la question agraire s'est débattue entre docteurs d'Université. »

Ni ouvriers ni paysans! La masse du peuple est donc complètement étrangère au mouvement socialiste; l'armée socialiste se compose d'avocats, de médecins, de professeurs, de journalistes, de docteurs d'Université, de bourgeois et même de capitalistes, qui s'assemblent soit pour se faire peur les uns aux autres, soit pour s'arracher l'assiette au beurre! Retirez le beurre de l'assiette et l'assemblée se dispersera.

En résumé, le socialisme est devenu purement et simplement un parti politique, une association électorale; presque tous les socialistes sont devenus ministériels. Le socialisme n'est plus une doctrine, s'il l'a même jamais été. Tout en considérant l'économie comme la substructure sociale, il se désintéresse de plus en plus des questions économiques. Comme le remarque M. Bourdeau, on ne trouve que contradictions dans ses votes et ses doctrines sur les questions les plus vitales : l'armée, la politique coloniale, le libre-échange. Dans le Congrès de 1900, « tout ce qui concerne la législation économique, d'une si grande importance pour les classes ouvrières, se trouvait relégué à la dernière journée du Congrès. On vota les rapports sur ces questions au pas de course. »

Le socialisme étant arrivé où nous venons de le voir, quelle sera son évolution future? Il serait présomptueux de la prophétiser, mais on peut du moins dire ce qu'il devrait devenir. Puisqu'il n'y a plus de doctrine socialiste, le marxisme étant démoli par les marxistes eux-mêmes, les socialistes se trouvent libres, de ce fait, de prendre la direction qu'ils jugeront la meilleure. Jusqu'ici il n'a été réellement qu'utopique et politique; pourquoi ne deviendrait-il pas enfin scientifique? Pourquoi n'étudierait-il pas sérieusement les questions du libre-échange et de la protection, de la politique coloniale, etc.? Ces questions sont du domaine de l'économie politique? Eh bien, les socialistes deviendront économistes. Il y aura deux noms pour exprimer la même chose.

H. Bouët.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le projet de tarif allemand. — Les résultats du dégrèvement des boissons hygiéniques. — Comparaison des prix des nécessités de la vie en Angleterre et en France, — en Hollande et en Allemagne. — Les retraites ouvrières repoussées par la Confédération générale du travail.—Les ouvriers étrangers exclus des travaux publics. — Un jugement de la Chambre des Lords établissant la responsabilité des *trades-unions*. — L'ajournement de la reprise du Congo belge. — Tableau comparatif des dettes publiques. — La protection des produits musicaux et littéraires réclamée par *la République*. — Les médecins protectionnistes en Allemagne. — Le changement de la langue officielle à Malte.

La politique protectionniste inaugurée en 1879 par M. de Bismarck, atténuée ensuite par les traités de commerce de M. de Caprivi, va se trouver consolidée et singulièrement aggravée par le nouveau tarif dont le projet a été publié par le *Moniteur de l'Empire*. Les droits sur les céréales, froment, seigle, orge, avoine y sont portés à environ 50 0/0 et il en est de même des droits sur les viandes. L'Allemagne ne produisant point, même dans les meilleures années, toute la quantité de denrées alimentaires, nécessaire à sa consommation, ces droits joueront entièrement et l'on n'évalue pas à moins de 2 milliards l'impôt que paieront de ce chef les consommateurs à l'oligarchie agrarienne des *junkers*. A la vérité, les industriels et, en particulier, les fabricants de tissus de toutes sortes recevront de leur côté un surcroît de protection, mais il est facile de prévoir que ce relèvement des droits leur sera plus nuisible qu'utile. S'il rend le marché allemand moins abordable pour les produits manufacturés de l'étranger, en revanche, l'augmentation des frais de la production, sans parler des représailles que suscitera le nouveau tarif, leur enlèvera au dehors plus de clients qu'elle ne leur en vaudra au dedans. La concurrence allemande qui répandait naguère une terreur vraie ou simulée chez les *fair traders* et les jingoes anglais, recevra un coup mortel, et les ouvriers allemands seront atteints à la fois par l'augmentation du prix de la vie et par la diminution des moyens de la gagner.

Le socialisme seul verra s'accroître sa clientèle, et il est douteux que la promesse faite par M. de Bulow d'affecter à une destination philanthropique l'excédent des droits contribue à retarder sensiblement ses progrès.

Il est toujours dangereux pour une classe, si puissante qu'elle soit ou se croie, d'employer son influence à augmenter ses revenus aux dépens du reste de la nation. La noblesse française en a fait la cruelle expérience, en s'obstinant à conserver des privilèges et des droits féodaux qui avait cessé d'avoir leur raison d'être. Les agrariens allemands et leurs congénères protectionnistes des autres pays pourraient bien quelque jour s'exposer à la même subversion violente. Et ne serait-il pas grandement temps d'opposer une barrière à l'aveugle et imprévoyante avidité de ces complices inconscients du socialisme?

*
* *

Pour permettre de juger les premiers effets des changements introduits dans le régime des boissons par la loi du 29 décembre 1900, le ministre des Finances a fait procéder à un relevé détaillé du produit des droits sur les boissons, y compris les licences, pendant le premier trimestre de 1901.

Vins. — Il a été consommé, pendant les trois premiers mois de l'année courante, 10.339.747 hectolitres de vin, en augmentation de 2.331.011 sur la consommation pendant la période correspondante de 1900. Ainsi, la consommation du vin a augmenté de 29 0/0. Il n'est pas douteux que l'affaiblissement considérable des prix provoqué par l'abondance des récoltes de 1900 et de 1899 a eu son influence dans le développement de la consommation du vin; mais elle est assurément aussi une conséquence du dégrèvement.

Malgré cet accroissement de la consommation, il y a eu, par suite de la réduction des taxes sur les vins, diminution de 20.084.772 francs dans le rendement des droits: 18 millions 050.722 francs au lieu de 38.135.494 francs.

Cidres. — La consommation du cidre pendant le premier trimestre 1901 a plus que doublé: 3.084.688 hectolitres au lieu de 1 million 419.660 pendant les trois premiers mois de l'an dernier. Aussi, malgré la suppression des droits d'entrée, de détail et de taxe unique, le produit des droits sur les cidres n'a fléchi que de 14 0/0 : 2.915.811 au lieu de 3.406.018 francs.

Comme pour les vins, l'abondance exceptionnelle de la récolte du

cidre en 1900 explique, au moins autant que le dégrèvement, l'augmentation de la consommation du cidre.

Bières. — Par suite du dégrèvement de 50 0/0 environ opéré par la loi du 29 décembre 1900, les droits sur la bière ont produit pendant le premier trimestre 1901, 3.329.985 francs au lieu de 5.889.742. La consommation de la bière a augmenté d'une façon à peine sensible. L'administration des finances attribue ce fait d'abord à l abondance des cidres et des vins qui a dû nuire à la consommation de la bière et aussi à ce que le dégrèvement n'a pas exercé une influence marquée sur les prix de la vente de la bière.

Ce résultat atteste à quel point *les impôts qu'on ne voit pas*, en augmentant artificiellement le prix des articles nécessaires à la vie, en diminuent la consommation et par conséquent le bien-être et même la santé de la multitude, dont le pouvoir d'achat est infiniment plus limité que le besoin d'acheter.

Comme le remarque M. Yves Guyot dans le *Siècle* :

« La politique du protectionnisme et des taxes indirectes, c'est la politique de la cherté et du rationnement.

« La politique du libre-échange à l'intérieur et à l'extérieur, c'est la politique du bon marché et du bien-être du plus grand nombre. »

*
* *

Citons, à l'appui l'extrait d'une lettre de Londres, adressée au *Siècle*, et renfermant une comparaison des prix des articles de nécessité ou de confort dans la patrie de Cobden et dans celle de M. Méline :

Nous payons le café, non plus 2 francs ou 2 fr 50 la livre, mais 2 fr. 75 le kilo ; le cacao 5 fr. au lieu de 7 ; le pain, un sou moins cher la livre, un half-penny, comme ils disent ; le beurre pas tout à fait un shilling, c'est-à-dire 1 fr. 25 la livre au lieu de 1 fr. 80 à Paris. Et les œufs frais : 30 sous la douzaine au lieu de 36 ; le jambon 2 fr. 40 le kilo au lieu de 3 fr. 80 ; le porc frais, de 1 fr. 60 à 2 fr. 20 au lieu de 2 fr. 20 à 2 fr. 60; on a ici pour 4 sous une boîte d'allumettes bougies comme celles qui coûtent en France 1 fr. 20; le tapioca coûte 0 fr. 55 le kilo au lieu de 1 fr. 20 ; le vermicelle 0 fr. 80 au lieu de 1 fr. 60; le riz 0 fr. 35 au lieu de 0 fr. 80 ; le pétrole revient à peu près à 4 sous le litre au lieu de 9. Et le gaz coûte presque moitié moins cher à Londres qu'à Paris; quant au charbon, au lieu de 3 francs les 50 kilos, nous en avons ici 100 kilos pour 3 fr. 90 à peu près.

Et si tu savais ce que nous mangeons de viande ; et de la belle viande, de la viande chic : du gigot, par exemple. En France, il n'y avait pas moyen ; mais ici, au lieu de 1 fr. 50 la livre, il coûte 1 fr. 50 le kilo ; il est vrai que c'est du gigot qui vient d'Australie, mais il n'en est pas moins excellent ; nous payons le veau 1 fr. 60 le kilo au lieu de 2 fr. 20 ; le rumsteak 2 fr. 60 au lieu de 3 fr. 20 ; le roastbeef 1 fr. 80 au lieu de 2 fr. 60. Et les fromages ! Ici, le Hollande coûte 1 fr. 65 le kilo au lieu de 2 fr. 20 en France ; l'Emmenthal 2 fr. 30 au lieu de 2 fr. 60. Quant aux confitures, pour 7 sous, on en a une livre d'excellentes, alors qu'on n'en a en France qu'une livre de médiocres pour 14 sous.

*
* *

Le même journal reproduit un tableau comparatif dressé par la Chambre de commerce de Dortmund, du prix de la vie dans deux localités limitrophes de la Hollande libre-échangiste et l'Allemagne protectionniste. Il s'agit du budget hebdomadaire d'une famille de six personnes :

	Hollande. — Mark	Allemagne. — Mark
3 livres de bœuf et de veau	1 35	2 10
4 livres de lard, porc et saucisse	1 80	2 80
1 livre de graisse	0 45	0 60
3 livres de farine, riz, orge	0 42	0 51
4 livres de légumes secs	0 56	0 72
10 livres de fruits à cuire	0 60	1 »
5 jours de salade et légumes frais	0 75	1 50
35 livres de pommes de terre	0 90	1 20
Huile, vinaigre, moutarde, oignons	0 40	0 40
14 litres de lait	2 10	2 52
15 livres de pain de seigle	1 32	1 86
15 livres de pain blanc	1 75	2 50
2 livres de beurre	1 »	2 50
Fromage, œufs, harengs	0 70	1 »
1/2 livre sucre	0 20	0 15
1 livre café	0 65	1 10
3 litres pétrole	0 48	0 63
Savon, soude	0 50	0 50
2 quint. charbon et bois	2 40	2 20
	19 33	25 79
1 livre tabac	0 50	1 »
7 litres de bière	1 18	1 40
	21 01	28 19

L'écart est d'environ 25 0/0. Il sera pour le moins doublé sous le régime du futur tarif allemand.

*
* *

Il y a d'excellentes raisons pour repousser le projet des retraites ouvrières. La « Confédération générale du travail », consultée en vertu d'une délibération de la Chambre, a réussi à en trouver de mauvaises. Dans une réunion qui a eu lieu à la Bourse du travail, elle a voté les déclarations suivantes :

1° Que le premier devoir d'un gouvernement démocratique est d'assurer l'existence des travailleurs des deux sexes âgés ou dans l'incapacité de travailler;

2° Que le projet actuellement en discussion à la Chambre ne saurait, en aucune façon, donner satisfaction aux légitimes aspirations du prolétariat, en raison des charges considérables qu'il fait peser sur ce dernier.

3° Repousser — étant donnée l'insuffisance générale des salaires — out projet basé sur les cotisations ouvrières et patronales;

4° Repousser tout projet qui ne serait pas applicable aux étrangers résidant en France;

5° Laisser aux législateurs le soin de trouver les ressources nécessaires pour instituer les retraites ouvrières et attendre le dépôt d'un autre projet de loi pour se prononcer à nouveau.

C'est donc le gouvernement qui devra fournir les fonds nécessaires à la constitution des retraites ouvrières. A défaut des cotisations ouvrières et patronales, où les puisera t-il? Ce sera dans les poches des contribuables, qui sont en presque totalité des patrons ou des ouvriers. A moins toutefois que la Confédération générale du travail n'aille les chercher dans la lune.

*
* *

La commission du travail a adopté une proposition portant que « tous entrepreneurs ou industriels travaillant pour l'Etat, les départements ou les communes, ne pourront employer des ouvriers étrangers que dans la proportion qui leur sera indiquée par un arrêté ministériel ou préfectoral. Ces entrepreneurs ou industriels devront, de plus, s'engager dans leurs marchés à payer les

ouvriers étrangers sur le même pied que les ouvriers français de la même spécialité. »

Comme le remarque le *Journal des Débats*, cette proposition aura pour conséquence certaine de rendre les travaux publics plus onéreux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ce sera tant pis pour les contribuables. Mais l'intérêt des contribuables, aussi bien que des consommateurs, n'est-il pas, aux yeux des protectionnistes d'en haut ou d'en bas, une quantité négligeable?

* * *

La Chambre des Lords, siégeant comme cour suprême de justice, a rendu dernièrement un jugement qui intéresse au plus haut point la liberté du travail. Nous empruntons l'exposé des faits du procès à un correspondant de l'*Indépendance belge*.

L'année dernière, au mois d'août, un certain nombre d'employés de la Compagnie du chemin de fer de Taff-Vale demandaient des modifications dans le règlement de leur service et la réintégration d'un signaliste renvoyé par la Compagnie. Dans un meeting tenu à Pontyprydd, l'*Algamated society of Railway servants*, qui compte 65.000 adhérents et dispose d'un fonds social d'environ 250.000 livres, soit 6.250.000 fr., décida de donner à la grève son appui moral et financier. Le travail fut suspendu le 19 août à minuit. Des piquets d'employés payés par l'*Algamated Society* furent postés à l'approche des gares et des bâtiments d'exploitation de la Compagnie avec mission d'empêcher ceux de leurs camarades qui n'avaient pas adhéré à la grève de se rendre à leur travail.

En fait, le trafic fut instantanément et complètement paralysé. Le lendemain, le secrétaire général de l'*Algamated Society of Railway servants*, M. R. Bell, aujourd'hui membre du Parlement, écrivit à la Compagnie pour exposer les griefs des employés et pour l'informer que toutes les négociations entre elle et les grévistes devraient avoir lieu par son intermédiaire. La Compagnie voulut embaucher de nouveaux employés, mais l'*Algamated Society* parvint à les empêcher de travailler. Immédiatement, le 23 août, la Compagnie entama contre l'*Algamated Society* une action judiciaire, l'accusant de mettre obstacle à la liberté du travail par des actes répréhensibles et illégaux. Elle assignait l'*Algamated Society* dans la personne de son secrétaire général pour toute l'Angleterre, M. Bell, et dans la personne de M. James Holmes, son secrétaire spécial pour la Galles du Sud. L'*Algamated Society* demanda sa mise hors de cause, alléguant qu'elle ne

pouvait pas être légalement poursuivie aux termes de la loi de 1870 sur les *Trades Unions*. Le juge, tout en réservant sa décision sur le fond, déclara que l'*Algamated Society* devait être rendue responsable des actes dont se plaignait la Compagnie de Taff-Vale. L'*Algamated Society* fit appel. La Cour d'appel, cassant le jugement du premier juge, décida que, sous la législation actuelle, les *Trade's Unions* ne pouvaient pas être poursuivies et elle mit l'*Algamated Society* hors de cause. C'est ce jugement qui était soumis à la juridiction de la Chambre des lords, laquelle, à son tour, l'a cassé, décidant en dernier ressort que rien ne s'opposait à ce que les *Trade's Unions* fussent traduites en justice, et que c'était à bon droit que l'*Algamated Society of Railway servants* avait été mise en cause par la Compagnie de Taff-Vale.

Désormais donc les *Trade's Unions* pourront être rendues responsables des atteintes portées par leurs membres à la liberté du travail. Cette décision de la cour suprême leur imposera sans aucun doute une prudence salutaire et contribuera à améliorer la pratique des grèves, en attendant que d'autres progrès déterminent l'abandon de cette pratique brutale et onéreuse, en la rendant inutile.

*
* *

La Chambre belge a ajourné à la majorité de 71 voix contre 31, et 10 abstentions, la question de la reprise du Congo. On sait que la Belgique a prêté à l'Etat indépendant du Congo une somme de 25 millions de francs, en se réservant le droit à l'expiration d'une période de dix ans et six mois à partir du premier versement, soit de reprendre le Congo en payement de la dette, soit d'exiger le payement de l'intérêt à 3 1/2 de la somme prêtée. En vertu du nouvel arrangement adopté par la Chambre, rien ne sera changé à l'état actuel des choses, jusqu'à ce que la Belgique se décide à accepter ou à refuser l'annexion du Congo.

Si l'on fait le compte de ce que coûtent les colonies et de ce qu'elles rapportent, on sera d'avis que la Belgique fera une excellente affaire en laissant se perpétuer cet arrangement provisoire, dût-il lui en coûter 25 millions.

*
* *

La Belgique financière a publié un tableau comparatif des plus édifiants sur la dette publique des divers Etats de l'Europe en 1875 et en 1900.

Trois Etats seulement ont diminué leur dette pendant ce dernier quart du dernier siècle : la Turquie de 823 millions, — 4 milliards 107 millions en 1900 au lieu de 4.930 millions en 1875 ; l'Espagne, de 744 millions, de 10.244 à 9.500 millions ; et la Grande-Bretagne dont la dette s'est réduite de 3.695 millions en 25 ans : 19.384 millions de francs en 1875, et 15.689 millions en 1900.

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, on sait déjà que la guerre sud-africaine a sensiblement modifié la situation acquise en 1900.

D'autre part, si l'on mesure la prospérité d'un Etat sur l'exiguité de sa dette, il est deux pays qui semblent fort à plaindre : la principauté de Bulgarie et le royaume de Serbie. Ni l'une ni l'autre, en effet, n'avaient de dette publique en 1875, et voici qu'en 1900 la Bulgarie chiffre la sienne par 205 millions, la Serbie par 417. Seulement, en 1875, il n'y avait ni principauté de Bulgarie ni royaume de Serbie.

Le grand-duché de Luxembourg, lui est resté stationnaire avec une dette de 12 millions.

Dans tous les autres Etats de l Europe, la dette publique s'est notablement accrue pendant ces vingt-cinq années.

Voici l'ordre de la progression :

Danemark : 5 millions d'augmentation, de 262 à 267.
Finlande : 50, de 65 à 115.
Suisse : 53, de 31 à 84.
Norvège : 184, de 68 à 252.
Suède : 201, de 196 à 397.
Grèce : 368, de 430 à 798.
Pays-Bas : 427, de 1.967 à 2.394.
Roumanie : 860, de 532 à 1.392.
Belgique : 1.480, de 1.127 à 2.607.
Portugal : 1.985, de 1.962 à 3.947.
Italie : 3.006, de 9.884 à 12.890.
France : 5.903, de 20.162 à 26.065.
Autriche-Hongrie : 6.804, de 7.802 à 14.606.
Russie : 10.028, de 6.426 à 16.454.
Allemagne : 12.144, de 4.035 à 16.179.

En résumé :

La diminution dans ce quart de siècle a été de 5.262 millions et l'augmentation de 43.495 millions. Balance en faveur de l'endettement : 38.236 millions. Il serait intéressant de savoir quelle part de ces 38 milliards a été affecté à des dépenses utiles et quelle part à des dépenses nuisibles.

* * *

La *République* de M. Méline se plaint avec amertume de l'invasion des « produits » musicaux et littéraires, de l'étranger :

Ne pourrait-on pas, dit-il, mettre un impôt sur les œuvres d'art étrangères, qu'un snobisme antipatriotique introduit en fraude chez nous ? On protège bien les blés ; pourquoi ne protègerait-on pas les gens de lettres et les artistes ?

Ce serait, à n'en pas douter, un complément logique de la protection. Il est certain que les Beethoven et les Mozart, pour ne parler que des morts, font à notre musique nationale une concurrence non moins redoutable que celle des blés américains à nos blés, Nous engageons donc le père de l'agriculture à étendre ses bienfaits à la musique, sans oublier la littérature.

* * *

Si M. Méline tardait à donner satisfaction à ses collaborateurs de la *République*, il risquerait d'être devancé par les Allemands. Le Congrès des médecins réuni à Hildesheim vient, en effet, d'adresser au gouvernement une pétition tendant à interdire sans exception l'accès des auditoires de médecine aux personnes pourvues de certificats de maturité suisse.

Après avoir protégé l'art médical contre la concurrence suisse, les Allemands seront naturellement conduits à protéger tous les autres arts. Que M. Méline se hâte donc de combler cette lacune de son tarif s'il ne veut point perdre le record du protectionnisme.

* * *

Le protectionnisme s'étend aujourd'hui jusqu'aux langues. Les Russes en Pologne et en Finlande, les Allemands dans le Schleswig, ont entrepris de prohiber la langue des populations assujetties à leur domination. Rompant avec les traditions libérales qui ont fait l'honneur et la prospérité de l'Angleterre, le ministre des Colonies vient d'imiter ce fâcheux exemple en rendant obligatoire, à Malte, l'usage de l'anglais dans les écoles et les établissements publics. Nous lisons dans *The Tablet* que les sœurs de Charité, pour la plupart italiennes, seront en conséquence obligées d'abandonner le service des hôpitaux.

A la vérité, l'italien qui a été jusqu'à présent la langue officielle de l'île de Malte n'est parlé que par environ 5.000 individus sur

une population de 180.000, tandis que l'on compte, à Malte, la garnison comprise, 25.000 Anglais. Le maltais, qui est la langue maternelle et usuelle de la multitude, est un dérivé de l'arabe et n'a rien de commun avec l'italien. Mais puisque le gouvernement jugeait à propos de changer de langue officielle n'aurait-il pas dû effectuer ce changement au profit de la majorité des consommateurs de ses services? Ou plutôt ne devrait-il pas juger et administrer Maltais et Italiens dans leur langue, en imitant en cela les producteurs des autres services? Quoique les marchands parisiens ne parlent d'habitude que le français, ils affichent volontiers à la devanture de leurs magasins : *English spoken here, man spricht deutsch*, et *si habla espanol*, sans se croire humiliés par cette subordination de leurs convenances et de leur langue à celles de leur clientèle britannique, allemande ou espagnole. Mais les gouvernements imposent leurs services, tandis que les marchands sont réduits à offrir les leurs, et voilà pourquoi les Maltais seront administrés et jugés en anglais après l'avoir été en italien, quoiqu'il ne parlent ni l'italien ni l'anglais.

Paris, 14 août 1901.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le marché financier en 1900-1901, par A. RAFFALOVICH, 1 vol. in-8 de 812 pages. 1901, 10 fr., Paris, Guillaumin et Cie.

Pages et discours, par FRÉDERIC PASSY, 1 vol. in-18 de 247 pages. 1901, 2 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

Un professeur d'Economie politique sous la Restauration — J. B. Say au Conservatoire des Arts et Métiers, par ANDRÉ LIESSE, 1 vol. in-18 de 56 pages. 1901, 1 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

Assistance sociale — Pauvres et Mendiants, par PAUL STRAUSS, 1 vol. in-8 cart. de 302 pages. (Bibliothèque générale des sciences sociales), 1901, Paris, F. Alcan.

L'Œuvre sociale de la Révolution française, introduction par EM. FAGUET, *sur les idées maitresses de la Révolution française*, 1 vol. in-8° de 460 pages. Paris, Fontemoing.

Superstitions politiques et phénomènes sociaux, par HENRI DAGAN, 1 vol. in-18° de 296 pages. 1901, 3 fr. 50, Paris, P. V. Stock.

En Indo-Chine (1896-1897) *Tonkin — Haut — Laos — Annam septentrional*, par le MARQUIS DE BARTHÉLEMY, 1 vol. in-18° de 375 pages

accompagné de 20 gravures et de 5 cartes avec portrait de l'auteur. 1901, Paris. Plon-Nourrit et Cie.

L'Admission temporaire des blés et les bons d'importation en France et en Allemagne, par R. PAISANT, 1 vol. in-8° de 290 pages. 1901, 5 fr. Paris, A. Rousseau.

L'exploitation des Mines par l'Etat — Mines fiscales de la Prusse et Régime minier français, par L. WEISS, 1 vol. in-8° de 118 pages. 1901, Paris, A. Rousseau.

Philosophie du travail — Thèse pour doctorat, par G. de PAWLOWSKI 1 vol. in 8° de 241 pages. 1901, Paris, Giard et Brière.

Caisse d'Epargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. — Rapport et Comptes Rendus des opérations de la Caisse et de ses succursales, pendant l'année 1900, par EUGÈNE ROSTAND (le 22 mai 1901). 1 vol. in-4° de 228 pages. 1901, Marseille, Imprimerie Barlatier.

Congrès de la vente du blé. — Versailles, 28, 29 et 30 juin 1900, T. II. Comptes rendus et travaux complémentaires. 1 vol. gd-8° de 271 pages. 1901, Versailles, imprimerie Aubert.

Congrès des sciences politiques de 1900 — *Les Etats-Unis d'Europe*, par MM. A. LEROY-BEAULIEU, A. FLEURY, R. DOLLOT, P. LEFEBURE, G. ISAMBERT, H. de MONTARDY. 1 vol. in-8° de 183 pages, 1901, 2 fr. 50, Paris. Société française d'imprimerie et de Librairie.

Les finances et la politique au Luxembourg et au Palais-Bourbon, par L. G. broch. in-32° de 5 pages. 1901, Paris, *la Lettre financière.*

Répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques en 1889. — Tome II — Moteurs hydrauliques. 1 vol. in-4° de 197 pages. 1901, Paris, Imprimerie Nationale.

Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1900. 1 vol. in-8° de 619 pages, 1901, Imprimerie Nationale.

Législation ouvrière et sociale en Australie et Nouvelle-Zélande. — Mission de M. ALBERT MÉTIN. 1 vol. in-8° de 200 pages. 1901, Paris, Imprimerie Nationale.

Spoliation des indigènes de la Nouvelle-Calédonie. — Mémoire du Comité de protection et de défense des indigènes, broch. in-8° de 36 pages. 1901, 0 fr. 25, Paris.

Le change espagnol en 1901, par E. KLEINMANN, broch. in-8° de 6 pages. 1901, Paris, imprimerie Lahure.

Les gisements aurifères de la Côte d'Or d'Afrique, par M. DUPONT, (Extrait de la *Revue-sud-africaine*), broch. in-8° de 64 pages. 1901, Paris, H. Dupont et Cie.

La Vie agricole, industrielle, commerciale et économique en Sicile, par le Vicombe COMBES DE LESTRADE (Extrait du *Guide de la Revue*

générale des sciences en Sicile), broch. in-8° de 79 pages, 1901, Paris, *Revue générale des sciences*.

Pour la langue internationale, par L. Couturat, broch. in-8° de 30 pages. 1901, Paris, Hachette et Cie.

Essai sur le système économique des primitifs, d'après les populations de l'Etat indépendant du Congo, par A. Thonnar. 1 vol. in-8° de 121 pages 1901, Bruxelles. Weissenbruch.

Compte-rendu des opérations et de la situation de la Caisse Générale d'épargne et de retraite, instituée par la loi du 16 mars 1865 sous la garantie de l'Etat, année 1900, 1 vol. in-4° de 273 pages, 1901, Bruxelles, Imp. E. Bruylant.

Russland am Vorabend des XX. Jahrhunderts, par *** Aus dem Russischen von Dr. Erich Geibel, 1 vol. in-18 de 120 pages 1901, Berlin, Hugo Steinitz Verlag.

Il conflitto Cinese. La questione dell' indemnità, par F. Flora (Estratto dalla *Nuova Antologia*) Broch. in-8° de 12 pages, 1901, Roma. *Nuova antologia*.

Il régime fiscale delle Colonie, par F. Flora, broch. in-8° de 43 pages, 1901, Roma. Tipographia Coopérativa sociale.

La scienza economica e la teoria dell' evoluzione, saggio sulle teorie economico-sociali di Herbert Spencer, par Dott. G. Salvadori, 1 vol. in-8° de 168 pages, 1901, 3. Firenze, F. Lumachi.

Saggi Critici di economia politica, par V. Tangorra, 1 vol. in-8° de 228 pages 1901. 5. Torino Milano e Roma Bocca frères.

Le Societa di Mutuo soccorso, par U. Gobbi, (Estratto dalla Enciclopedia Giuridica Italiana) 1 vol. in-8° de 240 pages, 1901, Milano, Societa Editrice Libraria.

Political Nativism in New-York State, by L. Dow Scisco, 1 vol. in-8° de 259 pages, 1901, New-York. Macmillan et C°.

The reconstruction of Georgia, by Edwin C. Woolley, 1 vol. in-8° de 112 pages 1901, New-York. Macmillan et C°.

Loyalism in New York during the american revolution, by A. C. Flick, 1 vol. in-8° de 281 pages, 1901, New-York. Macmillan et C°.

The economic theory of risk and insurance, by A. H. Willett, 1 vol. in-8° de 142 pages, 1901, New-York. Macmillan et C°.

Annual report of the Bank of Japan for the year 1900 (condensed) 1 vol. in-4° de 36 pages, 1901 Tokio. The *Japan Times* office.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ECONOMISTES

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

DE LA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(1900-1901)

I

Si l'on s'en tient au nombre des séances et à l'importance des lois discutées, l'année parlementaire 1900-1901 peut passer pour une de celles où la Chambre a beaucoup travaillé. Mais, ce fait constaté, il serait probablement téméraire d'affirmer qu'elle a produit une somme de travail réellement utile plus grande que celle des années précédentes. En ce qui concerne les questions économiques et financières — les seules que nous ayons à examiner ici — la matière n'a pas fait défaut. On a fini par liquider la réforme, depuis si longtemps en chantier, des droits sur les boissons. Puis on a essayé de réparer des lois existantes : celle sur les conseils de prud'hommes et celle, toute récente cependant, sur les accidents du travail. Entre temps, on supprimait, à terme, les bureaux de placement aux mains d'entrepreneurs privés, et l'on réglait péniblement quelques affaires fiscales assez délicates, entre autres celles ayant trait aux taxes de remplacement des octrois. Enfin l'on a attaqué, dans les dernières semaines de la session ordinaire. le gros morceau des retraites ouvrières. Ce n'a été, toutefois, qu'une partie des travaux de la Chambre. Elle a consacré, en effet, près de trois mois, du 14 janvier au 29 mars, à la discussion de la loi sur les Associations, et n'a interrompu

son examen que pour voter, rapidement, les taxes de remplacement de l'octroi pour la ville de Lyon, le 12 février, et, vers la fin du même mois, le budget retour du Sénat.

Il va sans dire que le tout a été parsemé d'interpellations le plus souvent inutiles, intermèdes devenus obligatoires, puisqu'on leur consacre depuis quelques années un jour spécial.

Il faut reconnaître que la Chambre a développé un gros effort dans les deux derniers mois de 1900, pour faire aboutir la loi sur les boissons et essayer — vainement du reste, — de voter le budget de 1901 avant le 31 décembre 1900. Pendant plusieurs semaines, elle a siégé deux fois par jour : matin et soir. Assez souvent, les séances se sont prolongées fort tard dans la soirée. Le 31 décembre au soir, nos honorables étaient encore au Palais Bourbon et votaient les taxes de remplacement de l'octroi de Paris amendées une première fois par le Sénat.

Après de courtes vacances de jour de l'an, ils revenaient se mettre au travail le 8 janvier, et entamaient la discussion de la loi sur les associations, qui prit fin, comme nous l'avons dit plus haut, le 29 mars. Ils s'octroyèrent, à ce moment, un repos de un mois et demi, afin d'aller prendre quelque peu l'air électoral dans leurs circonscriptions. C'est au retour qu'ils firent la révision de la loi sur les accidents et commencèrent la discussion du projet sur les retraites ouvrières. Ils sont partis ensuite un peu plus tôt que d'habitude après avoir prononcé ou entendu de très nombreux discours, voté de nombreux textes et de non moins nombreux amendements dont quelques-uns furent nécessairement contradictoires, dans la hâte avec laquelle ils s'efforçaient de mettre les bouchées doubles. C'est cette œuvre variée et assez inégale que nous allons essayer d'analyser « à vol d'oiseau ».

II

La session extraordinaire de 1900 fut ouverte le 6 novembre. Elle débuta par une interpellation dont le développement complet prit deux longues séances. C'est presque toujours, chaque année, le même lever de rideau. Certains de nos honorables écoulent ainsi la provision d'indignation qu'ils ont amassée pendant de longues vacances. Cette interpellation, d'ailleurs, n'eut aucun résultat appréciable. Aussi, quelque temps après, M. Massabuau demandait-il à la Chambre de modifier son règlement, d'introduire un peu d'ordre et de clarté dans les ordres du jour votés à la suite

des interpellations. La Chambre, sceptique, renvoya la proposition à la commission compétente. Cependant, toute remplie d'ardeur, elle décida, dans sa séance du 12 novembre, de mener, de front, le vote du budget, la discussion de la loi sur les boissons, et celle de la loi sur les bureaux de placement. Au budget furent consacrées les séances du matin. L'intention était bonne assurément. Mais les séances du matin furent assez peu fréquentées et nos députés, eussent-ils montré plus de souci d'y assister, qu'elles étaient trop peu nombreuses, jusqu'à la fin de l'année, pour permettre un examen approfondi du budget.

Car, de plus en plus, le budget mérite qu'on le regarde de près. Il enfle chaque année. Les rapporteurs généraux, à la Chambre, M. Guillain, au Sénat, M. Antonin Dubost, ont, tous les deux, cette fois, crié énergiquement casse-cou et montré le danger d'un optimisme trop persistant. Pour 1901, le chiffre des dépenses dépasse 3 milliards 554 millions. Depuis cinq ou six ans, ce budget ne contient plus le budget sur ressources spéciales, sorte de ménage à trois que faisaient auparavant l'Etat, les Départements et les Communes. Cette année, il ne comprend pas le budget de l'Algérie à laquelle on a donné une sorte d'autonomie financière. Le budget de 1900, qui contenait le budget de l'Algérie, s'élevait à 3.547.863.000 francs. Celui de 1901, si l'on y ajoute, pour faire la comparaison, ce budget, aujourd'hui distinct, de l'Algérie, monte à 3.609.299.000 francs. On constate donc 62 millions d'accroissement. Et ce n'est pas tout, pour le budget de 1900, comme pour celui de 1901, les crédits supplémentaires viennent encore grossir ces chiffres. Pour 1900, ces crédits atteignent 159 millions de francs dont 139 millions votés en 1900 et, pour ce même exercice, 20 millions votés en 1901. Il faut s'attendre à des crédits supplémentaires de cette importance, au moins, pour l'exercice de 1901. Nous sommes, en effet, dans une période qui s'annonce comme devant être fort difficile. La dépression des affaires, signalée dans tous les pays industriels, amène une diminution du rendement des impôts indirects. Elle s'est déjà manifestée chez nous. Chez nous aussi, nous avons une source de dépenses qu'on estimait, en ces dernières années, devoir être, dans l'avenir, fort restreintes : ce sont les garanties d'intérêts avancées aux grandes compagnies de chemins de fer par l'Etat. Il n'y avait plus guère qu'une grande compagnie qui y recourût en 1900. Aujourd'hui l'on prévoit, dès maintenant, que les résultats, en fin d'année, seront beaucoup moins bons. Il va donc falloir compter, dans le budget, sur une augmentation des crédits pour cet objet. Il ne faut pas oublier

non plus les dépenses nécessitées par les opérations effectuées dans l'extrême-sud algérien et celles de l'expédition de Chine qui n'y sont pas portées. Et l'on ne peut faire état pour couvrir celles-ci d'une indemnité de guerre qui n'est pas encore versée.

Il est utile de se livrer, à l'endroit de l'administration de nos finances d'Etat, à un petit examen de conscience. Tous les ministères qui se sont succédé, depuis une quinzaine d'années, ont contribué, il importe de le dire, à l'imprudente gestion qui menace de nous mener à mal, si l'on n'y met rapidement ordre. Qu'on en juge. En dix ans, de 1891 à 1901, les budgets accusent, chaque année, une moyenne de 53 millions d'augmentation, soit 528 millions de francs pendant cette période. Les recettes, d'un autre côté, n'ont pas suivi les dépenses, malgré la création d'impôts nouveaux. L'augmentation des recettes n'a été, en dix ans toujours, que de 321 millions de francs, soit 32 millions par an, environ. Il y a donc un déficit moyen annuel, minimum, de plus de 20 millions — et cela pendant une période relativement prospère. Il a donc fallu se procurer ces 207 millions par un accroissement de la dette flottante et même par une augmentation plus ou moins déguisée de la dette publique, qui, depuis 1882, s'est accrue de 5 milliards. Aujourd'hui, elle dépasse 30 milliards, sans y comprendre la dette viagère, c'est-à-dire les pensions civiles et militaires qui montent : les premières à plus de 79 millions, les secondes à 180 millions. En dix années, si l'on y comprend les dépenses, du fait de la Légion d'Honneur pour les croix (guerre et marine), on constate une augmentation de 55 millions de francs au service des retraites. Quant à l'amortissement, celui qui est fait, à divers titres, dans nos budgets, est annulé par les emprunts qui sont presque équivalents. Enfin, notre budget a bénéficié, depuis dix-sept ou dix-huit ans, par le fait des conversions, d'environ 107 millions de francs qui sont aujourd'hui noyés dans la masse des dépenses. Et ce ne sont pas là des chiffres grossis ou choisis par des critiques prévenus ou animés d'un esprit de dénigrement systématique. Ces constatations ont été reprises et exposées avec une grande force par M. Antonin Dubost dans son rapport au Sénat. C'est un mal dangereux et inquiétant qu'il importe d'enrayer dans l'intérêt même de la République.

La première résolution à prendre serait celle de discuter sérieusement le budget et de ne pas le traîner, toute l'année, à la remorque d'autres projets de loi qui passionnent plus la Chambre que l'examen technique de notre ménage financier. Ensuite, il faudrait perdre l'habitude, au cours de la discussion du budget,

d'introduire des amendements étrangers souvent aux questions examinées et qui font naître des débats étendus, longs, et inutiles. Cette année, comme les précédentes, on a eu recours aux douzièmes provisoires ; on en a voté deux, le budget n'ayant été définitivement accepté que vers la fin février par la Chambre. Le Sénat, chaque année aussi, fait entendre ses doléances sur le peu de temps que lui laisse la Chambre pour examiner cette œuvre déjà si hâtivement faite. M. Magnin, qui s'était efforcé de résister au nom de la commission des Finances du Sénat, redoutant quelque conflit, a obéi à des considérations politiques pour faire accepter par la Chambre-Haute, après des retouches absolument insignifiantes quant aux chiffres, le budget adopté par la Chambre. Une réforme de quelque importance, seule, avait, du reste, en ce qui regarde les questions fiscales, été introduite dans le budget de 1901 ; ce sont les modifications apportées par M. le ministre des Finances aux droits successoraux. Il dégrevait les successions peu importantes, puis établissait une taxe, d'ailleurs modérée, mais progressive, jusqu'à 1 million où elle demeurait fixe et devenait, par conséquent, proportionnelle.

Peu de jours avant le vote définitif du budget, alors que ce budget avait été amendé par le Sénat, précisément en ce qui regardait les droits de succession, la Chambre revint sur cette réforme. M. Anthime Ménard critiqua la méthode suivie par M. le ministre des Finances, et s'étonna qu'il eût arrêté la progression au chiffre d'un million. Il paraissait, en effet, peu logique que le ministre eût dit souverainement à sa taxe, comme Dieu aux flots, qu'elle ne devait point aller plus loin. A l'appui de ses observations, M. Anthime Ménard apportait une échelle de tarifs qui montait beaucoup plus haut, vers 20 millions. Après un débat confus, il se trouva que M. Klotz proposait une échelle beaucoup plus rapide encore que celle de M. Anthime Ménard. Malgré les avertissements de M. Rouvier, la Chambre, saisie d'un beau feu de logique progressive, vota l'amendement de M. Klotz. Ça n'allait à rien moins qu'à l'expropriation, le tarif arrivant à faire prélever 64 p. 100 de la fortune héritée ! Pauvres millionnaires ! Ils passèrent un mauvais quart d'heure, qui, cette fois encore, ne se transformera pas pour eux en quart d'heure de Rabelais.

On a enfin réussi à voter une loi, dite de réforme, sur les boissons. Ça n'a pas été sans mal et sans grincements de dents. Une loi fiscale ne peut évidemment satisfaire tout le monde ; mais celle-ci, qu'on voulait, à toute force, voir aboutir, a été faite à coup de concessions réciproques qui n'ont pas été du goût de la

plupart des intéressés. Ceux-ci n'ont pas manqué de se plaindre beaucoup, depuis l'application de la réforme. Les débitants de vin, entre autres, ont été frappés par l'augmentation des licences. Et, comme ils sont actifs et puissants, au point de vue électoral, on peut s'attendre à une prochaine retouche de la loi. La commission, chargée de l'étude du projet et dont le rapporteur était M. Jumel, présentait ainsi l'économie de la réforme :

1° Suppression de l'exercice et du droit de détail ;

2° Elévation à 220 francs du droit de consommation sur les esprits, liqueurs, etc., et autres liquides alcooliques non dénommés ; puis disparition de la surtaxe de fabrication sur les dites liqueurs ;

3° Augmentation des droits de licence et extension à Paris ;

4° Abaissement à 25 centimes du droit de fabrication sur les bières.

5° Droit de circulation maintenu pour toute la France à 7 fr. 50.

6° Surveillance des fraudes commerciales et fiscales.

7° Règlementation de l'exercice chez les marchands en gros, entrepositaires d'alcool, distillateurs, etc., etc.

8° Réglementation des bouilleurs de cru.

9° Pénalités et mesures transitoires.

Les deux points importants de ces modifications aux lois fiscales sur les boissons étaient la surtaxe sur l'alcool et le maintien avec aggravation du droit de circulation. La question des bouilleurs de cru, qui divise la Chambre et la divisera longtemps encore, devait être l'objet d'une « réglementation » ; on n'osait parler nettement de la suppression de leur privilège. Tout cela avait pour but, enfin, de dégrever les boissons hygiéniques. Ce dégrèvement, du vin, de la bière et du cidre devait, dans le projet du ministre des Finances, atteindre près de 126 millions de francs. Or, si tous les députés, en général, étaient partisans du dégrèvement, ils n'arrivaient plus à s'entendre lorsqu'il fallait établir les taxes de remplacement. Le Nord, fabricant d'alcool industriel, ne voulait point entendre parler de la surtaxe imposée à la « bête de somme du budget » qui est, en même temps, la bête noire des hygiénistes. Le Midi, producteur de vins, n'admettait pas une augmentation du droit de circulation, dont il demandait, au contraire, depuis longtemps, la réduction. Enfin les bouilleurs de cru, plus particulièrement répandus dans l'Ouest, attendaient, pour profiter de la division des deux grands adversaires. Il fallait donc rapprocher le Nord et le Midi depuis des siècles séparés par des climats différents et des intérêts opposés. Au Midi, on demanda

de la « bonne volonté » en augmentant le droit de circulation de 50 centimes ; au Nord, on alla jusqu'à parler de « sacrifice » en surchargeant l'alcool. La bataille fut rude. Le Nord se défendait en montrant la fraude astucieuse et jamais réprimée, frustrant le Trésor en raison de la grosse prime qu'on allait lui donner. L'alcool eut, en M. Plichon, un champion infatigable. Il ne manqua pas de signaler les conséquences de cette mesure. Outre la fraude, n'allait-il pas y avoir aussi baisse de la consommation ? Les rentrées fiscales, espérées de ce chef, ne feraient-elles pas défaut ? Puis il attaqua bravement le privilège des bouilleurs de cru. Le Nord, par la voix de ses orateurs, chargea donc avec ardeur sur le Midi. Les représentants de cette région, désireux de faire voter, après tant d'années de promesses, une loi quelconque, essayèrent des concessions et des arrangements. Comme Clovis à Tolbiac, M. Salis, l'ennemi irréconciliable des bouilleurs de cru, brûla ce qu'il avait adoré et adora ce qu'il avait brûlé. Les bouilleurs de cru trouvèrent grâce devant son intransigeance. Le Midi, du reste, chargé d'une grosse récolte qui ne se vendait pas, n'allait-il point, en certains centres, devenir aussi lui un pays de bouilleurs de cru ? Ces derniers se réservaient. Le ministre des Finances leur faisait, il est vrai, la partie belle. Non seulement il leur conservait le privilège, mais encore il le consacrait par quelques mesures de détail. Beaucoup d'incidents surgirent au cours de cette discussion. Des contre-projets nombreux s'élevèrent et disparurent sous l'accumulation des scrutins. M. Vaillant réclama le monopole pour l'Etat et la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Puis ce fut le tour de M. Girou et de bien d'autres. La loi fut votée par la Chambre le 11 décembre et envoyée au Sénat qui y fit quelques modifications. Elle revint à la Chambre le 28 décembre et fut l'objet d'une nouvelle délibération qui se termina par l'adoption définitive. Elle fut promulguée le 30 décembre. A peu de chose près, la loi reproduit les grandes lignes du projet. Les droits de détail, d'entrée, etc., sur les vins, cidres, poirés et hydromels sont désormais supprimés. Ces boissons hygiéniques sont assujetties à un droit de circulation, dont le taux, décimes compris, est fixé uniformément à 1 fr. 50 par hectolitre pour les vins, 0 fr. 80 pour les cidres, poirés et hydromels. Le droit sur l'alcool est porté à 220 francs par hectolitre. Les licences des débitants sont modifiées et plutôt augmentées. L'exercice des débits de boissons est supprimé. Le privilège des bouilleurs de cru, propriétaires, demeure. C'est là, dans cette dernière disposition, qu'est le principal défaut de la loi, qui en a

d'ailleurs d'autres. Son avantage, il est vrai, est d'unifier les droits nombreux qui, avant, frappaient les boissons hygiéniques.

Les bureaux de placement ont été condamnés, par la Chambre, à disparaître d'ici quelques années. C'est en raison d'une proposition déposée antérieurement par M. Coutant et dont la discussion a commencé vers la mi-novembre, que cette exécution a été prononcée. On a vu se réunir, pour cette œuvre, les députés d'opinions les plus opposées. M. Georges Berry s'est rencontré sur ce terrain avec M. Coutant. La question fut, au demeurant, mal posée. Si des critiques ont pu s'élever contre certains bureaux de placement, cela tient bien plus au régime d'exception auquel ils sont soumis qu'à la nature même de ces entreprises. Le décret du 25 mars 1852, encore en vigueur, met ces établissements sous une surveillance étroite de la police ; de plus, il permet aux autorités municipales d'accorder la permission de fonder ces entreprises « aux personnes d'une moralité reconnue ». En réalité, c'est l'arbitraire pur et simple. C'est un monopole, et ce monopole n'a même pas l'avantage d'offrir la sécurité d'une existence même limitée par un terme, puisque la police peut à chaque instant, à Paris, par exemple, faire fermer ces établissements. Les critiques qu'ils ont pu faire naître tiennent donc au manque de sécurité et au manque de concurrence. On hésite à mettre des capitaux dans la fondation d'une entreprise de cette sorte, puisqu'elle est soumise à l'arbitraire des décisions de la police ou des municipalités et peut être supprimée d'un coup de plume. En donnant à ces établissements la liberté et les mêmes droits qu'aux autres entreprises de commerce, en supprimant les risques auxquels ils sont soumis, on faciliterait la création de bureaux de placement plus en harmonie avec les besoins modernes. A Paris, déjà, des améliorations, malgré les obstacles qu'elles pouvaient rencontrer, ont été réalisées dans ces établissements. Il suffisait donc, comme l'a demandé M. Paul Beauregard, de leur donner la liberté, d'autant plus que, malgré les nombreux bureaux dits *gratuits*, établis dans les mairies, la grosse masse des ouvriers et employés use encore des bureaux de placement. Les meilleurs services sont ceux qui sont payés, telle est la signification de ce fait. La gratuité, d'ailleurs, ne s'exerce qu'à l'égard de ceux qui ont recours aux bureaux gratuits. Ces bureaux ont des employés qui ne travaillent point, le plus souvent, pour l'amour de l'art : ils sont payés, mais par les contribuables. Les Chambres de commerce de Paris et de Lyon, tout en reconnaissant la nécessité d'une réforme, ont conclu contre la suppression des entreprises

privées de placement. M. Paul Beauregard reprit le texte voté par le Sénat à la fin de la dernière législature pour en faire un contre-projet. Il ne réussit point à le faire voter. Cependant la commission qui avait posé, tout d'abord, en principe, que tous les bureaux de placement, autorisés par le décret du 25 mars 1852, seraient supprimés sans indemnité dans le délai de deux ans, adopta ensuite un texte qui est toujours l'expropriation, mais par des moyens moins rapides : elle accorda l'indemnité, laquelle serait déterminée par le Conseil de préfecture, mais décida qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans, le retrait des autorisations serait de droit sans qu'il y eût lieu à aucune indemnité. Cet article, qui est l'exécution sans phrases des bureaux de placement, fut voté dans une des dernières séances de novembre par 292 voix contre 260. Le Sénat maintenant aura à se prononcer. Espérons qu'il aura le bon esprit de le faire dans le sens de la liberté.

Après les vacances du jour de l'an, la Chambre ne s'occupa presque exclusivement que de la loi sur lès associations. Elle interrompit, cependant, la discussion de cette loi pour voter, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le budget de 1901 en toute hâte, à la fin de février. Elle voulait éviter d'avoir recours à un nouveau douzième provisoire pour mars. Puis elle liquida la loi sur les prud'hommes.

La discussion de cette loi fut terminée le 13 février après avoir été menée, en dernier lieu, assez vite. Les nouvelles dispositions adoptées sont les suivantes :

1° La juridiction des conseils de prud'hommes est étendue à de nouvelles catégories de justiciables, notamment aux employés de commerce et d'industrie qui, jusque-là, n'y étaient pas soumis ;

2° Les femmes participeront désormais aux élections des prud'hommes et même seront éligibles ;

3° Les conseils de prud'hommes pourront statuer en dernier ressort sur les contestations portant sur un chiffre au-dessous de 500 francs ;

4° Enfin, on a déféré aux tribunaux civils de première instance, au lieu des tribunaux de commerce, le jugement des appels faits à la suite des décisions des prud'hommes. La loi a décidé, de plus, que ces conseils seraient compétents pour juger les différends entre les ouvriers non fonctionnaires des entreprises industrielles de l'Etat, et ce même Etat. Mais elle ne nous semble pas avoir porté remède à un mal signalé bien des fois par M. Nouvion-Jaquet, président du Conseil des prud'hommes de Reims, particulièrement compétent en cette matière. Très souvent, en effet, par

suite de ce fait que le nombre des prud'hommes patrons est toujours égal, dans un Conseil, à celui des ouvriers, il arrive que, en raison des passions de parti, les ouvriers s'unissent contre les patrons. Or, suivant que le président est patron ou bien ouvrier, il fait pencher la majorité, d'un côté ou de l'autre. En cette circonstance, on a proposé de soumettre le cas à un arbitre pour départager les deux groupes hostiles. Cette disposition ou toute autre analogue serait, à notre avis, utile. Ce ne serait plus le hasard d'une majorité changeante qui déciderait dans les Conseils de prud'hommes. Le Sénat pourra reprendre cette question et amender, sur ce point, la loi.

Les interpellations n'ont pas manqué pendant cette période. Nous n'avons guère à en signaler qu'une qui nous intéresse ici : celle qui eut lieu le 22 mars sur l'accaparement des sucres. C'est à la suite des plaintes d'un spéculateur malheureux que l'affaire vint à la Chambre. Un député était accusé d'avoir présidé à l'accaparement d'une grosse quantité de sucres en vue de faire élever le prix de ce produit. La demande d'enquête proposée par M. Zévaès fut repoussée par M. le ministre du Commerce, et la séance, qui fut vive, se termina sans résultat effectif. Il peut paraître singulier que l'on ait, à propos d'un incident de spéculation, soulevé cette affaire à la Chambre. Les avantages donnés aux exportateurs de sucre sous forme de primes sont consacrés par une loi. Réunir de grandes quantités de sucre pour les exporter et bénéficier de ces primes est la conséquence de cette loi. Si à côté de cette opération encouragée par la protection accordée aux exportateurs, il se produit ce que l'on appelle un accaparement, cette dernière opération n'est que le résultat logique de la loi.

Lors de sa rentrée, en mai, après les vacances de Pâques, la Chambre aborda la retouche de la loi sur les accidents votée en avril 1898. A l'usé, les imperfections assez profondes de cette loi se sont manifestées. On sait qu'elle oblige les industriels de certaines catégories à assurer leurs ouvriers par les moyens qui leur paraissent les meilleurs, et qu'elle édicte une série d'indemnités qui sont dues suivant les cas. En principe, la faute lourde n'y est pas reconnue; elle proclame admis le risque industriel comme devant en tout cas être à la charge de l'industrie. Néanmoins certain article semble contredire ce principe, puis une quantité de questions de détail ont été soumises à la jurisprudence qui a eu à remplir, à cet égard, un rôle de plus en plus étendu. On a étudié les modifications à apporter à la responsabilité de l'employeur.

Ainsi, lorsqu'un accident survient dont les auteurs réels sont autres que l'employeur ou ses ouvriers; il semble rationnel et juste que, si la victime obtenait de l'auteur réel de l'accident une indemnité ou, comme le veulent certains députés, une rente à la caisse des retraites, l'employeur soit exonéré jusqu'à due concurrence des obligations mises d'autorité, tout d'abord, à sa charge par la loi. Il y a dans cet ordre d'idées et sur beaucoup d'autres points, une quantité d' « espèces » sur lesquelles les membres du Parlement pourront légiférer longtemps encore, sans parvenir à rédiger une loi qui réponde à tous les cas. C'est l'écueil de ces sortes de lois. Toutes les fois que l'on sort du droit commun et du contrat libre, les difficultés se hérissent, parce que les multiples moyens d'échapper à la loi ou de lui faire prescrire, au contraire, plus qu'elle ne prescrit, sont recherchés et employés avec une ingéniosité inlassable. Meilleures sont peut-être les dispositions que l'on a recommandées au cours de la discussion et qui ont trait à la simplification de la procédure. « Le juge de paix, par exemple, pourrait juger, dans les quinze jours, les questions relatives aux frais de maladie, aux frais funéraires et aux indemnités temporaires. » M. Mirman, qui a présenté une proposition ayant pour but de modifier la loi de 1898, a pris une part importante à la discusssion, qui a été terminée le 3 juin.

Dès le lendemain, on s'est mis au projet des retraites ouvrières. On sait que, comme pour les boissons, il y a beau temps que l'on s'occupe de chercher à résoudre ce gros et dangereux problème. De nombreuses propositions ont été rédigées depuis plusieurs années. La dernière en date, si nous ne nous trompons, celle de M. Guieysse, a servi de base à la discussion. Le principe est l'obligation. Ouvriers et employeurs sont forcés de pourvoir aux besoins des caisses ou de la caisse qui doit servir les retraites. Un prélèvement sur le salaire journalier de l'ouvrier, prélèvement gradué suivant ce salaire, et un versement égal de l'employeur assureraient ce service. L'employeur serait chargé de prélever cet impôt sur l'ouvrier et de le réunir au sien pour en opérer le versement. Au point de vue technique, le système adopté par la commission d'assurance et de prévoyance sociales est celui de la capitalisation qu'elle a jugé préférable à celui de la répartition, parce qu'elle estime que la capitalisation offre plus de sécurité. C'est fort contestable. Bien que l'État repousse la responsabilité de l'administration de la caisse des retraites ouvrières, il n'en est pas moins probable qu'elle sera confiée à la Caisse des Dépôts et consignations. Si tout marchait à souhait, suivant les

prévisions, ces grosses sommes nécessaires avec le système de la capitalisation, se trouvaient très à portée des ministres des Finances de l'avenir. Quelque combinaison que l'on choisisse, il est à craindre que l'Etat, dans un moment difficile, ne transforme indirectement ce système de capitalisation en système de répartition. Or, on ne sait ce qu'il adviendra de nos finances publiques dans vingt-cinq ou trente ans, et quelle sera la politique suggérée au ministre des Finances d'alors par les nécessités pressantes.

Nous ne pouvons et ne voulons pas entrer ici dans l'examen détaillé de cette proposition compliquée. Le cadre de cet article ne le permet pas. Cette proposition a, du reste, fait l'objet, dans ce journal, d'études spéciales approfondies et de critiques judicieuses. Notre but est de résumer simplement l'ensemble de la question et d'indiquer les impressions qui se dégagent des débats qui ont eu lieu dans la dernière période de la session ordinaire de la Chambre. Le gouvernement, avons-nous dit, a, par la voix de son ministre des Finances, dégagé la responsabilité de l'Etat en ce qui concerne la question de la caisse ou des caisses de retraites. L'Etat n'interviendrait que pour garantir le taux de l'intérêt à 3 p. 100. Cet engagement, qui ne paraît pas dangereux, pour le présent, l'est assurément pour l'avenir. Le taux de l'intérêt des valeurs solides et à revenu fixe, les seules qui conviennent aux caisses de retraites de cet ordre, n'ira pas en croissant. La combinaison défendue par M. le ministre des Finances interdirait à tout jamais, à l'Etat, les conversions possibles sur les rentes engagées dans la caisse des retraites. Assurément l'opération débuterait par une conversion, celle du 3 1/2 en 3 p. 100; mais une fois à ce dernier taux, elle ne bougerait plus. Le gouvernement a fait aussi la sourde oreille aux propositions qu'on lui a soumises d'intervenir directement lui-même, par un crédit porté au budget, à la constitution régulière des retraites. Toutefois, s'il a échappé — ou du moins le budget — à ce danger, il n'a pu éviter celui des dispositions transitoires. En donnant à cette loi une sorte d'effet rétroactif, en faisant bénéficier les personnes qui ont passé l'âge où l'on peut commencer sur leur tête une opération à long terme, de certains avantages, on ferait intervenir l'Etat financièrement. Sur ce point ses dépenses atteindraient des sommes considérables au bout d'un certain temps et diminueraient ensuite au fur et à mesure de la mort des bénéficiaires. Il n'en reste pas moins que, pour un nombre d'années assez long, le budget serait surchargé de grosses dépenses.

Les objections d'ordre financier ne sont pas les seules qu'on ait élevées. On a fait remarquer qu'en somme, le prélèvement sur le salaire et le versement du patron constituaient un impôt qui ne répondait guère aux conditions de justice — même approximative — requises en matière fiscale. Ainsi, un chef d'entreprise employant de nombreux ouvriers, et payant une grosse main-d'œuvre pour le produit qu'il fabrique, sera frappé très lourdement, alors que ses bénéfices seront beaucoup moindres que ceux d'un autre industriel chez qui la main-d'œuvre sera, au contraire, très réduite. On a pu dire aussi que ce genre de prévoyance forcée, obligatoire, violait la liberté qu'avait l'ouvrier d'employer comme il l'entendait son salaire, et de donner à ses économies la destination qui lui conviendrait le mieux, de jouir enfin, suivant une formule économique précise, de la liberté du travail proclamée par la Révolution française. L'ouvrier agricole, par exemple, aspire à posséder quelques lopins de terre sur lesquels il vivra en travaillant et qu'il laissera à ses enfants. Certains ouvriers dont le salaire est élevé ne craignent pas de contracter avec les Compagnies d'assurances; ils verront diminuer, par le prélèvement opéré sur leur salaire, les primes qu'ils s'étaient engagées à verser. Ces arguments ont été présentés à la Chambre par M. Mirman, et il les a défendus avec une grande force. Enfin l'incidence vient souvent aussi déjouer les combinaisons les plus ingénieuses des législateurs. Elle agit de façon latente. Son action varie, quant à ses résultats, suivant l'état des affaires et le mouvement économique. Il s'agit ici, en effet, d'un véritable impôt qui s'ajoute à ceux indirectement établis par la loi de 1898 relative aux accidents. Cet accroissement de pression rend l'incidence plus sensible. Le bénéfice pour l'entrepreneur, le salaire pour l'ouvrier, le prix du produit pour le consommateur, seront touchés directement, ensemble ou séparément, suivant les combinaisons mobiles auxquelles préside la loi de l'offre et de la demande.

Enfin, on a signalé comme étant progressifs à rebours et frappant très fort les plus bas salaires, les divers prélèvements faits sur ce que gagnent les ouvriers. L'argument a son importance et il semble bien qu'on ait oublié que l'on fait ainsi de la solidarité négative.

Mais le danger dominant tient à l'impossibilité pratique de ces vastes combinaisons édifiées sur les hypothèses les plus hasardeuses. Les calculs des actuaires sont exacts, et la certitude mathématique des résultats complète. Le malheur est que les données

ont des bases chancelantes et sont obtenues par des approximations beaucoup trop légèrement admises. Il n'existe pas de tables de mortalité qui, en l'espèce, puissent servir d'élément à peu près sérieux aux recherches sur les retraites ouvrières. Au point de vue financier et pour une entreprise de cette envergure, ces combinaisons *a priori* ne peuvent suffire.

La Chambre est très divisée, quant à cette question des retraites ouvrières. Les partis politiques ne délimitent pas, en général, l'opinion des députés à cet égard. Certains membres de la droite, comme M. Plichon, sont partisans de l'obligation. Au contraire, elle répugne à M. Mirman. Les marxistes se déclarent absolument hostiles au projet actuel. Ils déclarent « que si la classe ouvrière a le droit d'exiger de la classe capitaliste qui vit et jouit à ses dépens, la garantie du pain assuré au travailleur usé par les labeurs et brisé par l'âge, elle a le devoir de repousser toute tentative d'opérer, sur ses salaires de famine, des prélèvements nouveaux sous quelque prétexte que ce soit. »

Ce sont là les intransigeants. Les socialistes des autres écoles acceptent les principes du projet discuté à la Chambre. Certains d'entre eux tendraient même à le présenter comme un moyen de pacification sociale, comme une prime payée à la sécurité.

En dehors de ceux qui se servent de cette loi pour faire ce que l'on appelle de la « surenchère » électorale, il en est d'autres qui croient à la possibilité de son application et à son efficacité pour hâter ce que l'on appelle, en langage courant, l'évolution sociale. Nous qui sommes attachés aux idées de liberté et qui estimons tout aussi dangereuses en médecine sociale qu'en médecine proprement dite, les interventions empiriques, nous craignons fort qu'on ne la retarde par ces moyens. Car, quoi qu'on prétende, le mouvement des idées de prévoyance s'étend, il grandit peu à peu. A l'égard des retraites, lorsque l'on constate le chemin parcouru depuis 25 ou 30 ans, l'on peut avoir quelque confiance dans l'avenir. Des symptômes l'indiquent. Les grandes compagnies de chemins de fer, les grandes usines, les grandes maisons de commerce, les Sociétés de crédit ont créé des institutions de retraites, et cherchent à les étendre sagement. Ce mouvement est lent, mais sûr. Tout pas fait en avant est acquis. Le temps est en effet un facteur qu'on supprime trop facilement lorsqu'on improvise des réformes. Dans une société donnée, ne faut-il pas que les mœurs et les caractères s'adaptent peu à peu aux idées nouvelles et s'y habituent? Chez nous le sentiment de la prévoyance existe à un degré très élevé. Il reste, pour lui faire rendre tout ce qu'il peut

rendre, à créer des institutions spéciales. Or, là, deux éléments sont nécessaires : l'initiative individuelle d'abord, des moyens juridiques ensuite. Il serait nécessaire de donner une législation appropriée aux Sociétés civiles de retraites ; ce n'est point le plus difficile de la tâche. La plus rude besogne est de faire entendre à des gens auxquels on répète à chaque instant qu'ils ne sauraient se tenir debout sans l'orthopédie de la protection, qu'ils peuvent marcher et agir. On ne voit pas assez, d'ailleurs, quels risques l'on court lorsqu'on tente de mettre à l'essai ces projets gigantesques, qui renferment tant d'inconnues. Mis en pratique, s'ils venaient à échouer (ce que l'on peut certainement redouter) ils amèneraient un désastre irrémédiable.

La Chambre a donc entamé la discussion du projet en fin de session ; elle ne l'a guère poussée plus loin que la discussion des idées générales et brusquement elle a décidé, pour éclairer sa religion, de faire consulter les groupes constitués d'ouvriers, les syndicats, etc., sur le principe même de la loi et sur les moyens de résoudre ces problèmes ardus. C'est un moyen pour la Chambre de dégager sa responsabilité que de faire faire cette consultation, à quelques mois des élections générales.

III

L'initiative parlementaire n'a pas chômé cette année. Comme toujours on a fait de nombreuses propositions de lois. Nous ne pouvons qu'en signaler quelques-unes : les plus originales ou les plus importantes.

M. Ch. Beauquier voudrait qu'on protégeât les sites pittoresques. L'intention est certainement bonne, mais les proportions qu'on veut donner à cette idée dépassent les conceptions les plus fantaisistes. On se doute bien que les constructeurs de fabriques sont traités de vandales et qu'on ne les a pas ménagés. M. Beauquier a poussé encore plus loin le lyrisme. Pour lui, les cheminées d'usines sont des « attentats », des « crimes de lèse-beauté ». Elles ont l'audace « au lieu de se dissimuler modestement, comme il convient à la laideur, de s'étaler avec impudeur, en plein soleil ». Les Ardennes, l'Isère et la Bretagne sont au premier rang pour défendre leurs paysages. Le moyen d'y arriver ? Selon M. Beauquier : créer des « commissions des sites pittoresques » par zones ; faire l'inventaire des paysages à conserver ; les frapper de certaines servitudes, comme de ne pas y construire de maisons. Et

si les propriétaires résistent, on les passera sous la toise de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation.

Les protectionnistes, intransigeants, malgré la leçon que leur donnent tous les jours les faits depuis la réaction de 1892, n'en continuent pas moins à surveiller la frontière. Dès que l'industrie étrangère nous envoie un nouveau produit, ils le guettent et demandent qu'on le baptise avec un droit de douane. Ainsi on tend de plus en plus à employer la caséine pour les teintures et apprêts sur étoffes, pour la fabrication des vernis, des imitations d'ivoire, de corne, etc. Cette caséine est une matière première merveilleuse qui se plie à toutes les exigences. Il en est entré environ 600.000 kilogrammes chez nous l'an dernier. Elle venait d'Amérique; elle arrive maintenant d'Allemagne et surtout de Hollande. Un droit de 40 francs par 100 kilogrammes, au dire de M. Léon Pascal, qui le réclame au nom des éleveurs de la région du Nord, mettrait, parait-il, un million de plus dans la poche des producteurs de lait. Ce n'est pas à dédaigner. Cependant, à travers les doléances de ces propositions, l'on ne parle jamais de « l'homme oublié », du consommateur.

Les « mistelles » sont aussi dénoncées, comme se glissant insidieusement, à travers les tarifs douaniers pourtant si serrés. MM. Etienne et Thomson nous revèlent que les mistelles sont des associations à peine autorisées d'alcool et de moût de raisins frais n'ayant parfois subi qu'un petit commencement de fermentation. L'alcool se dissimule derrière le raisin frais, à l'aspect bonhomme, pour nous envahir. Il faut donc repousser cette invasion en frappant séparément les deux complices, chacun du droit qu'il doit supporter.

M. A. Castelin se plaint que la détaxe presque complète des pièces détachées qui constituent les armes à feu décourage l'industrie nationale. Elles paient de 65 à 75 francs les 100 kilogrammes alors que les armes à feu acquittent des droits de 240 à 1.000 fr. Donc il demande qu'on frappe d'un droit maximum de 250 francs, et d'un droit minimum de 200, les canons de fusils et les pièces d'armes brutes de forge.

On réclame toujours énergiquement des mesures contre l'emploi des ouvriers étrangers, en France. Ce nous parait bien être un vieux reste des préjugés de l'antiquité pour tout ce qui n'appartenait pas à la Cité. M. G. Haussmann, dans un rapport d'ensemble s'associe aux auteurs des différentes propositions sur cette matière qui tous, MM. Jules Brice et Magniaudé, comme MM. Holtz et André Castelin, réclament sur ce sujet une sévère réglementation.

La saccharine va être classée dans les produits pharmaceutiques. Ce n'est point, paraît-il, un aliment. Plusieurs célébrités médicales l'accusent d'enfanter des dyspepsies. Il n'en faut pas moins pour l'interdire, surveiller sa fabrication et la reléguer dans les bocaux des apothicaires. Elle a aussi d'autres défauts qui lui nuisent beaucoup ; elle possède un pouvoir sucrant de 300 à 500 fois supérieur à celui du sucre de canne ou de betterave. Ces sucres, produits de l'agriculture, donnent au Trésor, par l'impôt qui les frappe, un revenu annuel de 200 millions. La saccharine n'est point un aliment pour l'homme... ni pour le budget.

On demande depuis des années l'abrogation de l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1791 et, par voie de conséquence, celle du paragraphe 6 de l'article 479 du Code pénal. Il s'agit de la taxe du pain. M. Ed, Aynard a présenté là-dessus une proposition signée par plus de cent députés appartenant à tous les groupes, sans distinction d'opinion. Au moment où la Chambre allait être saisie — suivant l'expression parlementaire — des conclusions de la commission sur la proposition de loi de M. Aynard, M. le ministre de l'Agriculture déposa un projet de loi modifiant dans le sens indiqué par la commission, les articles 30 et 31 de la loi du 17-22 juillet 1791. Il est à remarquer que les auteurs de la loi de 1791 n'ont pas voulu, par cette loi, réagir contre le renchérissement des denrées, pouvant profiter aux intermédiaires. Ils n'établirent cette règlementation qu'à titre provisoire, et comme une « confirmation de divers règlements et dispositions *contre l'abus* de la taxe des denrées. » Il faut ajouter que cette taxe pouvait, au temps du monopole constitué en faveur de la boulangerie, être défendue et considérée, jusqu'à un certain point, comme nécessaire. Aujourd'hui l'on n'a plus ce prétexte ou cette raison. On fera donc bien d'en finir avec ces mesures surannées.

M. Coutant réclame la suppression de l'Ordre des avocats. Il déplore que l'œuvre du décret du 2 septembre 1790 n'ait point été chose définitive. Puis il critique les règlements de l'Ordre et les montre comme autant d'obstacles à l'exercice de la profession d'avocat, pour les jeunes gens pauvres. Suivant lui « l'Ordre est partout, sait tout, et voit tout ; telle l'Inquisition de sinistre mémoire ». M. Coutant parle avec enthousiasme, de l'abolition par la Révolution française de « ces jurandes et maîtrises dont le principal but était d'asservir professionnellement les citoyens français. » Cependant il ne s'aperçoit pas que son parti, le parti socialiste, travaille à reconstituer peu à peu — sur d'autres bases, il est vrai, mais avec tous les dangers que présentent les monopoles

— ces groupes d'intérêts égoïstes que fit disparaître la Révolution.

M. Arthur Groussier propose, d'accord avec la commission du travail, de codifier, en les simplifiant toutes les lois relatives à la règlementation du travail, à l'hygiène et à la sécurité des ateliers. Le fait est que ces lois, dans les conditions où on les discute au Parlement, ne brillent point par l'exactitude juridique et la clarté concise qu'elles devraient avoir. Mais il nous semble qu'il vaudrait mieux les laisser comme pièces détachées. On a en effet besoin de les remanier souvent au fur et à mesure que l'expérience montre l'inutilité ou l'insuffisance de leurs dispositions. Le code de M. Groussier ne tarderait donc pas à être fortement compromis, dans son unité par des retouches nombreuses et profondes.

On sait que la Chambre a voté le 29 décembre 1900 une proposition de loi prescrivant aux administrations des grands magasins de mettre à la disposition des femmes employées un nombre suffisant de sièges pour les faire asseoir. M. Gautret ne trouve pas la loi suffisamment impérative. Il assure que l'on empêche le personnel féminin d'user de ces sièges. Il demande donc qu'« un règlement d'administration publique règle les conditions dans lesquelles ces sièges seront mis à la dispositions des employées ». Et soyez certain qu'après ce règlement, il en faudra d'autres pour améliorer les lacunes de celui-ci. Quand les lois de cette sorte tombent dans la minutie, elles sont bien près de démontrer par elles-mêmes leur inutilité d'abord, la gêne qu'elles causent ensuite et les désavantages qu'elles offrent pour les intéressés eux-mêmes.

Neuf propositions relatives à l'impôt sur le revenu ont été déposées depuis octobre 1898 et étudiées par la commission chargée de leur examen. Toutes tendent à modifier assez profondément notre système fiscal. Bien que de tendances différentes, elles ont néanmoins une disposition commune, fondamentale, c'est le remplacement de la plupart des contributions directes et de l'impôt de 4 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, par le nouvel impôt, sorte d'impôt unique et général. On avait donc tout lieu de croire que la commission et le ministre des Finances -- qui avait lui-même élaboré un projet — allaient hâter la discussion de cette réforme et la soutenir devant la Chambre. Il n'en a rien été. Tout le bel enthousiasme de la première heure est tombé. Quelques petits événements sont venus qui ont rendu sages les plus hardis. La loi sur les boissons, en remaniant de fond en comble les taxes, a créé un état d'incertitude à l'égard des

rendements qu'elles pourraient produire. Que rendront au juste et la majoration des droits sur l'alcool et celle des licences? Il semble bien que déjà on puisse avoir, de ce côté, de légitimes inquiétudes. De plus, les rendements d'impôts depuis 1901 accusent, par rapport aux prévisions et aux rendements de l'année dernière, des diminutions importantes. Les recettes des sept premiers mois de l'année 1901 présentent une moins-value de 57 millions. Si cela continue jusqu'à la fin de l'année, 100 millions manqueront à l'appel. La suppression des octrois vient encore compliquer le problème. Pour ces raisons, M. Merlou se demandait déjà, lorsqu'il déposa son rapport le 30 mai dernier, s'il était prudent de remanier encore notre système d'impôts, et il concluait que « ces aléas et ces incertitudes sont faits pour dicter une sage réserve aux plus audacieux ». On pense bien que parmi les plus prudents et les plus intéressés à ce que l'on ne bouleverse pas les recettes du budget, se trouve M. le ministre des Finances. Cependant, M. Merlou, après ce dur sacrifice, n'entend pas abandonner son idée. Et il profite de l'occasion pour faire une expérience fiscale par « la méthode expérimentale et scientifique ». C'est de l'impôt dit de statistique dont il s'agit, avant-coureur du véritable impôt sur le revenu. M. Merlou propose donc de faire la petite guerre aux contribuables, pour étudier le terrain, afin de commencer, quand la situation le permettra, la grande campagne de réforme fiscale. Et puis, la statistique, procédé assez peu exact souvent d'observation, lorsqu'on veut s'éclairer sur des cas particuliers, a le mérite de pouvoir se permettre toutes les impertinences, toutes les investigations les plus indiscrètes. Elle sera employée à déterminer le revenu imposable, la pierre angulaire de l'impôt général sur le revenu. Pour l'assiette du revenu. M. Merlou repousse la taxation d'après les indices et la taxation d'office par l'administration. Il s'en tient à la déclaration, système dans lequel il a pleine confiance. La déclaration serait obligatoire pour toute personne ayant plus de 1.250 francs de revenu. M. Merlou fait appel au concours des autorités locales, aidées du contrôleur des contributions directes, pour dresser la liste provisoire des imposables, et, là encore, il a confiance que ces autorités locales feront œuvre « sérieuse et juste », parce que la liste ne sera que provisoire. Les contribuables seront frappés dans les proportions suivantes par l'impôt de statistique, en tenant compte du nombre des enfants, la taxe diminuant à mesure qu'il y a plus d'enfants par famille. Pour les revenus de 1.500 francs à 2.000 francs, l'impôt serait de 0 fr. 25 pour une famille ayant moins de 2 enfants, il décroîtrait

successivement, suivant le nombre des enfants, jusqu'à 0 fr. 0125 pour les familles ayant 7 enfants et plus. De 2.000 à 2.500 francs il varierait dans les mêmes conditions de 0 fr. 75 à 0 fr. 0375. Il serait pour les revenus de 5.000 francs, de 0 fr. 50 ou de 0 fr. 25 ; pour ceux de 10.000, de 1 fr. 50 ou de 0 fr. 75 ; enfin pour les revenus de 1 million, de 390 fr. 25 ou de 389 fr. 50. Cette taxation constitue une échelle qui va pour les revenus de 1.250 francs à 100.000 francs, de 0 fr. 10 pour 1.000, à 0 fr. 35 pour 1.000. Le taux d'impôt général, étant fixé à 0 fr. 40 pour 1.000 francs du revenu imposable, ne serait perçu que pour la fraction du revenu supérieure à 100.000 francs. Bien qu'il vise à préparer l'application d'un impôt que ses promoteurs considèrent comme réparateur, nous estimons que l'impôt de statistique n'acquerra pas une grande popularité, s'il est définitivement voté. Si l'on s'efforce de préparer sérieusement son assiette, il excitera beaucoup de mécontentements ; si on n'y attache aucune importance et que les listes soient faites à la légère, elles ne constitueront pas le document « expérimental et scientifique » qu'en attend avec une inaltérable confiance le rapporteur M. Merlou.

L'impression générale qui se dégage de ces discussions et de ces travaux parlementaires de tous ordres, c'est la tendance de plus en plus accentuée vers l'extension du socialisme d'Etat. La théorie de l'intervention domine et ses applications seraient plus rapides encore, si un phénomène prévu ne venait mettre un frein à cette poussée, et assagir provisoirement les plus ardents. Le budget est au maximum de développement, étant donnée notre élasticité fiscale. Il a même dépassé ce maximum de développement possible puisque, depuis quelques années, les comptes réels accusent plus de 40 millions de déficit par an. Cette année, il s'élèvera probablement à un chiffre qui dépassera le double et ne sera même peut-être pas loin de 110 millions. Les nouveaux impôts ne sont plus guère possibles. D'un autre côté, les économies deviennent de plus en plus difficiles à réaliser. On pourrait peut-être « grappiller » une quarantaine de millions sur l'ensemble du budget. Mais ce sont là des broutilles en face du formidable accroissement qui se prépare du fait des lois qui sont proposées, avec des conséquences financières, d'un inconnu alarmant. Notre développement économique n'est pas non plus favorisé par les droits de douane véritablement exagérés que l'on réclame

chaque jour ; on ne peut donc compter sur un accroissement général de la fortune et des revenus du pays. Cette situation ouvrira-t-elle les yeux à tous ceux qui, jusqu'à ce jour, se désintéressaient de la question importante entre toutes des finances publiques ? Bien que quelques symptômes, comme l'attitude nouvelle de M. Merlou, pourraient le faire croire, nous n'osons pas encore l'espérer.

ANDRÉ LIESSE.

———

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

SOMMAIRE : *Chambre de Commerce du Mans* : Etablissements d'utilité publique. Le droit de timbre. *Chambre de Commerce de Bourges :* Règlement amiable des différends du travail. Les heures supplémentaires. *Chambre de Commerce de Cherbourg et de Valognes :* Le rachat des chemins de fer. Les billets de bains de mer. L'électorat aux Conseils de Prud'hommes. *Chambre de Commerce d'Alger :* Le pétrole en Algérie. Le Transsaharien. *Chambre de Commerce de Bougie :* La taxe des imprimés. Les vins algériens en Allemagne. *Chambre de Commerce française de Milan :* Les traités de commerce. Les Italiens au Brésil. Fédération des Chambres de Commerce italiennes. *Chambre de Commerce belge de Paris :* Le cartel du sucre en Allemagne. Les accidents du travail. *Chambre de Commerce anglo-belge* : Fédération. Les taxes postales et télégraphiques. *Chambre de Commerce britannique de Paris* : Le transport des fruits. *Chambre de Commerce française de New-York* : Le sucre et le café aux Etats-Unis.

Les Chambres de Commerce étudient, comme on le sait, les questions économiques, sociales, industrielles, commerciales, financières, etc., qui préoccupent l'opinion publique, et elles publient périodiquement des comptes rendus de leurs séances.

Les travaux de ces *Etablissements publics*, — c'est le titre qu'on vient de leur donner, —sont d'un grand intérêt pour les économistes, tant par l'état d'esprit qu'ils dénotent, que par les documents et les arguments qu'y produisent des hommes au courant, par la pratique et par la théorie, des diverses questions économiques. Mais tout cela se trouve dispersé dans les *Bulletins* publiés par ces Sociétés et ne se répand guère dans le public, ni même dans la presse, trop occupée de choses plus sérieuses sans doute.

Nous avons pensé que nos lecteurs verraient avec plaisir et profit une *Revue* dans laquelle les principaux de ces travaux seraient analysés; que ce résumé pourrait peut-être les diriger dans leurs recherches et leur suggérer quelques bonnes idées,

en même temps qu'il ferait mieux connaître les Chambres de Commerce de la partie du public qui s'intéresse aux questions faisant l'objet de leurs études.

Pour ces raisons, nous donnerons désormais, tous les trimestres, une revue des travaux des Chambres de Commerce.

Chambre de Commerce du Mans. — Une question qui met en émoi les Chambres de Commerce françaises, c'est leur promotion récente au grade d'*Etablissements publics* et les conséquences qui en résultent pour elles. Avant la loi du 9 avril 1898, elles étaient seulement considérées comme *Etablissements d'utilité publique*, ce qui leur permettait de vivre avec une certaine indépendance. La nouvelle loi leur octroie un honneur qu'elles ne sollicitaient pas, mais il y a le revers de la médaille. Les *Etablissements publics* sont soumis au contrôle de l'Administration des Finances; ils sont tenus à soumettre leurs registres et minutes d'actes à la vérification des agents de l'Enregistrement; dans leur comptabilité, les mémoires, marchés et pièces de comptabilité doivent être établis sur papier timbré, et le timbre administratif des quittances est de 0 fr. 25 au lieu de 0 fr. 10.

Par la nouvelle loi, les trésoriers des Chambres de Commerce dont les fonctions étaient gratuites, tombent dans le rang des comptables des deniers publics et sont tenus d'être à la disposition des inspecteurs des Finances comme de simples fonctionnaires salariés.

Enfin, les comptables publics ne pouvant faire acte de commerce, les Chambres de Commerce se trouveraient obligées de prendre leurs trésoriers en dehors de leur sein. Ces nouveaux trésoriers seraient certainement très instruits... en grec et latin; mais il faudrait les payer, ce serait une nouvelle charge pour les patentés qui subviennent aux dépenses des Chambres de Commerce.

La Chambre de Commerce du Mans, n'ayant pas la gestion d'entreprises importantes comme certaines Chambres en ont dans les grands centres commerciaux et industriels, et surtout dans les ports maritimes, est désintéressée dans cette affaire; c'est pourquoi nous résumons sa protestation de préférence; mais il va sans dire que toutes les Chambres dont nous avons les *Bulletins* sous les yeux font *chorus* et demandent de redevenir Etablissements d'utilité publique. Cela dit, maître Loup s'enfuit et court encore.

— Une loi datée du 13 brumaire, au VII, assujettit au droit de timbre, à raison de la dimension du papier à employer, certains

actes et écritures, soit publics, soit privés. On n'est pas encore arrivé à élucider cette loi et à savoir quels actes et écritures sont soumis au timbre. De là, des contraventions, des procès-verbaux, des amendes en principal et en doubles décimes. La Chambre de Commerce du Mans émet le vœu qu'« en matière commerciale, aucune lettre missive, aucun écrit en dehors des actes sous-seings privés, destinés par leur nature à l'enregistrement, ne soient assujettis à l'application du timbre sous amende, que s'ils sont énoncés ou visés par un jugement. »

Chambre de Commerce de Bourges. — Sur un rapport de M. Hervet, cette Chambre proteste contre l'adoption du projet de loi sur le règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail et adjure le Parlement de le repousser. L'amiabilité de ce projet consiste à présenter comme facultatif ce qui sera dans la plupart des cas obligatoire. « Presque toutes les industries soumissionnent aujourd'hui des fournitures et des travaux à l'Etat, et il est bien clair que, grâce aux prescriptions de l'article 4, ce qui paraissait facultatif devient obligatoire ».

Les prescriptions de l'article 1er et de l'article 4 constituent ce qu'on pourrait appeler la carte forcée. Qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, les patrons et les ouvriers sont enfermés dans le réseau d'une loi qui leur est également préjudiciable. « Ce sont là, dit le rapporteur, des procédés législatifs manquant de franchise et cette sorte de duplicité est peu digne de la législation française et contraire aux traditions de droiture de notre race. » Décidément, les socialistes font des progrès en fourberie et rendraient des points aux Jésuites. Inutile de chasser ceux-ci ; ils sont remplacés d'avance.

— Un autre projet tendant à réviser le décret du 17 mai 1851, réglementant les conditions du travail des ouvriers adultes dans les établissements industriels, est également discuté et condamné par la même Chambre. Il s'agit principalement des heures supplémentaires. L'intérêt des patrons, dit le rapporteur, est la réelle garantie contre les abus de ce genre, puisque les heures supplémentaires augmentent leurs frais généraux. Les avantages de cette protection, on ne les voit pour personne ; tandis que les inconvénients apparaissent nombreux pour les employeurs et pour les employés.

« Un accident, un incendie, un cas de force majeure quelconque se produit dans une usine. Le chef d'industrie est, alors, dans l'obligation d'en informer, par télégramme, l'inspecteur division-

naire du travail, pour lui demander l'autorisation d'employer ses ouvriers pendant quelques heures supplémentaires et *Monsieur* l'Inspecteur divisionnaire a le droit d'opposer son *veto*. Or, cet Inspecteur divisionnaire habite quelquefois à 60 lieues de l'accident ; il ne connaît même pas le nom de l'usine d'où on lui télégraphie; il ne sait de l'accident que ce que peut lui apprendre le laconisme d'une dépêche écrite au milieu des plus graves préoccupations, et cependant, il a le droit d'opposer son *veto* et peut, le lendemain, si on a passé outre à sa prohibition, faire dresser procès-verbal par l'Inspecteur départemental, plus près de l'accident, mais avec qui on n'a pas eu le droit de correspondre. »

Chambre de Commerce de Cherbourg et de Valognes. — Le rachat, au moins partiel, des chemins de fer par l'Etat est toujours demandé par quelques socialisants. La Chambre de Commerce de Cherbourg et de Valognes se prononce contre. L'expérience a prouvé, dit-elle, que dans tous les pays d'Europe, l'exploitation des chemins de fer par l'Etat est toujours plus coûteuse que leur exploitation par les Compagnies, et que, si ce système prévalait en France, l'augmentation des dépenses en résultant ainsi que tout abaissement de tarifs, retomberait à la charge des contribuables.

L'exploitation des lignes ferrées par l'Etat supprimerait les avantages inhérents à l'initiative privée, augmenterait démesurément le nombre des fonctionnaires, et porterait une atteinte directe aux nombreuses industries qui se rattachent à la construction et à l'entretien des lignes de chemins de fer.

L'administration de l'Etat, formaliste, lente, le plus souvent irresponsable, en fait, sinon en droit, serait un obstacle permanent à l'expansion du commerce et de l'industrie. La juridiction administrative est incompatible avec la solution prompte et économique qu'exigent les litiges commerciaux.

Toutes ces bonnes raisons et d'autres encore sont vieilles, mais toujours nouvelles, puisque les dirigeants ne cessent de les ignorer ou de les méconnaître.

— La même Chambre traite aussi une question qu'on pourrait appeler *provinciale*. Jusqu'à ce jour la capitale a seule profité du bénéfice des billets dits de bains de mer et d'excursion. La Chambre de Commerce de Saint-Brieuc a réclamé l'extension de cette faveur aux habitants des provinces, qui paient leur bonne part des subventions, garanties d'intérêts etc. ; la Chambre de Cherbourg et Valognes appuie cette réclamation.

— Une nouvelle mouche du coche, le Conseil supérieur du travail, s'évertue à se rendre utile et à taquiner le commerce et l'industrie. Il a demandé, ou fait demander par le ministre du Commerce un classement des différentes catégories d'agents intermédiaires entre le patron et les ouvriers au point de vue de l'électorat dans les Conseils de Prud'hommes. Sur ce, la Chambre de Commerce de Cherbourg et Valognes s'est enquise auprès des divers établissements commerciaux et industriels de sa circonscription, de l'existence de ces différentes sortes d'agents et des renseignements nécessaires pour lui permettre de formuler un avis sur leur classement.

La moitié à peine de ces établissements a répondu au questionnaire et l'a fait de façon telle qu'il n'est pas possible d'en tirer une conclusion susceptible de devenir la formule d'une règle générale. « Quant à nous, il nous semble que, quel que soit le genre d'industrie ou de fabrication, il ne peut y avoir de patrons que les patrons eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui ont les droits, les obligations et les responsabilités du chef de la maison. »

— La Chambre estime aussi qu'il n'y a pas lieu, comme on le lui a proposé, de créer un Conseil de Prud'hommes à Cherbourg. Cette création, dit-elle, ne peut se justifier si le nombre des causes à juger ne constitue pas un élément sérieux de sa juridiction. Or, le nombre des litiges entre patrons et ouvriers à Cherbourg est resté stationnaire en 1899 et 1900 dans la proportion de 6 à 7 causes par mois ; la justice de paix y suffit amplement.

Qu'importe ? Créez toujours le Tribunal, les litiges ne manqueront pas de venir ensuite.

Chambre de Commerce d'Alger. — Ceux qui craignent que le trust américain du pétrole n'accapare tout ce produit et n'en fasse hausser le prix peuvent peut-être se rassurer. Il paraît que le pétrole existe avec une certaine abondance dans le département d'Oran. Les terrains où l'on recherche le pétrole sont de même nature que ceux où il a été trouvé à l'étranger. Le résultat des sondages faits jusqu'ici prouve que le choix des emplacements des puits n'a pas toujours été heureux, et qu'il est nécessaire d'atteindre de plus grandes profondeurs. Mais la nature du pétrole extrait indique que les gisements puissants sont éloignés, soit en distance horizontale, soit en profondeur.

— A propos d'une étude de M. Honoré sur le Transsaharien, M. Siméon, rapporteur, estime qu'avant de songer à l'établissement d'un Transsaharien, qui traverserait le continent africain, il est plus intéressant et surtout plus urgent, à tous les points de

vue, de s'occuper de garnir le Sud-Algérien de tout un réseau de voies ferrées sahariennes, appelé à rendre de très réels services, tant au point de vue du développement de notre commerce que sous le rapport stratégique.

— *Chambre de Commerce de Bougie.* — On disait naguère que la démocratie coulait à pleins bords ; il semble que cela change à mesure que nous nous orientons vers le socialisme, c'est l'aristocratie qui reprend le dessus. Un projet de réforme de la taxe des imprimés augmente la taxe des petits et diminue celle des gros. Il résulte des calculs de l'administration des postes que les imprimés sous bandes pour lesquels la taxe serait doublée donneraient une plus-value de 2.250.000 francs, alors que l'abaissement du droit sur les imprimés envoyés sous enveloppes ouvertes, causerait une moins-value de 1.300.000 francs.

Il y a lieu de remarquer, dit la Chambre de Commerce de Bougie, que, dans le premier cas, l'augmentation de la taxe frapperait exclusivement le petit commerce et la petite industrie, dont les prospectus, avis, etc., etc., circulent sous le timbre de 1 centime, tandis que la réduction proposée serait toute en faveur des grands magasins déjà si avantagés par leur situation et par leur puissance d'achat, et dont les pesants catalogues s'expédieraient à prix relativement réduits. En conséquence, la Chambre repousse la réforme proposée.

Ce ne serait pourtant pas un mauvais moyen d'accélérer la chute du petit commerce et de la petite industrie et de confirmer ainsi l'hypothèse de Marx sur la concentration capitaliste.

— La Chambre de Bougie s'occupe activement de chercher des débouchés aux produits algériens, notamment aux vins. Elle indique en particulier l'Allemagne et l'Autriche. L'importation des vins à Hambourg, en 1899, a atteint 286.000 hectolitres, sur lesquels l'Algérie a fourni 6.000 hectolitres représentant une valeur de 369.000 mark qui ont été livrés à la consommation au prix moyen de 75 francs l'hectolitre. Ce débouché peut être accru et pour faciliter l'exportation on donne des renseignements sur les divers droits de douane et de régie qui frappent ces produits à leur entrée en Allemagne.

Chambre de Commerce française de Milan. — Le renouvellement des traités de commerce est la question la plus actuelle et qui préoccupe la Chambre de Milan. Dans un discours prononcé à Bari, M. Luzzatti a dit : « Nous devons, non pas augmenter les

droits de consommation sur les vins, mais les diminuer, les supprimer petit à petit. Nous devons augmenter la ration quotidienne de bon vin italien dans notre armée, en diminuant la ration de café, comme cela a lieu en France... Aujourd'hui, la France et l'Italie sont redevenues entièrement amies, et je veux, de ce foyer de l'ancien patriotisme italien, pousser un cri en faveur de la paix économique entre toutes les nations, de la paix dans l'équité des échanges internationaux et des compensations réciproques ; mais si l'Italie tient d'une main le rameau d'olivier, elle doit tenir dans l'autre les armes bien préparées des tarifs généraux. »

Nous ne voyons pas bien clairement l'utilité ni même la possibilité des compensations ; mais estimons-nous heureux d'obtenir des traités quelconques, en attendant mieux.

La Chambre augure bien de la nomination de M. Moeller comme ministre du Commerce en Allemagne et elle compte sur l'entrée en scène de l'influence personnelle de l'Empereur contre les idées du parti agrarien.

— Le *Bulletin* de cette même Chambre renferme une longue et substantielle étude de M. Maldifassi sur le commerce italien dans le Brésil du Sud. On y apprend que les prix du café sont réduits de moitié, mais la quantité exportée a doublé, cela fait en partie compensation.

L'industrie du caoutchouc prend sans cesse de plus grands développements. De 7.000 tonnes en 1880, l'exportation de cet article est montée à plus de 25.000 tonnes, et les prix ont presque doublé. On ne risque donc rien d'augmenter la production, et les Etats caféiers sont bien inspirés de vouloir entreprendre la culture du caoutchouc. « Sans se laisser prendre à un enthousiasme exagéré pour les choses brésiliennes, conclut M. Maldifassi, on peut néanmoins croire que le Brésil présente les perspectives d'une grande prospérité future. »

— Les Chambres de Commerce italiennes se sont réunies en Congrès, le 7 juin, pour délibérer au sujet de la constitution d'une Fédération permanente des Chambres italiennes de commerce. Sur 74 Chambres que compte le royaume, 71 étaient représentées ; deux autres avaient envoyé leur adhésion, et une seule, celle de Ravenne, manquait au rendez-vous. L'*Union* a été constituée à la presque totalité des votes, deux Chambres seulement, Bologne et Côme, s'étant opposées à ce projet, Rome a été choisie comme siège central de l'Union. Nous faisons des vœux pour que cette *Fédération* fasse de bonne besogne.

Chambre de Commerce belge de Paris. — Le sucre de betterave européen se plaint de la concurrence que lui fait le sucre de canne des pays d'outre-mer, « favorisé par le climat et par une grande infériorité du prix de revient. » Le sucre de canne produit les mêmes doléances, de sorte qu'on peut renvoyer les deux plaignants dos à dos.

Pour mieux résister au sucre de canne, les sucriers allemands se sont organisés en cartel. La production allemande montant à 2 millions de tonnes, dont 1.200.000 au moins sont à exporter, on comprend que ce cartel peut exercer une certaine influence sur le marché intérieur et sur le marché extérieur. Le *Bulletin* de la Chambre belge de Paris montre que les raffineries syndiquées se sont emparées du monopole de la vente à l'intérieur et que le cartel allemand a imposé aux consommateurs du pays un tribut considérable.

« A Londres, le sucre raffiné est moins cher à la fin de mars 1901 qu'à la fin de mars 1900 ; à Magdebourg, il a haussé, pendant la même année, de plus de 12 francs, et la hausse s'est faite après la mise en vigueur du cartel, juin 1900. Comme la consommation allemande dépasse 750.000 tonnes, la hausse exclusivement syndicale dépasse théoriquement 90 millions ».

Les ignorants ne manqueront pas encore cette fois d'accuser l'infâme concurrence, mais les hommes de bon sens savent que ce sont les primes qui permettent au cartel de s'établir et de racheter ou de tuer les dissidents.

— La loi sur les accidents du travail, en ce qui concerne les étrangers, devient une nouvelle pomme de discorde entre les nations, et fait l'objet de deux longues et intéressantes études dans le *Bulletin* de la Chambre belge.

L'article 3 de notre loi établit que les ouvriers victimes d'accidents qui cesseront de résider sur le territoire français recevront pour toute indemnité un capital égal à trois fois la rente qui leur avait été allouée, et que les représentants d'un ouvrier étranger ne recevront aucune indemnité si, au moment de l'accident, ils ne résidaient pas sur le territoire français.

Ainsi, « lorsqu'un animal appartenant à un étranger est tué en France, l'auteur du dommage doit une réparation, tandis que lorsque la vie d'un ouvrier étranger est supprimée par la faute, même lourde, du patron, celui-ci ne doit aucune indemnité. »

Le législateur belge cherche à faire mieux en ce genre que le législateur français et à obtenir de celui-ci la réciprocité de traitement. Le législateur français répondra sans doute que la partie

n'est pas égale : il y a bien plus d'ouvriers belges en France que d'ouvriers français en Belgique. Et puis, ne faut-il pas protéger le travail national contre le travail étranger ?

— *Chambre de Commerce anglo-belge.* — Cette Chambre a tenu son assemblée générale le 12 février, et en publie le compte rendu. Il y est question de la Fédération des Chambres de Commerce étrangères. Le fédéralisme est dans l'air, paraît-il. Autre question non moins importante : étude de l'amélioration à apporter aux correspondances postales et télégraphiques entre le Royaume-Uni et les pays étrangers. On demande : l'abaissement de la taxe fixe des lettres de 15 grammes à un penny ; la suppression de la taxe fixe pour télégrammes, etc.

« L'Exposition universelle de Paris enseigne au visiteur étonné les merveilles de la correspondance aérienne, des découvertes remarquables dans les procédés et les modes de transmission de la pensée, de la voix, de la musique et de la lumière. Les progrès et les transformations successives de la télégraphie donnent au public le droit de demander la réduction des taxes ; le journalisme seul a été favorisé jusqu'à ce jour ; le monde des affaires a également le désir de profiter de tout ce qui peut contribuer à accroître la célérité et le bon marché de la correspondance télégraphique.

British Chamber of commerce (*Chambre de Commerce anglaise de Paris*). — Le rapport présenté à la 27e assemblée générale annuelle contient beaucoup de renseignements et de statistiques sur le commerce anglo-français et sur la législation française en 1900. Faute de place, nous ne parlerons que du commerce de fruits entre l'Angleterre et la France. Des maisons anglaises qui s'approvisionnent de cerises dans l'Isère et l'Ardèche se plaignent de ce que, cette année, les cerises prennent trois jours pour arriver à Londres, au lieu de deux jours comme les années précédentes. Le résultat est que les cerises sont avariées quand elles arrivent et que les vendeurs français ont à supporter la perte. On demande que les Compagnies du Nord et de P.-L.-M. fassent correspondre leurs trains de manière à ce que les fruits circulent au moins aussi rapidement que par le passé. Il a été fait droit à cette demande.

On pourrait aussi réduire l'impôt sur le sucre, les producteurs français transformeraient leurs fruits en confitures et compotes avant de les expédier en Angleterre ; le fisc n'y perdrait rien,

mais les sucriers ne pourraient peut-être plus maintenir leur monopole.

— *Chambre de commerce française de New-York.* — En 1888, les Etats-Unis produisaient 225 tonnes de sucre de betteraves. Six ans après, cette production atteignait le chiffre de 16.000 tonnes, et en 1899, 80.000! On estime la fabrication de l'année dernière à 150.000 tonnes.

En 1898, il existait une raffinerie de sucre de betteraves dans l'Etat du Michigan ; deux ans après, il y en avait 10. Tout permet de calculer que d'ici à quelques années les Etats-Unis produiront tout le sucre nécessaire à leur consommation.

Que deviendront alors nos sucriers, qui veulent absolument fournir de sucre les étrangers à nos dépens? L'Etat, protecteur né des « intérêts généraux », augmentera leur prime et il se gardera bien de réduire nos impôts, ce qui nous permettrait de consommer plus de sucre ou d'autres choses.

— Les Etats-Unis importent, par semaine, plus d'un million de dollars de café. Pendant les neuf mois se terminant en mars 1901, ils ont importé 617.444.000 livres de café représentant une valeur de 45.218.000 dollars. La Chambre de Commerce française de New-York, qui donne ces chiffres, présume que les Yankees vont se livrer à la culture en grand du café dans leurs nouvelles colonies, pour se soustraire à la dépendance de l'étranger. Quand ils n'auront plus besoin de rien importer, qu'exporteront-ils? Les autres seront aussi indépendants qu'eux.

ROUXEL.

LES DERNIÈRES CRISES AGRAIRES
EN ITALIE

La situation déplorable des masses agricoles en Italie vient d'être mise en lumière par des événements récents.

Dans les plaines de la Lombardie et de l'Emilie des populations entières de paysans se sont insurgées, dernièrement, contre les grands propriétaires pour obtenir une augmentation de salaires. D'autre part, dans les Pouilles les paysans aussi bien que les propriétaires ont eu à lutter contre des adversités terribles qui menacèrent d'enlever aux uns tout attachement à leurs propriétés, aux autres les moyens même de cultiver la terre et d'en tirer de quoi vivre.

Le gouvernement italien, il faut en convenir, a fait preuve d'une grande sagesse. M. Zanardelli et ses collègues ont su comprendre, enfin, que ce n'est pas en méprisant les modestes aspirations de travailleurs misérables qu'on protège l'ordre social, car l'ordre social ne peut jaillir que du libre épanouissement des forces actives de la société.

L'Etat, en somme, suivant la conception moderne, n'est pas le représentant d'une seule classe sociale, mais il est, il doit être le représentant autorisé de toutes les classes. On s'en est souvenu en Italie, et il faut s'en féliciter et en féliciter le nouveau Ministère.

*
* *

Dans les basses terres irriguées du Piémont, de la Lombardie et de la Vénétie, dans les rizières des provinces de Pavie, de Milan, de Mantoue, de Vérone, d'Alexandrie, dans les vallées de la Ligurie et de l'Emilie, l'exploitation industrielle créa, par ses exigences, les grands domaines que cultive une foule de travailleurs salariés, qui n'ont aucun lien effectif avec la terre.

Je m'arrêterai à la province de Mantoue, parce qu'elle offre, à mon avis, le type classique de l'exploitation agraire en usage dans les grands domaines de l'Italie du Nord.

Elle présente, aussi, le phénomène du salariat agricole sous son aspect le plus aigu.

Le riz et le blé constituent les principales cultures de ce territoire.

L'effeuillage du blé dure depuis la fin du mois de mars jusqu'à la fin du mois d'avril.

Les femmes et les enfants y sont spécialement affectés ; ils travaillent de 6 heures du matin à 6 heures du soir, avec une heure d'interruption pour le déjeuner.

Les enfants de 7 à 9 ans gagnent 40 centimes par jour ; de 9 à 12 ans de 50 à 60 centimes, les femmes de 60 à 70 centimes par jour.

Ils doivent donc travailler environ onze heures par jour, souvent sous une pluie fine et pénétrante, nourris seulement par quelques morceaux de *polenta* froide qu'ils mouillent dans le ruisseau voisin.

Mais ce travail est, en quelque sorte, un amusement en comparaison avec celui des rizières qui commence après l'effeuillage du blé.

Quiconque irait à Mantoue pourrait rencontrer facilement à 2 heures de la nuit, pendant les mois de mai et de juin, des brigades de femmes et d'enfants qui marchent en chantant sur la route de San Giorgio.

Ces femmes et ces enfants doivent faire environ 8 à 10 kilomètres pour arriver à l'heure voulue à la rizière.

Ils travaillent jusqu'à midi avec une heure d'interruption à huit heures, c'est-à-dire à peu près huit heures par jour.

Les mollets dans l'eau, courbés vers le sol, sous la double action de la chaleur du soleil et des exhalaisons palustres, ils ne pourraient guère travailler davantage.

Comme ils ne pourraient pas habiter à côté des rizières à cause de l'air irrespirable, ces pauvres travailleurs doivent à midi reprendre le chemin de la ville.

Les femmes gagnent de 80 centimes à 1 franc par jour, les enfants de 40 à 60 centimes.

M. le D[r] Guastalla, médecin à San Giorgio Mantovano affirmait dernièrement, que les enfants travaillant dans les rizières sont d'une constitution organique presque toujours défectueuse.

Leur ventre est enflé, leur foie énorme, leur figure émaciée, leurs jambes frêles.

Les parents négligent autant, qu'ils peuvent, de les envoyer à l'école.

En tout cas, après l'âge de 6 ou 7 ans, pas un enfant n'ira à l'école, tous travailleront à la rizière.

Mais les constatations du Dr Guastalla sont particulièrement douloureuses en ce qui concerne les femmes. Les filles sont presque toutes anémiques; les femmes mariées sont souvent impuissantes à fournir d'aliment leurs nouveau-nés.

La mortalité chez les enfants en bas âge est, dans certaines localités, vraiment épouvantable.

Sur 96 décès qui se sont vérifiés à San Giorgio en 1900, 52 étaient de petits enfants morts d'épuisement; soit 24 mort-nés ou morts aussitôt après leur naissance; 19 sont morts pendant la période de l'allaitement; les autres à des âges qui varient entre 14 mois et 5 ans.

Dans les grands domaines de la province de Mantoue, le travail des femmes et des enfants est, je le répète, largement employé.

Les hommes sont astreints aux travaux les plus durs et à ceux qui exigent des connaissances spéciales. Ils conduisent la charrue, ils surveillent l'irrigation, ils greffent les arbres, ils gouvernent le bétail, ils font les chargements et les déchargements des moissons.

Leur salaire ne dépasse guère celui des femmes, en moyenne.

Mais la situation, en somme, serait encore tolérable pour les paysans, si le travail durait toute l'année; tandis qu'il dure six à sept mois au plus sur douze. Les salaires effectifs, par conséquent en sont réduits à la moitié environ.

Enfermés dans les villes, épuisés par la besogne accomplie, les paysans salariés ne savent, généralement que faire; quelquefois ils émigrent pendant les mois d'hiver, la cueillette dans l'Amérique du Sud tombant exactement à cette époque, mais l'émigration temporaire de ce genre devient, malheureusement, de plus en plus difficile, à cause de la colonisation graduelle des contrées qui y avaient recours.

La nourriture ordinaire des populations agricoles des plaines de la haute Italie est très mauvaise. Du reste, en Italie, comme on sait, on ne mange pas beaucoup.

La consommation de la viande, par exemple, y est inférieure à la moyenne de presque tous les pays d'Europe.

On a calculé à 26 kilogrammes la consommation annuelle de la viande par tête d'habitant dans les communes fermées et à 6 kilogrammes par tête d'habitant dans les communes ouvertes.

Quoique ces données n'aient pas une valeur absolue, à cause du peu d'autorité que présentent les sources auxquelles on est forcé de recourir pour les établir, l'importance de l'écart entre la consommation individuelle des villes et celle des campagnes ne saurait échapper à personne [1].

Le paysan italien ne mange de la viande qu'une fois par semaine : cela, quand tout va bien à la maison ; car, autrement, il ne pourra s'en régaler qu'une fois par mois et même plus rarement encore.

Il vit, généralement, de pain ou de légumes dans le midi, de *polenta* dans le nord.

La *polenta* est le mets habituel des paysans de la Lombardie, de la Vénétie, de l'Emilie et des Marches. C'est une sorte de pâte qu'on prépare avec de la farine de maïs délayée dans de l'eau bouillante.

Ce n'est pas un plat nutritif évidemment. Cependant, il ne serait pas malsain s'il était préparé convenablement. Il faut, surtout, que l'eau dans laquelle on verse la farine de maïs soit bien salée, ce dont les paysans n'ont pas cure, et pour cause. Car le sel est assez cher en Italie et souvent les paysans n'ont pas de quoi en acheter.

La consommation individuelle du blé de Turquie, en Italie, a été calculée à 66 kilogrammes par an.

Ces 66 kilogrammes constatés sur la totalité de la population deviennent au moins quatre fois autant si la répartition de la consommation effective, évaluée à environ 22 millions de quintaux en 1899, est faite en rapport avec les personnes qui effectivement en font usage.

Je ne crois pas me tromper en calculant que dans les campagnes où l'on mange la *polenta*, la consommation du Maïs atteint 250 à 300 kilogrammes par an et par tête d'habitant : soit un bon kilo de *polenta* par jour et par tête d'habitant. Or, la consommation du sel de cuisine est, notamment dans ces mêmes campagnes, inférieure de beaucoup à la moyenne de la consom-

---

[1] En France, la consommation de la viande était de 53 kilogrammes par tête d'habitant en 1862 dans la population des villes et de 18.57 kilogrammes par tête d'habitant dans la population des campagnes. Cette consommation est montée à 58.53 et 26.37 kilogrammes, respectivement, par tête d'habitant.

mation qu'on en fait dans le reste de l'Italie : soit 5 kilogrammes par tête d'habitant contre environ 7 kilogrammes.

Le fait de manger de la *polenta* non salée détermine, concurremment avec un labeur excessif, la maladie bien connue de la pellagre, qui sévit parmi les pauvres paysans des plaines lombardes, Vénètes et de l'Emilie.

Les personnes atteintes par cette affreuse maladie ont la peau jaunâtre maculée de taches écarlates.

La pellagre étant héréditaire, les fils d'un pellagreux seront nécessairement des pellagreux à leur tour ou des tuberculeux.

Sur 2.807 personnes mortes de pellagre en Italie, en 1899, 2.255 appartiennent à la Lombardie méridionale, à la Vénétie méridionale et à la Haute Emilie.

Sur 55.800 personnes mortes de tuberculose, 19.655 appartiennent aux mêmes régions.

On a beau fonder des hôpitaux pour la cure de la pellagre ; on ferait mieux, à mon avis, de laisser mourir tranquillement les pellagreux et de destiner l'argent des hôpitaux à la distribution gratuite du sel de cuisine.

Mais la bienfaisance, de nos jours, tend plutôt à organiser la répression du mal qu'elle ne vise à le prévenir.

C'est ce qui arrive quand les chroniqueurs nous apprennent qu'un homme vient de mourir de faim.

Tout le monde se lève, alors, contre l'assistance publique, contre la société toute entière et ses institutions.

C'est un chœur universel de reproches réciproques accompagnés de paroles inspirées d'une pitié sincère pour la victime.

Mais les reproches et la pitié ont vite fait de passer avec l'enterrement du pauvre diable, qui, de son vivant, aurait probablement préféré un peu de bonne nourriture à la perspective de tout cet empressement posthume du public pour lui.

Il est inutile, je pense, de s'épanouir en accents de désolation et de fondre en larmes désespérées sur des faits qui se déroulent quotidiennement sous nos yeux, car, avec un peu plus de prévoyance, on aurait pu s'épargner ces larmes et cette désolation.

Je me souviens d'une journée de printemps passée à la campagne, il y a quelques années.

C'était à la propriété d'un de mes camarades d'université, grand propriétaire de la province de Mantoue.

Ce jeune homme avait quitté l'école à la suite de la perte de son père et dirigeait, alors, lui-même, les affaires de ses terres.

Il m'avait invité avec un de nos amis, qui était interne dans les hôpitaux de Milan.

Notre hôte nous conduisit visiter les bâtisses de la ferme, qui était un modèle d'ordre et d'opulence.

Puis, nous fîmes un tour à la campagne.

Le soleil rayonnait sur la plaine immense.

Les champs, savamment tenus, témoignaient de la fertilité de cette belle région d'Italie où naquit Virgile, le poète des *Bucoliques* et des *Géorgiques*.

Le blé, très haut déjà, donnait à la plaine l'aspect d'une mer dont les vagues paraissaient s'élever çà et là, verdoyantes sous les sillons tracés par des rangs serrés de mûriers.

Des femmes et des enfants étaient occupées à découper les mauvaises feuilles du blé; des hommes accomplissaient d'autres travaux que je ne saurais pas préciser.

Presque tous étaient pâles et maigres.

Sur notre passage, ils saluaient respectueusement, se remettant, ensuite, machinalement à leur besogne.

La promenade terminée, nous fîmes part à notre hôte de la pénible impression que la vue des paysans nous avait faite.

Le jeune homme se contenta de hausser les épaules.

— Que voulez-vous que j'y fasse ? » nous répondit-il. Je ne puis, pourtant pas les entretenir comme des princes.

— « Pas comme des princes, mais seulement comme des hommes », ripostâmes-nous.

Notre conversation sur ce sujet fut assez longue ; mais elle n'eut, malheureusement, que le résultat de refroidir une amitié que j'avais toujours considérée comme précieuse.

Le jeune propriétaire nous affirmait que les paysans doivent travailler ; qu'ils sont nés pour cela ; tandis que lui, né riche, avait bien le droit de vivre un peu mieux qu'eux.

Nous ne contestions nullement, à vrai dire, son droit.

Nous nous bornions plutôt à contester qu'il y eût de l'avantage de sa part à laisser vivre dans la misère des hommes qui, réduits comme ils étaient à des conditions physiques absolument désastreuses, ne pouvaient certainement pas fournir un travail valable.

Notre interlocuteur ne se prêta pas à approfondir la question.

Il donnait, disait-il, à ses paysans le salaire courant et n'avait pas à s'occuper de leur santé.

Quant au travail qu'ils fournissaient, il n'avait pas à s'en plaindre.

L'état d'esprit de mon ancien camarade est, plus ou moins, l'état

d'esprit de tous les grands propriétaires cultivateurs et spéculateurs des régions de l'Italie du Nord où domine la culture intensive.

Cela fait que le parti socialiste est le seul, dans ces régions, et même ailleurs, à gagner la confiance des masses, étant donné que les classes dirigeantes le laissent aussi être le seul à envisager les problèmes modernes dans toute leur importance et leur étendue.

Les populations agricoles des plaines de la province de Mantoue et des provinces limitrophes qui se révoltèrent violemment en 1884, viennent maintenant de se grouper en associations pacifiques ayant en vue d'obtenir des améliorations dans les conditions de leur travail.

Quoique ravagées par les maladies, elles ont eu la force, pendant les dix-sept ans qui s'écoulèrent depuis les émeutes de 1884, de supporter leur misère et de s'organiser.

Le dimanche 17 février 1901, à Mantoue, un congrès réunissait 116 associations, représentant 17.000 travailleurs de tout ordre appartenant à l'agriculture de la région.

Ce congrès a voté un ordre du jour par lequel les 116 associations, constituées en fédération, réclamaient d'urgence :

1° L'amélioration dans les conditions du travail des femmes et des enfants.

2° L'institution de prud'hommes dans l'industrie agricole.

Ces demandes ont paru tellement raisonnables — et elles le sont en effet — que beaucoup de petits propriétaires ont fait adhésion à la fédération nouvelle.

Celle-ci se propose d'élargir, peu à peu, ses aspirations, jusqu'à ce que les paysans conquièrent des avantages positifs et durables.

Car la caractéristique du mouvement, qui a abouti à la fondation de la fédération susdite, a été le calme et la dignité.

Un journaliste de talent qui a fait une enquête sérieuse sur lieu, M. Adolfo Rossi, rencontra un jour un des chefs du mouvement et le questionna sur le caractère de l'agitation.

Le paysan lui répondit :

— « Quand j'ai été arrêté en 1884, ni moi ni mes compagnons nous ne savions exactement pourquoi on se révoltait. C'était plutôt notre ventre que notre tête qui dirigeait nos actes.

Maintenant, Monsieur, c'est notre tête, car nous comprenons qu'il nous faut du calme et de la prudence.

— « Est-ce vraiment que tous comprennent celà ? demanda M. Rossi.

— « Certainement : et s'il y avait des pêcheurs en eau trouble, nous-mêmes nous nous chargerions de les faire taire. »

Ces réponses témoignent de la conviction que les paysans mettent dans leurs revendications. Par une pareille constance et une pareille fierté le mouvement si savamment organisé aura certainement des résultats appréciables.

Je le souhaite pour les grands propriétaires eux-mêmes. Beaucoup de ces derniers ont déjà donné la preuve qu'ils comprennent finalement que le contrat entre le capital et le travail est un contrat d'association et que le capital n'a rien à espérer de durablement avantageux lorsqu'il s'acharne à écraser le travail.

Desormais les embauchages se font entre propriétaires d'un côté et les agents de la fédération de l'autre. Le parti socialiste, il faut le reconnaître a, en grande partie, le mérite d'avoir su maintenir le mouvement dans les limites de la légalité.

Les autorités elles-mêmes sont obligées d'admettre que le progrès de la propagande socialiste, dans la province de Mantoue, coïncide avec le progrès de l'éducation des masses ouvrières et avec l'amélioration de leur moralité.

Les petits vols champêtres, les délits contre la propriété en général, les rixes ont presque disparu dans les localités où le parti socialiste exerce son influence.

J'affirme cela sur la foi des constatations de M. Adolfo Rossi, qui n'est pas un socialiste. Il faut souhaiter, par conséquent, que l'œuvre d'apaisement entreprise soit recueillie et continuée par les classes dirigeantes elles-mêmes.

Les paysans groupés et confiants dans un avenir meilleur sauront toujours renouveler l'exemple, nous l'espérons, de l'ordre et de la dignité. Ils n'ont pour eux que ces deux forces pour résoudre la question qui les regarde, qui n'est, en réalité, qu'une simple question de taux de salaires.

Ces paysans ne possèdent rien en dehors des quelques instruments de travail que leur a fournis à crédit le propriétaire-entrepreneur. La terre est, pour eux, comme une usine; rien ne les attache au sol, si ce n'est les traditions de famille et l'hérédité professionnelle.

*
* *

La question est, au contraire, beaucoup plus complexe dans les Pouilles. Des cris de douleur nous arrivent de cette contrée naguère florissante.

Les Pouilles sont une des régions les plus actives de l'Italie méridionale. Les propriétaires y sont audacieux,et ont donné à la culture de leurs terres une direction tout à fait moderne.

Cependant, cette région est, depuis quelques années, désolée par les maladies des plantes et par le manque de débouchés.

Voici, pour donner l'idée de la crise terrible qui y domine, le tableau de la production agricole de l'année passée comparée à la production moyenne des années normales:

Je ne cite que les produits principaux du pays : le froment et le blé, le vin et l'huile d'olive, c'est-à-dire les produits sur lesquels est fondée la richesse des Pouilles :

PRODUITS	PRODUCTION MOYENNE		PRODUCTION EN 1900		PERTE en 1900
	Hectolitres	Valeur	Hectolitres	Valeur	
Froment et Blé.	1.0:6.000	19.192.000	515.000	9.680.000	9.512.000
Vin..	1.700.000	45.900.000	150.000	4 050.000	41.850.000
Huile..........	350.000	35.000.000	100.000	10.000.000	25 000.000
		100 092.000		23.730.000	76.362.000

Ce sont donc 76 millions de perdus sur une production moyenne de 100 millions, soit plus des trois quarts de celle-ci.

L'origine immédiate de ce désastre est dans les maladies qui ont sévi sur les vignobles et les oliviers. Mais le mal a des racines bien autrement profondes et, surtout, moins passagères.

Lorsque la France, à cause du phylloxéra qui ravageait ses vignobles, devint une cliente de premier ordre pour l'Italie, un courant de fiévreuse initiative traversa les Pouilles.

Tous, grands et petits, se mirent à planter des vignes et ceux qui n'avaient pas d'argent en empruntèrent aux banques.

Un hectare de terrain rendait alors, dans ce pays, une somme équivalant à sa valeur effective, soit 100 pour 100.

Cette aubaine ne dura pas. La rupture du traité de commerce avec la France vint, au contraire, bouleverser les prévisions et les douces espérances des agriculteurs des Pouilles.

Le vin des Pouilles qui se vendait, auparavant, 80 lire le quintal, ne trouvait pas d'acheteurs à 4 ou 5 francs le quintal.

Les exportations de vin de l'Italie qui étaient montées de

354.000 hectolitres, en 1877, à 3.582.000 hectolitres, en 1887, tombèrent, depuis, après la rupture du traité avec la France, à 1.807.000 hectolitres en 1888, à 1.408.000 en 1889, à 904.000 hectolitres en 1890.

Après 1890, l'exportation s'est relevée, mais elle est toujours loin de toucher les proportions d'autrefois. Surtout le rendement final de la vente des vins exportés est de beaucoup inférieur.

Avant tout, le transport des vins italiens en Autriche, en Allemagne ou dans l'Amérique du Sud coûte énormément plus cher que leur transport jusqu'à Bordeaux.

Cela pour deux raisons : la première est celle du parcours, la seconde est celle de la régularité des moyens de transport. Entre Bordeaux et le midi de l'Italie existait, à cette époque, une ligne de navigation régulière, avec des bateaux spécialement aménagés ; ce qui n'a existé pendant longtemps, ni pour Hambourg, ni pour Trieste, ni pour Buenos-Ayres : car les lignes de navigation et les flottilles ne s'improvisent pas.

Puis, le rendement devait être moins avantageux par le fait que les acheteurs s'improvisent encore moins que les lignes de navigation. Mais eût-il été possible de découvrir immédiatement de nouveaux acheteurs autrichiens, allemands ou américains, il fallait, après, leur livrer les vins chez eux, partout où ils se trouvaient.

De là de nouveaux frais considérables ; tandis que les vins italiens trouvaient à Bordeaux le centre même de la consommation.

Pendant les trois années de 1888 à 1890, le vin, dans les Pouilles, coûtait moins cher que l'eau.

Un tonneau vide coûtait plus cher qu'un tonneau plein de vin généreux.

Les propriétaires, aidés par l'Etat et par les banques, leurs créancières, faisaient tout leur possible pour placer ce vin. Ils en envoyaient partout, à n'importe quel prix. Les chemins de fer transportaient par milliers les tonneaux dans le reste de l'Italie sans réclamer aucun paiement d'avance. Si le vin était vendu, les propriétaires payaient le transport ; faute de quoi, les chemins de fer en étaient pour leurs frais.

Je me souviens encore de débits de vin ouverts dans la Haute Italie par les propriétaires des Pouilles, sous le contrôle du Banco di Napoli et des chemins de fer.

On payait à l'entrée un forfait de 15 à 20 centimes et on avait le droit de boire autant que l'on voulait.

Cependant, il fallait consommer sur place.

La trouvaille fut ingénieuse, mais insuffisante ; d'autant plus que l'autorité publique dut ordonner la fermeture de ces débits qui étaient devenus, peu à peu, des endroits dangereux.

Les propriétaires, ne pouvant plus placer leurs produits, ne purent pas payer leurs dettes et commencèrent à déserter leurs terres.

L'impôt foncier, dans ces contrées écrasant, acheva de les ruiner et des rapports, arrivés il y a quelques mois de cette région, nous racontent l'histoire de propriétaires livrant au percepteur leurs oliviers, afin qu'il les abatte et se paie de son avoir.

Voici le bilan du propriétaire de 12.000 oliviers dans la province de Lecce, pendant les deux dernières années ;

Impôt foncier	£	1.500
Dîmes		180
Travaux de charruage		3.200
Frais de cueillette		400
Frais de transport et de mouture		600
Total	£	5.880

Contre cette dépense, il y a une recette de 1.800 lire, soit le produit de la vente de 20 quintaux d'huile d'olive, au prix de 90 lire le quintal.

Or ce même bois olivier produisait jadis à son propriétaire 50.000 francs par an, en moyenne.

Les propriétaires, incapables de résister à une adversité pareille commençaient à déserter leurs terres et aux paysans qui frappaient à leurs portes pour demander qu'on leur permette de travailler les terres abandonnées, ils ne savaient que répondre, car ils n'avaient pas eux-mêmes les moyens de faire face à leurs engagements.

On voyait, dans les Pouilles, des foules de paysans suppliant, les larmes aux yeux, qu'on les laissât travailler, envahissant de vive force les champs, d'où les carabiniers, pleurant eux-mêmes probablement de la triste besogne qui leur était confiée, étaient impuissants à les chasser.

Dans une émeute du mois de février, on entendait ces mots venant de la foule affamée :

« Nous travaillerons jour et nuit, si vous voulez ; et nous nous contenterons de quatre sous par jour : mais permettez-nous de ne pas mourir de faim avec nos enfants ! »

En attendant, ces pauvres paysans mangeaient du pain d'orge rassis et dur comme du bois, quelquefois couvert de moisissure qu'ils enlevaient avec un couteau.

Le gouvernement italien, écartant avec sagesse les mesures répressives en vogue autrefois, a jusqu'à présent apaisé les esprits en envoyant des secours en argent aux paysans et en ordonnant des distributions gratuites ou à moitié prix de bon pain.

Il a, en outre, mis à l'étude un projet de suspension de l'impôt foncier pendant un certain temps : en tous cas, il a ordonné à ses agents que les poursuites en cours fussent suspendues.

Cependant, il reste toujours la question des dettes que les propriétaires ont contractées envers les banques et dont les échéances doivent forcément être reculées.

Il faut en somme, donner le temps aux propriétaires de reconstituer leur richesse d'autrefois.

Mais, alors, il faudra en faire un usage plus avisé.

Les nouveaux débouchés étant, maintenant, presque établis — il faut souhaiter que les traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie soient renouvelés — les propriétaires des Pouilles doivent tâcher de les conserver, tout en ne témoignant pas une confiance excessive, cependant, dans la stabilité de marchés qui, comme le marché français durant la période de 1885 à 1889, sont forcément passagers. A cet égard, la rupture commerciale de 1887 n'avait fait que devancer, peut-être, ce qui devait fatalement arriver aussitôt achevée la reconstitution des vignobles de la Gironde.

***

Les derniers mouvements agraires en Italie présentent, par conséquent, deux caractères différents suivant les régions où ils se sont produits.

Dans les plaines de l'Italie septentrionale, il s'agit du taux des salaires ; dans les Pouilles il s'agit, au contraire, d'une véritable question agricole, car la situation des paysans est, dans cette dernière région, intimement liée à la situation des propriétaires.

Deux questions, donc, et deux remèdes.

Je me suis efforcé d'indiquer brièvement les unes et les autres.

PAUL GHIO.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Les courses et la vitesse des automobiles ; une concurrence aux chemins de fer. Les inconvénients des allures vertigineuses et les perfectionnements mécaniques qu'elles nécessitent ; l'application de ces perfectionnements aux voitures ordinaires de promenade et de transport. Ce que coûte actuellement l'usage d'une automobile. — L'application des moteurs automobiles aux ballons, et les tentatives nouvelles de dirigeabilité des aérostats. Les essais en Allemagne de M. le comte Zeppelin, et les enveloppes métalliques. Le ballon Santos-Dumont. Les difficultés de la lutte contre un vent un peu intense. — Les quarantaines et la prétendue hygiène officielle ; l'ignorance des lois de la contagion et des méthodes d'immunisation. Les résultats de la sérothérapie dans la lutte contre la peste : la nécessité de la suppression des rats et des souris. — Nouvelles lignes ferrées électriques en France : le chemin de fer de Chamounix ; la nouvelle voie de Versailles ; une usine à double fin. — L'amélioration de l'éclairage des wagons, grâce à l'électricité : accumulateurs et dynamos. L'acétylène pur et en mélange. — Le tirage des foyers de chaudières et l'appareil Prat.

Après les deux courses d'automobiles qui ont eu lieu ces temps derniers en France, et on peut dire avec plein succès, à part quelques accidents certainement fort regrettables à tous les points de vue, il est impossible de ne pas consacrer ici au moins quelques lignes au développement pris de jour en jour par l'automobilisme.

Nous n'avons certes pas l'intention de donner un compte rendu des étapes parcourues à toute vapeur par les concurrents de la course Paris-Berlin par exemple, mais il est intéressant d'en tirer quelques conclusions qui sont caractéristiques. Sans doute ces courses de vitesse, qui présentent les plus graves inconvénients au point de vue de la liberté de fréquentation des routes suivies par les concurrents, ne répondent-elles nullement

aux besoins que la locomotion automobile peut et doit être appelée à satisfaire un jour dans la vie quotidienne. Assurément, quand la voiture mécanique se sera généralisée et qu'elle remplacera, sinon totalement, au moins en grande partie, la voiture traînée par un cheval, il sera naturel de tirer parti des plus grandes facilités de transport que procure un moteur mécanique, et l'on pourra accélérer l'allure le plus souvent si lente que donne un cheval ordinaire, en dehors des trotteurs exceptionnels qui n'ont jamais été que le privilège d'une minorité. Mais, quels que soient les reproches qu'on est en droit d'adresser à ces courses, il n'en est pas moins évident qu'elles ont fait progresser l'automobilisme avec une rapidité extraordinaire. Les efforts que les constructeurs ont dû poursuivre pour imaginer des moteurs permettant des allures folles, ont eu pour résultat de faire accomplir des progrès surprenants dans cette mécanique spéciale des voitures sans chevaux ; on est arrivé à combiner des dispositifs extrêmement légers par rapport à leur puissance, où l'on a diminué les frottements pour que le moteur proprement dit eût à vaincre une moindre résistance ; on a fait des châssis et des véhicules remarquablement légers eux-mêmes, et dans lesquels on pourra d'autant plus avoir confiance, quand il s'agira d'automobilisme ordinaire, de transport à vitesse raisonnable, qu'ils auront su résister aux secousses et aux vibrations prodigieuses qui se produisent durant les courses et les marches à toute allure.

Ces allures, on les sait : le vainqueur de la course Paris-Berlin, dont le nom est du reste bien mieux connu de la France entière que celui d'un grand homme de bien ou d'un savant illustre, ce vainqueur a réussi à parcourir en dix sept heures et quelques minutes seulement cette distance considérable qui sépare Paris de Berlin. (Déduction faite des traversées des villes, qui ne comptaient pas dans le parcours, parce qu'on ne pouvait vraiment point les traverser en pleine vitesse, sous peine d'entraîner les plus graves catastrophes). Cela correspond, ainsi qu'on peut aisément s'en rendre compte, à une allure absolument vertigineuse, qu'on a même dit dépasser celle des express qui circulent sur les lignes des chemins de fer du Nord de la France. Il y a là une exagération sensible : en effet, l'automobile qui est arrivée première dans la Course Paris-Berlin n'a mis que dix-sept heures pour faire ce parcours, mais c'est en déduisant les traversées neutralisées ; cela ne correspond plus au temps de dix-huit heures vingt-huit minutes, qui représente la durée du trajet par le train et qui comprend, non seulement la traversée des villes, où se multiplient

d'abord une dépense annuelle de 500 francs en huile de graissage et en essence (il s'agit effectivement de ce qu'on appelle couramment une voiture à pétrole); puis autant pour les bandages pneumatiques (qui ont de précieux avantages, mais ont le tort de coûter fort cher et d'être assez vite mis hors d'usage), en même temps que pour les outils divers nécessaires au bon entretien et, aussi aux réparations multiples qu'il faut faire, soit au mécanisme, soit à la voiture proprement dite, si l'on veut qu'elle fonctionne bien. Il va sans dire que les chiffres que nous donnons là sont des moyennes, et que du reste ils sont variables suivant l'intensité du service que l'on exige du véhicule : il en est de même pour l'amortissement, mais on considère qu'il est prudent de le calculer à 20 0/0 du prix d'achat, autrement dit ici à 1.000 francs par an, en admettant, par conséquent, qu'une automobile ne dure que cinq années. Il nous reste encore à passer en revue ce qu'on peut appeler les dépenses fixes, et qui ne sont pas proportionnelles aux trajets que l'on fait effectuer à la voiture ; salaire du mécanicien ou du domestique qu'on est obligé de prendre pour contribuer au moins partiellement à la conduite de la voiture, puis location d'une remise : cela représente, en moyenne toujours, quelque 900 francs par an. Enfin il y a encore les dépenses générales, depuis les impôts, qui sont assez lourds (hélas! comme ceux qui portent en France sur toutes choses) jusqu'aux assurances qu'il est prudent de contracter, et aux vêtements spéciaux que l'on croit nécessaire d'adopter : cela doit se chiffrer environ par 400 fr. Nous arrivons donc ainsi à une dépense de 3.300 francs par an, pour une automobile, même modeste comme celle que nous avons supposée, et qui ne coûterait que 5.000 francs. Il est vrai qu'un véhicule de ce genre peut sans peine faire 10.000 kilomètres dans son année, mais cela met encore le prix du kilomètre à 0 fr. 33.

En dépit donc des perfectionnements si remarquables réalisés depuis quelques années dans les moteurs des voitures mécaniques, l'automobilisme ne constitue pas une économie sur la voiture classique traînée par un cheval : et nous ne disons rien de la voiture électrique, qui est certainement bien plus commode, mais coûte plus cher encore.

∴

Comme toujours, un progrès technique ne va point seul, et les améliorations apportées dans les moteurs, moteurs à pétrole notamment, ont des conséquences pratiques à bien d'autres points

et ne reste pas le privilège des gens qui peuvent payer cher leurs déplacements et subir les lenteurs d'une réparation. Le client modeste ne demande point un moteur d'une puissance formidable, grand consommateur de force motrice, qui puisse lui faire exécuter des tours de force, mais un mécanisme qui le mène sûrement au but un peu plus vite qu'un cheval : ou du moins, si le client ne pose pas ses conditions, parce que le chauffeur, comme on dit, ne regarde pas à la dépense, c'est que l'automobilisme ne se vulgarise point encore et qu'on ne saisit pas les besoins réels auxquels il doit répondre.

N'exagérons pourtant pas les choses, et empressons-nous de reconnaître que les constructeurs commencent d'en venir à de plus sages errements que par le passé, conseillés du reste qu'ils sont d'une façon pratique par ces organes innombrables qui se sont créés en tous pays pour s'occuper de l'industrie automobile. Et s'ils continuent toujours de faire des voitures monstres avec des moteurs de 30, de 40, de 70 chevaux même de puissance, du moins se mettent-ils aussi à en fabriquer d'autres où ils poursuivent à la fois la légèreté, le bon marché relatif, et la sûreté dans le fonctionnement des organes. (Nous devons dire d'ailleurs que, suivant de très près ce mouvement dans des revues spéciales, nous sommes souvent appelé à constater que les Américains semblent mieux comprendre ce qui constitue l'avenir en la matière). Maintenant on munit le véhicule de freins multipliés qui donnent toute sécurité et permettent des arrêts brusques ; on prend des mesures pour ne plus gaspiller le combustible, comme on le faisait autrefois quand on voulait ralentir l'allure ; on restreint la vitesse possible à un maximum qui paraît raisonnable.

Enfin, ce qui est un signe des temps, ce qui montre bien qu'il ne s'agit plus seulement de fournir un instrument de sport à des gens qui ne regardent pas à la dépense, mais qu'on veut contenter une clientèle plus ou moins modeste, c'est que les revues spéciales contiennent maintenant fort souvent des données sur les dépenses annuelles qu'entraînent la possession et l'usage d'une automobile de tel ou tel type. Et pour que le lecteur soit à même de se faire une idée des dépenses moyennes que peut causer une automobile à son propriétaire, dans l'état actuel des choses, nous emprunterons quelques données à nos confrères MM. de la Valette et Périssé, qui sont des plus autorisés sur ces questions. Nous y verrons, par exemple, qu'une voiture coûtant 5.000 francs d'achat, ce qui est encore très faible, entraîne

Bien entendu, ce navire aérien comporte des gouvernails, et, de plus, un contrepoids mobile qu'on déplace pour faire varier l'inclinaison longitudinale du ballon, et par conséquent faire monter ou descendre l'aérostat sous l'influence de la propulsion due à l'hélice. En somme le ballon Zeppelin a été soumis à un certain nombre d'essais sur le lac de Constance, où il avait été construit dans un hangar flottant, afin d'avoir devant lui une vaste surface absolument plane et dégagée de tout obstacle pour y faire ses évolutions. Il avait pu à plusieurs reprises parcourir quelques kilomètres à bonne hauteur et décrire même des courbes, mais cela par temps calme, et une seule fois contre un vent extrêmement réduit. Nous ne devons pas du reste cacher que certaines des ascensions furent gênées par des accidents survenus soit aux gouvernails, soit à la charpente même du ballon, et parfois la descente eût été des plus périlleuses, si elle ne se fût faite sur la surface du lac, qui amortissait efficacement les chocs.

Néanmoins il a fallu abandonner ces intéressants essais, tout simplement parce que la « Société pour l'encouragement de la navigation aérienne » qui avait été fondée pour faire les frais de ces expériences, en était arrivée à avoir mangé tout son capital. Et pourtant on aurait eu bien grand intérêt à reprendre les ascensions en munissant le ballon de moteurs d'une puissance au moins double ou triple, afin de voir alors dans quelles conditions il aurait pu lutter contre un vent d'une certaine vitesse.

Le ballon de M. Santos-Dumont procède aussi directement de l'automobilisme, puisque son moteur de 16 chevaux est du type Buchet, qu'on emploie couramment pour les voitures mécaniques. Cet aérostat est du reste, sous sa forme actuelle, le résultat d'essais que l'inventeur poursuit depuis 1898, en perfectionnant sans cesse le premier dispositif adopté, et qui ont même failli lui coûter la vie, par suite de l'échec subi dans une des ascensions, où le ballon se mit à descendre brusquement en perdant son équilibre dans le sens vertical. L'aérostat qui a fait les expériences dont il a été tant question ces derniers temps, est long seulement de 34 mètres, ce qui est peu à côté des 130 mètres du ballon Zeppelin ; l'enveloppe de l'aérostat est faite de soie du Japon, ce qui nous ramène aux errements antérieurement suivis. Cette enveloppe est de la forme dite vulgairement en cigare, forme généralement adoptée pour les ballons dirigeables, notamment pour ce prédécesseur qu'a été le ballon imaginé par mes savants confrères et amis MM. Tissandier. Aussi, comme une enveloppe de ce genre a une tendance naturelle à se déformer quand elle n'est pas absolument

pleine d'air, l'inventeur a eu cette idée ingénieuse de disposer à l'intérieur, au milieu de l'enceinte réservée au gaz hydrogène donnant la puissance ascensionnelle, un ballonnet dans lequel, au moyen d'une pompe spéciale, on peut comprimer de l'air qui occupe la place laissée vide par l'échappement de l'hydrogène, et maintient l'enceinte toujours gonflée et l'enveloppe rigide. En dessous du ballon, la nacelle et la poutre dont nous avons parlé tout à l'heure à propos du ballon Zeppelin, ont été remplacées par une sorte de carène à section triangulaire constituée principalement de lattes de bois consolidées par des cordes de piano, et qui font un ensemble ressemblant quelque peu à une toile d'araignée. Il faut toute la confiance d'un inventeur en son œuvre, pour oser se confier à cet échafaudage léger et s'asseoir bravement dans la nacelle d'osier accrochée en un point de cette charpente, et où l'aéronaute a juste de quoi s'installer avec le vide au-dessous. Tout près de lui, est le moteur d'automobile, moteur à essence dont nous avons parlé, qui commande l'hélice de 4 mètres de diamètre disposée à l'arrière de la charpente, cette dernière joue le rôle de la quille d'un navire ordinaire. Un peu en arrière et au-dessus, se trouve le gouvernail, fait d'une étoffe de soie, tout comme l'hélice du reste, et où l'étoffe est tendue sur une ossature d'aluminium et d'acier.

Nous ne rappellerons pas les parcours aériens effectués par cet aérostat, tous les quotidiens en ont suffisamment parlé, et ce sont là pures questions de fait; mais il ne faut pas oublier les conditions même du fameux prix offert par M. Deutsch, et qu'il s'agissait de remporter pour les inventeurs qui se sont lancés dans toutes les expériences faites récemment en France.

On imposait seulement au dirigeable qui voudrait gagner le prix, de partir des coteaux de Longchamps ou du parc d'aérostation de Saint-Cloud, ou encore d'un autre point équivalent comme éloignement, puis d'aller passer derrière la Tour de 300 mètres (qui a du moins ainsi une utilité pratique en temps qu'immense poteau aérien), et de revenir exactement au point de départ en une demi-heure pour tout le voyage. Sans doute ce programme constituait-il une difficulté suffisante, étant donnés les résultats auxquels on avait pu atteindre jusqu'à notre époque; mais, il ne faudrait pas en conclure que le problème des ballons dirigeables sera résolu quand le prix aura lieu d'être attribué. Non seulement le prix ne spécifie aucune condition au sujet de la vitesse du vent le jour où se ferait l'essai qui permettrait de remporter la récompense, non seulement on a précisément choisi pour tenter la

chance les journées où l'atmosphère était à peu près complètement calme, et par suite on ne voit pas trop quels services ces aérostats dits dirigeables rendraient au point de vue pratique, alors que le vent souffle presque constamment de façon sensible aux hauteurs même réduites auxquelles ils doivent s'élever; mais encore ces aérostats ne se présentent que sous une forme fort primitive, et n'offrent presque aucune sécurité, peut-on dire sans exagération, pour ceux qui s'y confient.

Par conséquent, si la navigation aérienne a fait un pas très sensible, grâce à la légèreté des moteurs que l'automobilisme a créés, il y a encore à attendre pour considérer le problème comme résolu.

*
* *

Après la campagne qui a été faite, il y a déjà plusieurs années, même par des hygiénistes, contre les quarantaines, on se figurait peut-être que l'on en avait fini avec ces soi-disantes mesures de précautions, qui ont pour résultat effectif (tout en ruinant le commerce) de créer des foyers d'infection et de contaminer les gens indemnes arrivant en même temps que des malades. Mais les traditions ont plus de vitalité que cela, surtout quand elles ont pour défenseurs les représentants de l'administration, et que de plus elles répondent à cet esprit d'hostilité pour ce qui vient de l'étranger qu'on retrouve au fond de la doctrine protectionniste. Le fait est qu'un vapeur est arrivé d'Orient avec quelques hommes des chaufferies atteints de la peste, et qu'aussitôt on s'est empressé de rouvrir le lazaret du Frioul, qui était abandonné depuis des mois, et qui n'avait sans doute pas été désinfecté depuis le dernier séjour de voyageurs contaminés : on le rouvre, mais on ne le nettoie pas, et on y entasse dans les pires conditions hygiéniques tous les passagers du navire, les quelques malades tout à côté de la masse des gens bien portants, et on les maintient tous pendant des jours dans des hangars infects, en les obligeant du reste à payer pour l'hospitalisation peu confortable qu'on les force à recevoir. On comprend que, dans cette situation, il y a beaucoup de chance pour que les germes croissent et multiplient et envahissent les gens indemnes, qui les emporteront ensuite au dehors quand on se décidera finalement à terminer la quarantaine. La seule méthode logique serait alors d'attendre que le mal ait tué tous les gens hospitalisés dans le lazaret, de manière qu'ils ne viennent plus en contact avec personne du pays, et à condition

bien entendu que les nécessités de leur vie même n'obligent pas toujours ce pays à avoir des communications avec le lazaret.

Cette pratique des quarantaines montre à la fois un mépris complet pour la liberté, mépris peu surprenant chez des représentants de cette autorité administrative qui s'arroge tous les droits, mais aussi une ignorance complète des résultats acquis par la science moderne : il faut, pour admettre de semblables méthodes, considérer comme inexistantes toutes les découvertes que l'on a pu faire, et sur la contagion des maladies atténuées, et sur la contamination et le transport des germes par des gens qui ne sont plus malades, et aussi et surtout sur les méthodes de désinfection, les procédés d'isolement des malades, les inoculations préventives et curatives. Et il y a une certaine drôlerie à voir des pratiques créées par l'ignorance du moyen âge, entretenues religieusement par des représentants officiels de cet Etat qui s'arroge seul le droit de sacrer les médecins et les hygiénistes.

En présence de cette ignorance dans les milieux les plus spéciaux, quand la peste est venue frapper à notre porte tout comme elle l'a fait dans d'autres pays, il est intéressant de résumer en quelques mots les résultats auxquels on est arrivé pratiquement pour lutter contre le développement de ce mal, en guérissant ceux qui en sont atteints et en préservant ceux qui vivent près des malades infectés du germe. La méthode à suivre, c'est essentiellement une application de cette sérothérapie qui a été inventée par deux savants français, MM. Richet et Héricourt, et qui consiste, pour la peste comme pour la diphtérie, à injecter, dans la circulation de l'individu à préserver ou à guérir, le sérum d'un animal qu'on a pu vacciner contre l'infection, en lui injectant à lui-même des cultures virulentes du microbe tué par une certaine élévation de température. On a pu malheureusement trouver des occasions de pratiquer cette médication dans les épidémies de peste qui se sont produites à Porto, à Glasgow, dans l'Argentine, dans l'Uruguay, et de modifier au mieux les méthodes d'injection du sérum : au lieu de l'injecter sous la peau, ce qui exige ensuite un temps relativement long pour que le sérum produise son action excitante sur la circulation générale, on s'est décidé à l'injecter directement dans une veine. Immédiatement se produit le phénomène sauveur : des cellules spéciales, les phagocytes et les leucocytes, qui sont comme chargées de la police sanitaire de notre organisme, se précipitent avec une ardeur incroyable (et provoquée par le sérum) sur les germes du mal ; elles les englobent, les mettent hors d'état de nuire, et en permettent ensuite l'évacuation

progressive par notre circulation. Nous ne pouvons du reste expliquer comment ce sérum a cette influence, mais elle est bien prouvée, et c'est elle qui sauve le malade : tout au contraire, avec l'injection sous-cutanée, les cellules phagocytaires ne sont qu'imparfaitement surexcitées, elles font leur œuvre paresseusement, tant et si bien que les germes échappent en nombre suffisant pour entraîner la mort du malade. Les preuves de l'efficacité de la nouvelle méthode ont été faites abondamment, puisqu'à Porto, par exemple, la mortalité chez les malades traités par la sérothérapie a été seulement de 15 0/0, alors qu'elle atteignait 64 0/0 chez ceux qui n'avaient subi aucune injection. La guérison s'effectue avec une rapidité extrême, en deux ou trois jours, si l'intervention du médecin s'est faite au moment voulu, et alors même qu'elle est tardive, les tissus qui n'ont pas encore été atteints par le mal se vaccinent complètement et les autres parties de l'organisme se guérissent peu à peu. Nous pouvons ajouter que l'effet de la vaccination est absolument préventif, pour une période assez courte toutefois, bien que les recherches récentes de Haffkine permettent d'espérer de donner à l'immunisation une durée assez prolongée.

On doit donc comprendre, en face de ces résultats, qu'on possède maintenant des méthodes prophylactiques fort effectives contre la peste, méthodes bien différentes de la pratique barbare suivie dans les lazarets, et qui peuvent en somme tranquilliser ceux qui craignent de voir débarquer librement les passagers d'un navire où a sévi la peste. Il ne faut pas oublier en particulier (et c'est là un côté de la question qu'on néglige complètement, croyons-nous, dans les lazarets) que la contagion se fait particulièrement bien par les rats et les souris, et aussi par les parasites, dont l'action est bien reconnue maintenant au point de vue de toutes les maladies contagieuses. Supprimez les rats et les souris, ce qui est en somme assez simple si on le veut bien, et un foyer isolé de peste dans une ville donnée n'aura qu'une chance d'extension bien aisée à combattre. Que l'emploi du sérum se vulgarise, et qu'il remplace l'emprisonnement dans les lazarets, qu'on se contente au moins d'isoler les malades dans des hôpitaux bien organisés, au lieu d'entasser malades et gens bien portants dans quelques cabanons où les règles les plus élémentaires de l'hygiène ne sont pas respectées. Et surtout qu'on bannisse cette terreur de la peste, alors que nous vivons au milieu de ces deux maladies terribles que l'on appelle la typhoïde et la tuberculose.

*
* *

Bien que peut-être plus lentement qu'ailleurs, les entreprises électriques se multiplient en France, notamment pour ce qui est des voies de transport; et quoiqu'il se produise actuellement une crise sur les tramways électriques, (cela surtout par suite de fautes financières et de mauvaise compréhension dans l'exploitation), il est bien certain que l'électricité s'impose en cette matière. Nous avons déjà eu occasion de signaler de vraies voies ferrées françaises qui fonctionnent avec la traction électrique, Métropolitain de Paris, prolongement dans Paris du Chemin de fer d'Orléans : deux nouvelles voies viennent d'être ouvertes dans les mêmes conditions. L'une est une ligne de montagne, qui forme le prolongement on peut dire terminal de la voie qu'on avait déjà commencée depuis un certain temps pour mettre la région de Chamounix en relation facile avec le réseau P.-L.-M ; on comprend doublement qu'on ait tenu à en faire une voie électrique, car on est dans un pays de chutes d'eau, où la force motrice peut être produite à bon marché pour se transmettre ensuite à distance sous forme de courant ; de plus, c'est là une région où le trafic est fort ralenti en hiver, et on peut alors proportionner la circulation des trains aux besoins, sans immobiliser inutilement des locomotives à vapeur qui coûtent d'autant plus cher qu'elles assurent la traction d'un plus petit nombre de convois. Il y a là en outre un essai fort intéressant à entreprendre pour une Compagnie, qui peu ainsi juger en connaissance de cause de la traction électrique et de ses avantages.

Mais si ce mode de traction est précieux en montagne, parce qu'on a les chutes d'eau à sa disposition, à un autre point de vue il ne l'est pas moins dans les environs des grandes villes, où il permet, sans augmentation de dépenses pour ainsi dire, de multiplier les trains et de desservir utilement la circulation la plus intense. C'est ce que s'est dit la Compagnie de l'Ouest, qui s'occupe actuellement de mettre à exécution un programme des plus intéressants : elle veut exploiter électriquement une nouvelle ligne qu'elle a résolu d'établir pour décharger un peu le trafic énorme qui se fait sur la ligne dite de Versailles Rive Gauche, et qui aboutissait uniquement dans la gare Montparnasse. C'est le but qu'on a poursuivi par la création de la gare des Invalides, inaugurée dès 1900 pour donner passage aux trains qui viennent de la gare Saint-Lazare par la nouvelle ligne traversant la Seine; mais elle a

été effectivement destinée à former tête de ligne pour la voie dont nous venons de parler. Celle-ci suit d'abord la rive gauche de la Seine, puis elle s'en sépare pour monter rapidement et d'une façon continue vers Versailles : la différence de niveau entre son point de départ et son point d'arrivée est de 100 mètres, et il en résulte, comme la distance totale est assez faible, que la pente atteint souvent 1 centimètre par mètre. D'ailleurs, une bonne partie du parcours est en souterrain, puisqu'il faut franchir pour ainsi dire toute la forêt de Meudon dans un tunnel qui n'a pas moins de 3 kilomètres et demi, et où la différence d'altitude entre l'entrée et la sortie est de 17 mètres. C'étaient encore là des conditions particulières qui recommandaient la traction électrique, car avec elle on dispose d'une puissance énorme, surtout si l'on multiplie les voitures motrices d'un train, au lieu que l'unique locomotive à vapeur d'un train ordinaire n'a que des forces limitées assez étroitement. On se rend bien compte, de plus, qu'avec la traction électrique on évite complètement la difficulté de la ventilation d'un long tunnel fréquenté par des trains extrêmement nombreux, alors qu'avec les locomotives ordinaires on arrive à un vrai empoisonnement de l'atmosphère, même dans un tunnel aussi court que celui qui donne accès à la gare Saint-Lazare.

A la vérité, toute la ligne en question n'est pas encore ouverte ; on s'est contenté ces temps derniers de livrer à l'exploitation la section qui va de Paris à l'entrée même du tunnel, et cela parce que le creusement de ce tunnel a donné lieu à de gros mécomptes à des éboulements sans nombre, bien qu'on ait eu recours à cette méthode du bouclier qui assure de si excellents résultats dans la plupart des pays étrangers. Mais les choses sont assez avancées pour qu'on puisse en juger et dire quelle en est l'organisation générale.

La Compagnie a commencé par faire installer sur le bord de la Seine une station génératrice à vapeur puissante, qui ne comprend pas moins de 27 chaudières fournissant la vapeur à 9 machines; et celles-ci commandent à leur tour les dynamos qui engendrent le courant nécessaire à la traction des trains, et aussi à d'autres usages : c'est qu'en effet ce courant permettra également l'éclairage de toutes les stations de la ligne, et en même temps celui des gares de la ligne du Champ-de-Mars à Courcelles : c'est encore lui qui donnera la force motrice à tous les appareils de manutention qu'on trouve dans les gares, transbordement des wagons, chargement des bagages, etc., aussi bien qu'il assurera l'épuisement de l'eau par des pompes centrifuges, partout où les

eaux de la Seine s'infiltrent dans les sous-sols des bâtiments, et la commande des machines-outils dans les ateliers répartis sur divers points pour le service de la ligne, etc. ; toutes applications qui viennent montrer encore une fois la plasticité de cette force si aisément distribuable et divisible que l'on nomme l'électricité. Pour donner une idée de l'importance de cette usine, sans recourir à des mesures électriques qui ne diraient pas grand'chose au lecteur, nous pouvons nous contenter de faire remarquer qu'elle est longue de 112 mètres sur 32 de large. D'ailleurs, et par une bizarrerie toute particulière surtout en France, cette usine ne fournit pas seulement le courant au chemin de fer, mais aussi à des tramways électriques desservant l'agglomération parisienne ; cela permet de produire le courant à meilleur marché, puisque la clientèle est plus importante, et par conséquent les frais généraux réduits proportionnellement. Le courant sera du reste produit par une société spéciale qui aura en location l'usine de la Compagnie de l'Ouest, à laquelle elle vendra du courant tout en en vendant à d'autres consommateurs, et la Compagnie du chemin de fer sera déchargée de l'entreprise de la fabrication du courant, mais demeurera assurée de se le procurer dans de bonnes conditions et à bon compte.

Ce courant est engendré sous une tension, une pression de 5.000 volts, ce qui est fort élevé, dans l'intérêt de la distribution à distance, pour empêcher les déperditions considérables qui se feraient autrement le long des câbles chargés de répartir l'électricité sur divers points de la ligne ; mais en arrivant en ces points, le courant, qui n'est pas du reste continu, mais triphasé et par conséquent alternatif, passe par des petites usines secondaires qu'on nomme des sous-stations, et il subit l'action d'appareils dits transformateurs et convertisseurs, qui réduisent d'abord la haute tension, puis transforment en courant continu le courant arrivé sous sa forme alternative. Finalement, on voit sortir de ces sous-stations du courant continu à une tension de 550 volts seulement, que l'on peut alors envoyer dans cet état par des conducteurs convenables dans le rail isolé qui est disposé le long de la voie, parallèlement aux rails de roulement, et sur lequel,les véhicules, locomotives ou autres vont prendre la force nécessaire à leur déplacement par l'intermédiaire d'un frotteur approprié. Sans entrer dans des détails techniques, nous pouvons dire que ce frotteur a été particulièrement bien étudié par une Société spéciale, et qu'il donne toute satisfaction, en permettant de marcher aux allures les plus rapides, sans choc ni perte de contact.

La ligne électrique de la Compagnie de l'Ouest sera d'autant plus intéressante qu'on s'apprête à s'y montrer très éclectique au point de vue des modes de traction, bien entendu toujours dans la limite des applications électriques. On aura recours à des locomotives électriques qui présenteront de grands rapports avec celles qui circulent sur le chemin de fer d'Orléans, et cela pour amener de Versailles les trains de grandes lignes qui, jusqu'à cette ville, seront remorqués, et encore longtemps sans doute, par des locomotives à vapeur : on pourra ainsi introduire sur cette ligne électrique le matériel ordinaire des trains de grandes lignes. D'autre part, pour le trafic de banlieue proprement dit, on recourra, et on a déjà recours à des voitures automotrices électriques, qui, avec des wagons remorqués, peuvent former un train marchant dans de très bonnes conditions sans être alourdi inutilement par une vraie locomotive. Nous devons même ajouter qu'on essaye en ce moment des combinaisons nouvelles, soit du système Westinghouse, soit du système Sprague, applications de ce qu'on appelle la traction à unités multiples. En un mot, nous dirons que cela consiste à constituer le train de voitures qui possèdent chacune leurs moteurs et appareillage électriques, et qui sont toutes sous la main pour ainsi dire d'un seul mécanicien installé dans la voiture de tête ; toutes les manœuvres sont commandées par lui seul, et cela simultanément dans les diverses voitures, si bien que la puissance de propulsion du train est d'autant plus grande qu'il comporte plus de véhicules, au contraire de ce qui se passe quand une unique locomotive doit traîner un convoi. Ces systèmes paraissent parfaitement réussir, et ils permettent de composer instantanément des convois répondant aux besoins de la circulation, à chaque moment de la journée, avec un personnel fort réduit.

*
* *

Parmi les innombrables bienfaits dont on sera redevable à l'électricité en ce qui concerne les moyens de transport, il ne faudra certainement pas oublier l'amélioration de l'éclairage dans les véhicules qui ont charge de nous transporter d'un point à un autre ; du moment où la propulsion est assurée par le précieux courant, rien n'est plus simple que d'emprunter une partie de ce courant pour alimenter des lampes à incandescence dans l'intérieur de la voiture. C'est ce qui se passe dans tous les tramways qui se multiplient à l'heure actuelle un peu partout, et l'on sait

combien cet éclairage peut être intense, grâce au faible prix de revient du courant pour les sociétés qui le produisent elles-mêmes. Il va sans dire que, sur le chemin de fer dont nous venons de parler, et sur toutes les lignes analogues, le problème de l'éclairage des wagons est résolu de cette manière. Mais la solution n'est pas encore trouvée pour les voies ferrées innombrables (et qui vont demeurer telles assez longtemps) où l'on recourt toujours à la classique traction à vapeur.

C'est pourquoi l'on ne cesse de se préoccuper de la question, et l'on est en train de réaliser des progrès très sensibles sur l'état de choses que nous avions signalé autrefois. Ce progrès se manifeste sous deux formes : par des installations électriques, et par l'emploi de l'acétylène, soit pur, soit mélangé à un autre gaz. Pour l'électricité, il vient immédiatement à l'esprit de doter chaque wagon d'une batterie d'accumulateurs, qui ne représentent pas autre chose que de l'électricité en bouteille; de la sorte chaque voiture est complètement indépendante, elle sera toujours susceptible d'être éclairée même durant les arrêts, et quand elle est séparée du reste du train. Cette dernière condition ne pouvait être remplie quand on avait eu l'idée d'installer dans le fourgon de tête une batterie générale d'accumulateurs, qui envoyait le courant aux diverses unités composant le convoi. Malheureusement les accumulateurs nécessaires pour fournir la lumière durant un long parcours, représentent un poids considérable dont il faut imposer la traction à la locomotive traînant le train; et de plus ils tiennent beaucoup de place, tout en coûtant cher et en étant susceptibles de s'user assez vite.

Pour remédier à ces inconvénients caractéristiques des accumulateurs, on a songé à procéder tout autrement, et à demander au train même de faire l'électricité dont il a besoin, au fur et à mesure de ces besoins. Pour cela, on avait la possibilité d'installer une dynamo dans le fourgon de tête, et de la faire commander par une petite machine à vapeur recevant sa vapeur de la locomotive même ; toutefois cette combinaison avait le tort que nous avons indiqué tout à l'heure, l'éclairage était interrompu dans les wagons et l'obscurité se faisait, dès que le fourgon se trouvait séparé du reste du train ou que ce train était sectionné, ce qui se produit en somme fort souvent dans les manœuvres de gare. La situation aurait été la même si la dynamo du fourgon avait été actionnée par le mouvement de rotation d'un des essieux du fourgon, par exemple si elle avait été montée sur cet essieu. On a donc songé à faire de chaque voiture à voyageurs sa propre usine

électrique, en ce sens qu'elle comporte une dynamo qui reçoit son mouvement de rotation d'un des essieux, par l'intermédiaire d'une courroie passant sur une poulie disposée sur cet essieu. Mais à ce compte, si la voiture vient à s'arrêter ou si simplement son allure se ralentit, la dynamo ne sera plus en état de fournir le courant nécessaire à l'éclairage : et c'est pour cela que, dans tous les systèmes d'éclairage électrique des wagons qui sont maintenant mis en service sur un nombre important de véhicules, on prévoit des batteries d'accumulateurs, qui peuvent alors n'être que de dimensions réduites, puisque leur rôle n'est plus que de parer aux arrêts de la dynamo génératrice. Grâce à un dispositif automatique tel que les électriciens savent en fabriquer maintenant couramment, pendant la marche normale des voitures d'un train, les lampes à incandescence installées dans les voitures sont alimentées par le courant venant de la dynamo; puis, dès que celle-ci tourne trop lentement, ou bien encore si elle vient à s'arrêter complètement de tourner, pour une raison ou pour une autre, le courant arrive immédiatement des accumulateurs. D'ailleurs, on peut dire que tout l'excédent de courant engendré par la dynamo et qui n'est pas utilisé en cours de route par les lampes, va contribuer à renouveler la charge des accumulateurs, de même que quand la voiture circule le jour et qu'on n'a pas besoin de lumière. C'est là le principe général; nous laissons de côté les détails techniques, si indispensables qu'ils soient au bon fonctionnement des installations d'éclairage de ce genre.

Si l'on en juge d'après celles qui sont en service depuis un certain temps, il y a là un procédé d'éclairage qui est parfaitement pratique et qui ne coûte pas démesurément cher, un peu plus pourtant que les quinquets à huile, beaucoup plus même en ce qui concerne les dépenses de premier établissement.

Au reste, en même temps que se poursuivent ces tentatives, on veut aussi tirer parti, pour les chemins de fer, de la lumière magnifique que donne l'acétylène, soit pur, soit mélangé dans une certaine proportion au gaz d'huile du système Pintsch qu'on emploie couramment dans une foule de réseaux ferrés ; c'est surtout en Allemagne que l'on a recours à cette combinaison, dans ce pays où l'industrie de l'acétylène a pris un developpement si surprenant ; et, non seulement tout le réseau prussien va être éclairé de la sorte, mais encore on parle d'installer ce même éclairage mixte sur une bonne partie des divers réseaux allemands. Ce mélange donne une lumière magnifique sans réel

danger d'explosion, et l'unité de lumière revient à la moitié environ de ce qu'elle coûtait avec le gaz d'huile, qui est pourtant fort économique. Sans doute cela ne vaut pas la lumière électrique, comme simplicité d'allumage notamment, mais cette solution du problème rendra assurément bien des services, en attendant que la traction électrique se généralise sur toutes les voies de fer.

*
* *

Tant que les forces naturelles n'auront pas remplacé l'emploi des machines à vapeur pour engendrer partout la force motrice sous la forme du courant électrique (et nous n'en sommes pas encore là), la question de la combustion du charbon dans les foyers de chaudière sera une des plus importantes qui puissent se présenter à l'ingénieur, puisque c'est d'elle que dépend la bonne utilisation économique de ce combustible. Or, d'une façon absolue, on est en droit de dire qu'on dilapide le charbon, et la meilleure preuve, ce sont les torrents de fumée que l'on voit sortir des immenses tuyaux des usines, et qui ne sont pas autre chose que du charbon qu'on envoie dans l'atmosphère sans le brûler. Toutes ces cheminées, tous ces foyers tirent mal, il n'y arrive pas assez d'air pour brûler le carbone de la houille, et, comme dans toutes les combustions imparfaites, comme dans le cas d'une vulgaire lampe à pétrole dont la disposition serait mal comprise, il se produit un entraînement de carbone mal ou point brûlé ; cela fume, en un mot.

Suivant des traditions fort maladroites, la plupart des ingénieurs qui font construire une usine se contentent d'élever des cheminées monumentales, qui coûtent fort cher, et ne répondent nullement au but poursuivi, parce qu'elles ne font pas suffisamment appel d'air : c'était même ce qu'on avait cru devoir réaliser pour les fameuses usines génératrices de cette Exposition de 1900, où tant de choses étaient mal comprises. Mais un mouvement se produit heureusement dans les milieux réellement éclairés, en faveur de l'emploi des ventilateurs installés devant les ouvertures des foyers d'usines ou dans la partie supérieure d'évacuation des gaz, et cela soit pour chasser, soit pour aspirer de l'air qui vienne en contact des substances combustibles et leur permette de brûler totalement, en ne laissant échapper pour ainsi dire aucune fumée. Cette nouvelle pratique a été adoptée beaucoup plus sur les navires que dans les usines, parce que dans les premiers on a

souvent des approvisionnements réduits qu'il est nécessaire d'économiser.

Précisément nous voudrions signaler un système tout nouveau dû à un ingénieur, M. Prat, et qui a pour but de réaliser le tirage par entraînement, en injectant de l'air comprimé dans la cheminée du foyer, ce qui appelle forcément et violemment l'air extérieur au contact du charbon disposé sur la grille de ce foyer. Extérieurement l'appareil se présente sous la forme d'une cheminée métallique en tromblon,et relativement de peu de hauteur, qui s'élargit du reste à sa base parce que c'est là qu'est installée la portion essentielle de l'appareil : l'air envoyé sous pression par un ventilateur disposé en dehors de la cheminée et commandé par la vapeur même engendrée dans la chaudière, arrive sous pression dans le bas de cette cheminée, puis, en passant par des canaux convenables, il cause une dépression, un vide relatif, qui attire les gaz brûlés, entraîne de l'air extérieur dans le foyer, produit, si l'on veut, le tirage convenable ; et finalement les gaz qui sont évacués dans l'atmosphère ne contiennent pratiquement plus de charbon. Qu'on juge du faible encombrement et par suite de la simplicité et du bon marché d'une installation de ce genre : avec un appareil de tirage de 15 mètres de haut seulement, on obtient le même résultat qu'avec une cheminée en maçonnerie haute de 45 mètres ! Sans doute faut-il emprunter à la chaudière une certaine quantité de vapeur pour mettre le ventilateur en marche, mais cette quantité est réellement négligeable, si on la met en face de l'économie du combustible, ou plus exactement de l'augmentation énorme de vapeur produite avec un même poids de charbon. Et l'on comprend si ce résultat est précieux, à une époque surtout où le combustible est arrivé à se vendre si cher.

DANIEL BELLET.

— —

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES
(*Du 1er juin au 19 août 1901*)

SOMMAIRE : L'impôt sur la rente. — Les réductions du Paraguay et les Sociétés communistes aux Etats-Unis. — L'alcool en Belgique. — Le régime corporatif dans l'ancienne France. — La statistique des dépenses publiques de l'Assistance. — Travaux divers. — La question du calendrier au point de vue social. — Le Congrès international du patronage des libérés. — Travaux des savants étrangers. — Nominations.

I

Une très intéressante discussion s'est engagée entre plusieurs membres de l'Académie des Sciences morales et politiques au sujet de l'*impôt sur la rente.*

Le débat a été introduit par une note de M. Stourm dans laquelle le savant académicien résumait les idées émises à ce propos par un auteur, M. Digeaux ; ce dernier soutient, en effet, qu'imposer la rente ne constitue pas une violation de contrat, aucun privilège perpétuel ne pouvant exister en matière fiscale et, d'autre part, que ce n'est pas un acte désavantageux pour le crédit public,car la baisse des cours n'aurait qu'un caractère passager, les emprunts futurs réussiraient, aussi bien que par le passé, les conversions ne se trouveraient pas entravées.

M. Georges Picot a fait remarquer que c'est grâce aux déclarations très formelles en faveur de l'exonération de la rente, grâce à ces engagements pris au moment des emprunts et des conversions, que le crédit public est demeuré si solide en France à travers un siècle troublé ; la loyauté avec laquelle tous les ministres qui se sont succédé ont tenu ces engagements a largement contribué à fortifier ce crédit ; des déclarations aussi formelles

suivies de souscriptions par les rentiers constituent un engagement synallagmatique ; le pouvoir législatif ne peut donc voter un impôt sur la rente sans violer un contrat. Seulement il n'est pas bon qu'une part du revenu des citoyens soit affranchie des charges publiques. Aussi, lors des conversions futures, quand le contrat entre l'Etat et le rentier sera revisé, il faudrait déclarer que les rentes nouvelles seraient soumises à l'impôt; le rentier est libre d'accepter à ce moment les conditions qui lui sont proposées; il peut les refuser. La loyauté de l'Etat demeure absolue. Si cette conduite avait été suivie depuis trente ans, toutes les rentes de la Dette publique française seraient imposées sans qu'une critique pût s'élever.

M. P. Leroy-Beaulieu a affirmé qu'il n'y a pas de raison pour que les rentes sur l'Etat échappent à l'impôt. Lorsqu'on a dit que la rente ne devait pas subir l'impôt, il s'agissait des retenues de l'ancien régime. Mais si on établit un impôt général sur les revenus, il n'est pas admissible que la rente ne le supporte pas. C'est le principe qui est admis dans tous les pays étrangers. Les rentiers sont désintéressés dans la question parce que, s'ils ne sont pas frappés par l'impôt, ils sont soumis aux conversions ; mieux vaudrait pour eux une réduction d'arrérages sous forme d'impôt que sous forme de conversion. C'est un préjugé très répandu qu'ils ne supportent pas l'impôt. Il serait meilleur pour les rentiers que la taxe fût nettement visible au lieu d'être déguisée sous la forme d'une conversion. Pour la constitution d'un impôt général sur les revenus, le système préférable paraît être celui qui existe en Angleterre, établi par cédules ; c'est de tous les impôts sur le revenu le moins vexatoire et le moins inquisitorial. Ce qui le rend impossible en France, c'est l'immunité dont bénéficie la rente, immunité qui s'étend par voie d'analogie aux fonds publics étrangers. L'immunité a encore d'autres inconvénients. Les rentes sur l'Etat ne doivent pas faire l'objet d'une taxation particulière; mais, en bonne conscience, il n'y a pas de raison pour qu'elles ne supportent pas les impôts généraux. Il ne peut y avoir d'exception que pour les porteurs étrangers de titres de la Dette française. Si, en Angleterre, l'*income* tax frappe les porteurs étrangers, c'est un tort; les porteurs étrangers ne doivent pas supporter des taxes intérieures; elles doivent frapper, au contraire, la rente placée dans le pays. L'immunité de la rente a des conséquences très fâcheuses sur l'esprit public ; elle menace de violences fiscales et d'un impôt beaucoup plus inquisitorial, plus générateur de mauvaise foi que le système de l'*Income tax* britan-

nique, ce qui ne veut pas dire que le système fiscal français, tel qu'il existait depuis quelques années, ne se trouve pas supérieur à celui de quelque nation qu'il soit.

M. Stourm a fait valoir que lors de toute émission ou conversion, la loi qui a proclamé l'exemption de la rente a constamment été rappelée et que cette mention a eu son effet : Tous ceux qui achètent aujourd'hui des titres de rente consentent à les payer un prix plus élevé que les autres valeurs, parce qu'ils savent que ces titres sont et resteront affranchis de l'impôt. Au point de vue financier et fiscal, l'intérêt du Trésor est encore que la rente ne soit pas imposée. Par le fait des conversions successives qui ont eu lieu, l'Etat a réalisé, à l'heure actuelle, sur les arrérages annuels, 150 à 180 millions d'économies. Or, que rapporterait un impôt de 4 0/0 sur la rente? 32 millions par an. Encore est-ce là un chiffre maximum; car il serait inadmissible de prélever l'impôt sur les rentes possédées par les Caisses d'épargne, la Légion d'honneur, etc. Le bénéfice que retirerait l'Etat de l'impôt sur la rente ne dépasserait donc guère 20 à 25 millions. On voit combien les conversions ont été plus avantageuses et combien elles le seront de nouveau, car l'on peut prévoir dans un avenir plus ou moins éloigné, la conversion du 3 1/2 0/0 qui procurera à l'Etat une économie considérable. On allègue pour l'établissement d'un impôt sur la rente d'autres raisons de prudence, de sagesse ; ce serait faire, dit-on, une concession opportune aux idées de ceux qui prônent la réforme radicale du système fiscal. Mais ces sortes de considération ne sauraient entrer en balance avec les avantages pratiques et certains de la non imposition.

Se plaçant sur le terrain des faits M. P. Leroy Beaulieu a tenu à faire observer que l'impôt sur la rente n'aurait pas supprimé les conversions, qu'il les aurait simplement retardées, qu'il n'aurait pas, non plus, empêché le public d'acheter de la rente : il y a un grand nombre de Sociétés qui ont fait des conversions, quoiqu'elles ne bénéficient pas d'une exemption d'impôts ; ce qu'on peut dire pour les conversions faites sur les rentes, c'est qu'elles auraient été atténuées dans une certaine mesure, mais au plus dans la mesure de l'impôt. M. Leroy-Beaulieu croit que le Trésor et les rentiers sont désintéressés dans la question, que les rentiers trouveraient même un avantage à l'établissement d'un impôt sur la rente, car si celui-ci n'existe pas, on les convertira et ils subiront, en outre, l'impôt général sur le revenu. Avec l'assujettissement de la rente aux impôts généraux du pays, l'ensemble des revenus serait beaucoup mieux protégé contre les exigences

du fisc. Cet impôt serait un frein pour l'Etat, qui aurait la présomption de ne pas porter atteinte au crédit public. Malgré *l'income tax*, le crédit de l'Angleterre est supérieur à celui de tous les autres Etats. Si de grands cataclysmes venaient à se produire, les rentes sur l'Etat, étant affranchies de l'impôt, constitueraient une exception regrettable, à moins que l'Etat ne supprimât alors cette immunité, ce qui arrive dans beaucoup de cas. Malgré les conversions, une grande partie du public a l'idée que les rentiers ne paient rien à l'Etat; bien que cette immunité soit plus apparente que réelle, il faut tenir compte de cette idée et des mauvais sentiments qu'elle excite. Il vaudrait mieux que le rentier subisse les conditions générales de tous les contribuables.

M. Lyon-Caen a tenu à signaler deux faits qui méritent d'être rapportés dans une pareille discussion, Le premier est relatif à la rente amortissable. En réalité, ce n'est pas une rente, mais une valeur du même type que les obligations. Les deux mots « rente » et « amortissable » jurent d'être accolés, puisqu'il est de l'essence d'une rente que le capital ne soit pas exigible. Pourquoi a-t-on réuni ces deux mots? C'est qu'on a voulu donner à ces valeurs tous les privilèges dont jouissent les rentes, notamment l'immunité d'impôt et l'insaisissabilité. D'autre part, il est à noter que jusqu'en 1850 les rentes ne supportaient pas les droits de mutation par décès en vertu de la loi du 9 vendémiaire an VI qui déclare que le tiers de la dette publique conservé en inscriptions sera exempt de toute retenue présente ou future; en 1850, l'exception a été supprimée, sans que la réforme ait soulevé de vives réclamations.

M. Levasseur a clos la discussion en disant que, somme toute, l'exception de la rente n'est pas un principe qui domine la contingence des faits et qu'il n'y a pas illégalité soit que l'on exempte, soit que l'on impose la rente.

M. Glasson a fait une intéressante communication sur *Les réductions du Paraguay et les sociétés communistes des Etats-Unis*.

Les réductions étaient, à l'origine, au XVIe siècle, de véritables cantonnements attribués aux Indiens du Paraguay sur leur demande par le gouvernement colonial espagnol et le plus souvent le long des frontières. Au XVIIe siècle, les Jésuites, venus pour évangéliser le pays, obtinrent de créer et d'administrer des communautés d'Indiens de la même nature, mais indépendantes et dispensées du service personnel. Dès avant 1642 il existait au Paraguay plus de 40 réductions ayant chacune de 2.500 à 7.000 habitants. L'organisation politique et civile est exclusivement

religieuse. A la tête de chaque réduction est placé le curé assisté de son acolyte ; chef spirituel et temporel, relevant de l'évêque du diocèse, il réunit autour de lui une petite communauté qui forme le presbytère. Les fonctionnaires indigènes élus par leurs compatriotes relèvent de lui : il concentre tous les pouvoirs : il est aussi bien le général de la milice que le grand justicier pour les crimes les plus graves. Mais son gouvernement est aussi paternel qu'absolu : il dirige ses administrés comme de véritables enfants et s'attache bien plus à l'amendement du coupable qu'à la répression du crime. Il veille aussi à la pureté du foyer domestique. Dans chaque réduction le mariage, inconnu avant l'arrivée des Jésuites, devient un sacrement qu'on respecte. Mais tous les enfants de la réduction sont élevés par le curé, de même qu'il existe aussi sous sa surveillance une maison de refuge pour les veuves. Le régime de la terre repose sur le communisme : sans doute, chaque chef de famille reçoit une portion de terre et une maison, mais il ne transmet pas ses biens par succession ; il est donc plutôt usufruitier que propriétaire. En outre, chaque réduction garde en commun même la jouissance des terres publiques qu'elle fait cultiver par les paresseux et par les enfants en âge de travailler, renforcés par des hommes robustes et mieux doués. Il paraît, malgré tout, que cette culture en commun était plus productive que celle des terres concédées en jouissance privée, bien qu'on fût obligé de ne pas les laisser en friche. L'organisation du travail repose sur une base encore plus communiste. C'est le curé qui assigne à chacun son métier d'après ses aptitudes et d'après les profits qu'il a tirés de l'enseignement des missionnaires. Chaque branche d'industrie a son chef et est organisée en confrérie à la fois industrielle et religieuse ; on travaille en chantant des cantiques. Les produits sont réunis dans un vaste édifice et distribués à chacun suivant ses besoins ; ils sont assez abondants pour que la réduction puisse se livrer avec l'excédent à un véritable commerce d'exportation. Le curé veille à tout, même à l'observation des lois de l'hygiène en ordonnant de percer de larges rues ; il préside à des institutions de prévoyance sociale destinées à la fois à empêcher le gaspillage et à assurer à chacun ce qui lui revient. On ne connaît pas, dans cette société, la monnaie, et les échanges se font par voie de troc, ce qui n'empêche pas le commerce extérieur de prendre un grand développement. Les habitants ont leur existence assurée et jouissent même d'un certain bien-être matériel. Ils sont d'ailleurs, établis sur un sol d'une étendue considérable et d'une richesse incomparable.

Les communautés d'habitants établies aux Etats-Unis sont bien différentes : elles sont de date relativement récente, n'occupent qu'une place infime et n'arrivent pas à se développer. Ce sont par ordre chronologique, les Dunkards, les Shakers, les Harmonists, les Zoarits, les Mormons, les Perfectionnists, les Inspirationnists, Bishop Hill, Aurora, Scarie, la Nouvelle Australie. La population n'est pas très considérable. Les Harmonists n'ont jamais dépassé le nombre de 1.450 ; certaines communautés se réduisaient à une quinzaine d'unités ; plusieurs d'entre elles ont disparu et celles qui ont survécu ne se développent guère. Presque tous les membres de ces communautés sont des ouvriers ou des cultivateurs honnêtes, humains, charitables, tempérants, mais fort peu intelligents. Les unes sont gouvernées par de nombreux fonctionnaires : d'autres ont un chef d'une autorité purement nominale ; ailleurs ce chef est un véritable autocrate. L'organisation de la famille n'est pas moins variée : ici le mariage est obligatoire, là il est toléré, ailleurs encore le célibat est la règle. Même diversité pour le culte : il est des communautés qui n'en pratiquent aucun, mais c'est une rare exception ; au contraire, la plupart des communautés pratiquent la Bible et ce caractère religieux les rapproche des réductions du Paraguay. Chez les Mormons la communauté des biens est purement théorique ; chez d'autres, comme chez les Perfectionnists, elle est réelle. Les méthodes de travail industriel et de culture diffèrent aussi sensiblement d'une communauté à l'autre. En général on travaille très modérément, mais il n'y a pas cependant de paresseux. Les règlements imposent une nourriture frugale, la simplicité dans les vêtements et dans l'habitation ; les lois de l'hygiène paraissent bien comprises et bien observées, comme le prouve la longévité des communistes.

En définitive, presque toutes ces communautés des Etats-Unis, comme celles du Paraguay, ont un caractère essentiellement religieux, et celles qui ont prospéré, catholiques, protestantes ou autres, doivent ce succès à ce caractère qui assure l'observation des lois morales, le respect des bonnes mœurs et l'observation rigoureuse du principe d'autorité. Il ne faut pas, par exemple, rechercher ce que deviennent dans cet état social la liberté du travail et celle de l'intelligence qui produisent les merveilles de la vraie civilisation ; elles n'existent pas.

M. Stourm a communiqué, d'après un livre de M. Antheaume, une note sur l'*alcool en Belgique*.

Comme partout ailleurs le fisc, en Belgique, cherche à tirer de l'alcool le maximum de produit possible. Pendant longtemps

il échoua. La Belgique s'obstinait à asseoir la taxe sur les débuts de la production, sur la capacité des cuves ou les matières premières sans s'attaquer à l'alcool lui-même sortant des alambics. L'impôt dès lors ne reposait que sur des hypothèses et chaque jour les progrès industriels parvenaient à augmenter la distance qui séparait ces hypothèses de la réalité. En vain le taux des rendements présumés était-il augmenté par des lois successives, les rendements effectifs parvenaient toujours à les dépasser. En 1896 le législateur établit franchement la taxe sur le produit terminé d'après sa richesse alcoolique. En 1898, le Trésor encaissa 52 millions au lieu de 38 en 1895. La Belgique cependant maintient encore une détaxe en faveur des distilleries agricoles ; il y a là une cause d'embarras. C'est fort bien d'encourager l'agriculture, mais avec ses faibles lumières, l'Etat est-il capable de découvrir, de suivre ou de régler les conséquences de la protection que sa générosité le pousse à concéder ? La détaxe de 30 francs par hectolitre d'alcool pur accordée aux distilleries agricoles sur les 200 francs du tarif général n'a pas manqué, en effet, de développer leur production. Elle la développa même dans de telles proportions que bientôt la lutte devint impossible pour les distilleries industrielles. Or, il n'entrait nullement dans les vues du législateur de 1896 de ruiner les distilleries industrielles. En 1900, on reconnut l'urgence de s'opposer à l'augmentation de la production des distilleries agricoles qui, en trois ans, avait monté de 30.336 hectolitres à 201,669 hectolitres. En conséquence la détaxe en leur faveur vient d'être ramenée de 30 francs à 18 francs par hectolitre d'alcool pur. Au point de vue hygiénique, la Belgique entreprend contre l'alcoolisme une lutte très énergiquement soutenue par des sociétés particulières. Elle a voulu intervenir législativement en rehaussant le taux des licences à l'encontre des cabarets de nouvelle création ; les effets de la loi du 29 août 1889 sont diversement appréciés. Les cabarets spécialement visés par cette loi, en effet, c'est-à-dire ceux qui vendent des spiritueux, ont sans doute beaucoup diminué, mais le nombre des autres qui devraient s'adonner exclusivement à la vente des boissons hygiéniques a tellement augmenté qu'on soupçonne une fraude trop certaine. Beaucoup de projets de réformes plus efficaces sont en préparation, afin de s'opposer à la plaie du *cabarétisme* qui sévit d'une manière si intense chez nos voisins, puisqu'elle y est encore plus développée que chez nous. La France trouve excessif de posséder un débit de boissons par 80 habitants en moyenne. La Belgique en possède un par 35 habitants.

M. Levasseur a communiqué à ses collègues la conclusion de la 2e édition de son *Histoire des classes ouvrières en France avant 1789*. De ce remarquable fragment il y a lieu de retenir le passage relatif à l'appréciation du *régime corporatif*, car il est particulièrement intéressant.

Envisagées au point de vue du milieu social, les corporations apparaissent comme une institution économique qui a été très profitable à l'industrie pendant le moyen-âge. Elles ont été la forteresse, le foyer et comme la petite patrie de l'industrie naissante; elles ont donné aux artisans une protection efficace contre l'oppression; elles ont cherché, mais avec un succès moins complet, à donner aussi une garantie de fabrication loyale; elles ont procuré, par le corps de métier, de la sécurité, par les confréres des joies, par l'un et par l'autre des honneurs aux gens de métier. Mais elles ont fait payer presque dès le début ces services par des abus: tendances aux monopoles, routine dans les procédés, obstacle aux nouveautés, entrave à la grande industrie, dépenses superflues. Inhérents à l'esprit même de l'institution, ces abus se sont aggravés avec la durée. Ils semblaient condamner les corporations à disparaître lorsque leur protection aurait cessé d'être nécessaire. Or, elle ne l'était vraisemblablement plus dès le XVIe et assurément aux XVIIe et XVIIIe siècles, parce que la police générale suffisait alors a protéger le droit individuel; néanmoins elles ont persisté, quoique la gêne qui en résultait s'aggravât à mesure que l'industrie se développait et que l'invention et le capital se portaient vers elles. Aussi des esprits éclairés ont réclamé, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la suppression de ces communautés, mais on le faisait sans bien comprendre les services passés, parce que le XVIIIe siècle a eu moins le sens historique que le sens des droits de l'humanité. Soutenir aujourd'hui, comme le firent les parlementaires du XVIIIe siècle, qu'on ne pouvait supprimer les corporations sans ébranler la monarchie, c'est supposer que ses fondements étaient bien peu solides et oublier que d'autres monarchies ont accompli une réforme de ce genre sans se suicider.

La politique ne saurait réclamer le rétablissement des corporations dans notre société contemporaine sans commettre un anachronisme et un contre-sens. L'idée d'association, qui fait des progrès en France, ne saurait être confondue avec les communautés d'arts et métiers qui en étaient une forme, mais une forme étroite, basée sur le monopole. On prétend que l'ancienne corporation a été la protectrice de l'ouvrier: faite par les maîtres, elle

protégeait les maîtres et, d'accord avec la police royale, elle tenait en général l'ouvrier dans une dépendance étroite. La corporation était une coalition tacite et permanente contre la hausse des salaires, quoiqu'elle n'eût pas la puissance d'empêcher que le niveau des valeurs ne finît par s'établir par le jeu de l'offre et de la demande ; coalition cependant plus efficace que celle dont on accuse aujourd'hui les *trusts*, parce que les ouvriers, étant alors parqués par métier, n'avaient pas la compensation d'un marché libre. Les ouvriers avaient été chercher une protection spéciale dans une association non reconnue par l'Etat, le compagnonnage ; ils l'y ont trouvée après la Révolution comme avant.

Toute la classe ouvrière n'était pas engagée dans le compagnonnage, et il est certain que, dans nombre de confréries les ouvriers avaient des occasions de participer, quoique dans un rang subalterne, aux fêtes du métier. Mais à part ces circonstances, ils ne se sont pas, en réalité, trouvés plus dans « l'isolement social » sous le Directoire que sous le règne de Louis XVI. Dans le petit atelier, le patron a, par la force des choses, vécu près de son personnel. C'est la grande industrie qui a produit, par la force des choses aussi, la séparation existant déjà dans les manufactures de l'ancien régime.

La corporation ne garantissait pas des crises. Le régime corporatif n'ayant pas la puissance de régler la consommation, il se produisit, de temps à autre, outre les crises générales dont les siècles passés n'ont pas été exempts, des crises partielles dans les métiers momentanément délaissés par la mode ou devenus définitivement inutiles par la cessation des besoins des consommateurs ; or, comme les producteurs maîtres et ouvriers pouvaient moins changer l'application de leur travail que sous le régime de la liberté, ils étaient réduits à languir misérablement.

La corporation était une institution adaptée à la petite industrie et qui ne convenait qu'à elle. Il n'est pas besoin de remonter loin dans le passé pour avoir une idee de la manière dont elle fonctionnait. Il y a encore des corporations à Tunis. Il y a bien peu de temps, il y avait encore en Bulgarie des corporations ayant des chefs élus chaque année, des assemblées auxquelles les membres étaient tenus d'assister sous peine d'amende, leur apprentissage, leur temps de compagnonnage, leur réception à la maîtrise avec droit d'entrée et festin, leur fête patronale, leurs rites funéraires ; plusieurs même fixant le prix de vente des marchandises et prenant des précautions contre l'accaparement de la clientèle par un

des membres. Mais les nécessités de l'économie moderne ont pénétré en Bulgarie et les corporations ont été abolies.

M. Dareste a lu un mémoire sur *Les études philosophiques à Athènes*; M. Rostand a communiqué un mémoire (dont il sera parlé ultérieurement ici) sur *La réforme des caisses d'épargne*; M. Th. Ribot a présenté une *Notice sur M. Nourrisson*. M. Xenopol, correspondant de l'Académie, a soumis un *Essai sur la psychologie et l'histoire*.

M. Levasseur a, d'autre part, présenté un très instructif rapport sur la *Statistique des dépenses publiques d'assistance durant l'année* 1896.

La dépense pour ce service, qui était au total de 184 millions en 1886 et de 243 millions et demi en 1896, a augmenté dans l'intervalle d'une soixantaine de millions, en partie par l'augmentation des ressources propres des établissements publics, des fondations et des fonds du pari mutuel qui se sont accrus de 25 millions, soit 24 p. 100, en partie par l'augmentation des dépenses à la charge des contribuables ; pour la France, moins Paris, cette charge a augmenté de 23 millions, soit 47 p. 100 ; pour Paris, de 10 millions et demi, soit près de 33 p. 100 ; les Parisiens payaient, en moyenne par tête, 13 fr. 54 ; ils payent 16 fr. 62. La dépense totale à Paris est de 61 millions et demi. Pour le reste de la France, la dépense à la charge des contribuables par habitant en 1896 était de 2 fr. 04 centimes. C'est que parmi les services les uns se sont développés, particulièrement celui de la protection des enfants du premier âge, celui des enfants assistés, celui des crèches, celui des secours aux vieillards, infirmes et incurables, qui a passé d'un demi-million à plus de 3 millions dans les dépenses départementales ; d'autres ont été créés : le service des enfants maltraités ou moralement abandonnés, l'amélioration du service des enfants assistés, création du service de l'assistance médicale gratuite. Tous les services d'assistance publique ont coûté en 1896 aux contribuables 115 millions ; les établissements publics ont fourni avec leurs ressources propres 127 millions. Mais ces 243 millions ne sont eux-mêmes qu'une partie de l'œuvre d'assistance en France. Combien la charité privée ajoute-t-elle à cette somme ? On l'ignore. Mais ce n'est pas exagérer que de dire qu'elle est au moins égale à celle de l'assistance publique, et qu'en France on ne consacre pas moins d'un demi-milliard par an, plus même probablement, pour soulager ou prévenir la misère.

II

M. le R. P. barnabite Tondini de Quarenghi, représentant de l'Académie des sciences de Bologne pour l'unification dans la mesure du temps, a été autorisé à lire un travail sur *la question du calendrier au point de vue social.*

D'un avis général parmi les savants les plus éminents, l'astronomie est peu intéressée à la question de la réforme du calendrier; c'est tellement vrai que l'on a déconseillé dans l'état actuel de la science toute modification de la règle d'intercalation grégorienne. La question est bien plutôt d'ordre politique et social, pour ne pas dire moral, dans le sens le plus élevé de ce mot. Il s'agit, dans l'intérêt de la science, du progrès et de la paix, de dégager cette question de tout ce qui en a fait, jusqu'ici, un instrument de divisions politico-religieuses, au grand détriment des plus légitimes intérêts de la civilisation. Ce qui est à noter c'est le rôle politico-religieux joué par le calendrier dans la mémorable lutte entre la Russie et la Pologne. Au calendrier Julien devenu instrument politico-religieux aux mains de la Russie, la Pologne opposa comme arme de combat le calendrier grégorien ; de là, une histoire aux pages sanglantes. Aussi le calendrier servit de drapeau politico-religieux aux raïas de la Turquie, comme lien avec la puissance d'où leur est venue la délivrance. Heureusement aujourd'hui les circonstances sont changées ; l'Eglise, les Etats orthodoxes s'emploient à écarter les obstacles à l'unification du calendrier. Mgr Melchissedec, évêque de Roman, en Roumanie, suggère la séparation de l'unification des dates de celle des fêtes. Le métropolitain de Belgrade déclare que le maintien du calendrier Julien ne peut plus s'accorder avec les règles pascales de Nicée ; le patriarche de Constantinople proclame que tout ce que l'église demande, c'est qu'on ne touche pas aux fêtes sans son consentement, et la Russie publie un projet de réforme du calendrier qui implique l'affranchissement des règles pascales de Nicée, avec cette déclaration que le projet n'est pas en opposition avec les exigences de l'église orthodoxe.

Il se manifeste, d'autre part, en Bulgarie, en Serbie, en Grèce et surtout en Roumanie, le désir de ne pas retarder davantage l'unification des dates impérieusement réclamée par la science et les multiples intérêts créés par les relations internationales. Il appartient à l'Institut de France de se servir de sa grande influence pour favoriser l'unification des dates pendant que les chefs des

diverses Eglises chrétiennes aviseraient, de leur côté, à l'unification des fêtes, la seule chose vraiment voulue par le Concile de Nicée et réclamée aussi par beaucoup d'intérêts d'ordre civil et moral.

M. Albert Rivière a communiqué un mémoire sur le *Congrès international du patronage des libérés*, qui s'est tenu en 1900 à Paris.

Toutes les résolutions votées par le Congrès sont louables ; les principes qui les ont inspirées peuvent se résumer en trois mots : extrême bienveillance vis-à-vis de tous les faibles (femmes, enfants) ; charité et protection vis-à-vis de l'adulte sans soutien, sans travail et qui désire se réhabiliter ; vif désir de voir coopérer au relèvement de l'enfant comme de l'adulte toutes les forces charitables dispersées, dans leur infinie variété, au secours de toutes les souffrances humaines. Néanmoins, une réserve paraît s'imposer.

On peut se demander si le Congrès a tenu la balance égale entre le coupable et la société, s'il a autant songé à défendre celle-ci qu'à protéger celui-là. Il a beaucoup été parlé de bienveillance, de secours, de pardon ; à aucun moment n'a été prononcé le mot « répression ». Il y a là un écueil à redouter. Le droit pénal traverse une crise. Après la libération conditionnelle, la condamnation conditionnelle, la grâce, la réduction du quart en cas de régime cellulaire, voilà le patronage qui réclame le droit d'entrer dans la cellule en même temps que l'inculpé lui-même, qui impose des conférences, des lectures, des bibliothèques, des règles d'hygiène — d'aucuns disent un confortable — inconnus il y a 50 ans ; on entre rarement en prison, on y reste peu de temps, quand on y reste, on y trouve un régime dont ne bénéficient pas toujours nos soldats, nos marins et nos paysans. Il faut s'arrêter là. Toute mesure nouvelle dans cette voie pourrait faire croire aux ignorants — et beaucoup de criminels sont des ignorants — qu'il suffit d'avoir volé pour avoir droit à des égards particuliers,

MM. Cartier et Emm. Rodocanachi ont été admis à lire des travaux portant, l'un, sur *le Célibat à Rome*, l'autre sur *le fonctionnement et les évolutions des institutions communales de Rome depuis la révolte populaire de* 1143 *jusqu'au* XVIIe *siècle* ; M. Alexandre de Bertha a soumis un mémoire sur *Le compromis hongrois de* 1865-1867.

III

Le 1er juin l'Académie a eu à remplacer M. Em. Laurent, décédé, en tant que correspondant pour la section de morale. La section présentait en première ligne M. Compayré et en seconde ligne M. Ad. Lair. M. Compayré, recteur de l'Académie de Lyon, a été élu par 21 voix contre 7 données à M. Lair et 3 bulletins blancs.

A la suite de décision prise lors de la session de l'Association internationale des Académies, il a été décidé que l'Académie des sciences morales et politiques de France, l'Académie des sciences de Berlin et l'Académie des sciences de France publieraient une édition complète des *Œuvres de Leibnitz*; M. Boutroux a été nommé pour représenter l'Académie.

J. LEFORT.

LA SPÉCULATION DANS LES PAYS-BAS
AU XVI[e] SIÈCLE [1]

II. — Les loteries [2]

L'origine des loteries est fort obscure, — aussi obscure en ce qui concerne le Nord qu'en ce qui concerne le Sud de l'Europe. Nous pouvons constater, cependant, que le *tirage au sort* servait à Bruges dès le XIII[e] siècle à attribuer aux citoyens « les étaux publics, surtout à la halle, à la maison au beurre et au marché aux fruits »; que le mot « lot » était, dans les textes de cette époque, synonyme de *sort*; et qu'un office, le « scrooderie » (la charge d' « avaleur » ou d' « adoubeur de vin », aurait-on dit en France) demeura longtemps le principal enjeu des « lotissements ». Mais le lien est-il intime entre l'institution moderne et l'institution primitive; et ne s'est-il pas greffé sur celle-ci des éléments étrangers? C'est ce que nous ne saurions dire d'une façon absolue, bien que nous penchions à répondre affirmativement à la première question et négativement à la seconde.

En tout cas, les loteries existaient, dans les Pays-Bas, au XV[e] siècle, sous une forme identique à leur forme actuelle. Celles que l'on tira entre 1444 et 1449 à Utrecht [3], à Audenarde [4], à Sluis [5], et à Bruges [6], nous ont laissé des traces assez franches pour que nous n'ayons aucun doute sur ce point.

---

[1] V. dans le *Journal des Economistes* du 15 Juin 1901 la première partie *Jeux et paris.*

[2] V. surtout G. A. Fokker, *Geschiedenis der loterijen in de Nederlanden*, Amsterdam, 1862, excellent livre; mais les articles suivants, d'une composition très inférieure, sont plus riches en renseignements divers : Gilliodts Van Severen, *la Loterie à Bruges*, dans *la Flandre* de 1867-68, 1868-69 et 1869-70.

[3] *Utrechtsche Jaarbœken*, t. II, p. 50, 101, 238.

[4] J. Van der Meersch. *Eene geldloterij te Audenarde in* 1445. (*Annales de la Société des Beaux-Arts de Gand*, 1851-52, t. IV, p. 78).

[5] J. A. Van Dale, *Bouwstoffen voor de Geschiedenis der loterijen in Vlauderen.* (*Bijdragen tot de Oudheidskunde en Geschiedenis van Zeeuwsch-Vlanderen*, t. IV, p. 91).

[6] Gilliodts Van Severen, *op. cit.*

Les gages consistaient alors, tantôt en l'office de vendeur à la criée et en pièces d'orfèvreries, tantôt en rentes viagères, tantôt en espèces sonnantes et trébuchantes. Qu'importait la nature des objets ! L'espoir de ceux qui participaient à l'opération était de réaliser un gain : la charge fournissait un revenu ; les coupes ou salières en métaux précieux avaient une valeur relativement notable ; et les sommes d'argent ne revêtaient d'aucun masque les intentions véritables du public. Le sort décidait quels seraient les fortunés possesseurs de ces richesses.

Les détails que l'histoire nous a conservés sont, en ce qui concerne la loterie de Bruges de 1445-1446, d'un très spécial intérêt. La première catégorie de souscripteurs se composait d'un grand nombre de personnes, qui, débitrices de la municipalité, n'avaient pu jusqu'alors obtenir leur paiement. Beaucoup de bourgeois, grands et petits, suivirent cet exemple, ainsi que « divers serviteurs de la ville (garçons, sergeants et employés de la taille), qui exposèrent de cette façon les gages *qui devaient leur revenir au cours de l'année* ». Le conseil communal cherchait à se décharger à bon compte du poids de ses dettes. Mais, il ne savait pas seulement profiter des passions, il les avivait aussi : il promettait des primes à ceux qui prendraient le plus grand nombre de billets.

Depuis cette époque, les loteries gagnèrent sans cesse en nombre et en importance. Elles permirent de résoudre les plus délicats problèmes financiers. Les « négociations (d'emprunts) sous forme de loterie », que nous retrouverons en Hollande au XVIIIe siècle, ne tardèrent point à apparaître ; en 1549, « faute d'acheteurs », on allait « surceoir aux ouvraiges des fortifications », lorsqu'on trouva « meilleur expédient pour juduire le peuple d'acheter les dictz rentes, que en mettant sus une lotherye de rentes héritables au rachat le denier seize »[1]. L'appât d'un gain sensible faisait accepter les conditions les plus usuraires [2], comme pour les *emprunts à lots* de nos bourses actuelles.

On voulut, cependant, par pudeur, masquer les désirs de gain trop ardents : les enjeux ne furent plus que rarement des espèces, mais des pièces d'orfèvrerie (cruches, coupes, salières, gobelets...) d'un poids, il est vrai, souvent considérable. Le « Prince » ne laissa pas échapper une si belle occasion de rançonner ses sujets : il imita couramment le comte Philippe qui, dès le 12 septembre 1449, se réservait dans la loterie de l'Escluse « le droit tiers de tous les deniers, profits et émo-

---

[1] Texte cité *in extenso* par Fokker, *Geschiedenis*, p. 225.

[2] Gilliodts Van Severen, *Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne école Bogarde*, Bruges, 1899, t. I, p. 80.

luments, qui viendraient dudit lot ou lotissement par dessus les dépenses raisonnables »[1].

Les loteries eurent leurs plus beaux jours durant le premier quart du XVI[e] siècle. Que n'inventa-t-on pas alors pour inciter le public à y participer? Des « messagers » parcouraient la campagne, les pays limitrophes et même lointains. Maintes fois, « pour donner à chascun meilleur courraige d'aventurer son argent », l'Empereur « accordoit à tous ceulx et celles qui vouldroient venir à ladicte lotherye, et y mettre leurs lotz et deniers, pour acquérir les dictz prix, bonne et leable seurete et saulfconduit quinze jours devant que lon tirera les dictz lotz, durant le tems que jceulx se tireront et quinze après que la lotterye sera achevée »[2].

Les primes, que l'on réservait aux « plus fortes participations », n'étaient pas d'inutiles stimulants : sur 200.000 « lotz », une personne en souscrivit un jour 16.163, tandis qu'une seconde en prenait 13.170, une troisième 6.982 [3]. Une récompense était promise à ceux qui placeraient des billets. Municipalités, grandes et petites, fabriques d'Eglises, hospices, corporations [4], luttaient entre elles d'habileté pour canaliser les passions à leur profit personnel.

Des abus sensibles ne tardèrent pas à se produire : des « tromperies » eurent lieu, et des écrits ou paroles « diffamatoires furent propagées contre les autorités ecclésiastiques et laïques ». Aussi une ordonnance du 17 octobre 1524 [5] interdit-elle aux habitants d'Anvers d' « établir des loteries en secret ou en public sans l'autorisation de l'Empereur ». Mais on n'en continua pas moins à pratiquer sous cette forme « divers contrats usuraires et interdits », ce qui amena « beaucoup d'ennuis et d'inimitiés entre les sujets de Sa Majesté » ; le 2 mai 1526, la défense fut généralisée, et l'on déclara formellement qu'aucune exception ne saurait y être apportée sans l'autorisation de l'Empereur [6].

La faculté d'obtenir un *octroy* impérial laissait la porte grande ouverte aux mêmes abus. Sous le masque d'opérations agréables à

---

[1] J. A. Van Dale, *op. cit.*

[2] Pièce publiée par Fokker, *Geschiedenis*, p. 228.

[3] Fokker, *Geschiedenis*, p. 27.

[4] Une des premières loteries de cette nature est celle de la grande Confrérie de Saint-Georges et de Saint-Pierre à Malines (Corblet, *Etude historique sur les loteries*, p. 19).

[5] Archives de la ville d'Anvers, *Placcaetboeck*, A. p. 112, v°.

[6] *Ordonnantien, statuten ende placcaerten van Vlaanderen*, I[re] partie, p. 605.

Dieu, les loteries continuèrent à florir [1]. « Plusieurs marchans et aultres personnes privées pour leur particulier prouffit par importunité et aultres voyes » furent autorisés à « ériger lotheries les uns publicquement, les autres secrètement », ce qui causa « plusieurs fraudes, tromperies et abuz des prix qui se mettoient sur des joyaulx et aultres marchandises de petite et incertaine valeur à taux très excessive » [2].

Une nouvelle ordonnance intervint le 13 septembre 1561 [3] qui, après avoir constaté que « sans avoir regard que à la première introduction de l'usaige des lotheries l'on a seulement accordé icelles pour églises, hospitaulx et aultres œuvres pieuses et publicques », celles-là « se multiplioient de jour à aultre », « interdit à tous officiers de justice et à ceulx des vassaulx de Sa Majesté de quelque qualité qu'ilz fussent de accorder doresnavant aulcunes lotheries publicques ou privées en manière quelconque soit quelque pris de deniers comptans, vasselle, joyaulx, tapisseries ». Elle faisait cependant « réserve pour celles qui se pouroient accorder pour récréation du peuple, dont le capital de tous les prix n'excèderait vingt-cinq livres de gros, et pour le plus grand bien et soulaigement de la chose publicque ».

La passion populaire se trouva ainsi canalisée « vers l'avancbement de la fortiffication des villes frontières.... meismement affin que icelles villes puissent estre pavees et accommodees d'aultres ediffices nécessaires » [4]. Les loteries privées ne cessèrent pas non plus, car un placard dut viser deux ans plus tard les « riffleries (tirages au sort) et aultres inventions rappelant la nature des lotissements » [5].

Les loteries devinrent donc toujours plus nettement une source de revenus pour le gouvernement ou le Prince, ainsi que pour les agents impériaux, qui acceptaient de fermer les yeux devant de notables scandales, toutes les fois qu'on faisait assez large leur part aux béné-

---

[1] Exemples : les octrois rapportés dans l'*Inventaire diplomatique de l'Ecole Bogarde*, la loterie de Saint-Sauveur (*Archives de la ville de Gand*, série 114 *bis*, n° 35, p. 461). Cf. aussi Commelin, *Beschrijving van der Stad Amstelredam*, p. 440.

[2] Ordonnance du 13 sept. 1561 : texte français aux *Archives de l'Etat à Bruxelles* : *Chambre des comptes*, n° 24.951 ; texte flamand et hollandais dans *la Flandre* 1869-1870, en appendice à l'article de M. Gilliodts van Severen, et aux *Rijksarchieven de La Haye* : *Register Resolutie Hove van Holland*, sous cette date.

[3] *Eisd. loc.*

[4] *Archives de l'Etat à Bruxelles. Cour des Comptes*, n°s 24.951 et 24.952.

[5] *Rijksarchieven de La Haye* : *Resolutie Hove van Holland*, sous la date du 26 août 1563.

fices. Une lettre du Cardinal Granvelle éclaire admirablement le premier point : « On dresse une loterie de trois millions d'or, qui sont deutz aux soldatz et compaignies de cheval ; le comte d'Egmond y tient la main et le comte de Mansfeld l'at voulu. Grammeie doibt dresser la dicte lotterie, ou plustost soy mesmes, estant entièrement à l'hospital. Dammhoudère ne le trouve bon, prêveant la tromperie. Touttefois le président Viglius dict que ce sera ung grand service, si par ce boult l'on peult décharger le Roy d'ungne si notable somme, et que l'on ne contrainct personne d'y mectre. Il fut esté mieulx de trouver quelque autre expedient, car il ne peut estre que cecy n'engendre crierie [1]. » On voyait adjuger, disent les *Mémoires de Viglius et Hopperus sur le commencement des troubles des Pays-Bas* [2], au plus vil regrattier ces tirages au sort appelés en allemand loteries, et cela avec tant de prodigalité, que l'argent amassé de la sorte aux dépens du peuple, et dont une grande partie devenait la proie d'Armenteros, surpassait la valeur des trésors des rois ».

La *carte* de la *très riche et fort avantageuse et générale loterie, présentement renouvellee à la requisition des Estatz generaulx* « pour payer et descharger ce qu'est deu aux gens de guerre, ayans servi à la tuition et garde des pays et frontières de par deça [3] » mérite une analyse : elle montre merveilleusement les mille et mille moyens employés pour surexciter chacun. Une de ses premières déclarations est déjà fort alléchante : « Esquelles loteries ne seront aucuns blancqs, mais un chascun y ayant mis son argent, tant fusse *peu*, tirera quelque bénéfice ». Ainsi de rares, sinon aucune chance de perte, et d'infinies chances de gain ! Mais l'intention d'assurer le succès d'une seconde loterie ne tardait pas à percer sous cette condition engageante : « Tous ceux generalement ayans hazardé leur argent en la présente Loterie, et qui n'auront par leur mise obtenu ou acquiz aulcun des avant dicts pris, sur chascun lot ou police par eulx y mis, auront sur tel billet dix patars, à leur faire bon à leur deuxiesme loterie, que debvra incontinent ensuyvre ceste première, parmy y ioingnans deux fois autant, que sont vingt des dicts patars en argent comptant, pour le furnissement desquels XX patars seront obligez tous avantages qui pourront avoir esté escheuz à quelcun. »

Voici « six prix à gaigner par les receveurs particuliers ou collecteurs des polices en dehors de la ville d'Anvers, portant le plus grand

---

[1] Edm. Poullet, *Correspondance du Cardinal Granvelle*, Bruxelles, 1880, t. II, p. 589.

[2] *Collection des Mémoires sur l'histoire de Belgique.*

[3] Réimprimé dans Fokker, *Geschiedenis*, en appendice, p. 237.

nombre de polices ou lots en ladicte loterie », « aultres divers pris à gaigner par ceulx qui auront miz le plus des polices », « aultres pris pour ceulx qui seront les premiers y mectans par quelques lettres closes iusques au nombre de 900 ou 11 cens lots sur une prose. »

Viennent ensuite les concessions faites aux forts souscripteurs : « Tous ceux qui en la présente loterie mectront iusques au nombre de deux cens polices sur un dicton ou prose, et ne retireront le tiers de leur mise, le deffault leur sera satisfaict en la seconde loterie, parmy y adioutans autant d'argent comptant, comme le deffault emportera, pour lesquelles deux parties sera à un chascun donné des lots en ladicte seconde loterie, et se accorde terme de payement iusques à ce que icelle loterie sera pleinement tirée, et que les pris en seront deuement delivrez... Et ceux qui mectront comme dessus iusques au nombre de 400 polices ou plus, et ne tireront la moictié de leur mise, en seront satisfaicts, et auront temps de payement comme dict est. » Et des dispositions identiques ou voisines suivent nombreuses !

Tout était fort bien organisé pour faire naître les passions latentes ; voyons maintenant quels étaient les résultats de ces efforts [1]. Les classes les plus diverses de la société participaient aux loteries. Les listes contemporaines des souscripteurs de « polices » nous rapportent les plus grands noms des diverses cités ; puis venaient des gantiers, des porteurs de chaux, des cardeurs, des bateliers, des charpentiers, des « faiseurs de paster noster », des coupeurs de drap, des passementiers, des « faiseurs de pourpoints », des barbiers, des bouchers.....; artistes, clercs et gens de lettres ne faisaient pas non plus défaut. Les femmes apparaissaient, alors comme aujourd'hui, ardentes au gain ; moines et béguines cédaient à une tentation trop forte ; des jeunes gens gaspillaient leur patrimoine, des tuteurs celui de leur pupille, en prenant de nombreux billets. Paysans, domestiques, pauvres cherchaient également à atteindre par cette voie une fortune rapide.

La superstition de chacun était inouïe : on consultait le sort et cherchait à se le rendre favorable par les moyens les plus divers. L'interprétation des songes jouait un rôle considérable. La grande majorité de ceux qui tentaient la chance choisissait une devise, faisant appel à la divinité ou à un saint : « Aide-moi Dieu et le bon saint Jacques » « Aide-moi sainte Vierge d'Ardenburch » ; seuls quelques *libertins* songeaient à s'amuser ou à s'étourdir par quelque plaisanterie plus ou moins grasse.

L'histoire d'un grand seigneur espagnol, débarqué dans les pays avec un octroy impérial, est plus curieuse que toute autre. Elle se rat-

[1] Surtout, *La Flandre*, année 1869-70.

tache à une opération assez caractérisée plus tard par l'expression « gaigeures sur voyaiges sentans nature de loterie [1] » Nicolas de Vintimillia se mit lui-même en loterie, ou,plus exactement, déguisa sous la forme d'une loterie le pari qu'il ferait un voyage au Caire et au Mont-Sinaï, et reviendrait à Bruges sain et sauf.

A son retour, il produisit des certificats de représentants de la République de Venise en Orient, qui ne laissaient aucun doute sur l'exactitude de ses affirmations. Mais personne ne voulut faire honneur à ses engagements. Sans hésiter, il poursuivit chacun devant le tribunal compétent. Ses adversaires ripostèrent aussitôt : « L'ordonnance de 1563 interdit l'usage de toutes les inventions rappelant la nature des loteries sous forme de jeu de hasard sur quelque voyage, de quelque manière que le contrat se présentât » ; d'ailleurs Vintimillia « n'avait-il pas excédé l'octroy, qu'on lui avait accordé », « ayant dépassé le nombre de billets indiqués dans l'octroy [2] »! Les juges n'écoutèrent pas ces défenses : le brevet impérial couvrait tout. Nous n'en avons pas moins là une exception de jeu extrêmement voisine de celle que l'on invoque contre les actes de spéculation de nos bourses modernes ; et le second moyen dilatoire, puisé dans quelque irrégularité de forme, a de vagues senteurs de notre exception de coulisse.

Veut-on une exception de jeu, invoquée non plus par le joueur,mais par l'incitateur ? Claes von de Walle mit son cheval en loterie, Plasschaert le gagna : refus de le livrer, poursuite en justice, mais le tribunal ne reconnaissant aucune valeur légale à l'engagement, refusa d'admettre n'importe quel moyen de preuve.

L'histoire des loteries a un intérêt tout différent de celle des jeux et paris. Nous ne tenons plus ici les termes d'une évolution importante de la technique, mais un tableau, si complet, des passions humaines que rien ne saurait par la suite le compléter d'une manière très sensible. Le désir de réaliser rapidement une grosse fortune avec un moindre effort apparaît,dès lors, aussi franchement que possible ; il a gagné, en tous temps, les classes les plus diverses de la société et revêtu un certain caractère *démocratique*. Enfin,dès qu'aux heures d'espérance succède le plus complet abattement, il ne s'agit plus que de s'abriter derrière une disposition, qui ne fait pas diminuer d'une façon sensible le vice populaire, mais sert d'arme tranchante aux gens malhonnêtes.

Dans un prochain article nous parlerons des *accaparements* et nous conclurons d'une façon générale sur les contrats aléatoires et la spéculation dans les Pays-Bas au XVI[e] siècle.

ANDRÉ-E. SAYOUS.

---

[1] Cf. *La carte* de la loterie de 1578, déjà citée.

[2] *La Flandre* 1869-70, p. 70, le texte *in extenso* du procès et un résumé officiel du procès.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Août* 1901).

1er. — **Loi** approuvant une convention entre l'Etat et la compagnie française des câbles télégraphiques pour l'établissement, l'entretien et l'exploitation de câbles télégraphiques sous-marins (page 4825).

— **Décret** modifiant le décret du 22 juillet 1885, réglementant l'emploi des sucres destinés au sucrage des vins, cidres et poirés (page 4828).

— portant organisation au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un office d'informations et d'études (page 4829).

2. — portant modifications au décret du 22 février 1893 en ce qui concerne les conditions d'avancement des directeurs et du personnel enseignant des écoles pratiques de commerce et d'industrie (page 4885).

5. — portant promulgation de la convention additionnelle à la convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport de marchandises par chemins de fer, signée à Paris le 16 juin 1898 (page 4945).

6. — modifiant le décret du 7 avril 1898 relatif aux encouragements accordés pour la pêche à la morue (page 4969).

8. — **Lois** déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer sur le territoire de diverses communes dans les départements des Basses-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de la Haute-Garonne et de l'Isère, en exécution de la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne (page 5025).

9. — **Décret** portant règlement d'administration publique sur les conditions d'application en Tunisie de la loi du 5 août 1899, relative au casier judiciaire et à la réhabilitation de droit, modifiée par la loi du 11 juillet 1900 (page 5041).

10. — **Rapport** suivi d'un décret portant réorganisation du service de la justice dans les colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey (page 5059).

13. — **Conditions** d'admission des élèves externes et étrangers pour

l'enseignement spécial et pour les cours préparatoires à l'école nationale des ponts et chaussées (page 5173).

14. — **Décret** réglant le fonctionnement des douanes en Algérie (page 5187).

16. — **Rapport** suivi : 1° d'un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ; 2° d'un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 18 de la même loi (page 5249).

19. — au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur l'éducation populaire en 1900-1901 (page 5299).

20. — **Décret** fixant, à partir du 1er octobre 1901, le tarif des mandats-poste, des mandats de recouvrement et des mandats d'abonnement dans les relations entre la France, l'Algérie et les colonies françaises et les bureaux français à l'étranger (page 5329).

23. — modifiant l'ordonnance du 15 novembre 1846 sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer (page 5431).

24. — **Rapport** suivi d'un décret fixant le taux des primes d'exportation des sucres à partir du 1er septembre 1901 pour la campagne 1901-1902 (page 5457).

— suivi d'un décret approuvant une délibération du conseil général de Tahiti modifiant le libellé de la 1re classe des patentes fixes de commerce (page 5462).

— suivi de deux décrets portant : 1° réglementation du régime des spiritueux à la Martinique ; 2° établissement d'une taxe de distillation sur les distilleries agricoles ou mixtes dans la même colonie (page 5462).

26. — **Décret** fixant les quantités de produits originaires de la Guinée française pouvant être admis en France, en franchise ou avec détaxe, du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902 (page 5538).

— portant réglementation sur la recherche et l'exploitation de l'or et des métaux précieux dans les colonies et pays de protectorat de l'Afrique autres que l'Algérie et la Tunisie (page 5538).

— modifiant le décret du 15 avril 1881, portant règlement d'administration publique sur les distilleries (page 5569).

30. — portant concession de la construction de la superstructure et de l'exploitation d'un chemin de fer au Dahomey, suivi d'un *arrêté* autorisant une substitution de concessionnaire (page 5650).

31. — **Arrêté** rapportant l'arrêté du 4 juillet 1895 autorisant le transit par la France des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine expédiés d'Italie à destination de la Suisse (page 5676).

LE DEVOIR D'ENSEIGNER

J'ai signalé ailleurs, avec plus d'étendue, et je crois devoir signaler ici, en quelques lignes au moins, l'excellent discours qu'a prononcé sous ce titre, au Lycée de Bordeaux, le professeur de philosophie, M. Th. Ruyssen.

Fontenelle disait que s'il avait la main pleine de vérités, il se garderait de l'ouvrir. M. Ruyssen, président de la Société de la Paix par le Droit, et non moins soucieux de la paix intérieure que de la paix extérieure, est d'un autre avis. Il estime que l'erreur, en toute chose, est la semence maudite de la violence, de la haine et de la ruine. Et, au nom de l'intérêt, comme au nom de la morale, il prêche à la jeunesse le devoir d'étouffer, en y substituant ses contraires, la végétation empoisonnée des fausses doctrines et des mauvais instincts.

Qu'il en soit tout au moins remercié!

FRÉDÉRIC PASSY.

rait le tracé entre Frasne et Vallorbes; établir les communications par Saint-Amour-Bellegarde et la rive méridionale du lac Léman; enfin accepter la ligne naturelle de Paris à Genève en prolongeant la ligne de Dijon à Lons-le-Saunier par Saint-Claude.

La première de ces solutions doit être écartée. Elle nécessiterait des dépenses assez considérables pour un assez maigre profit; entre Mouchard et Andelot, les pentes seraient toujours très rudes; aucun grand centre du pays ne serait desservi; ce passage serait situé trop au nord et ne profiterait qu'à une médiocre partie de la France.

Le Saint-Amour-Bellegarde, utilisant, autant que possible, les rails français, ne serait point sans avantages : la distance réelle de Paris à Milan serait la même que par le Gothard; les qualités du profil assureraient notre triomphe. Mais, les frais de constructions et de réparations dépasseraient 100.000.000 de francs, sans que la France pût compter sur le moindre concours financier de la part de l'étranger, sans qu'aucune grande ville commerçante se trouvât sur la route pour accélérer les échanges; d'ailleurs, M. Noblemaire, lui-même, traite le troisième projet d' « infiniment supérieur ».

Le dernier projet de la Faucille consisterait à prolonger la ligne de Dijon à Saint-Jean-de-Losne et à Lons-le-Saunier jusqu'à Genève par Saint-Claude : grâce à plusieurs tunnels, la plus haute altitude ne serait que de 559 mètres. On aurait donc une *ligne de plaine* abaissant au minimum la distance *virtuelle* de Paris à Milan.

Au point de vue technique, l'avis de M. Noblemaire fait autorité. Au point de vue économique, il est évident qu'une ligne qui desservirait Genève et le Léman, en même temps qu'elle recevrait tout le trafic de la zone comprise entre Calais et Saint-Nazaire, serait excellente. Quant au point de vue financier, nul doute que les intéressés ne couvriront une partie des dépenses. Espérons que l'on s'entendra avec nos voisins et que la ligne naturelle de communication entre la France septentrionale et l'Italie sera établie à temps pour nous permettre de reprendre un certain avantage sur nos rivaux.

M. Colson, pas plus que M. Sayous, ne croit à la possibilité de réalisation du projet indiqué comme le meilleur par le précédent orateur.

D'abord, les transports vers l'Orient, dont on fait tant de bruit, ne représentent qu'un trafic infime. La fameuse « Malle des Indes » comporte peut-être deux ou trois wagons par semaine, et

les voyageurs ne peuvent donner là une source de revenus à considérer.

Le véritable intérêt gît dans les relations rapides entre Calais et Milan et entre Paris et Genève. Là, pour assurer des profits sérieux, ce n'est pas une réduction du nombre des kilomètres qu'il y a lieu de rechercher, mais de bons *profils* de la voie. Or, pour avoir de bons profils, il faut abaisser le plus possible l'altitude des points de passage ; mais si l'on ne peut le faire qu'au prix de deux ou trois tunnels dans le genre de ceux du Mont-Cenis ou du Simplon, l'on arrive à des dépenses de 100 et 120 millions, et alors le taux de l'exploitation s'en ressent.

La véritable solution ne serait-elle pas une solution « économique » : si l'on agissait simplement par le jeu des tarifs, plutôt que par une modification des parcours? Pour les voyageurs de luxe, il faut de bons profils. Pour les marchandises, la solution *commerciale* la meilleure ne peut être donnée par le système actuel, auquel on s'acharne à tenir, le système des taxes kilométriques. Au lieu de chercher à réduire de 50 kilomètres un parcours à force de dépenses qu'on sera obligé de faire supporter aux objets transportés, ne serait-il pas plus simple, plus économique aussi, de considérer les 50 kilomètres actuels comme n'existant pas, et de supprimer dans les tarifs les taxes y afférentes?

Avec ce système, on a, dans ce que M. Colson appelle les prix de revient partiels, une limite minima au-dessous de laquelle on n'aura pour ainsi dire jamais à descendre, et qui laisse une marge suffisante pour le jeu de tarifs qu'il indique. Cela permettrait de continuer à utiliser les lignes actuelles, quoique plus longues, au lieu de les remplacer par des lignes nouvelles, plus courtes, mais plus mauvaises.

On a, du reste, dans les Pyrénées mêmes, des exemples qui montrent à quoi on aboutit dans la pratique en agissant autrement que le dit M. Colson ; des lignes nouvelles sont négligées et l'on continue à passer par les anciennes.

Quant au Simplon, il aura, cela n'est pas niable, pour résultat de relier la Suisse à l'Italie d'une façon intime ; nous n'y pouvons rien, et si la Suisse, antérieurement, était plutôt reliée à la France, on doit bien se résigner à voir les choses changer.

Le canal de Marseille au Rhône, dont on a tant parlé, n'offrirait à la France aucun avantage pour lutter contre le Simplon.

En résumé, le seul procédé pratique pour conserver notre trafic, ce serait un système de combinaisons de tarifs réduits

même à la limite sinon au-delà de la légalité, tandis qu'en dépensant un capital nouveau, on alourdit plutôt les conditions de l'exploitation.

Un échange d'observations a lieu alors, auquel prennent part MM. Rozet, Yves Guyot, Sayous, Colson, Jules Fleury, Ch. Letort, etc.

M. Jules Fleury, en particulier, fournit quelques détails très intéressants sur la situation de Marseille par rapport à Saint-Louis du Rhône.

Enfin M. **Sayous** résume ainsi son exposé : en somme, dit-il, des trois solutions en présence, pour l'utilisation du Simplon, dont les résultats seront considérables, il en est une qui aboutira probablement, au moyen de l'amélioration de la ligne de Paris à Lausanne par Vallorbes. Il faudrait, pour travaux de tunnels, environ 28 millions, dont 8 à fournir par les Suisses.

Quant au percement de la Faucille, il ne se fera probablement pas ; il faudrait une centaine de millions, et les Suisses ne voudront jamais les fournir, même en partie. Il n'en restera pas moins fort regrettable, dit M. Sayous, que cette ligne ne se fasse point, car ce serait une ligne de plaine unissant aisément Paris à Milan.

M. **Yves Guyot** fait remarquer que la réduction de distance ne serait au plus que de 140 kilommètres environ, soit une heure et demie peut-être pour les trains rapides ; on peut se demander si, pour un pareil résultat, les énormes dépenses dont on a parlé seraient bien justifiées.

La séance est levée à dix heures un quart.

CHARLES LETORT.

COMPTES RENDUS

THE MEASUREMENT OF GENERAL EXCHANGE-VALUE. (*Le Mesurage de la valeur générale d'échange*), par M. CORREA MOYLAN WALSH. — The Mac Millan Company; New-York, 1901.

Le *mesurage de la valeur générale d'échange* est une question qui, surtout depuis Jevons, hante de nombreux esprits, notamment en Europe les représentants de l'Ecole économique autrichienne et aux Etats-Unis, la plupart des collaborateurs des *Annals of the american academy of Political and Social Science* de Philadelphie, qui ont, comme on le sait, consacré à ce sujet un nombre considérable d'articles.

M. Walsh a cru nécessaire d'y revenir une fois de plus, et le gros volume compact qu'il y consacre n'éclaire pas précisément la question, en dépit, — je n'ose pas dire : à cause, — des pages entières de formules algébriques qu'il renferme, et qui, malgré la bonne volonté évidente de l'auteur, n'arrivent pas à signifier grand'chose.

Avant d'établir ses formules, M. Walsh commence par poser, dans les premiers chapitres de son livre, tout une série de propositions sur lesquelles il s'appuie, et qu'il considère, naturellement, comme exactes en fait. Or, cette exactitude n'est rien moins que prouvée. Nous ne reprendrons pas, l'une après l'autre, les quarante « propositions » de M. Walsh ; ce serait un travail fastidieux et inutile ; il suffit en effet qu'une seule de ces propositions soit fausse, pour que l'édifice, qui les a toutes pour bases nécessaires, s'écroule. Et voici, par exemple, la XIIIe proposition de M. Walsh :

« When mutual changes take place between two things relatively to each other, their exchange values in all things vary in the same proportion relatively to each other »; c'est-à-dire : « Quand des changements mutuels ont lieu entre deux choses, leurs valeurs d'échange varient, par rapport à toutes les choses, dans la même proportion. »

Et, en effet, soient A et B dont les valeurs d'échange sont uniformément de 10 par rapport à une quantité donnée de la somme des

autres choses que nous appellerons x. Si, par suite de circonstances quelconques, la valeur d'échange de A peut être chiffrée par 20 et celle de B par 5, c'est-à-dire, si la valeur de A a doublé, tandis que celle de B a diminué de moitié, ce qui établit entre eux un rapport de 1 à 4, au lieu d'un rapport d'égalité, il semble, en effet, évident que ce rapport doit s'établir aussi à l'égard de x, et que désormais nous aurons

$$A = 4\ B = 20\ x$$

au lieu de

$$A = B = 10\ x$$

c'est-à-dire que pour avoir les $10\ x$ que 1 A ou que 1 B procuraient auparavant, il faudra désormais 4 B, et seulement $\frac{1}{2}$ A.

A plus forte raison, si A et B ont vu tous deux leurs valeurs d'échange par exemple, doubler ou diminuer de moitié, il semble évident qu'il suffira, selon le cas, soit de $\frac{1}{2}$ A ou de $\frac{1}{2}$ B, soit de 2 A ou de 2 B, indifféremment, pour se procurer la même quantité de x.

Or, tout évident que cela puisse sembler, ce n'en est pas moins absolument faux.

C'est qu'en effet la valeur d'échange, — pour suivre M. Walsh sur le terrain des subtilités —, a une limite qui s'appelle la valeur d'usage, et que, de plus, il existe une loi qu'oublient trop souvent les économistes-mathématiciens : la loi de substitution.

Supposons : (je chiffre pour plus de clarté) que nous ayons

1 kilo de pain............ = 0 fr. 40
2 kilos de pommes de terre = 0 fr. 20
Une journée d'ouvrier..... = 2 francs.

On peut poser :

5 kilos de pain = 10 kilos de pommes de terre = une journée d'ouvrier.

Soit. Mais supposons que, la journée d'ouvrier restant égale, la valeur, et du pain et des pommes de terre, vienne à quintupler. Nous avons

1 kilo de pain............. = 2 fr.
2 kilos de pommes de terre = 1 fr.

Pourra-t-on dire :

1 kilo de pain = 4 kilos de pommes de terre = une journée d'ouvrier.

M. Walsh le dira, sans doute; mais quelqu'un qui ne le dira certainement pas, c'est l'ouvrier, et pour la raison très simple que, pour peu qu'il ait une femme et deux ou trois enfants, le kilo de pain que

représente sa journée de travail le laissera, lui et sa famille, mourir de faim, tandis que 8 kilos de pommes de terre les nourriront à peu près. Pour l'ouvrier, donc, nous n'aurons pas

4 kilos de pommes de terre = 1 kilo de pain,

mais

4 kilos de pommes de terre > 1 kilo de pain.

Qu'on me pardonne cet exemple certainement superflu ; car, pour ruiner la théorie de M. Walsh, comme celles de tous les économistes mathématiciens qui prétendent traduire des valeurs en chiffres et des lois économiques en formules algébriques, il suffit de constater que la valeur est une chose essentiellement subjective, un simple rapport d'individu à individu. Les choses sont par elles-mêmes sans aucune valeur; elles n'en acquièrent une qu'à condition d'être possédées par un individu et désirées par un autre. C'est alors qu'intervient la loi de l'offre et de la demande, qu'il est, elle-même, de toute impossibilité de traduire en chiffres, car elle ne joue jamais que conditionnellement : de même que lorsque l'impôt dépasse un certain taux, la matière imposable se cache et disparaît, de même, lorsqu'un produit dépasse un certain prix, le consommateur se rejette sur une denrée similaire.

Vouloir traduire en chiffres et en formules des valeurs et des rapports de valeurs, qui n'ont d'autre base que cette chose variable et capricieuse qui s'appelle le désir, cela équivaut, comme l'a très bien dit M. P. Leroy-Beaulieu, « à la recherche de martingales à la roulette de Monaco. »

EMILE MACQUART.

RUSSLAND AM VORABEND DES XX. JAHRHUNDERTS (*La Russie à la veille du XXe siècle*) par X, traduit du russe par le Dr ERICH GEIBEL; librairie Hugo Steinitz, Berlin S. W. 1901.

La Russie à la veille du XXe siècle, tel est le titre, non point d'un volume, mais d'une brochure intéressante, dans laquelle un auteur prudemment anonyme, formule un plaidoyer énergique en faveur de l'abolition de l'autocratisme impérial.

Non point que l'auteur soit nihiliste; il nourrit au contraire, à l'égard des révolutionnaires, une haine farouche, et c'est avec des épithètes violentes qu'il leur reproche, très justement d'ailleurs, d'avoir, par le meurtre imbécile d'Alexandre II, provoqué une réaction dont la génération actuelle subit encore les conséquences; il ne semble pas non plus devoir être très libéral, étant donné son admiration pour « la discipline de fer » qui règne en Allemagne...

Il espère, pour la Russie « un Cavour ou un Bismarck — ou un monarque qui serait le bienfaiteur de son peuple », et prédit que tôt ou tard « l'absolutisme devra faire place à une monarchie constitutionnelle ».

A signaler tout particulièrement les passages de la brochure où, à grand renfort de citations, — qu'il faudrait contrôler —, l'auteur étudie la question de Finlande. A signaler également cette phrase, dans laquelle l'auteur, en deux mots brefs, stigmatise « les deux nations amies et alliées » : — « la Russie et la France, c'est le Despotisme d'un côté et l'Anarchie de l'autre. »

Nous ne dirons rien de la Russie ; mais,en ce qui concerne la France, l'auteur est vraiment trop bienveillant...

E. M.

SYSTEM DER HANDELSPOLITIK (SYSTÈME DE LA POLITIQUE COMMERCIALE), par le Dr JOSEPH GRUNZEL, 1 vol. Leipzig 1901, chez Duncker et Humblot.

L'échéance de 1903, c'est-à-dire du terme pour lequel ont été conclus les traités de commerce de l'Europe centrale et de la Russie, approche ; l'évolution commerciale, telle qu'elle résulte de l'initiative prise par M. de Caprivi va-t-elle continuer ? ou bien les agrariens réussiront-ils à rejeter l'Allemagne et les autres Etats contractants dans l'anarchie et la guerre de tarif ? De l'attitude des différents pays après le 31 décembre 1903 dépendra la forme des relations internationales. Il importe donc d'être renseigné sur les multiples questions qui vont être soulevées, et qui sont, les unes d'ordre théorique, les autres d'ordre pratique. Ajoutez à ces préoccupations qui portent sur le commerce extérieur, dans ses rapports avec l'industrie et l'agriculture indigènes, celles que fait naître l'intervention de l'Etat dans la règlementation des transactions en valeurs mobilières et en marchandises, dans l'institution d'organes représentatifs du commerce, dans le service des renseignements consulaires, etc., et vous aurez un champ d'observation extrêmement vaste. C'est celui qu'a choisi M. Grunzel, auteur d'une étude sur le commerce international (*der internationale Wirtschaftsverkehr und seine Bilanz* 1895) et de divers autres ouvrages du même ordre.

Après avoir défini ce qu'il faut entendre par *commerce* et par *politique commerciale*, après avoir esquissé les phases diverses, antérieures au développement contemporain, il consacre la première partie du volume au commerce intérieur (formes diverses du commerce, gros et détail, grands magasins, sociétés coopératives, colportage, vente.

aux enchères, vente par abonnement) aux marchés, foires, bourses, à la concurrence, aux sociétés commerciales, à la représentation commerciale, à l'instruction (écoles professionnelles et supérieures), à la question sociale (commis et employés, mesures prises en leur faveur). La seconde partie traite des divers systèmes (mercantilisme et prohibition, liberté commerciale et protection), des douanes, des tarifs, des traités de commerce, des impôts et des primes, des facilités douanières, des entrepôts, des ports francs, de la statistique du commerce, de la balance du commerce, des paiements, des institutions en vue de l'exportation (musées commerciaux offices de renseignements, dépôts d'échantillons pour l'exportation, syndicats d'exportation, rapports consulaires). C'est une sorte d'encyclopédie que M. Grunzel s'est efforcé de mettre sur pied, donnant le tableau succinct de l'organisation commerciale à la fin du XIXe siècle ; un index rend facile de consulter cet ouvrage didactique, riche en renseignements de faits et en indications précises ; des notes bibliographiques complètent heureusement le travail.

Après avoir rappelé que Jean Baptiste Say a envisagé le commerce comme une branche de l'activité économique, divisée en industrie agricole, manufacturière et commerciale, M. Grunzel définit le commerce. l'activité économique qui complète la production agricole et industrielle en ce qu'elle fait passer (distribue) les produits dans la consommation au moyen d'une répartition à travers le temps et l'espace. » Cette définition qui met le commerce sur un pied d'égalité avec les deux autres branches montre la tendance générale de l'ouvrage ; ce n'est ni une satire ni un pamphlet contre le commerce, mais un exposé raisonné. Il ne manque pas de gens qui, même aujourd'hui, considèrent le commerce comme inférieur à l'agriculture et à l'industrie et qui n'apprécient pas l'importance des services rendus par le négociant, considéré comme un parasite ou un ennemi. De même la définition de la spéculation que donne M. Grunzel est fort raisonnable.

D'après les derniers recensements professionnels, voici la part du commerce.

	Allemagne	Autriche	France	Angleterre	Etats-Unis
0/0 de la population employée :					
dans l'agriculture	35.74	55.9	47.3	15.0	39.6
— l'industrie..	39.12	25.8	25.9	53.3	22.4
— le commerce et le transport....	11.52	8.9	14.1	10.0	14.6

La politique commerciale, c'est l'ensemble des mesures à l'aide desquelles l'Etat et les corporations publiques (autorités locales) cherchent

à régler le commerce intérieur et extérieur d'une façon utile pour l'économie du pays ; il ne s'agit pas seulement des mesures qui peuvent favoriser le développement du commerce, mais aussi de celles qui peuvent l'entraver, si le législateur juge que cela est nécessaire dans l'intérêt supérieur de la collectivité, à laquelle il subordonne l'intérêt particulier ; la somme des intérêts particuliers ne forme pas l'intérêt général et il peut très bien arriver que l'intérêt général soit en désaccord avec les exigences soulevées au nom de l'intérêt particulier de telle ou telle catégorie de producteurs.

Depuis 1860, le commerce extérieur universel, pour le moins, a doublé; la progression n'a pas été constante : les années les plus favorables ont été 1873, 1883, 1891, 1900, tandis que 1877, 1886, 1894 ont été marquées par les totaux les plus faibles. On peut classer les différents pays d'Europe (commerce spécial sans métaux précieux) en millions M.

	Importation	Exportation
1 Grande-Bretagne 1899	9.700	6.590
2 Allemagne 1899	5.784	4.368
3 France 1899	3.373	3.119
4 Pays-Bas 1898	3.052	2.577
5 Russie 1899	1.926	1.949
6 Belgique 1899	1.808	1.559
7 Autriche 1899	1.367	1.582
8 Italie 1899	1.205	1.145
9 Suisse 1899	930	636
10 Espagne 1898	578	735
11 Suède 1898	523	396
12 Norvège 1898	476	270
13 Danemark 1899	460	311
14 Turquie 1897	384	277
15 Roumanie 1898	311	226
16 Portugal 1899	226	129
17 Finlande 1898	189	144
18 Grèce 1899	102	75
19 Bulgarie 1899	48	42
20 Serbie 1899	37	52

En Amérique, la première place appartient aux États-Unis avec 3.018 millions respectivement 5.212 millions, l'écart est grand entre eux et le Canada (635 et 675), l'Argentine (467 et 739), le Brésil, le Chili, le Mexique, l'Uruguay, le Pérou, etc. Par tête de population, on trouve en marks :

	Importation	Exportation
	—	—
Pays-Bas	598	505
Suisse...............	281	193
Belgique.............	269	232
Angleterre...........	237	161
Allemagne...........	102	77
France..............	87	80
États-Unis...........	39	68
Italie................	38	36
Autriche-Hongrie.....	30	34
Russie...............	18	18
Japon................	10	9

L'ouvrage de M.Grunzel est, comme nous l'avons dit, rempli de faits, observés avec soin. La tendance générale en est plutôt libérale.

Une constatation que nous y rencontrons souvent, c'est que, dans le même pays, les conditions diffèrent suivant les régions, suivant les localités et qu'il faut accepter avec scepticisme les plaintes de ceux qui prétendent parler au nom d'intérêts menacés par la concurrence, au nom de catégories de gens ruinés.

La seconde partie, consacrée au commerce extérieur, donne une analyse très complète de la situation actuelle au point de vue des relations internationales, et elle renferme trois tableaux synoptiques des conventions commerciales (ou de l'absence de conventions) entre les pays d'Europe, les pays d'Amérique et ceux d'Asie et d'Afrique ; c'est dans le genre du tableau publié par l'administration italienne.

Arthur Raffalovich.

Deutschtand als Industriestaat. (*L'Allemagne considérée comme Etat industriel*) par F. C. Huber, professeur à l'Ecole supérieure technique secrétaire de la Chambre de Commerce de Stuttgart.

La lutte pour le renouvellement des traités de commerce, qui agite et passionne l'Allemagne en ce moment, n'est qu'un épisode dans le développement général de ce pays; ce ne sont pas seulement des intérêts matériels qui sont en jeu, mais des questions de puissance et d'influence politiques; en outre l'avenir même de l'Empire, dont le commerce et l'industrie ont si grandement assuré l'essor, est engagé. Il ne s'agit pas seulement de savoir si les consommateurs indigènes paieront plus cher le pain et la viande dont ils ont besoin pour eux-mêmes, le fourrage pour leurs chevaux, leur bétail et leur volaille, les

vêtements, le papier des journaux et des livres, le cuir, les machines; par une répercussion naturelle, les conditions de la production manufacturière et de la concurrence au dehors vont se trouver modifiées et viciées, la marine marchande dont l'Allemagne est si fière à juste titre risque de voir diminuer son emploi, ses occasions de fret avantageux. Et pourquoi tout ce bouleversement? Pourquoi tout ce retour en arrière vers l'anarchie et la guerre douanières, qui semblent inévitables, si le tarif élaboré sous les ordres de M. de Posadowsky et présenté par M. de Bulow est adopté? C'est afin d'assurer une fois de plus la prédominance effective de l'élément aristocratique et militaire de la Prusse, des grands propriétaires fonciers à l'Est de l'Elbe, coalisés avec quelques-uns des grands barons industriels de l'Ouest.

Que leur importe le bien-être de milliers de familles ouvrières, atteintes par le renchérissement de la vie et par la diminution de salaires, résultant de droits plus élevés sur les céréales et de la perte ou de la restriction des débouchés conquis au dehors? Les agrariens veulent une rente rémunératrice du sol pour leurs domaines ensemencés en céréales, et il ne leur suffit pas de toucher les faveurs du fisc pour le sucre, pour l'alcool. Ils trouvent qu'on parle beaucoup trop du commerce extérieur, qui a le double inconvénient de rendre l'Allemagne dépendante de l'étranger pour le placement des marchandises allemandes et pour l'achat des matières premières, nécessaires à l'alimentation et à l'industrie; cette dépendance de l'étranger peut devenir funeste en cas de guerre, si l'ennemi réussit à empêcher les arrivages de blé, de seigle, d'orge. Au lieu de se réjouir des progrès incessants de la production nationale, qui permet à l'Allemage de nourrir une population qui augmente annuellement de 800.000 âmes, il faut déplorer la part prépondérante que prennent et le commerce et l'industrie. L'Allemagne sera forte et invincible, le jour où elle n'aura plus besoin du grain russe, américain, argentin, et pour développer suffisamment la culture nationale, pour permettre de mettre en valeur toutes les terres, aussi bien les meilleures que les plus pauvres, il faut que le prix des céréales soit assez élevé pour rémunérer les cultivateurs. L'accroissement de la population dans ces conditions est plutôt un mal qu'un bien; c'est grâce aux salaires meilleurs des usines, des fabriques, du commerce que les nouveaux habitants trouvent les moyens d'existence, eh bien qu'importe! A l'avenir les conditions de la vie seront moins bonnes, il survivra moins d'enfants, il vivra moins de vieillards, mais le revenu des propriétaires fonciers sera plus considérable et mieux assis. Voilà dans toute sa réalité, la pensée des protagonistes de l'agrarianisme, non pas une pensée de derrière la tête, mais une pensée qui a trouvé son expression littéraire et oratoire. Il ne

manque pas de contradicteurs : parmi les plus éloquents, les plus convaincus, les plus désintéressés, figure M. Lujo Brentano, professeur à l'Université de Munich, qui est infatigable dans sa polémique contre les fauteurs de la réaction économique, aussi bien sur le terrain de liberté de la coalition ouvrière que sur celui de la liberté de la transmission de la propriété, de la liberté du commerce. On ne saurait trop recommander une de ses dernières conférences sur les prétendus dangers de la prédominance de l'industrie dans l'Etat. Cette conférence peut servir d'introduction en quelque sorte au remarquable ouvrage que le professeur Huber, de Stuttgart, a consacré à l'Allemagne considérée comme Etat industriel. M. Huber, avec beaucoup de méthode, de précision et une grande abondance de renseignements, a dressé le bilan économique de l'Allemagne au commencement du xxe siècle. Il a fait la preuve de la nécessité en quelque sorte inéluctable de la transformation graduelle qui s'est faite depuis une trentaine d'années, en Allemagne; ce n'est pas arbitrairement, volontairement, que ce grand pays a passé successivement de l'agriculture au commerce. Ce sont les circonstances, les progrès techniques, les découvertes scientifiques, l'instruction générale, l'unification politique, le génie particulier des habitants, l'accroissement de la population qui ont contribué à cette évolution. Le commerce avec l'extérieur a eu ses pionniers dans les villes hanséatiques, comme dans les bureaux des Allemands établis en Angleterre, en France, en Autriche, en Russie, en Amérique; sous leur influence, l'industrie aussi a pu prendre de l'essor. Aucune force humaine ne saurait détourner le courant économique actuel, sans infliger le plus grand dommage à la collectivité allemande. L'ouvrage de M. Huber est rempli d'arguments en faveur de la liberté du commerce et d'arguments contre les revendications exagérées du parti agrarien. On y trouve l'analyse consciencieusement faite des éléments multiples qui constituent la vie économique du pays, d'abord les faits généraux, puis l'examen rapide des diverses branches de la production. Les statistiques abondent, elles sont claires et n'empiètent pas trop sur le texte.

M. Huber n'a pas manqué d'insister sur les progrès accomplis depuis trente ans dans la condition des classes ouvrières, et ces progrès eussent été bien plus considérables s'il n'avait pas convenu au prince de Bismarck en 1879 de rejeter l'Allemagne dans la voie de la réaction.

Arthur Raffalovich.

Beitrage zur neuesten Handelspolitik Oesterreichs. (*Etude concernant la politique commerciale de l'Autriche*). 1 vol. chez Duncker et Humblot à Leipzig.

Le Verein fur Socialpolitik (association pour la politique sociale) a entrepris la publication d'une série d'études sur la politique commerciale des principaux Etats. Le volume consacré à l'Autriche-Hongrie est édité par le professeur de Philippovich, qui a eu la tâche de réunir des collaborateurs compétents et qui a eu la main heureuse, puisqu'il a obtenu le concours de M. de Mallekovits, auteur du grand ouvrage sur la politique douanière de l'Allemagne, de MM. Grunzel, Grunberg, Marchet et Kobatsch.

M. de Mallekovits a traité des intérêts de la Hongrie, considérés dans leur rapport avec la politique économique de la Monarchie. On sait toutes les difficultés inhérentes au régime du dualisme, avec une institution qui marche d'une façon aussi déréglée que le Parlement autrichien, toutes les lenteurs qui résultent de la nécessité de consulter les autorités législatives à Vienne et à Budapest, d'obtenir leur assentiment à un tarif commun et à des traités communs. Les intérêts des deux associées ne sont pas identiques : l'Autriche est dans une phase plus avancée de l'évolution industrielle, alors que la Hongrie est un pays agricole, qui s'efforce d'acclimater et de développer l'industrie. Il y a donc, outre la concurrence de l'étranger contre laquelle on élève des barrières artificielles, la concurrence sur le marché indigène entre les deux pays. Avec la création d'une industrie nationale, la Hongrie est devenue plus accessible aux idées protectionnistes, après avoir longtemps penché en faveur de la liberté commerciale; celle-ci y conserve d'ailleurs encore des adeptes convaincus et dévoués. Si le protectionnisme a gagné du terrain en Hongrie, cela n'a été qu'après la conversion de l'Allemagne et de la France aux idées de réaction. M. de Mallekovits fait avec sa précision habituelle, l'histoire douanière de la Monarchie, il indique les vues des divers intérêts en présence, les prétentions des agrariens hongrois qui se considèrent comme victimes et des circonstances et des hommes, qui veulent des traités à brève échéance, sans clause du traitement de la nation le plus favorisée, qui suggèrent la constitution d'une union douanière de l'Europe Centrale avec des droits différentiels contre la Russie et les Etats-Unis, qui déclarent la guerre aux marchés à terme.

M. de Mallekovits rappelle comment, depuis 1848, les hommes d'Etat autrichiens ont cherché l'union douanière avec l'Allemagne, ce qui eût consolidé l'hégémonie de l'Autriche et comment la Prusse a lutté pour xclure l'Autriche. Depuis vingt ans, des efforts sont faits dans le sens

d'un rapprochement intime qui ne présente plus de danger politique; à Budapest, en 1895, des plaidoyers éloquents ont été faits, mais les chances de succès ne paraissent pas considérables; il y a de gros obstacles, ne serait-ce que la législation fiscale différente, et aussi la richesse différente des pays.

Quelle a été l'influence des traités de 1891 sur les conditions économiques de la Hongrie? On sait que l'Autriche-Hongrie a conclu, le 6 décembre 1891, un traité de commerce avec l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le 10 décembre 1891 avec la Suisse, le 9 août 1892 avec la Serbie, le 21 décembre 1892 avec la Roumanie, le 18 mai 1894 avec la Russie; tous ces traités (sauf celui avec la Roumanie) restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 1903. D'un examen approfondi, M. de Mallekovits a acquis la conviction que les traités de commerce n'ont pas eu une influence défavorable sur la Hongrie et qu'on ne doit pas rendre les traités de commerce responsables de maux et de pertes qui ont une autre origine; les traités de commerce ont développé l'activité des transactions. M. de Mallekovits est un partisan déclaré de la continuation de la politique inaugurée en 1891.

M. J. Grunzel examine les relations commerciales de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie; il est partisan d'une union douanière, dont il esquisse le plan; M. Grünberg nous renseigne sur les relations avec la Serbie, la Bulgarie, la Roumanie; M. de Schwitzer traite des intérêts de l'agriculture Autrichienne. M. de Stein de ceux de l'industrie textile; M. Reich de ceux des verriers; M. S. de ceux des producteurs et marchands de bois, M. Marchet des convictions vétérinaires internationales et M. Kobatsch de l'Administration, de la réglementation et des pratiques douanières.

A. R.

La conquête de l'Afrique. *Allemagne, Angleterre, Congo, Portugal*, 1 vol. par Jean Darcy, avec une carte de l'Afrique équatoriale et australe. Perrin et Cie, éditeurs, Paris, 1900.

Dans sa préface, l'auteur nous prévient que son but, en réunissant en volume, après remaniement, les articles qu'il avait publiés dans une Revue sur l'état et les perspectives, à la fin du xix[e] siècle, de la colonisation européenne en Afrique, a été de faire ressortir l'influence grandissante de l'Allemagne dans l'équilibre africain dont on ne s'était guère aperçu ni préoccupé auparavant, l'entrée en Afrique de cette nation étant de date si récente. Suivant lui on pourrait dire que la lutte est aujourd'hui circonscrite entre deux puissances d'habileté égale :

l'Angleterre et l'Allemagne. Devons-nous ajouter que l'anglophobie dont il est atteint, à l'instar d'un si grand nombre de Français, l'induit à désirer la réussite de ce dernier pays, le nôtre ne se montrant pas jusqu'ici apte à concourir à égalité, bien que notre lot en Afrique soit de 7.770.000 kilomètres carrés avec 27 millions d'habitants, l'Angleterre seule nous distançant sur ce point.

Sur le terrain de la lutte d'influence entre les pays colonisateurs nous ne suivrons pas M. J. Darcy, les moyens employés ne pouvant guère avancer l'œuvre de la civilisation dans ces contrées et n'ayant par conséquent rien d'économique. Nous prendrons seulement dans son livre les renseignements qui nous paraissent les moins connus de ceux qui ne se sont pas occupés spécialement des questions coloniales.

On sait que depuis une trentaine d'années l'exploitation des richesses africaines a pris un développement inattendu. Alors qu'en 1820 le commerce total d'Afrique, déduction faite des exportations de *bois d'ébène*, s'élevait à environ 40 millions, il atteignait en 1897 le chiffre de 2 milliards et demi (non compris les chiffres afférents au bassin de la Méditerranée), 1.200 millions à l'exportation et 1.300 millions à l'importation. La valeur des possessions européennes est très inégale : l'Angleterre a le lot le plus vaste et le plus riche ; la France, le Portugal, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie viennent ensuite.

Laissant de côté la part française de l'Afrique souvent décrite, les colonies anglaises dont l'historique et la mise en valeur ont été souvent rappelés et donnés en exemple, la portion italienne encore trop peu fixée et installée, M. J. Darcy étudie d'abord le Congo belge. Il montre avec quelle désinvolture son royal exploitant a su se dérober aux obligations que lui imposait l'acte de Berlin de 1884, quant à l'absolue liberté du commerce et par quels moyens peu recommandables la prospérité de l'état congolais a été acquise. Puis il passe aux colonies portugaises.

On sait que le Portugal, après avoir au XVe siècle reconnu toute la côte occidentale d'Afrique et possédé au XVIe siècle une ligne ininterrompue de comptoirs sur les deux océans, n'a plus aujourd'hui en Afrique que les archipels des Açores, de Madère et du Cap Vert, quelques îles dans le golfe de Guinée dont la principale est Sao Thomé, un territoire de 50 à 60.000 kilomètres carrés sur la côte de Guinée, puis les grandes colonies d'Angola et de Mozambique. L'Angola se partage, selon la latitude, en deux régions distinctes, dit l'auteur. Le Nord est soumis au régime des tropiques et, comme au Congo, la forêt et la savane produisent en abondance l'ivoire, le caoutchouc et le café. Au delà du fleuve Coanza, tout change de caractère. L'Européen s'acclimate facilement dans le district de Mossamédès et le bassin du Counène, sur un sol favorable à l'élevage et à la culture de tous les pro-

duits de la zone tempérée. Le Mozambique est tout différent. Tantôt aride et désert, tantôt marécageux et couvert de massifs forestiers impénétrables, il est partout très chaud, toujours malsain et le plus souvent peu fertile. Dans tout ce pays, principalement dans le Nord, les ressources naturelles sont peu nombreuses. Seul le café semble prospérer aux environs de Quilimane. Les forêts de l'intérieur produisent de l'ivoire et du caoutchouc, mais en petite quantité. Les richesses minières paraissent peu abondantes et sont encore inexploitées. Tout l'intérêt de la colonie est dans ses deux ports : Beira et Lourenço-Marquez que deux lignes de chemin de fer mettent en communication avec la Rhodésie et le Transvaal. Pour l'Angola et le Mozambique le mouvement total du commerce s'est élevé en 1898 à 171 millions (exportation 38 millions, importation 82 millions, transit 51 millions); la part de la métropole n'atteignait dans ce chiffre qu'une trentaine de millions. Il est grandement à craindre pour le Portugal que tôt ou tard l'Angleterre ou l'Allemagne ne le supplantent dans ses possessions africaines fort convoitées par l'un et l'autre pour des raisons diverses.

L'idée d'entreprendre des conquêtes coloniales paraît toute récente en Allemagne. Cependant, avant 1870, on se préoccupait dans certains milieux des moyens d'agrandir hors d'Europe le domaine de la mère-patrie. Un petit groupe de coloniaux suggéra même de réclamer à la France comme rançon, au lieu de l'Alsace-Lorraine, l'Algérie et la Cochinchine. Bismarck, d'abord opposé à toute idée d'expansion coloniale, dut, en 1883, céder aux sollicitations qui s'élevaient de toutes parts, habilement excitées par les importantes maisons de Hambourg et de Brême qui entretenaient des comptoirs et des factoreries sur divers points de la côte africaine ou à Zanzibar et soutenues par la grande Société coloniale allemande, fondée en 1882, qui compte aujourd'hui plus de 30.000 membres. L'Allemagne sembla d'abord s'ingénier à poser des coins dans les territoires britanniques pour empêcher l'Angleterre de relier le sud et le nord de ses possessions ou pays de protectorat. Mais c'est surtout à Zanzibar et dans le vaste quadrilatère délimité par l'Océan Indien, les lacs et le cours du Nil, d'une part, et de l'autre par la frontière portugaise du Mozambique et les premiers contreforts de l'Abyssinie que les deux adversaires entrèrent en compétition aiguë; la lutte dura plusieurs années. Finalement l'Allemagne dut renoncer à Zanzibar et au Nil. Aujourd'hui, en dehors de territoires qui lui ont été reconnus dans l'Est africain, elle possède la colonie du Sud-ouest allemand, le Togo et le Cameroun.

L'Est africain offre dans son ensemble de nombreuses ressources naturelles: la moitié environ est propre à la culture et à l'élevage; l'autre moitié se partage également entre la forêt et le désert. Le

long de sa côte de 1.200 kilomètres, les points d'atterrissement sont nombreux : Tanga, Pangani, Saadani, Bagamoyo et surtout Dar-ès-Salam.

Le Sud-Ouest allemand est moins favorisé de la nature. Rien n'est plus lamentable, dit-on, que cette longue côte de 1.500 kilomètres basse, sablonneuse, où les dunes alternent avec les flaques saumâtres, dont deux hâvres seuls rompent la monotonie : Walfish-bay appartenant aux Anglais et Angra Pequena qui est le centre des établissements allemands. Partout l'eau manque au point qu'on est obligé d'en faire venir du Cap pour l'alimentation. Derrière cette zone de sable s'étend un immense désert pierreux coupé de gorges profondes où l'on trouve parfois quelques vestiges de verdure. Plus loin le pays devient montagneux, semé de bois et de prairies, mais l'absence de toute rivière ne permet pas à la végétation de se développer. Puis le désert recommence, ce sont alors les grands steppes salés de Kalahari ; l'extrême nord est un peu plus fertile. On n'a pas encore découvert de richesses minières dans cette colonie.

Le Togo est mieux partagé (quoique le long du littoral règne la redoutable barre des côtes de Guinée et que le climat tropical de la côte soit malsain) car à peu de distance de la mer le sol se relève et se couvre de forêts où abondent les palmiers, les arbres à caoutchouc, les caféiers, etc. Plus loin commence le vaste plateau soudanais, pays de culture et d'élevage relativement sain et fertile.

Le Cameroun comprend trois régions distinctes : 1° la région guinéenne ; 2° l'Adamaoua ou bassin supérieur de la Bénoué, dépendance naturelle de la région du Niger ; 3° au nord, des portions du Belda et du Bornou orientées vers la cuvette du Tchad. La zone côtière n'est qu'un immense marécage infesté de fièvre. Au-delà du marais on entre dans la forêt vierge qui s'étend jusqu'au pied du plateau africain ; puis on débouche dans la savane où la population devient plus dense et où apparaissent l'agriculture, le commerce et un bien-être relatif. L'Adamaoua, qui prolonge au nord la colonie allemande, est un pays de plateaux et de montagnes arrosé et cultivé, avec de grandes prairies d'élevage et, vers le Tchad, des steppes parcourus par les éléphants et les girafes. Il est fort bien mis en valeur par les noirs. La colonie de Cameroun abonde en produits naturels : caoutchouc, ivoire, huile de palme, cacao, café, etc. Elle est susceptible d'un grand développement agricole et commercial.

Sur les côtes du Togo et du Cameroun on trouve les ports encore peu organisés de Petit-Popo, Lomé, Victoria et Cameroun.

Jusqu'ici les Allemands n'ont considéré leur domaine colonial que comme un territoire à exploiter et non comme colonies de peuplement.

Pourtant, si au Togo ils se sont contentés de récolter les noix, l'huile de palme et le caoutchouc, au Cameroun ils ont fait des plantations de cacao, qui prospèrent superbement, de café, de tabac et de caoutchouc. Ce qui a nui au développement de leur domaine, c'est l'absence de voies de communication. Nulle part on ne trouve de grands fleuves ou de cours d'eau navigables; force est donc d'attendre la création de chemins de fer qui ne tarderont sans doute pas à rendre les services nécessaires.

De plus, néophytes dans l'art de la colonisation, les Allemands ont négligé diverses opérations préliminaires: excellents planteurs et commerçants hors ligne, ils ont planté des cacaoyers au milieu de populations hostiles (rendues hostiles par l'abominable dureté des administrateurs officiels allemands) sans savoir s'ils pourraient transporter leurs récoltes à la côte ni les embarquer à bord de leurs vaisseaux. Mais, étant donné leurs qualités indéniables, on doit supposer qu'instruits par l'expérience, ils deviendront bientôt d'aussi excellents colonisateurs en Afrique qu'ils se sont montrés bons émigrants en Amérique.

Toute avance de la civilisation dans les contrées barbares est un progrès pour l'humanité et peu importe, en somme, que ce résultat soit obtenu par telle race ou tel pays. L'essentiel c'est que les moyens employés n'aient aucun point de ressemblance avec les errements que les blancs viennent réformer.

M. L R.

L'Angleterre et l'Impérialisme par Victor Bérard, 1 vol. avec 1 carte A. Colin et Cie éditeurs, Paris 1900.

Il y a beaucoup de Jérémies, aussi bien en France qu'en Angleterre, pour gémir sur l'irrémédiable déclin du commerce anglais et l'effacement continu de la nation britannique et M. Bérard nous semble un de ceux-là. C'est aller un peu vite en besogne. On se laisse hypnotiser par le brillant essor de l'industrie et du commerce allemands sans se demander si cette énorme avance n'est pas plutôt effervescence de jeunesse que stabilité d'âge mûr. La chute des quelques banques allemandes intéressées dans diverses sociétés industrielles démontre péremptoirement ce que ce mouvement avait d'un peu factice. Assurément l'Allemagne a progressé d'une façon merveilleuse en ce dernier quart de siècle ; elle est devenue pour l'Angleterre une concurrente redoutable, mais il suffit au peuple anglais de ne pas s'enliser dans les vieilles routines et de redoubler d'efforts pour conserver la place que le libre-

échange a permis à la Grande-Bretagne de prendre parmi les nations. Le marché du monde est vaste et il s'en faut de beaucoup que les consommateurs trouvent à portée la satisfaction de tous leurs besoins.

S'enliser dans les vieilles ornières,dédaigner les petites affaires, vouloir imposer ses goûts au client et compter sur le gouvernement pour créer de nouveaux débouchés, c'est justement ce que l'on reproche (tout comme on le faisait jusqu'ici aux Français) à l'Angleterre d'aujourd'hui, entraînée dans cette voie néfaste par les impérialistes de Birmingham. Les fragments de rapports des consuls anglais à l'étranger, cités par l'auteur de ce livre, ne tarissent pas sur ce sujet. Mais ce sont là des choses qu'industriels et commerçants anglais — sauf ceux de Manchester — ne veulent pas admettre. En présence des succès économiques de l'Allemagne ils ne songent qu'à en attribuer le mérite à la protection et non à l'instruction technique, à la persévérance, à la souplesse et à la connaissance approfondie des langues, des usages du commerce et des besoins des clients étrangers. Pourtant le libre-échange a encore en Angleterre un trop grand prestige pour qu'on ose se dire protectionniste, on se proclame *fair trader*, c'est à dire partisan d'un système où, selon M. Bérard, le libre-échange international, la réciprocité et même la pure et simple protection apparaissent tour à tour comme le trait essentiel suivant les auditeurs auxquels on s'adresse. Au fond, c'est la révolte des Midlands contre le Lancashire. Heureusement le Lancashire tient encore haut et ferme l'étendard libre-échangiste et bien qu'en 1898 la Chambre de Commerce de Manchester, sollicitée de toutes parts, ait dû entrer dans l'Association à tendances impérialistes et protectionnistes formée à partir de 1885 par la presque totalité des Chambres de Commerce anglaises, elle a eu grand soin de spécifier que son adhésion ne pouvait en rien restreindre la liberté complète et illimitée de ses principes libre-échangistes.

Mais qu'est-ce qui a pu faire le succès de l'idée impérialiste dont on ne saurait nier l'énorme expansion en Angleterre? C'est qu'elle a pour elle la force des conceptions intangibles et mal définies: chacun y met, de bonne foi, tout ce qu'il désire y trouver. Le peuple, dit M. Bérard, ne voit dans l'Empire qu'une énorme et flamboyante machine de guerre capable d'éblouir et d'écraser l'univers. Pour les aristocrates, l'Empire ne peut et ne doit être qu'une machine politique et constitutionnelle étendant au monde anglo-saxon tout entier la vieille constitution britannique avec tous les privilèges qu'elle lui confère. Le marchand, qui ne rêve que de monopole commercial, n'y voit qu'un Zollverein bien agencé, expulsant du monde anglo-saxon les concurrents étrangers et, ainsi, doublant ses bénéfices ; il en fait une sorte de syndicat d'affaires. Mais est-ce bien l'Angleterre elle-même qui profiterait de

l'application, dans l'univers anglo-saxon, du système impérialiste ? Les Etats-Unis ne seraient-ils pas des pôles d'attraction beaucoup plus forts ? se demande M. Bérard en répondant par l'affirmative. Il est donc bien inutile de révolutionner le Royaume-Uni. Ce qui ruine le commerce actuel, c'est ce qui tuait l'Angleterre de 1830 : le conservatisme insulaire, le nationalisme, le jingoïsme dont l'impérialisme, le fair trade et le pan-britannisme ne sont que la dernière efflorescence. Ce sont-là maladies qui, loin d'être spéciales à la Grande-Bretagne, se sont quelque peu répandues sur le monde entier et seront plus aisément curables dans un pays où le free trade apparait encore à la masse travailleuse comme une condition vitale de sa fortune. Ainsi que le remarque M. Bérard, l'impérialisme militaire ne durera pas longtemps lorsqu'on fera saisir au peuple que l'occupation d'un territoire par les troupes britanniques profite souvent aux seuls étrangers, très peu aux sujets anglais, et que les meilleurs clients de l'Angleterre sont non pas ses colonies, mais les nations étrangères. Pourtant il ne faut pas se dissimuler que l'idée impérialiste a étendu des racines profondes dans le pays et que les Anglais devront faire « leur propre expérience » selon une de leurs locutions habituelles. Ils découvriront alors, ou plutôt ils se souviendront, que c'est par la science technique entretenue par une étude constante. par l'affabilité, la cordialité, la politesse, la sociabilité transformée en entente commune des énergies individuelles, la persévérance, et non pas par l'action gouvernementale, qu'on réussit à s'implanter partout. Ils ont déjà monté à l'assaut de préjugés aussi formidables que ceux contre lesquels ils ont à combattre aujourd'hui, pourquoi ne sortiraient-ils pas vainqueurs de la lutte ? Loin donc de partager le pessimisme de M. Bérard, qui craint que l'Angleterre de 1830 ait donné tout l'effort que peut donner l'Angleterre et la croit destinée à laisser la place à l'Allemagne triomphante, nous pensons qu'il y a place pour tous sur le marché du monde et nous espérons voir l'Angleterre redevenir le rempart de l'initiative individuelle et du libéralisme absolu. Elle contient encore, dans tous les milieux, les éléments nécessaires à ce réveil ; qu'ils se groupent, s'organisent et travaillent de concert avec les autres peuples à élargir les voies au libre-échange et au bon vouloir envers tous.

M.LR.

Les Anglais aux Indes et en Egypte. 1 vol., par Eugène Aubin. Armand Colin et Cie éditeurs. Paris 1899.

M. E. Aubin fait de son mieux pour juger équitablement l'œuvre des Anglais aux Indes et en Egypte; mais, rendu doublement chauvin par

son long séjour dans ce dernier pays, il a parfois un ton si agressif — spécialement dans les chapitres consacrés aux Indes — qu'il est souhaitable que son livre ne tombe pas entre les mains d'Anglais impartiaux, du coup ils deviendraient d'odieux jingoes, et ce qu'il y en a déjà suffit amplement. C'est là une impression que nous avions déjà eue en lisant dans un grand organe parisien les articles réunis dans ce volume. Le mal serait donc déjà fait, c'est fâcheux.

Que toutes les mesures prises aux Indes aient été également satisfaisantes, nul ne le prétend; la preuve en est dans les modifications successives des procédés employés par les Anglais et dans les améliorations continues dont a bénéficié la population hindoue. On sait qu'actuellement, un des principes de l'Angleterre en matière de colonisation est qu'on doit laisser aux indigènes la plus grande somme de liberté possible, respecter leurs croyances, leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes dans la mesure que la civilisation peut tolérer. Est-ce la meilleure forme de gouvernement vis-à-vis de populations arriérées ou une constante tutelle vaut-elle mieux? C'est là un point sur lequel, en France, la controverse s'est depuis longtemps exercée et il parait bien que toutes les races semblent se mieux trouver du premier régime puisqu'il assure à chaque individu l'exercice et la jouissance de sa personnalité dans la mesure où elle ne saurait nuire à autrui. Mais la juste critique ne doit pas être négligée et s'il y a vraiment possibilité de réformer — sans amener de contestations et de troubles pires que l'amélioration obtenue — la tenue et la propreté des quartiers indigènes dans les villes de l'Inde, d'organiser sur de plus larges et plus solides bases le service médical qui doit enrayer et combattre les épidémies, de pourvoir plus efficacement à l'approvisionnement des provinces où règne la famine, de prévoir et de parer plus sérieusement à la disette dont les effets sont si désastreux sur ces misérables populations et ont une si considérable répercussion sur toutes les affaires, l'administration de l'Inde serait bien coupable de ne pas mettre tout en œuvre pour y parvenir. Assurément on ne saurait exiger la perfection du fonctionnarisme — même du fonctionnarisme anglais — mais il n'est pas bon que des fonctionnaires semblent par trop se considérer tellement au-dessus des populations gouvernées que leurs besoins, leurs soucis et leurs maux constituent une occupation inférieure pour la race gouvernante. L'Hindou supportera-t-il l'ingérence administrative, tout est là. Car ce ne sont pas les impôts qui pèsent le plus lourdement sur son maigre budget. Le cultivateur, le *rayat*, ne connaît pas l'économie, constate M. E. Aubin, et la connût-il, que les conditions mêmes de sa vie ne lui permettraient d'en réaliser aucune. Tout au plus se constitue-t-il un petit capital dans les multiples

bijoux des femmes de sa famille.) Les naissances, les mariages, les rites funéraires sont entourés de démonstrations coûteuses et inéluctables, dit-il. L'Hindou se voit imposer les services des astrologues, des intermédiaires professionnels pour les mariages; il a besoin d'un théologien pour directeur de conscience et d'un chapelain pour célébrer ses rites domestiques; les ascètes mendiants viennent lui demander l'aumône et les guides des pèlerins l'entraînent à de lointains voyages. Aussi ne sachant résister à tant de nécessités et d'exigences, devient-il promptement la proie de l'usurier.

C'est encore l'usure qui fait le malheur de l'infortuné fellah car son sol, enrichi par les apports fécondants du Nil, est autrement riche que celui de la majeure partie de l'Inde. Et cependant, dit M. Aubin, l'impression de misère du village égyptien est encore plus forte qu'au Pendjab.

Entre la mer et la deuxième cataracte, la presque totalité de la population égyptienne se consacre aux travaux agricoles; à part les usines pour le pressage du coton qui se trouvent dans le delta et les sucreries échelonnées le long du fleuve, en amont du Caire, l'Egypte n'a point d'industrie. La terre est à peu près également répartie entre les grands propriétaires et les détenteurs d'infimes parcelles.

Les améliorations apportées par les Anglais dans les institutions et les coutumes du pays contrebalancent-elles les inconvénients de l'occupation? Oui, répond loyalement l'auteur. Les Anglo-Egyptiens ont mis leurs soins exclusifs à remanier le système fiscal, de façon à augmenter le rendement des impôts. Le plus productif étant l'impôt foncier les travaux d'irrigation ont été poussés avec une extrême activité; il en résulte que les surfaces cultivées ont été augmentées de 13 p. 100. Avec quelques autres réformes de ce genre, le budget a revu les excédents. Mais la masse indigène a, de ce fait, vu plutôt alourdir qu'alléger ses charges. Et cependant l'Angleterre n'a pas les coudées franches en Egypte; moins encore qu'aux Indes où la crainte d'une révolte des populations et de l'avance des puissances frontières la tiennent dans une perpétuelle contrainte. Tout d'abord elle se heurte à la souveraineté du Sultan : en dehors des provinces chrétiennes de la Turquie d'Europe, l'Empire ottoman contient, en plus grand nombre, des provinces turques et des provinces arabes. L'Egypte n'est pas seulement le centre géographique, elle est le centre moral des provinces arabes, car depuis la destruction de l'empire arabe au XIIIe siècle sous le coup des invasions tartares, le Caire est devenu le véritable foyer de la culture arabe.

L'Angleterre doit encore vaincre l'hostilité des puissances européennes, en particulier de la France, auxquelles le régime des capitu-

lations, même depuis la Réforme (1867 à 1875), donne des immunités particulières et le mauvais vouloir de ceux des fonctionnaires indigènes auxquels la main mise sur la police a causé quelque mécontentement.

On serait presque tenté de regretter cette opposition systématique en voyant l'état de prospérité dans lequel se trouve l'île de Ceylan, qui est administrée directement par l'Angleterre. Avant l'annexion, en 1845, la situation de l'île était déplorable. Aujourd'hui — malgré la négligence dans laquelle sont laissées les cultures tamoules ou cynghalaises, leurs propriétaires comptant trop sur la fertilité du sol pour prendre la peine de les entretenir suffisamment — grâce au développement rapide et continu des relations commerciales et à l'afflux des capitaux, les plantations de thé se sont étendues, et certaines d'entre elles ont donné jusqu'à 35 et 40 p. 100 de revenu.

Cependant, malgré les entraves apportées à leur ingérence en Egypte, les Anglais ont su maintenir et même étendre leur domination. Voici en quels termes M. Aubin définit la situation actuelle. « Les Anglo-Egyptiens ont acquis, aux dépens des indigènes, une situation de fait chaque jour plus forte, car il leur serait difficile d'être plus maîtres qu'ils ne le sont aujourd'hui, du gouvernement de l'Egypte; mais, par contre, la Turquie et les puissances ont maintenu intacte et même consolidé la situation de droit que leur reconnaissait la loi internationale. Comment concilier pacifiquement ces deux situations de fait et de droit qui se contredisent, et en faire sortir un état de choses stable et définitif? Il appartient à la diplomatie britannique de proposer une solution acceptable. Il serait du plus mauvais goût de contester la valeur de l'œuvre accomplie par les Anglo-Egyptiens, et de nier le tact et le soin avec lequel ont été poursuivis, depuis l'occupation, le rétablissement des finances, l'organisation judiciaire, le plan d'irrigation, l'abolition de l'usage administratif de la courbache, l'adoucissement et la réglementation de la corvée, la lutte pour la suppression de l'esclavage. » Sans compter, ajoute l'auteur, que la corruption qui jadis florissait dans les fonctions publiques s'est atténuée, et tendra de plus en plus à disparaître sous l'influence des exemples de rigidité professionnelle donnée par les Anglo-Egyptiens.

L'Angleterre juge indispensable la possession de l'Egypte. La France a vu, depuis 1870, son influence constamment décroître; l'œuvre de ses diplomates et de ses nationaux a consisté à enrayer le mouvement et à réunir tous les éléments d'influence susceptibles de retarder l'absorption britannique. Cette attitude ne semble guère lui avoir réussi. M. Aubin prétend qu'elle ne pouvait en adopter une autre, c'est ce que l'avenir décidera. En tout cas, lui-même n'est pas bien sûr

qu'une politique hostile soit toujours la bonne, car voici comment, dans sa préface, il indique le but qu'il poursuit en publiant son livre : « Il est utile de placer les manifestations de la grandeur politique et coloniale de l'Angleterre sous les yeux du public français, pour l'inviter à les imiter et à les égaler, si possible, sur notre propre domaine. Mais il serait très fâcheux qu'il se laissât aller à ce propos à des sentiments d'envie et de rancune, surtout en ce qui concerne l'Egypte. Une politique sentimentale est mauvaise comme toutes les politiques absolues. C'est la politique de revanche contre l'Allemagne qui, en concentrant exclusivement notre attention et nos forces sur notre frontière de l'Est, a donné l'Egypte à l'Angleterre. Par un effet contraire, une politique de revanche contre l'Angleterre serait assurément grosse d'aussi désastreux résultats ». Cette façon de voir est trop bien la nôtre pour que nous ne nous l'appropriions pas.

M. LR.

LES NOUVELLES SOCIÉTÉS ANGLO-SAXONNES. *Australie et Nouvelle-Zélande. Afrique du Sud.* 1 vol. par PIERRE LEROY-BEAULIEU. Librairie Armand Colin, Paris 1901.

En septembre 1897, nous avons longuement parlé ici même de l'ouvrage dont M. Pierre Leroy-Beaulieu offre maintenant au public une édition entièrement refondue (quelques chapitres donnaient à certaines questions une importance qu'elles ont cessé d'avoir, l'intérêt se portant actuellement sur des expériences et des points différents). Nous nous contenterons donc de signaler, dans ce volume, les sujets sur lesquels nous nous accordons et ceux sur lesquels nous sommes en divergence avec l'auteur.

En ce qui concerne sa façon de voir les choses de l'Afrique du Sud, nous ne saurions être d'accord car nous jugeons des causes qui ont amené la guerre pendante entre les Anglais et les Boers sous un tout autre angle que le sien. De plus, nous croyons que l'Angleterre paie aujourd'hui fort cher, en vies et en richesses, la faute que commit Gladstone en capitulant après le mince échec de Majuba Hill et en négligeant de mettre, dès lors, à la raison les politiciens du Transvaal.

Quant à ce qui touche à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, les renseignements de première main recueillis récemment par l'auteur ont une utilité d'autant plus immédiate que la législation sociale de nos vieux pays s'éloigne de plus en plus des voies libérales et s'engage chaque jour davantage dans celles de la réglementation ouvrière et de l'ingérence de l'Etat en toutes matières. On verra dans ce livre quels

résultats donnent dans ces contrées nouvelles l'impôt progressif, la réglementation universelle des heures de travail, l'arbitrage obligatoire, l'expropriation des grands domaines, les essais de communisme sous le patronage officiel, les retraites pour la vieillesse et la fixation officielle des salaires. On se rendra compte une fois de plus de la déraison qu'il y a pour un pays, neuf ou vieux, à effrayer, par des mesures intempestives, les capitaux ou les entrepreneurs de travail. Malheureusement nul ne semble prendre le temps ni la peine de réfléchir et les peuples, sinon les gouvernements, paraissent ne voir de salut que dans l'application de l'étatisme absolu. Malgré tous les avertissements la France tombera-t-elle dans les mêmes erreurs que l'Australie? C'est fort à craindre, à moins que les libéraux sortant de la torpeur dans laquelle ils se sont complu en ces dernières années ne rallient leurs forces éparses pour combattre avec vigueur l'étatisme, le socialisme et les autres protectionnismes. En présence des progrès que font dans les esprits les doctrines restrictives de la liberté individuelle, le réveil est urgent.

M. LR.

L'Alcool en Belgique, par Léon Antheaume, 1 vol. in-8°. Vigot frères, 1901.

L'alcoolisme règne en Belgique comme en beaucoup d'autres pays, et le fisc ne reçoit pas de l'impôt sur les spiritueux tout ce qu'il pourrait percevoir. Que faire pour remédier à ce double mal? On sait que les distilleries agricoles en Belgique sont privilégiées. Aussi les industriels ont-ils cherché à se mettre dans les conditions voulues pour jouir du régime qui leur est spécial et ont fondé des distilleries agricoles qui n'ont souvent d'agricole que le nom. Voilà, dit l'auteur, ce qu'il faut changer. Il faut modifier la législation actuelle et concentrer la production de l'alcool dans les distilleries industrielles, après avoir indemnisé les distilleries agricoles. C'est une nouvelle solution appliquée aux données du problème tel qu'il se présente chez nos voisins. Nous renvoyons au livre pour les détails et les développements techniques dans lesquels nous ne pouvons entrer ici. Contentons-nous de constater une fois de plus comment le régime des privilèges conduit à la négation de la liberté.

L'auteur démontre — c'est son point de départ et la base de sa thèse — la nécessité des impôts indirects. Cela n'était peut-être pas bien utile : nous sommes malheureusement trop bien renseignés à cet égard. Puis il constate la légitimité de l'impôt sur l'alcool. « L'alcool,

dit-il en répétant les paroles d'un chancelier de l'Echiquier, est un produit sur lequel on doit imposer le droit le plus élevé qu'on puisse percevoir sans craindre les distillations illicites ». Cela aussi nous paraît incontestable, et l'on ne voit pas pourquoi l'on n'imposerait pas l'alcool quand on impose le pain et d'autres denrées de première nécessité.

Mais n'y a-t-il pas abus? Et la surélévation constante des droits, au point de vue hygiénique, au point de vue de l'alcoolisme, n'est-elle pas plus nuisible qu'utile? L'alcool est un produit dont on ne doit user, si l'on en use, qu'en très petite quantité et d'aussi bonne qualité que possible. L eau elle-même est nuisible si l'on en boit trop, et si elle n'est pas d'une pureté suffisante. Toute proportion gardée il en est de même de l'eau-de-vie. Or, les impôts trop lourds n'ont-ils pas ce résultat de répandre, sous le nom d'alcool, des poisons de toute sorte?

Je ne crois pas que les orateurs qui ont dit, à la Chambre des députés, que dans les Charentes, il y avait, malgré l'usage quotidien du petit verre de cognac, très peu d'alcooliques, aient tort, et je pourrais citer au besoin le nom d'un médecin de grande réputation et l'un des lutteurs les plus acharnés contre l'alcoolisme, qui indique volontiers à ses amis les bons coins, ceux où l'on peut se procurer les meilleures eaux-de-vie.

Le chancelier de l'Echiquier dont M. Antheaume rapporte les paroles disait : « Le droit le plus élevé... sans craindre les distillations illicites ». Or, à mon sens, les distillations illicites, celles qui donnent des produits nuisibles et favorisant l'alcoolisme, se développent proportionnellement à l'élévation des droits.

En différant d'opinion avec M. Antheaume sur la solution du problème, même en Belgique, je ne veux, croyez-le bien, ni prendre la défense de l'alcool ni en conseiller l'usage. C'est chose dont il vaut mieux s'abstenir. Toutefois, et pour rester dans la vérité, si votre bourse vous permet l'excellent cognac que procure le docteur X... à ses amis, je puis affirmer qu'un petit verre, les dimanches et jours de fêtes, ne vous fera aucun mal. J'en ai goûté.

MAURICE ZABLET.

LE CRÉDIT AGRICOLE, par LOUIS DOP, avec une préface de DANIEL ZOLLA, 1 vol. in-12, V. Girard et E. Brière, Paris, 1901.

Au point de vue documentaire, ce livre est rempli de renseignements et de statistiques que l'on appréciera. Mais renseignements et statistiques sous la plume de M. Dop tendent à démontrer que l'agriculture a besoin d'argent. Elle en a toujours besoin, elle en demande assez pour

que nous le sachions, et les agriculteurs en demandent encore plus. Hélas ! il y en a d'autres aussi qui en ont besoin. Mais l'agriculture et les agriculteurs demandent qu'on leur en fournisse gratuitement et à fonds perdu. Les autres se contentent de gagner leur vie comme ils peuvent, tout en payant aux agriculteurs le pain, le vin, la viande, les fruits, les légumes, toutes les denrées, en un mot, plus cher qu'elles ne valent. Mais passons. Depuis un certain nombre d'années, on a fondé partout des syndicats agricoles ; on a ensuite créé des caisses locales et régionales de crédit agricole que l'on a fait subventionner par l'argent de la Banque de France qui est un peu l'argent de tout le monde; on a fait la loi des warrants agricoles ; on a donné à la terre tous les droits protecteurs qu'elle a voulu ; on a... que sais-je encore ? tout est à l'agriculture. Eh bien ! elle n'est pas contente. Toutes ces mesures en sa faveur n'ont, paraît-il, servi de rien. Il y a longtemps que, sans être prophète, nous l'avons prédit. On demande donc quelque chose de plus, car l'agriculture et les agriculteurs ne cessent jamais de demander. Il faut une Banque centrale de crédit agricole, et M. Dop demande que cette Banque soit le Crédit Foncier de France. Voilà le but de son ouvrage.

Je ne sais pas si le moment est bien choisi pour demander au Crédit Foncier de se charger d'une aussi lourde tâche. Il a bien d'autres chats à fouetter, et M. Dop, dans son optimisme un peu naïf, ne semble pas s'en douter.

Sur le fond même de la question, voici comment l'auteur résume ses idées : « En vain avons-nous attendu les résultats de l'initiative individuelle ; elle est insuffisante, imparfaite, et n'a quelque chance d'aboutir que si elle se trouve appuyée et renforcée par l'aide de l'Etat. Nous faisons donc reposer notre système sur le principe de la solidarité et de la mutualité à *la base*, et sur l'intervention limitée de l'Etat, *en haut*, afin de donner une aide efficace et bienfaisante aux efforts de l'initiative privée. »

De l'argent, de l'argent, encore et toujours de l'argent, voilà ce que veut l'homme de la terre. Et cet argent qu'il demande, c'est l'argent d'autrui. S'en doute-t-il ou fait-il la bête ? On ne sait trop.

M. D. Zolla, dans l'intéressante préface dont il fait précéder le volume s'est gardé de tomber dans les exagérations de M. Dop, et reste dans la discussion des moyens de crédit. A ce point de vue, nous n'avons rien à dire, si ce n'est qu'il n'y a pas plusieurs crédits, et que chercher un crédit spécial à l'agriculture sera toujours une utopie. Chacun, en agriculture comme ailleurs, a le crédit qu'il mérite et toute la question se borne à faire l'application de ce crédit au genre d'affaires que l'on traite. Il est vrai qu'ici notre législation n'a jamais eu en vue que le

commerce et l'industrie, et avec toutes les mesquineries et les absurdités sorties des écoles de droit. La solution ne serait-elle plutôt dans l'abolition des prescriptions législatives donnant plus de largeur à une chose toute d'initiative privée et de convenance réciproque entre prêteur et emprunteur. Chercher le crédit agricole dans des lois spéciales et des organisations artificielles, c'est à l'avance l'annihiler. M. Dop convient que tout ce qui a été fait jusqu'ici ne donne pas de résultats satisfaisants.

Aussi, nous l'avons vu, ne s'en tient-il pas là. Ce qu'il demande, ce sont des subventions, c'est que les ressources que nous mettons à la disposition de l'Etat pour les besoins généraux du pays soient consacrées à des intérêts particuliers. Je sais bien que cette doctrine a cours parmi les *mieux pensants* de notre société actuelle. Nous l'appelons, par euphémisme et pour ne pas trop les blesser, le *socialisme d'Etat*. On pourrait lui donner un autre nom. On comprendra, quand M. Dop s'en fait l'interprète, que nous ne partagions pas son opinion.

MAURICE ZABLET.

VOYAGE AUTOUR DE L'OCTROI DE PARIS, par CHARLES MAYET. — 1 vol. in-16, Armand Colin, Paris.

Nous l'avons déjà fait, ce voyage, avec M. Mayet, dans le journal *Le Temps* dont les articles réunis sont devenus le livre actuel. Nous le recommençons avec plaisir et profit.

On n'a jamais, croyons-nous, mieux démonté les rouages de cette institution surannée des octrois; on n'en a jamais mieux fait voir les abus, les contradictions, les vices, son influence néfaste à la fois sur la production et la consommation, son injustice et son immoralité. Les stations des voitures et camions aux portes de Paris, les lenteurs, les vérifications, les réclamations absurdes des employés, les contraventions ridicules qu'ils relèvent, ce qu'elles coûtent, les inconvénients moraux de ces longs stationnements de voitures de toutes sortes qui sont un excellent terrain de culture pour le rôdeur de barrière, etc., on ne sait, quand on lit les descriptions de M. Mayet, s'il faut rire ou s'indigner, tant tout cela est à la fois comique et pénible.

Je me suis beaucoup amusé en voyant la manière dont en usent les employés de l'octroi dans les gares, suivant que les voyageurs descendant d'un train de luxe ou d'un simple train omnibus. Cela m'a rappelé la *farce* jouée par les clowns dans les cirques, quand singeant les employés de chemins de fer, ils reçoivent les voyageurs avec une poli-

tesse qui va décroissant de la première à la troisième classe. Ainsi en est-il des employés de l'octroi, bons princes avec les voyageurs descendant des trains rapides, et n'épargnant aucune vexation à ceux des trains omnibus.

Et les pataches? Connaissez-vous les pataches sur la Seine à l'entrée et à la sortie de Paris? Mais tout serait à citer.

Nous sommes débarrassés maintenant de l'octroi sur les boissons hygiéniques. C'est quelque chose. Ce n'est pas assez. Car pour le reste des produits taxés l'institution demeure avec tous ses ridicules et ses inconvénients. On dit : « Il faut bien des ressources aux villes. Où les prendra-t-on? Et vraiment les taxes de remplacement à Paris, pour ne parler que de Paris, n'encouragent pas à réclamer l'abolition complète de l'octroi. » On peut répondre que si ces taxes sont mal équilibrées, elles ne rendent pas l'octroi meilleur. Il fallait chercher autre chose, voilà tout. Nos voisins qui n'ont pas d'octroi ont bien trouvé.

Il faut des ressources aux villes, cela est incontestable. M. Mayet réfute d'abord le sophisme : « Payer pour payer, qu'importe comment? » Il importe beaucoup. « Dans la réalité, dit M. Mayet, ce sophisme empêche malheureusement, un peuple intelligent et actif de voir distinctement qu'au contraire la nature des procédés fiscaux en usage chez lui a une importance décisive sur sa liberté et sa prospérité commerciales. »

Quel est donc ici le moyen de payer qui aurait pour nous le moins d'inconvénients? Celui qu'indique M. Mayet est inspiré par le mot de Turgot : « L'impôt perçu par l'octroi des villes est, en réalité, payé par les producteurs des campagnes »; et a été imaginé par M. Berthélemy et adopté par M. Fleury-Ravarin. D'après ce projet, le rachat des octrois s'effectuerait par l'abandon de l'Etat aux communes des impôts directs, tels que l'impôt sur les propriétés bâties, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt des patentes. Ce sacrifice serait compensé dans le budget national par la création d'impôts généraux dans la mesure où cela serait nécessaire.

Je me borne à cette indication sans prendre parti ni pour ni contre un projet que je n'ai pas suffisamment étudié. Je n'ai voulu ici que dire ce qu'était le livre de M. Mayet. Or, c'est un bon livre et qui est agréable à lire. *Miscuit utile dulci.*

MAURICE ZABLET.

ENTREPRENEURS ET PROFITS INDUSTRIELS, par MARCEL PORTE. — 1 vol. in-8°, A. Rousseau, 1901.

M. Marcel Porte, critiquant les théories connues jusqu'à ce jour sur les profits industriels, essaie d'en établir une nouvelle, et son but ne

peut qu'être approuvé : « Il m'a semblé, dit-il dans sa préface, qu'on ne pouvait porter de jugement réfléchi sur la légitimité du profit industriel que si l'on avait démontré au préalable que l'entrepreneur avait droit à cette rémunération à raison de la part qu'il avait prise à la production. Si cette démonstration faisait défaut, il faudrait logiquement conclure, avec les auteurs socialistes, que le profit est un revenu sans travail, et que l'entrepreneur est le vampire qui s'acharne sans trêve sur cette proie facile qu'est le salarié ».

Rien de plus juste que cette position, quoiqu'un peu naïve peut-être, de la question, et elle n'avait pas échappé, croyons-nous, jusqu'à ce jour. Mais quelle est la théorie nouvelle qui va mettre la vérité dans une évidence plus complète. Nous considérons le profit de l'entrepreneur, dit M. Marcel Porte, comme un revenu unitaire, comprenant tout ce que l'entrepreneur retire de la production, et dû tout entier à l'accomplissement de la fonction économique de l'entrepreneur qui est de pourvoir aux besoins sociaux, dans l'ordre de leur intensité. La source du profit ne saurait donc être trouvée dans une exploitation des agents de la production, et particulièrement des travailleurs salariés : il faudrait, pour essayer de le soutenir, s'attacher uniquement à la répartition de la *matière produite*. Or, le problème de la répartition, dans une société fondée sur le régime des échanges, se pose uniquement sur le terrain de la répartition de la *valeur produite*. La formule de répartition, dans une telle société, est double : la part de l'entrepreneur est déterminée par la *valeur réelle* des objets fabriqués ; la part des agents de la production matérielle (propriétaires fonciers, capitalistes et travailleurs salariés) est déterminée par la *valeur présumée* des objets fabriqués ». Donc... J'ai cité les termes mêmes dans lesquels M. Marcel Porte résume son travail. Autrement j'eusse craint de me tromper. Le livre, en effet, est loin d'être d'une parfaite clarté, soit dans le fond, soit dans la forme. C'est dommage. On y aurait peut-être trouvé de bonnes choses. Mais, à vrai dire, il n'est guère compréhensible. Du moins il ne l'est pas pour moi qui n'en suis pas cependant à la première occasion de m'occuper de ce problème économique. Je m'abstiendrai donc de porter un jugement dont l'auteur pourrait appeler. D'autres que moi ne manqueront pas de lui donner plus de satisfaction en déclarant, précisément parce qu'ils n'auront pas mieux compris, que c'est *très fort*. C'est ainsi que l'on dit, dans ces cas-là, pour ne pas s'exposer à l'accusation d'ignorance ou d'inintelligence. Et, qui sait ? ils auront peut-être raison, mais évidemment sans le savoir ; car M. Porte, tout plein de son sujet et se comprenant lui-même, ne s'est pas assez inquiété du public qui lirait et ne lui a pas facilité la tâche.

Encore une fois, c'est dommage. La donnée est juste. Elle pouvait

prêter à de beaux développements, à une argumentation victorieuse, à une solution inattaquable. Pourquoi donc écrire, si ce n'est pas pour se faire entendre ?

MAURICE ZABLET.

La France et le marché du monde, par M. Georges Blondel. 1 vol. in-18°. Paris. Larose, éditeur, 1901.

Nous n'occupons point dans le mouvement du commerce international le rang auquel le passé et les qualités de notre race nous donnaient droit. C'est là un fait brutal que viennent corroborer chaque jour de nouvelles statistiques, et que ceux qui se préoccupent de l'avenir économique de la France ne se lassent point, depuis quelques années, de dénoncer au public.

M. G. Blondel est un de ces éducateurs, et le petit volume qu'il vient de publier est de ceux qui nous indiquent ce que font nos rivaux et en quoi il faudrait les imiter.

La principale cause de la lutte à outrance qui se poursuit sans trêve entre les diverses nations consiste dans l'essor remarquable qu'ont pris, au cours du XIXe siècle, les pays *neufs*, c'est-à-dire ceux que la civilisation a pénétrés depuis le moins longtemps. Tous les Etats américains, et surtout les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, sont pour la vieille Europe des concurrents de plus en plus redoutables ; la Chine est en voie de devenir elle aussi, sur le terrain commercial, un adversaire dont il serait peut-être bon de se préoccuper sérieusement.

Contre ces nouveaux concurrents, hier encore ses protégés, l'Europe lutte péniblement ; et cependant l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie gardent leurs positions, la première remporte même chaque jour des victoires qui ne nous font que mieux sentir notre infériorité. L'Italie a fait de notables progrès depuis quelques années, et M. Blondel nous affirme que l'Espagne elle-même n'est pas aussi bas qu'on le croit généralement et qu'elle travaille avec ardeur à réparer ses derniers désastres.

Pourquoi la France ne tient-elle pas une meilleure place dans cette fièvre de travail et de rivalité? M. Blondel en résume rapidement les principales causes. Au premier rang figure ce que l'on nomme communément la dépopulation et ce qui est en réalité une insuffisance de natalité. Parmi les autres faits qui contribuent à notre stagnation industrielle et commerciale, il en est un auquel il serait facile de remédier, c'est l'insuffisance de nos moyens de transport, principalement des voies de navigation intérieure auxquelles M. Blondel aurait

pu ajouter les défectuosités de nos grands ports de commerce. Pour ce qui est des vices de notre éducation qui néglige trop les carrières commerciales, la réforme sera plus ardue, car la tradition et même la routine sont toute-puissantes en France. D'un autre côté, certains éducateurs, trop épris des théories anglaises, ont effrayé par leur audace les pères de famille, et pour avoir voulu la réforme trop radicale, ils ont certainement contribué à en ajourner la réalisation.

Est-ce à dire qu'il faille se laisser aller au pessimisme et ne tenter aucun effort sous prétexte qu'il serait inutile? Assurément non. Par sa constitution géographique, la France est peut-être le pays d'Europe le mieux placé pour lutter sur le terrain économique et pour y triompher. Déjà, depuis quelques années, certaines de nos industries, notamment dans la Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges, ont remporté de très notables succès, comme si elles avaient voulu en quelque sorte compenser par là pour la France la perte de l'Alsace dont le souvenir est aussi vivant dans cette région qu'il y a vingt-cinq ans.

Ce qui fait tout le mal, c'est que les commerçants français ne sont pas exportateurs. Notre industrie trouve des débouchés suffisants sans sortir des frontières; mais cette situation sera-t-elle durable?

La concurrence étrangère se fait peu sentir en France, tandis que sur les grands marchés du Nouveau-Monde ou de l'Extrême-Orient, nous n'occupons qu'une situation dérisoire. Beaucoup de pays cependant aiment les produits français et deviendraient volontiers nos clients.

Il ne nous manque donc qu'un peu de volonté et d'énergie pour reconquérir notre ancienne prépondérance et conserver le rang auquel nous avons droit.

Peut-être pour faire pénétrer ces idées dans l'esprit de nos compatriotes suffira-t-il de les instruire des dangers que nous courons et de leur démontrer que le succès pourrait être presque facile?

M. Georges Blondel s'est fait un des fervents apôtres des luttes pacifiques; son petit volume, où abondent les chiffres et les citations, est avant tout une œuvre d'enseignement et de propagande.

Robert Doucet.

Encyclopédie Scientifique des aide-mémoire publiée sous la direction de M. Léauté, Membre de l'Institut. La *Tourbe et les tourbières*, par Alb. Larbalétrier, Professeur à l'Ecole d'agriculture de Grand-Jouan, 1 vol., in-12. Paris, Masson et Cie et Gauthier-Villars.

La tourbe, anciennement connue comme combustible, sert aujourd'hui à de nombreux usages.

M. Larbalétrier dans un intéressant petit volume qu'il vient de publier, expose, avec compétence, l'histoire de ce produit naturel.

La tourbe, comme on sait est formée par l'altération lente sous l'eau de différentes espèces de plantes aquatiques parmi lesquelles les sphaignes jouent, parfois,un rôle prépondérant. Ces mousses,extrêmement prolifiques et d'un développement très rapide, croissent exclusivement par leur sommet. « A mesure que la partie supérieure s'allonge, dit Vezian, la partie inférieure meurt, se dessèche et tend à se transformsr en tourbe. Dans une nappe de sphaignes, il y a deux couches superposées : l'une, supérieure, en voie de végétation ; l'autre, sous-jacente, déjà soumise à l'action du tourbage. Celle-ci tend, sans cesse, à augmenter d'épaisseur par l'addition de la couche superficielle destinée, à son tour, à être recouverte par un nouveau lit de sphaignes. »

Les propriétés de la tourbe varient suivant la nature des plantes qui ont concouru à sa formation, de même que par son degré plus ou moins avancé de décomposition. Sa coloration varie avec son degré d'altération ; elle offre une grande avidité pour l'eau de même que pour les gaz et, notamment, l'ammoniaque.

Sèche, elle retient, en moyenne, 20 0/0 d'eau ; mais 100 kilog. peuvent, en 24 heures, absorber de 400 à 700 litres d'eau.

La composition chimique de la tourbe varie avec les gisements, mais aussi, dans une même tourbière, selon la profondeur à laquelle on la prend. C'est ainsi que la tourbe mousseuse ou de surface contient environ 57 0|0 de carbone, tandis que la tourbe profonde et noire en renferme 64 0|0. Certaines tourbes renferment de notables quantités d'azote 1,2 0|0 et même plus. On y rencontre aussi de faibles quantités d'acide phosphorique et de potasse.

M. A. de Lapparent distingue :

1° Les *tourbières des vallées* proprement dites que l'on rencontre notamment dans la Somme et formées par des hypnes et des carex. Les tourbières de la Champagne sont également des tourbes de vallées.

2° Les *tourbières des pentes*, que l'on peut observer dans les Vosges, le Morvan, les Alpes, les Pyrénées.

3° Les *tourbières des plaines* que l'on rencontre surtout dans les contrées septentrionales de l'Irlande, de la Lithuanie et le Holstein.

M. Larbalétrier consacre un chapitre à l'étude des tourbières de France, de la Hollande et de l'Irlande.

Les tourbières appartiennent aux terrains modernes et aux terrains quaternaires. Dans les tourbières récentes, on trouve souvent des débris osseux appartenant à des espèces actuellement vivantes. Les tourbières anciennes contiennent des fossiles intéressants ; on y rencontre aussi

des débris humains, des colliers, des poinçons en os contemporains de l'âge de pierre.

Dans les tourbières de Danemark, on a recueilli des coquilles d'huîtres, de moules, de lithornes, débris de cuisine des peuplades de cette époque éloignée.

Les tourbières ne fournissent pas seulement des restes humains de l'âge de la pierre; elles ont encore fourni les matériaux les plus caractéristiques de l'âge du bronze. « Un atelier de fondeur de l'âge du bronze a été trouvé dans la tourbe de la Somme à 2 mètres de profondeur. On a souvent admis que cette tourbe ne s'accroît que de 3 centimètres par siècle, de sorte que cet atelier remontait à 6.600 ans. »

Dans le chapitre V M. Larbalétrier traite de la recherche et de l'exploitation des tourbières et, dans le chapitre suivant, il expose les usages industriels de la tourbe.

La tourbe ne fournit qu'un médiocre combustible; son pouvoir calorifique n'est guère que la moitié de celui de la houille, de sorte qu'il faut extraire deux tonnes de ce produit pour produire le même effet qu'une tonne de houille. Afin d'augmenter sa valeur, on l'a soumise à a compression, mais les essais entrepris jusqu'ici ne paraissent pas avoir donné des résultats satisfaisants.

En soumettant les tourbes à la distillation, on en obtient du charbon du goudron, des eaux ammoniacales et du gaz. Il parait que ce goudron et les huiles créosotées qu'il contient fournissent le meilleur spécifique connu pour l'injection et la conservation des bois. En fumigation, il fournit un désinfectant de premier ordre pour les casernes, les hôpitaux, les égouts, etc.

On a réussi à filer les tourbes fibreuses et l'on en fabrique des tissus fournissant des couvertures grossières pour les chevaux. On emploie la tourbe pour le pansement des plaies, surtout en médecine vétérinaire.

En agriculture, la tourbe a reçu de nombreux emplois. Comme engrais, elle n'a qu'une médiocre valeur, mais desséchée et pulvérisée, elle est utilisée pour l'absorption des urines et des purins. On la fait entrer avantageusement dans la stratification des fumiers et la confection des composts.

Les tourbes utilisées comme combustibles fournissent des cendres qui sont très estimées en agriculture. Ces cendres sont parfois riches en chaux associée à l'acide carbonique et à l'acide sulfurique.

Mais la tourbe, aujourd'hui, est surtout employée comme litière. Préparée pour cet usage, elle est notamment fournie par la Hollande. Comme elle possède un pouvoir d'absorption remarquable pour les

liquides, elle est bien supérieure à la paille. Elle possède, en outre, la propriété de retenir fortement l'ammoniaque liquide et gazeux. On a d'abord exprimé des doutes sur la valeur du fumier de tourbe, mais l'expérience a surabondamment démontré qu'il est supérieur au fumier pailleux.

Mais ce produit exotique, dont les cultivateurs apprécient maintenant les qualités, vient faire une concurrence bien fâcheuse à la vieille paille nationale ; aussi nos bons protectionnistes n'ont-ils pas manqué d'adjurer le gouvernement de mettre les droits d'entrée sur cette malencontreuse litière. Enfin, dans ces derniers temps, on l'a associée à la mélasse pour la faire entrer dans la nourriture du bétail.

M. Larbalétrier consacre le dernier chapitre de son livre à la mise en valeur et l'amélioration des terrains tourbeux.

Les terrains tourbeux sont riches en matières organiques, mais ils sont naturellement stériles. Leur mise en culture exige impérieusement leur dessèchement. Lorsqu'ils ont été convenablement assainis, on les soumet à l'écobuage ou bien on les met en valeur par l'application d'engrais appropriés.

Notre analyse montre que l'ouvrage de M. Larbalétrier est très complet et très documenté et nous en recommandons instamment la lecture à tous ceux qui veulent s'initier à la connaissance de la tourbe et des terrains tourbeux.

G. Fouquet.

Les aventures de Nono, par Jean Grave, 1 vol. in-18°. Paris, P. V. Stock, 1901.

Nono est un petit garçon de neuf ans, pas meilleur, pas pire que les autres, qui désire si vivement avoir un recueil illustré de contes de fées qu'il fait lui-même un conte de ce genre en rêve. Au milieu de son sommeil, Nono se réveille, ou plutôt croit se réveiller dans un pays inconnu. Il y vogue à l'aventure et rencontre un pinson qui va être la proie d'un émouchet. Nono, qui ne badine pas avec les exploiteurs du faible, tue l'émouchet d'un coup de sa badine. Continuant son chemin, il voit une mésange prête à fondre sur un carabe. Il chasse la mésange. Une abeille est sur le point de se noyer, il la sauve des eaux. Sans s'en rendre compte, il met en pratique la grande loi de solidarité universelle « qui veut que tous les êtres s'entraident les uns les autres ». Il est récompensé de sa générosité. L'abeille, le carabe, le pinson lui procurent les moyens de se désaltérer et de se désaffamer. On ne voit pas pourquoi il n'aurait pas été aussi bien persécuté par l'émouchet et la

mésange que protégé par le pinson et le carabe ; mais il ne faut pas trop approfondir la grande loi de solidarité universelle.

Faveur plus grande, la fée Solidaria lui apparaît et lui dit : Sois sans inquiétude. Je t'ai enlevé de chez tes parents, mais ils savent où je t'ai emmené. Quant à ce qui t'arrivera, à ce que tu verras, cela dépendra de toi. Je te mettrai aux prises avec les circonstances. Comme tu agiras, elles seront bonnes ou néfastes pour toi. C'est donc toi qui, en définitive, feras tes aventures, et les ornementeras par ta façon de te comporter ». Cela dit, elle le transporte dans son empire, son royaume, sa république ou sa commune qui s'appelle Autonomie.

Nono y vit et y mène la vie selon la formule du communisme anarchiste. Nourriture abondante et exquise, travail attrayant, école non moins attrayante. Voici un exemple de la manière dont on y résout les problèmes d'arithmétique : un marchand, ayant acheté tant de pièces de drap, de tant de mètres, pour la somme de tant, combien doit-il revendre le mètre pour faire un bénéfice de tant ? Ton problème est bien posé, fit Solidaria, mais il est posé selon les règles égoïstes. A ta place je dirais : « Etant donné qu'un homme a tant de pièces de drap, qu'il peut en tirer tant d'habits, à combien d'amis pourra-t-il faire plaisir en en donnant à chacun ?

Il nous semble qu'on pourrait encore le poser d'une autre façon : Combien se fera-t-il d'ennemis parmi les amis à qui il n'en donne pas ?

Tout va pour le mieux quand Nono rencontre Monnaïus, roi d'Argyrocratie et se laisse enjôler par lui, tant il est difficile à l'homme, même à l'enfant, de se contenter de ce qu'il a, fût-ce l'autonomie !

Arrivé en Argyrocratie, Nono subit de nombreuses tribulations et finit par être mis en prison comme conspirateur. Ses amis autonomiens sont en émoi. Hans, Male et un petit cochon, grand ami de Nono, dont on n'avait pas encore parlé, partent à sa recherche. Ils finissent par le découvrir dans sa prison et par le faire évader. Nono se réveille. Il n'a fait qu'un rêve. Mais il l'écrit et ce rêve vaut bien les contes de fées dont il avait tant d'envie, d'autant plus qu'il est orné d'illustrations par Alex. Charpentier, Heidbrinck, Hermann Paul, Camille Lefèvre, M. Luce, Mab, Lucien, Pissaro et Rysselberghe. On pourrait désirer une description plus approfondie du régime anarchiste communiste, puisque c'est le but avoué du conte ; mais il faut considérer que le héros est un enfant et que le conte est destiné aux enfants.

H. Bouet.

THÉORIE DE L'ORDRE, par JULES DELAFOSSE. 1 vol. in 8°. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1901.

De tous les principes proclamés avec tant de pompe et d'orgueil par la Révolution, dit M. Delafosse, la démocratie n'en a retenu qu'un : l'égalité. Elle se moque outrageusement de la liberté et n'a pas le moindre souci de la justice. Quant à la fraternité, c'est presque une ironie que d'en parler. La politique dont on l'abreuve n'est qu'une école de haine. Or, l'égalité n'est pas dans la nature. L'ordre est une harmonie : harmonie de sons et de couleurs dans le domaine de l'art; harmonie de forces dans la mécanique industrielle; harmonie de volontés dans le gouvernement des sociétés et des Etats. L'harmonie est exclusive de l'égalité. Elle met en œuvre des éléments inégaux et subordonnés, et l'accord parfait n'est que la résultante de cette subordination. « Il n'y a pas, dans l'histoire du monde, un seul exemple d'une société d'égaux. Ainsi, hiérarchisation spontanée et principe d'aristocratie par sélection, voilà le phénomène initial qu'on trouve à l'origine de toute collectivité. »

L'ordre étant hiérarchie, la monarchie est, d'après M. Delafosse, le meilleur système de gouvernement, et bien loin d'être contradictoire au progrès des idées et des mœurs, c'est aux nations les plus civilisées qu'elle convient le mieux. Cette monarchie doit être héréditaire, parce qu' « il y a, pour les sociétés comme pour les individus, un avantage immense à placer leurs destinées sous la garde d'une force qui ne change jamais, qui assure à l'existence nationale ce double bienfait sans lequel la vie des peuples n'est qu'une série d'accidents : la stabilité dans les institutions et la continuité de l'action. »

La monarchie de droit divin a eu sa raison d'être, mais elle l'a perdue chez la plupart des peuples civilisés, où le courant démocratique est irrésistible. Il faut en prendre son parti ; seulement, la monarchie peut être reconnue comme institution d'utilité publique. Il n'est donc pas impossible qu'elle revive un jour en France et ailleurs ; mais si elle se relève, le titre mystique qui l'accréditait de siècle en siècle sera forclos à jamais. Elle se relèvera, non parce qu'elle est le droit, mais parce qu'elle sera reconnue d'utilité publique. « Peut-être faut-il que les monarchies aient disparu de la surface de la terre pour que les sociétés commencent à reconnaître l'utilité et la grandeur de leur fonction. »

En attendant ce *ricorso*, il faut vivre le moins mal possible et corriger les innombrables abus qui font de l'ordre social un désordre. Dans ce but, M. Delafosse passe en revue nos principales institutions : suffrage universel, république, parlementarisme, pouvoirs exécutif et législatif, administration, enseignement public, armée, justice,

presse, etc. ; il montre les défauts qui les affectent et indique les réformes qui lui paraissent nécessaires pour les assainir.

Cette partie de la *théorie de l'ordre* est bien écrite et instructive, les lecteurs de tous les partis pourront en faire leur profit. Nous ne ferons qu'un reproche à l'auteur, c'est qu'il n'est pas toujours d'accord avec ses propres principes, que nous venons de résumer.

Ainsi, après avoir établi que la hiérarchisation doit être spontanée, ce qui suppose que les hommes sont naturellement enclins à créer un bon ordre social, M. Delafosse affirme que « la solidarité est une vertu surhumaine, par conséquent inaccessible à la collectivité des hommes. Car la nature a fait l'homme antisolidaire, c'est-à-dire individualiste forcené, foncièrement égoïste, jaloux de son propre bien ou du bien des siens, et parfaitement indifférent au sort des autres... La loi suprême qui régit les êtres, depuis l'homme jusqu'au polype, est celle qu'a formulée Darwin avec tant d'éclat : c'est le combat pour la vie, c'est-à-dire une loi d'antagonisme et non de fraternité. »

Si le combat pour la vie était la seule loi naturelle des hommes, comment la hiérarchie pourrait-elle naître spontanément parmi eux ? Par quel miracle les hommes abdiqueraient-ils l'antagonisme pour se soumettre à la hiérarchie ? C'est la religion, d'après M. Delafosse, qui produit ce miracle. C'est la doctrine évangélique qui enseigne la charité.

Charité ou solidarité, la différence n'est pas très grande, et le fait que les hommes acceptent si bénévolement les enseignements évangéliques, *solidariques et autres*, prouve que la lutte pour la vie n'est pas le seul, ni même le principal motif de leurs actes.

Cette contradiction dans les principes réagit sur beaucoup de parties du livre, et fait que la *théorie de l'ordre* manque de liaison. C'est dommage, car on y trouve de nombreuses considérations du plus grand intérêt. M. Delafosse, par exemple, ne confond pas changement et progrès, comme il arrive si souvent à d'autres sociologues. « S'il est inévitable que tout se modifie avec le temps, il n'est pas certain que tout progresse... A ce compte, le progrès ne serait qu'un accident de vieillesse... Le progrès ne devrait s'entendre que de toute évolution qui rend meilleure la condition des citoyens et de l'Etat. »

Dans son chapitre sur l'enseignement public, l'auteur montre fort bien que l'enseignement actuel produit le déclassement, engendre le fonctionnarisme, etc. ; mais il croit que ce n'est là qu'un accident, et il n'en reste pas moins partisan de l'enseignement d'Etat : « Je considère l'instruction publique comme une des obligations les plus impérieuses de la Société et de l'Etat. » Pourquoi l'instruction plutôt que la nourriture, le vêtement, le logement ? Ne voyez-vous pas que si

vous admettez l'un, la logique vous oblige à admettre les autres ? Ne reconnaissez-vous pas vous-même un peu plus loin que, ni aux Etats-Unis ni en Angleterre il n'y a d'université d'Etat; qu'il n'y a même aucune institution d'Etat qui corresponde à notre ministère de l'Instruction publique, et que rien n'en va plus mal, au contraire ?

On nous excusera de revenir si souvent sur cette question de l'enseignement officiel. C'est qu'elle est capitale. Avec un pareil système, il ne peut y avoir ni liberté de pensée et de conscience, ni, à la longue, aucune liberté. Y a-t-il au moins de l'ordre ? Comme au couvent, comme à la caserne, et finalement, comme au cimetière. Une société ne peut pas plus vivre sans liberté qu'un individu sans air. L'histoire comparée prouve que plus il y a de liberté chez un peuple, plus il y a de vitalité, et *vice versa*. Quoiqu'il y ait de très bonnes choses dans la *théorie de l'ordre*, nous engageons donc l'auteur à modifier sur ce point sa manière de voir.

H. Bouet.

Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classe, par Joseph Sarraute, 1 vol. 18°. Paris G. Jacques et Cie, 1901.

Malgré tous les efforts des unificateurs sociaux, les sectes rivales pullulent dans le monde socialiste. M. Sarraute, qui nous apprend cela ajoute : « Depuis quelque temps, cette guerre civile a redoublé d'intensité. Les vieux cadres disparaissent et la troupe des fidèles instinctivement se range en deux grands courants opposés. » Au lieu de l'unité, c'est donc la dualité. Le premier courant — le premier en date — c'est le socialisme d'opposition ; le deuxième est le socialisme de gouvernement. Le socialisme d'opposition a pour principe fondamental la lutte de classe ; il s'y borne et s'y tient sans en démordre. « C'est cette idée, ce principe de la lutte de classe, juste et d'une évidence aveuglante, qui est l'âme et la force du socialisme d'opposition et de révolution. » Le socialisme de gouvernement admet aussi la lutte de classe, cette idée étant juste et d'une évidence aveuglante, mais il la tempère par la solidarité. « Le socialisme d'opposition suppose et ne suppose que la lutte des classes. Le socialisme de gouvernement doit tenir compte, à côté de la lutte de classe, de la solidarité des classes. » Tel est le pivot de la thèse soutenue par M. Sarraute.

Mais alors, où est la différence entre le socialisme de gouvernement et le bourgeoisisme ? Le socialisme d'opposition a introduit une idée nouvelle — vraie ou fausse — dans le domaine sociologique : la lutte. Mais la solidarité est vieille comme le monde ; et, si c'est le seul élément

que le socialisme de gouvernement veut introduire dans la société, il n'a aucune raison d'être. Pour s'en assurer, il suffit de suivre M. Sarraute dans la démonstration de sa thèse.

D'accord avec Engels, l'auteur nous dit que la division de la société en classe exploitante et en classe exploitée a été la conséquence de la productivité peu développée de la société. Là où le travail ne fournit qu'une somme de produits excédant à peine ce qui est strictement nécessaire pour maintenir l'existence de tous, là où le travail par conséquent absorbe tout ou presque tout le temps de la grande majorité des individus dont se compose la société, cette société se divise nécessairement en classes.

Qui ne voit que c'est là tout juste le contre-pied du bon sens : tant que le travail ne fournit que le nécessaire de chacun, il est clair que personne ne consentira à pourvoir à l'entretien d'une classe oisive. D'ailleurs, si la société se divisait spontanément en classes, il n'y aurait pas lutte de classes : la classe travailleuse n'aurait qu'à couper les vivres à la classe oisive pour réduire celle-ci à la raison, si elle voulait s'en écarter.

La prétendue classe exploitante ne peut donc être oppressive comme on le soutient. Cela est si vrai que M. Sarraute est obligé d'en convenir. Il reconnaît que le capitalisme donne un essor formidable à la production et multiplie les forces productives ; que l'entrepreneur, attentif à tous les mouvements du marché, rétablit sans cesse un équilibre toujours dérangé entre les produits et les divers besoins ; qu'il donne ainsi une direction rationnelle à l'activité économique.

« Le capitalisme remplit une fonction essentielle, nécessaire à toute société ; il assure le fonctionnement régulier de la production qui est la base même de la vie sociale ; pour le supprimer, il faut que la classe ouvrière soit capable de prendre la responsabilité de la production sur une base égalitaire, tâche singulièrement difficile et ardue pour laquelle les mots de combat et les théories de force ne sauraient suffire. » Le capitaliste et l'entrepreneur rendent donc de réels services et ne sont pas les vampires que l'on dit : la production s'organise *da se* rationnellement. Tournez quelques feuillets, vous lirez : « La direction des forces économiques aujourd'hui livrées à tous les hasards de l'anarchie. »

Est-ce le socialisme d'opposition qui parle d'un côté et le socialisme de gouvernement de l'autre. Dans ce cas nous voyons bien l'opposition qui existe entre le capitalisme et le socialisme révolutionnaire, mais nous n'en voyons aucune avec le socialisme de gouvernement.

Si vous continuez de lire le livre de M. Sarraute, vous verrez que, dans un endroit, il affirme qu'il n'est pas vrai que l'organisation capi-

taliste entraîne nécessairement d'un côté toujours plus de richesse et de puissance, de l'autre toujours plus de misère, d'asservissement et de dégradation ; dans un autre, il soutient le contraire. Tout le livre de M. Sarraute est tissu de contradictions de ce genre, tendant à établir, sans y arriver, que le socialisme de gouvernement n'est pas un mot vide de sens. L'auteur a évidemment dû suivre cette dialectique pour ménager les socialistes; mais il y a tout lieu de croire qu'ils ne lui en sauront aucun gré, car les socialistes d'opposition se trouveront trop vigoureusement attaqués et les socialistes de gouvernement trop insuffisamment défendus. En somme, le socialisme d'opposition est celui qui promet tant qu'il ne risque rien, et le socialisme de gouvernement est celui qui ne donne pas, quand il est mis en mesure de réaliser ses promesses. Dans un cas comme dans l'autre, le socialiste est trop naïf ou trop malin.

Le socialisme en partie double de M. Sarraute n'apprendra rien aux économistes : les critiques qu'il renferme du socialisme d'opposition, c'est-à-dire du socialisme tout court, sont archi-connues d'eux; mais les socialistes, ne lisant guère les écrits des économistes, trouveront dans ce livre mille raisons de se désocialiser, si toutefois la seule force des choses ne les y amène pas.

H. Bouet.

La Libertad. (*La liberté*), par José Segundo Decoud, br. 8°. Asuncion. H. Krauss, 1901.

Les mots ont leur grandeur et leur décadence. La liberté, « liberté chérie » de la Marseillaise, ne fait plus vibrer les cœurs. Elle a été remplacée par la solidarité. Pourtant, comme le remarque M. Decoud, le perfectionnement des individus et des sociétés ne peut s'acquérir que par le libre exercice des aptitudes humaines. Il importe donc de savoir au juste ce qu'est la liberté et d'en faire le meilleur usage possible.

Il y a des gens, dit l'auteur, qui croient que la liberté est un don des gouvernements C'est une erreur complète. Les rois et les despotes peuvent accorder des privilèges, qui sont tout juste le contraire de la liberté, puisque la liberté, comme le soleil, luit pour tout le monde, tandis que le privilège ne peut profiter aux uns qu'au détriment des autres. C'est encore une erreur non moins dangereuse de croire qu'il suffit de décréter des libertés publiques pour jouir de leurs immenses bienfaits. On n'a que les libertés que l'on prend et dont on sait user. L'usage de la liberté s'apprend par la pratique. « Si l'on impose l'uniformité dans les idées, dans la politique, dans la religion, on étouffe

les sentiments les plus nobles de la nature humaine, on entrave toute initiative, toute aspiration élevée et la société se convertit en une masse informe d'êtres hypocrites, serviles, dissimulés, passifs et indifférents à tout intérêt général. Sous un pareil régime il ne peut exister ni patrie, ni nation dans la juste acception du mot. »

Nous soumettons ces réflexions aux nationalistes, aux socialistes, aux universitaires, aux catholiques, tous plus unificateurs et uniformisateurs les uns que les autres. Qu'ont-ils fait de la société jusqu'à ce jour ? Qu'en feront-ils, s'ils continuent à renchérir en unification politique, religieuse, pédagogique ? ROUXEL.

LE NOMBRE OU LE MÉRITE. LOIS CONSTITUTIONNELLES BASÉES SUR LE MÉRITE, par L. TIERSONNIER, br. 8°, Paris Guillaumin et Cie 1901.

La France, dit M. Tiersonnier, est divisée par deux systèmes complètement opposés : le *radicalisme*, qui a pour base la souveraineté du nombre, et le *libéralisme*, qui repose sur la suprématie du mérite. Nos lois constitutionnelles sont fondées sur le nombre et toutes nos autres institutions sur le mérite. Afin d'assurer la logique dans les esprits, l'unité dans les choses de l'Etat, l'accord entre les citoyens et la stabilité dans les institutions, il ne faut apporter aucun changement radical à l'organisation de l'armée, du clergé, de la magistrature et des diverses administrations, mais fonder les lois constitutionnelles sur le même principe : « Tout citoyen a le droit de prendre aux affaires publiques la part que comporte la position acquise par son mérite personnel. »

On objecte que le suffrage universel est intangible. M. Tiersonnier ne le croit pas ; il est persuadé que « la partie honnête de la nation laisserait supprimer le suffrage universel sans songer à la révolte ». D'ailleurs, il ne s'agit pas de supprimer totalement le suffrage universel, mais seulement de ne lui demander que ce qu'il peut donner. Tout citoyen faisant partie d'une commune, dit l'auteur, est assez intelligent pour être admis à nommer le conseil municipal ; car il s'agit d'affaires et d'hommes que tous connaissent. Les conseillers généraux sont encore assez connus dans leurs cantons pour être élus par le suffrage universel. Tous les citoyens prendraient ainsi aux affaires publiques la part que comportent leur intelligence et leur mérite. Au delà des affaires départementales, M. Tiersonnier indique un mode de nomination que nous ne pouvons résumer ici ; nous avons seulement voulu donner un aperçu de ses idées fondamentales, afin que les réviseurs de constitutions s'en inspirent, s'il y a lieu. ROUXEL.

SOCIALISME, COMMUNISME ET COLLECTIVISME. *Aperçu de l'histoire et des doctrines jusqu'à nos jours*, par EUGÈNE d'EICHTHAL, 1 vol. 18°. Paris, Guillaume et Compagnie. 1901. 2e édition.

Ce livre est une nouvelle édition d'un petit volume publié en 1891 sous le titre : *socialisme, communisme et collectivisme.* L'auteur y a introduit les modifications et les additions que nécessitaient les faits et les travaux qui se sont produits dans ces dernières années. La partie historique se borne naturellement aux lignes générales, car il faudrait plusieurs volumes pour faire une histoire quelque peu détaillée du socialisme, et, d'ailleurs, le but principal de M. d'Eichtal est moins de faire l'histoire du socialisme que de montrer les changements qui se sont introduits dans la doctrine et dans la tactique.

Les événements qui se sont passés depuis dix ans n'ont pas été de nature à modifier les conclusions de l'auteur. Pour lui, le socialisme n'est ni une science ni un art ; il est une critique, parfois une attaque violente, et il est une aspiration ; aspiration semant des idées fausses et des espérances chimériques que des quêteurs de popularité transforment en sources d'agitation, ou des législateurs mal avisés en projets de lois funestes pour le budget et pour l'activité industrielle.

Malgré la compression des gouvernements — peut-être, en partie, à cause de cette compression, — le socialisme a fait des recrues dans les rangs élevés de la hiérarchie sociale, parmi les représentants d'institutions que l'on considérait comme la sauvegarde de l'ordre existant, notamment des Eglises établies. « Des prélats, des évêques, des pasteurs protestants ont été très loin dans leurs protestations contre le capitalisme. » M. d'Eichthal aurait pu ajouter que le socialisme n'a pas fait moins de recrues dans le corps universitaire.

Néanmoins, on ne peut pas dire que, dans le domaine des faits, le socialisme ait triomphé de la doctrine de la liberté : « Celle-ci, bien qu'elle ait laissé subsister beaucoup de misères et de plaies sociales, compte en somme à son actif les prodiges de civilisation et de création industrielle dont nous jouissons depuis un siècle. »

D'autre part, on peut dire que, si le socialisme a gagné en étendue, il a perdu en intensité. Il semble que l'esprit révolutionnaire s'est atténué en se diluant. L'expérience et les critiques des libéraux produisent peu à peu la lumière dans les cœurs généreux servis par une science insuffisante qui embrassent le socialisme. Il y a donc lieu d'espérer que la révolution sociale se résoudra en évolution.

M. d'Eichtal espère que l'expérience du collectivisme ne se fera pas ou du moins qu'elle n'aura lieu que sur une petite échelle : « Peut-être une expérience, même restreinte, et le sens de la responsabilité

éclaireront-ils la fraction relativement modérée du socialisme sur ses plus graves erreurs avant qu'elles ne soient devenues irrémédiables par une application trop générale qui serait la ruine de l'Etat. » M. d'Eichthal compte beaucoup sur l'association pourra mener les socialistes dans la bonne voie. Il s'agit, bien entendu, de l'association libre, et non réglementée telle qu'on travaille à la faire.

Rouxel.

Des principes sociologiques de la criminologie, par Raoul de la Grasserie, avec une préface, par C. Lombroso, 1 vol. in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1901.

Bien des savants, dit M. Lombroso dans la préface de ce livre, ont cru faire œuvre patriotique et méritoire en barrant l'entrée de leur pays à toute œuvre nouvelle ne portant pas la marque française, et lorsque par la seule force de la vérité elle arrivait quand même à se faire une route, on la combattait avec une sorte de férocité, et cela, non par conviction scientifique, mais uniquement par fanatisme patriotique.

Les savants de ce genre ont évidemment tort ; mais il est moins dangereux pour une œuvre nouvelle d'être combattue avec férocité qu'étouffée dans le silence ; il est peut-être encore plus mauvais qu'elle soit embrassée, par les mêmes savants, avec trop de précipitation et d'enthousiasme ; car, de ce qu'une idée est nouvelle, il ne s'en suit pas nécessairement qu'elle soit juste et bonne. Tout ce qu'on peut demander en cette matière, c'est la bonne loi et l'apatriotisme.

La bonne foi, M. de la Grasserie en fait preuve dans ces principes ociologiques de la criminologie ; il admet beaucoup d'idées de son préfacier, mais ce n'est pas sans les avoir soumises à l'examen ; il en rejette aussi quelques-unes qui ne lui paraissent pas suffisamment démontrées.

Les principes du droit criminel ont subi dans la seconde moitié du XIXe siècle une transformation considérable. En consultant les diverses législations existantes, dit M. de la Grasserie, les pénalités par elles édictées, l'effet de ces pénalités sur la criminalité générale, on fut frappé de ce résultat que, soit que les peines fussent rendues plus sévères, soit qu'elles se fussent adoucies, suivant les temps et les lieux, leur influence était presque nulle, le nombre des crimes et des délits n'en était ni diminué ni augmenté, et cependant le but essentiel de toute loi pénale est de rendre le crime moins fréquent, de convertir le criminel, d'atténuer ou de faire disparaître le danger social.

La criminalité paraissant indépendante de la pénalité, on s'est de-

mandé si le crime n'était pas la résultante d'un état particulier physiologique, intellectuel ou moral du criminel. Le criminel fut considéré comme un anormal, commettant le crime sans intérêt et sans remords, obéissant à son hérédité. « Entre le crime inné et la folie la cloison était mince ; on a essayé de l'établir ; en fin de compte, on constata qu'un degré élevé de criminalité n'était que la folie morale, celle qui porte non plus sur l'intelligence, mais sur la volition ».

La criminalité devient ainsi une maladie de la volonté et il ne s'agit plus de punir le coupable, mais de le guérir et,en attendant, de l'éliminer, de le mettre dans l'impossibilité de nuire. « Ce n'est pas du crime commis que l'on peut guérir le criminel, mais de la criminalité qui a causé ce crime,de son potentiel de crimes, de même qu'on ne guérit pas le malade d'une crise seulement, mais de la maladie totale ».

Il ne nous appartient pas de développer ces principes de la nouvelle école, que nous ne faisons que résumer très sommairement ; l'auteur s'acquitte de cette tâche, — je ne dirai pas parfaitement, car il reste encore bien des lacunes dans cette théorie, — mais de son mieux. Il serait difficile aussi de choisir les meilleurs endroits de l'ouvrage; celui qui attirera peut-être le plus l'attention des lecteurs et qui leur suggérera le plus de réflexions philosophiques, nous paraît être le dernier chapitre : *de la fonction sociale du crime et de la peine, et de leur utilisation.*

Il a été publié un ouvrage en deux volumes sur l'*art de rendre les révolutions utiles* [1]. Ce chapitre, comme on le voit par le titre, va plus loin, il traite de l'art de rendre tous les crimes utiles.

Le crime, dit M. de la Grasserie, n'est dans le corps social entier qu'une fonction physiologique inférieure, semblable à celle des sécrétions et des excrétions dans le corps humain. Il s'amasse dans tous les organismes des humeurs mauvaises qui doivent avoir leur issue et certaines maladies, lorsqu'elles se déclarent, sont utiles en ce qu'elles font aboutir un état général morbide et permettent d'y porter remède.

Cela n'est pas seulement vrai du crime individuel, mais du crime national : tyrannie, révolution, guerre civile, et du crime international : guerre.

Il y a sans doute un peu d'exagération dans cette thèse, mais il y a aussi une part de vérité. La tyrannie d'un ou de quelques-uns, par exemple, n'est faite que de la bêtise et de la lâcheté de tous les autres.

Au point de vue individuel, ce que nous devons retenir c'est que, s'il est très difficile d'établir la culpabilité de quelqu'un, si le crime dépend, non absolument mais dans une large mesure, de l'état physiolo-

---

[1] A Paris, chez Marandon, an X. 1801.

gique, intellectuel ou volitif du sujet, l'indulgence est toujours de mise et il reste toujours vrai que c'est à celui qui est sans défauts de jeter la première pierre au criminel.

ROUXEL.

La question des trusts, par Paul Duchaine, br. 8° Bruxelles, Ad. Mertens, 1900.

Il paraît que le microbe du trust a trouvé aux Etats-Unis un bouillon de culture bien préparé, car il y pullule à merveille. De 1870 à 1894 on compte 572 trusts. Leur nombre se développe ensuite extraordinairement, surtout pendant ces deux dernières années. En 1898 se sont formés des trusts disposant de 1 milliard de dollars de capital. Pendant le premier semestre de 1899, il s'est formé 196 combinaisons ayant 3 201 millions de dollars de capital. Depuis janvier 1900, il s'en est fondé 18 au capital de 6.590 millions de dollars. Et l'on ne compte pas les « ententes amicales », les trusts occultes. Une telle situation a inquiété l'Union syndicale de Bruxelles et cette association a mis à son ordre du jour l'étude de ce phénomène économique. M. Duchaine a fait le rapport que nous avons sous les yeux et dans lequel il expose brièvement, mais avec clarté et impartialité, l'état de la question. Le progrès des trusts est-il le produit nécessaire de l'évolution sociale, ou n'est-ce qu'un simple accident économique? Dans le premier cas, il n'y a rien à faire contre ; dans le second, on peut le combattre et il ne s'agit que de trouver des armes convenables. Il s'agit donc de remonter aux causes générales et locales du développement des trusts, et, celles-ci une fois dégagées, d'y remédier.

M. Duchaine estime, et il n'est pas seul de son avis, que la principale de ces causes est le protectionnisme. Le monopole des trusts, dit-il, ne réussit que là où le régime de la protection est poussé à l'excès, où les droits douaniers sont complètement prohibitifs. C'est ce qui s'est passé aux Etats-Unis. Un tarif prohibitif y a été instauré. Sans crainte de la concurrence étrangère, la concurrence intérieure s'y est développée d'une façon si intense, les maux en résultant ont été si grands qu'il n'a fallu que peu de temps pour amener l'éclosion d'un nombre considérable de trusts. La même observation a pu se faire en Prusse. Ce n'est que depuis l'établissement du régime protectionniste que les Kartels s'y sont développés.

S'il en est ainsi, si les trusts ne peuvent naître et vivre qu'à l'abri de la protection, le remède est bien simple : il suffit d'abaisser ou mieux encore de supprimer les droits d'entrée sur les produits

ainsi monopolisés, pour que les consommateurs puissent tirer ces produits du dehors et que le trust soit réduit à l'impuissance. En un mot, il suffit de s'ôter la maladie protectionniste qu'on s'est donnée pour voir du même coup disparaître sa manifestation secondaire, le trust. On le peut sans aucun danger ni même inconvénient, puisque les trusts émettent la prétention de régulariser, de restreindre une production surabondante ; or, il n'y a de raisons de protéger, — si toutefois il y en a — que les industries dont la production est insuffisante.

M. Duchaine indique deux ou trois autres causes secondaires des trusts. Mais, en y regardant de près, on verrait qu'en dernière analyse ces causes peuvent être ramenées au protectionnisme, ou, ce qui revient au même indirectement, à l'absence de liberté d'association, qui paralyse les consommateurs dans leur lutte contre les producteurs-monopoleurs. Dans tous les cas, puisqu'il est certain que la protection est la principale cause et que les industries entrustées n'ont pas besoin de protection, supprimons toujours ce régime et nous verrons ensuite plus clairement quelles sont les autres causes des trusts, s'il en reste.

Pour prouver que d'autres causes interviennent dans la formation des trusts, on objecte que les pays de libre-échange, comme l'Angleterre, ne sont pas absolument à l'abri des *combines*. Pour résoudre cette antinomie apparente, il suffit de considérer que la protection ayant pour résultat final d'engendrer la surproduction dans les pays protecteurs, cette surproduction fait sentir ses effets dans les pays libre-échangistes, grâce à la facilité des communications. Il est donc naturel que ceux-ci cherchent aussi à limiter la production ; mais ceci est la conséquence de cela, l'exception confirme la règle. Si je ne craignais d'être trop long, je citerais aussi la page où M. Duchaine montre que la liberté absolue dont jouissent les Belges en matière d'association ne suscite aucune plainte. Je me borne à y renvoyer les lecteurs et à souhaiter, sans l'espérer, que la règlementation préparée par nos législateurs donne les mêmes résultats.

ROUXEL.

IL CAPITALISMO E LA SCIENZA (*Le capitalisme et la science*), par ACHILLE LORIA, 1 vol. in-8°. Torino, Fratelli Bocca, 1901.

La théorie économique de M. Loria a rencontré des adversaires, elle a été « couronnée d'épines par le misonéisme ». L'auteur entreprend de la défendre dans le présent volume. Nous ne voyons pas bien claire-

ment quel rapport il y a entre ces *études et polémiques* et le titre de l'ouvrage. Il est probable que *la science*, c'est la théorie de M. Loria et que *le capitalisme*, c'est la ou les doctrines adverses.

On connaît la théorie de M. Loria : l'existence ou non de la terre libre a une influence décisive sur l'organisme économique. Primitivement, la terre était libre et tout allait bien; mais le progrès de la population a permis à quelques-uns de s'en emparer, de la monopoliser. Les propriétaires ont pu ainsi vivre aux dépens des non propriétaires et le monopole de la terre a permis aux capitalistes et aux entrepreneurs d'imiter les propriétaires, d'exploiter les ouvriers urbains comme ceux-ci exploitent les travailleurs ruraux.

Mais, après le pessimisme, l'optimisme, la terre redeviendra libre par une nécessité irrésistible; on introduira alors le droit à « l'unité foncière » et au « salaire territorial », et tout ira de nouveau pour le mieux.

On a objecté à M. Loria que la terre sans capital est une bouteille sans vin; que les ouvriers des villes n'ont aucune envie de s'établir à la campagne, bien loin de là, les ouvriers ruraux n'aspirent qu'à se jeter dans les villes, etc. M. Loria répond de son mieux à ces critiques et à beaucoup d'autres. Quand il ne trouve pas de meilleures réponses, il appelle ses adversaires des « momies parfumées dont le sourire livide attriste et glace ceux qui s'intéressent à la littérature économique française ».

Quant à nous, nous ne voyons pas comment le progrès de la population a pu déterminer le monopole des terres. Le contraire nous paraîtrait plus naturel : tant que la population était peu dense, il importait peu que les marquis de Carabas disent : toutes ces terres sont à moi, et encore celles-ci, et celles-là. Mais, la population devenant plus dense, comment le petit nombre a-t-il pu exclure le grand nombre de la terre et se l'approprier? Est-ce ignorance de la part de la masse? C'est invraisemblable, il ne faut pas beaucoup de science pour voir clair dans des questions d'intérêt si immédiat. En tout cas, l'expérience aurait vite éclairé les intéressés. Est-ce lâcheté? Ce n'est pas plus probable. Dans ce cas, il faudrait relever le courage du grand nombre et non l'endormir en lui disant que la terre redeviendra libre d'elle-même, « par une nécessité irrésistible. »

N'y a-t-il pas des pays où la terre est libre, c'est-à-dire où, dans un délai de quelques années, le propriétaire perd ses droits, s'il n'en a pas usé? Les conditions sociales y sont-elles meilleures, les ouvriers ruraux et urbains y sont-ils mieux rétribués qu'en Angleterre, par exemple, où le monopole existe sur une très grande échelle? La terre appropriée n'est donc pas l'unique, ni même la principale cause des maux

sociaux. Je m'arrête, non faute de matière, mais de peur d'être traité de momie parfumée, ce qui me chagrinerait profondément.

ROUXEL.

L'ITALIA E L'ORIENTE. STUDI DI POLITICA COMMERCIALE (*L'Italie et l'Orient Etudes de politique commerciale*), par ANTONIO PESO. 1 vol. 8°. Torino, Unione tipografico-éditrice, 1900.

Cet ouvrage, primé par l'Institut royal de sciences, lettres et arts de Venise, ne traite pas seulement de l'Extrême-Orient, comme on pourrait le croire, étant donné le courant actuel de l'opinion publique, mais de tous les pays orientaux proprement dits : Levant, Afrique Orientale, Inde, Chine, Japon, Australie. C'est une sorte d'histoire du commerce de l'Europe, et particulièrement de l'Italie, avec tous ces pays. L'ouvertnre du canal de Suez a été l'événement capital qui a accéléré le progrès du commerce de l'Europe avec l'Asie. M. Teso montre que ce canal existait dans l'antiquité. Il attribue sa destruction, ou du moins son ensablement aux barbares. Les barbares ont bon dos : quels crimes n'ont-ils pas commis contre la civilisation ? Mais quelles preuves a-t-on données de ces méfaits ? Quoi qu'il en soit, M. Teso dit lui-même que les navires passaient encore dans ce canal durant les premiers temps de l'Islamisme. Or, les invasions barbares étaient depuis longtemps terminées à cette époque.

On a cru d'abord, lors du percement du nouveau canal, qu'il profiterait surtout aux peuples méditerranéens : Italiens, Grecs, Autrichiens, etc. L'expérience a démenti cette prédiction, comme le prouvent les chiffres donnés par M. Teso des progrès du commerce et de la navigation de tous les pays européens depuis l'ouverture de cette voie. Ceux qui en ont profité le plus sont ceux qui, par les perfectionnements de leur industrie, de leur commerce, de leur marine marchande, étaient les plus aptes à dominer le marché universel.

En 1875, le mouvement du canal était : pour la Grande Bretagne : 1.061 navires de 1.476.775 tonneaux ; pour l'Allemagne, 35 de 32.209 ; pour l'Italie, 57 de 58.034.

En 1899 les chiffres respectifs ont été : 2.310 navires de 6.586 311 tonneaux pour l'Angleterre ; 387 de 1.070.767 pour l'Allemagne ; 69 de 132.765 pour l'Italie. Nous renvoyons au livre pour les chiffres des autres pays ; nous avons seulement voulu montrer que les plus mal placés en ont tiré le meilleur parti. M. Teso indique plusieurs causes qui ont entravé l'essor de l'Italie dans cette direction. Il néglige de parler de la triple alliance, qui n'est pourtant pas des moindres.

M. Teso est partisan non seulement de la colonisation. mais de la politique coloniale. Il croit que l'Etat doit diriger l'émigration et protéger les émigrés ; il est convaincu que les colonies sont favorables à l'emploi et au bien-être des déshérités, — la question serait de savoir s'il s'agit des deshérités d'emplois officiels ou des travailleurs effectifs — il demande que l'Etat organise le crédit à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux colonies, etc. Mais il veut aussi que l'on diminue les charges fiscales et que l'on travaille à l'amélioration économique, rurale et intellectuelle des classes ouvrières.

Le difficile est de concilier ces deux ordres d'idées.

ROUXEB.

IL PROFITTO (*Le Profit*), par ETEOCLE LORINI, 1 vol. in-8°, Roma, E. Loescher et C° 1901.

M. Lorini nous donne un très sage conseil dans la conclusion de son étude sur le profit : « Ce serait un crime de lèse-humanité, dit-il, que de démolir le présent, sans savoir avec sereine conscience ce que l'on pourrait lui substituer de plus utile et de plus fécond. » Mais je ne sais pas trop si, mis au pied du mur, il arriverait à mettre son précepte en pratique. On en jugera d'après l'analyse — ou mieux encore d'après la lecture — de son système, car c'est bien à un système que nous avons affaire. Dans un premier chapitre sur *quelques pretendues hypothèses fondamentales*, l'auteur critique le principe édonistique ; il observe que l'édoniste parfait n'existe pas et n'existera jamais ; ce qui sera vrai tant que l'homme ne sera pas infaillible. L'édonisme peut nous enseigner ce qui devrait être ; mais ce qui doit être est souvent fort éloigné de ce qui est. Ce début nous faisait bien augurer des chapitres suivants, mais nous avons été vite désillusionné. M. Lorini prétend suivre la méthode inductive, mais c'est un genre d'induction qui n'est pas très répandu. Voici, d'après notre auteur, l'évolution que suit l'industrie et par conséquent le profit qu'elle donne :

A l'origine, quand il n'y a pas de capital ou que chacun est son propre capitaliste, il n'y a pas de profit. Le profit commence à paraître dans la petite industrie, il s'accroit dans la moyenne et encore plus dans la grande industrie, que M. Lorini appelle capitalistique. Cette étape n'est pas la dernière : l'industrie capitaliste a besoin de contremaitres, puis de gérants, de directeurs, d'agents généraux. Ces chefs d'industrie finissent par s'émanciper du capital, par supplanter le capitaliste, par devenir « entrepreneurs ».

A mesure que cette évolution se produit, l'élément « profit » prend

de l'extension aux dépens des autres. Le capitaliste ne prélevait sur le produit total que le *Profit net*; l'entrepreneur prend en plus le *Fruit net*. Ce fruit net est prélevé sur le consommateur qui est trompé par l'entrepreneur sur la qualité des matières premières et de la fabrication, sur l'ouvrier qui est à la discrétion de l'entrepreneur, sur le capital même qui a fait éclore ce serpent dans son sein. Bref, l'entrepreneur est le souverain maître de toute la société. De cette façon, l'organisation industrielle va toujours empirant. Le système capitaliste était déjà mauvais; le système de la grande entreprise moderne vaut encore moins.

La dialectique marxiste, qui consiste dans la critique du capitalisme, n'est donc plus de saison et doit être abandonnée ; c'est la grande entreprise qu'il faut maintenant critiquer et réformer; c'est l'entrepreneur qui usurpe arbitrairement la plus grosse part dans la distribution de la richesse, au détriment des autres facteurs, y compris le capital.

Telle est la thèse soutenue par M. Lorini. Pour résoudre la question du profit, il s'agit donc de se débarrasser de l'entrepreneur. Mais le moyen ? Par qui le remplacer? M. Lorini ne l'indique pas bien clairement; il a sans doute craint de commettre un crime de lèse-humanité. Heureusement qu'il n'y a pas besoin de rien chercher, car l'entrepreneur a sa raison d'être aussi bien que le capitaliste, aussi bien que le travailleur manuel.

En effet, si le système de la grande entreprise n'était pas profitable au travail et au capital aussi bien qu'à l'entrepreneur, l'humanité reviendrait au système capitaliste, supposé qu'elle en fût sortie; si le système capitaliste n'était pas aussi profitable au travailleur qu'au capitaliste, on ne serait jamais sorti du système d'indivision du travail, ou l'on y rentrerait. La thèse de M. Lorini revient à dire que le progrès est un recul. Il se jette dans l'excès opposé des édonistes : ceux-ci supposent l'homme infaillible dans tous les actes de sa vie économique, M. Lorini le suppose d'une stupidité absolue et irrémédiable. Marx avait fait un grand pas dans la voie de l'erreur en attaquant le capitalisme ; M. Lorini en fait un de plus et voilà tout.

ROUXEL.

L'ETHIQUE. CONSTITUTION DE L'ETHIQUE. *Quatrième essai sur la morale considérée comme sociologie élémentaire*, par E. DE ROBERTY, 1 vol. 18°. Félix Alcan, 1900.

M. de Roberty considère la morale comme une sociologie élémentaire. C'est, en effet, dans les traités de morale que les premiers éléments de sociologie ont été posés; la sociologie est sortie de la morale,

comme la philosophie de la religion. Ce sont des professeurs de morale qui ont tiré l'économie politique — la principale branche, pour ne pas dire le tronc de la sociologie — de la morale.

Ce quatrième essai sur l'éthique débute par une introduction critique du positivisme. L'auteur traite ensuite de la série psycho-sociale, de l'échelle des *facteurs* et corrélativement des *valeurs* surorganiques. Puis viennent les rapports de la morale avec les autres sciences et ses rapports avec la philosophie. Tout ceci est passablement abstrait, mais sera suivi d'un cinquième essai : *La morale. l'art et la conduite humaine*, qui promet d'être plus consistant.

Dans sa série psycho-sociale, M. de Roberty soutient que le fait mental dérive du fait social et non l'inverse. La socialité, dit-il, n'est pas le produit ou le simple reflet de la raison ou du savoir des hommes : elle en est la source authentique. La sociologie est le portique de l'idéologie, la société est à la fois le creuset où s'élaborent nos idées et le vaste champ où elles s'appliquent.

Ces assertions sont soutenables à la condition que l'on définisse bien les mots, ce à quoi l'auteur ne songe pas assez. « C'est le fait social qui fait surgir, qui suscite le fait mental. La socialité est la source de la raison. » Cela peut-être vrai ou faux suivant que l'on considère la société comme la cause occasionnelle ou comme la cause efficiente du fait exprimé, suivant que l'on fait de la société le terrain ou la graine de la raison, de la mentalité.

L'échelle des facteurs surorganiques est composée de quatre grands degrés qui sont : la science, la philosophie, l'art et le travail. La philosophie, dit l'auteur, est le résultat infaillible et immédiat du savoir, comme l'art est le résultat inévitable et direct de la philosophie, et comme l'action est le résultat nécessaire, en premier lieu, de l'art, en second lieu, de la philosophie et en troisième lieu seulement du savoir. Je reproduis cette échelle, parce qu'elle paraît être l'axe de la constitution de l'éthique.

Incidemment, M. de Roberty parle du socialisme, mais d'une façon trop vague pour qu'on puisse approuver, critiquer ou même exposer son opinion. « Le socialisme, dit-il, est entièrement dirigé contre les erreurs les plus certaines de la vieille économie sociale, basées elles-mêmes sur les formidables bévues des sciences du droit. » Mais l'auteur ne dit pas quelles sont ces erreurs de la vieille économie. Elles ne peuvent pourtant être les mêmes que celles des sciences du droit, puisque sur une multitude de points l'économie a toujours combattu le droit.

ROUXEL.

L'Ambassade du prince Louis de Rohan a la cour de Vienne, 1771-1774. — Notes écrites par un gentilhomme, officier supérieur attaché au Prince Louis de Rohan, ambassadeur du roi et publiées par son arrière-petit-fils le baron Zorn de Bulach. 1 vol. 8°, Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1901.

Les notes du baron Antoine-Joseph Zorn de Bulach se ressentent un peu du temps où elles ont été écrites et où la guerre était la principale affaire. L'auteur ne passe jamais dans une ville sans dire si elle est fortifiée et comment, si elle a une garnison et de quoi elle se compose. Mais à part ces renseignements, qui n'ont pas grande utilité pour nous, on en trouve d'autres qui n'ont rien perdu de leur intérêt : Sur le cérémonial des cours visitées par l'Ambassadeur, dont le baron Zorn de Bulach était le grand écuyer ; sur le monde ecclésiastique et laïque, sur les mœurs des pays parcourus et même, ce qui nous intéresse plus directement, sur leur agriculture, leur commerce et leur industrie.

Nous apprenons ainsi que la plupart des Hongrois prétendaient être nobles et que, pour marque de distinction, ils portaient des bottes jaunes et des éperons. Toutefois, comme la noblesse ne remplit pas l'estomac, « il n'est pas rare de voir un noble labourer; mais il se distingue par ses bottes jaunes. » Il n'est pas non plus extraordinaire que des Hongrois nobles travaillent dans des études comme clercs.

Malgré les obstacles qu'il rencontrait, l'esprit d'invention se donnait déjà carrière au siècle dernier. M. de Bulach parle de deux machines à pétrir la pâte qu'il a vu expérimenter. L'une pouvait faire de demi-heure en demi-heure la ration de 400 hommes ; dans l'autre, on a trouvé que l'eau et la farine ne se mêlaient pas aussi bien dans le centre que dans les extrémités et que le pain, devenant plus doux, ne levait pas si bien que celui fait à la main.

La grande industrie était plus développée qu'on se l'imagine généralement. A Schwechat, près de Vienne, une manufacture de toile de coton peint qui ne perd point la couleur même au lavage produit 50.000 pièces par an. Une autre à Ebersdorf occupe 4 à 500 ouvriers. A Iglau, petite ville de Moravie, il y a 200 métiers de draps de toutes les couleurs. « Mais cette manufacture est en forte décadence à cause des forts droits de douane qu'elle doit payer même dans le royaume. Une autre raison encore est que, quand des marchands font une commande de pièces de drap, ils ne peuvent souvent les avoir pour le temps fixé à cause des livraisons militaires commandées quelquefois subitement. On est alors obligé de suspendre les autres commandes pour expédier celles-ci ; ce qui fait que les marchands s'adressent autre part. »

A Augsbourg il y a aussi une manufacture de toiles peintes de toutes

les sortes, depuis la moindre qualité jusqu'à celle imitant les perles des Indes. Il y en a de dorées, dont la pièce suffit pour faire une robe de femme et coûte 100 florins d'empire. 4 à 5.000 personnes se nourrissent de cette fabrique.

A deux lieues de Tabor, une mine fournit de l'argent et du plomb. La veine a tout au plus 8 pouces de circonférence, 300 ouvriers y travaillent. Freiberg, en Saxe, est remarquable par la quantité de mines qui se trouvent dans ses environs. On en compte d'ouvertes jusqu'à 150. Il y réside une Chambre pour veiller aux exploitations particulières. « 4.500 personnes y sont encore employées en ce moment. Mais avant la guerre plus de 6.000 y travaillaient... Une Académie enseigne la manière et la science de reconnaître les mines et leur richesse. » Cette Académie est dirigée par un M. Carpentier, qui pourrait bien être d'origine française. L'auteur a également visité une fonderie construite par des Français, les trois frères Poitevin.

A côté de ce mouvement industriel existe la douane, et à côté de la douane, la contrebande, qui se pratique sur une grande échelle. Un paysan dit à l'Empereur : « Si Votre Majesté faisait doubler les postes, mettre un poteau à chaque arbre, encore ferions-nous la contrebande. » La douane, d'ailleurs, rapporte peu. « Moyennant une petite pièce, les douaniers sont très honnêtes et point sévères du tout. »

Quoiqu'écrits sans prétentions littéraires, les *notes* du baron Zorn de Bulach renferment une foule de détails intéressants sur l'Autriche, la Hongrie, la Savoie, la Bohème, etc. Il eût été regrettable que ces documents restassent ensevelis dans les archives de la famille.

Rouxel.

Les grandes routes des peuples. Essai de géographie sociale. Comment la route crée le type social. Les routes de l'antiquité, par Edmond Demolins, 1 vol. in-8°. Paris, Firmin-Didot et Cie.

Le problème dont nous exposons la solution, dit M. Demolins dans sa *Préface*, peut être formulé en ces termes : Il existe à la surface du globe terrestre une infinie variété de populations. Quelle est la cause qui a créé cette variété ?

En général, on répond : c'est la race. Mais la race n'explique rien, car il reste à rechercher ce qui a produit la diversité des races. La race n'est pas une cause, c'est une conséquence.

La cause première et décisive de la diversité des peuples et de la diversité des races, c'est la route que les peuples ont suivie. C'est la route qui crée la race et qui crée le type social.

Insensiblement et fatalement, les routes ont façonné ou le type tartare-mongol, ou le type lapon-esquimau, ou le type peau-rouge, ou le type indien, ou le type nègre. Il n'y a pas à protester contre cela; on va bien voir qu'on est en présence de la loi la mieux établie.

Insensiblement et fatalement les routes ont façonné soit le type arabe, soit le type assyrien et égyptien, soit les types mède, perse, chinois, japonais ou hindou. Toujours la route a mis sur l'homme son empreinte fatale et rigoureusement exacte. La diversité des routes explique seule la diversité des peuples et ce que l'on appelle trop commodément le génie national de chacun d'eux.

On voit que M. Demolins est sûr de son affaire. Il ne *propose* pas *une* solution au problème de la variété des peuples, il *expose la* solution : C'est la route qui crée la race et qui crée le type social. « Il n'y a pas à protester contre cela! » Il n'est pas question de savoir *si* la route a créé le type social, cela est évident de soi, paraît-il, — quoique cela n'ait peut-être jamais été discuté. Il ne s'agit même pas de *chercher comment* la route crée le type social. Ne prenez pas cette peine : c'est trouvé. Lisez seulement le livre de M. Demolins, ou, mieux encore, croyez-le sur parole.

Nous convenons volontiers qu'il n'y a pas à protester contre une pareille théorie ; mais n'y a-t-il pas lieu de contester? Je ne demanderai pas : Qu'est-ce, d'abord, qu'un type social ou une race, mais simplement qu'est-ce qu'une route. M. Demolins ne nous le dit pas : il s'en rapporte à notre intelligence. Admettons donc avec le vulgaire que la route est ce qui conduit d'un point à un autre.

Cela étant, la route ne doit avoir que très peu d'influence sur la création des types sociaux, comparativement à ce qu'on appelle le milieu, le lieu où séjournent les types et les races. Nous voulons bien croire qu'il suffirait d'aller de France en Tartarie pour devenir pasteur, mais à condition de rester en Tartarie et non de faire seulement le voyage.

M. Demolins nous assure que la route modifie la forme et la nature du travail et, par suite, le type social et la race. Mais la route ne fait travailler que les jambes, si toutefois on ne la fait pas à cheval, en voiture ou en sleeping-car. Comment donc pourrait-elle changer la forme et la nature du travail, qui se fait avec les mains?

Non seulement nous ne voyons pas comment la route a pu *créer* le type social, mais nous sommes forcés de reconnaître qu'elle n'exerce qu'une influence infinitésimale sur sa formation, comparativement au milieu où un peuple séjourne.

Aussi, quand M. Demolins en vient aux faits, quand il décrit la formation — la création, s'il y tient — des types sociaux, c'est au *milieu*

qu'il attribue tous les effets que la préface attribue à la route ; si bien qu'on serait tenté de croire qu'il n'a substitué le mot *route* au mot *milieu* que pour « épater » les lecteurs. C'est donc en réalité le milieu qui exerce cette action « insensible, fatale et rigoureusement exacte » que l'auteur reporte sur la route.

Nous ne dirons rien de ce fatalisme dans lequel M. Demolins paraît se complaire de plus en plus. Tout le monde sait que les hommes s'adaptent au milieu, mais s'adaptent aussi le milieu. Ils ne subissent pas passivement les influences extérieures. Cela est si élémentaire, qu'on est vraiment étonné de voir des gens instruits et intelligents persister à soutenir le contraire. M. Demolins ne nous donne donc pas, comme il le croit, « une nouvelle explication du monde. » Cette explication, fût-elle nouvelle et rigoureusement exacte, n'aurait pas la grande influence qu'il lui attribue sur la conception que nous nous faisons de la géographie et surtout de l'histoire. L'histoire, dit-il, devient ainsi vraiment « le guide et la maîtresse de la vie ».

Si l'histoire est la création fatale de la route ou du milieu, comment pourrait-elle être le guide et la maîtresse de la vie?

Il est très regrettable que M. Demolins se laisse ainsi entraîner de plus en plus sur la pente glissante de l'esprit de système. Sans cela, son livre serait un très bon essai de géographie sociale. Les peuples dont il décrit l'industrie et les mœurs, il les a étudiés attentivement et patiemment. Il nous donne sur eux une multitude de renseignements du plus haut intérêt. Mais la *route* n'est pour rien dans cette affaire et l'influence du milieu même y tient une trop grande place.

Cet ouvrage, dit l'auteur, doit servir de base à l'enseignement de la géographie et de l'histoire à l'*Ecole des Roches*. S'il en est ainsi, l'*Education nouvelle* ne sera ni moins dogmatique, ni moins métaphysique, — dans le mauvais sens du mot, — que l'éducation ancienne. Encore une réforme scolaire manquée.

Rouxel.

Significacion del seguro sobre la vida humana (*Signification de l'assurance sur la vie humaine*), par Arnoldo Larrabure, préface de Miguel de Unamuno, 1 vol., in-8° Salamanca, Fr. Nunez, 1901.

L'auteur de cet ouvrage est un homme expérimenté, qui a pratiqué longtemps l'assurance et qui est arrivé à la théorie par la pratique. C'est la voie la plus sûre à suivre pour ne pas s'égarer dans les utopies.

Ce qui différencie l'homme de l'animal, dit M. Larrabure, c'est que celui-ci s'accommode au milieu dans lequel il vit, tandis que l'homme

modifie ce milieu pour l'approprier à ses besoins; il est producteur. L'homme fait son milieu, l'animal se fait au milieu. La prévoyance est donc la caractéristique de l'homme. Une société sans prévoyance périrait infailliblement faute de production.

De toutes les formes de la prévoyance, l'assurance sur la vie est la plus parfaite, et c'est aussi le meilleur emploi que l'on puisse donner à l'épargne. La vie, dit M. Unamuno, dans sa préface, la vie est le capital social qui correspond à une famille de producteurs. Il est donc de la plus haute importance d'assurer ce capital.

L'assurance sur la vie, dit de son côté M. Larrabure, ne couvre pas une possibilité comme celle de l'incendie, ni une probabilité comme celle des avaries maritimes, mais une certitude : la mort. La prime d'assurance sur la vie n'a pas à couvrir un risque invariable et toujours égal, mais un risque qui va augmentant avec l'âge. La mortalité humaine, étant soumise au calcul, constitue un phénomène naturel qui donne lieu à des quotes mathématiques très différentes des quotes empiriques qui s'appliquent aux richesses détruites par l'incendie ou le naufrage.

Deux systèmes se disputent l'assurance sur la vie : le capitaliste et le mutualiste. Les Compagnies ont été nécessaires au début, parce qu'il faut des hommes d'initiative pour faire connaître une institution nouvelle et pour courir les chances de pertes qu'elle présente.

Les Compagnies ont, en général, réalisé de beaux bénéfices. Il était bon qu'il en fût ainsi pour inspirer confiance au public et pour exciter l'émulation des concurrents. Si beaucoup de Compagnies avaient fait des pertes au lieu de gains, l'institution des assurances aurait été considérablement retardée dans son progrès.

Aujourd'hui, on critique beaucoup les Compagnies. Il faut convenir qu'il y a souvent matière. Mais on doit tenir compte des services qu'elles ont rendus, comme nous venons de le voir; ensuite, il conviendrait d'examiner si les abus qui y règnent ne viennent pas de l'intervention de l'Etat qui, sous prétexte de protéger les assurés et de contrôler les assureurs, ne ferait qu'aider les forts à écraser les faibles; tandis que la libre concurrence, — le contrôle des Compagnies les unes par les autres et par le public, — réduirait les profits au minimum, détruirait les abus existants et empêcherait les autres de naître.

L'idéal serait, sans doute, que les bénéfices des assureurs fussent réduits à zéro. C'est vers ce but qu'il faut tendre. Mais, pour l'atteindre, ou plutôt pour s'en approcher le plus possible, il est nécessaire que les assurables y soient préparés. C'est ce qui se fait chaque

jour : c'est en s'assurant qu'on apprend le mécanisme de l'assurance ; mais nous sommes encore loin, très loin, de l'idéal.

Ce sont des considérations de ce genre qui ont déterminé M. Larrabure à adopter un système qui n'est pas la mutualité pure, mais qui s'en rapproche plus que les autres. C'est un pas important de plus dans la voie déjà ouverte.

Nous ne pouvons qu'approuver et encourager de semblables efforts et répéter que l'assurance se perfectionnera d'autant plus sûrement et plus rapidement que l'Etat, sous prétexte de protéger les assurés contre les assureurs, entravera moins la liberté de cette industrie.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail du système de M. Larrabure, cela nous mènerait trop loin ; mais il y a tout lieu de croire que les lecteurs pourront bientôt lire la *Signification de l'assurance sur la vie humaine* en français, car l'auteur, Français d'origine, a l'intention de traduire son ouvrage dans notre langue.

Un dernier mot. M. Larrabure constate que les peuples qui pratiquent le plus l'assurance sur la vie sont ceux qui produisent le plus et avec plus de continuité; et il observe que la France occupe le premier rang, quant aux richesses assurées et le dernier, quant aux assurances sur la vie. A quoi cela tient-il ?

ROUXEL.

DI UN SOCIALISMO IN ACCORDO COLLA DOCTRINA ECONOMICO LIBERALE. (*D'un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale*), par EUGENIO RIGNANO. 1 vol. 8° Torino, Fratelli Bocca, 1901.

Le socialisme de M. Rignano est à peu près celui de M. Loria. Est-il d'accord avec l'économie libérale? C'est ce que je n'oserais assurer. Pour M. Rignano, le régime économique est déterminé par l'organisation actuelle de la propriété. Le propriétaire terrien domine le capitaliste et l'entrepreneur, les uns et les autres dominent le travailleur.

Dans le régime économique actuel, dit en substance l'auteur, l'ouvrier ne peut obtenir la part qui lui revient dans la production ; étant dépourvu des moyens de production, il est contraint de vendre sa force de travail, ce qui implique qu'il la vend au prix coûtant et rien de plus. L'organisation de la propriété, telle qu'elle est maintenue aujourd'hui, empêche l'ouvrier de pouvoir jamais devenir possesseur de ses instruments de production et le réduit au prolétariat, au travail forcé à perpétuité.

On voit d'ici la fameuse théorie du coût de production réglant la va-

leur des choses et, par conséquent, celle de la force de travail. Il n'est pas difficile de répondre : que le patron aussi ne peut acheter la force de travail qu'au prix coûtant; s'il en offrait moins, il ne trouverait pas d'ouvriers; s'il en offrait plus, il se ruinerait. L'ouvrier n'est donc pas logé à plus mauvaise enseigne que le maître. On peut encore répondre que si la théorie soutenue par M. Rignano était vraie, aucun patron ne se ruinerait et aucun ouvrier ne s'enrichirait; or, il suffit d'une très superficielle connaissance du monde pour savoir qu'il n'en est pas ainsi.

Le système économique de production moderne, dit encore M. Rignano, présente deux phénomènes caractéristiques et très divers: 1° production capitaliste, c'est-à-dire séparation économique des instruments de production des travailleurs, qui contraint ceux-ci à mettre à la complète disposition du détenteur de ces capitaux leur force de travail moyennant une rétribution fixée par l'intérêt de ce dernier au minimum nécessaire, indépendamment de la productivité de leur travail; 2° production mercantile, c'est-à-dire production de marchandises en vue de l'échange, cet échange se pratiquant sous le régime de la libre concurrence.

Après avoir supposé que les instruments de production sont monopolisés par les propriétaires et les capitalistes, ce qui n'est pas tout à fait exact, M. Rignano suppose que le libre échange absolu est en vigueur, ce qui est encore moins exact. La doctrine économique libérale n'est donc pas pour grand'chose dans les vices du régime actuel. Elle pourrait dire, comme l'agneau au loup : Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas née?

Le socialisme, tel que l'entend M. Rignano, est-il d'accord avec l'économie libérale? *A priori* il y a lieu d'en douter, mais il ne faut pas juger sans entendre. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de son système. Nous dirons seulement qu'il soulève des objections assez embarrassantes contre les divers systèmes de nationalisation, de collectivisation, de communalisation de la terre et des capitaux. Nous devons ajouter qu'il en présente aussi qui embarrasseront beaucoup d'économistes, car nous ne sommes pas de ceux qui considèrent l'économie dite libérale ou orthodoxe comme la vérité absolue et intangible sur tous les points, comme une sorte de nouvelle religion aussi dogmatique que l'ancienne. Ce que nous demandons, c'est que l'on corrige ses défauts et non qu'on en ajoute de nouveaux. Or, c'est à ce dernier résultat qu'aboutit quelquefois M. Rignano, par exemple, lorsqu'il confond le *droit* de tester avec la *liberté* de tester; lorsqu'il confond la *forme* avec le *principe* de la propriété; lorsqu'il veut substituer, par un moyen d'ailleurs très ingénieux, le gouvernement au pro-

priétaire actuel et faire de tous les cultivateurs des fermiers de l'Etat, de l'Etat qui, suivant qu'il sera catholique ou maçonnique, donnera les bons morceaux à bon marché à ses séides, — comme le fait déjà l'Assistance publique — et expulsera ses adversaires de leur lot. Le socialisme de M. Rignano ne nous paraît donc pas d'accord, dans les points fondamentaux, ni avec l'économie libérale, ni avec la nature de l'homme et des choses. Néanmoins son livre est à lire aussi bien par les économistes que par les socialistes, car beaucoup de questions y sont remuées et, si elles ne sont pas résolues, leur solution se trouve ainsi préparée.

Rouxel.

I. L'unité socialiste. II. Le projet de loi sur l'arbitrage et la grève obligatoire, par Eugène d'Eichthal, 2 broch. in-8° Paris, Guillaumin et Cie, 1901.

I. L'unité socialiste est ardemment désirée ; on la croit toujours sur le point de se faire et en réalité, elle n'est jamais faite ; il ne paraît même pas qu'on s'en approche. C'est que, comme le dit M. d'Eichthal, la véritable unité suppose non pas seulement les compromis de personnes, mais une certaine homogénéité de doctrines et de principes que le socialisme ne possède pas et n'a jamais possédée. Cette unité était bien près de se produire, quand le catastrophisme était en vogue et considéré comme prochain, quand M. Fournière pouvait dire, en 1875 « qu'il n'y aurait plus, dans dix ans, ni petits patrons ni petits propriétaires» ; la prophétie ne s'étant pas réalisée, l'avènement du millenium étant ajournée indéfiniment, on ne sait plus sur quel pied danser. Les uns se tiennent dans une intransigeance stérile, se grisent de phraséologie révolutionnaire, s'enferment dans un sectarisme jaloux ; les autres s'engagent de plus en plus dans un opportunisme dangereux qui va les confondre avec les réformistes et les philanthropistes, de sorte qu'il ne restera plus du socialisme que le nom, surtout si les réformistes et les philanthropes ne se débaptisent pas eux-mêmes, ce qui pourrait bien arriver.

« L'unité socialiste (conclut M. d'Eichtal), dans le sens collectiviste, qui serait une unité de doctrine, n'est pas à craindre : la fédération des socialistes pour la conquête des sièges électifs d'où dépendent le budget et les impôts est beaucoup plus redoutable. C'est un jacobinisme rajeuni qui surgit à l'horizon sous un autre nom, avec les mêmes procédés d'organisation que l'ancien. » En un mot, tant plus ça change, tant plus c'est la même chose. Les noms changent, les hommes restent.

Ils sont comme les mules du proverbe espagnol : *Cambia la mula de freno pero de costumbres, no.*

II. Dans son incommensurable sollicitude, le gouvernement nous a dotés, en 1892, d'une loi organisant l'arbitrage industriel.

.... C'est le droit du seigneur.
Et c'est à nous en personnes discrètes,
A nous soumettre aux lois qu'on nous a faites.

VOLTAIRE.

Mais il parait qu'on ne s'y soumet pas. Le ministre du Commerce est le premier à déclarer qu'une expérience de sept années a surabondamment démontré l'insuffisance de la loi de 1892. Il n'y a eu que 33 recours avant la cessation du travail ; sur 3.370 grèves, les appels n'ont été que de 778 et ont surtout eu lieu dans les grèves de faible étendue ; sur ces 778 cas, 183 ont abouti à une conciliation et 24 à un arbitrage ; le pourcentage par rapport au nombre des grèves n'est que de 6.58.

Bien convaincu de l'infaillibilité du législateur, le ministre du Commerce attribue cet échec, comme on vient de le voir, à l'insuffisance de la loi, et il en propose une autre qu'il croit suffisante. Ce projet a soulevé un grand nombre d'objections de la part des ouvriers aussi bien que de celle des entrepreneurs. M. d'Eichthal le combat aussi. « Le législateur, dit-il, a prétendu assimiler l'atelier à un corps politique où la majorité décide à la moitié des voix plus une, ou bien à une société anonyme où la majorité, dans des conditions déterminées par la loi et par les statuts, est la règle des parties. C'est une double assimilation que rien ne justifie. »

M. d'Eichthal observe que les syndiqués dans l'ensemble du corps industriel ne sont qu'environ 1 sur 8 parmi les patrons, 1 sur 13 ou 14 parmi les ouvriers, et que c'est ainsi la minorité qui fera la loi à la majorité. Vouloir imposer une telle loi à des hommes qui engagent dans une industrie leur fortune et leur considération, ou qui gèrent la fortune de leurs associés, « c'est une méconnaissance flagrante à la fois de la liberté individuelle et des facteurs indispensables aux succès d'une entreprise collective. » Rien n'est plus vrai, mais c'est le droit du seigneur.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire : L'Angleterre redevient-elle protectionniste? L'opinion des Chambres de Commerce. — La *République Française* et la mévente des vins. — Les ports francs. — Le privilège des bouilleurs de crû. — Les dettes des communes. — Un vœu économique du Conseil général du Rhône. — Une leçon d'économie politique de Mme Clémence Royer. — Le régime des indigènes, apprécié par l'*Echo de Madagascar*. — Les pratiques de l'Administration coloniale. — La conversion économique de M. Mac-Kinley. — Les progrès prétendus du marxisme en Angleterre. — Comment on peut rendre le théâtre accessible aux petites bourses.

Les protectionnistes prétendent, comme on sait, que l'Angleterre ne tardera pas à renoncer au libre-échange qui est en train de la ruiner. Les renseignements qui ont été produits et les débats qui ont été engagés à la réunion d'automne des Chambres de commerce du Royaume-Uni n'ont pas précisément confirmé ces prévisions pessimistes. Comparant les chiffres du commerce extérieur des différentes nations, le président Lord Avebury a constaté entre les chiffres de 1900 et ceux de 1895 : pour la Russie, une augmentation de 10 millions de liv. st., pour la France, de 56 millions; pour l'Allemagne, de 127 millions; pour les Etats-Unis, de 148 millions; pour l'Angleterre de 169 millions. La comparaison entre les chiffres de 1899 et de 1900 n'a pas été moins significative. Il en ressort une diminution de 3 millions de liv. st. pour la France et une augmentation pour la Russie de 9 millions de liv. st., pour l'Allemagne de 21 millions, pour les Etats-Unis de 35 millions, pour le Royaume-Uni de 27 millions. On voit que l'Angleterre n'est pas encore sous le point d'être ruinée par la concurrence allemande ou américaine.

A la même réunion, un *fair trader*, M. Stiebel, a essayé d'engager les Chambres de Commerce dans la voie suspecte de l'opportunisme économique, en proposant une motion portant que l'Angleterre « renonce à être liée par aucune théorie, qu'on l'appelle libre-échange ou autrement et fasse ce qui s'accorde le mieux au point de vue économique avec les circonstances du moment ». Sur une protestation énergique de M. Harold Cox, secrétaire du Cob-

den Club, et après une vive discussion, cette motion équivoque a été retirée par son auteur. En revanche, une autre motion de M. Berckingham de Newcastle contre le droit de sortie sur le charbon a été adoptée à la presque unanimité.

Ces votes attestent que l'Angleterre n'est pas disposée à abandonner un système dont nous profitons plus qu'aucune autre nation, — car le marché libre qu'elle nous a ouvert absorbe, à lui seul, plus du quart de notre exportation. Les membres de l'Association de l'industrie et de l'agriculture française pourront en gémir en leur qualité de protectionnistes, mais ils devront s'en féliciter en leur qualité d'industriels, d'agriculteurs et d'exportateurs.

*
* *

La *République française* se désole de la mévente des vins, mais ne va-t-elle pas s'aviser, l'imprudente ! d'en accuser les tarifs douaniers.

Comment le vin réussirait-il à franchir la frontière rébarbative des tarifs douaniers hérissés de toutes parts devant ses futailles ventrues? Si vous estimez les vins de bonne qualité ordinaire à 25 francs l'hectolitre, vous reconnaîtrez, en effet, qu'ils auront à payer 100 p. 100 en Allemagne, 110 p. 100 en Angleterre, 80 p. 100 en Belgique, 70 p. 100 en Danemark, 190 p. 100 aux Etats-Unis, 162 p. 100 en Hollande, 830 p. 100 en Suède, 390 p. 100 en Russie, 280 p. 100 au Transvaal.

Mais ces tarifs exorbitants n'ont-ils pas été « hérissés » à l'exemple des nôtres, et n'est-ce pas au patron de la *République française* que revient la grosse part de responsabilité de la mévente du vin?

*
* *

Les excès du protectionnisme ont ramené l'attention sur la vieille institution des ports francs. Qu'est-ce qu'un port franc? La Chambre de commerce de Marseille en a donné une définition très exacte qu'a citée M.Charles Roux dans un historique intéressant de cette institution :

Un port franc est une ville hors de la ligne des douanes; c'est un port ouvert à tous les bâtiments de commerce sans distinction, quel que soit leur pavillon ou la nature de leur chargement.

C'est un point commun où vient aboutir, par une sorte de fiction, le

territoire de toutes les nations. Il reçoit et verse de l'un à l'autre toutes leur productions respectives, sans gêne et sans droits.

A cette définition, le ministre Chaptal a ajouté un exposé complet des conditions d'organisation des ports francs :

Si l'on ménage dans une ville maritime et à côté de son port une enceinte entourée de fossés ou de murs, isolée comme un lazaret, remplie de magasins comme l'enclos d'une foire, que les négociants puissent fréquenter librement, mais où personne ne soit admis à habiter ; que l'embarquement et le débarquement puissent se faire directement ; que, du côté de la ville, il n'y ait qu'une issue avec un bureau de perception pour le passage des marchandises entrant dans la consommation et une poterne pour l'allée et la venue des commerçants et des gens de service ; si ces issues, qui s'ouvriront au jour et se fermeront à la nuit, sont gardées avec soin, on pourra laisser le négociant recevoir, emmagasiner, manipuler ses marchandises, les expédier par mer en franchise, le tout sans formalités, ni registres.

Hors de cette enceinte et à la sortie de l'enclos par la porte de l'intérieur, tout suivra l'usage ordinaire. On payera les droits.

D'après cette définition et ces conditions, un port franc serait un entrepôt assez vaste pour y rendre possible la manipulation des marchandises à l'abri des formalités de la douane. Etablissons donc des ports francs. Mais nous préférerions un pays franc.

*
* *

Le *Journal des Débats* s'élève avec raison contre le privilège des bouilleurs de cru. Malheureusement, il est fort à craindre que l'approche des élections n'en rende la suppression plus que jamais difficile.

La dernière loi sur les boissons a maintenu, comme on sait, le privilège des bouilleurs de cru, et une décision du ministre des Finances, contre laquelle nous nous élevions il y a quelques jours, a encore étendu ce privilège en accordant, contrairement à la loi, la franchise d'impôt de 20 litres d'alcool pur pour leur consommation personnelle aux petits cultivateurs qui font distiller hors de chez eux le produit de leur récolte. Ce privilège tel qu'il est établi par la loi, et à plus forte raison avec les extensions qu'on a tendance à lui donner dans la pratique, est des plus funestes pour les finances et la santé publiques. Pour les finances, les premiers résultats de l'application de la loi nouvelle attestent une diminution importante dans le chiffre des quantités imposées. Cette diminution, pour les trois premiers mois de

l'année, s'élève à 8.080 hectolitres. Les approvisionnements anticipés, constitués en vue d'échapper à la surtaxe, expliquent en partie cette diminution ; mais l'importance de cette surtaxe, combinée avec le privilège des bouilleurs de cru, en est une autre explication, la fraude étant devenue très alléchante et très facile.

*
* *

Nous empruntons encore au *Journal des Débats* un aperçu de l'augmentation progressive des dettes des communes. Cette augmentation est due au développement général du socialisme communaliste et il a pour conséquence naturelle l'aggravation des charges des contribuables actuels et futurs. Sous ce rapport, le communalisme fait une concurrence active à l'Etatisme et l'on ne saurait dire lequel des deux tient le record de la voracité financière.

Les communes françaises, à l'exemple de l'Etat lui-même et souvent avec son encouragement, font de plus en plus fréquemment appel à l'emprunt. L'ensemble de leurs dettes était, au 31 décembre 1899, de 3.881.352.204 francs. Ce chiffre, emprunté à la situation financière des communes récemment publiée par le ministère de l'Intérieur, accuse une augmentation de 199.037.853 francs, par rapport au montant de la dette communale au 31 décembre 1898. Cette augmentation de près de 200 millions en une seule année s'applique à la Ville de Paris pour une somme de 173.142.574 francs. Elle provient principalement de l'émission de l'emprunt autorisé par la loi du 4 avril 1898 pour la construction du chemin de fer métropolitain. Par suite de cet emprunt, et tout compte tenu des amortissements, la dette de la Ville de Paris atteignait, au 31 décembre 1899, 2.387.216.295 francs. Si on rapproche ce chiffre de celui de 3.881.352.204 francs qui exprime l'ensemble des dettes de toutes les communes de France, Paris compris, il ne reste plus pour les 36.179 autres communes françaises qu'une dette de 1.494.135.909 fr. Cette dette, pour inférieure qu'elle soit à celle de la seule ville de Paris, s'accroît rapidement. De 1898 à 1899, elle a augmenté de 13.680.230 francs, et, de 1899 à 1900, de 25.895.279 francs. Au 31 mars 1890, elle n'était que de 1.351,751.861 francs; elle s'est donc accrue de plus de 140 millions en dix ans.

Comme conséquence de l'augmentation de cette dette, il se produit une augmentation dans les contributions extraordinaires, généralement destinées au remboursement des emprunts ; en 1900, cette augmentation a été supérieure de 1,108 centimes à celle relevée en 1899 (1.860 centimes au lieu de 752). — La progression du nombre des

centimes ordinaires étant également considérable, par suite de l'organisation de nouveaux services, tels que l'assistance médicale et la réduction des revenus des biens communaux, on voit combien nos Conseils municipaux doivent être ménagers de leurs deniers et combien ils doivent hésiter avant de s'engager dans des emprunts nouveaux. Ils n'ont pas complète liberté pour emprunter, mais c'est à eux que revient l'initiative de ne pas en user trop fréquemment. Il leur appartient de veiller à ce que les charges déjà formidables qui pèsent sur le contribuable français ne soient pas trop grandement accrues du fait des communes.

Sages conseils ! mais hélas ! autant en emporte le vent.

***

Les vœux des conseils généraux sont d'habitude inspirés par le socialisme, l'Etatisme, le départementalisme, sans oublier l'électoralisme. En voici un que vient d'émettre le conseil général du Rhône, à propos du projet de loi sur les retraites ouvrières, et qui fait exception à la règle. C'est, qui le croirait ? un vœu économique :

Considérant que les fonctionnaires de l'Etat pourraient aussi bien que les employés libres du commerce et de l'industrie recourir aux mesures de prévoyance qui leur assureraient une retraite pour leurs vieux jours, en ne faisant appel qu'à leur propre initiative et à leurs propres ressources ;

Considérant que ces ressources pourraient leur être fournies par une augmentation de traitement correspondant à la diminution du nombre des fonctionnaires, et des employés généralement trop nombreux dans nos administrations publiques ;

Considérant que la suppression d'une retraite fixe, même souvent très modeste, garantie par l'Etat, aurait en outre l'avantage d'enlever aux fonctions publiques une de leurs principales séductions et d'en détourner les trop nombreux postulants susceptibles d'employer tout aussi bien et même mieux leur intelligence et leur énergie dans d'autres carrières ;

Considérant qu'il y a dans cette poussée vers le fonctionnarisme une véritable déperdition de force et d'activité sociales en même temps que des tendances fâcheuses aux sollicitations et au favoritisme.

Emet le vœu que, sans porter atteinte aux droits acquis, les pouvoirs publics avisent aux voies et moyens d'arriver à la suppression progressive des retraites civiles en laissant à l'initiative personnelle et à l'esprit de prévoyance des intéressés le soin d'y pourvoir eux-mêmes en dehors de l'intervention de l'Etat et des départements, qui se trouve-

raient ainsi dégagés d'une charge de plus en plus lourde et qui finirait par devenir écrasante.

*
* *

Une correspondante de l'organe du féminisme, la *Fronde* ayant prétendu que la maternité devrait être considérée comme un service public et à ce titre rétribuée par l'Etat, Mme Clémence Royer lui fait en quelques mots une excellente leçon d'économie politique.

En général, si nos sociologues amateurs ont cessé de croire à la toute puissante bonté d'une providence céleste, ils croient fermement à l'omnipotence de l'Etat. Hommes et femmes, mais surtout les femmes, semblent persuadés que l'Etat possède la pierre philosophale pour faire de l'or avec des pierres, ou qu'il lui suffit de faire tirer un nombre illimité de billets de banque pour leur assurer un libre cours au pair. Aussi nulle difficulté ne les embarrasse. L'Etat doit tout, parce qu'il peut tout. Il remplace dans la croyance populaire les bons génies et les bonnes fées d'autrefois.

*
* *

Nous trouvons dans l'*Echo de Madagascar* ces réflexions judicieuses sur le régime auquel nous soumettions les indigènes :

Dominés encore par l'esprit juridique romain, nous transportons de toutes pièces dans nos colonies tout notre appareil administratif et judiciaire, qui devient pour les indigènes, bien loin de les protéger, un instrument de compression et d'exploitation. L'action militaire s'y ajoute, abusant trop souvent de la force. Elle tient moins à prévoir les désordres qu'à les réprimer, ils sont un prétexte pour justifier la présence de troupes nombreuses, les expéditions sanglantes qui procurent un avancement rapide, des croix et de la gloire aux chefs ambitieux dont la paix qui règne en Europe depuis trente ans, ne favorise guère les impatientes aspirations et la soif d'honneurs et d'éclats difficiles à obtenir, sans occasions favorables, que l'on fera naître, au besoin.

Au lieu d'observer la plus grande loyauté dans nos relations avec les indigènes, nous leur empruntons trop souvent ce que nous appelons (en oubliant la parabole de la Paille et la Poutre), leur « duplicité orientale ». Sous prétexte de les battre par leurs propres armes, nous nous ravalons à leur niveau, au lieu de faire leur éducation morale et de les élever plutôt jusqu'au nôtre. Nous prenons leurs vices aux peuples que nous vainquons, c'est leur vengeance qu'ils nous infligent ainsi, et que

les opprimés ont de tout temps tirée de leurs dominateurs par un juste retour des choses.

Malheureusement il est plus facile de descendre au niveau des indigènes que de les élever au nôtre.

*
* *

Le même journal cite un exemple caractéristique de l'incohérence des pratiques de l'administration coloniale :

Cela se passait en Indo-Chine, il y a quelque dix ans. Le chef du service judiciaire avait fait d'énergiques efforts pour faire comprendre au ministre d'alors la nécessité pour les magistrats, appelés à rendre la justice aux indigènes, de connaître leur langue, lui démontrant par des faits le danger des interprètes, grâce au concours desquels le magistrat, comme l'administrateur, vivent dans un milieu qu'ils ne pénétrent jamais complètement. Le ministre fut convaincu et, un beau jour, adressa au gouvernement général une dépêche où il disait : « Il est de « toute nécessité que les magistrats arrivent à se passer d'interprète, « et je suis décidé à tenir le plus grand compte, dans les propositions « d'avancement, de la connaissance de la langue annamite ». Quel langage sensé, et combien peu on était accoutumé à l'entendre ! Cette dépêche portée à la connaissance des magistrats provoqua, surtout, et cela se comprend, parmi les jeunes, un mouvement très vif d'émulation. Aussi, au premier examen de langue annamite institué pour les administrateurs et qui a lieu, deux fois par an, le premier reçu était un jeune magistrat attaché au parquet du procureur général.

Il fut naturellement proposé pour le grade de juge suppléant, et le chef du service judiciaire eut soin. dans sa proposition, de rappeler la fameuse dépêche ministérielle... Trois mois après, le jeune attaché de parquet était nommé juge-suppléant... à Nouméa, Nouvelle-Calédonie !!... Il est vrai qu'au poste pour lequel il était proposé, fut nommé juge-suppléant à Saïgon, un jeune magistrat de Nouméa qui n'avait jamais vu l'Indo-Chine.

*
* *

Tandis que le protectionnisme est en hausse en Europe, il est décidément en baisse en Amérique. C'est au point que M. Mac-Kinley lui-même, la veille du jour où il a été victime d'un attentat aussi stupide qu'odieux, s'est nettement prononcé en faveur de la conclusion de traités « en harmonie avec l'esprit du temps ».

« La période de l'exclusivisme est passée, a-t-il dit; l'expansion de

notre commerce est un problème pressant. Les guerres commerciales sont sans profit. Les traités de réciprocité sont en harmonie avec l'esprit du temps et non les mesures de représailles. S'il en est, parmi nos tarifs, qui ne soient plus nécessaires au trésor ou à l'encouragement et à la protection de notre industrie, pourquoi ne les emploierions-nous pas à étendre et à développer nos marchés à l'extérieur? »

*
* *

Dans le dernier numéro du *Journal des Economistes* notre collaborateur, M. Yves Guyot, citait les affirmations de Karl Marx prédisant en 1867 qu'« en Angleterre la marche du bouleversement social est visible à tous les yeux ». En 1875, il répétait que « l'Angleterre serait le siège de l'explosion centrale. »

M. Yves Guyot ajoutait : « Elle en est loin ». Au moment où son article était sous presse, M. Hyndman envoyait sa démission de membre du comité exécutif de la *Social democratic federation* dans une lettre, lue le 5 août, au Congrès de Birmingham où il exprimait son découragement.

Je n'ai pu trouver parmi les ouvriers anglais des hommes qui eussent conscience de la notion de classe et de l'antagonisme des classes sans lesquels on ne peut faire rien de bon. Comme un des hommes appartenant à la classe de haute éducation et d'aisance, je suis complètement étonné de l'ignorance et de l'apathie de mes concitoyens, et je suis profondément découragé du résultat de notre longue et continue propagande.

*
* *

Une « Ligue » s'est constituée récemment en vue de rendre le théâtre plus accessible aux petites bourses. Au système passablement compliqué qu'elle préconise nous préfèrerions celui que nous avons vu pratiquer à Hambourg et qui est probablement emprunté au commerce des fruits et légumes. Au lieu d'être fixe et invariable comme dans nos théâtres, le prix des places varie. Il est élevé lorsqu'une pièce dans sa primeur est très demandée, et s'abaisse successivement à mesure que la demande se ralentit.

Tandis que nos directeurs de théâtre remplissent alors les vides de leurs salles avec des billets donnés, les directeurs hambourgeois les comblent au moyen d'un tarif réduit. Il se peut que cette imi-

tation des pratiques d'un commerce vulgaire soit considérée comme attentatoire à la dignité de l'art, mais le public s'en trouve bien et les directeurs dont elle a augmenté la clientèle, ne s'en trouvent pas mal.

G. DE M.

Paris, le 14 septembre 1901.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours d'Économie politique professé à l'École nationale des Ponts et Chaussées, par C. COLSON. Tome I. Exposé général des phénomènes économiques. Le travail et les questions ouvrières. 1 vol. grand in-8° de 596 pages, 1901. Paris, Guillaumin et Cie.

Essai sur le système économique des primitifs, d'après les populations de l'Etat indépendant du Congo, par A. THONNAR. 1 vol. in-8° de 121 pages, 1901. 3 francs. Paris, Guillaumin et Cie.

Défendons-nous! par A. ARTAUD. 1 vol. in-8° de 540 pages, 1901. 5 francs. Paris, Guillaumin et Cie.

Centenaire de la naissance de Bastiat (Extrait du *Journal des Économistes* du 5 juillet 1901). Broch. in-8° de 19 pages, 1901. Paris, Guillaumin et Cie.

Des retraites ouvrières (Société d'Economie politique. Réunions des 4 et 13 juin 1901, sous la présidence de M. Frédéric Passy) (Extrait du *Journal des Économistes* du 15 juillet 1901). Broch. in-8° de 43 pages, 1901. 1 franc. Paris, Guillaumin et Cie.

Les orages et la grêle, avec une introduction sur le tir du canon contre la grêle, par J. R. PLUMAUDON. 1 vol. in-18 de 192 pages (Encyclopédie des aide-mémoire Léauté), 1901. Paris, Masson et Cie et Gauthier-Villars.

Post-face au Droit politique contemporain, par le VICOMTE COMBES DE LESTRADE. 1 vol. in-8° de 64 pages, 1901. Tours. Imprimerie Arrault et Cie.

Annuaire des syndicats professionnels, industriels, commerciaux et agricoles, constitué conformément à la loi du 21 mars 1884 en France et aux colonies, 12e année, 1901. 1 vol. in-8° de 624 pages, Paris, imprimerie Nationale.

Algérie. Conseil supérieur de gouvernement. Session ordinaire de 1901. Procès-verbaux des délibérations et exposé de la situation générale de l'Algérie, 1 vol. in-8° de 529 pages, 1901, Mustapha, Imprimerie Vve Giralt.

Leitfaden der Volkswirtschaftslehre zum Gebrauch an höheren sachlehranstalten und zum selbstunterricht, von prof. Dr. A. Adler, 1 vol. in-8° cart. de 264 pages, 1901, Leipzig Gebhardt's Verlag.

Polemica intorno al Dazio sul grano, per Edoardo Giretti (Estratto del *Giornale degli economisti*, azgosto 1901), broch. in-8° de 26 pages, 1901, Bologna Tip. Garagnani.

Sull' opportunita della Compilazione di un catechismo di economia politica e della sua introduzione in tutte le scuole pubbliche, per Ing. Gins. Erede, broch. in-8° de 11 pages, 1901, Farenzo, Tip. Ricci.

Historia de los Bancos Modernos. Bancos de Descuentos. La Moneda y el credito, per Sixto J. Quesada, 2 vol. in-8°, 1901, Buenos-Aires, editores, Biedma è Hijo.

Le Verre, par Paul Frick, 1 vol. in-18° de 189 pages (Les livres d'or de la science), 1901, 1 fr. 50. Paris, Schleicher frères.

Deutsche Wirtschaftsgeschichte in den letzten Jahrhunderten des Mittelalters, von Dr. K. E. von Inama Sternegg, 1 vol. in-8°, de 558 p., 1901, Leipzig, Duncker et Humblot.

Beitræge zur neuesten handelspolitik Deutschlands, herausgegeben vom Verein für socialpolitik, 1 vol. in-8° de 218 pages, 1901, Leipzig, Duncker et Humblot.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVII

N° 1. — *Juillet* 1901.

I. Le municipalisme, par H. Bouet 3
II. Ricardo, par M. André Pinard 12
III. La réforme de la législation de la bourse en Allemagne, par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut 21
IV. Le mouvement financier et commercial, par M. Maurice Zablet. 33
V. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Emile Macquart 48
VI. A la boucle du Niger, par M. LR 70
VII. Comment on crée un port aux Etats-Unis : Galveston, par M. Daniel Bellet 82
VIII. Un plaidoyer communiste en faveur de la propriété, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut 90
IX. Lettre de Pologne, par M. Ladislas Domanski 92
X. Bulletin :
I. Publications du *Journal officiel* (juin 1901) 96
II. Rapports et décrets relatifs à la suppression des parts de prise 98
XI. Société d'économie politique (réunion des 13 juin et 5 juillet 1901). — Réunion extraordinaire du 13 juin. — Discussion : Des retraites ouvrières. — Réunion ordinaire du 5 juillet. — Discussion. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort 101

XII. Comptes rendus : *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant* 1789, par M. E. Levasseur, membre de l'Institut. Compte rendu par M. André Liesse........ 152
Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge, par M. Henri Sée. Compte rendu par M. E. Castelot. 155
Quelques-uns, par M. Louis Delaporte. — *Le coopératisme*, par M. A. D. Bancel. — *Les colonies françaises*, par M. J. Charles Roux. Comptes rendus par M. Maurice Zablet ... 158
Etudes sur le taux de l'intérêt et les dommages-intérêts dans les créances de sommes d'argent, par M. Gaétan Aubéry. Compte rendu par M. A. Typaldo Bassia................ 164
Etat politique et morale de classe, par M. Jules Guesde. — *Le Socialisme contemporain*, par M. l'abbé Winterer. — *Précis de sociologie*, par M. G. Palante. — *Economie naturelle, introduction à l'Economie politique*, par M. Arthur H. Gibson. Comptes rendus par H. Bouet................ 166
Café. Production et consommation de 1820 *à* 1900. *De l'influence des prix dans les pays consommateurs sur la production et la consommation. Situation financière et économique du Brésil. Théorie de la crise des changes des protectionnistes*, par M. E. Laneuville. — *Comment les chemins de fer français facilitent la décentralisation*, par M. le Dr Robert Sorel. — *Histoire du socialisme français*, par M. Paul Louis. — *Questions du travail. A propos des grèves du Havre*, par M. H. L. Follin. — *Le coût de production*, par M. P Jannacone. — *La cause du déluge*, par M. E. Basta. Comptes rendus par M. Rouxel.......... . 173
XIII. Chronique : Les retraites ouvrières. — Les parts de prise. — La suppression de l'octroi à Lyon. — Le manifeste économique de M. Yves Guyot. — La fondation d'une association pour la liberté du commerce en Danemark. — Un mouvement en faveur de l'établissement d'une langue internationale. — Eloge protectionniste du pari mutuel, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. 181
XIV. Bulletin bibliographique............................ ... 190

N° 2. — *Août* 1901.

I. Le sophisme de Karl Marx, par M. Yves Guyot.............. 193
II. Le mouvement agricole, par M. L. Grandeau................ 215
III. Revue des publications économiques en langue française, par M. Rouxel..................................... .. 228
IV. Lettre des Etats-Unis, par M. George Nestler Tricoche..... 252
V. La question du sucre aux Indes anglaises, par M. Daniel Bellet.............................. 270
VI. « Travail » d'Emile Zola, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut..................................... 277
VII. Bulletin :
I. Publications du *Journal officiel* (juillet 1901)... 283
II. Loi relative au contrat d'association.......... 286
VIII. Société d'économie politique (réunion du 5 août 1901). — Discussion : Traité de commerce allemand. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort.......... . 293
IX. Comptes rendus : *L'isthme et le canal de Suez. Historique. Etat actuel*, par M. J. Charles-Roux. Compte rendu par M. LR....... 313
La France, par M J. E. C. Bodley. — *La verrerie ouvrière d'Albi*, par M. Léon de Seilhac. Comptes rendus par M. Maurice Zablet..................................... 320

L'œuvre sociale de la Révolution française, par M. Emile Faguet. Compte rendu par M. J. Lefort.......... 325
L'Allemagne et le marché du monde, par M. J. Wolf. Compte rendu par M. Raffalovich, correspondant de l'Institut.... 328
L'administration intérieure de l'Angleterre exposée dans son développement historique et dans son organisation présente, par M Joseph Redlich. — *Mission de Bonchamps vers Fachoda à la rencontre de la mission Marchand à travers l'Ethiopie*, par M. Charles Michel. Comptes rendus par M. E. Castelot,.......................... 330
Pages et discours, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut. — *Fédération abolitionniste internationale*. — *Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'Edit de Nantes jusqu'à juillet* 1870, par M. G. Bonet-Maury. — *L'Evolution du socialisme*, par M. Jean Bourdeau. Comptes rendus par H. Bouet.. 333
X. Chronique : Le projet de tarif allemand. — Les résultats du dégrèvement des boissons hygiéniques. — Comparaison des prix des nécessités de la vie en Angleterre et en France, en Hollande et en Allemagne. — Les retraites ouvrières repoussées par la Confédération générale du travail. — Les ouvriers étrangers exclus des travaux publics. — Un jugement de la Chambre des Lords établissant la responsabilité des *trades-unions*. — L'ajournement de la reprise du Congo belge. — Tableau comparatif des dettes publiques. — La protection des produits musicaux et littéraires réclamés par *la République*. — Les médecins protectionnistes en Allemagne. — Le changement de la langue officielle à Malte, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut.. 311
XI. Bulletin bibliographique..... 350

N° 3. — *Septembre* 1901.

I. Les travaux parlementaires de la Chambre des Députés (1900-1901), par M. André Liesse 353
II. Travaux des Chambres de Commerce, par M. Rouxel........ 374
III. Les dernières crises agraires en Italie, par M. Paul Ghio ... 384
IV. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet. 396
V. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, (du 1er juin au 19 août 1901), par M. J. Lefort........... 415
VI. La spéculation dans les Pays-Bas au XVIe siècle, par M. André-E. Sayous... 428
VII. Bulletin :
Publications du *Journal officiel* (août 1901)................ 435
VIII. Le devoir d'enseigner, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut.......... 437
IX. Société d'économie politique (réunion du 5 septembre 1901). — Discussion : Considérations économiques sur les projets d'accès du Simplon. — Percement de la Faucille. Compte rendu par M. Charles Letort......... 438
X. Comptes rendus : *Le Mesurage de la valeur générale d'échange*, par M. Correa Moylan Walsh. — *La Russie à la veille du XXe siècle*, par M. X. Comptes rendus par M. E. Macquart. 442
Système de la politique commerciale, par M. le Dr Joseph Grunzel. — *L'Allemagne considérée comme Etat industriel*, par M. F. C. Huber. — *Etude concernant la politique commerciale de l'Autriche*. Comptes rendus par M. A. Raffalovich.. 445

La conquête de l'Afrique. Allemagne, Angleterre, Congo, Portugal, par M. Jean Darcy. — *L'Angleterre et l'Impérialisme*, par M. Victor Bérard. — *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, par M. Eugène Aubin. — *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes : Australie et Nouvelle-Zélande. Afrique du Sud*, par M. Pierre Leroy-Beaulieu. Comptes rendus par M. LR.. 452
L'alcool en Belgique, par M. Léon Antheaume. — *Le crédit agricole*, par M. Louis Dop. — *Voyage autour de l'octroi de Paris*, par M. Charles Mayet. — *Entrepreneurs et profits industriels*, par M. Marcel Porte. Comptes rendus par M. Maurice Zablet.. 463
La France et le marché du monde, par M. Georges Blondel. Compte rendu par M. Robert Doucet.................... 469
Encyclopédie Scientifique des aide-mémoire. La Tourbe et les tourbières, par M. Alb. Larbalétrier. Compte rendu par M. G. Fouquet.. 470
Les aventures de Nono, par M. Jean Grave. — *Théorie de l'ordre*, par M. Jules Delafosse. — *Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classe*, par M. Joseph Sarraute. Comptes rendus par H. Bouet...... 473
La liberté, par M. José Segundo Decoud. — *Le nombre ou le mérite. Lois constitutionnelles basées sur le mérite*, par M. L. Tiersonnier. — *Socialisme, communisme et collectivisme. Aperçu de l'histoire et des doctrines jusqu'à nos jours*. par M. Eugène d'Eichthal. — *Des principes sociologiques de la crimonologie*, par M. Raoul de la Grasserie. — *La question des trusts*, par M. Paul Duchaine. — *Le capitalisme et la science*, par M. Achille Loria. — *L'Italie et l'Orient. Etudes de politique commerciale*, par M. Antonio Peso. — *Le Profit*, par M. Eteocle Lorini. — *L'Ethique. Constitution de l'Ethique*, par M. E. de Roberty. *L'ambassade du prince Louis de Rohan à la cour de Vienne*, 1771-1774. — *Les grandes routes des peuples. Essai de géographie sociale. Comment la route crée le type social. Les routes de l'antiquité*, par M. Edmond Demolins. — *Signification de l'assurance sur la vie humaine*, par M. Arnoldo Larrabure. — *D'un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale*, par M. Eugenio Rignano. — *I. L'unité socialiste. II. Le projet de loi sur l'arbitrage et la grève obligatoire*, par M. Eugène d'Eichthal Comptes rendus par M. Rouxel.. 479
XI. Chronique : L'Angleterre redevient-elle protectionniste ? L'opinion des Chambres de Commerce. — La *République Française* et la mévente des vins. — Les ports francs. — Le privilège des bouilleurs de cru. — Les dettes des communes. — Un vœu économique du Conseil général du Rhône. — Une leçon d'économie politique de Mme Clémence Royer. — Le régime des indigènes, apprécié par l'*Echo de Madagascar*. — Les pratiques de l'Administration coloniale. — La conversion économique de M. Mac-Kinley. — Les progrès prétendus du marxisme en Angleterre. — Comment on peut rendre le théâtre accessible aux petites bourses, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut.. 500
XII. Bulletin bibliographique.. 508
XIII. Table des matières du tome XLVII.. 509

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XLVIII

OCTOBRE A DÉCEMBRE 1901

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1901

JOURNAL

DES

ECONOMISTES

LE PRINCIPE DE LAVOISIER

ET LE

SOCIALISME SCIENTIFIQUE

Dans sa brillante conférence sur le livre *Travail* de Zola, conférence faite à Paris le 15 mai 1901, au théâtre Maguera, M. Jaurès, signalant les préoccupations économiques et sociales qui se marquent avec une énergie croissante dans les œuvres du grand écrivain, fait observer que, pour l'œuvre sacrée d'affranchissement des travailleurs, Zola semble ne vouloir se fier qu'à la science qui, par son action et sa souveraine autorité, doit preparer la libération définitive des hommes et le bonheur de tous.

Cette remarque faite, le *leader* socialiste objecte que la science seule, sans le combat des hommes, ne suffira pas; au sens où il l'entend, ce combat, c'est la lutte de classes, la bataille du prolétariat contre la bourgeoisie, de la classe opprimée contre la classe privilégiée des propriétaires, des possesseurs du capital; il ajoute, avec une menace à l'adresse de la bourgeoisie, qu'il dépend de cette classe privilégiée d'aider à la transformation de la propriété privée des capitaux en propriété collective, et qu'ainsi avertie, c'est elle qui portera la responsabilité totale des éventualités vio-

lentes, des catastrophes qui peuvent accompagner ce qu'il appelle l'affranchissement du monde du travail.

Cette objection de M. Jaurès est tout au moins une affirmation présomptueuse : la question est précisément de savoir si la classe capitaliste, la classe des propriétaires des moyens de production est une classe privilégiée, si le socialisme collectiviste est véritablement, comme le prétendent ses docteurs, un socialisme scientifique. S'il était démontré, au contraire, que la propriété des capitaux, loin d'être un privilège, est un droit légitime, fondé en raison et en justice, la conclusion du *leader* tomberait, faute de prémisses solides, et il resterait que Zola a eu raison de se fier à la puissance de la science pour la solution définitive de la question sociale.

Examinons, avec l'attention qu'elle mérite, cette grave question.

I

D'où vient l'objection de M. Jaurès et pourquoi conclut-il à la nécessité d'un combat de classes, pour aboutir à ce qu'il appelle l'affranchissement du monde du travail ? C'est que, dans la doctrine du socialisme collectiviste, le capital des riches est formé par le sur-travail, par le travail *non-payé* des ouvriers, en sorte que les ouvriers forment une classe inférieure subissant l'oppression de la classe privilégiée des capitalistes, et cette théorie fameuse de la plus-value, considérée comme la source du capital, repose elle-même sur cette idée fondamentale qu'il n'y a de richesse produite que celle qui résulte du travail des ouvriers manuels, incorporé dans des produits matériels, et que la valeur des produits est proportionnelle à la durée moyenne du travail social qui y est incorporé.

Tout dépend ainsi de cette idée mère de la valeur, de la vérité ou de la fausseté de la doctrine socialiste sur ce point fondamental. Est-il vrai, oui ou non, que les travailleurs manuels dont le travail s'incorpore dans des marchandises, dans des produits matériels, sont les seuls producteurs, les seuls créateurs de richesses, en sorte que les autres classes de la société ne sont que des parasites, vivant du travail non-payé, du sur-travail des prolétaires, de la classe opprimée ?

A la doctrine socialiste ainsi énoncée, nous opposons un principe acquis à la science, qui a pris place au premier rang des vérités scientifiques, le principe que Lavoisier a découvert et mis

en pleine lumière : « Rien ne se crée dans l'univers; la quantité de matière existante est invariable et ne peut être augmentée. »

Ce grand et fécond principe, qui a renouvelé la chimie moderne, a une importance qui dépasse les limites de cette science et qui nous apparaît comme capitale également au point de vue économique, parce qu'il fournit à l'économie sociale une base solide, inébranlable.

Et d'abord, en ce qui touche la vérité du principe, il est incontestable et incontesté; lorsque Lavoisier, à la suite d'expériences nombreuses et variées, l'a formulé pour la première fois, il a subi le sort commun à toutes les idees que les savants émettent en s'inspirant de la méthode d'observation inductive de la nature, il a été contesté, critiqué, contrôlé; malgré tout, il a résisté victorieusement à toutes ces critiques impuissantes et vaines, et il est admis aujourd'hui universellement comme un principe scientifique.

Au point de vue économique, il s'ensuit que le rôle de l'homme, du travailleur humain, dans la production des richesses, consiste uniquement à transformer, à modifier les matériaux, les objets matériels, non à les créer : la puissance de l'homme s'arrête à cette limite; il est incapable de créer une parcelle de matière, d'ajouter un atome à la quantité d'atomes fournis par la nature.

Vérité importante, d'une importance fondamentale, qu'il est d'autant plus nécessaire de bien mettre en lumière que son étendue et sa portée sont malheureusement trop méconnues.

La nature fournit à l'homme, dans la production des richesses, les matériaux et les forces répandus dans l'Univers, tous les matériaux, toutes les forces exclusivement : ou cette proposition n'a aucun sens, ou elle signifie que les matières et les forces que le travailleur humain utilise et met en œuvre pour la satisfaction de tous ses besoins sont des éléments *gratuits*, essentiellement *gratuits*. Il y a là, qu'on le remarque bien, deux idées reliées ensemble par un lien indestructible: on ne peut pas séparer l'idée de gratuité de cette autre idée que les matières et les forces de l'univers sont l'œuvre exclusive de la nature, et ce qui fait pour nous l'objet d'un douloureux étonnement, c'est que des économistes éminents, tout en admettant que la matière est de création naturelle, et que l'action du travail se borne à créer de l'utilité, se refusent à admettre cette autre proposition, à savoir que la matérialité est un don *gratuit* et que, dans la production des richesses due à la collaboration des forces naturelles et du travail

de l'homme, l'action de l'homme est seule créatrice de valeur.

Cependant aucun économiste sérieux n'a essayé de soutenir ce bizarre paradoxe que la nature ait jamais réclamé et se soit fait payer une part quelconque dans la production des valeurs ; non, jamais une assertion aussi téméraire n'a été formulée.

Si nous interrogeons à ce sujet M. Maurice Block, qui a résumé, dans son livre *Les progrès de la Science économique* depuis Adam Smith, les doctrines des principaux économistes, il nous dit au chapitre de la valeur, que « tout producteur dispose parfois d'un concours particulier de la nature *qu'il a le droit de se faire payer*; il ajoute ensuite, en critiquant sur ce point Bastiat, que cette proposition : « La nature travaille gratuitement » est une phrase creuse, si elle signifie que nous ne rétribuons pas la nature pour obtenir sa collaboration, et qu'elle est fausse, si elle prétend dire que la nature travaille spontanément pour nous, car nous sommes obligés de nous emparer d'elle et de la faire travailler comme une esclave en dirigeant ses forces et en les surveillant. »

Cette argumentation du savant économiste, qui résume ainsi la doctrine que nous combattons,repose sur une confusion qui saute aux yeux : si nous prenons l'exemple cité par M. Block, l'emploi du moulin à eau, qui nécessite, nous dit-il, un effort spécial pour la conquête de la force naturelle de la chute d'eau : la construction de canaux, le moulin à bâtir, etc., la réponse est que, cet effort spécial accompli par l'homme, la conquête est réalisée, et cette esclave qu'est la chute d'eau ne coûte rien à vêtir ni à nourrir, et la preuve que l'objection est sans portée aucune, c'est que la farine du moulin dont les meules sont actionnées par la chute d'eau revient moins cher qu'avant l'invention du moulin à eau, à cette époque déjà ancienne où, pour convertir le blé en farine, il fallait l'emploi de forces humaines, où le travail était accompli par les esclaves qui tournaient la meule.

La force naturelle fait aujourd'hui l'œuvre du travail humain, le moteur animé qui tournait la meule a été remplacé par le moteur inanimé, la chute d'eau ; qu'en résulte-t-il ? Une diminution dans le prix de revient, une économie de main-d'œuvre ; c'est une valeur anéantie qui profite au producteur d'abord, tant qu'il garde le secret de son invention, mais finalement, sous la pression de la concurrence, c'est l'humanité représentée par le consommateur qui profite de la conquête sous forme de réduction de valeur, de prix.

Et il en est ainsi dans toutes les branches de production ; le producteur, sous la pression de son intérêt, cherche partout et

toujours à économiser la main-d'œuvre, à conquérir les forces naturelles pour faire faire, par l'eau, par le vent, la vapeur, l'électricité, etc., le travail accompli primitivement par les muscles des travailleurs humains, et lorsque la conquête est réalisée, malgré les dépenses faites pour emprisonner la force naturelle et pour l'utiliser, cette force travaille *gratuitement* et en se substituant au travail onéreux du producteur humain, elle anéantit chaque fois de la valeur; que devient cette valeur anéantie? Sous la pression de la concurrence, elle tourne au profit de l'humanité représentée par le consommateur, sous forme de réduction de prix.

Est-ce assez clair, et la démonstration est-elle suffisamment formelle? Combien de temps faudra-t-il la répéter, après Bastiat, pour qu'elle apparaisse aux yeux des savants qui se réclament de la méthode d'observation avec tout l'éclat de l'évidence, pour qu'elle prenne rang, enfin, parmi les vérités définitivement acquises à la science?

Certes les faits abondent, pour justifier cette doctrine, et on peut dire que ces faits qui la confirment sont reconnus par toutes les écoles, aussi bien par les socialistes et par les protectionnistes que par les économistes eux-mêmes.

Ecoutons M. Jaurès : dans son discours sur la crise agricole à la Chambre des députés, en juin 1897, il disait : « Sur les céréales, le bétail, les vins, les bois, sur tous les produits de la terre de France, il s'est fait dans l'ensemble, depuis une vingtaine d'années, une baisse de prix d'un tiers environ, et elle s'est produite avec une telle étendue et une telle régularité qu'elle apparaît comme une sorte de loi naturelle, de phénomène irrésistible ».

A cette assertion du *leader* socialiste, produite ainsi du haut de la tribune de l'assemblée, a-t-il été fait une objection quelconque? En aucune façon, et qui donc en effet l'aurait critiquée? Ce n'est pas apparemment M. Méline qui, pour essayer de justifier le relèvement des tarifs de la douane, dans le sens protectionniste, avait déjà, avant l'orateur socialiste, signalé à cette même tribune, lors de la discussion du tarif général des douanes en l'année 1891, cette baisse croissante de valeur des produits, en montrant qu'elle se manifestait aussi bien pour les produits de l'industrie que pour ceux de l'agriculture. De même, dans la *Réforme économique*, revue protectionniste dirigée sous l'influence de M. Méline, le rédacteur en chef, M. Domergue, a insisté maintes fois, en se faisant l'écho des doléances des producteurs industriels et agricoles, sur cette diminution de valeur des produits de toute sorte, et il suffit de parcourir la collection de cette Revue pour s'en convaincre.

Quant aux économistes, on peut voir, en parcourant les statistiques des valeurs qu'ils ont publiées, qu'ils reconnaissent et proclament comme certain et indubitable le même phénomène.

Ainsi, toutes les écoles sans distinction s'accordent à reconnaître l'existence et la régularité de cette loi naturelle, de ce phénomène irrésistible de la baisse de valeur des produits, pour parler comme M. Jaurès. Or ce phénomène ne peut pas s'expliquer, scientifiquement, de deux manières; une seule explication est possible : Si les produits baissent de valeur de plus en plus, si ce phénomène apparait avec tant de régularité depuis un quart de siècle, c'est que cette période de la vie des sociétés civilisées a été marquée par des progrès véritablement merveilleux de la science, et le génie des inventeurs faisant l'application à l'industrie des découvertes des savants, a produit des machines de plus en plus perfectionnées qui, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, ont remplacé le travail de l'homme par l'action des forces naturelles conquises et domptées ; ainsi ces forces *gratuites*, dont la gratuité est démontrée par le principe de Lavoisier, en se substituant au travail, humain, seul productif de valeur, anéantissent de plus en plus, par leur intervention progressive, de la valeur.

Voilà l'explication du phénomène reconnu et constaté par toutes les écoles, et je défie qu'on puisse en fournir une autre : et si toute autre explication est inadmissible, si la raison et l'expérience s'accordent pour établir le bien fondé de notre proposition fondamentale : « la nature ne concourt pas à la production de la valeur; loin de là, elle l'anéantit de plus en plus », cette doctrine de la gratuité des forces naturelles dans la production des richesses et dans les transactions de la vie économique des sociétés est la seule doctrine scientifique.

Voulez-vous, sous une autre forme, la démonstration de cette vérité ? Prenons un exemple classique en économie politique, que Marx a essayé de railler en l'appelant *robinsonade*, tout en s'en servant lui-même, prenons Robinson dans son île.

Ici, la démonstration est vraiment saisissante ; avant l'intervention du travail, de l'effort propre de notre insulaire, il est de toute évidence que les matériaux et les forces, répandus autour de lui dans l'île, sont gratuits, essentiellement gratuits et que plus la nature sera libérale, moins il aura d'efforts à faire pour arriver à satisfaire ses besoins.

S'il se fabrique un arc et des flèches, c'est qu'il aura agi sous la pression de son intérêt bien entendu; il aura calculé que, tout compte fait, cet *effort spécial* qui consiste à dépenser de la peine

et du temps à cette fabrication lui épargnera beaucoup plus d'efforts, dans l'avenir, lorsqu'il s'agira de prendre du gibier, parce qu'il rendra sa chasse productive. Voilà ce que fera Robinson, en dépit de ce que dit M. Maurice Block, à savoir que la nature ne travaille pas spontanément et que nous sommes obligés de faire un effort spécial pour nous emparer d'elle et pour la faire travailler comme une esclave.

Donc, tout est gratuit pour Robinson dans les matières et les forces naturelles de l'île du Désespoir; que si Vendredi survient, est-ce que son apparition va changer la nature des choses et transformer en valeur la gratuité des matières et des forces de la nature ? Non, apparemment : la gratuité subsistera toujours, seulement un embryon de société se formera entre les deux insulaires, une division du travail va être ébauchée; Robinson, plus ingénieux que Vendredi, s'aidant d'instruments grossiers qu'il fabriquera à grand'peine, mais dont il comprend l'utilité pour l'aider dans son travail, va faire de l'agriculture, il défrichera un coin de terrain.

Supposons qu'il échange des légumes contre du gibier avec Vendredi; le concours de la nature va-t-il entrer pour quelque chose dans l'évaluation, dans la fixation de la valeur respective des produits échangés? Robinson réclamera-t-il quelque chose pour la rente du sol; dira-t-il, en se réclamant de la doctrine de Ricardo : « Les économistes de l'école anglaise s'accordent à soutenir qu'il y a une valeur naturelle de la terre, des puissances fécondantes productives et indestructibles du sol et que le producteur agricole se fait payer cette valeur dans le prix de vente de ses produits, ainsi tu vas me payer le prix de mon travail, de mes efforts, du service que je te rends, et, en outre, tu me payeras une certaine valeur pour rétribuer les puissances fécondantes du sol? »

La réponse de Vendredi à cette prétention étrange, ne se ferait pas attendre : « Il y a de la terre à côté, dirait-il, et si tu veux me faire payer quoi que ce soit pour la prétendue valeur naturelle du sol, je ferai comme toi, je défricherai un coin de terre et me livrerai, de mon côté, au travail agricole; les puissances naturelles du sol faciliteront *gratuitement* mon travail. comme elles font pour le tien.

La réponse serait la même apparemment de la part de Robinson si Vendredi, de son côté, essayait de faire entrer en ligne de compte dans l'évaluation, dans le calcul de la valeur, la puissance productive de la nature dans la production du gibier, et s'il voulait, de ce chef, ajouter quoi que ce soit à la valeur de ses efforts, de son service.

Ainsi, sauf au cas de recours à la violence, la réponse de chacun des échangistes à la prétention de l'autre de réclamer une part quelconque de valeur pour l'intervention de la nature serait qu'il y a des terres et du gibier gratuits, essentiellement gratuits, pour tout producteur, et que nul ne peut monopoliser à son profit les matériaux et les forces répandus dans l'univers.

II

Que devient dès lors la théorie du collectivisme, du socialisme soi-disant scientifique? Certes, ses docteurs sont unanimes à célébrer, sur le mode lyrique, les mérites de l'œuvre du maître, de Karl Marx, à vanter la grandeur, la beauté morale, la vérité de cette doctrine! A les entendre, Marx fut un analyste incomparable qui, armé de toute la science des maîtres de l'économie politique, d'Adam Smith et de Ricardo, et poussant l'analyse à des profondeurs où ils n'avaient pas atteint, a découvert enfin la véritable théorie du principe fondamental de l'économie politique, du principe de la valeur, d'où il a dégagé la théorie du sur-travail, du travail non payé des ouvriers manuels, source première et unique du capital, de la propriété capitaliste, si bien qu'en dernière analyse « toute plus-value, sous quelque forme qu'elle se produise, loyer, fermage, intérêt, rente, profit, n'est pas autre chose, que la matérialisation d'une certaine durée de travail *non-payé* ».

M. Paul Lafargue, disciple et gendre de Marx, dans un article publié par le *Journal des Economistes* de novembre 1881 raillait M. Paul Leroy-Beaulieu, lui reprochant de n'avoir pas su s'attaquer dans sa critique du collectivisme, à la base fondamentale du système, à la théorie de la valeur, cette pierre angulaire de l'édifice économique et M. Jaurès, de son côté, dans une conférence sur Bernstein et l'évolution de la méthode socialiste, du 10 février 1900, reprenant l'examen de la doctrine fondamentale de la valeur et du sur-travail selon Marx, répétait, après le maître, que la valeur respective des produits est mesurée par la quantité de travail humain socialement nécessaire pour la production des marchandises et incorporé dans ces marchandises, et que le profit du capitaliste provient de ce qu'il ne donne aux salariés, sous forme de salaires, qu'une partie de la valeur du travail incorporé par eux à ce produit ; l'orateur socialiste est tellement convaincu de la vérité de cette doctrine qu'il ajoute :

« Pour moi, j'ai eu beau étudier, analyser les objections faites

à la théorie de Marx, elle m'a paru résister merveilleusement, et toutes les objections de principe dirigées contre le fond même de la théorie me paraissent sans portée. »

Cependant, à la lumière du principe de Lavoisier, que reste-t-il de cette doctrine tant vantée ?

Vous dites que la valeur provient du travail de l'ouvrier incorporé dans les produits matériels, que le commerçant n'est qu'un intermédiaire parasite, parce qu'il n'incorpore aucun travail à la marchandise, c'est ainsi que vous expliquez que le profit du capitaliste n'étant pas fait de rien, suivant votre formule, ne peut provenir que du travail non payé des salariés; mais, si Lavoisier ne s'est pas trompé, s'il est vrai que l'homme ne crée pas, par son travail, une parcelle quelconque de matière, votre système croule par la base, puisqu'il n'y a pas à proprement parler de production matérielle.

Il n'y a pas, dans l'œuvre de l'homme, de production matérielle, entendez-le bien : tout, dans la matière, est l'œuvre de la nature; le producteur la transforme, la modifie, il ne la crée pas. Donc, pas de production possible de la matière; il n'y a pas non plus de travail manuel : cela n'existe pas, en réalité, parce que la main n'est qu'un instrument, un outil, elle est l'instrument du cerveau, de l'esprit de l'ouvrier qui la dirige.

Ainsi dans cette définition de la valeur, étroite, étriquée, tous les éléments qui la constituent s'évanouissent et sont réduits à néant : or, cette définition, c'est la base, le fondement du système, la pierre angulaire de toute la construction collectiviste. Que signifie, dès lors, cette phrase, par laquelle commence le livre du *Capital* : « La richesse des sociétés où règne le mode de production capitaliste s'annonce comme une immense accumulation de marchandises et la marchandise est la forme élémentaire de cette richesse. » Erreur, profonde erreur, la marchandise n'est pas la forme élémentaire de la richesse, cet élément premier, c'est le service, l'effort humain sous quelque forme qu'il se produise, qu'il s'incorpore ou non à une marchandise, à un produit matériel.

La valeur a son origine dans le service rendu par un homme à un autre, que ce service soit un effort de l'intelligence, en dehors de tout objet matériel, comme le service du médecin, de l'avocat, du professeur, de l'artiste, ou qu'il s'incorpore dans un produit, dans un objet matériel, comme le travail musculaire, le travail de l'ouvrier manuel. C'est si vrai que, par inconséquence évidente en contradiction avec l'étroitesse de sa fausse doctrine, M. Jaurès rendant involontairement hommage à la vérité, a dit dans sa conférence sur le Travail, cette phrase significative.

» Le travail est l'acte de création par lequel l'*esprit de l'homme* impose sa forme, son utilité à la matière ; qu'il s'agisse des objets fabriqués par l'artisan, ou du marbre éternel créé par l'artiste, ou de la matière obscure des mots que le poète arrange en rythmes souverains : toujours le travail se caractérise par ceci, qu'il impose à la matière la forme de l'esprit, le travail est donc la forme créatrice de la pensée. »

Le travail est la forme créatrice de la pensée : voilà la vraie doctrine de la valeur, et nous remercions l'orateur socialiste de l'avoir formulée, avec toute sa largeur et son étendue; il a ruiné ainsi de ses propres mains la doctrine qui sert de base au socialisme, il a contredit ainsi cette partie de sa conférence sur Bernstein où il signale le travail *manuel*, incorporé dans des produits, dans des marchandises, comme étant la source unique de la valeur.

M. Jaurès ne peut plus maintenant répéter, après Marx, cette absurdité que le commerçant est un non-producteur, un intermédiaire parasite, sous prétexte qu'il n'incorpore aucun travail à la marchandise : la vérité est que le commerçant est, au même titre que l'agriculteur ou l'industriel, un producteur, puisqu'il applique son esprit, ses efforts, son travail, à rendre service aux autres hommes, à leur épargner de la peine, à mettre à leur portée les produits dont ils ont besoin. Il peut d'autant moins persister dans sa fausse doctrine que, par son propre exemple, il en démontre l'insuffisance et l'étroitesse. En effet, répondant à des attaques d'une certaine presse qui lui reprochait d'être un capitaliste, un parasite, le *leader* socialiste a déclaré qu'il n'était pas un capitaliste, mais qu'il vivait du produit de son travail personnel. Or, apparemment, M. Jaurès n'est pas un travailleur manuel, incorporant son travail dans des marchandises, dans des produits matériels.

Comment un philosophe aussi éminent n'a-t-il pas été conduit, par la réflexion, à reconnaître la fausseté de la théorie marxiste de la valeur ? Comment ne s'est-il pas posé cette question que sa situation personnelle aurait dû lui suggérer :

« Je publie des écrits et je fais des discours qui ont une valeur, puisque je vis du produit de ces œuvres, et qu'en échange je me procure des aliments, des vêtements, etc., en un mot des objets matériels qui servent à satisfaire mes besoins ; cependant mes travaux ne peuvent pas, à parler sérieusement, être considérés comme des travaux manuels incorporés dans des produits matériels, dans des marchandises. Ce que je fais, bien d'autres le font aussi : les écrivains, les avocats, les professeurs, les magistrats, les

artistes n'appartiennent pas non plus à la catégorie des travailleurs manuels, et ils vivent comme moi de leur métier; il faut donc, pour que ces services d'ordre purement intellectuel s'échangent contre des marchandises, qu'ils aient quelque chose de commun avec ces marchandises, et ce quelque chose de commun, c'est qu'ils sont également pourvus de valeur; s'il en est ainsi, la théorie fondamentale du socialisme, la théorie de la valeur qui matérialise ce concept en le rattachant exclusivement au travail manuel du salarié incorporé à des marchandises est forcément incomplète, trop étroite, partant fausse; cette fausseté, d'ailleurs, je l'ai démontrée moi-même, le jour où dans ma conférence sur le livre *Travail*, de Zola, j'ai assimilé le travail du sculpteur et du poète à celui de l'artisan en posant ce large et fécond principe, que le travail est la forme créatrice de la pensée en général. »

Nous sommes en droit de nous étonner que M. Jaurès ne se soit pas posé cette question qui aurait provoqué, de sa part, des réflexions de nature à lui ouvrir les yeux et à rectifier sa conception de la valeur, en lui montrant que le principe de la valeur gît non pas, comme il le croit à tort, dans le produit matériel, mais dans le service.

Et non seulement cette rectification se serait, à coup sûr, faite dans son esprit, mais en même temps, il aurait été amené à modifier une autre doctrine non moins fausse qui obstrue son cerveau, je veux parler de la singulière doctrine socialiste du capital.

« Je ne suis pas un capitaliste, dit M. Jaurès, parce que je ne suis ni propriétaire foncier, ni actionnaire d'une société financière quelconque, je suis tout simplement un travailleur qui vit du produit de son travail. » M. Jaurès se trompe : le fait qu'il vit de son travail n'empêche pas qu'il soit un capitaliste, et que les revenus que lui procure ce travail proviennent d'une double source; ils se décomposent en intérêts du capital qu'il possède et en salaire de son travail actuel. C'est ici une distinction des plus logiques et dont on contesterait difficilement la justesse.

Quand M. Jaurès prononce un discours, quand il écrit un article de revue ou de journal, ces œuvres de son esprit sont à la fois le produit d'un travail ancien et d'un travail actuel. Avant de produire des œuvres pourvues de valeur, l'orateur socialiste s'était préparé pendant de longues années à cette production, il avait accumulé des connaissances littéraires, historiques, philosophiques et ces connaissances accumulées dans son cerveau constituent, à son profit, un capital intellectuel tout aussi réel que le capital de l'agriculteur, de l'industriel ou du commerçant, incor-

poré dans des produits matériels; or, la rémunération de ce capital se fait, comme pour les capitaux de toute sorte, par la loi de l'intérêt, qui n'est autre qu'un salaire réparti sur un nombre indéfini de consommateurs, au sens économique du mot.

M. Jaurès est un capitaliste comme M. Jourdain était un prosateur, sans le savoir, et ce qui provoque en nous un étonnement pénible, c'est cette ignorance économique d'un esprit aussi distingué et qui, depuis quelques années, nous paraît avoir cherché à observer les phénomènes de l'ordre économique.

M. Jaurès répète, après son maître Marx, que le capital est le produit du surtravail, du travail non payé des ouvriers. Cependant il n'a pas besoin d'observer bien profondément les phénomènes de cette société capitaliste, objet de ses anathèmes, pour s'apercevoir des fortunes considérables réalisées par des médecins, des avocats, des artistes, etc..., par des hommes qui, apparemment, n'emploient pas des salariés à leur service et dont les talents expliquent et légitiment la fortune. Lorsque des travailleurs de cet ordre emploient leurs économies à acheter une ferme ou un hôtel à Paris ou des actions dans une société industrielle, de quel droit et à quel titre vient-il soutenir, suivant sa doctrine socialiste, que ce capital est le produit d'une spoliation, qu'il provient du travail *non payé* des salariés ?

Ainsi, à tous les points de vue, la doctrine du socialisme collectiviste est étroite, incomplète, partant fausse.

Armé du principe de Lavoisier, en ayant toujours présent à l'esprit ce lumineux et fécond principe que le génie du grand chimiste a découvert : « Rien ne se crée dans l'Univers matériel », nous sommes amenés à cette conclusion que la théorie de la valeur sur laquelle repose tout l'édifice du socialisme collectiviste est infectée d'un double vice : 1° elle matérialise le concept de la valeur en en faisant un élément incorporé à la marchandise, une qualité intrinsèque de la matière, alors qu'au contraire la matière est un don purement gratuit de la nature, et que la valeur gît exclusivement dans l'effort humain, dans le service rendu par un homme à autrui : 2° elle proportionne la valeur à l'intensité du travail, à la durée moyenne du travail, proportionnalité qui est contraire à tous les faits, la valeur étant proportionnelle plutôt au travail *épargné* à l'acquéreur, en un mot au service rendu.

C'est en s'appuyant sur cette fausse théorie que Marx et ses disciples ont édifié leur doctrine de la plus-value, du travail non-payé des salariés, comme source de la propriété capitaliste, donnant ainsi pour origine au capital la spoliation, l'exploitation

par le capitaliste de la force de travail du salarié. La base détruite, le reste de la construction socialiste, notamment cette fameuse théorie de la plus-value, s'écroule forcément avec le fondement qui lui servait de point d'appui.

III

Et maintenant il y a lieu de conclure : ou il faut, en proclamant avec M. Brunetière la faillite de la science, rejeter le principe de Lavoisier comme toutes les autres vérités scientifiques ; ou bien, rendant hommage à ce grand principe, il faut proclamer la faillite du socialisme soi-disant scientifique.

Entre le principe de Lavoisier et le principe du socialisme collectiviste, il y a une opposition, une contradiction flagrante, irréductible : si le principe de Lavoisier est vrai, il n'y a pas de production matérielle et la nature ne concourt pas à la création de la valeur, et alors le principe fondamental du socialisme, son principe de la valeur et de la plus-value est faux, puisqu'il repose sur cette idée que la valeur a sa source exclusive dans la production matérielle, dans le travail des ouvriers manuels incorporé dans des marchandises.

Valeur d'usage opposée à la valeur d'échange, produits matériels mis en opposition avec les produits immatériels, travail productif des ouvriers manuels opposé au parasitisme, au travail improductif des commerçants, des entrepreneurs, des directeurs d'usine, des artistes, etc. en un mot des non-travailleurs manuels, toute la doctrine du socialisme collectiviste repose sur ces distinctions pompeusement décorées du titre de Doctrine scientifique, distinctions qui s'évanouissent et se dissipent en fumée au contact du vrai principe scientifique, du principe de Lavoisier.

Théoriciens du collectivisme, du socialisme soi-disant scientifique, si pour vous, comme pour votre maître Marx, tout jugement inspiré par une critique vraiment scientifique est le bienvenu, nous attendons, pour nous réfuter, que vous veniez démontrer, sans subtilités et sans sophismes, que le principe de Lavoisier, sur lequel repose notre critique de votre faux système, n'est pas un principe scientifique.

ERNEST MARTINEAU.

L'INSTRUCTION PROFESSIONNELLE

ET

L'INDUSTRIE NOUVELLE

Il se produit actuellement, dans l'industrie, une transformation qui eût dû être prévue, mais qui ne l'a pas été, et qui montre de quelle manière erronée on raisonne quand, pour un état de choses nouveau, on fait intervenir des coefficients anciens.

Cette transformation c'est la disparition, parce qu'inutile, de l'ancien savoir professionnel des ouvriers. Plus l'industrie nouvelle se développe et plus l'ancien ouvrier expert, qui connaissait complètement une profession, est remplacé par « l'homme de peine », le *labourer* comme disent les Anglais. Il est remplacé parce qu'il n'est pas utile, et qu'il coûte plus cher que le second.

Il faut dire aussi que cette transformation a été préparée par la disparition de l'antique organisation des métiers : la corporation. Pendant toute la durée du XIX[e] siècle, on a entendu dire : « L'apprentissage s'en va, l'apprentissage est mort. Avec l'ancien Régime, alors que l'exercice des professions était réglé, que l'on passait sept ans en apprentissage sous la discipline d'un maître, que d'apprenti on ne devenait compagnon qu'à la suite d'un examen, que de compagnon on n'était promu maître qu'après avoir exécuté un chef-d'œuvre; alors, tous les hommes qui se livraient à l'exercice d'un métier le connaissaient complètement. Les artisans étaient presque des artistes. L'abolition des jurandes et des maîtrises, l'institution de la liberté du travail ont supprimé du même coup l'enseignement professionnel. Les habiles ouvriers qui subsistent ont été formés grâce à la survivance des usages de l'ancien régime. Mais ces usages disparaissent progressivement. On trouve de moins en moins des familles ouvrières disposées à payer trois ou quatre cents francs et à sacrifier trois ou quatre ans de la vie d'un enfant pour lui faire apprendre un métier. Souvent, d'ail-

leurs, elles ne le peuvent point. Ce que désirent les parents, c'est un travail qui s'apprenne par routine et où l'enfant, en gagnant de suite, aide à la vie de la famille. Les patrons, de leur côté, quand ils consentent à prendre des enfants « au pair » c'est-à-dire moyennant la nourriture et le logement pendant trois ou quatre ans, avec une gratification hebdomadaire ou mensuelle pendant la dernière année, se préoccupent avant tout de récupérer leur dépense. Souvent ils emploient les soi-disant apprentis à faire les courses, à porter quelquefois des fardeaux trop lourds pour leurs forces : ils en font de véritables domestiques. Quand ils les font travailler, ils les spécialisent dans une branche infime de leur industrie où ils les laissent tout le temps, si bien que, l'apprentissage fini, le jeune homme n'est en situation de gagner sa vie, et qu'il doit travailler au rabais en attendant qu'il soit devenu plus capable par ses propres efforts.

« Les ouvriers, ajoutait-on, ont leur part de responsabilité dans cet état de choses. Quand des maîtres, qui veulent exécuter le contrat d'apprentissage, leur confient des enfants, à leur tour, eux-mêmes les exploitent en les transformant en domestiques, en leur faisant exécuter des opérations partielles, mais en ne montrant rien. Dans les ateliers l'on a donné aux apprentis le surnom mérité « d'attrape-science » ; car c'est en regardant faire du coin de l'œil qu'ils surprennent les tours de mains, en se servant des outils pendant l'absence de leurs maîtres qu'ils apprennent à les manier. D'autre part, quand l'apprenti n'est pas le fils de l'ouvrier qui lui montre ou celui d'un camarade, l'ouvrier-maître s'applique souvent à le décourager, en lui déclarant que la profession ne lui convient point, qu'il ne fera jamais rien de bon, que c'est d'ailleurs un fichu métier, où l'on crève de faim, etc. »

Voilà ce que j'ai pu constater par moi-même et ce que j'ai entendu raconter autour de moi bien souvent. Cela est-il vrai ? Oui, en partie : en partie seulement. D'une part, sous l'ancien régime, le système des corporations n'existait pas partout, et Mercier, dans son *Tableau de Paris*, formule les mêmes plaintes que je viens de résumer. D'autre part, la coutume de l'apprentissage, bien qu'allant en diminuant, n'est pas entièrement perdue. Il est encore des parents qui peuvent payer pour l'instruction professionnelle de leurs enfants — quand ils n'en n'ont pas un grand nombre, — et qui le font. Il est des industriels, des petits, des artisans qui, tout en tirant, ce qui est naturel, un profit de leurs apprentis, exécutent loyalement le contrat, des ouvriers qui se montrent paternels envers les jeunes gens qu'on leur confie.

métier, qui a passé des années à l'acquérir et à s'y perfectionner, qui s'est habitué à penser qu'il l'exercera toute sa vie, qui souvent a atteint l'âge où l'on ne s'instruit plus quand on n'en a pas gardé l'habitude, est fermement convaincu qu'il est incapable de faire autre chose. S'il survient un chômage pour cause de crise industrielle, il se résigne en se plaignant : il s'en prend au patron des réductions de salaire, mais il garde la certitude de voir l'ouvrage reprendre. Quand son travail est supprimé par suite d'une invention nouvelle, il se fâche parce que l'on porte atteinte à son droit de vivre de son métier. Et, en effet, que veut-on qu'il fasse étant ce que j'ai dit ? S'il se résigne à prendre un autre travail, dans une industrie qu'il ne connaît pas, ce n'est que comme « homme de peine », comme auxiliaire, avec un gain inférieur à celui qu'il avait. Si, au bout de quelques années, avec un nouvel outillage, son ancienne profession appelle davantage de travailleurs, il ne peut le plus souvent en profiter : parce qu'il a vieilli, a perdu son habileté, parce qu'aussi les conditions du travail ne sont plus les mêmes, et qu'il ne sait pas.

Voilà le problème que pose, pour les ouvriers, le perfectionnement industriel se manifestant par l'introduction des machines. Il est commode de dire : « C'est le progrès ! on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs ! » etc., et de se résigner pour le compte d'autrui. Le véritable économiste doit y penser, s'efforcer de prévenir les souffrances, fussent-elles momentanées. D'ailleurs, les ouvriers sont des hommes, et cherchent à échapper par leurs propres moyens aux maux qui les frappent. De moyens, il leur en vient un tout de suite à l'esprit : l'intervention de l'Etat — elle vient bien à l'esprit des « bourgeois » industriels et agriculteurs ! — ils se font socialistes, révolutionnaires, et le manifestent en tant que citoyens lorsqu'il s'agit de nommer des députés.

Quel peut être le remède aux maux momentanés, mais très douloureux causés par la transformation industrielle ? J'essaierai de l'indiquer tout à l'heure.

*
* *

La transformation de l'industrie peut être regardée comme un phénomène nécessaire, fatal. Une sorte de force supérieure semble emporter les industriels. Ceux qui veulent s'arrêter sont ruinés par leurs concurrents qui ont continué de marcher. Et quel est l'objet constamment en vue ? La diminution du prix de revient

des marchandises par la diminution du nombre des ouvriers pour un produit donné. Pour arriver à ce résultat, les métiers et machines sont combinés afin de s'arrêter automatiquement quand un défaut de fabrication se produit, quand un fil casse par exemple, dans la filature ou le tissage. On emploie, en outre, les meilleures matières premières. Alors, un ouvrier suffit là où il en fallait autrefois cinq, dix, quinze, et même en payant un salaire double, on obtient encore une économie considérable sur le prix de revient.

Une des conséquences de la transformation est que, fort souvent, surtout au fur et à mesure que les métiers ou machines se perfectionnent, une grande partie du savoir professionnel de l'ancien ouvrier devient inutile, et que d'autres connaissances sont nécessaires. Cela amène les industriels à occuper des « hommes de peine », ce que les Anglais appellent des *labourers*, exactement : des hommes — ou des femmes — sans profession, ou encore des mécaniciens, capables de comprendre les machines qu'ils surveillent.

En outre de la recherche du bon marché dans le prix de revient, une autre considération pousse les industriels à introduire les métiers mécaniques, les machines et les machines outils. C'est le désir de se mettre à l'abri des grèves. Tout en considérant les grèves comme des phénomènes morbides, nuisibles au corps social, je ne songe pas à contester aux ouvriers le droit de recourir collectivement à la loi de l'offre et de la demande, et de chercher à vendre leur marchandise, le travail, le plus cher possible, ainsi que celui d'obtenir, quant au reste, les meilleures conditions ; mais je suis bien obligé de reconnaître aux industriels le droit complémentaire. Or, les industriels ont compris que la spécialisation professionnelle, qui fait de certains travaux le monopole de certains ouvriers, en mettant ceux-ci à même de s'entendre, de s'associer, facilite les grèves, en entraînant pour eux des pertes graves. Tandis que l'emploi des « hommes de peine » non spécialisés, non syndiqués, toujours abondants sur le marché du travail, les rendrait difficiles sinon impossibles. Cette dernière considération a peut-être plus fait pour surmonter le misonéisme des industriels français que la recherche des plus bas prix de revient.

*
* *

Il ne résulte pas de cette situation nouvelle que les industriels

« embauchent » les premiers venus. Pour bien surveiller les métiers mécaniques ou les machines quelconques, savoir se servir des machines outils, il faut posséder des facultés, non acquises, mais personnelles, d'intelligence, d'attention et de dextérité qui ne sont pas données à tout le monde.

On s'efforce de reconnaître ces qualités chez les hommes et femmes « de peine » pendant les premiers jours de leur emploi. S'ils ne les possèdent point, on les renvoie et on les remplace par d'autres. Les ouvriers doivent, en outre, avoir des qualités de sobriété, de conduite, de régularité. Il ne faut pas venir en état d'ébriété, il faut arriver à l'heure, ne pas avoir de querelles avec ses camarades, ne pas perdre du temps à bavarder, ne pas contracter chez les commerçants des environs des dettes qui obligent ceux-ci à faire opposition sur les gains, et à transformer les industriels en huissiers. Cela amène aussi des éliminations.

Il résulte de ces conditions diverses que les salaires de ces « hommes de peine » ou « femmes de peine » ne descendent pas à un taux minime ainsi qu'on pourrait le croire. Les qualités morales que je viens d'énumérer interviennent dans la bonne production, et on les paie.

Voilà la transformation qui est en train de s'accomplir dans l'organisation de l'industrie, et qu'on aurait pu prévoir dès l'origine, si l'on avait envisagé tous les facteurs du problème.

Cette situation avantageuse pour les industriels, l'est aussi pour les « hommes de peine ». Ils ne sont pas, ainsi que les ouvriers ordinaires, enchaînés à une profession. Si, pour une raison quelconque, ils perdent leur emploi dans une industrie, ils peuvent se présenter dans un établissement d'ordre tout différent, y être embauchés, et après un court apprentissage rétribué, y devenir aussi habiles et y gagner un aussi fort salaire que précédemment.

* * *

Il ne résulte pas de cette situation nouvelle, l'inutilité du savoir professionnel, mais la nécessité de sa transformation. La dextérité et les connaissances qu'il faut aux travailleurs de l'industrie manuelle sont spéciales et d'ordre purement expérimental. Il arrive fréquemment que tel habile ouvrier est un naïf ou une brute pour tout ce qui n'est pas relatif à son métier, et que c'est avec raison qu'il se considère comme incapable de faire autre chose que ce qu'il a appris dans sa jeunesse. L' « homme de peine »,

obligé par sa non spécialisation d'aller d'une industrie à l'autre, devrait être moins routinier, mais c'est aussi, fort souvent, un esprit moins cultivé, moins capable de comprendre que l'ouvrier qui a fait effort pour apprendre les choses de son métier. Les meilleurs « hommes de peine » sont ceux qui le sont devenus après avoir été ouvriers, et parce que leur ancienne profession, pour une raison quelconque, ne les faisait plus vivre.

Il résulte de ces conditions diverses qu'il y aurait utilité à développer méthodiquement le savoir professionnel général des ouvriers nouveau genre; cela, d'abord, dans l'intérêt de ces ouvriers, qui mis à même de mieux comprendre les divers travaux auxquels ils se livreraient successivement, y deviendraient plus rapidement habiles, et aussi pour les industriels à qui ils rendraient davantage de services.

Comment comprendre ce nouvel enseignement? Le modèle nous en est fourni par celui donné dans les écoles d'Arts et Métiers, dont il devrait être une réduction. L'annuaire de la Société des anciens élèves de ces écoles contient l'énumération des professions variées auxquelles ils se livrent en qualité de chefs de maisons, ingénieurs, directeurs ou employés des industries les plus diverses, mécaniciens de la marine, depuis le grade d'inspecteur principal, équivalant à celui de vice-amiral, jusqu'à celui de second maître. Il y a même un trappiste et un député. Pour toutes ces professions — sauf celles de trappiste et de député en tant que trappiste ou député, — et bon nombre en ont changé ou en changeront plusieurs fois avant de trouver celle où ils se fixeront, — ces hommes de tout âge ont été préparés dans des écoles ayant un programme commun : ce dont il résulte que le grand avantage de ces écoles, pour leurs élèves, est de leur apprendre à apprendre.

Eh bien! l'enseignement professionnel nouveau pour les ouvriers devrait être conçu d'après le même principe : il devrait leur apprendre à apprendre. Il devrait se diviser en deux parties : 1° la culture de l'habileté manuelle; 2° la culture de l'agilité intellectuelle.

Le travail des mains est une sorte de gymnastique, dont les opérations successives peuvent être décomposées et apprises théoriquement comme celles de la gymnastique; elles ne sont pas très nombreuses. Un précurseur de cet enseignement a été le pédagogue allemand Frœbel, dont la méthode est employée dans à peu près toutes les écoles maternelles des divers pays. Malheureusement, lorsque commence l'enseignement primaire, on abandonne cette méthode. Elle consiste dans l'emploi de jeux

amenant la dextérité en même temps qu'un travail cérébral. C'est la méthode baconienne ou objective appliquée à l'enseignement, en prenant pour point de départ les faits.

Frœbel n'a, d'ailleurs, fait que reprendre ou retrouver la méthode découverte, au commencement du XIX[e] siècle, par le socialiste Charles Fourier, lequel, nonobstant ses chimères, fut à certains égards, un véritable prophète. Fourier a dit, avec beaucoup de raison, que l'enseignement des abstractions, tel qu'on le donne généralement, est en opposition avec le caractère de l'enfant, qui n'arrive pas avant l'âge de 12 ou 15 ans, à distinguer l'idée de la réalité. Ce qui, par suite, convient à l'enfant, c'est l'enseignement expérimental, dégageant progressivement l'abstraction du fait. Fourier qui, comme on sait, organisait son phalanstère de toutes pièces, *ne varietur*, établissait que le premier enseignement donné aurait pour objet le développement de l'habileté manuelle en vue des nombreux travaux auxquels l'enfant devrait se livrer.

Un autre précurseur fut M. de Salicis, directeur ou inspirateur de l'enseignement de l'école primaire de la rue Tournefort à Paris.

Dans cette école — où l'on est, je crois, revenu au programme ordinaire — on faisait, il y a une vingtaine d'années, travailler manuellement les enfants, non en vue de l'acquisition d'une profession, mais pour la préparation à l'apprentissage et la détermination des vocations. Si je me souviens bien, M. de Salicis ne s'entendit pas avec les familles de ses élèves. Les unes croyant qu'on faisait apprendre un métier à leurs enfants, s'en réjouissaient et ne comprenaient rien aux explications qu'on leur donnait; les autres déclaraient qu'elles n'avaient pas l'intention de faire des ouvriers de leurs fils, ou encore qu'il serait temps de songer au travail manuel au moment de l'apprentissage, et qu'en attendant on allait à l'école pour apprendre à lire, écrire, compter, mettre l'orthographe, etc. M. de Salicis était venu trop tôt, à une époque où la nécessité d'un enseignement manuel général n'était pas comprise : la tentative est à refaire.

Quant à la seconde partie de l'enseignement professionnel nouveau : la partie théorique, destinée à développer l'agilité intellectuelle, elle pourrait être préparée à l'école primaire, mais elle ne devrait être sérieusement donnée qu'aux jeunes gens de 15 à 20 ans, et même plus âgés, dans des cours du soir ou du dimanche. Elle consisterait dans des considérations générales sur les métiers et machines, accompagnées de quelques manipulations, que les

élèves comprendraient d'autant mieux qu'ils seraient journellement à même d'observer par eux-mêmes dans la pratique de leur travail.

Par un semblable enseignement, on préparerait les ouvriers de l'industrie nouvelle qui ne seraient plus, comme aujourd'hui, des « hommes de peine », mais des ouvriers généraux. Les industriels pourraient, avec plus de facilité que maintenant, les faire passer d'une branche du travail à une autre, au fur et à mesure que leur capacité s'affirmerait. Mais les principaux bénéficiaires seraient les ouvriers eux-mêmes, qui, lorsqu'une industrie serait en souffrance pour une cause quelconque, pourraient se disperser sur les autres, même les plus diverses, au lieu de souffrir, comme aujourd'hui, des chômages quelquefois prolongés.

Mais il faudrait un intermédiaire pour cette répartition. Cela nous ramène aux systèmes de « Bourses du travail » et de « commercialisation du travail » de MM. de Molinari et Yves Guyot. De semblables organisations seules pourraient connaître l'état du marché, savoir là où il y a pléthore de bras, et, là où il en manque, diriger sur les seconds points ce qu'il y a de trop sur les premiers. Il faudrait naturellement, pour cela, que les ouvriers fussent moins attachés à leur habitat qu'aujourd'hui; que, comme les bourgeois ingénieurs, fonctionnaires et magistrats, ils acceptassent de voyager, au moins dans leur jeunesse, reprenant ainsi les mœurs des anciens compagnons du « Tour de France ».

La constatation de ce retour à un ancien usage, m'amène à faire remarquer que l'institution des ouvriers, généraux sinon encyclopédistes, présente pour l'économiste un intérêt historique. Il y a là une sorte de régression vers l'époque antérieure à la division du travail : quand le paysan bâtissait sa maison ou plutôt sa hutte, fabriquait ses meubles, réparait ses outils; quand les femmes filaient la laine, le chanvre et le lin, tissaient les étoffes, coupaient et taillaient les habits, tricotaient les bas, etc.; quand on faisait le pain à la maison. La pratique de ces divers travaux comportait une instruction professionnelle beaucoup plus étendue que celle de notre époque avec le travail divisé et les travailleurs spécialisés. On n'était très habile en rien, mais on avait une capacité moyenne en tout.

L'application des systèmes de MM. de Molinari et Yves Guyot nécessiterait d'ailleurs, l'institution de l'ouvrier général. Comment faire refluer d'une branche du travail sur une autre les ouvriers spécialisés d'aujourd'hui, quand pour une cause quelconque, une industrie voit son activité diminuée ? Le tanneur n'est pas me-

nuisier, le mécanicien n'est pas ébéniste, l'ébéniste n'est pas tisseur, etc. Forcément, avec le système de la spécialisation à outrance, il doit y avoir des bras inoccupés, et les ouvriers en chomage pèseraient sur les sociétés faisant le commerce du travail.

Il est une question que j'ai jusqu'à présent laissée dans l'ombre : celle de savoir qui pourrait organiser l'enseignement théorique professionnel général dont j'ai parlé. A l'heure actuelle, il ne peut l'être que par les Chambres syndicales d'industriels — il n'y a rien à attendre dans cette voie des chambres d'ouvriers, car les ouvriers actuels sont imbus de l'esprit professionnel, et il n'y a pas, en France du moins, de Chambre des hommes de peine — ou encore par l'Etat et les municipalités.

Or, ces diverses personnes morales ne peuvent faire que des efforts insuffisants, parce qu'elles manquent d'argent, et que les écoles en question ne pourraient rien rapporter, étant organisées dans ces conditions. Les sociétés de vente de travail pourraient, au contraire, organiser cet enseignement. Elles engageraient, en effet, les jeunes ouvriers pour un certain temps à la condition qu'ils subiraient une retenue sur leurs gains pour les frais de scolarité.



Nous sommes partis d'un fait actuel, que nous constatons en France, mais qui est beaucoup plus accusé en Angleterre et aux Etats-Unis : celui de l'inutilisation du savoir professionnel spécialisé manuel, de son remplacement nécessaire par un savoir professionnel général, et nous en avons prévu le développement ultérieur. Deux questions nous restent à examiner rapidement. La première est celle de savoir si l'instruction professionnelle actuelle est appelée à disparaître complètement; la seconde, de connaître quelle sera la situation des ouvriers dans cette organisation nouvelle de l'industrie.

Non, le savoir industriel actuel ne disparaîtra pas, même en dehors des professions ayant un caractère principalement artistique, produisant pour les riches, lesquelles resteront forcément manuelles, mais vendront leurs produits de plus en plus cher. Dans les industries mécaniques, le plus souvent il faudra des ouvriers complets pour faire en échantillon ce que les artistes ou les ingénieurs auront créé sur le papier. Il faudra des modeleurs pour les matrices qui serviront à fabriquer ensuite des milliers

d'exemplaires semblables. Il faudra aussi, en beaucoup de cas, des finisseurs, pour donner aux produits la dernière façon, s'assurer que tout est bien monté ou marche bien. Ces échantillonneurs, modeleurs, finisseurs seront des ouvriers complets, de véritables artistes, qui seront payés largement.

En ce qui concerne la situation générale des ouvriers, pour ne pas sortir de mon sujet, je me bornerai à rappeler ce que tous les économistes savent : que la diminution des prix de revient a pour conséquence, grâce à la concurrence, l'abaissement des prix de vente, et que les ouvriers sont les grands consommateurs des produits qu'ils fabriquent. Cela seul suffirait, mais il est, d'autre part, compréhensible que le doublement, le quadruplement même du salaire d'un ouvrier qui produit ce que produisaient vingt ouvriers précédemment, même avec l'addition de l'intérêt et de l'amortissement rapide du capital, n'est rien à côté de l'économie réalisée. Le *Capitalisme*, dont les socialistes professionnels font un épouvantail pour leurs naïves ouailles, est le régime de la vie à bon marché et des salaires élevés. Joignons-y, pour ne rien omettre d'essentiel, la dispersion du capital « exploiteur » entre les mains des travailleurs eux-mêmes, ce qui fait que les capitalistes ne constituent pas et constitueront de moins en moins une classe, mais formeront la majorité de la population. Il en résultera que, conformément au vœu des socialistes, mais par un moyen opposé à celui qu'ils préconisent, l'ouvrier sera propriétaire de son outillage.

CH. M. LIMOUSIN.

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

La Bourse : valeurs de traction; valeurs cuprifères, valeurs minières et métallurgiques russes. — La France s'enrichit-elle ? — Causes de la baisse. — La diminution dans le rendement des impôts. — Le commerce extérieur. La récolte du blé et du vin. — La marine marchande du monde. — La monnaie française en 1900. — Affaires d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, d'Autriche-Hongrie. — La rente grecque. — L'Extérieure espagnole et le *convenio* du Nord de l'Espagne. — L'emprunt bulgare. — Les finances du Brésil. — Transvaal. — Emprunts en souffrance.

La Bourse, pendant la dernière période trimestrielle, s'est tenue longtemps assez ferme. On sait ce que signifie ce mot en langage financier. Quand il n'y a ni hausse ni baisse, que les affaires sont nulles, la Bourse est ferme. La fin de septembre, époque où finissent les vacances, où ordinairement les affaires reprennent un peu d'activité, est venue. La rentrée a été saluée par une reprise, il est vrai, mais une reprise de baisse, une crise aiguë; on a même prononcé le mot de krack. Les valeurs de traction ont accentué leur mouvement de recul commencé depuis longtemps. Puis ce fut, et cela coup sur coup, le tour des valeurs cuprifères et celui des valeurs minières et métallurgiques russes. Seules, les actions de nos grandes lignes de chemins de fer — encore faut-il en excepter le Nord — et quelques titres isolés, se maintiennent et montrent des cours un peu supérieurs à ceux que nous constations il y a trois mois, point de repère des comparaisons que nous faisons ici. C'est une habitude, prise depuis longtemps, des Sociétés de crédit, de ne pas monter pour n'avoir pas à descendre. Cependant la Banque de Paris, le Comptoir d'Escompte, le Crédit Lyonnais, paient un léger tribut à la baisse. Il y a 70 francs de hausse sur l'action de la Banque de France qui profite toujours du malheur d'autrui. Nos rentes cotent le 3 p. 100 un point de plus, le 3 1/2 un demi-point. Avec les achats des caisses, le cours de la rente d'Etat n'a plus chez nous de signification.

L'Italien monte, la situation financière au-delà des Alpes paraissant s'améliorer sensiblement. L'Extérieure espagnole au contraire a baissé, le cours du change à 43 p. 100 n'étant pas un symptôme de bon augure.

Venons-en aux valeurs de traction dont nous avons parlé. Elles n'étaient pas déjà brillantes à la fin de juin. On jugera des pertes par les cours suivants de quelques unes d'entre elles. La Traction est tombée de 50.50 à 26.25, la Thomson-Houston de 1.050 à 810, la Compagnie française de Tramways de 620 à 490, la Compagnie parisienne de 316 à 250, l'Est-Parisien de 255 à 170. Les vieux omnibus qui étaient encore à 975, en pleine dégringolade, ne font plus que 750. Trop de papier, nous l'avons déjà dit, qui ne trouve pas à se classer, dont certains portefeuilles sont encombrés, et l'on se demande s'il n'y a pas excès dans toutes ces entreprises établies sur des bases peu solides.

La Thomson a publié une déclaration pour affirmer que sa situation ne présente aucun danger. A l'appui, les journaux ont donné deux tableaux relatifs à la marche des Compagnies dont les titres constituent en grande partie son portefeuille.

Le premier de ces tableaux contient les recettes comparées des mois de juillet 1900 et 1901 ; le second totalise les recettes des sept premiers mois de 1900 et 1901. Voyons d'abord les recettes de juillet. Elles se décomposent comme suit :

	1900	1901		Diff. en 1901
	—	—		—
Comp. génér. parisienne de Tramways.... Fr.	563.412	597.262	+	33.850
Comp. des Chemins de fer Nogentais..........	63 824	171.742	+	107.918
Comp. franç. des Tramw. élec. et Om. Bordeaux.	312.412	379.251	+	67.109
Comp. des Tramw. de Nice et du Littoral......	108.154	117.425	+	9.272
Comp. des Tramw. de Rouen..................	181.983	178.904	—	3.079
Soc. des Tramw. d'Amiens....................	53.460	54 300	+	840
Société versaillaise de Tramw. électriques.....	57.444	46.389	+	11.155
Soc. des Tramw. algériens....................	54.438	64 309	+	9.871

Il y a donc, en résumé, en 1901, 1.609.583 fr. de recettes contre 1.395.117 fr. en 1900, soit 214.466 fr. d'augmentation.

Voici, maintenant, les recettes effectuées depuis le commencement de l'année jusqu'au 31 juillet :

	1900	1901	Diff. en 1901
	—	—	—
Comp. génér. parisienne de Tramways. Fr.	3.371.656	3.970.118	+ 598.462
Comp. des Chemins de fer Nogentais......	267.248	818.808	+ 551.560
Comp. franç. des Tram. élec. et Om. Bordeaux	1.807.364	2.311.479	+ 504.115
Comp. des Tramw. de Nice et du Littoral...	692.138	1.025.735	+ 333.597
Comp. des Tramw. de Rouen..............	1.143.355	1.125.931	+ 9.576
Soc. des Tramw. d'Amiens.................	305.660	331.884	+ 26.224
Société versaillaise de Tramw. électriques.	282.350	270.922	— 11.428
Soc. des Tramw. algériens................	372.386	452.102	+ 79.716

La différence en faveur de 1901, résultant des chiffres ci-dessus, se totalise donc pour les sept mois par 2.191.822 fr. C'est une proportion moyenne mensuelle de 313.000 fr. environ de plus-value. En appliquant cette moyenne aux cinq mois à courir jusqu'à la fin de l'exercice 1901, on arrive à un bénéfice total vraisemblable de 3.750.000 fr. en chiffres ronds, et par conséquent à un pourcentage le plus de 41 0/0 en plus-value, comparativement à l'année dernière.

Je n'ai pas à contester ces chiffres qui ont un caractère officiel. Mais peut-être y a-t-il d'autres éléments dans la question. En tout cas, le public n'est pas rassuré et semble ne pas croire, à tort ou à raison, que qui veut trop prouver ne prouve rien.

Le métropolitain fait beaucoup parler de lui. Il a des cours qui semblent hors de proportion avec ses bénéfices probables. Aussi est-il balloté par de nombreuses fluctuations.

Il y a, comme l'on sait, aux Etats-Unis, un puissant syndicat du cuivre. Il s'est produit, au moment psychologique, ce qui devait se produire avec un syndicat. D'une part, réduction de la consommation à cause des prix élevés; d'autre part, augmentation des stocks par suite de diminution dans la consommation. Les cours des valeurs suivent le cours du métal : celui-ci a baissé en quelques jours de près de 5 livres. A New-York les cours de l'Amalgamated, de l'Anaconda, du Calumet, etc., se sont effondrés. A Londres, le Rio baissait de 51 liv. st. 1/2 à 48 liv. st. 1/2. A Paris, de 1.370 il y a trois mois, il tombait à 1.200, puis à 1.170. Les baissiers, dans l'incertitude où l'on est si M. Roosevelt sera aussi favorable aux trusts que M. Mac-Kinley, ont profité de l'occasion pour déterminer le mouvement. Les syndicats, qui substituent les volontés particulières à la loi normale de l'offre et de la demande, qui sont puissants pour le mal, n'ont pas toujours la puissance de s'opposer aux catastrophes qu'ils provoquent. Le même phénomène se produit en Allemagne, en Belgique, en France, un peu

partout, pour les valeurs minières et métallurgiques. Il y a là une leçon dont il faudrait profiter.

Au sujet des affaires, en Russie, la note nous était donnée, il y a quelques semaines à peine, par le *Financial Times*, qui dit :

« Les Compagnies anglaises qui s'occupent d'affaires industrielles en Russie se trouvent actuellement dans une situation embarrassée. Cependant, celles-ci peuvent se consoler en ce sens qu'elles ne sont pas les seules à supporter la mauvaise chance, et que des Compagnies créées en Russie par d'autres nationalités se trouvent dans une situation pareille, sinon pire. Ainsi, les entreprises créées par des financiers français et belges, et ayant pour objet l'exploitation de la houille, de l'énergie électrique, du fer et de l'acier, de tramways et d'autres branches industrielles en Russie, ont été très nombrenses, et de 1895 à 1897, 39 Compagnies y ont été établies, ayant toutes un caractère international. Sur ce nombre, 20 Compagnies se trouvent à la veille de déposer leurs bilans, une Compagnie est déjà entrée en liquidation, et 2 Compagnies sont en voie d'installation. Sur les 16 restantes, 11 Compagnies n'ont pas donné de dividende depuis cinq ans, 4 ont payé des dividendes pendant deux ans, et rien n'a été distribué depuis, et une en a payé les deux dernières années. La situation précaire des 20 Compagnies susdites reflète entièrement la terrible impasse dans laquelle se sont engagées les entreprises franco-belges en Russie. »

La baisse que faisait prévoir cette note n'a pas tardé à se produire. Qu'on nous pardonne encore quelques chiffres, que nous empruntons à l'*Économiste européen*. Ils sont intéressants. Ce sont les cours des principales valeurs russes, traitées soit sur notre marché officiel, soit sur notre marché en Banque.

	Cours du 1er juillet 1901.	Cours du 1er septembre 1901.	Cours du 26 septembre 1901
Sels gemmes et houilles de la Russie méridionale.	705	668	500
Compagnie russe-française des chemins de fer et tramways	185	188	180
Usines de Briansk	610	570	506
Charbonnages, mines et usines de Sosnowice	2.251	2.185	1.880
Houillères de Dombrowa	957	900	910
Omnium russe	615	615	652
Société minière de Routchenko	545	526	500
Houillères de la Russie méridionale	520	410	300
Mines et usines de Kertch	376	340	190
Constructions mécaniques du Midi de la Russie.	415	310	270
Dnieprovienne	2.690	2.730	2.120

Si, au déficit de 69 millions sur les évaluations budgétaires, on ajoute 29.026.248 francs de crédits supplémentaires votés par les Chambres avant leur séparation, et 3.100.000 francs autorisés par le Conseil d'Etat, en l'absence du Parlement, pour frais de réception du Tzar, on verra que, dès aujourd'hui, le budget de 1901 est en déficit de 101 millions. Mais on ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et vous verrez le chiffre s'enfler encore d'ici à la fin de l'année.

*
* *

Les résultats du commerce extérieur pour les huit premiers mois de 1901 montrent sur la période correspondante de 1900, une augmentation de 15.110.000 francs aux importations et de 72.875.000 francs aux exportations. Ce n'est pas merveilleux, mais ça vaut mieux que rien. Pour la navigation, il y a au total des entrées et des sorties 1059 navires en moins et 274.827 tonneaux en plus. La part des étrangers est toujours prépondérante dans notre commerce maritime.

Il nous faudra acheter du blé cette année. D'après l'évaluation du ministère de l'Agriculture la récolte en France ne s'élève qu'à 107.203.036 hectolitres contre 114.910.880 (chiffre rectifié) l'an dernier. C'est 7.707.844 hectolitres de moins, et qui augmenteront d'autant les quantités à importer, puisque, comme l'on sait, il nous faut de 120 à 122 millions d'hectolitres. Les approvisionnements seront faciles ; la récolte du monde étant évaluée à 983 millions d'hectolitres contre 935 millions en 1900. L'augmentation est donnée par l'Amérique du Nord dont la récolte est très abondante. Mais il nous en coûtera, pour manger du pain cette année, de par les droits de douane, quelques centaines de millions de plus.

La récolte probable du vin sera de 55 millions d'hectolitres pour la France et de 5 millions pour l'Algérie. C'est une dizaine de millions de moins que l'an dernier. La qualité, dit-on, serait un peu supérieure au moins dans les contrées où la vendange a pu se terminer avant les pluies de cet automne. Mais vendra-t-on mieux? On n'a pas encore d'indications sur les prix. Il est à craindre que la mévente — puisque c'est le mot consacré — ne continue. On propose tous les remèdes possibles, excepté le bon, et nous avons vu l'autre jour dans le *Temps*, journal pourtant quelquefois sérieux, la lettre d'un vigneron qui propose, entre tous les viticulteurs, un immense *trust* à l'Américaine. Ce trust imposerait ses prix, c'est à lui qu'on aurait à faire, et alors... Mais le *trust* donnera t-il les débouchés

nécessaires ? L'histoire des cuivres vient de répondre. Le protectionnisme a vraiment une étrange logique : quand on a besoin d'acheter il surélève artificiellement les prix ; quand on a besoin de vendre, il les abaisse en écartant les acheteurs.



Le *Board of trade* a publié récemment d'intéressants tableaux relatifs à la marine marchande universelle en 1899 et 1900. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Si l'on considère le tonnage de la flotte marchande du monde, les diverses puissances s'inscrivent comme il suit (en milliers de tonneaux) :

	1899	1900
Grande-Bretagne	10.602	10.751
Allemagne	1.738	»
Norwège	1.536	1.500
France	958	»
Italie	873	»
Etats-Unis : commerce extérieur	848	857
— navigation intérieure	1.535	1.500
Russie	602	»

Si l'on ne considère que les vapeurs, la comparaison s'établit comme suit :

	1899	1900
Grande-Bretagne	7.423	7.740
Allemagne	1.150	»
France	507	»
Norwège	482	506
Etats-Unis : commerce extérieur	360	341
— navigation intérieure	2.116	2.290
Russie	334	»

Le tonnage des bateaux entrés et sortis dans les ports du Royaume-Uni atteint (en milliers de tonneaux) :

	1899	1900
Anglais	65.649	63.711
Etrangers	32.134	35.813

non compris les bateaux employés pour le transport des troupes dans l'Afrique du Sud (384.000 tonneaux en 1899 et 1.572.000 tonneaux en 1900).

Enfin les matelots de la flotte anglaise se répartissent de la manière suivante :

	1899	1900
	—	—
Anglais.............	174.266	174.522
Etrangers............	36.064	36.893
Lascars et Asiatiques.	33.805	36.023
	244.135	247.448

Le rang qu'occupe la France, le cinquième seulement, n'est pas brillant.

*
* *

M. Arnauné, directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles, vient de publier son rapport annuel au ministre des Finances. C'est le sixième qui paraît. Comme les précédents, il contient « tous les documents administratifs et statistiques (au moins ceux que l'on a pu recueillir) relatifs aux émissions de monnaie, à la production et à la consommation des métaux précieux, à la circulation monétaire, à la contrefaçon et à l'altération des monnaies ». Il réalise ainsi l'engagement pris par le gouvernement de la République dans la convention de l'Union monétaire latine du 6 novembre 1885.

La production des ateliers a été moins considérable en 1900 que dans les années précédentes. Tandis que les frappes d'or français avaient dépassé 100 millions de francs en 1895 et 1896, 221 millions en 1897 et 177 millions en 1898, elles sont tombées à 54 millions en 1899 et à 30 millions seulement en 1900. Les émissions de pièces divisionnaires d'argent n'ont été que de 6 millions de francs contre 27 millions en 1899 et 40 millions en 1898. On sait que la frappe des pièces d'argent de 5 francs est suspendue en vertu d'une convention internationale.

Cependant, grâce à de nombreuses fabrications coloniales ou étrangères, les ateliers sont loin d'être restés inoccupés et leur activité a été infiniment supérieure à ce qu'elle fut pendant les quinze premières années de la régie. En effet, la production de 1900, qui n'est inférieure qu'aux quatre années 1896 à 1899, représente encore quatre fois la production moyenne de la période 1880-1895.

La transformation des types continue à s'opérer peu à peu. Il ne reste plus à créer sur les nouveaux modèles que les pièces de

100 francs et de 50 francs, dont l'usage est d'ailleurs peu répandu, et la pièce de 5 francs en argent.

Le rapport signale l'extension que prend le service des médailles. Depuis la création, au mois de décembre dernier, d'un bureau spécial et de vitrines où l'on expose les spécimens, la vente au comptant a augmenté de 50 0/0. Il y a là des œuvres d'art véritables, dont le volume de M. Arnauné reproduit les plus remarquables.

La production de l'or a sensiblement diminué en 1900 par suite de la guerre du Transvaal, pays qui en fournissait le plus. Il n'a donné qu'un peu plus de 51 millions de francs contre 400 millions en 1898. C'est chose que l'on savait déjà. Mais le rapport de M. Arnauné confirme et précise des indications dont l'autorité pouvait être discutable. Il est une mine précieuse de renseignements.

*
* *

Le marché allemand souffre toujours des ruines entraînées par la faillite de la *Leipziger Bank*, ou dont cette faillite a été le signal. Il est dans le marasme le plus complet, bien que les capitaux soient abondants. Mais ils sont prudents, se réservent, et même la Banque de l'Empire vient d'élever le taux de son escompte. Depuis le 27 juin, où la séance de la Bourse à Berlin fut l'une des plus mauvaises que l'on ait constatées depuis de nombreuses années, la débâcle n'a fait que s'accentuer. C'est par dix et jusqu'à vingt points que se chiffre le recul de ces trois derniers mois.

La baisse atteint aujourd'hui, après les valeurs industrielles, les fonds d'Etat qui, à travers toutes les péripéties, s'étaient bien maintenus. L'industrie métallurgique est en péril : depuis le commencement de 1900, les prix du fer ont subi une diminution de 33 à 40 0/0. Il en est d'ailleurs de même partout, mais l'Allemagne avait peut-être exagéré davantage son activité, et la réaction chez elle n'en sera que plus profonde et plus douloureuse. L'industrie houillère, à son tour, que l'on disait, avec des prix élevés et de nombreuses commandes, devoir maintenir encore pendant au moins quelque temps sa prospérité, est entamée par l'annonce que le syndicat des ventes va être obligé de baisser ses prix.

Le *Journal des Débats* a publié les lignes suivantes sur la dépréciation des valeurs allemandes. Elles sont intéressantes et nous les lui empruntons :

« Dans le cours de la crise allemande, nous assistons à des efforts de résorption des entreprises, si l'on peut employer ce terme. A côté

des mises en liquidation, comme celles d'institutions de banque ou de maisons particulières dans la province rhénane et en Silésie, nous voyons une banque de province, la Commerz et Diskontobank de Breslau, qui avait pris pied à Berlin, où elle avait même cinq agences, et qui, de 1896 à 1900, avait porté son capital de 30 à 50 millions, se concentrer en arrière, abandonner la capitale pour se limiter aux affaires de son siège primitif et céder la liquidation de ses opérations berlinoises à forfait à un grand établissement, la Berliner Handelsgesellschaft. La Commerzbank était intimement liée avec la maison Landau, qui a dû faire appel au concours de ses amis et parents, et qui avait acheté beaucoup d'actions de la Commerzbank.

« Il semble acquis aujourd'hui que les dernières émissions d'actions et d'obligations, faites lorsque la réaction se dessinait, n'ont pas réussi et sont dans le portefeuille des émetteurs.

« M. Christian a publié son tableau annuel des banques, qui porte cette année sur 118 institutions, dont la Deutsche Bank, avec 130 millions de capital et 897 millions de marks à l'actif était la plus grande ; puis, vient la Dresdener Bank avec 130 millions de capital et 593 millions à l'actif ; enfin, en troisième, le Diskonto Gesellschaft avec 130 respectivement 480 millions. L'intensité des affaires et la nécessité d'augmenter les crédits éclatent dans le chiffre des acceptations.

	1900 — Millions	1898 — Millions
Deutsche Bank............	141	128
Dresdener Bank............	131	116
Diskonto Gesellschaft.......	110	61

« On sait que les banques ouvrent des crédits en autorisant le client, à tirer sur elles, et celui-ci escompte l'acceptation ; il donne souvent en couverture les titres achetés avec le produit de l'escompte.

« Le tableau des ressources de toutes les banques de Berlin indique en millions :

	1900 —	1898 -
Caisse..............	230	171
Effets de commerce..	867	478
Reports..............	302	247
Titres...............	482	284
Totaux.........	1.882	1.182

soit un accroissement de 700 millions dans les ressources dites liquides. Il faut ajouter 1.877 millions de débiteurs et 61 millions d'immeubles.

« Le capital s'élevait à 1.019 millions en 1900, les réserves à 230 mil-

lions, soit 25.6 p. 100. Les dépôts sont seulement de 414 millions; les acceptations de 747 millions.

« Le dividende moyen des institutions berlinoises a été de 7.61 p. 100 pour 1900, alors que depuis 1895 il avait toujours été supérieur à 8 p. 100 (8.59 en 1899). En 1893, il n'avait pas dépassé 15.73 ».

Le commerce extérieur de l'Allemagne pour 1900, dont on vient de publier les chiffres, donne une note plus satisfaisante, car il est encore en augmentation. Nous trouvons 6.043 millions de marks à l'importation, contre 5.784 millions en 1899, et à l'exportation 4.753 millions contre 4.368. Ce sont les résultats les plus brillants que l'Allemagne ait encore obtenus. S'en fatiguerait-elle, qu'elle veut rentrer, avec son projet de nouveaux tarifs douaniers. dans les voies du protectionnisme ? Les journaux de Hambourg, ville de commerce et favorable au régime des traités, ne manquent pas de faire remarquer que ce régime a donné à l'Allemagne, depuis 1893, une plus-value de 46 p. 100 en valeur, soit à l'importation, soit à l'exportation. Si l'on calcule sur les quantités les plus-values sont respectivement 54 et 53 p. 100. Mais on se fatigue de tout et les Allemands n'ont sans doute pas jeté les yeux sur nos statistiques commerciales.

Nous ne dirons rien du nouveau tarif, encore à l'état de projet — on comprend de reste que ce n'est point un tarif d'abaissement, mais de relèvement et de relèvement considérable des droits d'entrée — si ce n'est que le gouvernement promet d'être conciliant dans l'application, surtout en ce qui concerne les céréales. Je ne comprends pas bien comment le douanier — ici le douanier c'est le gouvernement — peut être conciliant, à moins de violer lui-même la loi, dans l'application d'une taxe. Mais il faut bien prendre les moyens de recueillir les voix nécessaires dans le Bundesrath et au Reichstag. C'est dans le même esprit, dit-on, qu'il s'est déclaré prêt à examiner le mémoire sur la réforme des lois de Bourse qui lui a été soumis par la Commission de la Bourse de Berlin. Le projet a déjà pour lui les agrariens. On tâche de se faire des amis dans les autres camps.

*
* *

Les crises ne manquent pas non plus en Belgique. Le marché fut encore fortement éprouvé à la fin de juillet par l'effondrement des cours de la *Compagnie nationale financière*, qui sont tombés de 240 francs à 85 francs, et qui a entraîné les cours de ses prin-

cipales filiales, qui n'ont même plus été cotées : *les Clouteries du Globe*, *les Tôleries d'Anvers*, *les Aciéries d'Anvers*, la *Société Belge roumaine de Transports*, la *Compagnie d'Electricité d'Anvers*, etc. Et, ce qui est d'un intérêt plus général, voici que l'on annonce que la crise économique a produit une telle diminution dans les recettes des chemins de fer que l'administration cherche les moyens de restreindre l'effectif du personnel de divers services.

En Italie, le produit du trafic sur les grands réseaux a aussi considérablement diminué. Il n'est pour l'exercice 1900-1901 que de 288.076.926 lire, présentant une diminution de 1.775.894 lire sur le chiffre de l'exercice précédent :

D'Autriche-Hongrie, on annonce une bonne nouvelle, la reprise des paiements en numéraire. On retire les billets d'Etat encore en cours, qui seront brûlés. A la fin de février 1903, le public ne sera plus obligé de les recevoir. Mais ils seront acceptés en paiement par les caisses publiques, jusqu'au 31 août 1903, et pourront être échangés dans ces caisses jusqu'en août 1907.

⁂

Parlons un peu de la Grèce. Le compte des recettes encaissées en 1900, par la Commission internationale, est de nature à rassurer les bondholders : il fait ressortir une amélioration de leur gage et démontre une fois de plus l'utilité que présente le contrôle financier imposé à la Grèce par les puissances européennes. Les recettes perçues en 1900 pour le compte des porteurs de rentes grecques se sont élevées de 29.764.880 drachmes à 32 millions 242.713 drachmes. La recette nette a été de 31.723.024 drachmes, dépassant de 2.823.024 drachmes le montant de 28.900.000 drachmes fixé par la loi de contrôle. Les bondholders ont droit à 60 p. 100 de cet excédent, et, dans la même proportion, au bénéfice provenant du change, qui atteint 206.412 drachmes.

Il y a lieu d'ajouter 1.817.662 drachmes ou 1.073.617 francs au montant minimum attribué par la loi au service de la dette, soit 627.956 francs pour l'élévation de l'intérêt et 636.569 francs pour l'augmentation du fonds d'amortissement.

Ces résultats permettent les augmentations suivantes :

	Intérêt	Amortissement
	—	—
Emprunt du groupe I.....	4 0/0	2 0/0
— II....	2 0/0	2 0/0
— III...	2 0/0	4 0/0

et de reporter un solde de 41.532 francs.

Les augmentations de l'intérêt sont calculées sur l'intérêt originaire. Le supplément de 2 p. 100 qui s'applique aux emprunts de 1881 et 1884, faisant partie du groupe II, représente donc, sur l'intérêt ancien de 25 francs, 50 centimes par obligation, qui, ajoutés à l'intérêt minimum garanti de 8 francs, portera à 8 fr. 50 le revenu total de ces titres pour l'exercice 1900.

Porteurs de titres grecs, réjouissez-vous donc !

*
* *

Du côté de l'Espagne, ce qui intéresse notre marché, c'est toujours la question de savoir s'il y aura, à un moment donné, un impôt sur l'Extérieure estampillée. Le gouvernement ne paraît pas d'une franchise absolue au sujet de ses déterminations futures. Et, si pour le moment, le gouvernement reste muet, l'Union nationale, dirigée par M. Paraiso, cherche à créer une agitation pour obtenir que cette rente soit frappée d'un impôt de 20 p. 100. Et le change monte toujours !

A la suite de l'homologation du *convenio* du Nord de l'Espagne, le ministre des Finances, d'accord avec le conseil d'Etat, a décidé que les compagnies espagnoles de chemins de fer qui paient en or aux porteurs étrangers leurs coupons et dividendes, doivent également payer en francs l'impôt sur les utilités. Au cours du change, on comprend que la mesure soit favorable aux intérêts du Trésor. En sera-t-il de même de ceux des Compagnies? Leurs impôts vont se trouver augmentés de plus de 40 p. 100. C'est quelque chose. Et ce sont les porteurs de titres étrangers, pour la plus grande partie, qui, par répercussion, en subissent les conséquences. Vous verrez qu'il faudra un nouveau *convenio* d'ici quelques années.

On annonce depuis longtemps un emprunt bulgare dont notre marché se délecte à l'avance, puisqu'il serait lancé par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Mais il traîne en longueur. Peut-être aussi attend-on un moment plus favorable.

Un rapport que vient de publier le ministre des Finances du Brésil indique tout ce qui s'est fait depuis 1898 et réfute les critiques formulées contre les mesures financières prises par le gouvernement. Voici le résumé de ce document :

Il a été acheté 100.000 contos de papier-monnaie et institué un fonds de garantie en papier-monnaie auquel a été assignée une somme de £ 1.500.000. Par suite de la hausse du change, la valeur en or

du papier-monnaie s'est accrue de £ 19 à 20 millions. Le gouvernement a repris les paiements en or et a £ 2 millions à sa disposition pour les effectuer.

Il a, d'autre part, amélioré la perception des taxes intérieures.

Le produit du droit de timbre s'est élevé de 9.000 à 15.000 contos et celui des taxes sur les marchandises vendues en détail de 14.000 à 36.000 contos.

Les chemins de fer, qui, avant d'être affermés, travaillaient à perte, rapportent maintenant au Trésor. Outre ces services, le gouvernement a payé plus de £ 2 millions de dettes consolidées et de dettes extérieures ou étrangères déjà existantes.

Grâce à la politique du gouvernement, la valeur du papier-monnaie a subi une telle hausse qu'actuellement, en prenant 10 deniers comme taux du change, 45.680 contos suffiront à payer les intérêts de la dette extérieure, s'élevant à £ 1.903.000, tandis qu'en 1898, au taux de 6 deniers, il fallait près de 62.000 contos pour payer l'intérêt des mêmes dettes qui s'élevaient alors à £ 1.549.000. En même temps, l'intérêt garanti coûtait au Trésor plus de 44.000 contos, tandis qu'aujourd'hui il n'atteint pas 27.000 contos.

Le rapport fait allusion aux hausses subites du change et déclare que les banques sont en partie à blâmer à ce sujet, parce qu'elles n'exercent pas leur influence sur le marché afin de régulariser l'offre et la demande des effets ayant en vue des époques d'abondance et de rareté. Des effets émis à l'occasion des transactions en café et caoutchouc sont parfois vendus trop cher au moment où la production est exportée et cesse de se couvrir jusqu'au moment où les effets devenus rares favorisent ainsi la spéculation.

Le rapport donne ensuite des chiffres détaillés prouvant que les importateurs bénéficient de la meilleure situation du pays; il insiste sur la nécessité de continuer le rachat du papier-monnaie et de restreindre les dépenses publiques.

Ce document, dit la dépêche de Rio-de-Janeiro, a été très bien accueilli par la presse locale. Il est de nature, en effet, si l'on en juge par les faits résumés, à produire une impression favorable au point de vue du crédit du Brésil.

Au Transwaal, on attend toujours la fin des hostilités qui semble s'éloigner de plus en plus, au grand détriment des affaires dans le pays. On annonce la création d'une administration des mines, sous la direction de M. Wyberg. Il y aurait quatre districts :

Johannesburg, Krugersdorf, Bocksburg et Zoutpansburg. Mais ce n'est pas tout d'une administration, si le travail rencontre des difficultés.

Nous terminons ces notes rapides par le relevé des principaux emprunts en souffrance au moment actuel. Nous l'empruntons au 28e rapport annuel du *Council of foreign Bondholders* qui vient d'être publié.

	Capital	Intérêts en retard
	—	—
Colombie........................£	2.700.000	101.250
Anciens Etats confédérés...... ..	2.418.000	6.095.376
Guatemala......	1.482.800	118.620
Honduras........................	5.398.570	13.363.054
Louisiane (certificats)............	184.432	»
Mississipi.......................	1.400.000	4.447.000
Santo Domingo...................	3.885.350	303.012
West Virginia................ ..	3.047.874	»

Soit, en tout, plus de 1.120 millions de francs.

Il y a de quoi rendre les capitaux prudents. Et ce chiffre est loin de représenter les pertes faites dans les placements aventureux à l'étranger.

MAURICE ZABLET

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical Society* de Londres : « La question des logements ouvriers », par M. John F. J. Sykes, M. D. — « Les salaires aux Nouvelles Galles du Sud, de 1823 à 1898 », par M. George H. Wood. = *The Economist* : La population française. — Le recensement australien. — Le ralentissement du taux d'accroissement de la population au Canada. — Quelques index-numbers. — L'augmentation du taux des salaires. = *Giornale degli Economisti.* « Le principe de la convenance économique et la science des quantités » ; discussion entre le prof. U. Gobbi et M. Boninsegni. — « Le droit sur les blés », par Edoardo Giretti. = L'*Economista* : « Méthodes américaines et méthodes européennes », par M. G. Rossati. — « La lutte commerciale internationale : la France ». — Le délire protectionniste. = *Rivista italiana di Sociologia* : « Résistance et progrès », par M. A. Vaccaro. = *Rassegna italiana* : « L'anarchie au point de vue anthropologique et social », par M. Raffaele Perrone Capano. = *Riforma sociale* : « La représentation proportionnelle », par M. Enrico Alloati. = *Rivista internazionale* : « Le protectionnisme maritime en France », par M. Carlo Bruno. = L'*Italia coloniale* : « Pour le renouvellement des traités de commerce », par M. A. R. — « Les Italiens en Tunisie », par M. Alessio di Sandro. — L'émigration italienne. = *Lanterna Pinerolese* : « La question du vin », par Edoardo Giretti. = *North American Review* : Après le pour, le contre ; — « Comment les Trusts affectent les prix », par M. Jeremiah W. Jenks, et « la théorie de la balance du commerce », par M. C. J. Bullock. — « L'influence du Trade-Unionism sur les industries britanniques », par M. Benjamin Taylor = *Political Science Quarterly* : « A propos des Trusts », par M. A. D. Noyes. — « L'activité municipale en Grande-Bretagne », par M. Elsie Watson. = *Journal of political Economy* : « Le trade-unionism », par M. James A. Miller. — « L'économie politique et les écoles secondaires », par M. J. Laurence Laughlin. = *Bankers' Magazine* : Hérésies économiques. = *Annals of the American Academy of political and social science* : « Le problème des races aux Etats-Unis », par M. Burghardt. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft* : « Sur les causes du faible développement des cartels en Angleterre », par M. J. Goldstein. — « Le nombre des médecins en Allemagne et ailleurs », par M. Friedrich Prinzing. — « L'augmentation du nombre des suicides d'enfants », par M. Paul Frauenstädt —

Zeitschrift für Volkswirtschaft : « La valeur économique des voies navigables », par M. A. Oelwein. — « Quarante ans d'assurances sur la vie » par M. E. Stefan. = *Archiv für Soziale Gesetzgebung und Statistik* : « La lutte contre le chômage », par M. Georg Schanz. — « La durée du travail des employés de commerce de Berlin », par M. J. Silbermann. = *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft* : « Est-il possible de formuler mathématiquement le développement futur de la population d'une région donnée? » par M. F. W. R. Zimmermann. = *Die Nation* : « Les conditions du travail aux antipodes », par M. W. Mommsen. — « Frédéric Bastiat », par M. Alexander Meyer. — A propos du projet de loi sur le nouveau tarif douanier ; articles de M. Theodor Barth. = *El Economista* : Le commerce extérieur de l'Espagne. — Le projet de budget pour 1902. = *El Economista hispano-americano* : « Protection et libre-échange », par M. José Félix G. Ceballos. = *El Pensamiento latino* : La paix et l'arbitrage inter-nations. = *La Republica* : « La question des races à Cuba », par M. Lic. Julio Guerrero. = *El Economista mexicano* : « Ce que les Espagnols dépensent en spectacles ».

Journal of the Royal Statistical Society. La livraison de juin contient une intéressante étude de M. John F. J. Sykes, M. D. sur « Les résultats de l'action de l'Etat, des municipalités et des organisations privées dans la question des logements ouvriers ». (*The results of State, municipal and organized private action on the housing of the working classes*).

On sait que cette « action » débuta par les *Common lodging houses acts* de 1851 et de 1853, et le *Sanitary act* de 1866, suivis d'un certain nombre d'autres *Acts* qui furent ultérieurement codifiés dans le *Public health act* de 1875, et ensuite dans les *Housing of the working class acts* de 1885 et de 1890, — tandis que, de leur côté, les grandes municipalités prenaient des mesures locales analogues ou complémentaires.

Le Dr Sykes les envisage tour à tour et étudie minutieusement leur efficacité sur l'amélioration des logements, la démolition et la reconstruction des maisons insalubres, etc., pour lesquels, au cours des quinze années 1876-1890, il a été conclu, avec la sanction du *Local Government Board* pour 3.572.912 livres sterling d'emprunts. L'auteur entre dans des considérations financières très curieuses, et d'où il ressort que les capitaux ainsi investis en constructions ouvrières reçoivent un intérêt moyen de 2 3/4 à 3 p. 100, amortissement non compris.

Il s'étend ensuite sur les résultats pratiques de cette législation. Le tableau suivant est significatif.

Logements de	Recensements de 1871	1881	1891	Différences 1871-81	1881-91	1871-91
—	—	—	—	—	—	—
Une chambre..........	30.4	21.7	18.0	— 5.7	— 6.7	— 12.4
Deux chambres........	41.5	44.7	47 5	+ 3.2	+ 2.8	+ 6.0
Trois —	13.2	16.0	19.7	+ 2 8	+ 3.7	+ 6.5
Quatre —	5.8	6.1	7.2	+ 0.3	+ 1.1	+ 1.4
Cinq — et plus.....	9.1	8.5	7.6	— 0.6	— 0.9	— 1.5
	100.0	100.0	100.0			

L'augmentation la plus forte concerne, on le voit, les familles habitant des appartements de deux et trois pièces. D'après le recensement de 1891, le nombre des personnes occupant de 1 à 4 chambres était, en Angleterre et Galles, de 3.258.044, soit 11,23 p. 100 de la population ; la proportion des individus vivant à plus de deux par chambre dans les 33 plus grandes villes britanniques, variait de 1,74 à 40,78 p. 100. Cette proportion était pour Londres de 19,71 p. 100, correspondant à 830.182 individus, les enfants, naturellement, compris.

Le tableau ci-dessous donne l'augmentation, à Londres, pour cent et par an, d'un recensement sur l'autre, du nombre des habitants et de celui des maisons :

Années	Population	Maisons
—	—	—
1851...............	2,128	1,774
1861...............	1,885	1,648
1871...............	1,631	2,030
1881...............	1,736	1,635
1891...............	1,038	1,157
1896...............	0,950	0,308

— Dans la même livraison, M. George H. Wood étudie « les changements dans les salaires moyens en Nouvelles-Galles du Sud de 1823 à 1898 » (*Changes in average wages in New South Wales, 1823-98*). Nous ne pouvons reproduire ses très intéressants, mais très grands et très nombreux tableaux. Bornons-nous à dire que, si l'on chiffre par 100 les salaires de 1891, on voit que, pour les ouvriers industriels, les salaires ont passé de 56 en 1823 à un minimum de 39 en 1845 et à un maximum de 228, tôt perdu du reste, en 1854 ; ils sont à 90 en 1898. Pour les ouvriers agricoles, les salaires, de 56 en 1823, tombent à un minimum de 38 en 1843-44, pour monter ensuite, presque sans discontinuer, jusqu'à

115 en 1888; mais en 1898, ils sont à 91. En ce qui concerne les domestiques, leurs salaires, de 28 en 1823, montent constamment jusqu'en 1887, où ils atteignent 108; ils baissent depuis, et sont à 78 en 1898.

Quelles conséquences en tirer?

Nous livrons ces faits curieux à l'appréciation à ceux qui connaissent l'histoire des Nouvelles Galles du Sud depuis trois quarts de siècle.

— A signaler encore une intéressante étude de M. J. A. Baines sur *The indian census*, le recensement des Indes anglaises, qui y accuse une population de 294.266.700 habitants, contre 287.317.000 en 1891.

Mais, pour importante qu'elle semble, cette augmentation n'en est pas moins chétive ; elle n'équivaut, en effet, qu'à 1,53 p. 100, contre une augmentation de 10,96 p. 100 à 1881 de 1891.

Ajoutons, — et ce n'est pas là un point des moins curieux du recensement, — que, tandis que Madras compte 1.004 femmes pour 1000 hommes, Bombay n'en compte que 623 ; Calcutta 531 et Rangoon 426 !

La polyandrie doit fleurir, aux Indes.

Commentant les résultats du recencement français, *The Economist* s'étonne (n° du 22 juin) « de voir les Français », — pas tous — « considérer comme un mal l'immigration des Belges, Italiens et Espagnols, qui empêche leur population de rester absolument stationnaire »; et il remarque que: « si l'ouvrier étranger n'était pas demandé, il ne viendrait pas ». Objectera-t-on que l'immigration d'étrangers « détériore la race »? A cet argument (?), *The Economist* répond : « La France n'a pas souffert de l'intrusion des Francs ou des Normands, pas plus que nous n'avons perdu quelque chose aux infusions de sang flamand et huguenot dont nous ont gratifiés les persécutions religieuses ; les immigrants sont usuellement des individus énergiques, susceptibles d'améliorer et non de détériorer les qualités d'une race. »

Mais le péril militaire? *The Economist* est sceptique; il croit que la victoire s'inscrit en définitive — et nous sommes de son avis — du côté des gros capitaux, plutôt que du côté des gros bataillons. « La grande supériorité numérique des Anglais dans l'Afrique du Sud leur a été de peu d'avantage ». A-t-elle servi

davantage à Napoléon, au Czar Nicolas ou aux Sudistes américains? « Napoléon possédait de plus gros bataillons que les Anglais, le Czar Nicolas disposait de plus d'hommes que la France et l'Angleterre; les sécessionnistes des Etats du Sud avaient au début des armées plus nombreuses que les Etats du Nord. Cela n'a pas empêché Napoléon, le Czar Nicolas et les Etats du Sud d'être vaincus. Ils l'ont été par le capital. Il vaut mieux produire plus de capitaux et moins d'hommes [1]. »

The Economist se refuse à chercher les causes de la faiblesse du taux de la natalité française; il se borne à constater le fait, et il ajoute :

« Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que le seul remède réel, et qu'aucun écrivain ou homme politique français ne pourrait admettre, c'est un taux très élevé d'immigration. La France est l'un des pays les plus attirants du monde; elle est environnée de populations qui éprouvent de la difficulté à s'employer, et qui, si les Français le voulaient, combleraient rapidement leurs vides. Mais c'est précisément ce qu'ils ne veulent pas faire. Les lois, les coutumes et les préjugés du peuple français sont tous défavorables aux étrangers, qui, par conséquent, évitent d'y aller. S'ils s'y rendaient, c'est-à-dire, s'ils y étaient bien accueillis au lieu d'être traités comme de dangereux intrus, nous cesserions bientôt d'entendre des professeurs parler de la décadence prochaine de la France, et des rêveurs proposer, à l'exemple des empereurs romains, d'imposer les célibataires! On ne peut pas ordonner à une nation de multiplier; mais elle peut importer le travail qu'elle est elle-même incapable de produire ».

Nous renvoyons ces réflexions, que nous avons pour notre part souvent faites et publiées, à M. le Dr J. Bertillon, président de l'*Association nationale pour l'accroissement de la population française*, ainsi qu'à la « Commission Sénatoriale pour la repopulation ».

— Passons au recencement australien dont *The Economist* commente les résultats dans son fascicule du 20 juillet. Nous rappelons que, d'après les chiffres de la *Zeitschrift fur Socialwissenschaft* que nous avons reproduit dans un précédent article [2], le taux de la natalité a diminué, en Australie, depuis 1861, de

---

[1] G. de Molinari, *la Viriculture*, p. 213.

[2] *Journal des Economistes* du 15 avril 1901, p. 57.

près de 37 0/0. Le recensement de 1901 accuse une augmentation de population de 593.975 individus pour la décade 1891-1901, contre une augmentation de 930.620 pour la précédente décade, soit à peine 19 0/0 contre plus de 41 0/0! Il y a plus; cette augmentation de 19 0/0 pour la décade de 1891-1901 se subdivise en une augmentation de plus de 12 0/0 pour la période 1891-1896, et de seulement 6 0/0 pour la période 1896-1901, — ce qui prouve une fois de plus que le fameux « phénomène particulier à la France » est un phénomène général, qui n'a fait que commencer en France plus tôt que dans les autres pays.

— Et le Canada en est une nouvelle preuve; « les chiffres du recensement de 1901 », dit *The Economist* dans son fascicule du 31 août, « sont encore plus désappointants que ceux du recensement de 1891 » — On sait que nos bons « repopulateurs » citent et récitent sans cesse le Canada comme un exemple et une preuve de la fécondité de la race française. Or, l'augmentation de population du Canada au cours de la décade qui vient de s'écouler n'a été que de 505.000 personnes, soit moins de 10 1/2 0/0, taux inférieur au taux d'accroissement de la Grande-Bretagne pendant la même période. L'augmentation avait été de 11.75 0/0 en 1881-1891, et de 19 0/0 en 1871-1881 !

— A signaler, dans le même fascicule, une série d'*Index-numbers* représentant les prix combinés de 22 catégories principales de marchandises, et qui s'établissent ainsi :

Fin décembre 1897......	1.890	Fin mars 1901.....	2.018
« « 1898......	1.918	« juin «	2.007
« « 1899......	2.145	« juillet «	1.980
« « 1900......	2.125	« août «	1.995

La tendance à la baisse, on le voit, se continue à peu près régulièrement depuis le commencement de l'année.

— Citons encore un article sur « les changements dans le taux des salaires en 1900 (*Changes in rates of wages in 1900*). On sait que ce taux s'est établi à fin 1900, pour l'ensemble du Royaume-Uni, à un niveau très supérieur à celui des années précédentes.

Si l'on se borne aux industries pour lesquelles des statistiques définies ont pu être établies, on voit que, de 1899 à 1900, 1.112.684 ouvriers, soit un septième du nombre total des ouvriers britanniques, ont vu leurs salaires augmenter de 212.000 livres par semaine, tandis que seulement 23.010 ouvriers voyaient le

leur diminuer de 2.800 livres. L'augmentation nette ressort donc à 200.000 livres; elle avait été de 91.000 livres en 1899, et de 81.000 livres en 1898.

Dans cette augmentation, 80 0/0 reviennent aux ouvriers mineurs dont les salaires, par semaine et par tête, ont augmenté de 4 s. 5 d. Viennent ensuite les ouvriers du bâtiment, avec une augmentation de 1 s. 8 1/2 par semaine et par tête; les ouvriers métallurgistes, avec 3 s. 5 d; les ouvriers de filatures, avec 11 1/2 d.; les ouvriers du vêtement, avec 2 s. 2 d.; etc.

Il est intéressant de noter que, sur l'ensemble des ouvriers dont les salaires ont augmenté, à peine 5 0/0 le doivent à des grèves.

Giornale degli Economisti. — L'article de M. Boninsegni sur « le principe de la convenance économique et la science des quantités » (*Il principio della convenienza economica e la scienza delle quantita*) que nous avons commenté dans le *Journal des Economistes* du mois de juillet dernier, lui a valu une réponse du professeur A. Gobbi à laquelle M. Boninsegni a répondu, ce qui lui a valu une nouvelle réponse de M. Gobbi, à laquelle il a derechef répondu. Le *Giornale degli Economisti*, dans son fascicule de juillet, publie, dans l'ordre, ces quatre articles.

Nous rappelons que M. Gobbi, partant de ce point que tout individu, dans les opérations économiques, « se sert de certaines choses et de certaines *énergies personnelles* qui sont en son pouvoir », en déduit que, pour accomplir une opération donnée, l'individu est déterminé par un « jugement de convenance », dans lequel intervient une certaine fonction de quantité physique qu'il appelle *importance*.

Le professeur Gobbi soutient avec infiniment d'esprit et de talent cette théorie ingénieuse, que M. Boninsegni combat, moins spirituellement, peut-être, mais à l'aide d'arguments plus solides.

Quant à nous, en ce qui concerne *l'importance*, il nous suffit de constater qu'elle n'a pas le caractère fondamental des quantités, pas plus du reste que les *énergies personnelles*, et que, par conséquent, comme le dit très bien M. Boninsegni, « il est pour le moins erroné de les introduire dans des questions où l'on ne parle que de quantités et de leurs rapports. »

— A signaler dans le fascicule d'août un remarquable article de notre ami Giretti, qui, avec une verve intarissable, revient encore

une fois sur le « *dazio del grano* » (le droit sur les blés), pour stigmatiser comme il convient ceux pour qui « le libre-échange et le protectionnisme méritent à peine le nom de systèmes, et qui changent de politique commerciale comme on change de vêtements, selon l'endroit où l'on se trouve, la saison, la température, etc. ».

C'est à M. Colajanni que ce discours s'adresse. — M. Colajanni serait donc une sorte de Méline italien? On se rappelle que M. Méline, président et rapporteur général de la Commission des douanes, s'exprimait ainsi, dans son rapport du 3 mai 1891 :

« La majorité de votre commission ne fait pas de la protection douanière un principe absolu, une sorte de dogme, comme on a fait si longtemps du libre-échange. Elle ne voit dans la protection comme dans le libre-échange, que des procédés de réglementation internationale des échanges, bons ou mauvais selon les temps, les lieux, l'état économique et financier des différents peuples ».

Ce qui m'importe, dit Giretti, « c'est de me voir assuré le droit absolu de diriger mon activité, physique, économique, morale, de la façon qui me plaît le mieux, avec cette seule limite de ne point porter atteinte au droit égal des autres. Je considère que la loi qui, par la force, m'oblige à travailler pour un patron pour lequel il ne me plaît pas de travailler, ou qui m'empêche de professer ou d'exprimer les idées qui me sont chères, est aussi intolérable que celle qui, frappant d'un droit d'entrée les marchandises étrangères, m'oblige à aller acheter mon pain et mes vêtements à la boutique des producteurs nationaux, et à leur payer un tribut abusif et injustifié. »

— A signaler dans le fascicule du 7 juillet de l'*Economista*, un article de M. G. Rossati, dans lequel il compare « les méthodes américaines et européennes » (*Metodi americani ed europei*), celles-ci lui semblant, à juste titre, inférieures à celles-là.

M. Rossati s'étend longuement sur l'enseignement dans les écoles américaines, « qui est fait au point de vue pratique, donne à l'enfant des connaissances qui devront lui être utiles plus tard, et le prépare au *struggle for life* », — tandis qu'en France, il le prépare au fonctionnariat.

Ce qui émerveille surtout M. Rossati, c'est la facilité avec laquelle l'industriel américain, « dès qu'il s'aperçoit qu'une nouvelle machine pourra accomplir un travail donné en moins de temps que celles dont il dispose, la leur substitue immédiatement, quel que soit le sacrifice qu'il lui faille consentir pour cela »,

tandis que l'industriel européen « attend pour adopter la nouvelle machine que la vieille soit hors d'usage ».

M. Rossati n'en donne pas la raison; il semblerait qu'il la voit dans l'esprit de décision de l'industriel américain, qui manquerait à l'industriel européen. Sans doute cet esprit de décision y est pour quelque chose; mais, à notre avis, le fait rapporté par M. Rossati a une base autrement sérieuse : l'amortissement, que les industriels européens s'entêtent à répartir sur des quinze et vingt ans, tandis que, pour l'industriel des Etats-Unis, dix ans sont un grand maximum. Et c'est cela qui permet à l'industriel américain de renouveler son matériel, et qui ne le permet pas à l'industriel européen.

— Le même fascicule contient une étude anonyme intitulée : « *La lotta commerciale internazionale, Francia* » (La lutte commerciale internationale : la France), qui débute par cette constatation : « Des trois plus grandes nations commerciales européennes, la France est celle qui présente la moindre expansion commerciale et qui révèle plus spécialement la tendance à ne considérer, presque exclusivement, que les intérêts de quelques classes de producteurs, au détriment de la généralité. » Et ceci est la raison de cela : « Le lent développement commercial de la France tient au protectionnisme. »

Ce fait ressort avec une aveuglante force d'évidence lorsqu'on compare nos moyennes commerciales de 1855-59 avec celles de 1861-66; — augmentation 38 p. 100, et lorsqu'on se rappelle que, de 1891 à 1895, notre commerce général a diminué, de 1.146 millions, soit une moyenne annuelle de 229 millions, phénomène qui ne s'était produit jusque-là que pendant la guerre franco-allemande !

Dès que l'Allemagne est soumise aux tarifs de 1879, son commerce fléchit d'un milliard de marks (1877-1880); elle revient à des idées plus libérales : son commerce augmente de 2 3/4 milliards (1893-1896). Cette règle est sans exception, et les Etats-Unis eux-mêmes constituent un des meilleurs arguments en faveur du libre-échange, — qui règne entre ses 76 millions d'habitants.

Au protectionnisme, l'auteur ajoute, comme cause du lent développement du commerce extérieur de la France, le défaut d'initiative des négociants et des fabricants français.

Mais ce défaut d'initiative tient au protectionnisme. On a

imposé à l'industrie et au commerce français l'obligation de se servir de béquilles. Comment pourraient-ils marcher ?

— C'est encore de nous qu'il est question dans un article de *l'Economista* du 4 août, intitulé « les délires de la protection ». L'auteur y rappelle cette histoire extraordinaire des pompes commandées par les autorités de Konakry pour le service du port et qui « devaient être fabriquées en France et expédiées sur navire français ». Mais la stipulation : « chargées en port français » avait été omise, et voilà que les malheureuses pompes, au lieu d'être chargées à Dunkerque le sont à Anvers ! Grand scandale ! la Chambre de Commerce de Dunkerque envoie au ministre du Commerce une protestation énergique...

« Ouvre-toi, ô Ciel ! », s'écrie l'*Economista*.

Rivista italiana di Sociologia (Fasc. III). De M. A. Vaccaro un intéressant article intitulé : « Résistance et progrès » (*Resistenza e progresso*), dans lequel il oppose au » patrimoine d'idées, de doctrines, de sentiments » des générations qui s'en vont, l'élan en avant des générations qui montent. « Quels sont ceux qui ont raison, ceux qui résistent, ou bien les novateurs ? L'âge d'or est-il derrière ou devant nous ? L'humanité progresse-t-elle vraiment, ou bien, en vieillissant, devient-elle pire ? »

M. Vaccaro croit avec Pascal que « l'homme s'instruit sans cesse dans son progrès, car il tire avantage, non seulement de sa propre expérience, mais encore de celle de ses prédécesseurs. De là vient que, par une prérogative particulière, non seulement chacun des hommes s'avance de jour en jour dans les sciences, mais que tous les hommes ensemble y font un continuel progrès à mesure que l'univers vieillit, parce que la même chose arrive dans la succession des hommes que dans les âges différents d'un particulier. De sorte que toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours, et qui apprend continuellement. »

L'âge d'or n'est pas derrière nous ; il est devant nous.

C'est une vérité déjà vieille, mais hélas, encore si méconnue qu'on ne peut que féliciter M. Vaccaro d'avoir tenu à la répéter.

— A signaler dans la même Revue un article de M. R. Bianchi sur « le caractère de race ». (*Il carattere di razza*).

La Rassegna italiana (fasc. 7-8) contient la fin d'une étude de M. Raffaele Perrone Capano, dont le commencement a paru dans le fascicule précédent, — que nous avons signalé —, sur « l'anarchie au point de vue anthropologique et social » (*L'anarchia dal punto di vista antropologico e sociale*). Nous croyons que l'auteur a donné beaucoup trop d'importance, dans son étude, à de vulgaires criminels de droit commun, qui n'ont d'anarchiste qu'un masque : — Ravachol, Luccheni ou Angelillo ne sont pas des anarchistes; ce sont tout bonnement des assassins.

Au point de vue anthropologique, M. Capano s'efforce d'établir l'influence de l'hérédité sur la mentalité de ces pseudo-anarchistes, et les faits qu'il cite sont très curieux; au point de vue social, il fait très bien ressortir l'illogisme d'une doctrine qui, tout en prétendant n'être qu'un individualisme poussé jusqu'aux extrêmes limites, commence par refuser à l'individu le droit de propriété.

Mais comment M. Capano croit-il donc à « l'égoïsme économique » dont il est question à cinq ou six reprises au cours de son étude?

A signaler, dans la *Riforma Sociale* du 15 juin, un plaidoyer énergique de M. Enrico Alloati en faveur de la représentation proportionnelle. Mais pourquoi M. Alloati a-t-il l'idée bizarre de vouloir y adjoindre une représentation professionnelle : la représentation des intérêts? Mais ce ne serait que l'organisation des antagonismes !

Ce qu'il faut chercher, « ce n'est pas la proportionnalité de la représentation des intérêts, c'est la proportionnalité de la représentation des idées [1] ».

M. Carlo Bruno continue, dans la *Rivista Internazionale* (juin), son étude sur « le protectionnisme maritime en France ». Il n'en nie pas la faillite, et il cite à ce sujet l'opinion de nos collaborateurs, MM. J. Fleury : — « en résumé, le système des primes a fait faillite; tout le monde en convient » —; et Daniel Bellet : « la marine marchande a perdu l'habitude du moindre effort sous le régime énervant des primes qu'on lui a donné ». Il cite même cette phrase d'un armateur connu : « La marine ne demande, ne

---

[1] Yves Guyot, *La question électorale*, p. 28.

veut pas de primes, mais la liberté », ainsi que la réponse fameuse que fit à Colbert, qui lui demandait quelles mesures il devait prendre pour venir en aide au commerce, le marchand Legendre : « Monseigneur, laissez-nous faire. » Et là-dessus, M. Bruno conclut..... à la suppression des primes? Pas du tout. « Une liberté absolue, dit-il, vaut mieux qu'une protection inefficace; mais dans les conditions actuelles, la théorie ne peut être mise en pratique ». Nous avouons que nous ne comprenons pas : à notre avis, une protection, surtout inefficace, non seulement *n'est pas* une protection, mais bel et bien une entrave. Et sur quoi se base M. Bruno pour affirmer que, « dans les conditions actuelles, la théorie (de la liberté) ne peut être mise en pratique » ? Sur ce fait que « tous les Etats protègent leurs marines respectives », et que, par conséquent, « il est impossible qu'une marine soit abandonnée à ses seules forces contre des adversaires jouissant de protection, quand, dans le commerce de son pays, elle ne trouve pas d'aide suffisante pour se maintenir en vie. »

On touche ici du doigt l'erreur de M. Bruno : Les industriels et les commerçants européens sont tous « protégés », à l'exception des seuls industriels et commerçants britanniques qui, depuis bientôt un siècle, sont « abandonnés à leurs seules forces ». Résultat : la suprématie commerciale de l'Angleterre.

Et, d'autre part, lorsqu'une marine marchande « ne trouve pas, dans le commerce de son pays, d'aide suffisante pour se maintenir en vie », c'est qu'elle dépasse les besoins : son surplus est inutile, il n'a qu'à disparaître.

La marine marchande n'est pas une cause : c'est un effet ; elle doit fatalement décliner là où baissent les échanges extérieurs et progresser là où ils augmentent. Le seul remède à la stagnation de la marine marchande française réside dans l'abolition des droits qui font que, depuis vingt-cinq ans, notre commerce extérieur a augmenté d'à peine 10 p. 100, ce qui ne représente pas 1/2 p. 100 par an!

M. Bruno semble bien être de cet avis, mais, en attendant, il voudrait voir « concilier la protection et les réformes ».

La protection n'est susceptible que d'une réforme : son abolition.

L'Italia Coloniale (juillet) publie un intéressant article signé A. R., intitulé « pour le renouvellement des traités de commerce ». Nous y relevons que, suivant M. A. R., il y aurait des primes qui

« au lieu d'être payées par le Gouvernement, sont payées par les consommateurs ».

Hélas! c'est tout un!

— Un décret du 16 mai dernier, relatif à la Tunisie, stipule que « nul ne peut être inscrit sur le tableau des avocats, s'il n'a obtenu en France le diplôme de licence en droit et s'il n'a prêté le serment prescrit par l'article 38 de l'ordonnance du 20 novembre 1882 ». Cela ne vous semble pas épouvantable? Non? Dès lors, vous méritez les foudres de M. Alessio di Sandro, qui, dans le même fascicule de l'*Italia Coloniale*, publie à ce sujet un article extrêmement violent.

Il y prétend que, pour les Français, les Italiens ne sont guère autre chose que des « îlotes affamés, des esclaves ignobles », — ce n'est pas tout — des « *nègres*[1] du Soudan »!!! M. di Sandro nous demande « moins d'hypocrisie par Dieu, et un peu plus de pudeur ».

Très amusant cet article.

Seulement, si c'est de cette façon que M. di Sandro espère arriver jamais au *goodwill amongst nations* qu'a rêvé Cobden...

— Le fascicule d'août de la même revue, publie un tableau des « Emigrants (italiens) suivant les pays de destination ».

Sur 352 782 Italiens ayant émigré en 1900, l'émigration permanente entre pour 153.209 et l émigration temporaire pour 199.573; si nous laissons celle-ci de côté, nous voyons qu'en 1900, 347 Italiens ont émigré en Océanie; 82 en Asie; 142.931 en Amérique; 2.151 en Afrique et 7.698 en Europe.

Sur les 7.698 Italiens émigrés en Europe, près de 60 p. 100 : 4.392 se sont rendus en France, et sur les 2.151 Italiens émigrés en Afrique, 1.359, soit près de 70 p. 100, se sont rendus en Algérie et en Tunisie.

Il semblerait donc qu'on ne les y considère pas tout à fait comme des « ilotes affamés, des esclaves ignobles et des nègres du Soudan », pour rappeler les expressions choisies de M. di Sandro.

Nous avons reçu un numéro de la *Lanterna Pinerolese* contenant sous ce titre : *la questione del vino*, un excellent article d'Edoardo Giretti. Il paraît que la « crise de l'abondance » sévit sur les viticulteurs italiens à peu près autant que sur les viticulteurs français;

[1] Le mot est souligné dans le texte.

et, là comme ici, la mévente a inspiré, pour relever les prix, des mesures dont le ridicule ne le cède qu'à l'inefficacité.

N'y aurait-il pas de remèdes à la situation? Si, répond Giretti, mais « ces remèdes, il faut les chercher dans une politique commerciale, fiscale et économique qui, loin de mettre obstacle à l'augmentation naturelle de la consommation intérieure et du trafic international, les aide et les facilite ».

Car ce n'est pas en Italie, pas plus qu'en France, le désir de boire du vin qui fait défaut, ce sont les moyens d'en acheter. « Une enquête faite, il y a quelques années, a révélé que dans 3.254 communes du royaume, l'usage du vin est à peu près général; il est rare dans 4.641 communes; enfin, dans 363 communes, la seule boisson usitée est l'eau. » Pour donner aux Italiens les moyens de boire du vin, il faudrait, dit Giretti « commencer par les affranchir de 200 ou 250 millions de lire qu'ils paient chaque année de droit sur les grains, au bénéfice de quelques propriétaires fonciers; il faudrait enlever les droits protecteurs que les Italiens paient sur les tissus de coton ou de laine, sur les machines, les fers ouvrés, etc., ci 250 nouveaux millions ». — C'est ce qu'il faudrait faire aussi pour les Français.

En 1900, l'Italie a exporté en France 85.892 hectolitres de vin; 100.178 hectolitres en Allemagne; 253.302 en Suisse; 860.858 en Autriche-Hongrie. « Nous ne pourrons, dit Giretti, non pas augmenter, mais seulement conserver pour ces pays nos chiffres d'exportations de vin qu'en leur consentant, en 1903, lors du renouvellement des traités de commerce, des diminutions de tarifs sur les produits qu'ils nous envoient; autrement, nous aurons à subir des représailles ».

Giretti propose en conséquence les réformes suivantes :

« 1° Abolition ou tout au moins diminution des droits protecteurs et des impôts de consommation;

« 2° Economies militaires;

« 3° Abolition du parasitisme fiscal, de toutes les subventions politiques, et notamment des primes à la construction et à la navigation de la marine marchande:

« 4° Traités de commerce destinés à assurer à nos exportateurs le marché le plus large, et basés, autant que possible, sur les principes du libre-échange ».

Espérons que ces réformes, que Giretti désire pour l'Italie, nous les verrons, un jour, avec quelques autres, se réaliser en France.

La *North American Review* n'est pas une revue comme les autres; elle présente notamment cette particularité précieuse et curieuse de publier toujours, sur toutes les questions importantes, un article pour, et un article contre.

Dans le *Journal des Economistes* du 15 juillet, nous avons dit tout le mal que nous pensions d'un article de M. Charles R. Flint sur l'avenir commercial des Etats-Unis, bâti entièrement sur la vieille théorie de la balance du commerce. Nous pourrions dire maintenant tout le bien que nous pensons d'un article de M. C. J. Bullock, qui démolit à nouveau la vieille légende, et, si nous n'insistons pas davantage, c'est qu'il nous paraît inutile de répéter ici les arguments bien connus — et qui n'en sont pas moins excellents, — sur lesquels il s'appuie.

La *North American Review* du 15 mai contenait un article de M. Thurber, qui prétendait prouver que les Trusts avaient eu pour effet une baisse des prix. Nous avons critiqué les faits sur lesquels il était basé et dont l'examen nous avait permis de dire : « l'article de M. Thurber n'est rien moins que concluant. »

La *North American Review* du 15 juin contient un article de M. Jeremiah W. Jenks, *How Trusts affect prices* (Comment les Trusts affectent les prix) qui soutient la thèse diamétralement opposée, et qui fait mieux que la soutenir : qui la prouve.

« Les chiffres de M. Thurber, dit M. Jeremiah W. Jenks, concernant les prix de l'huile raffinée à brûler (pétrole) de 1871 à à 1900, font ressortir une baisse de 25.7 cents le gallon en 1871 à 4,2 cents en 1894, et à 7.8 en 1900. Ces chiffres, intéressants en eux-mêmes, ne prouvent pas nécessairement l'*influence sur les prix* de la *Standard Oil Cy*. Le *Standard Oil Trust*, sous sa forme complète, date de 1882; or, il est à remarquer que la baisse des prix de 1871 à 1881 — de 25.7 cents à 10.3 cents, (6.6 cents en 1880)— a été beaucoup plus forte que depuis 1882. En fait, le prix moyen du pétrole en 1900 est celui de 1887. »

Passons au *Sugar Trust* :

« Comparant la différence de prix entre le sucre brut et le raffiné, de 1879 à mars 1901, M. Thurber constate qu'elle s'est réduite de 1,55 cent à 2.98 cents la livre; il attire également l'attention sur ce fait que le raffiné qui coûtait 8.81 cents en 1879 et 9.80 cents en 1880, ne coûtait plus que 4 1/2 à 5 cents pendant ces dernières années... Observons tout de suite que la réduction de tarif de 2 cents la livre a réduit d'autant le prix.

« Le *Sugar Trust* date de fin 1887. La marge entre les prix du sucre brut et du raffiné était, en 1886 et 1887, de 0,71 cent et

0,64 cent respectivement. Aussitôt après la formation du *Trust*, cette marge passe à 1,25 et 1,32 cent. Sur ces entrefaites, M. Claus Spreckels établit à Philadelphie de grandes raffineries rivales et commence contre le trust une active concurrence : la marge tombe en 1890 et 1891 à 0,70 et 0.73 cent par livre. Le Trust rachète les raffineries rivales : — la marge passe à 1.03 cent en 1892 et 1.15 cent en 1893. En 1898, les frères Arbuckle et M. Claus Doscher entrent en lutte contre le Trust; le résultat de cette concurrence ne se fait pas attendre : — la marge tombe à 0,73 cent, et en 1899, à 0.50 cent. On ne sait pas très bien ce qui s'est passé depuis ; il paraîtrait qu'un arrangement est intervenu entre le Trust et ses concurrents ; en tout cas, la marge passe à 0.75 cent en 1900; elle atteint 0,90 cent au commencement de 1901. »

Après des exemples aussi concluants, est-ce la peine d'insister?

— Dans la même revue (n° du 15 août), M. Benjamin Taylor examine l'influence du Trade-Unionisme sur les industries britanniques, dans un article intitulé : *How trade-unionism affects British industries*. Cet article est un réquisitoire documenté contre les Trade-Unions, qui, dit M. Taylor, « exercent sur les ouvriers une action déprimante et démoralisante ».

Les Trade-Unions, continue l'auteur, sont basées sur ce principe : « Moins chacun travaille pour le salaire qu'il reçoit, plus il restera, pour d'autres, à travailler pour le même salaire », et si leurs membres « ne détruisent plus les machines, par contre, ils s'arrangent de façon à en obtenir toujours un minimum de rendement ». M. Taylor cite à ce sujet des exemples très caractéristiques, entre autres :

Dans une des plus grosses entreprises industrielles de la Grande-Bretagne, un ouvrier, remplaçant un trade-unionist en grève, fit en 135 heures, et facilement, ce pour quoi l'autre exigeait au minimum 190 heures.

Dans une fabrique de boîtes à munitions, les trade-unionists fabriquaient chacun exactement huit boîtes par jour. Le matériel est modifié, perfectionné, etc... ; ils fabriquent toujours leur huit boîtes par jour. L'employeur, sur ces entrefaites, embauche un jeune Suisse non syndiqué et ignorant l'anglais ; celui-ci, dès sa première journée, en fabrique cinquante.

Car, fait observer M. Taylor, non seulement les Trade-Unions prétendent réglementer les heures de travail, ses conditions, et monopoliser le marché de la main-d'œuvre ; elles prétendent, de

plus, être juges de ce que telle industrie doit ou ne doit pas produire. Et voici ce qui arrive :

Il y a quelques années, l'industrie du flint-glass était brillante et lucrative en Grande-Bretagne ; elle faisait vivre largement des milliers et des milliers d'ouvriers. Leur Trade-Union réussit à obtenir la limitation du nombre des apprentis, — ce qui la mit en possession d'un véritable monopole de fait en ce qui concerne le travail, mais non en ce qui concerne la production, car les Allemands mirent à profit cette situation. Et, aujourd'hui, la Grande-Bretagne n'a plus que deux ou trois fabriques de flint-glass ne s'occupant que des objets de luxe.

Il y a quelques années, l'industrie des bouteilles était florissante en Ecosse. La Trade-Union des verriers parvint à limiter le nombre des apprentis ainsi que l'importance de la production, et à « forcer les salaires » ; et cela dura jusqu'au moment — qui arriva très vite, — où la Belgique prit possession du marché, qu'elle conserve depuis.

M. Taylor constate que les Trade-Unions ont créé entre employeurs et employés un état d'antagonisme, dont ceux-ci ne peuvent manquer d'être les premières victimes ; il voit un grand danger pour la Grande-Bretagne dans cette menace de « destruction du libre-échange dans les questions du travail ».

M. Taylor espère qu'un jour viendra où l'ouvrier s'apercevra que, lorsqu'il entre dans une Trade-Union, ce n'est pas tant « l'ennemi du patron » qu'il devient, mais surtout son propre et son plus cruel ennemi.

Political Science Quarterly (juin). Deux articles à signaler ; l'un de M. A. D. Noyes sur les *Trust companies* ; l'autre, de M. Elsie Watson intitulé : « L'activité municipale en Angleterre (*Municipal activity in England*). Le premier, où il n'est question que de sociétés financières, est une critique des lois régissant les banques, et dont il demande la modification. Le second, surtout historique et administratif, et très intéressant sous ce rapport, ne soulève aucune question de doctrine dont il faille parler.

The Journal of Political Economy de l'Université de Chicago (juin) contient un intéressant article de M. James A. Miller, dans lequel l'auteur étudie le *Trade-Unionism* d'après son rôle dans le récent « conflit des industries du bâtiment » de Chicago.

Il est à remarquer que, quoiqu'on en dise, la tendance au retour vers les corporations du Moyen âge n'est pas un phénomène, — un malheureux phénomène — particulier aux Syndicats français ; cette tendance s'observe notamment encore aux Etats-Unis, et en particulier à Chicago.

C'est en 1890, nous apprend M. Miller, que les diverses associations ouvrières du bâtiment, de Chicago se groupèrent en Union. Cette Union nomme immédiatement un Comité, et l'un des premiers actes de celui-ci est de décider, entre autres, que « le fer n° 12, ou plus lourd, devra être travaillé par des membres de la *Boiler Makers Union*, et les fers plus légers que le n° 12, par des membres de la *Sheet Metal Workers Union* ». Cela n'équivaut-il pas, à plusieurs siècles de distance, à ces ordonnances suivant lesquelles, par exemple, nos cordonniers ne devaient travailler que « dans le neuf », et nos savetiers que « dans le vieux » ?

Nous ne suivrons pas M. Miller dans l'historique qu'il nous fait de la grève de Chicago ; mais nous citerons encore ce passage, dans lequel il montre la puissance malfaisante des Trade-Unions :

« Un employeur arrivant un matin à sa maison n'y trouve pas un seul de ses hommes. Il se rend au siège de l'Union pour en demander la raison, disant qu'il n'en voit pas, que ses hommes sont tous contents, que voilà des années qu'ils travaillent pour lui sans qu'il y ait jamais eu de conflit, etc. On lui répond : « Oui, voilà des années qu'ils travaillent pour vous ; vous vous connaissez trop bien ; ils travaillent pour moins ; vous les payez moins que le tarif, allez-vous procurer une nouvelle équipe ». — Et voilà !

M. Miller demande que la loi empêche de pareils abus, et il pose très bien la question : Il ne s'agit pas de forcer des ouvriers à travailler ou à cesser le travail ; il s'agit de ne pas laisser les employeurs en butte aux caprices du Comité d'une Trade-Union ; il s'agit d'empêcher le Comité d'une Union d'ordonner à ses membres, sous peine d'amende, de se mettre en grève, ou de les contraindre de refuser à travailler avec un membre suspendu ou expulsé de l'Association. Car M. Miller est d'avis que « tout homme a la droit absolu de travailler ou de ne pas travailler selon qu'il lui semble bon pour lui individuellement, et que ce droit est un droit inaliénable qui ne peut être pris ou abandonné. »

Nous ne pouvons que nous associer à ces conclusions.

— A signaler dans le même fascicule un vif plaidoyer de

M. J. Laurence Laughlin en faveur de l'enseignement de l'économie politique dans les écoles secondaires des Etats-Unis, c'est-à-dire aux élèves de 10 à 18 ans.

M. Laughlin présente, dans son article, avec beaucoup d'éloquence et d'habileté, des arguments que nos lecteurs connaissent et que M. Frédéric Passy exposa, trop brièvement, à la Réunion internationale des Economistes de l'an dernier.

Nous nous joignons au vœu de M. Laughlin, et nous espérons qu'un jour viendra où, en France aussi, on apprendra aux enfants « que leurs salaires dépendront principalement de leur capacité, c'est-à-dire de leurs qualités individuelles, bien plus que du résultat d'une élection présidentielle ou de l'action de l'Etat. »

Et, pourtant, lorsqu'on voit *quelle* économie politique est enseignée dans la plupart de nos écoles supérieures et de nos facultés ..

Le *Bankers' Magazine* (août) revenant sur la question de l'argent, craint que le peuple des Etats-Unis ne se laisse aller à quelque « hérésie financière » ; et, chose tout au moins bizarre, il émet quelques lignes plus haut des appréciations de ce genre-ci : Tout ce qui arrive en économie politique est une question de hasard, et ceux qui prétendent prévoir, après avoir étudié, dans un esprit scientifique, l'évolution d'un organisme économique, ne sont que des « devins, qui peuvent deviner juste ou deviner mal, et auxquels il ne faut avoir confiance en aucune façon. Le hasard... est si grand qu'on ne peut jamais rien prévoir sérieusement, même si toutes les données du monde entier étaient réunies quotidiennement. »

En effet, si tous les Economistes, ou du moins les principaux Economistes américains professaient des idées de ce genre, il ne faudrait pas s'étonner de voir le peuple des Etats-Unis devenir la proie de quelque « hérésie financière ».

On sait quelle est la férocité des préjugés des Américains, non seulement contre les nègres, mais même contre des gens ayant dans les veines *un seizième* de sang africain. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux de signaler le courageux et vibrant plaidoyer en faveur des « coloured men » que publie dans les *Annals of the American Academy of political and social*

science of Philadelphia (juillet) le professeur W. E. Burghardt Du Bois, de l'Université d'Atlanta.

M. Burghardt Du Bois s'élève avec véhémence contre le projet émis récemment, de retirer aux nègres le droit de vote. Est-il admissible, demande-t-il, « de faire de tous les nègres du Sud, une masse d'hommes qui, de par la loi et l'opinion publique, n'auront pas voix dans l'élaboration des lois sous lesquelles ils devront vivre et travailler? Déjà le nègre du Sud n'a à peu près rien à dire au sujet du montant des impôts dont il est frappé et de la façon dont ces impôts seront employés; au sujet de qui appliquera les lois et comment; au sujet de qui fera les lois et comment! » — Ils utilisent mal leur droit de vote? Il ne fallait pas leur donner le dégoût de la chose publique par le spectacle de notre immoralité politique, de notre corruption électorale. Et puis, pourquoi devraient-ils en mésuser toujours? Et quand bien même, « est-il possible, dans un peuple de libre concurrence, de mettre une classe faible, — qu'elle soit composée d'hommes blancs, noirs ou bleus — à la merci politique de concitoyens plus forts, plus riches, plus puissants? »

M. Burghart Du Bois rejette sur les hommes blancs du Sud la responsabilité de la plupart des vices qu'ils reprochent aux hommes de race noire. — Les nègres comptent une grande proportion de criminels? Soit. A qui la faute? On dépense quatre fois moins, en Géorgie, notamment, pour les écoles des nègres que pour les écoles des blancs. — Les nègres n'ont aucun respect à l'égard de la justice? Sans doute; et comment l'auraient-ils? Dès après l'affranchissement, « les tribunaux n'ont jamais été considérés, dans le Sud, que comme un moyen de remettre les noirs en état d'esclavage; s'ils manquaient des preuves, la couleur d'un homme suffisait pour entraîner sa condamnation. Voilà pourquoi les nègres en sont arrivés à ne plus considérer les tribunaux que comme des instruments d'injustice. » — Les nègres ne respectent pas les lois? Mais « les lois sont faites par des hommes qui ne s'intéressent pas à eux, qui n'ont aucun motif pour les traiter avec courtoisie et considération, et qui châtient dix nègres innocents plutôt que d'en laisser échapper un qui soit coupable. Tous les jours, le nègre en arrive, de plus en plus, à considérer les lois, non comme des sauvegardes, mais comme des sources, pour lui, d'humiliation et d'oppression. »

M. Burghardt Du Bois montre « les meilleurs d'entre les nègres forcés de vivre sans le moindre commerce intellectuel avec les blancs; l'entrée des églises leur est interdite; de même celle des

bibliothèques, des salles de lecture et de conférences, etc... » Il semblerait que les Américains n'aient qu'un but : anéantir les nègres.

Qu'ils nous permettent de leur en donner, de leur en répéter le moyen :

Les Américains n'ont qu'une seule façon d'anéantir les nègres : se les assimiler.

Il est certain que, si leurs préjugés absurdes pouvaient prendre fin, la solution du « *negro problem* » des Etats-Unis, serait accéléré dans une très forte mesure.

Zeitschrift für Socialwissenchaft (juillet). — A signaler un article de M. J. Goldstein intitulé : *Ueber die Ursachen der schwachen Entwicklung des Kartellwesens in England* (Sur les causes du faible développement des cartels en Angleterre). Nous désirerions pouvoir en parler un peu longuement, mais la place nous est limitée, et il nous reste encore à rendre compte de toutes les revues de langue allemande, ainsi que des publications espagnoles et hispano-américaines !

Bornons-nous donc à dire que M. J. Goldstein voit ces causes, pour un peu dans la situation géographique de l'Angleterre et dans l'esprit individualiste des Anglais, et, pour beaucoup, dans l'absence de « droits protecteurs ». Il semble bien qu'il ait raison.

— M. Friedrich Prinzing publie, dans le même fascicule, une très intéressante étude sur « le nombre des médecins en Allemagne et ailleurs. »

Ce nombre est, en Allemagne, en augmentation ; on y comptait, en 1876, 3,2 médecins par 10.000 habitants ; en 1887, cette proportion passait à 3,3 ; à 4,4 en 1898, et à 5,1 en 1900.

En France, c'est le contraire qui a eu lieu ; nous avions par 10.000 habitants, en 1847 : 5,1 médecins ; en 1853 : 5,0 ; en 1857 : 4,8 ; en 1866 : 4,6 ; en 1874 : 4,1 ; en 1892 : 3,9.

Le nombre des médecins varie énormément suivant les différents pays d'Europe ; nous empruntons à M. Prinzing l'intéressant tableau suivant, qui en donne la proportion par 10.000 habitants :

Allemagne.......	1900	5,1	Belgique........	1896	5,2
Autriche.........	1896	4,1	Angleterre......	1895	6,1
Hongrie..........	1897	2,8	Danemark.......	1900	6,4
Italie............	1885	6,3	Norvège.........	1900	5,3
Suisse...........	1898	6,1	Suède...........	1900	2,7
France...........	1892	3,9	Russie d'Europe.	1892	2,7
Espagne.........	1900	7,1			

Le tableau suivant, qui a trait aux grandes capitales, n'est pas moins curieux :

Berlin	1900	14,1
Vienne	1896	13,0
Buda-Pest	1896	16,4
Paris	1896	9,7
Bruxelles	1897	14,7
Londres	1895	12,8
Madrid	1899	24,6

Chose effrayante : c'est en Suède qu'il y a le moins de médecins et c'est là qu'on meurt le moins !

— Dans la même revue, fascicule d'août, une navrante étude de M. le Dr Paul Frauenstädt sur *Die Kinderselbstmorde und ihre Vermehrung* (Les suicides d'enfants et leur augmentation).

Pendant la période quinquennale 1869-1873, on avait constaté, en Prusse, un suicide d'enfant de moins de quinze ans par 666.022 habitants ; on en a compté un, en 1894-98, par 497.815 habitants. De 191 pendant la période quinquennale 1869-73, leur nombre passait à 324 en 1894-98 ! Et ces chiffres sont certainement inférieurs à la réalité ; combien la rubrique « accidents » dissimule-t-elle de suicides d'enfants ?

Le détail suivant est particulièrement triste : si l'on ne considère que les écoles primaires, 45 suicides de garçons sur un total de 104 suicides, et 23 suicides de fillettes sur 35, doivent être, dit M. Frauenstädt, attribués à la « peur des punitions ».

On sait de quelle façon on punit en Allemagne.

Les pauvres petits ont peur des coups ; alors, ils se sauvent...

Zeitschrift für Volkswirthschaft, Socialpolitik u. Verwaltung (II! Heft) — M. A. Œlwein étudie longuement *den wirthschaftlichen Wert der Wasserstrassen* (la valeur économique des voies navigables). Son travail contient des considérations ingénieuses et des chiffres intéressants relatifs au projet de canaux que prépare le gouvernement autrichien. Mais, sans nier l'importance, pour un pays, de bonnes voies navigables, ne serait-il pas plus avantageux de songer, plutôt qu'à des canaux, à améliorer encore ce moyen de transport perfectionné que sont les chemins de fer ?

— De M. Emil Stefan, dans le même fascicule, une très intéressante étude statistique intitulée: *Vierzig Jahre Lebensversische-*

rung (Quarante ans d'assurance sur la vie). Nous y relevons, au hasard, les chiffres suivants :

En 1875, les assurances sur la vie atteignaient, en Angleterre, 246,4 couronnes par tête ; en Amérique (l'auteur veut certainement dire : aux Etats-Unis) 133,5 couronnes; en Suisse : 56,8 ; en Allemagne : 43.1 ; en Finlande : 37.0 ; en France : 32.8 ; en Hollande : 20.9 ; en Autriche-Hongrie : 19.5 ; en Suède : 18,2 ; en Italie : 18.2 ; en Belgique : 10.5, etc.

La France tenait donc, en 1875, le septième rang ; elle y reste en 1895, distançant la Finlande, mais distancée par la Suède. Les assurances sur la vie, atteignaient, en effet, en 1895, par tête d'habitant : 382,4 couronnes aux Etats-Unis ; 327,6 en Angleterre ; 192,2 en Suisse ; 126,0 en Hollande ; 125,4 en Allemagne ; 108,2 en Suède ; 85,2 en France ; 73,0 en Danemark (4,5 en 1875) ; 70,0 en Finlande ; 60,0 en Autriche-Hongrie ; 44,4 en Norvège (3,8 en 1875) ; 20,3 en Belgique, et 20,3 en Italie.

Le développement des assurances sur la vie a donc été considérable dans tous les pays, sauf l'Italie.

Ajoutons que si l'on considère la superficie des divers pays, on voit que les assurances sur la vie, en 1895, atteignent, par kilomètre carré, 39.574 couronnes en Angleterre ; 17.195 en Hollande; 13.922 en Suisse ; 11.493 en Allemagne ; 6.099 en France, et 166 en Russie !

Ces quelques chiffres donnent un faible aperçu de l'excellent travail de M. Emile Stefan, que nous recommandons vivement à ceux qu'intéressent les questions d'assurances.

Archiv für Soziale Gesetzgebung u. Statistik (Heft 5-6). Citons un important article (90 pages) de M. Georg Schanz, dans lequel il envisage les moyens de combattre le chômage, et débutant ainsi : « Mieux vaut que toute assurance contre le chômage, la diminution du chômage ». Certes : mais, parmi toutes les considérations de M. Schanz, nous ne voyons pas citer le vrai remède : l'abolition des droits de douanes qui, en permettant à l'industriel de se procurer au meilleur marché possible les matières premières dont il a besoin, le mettrait à même de doubler, de tripler, peut-être, sa production, et d'employer, par conséquent, plus de monde, plus de cerveaux et plus de bras.

---

[1] On sait que la couronne vaut 1 fr. 05.

— Signalons encore une étude de M. J. Silbermann sur « la durée du travail des employés de commerce de Berlin », durée excessive,« aggravée de l'inobservance,par les patrons, des heures qu'ils ont eux-mêmes fixées pour les repas et le départ ».

Il ressort de l'étude de M. J. Silbermann que les employés de commerce parisiens n'ont rien à envier à leurs collègues berlinois. Nous connaissons pour notre part un employé d'une grande banque du IXe arrondissement qui ne peut pas arriver à déjeuner deux jours de suite à la même heure, et qui, l'heure régulière de fermeture des bureaux étant fixée à 6 heures, s'y trouve encore les trois quarts du temps à 7 h. 1/2, forcé de rester, *quoique n'ayant plus rien à faire.*

M. Silbermann demande des réglementations. Nous aurions préféré le voir conseiller aux employés de se syndiquer. Si au lieu d'être divisés comme ils le sont, ils représentaient un bloc, il serait bientôt fait droit à leurs justes doléances.

Jahrbuch für Gesetzgebung (Schmoller) III Heft. — « *Lässt sich die zukünftige Bevolkerungsentwickelung fur ein bestimmtes Gebiet mathematisch formulieren* ? » (Est-il possible de formuler mathématiquement le développement futur de la population d'une région donnée ?) telle est la question que pose M. F. W. R. Zimmermann.

Est-il besoin de dire qu'il y répond par la négative ?

Il faut ajouter que l'article de M. Zimmermann n'a pour objet que de réfuter les théories de M. Pritchett qui, dans le numéro de novembre 1900 du *Popular Science Monthly* (New-York) prétendait établir, au moyen de formules « scientifiques », qu'en l'an 2900 la population des Etats-Unis serait de 40 millards, 852 millions, 273 mille habitants !

M. Zimmermann doit avoir du temps à perdre. Est-ce que de pareilles absurdités méritent une critique?

Die Nation. — Signalons, dans le fascicule du 1er juin, une intéressante étude de M. W. Mommsen sur « les conditions du travail en Australie », et, dans le fascicule du 3 août, un article mordant de M. Théodor Barth sur le projet de tarif douanier allemand.

Les numéros des 29 juin et 6 juillet contiennent un article tout à fait remarquable de M. Alexander Meyer sur « Frédéric Bastiat »;

nous regrettons vivement de ne pouvoir en reproduire les principaux passages ; mais nous sommes à l'extrême limite de la place qui nous est accordée. Citons cependant ces quatre lignes :

« ... Il partait de ce point qu'une vérité, dès le moment où elle était trouvée, appartenait à l'univers, et que chaque homme capable de faire quelque chose pour sa défense et pour son expansion, avait également, par cela même, le devoir de le faire ».

El Economista (Madrid). — Le fascicule du 6 juillet contient un article navré sur la diminution du commerce extérieur de l'Espagne, qui, après avoir baissé, comme on sait, de 212 millions de pesetas de 1900 sur 1899, se trouve être, pour les cinq premiers mois de 1901, inférieur de 43 millions [1] aux chiffres des cinq premiers mois de 1900, fait que le rédacteur de *El Economista* qualifie de « alarmantissime » (*alarmantisima*).

— Dans le fascicule du 13 juillet, un intéressant exposé du budget espagnol pour 1902. Nous croyons intéressant de signaler, que sur 905.413.084 pesetas de prévisions de dépenses, la guerre et la marine absorbent 193.738.666 pesetas, soit près de 21 0/0, et l'instruction publique : 17.903.068 pesetas, c'est-à-dire moins de 2 0/0 !!!

El Economista hispano-americano de Madrid (24 mai) publie un article de son rédacteur en chef, M. José Félix G. Ceballos intitulé : *Proteccionismo y librecambismo*, dans lequel l'auteur se déclare « ni protectionniste, ni libre-échangiste, et les deux choses à la fois ».

Cette déclaration était inutile.

Cela se voyait.

Signalons encore, dans *El Pensiamento Latino* (Santiago du Chili) une suite d'articles sur « la paix et l'arbitrage international »; — dans *la Republica* de Mexico (nos des 15 juin et 7 août) d'intéressantes études de M. Julio Guerrero sur « la question des races à Cuba » ; — et, enfin, dans *El Economista Mexicano* (15 juin), un curieux article qui nous apprend que d'avril à décembre 1900, on

---

[1] Pour le premier semestre, la diminution dépasse 53 millions.

a dépensé dans les grandes villes d'Espagne « pour des spectacles », près de 11 millions de pesetas (dont 2.817.000 à Madrid et 2.738.000 à Barcelone), ce qui représente, en chiffres ronds, 15 à 16 millions de pesetas pour l'année 1900.

« Peut-on dire, — écrit un journal de Madrid — qu'il n'y a pas d'argent en Espagne, quand nous dépensons en spectacles une somme égale à notre budget de l'instruction publique ! »

Sans commentaires.

EMILE MACQUART.

LE NOUVEAU DICTIONNAIRE DU COMMERCE

DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

La dix-huitième et dernière livraison du *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque* vient de paraître. Cet important ouvrage est donc terminé.

Nous en reproduisons la préface, qui n'a été écrite qu'après l'achèvement du *Dictionnaire*.

Préface.

En présentant le premier volume du *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque* à l'Académie des sciences morales et politiques [1], notre éminent collaborateur, M. Emile Levasseur, le savant professeur du Collège de France, rappela, avec son érudition habituelle, les publications du même genre qui avaient déjà été faites en France.

Dès le commencement du XVIII[e] siècle, Jacques Savary des Brulons, inspecteur général des Douanes à Paris, entreprit un *Dictionnaire Universel du Commerce*. La mort, en 1716, ne lui laissa pas le temps d'achever son *Dictionnaire*, que termina son frère, le chanoine Philémon-Louis Savary. La première édition, en deux volumes in-folio, parut en 1723 et elle fut suivie de plusieurs autres, dont la dernière, en 1759, compte cinq volumes.

En 1769, l'abbé Morellet publia le *Prospectus* d'un nouveau Dictionnaire du Commerce en cinq volumes; mais il en resta au prospectus. En 1777, un *Dictionnaire portatif du Commerce*, en un volume in-12, parut chez J.-François Bastien.

Le second *Dictionnaire du Commerce* fait partie de l'*Encyclopédie Méthodique*, comprend 3 vol. in-4° et porte la date de 1783. C'est une réédition, avec quelques additions, du *Dictionnaire* de Savary, précédée, en guise de discours préliminaires, des *Nouveaux éléments du Commerce*, par l'abbé Baudeau.

En Angleterre, Mac Culloch publia, en 1834, *A Dictionary practical, theoretical and historical of Commerce and commercial Navigation.*

---

[1] Séances et travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, août 1900, page 233.

Il contient quelques articles importants, mais il est très incomplet. Il n'en arriva pas moins à sa quatrième édition en 1852, et fut complété par le *Dictionary geographical, statistical and historical of the various Countries in the world* (1842 et 1856).

En Allemagne, à côté de l'admirable encyclopédie *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, dont les directeurs sont les professeurs J. Conrad, L. Elster, W. Lexis, Ed. Lœnig, qui embrasse l'ensemble des questions économiques, politiques, financières, mais qui laisse en dehors de son cadre le côté pratique des choses, auquel s'est attaché notre Dictionnaire, nous rencontrons le *Klemens Merck's Waarenlexicon für Handel, Industrie und Gewerbe*, dont la quatrième édition (dirigée par M. G. Heppe) a paru en 1900 à Leipzig, chez Glœckner. C'est un Dictionnaire de marchandises, une encyclopédie technologique pure et simple.

En 1839, parut en France un ouvrage réellement nouveau : *Encyclopédie du Commerçant, Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, en deux volumes, par un groupe d'écrivains en tête duquel figuraient, par ordre alphabétique, Blanqui, Bontemps, Burat.

En 1852, la librairie Lecou le réédita en deux gros volumes, sous la direction de M. Guillaumin.

Mais il parut insuffisant à M. Guillaumin, qui, en 1859, entreprit un *Dictionnaire universel, théorique et pratique, du Commerce et de la Navigation*. Cet ouvrage, qui eut un grand succès, a rendu les services les plus considérables à tous ceux qui veulent connaitre les faits économiques. Son directeur avait eu pour principale préoccupation de donner des renseignements utiles et précis, et il avait apporté dans son exécution une conscience que nous avons tâché d'égaler.

C'est ce *Dictionnaire* qui a servi de type au *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque*. Quand la librairie Guillaumin nous proposa la direction de cette publication, nous sentions vivement combien était lourde la responsabilité que nous assumions. Cependant nous avons accepté, avec la conviction que nous rendrions un grand service si nous pouvions mettre à la portée de tous des notions exactes sur le commerce, la banque, l'industrie, la navigation, la géographie économique. Nous avons voulu faire de cet ouvrage un aide-mémoire pour les spécialistes et une encyclopédie économique pour tous ceux qui ont besoin d'un renseignement sur un pays, une industrie, une question de droit commercial, de banque, d'assurances, qu'ils ne connaissent que vaguement ou qu'ils ignorent.

Nous n'avons pas voulu faire un dictionnaire compilé sur d'autres dictionnaires ou sur des livres. Nous avons cherché pour chaque matière des collaborateurs spéciaux; et les hommes les plus éminents, con-

vaincus de l'utilité du *Dictionnaire du Commerce*, ont bien voulu nous prêter le concours le plus empressé.

Le *Dictionnaire* compte près de 400 collaborateurs. Dans cette courte préface, nous ne pouvons tous les remercier ; que ceux dont les noms sont omis veuillent bien croire que notre reconnaissance leur est aussi bien acquise qu'à ceux qui ont bien voulu se charger de la direction de certaines spécialités :

Adrian, ancien Président de la Chambre syndicale des produits chimiques, Dr Bardet, Chef du laboratoire de l'Hôpital Cochin, E. Fleurent, Professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, *Produits chimiques et pharmaceutiques ;* Amson (M.), Président de la Chambre syndicale de la Maroquinerie, *Gaînerie et Articles de voyage, Tabletterie, Vannerie ;* Pey (Joanny), Secrétaire-Archiviste de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, Natalis-Rondot, *Soies ;* Barré (L.-A.), Ingénieur des Arts et Manufactures, *Bâtiment, Construction ;* Charbonnier, ancien Secrétaire général du Creusot, *Fers et Aciers ;* Cronier, Directeur de la Raffinerie Say, *Sucres ;* Daubrée, Directeur des Forêts au ministère de l'Agriculture, *Bois d'Europe ;* Debièvre (E.), Secrétaire du Comité linier de Lille, *Fils et Tissus de lin et de chanvre* ; Desclozeaux, rédacteur au *Moniteur vinicole*, *Vins ;* Dumont (G.), ancien Président de la Société des Ingénieurs civils de France, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, *Electricité, Marchandises ;* Faure-Lepage, Vice-Président du Syndicat de l'Industrie et du Commerce des Armes, Munitions et Articles de chasse, *Armes, Articles de chasse ;* Fleury (J.), Ingénieur civil des Mines, Secrétaire perpétuel de la Société d'Economie politique, *Ports de Commerce, Navigation intérieure, Navigation maritime.*

De Foville (A.), ancien Directeur de la Monnaie, *Métaux précieux, Monnaie ;* Gomel (Ch.), Administrateur de la Compagnie du Chemin de fer de l'Est, *Chemins de fer ;* Louis Grandeau, *Nitrates, Phosphates ;* Louis Couturier, *Potassium* ; Grandgeorge (G,), de la Commission des Valeurs de Douane, *Laine et Tissus de laine ;* Gruner, ingénieur civil des Mines, *Houille, Mines ;* Guignet, Directeur honoraire des teintures aux Gobelins, *Couleurs, peinture ;* Hartmann (Georges), Président du Syndicat national du Commerce en gros des Vins, Spiritueux et Liqueurs de France, *Alcools, Liqueurs, Spiritueux ;* Hayem (Julien), Président de la Chambre syndicale de la Chemiserie en gros, *Lingerie cousue, Boutons, Cols-Cravates, Corsets ;* Henrivaux, ancien directeur de la manufacture de Glaces de Saint-Gobain, *Verres et Cristaux ;* Hollande (J.), Vice-Président de la Chambre syndicale des marchands de bois d'ébénisterie, Membre de la Commission des Valeurs de Douane, *Bois exotiques ;* Lavollée, *Carrosserie, Omnibus, Voitures publiques ;* Léautey, ancien chef de division au Comptoir d'Escompte de Paris,

Comptabilité; Lefèvre (Léon), Directeur de la *Revue des Matières colorantes, Matières colorantes, Teinture;* Levasseur (E.), de l'Institut, Professeur au Collège de France, Ravier, Apostol, Moireau, Daniel Bellet, Mac Killop, etc., *Géographie commerciale.*

Lévy (Raphaël-Georges), Professeur à l'Ecole des Sciences politiques, *Mines d'or, Métaux précieux ;* Liesse (André), professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, *Banques;* Lindet, Docteur ès sciences, Professeur à l'Institut national agronomique, *Amidon et Fécules;* Lyon-Caen, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, *Droit commercial;* Menant, *Abattoirs, Boucherie, Halles et Marchés;* Mortier, fabricant de Bonneterie, de la Commission des Valeurs de Douane, *Bonneterie;* Neymarck (Alf.), Directeur du *Rentier*, Membre du Conseil supérieur de statistique, *Valeur mobilières;* Nivoux (E.), Sous-Chef de bureau au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes, *Postes, Télégraphe, Téléphone;* Pallain (G.), ancien Directeur général des Douanes, Gouverneur de la Banque de France, *Douanes;* Passy (Louis), Député, Secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture, *Agriculture;* Petitpont (G.), Vice-Président du Syndicat général des Cuirs et Peaux de France, *Peaux, Pelleteries ;* E. Rochetin, Membre de la Société de Statistique de Paris, *Assurances étrangères;* Roy fils (Gustave), de la Commission des Valeurs de Douane, *Fils et Tissus de coton ;* Rubin (Arthur), Ingénieur des Arts et Manufactures, *Métallurgie ;* Salefranque (Léon), Sous-Inspecteur à l'Enregistrement, *Questions fiscales;* Sandoz (G.-Roger), *Bijouterie, Diamants, Orfèvrerie;* Louis Strauss, Président du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie de Belgique, *Belgique;* Thaller, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, *Faillite;* M. Bellom, Ingénieur des Mines, *Accidents du travail;* Thomereau, ancien Directeur du *Moniteur des Assurances, Assurances;* Vaillant, Directeur du Service commercial de l'*Agence Havas, Commerce des Grains;* Vasnier (de la maison Pommery-Greno), *Vins de Champagne;* Vidal (Emmanuel), Directeur de la *Cote de la Banque et de la Bourse, Bourse;* D. Zolla, Professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon, *Produits agricoles.*

Ces noms sont la garantie et l'honneur du *Dictionnaire du Commerce.* M. E. Levasseur, faisant l'énumération d'un certain nombre des articles parus dans le premier volume, disait :

« Elle suffit pour montrer que la publication mérite confiance; un « pareil ouvrage doit être le livre de chevet de tous, et n'est pas moins « utile à quiconque, publiciste, professeur, homme d'Etat, traite de « matières industrielles et commerciales. Il est désirable qu'au com- « mencement du XXe siècle, à une époque où les problèmes écono- « miques ont pris une large place dans la société, cette publication

« trouve un accueil aussi empressé que le *Dictionnaire de Savary*, « quatre ou cinq fois édité dans une trentaine d'années. »

Tous les articles ont été soigneusement revus par M. Dombasle, secrétaire général du *Dictionnaire*, qui a apporté dans sa tâche une application et une capacité de travail que nos collaborateurs ont été à même d'apprécier.

Nous nous sommes efforcés de remplir le programme que nous nous étions tracé ; faire un répertoire éminemment pratique, très précis et très concis, à l'exclusion de tout élément de curiosité pure, de notion historique qui ne serait pas utile à l'explication de la situation actuelle, et fournir des renseignements d'une exactitude telle, que quiconque ayant, soit à traiter une affaire privée, soit à préparer un rapport, un exposé pour une question d'intérêt général, puisse sans hésitation le prendre comme référence.

De nombreux journaux français et étrangers, et parmi ceux-ci des journaux spéciaux, comme *the Economist*, l'*Investor's Review*, le *Leeds Mercury*, ont à maintes reprises affirmé que nous avions rempli notre programme. Nous espérons, du moins, en avoir approché.

YVES GUYOT. A. RAFFALOVICH.

———

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Septembre* 1901).

3. — **Rapport** suivi d'un décret instituant un contrôle hygiénique sur les boissons alcooliques mises en vente ou en circulation dans la colonie de Madagascar et dépendances (page 5716).

4. — **Décret** relatif au service des colis postaux, à partir du 1er octobre 1901, à destination de Macao (Chine), Jérusalem (Palestine) et Scutari d'Albanie (Turquie) (page 5730).

— concernant la création d'un échange direct de colis postaux entre la France et la république de Libéria (page 5731).

— **Rapport** suivi d'un décret approuvant un avenant à la convention jointe au décret du 6 octobre 1897, passée entre le ministre des Colonies et la compagnie française de Madagascar, pour la construction et l'exploitation du canal des Pangalanes (page 5735).

5. — **Arrêté** déterminant le format et l'échelle des dessins à produire à l'appui des demandes de brevets d'invention et de certificats d'addition (page 5747).

— **Rapport** suivi d'un décret fixant la nomenclature et le maximum des dépenses obligatoires, à la charge du budget local, dans les colonies des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, pour les exercices 1902, 1903 et 1904 (page 5748).

6. — **Loi** rendant applicables l'article 463 du code pénal et l'article 1er de la loi du 26 mars 1891 aux délits et contraventions en matière de pêches maritimes et de navigation (page 5761).

9. — **Arrêté** ouvrant un concours de moteurs et d'appareils utilisant l'alcool dénaturé pour la production de la force motrice, de la lumière ou de la chaleur (page 5825).

11. — **Circulaire** adressée aux préfets par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, relative à la création de l'Office national des brevets d'invention et des marques de fabrique et à la publication des brevets (page 5857).

12. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret autorisant la colonie de Madagascar à contracter un emprunt pour la construction d'une ligne de chemin de fer (page 5886).

13. — au Président de la République, suivi d'un décret, d'un arrêté et d'une circulaire, réglementant la circulation des automobiles (page 5897).

15. — **Décret** fixant les conditions auxquelles les sels dénaturés destinés à l'industrie pourront être livrés en franchise des taxes de consommation (page 5945).

— **Rapport** au ministre des Travaux publics par la commission d'épandage des eaux d'égout de la ville de Paris (page 5950).

17. — **Décret** relatif à l'affranchissement des colis postaux à destination des pays de l'Afrique du Sud (page 5978).

— réglant les conditions de la pêche à la morue (page 5979).

20. — relatif à la perception, en Algérie, du droit sur les épreuves des appareils à vapeur (page 6025).

24. -- **Notification** au gouvernement de la République de l'adhésion de la république Dominicaine à la convention internationale de Washington du 15 juin 1897, relative à l'échange des colis postaux (page 6073).

26. — **Rapport** au Président de la République sur l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie pendant l'année 1898 (page 6121).

28. — au Président de la République, suivi d'un décret portant organisation d'un pensionnat colonial d'enseignement secondaire de jeunes filles à Saint-Pierre (Martinique). — *Arrêtés* relatifs : 1° aux programmes et à la répartition des matières d'enseignement; 2° aux examens à subir par les élèves (page 6163).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1901

DISCUSSION. — Du métayage et de la participation aux bénéfices dans l'agriculture.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

M. D. Bellet, questeur-trésorier, présente, en l'absence de M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, empêché, les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance.

Il signale particulièrement la dernière livraison (la 18e) du grand *Dictionnaire du Commerce*, publié par MM. Yves Guyot et A. Raffalovich à la librairie Guillaumin. L'achèvement de cet important ouvrage est un événement intéressant au point de vue économique et scientifique; le monde du commerce, de l'industrie, de la banque, sera heureux d'avoir à sa disposition ce précieux répertoire, dont tous les articles sont dus à des auteurs spéciaux et d'une compétence autorisée.

M. Bellet cite encore particulièrement un ouvrage plein d'aperçus originaux et de pronostics des plus saisissants sur l'avenir des nations aujourd'hui en présence, publié par M. G. de Molinari sous le titre de *Problèmes du* xxe *siècle*. Cette œuvre nouvelle de l'infatigable écrivain, de l'habile polémiste et du fidèle apôtre de la liberté sous toutes ses formes, va soulever certainement de vives controverses et éveiller la curiosité du public un peu inquiet des auspices sous lesquels s'est ouvert ce xxe siècle accueilli par tout d'espérances.

A noter encore un discours prononcé à Saint-Germain par M. Frédéric Passy, où l'orateur a fait une fois de plus, toujours avec la même éloquence et le même bonheur d'expressions, l'éloge de la Liberté et de l'Initiative individuelle, terminant par cette formule qu'il sait si bien mettre en valeur : *Savoir*, *Pouvoir*, *Vouloir*.

Sur l'invitation du Président, la réunion adopte pour sujet de discussion la question suivante, proposée par M. René Worms :

Du métayage et de la participation aux bénéfices dans l'agriculture.

M. **René Worms** a la parole pour exposer la question.

Il rappelle d'abord l'intérêt que la Société d'Économie Politique a toujours porté aux problèmes de l'économie rurale, et montre que l'un des principaux est celui du mode de tenure ou d'exploitation des terres. Nous avons en France trois de ces modes : le faire-valoir, dans lequel le propriétaire exploite directement son sol, tantôt seul, tantôt avec l'aide de sa famille ou de travailleurs salariés ; le fermage et le métayage, dans lesquels il se décharge de l'entreprise culturale sur un locataire, lequel lui paie une redevance, soit fixe et en espèces (fermage), soit aléatoire et en nature (métayage). On peut, en outre, signaler certains modes accessoires, les exploitations par régisseurs, par maîtres-valets, par bordiers, etc.

Le métayage, dont il doit être surtout question cette fois, est un contrat que les jurisconsultes ont toujours eu quelque peine à faire rentrer dans leurs cadres. A Rome déjà — car il est vieux d'au moins vingt siècles — on discutait sur le point de savoir s'il constituait une société ou un louage de choses. On eût pu également se demander s'il n'était pas un louage de services, car il peut bien n'avoir été au début qu'un mode particulier de rémunération des journaliers agricoles. Quoi qu'il en soit, notre Code Civil et la loi du 18 juillet 1889, qui est venue le compléter, le rangent parmi les formes du louage de choses.

C'est donc, aux yeux de notre loi, un contrat par lequel le propriétaire d'une terre la donne à bail à un travailleur qui l'exploite. Le propriétaire apporte le sol et la moitié du bétail ; il a la haute direction de la culture, c'est-à-dire qu'il détermine quelles plantes seront cultivées ou quel bétail sera élevé sur le sol, règle l'assolement, dirige les achats et procède aux ventes. Le métayer apporte son travail et celui de sa famille ; il apporte aussi la moitié du bétail; généralement, il l'achète à son prédécesseur en entrant dans la métairie ; s'il n'a pas les fonds nécessaires à cet effet, le propriétaire les lui avance en se remboursant plus tard sur les produits de l'exploitation. La récolte est partagée en nature ; en règle générale, et sauf convention contraire, le propriétaire et le métayer en ont chacun la moitié; c'est même de là que le con-

trat tire son nom (*meta* = moitié). Mais on peut aussi convenir que le partage se fera dans d'autres proportions : on a alors affaire au colonage ou colonat partiaire. En ce cas, le colon a parfois droit à plus de la moitié de la récolte, parfois à moins; le « Khammès » africain n'en reçoit que la cinquième partie.

Certains contrats mettent à la charge du métayer ou du colon le paiement d'une somme d'argent au propriétaire en sus d'une part des fruits : c'est ce qu'on appelle l'impôt colonique ou la prestation colonique. On explique habituellement que cette charge correspond au loyer de l'habitation personnelle du métayer, ou à la part d'impôt que le propriétaire paie pour lui. Mais il faut observer que le métayer a, d'autre part, le plus souvent, à verser lui-même à l'État l'impôt mobilier et la moitié de l'impôt foncier. Les améliorations foncières sont faites aux frais des deux parties, si elles sont d'accord ; le propriétaire peut les imposer, en en prenant le coût à sa charge. Le bail se fait d'ordinaire pour un an, mais il est généralement renouvelé par tacite reconduction, souvent pendant de très longues années.

Que vaut un pareil mode d'exploitation? Il y a longtemps que les économistes ont porté sur lui un jugement. Déjà Hippolyte Passy, dans son célèbre livre sur « les Systèmes de Culture », en parlait. Léonce de Lavergne, en exposant magistralement « l'Économie rurale de la France », ne lui était pas très favorable. Il observait que le Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest de notre pays sont entièrement acquis au régime du fermage, tandis que le métayage existe au Centre, dans l'Ouest et dans le Midi. Il faisait remarquer que les trois premières régions sont très riches et les trois dernières relativement pauvres; que les unes pratiquent l'individualisme et les autres le régime communautaire ; que les premières sont progressistes et les secondes stationnaires. Ses successeurs ont partagé sa façon de voir et signalé la pauvreté; l'ignorance et la routine des métayers comme les vices typiques de ce mode d'exploitation. Suivant eux, le métayage est un genre de tenure inférieur qui doit ou qui devrait céder la place au fermage. Une pareille proposition, dans son dogmatisme absolu, ne saurait être de mise aujourd'hui. Un grand fait s'est produit, qui ne peut point ne pas influer sur les appréciations. C'est la crise rurale, la dépression des prix des produits agricoles. Cette crise a lourdement sévi sur les pays de fermage, elle a relativement épargné les pays de métayage. Pourquoi cela? D'une part, le métayer n'a point, comme le fermier, à vendre ses produits pour payer le propriétaire, puisqu'il paie celui-ci en nature ; il ne

souffre donc pas, quant à sa redevance, de la dépression des cours. Il est vrai que sa propre moitié est dépréciée; mais la plus grande partie de celle-ci, il la consomme en nature; sa valeur en usage n'a pas baissé avec sa valeur en échange. En outre, aux moments difficiles, il a un banquier tout trouvé dans son co-intéressé, le propriétaire; pour lui, le problème du crédit agricole se trouve, de la sorte, en partie résolu.

D'autre part, le propriétaire est aussi moins atteint par la crise dans ce régime que dans tout autre. Il l'est moins que dans le fermage, car chacun sait que les fermiers trouvent dans la crise, très fréquemment, une raison ou un prétexte pour ne pas payer leurs redevances; le propriétaire, en ce cas, perd tout, tandis qu'avec le métayage, sa part de fruits ne lui échapperait pas. Il l'est moins, aussi, que dans le faire-valoir : car, à défaut de métayers, il lui faudrait des travailleurs salariés; or, la main-d'œuvre agricole est relativement chère; elle a beaucoup monté au ours du siècle, et la crise n'a fait que ralentir ce mouvement ascensionnel; pour lutter contre l'attrait des villes, il faut offrir aux paysans de bons salaires; les prix de revient en sont majorés pour le propriétaire faisant valoir. Aussi entend-on presque toujours les propriétaires qui ont à la fois des métairies et des « réserves » (c'est-à-dire des domaines qu'ils exploitent eux-mêmes), préférer les résultats des premières à ceux des secondes. Toutes ces raisons expliquent que le métayage se maintienne là où il existait, et même s'implante ailleurs. On a vu, sous l'influence de la crise, des propriétaires transformer leurs fermiers en métayers. On en a vu d'autres qui avaient antérieurement fait la transformation inverse et changé leurs métayers en fermiers, revenir au métayage. C'est la preuve que ce dernier régime a de sérieux mérites économiques.

Il possède, en outre, un avantage social que l'on ne saurait méconnaître. Il unit les intérêts des deux parties, que les autres régimes tendent à diviser. Le fermier et le salarié rural sont le plus souvent jaloux du propriétaire; le socialisme agraire commence à se développer chez eux. Il semble avoir beaucoup moins de prise sur les métayers. Car ceux-ci sentent, d'une façon palpable, la solidarité de leur cause et de celle du maître du sol. Dans le métayage, en effet, les gains des deux co-partageants sont en raison directe l'un de l'autre, tandis que dans le fermage et le faire-valoir avec salariés, ils semblent trop souvent être en raison inverse. Seuls, dans le monde rural, le propriétaire et son métayer peuvent vraiment se sentir des associés, et nul sentimen

n'est plus propre à maintenir et à accroître la concorde sociale.

Ce n'est pas à dire, bien entendu, que le métayage soit une panacée. Il ne donne tous ses fruits que si le propriétaire réside la plus grande partie de l'année sur sa terre, et collabore vraiment avec son colon. Il suppose aussi des métairies d'une étendue limitée, car avec de trop grands espaces, le travail du colon et de sa famille ne suffirait pas, et il faudrait faire appel aux coûteux journaliers. Enfin, il n'est guère praticable dans les régions où le cultivateur tient avant tout à son indépendance, car il implique l'acceptation d'une certaine direction donnée par le propriétaire.

Mais là où ses conditions se trouvent remplies, il s'est montré un excellent instrument de résistance à la crise, un mode de tenure très satisfaisant, tant au point de vue économique qu'au point de vue social. C'est assez pour qu'il y ait lieu de réviser la sentence défavorable portée jadis contre lui.

Du métayage il convient de rapprocher la participation aux bénéfices, en tant qu'elle est pratiquée dans l'agriculture. Ce n'est pas qu'il y ait identité entre eux. La participation suppose au préalable l'engagement d'un travailleur contre un salaire fixe, et de ce salaire elle n'est, comme on l'a dit, que « le condiment ». L'ouvrier participant aux bénéfices est beaucoup moins près que le métayer d'être l'associé du propriétaire. En outre, tandis que le métayage s'adapte surtout aux domaines de moyenne étendue, la participation ne se conçoit guère que dans de grands domaines, occupant un nombreux personnel,employant des procédés comparables à ceux de l'industrie. Elle suppose aussi que ce personnel est fixe, qu'il existe une comptabilité régulière, que le propriétaire est très attaché à son entreprise et à ses collaborateurs, et enfin que les résultats de l'exploitation sont satisfaisants. Il y a là un ensemble de conditions qui se trouveront assez rarement réunies. Voilà pourquoi la participation aux bénéfices ne rencontre que peu d'applications dans l'agriculture. Le grand économiste Thünen l'avait établie dans son domaine de Tellow, en Mecklembourg ; elle y fut continuée par son fils et son petit-fils, mais on ne voit pas qu'elle ait duré au-delà de 1876. En Irlande, à Rahaline, M. Vandeleur l'avait instituée en 1831 et elle réussit d'abord fort bien ; la saisie du domaine empêcha l'expérience de se continuer. Des tentatives analogues furent faites par MM. Dollfus à Montrose, (Médoc), par M. Laroche-Joubert à La Texanderie, par le comte de Lariboisière à Monthorin (Ille-et-Vilaine) ; elles durent être abandonnées. Le succès, au contraire, semble avoir couronné les efforts faits dans le même sens par M. Albert Caze-

neuve à Esquiré (Haute-Garonne) et par notre collègue M. Edouard Goffinon aux Grézy (Gironde). Mais ces œuvres ne se soutiennent que grâce à la générosité de leurs auteurs. M. Goffinon arrive à distribuer en moyenne à ses ouvriers, à titre de participation, une somme égale au dixième environ de leurs salaires. Seulement cette somme n'a aucune relation fixe avec les bénéfices de l'entreprise. Dans les bonnes années on constitue une réserve pour parer aux insuffisances des mauvaises, de façon que le supplément de salaire soit toujours à peu près égal à lui-même, et qu'il soit distribué même quand l'entreprise n'a pas de bénéfices. De plus, pour l'établissement de ses comptes. M. Goffinon ne porte pas aux frais généraux l'intérêt de son capital. Bien qu'il s'en défende, c'est là de la philanthropie, de la meilleure il est vrai. La participation aux bénéfices dans l'agriculture ne semble donc pas être, économiquement parlant, un régime très répandu, dont la théorie scientifique soit bien assise et qui soit susceptible d'une large diffusion. On ne saurait néanmoins qu'applaudir aux efforts des hommes généreux qui veulent, grâce à lui, procurer plus de bien-être aux populations rurales.

Au total le métayage et la participation agricole sont deux modes d'exploitation, l'un très ancien, l'autre récent, qui tendent à intéresser directement le travailleur aux résultats de son labeur. Sans qu'ils puissent prétendre remplacer le faire-valoir direct et le fermage, ils ont, le premier surtout, leur rôle à jouer dans l'économie rurale de nos pays, et un assez grand rôle. Economiquement, ils pourront aider à l'accroissement de la production. Socialement, ils contribueront à la concorde du propriétaire et du travailleur manuel. Ils méritent donc notre attention et même notre sympathie.

M. Zolla dit que le métayage est intéressant à étudier au point de vue social. Cette forme de tenure permet d'élever la condition des ouvriers agricoles en leur assurant la situation de chefs d'entreprise. C'est le propriétaire qui fournit presque la totalité des capitaux de culture, indépendamment du capital foncier représenté par la terre et les bâtiments. Le métayer n'apporte guère que son travail et ses connaissances, il est logé, en partie nourri, puisqu'il a la jouissance d'un jardin, élève à son profit quelques porcs, des volailles, etc.

Le métayage assure à toute une catégorie de travailleurs d'élite les gains ou des avantages bien supérieurs à ceux qu'obtient un salarié.

Le métayage est indispensable dans les régions où les locataires de biens ruraux ne possèdent pas assez de capitaux pour devenir fermiers.

C'est grâce au métayage que le propriétaire peut tirer parti de ses terres.

Il proportionne avec soin ses avances et l'étendue de l'exploitation aux ressources du métayer. Il serait bien imprudent de vouloir substituer le fermage au métayage sous prétexte que ce dernier genre de tenure est « une forme archaïque et inférieure d'exploitation ».

Le métayage doit être conservé là où il subsiste encore ; seulement il faut modifier les clauses du contrat et notamment conseiller au propriétaire d'augmenter son apport. En principe, le métayer supporte *seul* les frais de culture et partage par moitié avec le propriétaire les récoltes ou produits.

Pour augmenter le produit brut, des avances nouvelles sont nécessaires et il serait injuste que le métayer supportât en entier cette charge, puisqu'il n'a droit qu'à la moitié de l'excédent des recettes obtenues. C'est au propriétaire à faire des prêts sous forme de bétail, d'engrais, de semences, de main-d'œuvre, quitte à retenir au métayer la moitié de ces avances après la vente des produits.

On réaliserait de cette façon un progrès au point de vue social, puisqu'on associerait plus intimement le propriétaire au travailleur rural qu'il commandite.

M. Émile Macquart tient à rendre hommage au talent des deux orateurs que la Société vient d'entendre ; la question du métayage vient d'être traitée d'une façon si lumineuse par M. Daniel Zolla, qu'il ne doit plus rester grand'chose à en dire ; il se bornera à de brèves remarques, concernant ce point spécial : la participation aux bénéfices.

Notre regretté vice-président, M. Ernest Brelay, avait coutume de dire de la participation aux bénéfices — ainsi que son excellent ami et confrère M. Emmanuel Vidal le rappelait à l'orateur il y a quelques minutes : — « C'est un joujou ». M. Macquart professe à l'égard de la participation aux bénéfices en général, et dans l'agriculture en particulier, une opinion au moins aussi irrévérencieuse.

Il rappelle le fait suivant que cite M. Anatole Lemercier, dans ses *Études sur les Associations ouvrières* (p. 260-261) :

« M. Dailly, agriculteur des plus éclairés, a établi un compte

pour chaque pièce de terre et un compte pour chaque produit ; il a constaté que, dans un intervalle de trente années, le même homme n'a jamais obtenu des récoltes pareilles sur le même espace de terre. Les produits ont varié de 26.000 à 9.000 ou 7.000 francs : parfois même ils sont descendus à 300 francs ».

D'autre part, n'est-ce pas l'abbé Galiani qui comparaît l'agriculteur à un homme porteur d'un billet de loterie ? Il n'existe rien de moins sûr que des résultats agricoles ; ils dépendent d'événements météorologiques qu'il est impossible de prévoir, et auxquels on peut encore moins parer ; car, si l'agriculteur peut bien s'assurer contre la grêle, il ne peut s'assurer contre une trop grande sécheresse ou une trop grande humidité, contre la violence des vents ou l'appétit des oiseaux et des rongeurs, contre l'excès ou le manque de soleil.

M. Macquart ne voit pas comment, dans ces conditions, la participation aux bénéfices peut être praticable, — en agriculture, — et il se défend d'envisager aujourd'hui les autres côtés de la question, de parler même de la mauvaise tenue de la comptabilité agricole.

Pour en revenir à la première partie de la question si éloquemment exposée par M. René Worms, M. Émile Macquart tient à dire qu'il considérerait comme absurde de vouloir transformer le métayage en fermage, ou *vice versa*, sous prétexte que celui-ci est supérieur à celui-là, ou celui-là supérieur à celui-ci.

Il n'en est pas moins vrai qu'en théorie, en tout cas, le fermage est une forme de tenure supérieure au métayage, si l'on se place au point de vue moral du métayer et du fermier.

Le fermier est un entrepreneur libre, qui a toute la responsabilité de son exploitation, dont il a aussi tous les bénéfices.

Quant au métayer, il est, quoi qu'on en dise, dans un état d'asservissement relatif vis-à-vis de son propriétaire, qui reste pour lui un « patron », ayant le droit de le surveiller et de lui demander des comptes.

M. Zolla, pour répondre aux critiques sévères de M. Macquart contre la participation aux bénéfices, dit que, selon lui, la participation est possible et même désirable toutes les fois que le salarié peut avoir une action directe sur les profits réalisés par l'entreprise ; l'ouvrier peintre, par exemple, peut contribuer, en économisant son temps, en employant avec soin la peinture dont il a l'utilisation, a une influence directe sur les bénéfices nets du patron qui l'occupe.

En agriculture, il est bien difficile de trouver des exemples analogues, car l'ouvrier, là, n'a guère, sauf rares exceptions, qu'une influence très lointaine sur les résultats définitifs de l'exploitation. Pourtant on sait que beaucoup de maîtres accordent au berger, à certaines époques, une part plus ou moins importante, en espèces surtout, lorsque le troupeau a été bien tenu, bien soigné et a prospéré.

M. Boverat tient à préciser les sentiments défavorables attribués à son beau-père, le regretté E. Brelay, par M. Macquart, à l'endroit de la participation aux bénéfices. Sans doute M. Brelay n'a jamais été un partisan aveugle et quand même de la participation, et il a su plus, d'une fois, montrer dans quels cas, dans quelles industries, elle est ou impossible ou illusoire. Mais il l'a employée lui-même dans sa propre maison de commerce, et son gendre, qui la pratique dans ses bureaux, la considère comme un encouragement des plus utiles et des plus légitimes pour les travailleurs, en même temps qu'un système avantageux au patron.

Sans doute, en agriculture, où la comptabilité est plus difficile à établir que dans le commerce ou l'industrie, la participation aux bénéfices sera d'une application moins pratique et moins fréquente, mais ce que vient de dire à cet égard M. Zolla suffit à montrer que, là encore, elle peut rendre de véritables services.

M. D. Zolla ajoute encore une observation au sujet de cette idée répandue, que le fermage est supérieur au métayage au point de vue économique, parce que, dit-on, le fermier a intérêt à faire produire le plus possible au sol par une culture intensive. Or cette opinion, dit M. Zolla, est absolument fausse. Qu'importe qu'on obtienne 20 hectolitres à l'hectare, si l'on n'arrive à ce résultat qu'en dépensant une plus forte part du capital ? En réalité, le fermage n'est pas le mode de tenure qui permet d'obtenir toujours le maximum de produit net.

Après les interventions de MM. Daniel Zolla, Macquart, Boverat, dans le débat, M. **René Worms**, reprenant la parole, voudrait revenir un instant sur l'un des points si justement indiqués par M. Zolla. Nos maîtres considéraient volontiers le fermage comme le type normal de toute exploitation que le propriétaire ne peut ou ne veut diriger lui-même ; le métayage, à leurs yeux, était un type inférieur. Pour M. Zolla, au contraire, le métayage vaut le fermage : chacun d'eux doit dominer dans des régions différentes. C'est, au fond, sur un point limité, le grand débat qui sépare,

en économie politique, l'école classique de l'école historique, la première, plus dogmatique, ayant un idéal plus arrêté, la seconde, plus compréhensive, admettant l'égale valeur des divers types de structure économique. La solution, ici, devrait, suivant M. René Worms, être cherchée dans un juste milieu. Le fermage a une supériorité théorique sur le métayage ; il laisse plus d'indépendance et donne plus d'initiative à l'exploitant. Mais le métayage a révélé sa supériorité pratique sur nombre de points, dans la crise agricole. Il n'y a donc pas à porter sur leur valeur respective un jugement absolu. Là où un mouvement d'ascension naturel porte le métayer à chercher à devenir fermier, on y applaudira. Là où les habitudes le conduisent, au contraire, à s'abriter sous le patronage du propriétaire, on devra reconnaître que ce régime traditionnel a aussi son excellent côté, et ne rien faire pour le détruire.

M. Frédéric Passy, président, prend à son tour la parole pour clore la discussion.

Il y avait, dit-il, deux questions dans le savant et intéressant exposé de M. René Worms : celle du métayage et celle de la participation aux bénéfices dans l'agriculture. Celle-ci n'était abordée qu'à titre secondaire ; et elle n'a été, en effet, qu'effleurée. Elle a donné lieu cependant à quelques réflexions, sur lesquelles M. Passy croit devoir rapidement revenir.

La participation aux bénéfices, dit-il, pour mériter ce nom, suppose, comme on l'a rappelé, la participation aux pertes. Sans cette condition, les allocations faites par la direction au personnel ne sont, à vrai dire, que des gratifications, des primes, des suppléments de salaire, M. Boverat vient de le constater en reconnaissant qu'elles peuvent être distribuées alors même qu'il n'y a point de bénéfices. Ce peuvent être des encouragements très utiles de nature à stimuler le zèle des employés, à les attacher à la maison, à leur faire sentir qu'ils ont intérêt à sa prospérité ; ce ne sont point des dividendes ; et il n'y a pas là participation proprement dite.

Le seul cas dans lequel on pourrait dire qu'il y a une participation réelle, c'est celui d'une entreprise comme celle de M. Leclaire ; entreprise dans laquelle — M. Zolla l'a très bien fait remarquer — il est facile de se rendre compte de la part qu'a prise l'ouvrier au produit de l'exploitation. M. Leclaire, ainsi que je l'ai souvent expliqué, dit M. Passy, ne pouvant surveiller ses différents ouvriers sur divers points à la

fois, les avait chargés de se surveiller eux-mêmes en les intéressant directement au bon emploi de leur temps, ainsi que des matières premières et des instruments qu'il mettait entre leurs mains. Et comme son industrie ne comportait pas, pour ainsi dire, d'autre capital que ce capital circulant, le compte était facile à faire.

Il en est tout autrement dans les industries qui exigent l'immobilisation de grosses sommes, des bâtiments, des machines, des déboursés considérables en matières premières, et dont le règlement ne s'effectue qu'après un long intervalle de temps. En quoi participe l'ouvrier, dans une filature ou un tissage, aux bons ou mauvais achats du coton ou de la laine, à l'installation avantageuse ou défectueuse de l'établissement, aux bonnes ou mauvaises relations du patron avec ses clients, à l'habile ou inhabile échelonnement des échéances actives et passives? En quoi, dès lors, peut-il prétendre à participer aux bénéfices, ou être exposé à participer aux pertes résultant de la bonne ou mauvaise direction industrielle ou commerciale?

Ce à quoi il participe comme producteur, c'est au bon ou mauvais emploi des matières premières et des métiers qui lui sont confiés. C'est là qu'il est juste et qu'il est avantageux de l'intéresser à bien faire.

De même, dans l'agriculture, l'ouvrier n'a prise ni sur les saisons, ni sur l'état des marchés, ni sur une foule d'autres circonstances d'où dépend le rendement bon ou mauvais de l'exploitation. Et plus encore peut-être que dans l'industrie, la participation paraît bien difficile à réaliser. Ce qui ne veut pas dire, encore une fois, qu'il n'y ait pas différents procédés de nature à lui faire comprendre qu'il est, dans une mesure plus ou moins grande, solidaire de la prospérité ou des souffrances de l'exploitation. M. Zolla a cité avec raison des cas particuliers comme celui des bergers, dont l'influence sur la partie de l'ensemble qui leur est confiée peut se mesurer.

J'arrive, dit M. Passy, à la question principale, celle du métayage. Et je commence par demander à notre savant collègue, M. René Worms, la permission de réclamer contre ce qu'il a dit des formules absolues de l'économie politique qu'il appelle classique ou orthodoxe.

Je me proposais précisément, avant de l'avoir entendu opposer l'école historique à l'école classique, de commencer mes observations en constatant que le résultat de cette discussion est qu'en agriculture, aussi bien qu'en industrie, il n'y a point de panacée

ni de régime partout et toujours supérieur à tout autre. Et c'est ce que mon savant oncle, Hippolyte Passy, dont on a rappelé la remarquable étude sur les « Systèmes de culture », a maintes fois affirmé. Le passé, a-t-il dit, notamment à propos du salaire, ne donne pas la mesure de l'avenir. Il fournit des enseignements. Il ne ferme pas la porte à tout progrès ou à tout changement. Et, pour ne parler que de l'agriculture et du métayage, je ne crois pas que l'on puisse trouver dans son livre une condamnation absolue de ce régime. Il peut y avoir, à divers points de vne, une préférence pour le système du fermage. Mais les raisons, rappelées tout à l'heure avec tant d'autorité et de compétence par M. Zolla, pour lesquelles certaines cultures, comme celles de la vigne, ont plus ou moins résisté au fermage, sont, par lui, très nettement indiquées.

Ces raisons sont-elles devenues plus impérieuses depuis un certain nombre d'années? La baisse d'une partie des produits agricoles a-t-elle, comme on l'a dit, été moins sensible aux métayers qu'aux fermiers, et, par suite, le métayage a-t-il justement repris faveur dans certaines régions? Il est permis de le penser. Mais, je le répète, l'économiste sérieux, qu'il appartienne à l'école historique ou à l'école classique, ne saurait avoir la prétention d'édicter, au nom de je ne sais quelle sagesse ou quelle expérience, des lois immuables. C'est aux intéressés, selon les circonstances, plus ou moins diverses et plus ou moins variables, de sol, de marché, de population, de climat — et le climat lui-même se modifie — à chercher ce qui convient le mieux et ce qui leur donne le plus de sécurité ou les meilleurs rendements. Le fermage, même dans les pays où il était devenu presque universel, n'est plus indiscuté. Il a ses inconvénients. Commode et avantageux pour le propriétaire quand il a affaire à un fermier qui présente des garanties d'honnêteté, d'habileté, il devient très difficile et très chanceux lorsqu'il en est autrement. Il a, d'ailleurs, trop souvent un inconvénient grave, auquel on n'a pas encore trouvé suffisamment le moyen de remédier : c'est de pousser le cultivateur, après avoir pendant les premières années de son bail engraissé la terre, à l'épuiser pendant les dernières années. En sorte que l'amélioration du fonds se fait par alternative d'avances et de reculs, comme dans la procession des *dansants*: trois pas en avant et deux pas en arrière.

En somme, de cette conversation si instructive et si intéressante, il n'y a ni condamnation, ni apothéose absolue à tirer. On peut accorder au fermage, comme donnant à l'homme plus d'indé-

pendance, une primauté théorique; on peut, au point de vue des relations sociales, reconnaître l'influence conciliatrice, jusqu'à nouvel ordre au moins, du métayage : on ne saurait souhaiter la disparition ni de l'un ni de l'autre, et prétendre, pour la culture, à une uniformité qui serait factice et artificielle. Il faut s'en tenir à cette règle fondamentale que le Code lui-même a proclamée : « Les conventions librement consenties sont la loi des parties », en souhaitant seulement que les intéressés entendent de mieux en mieux leurs intérêts, comprennent chaque jour davantage que, sous un nom ou sous un autre : métayage ou fermage, le propriétaire et le cultivateur sont des associés, et qu'ils apprennent à se traiter non-seulement avec justice, mais avec bienveillance.

La séance est levée à dix heures cinquante.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

G. DE MOLINARI. *Les Problèmes du XXe Siècle.* — *Paris, Guillaumin et Cie*, 1901, in-18.

Y. GUYOT et A. RAFFALOVICH. *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque.* 18e et dernière livr. — *Paris, Guillaumin et Cie*, 1901 ; l'ouvrage complet 2 forts vol. gr. in-8°.

Ministère du Commerce. Résultats statistiques du recensement des industries et professions. T. VI. *Résultats généraux.*—*Paris*, 1901, in-4°.

COMPTES RENDUS

Essai sur l'individualisme, par Eugène Fournière (1 vol. in-18, Félix Alcan, 108, Boulevard Saint-Germain, 1901).

Un livre sur l'Individualisme écrit par un député socialiste; c'était piquant. Déjà, j'avais pu noter la tendance nettement manifestée par certains socialistes, non seulement à protester contre l'accusation d'annihiler l'individu, mais aussi à se réclamer de l'appellation, plutôt en défaveur jusque-là, d'individualistes. Cela me parut de bon augure pour le mot, et c'est une des raisons qui me décidèrent à publier, sous le titre l'*Individualiste*, avant que d'autres ne s'en soient emparés, un journal qui défendît les principes de la liberté individuelle et de la solidarité naturelle tels qu'on les comprend ici. Je ne pouvais donc manquer de suivre avec le plus vif intérêt l'argumentation au moyen de laquelle M. Eugène Fournière entendait nous prouver que les vrais individualistes sont ceux de son parti.

De cela M. Fournière ne m'a nullement convaincu. Qu'il soit individualiste d'intention, cela ne fait aucun doute; qu'il emploie les véritables moyens d'atteindre à ce qu'il appelle l'Individualisme social, c'est une autre affaire. Je crains bien que M. Fournière n'ait essayé de concilier l'inconciliable, et qu'ayant eu le tort d'adhérer à la doctrine socialiste avant d'avoir entrepris l'étude à laquelle il vient de se livrer et qui logiquement aurait dû précéder son entrée dans le mouvement social, il n'ait à son insu, ne se sentant pas la force d'affronter la douleur qu'on éprouve à abandonner son drapeau, torturé des idées justes pour les faire entrer dans des formules fausses.

Mais il ne se dégage pas moins de l'ouvrage de M. Fournière une impression des plus réconfortantes : c'est que même parmi les militants socialistes de cette mêlée plutôt louche qu'on appelle la politique, il se trouve des hommes épris de la recherche de la vérité pour elle-même, et qui savent raisonner de telle sorte, qu'ils offrent assez de

prise à la discussion pour qu'on soit heureux de contribuer avec eux à faire avancer la science.

Ce n'est pas que le livre de M. Fournière ne contienne, sous des formes plus ou moins neuves, une quantité de propositions dont la réfutation a été faite par avance par les économistes et les individualistes anti-socialistes; ce n'est pas qu'à côté de beaucoup d'aperçus originaux, à côté de nombreux exposés assez précis pour laisser voir comment on peut combler les lacunes entre la pensée de l'auteur et la pensée de ceux qu'il contredit, M. Fournière n'ait en trop d'endroits usé et abusé de la phraséologie habituelle à ses coreligionnaires. Mais telle qu'il est, l' « Essai sur l'Individualisme » est une étude qui fait penser et qui peut rendre de grands services à un rapprochement si désirable entre les hommes de bonne volonté qui, dans le camp individualiste comme dans le camp socialiste, cherchent les moyens de faire aux individus un milieu social plus favorable. J'espère pouvoir un jour ou l'autre m'essayer dans cette tâche en reprenant point par point toute l'argumentation de M. Fournière, pour consolider, du point de vue individualiste pur, ce qu'elle contient de bon et démontrer la faiblesse du reste. Peut-être d' «essai en essai», la doctrine Individualiste arrivera-t-elle ainsi à se préciser assez pour rallier tous les socialistes qui, comme M. Fournière, ne sont pas des autoritaires.

En attendant, je me bornerai à indiquer rapidement quelques-unes des erreurs qui me paraissent, après des prémisses engageantes, fausser les conclusions de M. Fournière.

J'ai déjà réfuté, dans l'*Individualiste*, la prétention de M. Fournière de nous mettre en contradiction avec le principe du droit de propriété, en déclarant que la pure doctrine comporte effectivement, contrairement à ce qu'il semble croire, le droit absolu de tester, c'est-à-dire de déshériter ses propres enfants. M. Fournière n'a pas vu que les économistes basent la propriété individuelle héréditaire non sur des conceptions métaphysiques du droit et du devoir, mais sur l'*utilité au point de vue de la formation et de la conservation du capital*, de son appropriation et de sa transmission familiales; par conséquent, là où le sentiment familial n'existerait pas, il n'y aurait nul inconvénient à supprimer la transmission familiale obligatoire.

M. Fournière déplore l'opposition artificielle et superficielle établie entre l'individu et la société, et là je suis tout à fait d'accord avec lui. Mais qui est responsable de cette source de confusions et de malentendus, sinon ceux qui ont continuellement à la bouche le mot de Société avec un grand S, et qui ont inventé le Socialisme ?

M. Fournière ne critique pas que les économistes. Il s'en prend aussi à Herbert Spencer. Prenant à la lettre l'expression « survie des moins

aptes », il accuse le philosophe évolutionniste de vouloir détruire toutes les unités sociales inférieures, alors qu'il ne s'agit que de ne pas leur procurer artificiellement un genre de vie supérieur à ce que comporte leur valeur sociale, tout en leur laissant le bénéfice des avantages qu'ils retirent de l'évolution sociale, aussi bien par le développement de l'éthique et de l'altruisme que par le développement de la richesse publique inappropriée.

M. Fournière cherche à prouver que les conceptions socialistes vont, en matière d'individualisme, beaucoup plus loin que les conceptions libérales : en ce qui concerne la famille notamment, dont le socialisme entend dégager l'individu-conjoint retenu dans les liens qui lui pèsent, ou l'individu-enfant soumis à l'influence arbitraire du père. S'il était démontré que la pleine expansion de l'individu fût en général contrariée par l'institution du mariage et par l'autorité paternelle, nul doute que les individualistes ne suivraient les socialistes. Mais que nous offrent ceux-ci ? Un régime d'union qui ne remplace par aucune autre garantie de stabilité celle que les individus recherchent et trouvent en général dans le mariage et qui est nécessaire à leur développement ; un régime de formation intellectuelle et morale des individus qui les soustrait à l'arbitraire du père pour les soumettre à l'arbitraire des majorités (qui auront le temps de changer plusieurs fois avant que l'enfant soit formé). Ni l'induction ni la déduction n'autorisent les socialistes à soutenir que ce sont là des progrès individualistes. Les institutions sociales peuvent, c'est très exact, contrarier l'expansion d'un certain nombre d'individus ; mais encore ne faut-il les détruire qu'à la condition de pouvoir les remplacer par d'autres, capables d'élever davantage d'un côté le type individuel moyen qu'elle ne l'abaisse de l'autre.

M. Fournière reproche à notre école de vouloir « que toute coopération ait la liberté non seulement pour fin, mais pour moyen », et, en vertu de cette doctrine de « dénier à la puissance publique le droit « d'obliger l'individu à coopérer à réaliser son propre bien, quand bien « même la méconnaissance de son bien ferait obstacle à la réalisation « du bien des autres individus ». C'est le grand argument, d'ailleurs, de tout son livre : pour lui, la liberté qui consiste dans l'abstention de la loi est purement négative ; l'individu ne saurait être libre tant qu'il rencontrera des obstacles dans le milieu social, et le rôle de la société, par ses organes politiques, est de lui aplanir ces obstacles, même si ceux-ci n'ont pas une origine politique.

Comment M. Fournière ne voit-il pas qu'il tourne dans un cercle horriblement vicieux ? Si une liberté première ne donne pas aux individus le *moyen* de chercher *les meilleurs modes* de coopération,

comment atteindront-ils à cette liberté plus grande qui est la *fin* de la coopération. Si l'individu, en général, méconnait son propre bien et s'oppose ainsi à la réalisation du bien des autres, comment la puissance publique, émanation de tous ces individus incapables, pourra-telle apprécier le bien de chacun et par conséquent réaliser le bien de tous ? Si le milieu social, c'est-à-dire les vices, les égoïsmes, les préjugés font encore (ce dont je suis grandement d'accord) obstacle à la liberté, après que la contrainte légale a disparu, par quelle étrange conception veut-on donner le droit de contrainte légale à la société et la mettre ainsi à même de cristalliser sans recours possible, le milieu hostile à la liberté que forment ses imperfections ?

Je m'arrête, car j'ai dit que le livre de M. Fournière vaut beaucoup mieux qu'un court compte rendu, et ce n'est pas ici le lieu de s'étendre davantage. Qu'il me permette cependant, en terminant, de résumer, sauf à la développer ailleurs, mon impression sur sa doctrine. M. Fournière partage avec tous les coopératistes ce défaut de méthode, de poursuivre l'établissement d'une société qui fonctionnerait parfaitement et assurerait l'âge d'or à tous les individus coopérateurs.... à condition que chacun y fît entièrement son devoir et n'y outrepassât jamais son droit. Il n'oublie qu'une chose, c'est que si les individus étaient capables de faire fonctionner cette société idéale, la société actuelle serait purifiée de tout ce qu'elle contient de mauvais et que point besoin ne serait d'en construire une autre. Ce n'est que d'expérience en expérience à l'aide de la modeste « liberté négative » que nous voulons leur donner, qu'ils pourront acquérir cette capacité et non par l'exercice de leur pouvoir social « souverain »... mais ignorant.

H. L. Follin.

Etude sur les logements a bon marché, par Mme Destriché, officier d'académie.

Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement Mme Destriché ; mais, par divers côtés et notamment par la section des études économiques et sociales du comité des travaux historiques, dont je fais partie, j'ai eu souvent l'occasion d'apprécier l'activité intelligente et bienfaisante par laquelle elle occupe sa vieillesse, dans sa retraite de province. On lui doit entre autres d'utiles recherches sur les anciennes conditions de culture, de fermage, de vente ; et elle a dépouillé avec sagacité les dossiers de plus d'une étude de notaire, ou les archives de telle et telle commune.

Le travail qu'elle nous donne aujourd'hui est une de ces œuvres d'in-

vestigation patiente et de vulgarisation ingénieuse, dans lesquelles se mêlent les renseignements statistiques, les conseils pratiques et les considérations morales.

Les personnes qui, comme Mme Destriché, comprennent l'importance domestique et sociale du logement, feront bien d'en prendre connaissance. Elles auront, en peu de pages, une idée claire et généralement exacte de ce qui se fait dans les différents pays; et elles apprendront à la fois à éviter les fautes et à utiliser sagement les bonnes volontés et les ressources.

FRÉDÉRIC PASSY

LANDWIRTSCHAFT UND KOLONISATION IM SPANISCHEN AMERIKA, VON PROFESSOR KARL KAERGER (*Agriculture et colonisation dans l'Amérique espagnole*), 2 volumes d'ensemble 1682 pages, chez Duncker et Humblot à Leipzig. 1901.

Le gouvernement allemand a détaché auprès de la légation impériale en Argentine un expert ès agriculture, le professeur Kaerger, avec mission de recueillir les données permettant de suivre le développement de l'agriculture et des industries agricoles dans un pays dont la concurrence comme producteur de froment, de maïs, de graine de lin, de bétail, de moutons, de laine n'a cessé de grandir.

M. Kaerger n'a pas été inactif, à en juger par les 1682 pages, que vient d'éditer la maison Duncker et Humblot, et qui renferment la collection des rapports adressés par lui depuis 1895. Le premier volume est consacré aux Etats de la Plata, République Argentine, Uruguay, Paraguay, Patagonie; le second au Chili, Pérou, Equateur, Mexique C'est dans un index à la fin du second volume que se trouve la vue d'ensemble des nombreuses questions que M. Kaerger passe successivement en revue. Les deux volumes forment une sorte d'encyclopédie agricole composée en partie d'instantanés photographiques, c'est-à-dire de renseignements d'actualité, en partie d'indications d'une portée durable.

La plus grande partie des rapports, adressés par M. Kaerger au ministère des Affaires Etrangères d'Allemagne et publiés dans les Communications de la Société allemande d'agriculture, traitent de la République Argentine; c'était bien dû à ce grand concurrent présent et futur de la production agricole européenne, américaine et australienne. Pour l'Allemagne, bien que celle-ci soit destinée, malgré tous les efforts des agrariens, à devenir de plus en plus alimentée par les pays étrangers, la connaissance des ressources des Etats de la Plata présente un intérêt particulier, puisqu'en 1899 l'Argentine a fourni le

quart du froment importé par elle et qu'en 1900 sa part a encore été plus considérable. Une des premières questions qui se posent dans ces conditions, c'est celle de savoir quelles sont les capacités ultérieures de production en froment dans l'Argentine, sur quelles étendues de territoire la culture du blé peut encore se faire, en dehors de celles qui sont emblavées actuellement. En 1891, alors qu'un million d'hectares était occupé par le froment, un négociant d'origine allemande, M. Fliess, procéda, par ordre du gouvernement argentin, à l'examen de ce problème, et il arriva dans son ouvrage : *la Produccion agricola y ganadera de le Republica Argentina* 1893, à la conclusion que le blé pouvait être cultivé sur 96 millions d'hectares. M. Kaerger a obtenu un chiffre inférieur, mais encore très respectable, celui de 64 millions d'hectares, un tiers de moins que Fliess; mais, comme le fait remarquer le professeur Wolff, c'est encore deux fois la surface utilisée par l'agriculture allemande.

Si l'on déduit de ces 64 millions d'hectares, le quart pour pâturage nécessaire au bétail, il reste 48 millions, dont 3 millions étaient cultivés, et sur ces 3 milions d'hectares, 2 millions étaient consacrés au froment; il y a donc la possibilité d'augmenter 16 fois l'étendue des terres emblavées. Ce sont là des calculs quelque peu hypothétiques, qui peuvent en tout cas rassurer ceux qui craignent que la population du globe ait un jour à redouter la famine faute de terres neuves à mettre en exploitation. La République Argentine, en calculant le rendement moyen à 12 quintaux par hectare, et en prenant le chiffre de 46 millions d'hectares à cultiver, pourrait fournir 55 millions de tonnes de froment; il y a 34.800.000 hectares de terres aptes à produire du maïs; à raison de 25 quintaux à l'hectare, cela fait 87 millions de maïs. Ce sont de beaux chiffres, mais il faut bien des conditions pour qu'ils passent dans la réalité, et, en tout cas, ce n'est pas du jour au lendemain.

L'Inde a été longtemps un cauchemar des agriculteurs, cependant l'exportation du froment des Indes a passé par des oscillations considérables, des famines terribles, qui ont coûté des millions d'existences et des millions de livres sterling. J. Wolf, en 1896, estimait qu'il y avait encore 20 millions d'hectares cultivables en froment dans les Indes, à condition que les prix fussent rémunérateurs.

M. Kaerger nous renseigne, avec d'amples détails, sur le climat, le sol, la végétation, les conditions de production, les prix des produits, les salaires, le prix de transport, le commerce dans les différents Etats ou provinces.

De 1887 à 1895, la culture du froment dans les quatre provinces de Buenos-Ayres, de Santa-Fé, de Cordoba, et d'Entre-Rios aurait pro-

gressé, d'après les statistiques officielles argentines, de 157 p. 100, mais depuis 1895, il y aurait eu, d'après M. Kaerger, un ralentissement assez sensible dans la progression, et cela par suite des ravages des sauterelles qui ont exercé une influence déprimante. Le fonctionnaire allemand est même d'avis que l'extension de la culture du froment ne se fera que si les prix haussent sur le marché du monde ou si l'agio sur l'or remonte : au cours actuel du froment et de l'or, qui ne donne au producteur argentin que 4 à 4 1/2 piastres par quintal, le bénéfice obtenu est des plus minimes et ne laisse qu'une rémunération à peine suffisante du travail manuel du colon et des membres de sa famille. La question du change occupe une grande place dans les études de M. Kaerger : il constate que, tandis que beaucoup de produits indigènes, sans contact avec le marché extérieur, n'ont pas beaucoup varié, le salaire des ouvriers, et notamment celui des ouvriers agricoles, a haussé assez sensiblement. Tout en croyant à une certaine répercussion du change sur l'exportation, M. Kaerger ne voit pas la possibilité de combattre la concurrence des pays à change avarié par des mesures spéciales, qui n'auraient d'effet que si tous les pays les adoptaient et qui provoqueraient des représailles dont souffriraient les importations en Argentine. Un parti influent, à la tête duquel se trouve M. Pellegrini, le parti des vétérans, et qui représente les idées agrariennes, protectionnistes, est inflationniste ; c'est lui qui a empêché la réforme de la circulation monétaire d'être complète et qui a fixé 227 comme limite à l'amélioration du change. L'insécurité monétaire est un mal, dont un pays finit par souffrir, quelles que soient les idées des hommes qui en dirigent les destinées.

Un chapitre fort curieux est celui de la fabrication du sucre (de canne) dans l'Argentine, l'un des pays où le rendement de la canne en sucre est le plus faible, où cependant à l'aide de la protection on a acclimaté cette branche d'industrie et où l'on est obligé d'avoir recours à la prime d'exportation pour dégager le marché. La production de l'alcool a atteint en 1899 338,426 hectolitres : elle dépasse les besoins de la consommation indigène et ne trouve pas de débouché rémunérateur au dehors.

La même ampleur de données, descriptions et statistiques, se retrouve sous la plume de M. Kaerger, pour le bétail, le mouton, le commerce de la viande et de la laine.

Ce grand monument de missions consciencieusement remplies se prête guère à l'analyse rapide d'un compte rendu, nous en avons détaché quelques indications pour montrer l'intérêt qu'il présente à ceux qui ont le loisir de l'étudier et qui veulent être renseignés sur l'agriculture dans l'Amérique du Sud. A. Raffalovich.

Défendons-nous, par Lucien Artaud. 1 vol. in-8°, Marseille, Flammarion, 1901.

M. Adrien Artaud combat le bon combat, celui de la liberté économique. Dans son livre, recueil de conférences et d'articles de journaux où sont traitées les questions les plus variées, nous avons remarqué partout le même esprit libéral, un zèle aussi qui fait plaisir et réconforte. Dans l'exposé de ses arguments, l'auteur a parfois des vues originales ; elles ne manqueront pas d'attirer l'attention. Ce que nous préférons, c'est peut-être la préface où il montre que les 3 milliards 1/2 du budget de la France sont, pour la très grande partie, fournis par le commerce. Et cependant toutes les faveurs vont à d'autres.

Nous regrettons que le premier article soit une réclamation de décorations pour les commerçants. Certes, ils sont aussi méritants que n'importe qui. Il y a parmi eux des hommes de grande valeur et plus utiles à leur pays que les fonctionnaires si favorisés sous ce rapport. Faire précéder des études aussi importantes par un tel désir, cela a vraiment l'air de rabaisser les intérêts de la France en niveau d'un bout de ruban rouge. La place — je ne parle que de la place — eût pu être mieux choisie.

Le livre aurait gagné à contenir moins de dédicaces. Nous n'en comptons pas moins de neuf. C'est beaucoup. Nous ne dirons pas qu'il sent un peu sa province. On peut écrire et parler en province aussi bien qu'à Paris, et les Marseillais nous l'ont quelquefois prouvé. Sans quelques détails, sans l'abus de ses préfaces élogieuses et de style un peu prétentieux, M. Artaud aurait pu en donner une nouvelle démonstration. Nous ne pouvons que le féliciter de la largeur de ses idées et de ses convictions libérales. Son livre est bon à lire.

Maurice Zablet.

L'assurance contre le chomage, par Georges Denjean, 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1899.

M. Georges Denjean déplore le chômage. Nous aussi. Mais tandis que nous restons fort sceptique au sujet de tous les moyens artificiels pour y remédier, il a imaginé et combiné tout un système reposant à la fois sur l'épargne, le prêt et l'assurance.

Après avoir analysé tout ce qui a été fait un peu partout à ce sujet, surtout à l'étranger — et cette partie documentaire est la meilleure du livre — il expose son plan de la manière suivante :

« Le principe de l'assurance mutuelle réunissant l'effort de tous les membres, pour constituer la réserve commune sur laquelle seront pré-

levées les indemnités, est absolument indispensable pour offrir des ressources suffisantes. » Je ne m'en serais pas douté, la mutualité, quoi qu'on en dise, n'ayant jamais donné des preuves que de son impuissance. « Mais afin de distribuer les charges d'une façon équitable, il nous parait utile d'adopter le principe de l'épargne en conservant à chacun la propriété éventuelle sur ses versements. A cet effet, toutes les primes versées seraient portées par exemple sur un livret individuel à l'actif de celui qui les a payées. Pour celui qui a recours aux services de la Caisse, les dépenses qui sont faites pour lui sont portées à son passif. L'intérêt des sommes disponibles, *s'il y en a*, au lieu de se capitaliser au profit de tous, sera distribué entre tous les membres au prorata de leur actif net, c'est-à-dire après avoir déduit les sommes portées à leur passif. » Ce n'est que justice. Mais voici une conclusion tout à fait imprévue : « Ainsi tous les membres bénéficient des grands avantages de la capitalisation de l'épargne. » Avec quoi donc se fait la capitalisation ? Avec l'intérêt, *s'il y en a*. Mais s'il n'y en a pas? Continuons. « D'autre part, lorsqu'un membre se retire de la Caisse, il a droit à une part de l'excédent de la Caisse au prorata de son actif net. Enfin, pour alléger les charges et pour ne pas encourager ceux qui ont recours à la Caisse à abuser de cette faculté, ceux qui ont touché des indemnités doivent faire leurs efforts pour les rembourser lorsque leur situation le permet. A cet effet, tous ceux dont le passif est supérieur à l'actif sur leur compte individuel subiront une augmentation dans leurs primes, augmentation sensible, mais faible toutefois, car après une période de chômage la situation est précaire, l'indemnité dans une œuvre sociale, pour ne pas encourager à la paresse, devant être bien inférieure au salaire. » Caisse de prêts qui seraient à rembourser par des gens insolvables : voilà à peu près ce que cela veut dire. Mais elle ne courra pas ce risque, car elle n'aura jamais d'argent à prêter.

Le système fonctionnerait au moyen de *Caisses d'assurances professionnelles*, les versements étant effectués dans les caisses publiques (moyen pratique de faire de la capitalisation). L'assurance serait obligatoire, non seulement pour les ouvriers, mais pour les patrons qui les emploient, et l'Etat devrait y contribuer de ses deniers. Elle doit être nationale, c'est-à-dire s'étendre sur tout le territoire afin de réaliser entièrement le but entrevu par les unions ouvrières. Elle doit s'étendre à tous les salariés et patrons, sans distinction de sexe ni de nationalité. Elle doit être encore... mais je n'en finirais pas, et ce que j'ai dit me semble suffire. Je ne crois pas au système de M. Denjean qui repose sur les plus mauvais principes du socialisme d'Etat et dont l'application serait impossible. Son livre me confirme dans mon scepticisme au sujet de toutes ces œuvres de solidarité dont on parle tant et

qui ne servent qu'à leurrer les naïfs. Certes, M. Denjean est de bonne foi. Mais nous devons prendre garde et ne pas nous laisser illusionner. N'est-ce pas ce qui lui est arrivé en lisant toutes les lourdeurs allemandes de sa *bibliographie*?

MAURICE ZABLET.

LA RÉFORME FISCALE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, par A. PIERRE CHARTON. — 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1901.

Selon M. Pierre Charton, la base d'une réforme fiscale doit consister : 1° dans l'économie dans les différents services publics ; 2° dans l'adoption de mesures législatives destinées à limiter les entraînements financiers des membres du Parlement; 3° dans la systématisation des dégrèvements au moyen de toutes les ressources disponibles, qu'elles proviennent d'extinction de dettes, de remboursement d'avances, d'annuités devenues libres, de plus-values d'impôts ou autres rentrées de fonds de toute nature, notamment des sommes à provenir de la vente du domaine.

Voilà le plan. Pour l'application, l'auteur indique, dans un tableau synoptique, les phases de la réforme, car elle ne peut se faire d'un seul coup, ainsi que les voies et moyens.

Pour les impôts d'Etat : dans une première période aurait lieu le dégrèvement des boissons et des droits de mutation, au moyen d'économies sur les services publics, les excédents budgétaires, les plus-values d'impôts ; dans une seconde période, le dégrèvement des droits de douane et de l'impôt sur le sol, au moyen d'emprunts gagés par les annuités devenues libres et les produits de la vente du domaine de l'Etat; enfin, dans une troisième période, le dégrèvement des droits sur le sucre, au moyen des plus-values et ressources de toute nature au profit de l'Etat, autres que celles énumérées ci-dessus.

Pour les taxes locales : Réforme des octrois répartie en deux périodes, la première comprenant la suppression des droits sur les boissons alimentaires, la seconde la suppression des autres droits, et cela au moyen de ressources analogues à celles indiquées pour l'Etat, de taxes nouvelles, et du concours éventuel de l'Etat sous forme d'abandon de droits perçus.

On jugera. Nous trouvons, en ce qui nous concerne, M. Charton un peu trop optimiste au sujet des voies et moyens, qui reposent, en dernière analyse, sur des économies. Or, les économies, c'est tout ce qu'il y a de mieux. Mais encore faudrait-il qu'on en voulût faire, et on ne le veut pas, car ce n'est pas un moyen de conquérir les majorités nécessaires aux gouvernements. Peut-on même y songer avec la con-

ception étatiste, avec le régime qui fait intervenir l'État en tout et partout ? Je ne le crois pas. Il fournirait moins de fonctionnaires au râtelier, d'agriculteurs et d'ouvriers à la curée.

En tout cas, il y aurait, avec le système de M. Charton, un déficit provisoire occasionné par les dégrèvements. On y pourvoirait, dit-il, au moyen d'un emprunt amortissable auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ou par des émissions de bons du Trésor. Mais ne faudra-t-il pas payer les intérêts et l'amortissement de cet emprunt ? Suivant M. Charton, rien de plus facile : il y aura pour cela les ressources devenues libres. Remarquons que l'hypothèse d'un emprunt n'existe que s'il n'y a pas de ressources disponibles. Autrement il est inutile.

Mais que vont penser Messieurs les agriculteurs que l'auteur dénonce au fisc ? Eux qui se plaignent toujours des charges qu'ils supportent, savez-vous que la somme nette de profits restant entre leurs mains, défalcation faite des frais et charges de toute nature, s'élève, d'après l'enquête agricole de 1882, à environ 1.155 millions de francs ? Or, ce profit n'est pas imposé. Et comme il se répartit entre 17.435.000 personnes, il y a là une catégorie s'élevant à près de la moitié des habitants de la France dont les bénéfices échappent à l'impôt.

M. Charton propose aussi la taxation, avec exemption d'un minimum d'existence, des revenus du travail, appointements, pensions, rentes viagères, bureaux de tabac, et même les indemnités des sénateurs et des députés.

On pourrait peut-être sur ces points et quelques autres présenter des objections à M. Charton. Mais nous ne nous y attacherons pas ; car, s'il n'a pas présenté le projet d'une réforme parfaite, son livre n'en est pas moins intéressant. Sa valeur pour nous consiste dans la discussion sérieuse et approfondie des problèmes fiscaux. Ce n'est pas sans profit qu'on le lira. J'ajoute que M. Charton s'écarte rarement des bons principes, de celui de la proportionnalité, c'est-à-dire de la justice, et de celui de la liberté qu'on ne saurait trop défendre aujourd'hui contre les empiètements de l'État.

Mais la proportionnalité, où est-elle ? Le principe est juste, c'est celui pour lequel je tiens. Il s'agirait toutefois de la réaliser dans l'application, et c'est ce que nous n'avons jamais vu jusqu'ici. Je sais bien que ce point, en somme, est tout l'ouvrage. Si l'auteur ne l'a pas réussi, sa tentative n'est pas sans mérite.

On a déjà vu que M. Charton est partisan de la suppression des douanes, et par conséquent du retour au libre échange, au moins au régime des traités de commerce. Il veut la disparition des octrois.

Enfin les monopoles en général ne lui disent rien qui vaille. On sera de son avis.

Le livre est remarquablement documenté et très complet. L'auteur parle de dégrèvements et d'économies ; mais, contrairement à la maxime souvent répétée que l'impôt le meilleur est celui qui existe, il se complaît à signaler nombre de taxes nouvelles que l'on pourrait établir. Pour moi, je crois que le meilleur impôt est celui qui n'existe pas, à condition, bien entendu, qu'on ne le fît pas sortir du néant. Mais alors il existerait.

MAURICE ZABLET.

LE FER, LA HOUILLE ET LA MÉTALLURGIE A LA FIN DU XIX[e] SIÈCLE, par GEORGES VILLAIN. — 1 vol. in-16, A. Collin, 1901.

Ce sont les résultats d'une vaste et sérieuse enquête que nous donne ici M. Georges Villain. Nous les connaissions déjà par le *Temps* qui les a publiés. Mais qui s'inquiète des vieilles gazettes et qui va rechercher dans leurs colonnes les choses même les plus intéressantes ? Celles-ci méritaient d'être conservées. Le livre y pourvoit.

En recherchant les conditions dans lesquelles se trouve aujourd'hui l'industrie houillère et l'industrie métallurgique qui sont unies par des liens si étroits, M. Villain ne s'est pas contenté d'une simple constatation ; il a, ce qui donne à l'ouvrage toute sa valeur, tiré les conclusions des renseignements par lui recueillis, montré comment, au grand dommage de tous, les relations entre producteurs et consommateurs étaient faussées. Il a, en un mot, fait œuvre d'économiste.

Quant il commença son enquête, au milieu de l'année 1899, les industries métallurgiques étaient en pleine activité. La crise, qui sévit actuellement dans son plein, s'ouvrit dans le second semestre de 1900. Les hauts prix ont amené la diminution de la consommation, et cette diminution à son tour a entraîné la baisse des prix. Ainsi, en Belgique que M. Villain prend plus particulièrement pour exemple, la fonte de moulage, après être montée à 120 francs, est à 70 francs au 1[er] février 1901 ; la fonte de puddlage est tombée de 155 à 55 francs ; la fonte Thomas de 130 à 80 francs ; les poutrelles fer ou acier de 190 à 120 francs ; les rails d'acier de 170 à 115 francs. Il en est partout de même. Mais je ne veux pas alourdir ce récit de statistiques cependant bien intéressantes. A quoi tient cet état de choses ? voilà le point de la question.

Il y eut en 1898 et au commencement de 1899, une surabondance de production causée par les travaux de l'Exposition, la construction des tramways et chemins de fer parisiens, les demandes de la marine, celles pour le matériel des chemins de fer, etc. On lira même à ce sujet des

détails fort curieux montrant l'infériorité de notre outillage. Quoi qu'il en soit, les métallurgistes ont profité de l'abondance des demandes. Mais, avec le vent de protection qui souffle partout, ils n'avaient pas attendu de cette seule cause les bénéfices de leur industrie. Ils ont des syndicats de vente. Ce n'est pas tel ou tel producteur qui vend ses produits, c'est le syndicat qui vend pour le compte de tous les producteurs ; c'est le syndicat qui impose les prix, qui détermine pour chaque usine, le quantum de la production, qui exécute les contrats ou les viole à son gré, du seul droit du plus fort. Il y a, en France, le syndicat métallurgique de Longwy ; il y en a plusieurs en Allemagne, aussi bien pour la vente des houilles et du coke que pour les produits sidérurgiques. Ces syndicats, au temps de l'abondance, ont fait monter les prix d'une manière factice, ont, par là, déterminé eux-mêmes la raréfaction des demandes, et malgré les efforts réunis, malgré la réduction de la production — cette espèce de grève patronale — n'ont pu empêcher la baisse des prix.

Voilà ce que M. Georges Villain montre avec une grande abondance de détails, d'explications, de faits et d'exemples. Je n'ai pu que résumer en quelques mots.

« Le grand danger, dit-il, des syndicats de vente ou des associations limitatives de production, c'est que la hausse des prix ne résulte plus, comme autrefois, du libre jeu des forces économiques, de la concurrence normale des acheteurs et des vendeurs, de l'action tout impersonnelle de la loi de l'offre et de la demande, mais bien de la volonté plus ou moins réfléchie qui dirige effectivement les affaires du syndicat. C'est, qu'on ne s'y méprenne pas, le régime de l'arbitraire, c'est-à-dire du bon plaisir. »

Où ce régime pourrait-il bien conduire sinon à la ruine ? Mais le comprendra-t-on ? Comprendra-t-on le réquisitoire que M. Villain vient d'ajouter à tous les réquisitoires contre le système économique actuel ? Voudra-t-on voir encore que le plus gros appoint du socialisme dans ses revendications est l'exemple que donne chaque jour un protectionnisme violateur de toute règle, de tout droit, de toute justice et de toute liberté ?

Dans une introduction dont il fait précéder le volume, M. Paul Delombre dit de bien bonnes choses à cet égard, et les dit mieux que je ne pourrais le faire. C'est donc cette introduction et le livre de M. Villain qu'il faut lire.

MAURICE ZABLET.

Un séjour dans l'Ile de Ceylan, par Jules Leclercq, 1 vol. avec 16 gravures hors texte et une carte. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1900.

Quel dommage que Ceylan soit si loin, comme on s'y rendrait avec plaisir ! Voilà ce que chacun pensera après avoir lu l'enthousiaste description de M. Leclercq qui venait cependant de Java. Et il faut bien croire que le charme et l'agrément de cette île sont réels, puisque les auteurs anciens et modernes l'ont à l'envi appelée des plus beaux noms. L'île de Ceylan n'aurait point ses admirables paysages, dit l'auteur, que sa flore et sa faune incomparables suffiraient à justifier l'attrait qu'elle exerce sur tous les voyageurs. Outre les espèces indigènes, on y trouve les espèces particulières à l'Asie et à la Malaisie. Un grand nombre de plantes de l'Amérique du Sud y ont été acclimatées, telles que l'arbre à quinquina,le caoutchouc,le cacao. Une telle variété est due à la grande diversité de climats qu'on y rencontre depuis le littoral jusqu'aux hautes cimes : c'est ainsi que les formes végétales de l'Europe se retrouvent dans les montagnes de Ceylan au milieu de la plus exubérante végétation tropicale. Presque tous les climats se rencontrent d'ailleurs dans cette île voisine de l'équateur.

Le littoral même est, grâce aux mesures prises autrefois par les Hollandais, entouré de cocotiers qui rendent aux Cinghalais d'innombrables services en leur fournissant nourriture, boisson (dont malheureusement l'arak), vêtements, matériaux de construction, etc. Le sol, d'un bout à l'autre de l'île, est rouge.

Autrefois les paquebots atterrissaient à la Pointe-de-Galle — une des plus vieilles villes du monde et qui passe pour être le plus ancien entrepôt de commerce que les hommes aient fondé — d'où l'on se rendait en poste à la capitale. La décadence date du moment où les récifs de formation corallienne qui obstruent ce havre en ont rendu l'accès trop dangereux aux grands navires modernes. Le port de Galle n'est plus fréquenté que par les petits bâtiments qui font le transport du charbon ou de la fibre de coco, et c'est Colombo qui est devenu le port d'escale et le centre des affaires de l'île ; un chemin de fer relie les deux cités.

Colombo, située dans un pays absolument plat, entre la lagune et la mer, est un des endroits les plus chauds du globe, aussi les rues sont-elles plantées d'arbres qui forment des voûtes de verdure impénétrables au soleil. Les maisons européennes sont disséminées dans les bois de cocotiers ou de cannelliers qui s'étendent entre les divers faubourgs de la ville. Le seul désagrément, auquel il est facile de parer, c'est l'intrusion des serpents, des termites et des moustiques. Le quar-

tier indigène — le Pettah, qui se retrouve dans toutes les villes de l'île — est une agglomération, autour de temples bouddhiques et hindous, de huttes de boue et de bambou, brunes de ton, très petites, très basses, couvertes de feuilles de palmier séchées, qui ne diffère en rien d'autres villes asiatiques, dit M. Leclercq. Les échoppes sont ouvertes à tous les vents et à tous les regards; les mieux achalandées sont celles des Maures et des Parsis où l'on peut se procurer tous les produits de l'industrie européenne ou asiatique. Chaque race a son métier spécial : les artisans se recrutent principalement parmi les Cinghalais, les laboureurs et les hommes de peine parmi les Tamils, les marchands parmi les Parsis, les soldats et les domestiques parmi les Malais; les Maures vendent en détail ; le commerce est aux mains des descendants des Portugais et des Hollandais ; les Cafres, excellents terrassiers, sont employés à la construction des routes.

L'élément de population dominant dans l'île est le Cinghalais (près des trois cinquièmes) de pure race aryenne, venu du nord de l'Inde, aux formes délicates et élégantes et se rattachant au type caucasien, mais de caractère mou et indolent. Les Tamils (formant environ le tiers de la population) appartiennent à la famille dravidienne ; plus robustes et plus braves que les Cinghalais, ils se sont recrutés de tout temps parmi les habitants de la côte de Malabar et continuent à envahir l'île au détriment du Cinghalais qu'ils tendent à absorber. Les Maures prétendent descendre des marchands Arabes qui s'établirent à Ceylan il y a deux mille ans; on les reconnaît à leur haute stature et bien qu'ils constituent à peine un quinzième de la population, ils ont une grande influence, étant les maîtres du commerce de l'île. A ces trois éléments : cinghalais, tamils et maures, se mêlent une foule d'autres races qui forment la population la plus hétérogène qui soit.

L'habitation du Cinghalais est, comme son costume, très appropriée au climat et réduite à la plus simple expression, ni métal ni clous n'entrent dans sa construction; le sol de terre battue sert de couche ; la batterie de cuisine est en argile; la feuille du bananier sert d'assiette; le riz et la noix de coco forment la base de son alimentation. Sous les anciens rois, les constructions luxueuses étaient réservées aux monarques et aux prêtres ; il était interdit au peuple de se servir de fenêtres, de toitures en tuiles et de murailles en briques.

De Colombo M. Leclercq se rendit à Kandy — l'antique capitale, la forteresse du bouddhisme — dont le climat tempéré attire les Européens. Le chemin de fer de Colombo à Kandy est une des merveilles de Ceylan, dit-il, tant les paysages qu'on entrevoit dépassent tout ce qu'on peut imaginer. Aux environs de Kandy se trouve le jardin botanique tropical de Peredinya, ayant 60 hectares d'étendue et peut-être

le plus beau du monde. Il sert, ainsi que plusieurs autres créés par le gouvernement anglais à différentes altitudes, de terrain d'expérience pour l'acclimatation des plantes.

Non content de se rendre aux points habités ou fréquentés par les Européens, M. Leclercq visita la ville morte d'Anuradhapura, la plus vieille cité de Ceylan, croit-on, autrefois couverte de milliers de temples et de palais dont les superbes débris sont aujourd'hui si bien recouverts par la végétation qu'on a peine à retrouver leurs traces : aussi ces ruines sont-elles peu connues, malgré les travaux que le gouvernement a fait entreprendre pour les dégager.

Ceylan est une *crown colony*, donc, sous le contrôle direct du secrétaire d'État pour les colonies. En fait, le gouverneur est investi des pouvoirs les plus absolus, car le Conseil exécutif et le Conseil législatif dont il est assisté ne sont que des corps consultatifs. Ce « despotisme paternel » réussit à Ceylan, constate l'auteur, car, lorsque les Anglais y débarquèrent, il n'y avait pas une route praticable dans l'île entière, tandis qu'aujourd'hui elle est couverte d'un admirable réseau de routes et le chemin de fer qui relie la côte au massif montagneux de l'intérieur est un des plus étonnants du monde. (Malheureusement au prix de tant de vies humaines qu'on a pu dire que les rails reposaient sur plus de corps que de traverses. L'enchantement du paysage a fait oublier ce triste propos à notre auteur). Depuis 1865 Ceylan ne coûte plus rien à la métropole. Sur le rapport de l'instruction publique, elle est en grand progrès sur l'Inde anglaise ; partout le gouvernement a institué des écoles indigènes fréquentées par un élève sur dix enfants en âge d'école, alors qu'aux Indes on en compte à peine un sur cent. Beaucoup d'indigènes pratiquent la médecine et la chirurgie auxquelles ils sont initiés au *Ceylon medical College* fondé en 1870. Cependant les carrières les plus recherchées sont celles auxquelles prépare l'étude du droit, car les Cinghalais ont la passion de la procédure et plaident pour des riens.

La culture du café était très ancienne dans l'île de Ceylan, mais les Cinghalais ignoraient l'usage qu'on pouvait faire des baies et n'utilisaient que les feuilles pour leur curry et les fleurs pour les offrandes à Bouddha. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIXe siècle qu'elle prit un réel développement. En 1845, Ceylan exportait 200.000 quintaux de café ; en 1868, 69 et 70 l'exportation annuelle dépassa 1 million de quintaux représentant sur le marché européen une valeur de 100 millions de francs. L'apparition, en 1869, de l'*hemileia vastatrix* vint mettre un terme à cette prospérité ; ce petit champignon ravagea tellement les plantations qu'en 1896 l'exportation ne s'éleva plus qu'à 19.593 quintaux pour une valeur de 92.710 livres sterling. La culture

du café fut d'abord remplacée par celle du quinquina, puis par celle du thé auquel le sol et le climat de l'île sont, dit-on, particulièrement favorables. Pourtant les planteurs mirent longtemps à se décider à transformer leurs plantations : une des causes tenait à la cherté, au début, des semences de thé. En 1882, Ceylan exporta 697.268 livres de thé pour une valeur de 49.317 livres sterling; en 1896, l'exportation s'éleva à 110.095.193 livres, ayant une valeur de 2.505.813 livres sterling. Les thés de Ceylan ont conquis, sur le marché de Londres, une faveur exceptionnelle à cause de leur parfum et de leur pureté, qui leur donne une incontestable supériorité sur certains thés de la Chine et du Japon.

Ceylan est donc une colonie de plantation : c'est à la culture des produits tropicaux que s'adonnent le plus grand nombre des colons anglais, qui y occupent une place prépondérante; de même que les Hollandais à Java, ils écartent autant que possible et découragent les autres Européens, dit M. Leclercq, accaparant les meilleures terres et suscitant une foule de difficultés aux étrangers. Comme le climat est, en général, peu favorable aux Européens, le travail des plantations est presque entièrement fourni par des coolies recrutés parmi les Tamils de la côte de l'Inde ; ces Tamils retournent ordinairement dans leur pays avec le petit pécule qu'ils ont amassé pendant deux ou trois saisons. Un certain nombre s'établissent dans l'île où ils forment le noyau le plus utile de la population.

Ces Tamils ne sont pas les seuls à préférer vivre à Ceylan. Nous savons de jeunes Français qui, dédaigneux de ce que les personnes de leur classe considèrent comme les seuls agréments de l'existence, ne veulent plus quitter l'île enchanteresse. Et quoique possesseurs de vastes plantations, ils ne se plaignent pas des Anglais et ne les accusent pas, jusqu'ici, de leur avoir laissé le plus mauvais lot. Ça viendra peut-être avec les déboires, mais quelle exploitation n'en apporte pas, et est-il toujours juste de rendre autrui responsable de ses misères?

M. LR.

Fazendas et estancias. Notes de voyage sur le Brésil et l'Argentine par Etienne de Rancourt. 1 vol. orné de seize gravures d'après des photographies et d'une carte. Plon, Nourrit et Cie. Paris, 1901.

Intéressante, cette relation de voyage, et excellente par les sages conseils et les pratiques avis qu'elle contient à l'adresse des jeunes gens désireux de se créer hors de France une vie plus large, une indépendance plus complète. Ce n'est pas après l'avoir lue qu'ils pourront s'imaginer que le seul fait de franchir les mers va remplir leurs coffres;

l'auteur répète trop souvent à quels aléas sont exposées toutes les entreprises qu'on peut y tenter; ce qui prouve que là aussi La Fontaine dirait avec raison :

« Travaillez, prenez de la peine,
« C'est le fonds qui manque le moins. »

Seulement il leur montre qu'au Brésil et dans la République Argentine le fonds est plus abondant et, une fois préparé, devient plus productif pour une moindre somme de peine que dans nos vieux pays ; ce qui n'est pas un mince avantage.

Bien qu'en touriste curieux M. de Rancourt n'ait pas manqué de parcourir les villes et les sites renommés ni de visiter les fabriques ou autres établissements utiles qui se trouvaient sur sa route, c'est surtout les exploitations agricoles qui ont retenu son attention; nous y jetterons donc à sa suite un rapide coup d'œil.

Au Brésil on nommme *fazenda*, dans la République Argentine *estancia*, tout grand établissement agricole, qu'il soit ou non habité par le propriétaire. La première fazenda visitée dans l'Etat de Rio était autrefois plantée en canne à sucre et on y avait installé à grands frais une importante raffinerie. Après l'abolition de l'esclavage, la culture de la canne devint plus coûteuse et comme les terres, épuisées par une trop longue plantation de cet unique produit ne donnaient plus de tiges assez riches en sucre, l'usine couvrant difficilement ses frais, le propriétaire transforma ses cultures en prairies et se consacra à l'élevage du bétail et à la vente du lait qui s'écoula aisément à cause de la proximité d'une grande ville. Après dix années de cette nouvelle exploitation, la ferme possède un troupeau de 500 vaches et l'exploitant est très satisfait de la rémunération de ses capitaux. Il y aurait, dit M. de Rancourt, dans ce genre d'entreprises un débouché pour des gens possédant un capital d'une trentaine de mille francs; en France, ils n'en retireraient guère que 4 0/0 tandis que dans l'Etat de Rio ils pourraient, au bout de peu de temps, en retirer 20 0/0.

Dans une autre fazenda, on commençait depuis deux ans à faire du beurre pour Rio de Janeiro et les résultats étaient tels qu'on prévoyait à brève échéance la disparition complète, sur le marché de cette ville, du beurre de Normandie qui était jusque-là le seul qu'on y trouvât. Cette même ferme bénéficiant d'une chute d'eau d'assez grande puissance,on avait établi des moulins, pour le maïs et la farine de manioc, où l'on prenait à forfait, moyennant un tant pour cent payé en nature, les grains ou racines des petits propriétaires ; de plus la culture de la banane et de l'igname pour l'élevage et l'engraissement des porcs étaient d'un bon rapport. Cette fazenda était auparavant une planta-

tion de café, mais le caféier ne produisant pas autant que dans l'Etat de Saint-Paul, après la baisse du café, il fallut se décider à tenter autre chose. La culture du manioc y semble entre toutes donner d'excellents résultats. Du reste, c'est une plante très résistante qui vient très bien dans la majeure partie du Brésil. Sa racine, après avoir subi diverses préparations, donne une farine très blanche, un peu granulée, base de l'alimentation de la grande majorité du peuple brésilien. Toutefois l'usage du pain de froment tend à se généraliser.

Ce qui constitue la grande difficulté de toutes les exploitations brésiliennes, c'est la rareté ou la mauvaise qualité de la main-d'œuvre. Sans être le moins, du monde partisan de l'esclavage, l'auteur a constaté *de visu* que l'abolition brutale, tout en nuisant grandement aux exploitants, n'a pas amélioré autant qu'on pourrait le croire le sort de l'ancien esclave. Le nègre travaillait par force, dit-il ; libre, il ne voulut plus rien faire et ne sut même pas gagner son pain quotidien. Le jour de l'abolition, presque tous quittèrent la fazenda où ils étaient en servage et commencèrent par se « donner de l'air. » Bientôt, cependant, la faim se faisant sentir, beaucoup revinrent à la propriété. On leur permit, en général, de s'y installer avec l'espoir qu'on pourrait encore les employer aux travaux de la fazenda. Mais c'était en vain et la plupart sont morts dans leur paresseuse misère. Le peu qui en reste ne vaut pas cher : menteurs, ivrognes, vagabonds et voleurs, c'est une triste variété d'individus inutiles, souvent malfaisants, dont on ne peut que souhaiter la fin prochaine... Combien il eût été préférable de s'en tenir à la loi du 28 septembre 1871 qui déclarait libres toutes les générations à naître et proscrivait la vente publique et les marchés d'esclaves.

Quant au *caboclo*, le paysan brésilien, provenant d'une race issue des croisements entre Indiens, nègres et les premiers immigrants européens (Portugais, Polonais, Allemands et Italiens) il forme un type bizarre dont les caractéristiques principales sont une paresse invétérée, un invraisemblable manque de besoins et un enfantillage dont la superstition naïve n'est qu'un corollaire. On ne peut guère les employer à la journée à moins de ne pas les quitter un instant. Pourtant quand ils veulent — ce qui est rare — ils montrent une énergie et une vigueur dont beaucoup de nos paysans français seraient peut-être incapables.

L'Etat de Saint-Paul est le grand producteur de café. Son sol et son climat sont ceux du Brésil qui lui conviennent le mieux C'est donc là que tout ce qui concerne la plantation du caféier et la préparation de la petite baie qu'il fournit est le plus perfectionné. Les établissements agricoles y sont tenus avec un soin dont les fermes modèles

françaises peuvent seules donner une idée, dit l'auteur. Pour faire une plantation de café, on sème d'abord une pépinière où les jeunes plants se développent durant une année. Ce temps écoulé, on les transplante à l'endroit qu'ils doivent définitivement occuper. A trois ans, le nouveau caféier commence à donner quelques fruits ; à quatre ans, il donne une moyenne de 600 kilos pour mille pieds ; de sept ans à vingt-quatre ans, il est en plein rapport et donne la moyenne de 1.800 kilos. Dans les bons terrains, mille pieds peuvent donner jusqu'à 2.500 kilos de café. On calcule que l'entretien de mille pieds coûte 100 francs par an. Passé vingt-quatre ans, l'arbuste et le sol semblent également épuisés ; on délaisse donc la plantation pour en créer une autre dans un espace pris sur la forêt. Après la récolte et la préparation du café, on le trie suivant la grosseur du grain. Car, si le Brésil fournit à lui seul les trois quarts de la consommation du monde, il n'a pas sa marque propre. Le planteur brésilien doit donc arranger son café pour qu'il paraisse du moka, du Martinique, du Guatemala, de l'Haïti ou du Mexique. La dernière catégorie de grains, la plus grosse, prend seule le nom de café de Rio. Au Havre et dans les autres ports importateurs, le café subit des mélanges avec celui de différents pays. Au planteur brésilien il n'a été payé que de 0 fr. 54 à 0 fr. 60 le kilo. M. de Rancourt ne croit pas que l'abolition des droits sur le café amène la hausse des prix pour les planteurs brésiliens.

La diminution qu'on a faite dernièrement est trop légère pour être probante. Avec l'abolition totale on verrait, croyons-nous, une forte élévation de la consommation. Pour notre auteur, le remède est dans la transformation de la culture dans l'Etat de Saint-Paul à l'instar de ce qui a déjà été effectué en certaines fazendas de Rio : à son avis, tout le mal vient de la surproduction du café. En 1876, le Brésil fournissait 48 1/2 pour 100 de la production totale, en 1898 il en a donné 72 pour 100 Comme on craint une plus forte baisse encore, le mot d'ordre est de restreindre la culture du café et de le remplacer par d'autres denrées ; mais il est peu écouté, puisque M. de Rancourt voyait encore sur son parcours de toutes jeunes plantations.

Dans l'Etat du Parana, c'est l'herva-matte qui forme sinon la grande exploitation puisqu'il s'agit de cueillette dans les forêts, du moins la grande industrie à cause des préparations diverses que nécessite sa mise au point du goût des consommateurs. On sait combien le maté est apprécié en Argentine et dans les pays de la Plata ; le Parana est une des régions qui en envoient le plus dans ces contrées. Dans la République uruguayenne, on préfère le maté en poudre ; dans l'Argentine, demi-gros ; au Chili on le demande gros et sans poudre ; au Brésil et dans l'Amérique du Nord on le vend en petites feuilles mélangées de ner-

vures et de petits brins de bois. Vingt-neuf maisons de commerce en exportent 25.000 tonnes par an. D'autres industries également prospères sont la bière et les allumettes. Le développement économique du Parana s'accentue tous les jours et on le doit surtout, dit l'auteur, à l'accroissement des colonies agricoles, organisées par des groupes d'immigrés, d'autant plus prospères qu'elles sont plus rapprochées des voies fluviales ou ferrées. Une exploitation vinicole individuelle — fondée par un colon suisse disposant d'un petit capital—y donne aussi de très beaux résultats. Dans les *campos* du Parana, de même que dans ceux de l'Etat de Santa-Catarina, l'élevage est fort en honneur ; il rapporte en moyenne 20 0/0 ; mais dans l'état actuel de la main-d'œuvre et des voies de communication, il nécessite un capital important, 300.000 francs environ.

Quant au Rio Grande do Sul, bien que de faible étendue, c'est, suivant l'auteur, une des contrées qui, par leur richesse naturelle, pourraient le plus aisément se suffire à elles-mêmes. La proximité de l'Argentine s'y révèle dans les travaux et le caractère de ses habitants. L'industrie de la viande y prévaut comme dans la Pampa : d'immenses troupeaux parcourent les pâturages et les grands établissements urbains sont des abattoirs. Le type du paysan riograndense se rapproche beaucoup plus du gaucho argentin que du caboclo brésilien. Ainsi que dans les Etats du Parana et de Santa-Catarina, les campos y sont coupés de grandes forêts.

A Montévidéo où il descend ensuite, M. de Rancourt trouve encore comme principale industrie celle de la préparation (après abattage des bœufs), dans les vastes *saladeros*, de la viande sèche ou du jus de viande concentré pour l'exportation. Quoiqu'existant aussi dans le Rio Grande do Sul et dans l'Argentine, cette industrie est plus prospère dans l'Uruguay : le total des bêtes abattues dans les *saladeros* de l'Uruguay est, en moyenne, pour ces dernières années, d'environ 700.000 têtes.

Montévidéo est, par le Rio de la Plata, à quelques heures de Buenos-Ayres, l'auteur s'y rend donc avant de visiter quelques *estancias* de l'Argentine. L'animation du port et de la ville, le prix de la vie, font ressembler Buenos-Ayres aux grandes capitales, ce à quoi elle vise, du reste. Ce qu'on y voit surtout d'intéressant, c'est l'immense marché aux laines créé en ces dernières années et d'autant plus utile que l'on tend de plus en plus, dans les transactions lainières, à se passer d'intermédiaires. Les achats s'y font non aux enchères publiques, mais de gré à gré. Nul n'ignore que l'élevage et surtout le commerce des laines sont les sources de la fortune nationale. Tout le monde en Argentine est plus ou moins éleveur. On sait le nombre de chevaux que ses plaines

contiennent et quelle est son exportation de moutons vivants ou congelés. Le rapide accroissement des troupeaux n'est pas à son apogée, dit l'auteur, car il reste d'énormes étendues à peupler, mais ce dont on doit surtout se préoccuper, c'est d'améliorer la qualité; on semble l'avoir compris, puisque certains éleveurs ont fait venir à grands frais des étalons, des taureaux et des béliers des races les plus renommées, dont les produits figureraient dignement dans les concours agricoles de France et d'Angleterre.

En terminant ses notes sur les exploitations agricoles du Brésil et de l'Argentine, l'auteur fait remarquer à ceux qui seraient tentés d'aller s'établir dans l'une de ces contrées, que le fait de connaître la langue du pays où l'on va ne suffit pas pour y réussir; qu'il faut aussi en connaître les usages et les coutumes. Si l'on veut être éleveur, par exemple, il faut savoir reconnaître un bon champ d'un mauvais, un bœuf de bonne qualité d'un bœuf médiocre, etc., toutes choses qui ne s'apprennent que par une longue pratique. Sans cela le nouveau venu sera pour tous l'étranger qu'on peut tromper impunément. Il serait donc bon avant tout achat de se faire employer dans une propriété où l'on pourrait acquérir l'expérience manquante. C'est le parti que quelques jeunes Français ont déjà pris et dont ils se sont bien trouvés. Que d'autres les imitent, car ainsi que le dit très justement M. de Rancourt, nos compatriotes trouveraient profit à regarder un peu au delà des frontières; ils s'exposent à de pénibles réveils en s'endormant dans la contemplation complaisante d'un bien-être illusoire et restreint, car le Nouveau Monde, après avoir été si longtemps tributaire de l'Europe, va bientôt la submerger de ses produits et ceux qui ferment les yeux pour ne point voir ces vérités seront vaincus dans leur descendance.

Espérons que ces avertissements, si souvent donnés par les économistes, seront cette fois-ci entendus.

M. LR.

Du Transvaal a l'Alaska, par Vincent Ruggieri, 1 vol. traduit de l'italien et suivi d'un vocabulaire esquimau. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs Paris 1901.

Ce n'est certes pas après avoir lu le livre de M. Ruggieri que l'on sera tenté de quitter, comme il l'a fait, les exploitations aurifères du Transvaal pour celles de l'Alaska. Ses regrets — inconscients certainement — de l'abandon d'un doux climat et d'une agréable situation à Johannesburg, nous semblent l'avoir rendu quelque peu injuste envers les nouveaux champs d'or. Même en faisant la part de l'exagération avec laquelle on annonce les perspectives de toute nouvelle découverte,

il est bien certain que si de riches gisements n'avaient pas été trouvés dans les terres baignées par le Youkon et le Klondyke, si l'on n'avait pas vu de rapides fortunes s'édifier par l'extraction du minerai, nul n'aurait suivi les premiers exploitants. Que les terrains restant contiennent peu ou point du précieux métal, c'est ce que de sérieuses prospections peuvent seules indiquer ; et sur d'aussi vastes étendues que celles-là, ce ne saurait être l'affaire d'un jour. Il n'y a donc pas lieu d'accuser un gouvernement quelconque de mauvaise foi ou d'avidité (comme le fait l'auteur) lorsque, proclamant les richesses extraites, il ouvre un territoire à l'activité humaine. Mais rendre un gouvernement responsable de ses déboires est trop dans les traditions latines pour qu'on soit très surpris de voir M. Ruggieri tomber dans un tel travers. Peut-être nous mettrons-nous d'accord avec lui en constatant que pour la rude existence qu'on doit mener dans les parages glacés du Nord de l'Amérique, il est nécessaire d'avoir une constitution et des habitudes toutes différentes de celles d'un ingénieur méridional. Il y a des impossibilités physiques contre lesquelles il est inutile de lutter. Ajoutons qu'il n'est pas mauvais de signaler les abus qui existent dans toute entreprise humaine et de jeter parfois une douche glacée sur les enthousiasmes irréfléchis ; là sera l'utilité de ce récit.

Parti de Seattle, où il était venu compléter ses approvisionnements, le 1er mai 1898, M. Ruggieri débarque quelques jours après — les vapeurs ne pouvant aller plus loin — à Skagway, vrai repaire de brigands, dit-il, d'où il se rend à l'intérieur du pays. Malgré les difficultés de la route, tout en étudiant et prospectant la contrée traversée, il arrive à Dawson-City. De là il s'embarque pour une courte exploration minière dans les Montagnes-Rocheuses, puis revient sur le Klondyke. C'est dans les terres bordées par un affluent de ce fleuve — le Leotta — qu'il croit rencontrer le riche gisement d'or tant cherché. Installé avec son compagnon dans la cabane qu'ils avaient construite, il commence le 25 août les travaux de sa mine qui furent continués, avec autant d'activité que le permettait la rigueur de la saison, jusqu'au 1er janvier 1899, date à laquelle le mauvais état de sa santé le força à retourner à Dawson-City et à laisser son partenaire, l'ouvrier italien qui restait valide et n'était point découragé, tirer seul parti du claim. Son état s'étant amélioré, il entreprit une série d'excursions et d'études — soit de terrain, soit de mœurs et d'usages des tribus d'Indiens ou d'Esquimaux — dans les parages avoisinants, mais une attaque de scorbut le contraignit à les cesser. Dans ces conditions le retour vers la patrie s'imposait ; en août 1899, il débarquait dans le golfe de Naples.

Etait-il en droit de manifester un tel mécontentement de l'entreprise qu'il avait tentée ? Nous avons donné les dates de son séjour en

Alaska pour montrer combien peu avait duré son exploitation personnelle. Si l'on déduit le temps nécessité par la préparation de la mine, puis par la mise au point du produit de l'extraction, on voit que l'extraction même a été de courte durée. Le résultat n'en a pas moins été de 20 kilos d'or pur environ, soit près de 75.000 francs pour un puits creusé à un peu plus de 63 pieds. Avait-il donc cru, lui ingénieur, à la possiblité de l'existence d'un territoire où l'or se recueille sans peine ? De ces pays-là, il n'y en a que sur les prospectus ou dans les contes de fées, et même les enfants ne croient plus guère ni aux uns ni aux autres. Au Transvaal, les nouvelles machines permettent d'atteindre 600 mètres et plus, dit-il, ce qui prouve que l'or n'est pas à la surface. Dans l'Alaska, il constate que dans le Bonanza Creek il a été trouvé à une profondeur de 15 à 23 pieds; dans l'Eldorado, où l'on place les plus riches gisements, de 25 à 27 pieds, de même qu'au Pure Gold, au Hunker Creek, au Gold Bottom, etc.; dans d'autres districts il a fallu creuser jusqu'à 40 et 60 pieds et nulle part l'or n'a été rencontré avant 15 pieds. Les rapports des explorateurs et savants officiels seraient donc fautifs, suivant lui, pour avoir induit en erreur, sur ce point comme sur celui du climat, les infortunés mineurs venus à grands frais et à grands risques jusque-là, d'Amérique, d'Europe ou de l'Afrique du Sud. Il ne nous viendra certes pas à la pensée de contester que la vie doive être plus dure dans les exploitations de l'Alaska — pays neuf, froid et encore peu organisé — que dans celles de l'Afrique australe; mais s'il est bon de montrer les difficultés d'une tâche, il n'y a nulle nécessité de la présenter sous les couleurs les plus sombres. M. Ruggieri nous semble avoir manqué des qualités qu'il avait tant de plaisir à discerner chez les Esquimaux rencontrés en route : « Ils ne connaissent, écrit-il, ni la tristesse, ni le découragement, ni une foule de maux qui affligent notre civilisation raffinée. Ils sont doux et serviables, dit-il ailleurs, ce qui n'est pas toujours le cas pour les civilisés, ainsi que l'auteur a eu parfois l'occasion de le constater dans ses pérégrinations là-bas. Mais ce serait tomber dans un autre travers que de rejeter sur la civilisation les méfaits de tant de civilisés qui, de fait, ne sont si insupportables ou nuisibles que par absence de réelle civilisation. N'y a-t-il pas, en beaucoup plus grand nombre qu'il ne serait désirable, dans toutes les classes de la société, des êtres qui semblent vraiment incivilisables — si par civilisation, on entend non seulement l'ensemble des améliorations matérielles et intellectuelles, mais encore le progrès moral.

M. LR.

L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE, publiée sous la direction de EMILE DURKHEIM, quatrième année 1899-1900. 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1901.

En outre des analyses de livres parus dans l'année sur les diverses questions sociologiques, le présent volume contient trois mémoires originaux : 1° *Remarques sur le régime des castes*, par M. Bouglé ; 2° *Deux lois de l'évolution pénale*, par M. Durkheim ; 3° *Les causes d'extinction de la propriété corporative*, par M. Charmont.

On trouve des traces plus ou moins nombreuses du régime des castes dans toutes les civilisations de l'antiquité. Cela s'explique aisément par la tendance naturelle des hommes d'abord à s'associer, à former des corps, ensuite. et comme conséquence, à s'isoler de tout ce qui ne fait pas partie de ces corps. Cette tendance à constituer des corps fermés est plus ou moins neutralisée par diverses causes : progrès de la population et de la civilisation, qui fait que les corps se multiplient et ont nécessairement entre eux plus de points de contact, plus d'occasions et de facilités pour se mélanger. C'est ce qui explique le plus ou moins d'extension et de pureté du régime des castes suivant les lieux et les temps.

Les traits caractéristiques du régime des castes sont : que les membres de la caste ne se marient qu'entre eux, qu'ils ne mangent qu'entre eux, et même qu'ils n'ont aucun contact avec l'étranger, c'est-à-dire tout individu qui n'est pas de leur caste. « Horreur des mésalliances, crainte de contacts impurs, répulsion à l'égard de tous ceux dont on n'est pas parent, tels nous paraissent être les signes caractéristiques de cet esprit. » *Caste* et *chaste* ont même racine.

On peut ajouter que tous les gens de même caste exercent la même profession de père en fils ; mais cette règle n'est pas d'une généralité absolue.

Le régime des castes a atteint son plus haut degré de perfection, — si toutefois c'est une perfection — dans l'Inde. L'Egypte l'a aussi admis dans une large mesure. On en trouve des vestiges chez les Grecs et les Romains, mais ils sont très atténués. Dans les temps modernes, ce régime tend de plus en plus à disparaître.

M. Bouglé conclut de là que notre civilisation « obéit, plus ou moins lentement, mais sûrement, aux exigences des idées égalitaires ». Il resterait alors à nous dire quelle est la cause du progrès des idées égalitaires. Mais nous inclinons fort à croire que la tendance des hommes à l'égalité ou à l'inégalité est, au fond, toujours la même, qu'elle ne fait que changer d'objet et de forme et non de nature. Les corps sociaux tendent toujours autant à s'isoler qu'autrefois. S'ils n'y réussissent pas, c'est parce qu'ils en sont empêchés, non par les idées égalitaires

mais par la force des choses, par les influences du milieu. D'autre part, si les corps sont moins fermés, les individus le sont plus que jamais. Un baron de la finance ou de l'industrie est beaucoup moins familier avec ses ouvriers que le seigneur du moyen âge ne l'était avec ses serfs. Même entre individus de rang égal, on ne se parle plus : on voyage des heures en bateau, en chemin de fer, sans se dire un mot entre voisins, sans se témoigner la moindre prévenance. Chacun s'isole dans son moi et y forme à lui seul une caste. Cela n'a l'air de rien et pourtant c'est tout.

M. Bouglé est mieux inspiré lorsqu'il dit que « l'examen sociologique de l'Inde, bien loin d'apporter une confirmation aux thèses de la philosophie de l'histoire « matérialiste » tendrait donc plutôt à démontrer ce qu'on rappelait ici-même: le rôle prépondérant que joue la religion dans l'organisation première des sociétés. »

Les deux lois de l'évolution générale, d'après M. Durkheim, sont : La loi des variations *quantitatives* qui se formule ainsi : « L'intensité de la peine est d'autant plus grande que les sociétés appartiennent à un type moins élevé — et que le pouvoir central a un caractère plus absolu ; » et la loi des variations *qualitatives* dont voici la formule : « Les peines privatives de la liberté et de la liberté seule, pour des périodes de temps variables selon la gravité des crimes, tendent de plus en plus à devenir le type normal de la répression. » Les variations qualitatives dépendent en partie des variations quantitatives ; de sorte que, de ces deux lois, la première contribue à expliquer la deuxième.

Les causes d'extinction de la propriété corporative sont, d'après M. Charmont, au nombre de trois : 1° La propriété corporative disparaît, lorsqu'elle a perdu sa raison d'être, son objet ou son utilité ; 2° elle se désagrège et se partage entre les associés ; 3° elle est absorbée par une association plus puissante, qui la conserve pour elle-même sous forme de propriété individuelle par voie d'aliénations ou de distributions. L'auteur donne des exemples de chacun de ces modes d'extinction.

H. Bouet.

Le pays des célibataires et des fils uniques, par Georges Rossignol, br. 18, Paris, 1901.

Tous nos déboires économiques, dit M. Rossignol, viennent de la dépopulation : marasme de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la colonisation. On prêche l'Evangile colonial depuis des années; on fait quelques adeptes « qui terminent leur profession de foi en demandant de leur trouver une place de fonctionnaire colonial. »

La plaie du fonctionnarisme est-elle le résultat ou la cause de la dépopulation? « Si nous avions plus d'enfants, dit M. Rossignol, surtout dans la haute bourgeoisie, ils fonderaient les grands établissements, les puissantes industries capables de fournir aux autres du travail. » Il conviendrait d'ajouter : « ou ils solliciteraient des fonctions. » En effet, ce n'est pas l'insuffisance de population seule qui entrave l'essor de l'industrie et du commerce, puisqu'il y a cent aspirants pour la fonction la plus infime. Mais qu'est-ce qui développe l'esprit fonctionnariste? L'éducation: tout le monde en convient. C'est donc l'éducation qu'il faudrait réformer pour remédier aux maux dont on se plaint.

M. Rossignol propose deux autres remèdes sans mentionner celui-ci : 1° un impôt sur les célibataires et les ménages stériles. Cet impôt ne serait pas une punition, mais une taxe de compensation. L'auteur oublie que, dans l'ordre naturel, les enfants ne sont pas seulement une charge; la famille, même nombreuse, présente des compensations matérielles et morales dont sont privés les célibataires et les ménages stériles. Si l'ordre naturel est dérangé, c'est-à-dire si les enfants coûtent plus à élever qu'ils ne rapportent, cela tient aux charges publiques trop lourdes. S'ils ne rendent pas à leurs parents les compensations morales sur lesquelles ceux-ci comptent, c'est que, étant élevés par l'Etat — instruits et en grande partie nourris et vêtus — ils se trouvent dégagés de leurs obligations envers leurs parents.

Le second remède proposé par M. Rossignol est un impôt successoral dégressif. L'Etat serait co-partageant lorsqu'il n'y aurait pas trois ou quatre enfants vivants. Le fils unique aurait la moitié de la fortune; deux enfants auraient chacun le tiers du total; trois auraient chacun un quart; l'Etat aurait le reste.

Pour peu que l'Etat emploie le produit de cette aubaine à décharger les parents de leurs enfants et, par contre-coup, les enfants de leurs parents, il est évident que cet impôt successoral augmentera le mal qu'il prétend guérir. H. Bouet.

A l'aurore du siècle. Coup d'œil d'un penseur sur le passé et l'avenir, par Louis Büchner, version française par le Dr L. Laloy, 1 vol. in-8°. Paris, Schleicher, 1901.

Louis Büchner, mort en 1899, était l'un des principaux représentants et vulgarisateurs de la science et de la philosophie matérialistes. Il lui convenait donc de faire, à l'aurore d'un nouveau siècle, l'inventaire du mouvement scientifique passé et d'en tirer des conjectures pour l'avenir. Cet inventaire ne paraît pas très satisfaisant aux yeux de l'auteur, ni surtout à ceux du traducteur. La science et l'industrie

ont accompli des progrès merveilleux, mais les croyances et les mœurs sont restés stationnaires, ou même ont rétrogradé.

On peut se demander, dit le Dr Laloy, si les énormes changements survenus ont eu pour corollaire un accroissement du bonheur des peuples. La réponse ne paraît pas douteuse. Il y a un sentiment de malaise général, de désillusion, qui est dû à ce que les grandes espérances fondées sur les progrès de nos connaissances ne se sont pas réalisées. Les paysans et les ouvriers ont perdu leurs anciennes croyances et les ont remplacées par un faux semblant d'instruction qui n'a fait que les aigrir et exciter leur envie. L'homme du peuple, alcoolique et dépensier, est d'autant plus pauvre qu'il gagne davantage.

M. Büchner n'est guère moins sévère. Quand on se représente, dit-il, l'énorme quantité de labeur intellectuel jeté tous les ans sur le marché du monde, sous forme de livres, de journaux, de discours, etc., on est effrayé du peu d'influence de ce travail sur la masse de la population. On peut dire que les trois quarts des écrivains ne produisent que pour eux-mêmes et pour une infime minorité. Ceux mêmes qui ont atteint le succès doivent s'avouer qu'ils ne pénètrent pas dans la profondeur, et qu'ils n'atteignent en réalité que les couches supérieures de l'humanité.

C'est bien la peine d'avoir un si gros budget de l'Instruction publique pour arriver à un tel résultat. Peut-être est-ce précisément ce budget qui, rompant l'équilibre entre l'offre et la demande dans le domaine de la production scientifique et littéraire, est la principale cause du mal constaté.

La description des progrès accomplis dans les diverses sciences est faite avec beaucoup de clarté et de concision par M. Büchner. Si son livre ne pénètre pas dans les masses, il faut qu'elles aient l'esprit bien obtus ou que, trop occupées à faire suer le budget, à jouir des progrès matériels ou à en désirer la jouissance, elles n'aient pas le temps de lire les ouvrages sérieux.

L'esprit qui règne dans tout l'ouvrage est la défense du matérialisme contre le religiosisme, le mysticisme, le spiritualisme. Pour M. Büchner il n'y a de vrai que le matérialisme. La métaphysique doit être bannie du cadre des sciences philosophiques, parce qu'elle s'occupe de choses qui échappent à notre entendement. L'expérience seule peut servir de base à la pensée philosophique. Nos sens ont été organisés par les impressions venues du dehors, ils ne peuvent nous mentir quand ils nous parlent de faits objectifs. Il n'existe dans l'univers que la matière et ses propriétés. Aujourd'hui encore, beaucoup pensent qu'à côté de la matière, il y a une chose particulière et indépendante d'elle, qu'ils appellent force ou énergie. Mais la science moderne fait justice de

toutes ces imaginations. La force n'a pas d'existence propre ; elle n'est qu'une propriété de la matière en mouvement ou en tension, et le mouvement est un attribut nécessaire de la matière. Il n'y a d'esprit qu'en corrélation avec un organisme matériel tout à fait déterminé qui ne se rencontre que dans le règne animal. De même que la vie, la pensée est le produit d'un mode spécial de constitution de la matière.

Voilà en substance la thèse matérialiste. Nous l'avons résumée pour montrer que, tout en condamnant la métaphysique, les matérialistes en font largement usage. En effet, qu'est-ce que les propriétés de la matière? Si la force n'est qu'une propriété inhérente à la matière, comment peut-elle se trouver en plus ou moins grande quantité dans différents corps? comment peut-elle passer de l'un à l'autre? Le mouvement est un attribut de la matière. Qu'est-ce qu'un attribut? En quoi diffère-t-il de la matière et de ses propriétés?

Il nous paraît difficile de résoudre toutes ces difficultés ainsi que beaucoup d'autres que l'on pourrait soulever. La conclusion qui en découle, c'est que le matérialisme est une métaphysique comme l'autre et peut-être pire que l'autre.

En matière sociale, M. Büchner combat par de forts arguments le socialisme et l'antisémitisme. Mais les remèdes qu'il propose au mal actuel ne nous paraissent pas devoir être efficaces. Il y en a trois : 1° disparition de la rente du sol par le retour de celui-ci à la collectivité ; 2° réforme et peut-être disparition graduelle du droit de tester et du capitalisme héréditaire ; 3° transformation de l'Etat en une société d'assurances contre tous les maux qui peuvent atteindre l'humanité.

Le premier de ces remèdes suppose que le sol produit une rente, ce qui est de plus en plus contesté, et que la collectivité fera meilleur usage de cette prétendue rente que les individus. Par le deuxième l'Etat, devenant de plus en plus l'héritier général et par conséquent le dispensateur de tous les biens, la mendicité officielle, l'imprévoyance, l'intrigue, la servilité prendraient des développements inouïs, de sorte que, lors même que la suppression du droit de tester n'entraînerait pas elle-même l'extinction des capitaux, la distribution qu'en ferait l'Etat produirait des effets analogues.

Quant à l'Etat possédant le monopole de l'assurance, on peut compter sur lui. Il a déjà, dit-on, le monopole de l'assurance contre les perturbateurs du dedans et du dehors : Comment s'en acquitte-t-il? Nous ne conseillerons donc pas au xxe siècle de se lancer dans la voie que lui indique M. Büchner. Si les mœurs ont fait peu de progrès pendant le xixe siècle, elles en feraient encore moins quand l'Etat serait souverain seigneur de la terre, des héritages et des assurances.

H. Bouet.

ANNALES DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE, publiées sous la direction de RENÉ WORMS secrétaire général, tome VII. Travaux du 4e Congrès tenu à Paris en septembre 1900. 1 vol. 8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1901.

Le 4e Congrès de sociologie n'a pas été moins brillant que ses aînés; il l'a même été plus, puisqu'on a été obligé de diviser en deux volumes la publication des travaux qui n'en remplissent ordinairement qu'un. Le 2e volume paraîtra au début de l'année 1902 et contiendra un important débat sur le matérialisme historique.

Le premier, qui vient de paraître, renferme les mémoires suivants : *Le Clan*, par Maxime Kovalewski. L'auteur identifie la *gens* et le clan des peuples aryens et sémitiques avec le groupe totémique des Peaux Rouges. L'un et l'autre lui paraissent être une association fondée moins sur la parenté que sur un culte commun. Il explique les règles de l'exogamie et celles de l'autorité du clan. Il suit la décadence de cette organisation et les traces qu'elle a laissées jusqu'à nos jours.

Dans le deuxième mémoire, M. Raoul de la Grasserie traite de la famille artificielle. On y démontre que la base de la famille à diverses époques, a peut-être été plus artificielle que naturelle. Le lien familial reposait souvent sur une ascendance fictive, et aussi sur une descendance fictive. Ces deux mémoires n'ont pas donné lieu à discussion.

Il n'en n'a pas été ainsi du troisième : La mécanique sociale, par M. Lester Ward.

L'auteur soutient que la force mécanique qui effectue les phénomènes de la société est une force psychique. « La force sociale réside dans la partie effective de la vie mentale, et c'est une force qui fait mouvoir. » Divisant ensuite la mécanique en *statique* et *dynamique*, M. Ward montre que les forces sociales sont polarisées de la même manière que les forces physiques et vitales.

M. Limousin expose ensuite, à ce propos, ses idées sur la cénécologie, la cénécosophie, la cénécopée, la cénécophysique, l'anthropallophilie, etc. Il observe que Auguste Comte et ses disciples n'ont voulu voir en sociologie que la *cénécobeltie* (le progrès), et qu'il ont négligé la *cénécocacie* (la décadence). « L'histoire est cependant pleine de phénomènes de ce genre. Les brillantes civilisations de l'Egypte, de la Chaldée, de l'Assyrie, ont été remplacées par des états de société inférieurs. Il en est advenu autant de la Grèce et de l'Asie-Mineure après la conquête musulmane ». Il est de fait que nous avons peut-être trop de confiance dans la perpétuité de notre civilisation.

M. Coste n'admet pas que l'imitation et l'invention soient deux choses

essentiellement différentes. Pour lui, il n'y a point d'imitation qui n'exige une part d'invention. « Pour obéir il faut vouloir, pour imiter il faut comprendre, pour apprendre, il faut découvrir à nouveau ».

Pour M. Oscar d'Araujo, l'homme est le produit de la société bien plus qu'il n'en est le facteur.

M. Winiarsky réduit la mécanique sociale à la mathématique. Puis M. Kovalewsky et M. René Worms... mais je vais manquer de place pour la question la plus importante.

M. de Roberty traite des *préjugés* de la sociologie contemporaine, ce qui donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Limousin, De la Grasserie, Kovalewsky, Ad. Coste.

Enfin, voici *les associations industrielles et la solution pacifique des grèves*, par M. Albert Jaffé, question plus substantielle et qui nous intéresse plus directement que les précédentes.

Les gouvernements, dit l'auteur, s'étaient jusqu'ici le plus souvent accordés à combattre les associations de travailleurs et à opposer des obstacles à leur développement et à leur formation et ils prenaient parti pour le patron. « Ils ont reconnu la nécessité de rompre avec le système du *laisser faire, laisser passer.* »

Et maintenant ils prennent le parti des ouvriers.

Est-il possible de raisonner plus pauvrement. En passant du camp des patrons dans celui des ouvriers, les gouvernements n'ont pas jeté leur fusil, ils n'ont fait que le changer d'épaule. Le laisser faire n'est donc pour rien dans la chose. M. Albert Jaffé conclut à l'arbitrage obligatoire. Cela ne nous surprend pas.

M. Limousin prend ensuite la parole pour montrer, entre plusieurs autres choses, que ce n'est pas le travailleur, mais le travail qui est une marchandise, et que, non seulement le travail est une marchandise, mais aussi toute marchandise est du travail.

M. Coste reproche aux ouvriers de vouloir la liberté sans une responsabilité correspondante, et il trouve que c'est tout ce qu'il y a de plus anti-social.

M. John Jaffé ne veut pas de l'arbitrage obligatoire. « Nous avons déjà trop d'ingérence gouvernementale dans la plupart des pays ». Nous aurions encore à résumer les opinions de M. René Worms et de M. Kovalewsky, mais nous préférons rester sur l'impression produite par M. John Jaffé.

H. Bouet.

Essais sur l'histoire de la civilisation russe, par P. Millioukov, traduit du russe, par P. Dramas et D. Soskice, avec une préface de Lucien Herr, 1 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1901.

Le but de cet ouvrage est de faire connaître aux lecteurs le processus et les faits fondamentaux qui caractérisent l'évolution sociale russe. L'auteur a pensé que cette histoire gagnerait en clarté et en précision, s'il laissait de côté les cadres chronologiques et s'il caractérisait les différents côtés du processus historique dans leur ordre systématique. En conséquence, après une Introduction sur l'objet et la méthode de l'histoire, M. Milioukov divise ses *essais* en quatre parties : 1° la population ; 2° l'évolution économique ; 3° l'évolution de l'Etat ; 4° la structure sociale.

Dans les deux derniers siècles, la population russe a suivi un progrès plus rapide que celle de tous les autres Etats européens. De 13 millions en 1724, elle est arrivée à 129 millions en 1897 ; elle a décuplé. A l'exception des Etats-Unis, c'est le pays où l'accroissement a été le plus rapide. En 1801, la population totale de l'Europe était de 170 à 175 millions ; la Russie comptait 30 à 40 millions d'habitants, soit 1/5 ou 1/4 du total. Aujourd'hui, l'Europe entière compte 383 millions d'âmes, et la Russie 129 millions, c'est-à-dire le tiers.

Ce progrès semble commencer à se ralentir. M. Milioukov constate que l'augmentation de la population du Nord et du Centre devient moins rapide ; ce qui dépend en grande partie du progrès de la civilisation et de la répartition de la population entre les villes et les campagnes. L'auteur estime que la période agricole est terminée pour la population de la Russie et que la période industrielle commence. La proportion de la population urbaine à la population totale du pays, qui était de 3 p. 100 en 1724, de 4.4 en 1808, de 7.8 en 1851, de 9.2 en 1878, est de 12.8 en 1880. Le chiffre absolu de la population urbaine était de 328.000 en 1724, il est en 1890 de 13.968.000. Néanmoins la classe agricole de la Russie est beaucoup plus nombreuse que celle des autres Etats européens : elle représente 80 p. 100 de la population ; tandis qu'en France et en Allemagne, l'agriculture n'occupe que 46 ou 36 p. 100 de la population ; en Angleterre 12 p. 100 seulement.

L'évolution économique de la Russie a marché rapidement dans ces derniers temps. Ce n'est qu'en 1830, que la première route digne de ce nom fut terminée entre Moscou et Pétersbourg. Depuis lors, on sait qu'en Russie comme ailleurs les routes et chemins de fer se sont multipliés. M. Milioukov remarque que c'est le gouvernement qui a senti le premier la nécessité d'un réseau de communications, longtemps avant que la population en ressentît le besoin. La grande industrie a égale-

ment été substituée à l'industrie domestique et créée artificiellement par l'Etat. Elles n'a d'ailleurs pu se maintenir jusqu'ici que grâce à une protection énergique.

L'Etat russe ne va-t-il pas trop vite en besogne ? Ne risque-t-il pas de faire verser son char en stimulant trop vigoureusement les chevaux ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

La conclusion des *Essais* de M. Milioukov est que, au fond, les processus historiques sont les mêmes en Russie qu'en Europe, mais le milieu est différent, d'où la différence des résultats qui ne vont pourtant pas jusqu'à une disparité absolue. La Russie est en retard sur l'Europe, mais elle suit la même voie.

Dans sa Préface, M. Lucien Herr donne un aperçu de la vie et des travaux de l'auteur, l'un des meilleurs esprits, dit-il, et l'un des plus nobles et plus fermes caractères que la Russie possède aujourd'hui.

H. Bouet.

Que faut-il faire pour le peuple? Esquisse d'un programme d'études sociales, par l'abbé Millot. 1 vol. in-18, Paris, Victor Lecoffre, 1901.

La première pensée qui m'est venue à l'esprit en lisant le titre de cet ouvrage c'est : que faut-il ne pas faire pour le peuple? En effet, il y a beaucoup plus à défaire qu'à faire et la société moderne ressemble assez à un cacochyme, qui a besoin d'être énergiquement purgé et qui, au lieu de le faire, entasse aliments sur aliments et reste tout étonné de devenir de plus en plus faible, de plus en plus malade. On peut dire que la société est surchargée de mauvaises lois — bien intentionnées, n'en doutons pas — et que, pour se guérir, elle ajoute de nouvelles lois aux anciennes avec le même succès qu'on remplirait un tonneau de vin aigre avec du vin nouveau.

M. Millot n'a pas manqué d'envisager la question sociale à ce point de vue négatif : « Que faut-il faire pour lui (le peuple)? Surtout que faut-il se garder de faire? Tout d'abord ne pas aggraver le mal et, pour cela, l'observer longuement, minutieusement, puis consulter les divers médecins qui prétendent le guérir et comparer leur médication et leurs remèdes. »

En conséquence, l'auteur passe en revue les diverses solutions proposées à la question sociale. C'est d'abord la solution socialiste. Mais quelle est-elle? « Le socialisme est un parti d'évolution. Il se transforme sans cesse. Pour en obtenir une vue exacte, il faut procéder par instantanés; et encore le cliché le plus fidèle pourra bien n'être plus actuel dès le lendemain. Sa forme présente est le collectivisme. Il n'est

plus question du communisme... Mais le collectivisme, à son tour, subit une crise. »

Après avoir examiné le collectivisme, ses variations, ses essais de reconstruction, son appareil scientifique, qui « ressemble à ces palais d'exposition construits en carton plâtre et qu'admirent les badauds. Quand ils sont neufs, il faut gratter la muraille pour en reconnaître la légèreté : et les gardiens nous en empêchent. Mais les gardiens ne peuvent rien contre le temps, ni les grands mots contre la critique et l'expérience. Palais et systèmes en plâtre ne durent pas. »

C'est pour cela qu'il y a toujours eu au moins deux systèmes collectivistes, l'un en démolition, l'autre en construction, l'un utopique, l'autre scientifique; l'un d'opposition, l'autre de gouvernement; l'un anarchique, l'autre étatique. « Le socialisme collectiviste, dit M. Millot, est le système des politiciens qui veulent arriver; le socialisme d'Etat ou radicalisme socialiste, celui des hommes au pouvoir. »

Vient ensuite la solution économique. « La liberté du travail qu'elle préconise est le système qui doit réaliser, toutes compensations faites, la plus grande somme d'avantages et procurer la satisfaction du plus grand nombre de besoins. La concurrence, procurée par la liberté du commerce, développe la production, la dirige; elle est le plus puissant stimulant du progrès. »

Mais, observe M. Millot, le progrès que font espérer les économistes semble indéfiniment reculer et les périodes de crise se succèdent avec une régularité qui dément leurs prévisions optimistes. « Leur système, basé sur la concurrence, favorise les forts sans protéger ni même consoler les faibles. »

Il est étonnant combien les esprits les plus impartiaux et les plus éclairés s'égarent en matière économique. La liberté du travail et du commerce produiraient les résultats indiqués si elle existait. Mais on sait que nous sommes très loin de cet idéal. N'est-il pas clair que c'est aux lois protectionnistes, qui changent à chaque instant, qu'il faut attribuer l'instabilité, les crises, les chômages, l'écrasement des faibles par les forts aidés de l'Etat?

M. Millot convient lui-même à la page suivante que les doctrines économiques n'ont jamais été appliquées. Et il en tire cette singulière conclusion : « mais alors elles n'ont jamais été vérifiées et le bien-être croissant des classes ouvrières ne peut leur être attribué. La solution économique ne peut donc invoquer l'expérience. »

La vérité est que les théories économiques n'ont jamais été appliquées *intégralement*, mais elles l'ont été et le sont tous les jours *relativement* On a eu le prohibitionnisme ; nous avons, aujourd'hui, le protectionnisme à divers degrés. Pour juger la valeur de la doctrine économique,

il faut donc comparer les divers temps et les différents pays, voir si, au temps du prohibitionnisme, il y avait progrès et amélioration de la condition du peuple; si, aujourd'hui même, le bien-être matériel et moral en tous pays est en raison de la liberté ou de la protection.

Si M. Millot n'a qu'une confiance très limitée dans la solution économique, il en a davantage dans la solution catholique. A parler franchement, nous ne voyons pas sur quoi cette confiance peut reposer. Si la doctrine économique n'a pas subi l'épreuve de l'expérience, la doctrine catholique l'a subie, elle, pendant près de 2.000 ans; et si ce n'est pas elle qui a engendré la situation actuelle, il est du moins certain qu'elle ne nous a pas empêchés d'y tomber. Comment donc pourrait-elle nous en sortir? D'où vient qu'elle a tardé si longtemps à combattre le mal social, même à le voir?

Nous ne pouvons suivre plus loin M. Millot dans la solution catholique. Nous dirons seulement que l'auteur fait preuve, dans tout son livre, d'une érudition solide et impartiale; s'il ne résout pas la question sociale, il a du moins pris la peine — ce qui n'arrive pas à tous ceux qui s'en mêlent — de l'étudier profondément, de lire sans parti-pris tous les principaux ouvrages et de les critiquer avec indépendance. Nous ne donnerons pour preuve de cette indépendance que ce qu'il dit de son propre parti.

Les livres des démocrates chrétiens, dit-il, « sont des livres de combat plutôt que de doctrine, plutôt brillants que convaincants. Leurs conclusions semblent prématurées, parfois dangereuses, trop souvent proposées avec une force d'affirmation que ne justifient pas assez les documents à l'appui. »

Les catholiques pourront donc trouver grand profit à lire le livre de M. Millot, et surtout les nombreuses notes qu'il renferme. Ils se documenteront ainsi et deviendront moins affirmatifs. Cet ouvrage est destiné aux jeunes gens catholiques et particulièrement aux jeunes prêtres. Mais les libres-penseurs, les vrais, pourront aussi le lire avec intérêt, car il est pensé et écrit librement.

H. BOUET.

LE CATHOLICISME SOCIAL, par PAUL LAPEYRE. 3 vol, in-18. Paris, Lethielleux.

Deux ouvrages ont paru récemment sous le titre de *Catholicisme Social*. Celui de M. Max Turmann, dont il a été parlé dans le *Journal des Economistes* du 15 avril 1901, et celui de M. Paul Lapeyre dont nous avons à rendre compte.

M. Max Turmann est optimiste. A l'entendre, les catholiques ont tou-

jours bien rempli leurs devoirs envers les classes ouvrières et ils continuent mieux que jamais, surtout depuis la promulgation de la fameuse encyclique papale.

M. Lapeyre ne partage pas, semble-t-il, cette manière de voir. Son premier volume a pour sous-titre : *Vérités mâles* et contient quelques critiques assez sévères à l'égard de ses coreligionnaires. Le second porte le sous-titre : *Remèdes amers*. L'auteur propose certaines réformes que beaucoup de catholiques ne seront peut-être pas disposés à admettre. Dans le troisième : *Retour au paradis terrestre*, on voit les bienfaits qui résulteraient, selon l'auteur, de l'application des *remèdes amers*.

Les catholiques, d'après M. Lapeyre, sont restés assez longtemps plus ou moins indifférents aux maux que souffre le prolétariat. Ceux d'entre eux qui s'en sont émus ont montré plus de bonne volonté que de discernement, faute de connaissances suffisantes sur la nature du problème à résoudre. « Leurs arguments manquaient de profondeur et de point d'appui. Plus littéraires que philosophiques, ils n'ont pas triomphé de l'apathie des conservateurs ni de la timidité du clergé. » Quant aux solutions préconisées, « elles sont d'une faiblesse presque enfantine. » C'est l'encyclique *De Conditione Opificum* qui a fait la lumière et déterminé un mouvement décisif; mais, quoique inspirée, elle est sujette à interprétation et on l'interprète en divers sens. Pour M. Lapeyre, le salut social est dans l'Evangile mieux étudié, dans le catholicisme mieux pratiqué, dans l'Eglise régénérée. « L'Evangile n'est pas seulement un code de vertus individuelles, c'est un programme social destiné à faire naître sur la terre la félicité générale. »

Ceci implique que l'Evangile est mal connu, que le catholicisme est mal pratiqué, que l'Eglise est dégénérée. Le mal vient même de très loin. Il faut remonter jusqu'à Constantin pour en trouver les racines : « On a pu dire avec quelque vérité qu'au IVe siècle ce ne fut pas le monde païen qui se convertit au christianisme, mais les chrétiens qui se convertirent aux idées païennes. »

Pour catholiciser le socialisme ou socialiser le catholicisme, il s'agit donc de bien connaître l'Evangile, de mieux pratiquer le catholicisme et de regénérer l'Eglise. De là l'analyse théologico-sociale de l'Ancien et du Nouveau Testament à laquelle se livre M. Lapeyre.

Nous ne pouvons suivre l'auteur d'un bout à l'autre de son travail, nous résumerons seulement quelques points importants. M. Lapeyre soutient que l'homme n'est pas seulement un être *sociable*, c'est-à-dire susceptible de se constituer en société ; il est un être *social*, c'est-à-dire qu'il ne peut vivre qu'en société. « L'existence matérielle de l'homme est véritablement un produit social, un résultat qui ne peut être obtenu que par la société, et il est impossible de supposer

l'homme existant avant la société, ou en dehors de la société, ou après la dissolution de la société. »

Que l'existence intellectuelle et morale de l'homme dépende de la vie en société, c'est ce que nous admettrons volontiers, mais pour son existence *matérielle*, c'est au moins contestable. On a vu de véritables sauvages qui conservaient très bien leur vie. M. Lapeyre nous paraît donc aller trop loin. Mais il faut dire qu'il se rectifie lui-même bientôt après : « Partie intégrante d'un tout qui est la société, l'homme n'est pas pour cela dépourvu de toute initiative, de sa vie propre, de son indépendance et de sa responsabilité personnelles. S'il n'est pas tout par lui-même, son individualité n'est pas annulée par la société. »

De son analyse sociologique, M. Lapeyre déduit que la société vit et arrive à la perfection par trois choses : le travail qui crée les ressources dont vit l'humanité, la sobriété qui ménage ces ressources et en prévient la dilapidation, et la charité qui répartit ces ressources entre tous les hommes, de façon que les plus malheureux ne manquent jamais du nécessaire et que le superflu lui-même vienne peu à peu élargir et féconder les vies humaines.

Nous ne répondons pas que ces trois choses suffisent à tout dans la vie sociale. Nous observerons seulement que, pour le travail, M. Lapeyre rejette l'opinion traditionnelle qui le présente comme une punition. L'homme aurait travaillé, dit-il, quand même il n'aurait pas commis le péché originel. « Le préjugé le plus répandu, base du prétexte le plus usité parmi les catholiques pour s'affranchir sans remords de la loi du travail, c'est que le travail n'est pas une loi, mais un châtiment. . Laissez croire que le travail n'est qu'un châtiment et, par le fait même, l'humanité est vouée à tous les opprobres et à toutes les calamités... » Il convient d'ajouter : surtout si à ce dogme on joint cet autre : que les uns peuvent expier les fautes des autres.

Mais M. Lapeyre va sans doute trop loin lorsqu'il demande que, comme dans l'antique Egypte, tous les hommes soient tenus, sous les peines les plus sévères, d'avoir un état et de l'exercer conformément aux usages professionnels, et que ceux qui se refuseront à travailler soient exclus et excommuniés. Ils ne mangeront pas, et voilà tout, jusqu'à ce que la faim les force à mettre la main à l'œuvre. C'est la peine la plus sévère et la plus efficace qu'on puisse leur infliger, sans avoir besoin de recourir aux argousins.

L'utilité de la sobriété n'a pas besoin d'être démontrée ; quant à la charité, M. Lapeyre n'admet pas que l'amour de Dieu dispense de l'amour du prochain.

Les réformes que le catholicisme social doit opérer comprennent trois divisions : les idées, les mœurs, les lois. Les deux premières sont

les plus importantes. « Contrairement aux faiseurs de systèmes socialistes, qui ne comptent que sur les lois pour métamorphoser leur société, nous n'attachons pour notre part à la législation qu'une importance secondaire. »

Peut-être M. Lapeyre attache-t-il encore trop d'importance aux lois. Il soutient que la liberté ne profite qu'aux forts, ce qui pourrait être vrai, si les forts étaient en même temps les plus méchants et les plus rusés, s'ils conservaient toujours leur supériorité, et si l'union des faibles ne les tenait pas en échec. Il veut que les lois protègent les faibles, tout en reconnaissant qu'elles ont fait l'inverse jusqu'à ce jour.

Après avoir soutenu que la liberté ne profite qu'aux forts, M. Lapeyre demande la liberté d'association. A un point de vue, cette requête est juste : « Puisque l'homme est un être social, la liberté du bien exige en premier lieu la liberté d'association. » Mais à un autre, si la liberté ne profite qu'aux forts il faudrait interdire à ceux-ci de s'associer. D'autre part, si l'homme est social, pourquoi le fort ne le serait-il pas aussi bien que le faible ? Pourquoi abuserait-il de la liberté ?

M. Lapeyre ne se borne pas à demander la liberté d'association, il veut qu'elle soit obligatoire ; il conseille de rétablir les corporations. « Il sera interdit à tous les citoyens de ne pas faire partie d'une corporation et, dans cette corporation, de n'y pas remplir un rôle utile. » Sera-t-il au moins permis de faire partie de plusieurs associations ? Qui sera juge de l'utilité du rôle rempli par chacun dans les corporations ?

Le catholicisme social de M. Lapeyre laisse aussi à désirer sur bien d'autres points. Mais l'auteur a fait un effort louable et consciencieux pour faire mieux connaître et mieux pratiquer l'Evangile et pour régénérer l'Eglise ; il travaille son sujet depuis longtemps : le 1er volume, revu et corrigé, date du 18 octobre 1893, le 2e du 29 septembre 1896, le 3e du 27 décembre 1899. L'auteur est un fidèle ou du moins croit sincèrement l'être, mais, comme on a pu le voir par ce court aperçu de ses idées, et comme on s'en rendra encore mieux compte en lisant l'ouvrage, il ne suit pas servilement la doctrine catholique, telle qu'elle est entendue et pratiquée par la majorité des fidèles.

H. Bouet.

Les règles de la Méthode sociologique par Emile Durkheim, 2e édition revue et corrigée, 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1901.

Jusqu'à présent, dit l'auteur, les sociologues se sont peu préoccupés de caractériser et de définir la méthode qu'ils appliquent à l'étude des faits sociaux. Il résulte même de la lecture du livre qu'ils n'ont pas su ce qu'étaient les faits sociaux. M. Durkheim s'est proposé, comme on disait jadis, de combler cette lacune. Non seulement il définit la méthode, mais il expose les règles de la méthode, et il définit les faits sociaux.

« Est fait social, dit-il, toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles. » Les phénomènes sociaux ne doivent pas être confondus avec les phénomènes organiques, puisqu'ils consistent en représentations et en actions; ni avec les phénomènes psychiques, lesquels n'ont d'existence que dans la conscience individuelle et par elle. Les faits sociaux existent en dehors des consciences individuelles; ils sont extérieurs aux individus.

Les faits sociaux doivent être traités comme des choses. Cette proposition est la base même de la méthode de notre auteur.

La grande erreur de tous les sociologues a été de prendre pour base les idées au lieu des choses elles-mêmes. Notons que M. Durkheim ne dit pas que « les faits sociaux sont des choses matérielles, mais des choses au même titre que les choses matérielles, quoique d'une autre manière. »

Les règles de la méthode sont donc, en résumé : 1° que les faits sociaux doivent être traités comme des choses et 2° que ces faits sont extérieurs aux individus.

Nous ne voyons pas grand'chose à dire contre la première de ces règles. Cependant, si certains sociologues ont pris des idées et même des idées vides, des mots, pour des faits, il y en a qui ont su distinguer les faits sociaux des faits physiques et des faits psychiques. Quant à la deuxième règle, il est certain que les faits sociaux sont extérieurs aux individus; mais il est non moins certain, ce dont M. Durkheim ne paraît pas assez tenir compte, que les individus entrent comme facteurs actifs dans la formation de ces faits. Ces faits sont extérieurs, mais *extériorisés*. Une fois créés, ils existent en dehors des consciences individuelles, — comme les paroles et tous les actes, sociaux ou non, — mais ils en dérivent au moins en partie.

M. Durkheim reproche à beaucoup de penseurs de n'avoir vu dans

les arrangements sociaux que « des combinaisons artificielles et plus ou moins arbitraires ». Ces penseurs ont eu tort de n'y voir *que cela*, mais on ne tomberait pas dans une moins grave erreur en n'y voyant *pas cela*, dans la mesure où il s'y trouve. Tous les faits sociaux sont en partie naturels, en partie artificiels. Il est bien vrai qu'une fois formées, les « manières de faire » peuvent exercer une contrainte sur les individus; mais l'individu a concouru plus ou moins à leur formation. L'homme est souvent emprisonné dans ses propres « manières de faire » comme le ver à soie dans le cocon qu'il a lui-même filé. M. Durkheim tient à ce que sa méthode soit « objective ». Une méthode qui n'est qu'objective est unilatérale.

Nous avons insisté sur ce point parce que c'est, à notre avis, le défaut capital de la méthode préconisée par M. Durkheim, défaut qui l'induit en plusieurs erreurs, comme, par exemple, lorsqu'il dit que la fameuse loi de l'offre et de la demande n'a jamais été établie inductivement, comme expression de la réalité économique. « Tout ce qu'on a pu faire et tout ce qu'on a fait, c'est de démontrer dialectiquement que les individus doivent procéder ainsi, s'ils entendent bien leurs intérêts. » La vérité est qu'on n'a pas démontré que les individus *doivent* procéder ainsi, mais qu'ils *procèdent* ainsi. C'est un fait qui n'a nul besoin d'être établi ni inductivement ni déductivement, mais qui s'impose de lui-même.

Il ne nous paraît donc pas que « les règles de la méthode sociologique » de M. Durkheim soient à recommander. La conséquence finale à laquelle ces règles conduisent leur auteur suffirait pour nous mettre en garde. « Nous croyons, dit-il, que le moment est venu pour la sociologie de renoncer aux succès mondains, pour ainsi parler, et de prendre le caractère ésotérique qui convient à toute science. »

Ne pas courir après les succès mondains, ne pas mettre la lumière sur les tréteaux, d'accord ; mais la mettre sous le boisseau, prendre le caractère ésotérique, c'est ce qui ne nous paraît ni démocratique ni même vraiment scientifique. Dieu nous garde, s'il existe encore, du mandarinat sociologique. Autant retourner au théologique.

H. Bouet.

Report by the Chief labour correspondent of the board of trade on Trade Unions in 1899, with comparative statistics for 1892-1898. (*Rapport du Bureau du Travail sur les Trade Unions en 1899, avec les statistiques comparées pour* 1892-1898.) 1 vol. in-8° London, Darling and Son 1900.

Ce douzième rapport sur les *Trade Unions*, dans le Royaume-Uni,

préparé par le *Board of Trade*, est divisé en deux parties : la première, donnant seulement un aperçu général des statistiques, tandis que la deuxième analyse les chiffres en détail. Les tableaux statistiques sont aussi présentés d'abord sommairement, puis en détail.

Le nombre des Unions pour lesquelles on a recueilli les statistiques comparées de 1892 à 1899 est de 1.685. La totalité des membres des Unions à la fin de 1892 était de 1.503.232, et à la fin de 1899 de 1.802.518, ce qui fait un accroissement de 20 p. 100 pendant ces huit années. Toutefois le nombre des Unions diminua en 1899, on en vit disparaître 18 des moins importantes qui se fondirent dans des Sociétés plus grandes. Pendant cette même année, le nombre total des Unionistes s'éleva de 1.649.231 à 1.802.518, c'est-à-dire de 9 p. 100, et c'est l'accroissement le plus considérable que le rapport constate pendant la période de huit années qu'il étudie. La seule industrie qui ait fait exception et montre, au contraire, une décroissance, est celle du vêtement. Les Unions qui ont vu le plus largement s'accroître le nombre de leurs membres sont celles des mineurs et des carriers.

Les 100 Sociétés principales dont on s'occupe en détail ont été choisies surtout en raison du nombre de leurs affiliés et aussi de leur solidité : 14 appartiennent à l'industrie du bâtiment, 15 aux mines et carrières, 14 aux métaux, machines et constructions de navires, 20 aux tissus, 4 au vêtement, 10 à l'industrie des transports, 7 à l'imprimerie, 5 au travail du bois et à l'ameublement, 2 à la verrerie, 3 aux aliments et au tabac, le reste à des industries diverses.

Le rapport constate que 139 unions comptent des femmes parmi leurs adhérents. Le nombre total des femmes unionistes est de 120.448 ou près de 7 p. 100 de la totalité des trade unionistes et de 39 p. 100 si l'on ne tient compte que des Sociétés admettant des femmes. La grande majorité se recrute dans l'industrie des tissus. Il existe 28 sociétés, ayant 8.285 membres, composées exclusivement de femmes et de jeunes filles.

Le rapport nous apprend aussi que le montant total des fonds accumulés par les 100 unions pendant 1899 est le plus élevé de la période 1892-1899, soit 282.922 liv. st., ou plus du double de celui de 1892 et 21.7 p. 100 plus élevé qu'à la fin de 1898.

Quant aux fédérations de Trade Unions, elles sont à la fin de 1899, au nombre de 112, ayant 1.518.780 affiliés. Parmi celles qui se sont constituées pendant cette même année, il en est une très importante : c'est la *Fédération générale* des Trade Unions qui comptait à la fin de l'année 373.290 adhérents. Elle décida notamment que, en cas de différends entre les Sociétés fédérées, aucune cessation de travail n'aurait

lieu, mais que les contestations seraient soumises à un bureau d'arbitrage.

Comme les autres années, le Rapport contient tous les renseignements possibles sur les recettes et les dépenses des Trade Unions, sur leur fonctionnement et sur celui des fédérations de ces Sociétés, etc., le tout disposé avec une clarté, un ordre et une méthode qui ne laissent rien à désirer.

H. Bouet.

Massachusetts labor legislation, an historical and critical Study. (*La législation du travail au Massachusetts, Etude historique et critique*) par Sarah Scovill Whittelsey, avec une introduction par Arthur Twining Hadley, 1 vol. in-8°, Philadelphie, American Academy of Political and social science, 1901.

L'Etat de Massachusetts s'est beaucoup occupé de la législation du travail. Jusqu'à 1830, il n'y a pas eu de lois sur cette matière. Ce n'est même que vers 1867 que la législation ouvrière a pris de la consistance. Mais, depuis lors, que de lois entassées les unes sur les autres pour régler le travail des enfants, celui des femmes, l'assainissement des usines et manufactures, le salaire, l'arbitrage, etc. ; lois toujours inexécutées ou transgressées, soit par la faute du législateur, soit par celle des patrons ou même des ouvriers.

Après avoir exposé les diverses phases par lesquelles a passé la législation du travail, l'auteur examine les effets économiques et autres de cette législation, puis l'envisage au point de vue des théories économiques.

Mme Scovill Withelsey possède très bien son sujet; elle est bien informée ; les doctrines économiques lui sont familières ; mais nous avons le regret de ne pouvoir partager sur tous les points sa manière de juger la législation du travail. Nous trouvons qu'elle s'attache trop à en montrer les avantages, même en les exagérant quelquefois, et qu'elle en néglige un peu les inconvénients.

Il est très difficile, dans des questions si complexes, de faire la part des divers éléments qui entrent en jeu.

La condition des ouvriers s'est améliorée. Soit; mais cette amélioration est-elle l'effet des lois ouvrières, ou celui de la force des choses, du progrès industriel et aussi du système protectionniste qui règne depuis si longtemps en Amérique? Quoiqu'il en soit, Mme Scovill Whittelsey est obligée de convenir elle-même que « le chômage reste un problème insoluble au Massachusetts ». Quelle est la cause de cette

surabondance d'ouvriers ? Ne serait-ce pas, au moins en bonne partie, que les habitants des campagnes et même de l'étranger sont attirés dans les villes par le miroitement des avantages de la législation ouvrière ?

D'autre part, on se plaint depuis quelque temps de la dépopulation au Massachusetts. La législation du travail n'en serait-elle pas une des causes ? Toute loi sur le travail est une surcharge pour l'industrie. Le patron résiste d'abord, puis il finit par en prendre son parti. On s'imagine avoir remporté une brillante victoire. En réalité, le patron rejette la charge sur les ouvriers ou sur les consommateurs. Les ouvriers, se croyant plus riches, dépensent davantage, leur standard de vie s'élève ; mais, d'un autre côté, les prix de toutes choses montent. Plus l'ouvrier tient au confortable, moins il tient à avoir des enfants et, d'autre part, plus il rencontre de difficultés pour les élever.

Nous ne donnons ici que cette simple indication pour montrer qu'il ne faut pas précipiter son jugement et qu'il convient d'examiner auparavant les effets prochains et lointains de la législation.

Ces réserves faites, l'étude historique et critique de Mme Scovill Whittelsey sur la législation du travail est remplie de documents du plus grand intérêt et écrite avec bonne foi et impartialité. Comme le dit M. Twining Hadley dans l'*Introduction* : « Que cette tendance (à réglementer le travail) soit considérée comme une chose bonne ou mauvaise, c'est affaire d'opinion sur laquelle les hommes réfléchis peuvent différer, mais quelle que soit leur manière de voir, il s'accorderont au moins pour reconnaître que le maximum de bien et le minimum de mal seront obtenus par l'étude impartiale des résultats du passé avant de faire de nouvelles expériences ».

H. Bouet.

Lest we forget ; a keepsake from the nineteenth century. (*De peur d'oublier. Souvenir du* xixe *siècle*), par M. Stead, 1 vol. in-8°, 1901.

C'est une entreprise difficile et hasardeuse que d'établir le bilan d'un siècle. On a déjà bien de la peine à juger sainement un événement ou un homme. La voix du peuple elle-même, voix de Dieu, juge et déjuge à plaisir. Tel individu, tel ouvrage, porté aux nues hier, sera jeté aux gémonies demain. Sur 100.000 volumes qui ont été publiés dans le xixe siècle, si l'on voulait choisir les 100 meilleurs, on ne trouverait pas deux personnes d'accord pour en dresser la liste. Et lors même que l'on s'entendrait aujourd'hui, il y a tout lieu de croire que dans cent ans, la plupart de ces ouvrages seraient tombés dans l'oubli le plus complet et que de plus obscurs, passés inaperçus à leur apparition, auraient survécu.

Dans le monde des lettres, comme dans le *Magnificat*, dit M. Stead, les puissants seront abaissés et les humbles seront élevés. Tout ce qu'on peut faire, c'est de noter ce qui paraît à la surface, d'examiner les faits les plus saillants, les hommes les plus en vue et les contributions les plus importantes que ce siècle a apportées au mouvement du monde, sans se risquer à dogmatiser sur les influences, les tendances et les individualités qui travaillent sous la surface.

C'est ce qu'a cherché à faire M. Stead en ce volume. Dans le chapitre I, il donne les événements qui lui paraissent les plus importants, les plus caractéristiques du siècle, dans le chapitre II, les personnalités; un III[e] est consacré à la chronologie ; un IV[e] aux souverains et présidents et le V[e] et dernier aux traités du siècle.

L'événement le plus caractéristique du XIX[e] siècle est l'énorme progrès matériel sans précédent dans l'histoire. C'est, dit l'auteur, le siècle de la vapeur, de la mécanique, de l'électricité. « Nous avons vécu ces cent années dans la forge de Vulcain plutôt que sur les hauteurs de l'Olympe. » L'expansion de la race anglo-saxonne, le développement de la Russie, le réveil de l'Orient sont pour M. W. Stead au nombre des faits les plus importants. Mais celui qu'il place au premier rang, c'est la Révolution française et l'Empire. Le XIX[e] siècle dans le vieux monde, dit-il, peut être considéré comme le siècle de la France et de Napoléon. C'est plutôt comme législateur que comme guerrier que Napoléon a droit, d'après M. Stead, a une renommée impérissable. La naissance et les progrès du socialisme sont aussi l'objet d'une étude particulière, courte, mais substantielle. « Les aspirations populaires, dit-il, ont pris une direction socialiste, et le XX[e] siècle verra probablement l'expérience d'une communauté socialiste, fondée sur les principes marxistes, se faire sérieusement quelque part. Espérons pour tous, et spécialement pour les socialiste, que l'expérience se fera sur une petite échelle. Un essai pour reconstruire la société en grand échouerait inévitablement et cette catastrophe retarderait le progrès d'un demi-siècle. »

Le XIX[e] siècle a-t-il contribué au développement de la liberté individuelle, ou l'a-t-il plutôt entravée ? Sur ce point les avis sont différents. Pour Lord Rosebery, le siècle qui vient de finir a été « une ère d'émancipation considérable sinon complète... Dans tout le monde il y a eu de grands pas faits vers la liberté... » Thomas Carlyle, en 1867, pensait de même; cependant un observateur non moins éminent, Herbert Spencer, a exprimé une opinion tout opposée. Le genre humain a atteint, selon lui, le zénith de la liberté vers le milieu du siècle ; depuis lors, il a rétrogradé et marché vers l'esclavage sous la forme du militarisme ou du socialisme.

Parmi les personnages remarquables du XIX[e] siècle, l'auteur donne

une grande place à ses compatriotes. Nous ne lui en faisons pas un reproche : il est probable qu'un Français en eût fait autant. Du reste M. Stead prévient le lecteur, au commencement du second chapitre, qu'après avoir étudié les évènements du siècle au point de vue cosmopolite et aussi impartialement que possible, il va maintenant redevenir Anglais et regarder les étoiles visibles au méridien de Greenwich. Si chaque observateur en fait autant, dit-il, et décrit exactement la partie du firmament qui est visible à ses yeux, nous aurons une excellente carte du ciel, meilleure que si le même voulait tenter de faire le tout en s'aidant de descriptions de seconde main.

M. Stead, qui a trouvé le moyen de mentionner en 150 pages tant d'hommes et de choses, a fait mieux encore pour plaire au lecteur : il a réuni plus de 250 bons portraits des personnalités du siècle,ainsi que des cartes exposant les transformations et modifications que le XIXe siècle a apportées dans la constitution des différents Etats. Comme on voit, M. W. Stead n'a rien négligé pour rendre ce petit volume aussi attrayant qu'il est instructif.

H. BOUET.

THE LEGAL PROPERTY RELATIONS OF MARRIED PARTIES, A STUDY IN COMPARATIVE LEGISLATION (*Des rapports des époux à l'égard de la propriété légale. Etude de législation comparée*), par ISIDOR LOEB, 1 vol. in-8°. New-York, Macmillan Company, 1900.

Les relations matrimoniales, au point de vue de la propriété, ont subi de grands changements dans le XIXe siècle. Les vieux systèmes ont été soumis à de profondes modifications; dans beaucoup de cas les coutumes locales ont été remplacées par des lois générales et uniformes. La tendance à codifier, qui s'est manifestée dans toute l'Europe en ce siècle, est une des causes de ce remaniement, mais elle n'est pas la seule. Le développement de nouvelles idées sur l'individu et la famille, la complication des intérêts en jeu, les changements dans les opinions religieuses, et surtout les modifications introduites dans la vie familiale par les progrès de l'industrie et du commerce, ont aussi affecté l'organisation économique de la famille, et il était inévitable que les relations légales des personnes mariées s'accommodassent à ces nouvelles conditions. M. Isidor Loeb a entrepris d'exposer les changements accomplis dans ce domaine de la propriété légale des époux pendant le XIXe siècle jusqu'à la fin de l'année 1898 et en certain cas jusqu'à 1899. Dans la première partie il examine les effets généraux du mariage sur la capacité légale des parties; la deuxième traite des systèmes de propriété matrimoniale; la troisième des droits de succession des époux.

Ces études comparatives portent sur les Etats-Unis et les principaux Etats de l'Europe. S'il a été beaucoup fait, il reste encore à faire et les lois modifiées ne sont peut-être pas toujours celles qui en avaient le plus pressant besoin. M. Isidor Loeb constate, dans les différents États, une tendance marquée à établir des règlements analogues et à les baser sur le principe de l'égalité des parties en ce qui concerne la propriété légale.

En Angleterre et aux Etats-Unis, les anciens règlements ont été abrogés ou grandement modifiés. Le vieux monde du continent, qui ne marche pas si vite, suit cependant le mouvement. Des modifications ont été introduites dans les codes modernes. En Allemagne, la législation nouvelle donne plus d'extention aux droits de la femme. Un projet semblable est à l'étude en Suisse. L'auteur donne une attention particulière à ces innovations.

M. Isidor Loeb n'est pas opposé au féminisme, mais il n'embrasse pas les exagérations auxquelles on s'est quelquefois livré à ce sujet. L'inégalité de droits entre les époux, dit-il, ne venait pas, comme le croient beaucoup de féministes, de ce que l'on considérait la femme comme inférieure à l'homme en capacité et en intelligence, elle avait seulement pour but de maintenir l'unité dans la famille.

M. Isidor Loeb ne traite pas de ce qui reste à faire pour la condition économique de la femme mariée, mais ses études comparatives serviront de point de départ à ceux qui voudront aller plus loin.

H. Bouet.

Le Progrès social a la fin du xixe siècle par Louis Skarzinski, préface de M. Léon Bourgeois. 1 vol. in-18, Paris, Félix Alcan, 1901.

M. Skarzinski s'est proposé de passer en revue, dans un livre assez court pour être lu rapidement, les voies et moyens du progrès social, tels que l'Exposition de 1900 les a révélés, afin de donner à ceux qui n'ont pas eu le loisir d'explorer les salles où s'étalaient « ces merveilles d'intelligence active et de bonne volonté », une idée aussi exacte que possible de l'état actuel des œuvres sociales et, par suite, de les encourager à prendre part à ce mouvement.

Après avoir dit quelques mots des précédentes expositions d'économie sociale, l'auteur expose ce qui s'est fait depuis la dernière (1889), dans les diverses parties de ce domaine : protection de l'enfant et de la femme, éducation du peuple, habitations ouvrières, mutualités, sociétés coopératives, crédit populaire, assurances, syndicats professionnels et agricoles, etc., etc. M. Skarzinski constate que rien de

bien nouveau n'a été inventé dans les œuvres sociales depuis 1889, mais que les idées déjà acquises ont été appliquées et que ces institutions ont pris de notables développements.

Il est plus sûr, et peut-être plus facile, de prévenir la misère que de la guérir. M. Skarzinski s'attache donc avec beaucoup de raison, à l'étude des moyens de prévention. Un des principaux de ces moyens consisterait à supprimer l'alcoolisme. En effet, on a calculé que le peuple de la Grande-Bretagne a dépensé en boissons alcooliques, de 1873 à 1876, quatorze milliards et demi de francs et que l'alcool coûte au peuple de France plus de 1.700 millions par année. Si seulement la moitié de ces sommes recevaient une meilleure destination dans le budget ouvrier, la misère, du même coup, se trouverait considérablement réduite. Le salut du peuple est donc, en grande partie, dans ses mains.

Non seulement l'alcoolisme ruine la bourse des buveurs,mais on sait qu'il ruine encore leur santé physique, morale et intellectuelle et celle de leur postérité. C'est à l'alcoolisme qu'on attribue, en bonne partie, la dégénérescence physique de la race, le progrès de la criminalité, de l'idiotie, etc. Ainsi, en 1831, on ne réformait en France que 21 p. 100 des jeunes conscrits, tandis qu'en 1892 on en réformait 32 p. 100; et, à peu près dans la même période, la consommation des alcools passait de 1 l. 45 en 1850 à 4 l. 72 en 1898. D'après les statistiques allemandes, 43 p. 100 d'ivrognes figurent parmi les assassins; 63 1/2 p. 100 parmi les auteurs d'attentats; 47 p. 100 parmi les incendiaires, 50 p. parmi les voleurs. Les statistiques démontrent également que les alcooliques deviennent, ainsi que leurs enfants, épileptiques, stupides, idiots. Il serait donc fort à désirer, à tous égards, que l'alcoolisme fît moins de progrès. On fait beaucoup d'efforts en tous pays pour enrayer ce mal, M. Skarzinski en donne le détail; on obtient même quelques résultats, mais peu importants, étant donnée l'étendue du fléau. Certains de ces remèdes, ne touchant pas à la cause, ne font que « blanchir » le mal, déplacer ses manifestations. C'est donc aux causes qu'il faut remonter pour découvrir le vrai remède. La principale de ces causes, d'après M. Skarzinski, est l'ennui, qui fait que l'ouvrier et le paysan ne savent que faire de leur temps les jours de repos. Leur plus douce distraction, dit l'auteur, leur unique passe-temps est à aller au cabaret les jours où ils croiraient commettre une faute grave en travaillant : « Dans la simplicité naïve de son esprit, l'homme du peuple en Russie croirait presque enfreindre un devoir religieux, autant que national, s'il n'allait pas boire au cabaret un jour de fête. »

Le remède serait donc de procurer des distractions au peuple, ou

mieux encore, qu'il se les procurât lui-même. Le livre de M. Skarzinski se termine par les vœux des congrès internationaux de 1900 se rapportant à l'économie sociale. Les lecteurs qui s'intéressent à ces questions trouveront donc dans ce volume une foule de précieux documents et d'instructives réflexions et observations sur les œuvres sociales. Qu'ils gardent donc ce volume jusqu'à la prochaine Exposition, s'il y en a, ils pourront alors se rendre compte du chemin parcouru d'ici là.

ROUXEL.

LA VITA ECONOMICA ATENIESE DALLA FINE DEL SECOLO VII ALLA FINE DEL IV SECOLO AVANTI CHRISTO. (*La vie économique athénienne de la fin du* VII[e] *siècle à la fin du* IV[e] *siècle* av. J. C.), par UBERTO PESTALOZZA, br. in-8°. Milano. L. F. Cogliati, 1901.

De la fin du VII[e] à la fin du IV[e] siècle avant notre ère, on peut dire que la civilisation grecque a accompli son évolution. Elle était encore à l'état rudimentaire lorsque Solon donna ses lois aux Athéniens, l'agriculture était en honneur et les propriétaires terriens formaient la classe dirigeante. Peu à peu les arts, le commerce et l'industrie progressent, la décadence se manifeste et, à la fin du IV[e] siècle, elle était à peu près complète.

Le principal but que se propose M. Pestalozza dans cet aperçu historique, est de montrer l'importance, mais l'insuffisance du facteur économique pour expliquer toutes les manifestations de la vie athénienne et, comme il fait remarquer plusieurs analogies de l'évolution grecque avec celle de plusieurs autres peuples, notamment des Italiens et des Français du moyen âge, l'insuffisance du facteur économique n'en est que mieux démontrée.

Au point de vue économique, qui nous intéresse plus particulièrement, M. Pestalozza nous apprend que le système protectionniste n'a pas été connu, ou du moins pas mis en pratique par les Athéniens. Il y a eu des droits de douane sur les marchandises importées et exportées, mais ces droits étaient fiscaux ; s'ils protégeait l'industrie nationale c'était indirectement et sans préméditation. Un fait intéressant à noter, c'est que la spéculation, l'accaparement, ce que les Allemands appellent un *Ring* n'était pas inconnu à Athènes. *Nihil novo...* Le fait est que les découvertes de ce genre ne demandent pas un grand effort de génie.

Les impôts indirects étaient d'ordinaire insignifiants, mais les impôts directs allaient toujours croissant et l'on sait qu'ils tendaient à rétablir l'égalité, à spolier les riches au profit — apparent — des pauvres. On

réussit à rendre les riches plus pauvres, mais non les pauvres plus riches. Cette expérience, répétée déjà bien des fois, le sera encore longtemps suivant toute apparence, et, de même qu'elle a largement contribué à la décadence de la République athénienne, elle produira le même effet sur d'autres Républiques.

Les politiciens grecs n'étaient pas moins corrompus, corrupteurs et cupides que ceux de bien d'autres temps et lieux. Ils s'enrichissaient aux dépens du public qu'ils servaient. Bref, à la fin du IVe siècle et même avant, « le gouvernement se réduisait à une exploitation du peuple par le moyen de la force des armes et des richesses et à une exploitation de l'aristocratie moyennant la tyrannie de la majorité numérique. » Tout cela prouve que les temps changent, les hommes, non.

Rouxel.

M. T. Cicerone e le sue idee sociali ed economiche. (*M. T. Ciceron et ses idées sociales et économiques*), par E. Masé-Dari, 1 vol. in-16° Torino, Fratelli Bocca. 1900.

Tite-Live a dit qu'en écrivant sur les choses antiques l'âme s'imprègne d'antique majesté. C'est en partie à ce sentiment qu'il faut attribuer la haute opinion que nous nous faisons des grands hommes de la Grèce et de Rome, dont nous connaissons plus ou moins superficiellement l'histoire ; mais pour Cicéron, en particulier, c'est autant, sinon plus, à notre amour inné de la rhétorique et du beau langage. A ceux qui disent de belles paroles, nous supposons volontiers de belles actions et en tous cas, de bonnes intentions.

La gloire de Cicéron a pourtant reçu, en ces derniers temps, de rudes attaques. Mommsen, et, avant lui, Dramann, ont vertement critiqué le caractère, la conduite et les opinions philosophiques et politiques du prince des rhéteurs. C'est en voulant réfuter les critiques de ces auteurs que M. Masé-Dari a été conduit à approfondir la question et à recueillir les idées sociales et économiques de Cicéron ; le résultat de ses recherches est que Mommsen n'a pas beaucoup exagéré et que ses critiques sont généralement justes.

Une seule chose, dit M. Masé-Dari, se montre continuellement dans tous les actes de la vie de Cicéron, c'est la préoccupation de ses intérêts matériels et la satisfaction de son ambition, mais l'ambition domine l'intérêt. Cicéron apprécie et désire la richesse ; toutefois il n'est pas ébloui par le fantôme scintillant de l'or comme le sont tous ses contemporains ; il n'échappe pas à la manie du luxe ; mais il ne s'avilit pas mal à propos pour l'acquisition des richesses. Il s'enrichit d'une richesse

relative, qui n'égale pas celle des praticiens et des chevaliers ; mais les moyens qu'il emploie sont honnêtes comparativement à ceux qu'ont employés les autres hommes qui se sont trouvés dans des conditions semblables. En somme, comme l'a dit M. Boissier, Cicéron ne fut ni sordide, ni usurier, comme Brutus et Caton, ni prévaricateur et rapace comme Cassius et Appius.

Les idées sociales et économiques de Cicéron sont presque toujours inconsistantes et souvent contradictoires, ce qui tient à son origine, à son éducation, et à la grande mobilité de son caractère, qui fait que le milieu dans lequel il vit et les circonstances par lesquelles il passe influent beaucoup sur ses jugements.

Homme nouveau, il a les défauts des parvenus, il est partisan de l'oligarchie existante, à laquelle il doit sa situation contre la démocratie ; il défend et flatte les patriciens, les chevaliers et même les publicains, qu'il considère comme des gens très utiles à l'Etat et qui le sont en effet, quand on confond l'Etat avec la société et quand on place, comme il le fait l'Etat au dessus de l'individu. Il prend parti pour la ploutocratie contre les mécontents, qu'il considère comme des perturbateurs de l'ordre et il combat « factieusement » tous les remèdes économiques au mal-être.

L'éducation de Cicéron l'avait d'ailleurs mal préparé pour devenir un esprit supérieur, un véritable homme d'Etat. Son éducation philosophique reposait sur des doctrines éminemment métaphysiques conduisant à méconnaître la réelle importance des faits pour les sacrifier à ses préjugés doctrinaires. Il en résulte que « chaque fois qu'il eut à porter ses méditations sur les faits de la vie individuelle ou sociale, il ramène ces faits à ses propres préjugés et devient ou scolastique, ou intellectuellement maniéré, ou sophiste, ou rhéteur ; incomplet, superficiel, privé de toute originalité, toujours banal. »

Nourri de la philosophie grecque, Cicéron répète et souvent fausse les concepts économiques des stoïciens, des épicuriens, des académiciens, et il s'inquiète peu de conformer sa conduite à ses principes. Comme les Grecs, il considère la guerre comme le meilleur et le plus honorable moyen de s'enrichir, il méprise l'industrie et le commerce.

M. Masé-Dari ne fait pas un crime à Cicéron des défauts qu'il découvre en lui. Il faut être indulgent, dit-il. « Ciceron est le fait de son époque ; du milieu où il a vécu et où il a exercé ses aptitudes, de sa qualité professionnelle et des buts vers lesquels il l'a dirigée, de son origine. » L'influence du milieu sur les opinions économiques de Cicéron paraît surtout par la situation économique dans laquelle il se trouvait quand il écrivit ses *Paradoxes*, et par ce fait que, sans être un usurier aussi rapace que beaucoup de ses contemporains, il ne dédai-

gnait pas les bons placements de ses capitaux ; mais quand il avait besoin d'emprunter lui-même, il se plaignait amèrement des usuriers.

Nous n'avons fait qu'effleurer des questions traitées par M. Masé-Daridans ce volume et nous sommes obligé de convenir que l'impression qui nous reste n'est pas précisément celle que ressentait Tite-Live en écrivant son histoire. Nous ne valons pas très cher, mais les antiques Romains ne valaient pas mieux que nous. Nous ne jouissons pas de la félicité parfaite, mais les Romains étaient encore plus malheureux que nous. Il est bon que nous sachions cela, non pas pour nous abandonner à la fatalité, mais pour chercher notre appui en nous-mêmes.

ROUXEL.

PRINCIPII DI DEMOGRAFIA (PRINCIPES DE DÉMOGRAPHIE) par R. BENINI 1 vol. in-16° Firenze, G. Barbèra, 1901.

La science de la population, qui a été longtemps appelée *statistique*, a changé de nom : elle s'appelle maintenant *démographie* et plus tard elle s'appellera sans doute *démologie*. M. Benini estime que la statistique est une méthode, une branche de la logique et non une science proprement dite. Cette méthode s'appliquant a beaucoup d'autres objets que la population, il convient donc de séparer la démographie de la statistique. Cette distinction établie dans une courte introduction, M. Benini divise la science de la population en deux parties : théorie *qualitative* et théorie *quantitative*. La première considère le « demos » l'agrégat social, dans ses diverses formes de cohésion comme une résultante des qualités et des aptitudes physico-psychiques des individus qui le composent, et aussi comme une cause modificatrice, un mécanisme de sélection de ces caractères individuels. La seconde étudie la population dans ses conditions de continuité et d'accroissement et principalement dans le contraste qui peut surgir entre la population et les moyens de subsistance.

Les facteurs de la cohésion sociale sont : la sympathie, la hiérarchie et la division du travail M. Benini croit que, indépendamment de la sympathie et de la subordination hiérarchique, la société pourrait subsister jusqu'à un certain point par la simple division du travail ; mais il reconnaît que, dans la réalité, les groupes sociaux sont plutôt le résultat d'une combinaison de ces trois causes déterminantes que de l'énergie isolée d'une seule.

Au sujet de la qualité de la population, relevons un fait que la démographie a constaté. Il s'agit du caractère intellectuel et moral des enfants en rapport avec l'âge des parents. Les fils de pères jeunes se distinguent par leur humeur gaie, leur conduite agitée à l'école et

leur intelligence ouverte. L'humeur mélancolique, la conduite « bonne » et l'intelligence médiocre semblent plus fréquentes chez les fils de pères âgés. On ne parle pas de l'influence de l'âge de la mère sur le caractère des enfants ; mais elle doit être de même nature. Quand on aura fait des expériences plus nombreuses, en tenant compte des deux facteurs, la société future pourra avoir des enfants selon ses désirs, si toutefois d'autres facteurs ne viennent pas neutraliser ceux-ci.

La théorie de la *qualité*, après avoir étudié les causes de cohésion et les causes de division sociale, aboutit à cette conclusion : que les causes qui atténuent les différences de caractère entre les individus, en conservant celles qui favorisent la cohésion sociale, opèrent en général avec une plus grande énergie que les causes contraires ; de sorte que, en définitive, la population tend à devenir toujours plus uniforme et cohérente.

Dans la deuxième partie : *Théorie quantitative de la population*, M. Benini discute les diverses théories de la population qui ont été émises depuis et y compris Malthus. Il ressort de cette discussion que la surpopulation n'est pas à craindre. La population tend de plus en plus à émigrer des montagnes vers les plaines, des campagnes vers les villes, des lieux où la rémunération du travail est moindre dans ceux où elle est plus grande. « Ainsi, peu a peu, toute la population d'un pays, comme dirait Dante, *s'inurbe*. Dans les villes, les restrictions plus ou moins morales à la population produisent leurs effets. Les citadines répugnent à la grossesse répétée, qui attente à leur beauté et les oblige à renoncer à d'autres plaisirs. Or, les nouveaux nés primipares sont en moyenne plus légers que ceux de mères pluripares d'environ 140 grammes. La conséquence sort d'elle-même du fait.

Les mariages mêmes deviennent plus tardifs et moins nombreux dans les villes que dans les campagnes, pour beaucoup de raisons bonnes ou mauvaises et notamment parce qu'on sent moins le besoin de se créer un intérieur, de fonder une famille, dans les lieux où des réunions et des sociétés de tous genres vous soustraient à l'anathème : *Væ soli* !

Il y aurait peut-être en moyen d'empêcher ou de retarder la dépopulation. D'après les recherches de Korosi, pour obtenir le maximum de natalité, il faut marier un homme de 25 ans à une femme de 19, ni plus ni moins ; un homme de 35 à une femme de 21 ; un homme de 40 à une femme de 24 ; un homme de 45 à une femme de 29. Le gouvernement, qui peut tout ce qu'on le laisse faire, n'a qu'à marier les gens dans ces conditions pour voir sa chair à canon et ses bêtes à budget se multiplier au gré de ses désirs.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les luttes sociales en Flandre au Moyen âge, par G. Des Marez br. in-8°. Bruxelles. A. Lefèvre, 1900.

La grande lutte sociale, dit M. Des Marez, qui tourmente tous les esprits au tournant de ce siècle, n'est pas une manifestation isolée dans l'histoire de l'humanité. La Flandre notamment, pendant la seconde moitié du moyen âge, a été un foyer permanent d'agitation, « parce que c'était un pays essentiellement commercial et industriel, et que la pensée démocratique ne peut trouver un terrain véritablement fécond que dans une société vouée au commerce et à l'industrie. »

Si la raison donnée par l'auteur était bonne, il s'en suivrait que nous devrions renoncer au commerce et à l'industrie pour avoir la paix sociale. Mais il me semble qu'on peut trouver dans la relation des luttes sociales passées une explication plus exacte. M. Des Marez nous montre le patricien flamand uniquement préoccupé d'accroître sans cesse son pouvoir et ses richesses, commettant les malversations les plus odieuses, édifiant une fortune scandaleuse aux dépens du trésor public, s'exemptant d'impôts et laissant peser sur la masse du peuple tout le poids des charges publiques. « Sur dix échevins, un seul tient équitablement la balance. L'amitié, l'envie, les cadeaux, les parents, leur font à chaque heure trahir la justice. » L'échevinage devenu héréditaire et monopolisé entre les mains de quelques familles ; les échevins protégeant les malfaiteurs, etc. N'y a-t-il pas dans tous ces faits, rapportés par M. Des Marez, des raisons suffisantes pour expliquer les luttes sociales, sans recourir au commerce et à l'industrie. La grande merveille n'est pas que le peuple se révolte, mais qu'il pousse la patience si loin, qu'il attende si longtemps et qu'il se calme si vite ; surtout quand on considère combien il lui est facile de mettre ses chefs à la raison, comme il le fit le 11 juillet 1302 : « La chevalerie française fut taillée en pièces, et la plaine de Groeningue, où elle avait espéré massacrer une bande d'insolents manants, ne fut pour elle qu'un vaste et triste tombeau. »

Si le peuple n'était pas si patient, s'il ne laissait pas quelques familles monopoliser les échevinages et autres fonctions publiques, les luttes sociales ne seraient pas fréquentes et ne dureraient pas longtemps.

Politica social. Soluciones positivas de la sociologia contemporanea (*Politique sociale. Solutions positives de la sociologie contemporaine*), par Ernesto Bark. 1 vol. in-18. Madrid. Biblioteca germinal, 1900.

Ces solutions positives sont un peu vagues. L'auteur met en scène les trois Internationales : noire, rouge et jaune (de l'or). Il assure que la guerre de 1870 a été inspirée à la France par Rome, pour détruire la protestante Allemagne. M. Bark n'est pourtant pas adversaire irréductible de la religion catholique ni des autres religions ; il veut seulement qu'elles ne s'imposent pas comme pouvoirs politiques ou économiques. Son positivisme n'est pas non plus adversaire du collectivisme ; « il n'y a pas disparité essentielle entre nous les marxistes et les libertaires. » Il n'est pas facile, d'après cela, de savoir si la solution sera libertaire ou autoritaire. Tout ce que l'auteur nous apprend de plus clair, c'est qu'elle sera socialiste, — ce mot dit tout et rien — et qu'elle viendra des nations latines et particulièrement de l'Espagne. « Le peuple espagnol est appelé à être le précurseur de la nouvelle conception du monde et sera le guide de l'humanité dans le xxe siècle. » On ne peut pas y contredire pour le moment ; mais cette *solution* paraît plutôt prophétique que scientifique.

La legge e la questione dell' emigrazione in Italia (*La loi et la question de l'émigration en Italie*), par Augusto Bosco. Br. in-8° Bologna, topogr. A. Garagnani e figli, 1900.

Les émigrants italiens étaient exploités par les agents et sous-agents d'émigration, par les armateurs et les entrepreneurs de transports. Une loi a été promulguée en 1888 dans le but de protéger les émigrants. Elle n'y a pas réussi, c'était à prévoir : quand on n'est pas capable de se protéger soi-même, il arrive souvent que la loi nous assomme sous prétexte de nous protéger. Quant à la question de l'émigration en elle-même, M. Bosco constate que ce sont, en général, des paysans illettrés qui émigrent ; arrivés à destination, ils ne conservent pas leur langue, ou plutôt le dialecte qu'ils connaissent, et ils adoptent la langue du pays. Le mal ne me paraît pas grand ; mais M. Bosco n'est pas de cet avis. On a subventionné des écoles italiennes dans les pays d'émigration, elles n'ont pas produit de résultats satisfaisants. L'auteur veut

qu'on instruise les émigrants dans les écoles nationales. La question est de savoir si, une fois instruits, les jeunes gens consentiront encore à émigrer ; s'ils émigrent, leurs frais d'élevage ayant été plus considérables, la perte sera plus grande pour l'Italie.

Ernesto Naville ed il libero arbitrio (*Ernest Naville et le libre arbitre*), par L. M. Billia. Br. in-8°. Roma. Fratelli Bocca, 1900.

M. Naville a publié un livre sur le libre arbitre. M. Billia en fait l'analyse. Les points les plus remarquables qui y sont mis en évidence sont : que les phénomènes hypnotiques n'infirment point le libre arbitre; que la liberté ne consiste pas dans le pouvoir de faire, mais dans le pouvoir de choisir entre diverses résolutions; que la liberté n'est pas absolue, l'élément libre n'est qu'un des facteurs de la volition ; il y a deux autres facteurs qui sont : la nature de l'individu, facteur physiologique, et les circonstances dans lesquelles cet individu se trouve placé, facteur physique. L'un ou l'autre de ces facteurs peut prédominer dans tel ou tel cas particulier, mais « si l'élément libre semble parfois se réduire à une quantité infinitésimale, ce n'est pas une raison pour en nier l'existence. » D'autant plus que, comme l'observe M. Billia, « si l'on nie la liberté, le fait et le droit se confondent, ce qui est « l'immoralisme » même. » On peut même ajouter que la négation de la liberté conduit logiquement à celle de la sensibilité.

La riforma urgente in Italia (*La réforme urgente en Italie*), par Cesare Pozzoni. Br. in-8°. Torino. Typogr. Enrico Spirani et Cie. 1900.

La réforme qui se présente en Italie comme la plus urgente, sinon la seule urgente, est la réforme des impôts. C'est ce que se propose de démontrer M. Pozzoni dans cette brochure, qui est une conférence faite au Comice agricole de Turin. Les impôts sont trop lourds, trop nombreux et trop inégalement répartis. Le moyen de diminuer les recettes du Trésor et d'augmenter celles des contribuables, c'est de diminuer les dépenses publiques. Cette réforme dépend du peuple et non du gouvernement. Il ne faut pas, dit M. Pozzoni, tout attendre du gouvernement, ni lui attribuer tout le mal comme tout le bien. Tout pays régi par des institutions libres et représentatives a le gouvernement qu'il mérite. L'auteur propose à son pays l'exemple de l'Angleterre qui, depuis 1815, a considérablement réduit son budget et sa dette, non pas sur l'initiative de son gouvernement, mais sous l'impulsion de toutes les classes de la société.

Contro il dazio sul grano (*Contre la taxe sur le blé*), par Edoardo Giretti, br.-8, Bologna, Tipogr. Garagnani, 1900.

Il n'y a qu'une petite partie de l'Italie qui se trouve dans la région granifère de l'Europe. Le droit sur le blé ne profite donc qu'à un petit nombre de propriétaires, M. Giretti évalue ce nombre à 50.000. Sur les 320 millions environ que produit ce droit, 20 millions seulement reviennent à l'Etat, le reste passe à ces 50,000 propriétaires, ce qui fait une moyenne de 4.000 francs chacun. Si, du moins, ces propriétaires employaient cette gratification à améliorer leur culture? Mais non, le rendement moyen, qui est de 14 quintaux à l'hectare en France, n'est que de 8 en Italie. Que font donc les propriétaires de leurs 4.000 francs? Ils se donnent « les gants » de faire de la philanthropie : ils donnent 100 francs pour les Universités populaires et ils gardent le reste.

I sindicati industriali (*trusts*) (*Les syndicats industriels*), par Federico Flora, br.-8, Torino, Roux e Viarengo, 1900.

Si, l'on en croit M. Flora, c'est la libre concurrence qui engendre les trusts. « Libre concurrence, grande production, monopole privé, ingérence de l'Etat, monopole public seraient les cinq phases invariablement traversées par l'organisation sociale de la production et de l'échange. » M. Flora dit cela, mais il ne démontre pas comment cela se peut et se fait, il prouve même le contraire de son assertion. La plupart des trusts sont engendrés par le régime protecteur. Pour l'Italie, il suffirait de supprimer la taxe d'importation sur les produits métallurgiques — c'est-à-dire de libérer la concurrence, — et le syndicat du fer serait vite liquidé. Il en est de même aux Etats-Unis. *The mother of all trusts,* dit Havemeyer, *is the Customs Tariff Bill.* Grâce à cette contradiction, l'étude de M. Flora sur les syndicats d'industrie, de transport et de commerce est instructive par les renseignements qu'elle contient sur l'état de la question; il faut seulement se garder des conclusions émises par l'auteur. Les trusts ne diminuent pas toujours le coût de production, ils ne règlent pas le marché, ils n'assurent pas la stabilité des prix, ils ne peuvent même pas vivre; il suffit, pour qu'ils tombent, de ne plus les soutenir par la protection.

La seta nel nuovo regime doganale dell'Italia (*La soie dans le nouveau régime douanier de l'Italie*), br.-8, Torino, imp. G. Derossi, 1900.

La sericiculture, l'industrie et le commerce de la soie ont fait de ra-

pides progrès en Italie : les exportations se sont élevées de 23.484.000 lire en 1894 à 60.938.000 en 1899. Elles pourraient augmenter encore si les tarifs douaniers permettaient une plus abondante importation des produits étrangers en échange des produits séricicoles que l'Italie pourrait exporter. Les Etats-Unis et la Russie, par exemple, achèteraient plus de soies à l'Italie, si celle-ci voulait abaisser les droits d'entrée sur le pétrole et les grains. Aussi l'Association sérique et bacologique Piémont, qui publie la présente brochure, demande-t-elle que le tarif douanier italien soit remanié dans un sens plus libéral. « Toute vente suppose et implique un achat. La variété et la richesse de la clientèle constituent la force et la fortune de l'industrie nationale. »

La idea de Capital ante la Economia politica *(L'idée de Capital devant l'Economie politique)*, par Guillermo Subercaseaux, br. in-8. Santiago de Chile, 1900.

M. Subercaseaux n'est pas un étranger pour nous, d'abord, parce que son nom indique assez une origine française; ensuite, parce que nous avons déjà eu l'occasion de parler de ses études économiques sur le *papier monnaie au Chili (Journal des Economistes* de février 1900 p. 310.) Dans l'*Idée de capital devant l'économie politique,* M. Subercaseaux distingue deux sortes de capitaux : le capital de *production* et le capital privé ou d'*acquisition*. Quand le socialisme, dit-il, crie : « guerre au capital », ou quand il combat les intérêts du capitaliste, il n'est pas question de l'idée de capital, instrument de production, mais de la seconde idée, celle de capital d'acquisition au capital privé.

L'intérêt doit également être considéré à deux points de vue, suivant que le capital est emprunté en vue de la production ou de la consommation. « Pour légitimer l'intérêt, on a recours à la productivité des capitaux, comme si tout intérêt procédait d'une production. » Il nous semble que ce n'est pas l'affaire du prêteur de s'enquérir de l'usage que fera l'emprunteur de ses capitaux, cela pourrait aller loin; et même il devrait exiger un intérêt plus élevé de celui qui les emploierait à la consommation, puisqu'il courrait plus de risque de perdre le capital.

Nous ne voyons donc pas très bien à quoi aboutit la distinction établie par M. Subercaseaux, d'autant plus qu'il finit par reconnaître et démontrer que l'intérêt est légitime et qu'il est à l'avantage des deux parties contractantes. « La question de la légitimité du prêt à intérêt, comme celle des autres échanges, est dans l'avantage des deux parties, ou dans la différente estimation des valeurs, et non dans la prétendue égalité ou équivalence. »

Il résulte de ces considérations, dit l'auteur, que la prohibition de l'intérêt, dans l'organisation actuelle de l'économie sociale, serait une préjudiciable limitation du droit d'échanges. ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire : Le Congrès de la Confédération générale du travail à Lyon. — Le Congrès socialiste de Lubeck. — L'application de la loi sur les congrégations. — L'évaluation des résultats de la récolte. — Un vœu en faveur de la conclusion d'un traité de commerce avec la Russie. — Le protectionnisme a-t-il pour résultat d'assurer la vie à bon marché? — Un conseiller général partisan de la diminution des dépenses publiques. — Les effets de l'accroissement des impôts en Indo-Chine. — L'augmentation des populations de la race blanche. — Les colonies sont-elles indispensables à l'émigration et au commerce? — Le conflit franco-turc. — Les progrès de l'aérostation dans leurs rapports avec les douanes. — Quelques définitions empruntées a M. Yves Guyot. — Une proposition libre-échangiste écartée par le Congrès de la paix.

Le 6e Congrès de la Confédération générale du travail s'est réuni du 23 au 27 septembre à Lyon. Cette confédération est l'organe des syndicats, à l'exclusion des ouvriers libres. Les syndicats forment des fédérations locales ou régionales, et celles-ci constituent la confédération générale. Cependant tous les syndicats n'en font pas partie. D'après M. Emile Combe, qui a fait un compte rendu très complet du Congrès dans le *Journal des Débats*, 28 seulement y ont adhéré jusqu'à présent. Parmi les dissidents figurent les fédérations des mineurs, des allumettiers, des ouvriers boulangers, des transports parisiens et des transports maritimes. Enfin, la Confédération voulant demeurer indépendante des partis politiques, a refusé d'admettre le syndicat des journalistes socialistes.

Trois questions principales étaient soumises au Congrès, celles des conseils du travail, des retraites ouvrières et de la grève générale. A la majorité de 279 voix contre 175 et 18 bulletins blancs, l'institution des conseils du travail a été repoussée, après une discussion dans laquelle cette conception d'un ministre socialiste a été passablement maltraitée. « Toutes ces lois de protection ouvrière, a dit notamment un orateur, n'ont qu'un but, c'est de nous perdre, et jamais ministère ne fut plus dangereux pour nous ». Le projet de loi sur les retraites ouvrières n'a pas reçu

un accueil plus favorable. Déjà la Confédération l'avait condamné par une déclaration datée du 30 juillet, que nous avons reproduite dans notre chronique du mois d'août. Le Congrès a confirmé purement et simplement cette déclaration, au chant de la *Carmagnole*. En revanche, il a voté par 355 voix contre 41 et 85 abstentions l'ordre du jour suivant relatif à la grève générale.

Le Congrès déclare que la grève générale ne peut être seulement le moyen d'amélioration d'une catégorie de travailleurs, quelle qu'elle soit. Elle ne peut avoir pour but que l'émancipation intégrale du prolétariat par l'expropriation violente de la classe capitaliste.

Le Congrès, devant cette situation, déclare que le mouvement qui peut se produire en faveur des mineurs, dont nul ne peut prévoir ni l'importance, ni la portée, et qui peut aller jusqu'à l'émancipation commune, sera, en tous cas, un mouvement de solidarité, qui n'entamera en rien le principe révolutionnaire que tous préconisent par la grève générale de tous les travailleurs.

La première partie de cet ordre du jour a pour but de définir le but de la grève générale. Il n'y a pas à s'y tromper : ce but c'est la Révolution. La seconde partie, beaucoup moins claire, concerne la grève générale des mineurs qu'un certain nombre de syndicats ont décrétée pour le 1er novembre, si les patrons refusent d'accorder aux ouvriers, avec la journée de huit heures, une pension de retraite de 2 francs par jour après vingt-cinq ans de travail. Dans le cas assez probable d'un refus, la Confédération appuiera-t-elle la grève? A cette question délicate, elle a répondu par le rébus qu'on vient de lire, en laissant aux mineurs le soin laborieux de le deviner.

Mais dans le cours de la discussion, le citoyen Magnier, délégué de la Fédération du livre, a prononcé un discours plein de bon sens, tel qu'on en entend rarement dans les Congrès ouvriers et même dans les autres. En voici quelques extraits que nous empruntons au compte rendu du *Journal des Débats*.

« Cette grève générale, camarades, vous ne la ferez pas ; ou alors, vous vous trompez sur ce qu'elle doit être en réalité, ou bien encore vous vous apprêtez à vous parjurer, en vous engageant à la faire. Quant à nous, de la Fédération du livre, nous déclarons hautement que nous n'y participerons pas, et je le dis ici en conformité du mandat qui m'a été confié.

« Nous n'y participerons pas, parce que nous la jugeons impossible en l'état actuel des choses. Il faut, en effet, que vous vous rendiez compte de ce qu'on vous demande. Il faut que vous sachiez qu'on ne vous parle

plus aujourd'hui de la grève générale comme d'une idole que tout le monde adore, mais comme une des réalités les plus graves qui soient et de laquelle dépend le sort même de la classe ouvrière.

« La grève générale, c'est en effet la révolution ; or, pour faire la révolution, il faut des soldats, et vous n'en avez pas, ou du moins ils ne sont pas assez nombreux encore ; seriez-vous d'ailleurs assurés de marcher tous, vous les syndiqués? Et d'autre part, ne devez-vous pas tenir compte de tous les camarades non syndiqués qui vous entourent? »

L'orateur fait ensuite le compte des soldats dont la révolution peut disposer, en admettant qu'ils consentent à marcher tous :

Il constate d'abord que sur 3.285.911 travailleurs, il n'en est que 545.362, de syndiqués, ce qui donne au pourcentage la proportion de 16.59 syndiqués sur 100 travailleurs.

Ces chiffres totaux se décomposent ainsi :

	Travailleurs	Syndiqués	Soit
	—	—	—
Mines	150.823	91.351	60 0/0
Alimentation	223.348	21.820	9.76 0/0
Industries textiles	622.582	54.828	9 0/0
Etoffes et vêtements	400.699	14.131	3.5 0/0
Cuirs et peaux	130.118	19.298	14 0/0
Métallurgie	443.741	94 022	21 0/0
Bâtiment	611.701	69.107	11 0/0
Transports et manutention (chemins de fer y compris)	740.941	152.041	20 0/0
Industries chimiques	68.059	23.564	34 0/0
Tabac et allumettes	20.000	»	»
Livre (y compris la lithographie)	54.326	17.040	31 0/0

Et cet impitoyable diseur de vérités conclut ainsi :

« Vous qui parlez de faire la Révolution au 1er novembre, avez-vous seulement donné jusqu'ici les gages suffisants pour qu'on puisse vous croire? Non : car il est de moindres engagements que vous n'avez pas tenus, ne serait-ce que ceux que vous aviez pris en ce qui concerne l'organe de la confédération générale, cette malheureuse *Voix du Peuple* que la phtisie galopante tuera quelque jour et qui fait songer à la *Jeune Captive* d'André Chénier :

Je ne veux pas mourir encore

« Il en est de même d'ailleurs des journaux socialistes, ce qui ne vous empêche pas de crier bien fort, quand ils en sont réduits à vendre des paletots pour subsister.

« Ou encore, vous qui chantez les refrains révolutionnaires et athées, vous faites baptiser vos enfants, cependant que vos femmes vont à la messe.

« Dans la réalité, vous ne faites la révolution qu'en phrases et en chansons... ; et vous vous en déclarez « partisans en principe ». Mais c'est une hypocrisie, car cela ne signifie rien.

« On fait la révolution, ou on ne le fait pas. Il n'y a pas de milieu. »

Ajoutons que cette révolution, il se passera longtemps avant que la Confédération générale du travail soit capable de la faire. En effet, d'après la statistique que le citoyen Magnier a emprunté à l'Office du travail, les syndicats ne comprennent encore qu'environ 16 0/0 du nombre des ouvriers de l'Industrie proprement dite, et sur les quelques centaines de syndicats plus ou moins authentiques qui existent actuellement, la Confédération ne s'en est encore affilié que 28. Nous n'avons donc pas à nous effrayer de ses menaces. Comme le disait le citoyen Magnier, elle ne fera la révolution qu'en phrases et en chansons. Et le Congrès de Lyon a joué une fois de plus la pièce favorite du répertoire socialiste : *Beaucoup de bruit pour rien*.

*
* *

Le Congrès des socialistes allemands qui s'est réuni à Lubeck a été plus sérieux. Le socialisme collectiviste et autoritaire des disciples de Marx y a été vivement attaqué par M. Bernstein, que son séjour en Angleterre a infecté de libéralisme économique. M. Bernstein est d'avis que le socialisme ne doit pas s'immobiliser dans son vieux programme, mais qu'il doit évoluer, en abandondant au besoin ce qui, dans les livres du maître et dans les programmes de ses disciples, est en opposition avec l'observation et l'expérience. M. Bebel a défendu le vieux socialisme, et il a réussi à faire voter la résolution, qui renferme un blâme pour l'orateur-évolutionniste, mais tout en reconnaissant « la nécessité de la libre critique dans l'intérêt d'une évolution intellectuelle du parti socialiste. »

Du reste, M. Bebel, lui-même, a évolué dans le sens des doctrines libérales. Il a prononcé contre le projet de tarif douanier un éloquent discours dans lequel il a dénoncé l'égoïsme étroit des agrariens qui se servent de leur influence politique pour sacrifier les intérêts généraux de la nation à leurs intérêts de caste. Un économiste n'aurait pas mieux dit. Le Congrès a sanctionné par un vote unanime ce discours anti-protectionniste. Et qui sait si

la liberté de l'échange ne fera pas évoluer les socialistes allemands du côté de la liberté du travail ?

*
* *

C'est le 3 de ce mois qu'a expiré le délai de trois mois accordé aux congrégations religieuses pour se mettre en règle avec la loi du 1er juillet sur les Associations. D'après la statistique officielle, il existait, à cette date, 1.663 congrégations possédant 16.468 établissements. Le nombre des congrégations autorisées était de 910 dont 5 seulement d'hommes, avec 12.156 établissements ; celui des congrégations non autorisées de 753 dont 147 d'hommes avec 2.010 établissements, et 606 de femmes avec 2.282 établissements. Mais le plus grand nombre de ces établissements ont été ouverts sans autorisation ; ils pourront l'être par un décret du Conseil d'Etat, tandis qu'une loi votée par la Chambre sera nécessaire pour les autres. Il y a eu 607 demandes d'autorisation. Combien seront accordées ? Nous ne pouvons évidemment faire à cet égard que de simples conjectures. Les congrégations qui n'ont pas demandé l'autorisation et celles auxquelles elle sera refusée, seront dissoutes, et l'Etat s'emparera de la portion de leurs biens qui ne sera pas restituée aux ayants-droits, — ceci bien que la confiscation ait été abolie.

Cette loi d'assujettissement de certaines congrégations et de proscription des autres atteste combien peu l'état des esprits à changé depuis la révocation de l'édit de Nantes. On proscrivait alors les protestants, sous l'influence des moines, on proscrit aujourd'hui les moines, sous l'influence des libres-penseurs. C'est toujours le même procédé et le même esprit. Avec cette circonstance aggravante que Louis XIV, Mme de Maintenon et le père La Chaise ne se piquaient pas d'être libéraux.

Nous n'avons, pour notre part, aucun goût pour les moines, mais cela ne nous paraît pas une raison suffisante pour les supprimer. Ils sont les ennemis de la liberté, soit ! mais la liberté est-elle tellement impuissante à se protéger elle-même qu'il faille emprunter pour la défendre, les armes de ses ennemis : la prohibition et la confiscation.

*
* *

Le *Journal officiel* du 25 septembre a publié l'évaluation suivante des résultats de la récolte.

	Quintaux métriques
1896	92.606.000
1897	65.924.000
1898	99.312.000
1899	99.459.000
1900	88.598.000
1901	82.744.000

Les importations de blé ont été pendant les cinq années :

	Quintaux métriques
1896	8.471.000
1897	13.839.000
1898	30.963.000
1899	9.293.000
1890	7.891.000

Ces chiffres attestent que nous serons obligés d'importer environ 15 millions d'hectolitres de blé. Le droit de 7 francs jouera donc en totalité, en infligeant aux consommateurs, en sus des impôts qu'ils paient à l'Etat, la charge d'un impôt supplémentaire de 6 à 700 millions, soit de 20 francs par tête ou de 100 francs par famille de cinq personnes, au profit de la clientèle de M. Méline. Ils ignorent, heureusement, qu'ils le paient, mais le jour où ils l'apprendront, et ils finiront bien par l'apprendre, ils ne seront pas contents et, qui sait s'ils ne demanderont pas à une loi socialiste de leur restituer ce que leur a pris une loi protectionniste.

*
* *

A l'occasion de la visite du Tsar, l'Union syndicale des négociants en vins de Bordeaux et le Comice agricole et viticole de l'arrondissement de Cognac (celui-ci sur la proposition de notre confrère M. Alphonse Vivier), ont émis un vote en faveur de la conclusion de commerce qui cimenterait « l'alliance entre les deux peuples frères ». M. le ministre des Affaires étrangères leur a répondu que le gouvernement russe était tout disposé à donner satisfaction à ce vœu, à la condition qu'en échange d'une réduction des droits sur les vins, et les autres articles d'exportation, la France lui accordât « un abaissement correspondant, sur certains produits intéressant l'exportation russe, notamment les céréales et les produits agricoles. »

Le journal de M. Méline, la *Réforme économique*, n'hésite pas à

déclarer que cette condition équivaut à un refus « car c'est refuser que de mettre à la concession demandée, des conditions inacceptables. » Et, cependant, M. Méline était naguère le protecteur attitré de la viticulture qu'il considérait à bon droit comme une branche importante de l'agriculture. En devenant libre-échangistes les viticulteurs auraient-ils donc cessé, à ses yeux, d'être des agriculteurs ?

*
* *

Un autre organe du mélinisme, *la République*, affirme « que le protectionnisme n'a pas d'autre résultat que d'assurer la vie à bon marché en assurant le développement de la production nationale » et que « son application en France a eu ce résultat ». Nous nous bornerons à renvoyer *la République* à la comparaison que nous avons publiée dans notre chronique du 15 août entre les prix des articles nécessaires à la vie, pain, viande, sucre, charbon, pétrole, etc.,etc., dans la patrie de Cobden et dans celle de M. Méline.

*
* *

Citons pour la rareté du fait, un discours dans lequel un conseiller général de l'Aude, M. Fondi de Niort, a demandé l'amélioration de la condition des classes ouvrières à la diminution des dépenses publiques. A propos d'un vote en faveur de l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu, l'orateur a mis les ouvriers en garde contre les prétendues réformes, dont on les leurre et dont le résultat le plus clair serait d'accélérer le progrès des dépenses :

« Méfiez-vous partout et toujours, a-t-il dit, des lois politiques, en matière fiscale, elles conduisent aux abîmes ! Vous voulez des ressources pour améliorer le sort des prolétaires, vous voulez des ressources pour les invalides du travail, vous voulez des ressources pour les retraites ouvrières ? Cherchez-les dans la diminution des dépenses publiques; cherchez-les dans la suppression des grasses sinécures; cherchez-les surtout dans la réduction du fonctionnarisme, cette plaie hideuse de notre époque, cette lèpre dégradante de la société française ! Améliorez, si vous le voulez, notre régime fiscal par une nouvelle et *prudente* législation des valeurs mobilières, mais ne le détruisez point.

*
* *

M. le gouverneur général de l'Indo-Chine se félicitait dernièrement de l'augmentation extraordinaire des recettes de son budget.

Seulement il négligeait d'ajouter que ce progrès des recettes était dû à une augmentation non moins extraordinaire des impôts (Voir à ce sujet un article du capitaine Bernard que nous avons analysé dans notre chronique du 15 avril dernier), laquelle a eu le résultat très ordinaire d'exaspérer les populations et de les pousser à la révolte.

La situation politique, lisons-nous dans les informations coloniales du *Siècle*, est loin d'être bonne. Au Laos, les indigènes se sont révoltés à la suite des mesures prises pour faire rentrer les impôts. Un colon a été tué, il y a eu déjà deux engagements importants où deux inspecteurs de la milice ont été tués. Au Tonkin, il s'est formé, *dans le Delta*, de petites bandes dont l'une a pris et mis à mort un colon. Cela ne s'était plus vu depuis 1891. Comme les bandes sont très mobiles et qu'il est impossible de les atteindre, on a employé les moyens de l'ancien temps. L'administration, d'accord avec le procureur de la République, a purement fait saisir et déporter sans jugement, au pénitencier de Poulo-Condor, les notables des villages avoisinant la concession du colon assassiné. Ce sont des procédés extraordinaires et certainement les Annamites doivent trouver que la justice de leurs mandarins était encore et de beaucoup supérieure à une conception aussi arbitraire. Il faut bien le dire, si les bandes reparaissent *dans le Delta* après plus de dix ans de tranquilité, c'est que les indigènes sont exaspérés par les impôts, par les abus des agents du fisc et aussi par les réquisitions constantes de main-d'œuvre. On recrute les coolies pour la construction des chemins de fer par les moyens les plus abusifs. Dans l'Annam, les travailleurs réquisitionnés de force ont été conduits sur les chantiers ou jusqu'au siège des résidences la cangue au cou. Comme on commence maintenant les travaux dans le rayon montagneux et presque inhabité, le recrutement est devenu de plus en plus difficile. Mais on est pris dans l'engrenage et il est certain que l'on ira jusqu'au bout, au risque de provoquer une insurrection générale.

*
* *

Dans la réunion de la *British association* à Glascow, sir Robert Giffen a fait une lecture sur l'accroissement des races européennes. Cet accroissement a été énorme pendant le XIXe siècle. En y comprenant les États de l'Amérique du Sud, les races européennes qui, au début du XIXe siècle, donnaient un chiffre de 170 millions, accusaient 510 millions au commencement du siècle actuel. Les nations qui ont le plus contribué à cette augmentation

sont les États-Unis dont la population a passé de 5 millions à 80 millions, la Russie de 40 à 135 millions, l'Allemagne de 20 à 55 millions.

On voit que la race blanche n'est pas encore sur le point de céder la place à la race jaune et à la race noire.

*
* *

Les colonialistes prétendent, comme on sait, que les colonies sont indispensables pour absorber le surcroît de la population des métropoles. Mais chose curieuse : les émigrants se dirigent de préférence vers des contrées indépendantes de leur pays d'origine. Sur les 726.000 Anglais qui ont émigré dans le cours de la période 1891-1900, lisons-nous dans le *Times*, 520.000, soit 72 p. 100, avaient, comme destination, les Etats-Unis, et seulement 90.000, soit 13 p. 100, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord; 55.000, soit 7 1/2 p. 100, s'embarquèrent pour l'Afrique du Sud, et 38.000, soit 5 1/4 p. 100 pour l'Australie.

De même le commerce des métropoles, y compris le commerce anglais, trouve ses principaux débouchés dans les pays étrangers, où il ne coûte rien aux contribuables. On pourrait ajouter que les frais de conquête et de conservation des colonies, en renchérissant la production, ferment au commerce plus de débouchés qu'ils ne lui en ouvrent.

*
* *

Un conflit a éclaté entre la France et la Turquie au sujet de diverses réclamations auxquelles la Porte a refusé ou tardé de faire droit. Il s'agit notamment d'une créance particulière dont elle calcule les intérêts sur le pied de 6 p. 100, tandis que M. le ministre des Affaires étrangères en exige 9. La Porte cédera sans doute, car la raison du plus fort est toujours la meilleure, mais est-il juste et raisonnable de protéger l'usure en Turquie quand on l'interdit en France?

*
* *

Un rédacteur du *Matin*, M. Harduin, se demande si les progrès de l'aérostation nous débarrasseront des douanes. Nous avons peur qu'ils ne servent qu'à ajouter au budget un nouveau chapitre : celui des douanes aériennes.

De tout ce mouvement tendant à la conquête de l'air sortira-t-il quelque chose ? Le xxe siècle va-t-il ouvrir une nouvelle voie et réaliser le rêve qui hante depuis si longtemps la cervelle humaine ?

J'avoue que je serais joliment content qu'il en soit ainsi, parce que nous aurions des chances de sortir de l'impasse dans laquelle nous ont enfermés et la paix armée et les protectionnistes.

La possibilité de franchir l'espace en planant dans les airs, c'est, en effet, la suppression des frontières et de toutes les barrières derrière lesquelles on a parqué les nations comme des troupeaux ennemis.

Vous imaginez-vous la tête de M. Méline et de ses protégés, le jour où, du haut des cieux, l'humanité pourra faire la nique à l'armée de douaniers, sur laquelle ils ont basé tout un système opprimant le consommateur au profit du producteur?

Il faudra tout démolir. Quel chambardement!

Le blé se vendra les prix qu'il coûte réellement, le pain sera bon marché. Ce sera l'abomination de la désolation.

Les consommateurs auront la possibilité et l'audace d'aller chercher les marchandises là où ils les auront meilleur compte ; à moins que les protectionnistes n'arrivent à inventer des douanes aériennes et des douaniers qui donneront, dans les nuages, la chasse aux convois se dirigeant des lieux de production sur les contrées où l'on consomme.

*
* *

Bonnes à propager, ces définitions que donne dans le *Siècle* M. Yves Guyot de quelques mots menteurs :

Socialisme. — Constitution d'un état social dans lequel le premier acte de Vaillant sera de faire fusiller Jaurès et d'où Bebel expulsera Bernstein, au nom de la solidarité.

Collectivisme. — La fraction victorieuse fera travailler comme esclave la fraction vaincue.

Anarchie. — Etymologiquement absence de gouvernement. Pratiquement exécution des victimes par un tyran qui s'érige législateur, juge et exécuteur.

Protection du travail national. — Signifie exploitation d'une partie du salaire nominal au profit des propriétaires et des industriels bénéficiaires de la protection.

Y. G.

*
* *

Le Congrès de la paix qui s'est réuni à Glascow sous la présidence de Sir Joseph Pease, membre du Parlement, a écarté une

proposition de M. Arnaud « affirmant la sympathie du Congrès avec les efforts faits pour réaliser la liberté des échanges et supprimer ainsi une des principales causes de discorde et même de guerre entre les nations. »

Les Amis de la Paix seraient-ils devenus protectionnistes au point de vouloir protéger la guerre?

G. DE M.

Paris 14 octobre 1901.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque, sous la direction de MM. Yves Guyot et A. Raffalovich, 2 fort vol. gr. 8° brochés 50 francs. reliés 58 francs. Paris, Guillaumin et Cie.

Les problèmes du XX*e siècle*, par G. de Molinari, 1 vol. in-8° de 360 pages, 1901, 3 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

La France se ruine-t-elle ? par A. Neymarck (Extrait du *Rentier*), broch. in-8°, 1901, 2 francs. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Banques de dépôt, les banques de crédit et les sociétés financières, par A. E. Sayous, 1 vol. in-8° de 339 pages, 1901, 5 francs. Paris, L. Larose.

Un point d'histoire contemporaine, par Gaston Routier, 1 vol. in-8° de 288 pages, 1901. 3 fr. 50. Paris, H. Daragon.

Essai sur le billet de banque, par J. Perroud, 1 vol. in-18 de 132 pages, 1901. Paris, A. Rousseau.

Annuaire statistique, XXe volume, 1900, 1 vol. gr. in-8° de 583 pages, 1901, Paris, imprimerie Nationale.

Office du Travail. *Poisons industriels*, 1 vol. in-8° de 449pages, 1901. Paris, Imprimerie Nationale.

Rapport de l'administration des Monnaies et Médailles au Ministre des Finances, 6e année 1901, 1 vol. in-8°, cart, 1901. Paris, Imprimerie Nationale.

Comment à la fin du XIXe *siècle on entendait gouverner*, par Ch. Lerom broch. in-18 de 40 pages, 1901. Mesnil. Typographie Firmin-Didot.

Les retraites ouvrières. Observations relatives au projet de loi en dis-

cussion à la Chambre des députés. Extrait du Compte rendu de la chambre de commerce d'Angers (21 août 1901), broch. in-8° de 16 pages. 1901. Angers, Germain et Grassin.

Report by the chief Labour correspondent on the strikes and Lock-outs of 1900, with statistical tables 1 vol.in-8°, de 120 pages 1901, Price 10 1/2 d. London Darling et son.

Second abstract of Foreign Labour statistics, 1 vol. in-8° de 325 pages, 1901, Price 1 s 4 1/2 d. London, Darling et son.

Die Lehre von der Mortalitat und Morbiditat Anthropologische-Statistische untersuchungen, von HARALD WESTERGAARD. 1 vol. in-8°, de 702 pages 1901. Preis, 20 M. Iena. Gust. Fischer.

Currency and Banking in the province of the Massachusetts-Bay, by ANDREW MC FARLAND DAVIS. Part. II Banking, 1 vol. in-8° de 312 pages, 1901, New-York. Macmillan.

Annuaire statistique de la villè de Buenos-Ayres, 10e année, 1900. 1 vol. in-4° de 342 pages, 1901. Buenos-Ayres. Compagnie Sud-Américaine de billets de banque.

Comercio Exterior del Republica Mexicana, ano fiscal 1896-97 et 1897-98. 2 vol. in-4° 1901. Mexico, Tipografia de la Oficina, Impresaro del timbre.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ECONOMISTES

LA PRODUCTION

ET

LE COMMERCE DU TRAVAIL

I

Lorsque l'homme ne consomme pas lui-même les choses qu'il produit, — et tel est le cas de plus en plus général au moins chez les peuples appartenant à notre civilisation,— il est obligé de remplir deux fonctions différentes, celles de producteur et de marchand.

Rappelons brièvement en quoi l'une et l'autre consistent et en quoi elles diffèrent.

La production, quelle qu'en soit la nature, agricole, industrielle, artistique, consiste dans la recherche, la combinaison ou la transformation de matériaux ou de forces, qui les adaptent aux besoins de la consommation. Elle exige la coopération d'agents et l'emploi de matériaux de diverses sortes et elle s'opère au moyen d'entreprises. Quel but se propose l'entrepreneur, qu'il soit individuel ou collectif ? C'est de réaliser un profit. C'est dans ce but qu'il produit ou contribue à produire l'un ou l'autre des articles demandés par les multiples besoins, matériels ou spirituels, de l'espèce humaine. Et c'est afin d'augmenter son profit qu'il s'efforce de diminuer ses frais de production, en employant des outils, des machines ou des procédés de plus en plus économiques. L'augmentation du profit qui résulte de cet emploi n'est toutefois que

temporaire. A mesure que l'outil, la machine ou le procédé se vulgarise, la concurrence des producteurs qui le mettent en œuvre agit pour abaisser le prix du montant de l'économie réalisée, et c'est ainsi que le bénéfice de tous les progrès qui réduisent les frais de la production finit, au bout d'un temps plus ou moins long, selon que la concurrence a été plus ou moins active, par être recueilli par les consommateurs.

Parmi les procédés qui permettent d'obtenir une quantité donnée de produits en échange d'une moindre dépense, figure en première ligne la division du travail. Ce procédé ne réside pas seulement dans l'application du travail d'un ouvrier à une seule des opérations qu'exige la confection d'un produit, comme dans l'exemple célèbre de la fabrication des épingles cité par Adam Smith, il réside encore dans la spécialisation de plus en plus grande de la production entre les entreprises, chacune, dans l'industrie cotonnière par exemple, ne produisant qu'un petit nombre de numéros de filés ou même un seul, il réside enfin dans la séparation des fonctions de la production et de l'échange, de l'industrie et du commerce.

Ces deux fonctions sont naturellement fort différentes, et elles sont l'objet de deux sortes d'entreprises. Comment les choses se passent-elles lorsqu'un article quelconque est assez demandé pour que la production en présente des chances suffisantes de profit ? Un homme réunit le capital nécessaire pour l'entreprendre, il investit ce capital en terres, bâtiments, outils, machines, matières premières, monnaie, et il enrôle le personnel non moins nécessaire pour mettre ce matériel en œuvre. L'entreprise peut être individuelle ou collective, le capital peut être fourni par l'entrepreneur lui-même, par des commanditaires ou des actionnaires, mais l'entreprise ne peut subsister qu'à la condition de reconstituer le capital avec un surplus, autrement dit un profit. Et cette reconstitution et ce profit ne peuvent être réalisés que par l'échange des produits.

Il s'agit donc d'échanger les produits aussitôt qu'ils sont achevés et prêts pour la consommation. Car tout retard nécessite l'immobilisation d'un supplément de capital. Mais les produits ne sont qu'exceptionnellement demandés dans le moment et dans l'endroit où ils sont confectionnés. Il faut s'enquérir des consommateurs, leur faire connaître les produits et les mettre à leur disposition dans les lieux, les moments et les quantités où ils les demandent. C'est là une série d'opérations complètement distinctes de celles de la production proprement dite, et qui exigent une orga-

sation et des aptitudes particulières. Aussi le progrès a-t-il consisté à séparer ces deux sortes d'opérations et ce progrès a eu le même mobile que celui de toutes les autres applications du principe de la division du travail, savoir l'augmentation du profit, résultant d'un économie de frais ou, ce qui revient au même, d'un accroissement de la production en échange de la même dépense.

Cependant, comme tous les autres progrès de la division du travail, la séparation de l'entreprise industrielle et de l'entreprise commerciale est subordonnée à une condition : l'extension du marché de la consommation. « L'important travail de faire une épingle, remarquait Adam Smith, est divisé en dix-huit opérations distinctes », mais la division du travail ne peut être poussée à ce point qu'à la condition que la consommation des épingles soit suffisante pour absorber la quantité produite par dix-huit ouvriers. Si elle n'y suffit pas, si elle n'absorbe que la moitié de cette quantité, il faudra bien que le même ouvrier se charge de deux opérations, quoique le prix de revient d'une épingle soit, dans ce cas, plus élevé de tout le montant de l'économie qu'une division du travail complète aurait permis de réaliser. De même, une filature de coton ne peut se borner à produire un seul numéro de filé qu'à la condition que son débouché puisse en absorber régulièrement toute la quantité. Enfin, pour que l'opération commerciale puisse se séparer de l'opération industrielle, il faut que la consommation du produit soit assez abondante pour rétribuer deux entreprises. Si elle ne l'est point, il faudra que le producteur emploie une partie de son capital et de son travail à confectionner le produit, une autre partie à en chercher le placement et à pourvoir, en attendant, à sa conservation.

Si l'on considère à ce point de vue les différentes branches de l'industrie humaine, on remarquera que la séparation entre la production et le commerce s'y trouve très inégalement développée. Dans les petites localités, la plupart des denrées alimentaires, légumes, beurre, œufs, etc., produites sur place ou aux environs sont portées directement au marché ou chez les consommateurs par les producteurs. Dans les villes de quelque importance, les légumes sont apportés généralement de même au marché par les producteurs, mais ils y sont, généralement aussi, achetés par des intermédiaires, boutiquiers ou colporteurs, qui les mettent à la portée immédiate des consommateurs, en procurant ainsi aux deux parties une économie de frais et de temps, supérieure au montant de la rétribution de l'intermédiaire. L'industrie de la fabrication du pain présente

encore, à peu près seule, la réunion dans la même entreprise de la production et du commerce. Le boulanger fabrique le pain et le vend directement au consommateur, mais la concentration de la fabrication du pain dans de grandes usines, munies d'un outillage perfectionné, ne manquera pas de faire apparaître un intermédiaire, marchand de pain, qui épargnera au producteur les frais de la vente au détail, et procurera au consommateur, avec une réduction de prix, déterminée par l'abaissement des frais de la production, une plus grande variété et une meilleure confection de cette sorte de produit. Dans les autres branches d'industrie, la production est non seulement séparée du commerce, mais le commerce lui-même se sépare en sous-branches, de gros, de demi-gros et de détail, quoiqu'avec des différences dans le degré de séparation, qui tiennent toujours, en dernière analyse, au plus ou moins d'étendue du débouché.

C'est l'extension des marchés de consommation qui a été la cause déterminante de celle de la division du travail. Et bien que des obstacles naturels et artificiels continuent à limiter les marchés, les applications du principe de la division du travail se sont multipliées dans toutes les branches de l'activité humaine. Elles ont créé un immense organisme de production et de distribution des produits qui va se développant et se perfectionnant tous les jours et dont chaque progrès aboutit à une diminution du prix des choses, c'est à-dire de la somme d'efforts et de peine que leur acquisition coûte aux consommateurs.

II

Mais si, dans l'état actuel de la sécurité et des moyens de communication, les marchés de la généralité des produits ont une étendue suffisante pour rendre possible la séparation de la production et du commerce, ces marchés n'en ont pas moins des dimensions fort inégales. Les uns ne s'étendent pas au-delà des limites d'une commune, d'un canton ou d'une province, tandis que les autres, tels que ceux des céréales, du coton, des laines, s'étendent sur toute la surface du globe. De là des différences dans la pratique du commerce aussi bien que dans le développement de sa machinerie.

Quelle est la fonction du commerce et quel est le but d'une entreprise commerciale? Sa fonction consiste à transporter le produit à travers l'espace et le temps et à le mettre à la disposition du consommateur dans la quantité et la qualité qu'il demande.

Son but est d'obtenir le profit le plus élevé possible et par conséquent d'acheter le produit au prix le plus bas et de le revendre au prix le plus haut. Qu'est-ce qui détermine le prix? C'est le rapport des quantités offertes et demandées. Plus les quantités offertes par le marchand, relativement à la demande du consommateur, s'élèvent, plus le prix s'abaisse et *vice-versa*. Mais qu'est-ce qui détermine l'offre de l'un et la demande de l'autre? C'est, d'une part, le besoin de vendre et, d'une autre part, le besoin d'acheter. Or, ces deux besoins n'ont pas toujours et ont même rarement un égal degré d'intensité. Si le besoin de vendre est plus intense que celui d'acheter, l'offre s'accroît d'un mouvement plus rapide que la demande et le prix baisse. Il monte, au contraire, si le besoin d'acheter est plus intense que le besoin de vendre.

Dans un marché étendu où une multitude de vendeurs se trouvent en présence d'une multitude d'acheteurs, cette inégalité d'intensité des deux besoins s'efface et cesse d'agir comme un facteur du prix. Sur ce marché, il y a, en effet, une masse de produits offerts par des vendeurs inégalement pressés de vendre, et une ample demande d'acheteurs inégalement pressés d'acheter; mais nul ne peut connaître le degré d'intensité du besoin de chacun des vendeurs ou des acheteurs et mesurer son offre ou sa demande en conséquence. Le prix se fixe d'une manière impersonnelle, d'après le rapport des quantités offertes d'un côté, demandées de l'autre.

Il en est autrement dans un marché étroit, soit que le peu d'étendue de ce marché provienne de la rareté de l'offre et de la demande du produit ou du petit nombre des vendeurs et des acheteurs. Dans ce cas, le plus ou moins d'abondance de l'approvisionnement du marché agit sans doute, d'une manière générale, pour déterminer le prix, mais il n'en est pas le seul facteur. L'inégalité individuelle du besoin de vendre et d'acheter y contribue pour sa part.

De là la pratique du marchandage, habituelle dans les bazars des pays orientaux et dans nos marchés de denrées alimentaires, sans parler des autres articles. Entre le vendeur et l'acheteur s'engage une véritable lutte, les deux parties faisant assaut de finesse et de ruse, et s'efforçant de chercher sur la physionomie de la partie adverse, dans ses allures et dans sa mise, des indices de l'intensité de son besoin, aussi bien que de ses moyens d'y pourvoir. Le vendeur surfait plus ou moins le prix de sa marchandise, selon la condition et l'apparence de l'acheteur auquel il a affaire. Si ce prix paraît excessif à l'acheteur, il peut sans doute

s'adresser à un autre marchand, mais il n'ignore pas que celui-ci lui fera de même un prix surfait. Autant vaut s'en tenir au premier et marchander... Mais cette pratique, fondée sur l'appréciation individuelle du besoin de vendre ou d'acheter, occasionne une perte de temps. Dans les pays où l'industrie est active, où le temps croît en valeur, cette perte finit par dépasser le bénéfice qu'un prix surfait peut rapporter au vendeur. Il en est de même lorsque les entreprises commerciales, en s'agrandissant, ont à desservir une clientèle plus nombreuse. La pratique du marchandage exigerait alors une augmentation du personnel qui en absorberait et au-delà le bénéfice. C'est pourquoi l'agrandissement des entreprises commerciales a partout pour conséquence de remplacer par un « prix fixe », le prix individuellement débattu. Le prix fixe est impersonnel et ne subit aucunement l'influence du besoin individuel d'acheter ou de vendre.

Cependant l'inégalité d'intensité du besoin agit collectivement dans certaines circonstances, tantôt au détriment du vendeur, tantôt au détriment de l'acheteur. Dans un pays où les exploitations agricoles sont divisées à l'excès, les paysans propriétaires et les fermiers sont généralement pressés de vendre leurs blés. S'il n'existait point d'intermédiaires auxquels ils pussent recourir, s'ils étaient obligés d'attendre la demande des meuniers ou des boulangers, au fur et à mesure de la consommation de la farine ou du pain, ils se trouveraient fréquemment dans l'impossibilité de payer leurs impôts et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes. Le marchand de grains les tire d'embarras en leur achetant leurs blés immédiatement après la moisson et même avant. Mais les marchands de grains, même lorsqu'ils se font une concurrence active, sont moins pressés d'acheter que le paysan pauvre ou obéré n'est pressé de vendre. Ils n'offriront, en conséquence, qu'un prix inférieur à celui qui ressortirait du rapport réel des quantités produites et des quantités nécessaires à la consommation. Et ce prix pourra même descendre jusqu'au point où il cesserait de compenser les gênes et les frais du retard de la réalisation de la récolte. Mais est-il nécessaire d'ajouter que cette exploitation du producteur agricole par le marchand de grains n'est possible que dans un marché limité par des obstacles naturels ou artificiels. Si le marché est suffisamment étendu et pleinement accessible dans toutes ses parties, l'inégalité locale d'intensité des besoins de vendre ou d'acheter demeurera sans influence, le prix se fixera d'après l'appréciation plus ou moins correcte du rapport des quantités disponibles pour l'offre et des

prévisions de la demande jusqu'à la récolte suivante, et ce prix du marché général deviendra le régulateur de tous les marchés particuliers.

La limitation des marchés peut être causée par des obstacles naturels ou artificiels. Mais, dans les deux cas, elle a pour effet de constituer un monopole au profit du vendeur ou de l'acheteur. Ce monopole peut être partiel ou complet. Il est complet lorsque le gouvernement s'empare, dans un but fiscal, de la production et de la vente d'un article de consommation, en interdisant toute concurrence. Dans ce cas, le marché est aussi limité qu'il peut l'être pour l'acheteur, qui n'a affaire qu'à un seul vendeur. Lorsque la limitation du marché est opérée par des droits de douane, le monopole n'est que partiel quoiqu'il tende généralement à devenir complet. En effet, les différentes entreprises entre lesquelles se partage une industrie protégée, se font concurrence, et il peut arriver même que cette concurrence soit assez active pour abaisser le prix de ses produits au-dessous de celui des industries étrangères contre lesquelles le tarif la protège. Elle perd alors le bénéfice de la protection. Mais elle peut recouvrer ce bénéfice en constituant un trust ou syndicat qui associe les entreprises concurrentes, et place ainsi les acheteurs en présence d'un seul vendeur. En ce cas, le syndicat peut élever le prix du produit dans le marché dont il est le maître, de tout le montant du droit de douane et jouir entièrement du bénéfice de la protection. Ce cas, toutefois, se présente rarement : même aux Etats-Unis les trusts, malgré leurs proportions colossales, ne sont point parvenus à supprimer complètement la concurrence intérieure.

Mais, qu'il soit partiel ou complet, le monopole subit l'influence de l'intensité des besoins. L'objectif de tout détenteur d'un monopole, c'est d'élever le prix de l'article monopolisé au-dessus du taux de la concurrence. Or, cet exhaussement artificiel du prix ne peut être opéré que dans la mesure de l'intensité du besoin auquel l'article répond, et de la difficulté de s'en passer ou de le remplacer par un article qui procure la même satisfaction. Le prix du tabac peut être porté fort au-dessus du taux de la concurrence, parce que le tabac répond à un besoin intense et qu'aucun autre produit ne peut en tenir lieu ; il en serait de même à plus forte raison du monopole de la production et de la vente des denrées alimentaires de première nécessité, quoique l'abus de ce monopole en réduisant, plus encore que celui du tabac, le nombre des consommateurs, dût abaisser promptement les

bénéfices du monopoleur. Mais quand il s'agit d'un article dont la privation ne cause qu'une faible souffrance ou dont la consommation peut être remplacée avec une faible diminution de jouissance, tel que serait le monopole de la plupart des fruits ou des légumes, le prix du monopole ne peut s'écarter sensiblement de celui de la concurrence. On en a eu récemment la preuve aux Etats-Unis: tandis que le trust du fer et de l'acier a pu surélever le prix de ces articles indispensables à l'industrie, le trust des producteurs de prunes de la Californie n'a pu se défaire de son approvisionnement qu'à un prix inférieur même au prix ordinaire de la concurrence.

Quoique les obstacles naturels et artificiels à l'extension de la sphère des échanges soient loin encore d'avoir disparu, les marchés des produits et des capitaux se sont prodigieusement agrandis depuis l'époque où Adam Smith écrivait son célèbre chapitre de la division du travail. Grâce à cet agrandissement que la transformation des moyens de transport a accéléré dans la seconde moitié du XIXe siècle, les entreprises de production ont pu se constituer sur un plan de plus en plus vaste, mettre en œuvre une machinerie de plus en plus puissante et diviser jusqu'à la dernière limite les travaux de la fabrication. La division des opérations de la production et de l'échange des produits et leur attribution à des entreprises spéciales n'ont pas fait de moindres progrès. Les entreprises commerciales, soit qu'il s'agisse du commerce des produits ou des capitaux, se sont multipliées et développées à l'égal des entreprises industrielles. Elles constituent aujourd'hui un immense organisme de transmission entre le producteur et le consommateur, en portant de l'un à l'autre, à travers l'espace et le temps, les produits et les capitaux, et en leur rendant ce service avec une économie croissante.

Considérons par exemple une manufacture de cotonnades ou de lainages. Il lui faut pour se constituer et fonctionner avec des chances suffisantes de succès un capital de plusieurs millions. Comment se le procurera-t-elle? La production des capitaux s'opère par parcelles d'épargne dans d'innombrables foyers, parfois séparés par des milliers de kilomètres. Comment le manufacturier, consommateur de capitaux, pourrait-il se mettre à la recherche de ces parcelles et en réunir la quantité dont il a besoin et au moment où il en a besoin? Le commerce de banque lui rend ce service qu'il serait le plus souvent incapable de se rendre lui-même, ou qui lui reviendrait à un prix bien supérieur à celui qu'il paie à l'intermédiaire. Ce capital, il le transforme en instruments et en

matériaux, dont la recherche et l'acquisition aux lieux où ils peuvent être obtenus au meilleur marché ne lui présentent pas moins de difficultés que celles des capitaux. Des intermédiaires, commerçants ou commissionnaires dont c'est l'affaire spéciale, les lui fournissent de même dans la quantité qui lui est nécessaire et au moment où il en a besoin. Enfin il transforme ses matières premières en produits, qu'il s'agit de réaliser par l'échange. Se mettra-t-il lui-même à la recherche des consommateurs? Mais les consommateurs sont nombreux et plus disséminés encore que les producteurs de capitaux et de matières premières. Il faut pour les atteindre et les desservir à travers l'espace et le temps, une série d'opérations qui ne peuvent être accomplies avec efficacité et économie que par des entreprises spécialement vouées à ces opérations, naturellement distinctes de celles de la production.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur la nécessité de cet organisme de transmission, que le socialisme se propose de supprimer. Mais il y a une condition indispensable à son fonctionnement, dont l'importance capitale n'a peut-être pas été suffisamment mise en lumière et sur laquelle nous devons nous arrêter, c'est la connaissance du marché.

Comme les entreprises de production, celles de transmission des produits se constituent en vue du profit. Et cet objectif, elles ne peuvent l'atteindre qu'en vendant les produits plus cher qu'elles ne les achètent. C'est avec la différence des deux prix qu'elles couvrent leurs frais et réalisent un profit, et ce profit, elles s'appliquent naturellement à le porter au taux le plus élevé possible. Ce résultat, elles peuvent l'obtenir par deux procédés bien distincts: par l'augmentation de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, ou par celle de la quantité des produits qu'elles transmettent. A mesure que la sphère des échanges va s'agrandissant, ce dernier procédé apparaît comme le plus avantageux, et la concurrence les oblige même à y recourir de préférence. Mais, soit qu'elles choisissent l'un ou l'autre, il leur est indispensable de savoir où et quand elles peuvent acheter au prix le plus bas et vendre au prix le plus haut, en un mot, de connaître le marché.

Lorsque le plus grand nombre des articles qui sont l'objet du commerce étaient produits et consommés dans la même localité, la connaissance du marché était facile à acquérir. Il n'en a plus été ainsi depuis que le marché des capitaux et de la presque totalité des produits a franchi les limites étroites où il était enfermé pour s'étendre jusqu'aux régions les plus distantes de notre globe.

Il s'est créé et développé, dans la mesure de l'extension du besoin auquel il avait à pourvoir, un organisme d'informations et de publicité, qui rend au commerce de transport des capitaux et des produits à travers l'espace et le temps un service analogue à celui que l'éclairage des rues rend aux passants. Quoiqu'il soit loin encore d'avoir acquis toute la perfection désirable, cet éclairage de l'arène des échanges épargne aux capitaux et aux produits les erreurs de direction, les heurts et les faux-pas auxquels ils étaient exposés en cheminant dans les ténèbres, comme il leur arrivait à ses débuts. Les Bourses, la publication quotidienne des cours des valeurs et des marchandises, les annonces, les informations sur l'état et les prévisions des récoltes, etc., etc., concourent à ce résultat, en mettant jour par jour et même d'heure en heure à la disposition des intéressés les renseignements sur les approvisionnements et les prix dans toute l'étendue de la sphère continuellement agrandie des échanges. C'est l'éclairage des marchés des capitaux, rapprochés et pour ainsi dire unifiés par l'électricité, qui est arrivé au plus haut degré de développement et de perfection, mais il est suivi de près par celui des marchés des matières premières et des principales denrées alimentaires.

La création et le développement successif de cet immense organisme tendent à un résultat dont on commence seulement à apercevoir toute la portée bienfaisante, savoir l'établissement de l'équilibre de la production et de la consommation. au niveau du prix nécessaire pour couvrir les frais de production et de transmission des capitanx et des produits, en procurant à la généralité des producteurs et des transmetteurs la compensation de leurs dépenses et la juste rétribution de leurs privations, de leurs risques et de leur travail.

Sur un marché suffisamment étendu, où l'inégalité d'intensité des besoins individuels de vendre et d'acheter cesse d'exercer son influence perturbatrice, où le prix se fixe d'une manière impersonnelle, c'est uniquement le rapport mobile des quantités offertes et demandées qui en détermine le degré d'élévation, partant le taux du profit. Or, n'oublions pas que le profit est l'objectif de toutes les entreprises de production et de transmission des produits. N'oublions pas non plus que, dans l'état actuel d'avancement de la division du travail, les entreprises de transmission sont généralement séparées des entreprises de production, et qu'elles achètent aux producteurs pour revendre aux consommateurs. Quand aucun obstacle naturel ou artificiel n'intervient pour limiter leur nombre et entraver leurs opérations, elles se font

concurrence pour acheter et pour revendre. A la lumière des informations qui éclairent désormais le marché dans toutes ses parties, elles se portent dans les lieux et dans les moments où les produits sont le plus abondants et au meilleur marché pour y opérer leurs achats et vers ceux où les produits sont le moins abondants et le plus cher pour y opérer leurs ventes. Or il suffit du retrait ou de l'apport d'une faible quantité pour faire hausser et baisser, dans une proportion beaucoup plus forte, les prix de toutes choses, et faire par conséquent hausser ou baisser dans la même proportion le taux du profit. En achetant sur les lieux et aux moments où les produits offerts par les producteurs abondent, les intermédiaires font hausser les prix, en vendant dans ceux où les produits demandés par les consommateurs sont rares, ils les font baisser. Leur profit diminue en conséquence de cette hausse du prix d'achat et de cette baisse du prix de vente. Si la différence des deux prix se réduit au point de ne plus suffire à couvrir leurs frais et à leur donner un profit équivalent à celui des autres sortes d'entreprises, les moins capables, ceux dont les frais sont le plus élevés cessent de les couvrir et disparaissent du marché. Alors, la diminution de la demande aux producteurs et de l'offre aux consommateurs augmente la différence du prix d'achat et du prix de vente, et fait hausser le profit. C'est une gravitation économique qui ramène incessamment les prix du marché au niveau des frais de la production et de la transmission des produits, augmentés du profit nécessaire pour rétribuer les producteurs et les intermédiaires, ni plus ni moins.

Ainsi éclairée dans ses opérations et guidée dans ses mouvements par un organisme d'information et de publicité qui va se développant à mesure que l'extension des marchés en fait ressentir davantage le besoin, la concurrence, — cette concurrence que les socialistes qualifient d'anarchique, — agit pour établir dans le monde économique un ordre naturel conforme à l'utilité générale, partant à la justice.

Comment la limitation des marchés du travail, en retardant la création de l'organisme de transmission nécessaire aux producteurs aussi bien qu'aux consommateurs de cette marchandise, et celle de l'organisme non moins nécessaire pour éclairer ses opérations, a empêché cet ordre naturel de s'établir dans les rapports du capital et du travail, voilà ce qu'il s'agit d'examiner.

III

Malgré les leçons de l'expérience, on n'a pas cessé d'attribuer

aux faiseurs de lois le pouvoir magique de changer du tout au tout les conditions d'existence des sociétés. Sans doute, les lois exercent une influence tantôt utile, tantôt nuisible, selon qu'elles favorisent ou entravent le développement de l'activité humaine ; mais cette influence est limitée et ne se fait guère sentir qu'à la longue. Le régime qui a précédé l'établissement légal de la liberté du travail et celui qui l'a suivi n'ont pas été séparés par un abîme. Ce progrès de la législation n'a pas changé d'une manière instantanée les rapports des ouvriers avec leurs employeurs. Les ouvriers ont été déclarés propriétaires de leur travail, et, à ce titre, libres d'en disposer à leur guise, de l'employer pour leur propre compte ou de l'échanger contre un salaire, et de faire cet échange dans le lieu et le moment qui leur paraîtraient le plus avantageux, d'en débattre le taux et les conditions avec tel employeur qu'il leur conviendrait de choisir, au lieu de subir ceux qu'il plaisait à un maître, à un seigneur ou à une corporation de leur imposer. Mais dans quelle mesure étaient-ils en situation d'user de ces droits nouveaux que leur reconnaissait la loi ? Un petit nombre d'entre eux seulement pouvaient employer leur travail pour leur propre compte, et ce nombre allait même en diminuant à mesure que les progrès de l'industrie nécessitaient l'agrandissement des entreprises.

L'immense majorité était obligée d'échanger son travail, et les conditions dans lesquelles se faisait cet échange ne différaient point d'abord, d'une manière sensible, de celles qui existaient auparavant. Les ouvriers étaient libres désormais de porter leur travail où ils pouvaient le placer avec le plus d'avantage ; ils étaient libres encore d'en débattre le prix et les conditions. Mais, en fait, ils étaient confinés, par le défaut de moyens de communication, de ressources et d'informations, dans la localité où ils étaient nés et où ils se trouvaient en présence d'un petit nombre d'employeurs, parfois même d'un seul. Dans ces conditions quel était le facteur déterminant de l'échange du travail contre un salaire ? La concurrence ? Si elle s'exerçait pleinement entre les ouvriers, elle était singulièrement moins active entre les employeurs. Comme le remarquait Adam Smith, qui a admirablement observé et analysé l'état de choses qu'il avait sous les yeux, « les maîtres sont en tout temps et partout dans une sorte de ligue tacite mais constante et uniforme pour ne pas élever les salaires au-dessus du taux actuel. Violer cette règle est partout une action de faux frère. » En fait donc, les employeurs avaient le monopole de l'achat du travail, et comme le constatait encore Adam Smith, ils usaient de ce monopole pour fixer le prix de cette marchandise « à un certain

taux au-dessous duquel il est impossible de réduire, pour un temps un peu considérable, les salaires ordinaires, même de la plus basse espèce de travail. » Ce taux, les ouvriers étaient libres, à la vérité, de le débattre et de le refuser. Ils avaient le droit de chercher ailleurs le placement de leur travail ou de le retirer du marché. Mais il se heurtaient ici à des obstacles, les uns naturels, les autres artificiels. Les obstacles naturels au déplacement étaient tels qu'Adam Smith pouvait dire que « l'homme est de toutes les espèces de bagages la plus difficile à transporter », et ils étaient encore aggravés par une série de lois qui avaient pour objet de retenir l'ouvrier attaché à la glèbe agricole ou industrielle. Ce n'est que récemment qu'a été aboli l'article du Code qui punissait d'un emprisonnement de six mois à deux ans l'action de faire passer en pays étranger des directeurs, commis ou ouvriers d'un établissement quelconque. L'ouvrier rencontrait ainsi des difficultés, le plus souvent insurmontables, à user de son droit de porter son travail sur un autre marché. Il lui restait le droit de demeurer inactif, autrement dit de faire grève. Mais l'exercice de ce droit ne pouvait avoir quelque efficacité qu'à la condition d'être collectif et prolongé de manière à causer à l'employeur un dommage supérieur à celui d'une augmentation de salaire. Qu'un ouvrier se refusât d'accepter « le taux au-dessous duquel il était impossible de réduire le salaire » cette grève isolée ne pouvait causer à l'employeur aucune perte appréciable. Aussi se bornait-on à le mettre à la porte, sans débat. Si la grève était collective, elle exposait ceux qui y prenaient part aux lois prohibitives des coalitions. Et ces lois que le nouveau régime avait héritées de l'ancien, qu'il avait même renforcées, étaient sanctionnées par des pénalités particulièrement rigoureuses. Nous avons eu l'occasion d'assister en 1845 au procès des charpentiers parisiens qui s'étaient coalisés pour obtenir une augmentation de salaire. Malgré l'éloquente plaidoirie de leur défenseur, Mᵉ Berryer, les meneurs de la coalition furent condamnés à cinq ans de prison. En fait donc, sinon en droit, l'employeur protégé d'un côté par les obstacles naturels et artificiels qui limitaient le marché de l'ouvrier, de l'autre par les lois prohibitives des grèves, continuait à fixer d'autorité le taux du salaire, comme il le faisait auparavant. De là une réaction contre le nouveau régime que l'on accusa même d'avoir aggravé la situation de la classe ouvrière, en lui enlevant les garanties qu'elle trouvait sous l'ancien. Les socialistes attribuèrent à la liberté les maux qui provenaient précisément des obstacles que rencontrait l'exercice de la liberté et ils s'évertuèrent à inventer des

systèmes de réorganisation sociale qui n'étaient autre chose, à les examiner de près, que des rétrogressions au vieux régime de la servitude.

Mais si les lois qui avaient établi, quoique d'une manière bien incomplète, la liberté du travail et de l'industrie n'avaient pas eu pour effet d'améliorer directement et immédiatement la condition de la classe ouvrière, elle contribuèrent, au moins pour une bonne part, à suciter des progrès dont elle allait ressentir graduellement l'influence bienfaisante. Débarrassée des entraves du monopole corporatif et des barrières qui morcelaient le marché intérieur de la plupart des Etats, l'industrie prit un essor extraordinaire; elle transforma son outillage, et dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'application de la vapeur et de l'électricité à la locomotion aplanit le principal obstacle naturel à l'extension des débouchés des produits et des agents productifs, capital et travail. Malgré les barrières artificielles que la fiscalité et l'esprit de monopole ont continué d'élever aux frontières des Etats, le commerce extérieur des nations les plus progressives a décuplé, et quoique les statistiques ne nous donnent que des renseignements insuffisants sur le commerce intérieur, les seuls relevés des transports des chemins de fer attestent qu'il s'est accru dans des proportions encore plus considérables. La circulation des capitaux ne s'est pas moins développée que celle des produits, tant à l'intérieur qu'au dehors. Enfin le travail a eu sa part dans les bienfaits de cette transformation de l'outillage de la production et de la locomotion. A mesure que l'accroissement de la productivité de l'industrie, armée d'agents mécaniques de plus en plus puissants, réduisait les frais de la production, et que la concurrence des producteurs, en abaissant les prix au niveau des frais réduits, mettait les produits à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, les entreprises se multipliaient, et la demande du travail s'augmentait avec celle du capital. Le travail local n'y suffisant plus, il fallut en attirer du dehors par l'appât de salaires supérieurs aux salaires locaux. L'attraction que les foyers d'industrie exerçaient d'abord sur les régions avoisinantes n'a pas manqué de s'étendre à mesure que les communications sont devenues plus faciles, elle a dépassé les frontières, et c'est ainsi qu'un nombre croissant d'ouvriers belges, allemands, suisses, italiens, sont venus suppléer à l'insuffisance numérique des ouvriers français. Le progrès des moyens de communication maritimes a développé de même l'émigration dans les pays neufs, où l'abondance des agents naturels appelle le concours du capital et du travail des vieux pays : le nombre des

émigrants d'Europe en Amérique s'est élevé annuellement de 10.000 en 1820 à près d'un million à la fin du siècle. Bref, après avoir obtenu le droit de disposer librement de son travail et de le porter sur le marché le plus avantageux, l'ouvrier a vu s'aplanir le principal obstacle que rencontrât l'exercice de ce droit. Le travail est devenu de plus en plus mobilisable dans l'espace. Il l'est devenu aussi dans le temps. Au début du régime de la liberté du travail, l'ouvrier avait beau être le maître de réserver son offre et de demeurer inactif, il en avait rarement la possibilité. « A la longue, observait Adam Smith, — et cette observation s'appliquait à la généralité de la classe ouvrière, — il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître, mais le besoin du premier n'est pas si pressant. » Et déjà un des précurseurs notables du socialisme, Necker, tirait de cette intensité inégale des besoins de vendre le travail et de l'acheter, inégalité qu'aggravait la prohibition de la grève collective, la condamnation du nouveau régime. « Que nous importent vos lois de liberté, faisait-il dire aux ouvriers, si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons[1]. » Mais, d'une part, les progrès de l'industrie, en developpant la concurrence des employeurs sur des marchés plus étendus, d'une autre part, l'abrogation des lois sur les coalitions, ont agi pour faire disparaître cette inégalité de situation. Sous l'influence de la concurrence chaque jour plus active qu'ils se font entre eux les maîtres sont plus pressés de se procurer le travail dont ils ont besoin pour exécuter des commandes toujours près de leur échapper qu'ils ne l'étaient à l'époque d'Adam Smith, tandis que les ouvriers, sans être devenus cependant beaucoup plus prévoyants et économes ont pu s'associer et se cotiser pour se constituer un capital qui leur permet d'ajourner leur offre, autrement dit de mobiliser leur travail dans le temps.

La situation des ouvriers producteurs de travail et des entrepreneurs d'industrie, consommateurs de cette marchandise, diffère donc essentiellement de celle qu'observait Adam Smith et qui inspirait à Necker sa prosopopée déclamatoire contre la liberté. S'il y a encore des marchés où un petit nombre de maîtres dictent, sans souffrir aucun débat, le taux et les conditions du salaire à des ouvriers qui ne possèdent ni les moyens de se déplacer, ni les moyens d'attendre, ces marchés n'existent plus qu'à l'état d'exception. De plus en plus, les employeurs se font une concurrence effective et souvent très serrée pour demander le travail

[1] Necker. *De la législation et du commerce des grains*. Conclusion.

comme les ouvriers pour l'offrir, le taux du salaire est débattu librement entre les deux parties et non fixé d'autorité par une seule.

Cette situation des marchés du travail n'est pas sans analogie avec celle des marchés de détail des denrées alimentaires, sans parler d'autres articles, où le prix se fixe à la suite d'un débat individuel entre le producteur ou le marchand et le consommateur. Des deux côtés, on marchande, l'un s'efforçant d'obtenir, pour sa marchandise, le prix le plus élevé possible, l'autre le prix le plus bas. Sans doute, le prix est principalement déterminé par le degré d'abondance de l'approvisionnement, mais l'issue du débat individuel n'en est pas moins influencée par l'intensité inégale des besoins de vendre et d'acheter. Tandis que cette pratique du marchandage qui a continué de subsister dans le commerce au détail a presque disparu du commerce en gros, elle a succédé sur les marchés du travail à celle du salaire imposé sans débat, et si elle constitue un progrès, elle ne fournit cependant qu'une solution encore imparfaite du problème de la fixation utile et équitable des prix du travail.

C'est qu'en dépit des progrès qui ont élargi les marchés du travail, ces marchés sont demeurés plus ou moins localisés et indépendants les uns des autres. Il n'existe point, pour le travail comme pour les capitaux et les produits de grande consommation, un marché général, dont le prix déterminé uniquement par le rapport des quantités offertes et demandées, s'impose à toutes les transactions particulières et remplit ainsi l'office de régulateur. Ce marché général, nous avons vu comment il s'est constitué. A mesure que les progrès de la sécurité et des moyens matériels de communication ont agrandi la sphère des échanges, les entreprises de transmission des capitaux et des produits ont pu se séparer davantage des entreprises de production et elles se sont développées en raison de l'extension du marché. De là un besoin croissant d'informations sur l'état des approvisionnements, de la demande et des prix dans les différentes parties de ce marché agrandi. Tout un appareil d'éclairage, composé de bourses, d'agences de publicité, etc., s'est créé pour répondre à ce besoin. Ces progrès ont eu pour premier résultat d'annuler l'influence perturbatrice de l'inégalité individuelle des besoins de vendre et d'acheter, et par conséquent de supprimer le marchandage. Sur les marchés agrandis et éclairés des capitaux et des produits, les prix ont été fixés uniquement et, en quelque sorte, d'une manière automatique, par le rapport général de l'offre et

de la demande en rendant inutile tout débat entre l'acheteur et le vendeur. En même temps, — et ce second résultat a été plus important encore que le premier, — les prix ont tendu à s'uniformiser sur ces marchés unifiés et à se fixer au niveau des frais nécessaires de la production et de la transmission des produits.

Comment se fait-il que ces deux appareils de transmission et d'éclairage qui ont impersonnalisé et régularisé les prix des capitaux et des produits de grande consommation, au double avantage des producteurs et des consommateurs, n'aient pas été mis encore au service du travail? Nous allons voir que ce retard d'un progrès dont la nécessité devient chaque jour plus manifeste est causé bien moins par la nature particulière de la marchandise-travail que par l'esprit monopoleur et protectionniste des ouvriers qui la produisent, aussi bien que des entrepreneurs d'industrie qui la consomment.

IV

L'esprit de monopole est un legs de l'ancien régime. Les corporations industrielles se considéraient comme propriétaires de leur marché et elles le défendaient contre la concurrence intérieure et extérieure. Elles exerçaient de même un monopole de fait sur la classe ouvrière immobilisée par la difficulté des déplacements, à laquelle s'ajoutait la défense d'émigrer et l'interdiction des coalitions. Les lois qui ont établi la liberté du travail et de l'échange, encore celle-ci dans une mesure moindre, ont pu modifier les faits, elles sont demeurées sans action sur les esprits. Les industriels sont restés animés de la même horreur de la concurrence : à défaut du monopole du marché local, ils ont voulu conserver autant que possible la possession exclusive du marché national, et ils ont usé de leur influence politique pour faire dresser aux frontières les barrières du système prohibitif. Ils se sont efforcés de même de conserver le monopole de la demande du travail quand les ouvriers eurent acquis la liberté de l'offre. Ce monopole a fini par leur échapper, et le marché du travail est devenu pour l'employeur comme pour l'ouvrier un marché de concurrence. Mais dans ce nouvel état des choses l'esprit du monopole a subsisté et il s'est rapidement propagé dans la classe ouvrière, A leur tour, les ouvriers se sont proposé pour objectif de devenir les maîtres du marché du travail et de dicter les conditions du salaire ; c'est vers cet objectif que convergent tous leurs efforts, et, en particulier, ce qu'on pourrait appeler la politique des grèves.

L'expérience ayant démontré aux ouvriers que le refus individuel du travail ne suffit pas à provoquer la hausse ou à empêcher la baisse du salaire, ils s'associent pour le refuser collectivement. Ils désertent en masse les ateliers de leur employeur. Cette tactique se fonde sur le phénomène de l'inégalité d'intensité des besoins de vendre et d'acheter. Les grévistes coalisés se plaisent à supposer que l'employeur est plus pressé d'acheter leur travail qu'ils ne le sont de le vendre, que la suspension collective de leur offre peut lui causer une perte plus sensible que celle qu'elle leur fait subir à eux-mêmes et par conséquent que la considération de son intérêt l'obligera à céder à leurs exigences. Dans certains cas, ces prévisions se réalisent. Il en est ainsi notamment lorsque les commandes affluent et que l'employeur craint de les voir passer à ses concurrents. Il en est ainsi encore lorsque la prolongation d'une grève peut compromettre l'existence de l'entreprise ou, simplement, lorsque le chômage forcé, en se prolongeant, cause à l'employeur une perte supérieure au dommage d'une augmentation de salaire. Mais le succès de la grève est, en tous cas, subordonné à deux conditions. Il faut : 1° Que les grévistes puissent prolonger la suspension de l'offre plus longtemps que l'employeur ne peut prolonger celle de la demande ; 2° Que l'employeur ne puisse remplacer le travail qui lui était fourni par les grévistes.

Les ouvriers anglais et américains se sont appliqués à remplir la première de ces deux conditions en constituant des *trade unions* qui ne sont autre chose que des coalitions permanentes, et en accumulant, au moyen de cotisations régulières, un « trésor de guerre » destiné à soutenir les grèves. Quelques-unes de ces *trade unions*, sont parvenues ainsi à réunir des sommes considérables et à prolonger pendant plusieurs mois des grèves que les simples coalitions étaient impuissantes à soutenir au delà de quelques jours. Leur exemple a fini par être suivi dans les autres pays et nous voyons aujourd'hui en France s'organiser des associations analogues sous le nom de syndicats. Seulement nos syndicats sont loin encore de posséder des trésors de guerre comparables à ceux des *trade unions* anglaises ou américaines. Mais si grandes que soient leurs ressources, les unions ou les syndicats n'ont quelque chance de l'emporter dans la lutte qu'en remplissant la seconde condition, c'est-à-dire en empêchant les employeurs de remplacer le travail des grévistes. Ceux-ci ont eu d'abord recours exclusivement à l'intimidation et à la violence pour atteindre ce but ; ils ont continué même à les employer de

préférence, quand ils peuvent compter sur l'abstention ou la complicité des autorités chargées de garantir la liberté du travail. Mais les ouvriers les plus intelligents ont compris que ces procédés brutaux et d'ailleurs aléatoires ne pouvaient suffire à écarter la concurrence, et ils se sont appliqués à multiplier les unions et les syndicats ; à quoi ils ont ajouté aux Etats-Unis le boycott et la *label* pour obliger les industriels à n'employer que des ouvriers syndiqués (1). Bref, leur objectif consiste aujourd'hui à conférer aux unions ou aux syndicats le monopole de l'offre du travail afin d'imposer à leur tour aux employeurs le taux et les conditions du salaire. La limitation du nombre des apprentis, la suppression des bureaux de placement, l'imposition en attendant la prohibition du travail étranger concourent au même but et sont inspirées par le même esprit.

Cependant, à la différence des consommateurs des produits industriels et des denrées agricoles qui supportent avec une patience inaltérable l'enchérissement artificiel de ces nécessités de la vie, causé par la limitation de la concurrence étrangère, les industriels, consommateurs de travail, se défendent énergiquement contre les tentatives de monopolisation de cette marchandise ; aux grèves, ils opposent les *lockouts*, au retrait partiel de l'offre, le retrait général de la demande. Le résultat le plus clair de cette guerre intestine des deux facteurs indispensables de la production, c'est une perte annuelle qui se chiffre par centaines de millions, sans parler d'une aggravation croissante des sentiments d'hostilité entre les producteurs et les consommateurs de travail.

V

Evidemment, cet état d'anarchie et de guerre, dont l'industrie et finalement les consommateurs de ses produits paient les frais n'est point un état normal. Mais comment peut-on y mettre fin ? Est-ce en revenant au vieux régime de la servitude, en plaçant le travail sous la domination du capital, ou, comme le rêvent les socialistes, en expropriant avec ou sans indemnité les capitalistes et, en attribuant au travail avec la direction de l'industrie, la totalité de ses produits ? Est il nécessaire de dire que ces deux solutions du problème de la pacification des rapports du capital et du travail sont également chimériques ? Car l'une et l'autre

(1) Voir les *Problèmes du XIXe siècle*. Le problème économiqne.

sont en opposition avec la nature des hommes et des choses. En revanche, on peut, dès à présent prévoir que ce problème se résoudra de lui-même, naturellement, à mesure que l'extension des marchés du travail déterminera, en dépit de tous les obstacles dressés par l'esprit de monopole, la création des agents de transmission et d'information que cette extension nécessite. Il en a été ainsi, comme nous l'avons vu, pour les capitaux et les produits. Les agents de transmission et d'information à leur service, banques, maisons et sociétés de commerce, bourses, etc., se sont multipliés et développés à mesure que le besoin s'en est fait sentir davantage et qu'ils ont été plus demandés. Si nous voulons nous rendre compte de l'importance de leur rôle, essayons de nous faire une idée de ce que serait la situation des producteurs et des consommateurs en l'absence de cette machinerie indispensable. Comment les uns pourraient-ils trouver le placement le plus avantageux de leurs capitaux ou de leurs produits, et, les autres, se les procurer dans le lieu et le moment où ils en ont besoin? Comment les prix se fixeraient-ils entre des échangistes dont les besoins de vendre et d'acheter sont inégalement intenses? A quels marchandages et à quels conflits donnerait lieu chaque échange, en l'absence d'un prix régulateur, déterminé d'une manière impersonnelle par le rapport général des quantités offertes et demandées? Ce serait la même anarchie, ce seraient les mêmes luttes stériles et coûteuses dont les marchés du travail nous donnent aujourd'hui le spectacle.

Cependant, ce serait une illusion de croire qu'on puisse mettre fin à cet état d'anarchie et de guerre aussi longtemps que subsisteront les obstacles, que l'esprit de monopole des industriels d'abord, des ouvriers ensuite, a élevés contre les mouvements libres de l'offre et de la demande. Lorsque nous avons essayé de fonder des bourses de travail en vue de renseigner les salariants et les salariés sur l'état du marché, nous nous sommes heurtés à l'opposition des uns et des autres, les industriels redoutant un progrès qui aurait pour effet de dérober les ouvriers à leur domination dans les marchés locaux où ils faisaient la loi, les ouvriers des grands foyers d'industrie craignant au contraire que ce progrès n'y fît baisser les salaires en y augmentant l'apport du travail [1]. Plus tard, les Bourses du travail ont pu s'établir grâce aux subventions municipales. Mais cette création artificielle est de-

---

[1] Voir les *Bourses du travail*, chap. XV. La première idée des Bourses du travail.

meurée stérile. Entre les mains des syndicats socialistes, les Bourses du travail sont devenues des foyers d'agitation au lieu d'être des foyers d'information. C'est que les syndicats, imbus de l'esprit de monopole, loin de vouloir étendre le marché du travail, s'efforcent de le restreindre pour l'accaparer. Aussi longtemps donc que subsistera cet état des esprits, aussi longtemps que les industriels et les ouvriers se proposeront pour objectif la domination du marché, en vue de fixer à leur gré le taux et les conditions du salaire, le travail demeurera privé des agents de transmission et d'information qui régularisent les mouvements de l'offre et de la demande des capitaux et des produits, et impersonnalisent les prix, au double avantage des producteurs et des consommateurs. C'est qu'il ne suffit pas qu'un progrès soit offert pour s'établir, il faut encore qu'il soit demandé. Et, au moment où nous sommes, ce n'est pas la régularisation de la concurrence, c'est la suppression de cette bête noire du protectionnisme et du socialisme qui est l'objet de la demande.

G. DE MOLINARI.

LES MOUVEMENTS

DE L'ESCOMPTE OFFICIEL DE LA BANQUE D'ALLEMAGNE

DE 1895 A 1900

Le rôle des grandes institutions centrales d'émission est mieux compris aujourd'hui ; gardiennes de la circulation métallique du pays, distributrices du crédit, elles trouvent dans l'escompte des effets de commerce, et dans les avances sur nantissement, la contre-partie de leurs engagements envers les tiers, aussi bien à l'égard des porteurs des billets remboursables en métal et des déposants en compte-courant, en dehors de leur encaisse. Les lettres de change dont elles garnissent leur portefeuille et qui représentent des créances à échéance de deux ou trois mois sur des débiteurs solvables, soit par eux-mêmes, soit par ceux qui ont mis leurs signatures sur l'effet, sont le mode d'emploi des capitaux qui présente le plus de garantie. Le plus ou moins d'abondance de ces effets de commerce indique l'activité ou le ralentissement des affaires; le taux d'escompte, c'est-à-dire le prix publiquement annoncé auquel la Banque achète les effets, indique l'état du marché des capitaux ; il ne peut être déterminé arbitrairement, si la Banque veut rester en contact avec le marché, sur lequel elle n'est pas seule à opérer, car elle rencontre la concurrence des maisons et des établissements de banque, des particuliers ou des compagnies de chemins de fer, d'assurances, qui ont, soit professionnellement, soit accidentellement, des capitaux à employer, capitaux dont ils ont besoin pour rembourser des clients, acquitter des dettes, ou pour en faire un emploi rémunérateur. L'escompte mesure en quelque sorte le niveau du loyer des capitaux, placés à courte échéance, mais en même temps le fait que le taux en est fixé par la Banque donne à l'escompte une importance toute spéciale, toute particulière. De simple reflet passif de la situation financière, l'escompte passe à un rôle actif qui a été souvent mis

en lumière. Un pays civilisé a des relations avec le reste du monde, il achète et vend des marchandises, des titres de rente, des valeurs industrielles, encaisse et paie des coupons, des commissions, des frets; suivant que le solde des paiements lui est favorable ou lui est contraire, suivant que les banquiers ont des traites à vendre ou des effets à remettre, le change sur le pays, à condition qu'il soit sous le régime de la bonne monnaie, varie ; il existe en outre une solidarité très grande entre les divers marchés et les capitaux disponibles d'un pays sont facilement attirés par des conditions favorables qui leur sont faites ailleurs, soit sous forme d'escompte, soit sous forme de reports. En maniant sagement l'escompte, la Banque peut attirer des capitaux de l'étranger dans le pays, empêcher l'écoulement de la monnaie d'or, qui est la représentation internationale acceptée partout ; en dehors du procédé classique de l'escompte, il est quelques autres procédés empiriques, comme les facilités de crédit accordées aux importateurs de métal jaune. Il est des périodes durant lesquelles l'encaisse est extrêmement forte, et alors la Banque peut assister de sang-froid, sans préoccupation, à la sortie du métal ; il en est d'autres, au contraire, où elle est obligée d'exercer une grande vigilance et de contrecarrer le drainage vers l'étranger, surtout s'il coïncide avec de grands besoins à l'intérieur.

La Banque, dans ses dispositions, doit prendre en considération si les sorties d'or sont périodiques, dues à des causes purement commerciales comme les paiements à faire pour les achats de céréales, de laine, de coton, ou si elles proviennent de causes accidentelles ; dans le premier cas, on peut s'attendre à des reflux, à des retours L'élévation du taux de l'intérêt, la difficulté de se procurer des capitaux dont il est le symptôme, ont pour conséquence de peser sur le cours des marchandises, d'en stimuler l'exportation, la consommation en général. Une banque d'émission bien dirigée procèdera à une hausse d'escompte pour arrêter les exagérations de la spéculation, diminuer ses propres engagements, restreindre sa circulation fiduciaire, mais en même temps elle ne coupera pas le crédit, elle le fera payer le prix qu'il comporte. Une hausse de l'escompte, bien comprise, peut préserver le public de plus grandes pertes.

Il est donc intéressant de se rendre compte du mouvement de l'escompte pendant une série d'années, surtout si l'on choisit une série d'exercices embrassant un mouvement de prospérité et de réaction économique. L'Allemagne nous en offre un exemple tout à fait contemporain, de 1894 à 1900, et la belle publication de la

Reichsbank sur ses 25 premières années d'existence, nous fournit la statistique nécessaire.

L'essor des affaires en 1895 n'a pas été dû à l'influence américaine comme en 1879, ni anglaise comme en 1888 ; il a pris naissance en Allemagne même, et nous avons eu souvent occasion d'en analyser les causes (progrès de l'électricité, besoin de machines, de matières premières, de fer, de charbon et des autres métaux, construction de chemins de fer, de tramways, armements militaires et maritimes, hausse des prix); la prospérité a été assez intense et assez prolongée pour influer sur les salaires, sur la consommation des masses, sur les dépenses de luxe ; le commerce extérieur a progressé, pour l'exportation, de 3.051 à 4.555 millions M. (+50 p. 100) ; il y a eu un réveil d'esprit d'entreprise qui a fait créer de nouvelles usines ou agrandir les anciennes ; la création de nouvelles sociétés anonymes a été de 92 avec 88 millions en 1894, de 364 avec 544 millions en 1899 [1]. Si l'on calcule la valeur au cours d'émission, les émissions d'actions ont progressé de 79 à 861 millions M. En 1894, il a été émis en Allemagne 1.057 millions M. de valeurs indigènes, 1.375 millions M. de valeurs étrangères, en 1899, 2.378, et respectivement, 2.611 millions. En 1900, l'essor est arrêté ; il y a les prodromes visibles d'une crise, de la difficulté à écouler les produits, les cours à la Bourse s'effondrent pour se relever ensuite, mais sans atteindre, même de loin, le niveau ancien qui était exagéré. Il ne s'émet plus que 461 millions d'actions (— 400 millions M.), les valeurs indigènes offertes au public se montent à 1.576 millions (— 800), étrangères à 1.851 millions (— 760). De 1895 à 1900, la valeur des titres émis en Allemagne dépasse 12 milliards de marks.

Un mouvement aussi intense n'a pu se produire sans exercer une influence considérable sur le marché des capitaux ; ceux-ci ont été recherchés, le loyer en a haussé, ce qui s'est traduit par la baisse des valeurs à intérêt fixe, par une hausse du taux des

---

[1]. Il a été introduit aux Bourses allemandes, en millions M. (valeur nominale).

	Actions.	Obligations.
1897	305	54
1898	331	181
1899	506	95
1900	382	174
	1.524	504

En 1900, il n'a plus été fondé que 261 sociétés, avec 340 millions M. de capital.

prêts hypothécaires [1]. Tout ce développement commercial et industriel impliquait des immobilisations d'une part, exigeait de l'autre des fonds de roulement plus considérables par suite de la hausse des matières premières, des salaires ; il fut fait usage du crédit dans de plus fortes proportions.

Le taux du crédit à courte échéance, plus mobile que celui des placements à long terme, a augmenté. Le tableau suivant indique nettement, d'une part, la création de plus en plus considérable d'effets de commerce, de l'autre, le recours de plus en plus notable à la Banque d'Allemagne.

	Produit du timbre sur les effets millions	Effets créés millions	Moyenne des effets en circulation millions	Total des effets escomptés à la Banque millions	Portefeuille moyen de la Banque millions
1895...	8.467	15.241	3 810	5.166	544
1896...	9.103	16.380	4.096	6.234	571
1897...	9.738	17.529	4.382	6.607	642
1898...	10.763	19.374	4.843	7.282	708
1899. .	11.631	20.937	5.234	8.175	793
1900...	12.946	23.304	5.826	8.552	773

C'est en 1899 que la Banque a escompté la quantité la plus considérable, proportionnellement, d'effets créés, 39 p. 100. En 1900, la proportion est de 36,7 p. 100, en 1895, elle avait été de 34 p. 100 seulement. En 1894, à prendre pour base le droit de timbre de 1/2 p. 100, les effets créés n'avaient été que de 14.700 millions pendant l'année.

Parmi les facteurs qui ont exercé leur influence sur le marché allemand, il faut tenir compte de l'accroissement de la production de l'or, de 1894 à 1899, des perturbations résultant des guerres hispano-américaine, sud-africaine, des troubles de Chine, des placements de capitaux anglais, américains, français en Allemagne, et des retraits qui s'en sont produits, des mouvements du change. Durant toute cette période, l'Allemagne a reçu de l'or; le solde net des importations a été de 15 millions en 1895, 135 en 1899, 127 en 1900. De 1895 à 1900, la Banque d'Allemagne a acheté 566 millions M. de métal, mais les besoins intérieurs ont été immenses.

[1] Les Compagnies d'assurances sur la vie ont vu, de 188) à 1898, le taux moyen de leurs placements descendre de 4.88 à 3.96 ; en 1899, il remonte à 4 p. 100, en 1900 à 4.06.

	Encaisse or maximum	minimum millions	Encaisse totale maximum	minimum millions	Encaisse totale (moyenne)
1894........	753	504	1.075	808	934
1895........	799	570	1.112	853	1.011
1896........	668	529	964	804	891
1897........	647	486	940	748	871
1898........	710	473	983	726	850
1899........	658	450	929	686	825
1900........	635	492	890	717	187

On voit comment l'or s'écoule de plus en plus dans la circulation, de même que les autres éléments de l'encaisse. L'émission des billets suit une marche parallèle.

	Circulation moyenne millions	Couverte en métal p. 100	Circulation à découvert millions	p. 100
1894.......	1.000	93.40	30	6.60
1895.......	1.095	92.35	50	7.65
1896.......	1.083	80.22	158	17.68
1897.......	1.085	80.27	180	19.73
1898.......	1.124	75.67	238	24.33
1899.......	1.141	72.30	281	27.70
1900... ...	1.138	71.80	284	28.20

Le maximum et le minimum de la circulation durant ces années ont été en millions.

	Maximum	Minimum	Écart
1894..	1.211	892	319
1895............	1.320	968	332
1896............	1.257	973	284
1897........ ...	1.319	948	371
1898............	1.357	989	368
1899............	1.382	1.013	369
1900............	1.409	1.006	403

Pour compléter cette série de statistiques, nous ajouterons celle du portefeuille (en comprenant sous cette rubrique les effets de commerce, les avances), en millions M.

	Portefeuille moyen	Maximum		Minimum		Écart
1894........	634	30 juin	737	23 janv.	562	175
1895........	664	31 déc.	1.000	15 mars	525	474
1896........	759	31 déc.	994	15 févr.	583	411
1897........	759	30 sept.	1.020	23 févr.	605	415
1898........	823	30 sept.	1.124	15 févr.	597	626
1899........	909	31 déc.	1.251	15 févr.	634	616
1900........	900	31 déc.	1.319	23 févr.	761	557

On peut suivre, d'année en année, la progression des besoins auxquels la Banque d'Allemagne a dû répondre et qui ont mis ses ressources à contribution. La comparaison des écarts entre le maximum et le minimum de l'encaisse, de la circulation, du portefeuille, montre une série de paliers qui se surpassent l'un l'autre. En 1900, lorsque l'essor est brisé, il y a un recul dans l'écart entre les chiffres extrêmes du portefeuille. On constatera aussi que c'est dans le premier trimestre de l'année que le portefeuille est le plus diminué, alors que de 1894 à 1900, il atteint son maximum, quatre fois en décembre, une fois en juin, deux fois en septembre. De 1894 à 1900, le maximum du portefeuille a progressé de 682 millions, le minimum de 200 millions, le portefeuille moyen de 266 millions.

Parallèlement à cette intensité de demandes adressées sous des formes multiples à la Reichsbank, les ressources qu'elle peut tirer des dépôts n'augmentent pas. Les virements sont en augmentation, les clients de la Banque cherchent avec un minimum de dépôts à faire le plus d'affaires possible. Le portefeuille grossit ainsi que l'émission fiduciaire et l'encaisse diminue.

Voici le mouvement du solde des comptes courants, nécessaires aux clients du *Giroverkehr*, en millions.

	Maximum	Minimum	Moyenne	Total des virements	Rapport entre les virements et la moyenne des soldes
1894.......	345	208	262	84.449	31 0/0
1895.......	360	241	289	93.698	31 0/0
1896.......	323	191	239	105 602	24 0/0
1897.......	290	199	235	115.307	23 0/0
1898.......	317	205	248	137.783	20 0/0
1899.......	327	205	253	153.986	19 0/0
1900.......	305	212	250	163.632	15 0/0

En 1894, pour un mouvement de 100.000 mark, dans le chiffre total des opérations de la Banque, il suffit de 903 mark, en 1895 de 903 mark, en 1896 de 824 mark, en 1897 de 764 mark, en 1898 de 688 mark, en 1899 de 636 mark, en 1900 de 602 mark. On voit le secours considérable que l'institution des transferts et des compensations représente pour le mouvement des affaires et combien la circulation métallique ou fiduciaire entre pour une part de plus en plus petite dans les paiements [1].

Si nous prenons les chiffres des comptes courants créditeurs à la Banque, nous voyons qu'en 1895, ils sont de 499 millions contre 361 en 1890, de 471 en 1897, de 474 en 1898, ils remontent à 524 en 1899, à 512 en 1900.

L'émission à découvert a progressé (moyenne de l'année) de 30 millions en 1894, à 284 millions en 1900, la couverture métallique des billets est descendue de 93.4 p. 100 à 71.8 p. 100, celle de tous les engagements à 49.5 p. 100; ce sont là les chiffres les plus défavorables enregistrés depuis 1876. En 1895, on constate encore, pendant vingt semaines, une circulation couverte à l'excès; la limite légale, dont le dépassement implique le paiement d'un impôt, est franchie le 30 septembre, le 7 octobre, le 31 décembre; en 1896, 1897, 1898, il y a couverture à l'excès le 23 février, dépassement de la limite à la fin du trimestre; en 1898, ce dépassement se produit vingt fois, le plus fort est de 283 millions le 31 décembre; en 1899, vingt fois avec un maximum de 371 millions le 30 septembre, alors que la couverture des billets est descendue à 49.7 p. 100, celle de tous les engagements à 36.8 p. 100; en 1900, vingt dépassements dont le plus fort est de 356 millions le 31 décembre avec une proportion de 51.8 p. 100 pour les billets, de 38.3 pour tous les engagements [2].

La Banque d'Allemagne s'est donc trouvée, durant toutes ces

[1] Mouvement total des opérations de la Reichsbank en millions :

1894...........	110.783	1898..........	163.395
1895...........	121.813	1899..........	179.632
1896...........	131.499	1900..........	189.091
1897...........	142.100		

[2] L'émission des billets n'est pas limitée en Allemagne, pour la Reichsbank, autrement que par une disposition législative limitant à 450 millions actuellement, précédemment à 293 millions, le chiffre des billets qui peuvent être émis à découvert; au delà de ce montant un impôt de 5 p. 100 l'an est perçu au profit du Trésor.

années d'expansion légitime d'abord, puis forcée et artificielle, dans une situation qui exigeait du sang-froid, de la circonspection, de la prévoyance et qui excluait toute timidité. Il lui fallait assurer sa propre solvabilité, maintenir la couverture suffisante des engagements vis-à-vis des tiers et satisfaire aux demandes de crédit; il lui fallait veiller au maintien intégral du régime monétaire, tenir compte de la marche ascendante de l'industrie et du commerce, réprimer les excès de la spéculation, défendre l'accès de son portefeuille aux effets de complaisance, aux tirages suspects : il dépendait d'elle de serrer le frein et d'empêcher qu'on ne tombât dans le précipice.

Une banque d'émission, dans de semblables circonstances, méconnaîtrait sa responsabilité, si elle voulait maintenir à tout prix le bon marché des capitaux ; les individus souhaitent le crédit au meilleur marché possible; pour le bien général, la politique d'escompte doit avoir d'autres visées. Tout abaissement artificiel, arbitraire de l'escompte multiplie les dangers et hâte la catastrophe. La Banque d'Allemagne a été obligée de veiller à ce que ses ressources fussent aussi disponibles, aussi liquides que possible, et dans cet ordre d'idées, elle a restreint les opérations d'avances qu'elle fait avec son capital propre, réservant en temps ordinaire l'encaisse et les effets escomptés à couvrir les billets et les dépôts.

Les avances avaient tendance à croître ; elles avaient progressé de 50 millions en 1888 à 106 millions en 1896, à 108 en 1897. Cette plus-value provenait de ce que la Banque accordait un taux de faveur pour les fonds allemands. Elle fut sollicitée d'étendre le privilège aux avances sur les obligations des *Landschaften* (associations provinciales de crédit foncier) dont il existait 2 milliards M. En 1894-95, ces obligations avaient été converties en titres, 3 p. 100; la conversion n'avait pas bien marché ; les Landschaften en détenaient de grandes quantités; en facilitant les avances, on leur rendrait plus aisé de se procurer des capitaux, on créerait une demande de ces obligations 3 p. 100 et on ferait hausser le cours. On partait de l'idée fausse que le cours élevé des rentes et des obligations dépend des conditions faites par la Banque. Celle-ci estima que la concession désirée aurait de graves inconvénients pour elle-même; elle préféra supprimer le taux de faveur pour les avances sur fonds allemands et la conséquence fut de réduire l'importance de ces prêts sur titres de 80 millions en 1900, alors que le portefeuille a progressé comme on l'a vu. C'était une mesure d'ailleurs d'un ordre secondaire.

La Banque d'Allemagne a largement usé des variations du taux officiel, la moyenne annuelle a progressé de 3.14 à 5.33 de 1895 à 1900; le rendement du portefeuille de 2.66 à 5.36; depuis le mois d'avril 1896, la Banque a cessé d'escompter au-dessous du taux officiel. En 1895, 1896, 1897 on a pu encore s'en tenir à 3 p. 100, en 1898 et 1899 à 4 p. 100, en 1900 à 5 p. 100 comme taux le plus bas; en 1899 et 1900, il a fallu aller à 7 p. 100.

La Banque d'Allemagne a, de plus, en ce qui touche les relations avec l'étranger, complété sa politique d'escompte par des avances sans intérêt sur l'or importé; elle a pu de la sorte augmenter son stock qui diminuait par suite de la demande intérieure[1].

La Banque d'Allemagne, malgré des sollicitations fréquentes et pressantes de la part des bimétallistes, n'a jamais pratiqué la politique de la prime défensive. Elle n'a pas voulu livrer de l'or seulement en le vendant à prime, elle n'a pas eu recours pour augmenter son stock seulement à des achats de matière à l'étranger. Elle s'est conformée au principe de l'unique opération licite pour attirer de l'or étranger, quand le change devient contraire, c'est l'élévation du taux de l'escompte; on ne peut la remplacer par aucun autre procédé, quelque ingénieux que puisse paraître un expédient quelconque[2].

M. de Witte, dans un de ses rapports à l'Empereur, a fort bien tracé le rôle d'une grande banque d'émission : « Un système de banque rigoureusement rationnel constitue un des éléments indis-

---

[1] D'après les statistiqnes de la douane allemande, de 1885 à 1899, il a été importé en Allemagne 929 millions M en or, exporté de 1880 a 1889 87 millions, soit un solde de 842 millions. D'autres calculs estiment le solde net importé à 1031 millions M. De 1885 à 1899, le solde net des importations en France aurait été de 747 millions (856 millions importés, 109 millions exportés).

[2] Voir la préface de M. Léon Say à l'une des dernières éditions du traité des changes de Goschen, — un article du même dans les *Débats*, que nous avons cité dans une étude sur l'escompte, présentée au Congrès des valeurs mobilières en 1900 et l'article de M. Rosendorff : « Die Goldprämienpolitik » paru dans les Jarhbücher de Conrad, avril 1901. Celui-ci fait observer que les Banques d'Angleterre et d'Allemagne peuvent relever le prix de l'or en barres et des monnaies étrangères seulement jusqu'au montant des frais de frappe et de perte sur des monnaies. Autrement, on pourrait puiser des monnaies allemandes ou anglaises dans la circulation pour les exporter. La Banque d'Angleterre et la Banque d'Allemagne remboursent toujours leurs billets en or, si on le demande, et ne se défendent pas par d'autres procédés que la hausse de l'escompte.

pensables d'un bon régime monétaire. La Banque est le réservoir central des ressources disponibles du pays, leur distributeur, le régulateur du taux d'escompte et du loyer de l'argent. En resserrant et en renchérissant le crédit ou bien en le dispensant d'une main plus large et à meilleur marché, la Banque peut influer sur toutes les parties de l'économie nationale, faire obstacle, s'il le faut, aux sorties de métal, modérer jusqu'à un certain point l'expansion de l'Industrie aux époques de surproduction, venir en aide au marché pendant les crises aiguës. » Il ajoutait qu'il importait que la monnaie métallique circulât réellement dans le pays. « Si la presque totalité de l'or du pays reste immobilisée dans les caisses de la Banque, toute exportation un peu notable de métal se fait immédiatement sentir à la Banque. Le public, habitué à employer comme instrument d'échange les billets, n'est guère porté à prêter attention aux changements survenus dans la situation du marché monétaire et comme le prouve l'expérience, accueille avec méfiance, avec hostilité même, les mesures nécessaires en pareille circonstance, qui sont prises pour resserrer l'escompte et les avances. Au contraire, si la monnaie d'or forme une importante fraction de la circulation monétaire du pays, les sorties de métal jaune n'affectent pas seulement les caves de la Banque, mais aussi le marché. »

Pour revenir à l'Allemagne, si les oscillations du taux de l'escompte y ont été plus violentes que dans d'autres pays, c'est que, malgré le développement de sa richesse, elle est moins bien pourvue en argent et en capitaux proportionnellement à l'essor commercial et industriel, que d'autres Etats (la France, l'Angleterre). Cet essor a été accompagné d'un emploi plus intense et plus onéreux des ressources existantes, d'un renchérissement du loyer de l'argent. La Banque d'Allemagne n'avait qu'un moyen pour abaisser le taux de l'intérêt, c'eût été d'augmenter encore ses émissions à découvert, mais elle eût compromis la situation et par là ébranlé les fondements sur lesquels reposent le crédit et le commerce de l'Allemagne.

Si l'on examine, dans le détail, les phases diverses qu'a traversées le marché des capitaux pendant la période 1895-1900, on peut dire que le mois d'août 1895 marque le point de départ du revirement, de la reprise des affaires. L'escompte hors banque était à 1 1/2 p. 100, la Reichsbank prenait du papier à 2 p. 100 ; à la fin de septembre, le portefeuille monte brusquement de 684 à 888 millions pour descendre le 6 octobre à 611 millions ; l'encaisse or fléchit de 711 millions (23 août) à 611 millions (7 octo-

bre). Depuis le mois de février 1894, l'escompte était à 3 p. 100 ; la crise des mines d'or ébranle les bourses, notamment celles de Londres et de Paris, l'Autriche commencé à attirer de l'or en vue de sa réforme monétaire. Le 11 novembre, l'escompte est porté à 4 p. 100 à Berlin. L'année 1895 finit avec un portefeuille de la Banque, d'un milliard de mark, une encaisse or de 571, un dépassement de 148 millions dans l'émission fiduciaire, qui est le plus considérable qui ait été atteint jusque-là. En 1896, l'année commence par une détente ; le 15 février, le portefeuille, inférieur de 417 millions au chiffre du 31 décembre, est de 583 millions ; la circulation est couverte par un excès d'encaisse de 23 millions ; l'encaisse or s'est relevée à 668 millions. Le 12 février, l'escompte est abaissé à 3 p. 100, et jusqu'au 31 mars, la Banque escompte au-dessous du taux officiel ; à cette époque, elle cesse de le faire et cette abstention continue pendant quelques années.

Les années 1896, 1897 et les premiers mois de 1898 se ressemblent ; le facteur dominant, ce sont les besoins du marché intérieur qui sont les plus faibles en février, mais qui augmentent à la fin de chaque trimestre et obligent la Banque à émettre des billets au-delà du chiffre de la réserve non sujette à l'impôt. En automne, la Banque est appelée à fournir des ressources de plus en plus grandes au commerce, à l'industrie. En 1896, 1897, 1898, on peut pratiquer encore le taux de 3 p. 100. En 1896, il est maintenu jusqu'au 7 septembre, en 1897 jusqu'au 6 septembre pour être élevé ensuite à 4 p. 100 le 10 octobre 1896, le 11 octobre 1897, à 5 p. 100. La guerre hispano-américaine amène une modification dans cette uniformité ; les Etats-Unis cherchent à faire rentrer *en or* les crédits qu'ils ont en Europe, le change allemand sur Londres et New-York arrive au Gold point, il sort de l'or vers l'Amérique, moins cependant que de France et d'Angleterre. On prévoit une situation difficile pour l'automne. Le 9 avril 1898, l'escompte, qui était à 3 p. 100, depuis le 18 février, monte à 4 p. 100. En 1898, les statistiques des Etats-Unis ont constaté l'entrée de 8.4 millions de dollars en or, venus d'Allemagne. Cette sortie et les besoins d'automne font dépasser la limite d'émission de 276 millions le 30 septembre et le dépassement est chronique, sauf pendant la première quinzaine de décembre. Le 30 septembre, le portefeuille s'élève à 1.124 millions. Le 10 octobre, l'escompte est porté à 5 p. 100, la mesure ne suffit pas ; le 9 novembre, on va à 5 1/2, le 19 novembre à 6 p. 100, l'escompte hors banque est à 5 5/8.

En 1899, la tension s'accentue : les prix des matières premières

haussent, il se crée et s'émet beaucoup de titres, la spéculation est surexcitée. Hors banque, en janvier, février l'escompte est à 4 p. 100. Le 9 mai, la Reichsbank abaisse le sien à 4 p. 100; le 15 juin, le portefeuille a augmenté de 90 millions, l'escompte est porté à 4 1/2 le 19 juin. A cette époque la Banque d'Angleterre fait les plus grands efforts pour renforcer sa réserve d'or. Les prodromes de la guerre du Transvaal se font sentir; il y a des retraits de capitaux d'Allemagne. A la fin de juillet, le change sur Londres est au gold point. Le 7 août, la hausse de l'escompte à 5 p. 100 arrête le drainage. Du 23 septembre au 30 septembre le dépassement de l'émission progresse de moins d'un million à 371 millions, le portefeuille est de 1.249 millions, l'encaisse va de 450 millions (contre 480 millions en 1898, même l'encaisse argent fléchit à 238 millions contre 258, à pareille époque. Afin d'éviter une crise de crédit et de serrer les freins, la Banque porte l'escompte le 3 octobre à 6 p. 100. L'excès du portefeuille sur l'année précédente, qui était de 125 millions le 30 septembre, est ramené à 46 millions le 7 novembre. A la fin de novembre, la Banque d'Angleterre hausse le taux à 6 p. 100, le change redevient défavorable à l'Allemagne et il faut empêcher qu'un drainage vers le dehors ne complique davantage la situation intérieure. L'encaisse or avait cependant progressé de 450 millions le 30 septembre à 529 millions le 15 décembre, principalement à l'aide d'avances sans intérêts sur l'or importé, dont il entra 100 millions environ. Le 7 novembre, le portefeuille dépassé de 46 millions le chiffre de la période correspondante de 1898, le 30 novembre de 137 millions, le 7 décembre de 167 millions, le 15 décembre de 213 millions. Aussi le 19 décembre l'escompte est porté à Berlin à 7 p. 100, ce qui ne s'était plus fait depuis la guerre de 1870; le 23 décembre, le portefeuille est encore de 249 millions plus gros qu'en 1898. Le change sur Londres monte, le chèque atteint 20.60, mais la mesure prise le 19 décembre produit l'effet attendu : l'écart entre les chiffres du portefeuille de 1898 et 1899 est ramené à 158 millions le 31 décembre. La proportion de la réserve aux engagements (couverture des billets et des dépôts) est meilleur.

En 1900, malgré le taux de 7 p. 100, le reflux habituel au début de l'année ne se produit pas. L'effervescence de la spéculation, l'essor apparent du commerce et de l'industrie continuent, les prix ont tendance à monter, les besoins de crédit et de moyens de paiement atteignent un niveau encore plus élevé. Jusqu'au mois de mars, le portefeuille est supérieur de 100 millions au

chiffre correspondant de l'année précédente ; il y a des sorties d'or vers l'Angleterre et les Pays-Bas. La *Reichsbank* ne peut procéder qu'avec lenteur à des abaissements du taux officiel : 6 p. 100 le 12 janvier, 5 1/2 le 27 janvier ; elle doit prendre en considération le gonflement de son portefeuille et la faiblesse de son encaisse, qui est inférieure de 83 millions le 31 mars, de 97 millions le 15 avril au montant de 1899. Les mois qui suivent voient l'effondrement de la spéculation de bourse. La circulation des effets de commerce n'en reste pas moins très considérable. Comme en 1883 et en 1890, le début de la réaction est accompagné d'une tension plus grande du crédit à courte échéance. Cependant, en juin 1900, le portefeuille est inférieur de 54 millions à 1899 et l'écart entre les deux années va s'accentuer. Les capitaux que la spéculation exagérée immobilisait sont devenus libres et cherchent à se placer en escompte. La Banque réussit en outre à renforcer son encaisse-or qui, à partir du mois de juillet, commence à se relever. Les troubles de Chine obligent à la circonspection. Cependant le 13 juillet, la Banque abaisse l'escompte à 5 p. 100, elle peut conserver ce taux jusqu'à la fin de l'année, même en automne et malgré la crise des deux banques hypothécaires de Berlin. Les autres institutions de crédit foncier ont eu recours à l'escompte, auprès de la Reichsbank, ce qui a contribué à maintenir le portefeuille, qui est à 1.319 millions contre 1.251 en 1899 le 31 décembre. Le placement de bons du Trésor allemand aux Etats-Unis, en créant des disponibilités à l'étranger (l'émission a été de 80 millions M.), a facilité la traversée de ces moments difficiles. En 1899, le taux moyen de l'escompte a été de 5.03 p. 100, de 5.33 p. 100 en 1900. Une preuve de la réaction économique se trouve dans le fait que le second semestre de 1900 peut s'écouler sans hausse de l'escompte. Une constatation intéressante à faire aussi, c'est que la tension du marché financier n'a pas été due à la diminution de la production de l'or, qui a résulté de la guerre du Transvaal, venant interrompre l'afflux de la production sud-africaine, mais de toutes autres causes, celles de l'effervescence industrielle et commerciale[1].

L'année en cours a vu se produire des accidents, tels que la

---

[1] On sait que la production de l'or a progressé de 700 millions de francs en 1891 à plus de 1.300 millions en 1900, 1.588 millions en 1899, 1.485 millions en 1898. En 1900, la production de l'or au Witwatersrand a été de 36 millions de francs contre 356 millions en 1899, 390 en 1898, d'autre part, la production du Klondyke a été de 85 millions en 1898-99.

catastrophe de la Banque de Leipzig, d'une autre institution financière de la Saxe, les embarras de diverses banques locales d'importance très secondaire, la faillite de quelques entreprises industrielles, de quelques maisons particulières ; il en est résulté à la fin du premier semestre un accès de méfiance, qui amené un run sur quelques institutions de banque et des caisses d'épargne, run auquel elles ont pu résister victorieusement, mais qui les a obligées à mobiliser leurs ressources, de même que d'autres ont pris leurs précautions. Les déposants dans les établissements de crédit ont procédé à des retraits qui ont reflué sous une forme ou sous une autre vers la Reichsbank. Cependant celle-ci n'a pas eu besoin de relever l'escompte, qui s'est affaissé progressivement : dans le second trimestre de 1900, il avait été de 5 1/2 p. 100, alors qu'en 1901, il a été en moyenne de 4.3 p. 100, 4 et 3.8 p. 100 [1]. Actuellement (15 septembre) il est de 3 1/2 p. 100. Parallèlement, l'escompte hors banque et l'argent à court terme sont redevenus faciles. Les besoins de l'industrie et du commerce dépassent encore le niveau normal, mais la position de la Banque est devenue plus forte, le change est favorable. A la fin du premier semestre de 1901, le portefeuille de la Reichsbank a été de 1.173 millions contre 1.033 et 1.087 dans les deux années précédentes ; les effets de commerce dépassent également le montant 1.057 contre 896 et 943 millions ; les avances étaient de 104 millions contre 130 millions en 1900. D'autre part, les comptes courants ont remonté à 605 millions contre 496 millions seulement en 1900 et 570 en 1899. Ce grossissement des dépôts tient en partie aux versements du Trésor, résultant de l'emprunt conclu en avril dernier. L'encaisse métallique qui était de 1.004 millions le 22 juin, de 896 millions le 30 juin, dépasse ainsi le niveau habituel depuis 1895. La circulation des billets a été de 1.375 millions le 30 juin, la proportion de la couverture de 65 p. 100 contre 62.8 p. 100 en 1900. Le produit de l'impôt sur les effets de commerce a encore été de 6.617.000 marks en 1901, pendant le premier semestre, mais de mois en mois, il a tendance à fléchir. Il n'a plus été créé en 1901, pendant les six premiers mois que 97 sociétés par actions avec 123 millions M. de capital contre 164 en 1900 avec 217 millions et 182 en 1899 avec 252 millions. Les statistiques du commerce extérieur, tout en restant supérieures à 1899, sont inférieures à 1900. La Reichs-

[1] Le 18 juin l'escompte a été abaissé de 4 à 3 1/2 p. 100 en 1901. Hors banque, il est à 3 et 3/2 contre 4 5/8 et 5 1/2 en 1900. En automne, la Banque d'Allemagne relève l'escompte à 4 0/0.

bank s'est montrée libérale dans l'appui qu'elle a prêté au marché et cela explique que le 31 juillet, elle ait eu un portefeuille de 1029 millions (dont 957 millions en effets de commerce). L'encaisse métallique (958 millions) dépasse de 67 millions le total de fin juillet 1900, la circulation reste considérable, mais la couverture est 80 p. 100 contre 76 p. 100 en 1900.

Ces chiffres portent à la fois la marque d'une détente et aussi d'une liquidation troublée par des accidents, qui sont le cortège habituel des crises[1].

L'encaisse et les dépôts augmentent, il rentre donc de l'or et des capitaux du public, qui, d'autre part, a recours plus que jamais à l'escompte à l'institution centrale, les escompteurs particuliers se tenant sur la défensive et la circulation des billets augmente d'autre part.

Il est intéressant de compléter ce tableau par quelques indications sur les ressources diverses de toute nature, dont l'Allemagne dispose pour les transactions en dehors de la monnaie d'or. M. R. Dunker, dans un volume *Gold-Surrogate in deutschen Geldumlauf* (succédanés de l'or dans la circulation allemande) indique en milliers de mark.

	1895	1899	1900
	—	—	—
Reichskassescheine	120.000	120.000	120.000
Billets non couverts par du métal.	513.050	688.040	685.120
Effets en circulation..............	2.398.450	3.311.960	3.631.550
Chèques en circulation...........	300.000	300.000	300.000
Girwerkehr de la Banque..........	87.000	126.000	128.000
Compensations de la Reichsbank ..	54.930	75.460	76.460
— du Berliner Kassenverein.	43.680	56.270	51.800
	3.517.110	4.677.730	4.992.810

Ce sont des conjonctures, fondées sur de sérieuses études. L'auteur prend, comme effets en circulation, un terme de deux mois, non de trois mois comme cela a été fait pour un tableau

[1] Nous trouvons en effet au 28 octobre en millions M.

	1898	1899	1900	1901
	—	—	—	—
Encaisse métallique....	751	730	792	911
Circulation fiduciaire...	1.178	1.180	1.186	1.236
Portefeuille et avances.	963	1.0[illegible]5	898	993

donné plus haut. D'après M. Dunker, c'est donc une somme de près de 5 milliards de mark, qui viendrait s'ajouter au montant considérable que l'Allemagne possède en or; ce stock est estimé par la Direction des Monnaies des Etats-Unis à 13 dollars 35 cents par tête d'habitant[1] et à un total de 698 millions de dollars, soit près de 3.490 millions de francs (2.792 millions de mark). Les frappes d'or effectuées en Allemagne depuis l'établissement du nouveau régime monétaire sont évaluées à 3.701 millions.

ARTHUR RAFFALOVICH.

---

[1] 13.35 en or, 3.98 en argent et 3.32 en papier, soit un total de 20.65 dollars par tête, contre 26.21 aux Etats-Unis, 17.46 en Angleterre, 37.03 en France. Le montant de l'or est 21.05 en France, 11.96 en Angleterre, 13.37 aux Etats-Unis. Le mouvement d'affaires est bien plus intense dans ces trois pays qu'en France.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

L'UTILISATION DE LA VACHE LAITIÈRE AUX TRAVAUX DES CHAMPS ET LA PRODUCTION DU LAIT.

Essais pratiques de M. A. Stillich. — Expériences de M. Morgen à Hohenheim sur l'influence du travail sur la production laitière. — Résultats favorables. Le travail des vaches ne diminue pas leur production en beurre.

Les conditions présentes de l'agriculture dans l'Europe occidentale exigent de la part des exploitants du sol une orientation de plus en plus marquée vers la voie industrielle : c'est là une vérité que constatent tous ceux qui suivent attentivement le mouvement agricole contemporain. Obtenir de la terre les plus hauts rendements possibles ; transformer les produits naturels en objets de consommation d'une valeur supérieure à celle qu'ils ont à l'état où on les récolte, enfin, pour certains d'entre eux, demander à l'association et à la coopération les éléments financiers, d'une part nécessaires pour ces transformations, de l'autre pour l'organisation du marché appelé à écouler les produits à des conditions meilleures que ne peut les rencontrer le producteur isolé.

De toutes les branches de l'agriculture, l'élevage du bétail et la transformation de ses produits sont incontestablement appelés à bénéficier les premiers des avantages de la coopération. J'ai fait connaître dernièrement à nos lecteurs les résultats si remarquables que le Danemark a obtenus dans cette voie. L'exemple que donnent depuis quelques années les laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, les fromageries de la Franche-Comté et du Jura, berceau des associations connues sous le nom de *fruitières*, ne saurait manquer d'être suivi partout où la production laitière est une des sources les plus sûres de bénéfice pour les petits cultivateurs, en particulier.

La France compte près de 6 millions et demi de vaches laitières et seize cent mille génisses ; elle a produit, en 1899, d'après les statistiques officielles, près de 84 millions d'hectolitres de lait d'une valeur d'un milliard 300 millions : ces chiffres justifient largement l'importance à attacher à tout ce qui, dans notre pays, se rapporte à l'espèce bovine et à l'utilisation la meilleure de ses produits.

Dans beaucoup de régions de la France, le lait n'est pas le seul profit que donne la vache à son propriétaire, soit qu'il le vende directement, soit qu'il le livre à une société coopérative ou l'utilise pour l'élevage des veaux. On demande fréquemment à la vache, surtout dans les régions pauvres, de fournir, soit seule, soit concurremment avec le cheval, le travail nécessaire aux travaux des champs et au transport du fumier, des récoltes, etc.

Dans quelle mesure le travail influe-t-il sur la production du lait chez l'animal qui y est soumis et quelles sont les variations qu'il peut imprimer à la composition de ce précieux liquide ? Telle est la question que je me propose d'examiner en m'appuyant sur des expériences récentes faites en Allemagne et peu connues encore, je crois, des éleveurs français.

On sait de longue date que le mouvement modéré est favorable à la sécrétion lactée, mais les chiffres donnés par différents agronomes jusqu'à ces dernières années, concernant l'influence du travail sur la production du lait, sont extrêmement variés et peu comparables entre eux, la plupart des observations ayant été recueillies sur des vaches de races différentes soumises à des alimentations non exactement déterminées. De plus, presque toutes manquent de termes de comparaisons, telles que la fixation des quantités du lait fournies par une même vache dans une période de repos et pendant une période de travail d'égale durée. D'après ces observations empiriques, manquant de base certaine, la diminution du rendement en lait varierait de 4,5 p. 100 à 10 p. 100 pour les vaches soumises à un travail modéré. De l'influence du travail sur la composition du lait et notamment sur sa richesse en beurre, point capital, on ne savait rien avant les expériences de M. O. Stillich et de M. le prof. Morgen, que je résumerai avec quelque détail.

D'autre part, le préjugé qui consiste à regarder comme défavorable à la vache laitière le moindre mouvement est encore si vivace chez un grand nombre de nos paysans, qu'ils ne font même pas sortir leurs vaches de l'étable pour les conduire à l'abreuvoir. Il m'est arrivé bien souvent, dans des villages que je ne nommerai pas, de voir de malheureuses bêtes, bonnes laitières d'ailleurs,

condamnées à la réclusion perpétuelle dans une étable peu éclairée dont l'atmosphère confinée était à peine respirable. Les propriétaires de ces vaches invoquent pour justifier ce traitement quasi barbare, la condition favorable, selon ceux, de l'internement et de l'absence de mouvement au point de vue de la quantité et de la qualité du lait. Ces pratiques déplorables sont en opposition complète avec les règles les mieux établies de l'hygiène et ne peuvent manquer de mettre les vaches qui y sont soumises dans un état favorable à la réceptivité d'affections infectieuses et notamment de la tuberculose : dans tous les cas, elles diminuent la résistance des animaux aux atteintes des maladies parasitaires et autres. Il est certain que chez les vaches soumises à un travail trop considérable, voisin du surmenage, la sécrétion lactée diminue considérablement ; cette réduction peut atteindre, d'après certains observateurs, jusqu'à 25 et même 50 p. 100 ; mais ce ne sont encore que des observations plus ou moins bien faites et dans l'exposé desquelles on ne trouve aucune indication précise sur les conditions d'âge, de race, de travail des animaux. Les expériences de M. Stillich et de M. Morgen sont venues jeter de la clarté sur cette question des rapports du travail avec la lactation : je vais les passer successivement en revue.

Expériences de M. O. Stillich à la ferme expérimentale de l'Institut agronomique de Leipzig. — L'auteur a étudié l'influence du travail au double point de vue de la quantité et de la qualité du lait.

Les vaches mises en expérience appartenaient à la race du Harz considérée en Allemagne comme la plus apte au travail. De petite taille, bien conformée, très résistante par son origine aux écarts de température des étés chauds aux hivers froids, frugale, habituée qu'elle est aux maigres pâturages de son pays, la vache du Harz se prêtait très bien aux essais que l'auteur se proposait d'entreprendre. Ces essais, M. Stillich les a conduits en s'entourant de toutes les précautions nécessaires pour donner aux conclusions qu'il en tirerait une valeur pratique dont les cultivateurs pussent profiter. Malgré sa robuste constitution qui la rend apte au travail, la vache du Harz est très bonne laitière, donnant 4.000 litres de lait par an, lorsqu'elle reçoit une alimentation convenable.

Les deux vaches qui ont servi aux expériences de M. O. Stillich, avaient été importées du Harz aux environs de Leipzig, en 1893. Chacune d'elles avait fait trois veaux : *Lise* était âgée de

5 ans ; elle avait vélé pour la dernière fois le 21 mai 1895, après avoir perdu son lait le 1[er] avril. *Nette*, âgée de 10 ans, avait vélé le 26 février 1895. On avait cessé de leur mettre le joug quelques jours avant le commencement de l'expérience, mais elles avaient continué à être employées à un service très léger.

Les expériences ont duré du 5 août au 21 octobre 1895, soit deux mois et demi. Pendant la période de travail, les vaches étaient attelées de six heures et demie du matin à sept heures du soir, avec un repos de deux heures à midi et une suspension de travail d'une demi-heure pour le déjeuner et autant dans l'après-midi. Le travail journalier avait donc une durée de neuf heures à neuf heures et demie environ. Dans les dernières semaines de l'essai, les vaches ne travaillaient qu'une demi journée. Sous le rapport de la production lactée, les deux bêtes ne se comportèrent pas tout à fait de même. *Lise* était un type de bonne laitière ; il n'en était pas ainsi de *Nette*, dont la sécrétion était minime.

Tous les huit jours le lundi, on pesait les vaches avant le repas du matin. Au début, *Lise* pesait 453 kilogrammes ; *Nette*, 524 kilogrammes. Malgré cette différence de poids, *Nette* maigrit plus sensiblement que sa compagne à la suite du travail : la diminution de poids semble avoir porté sur la graisse ; cette vache parut souffrir davantage de la température des semaines chaudes (28° à 30°) ; elle respirait moins librement et mangeait de moins bon appétit que *Lise*.

Voici comment fut conduite l'expérience : dès le début les vaches reçurent la même ration pendant les périodes alternatives (8 jours) de repos et de travail. On éleva ensuite progressivement la teneur de la ration des deux bêtes, en aliments concentrés de manière à augmenter sa richesse en matières azotées (protéine). On pesait exactement chaque jour le fourrage consommé : chaque vache recevait séparément ses aliments.

Rapportées à 500 kilogrammes de poids vif, les rations ont été les suivantes :

1[re] et 2[e] *semaines* (6 au 18 août 1895).

Trèfle vert..................	20 kilogr.
Farine d'arachide...........	1 —
Son de blé....................	0 kil. 5.
Paille de blé................	5 kilogr.

3[e] *semaine* (19 au 24 août).

Trèfle vert......	30 kilogr.
Arachide.....................	1 —
Son de blé...................	1 kil. 5.
Paille de blé................	5 kilogr.

4e à la 8e *semaine* (25 août au 29 septembre).

Foin de trèfle..............	7 kil. 500.
Arachide.....................	1 kilogr.
Son de blé.................	1 kil. 5.
Farine de coton...........	0 kil. 25.
Paille de blé...............	5 kilogr.

9e et 11e *semaines* (30 septembre au 20 octobre).

Foin de trèfle...............	7 kil. 500
Arachide......................	1 kil. 250
Farine de coton............	0 kil. 5.
Son de blé..................	1 kil. 5.
Paille de blé................	5 kilogr.

Ces rations correspondaient, d'après les analyses qui en ont été faites, aux quantités suivantes de principes *digestibles* [1] rapportées à 500 kil. de poids vif.

Semaines.	Substance sèche. Kil.	Protéine. Kil.	Matière grasse. Kil.	Extract. non azotés. Kil.
1re semaine..........	9,112	0,849	0,199	3,339
2e —	9,570	0,921	0,199	3,355
3e —	14,519	1,297	0,231	4,549
4e et 5e semaines.....	13,167	1,248	0,321	4,647
6e, 7e et 8e semaines.	13,155	1,231	0,321	4,644
9e et 10e semaines...	13,606	1,435	0,375	4,777
11e semaine	13,611	1,418	0,375	4.714

Les vaches étaient traites deux fois par jour : à 6 heures 1/2 du matin et à 7 heures 1/2 du soir. Le lait était pesé exactement, ce qui est préférable au mesurage du volume. Du mélange des laits des deux traites on prélevait un échantillon dans lequel on dosait le beurre. La densité du lait de chaque traite était déterminée après quelques heures, à la température de 15°.

Maintenant que nous connaissons les conditions de l'expérience, j'arrive aux résultats constatés, en commençant par l'influence du travail sur la quantité du lait produit. Je renverrai le lecteur au travail original [2] pour le détail des nombres consignés dans les tableaux journaliers et je me bornerai à en présenter le résumé :

---

[1] On sait qu'une partie seulement des éléments de la ration est digérée et utilisée par l'animal.

[2] *Untersuchungen über den Einfluss der Arbeit auf Menge und Zusammensetzung der Milch*, par le Dr O. Stillich. Leipzig. lib. H. Voigt. in-8°.

Si l'on compare les poids du lait produit pendant les semaines de travail avec ceux qui correspondent aux semaines de repos, on constate chez les vaches une diminution assez sensible de la sécrétion lactée.

Dans les cinq périodes de repos d'une semaine chacune, la vache *Lise* a donné en moyenne par jour........... 9 kil. 486

Dans les 5 semaines de travail (par jour)......... 8 — 688

Différence, par jour, en faveur du repos.......... 0 — 798

Soit 8,41 p. 100.

Pour la vache *Nette*, on constate les résultats suivants :

Production journalière au repos......... 4 kil. 935

Production journalière au travail........ 4 — 562

Différence........... 0 — 375

Soit 7,55 p. 100.

On voit que, malgré l'aptitude laitière, si différente d'une vache à l'autre, puisque *Lise* a donné sensiblement deux fois plus de lait que *Nette*, aussi bien au repos qu'au travail, la différence dans l'influence dépressive sur la sécrétion lactée est relativement faible et voisine chez les deux vaches.

Il est facile d'expliquer la diminution du lait produite sous l'influence du travail. L'activité musculaire à laquelle correspond une augmentation notable dans la consommation des tissus, entraîne un accroissement parallèle dans l'évaporation et la perspiration de l'eau (sueur, gaz de la respiration, etc.). De là vient que le lait s'appauvrit en eau, ce qui se traduit par un abaissement dans le poids du lait secrété. Nous verrons plus loin que l'analyse des laits produits dans les deux conditions étudiées justifient cette interprétation.

M. Stillich faisait séparément les pesées du lait du matin et du soir pour les deux vaches au repos et au travail. En rapprochant les déterminations exécutées pendant les onze semaines, on arrive aux résultats moyens que voici :

Quantités moyennes de lait fournies :

	Période de travail.		Période de repos.	
	matin.	soir.	matin.	soir.
Lise...........	4 k. 29	4 k. 39	4 k. 68	4 k. 81
Nette..........	2 » 22	2 » 31	2 » 39	2 » 54

D'après ces chiffres, les quantités de lait produites sont plus élevées le soir que le matin, aussi bien dans la période de travail

que dans celle du repos. L'espacement des traites semble être la cause dominante de ces différences. Le temps écoulé entre la traite du matin et la traite du soir était plus long d'une heure et demie environ que celui qui séparait la traite du soir de celle du matin suivant. C'est d'ailleurs un fait fréquent constaté, que deux traites, à des intervalles égaux, donnent sensiblement les mêmes quantités de lait.

Relations du travail avec la composition du lait. — Nous venons de voir qu'un travail modéré, traction d'une voiture de labour pendant une journée de 9 heures (avec repos de 3 h.), diminue de 7 à 8 p. 100 la quantité en poids de la traite de 24 heures. Cette diminution, avons-nous dit, est, selon toute apparence, la conséquence d'une augmentation dans l'élimination de l'eau pendant le travail (respiration, perspiration cutanée). S'il en est ainsi, le lait doit s'enrichir en substances fixes. C'est ce que l'analyse du lait produit dans les périodes de travail et de repos va nous apprendre. Examinons d'abord les variations de la matière grasse (beurre). Le dosage du beurre a été fait régulièrement matin et soir pendant les cinq semaines d'expériences ; les résultats en sont très intéressants à raison des déductions pratiques que l'on peut en tirer, la matière grasse étant le principe essentiel du lait sous le rapport de son utilisation économique.

La moyenne des analyses quotidiennes faites durant cinq semaines a donné pour 100 parties, en poids, de lait, les quantités suivantes de beurre :

	Au travail.	Au repos.	Différence.
Lise........	4.38	4.01	+ 0.37
Nette........	4.28	4.17	+ 0.11

Autrement dit, le lait récolté pendant les périodes de travail renfermait, par kilog., 43 gr. 08 de beurre (Lise) et 42 gr. 08 (Nette), tandis qu'au repos, il n'en contenait que 40 gr. 01 (Lise), et 41 gr. 07 (Nette). Le lait est donc plus riche en matière grasse pendant la période de travail. La traite du matin, moins abondante que celle du soir, se montre également plus riche en beurre dans la période de travail. A certains jours, le taux de matière grasse a dépassé, chez les deux vaches, 50 grammes par kilog. de lait du matin, les bêtes étant au travail. Dans les périodes de repos, comme dans celles de travail, le lait du soir a toujours été trouvé plus pauvre en beurre que celui du matin, la teneur en beurre étant restée la plupart du temps inférieure à 40 grammes par kilog.

Le fait le plus important est celui qui résulte de la comparaison des quantités *absolues* de beurre produites pendant deux périodes égales de repos et de travail. Si l'on tient compte, d'une part de la quantité de lait journellement fournie par les vaches au travail et au repos et de la richesse en beurre des deux laits, on arrive à la conclusion finale que voici :

Lise a produit en moyenne :

	Kil.	
Par jour de travail.........	0.381	de beurre.
Par jour de repos..........	0.380	—
Différence..........	+ 0.001	—

Nette a produit en moyenne :

	Kil.	
Par jour de travail.........	0.194	de beurre.
Par jour de repos..........	0.204	—
Différence..........	— 0.010	—

De ces légères différences en sens inverse, chez les deux bêtes en expérience, on peut conclure que le travail est sans influence sensible sur la quantité de matière grasse produite en vingt-quatre heures. Autrement dit, bien que M. O. Stillich ait constaté une diminution de lait de 7 à 8 p.100 chez l'animal au travail, la quantité de beurre qu'on obtiendra par le traitement du lait reste sensiblement égale à celle que fournira l'animal au repos. Cette constatation présente un grand intérêt pratique, puisqu'elle montre que le cultivateur retirera du lait de ses vaches, soumises à un travail modéré, mais productif, autant de beurre que s'il les laissait au repos, à l'étable ou dans la prairie.

La teneur de la caséine (matière azotée du lait) a été sensiblement la même, dans le lait des deux animaux.

De la constatation des variations légères du beurre et de la caséine dans le lait des vaches soumises aux deux régimes de repos et de travail, résulte nécessairement cette conclusion que la diminution du poids du lait obtenu pendant le travail est due à une diminution dans sa teneur en eau, comme nous l'avons dit ; mais ici encore les différences sont très faibles. La teneur en substance sèche, beurre déduit, a été inférieure de 4 décigrammes chez Lise et de 2 décigrammes chez Nette. La moyenne des densités du lait (poids du litre) en relation avec la teneur en beurre est légèrement moins élevée pendant la période de travail.

	Kil.
Lise au travail............	1.0314
— au repos..............	1 0318
Nette au travail...........	1.0316
— au repos.............	1.0319

En résumé, les expériences de M. O. Stillich tendent à établir les faits suivants : le travail diminue légèrement la quantité de lait produit, la diminution porte sur l'eau ; le lait est plus concentré, le poids de beurre que produit la vache au travail est, par jour, identique à celui que donne le même animal au repos.

J'arrive aux expériences du professeur Morgen, directeur de la Station agronomique d'Hohenheim, en collaboration avec MM. Kreuzhage, Hœlzle et Sieglin [1]. Tandis que M. O. Stillich a dû se borner à enregistrer le nombre des heures du travail auquel les vaches étaient soumises sans mesurer la *quantité* du travail effectué, M. Morgen et ses collaborateurs ont pu déterminer le travail en se servant du manège dynamométrique installé à la Station d'Hohenheim par E. Wolff. Cet excellent appareil que j'ai introduit en 1880 au laboratoire de recherches de la Compagnie générale des voitures et qui sert depuis cette époque à nos études sur l'alimentation du cheval de service, permet de mesurer très exactement le travail utile d'un animal de trait, soit au pas, soit au trot, dans des conditions diverses d'effort de traction.

Si l'on détermine pendant toute la durée d'une expérience, 15 jours, un mois ou plus, le poids et la composition de la ration journalière, ceux des excréments et de l'urine, le chemin parcouru, l'effort de traction et la durée du temps employé au travail, on est en possession de tous les éléments nécessaires pour connaître l'utilisation par les chevaux en expérience des aliments consommés pour l'exécution d'un travail donné. — Il en est de même pour l'évaluation du travail d'une vache, en relation avec la ration qui lui est fournie. Appliqué à l'étude comparative de la lactation de la vache au travail et au repos, le manège dynamométrique a permis à M. Morgen et à ses collaborateurs d'obtenir des mesures exactes que les essais pratiques de M. O. Stillich ne pouvaient pas donner.

A Hohenheim, les expériences ont porté sur deux vaches laitières de la race de Simmenthal : elles ont duré de janvier à juin. La ration formée des mêmes fourrages, pendant toute la durée des essais, était composée des denrées suivantes :

---

[1] « Versuche mit Milchkühen über den Einflusse der Arbeitsleistung au die Menge und Zusammensetzung der produzierten Milch », par F. Morgen, Dr Kreuzhage, Dr Hœtzle et Dr Sieglin. (*Die Landwirtschaftlichen Versuchs-Stationen*, t. XLI. 2e et 3e fascicules, 1898.

	kilog
Foin de prairie..................	10,000
Paille d'avoine..................	5,060
Betteraves fourragères...........	12,500
Germes de malt...................	1,000
Son de blé.......................	1,250
Tourteaux d'arachide.............	0,750

Cette ration renfermait, d'après l'analyse des fourrages et la détermination des quantités de substances digestibles qu'elles contiennent :

	kilog.
Protéine digestible..............	1,694
Substances hydrocarbonée........	7,880[1]

Au début de l'expérience, le poids vif des animaux était le suivant :

Vache n° 1 = 602 kilogr.
Vache n° 2 = 565 kilogr.

Par 1.000 kilog. de poids vif, les vaches recevaient les quantités suivantes de principes digestibles :

	Matières protéiques	Matières non azotées
Vache n° 1............	2 k. 814	13 k. 090
Vache n° 2............	2 » 998	13 » 950
Moyenne............	2 k. 966	13 k. 520

La relation nutritive de ce fourrage (rapport entre la quantité de matière azotée et de substances hydrocarburées : amidon, sucre, etc.) était $\frac{1}{4.65}$ soit, 1 kilog. de matière azotée pour 4 k. 65 de substance hydrocarbonée.

Cette ration est très azotée et je crois qu'il serait intéressant d'expérimenter, dans les mêmes conditions de travail et de repos, une ration beaucoup plus large, c'est-à-dire beaucoup plus riche en matière hydrocarbonée.

Le programme des expériences d'Hohenheim comprenait onze périodes d'une durée de 15 jours chacune. Quelques-unes de ces périodes ont dû, pour des causes accidentelles, être légèrement remaniées, sans que les résultats constatés aient été modifiés.

Les deux vaches avaient été amenées à la Station un mois avant

[1] Graisse comprise, calculée en amidon (graisse + 2.4). Les amides ont été comptés dans la protéine brute digestible.

le commencement de l'expérience; on les avait accoutumées au travail au manège et à la ration qu'elles devaient recevoir pendant toute la durée des essais.

Le commencement et la fin de chacun des essais a été une période de repos, qui avait pour but de constater la diminution normale du rendement du lait à mesure qu'on s'éloigne de l'époque du vêlage. Les périodes de repos et de travail ont été régulièrement alternées. Le travail consistait en un nombre déterminé de tours de manège, matin et soir, au pas, chacune des vaches étant attelée séparément et exécutant le même travail. On a ensuite augmenté d'une quantité égale, pour chaque animal, le travail produit, soit en faisant varier l'effort de traction nécessaire à la mise en mouvement du manège, soit en prolongeant la durée du travail.

Pendant toute la durée des expériences les animaux ont été pesés chaque jour. Le travail effectué a varié du simple au quadruple : le maximum a été de 250.000 à 300.000 kilogrammètres par heure. On n'a pas demandé aux vaches un travail supérieur à 300.000 kilogrammètres, à l'heure, à raison de la forte élévation de température du corps et des signes de fatigue que l'on constatait chez les animaux. Ces indications peuvent trouver une application utile dans le calcul du travail maximum qu'on peut demander à une vache de forte taille, attelée à la charrue ou à la voiture dans des conditions déterminées.

Le lait était pesé chaque jour et soumis à l'analyse. On en déterminait la densité, la teneur en beurre, en substance sèche, en matière minérale et en composés azotés (caséine, etc.), dosés en bloc.

La dépression naturelle dans la quantité de lait (résultant de l'éloignement de l'époque du vêlage) au bout des 142 jours qu'ont duré les essais, a été, pour la vache n° 1, de 3 kil. 500. Au début, elle fournissait, au repos, 12 kil. 100 de lait; à la fin 8 kil. 600 seulement, soit une diminution moyenne de 25 grammes par jour. La vache n° 2 donnait, au début, 11 kil 300 de lait par jour; à la fin, 8 kil. 900 seulement, d'où une diminution de 2 kil. 400 sur le rendement du début, soit encore 16 grammes de moins par jour moyen.

Par la comparaison des poids vifs moyens, des quantités de lait produites et de la composition de ce dernier dans les six périodes du repos et les cinq périodes intercalaires de travail, M. Morgen établit, avec toutes les données numériques à l'appui, le résultat final :

Moyenne journalière pour les vaches I et II.

	Repos.	Travail.	Différence.
	—	—	—
Poids du lait produit	11k800	11k100	— 0k700
Matières grasses	0.415	0.454	+ 0.009
Substance sèche	1.537	1.497	— 0.036
Sucre de lait	0.581	0.554	— 0.027
Matières minérales	0.087	0.083	— 0.004
Azote	0.061	0.060	— 0.001
Substance sèche privée de la matière grasse	1.088	1.043	— 0.045
Poids vif moyen	584k	581k	— 3k

On voit, par là, que l'intensité du travail n'a amené dans la composition du lait que des modifications insensibles. Les poids vifs des animaux n'ont également subi que de très faibles variations, les deux vaches regagnant, dans chaque période de repos, les pertes légères dues au travail : on s'en convaincra aisément en comparant les poids des deux bêtes au commencement et à la fin des expériences :

Vache nº 1 au début de la 1re période	602 kilogr.
Vache nº 1 à la fin de la 1re période	603 —
Vache nº 2 au début de la 1re période	565 —
Vache nº 2 à la fin de la 1re période	560 —

Dans leur ensemble, les résultats obtenus à Hohenheim, avec la rigueur scientifique dont sont aujourd'hui susceptibles les expériences sur l'alimentation, confirment les essais moins complets de M. O. Stillich. On peut les résumer en quelques propositions :

La production lactée chez les vaches soumises à un travail modéré présente les variations suivantes :

1° La quantité de lait a diminué, en moyenne, de 700 grammes par jour, soit de 5,9 pour 100. Cette diminution dans le poids du lait a porté sur l'eau, le lait de la vache qui travaille présentant une plus grande concentration que le lait de l'animal au repos ;

2° La teneur du lait en beurre augmente sensiblement pendant la période de travail ; elle a été, en moyenne, supérieure de 10,7 p. 100 à celle du lait dans la période de repos ;

3° La teneur en substance sèche du lait (privée de graisse) subit une légère dépression par le travail ;

4° Les teneurs en sucre de lait, matières minérales et principes azotés, ne subissent que de faibles variations, en rapport avec l'enrichissement du lait en matière grasse.

Le lait de la vache au travail est un peu plus pauvre en sucre et un peu plus riche en matières azotées (correction faite de la diminution de l'eau) que le lait de la vache au repos.

5° La densité du lait, en raison de l'élévation de la teneur en beurre, est légèrement diminuée.

6° La quantité de beurre qu'on peut extraire d'un litre de lait est plus élevée chez la vache au travail. C'est l'inverse pour les autres principes du lait.

7° Maintenues dans les limites des expériences d'Hohenheim, les quantités de travail (200 à 300,000 kilogrammètres) demandées à la vache n'exercent pas d'influence notable sur la production ni sur la composition du lait.

8° Le travail n'a eu sur le poids vif des animaux qu'une influence nulle ou très légère (vache n° 2).

D'après l'ensemble des faits que je viens d'exposer, le travail modéré et surtout pas trop prolongé de la vache laitière doit être considéré par le cultivateur comme une bonne pratique, favorable aux profits de son exploitation. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut que les vaches soient bien nourries, conditions aussi essentielles d'ailleurs pour la production lactée que pour le travail.

Le cultivateur qui, soit chez lui, soit par sa participation à une fruitière, transforme en beurre ou en fromage le lait de son étable, a donc tout intérêt à employer les vaches dans les travaux des champs. Celui qui vend directement son lait à la consommation préfèrera généralement laisser ses animaux prendre seulement le mouvement à l'air libre nécessaire à leur santé, afin de ne pas diminuer la production lactée.

Une conclusion générale qui se dégage des faits que nous venons de résumer, est l'importance des services que des établissements de recherches appliquées à l'agriculture, bien dotés, pourvus du personnel et du matériel nécessaires, rendent aux praticiens. Ces derniers, absorbés par le labeur de chaque jour, n'ont ni le temps ni les moyens de se livrer à des expériences dans le sens exact du mot : à peine peuvent-ils faire des observations sur les faits dont ils sont témoins.

L'institution de Stations agronomiques rendra de jour en jour plus de services à l'agriculture, à mesure que ses moyens d'action se développeront. Nous avons bien à faire encore pour voir leurs ressources atteindre à la hauteur de leurs besoins ; mais quand je mesure le chemin parcouru depuis 1868, date à laquelle j'ai fondé la première Station française, je ne doute pas de leur prospérité future, si, surtout, l'initiative privée venait, comme dans les autres pays, accroître par ses libéralités les moyens de travail et de propagande dont elles disposent.

L. GRANDEAU.

REVUE DES PUBLICATIONS ECONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : La loi des coalitions (1864). Anvers, Gênes et Hambourg. La morale socialiste. La morale surhumaine. La fabrication des dictionnaires. — Le *Correspondant* : La liberté de la charité. L'église et l'université. Le tyrannicide. — *Revue de Paris* : La dépopulation. L'Amérique latine. Un tammany sous Louis XIV. Une apologie du fonctionnarisme. *La Revue* : Evolution du charlatanisme. La civilisation au Congo. La femme criminelle. — *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* : De Montevideo au Chili. — *Revue générale* : La loi contre les congrégations. *Etudes* : L'école et la vie. Les derniers jours d'un condamné (congréganiste). — *La Réforme sociale* : L'habitation de la jeune fille. Mariage et divorce. Le féminisme. — *L'Association catholique* : Les retraites ouvrières. — *Revue socialiste* : Contre la liberté de l'enseignement. Y aura-t-il un socialisme scientifique? Les retraites obligatoires. — *Le Mouvement socialiste* : Le ministérialisme. Le radicalisme. La loi sur les associations. — *Les Temps Nouveaux* : Simplicité de l'idée anarchiste. — *Le Mouvement scientifique et industriel* : Les retraites libres. Causes de la tuberculose. Les cantonniers. — *L'individualiste* : Superstitions catholiques. A propos de la loi sur les retraites. — *L'Echo de l'industrie* : La protection légale des travailleurs. — *Le Moniteur des eaux-de-vie de Cognac* : Projet de fédération libre-échangiste internationale. — *La ligue vinicole* : Les vins de France en Russie.

La classe ouvrière est, en haut lieu, l'objet de la plus tendre sollicitude ; on dirait qu'il n'y a au monde que les travailleurs manuels qui soient dignes d'intérêt. Les protecteurs des ouvriers s'en trouvent-ils mieux ? Il suffit de considérer l'évolution budgétaire pour être édifié sur ce point. Et les ouvriers, tirent-ils grand profit de la protection dont on les comble ? C'est par une étude comparative de ce qui a été fait pour eux et des changements qui se sont produits dans leur condition que l'on peut répondre à cette dernière question.

A cet égard, l'étude que publie M. Emile Ollivier dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet sur *la loi des coalitions* (1864), suivie de quelques considérations sur la loi de 1884 et celles qui

l'ont suivie est à lire. On y verra que, si l'Etat protège les ouvriers du bout du doigt, d'autre part, il protège les patrons de toute la largeur de sa grande main. De cette protection à l'agriculture et à l'industrie résulte la cherté toujours croissante de la vie. De cette cherté résulte en bonne partie, la clôture des débouchés extérieurs et. par suite, la baisse des salaires, les grèves, le chômage, etc.

« Les protectionnistes, dit l'auteur, ont cru faire merveille en élevant par des droits la valeur vénale de tous les produits, surtout ceux de grande consommation et de première nécessité. Il en est résulté que nulle part la vie du travailleur n'est plus chère qu'en France. Il est donc naturel qu'il réclame, par des grèves, l'augmentation de son salaire. »

Il serait naturel et bien plus efficace qu'il réclamât la suppression, tout au moins la réduction des droits protecteurs. Mais ses guides spirituels, les socialistes, lui ont enseigné que la question du libre-échange n'intéresse que les bourgeois.

M. Ollivier estime que la loi de 1884 sur les syndicats professionnels est tyrannique et funeste aux ouvriers. « Cette oppression visible des ouvriers par les syndicats est devenue un danger public... On aura beau tourner et retourner la question des grèves. elle n'a que deux solutions : ou leur interdiction radicale, comme dans les lois de la Révolution et le Code pénal de 1810, ou leur liberté complète comme dans la loi de 1861. On ne peut songer à l'interdiction : il ne reste qu'à se confier à la liberté... Le gouvernement doit s'abstenir de toute ingérence, même à titre de conciliateur, car une intervention quelconque de sa part est, quoiqu'il dise, considérée comme un encouragement ». Nous voilà loin de l'idéal socialiste ; mais peut-être d'autant plus près du bon sens.

— Les ports d'Anvers, Gênes et Hambourg sont de ceux qui ont pris le plus de développement dans ces derniers temps M. R. G. Lévy expose leur situation dans la même livraison et recherche les causes de leurs progrès.

Le port d'Anvers est devenu l'un des premiers de l'Europe. Alors qu'en 1860 le mouvement n'y était que de 500.000 tonnes, il atteignait, en 1867. 1 million ; en 1871, 1 million 1/2 ; en 1873, 2 millions ; en 1876 2 millions 1/2 ; en 1880, 3 millions ; et en 1897, 6.300.000 tonnes. Les arrivages de voiliers, qui dépassent 2.000 en 1874, sont tombés à 459 en 1897 ; mais ceux des vapeurs ont passé de 1745 en 1870, à 4.647, non compris 547 bateaux venant par canaux de la Hollande.

L'une des raisons de la prospérité d'Anvers est la franchise dont jouissent les neuf dixièmes des marchandises importées, ce qui est de nature à encourager les Belges dans la voie libérale.

Autre raison : « C'est en grande partie l'Etat du Congo, cette fondation du roi Léopold dont la Belgique est destinée à hériter un jour, qui alimente le trafic anversois ». Il convient de noter : 1° que la prospérité d'Anvers a commencé avant que fût fondé l'Etat du Congo et que rien n'indique qu'elle n'aurait pas aussi bien continué ; 2° que les moyens employés par l'Etat du Congo pour alimenter le trafic anversois ne sont peut-être pas très recommandables.

Le mouvement maritime de Gênes, en 1900, se chiffre par un total de 13.602 bâtiments, jaugeant 9.728.000 tonneaux, dont 6 2/3 p. 100 représentant les navires à voiles et 93 1/3 p. 100 les vapeurs

L'Italie n'a de colonies officielles dans aucune partie du monde, sauf en Erythrée. C'est peut-être celle-ci qui alimente le trafic de Gênes, à moins que ce soient les colonies libres des deux Amériques.

Hambourg, il y a un demi siècle, avait une population de 250.000 habitants et voyait 10.000 navires, d'une capacité de près de 2 millions de tonnes, entrer dans son port et en sortir En 1900, la population est de 700.000 âmes, le nombre des navires a plus que doublé et leur tonnage a septuplé (22.000 navires jaugeant près de 15 millions de tonnes).

M. Lévy donne d'autres précieux renseignements sur le mouvement des autres ports germains et sur la navigation intérieure, qui a pris aussi une extension considérable ; et il termine par des réflexions économiques que nous recommandons aux partisans des primes à la marine marchande. En voici un extrait :

Les ports ne sont qu'un lieu de passage pour les marchandises et les voyageurs. Pour qu'ils prospèrent, « c'est tout le régime économique, tout le régime fiscal, dont l'influence est si grande sur l'organisation industrielle d'un peuple moderne, qui doivent être considérés. La marine marchande n'est pas une cause, elle est un effet : elle naît en quelque sorte de la prospérité économique d'un pays ; elle en suit le développement, elle souffre de ses éclipses. »

— « A en croire certains socialistes, la morale serait immanente à leur système et à leur système *seul*. » M. A. Fouillée s'élève contre cette prétention dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juillet, et soutient que, non seulement le socialisme n'est pas par lui-même

une morale, mais que le plus grand service à lui rendre serait de lui en fournir une ; car, sous la forme matérialiste, il n'en a aucune, et, sous la forme idéaliste, il est obligé de l'emprunter à d'autres doctrines qui n'ont rien de socialiste.

En effet, le seul principe qui puisse paraître propre au socialisme, c'est la solidarité. Est-ce là une notion inventée par eux ? « Nullement. Ce sont même les économistes qui ont mis ce principe en lumière par leurs études, devenues classiques, sur la division du travail et la coopération. »

— La morale aristocratique du surhomme Nietzscheen ne satisfait pas plus M. Fouillée que la morale socialiste. Dans la livraison du 1er septembre, M. Fouillée met en évidence les contradictions de Nietzsche et l'inconsistance de sa morale.

« Nietzsche parle sans cesse de valeur ; fidèle à son habitude, il s'est bien gardé de donner du mot la plus petite définition et de l'idée la moindre analyse méthodique : il aurait vu s'évanouir tous ses paradoxes... Soumise à l'analyse philosophique, la morale de Nietzsche se résout en une poussière d'antinomies. Tout se vaut, et cependant Nietzsche établit une échelle des valeurs. Tout est permis, tout est libre, et cependant Nietzsche aboutit à une autorité, à une hiérarchie des hommes. Il n'y a aucune fin et aucun sens aux choses, et cependant Nietszche veut que le surhomme soit ou se fasse le sens de la terre. Rien n'est vrai, et cependant il faut trouver ou inventer les valeurs vraies. Tout est nécessaire et fatal, tout passe et revient, et cependant il faut créer quelque chose de nouveau, etc., etc. »

Ce sont pourtant les tissus de contradictions de ce genre qui font les délices des neuf dixièmes de nos diplômés et de nos brevetés à tous les degrés. Le fait est que c'est moins banal qu'une doctrine frappée au coin du bon sens et de la logique.

— Beaucoup de gens s'imaginent que si nous n'avions pas au moins une Académie pour nous enseigner ce que nous devons dire et comment nous devons le dire, le langage humain serait informe et incompréhensible, et que le dictionnaire de l'Académie est la Bible du littérateur.

M. Gaston Paris rappelle dans la *Revue* du 15 septembre, que deux dictionnaires, celui de Richelet et celui de Furetière ont précédé le dictionnaire de l'Académie. Ce grand corps savant n'était donc pas nécessaire pour remplir une pareille fonction.

Il n'y était d'ailleurs pas approprié. Dans tout ouvrage, il faut une certaine unité de vues et de direction. Or, « qu'on songe que de l'A au Z, depuis Chapelain et Colletet, jusqu'à La Bruyère et

Fontenelle, l'Académie s'était plusieurs fois renouvelée. » Le dictionnaire ne pouvait donc être qu'incohérent.

Comparez l'œuvre de Littré à celle de l'Académie. « Quand on songe, dit M. Paris, qu'un seul homme, aidé d'un petit nombre de collaborateurs, rétribués ou bénévoles, tout à fait subordonnés à sa direction a pu concevoir ce monument, en jeter les bases, en assembler les matériaux et en poursuivre l'exécution jusqu'à la fin, on est pris d'admiration autant que de respect et de reconnaissance. »

Et pourtant, ce qui est encore plus fort, « Littré n'était à proprement parler ni linguiste ni philologue, pas plus qu'il n'était historien ou naturaliste : il n'avait pas, en matière de langage, d'idées à lui ; il mettait en œuvre, avec une intelligence d'une rare lucidité, mais à laquelle manquait l'habitude de la recherche personnelle, les données que d'autres lui avaient fournies. »

Tout cela est beau, dira-t-on peut-être, mais n'a rien de commun avec l'économie politique.

Pardon. C'est une preuve palpable, entre mille autres, de la supériorité de l'initiative individuelle sur l'initiative collective, et qui nous permet de nous faire une idée approximative de ce que seront les dictionnaires quand nous serons tout à fait en régime collectiviste.

La Convention déclarait, le 21 prairial an II, que « c'est de la nation seule que le citoyen en souffrance a le droit de réclamer et doit directement recevoir de quoi subvenir à ses besoins ». La *Nation* étant une personne difficile à saisir, le citoyen en souffrance ne pouvait se prévaloir de son droit et, heureusement pour lui, la charité privée continua de suppléer à l'assistance publique ; la déclaration conventionnelle alla rejoindre mille autres de ses sœurs dans l'oubli.

On s'occupe aujourd'hui de rétablir le droit du citoyen ; la loi sur les associations est un premier pas dans cette voie et une autre loi à l'étude, que M. Henri Joly analyse dans le *Correspondant* du 10 juillet, va venir la compléter.

Le reproche qu'on adresse à la charité privée, — cléricale, mais libre, puisque personne n'est contraint de l'alimenter, — est d'exploiter les enfants pauvres qu'elle recueille. M. Joly montre qu'il y a beaucoup de moyens de prévenir ce mal ou d'y remédier s'il existe, et il ajoute : « Il résulte d'un tableau affiché à la der-

nière Exposition par les soins de l'administration elle-même, que la moyenne du pécule donné par les maisons privées est six fois supérieure à la moyenne du pécule servi par les maisons de l'Etat. »

Le moins que l'on puisse dire est donc que la charité cléricale est moins mauvaise que la solidarité gouvernementale, et que la source du litige est une question de boutique et non d'humanité. Heureusement, l'Etat a d'immenses excédents budgétaires qui lui permettront de subvenir largement aux besoins du citoyen en souffrance quand il aura le monopole de ce service.

— Dans un article intitulé : l'*Eglise et l'Université*, (*Correspondant* du 25 juillet), M. Latappy met en évidence l'antagonisme qui existe entre ces deux sœurs jadis amies. Les universitaires, en grand nombre, sont matérialistes, donc anti-catholiques invétérés, et de plus, socialistes. Pour subvenir aux besoins de l'Etat selon leur cœur, la République, ils ne cessent de parler de « prendre l'argent dans les poches des riches », et ils commencent à joindre l'action à la parole.

Autrefois, prendre l'argent dans les poches du prochain, cela s'appelait voler. Encore aujourd'hui, le gouvernement universitaire ne manque pas de coffrer les voleurs, quand ils sont pauvres ; quand ils sont pauvres seulement. Il y a progrès sensible sur le passé.

— A propos de l'attentat de Buffalo, M. René Lavollée (*Correspondant* du 25 septembre), traite de l'anarchisme et de ses sources. Il y a eu jadis, en Orient, une secte des *assassins*, qui tuaient « pour assurer une plus stricte observation des préceptes du Coran ». M. Lavollée oublie de dire qu'il y a eu aussi, en Occident, une secte des Jésuites, qui tuaient ou faisaient tuer, pour assurer l'observation des préceptes du papisme ; mais il place au même rang que les *Assassins*, les *Jacques*, ces pauvres diables, qui n'ont jamais formé une secte, malheureusement pour eux.

Les anarchistes forment une secte, il est vrai, comme les assassins et les jésuites d'autrefois ; mais on a bien tort de les considérer comme dangereux, ils font plus de bruit que de mal avec leurs bombes, l'auteur en convient : 1.615 explosions n'ont pas tué plus de 21 personnes.

Quant aux autres armes, ils n'en usent pas souvent et, s'ils le font quelquefois, il ne manque pas d'honnêtes gens qui en feraient autant, s'ils en avaient le courage. Un exemple : Au sujet de l'attentat contre le ministre Pierre Baudin, je lis dans le *Correspondant* du 25 juillet, p. 392 : « Voilà donc qu'on se met à présent à

tirer sur nos ministres comme sur des lapins, avant même que la chasse ne soit ouverte ! Il est vrai qu'il est licite en tout temps de tirer sur les animaux nuisibles. »

Les anarchistes considéraient sans doute Mac Kinley comme un tyran — on est toujours le tyran de quelqu'un — comme un animal nuisible. Le fait est que c'est par milliers qu'il a tué des hommes ou qu'il les a empêchés de naître, par le moyen de son système protectionniste et qu'il a corrompu son pays en augmentant l'inégalité des conditions, M. Lavollée en convient un peu lui-même, p. 1017.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que les anarchistes aient voulu tuer Mac Kinley; en voici les raisons : Les anarchistes sont, comme on le sait, matérialistes; ils croient que les hommes — donc les présidents — sont irresponsables, que ce sont des malades et qu'il faut les guérir et non les punir. Comme Mac Kinley ne se croyait pas malade, ils ont seulement voulu le blesser, afin de le mettre dans l'impossibilité de nuire. Les médecins l'ont achevé; la faute ne peut être rejetée entièrement sur les anarchistes.

Pour revenir au sérieux, les gens qui conseillent à la police, aux législateurs et aux gouvernements de sévir contre les anarchistes me font l'effet d'enfants qui mettraient un brin de paille à l'embouchure d'un fleuve pour en détourner le cours. Il convient de dire que M. Lavollée ne se borne pas à ce remède empirique ; il en indique plusieurs autres, les uns bons, les autres douteux.

Bons ou mauvais, les remèdes proposés à la dépopulation sont au nombre de 33. Faut-il les appliquer tous pour ne pas manquer le bon ? La médecine sociale deviendrait ainsi un art facile.

stE-on sûr au moins parmi ces 33, de rencontrer le vrai remède ? « On ne trouve de vrai remède à un mal, dit M. Pierre Mille, que lorsqu'on en sait la cause ; et si par hasard on se trompe sur celle-ci, on se trompe sur les remèdes, fussent-ils 33 ». En conséquence, M. Mille se livre à la recherche des causes de la dépopulation, dans la *Revue de Paris* du 1er juillet. L'auteur commence par écarter les fausses causes ; puis il constate ce fait : que la natalité est forte dans toutes les régions industrielles, et faible dans toutes les régions agricoles. « Partout où il y a usine, population ouvrière, les naissances se multiplient et tendent à dépasser les morts. Partout où il y a culture riche, céréales, vignes ou prairie, si l'usine ou la mer, qui n'est qu'une *usine de pêche*, n'existent pas, les décès tendent à l'emporter. »

La raison de ce fait est que les enfants sont un profit pour l'ouvrier des usines et une charge pour le paysan. « Si l'ouvrier a des enfants, ce n'est pas pour eux, c'est pour lui. »

Le remède à la dépopulation est donc bien simple : « Procurez à l'industrie la matière première à bon marché, quitte à amoindrir les bénéfices du producteur national de cette matière première. Faites en même temps baisser le prix de certaines subsistances indispensables à la vie, c'est-à-dire protégez le moins possible l'agriculteur. » Ajoutez à cette ordonnance des pensions aux vieillards, aux malades et aux blessés, — des usines, car l'auteur n'en demande point pour ceux des usines agricoles, — et vous m'en direz des nouvelles.

Cette analyse est beaucoup plus superficielle et paradoxale que ne le croit M. Mille et le remède proposé serait pire que le mal ; le mot de la fin est le meilleur de tout l'article : « Rapprochez l'agriculture de l'industrie, *désurbanisez* l'industrie. C'est peut-être ainsi qu'on résoudrait l'antinomie, qu'on referait une France partout féconde. »

— La France rivalisait autrefois avec l'Angleterre dans le commerce avec l'Argentine ; elle occupait le même rang dans les importations et un meilleur dans les exportations ; elle a perdu une grande partie de ces avantages. Il lui restait la supériorité du nombre ; M. Emile Daireaux montre, dans la *Revue de Paris* du 15 août, que les Italiens la lui ont enlevée. L'Italien qui se rend en Argentine (comme ailleurs) vit de peu, est content de son sort, ne recule devant aucuns travaux ; voilà ce qui explique ses succès dans l'œuvre colonisatrice.

L'émigration italienne en Argentine, dit M. Daireaux, n'est pas née de théories d'expansion coloniale. Spontanée dans ses origines, elle s'est accrue par imitation. « L'administration italienne est impuissante à les retenir ; le pays où ils vont ne fait rien pour les appeler, mais les accueille avec une sympathie croissante. » La colonisation est donc possible sans que l'Etat la dirige et l'encourage, ni d'une part, ni de l'autre. En présence de ce mouvement, M. Daireaux prévoit qu'une grande nation latine, pendant le siècle qui s'ouvre, causera, au sud du continent américain, les mêmes étonnements que la race anglo-saxonne au nord pendant le siècle qui vient de finir. « Le point de départ est à peu près le même : population égale à celle que les Etats-Unis contenaient il y a cent ans, même constitution politique ; et le sol est aussi riche, le sous-sol aussi inconnu, le progrès et le développement s'annoncent aussi rapide. »

Cette prévision est assez vraisemblable, mais à condition que les nations latines ne continuent pas à s'épuiser en hommes et en capitaux à fonder des colonies officielles *inviables*.

— La *Revue de Paris* du 1er septembre contient un article : *Une opération financière sous Louis XIV*, par M. S. Charléty où les adversaires du municipalisme et de l'étatisme pourront puiser des arguments. Ils y verront que l'Ancien régime, au point de vue financier, valait bien le nouveau, mais pas mieux ; et que le bon public n'était pas moins *panamisé*, par ses échevins, ses consuls et le roi qu'il ne l'est aujourd'hui par les 104.

— Une apologie du fonctionnarisme n'est pas ce qu'il y a de plus banal. C'est pourtant ce qu'a entrepris M. René Favareille dans la *Revue de Paris* du 15 septembre. Il faudrait au moins un autre article pour y répondre. Nous nous bornerons donc à le signaler à l'attention des adversaires, afin qu'ils puissent exercer leur sagacité à le combattre.

Quand les diplômes médicaux n'avaient pas de sanction efficace, il y avait des charlatans, des gens qui exerçaient la médecine sans posséder le parchemin de docteur ou d'officier de santé. Suivant toute apparence, ils devaient être peu nombreux et peu influents : le culte des Français pour tout ce qui est diplôme en est un sûr garant.

Depuis que le diplôme n'est plus un vain titre et que le gouvernement protège les médecins contre les charlatans, le charlatanisme n'a pas disparu, mais il s'est déplacé, il a fait la cabriole et s'est transporté de bas en haut de l'échelle. Le Dr Félix Regnault décrit et déplore, dans la *Revue* du 1er juillet, cette évolution du charlatanisme.

Tout se voit, dit-il. Des écrivains célèbres, des savants ont pu faire bénévolement une réclame sans en tirer aucun profit. Ils ont prêté leurs photographies, leur signature et leur talent pour permettre à un industriel d'alcooliser les malades. Des médecins réputés, des membres de l'Institut ont suivi l'exemple que leur donnaient des présidents de la République, des rois, des empereurs et des prélats. « Et à côté des saltimbanques de foires, des cabotins et des cabotines de toutes sortes, on y voit défiler des grands écrivains, des penseurs et des moralistes et, tristesse suprême : le Saint-Père en personne ! Dans quel temps vivons-nous et n'est-il pas urgent de faire cesser ce scandale qui n'a, hélas ! que trop duré ? »

Le moyen? « Contre ces criminels, la lui est désarmée. Il faut la modifier pour les atteindre. » Le malheur est que ce sont précisément ces criminels qui font les lois. Il faudrait donc d'abord modifier les hommes ou... renoncer aux diplômes qui, en produisant la surproduction, engendrent le mal dont on se plaint.

— Nous avons dit plus haut que les moyens employés par l'Etat belge du Congo pour alimenter le trafic du port d'Anvers n'étaient peut-être pas très recommandables. MM. Serge Basset et *** nous apprennent, dans la *Revue* du 15 août et du 1er septembre, en quoi ils consistent. La consigne, la voici :

« Faire rendre à l'indigène tout le caoutchouc qu'il peut donner. Par tous les moyens, même et surtout par la violence. Le procédé est simple. Les Belges ont créé l'*impôt en nature* : ivoire et caoutchouc. A la tête d'une petite troupe, l'agent du bon roi Léopold arrive dans un village et dit au chef ; « Il me faut 100 kilogrammes d'ivoire et 200 de caoutchouc. » Le noir proteste : C'est trop. Vois comme il y a peu d'hommes dans mon villgae ! » Vous croyez qu'il va s'élever une discussion entre les deux hommes ? Point du tout. Les miliciens entourent le noir et l'assomment à moitié à coup de chicotte (cravache en cuir d'hippopotame). Ces arguments-là finissent toujours par persuader. Le noir se résigne. A la tournée suivante, ce n'est plus 100 kilogrammes d'ivoire ni 200 de caoutchouc qu'on exigera de lui, mais la moitié ou les deux tiers en sus. S'il regimbe, la *chicotte* fait de nouveau son office. Si, fou de désespoir, il veut s'enfuir, on le rattrape et, pour l'exemple, on lui coupe le poignet ; à ses femmes, on coupe les seins ; et, de village en village, on promène des chapelets de mains coupées. Ces abominations ont été cent fois révélées. L'Europe reste insensible. » Ne faut-il pas que l'Europe répande sa civilisation et alimente le trafic de ses ports ?

On trouve dans cette étude de non moins curieux renseignements sur le Congo français, sur la mission Marchand, sur la situation financière du Congo, etc. Tout cela est à lire entièrement.

— Dans la *Revue* du 15 septembre, M. Morache soutient que, dans un grand nombre de cas, la femme criminelle n'est pas responsable et qu'elle ne devrait pas être punie. Il y a du vrai là-dedans : « que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. »

Dans la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, M. Macler résume un voyage de M. de Yonine, « de Montevideo au Chili » où

l'on trouve quelques renseignements instructifs sur ces pays et leurs habitants.

Aux îles Falkland, malgré toutes les conditions défavorables de froid et d'humidité, le climat est très sain et l'on n'y connait, assure M. de Yonine, ni les fièvres ni les rhumatismes. On dirait que la plante homme est d'autant plus résistante qu'elle est plus éprouvée.

Les habitants d'archipel Fuégien sont à peine vêtus et ils ne s'en portent pas plus mal. Ils ne sont d'ailleurs pas méchants pour deux liards : on a beau les accuser de cannibalisme, ils ne cherchent pas à justifier l'accusation. « Tous les navigateurs racontent des choses affreuses des habitants de la Terre de Feu et les accusent de cannibalisme. Ce qu'il y a de sûr, dit M. Yonine, c'est que ceux que nous avons vus sont bien les êtres les plus inoffensifs. »

Le nombre de ces sauvages diminue rapidement, depuis qu'ils sont en contact avec les civilisation. « L'alcool les tue plus rapidement que le froid et les privations « Les *anthropocides* s'appliquent même systématiquement à les détruire par ce moyen : Le général Barras, chargé de soumettre les Araucaniens — après les avoir excités à la révolte, — inaugura une nouvelle politique consistant, non à les détruire par la force des armes, mais à « les ruiner systématiquement au moyen de l'eau-de-vie ».

De toutes les républiques sud-américaines, le Chili est la plus sage et la moins sujette aux révolutions. La vie y est simple, modeste, réservée. « Par un phénomène étrange, c'est celle aussi où les anciennes traditions se sont le plus solidement conservées et où les formes républicaines ont le moins entamé et modifié les idées sociales. »

Voici pour les féministes européens : « A Conception, on ne rencontre aucun homme employé dans les innombrables tramways qui sillonnent la ville. Ce sont des femmes qui remplissent ces fonctions ; la plupart jeunes, agréables... Il n'y a pas de contrôle... Jamais aucune plainte d'abus de confiance, jamais le moindre reproche. »

Quant aux Araucaniens qui ne sont pas encore alcoolisés, ils sont pacifiques ; la propriété est collective ; l'égalité parfaite règne entre tous ; la fraternité aussi : « ils s'appellent mutuellement *peni*, frères, et leurs relations sont toujours marquées au coin d'une extrême politesse. » On dit qu'il n'y a point de pauvres dans le pays ; s'il arrive quelque accident à l'un, les autres le partagent avec lui. Si nous ajoutons à cela qu'ils sont anti-catholiques, que pas un jésuite même n'a pu prendre pied parmi eux,

nous aurons dit que l'Araucanie est la terre promise de nos socialistes. Que ne vont-ils s'y établir?

Pourquoi n'a-t-on pas eu recours au referendum populaire avant de voter la loi sur les associations — ou contre les congrégations? — On se serait peut-être épargné bien des mécomptes, car nous ne sommes pas au bout de son application. M. André Buffet combat cette loi dans la *Revue Générale* d'août.

On reproche aux congrégations leur triple vœu : obéissance, pauvreté, chasteté. Si l'obéissance est un crime. il ne faut pas plus obéir à l'État qu'à l'Église et les monarchistes sont dans le vrai. Si la chasteté est un délit social, pourquoi la tolérer chez les prêtres et non chez les moines? Pourquoi ne pas traquer tous les célibataires? « Pourquoi ne pas édicter des lois forçant citoyens et citoyennes à se marier, et ne pas nommer des commissaires spéciaux, chargés de les accoupler de gré ou de force? »

Quant au vœu de pauvreté, il paraît qu'il n'est guère observé, puisque le principal reproche qu'on adresse aux congrégations c'est d'être milliardaires. A ce sujet, M. Buffet dit : La question n'est pas de savoir si les congrégations possèdenl 435 millions, 1,2 ou 10 milliards, mais de rechercher si elles emploient réellement ces fonds suivant la volonté des donateurs : soulagement du pauvre. éducation de l'enfant, consolation du malheureux, édification de couvents ou de chapelles d'où s'élèvera vers Dieu l'imploration des hommes.

S'il est vrai, comme on l'assure [1], que des fonds de l'Assistance publique il ne vient pas aux indigents plus de 50 p. 100, il est fort possible que l'État ne gagne pas en prenant aux congrégations leurs biens et aussi leurs charges. M. Buffet évalue le nombre des hospitalisés par les congrégations à 108.000 et celui des élèves de leurs écoles à 2.500.000. « Pour subvenir à cette écrasante dépense, ajoute l'auteur, il faudra bien prendre sur le contribuable l'équivalent des aumônes que recevaient les congrégations. au don volontaire de quelques-uns, substituer la taxe forcée qui frappe indistinctement, aveuglément tous les citoyens. »

Si du moins le cléricalisme se trouvait anéanti ou seulement affaibli; mais non, au contraire, l'expérience est faite : c'est depuis la loi Ferry qu'il a repris plus de vigueur que jamais. Il reste donc encore de beaux jours pour la guerre clérico-statale.

[1] *Correspondant* du 10 juillet 1901, p. 127.

Un des principaux arguments que l'on présente contre notre enseignement secondaire est qu'il ne prépare pas les jeunes gens à la vie, qu'il ne leur apprend pås ce qu'ils devront faire étant hommes. M. W. Tampé concède, dans les *Études* du 5 août, que les enseignements primaire et supérieur aient reçu un caractère professionnel, mais il conteste qu'il en doive être de même de l'enseignement secondaire. Celui-ci doit préparer l'intelligence à cette partie de la vie qui n'est pas la carrière; il doit former un esprit qui, « aux heures de détente et d'émancipation de la carrière, sache, dans un joyeux élargissement de la personne humaine, vivre de la vie intellectuelle, remplir ses loisirs de conversation intéressante et élevée, de lectures fructueuses, de délassements artistiques. »

En admettant cette manière de voir, il ne s'en suivra pas, comme le soutient l'auteur, que l'apprentissage du grec et du latin doive former la base de l'enseignement secondaire. On peut aussi bien commercer avec les anciens auteurs dans les traductions que dans les textes originaux.

En tout cas, cet enseignement, ne pouvant être donné qu'à un nombre restreint de jeunes gens, doit être absolument libre, l'État n'a pas plus à s'en mêler que de l'enseignement de la danse et de la musique. Or, si l'on en croit M. Burnichon, dans les *Études* du 20 août, pas un seul des 107 lycées de l'État ne vit sur ses propres ressources. Le lycée Condorcet, le plus gros des lycées de France, qui ne compte guère moins de 2.000 élèves, a besoin, pour faire ses frais, de puiser 250.000 francs dans les caisses de l'État. Le lycée Michelet a demandé l'année dernière 274.000 francs de subvention. Charlemagne ne réclame pas moins de 324.000 fr. Le lycée de Marseille se fait allouer 270.000 francs; celui de Lyon, 350.000; celui de Bordeaux, 280.000. Bref, il n'y a dans les départements que trois lycées qui se contentent de moins de 100.000 francs.

Il faut convenir que c'est payer un peu cher pour que quelques-uns puissent se livrer — je ne dis pas se livrent effectivement — à des lectures fructueuses, à des délassements artistiques. Si tous les capitaux gaspillés ainsi par l'État pour soutenir *ses* lycées et collèges restaient dans les poches des contribuables, il est probable que l'enseignement laïque libre n'aurait pas été ecrasé par l'enseignement congréganiste, comme il l'a été depuis trente ans, depuis que l'État subventionne de plus en plus.

— « Les derniers jours d'un condamné », dans les *Études* du 5 septembre, sont une critique par M. J. Burnichon, avant de

partir pour l'exil, de la loi qui l'y condamne. Les arguments les plus fantaisistes ont été invoqués dans la discussion de cette singulière loi des associations.

Où sont, dit l'un, les articles du Code qui permettent à un citoyen de contracter un engagement perpétuel. Où sont, répond M. Burnichon, les articles du Code qui permettent de porter un chapeau haut de forme, de manger des épinards, etc. « Si tout engagement perpétuel était interdit, faute d'un article du Code qui le permette, voilà bien certainement le mariage interdit à tous les catholiques, qui croient le mariage indissoluble, et à tous ceux qui se marient sans arrière-pensée de divorce. »

Autre bonne raison : Les congrégations, sous les régimes monarchiques, ont été soumises à l'autorisation et à la dissolution. « La monarchie, dit M. B..., en a pris à l'aise avec les religieux ; donc la République en peut faire autant. Mais alors ce n'était pas la peine de changer, et l'on pouvait faire l'économie de révolutions qui nous ont coûté horriblement cher. »

Les congrégations enseignantes, dit-on encore, ne développent pas plus la volonté de leurs élèves que celle de leurs propres membres. — Et vous êtes incapables de soutenir leur concurrence? Et vous ne voyez pas d'autre moyen de vous défendre contre elles que de vous abriter derrière la loi ? C est avouer, ce dont nous nous doutons depuis longtemps, que l'enseignement de l'État développe encore moins les volontés que celui des congrégations.

Notre droit public et notre droit constitutionnel proscrivent les vœux religieux. — Et vous voulez que les congrégations demandent l'autorisation. C'est violer la constitution et exciter les autres à la violer.

Objections et réponses continuent ainsi, mais en vain, car la loi est votée. M. Burnichon termine en disant : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello*. Il est bien inutile de recourir à un si haut tribunal. Les congrégations ne souffriront pas plus de la loi Waldeck qu'elles n'ont souffert de la loi Ferry. Je pense même qu'on n'a nulle envie de leur faire le moindre mal : il s'agit simplement de réchauffer l'ardeur républicaine en agitant le spectre clérical, ou, peut-être plus simplement encore, d'amuser le public par une *cléricomachie*, afin de plus aisément lui « faire le mouchoir ».

La réunion annuelle de la *Société d'Économie sociale* a été, en grande partie, consacrée aux questions relatives à la famille :

Condition de la femme, habitation de la jeune fille, la femme et le divorce, le féminisme d'après l'école socialiste et d'après l'école de la paix sociale, etc., ont fait l'objet d'autant de communications.

Au sujet de l'habitation de la jeune fille dans les grandes villes, M. Georges Picot constate, dans la *Réforme sociale*, qu'une jeune ouvrière ne peut trouver à se loger en chambre meublée. Celles qui voudraient se bien conduire ne le pourraient pas. Les garçons voudraient les entraîner au bal ou ailleurs; on ferait le siège de leur chambre, les locataires n'auraient plus de repos.

Comme ils sont donc bien éduqués, nos jeunes gens surtout depuis qu'on leur distribue l'instruction gratuite et obligatoire, des brevets et des certificats d'étude !

Il y a un remède à ce mal et l'on commence à l'appliquer, c'est de créer des hôtels meublés pour jeunes filles. M. Picot expose les résultats déjà obtenus et conclut en disant « qu'il n'y a pas à demander à l'Etat de protéger telle ou telle catégorie de citoyens. C'est à l'initiative privée qu'il appartient de faire œuvre de prudence et de moralité. »

Nous enregistrons cette conclusion avec d'autant plus d'empressement que pareille occasion nous est plus rarement présentée.

— Les législateurs espéraient que la loi sur le divorce rendrait les mariages plus unis et que la moralité des époux augmenterait par la crainte de la rupture du lien matrimonial. M. Morizot-Thibault montre qu'il n'en a rien été, que le nombre des divorces va sans cesse en augmentant et que la loi a produit plus de mal que de bien. Quelle peut bien être la cause de ce progrès ?

Le divorce fut permis à Rome, dit l'auteur, dès le règne des premiers rois. Aulu-Gelle déclare cependant qu'aucun mariage n'y fut rompu durant le long espace de cinq cents ans. Quand les mœurs se corrompirent, le divorce devint un encouragement, loin d'être une menace, et il fut l'instrument le plus actif de la corruption romaine.

C'est donc une question de mœurs et non de lois. Quand le mariage n'est qu'une affaire d'argent, d'intérêt, ce qui est le cas de nos jours, comme au temps de la décadence romaine, il est clair qu'il ne peut pas durer plus que la cause qui le détermine. La loi peut aggraver la situation, mais c'est tout.

—M. de Las Cases établit la différence qui existe entre le féminisme d'après l'école socialiste et le féminisme d'après l'école de la paix sociale.

L'ignorance de la femme, dit l'auteur, étant pour le socialisme

la cause de tous nos maux, le développement de ses facultés par l'éducation sera le remède. Dans la société nouvelle, l'Etat distinguera, au sortir de l'école primaire, les jeunes gens et les jeunes filles qui, par leur intelligence, mériteront d'entrer à l'école secondaire, les sujets d'élite qui devront s'élever ensuite jusqu'à l'instruction supérieure. L'Etat, père universel et omnipotent, dirigera à son gré intelligences et volontés et imposera ses décisions à tous de sa main rigide et froidement autoritaire.

C'est aussi l'Etat qui élèvera les enfants. « Quand les parents élèvent leurs enfants, dit M. de Las Cases, cette éducation, même à leur insu, élève les parents et les transforme. La responsabilité paternelle amène avec elle un plus haut sentiment de moralité humaine. Sans doute, cette éducation ne va pas pour le père et la mère sans quelque gêne, mais cette gêne a sa récompense. Quelle douceur pour les parents de voir s'ouvrir sous leurs mains le cœur et l'intelligence de leur enfant.... »

S'il en est ainsi, l'Etat éleveur d'enfants s'élèvera lui-même à une hauteur vertigineuse, mais les parents descendront d'autant plus bas et, n'ayant pas la gêne d'élever leurs enfants, ils ne voudront peut-être pas prendre celle de les faire. Et l'Etat restera seul... avec tout son honneur.

Les associations professionnelles ont été appelées à donner leur avis sur le projet de loi relatif aux retraites ouvrières. L'avis des catholiques, ou du moins d'un certain nombre, est exposé par M. Boissard, dans l'*Association catholique* d'août.

M. Boissard veut que, non seulement les ouvriers de l'industrie, mais les artisans, les domestiques, les ouvriers ruraux, les petits propriétaires même, soient soumis à la loi. Cela pourrait nous mener très loin, et puis le but politique de la loi serait manqué.

Pour les catholiques, la charge de l'assurance doit être supportée, non par les ouvriers, non par les patrons individuellement, mais par la corporation professionnelle, par l'ensemble des patrons. En voici les raisons : « La prime d'assurance du risque invalidité-vieillesse, dit l'auteur, est considérée comme partie intégrante de la juste rémunération de tout travail professionnel. D'où il suit que : 1° Cette prime d'assurance fait partie du salaire ; 2° qu'elle doit être mise exclusivement à la charge de l'employeur ».

Ces raisons ne paraissent pas très claires. On ne voit pas bien si l'auteur veut dire que le risque *fait* effectivement partie du salaire ou s'il *doit* en faire partie. S'il est compris d'avance dans le

salaire, l'employeur le paiera deux fois, ou bien il réduira d'autant les salaires et la loi pacificatrice sera une nouvelle source de grèves. Or, chacun sait qu'il y est compris et que c'est un des facteurs de l'inégalité des salaires dans les diverses professions.

Mais ce n'est pas le seul facteur et M. Boissard a encore tort de vouloir que la prime soit en fonction du salaire. Il y a beaucoup de professions où le salaire est très élevé et où les risques sont très faibles. Pourquoi l'employeur devrait-il alors assurer l'employé en proportion du salaire ?

M. Boissard ne veut pas de l'organisation de l'assurance directement par l'Etat. Il a raison : « Une caisse d'Etat constitue, en tout état de cause, un danger par la suppression de toute participation des intéressés à la gestion des fonds par eux versés, par la création d'un nombre considérable de fonctionnaires, par le fait enfin que l'Etat, de ce chef, tiendra en mains la vie de millions de travailleurs qui seront sous son entière dépendance. »

L'organisation de l'assurance doit être confiée, suivant M. Boissard, à des caisses régionales, ou, mieux encore, à des caisses professionnelles autonomes, mais placées sous le contrôle administratif et financier de l'Etat et de ses fonctionnaires. Autant que possible, les sommes versées devront être réparties et non capitalisées.

La dernière chose qu'on se demandera, si jamais on se le demande, sera : l'assurance libre ne remplirait-elle pas mieux le but proposé, en tant qu'il est réalisable, que toutes les savantes organisations que l'on s'efforce d'échafauder ?

Les socialistes sont adversaires irréductibles de la liberté de l'enseignement, comme de beaucoup d'autres libertés. « Toutes les fractions libérales, dit M. Foubert (dans la *Revue socialiste* de juillet), s'entendent pour afficher un respect officiel et fétichiste de la liberté d'enseignement ». Et l'auteur entreprend de démontrer que ce culte est superstitieux.

Que ce culte soit superstitieux, c'est une thèse qui peut se soutenir, mais qu'il soit officiel et fétichiste, il faut n'avoir aucune notion du sens de ces mots pour le dire.

Le principe de la liberté de l'enseignement, dit M. Foubert, c'est le principe de la liberté du père de famille, c'est-à-dire de l'autorité paternelle. Or, l'autorité paternelle n'a aucun fondement. « Toute action, si elle a un caractère juridique et non vio-

lent, exercée par un individu sur son semblable, ne peut l'être qu'au nom de la collectivité, c'est-à-dire de l'Etat. »

Cela suppose que l'Etat possède des qualités et des propriétés qui n'existent pas dans les individus, ses éléments constituants. Il ne serait pas superflu d'expliquer ce mystère, de dire d'où l'Etat tire ses titres; M. Foubert ne le fait pas. Il nous ramène ainsi au droit divin.

M. Foubert est très fort pour poser des affirmations sans preuves. Il oraculise, il dogmatise, il ferait un bon roi et même un bon pape. « Quand, au nom du droit individuel, l'autorité du père de famille se dresse devant l'autorité de l'Etat, elle intervertit les rôles et devient usurpatrice. »

Pourquoi ne serait-ce pas tout juste le contraire? Parce que, dit M. Foubert, « l'autorité du père de famille est une justice, et toute justice est une fonction sociale... La collectivité est souveraine, pour socialiser la justice du père comme elle a socialisé autrefois la justice du seigneur et l'armée du seigneur. »

Si j'ai bien compris ce que renferme ou implique ce galimatias, la justice et l'autorité émanent de la collectivité, de l'Etat, et l'autorité du père, de même que toutes les autorités, est une émanation de l'Etat, souverainement juste. Mais, si l'Etat est la justice même, il est juste quand il protège les bourgeois contre les prolétaires. De quoi vous plaignez-vous donc?

Quand l'enseignement sera socialisé, qu'est-ce que l'Etat enseignera? Les dogmes socialistes, encore plus absurdes que les dogmes cléricalistes.

— Je dis des dogmes et, en effet, la doctrine socialiste n'est pas autre chose qu'un dogmatisme. Si l'on en doute encore, il n'y a qu'à lire l'article de M. Rappoport : *Y a-t-il un socialisme scientifique*, dans la *Revue socialiste* d'août, on y verra que n'a rien de scientifique le socialisme qu'on nous a présenté comme tel. Mais il le deviendra. La doctrine socialiste aura un caractère scientifique lorsqu'elle réussira à présenter le socialisme, comme une conséquence de l'*évolution intégrale* de l'humanité. « En d'autres termes, le socialisme scientifique a pour base l'*évolution intégrale* de l'individu et de la société. »

Avez-vous compris? Si oui, vous avez de la chance. Si le socialisme a pour base l'*évolution*, il n'a donc pas pour base la *révolution*, il n'a plus de base du tout, car l'évolution sert de base à beaucoup d'autres doctrines.

— Les procès-verbaux de la discussion sur les retraites ouvrières, réimprimés en format ordinaire, tiendraient au moins,

dit M. Rouanet, 8 ou 10 volumes de 500 pages. Si cette discussion n'a pas donné de retraites, elle a au moins procuré du travail aux imprimeurs et nous ne sommes pas au bout. M. Rouanet résume et critique cette discussion dans la *Revue socialiste* de septembre.

L'auteur préfère le système de la répartition à celui de la capitalisation, parce que les résultats bienfaisants de la retraite ouvrière se feraient sentir plus tôt. « Pour ce qui est de l'avenir réservé à l'institution, il est moins dans l'excellence du mécanisme adopté que dans les mains de la population ouvrière elle-même ; elle seule peut la défendre, dans une tourmente, contre toute tentative de réaction sociale. »

Comment la population ouvrière pourra-t-elle défendre cet édifice, dans une tourmente, alors qu'en calme plat elle ne veut pas l'élever ? M. Rouanet convient lui-même que l'assurance facultative n'est pas efficace et qu'il faut qu'elle soit obligatoire. Et puis, comment concilier cette obligation et le concours des patrons avec le principe socialiste que le prolétariat doit se sauver lui-même ?

C'en est fait de l'unité socialiste ; tout est rompu. Le Comité général du « Parti socialiste » a condamné sans appel la tactique ministérialiste, « cette doctrine qui érige à la hauteur d'un principe nouveau la participation du « socialiste » Millerand au pouvoir de la bourgeoisie, et qui élève au rang d'une tactique nouvelle la *défense systématique* du ministère dont il fait partie, en toutes circonstances et quels que soient ses actes. »

M. Lagardelle, au nom du *Mouvement socialiste*, ne veut plus avoir rien de commun avec cette tactique, qui promet d'user modérément de la loi contre les congrégations, qui s'oppose à la consultation des syndicats sur la question des retraites ouvrières, qui a substitué l'action ministérielle à l'action prolétarienne.

— Si l'on en croit M. E. Buré, le Congrès radical a démontré que le radicalisme n'est pas moins disloqué que le socialisme ; il s'est formé un parti de démocratie sociale entre le radicalisme et le socialisme. « Les radicaux qui n'adhèreront pas à ce parti se disperseront de plus en plus et malgré la générosité de leurs intentions, seront bien vite la proie des partis de démagogie à revendications petite bourgeoise et utopiques. »

— Peut-être l'affranchissement du socialisme de la dépendance du ministérialisme ouvrira-t-elle les yeux aux socialistes de bonne foi et les rendra-t-elle plus libéraux. Voici déjà un article de M. R.

Briquet : *Le parti socialiste et la loi sur les associations*, dans le *Mouvement socialiste*, que les vrais libéraux pourraient approuver sur beaucoup de points.

M. Briquet constate que les socialistes de la Chambre sont apparus, dans la discussion de cette loi, bien moins comme les représentants de la classe ouvrière que comme des ultra-radicaux, différant des simples radicaux bourgeois par une plus forte dose d'anti-cléricalisme ; ils ont révélé un détestable esprit d'intolérance ; ils ont condamné les vœux de pauvreté et d'obéissance ; mais « nous n'avons pas le droit, nous socialistes, de les reprocher aux congréganistes. Dans nos coopératives à base communiste on ne distribue pas non plus de bénéfices aux associés. Il ne nous appartient pas davantage d'invoquer le vœu d'obéissance pour annuler les congrégations. Les organisations socialistes, elles aussi, donnent de fréquents exemples d'une discipline qui va très loin... »

M. Briquet craint, non sans bonnes raisons, que la loi contre les congrégations religieuses tourne, un jour ou l'autre, contre les congrégations socialistes.

« Fidèle au principe démocratique de la liberté d'association, et voulant éviter à mon parti une injustice inutile, conclut l'auteur, je n'hésite pas à dire que les congrégations ont droit à la liberté légale... Pour l'avenir comme pour le présent, le parti socialiste doit avoir confiance dans la liberté des associations. »

Nous engageons vivement les socialistes à marcher sans hésitation dans cette voie et à revendiquer certaines autres libertés non moins nécessaires que la liberté des associations, telles que la liberté de l'enseignement, la liberté des échanges, la liberté du travail, qui n'est au fond qu'un échange, etc.

M. J. Grave cherche à démontrer, dans les *Temps Nouveaux*, la simplicité de l'idée anarchiste. Cette idée ne nous paraît pas si simple ni si claire qu'on veut le dire.

« On ne peut, dit l'auteur, donner comme des exemples sérieux de société anarchiste les associations rudimentaires que l'on rencontre à l'aurore de l'évolution humaine. L'anarchie, telle que nous la comprenons, demande des individus instruits, intelligents, ayant évolué, débarrassés des instincts primitifs de lutte et des préjugés acquis... C'est donc l'autorité qui, depuis l'origine des sociétés, a dirigé l'évolution des sociétés humaines. »

L'autorité a-t-elle bien ou mal dirigé les sociétés humaines jus-

qu'à ce jour ? Si elle les a mal dirigées, comment se sont-elle laissé faire ? Si elle les a bien dirigées, il y a lieu plus que jamais de lui en laisser la direction, car l'exercice de la fonction développe l'aptitude à la remplir et le non exercice l'atrophie. Si les plus instruits et les plus intelligents étaient les meilleurs, les bourgeois vaudraient mieux que les prolétaires et la décadence des nations ne viendrait pas de leurs aristocraties, comme cela est passé en proverbe.

Après avoir admis que l'autorité a été nécessaire depuis l'origine des sociétés jusqu'à...?, M. Grave se met en contradiction avec son principe : « Voilà des milliers d'années, dit-il, que l'autorité existe, que ceux qui l'exercent ont toujours prétendu l'exercer pour le plus grand profit de tous..., elle n'a jamais abouti qu'à l'oppression, l'exploitation, le vol et l'injustice. »

En relevant ces contradictions, je ne prétends pas faire un crime aux anarchistes de n'avoir pas découvert les vrais principes de la société : ils les cherchent, c'est déjà beau et rare de nos jours; je veux plutôt les encourager à creuser davantage la nature humaine et les origines sociales.

Du moment que l'initiative privée ne fait pas tout en un jour, elle n'est bonne à rien, il faut recourir à la loi, à l'Etat, à la contrainte pour faire le bonheur du peuple. Tel est, au fond, le raisonnement des fondateurs des retraites obligatoires et de mille autres institutions. Dans le *Mouvement scientifique et industriel*, M. Letort incline à croire que cette loi des retraites tend à tarir une source abondante de secours dont profitent déjà des milliers de travailleurs, comme preuve à l'appui, il expose l'œuvre des compagnies de chemins de fer et il conclut ainsi :

« Il est douteux que la loi tout artificielle que l'on est en train de confectionner en ce moment, puisse jamais donner des résultats aussi favorables que l'initiative privée inspirée par un sentiment naturel et élevé de solidarité sociale » De sorte qu'en voulant courir, on tombera et l'on se cassera le nez. Mais qu'importe, pourvu que... vous devinez le reste?

De la même *revue* : M. Moutet a établi que si le nombre des tuberculeux est plus grand chez nous qu'en Angleterre, c'est que nos ouvriers sont plus mal nourris. Suit un tableau des prix comparatifs des denrées à Londres et à Paris. Sous l'action prolongée d'un régime insuffisant, l'organisme s'épuise et devient la proie de la tuberculose.

C'est peut-être le logement encore plus que la nourriture qui tuberculise les Français, car la nourriture des poumons influe plus sur la santé que celle de l'estomac. Les ouvriers se logent mal, non par nécessité, — ceux qui gagnent les plus forts salaires ne sont pas les mieux logés, — mais pour avoir plus à gaspiller, en boissons en tabac, etc., pour les hommes, en colifichets pour les femmes. Les petits employés se logent mieux, quoiqu'ils gagnent moins que les ouvriers : mais c'est pour « faire les messieurs » : ils ont un salon, ou tout au moins un ameublement beaucoup plus luxueux que l'hygiène ne le demande, et, pour ne pas salir leur salon, ils prennent leurs repas et se tiennent constamment dans leurs petite cuisine, sombre, trop chauffée et mal aérée.

— Les bonnes réformes sont rares; en voici pourtant une, dont parle le *Mouvement scientifique et industriel*, qui ne serait pas à dédaigner. Il s'agit d'employer les cantonniers à la tâche au lieu d'être au mois, et de donner l'entretien des routes et chemins à l'entreprise. Si on arrivait, dit l'auteur, à assurer l'entretien des routes et chemins avec des machines et à l'entreprise, on pourrait réaliser sur les budgets départementaux et sur le budget de l'Etat une réduction de dépenses d'au moins 11 millions.

M. Follin a blâmé, dans l'*Individualiste*, certaines superstitions catholiques telles que les troncs pour le succès des examens. Un *individualiste catholique* lui a répondu que c'était là une rare exception et qu'il ne convenait pas d'englober tous les catholiques dans la réprobation. M. Follin réplique en exprimant le regret « que les gens religieux ne dénoncent pas ces pratiques comme dégradantes pour leur religion. »

L'Individualiste catholique ne me parait pas très au courant de ce qui se passe dans son camp. Il n'a qu'à assister aux exercices des mois de Marie et du Sacré-Cœur, dans la plupart des églises de Paris, pour entendre recommander aux prières des fidèles des examens d'étudiants et il en conclura sans doute que, si les étudiants catholiques qui réclament les secours du Saint-Esprit ne sont qu'une infime minorité, ce n'est pas la faute des pasteurs.

Mais cela les regarde ; l'essentiel est que l'Etat ne sanctionne et ne subventionne pas ces pratiques, car, ainsi que le dit M. Follin, toute intervention de l'Etat dans le domaine des cultes implique inévitablement l'abandon de sa parfaite neutralité et contribue à favoriser les formes existantes au détriment de celles qui peuvent naître.

— A propos de la loi sur les retraites, voici ce que dit M. Follin dans son *Individualiste* : Quel est le préjugé qu'entretient le socialisme chez les ouvriers? C'est que l'organisation économique naturelle permet aux employeurs de retenir à leur profit une partie de ce qui leur est dû. En faisant croire aux travailleurs que l'amélioration de leur sort peut dépendre d'autres que d'eux-mêmes, on fortifie ce préjugé. « Si vous consentez à nous donner quelque chose en outre du salaire, disent-ils avec logique, c'est donc que le salaire n'est pas intégral? Alors, rendez tout ce que vous nous volez, et non pas seulement la moitié pour nous calmer! »

M. Follin ne veut pas que la prévoyance ouvrière soit exercée par l'intermédiaire des employeurs — *a fortiori* par l'Etat — « la prévoyance est une vertu morale individuelle et ne peut être utilement confiée à un rouage purement économique comme l'entrepreneur d'industrie. » Le fait est que c'est une singulière façon de développer d'esprit de prévoyance dans une nation que d'en dispenser la grande majorité mais, en politique, on ne se pique pas de bon sens ni de logique. Oh! non.

L'*Echo de l'Industrie* (de Charleroi) publication hebdomadaire, industrielle, commerciale et économique publie une étude sur l'association internationale pour la protection légale des travailleurs. Cette association « poursuit l'une des entreprises les plus importantes de ce temps pour la paix sociale : la pénétration dans les législations du plus grand devoir moral qui se soit posé devant les Gouvernements et les dirigeants, c'est-à-dire la protection légale des travailleurs. »

D'après ce que nous venons de voir, voilà une association dont M. Follin ne fera pas partie et nous comprenons sa réserve. La paix sociale par la législation du travail? Ne voyez-vous donc pas que plus on légifère, plus la guerre sociale devient acharnée? Les travailleurs n'ont nullement besoin d'être protégés, ils le proclament eux-mêmes, ce qui ne les empêche pas de se contredire à tout bout de champ. Cessez seulement de protéger les patrons, vous ferez pour la paix sociale tout ce qu'il est possible de faire.

— Le *Moniteur des eaux-de-vie de Cognac*, organe des intérêts économiques, commerciaux et viticoles des Deux Charentes, journal libre-échangiste. *Libre-échangiste*, vous avez bien lu. C'est un oiseau rare en ce commencement de siècle, mais il n'en est que plus précieux. Ce *Moniteur* est rédigé en français et en anglais.

Son rédacteur en chef, M. Alphonse Vivier expose, dans le numéro du 30 août, un projet de formation d'une *fédération libre-échangiste internationale*, en vue de constituer un contre-poids utile à la néfaste prédominance du protectionnisme.

Le libre-échange serait certainement le remède le plus sûr à la mévente des vins ; les vins se vendant, les vignerons pourraient acheter les autres produits de l'agriculture et de l'industrie ; ces produits se vendant, les patrons pourraient occuper plus d'ouvriers ou les payer mieux. Mais ne serait-il pas plus profitable... aux parasites sociaux, de maintenir la protection à l'industrie et au commerce et de l'étendre de plus en plus aux travailleurs ? Tout le monde se trouvant ainsi protégé, ce serait bien le diable si tout le monde n'était pas content.

— La *Ligue Vinicole* est tout indiquée pour faire partie de la *fédération libre-échangiste internationale*, puisque son *Bulletin mensuel* s'occupe de la défense et de la propagation du vin de France. Cette ligue compte près de 10.000 membres auxquels elle fournit tous les renseignements nécessaires pour l'écoulement de leurs produits. Elle demande notamment que soit facilitée l'introduction des vins français chez nos « amis et alliés » les Russes. Cela pourrait leur être aussi profitable qu'à nous ; mais de pareilles misères sont bien au-dessous des hautes conceptions de la politique.

ROUXEL.

UN NOUVEAU DICTIONNAIRE DU COMMERCE [1]

Voici devant moi, sur ma table de travail, entier et complet, le *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque*, déjà connu des lecteurs de cette Revue et dont tout le monde a entendu parler. Il est terminé. Entrepris, il a près de cinq ans par la librairie Guillaumin, sous la direction de MM. Yves Guyot et Raffalovich, et publié en livraisons dont la dix-huitième et dernière vient de paraître, il se compose de deux forts volumes in-8°, renfermant environ 3.000 pages, chacune en deux colonnes de petit texte, ce que les imprimeurs appellent du 7, et souvent même le 6, caractère encore plus petit, est utilisé pour les citations, les statistiques, les tableaux de chiffres. Le tout très serré, très compact : il entre 68 lignes dans chaque colonne. Aussi bien la matière était-elle considérable : Assurances, Banque et Bourse, Comptabilité, Droit commercial, terrestre et maritime, Economie politique appliquée, Electricité, Géographie commerciale, Industries diverses (métallurgie, tissus, vélocipédie, etc.), Marchandises (produits naturels et produits fabriqués), Marine marchande, Météorologie universelle, Photographie, Questions fiscales, telles sont les principales rubriques sous lesquelles devaient venir se ranger un nombre considérable d'articles. Il fallait donc ménager la place avec soin. Cependant, grâce aux dispositions typographiques d'ailleurs facilitées par le mode de rédaction, tout est net, clair et distinct. L'ensemble, bien divisé et bien classé, de ce qui est dit sous chaque mot, s'aperçoit d'un coup d'œil.

Il ne s'agit là que du côté matériel de l'œuvre. Mais ces indications montrent déjà qu'il a fallu quelque courage pour entreprendre une aussi lourde tâche et des efforts persévérants pour la mener à bonne fin.

---

[1] *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque*, publié sous la direction de MM. Yves Guyot et Raffalovich, 2 forts volumes grand in-8°. Prix : broché, 50 fr., relié 58 fr. — Librairie Guillaumin et Cie, rue Richelieu, 14, Paris.

C'est aujourd'hui fait. Je crois bien qu'un souvenir cher encouragea et soutint Mlle Guillaumin, marchant sur les traces paternelles. Elle peut être satisfaite dans sa piété filiale, aussi bien qu'heureuse et fière du bel ouvrage donné par elle au public.

*
* *

Certes, il n'est point une édition nouvelle, revue, corrigée, augmentée, mise au point de l'actualité, du *Dictionnaire universel, théorique et pratique du Commerce et de la Navigation*, publié en 1859 par M. Guillaumin. Mais il a été conçu d'après l'esprit et les principes de ce dernier ouvrage, exécuté avec la même clarté, la même sobriété, le même souci d'utilité pratique. Le Dictionnaire de 1859 est le modèle, le type de celui de 1901. Il y a entre les deux comme un lien de parenté.

En présentant, au mois d'août 1900, le premier volume du nouveau dictionnaire à l'Académie des Sciences morales et politiques, M. E. Levasseur rappelait les ouvrages du même genre qui ont été publiés en France et à l'étranger, et MM. Yves Guyot et Raffalovich ont eu l'excellente idée de reproduire, dans la préface qu'ils ont mise en tête du second volume, ces indications bibliographiques. C'est au commencement du XVIIIe siècle, le *Dictionnaire universel du commerce*, par Jacques Savary des Brulons, inspecteur général des Douanes à Paris. Interrompu par la mort de l'auteur, survenue en 1716, l'ouvrage fut achevé par son frère, le chanoine Philémon-Louis Savary. Une première édition en deux volumes in-folio parut en 1727, et fut suivie de plusieurs autres, dont la dernière, celle de 1759, compte cinq volumes. Les gens d'études le consultent encore avec fruit, et il est tenu à leur disposition, dans les bibliothèques publiques, parmi les ouvrages qui se feuillettent souvent.

C'est en réalité, le seul dictionnaire du commerce au XVIIIe siècle, puisque l'abbé Morellet se borna au *Prospectus* pour celui qu'il annonça en 1769 et qui devait avoir cinq volumes. Le *Dictionnaire du Commerce* en trois volumes in-4°, qui fait partie de l'Encyclopédie méthodique et qui porte la date de 1783, n'est qu'une réédition, avec quelques additions, du Dictionnaire de Savary, précédé, en guise de Discours préliminaires, des *Nouveaux éléments du commerce*, par l'abbé Baudeau.

Un *Dictionnaire portatif du commerce*, en un volume in-12, avait paru en 1777, chez J. François Bastien.

En Angleterre, Mac Culloch publia, en 1834, *A Dictionary practical,*

theoretical and historical of Commerce and commercial navigation. Il contient quelques articles importants, mais il est très incomplet. Il n'en arriva pas moins à sa 4e édition en 1852, et fut complété par le *Dictionary geographical, statistical and historical of the vàrious Countries iu the world* (1842 et 1856).

En Allemagne, à côté de l'admirable encyclopédie *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, dont les directeurs sont les professeurs J. Conrad, L. Elster, W. Lexis, Ed. Lœning, qui embrasse l'ensemble des questions économiques, politiques, financières, mais qui laisse, en dehors de son cadre, le côté pratique des choses, nous rencontrons le *Klemens Merck's Waarenlexicon für Handel, Industrie und Gewerbe*, dont la quatrième édition (dirigée par M. G. Heppe), a paru en 1900 à Leipzig, chez Gloeckner. C'est un dictionnaire des marchandises, une encyclopédie technologique pure et simple.

En 1839 parut en France un ouvrage réellement nouveau, l'*Encyclopédie du commerçant, Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, en deux volumes, par un groupe d'écrivains, en tête duquel figuraient, par ordre alphabétique, Blanqui, Bontemps, Burat, etc., réédité en 1852 par la librairie Lecou, sous la direction de M. Guillaumin.

Malgré ce qui leur manque, ces ouvrages ne sont pas sans valeur. Cependant on pouvait faire mieux. Et puis, tout vieillit, même et surtout les Dictionnaires qui ont constamment besoin d'être mis à jour. Les points de vue aussi changent avec le temps et les événements. C'est ce que comprit M. Guillaumin, peu satisfait du Dictionnaire publié chez Lecou. Il rêvait d'un ouvrage plus pratiquement utile, où la théorie interviendrait surtout comme base aux renseignements, c'est-à-dire une œuvre d'application des principes de l'économie politique. Il entreprit donc, en 1859, celui dont nous avons parlé, qui eut un grand succès et rendit des services considérables. Aujourd'hui lui succède le *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque*, conçu dans le même esprit, qui s'est aussi attaché au côté pratique des choses. MM. Yves Guyot et Raffalovich ont modifié le titre, élargissant et précisant le but qu'ils ont poursuivi et atteint, on peut le dire, aussi complètement que possible.

*
* *

Une telle œuvre ne pouvait se mener à bien, on le comprend de reste, que par un large concours et une nombreuse collaboration. La vie entière d'un seul homme n'y suffirait pas. La capacité la plus étendue, la plus vaste, la plus encyclopédique, ne pourrait embrasser une si grande quantité de notions diverses et serait impuissante à traiter tous les sujets avec la compétence nécessaire.

C'est l'écueil des grands ouvrages de renseignements. Aussi en voit-on paraître qui ne rendent aucun service et sont d'avance voués à l'insuccès, parce qu'ils ne sont que des compilations, des rédactions faites dans les bibliothèques, par des copistes quelconques, sous la surveillance d'un entrepreneur de travaux littéraires, à l'aide de toutes sortes de documents plus ou moins vieillis, plus ou moins bien choisis, et qui n'ont rien de l'actualité nécessaire. Ici rien de semblable ne devait et ne pouvait se produire. On voulait une œuvre originale, conçue, pensée et produite sous l'influence directe et immédiate des faits de notre époque.

Pour la réalisation de cette conception, les directeurs se sont adressés aux spécialistes les plus autorisés dans chaque partie, dont chacun a assumé la tâche qui lui était dévolue. Mais ceux-ci ont dû recourir eux-mêmes à des aides nombreux, et c'est ainsi que le Dictionnaire compte plus de 400 collaborateurs, savants, écrivains, banquiers, négociants, industriels, etc.

La division du travail, ce grand principe économique, a été admirablement appliquée dans la confection de cette œuvre d'économie politique.

Et cette division du travail s'accordait ici avec la compétence, la plus grande compétence. Qui pouvait mieux parler des *Banques* que M. André Liesse, de la *Bourse* que M. Emmanuel Vidal, des *Questions fiscales* que M. L. Salefranque, du *Droit commercial* que MM. Lyon-Caën et Thaller, de la *Navigation intérieure et maritime* que M. J. Fleury, des *Valeurs mobilières* que M. Neymarck, des *Métaux précieux* et des *monnaies* que MM. de Foville et Raphaël-Georges Lévy, des *Soies* que MM. Aynard et Joanny Pey, le premier, député et président de la Chambre de commerce de Lyon, le second, secrétaire-archiviste des chambres syndicales lyonnaises? Qui connaissait mieux la *Géographie commerciale* que M. E. Levasseur, avec MM. Daniel Bellet, Abel Ravier, P. Apostol, d'autres encore, et même M. Raffalovich? Car les directeurs ne se sont pas contentés de concevoir l'œuvre et d'en surveiller l'exécution. Ils ont mis, comme l'on dit, la main à la pâte et largement. Nombre d'articles, sans compter ses études sur *l'Allemagne*, la *Bavière*, la *Saxe*, sont dus à M. Raffalovich, tels ceux sur les *Trusts*, les *Artels*, les *Crises*, les *Émissions*, etc., et à M. Yves Guyot, tels ceux sur le *Commerce*, le *Libre-échange*, le *Protectionnisme*, l'*Economie politique*, le *Consommateur et la consommation*, la *Coopération*, la *Division du travail*, le *Droit au travail*, le *Chômage*, etc... Nous citons au hasard et ne pouvons tout citer.

La *Comptabilité* a été confiée à M. Léautey, qui l'a traitée avec toute sa science, et aussi avec simplicité et clarté. Les *Douanes* ont été

dévolues à M. Pallain ; l'*Agriculture et les produits agricoles* à MM. Louis Passy et Zolla; les *Assurances* à MM. Rochetin et Thomereau; les *Chemins de fer* à M. Gomel, administrateur des chemins de fer de l'Est; les *Sucres* à M. Cronier, directeur de la raffinerie Say.

C'est M. Vaillant, directeur du service commercial de l'agence Havas, qui a traité du *Commerce des grains*; M. Cornet, ancien président du Syndicat de la boulangerie, de la *Boulangerie* naturellement ; M. Desclozeaux, rédacteur au *Moniteur vinicole*, des *Vins* et des *Cidres*; M. de l'Escale, ancien administrateur de la brasserie la Croix de Lorraine, des *Bières et de la Brasserie* ; M. Georges Hartman, président du syndicat de ces produits, des *Alcools et des Liqueurs*.

On ne pouvait mieux s'adresser, pour les *Tissus de laine*, ceux de *Coton*, et la *Bonneterie*, qu'à MM. G. Grandgeorge, G. Roy fils et Mortier, tous les trois membres de la commission des valeurs de douane; pour les *Peaux et Pelleteries* qu'à M. Petitpont, vice-président du Syndicat général des cuirs et peaux de France ; pour la *Bijouterie et l'Orfèvrerie*, qu'à M. G. Roger Sandoz ; pour les *Bois d'Europe*, qu'à M. Daubrée, directeur des forêts au ministère de l'Agriculture; pour les *Bois exotiques*, qu'à M. J. Hollande, vice-président de la Chambre syndicale des marchands de bois d'ébénisterie et membre de la commission des valeurs de douane.

Cette nomenclature suffit et au-delà pour montrer avec quel soin ont été recherchées les capacités spéciales. Citons encore cependant — ils ont été à la peine, et je ne voudrais pas paraître faire un choix désobligeant pour ceux qui seraient omis — MM. Adrian, ancien président de la Chambre syndicale des produits chimiques, Dr Bardet, chef du laboratoire de l'hôpital Cochin, et Fleurant, professeur au Conservatoire des arts et métiers, qui se sont chargés de la partie relative aux *Produits chimiques et Pharmaceutiques* ; M. Amson, président de la Chambre syndicale de la maroquinerie, de la *Tabletterie et de la Vannerie* ; M. Fauré-Lepage, des *Armes et Articles de chasse*; M. Gruner, ingénieur civil des mines, de la *Houille et des Mines* ; M. Guignet, directeur honoraire des teintures aux Gobelins, des *Couleurs* ; M. Menant, des *Abattoirs* et de la *Boucherie*; M. Barré, ingénieur des arts et manufactures, des *Bâtiments* et de la *Construction* ; M. Charbonnier, ancien secrétaire général du Creuzot, des *Fers et Aciers*.

M. G. Dumont, professeur à l'Ecoles des Hautes Etudes commerciales, a traité deux parties : l'*Électricité* et les *Marchandises*. De même M. Julien Hayem, président de la Chambre syndicale de la chemiserie en gros, s'est chargé à la fois des articles sur la *Lingerie cousue* et les *Écoles professionnelles*.

*
* *

Nous avons tenu à mentionner au moins les noms du *Prospectus*, en faisant ressortir les capacités professionnelles. Ils sont, comme le disent fort bien MM. Yves Guyot et Raffalovich, la garantie et l'honneur du Dictionnaire. Et cependant, nous sommes loin des 400 collaborateurs. Il était impossible de les citer tous, mais tous seront sensibles aux remerciements des directeurs : ils les adressent aux rédacteurs ignorés comme à ceux que l'on a fait connaitre. Le concours des premiers fut sans doute plus modeste, leur tâche plus aride que brillante, comme fut celle de celui qui écrit ces lignes, toute de statistique commerciale, et qui exigea cependant, s'il lui est permis de le dire, du temps, de la peine, et des soins méticuleux. Omettre leur nom était une nécessité, non un oubli. Nous trouvons que les directeurs ont bien fait de le dire.

*
* *

Cependant le grand nombre des collaborateurs entraînait un danger, celui d'une trop grande divergence dans la rédaction. Nous ne parlons ici que de la forme. Sans qu'on eût le besoin de le dire, il était entendu que les opinions, là où il y avait des opinions à émettre, devaient être celles de la liberté. Mais sous la plume de rédacteurs multiples et divers, certains articles pouvaient être trop concis ou, au contraire, recevoir des développements et prendre des proportions qui eussent dérangé l'économie générale de l'œuvre. MM. Yves Guyot et Raffalovich tracèrent donc un programme net et bien déterminé : « faire un répertoire éminemment pratique, très précis et très concis, à l'exclusion de tout élément de curiosité pure, de notion historique qui ne serait pas utile à l'explication de la situation actuelle, et fournir des renseignements d'une exactitude telle, que quiconque ayant, soit à traiter une affaire privée, soit à préparer un rapport, un exposé pour une question d'intérêt général, puisse sans hésitation le prendre comme référence. »

Telles sont les idées directrices dont ils s'imprégnèrent et qu'ils communiquèrent à leurs collaborateurs. Tout fut admirablement compris et par tous. Il en résulte, avec l'unité de rédaction, pour ainsi dire le même esprit littéraire, et l'ouvrage, rédigé par une si grande quantité d'écrivains dont chacun a son caractère propre, sa manière ses goûts, son style, est resté homogène.

D'ailleurs « tous les articles, dit le Dictionnaire, ont été revus par M. Dombasle, secrétaire général, qui a apporté dans sa tâche une

application et une capacité de travail que nos collaborateurs ont été à même d'apprécier ».

*
* *

On serait tenté d'entrer dans des détails et de signaler au moins quelques articles à l'attention du lecteur. Mais comment faire un choix? C'est le cas de répéter le mot du grenadier de Waterloo : « Ils sont trop ! » D'ailleurs, que pourrais-je dire de plus, puisque le programme a été scrupuleusement suivi, ponctuellement exécuté? Il est des cas où l'on peut s'attacher aux rubriques magistrales, aux titres d'un caractère plus large. Ici, l'on n'a pas fait de synthèse; c'est l'analyse qui domine et partout la théorie cède le pas et la place aux notions et aux renseignements de détail. Voyez plutôt. Le mot *Commerce*, terme général, synthétique et théorique, est traité avec la plus grande sobriété, tandis que les faits abondent sous les termes *Commerçant*, *Acte de commerce*, *Effets de commerce*, *Faillite*, etc. L'article *Economie politique* consiste en une définition, quelques lignes à peine. Mais le *Libre-échange*, le *Protectionnisme*, la *Balance du commerce*, les *Douanes*, etc., sont plus amplement traités. Près de 60 pages sont consacrées aux *Assurances*, 43 à la *Banque* ou aux *Banques*. Les *Tarifs de fiscalité* sont au grand complet. Même l'article *Agents de change*, traité avec autant de rigoureuse logique que de généreuse impartialité par M. E. Vidal, est la démonstration des inconvénients politiques aussi bien que théoriques du monopole. Il n'est pas jusqu'à l'*Agiotage* qui, sous la plume du même auteur, et qu'il définit si bien : « l'excès en tout est un défaut, » n'ait, dans une forme où le bon sens s'allie à la plus pure science économique, l'intérêt général à la philosophie du progrès et de la civilisation, une conclusion pratique. On retombe toujours et partout dans la même note : le *Dictionnaire* est surtout et avant tout un ouvrage utile, ce qui n'enlève rien, il n'est pas besoin de le dire, à son mérite scientifique.

Utile, il le sera, dans le présent, en servant de guide et de conseiller; il le sera dans l'avenir en conservant à la mémoire des hommes nombre de faits qui sans lui seraient tombés dans l'oubli. *Colligite*, dit un vieil adage, *quæ supererunt fragmenta ne percent*. Il servira ainsi de point de repère pour les travaux futurs qui se feront sur son modèle. C'est le double honneur qui l'attend, avec le succès, la fortune et la renommée.

Qu'il aille donc, et remplisse ses heureux destins!

MAURICE ZABLET.

LES PROBLÈMES DU XXe SIÈCLE

M. G. de Molinari vient de publier sous ce titre : *Les Problèmes du* XX*e siècle*[1], un ouvrage dans lequel il analyse, avec sa verve et sa lucidité coutumières, le problème religieux, — le problème moral, — le problème économique, — le problème du gouvernement individuel, — le problème du gouvernement collectif, — et le problème colonial. Il conclut par une note un peu pessimiste dans un chapitre intitulé : *Le Problème du Progrès et de la Décadence*.

Nous n'éprouvons aucune gêne à dire, même ici, toute l'admiration que nous professons à l'égard du doyen vénéré de l'école économique libérale. Des générations, déjà, ont puisé dans ses œuvres leur foi robuste en la liberté; des générations encore y viendront chercher ces vérités fortes, ces arguments lumineux, sous lesquels éclatent, comme autant de bulles de savon, les sophismes et les rêveries de nos réformateurs sociaux. Le bon combat pour la liberté, voici plus d'un demi-siècle que M. de Molinari le mène, avec une ferveur jamais lassée, toujours aussi vibrante, et toujours aussi jeune.

Et il est juste que ce compte-rendu débute par un hommage.

Nous devons ajouter, maintenant, que certains passages du nouveau volume de M. de Molinari appellent, à notre avis, quelques critiques. Il peut sembler étrange de voir le disciple annoncer qu'il va se permettre de critiquer le Maître. Pourtant, qu'est-ce qu'une critique ? Une critique ne signifie pas « vous avez tort », mais simplement : « je ne suis pas de votre avis. » Et M. de Molinari ne se formalisera pas, nous le savons, de notre indépendance ; il est si vrai que, suivant l'expression d'Helvétius, « l'homme de mérite est indifférent à l'estime comme au mépris d'un particulier, dont l'éloge ou la critique ne signifient rien, sinon que cet homme pense ou ne pense pas comme lui »[2].

* * *

Qu'est-ce que la morale ?

La morale, dit M. de Molinari, « consiste dans un ensemble de règles

---

[1] Un vol. in-18. Guillaumin, éd., 3 fr. 50.

[2] *De l'Esprit* (Chasseriau, 1822). Discours II, chap. III, p. 99.

de conduite ou de lois que l'homme s'impose ou qui lui sont imposées dans l'intérêt de sa conservation. » Il ajoute : « Comme les espèces inférieures, l'espèce humaine est régie par les lois naturelles de l'économie des forces et de la concurrence vitale. »

M. de Molinari consacre la plus grande partie de son volume à indiquer comment elles ont déterminé l'évolution humaine. Reprenant sa formule si exacte : « lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes à l'échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces denrées varie en raison géométrique », il montre que cette loi agit « pour faire graviter incessamment le prix auquel les choses s'échangent, le *prix courant* ou *prix du marché*, autour du *prix naturel*, comme le nommait Adam Smith, c'est-à-dire des frais de la production, dans lesquels est compris le profit nécessaire de l'entrepreneur. »

Cependant, la « loi de la valeur » ne peut remplir cet office de régulateur des prix qu'avec la coopération de la concurrence, et de la concurrence libre ; or, cette concurrence, elle, peut être limitée, empêchée, ou bien encore portée à l'excès par la volonté de l'homme, et troublée par les accidents du milieu ; elle ne peut donner tous ses fruits qu'avec un milieu libre.

Or ce « milieu libre » n'existe pas, ou plutôt, il n'existe que d'une manière incomplète. M. de Molinari montre qu'à mesure que les obstacles naturels qui limitaient les marchés ont été aplanis, ils ont été remplacés par des obstacles artificiels qui ont précisément empêché les prix des choses de s'inscrire à leur taux naturel. Tandis que la connaissance plus parfaite de notre globe, le perfectionnement des moyens d'information et de transport agrandissaient les marchés et rapprochaient les peuples, les douanes venaient les écarter en limitant les marchés. Et cependant, ces marchés s'étendent et s'unifient, et malgré les barrières douanières et l'instabilité du régime fiscal et protectionniste, la concurrence exerce une action régulatrice plus efficace et plus juste que celle de la coutume ou de la loi.

M. de Molinari fait très bien remarquer que « le développement de la machinerie des échanges », provoqué par l'extension des marchés, « s'est opéré par la multiplication et la spécialisation des intermédiaires nécessaires pour mettre, à travers l'espace et le temps, les services et les produits de toute sorte à la portée et à la disposition des consommateurs ». Pourquoi n'en a-t-il pas été de même en ce qui concerne le travail ? Cela tiendrait-il à la nature particulière de la marchandise-travail ? A quoi faut-il attribuer ce retard de développement d'un rouage dont la nécessité est manifeste ? « C'est à la même cause qui a longtemps empêché le développement d'un rouage non moins

nécessaire, le commerce des grains, savoir l'hostilité des producteurs et plus encore des consommateurs, hostilité causée à son tour par le danger de la monopolisation d'une denrée indispensable à la vie, dans des marchés étroitement limités, et qui a passé à l'état de préjugé, quand ce danger a disparu. Sous l'influence du même préjugé, les bureaux de placement ont été généralement assujettis à l'autorisation et à la surveillance particulière de la police, et ce régime a eu pour effet naturel d'en détourner l'esprit d'entreprise et les capitaux ; enfin, en France, le marchandage a été interdit par la loi, dans l'intérêt prétendu des ouvriers ».

Mais, malgré les entraves, la nécessité de ce rouage finira bien par en déterminer la création, et nous verrons alors se fonder des Bourses du Travail qui seront pour le travail ce que sont pour les marchandises les Bourses de Commerce ; le travail se mobilisera, se commercialisera; et ainsi s'élargiront les marchés du travail, comme se sont élargis les marchés des produits et des capitaux.

Et, de même que le prix courant des choses tend perpétuellement, sous l'impulsion des lois de la valeur et de la concurrence libre, à se confondre avec leur prix nécessaire, de même le prix du travail tendra à se mettre au niveau des frais de production et de reconstitution des forces productives du travailleur, en y comprenant un profit analogue à celui qui est compris dans le prix des produits et du service des capitaux.

Il n'est donc pas nécessaire, comme le prétendent les socialistes, qu'un pouvoir souverain intervienne pour régler les prix des produits et la rétribution des agents productifs. Ce règlement s'opère de lui-même, d'une manière utile et juste, sous l'impulsion des lois naturelles de la valeur et de la concurrence agissant dans un milieu libre.

D'où cette conclusion que l'œuvre du progrès consiste simplement, aujourd'hui, à établir la « liberté du milieu ».

Voilà pour le problème économique.

*
* *

Plus loin on remonte dans le passé, dit M. de Molinari, moindre apparaît la part du gouvernement de l'individu par lui-même : le sauvage est le moins libre des hommes ; les coutumes auxquelles il est tenu d'obéir sont inspirées par les esprits protecteurs de la tribu, et il ne peut les enfreindre sans s'exposer aux châtiments les plus redoutables. A mesure que l'état politique et social progresse, la part du gouvernement individuel s'accroît. Les vieilles formes de la tutelle, l'esclavage, le servage, la sujétion corporative ont cessé d'exister chez

les peuples civilisés. Mais les progrès de sa mentalité ont-ils été suffisants pour rendre l'individu capable de se gouverner utilement lui-même, utilement, c'est-à-dire d'une manière conforme à l'intérêt général et permanent de la société et de l'espèce?

Telle est la question que pose M. de Molinari dans le chapitre intitulé : « le Problème du gouvernement individuel ». Et c'est de la façon la plus frappante qu'il montre que « l'exercice du gouvernement indiduel est devenu plus libre et que les progrès de l'industrie ont augmenté à la fois les risques de la production et les tentations de la consommation, sans que la capacité de gouvernement de soi-même se soit développée dans la même proportion. » Et si l'on songe, ajoute M. de Molinari, que l'insuffisance et les vices du gouvernement individuel se répercutent sur la condition générale des sociétés, on s'explique que la somme du bien-être de la multitude ne se soit pas accrue, à beaucoup près, dans la mesure du progrès des moyens d'acquisition de la richesse.

Or, cela étant, la société a le droit incontestable de se défendre contre les atteintes que les vices et même la simple insuffisance du gouvernement individuel portent à son existence. Jusqu'où s'étend ce droit? Voilà ce qu'il importe de savoir. Doit-il aller jusqu'à dépouiller l'individu du gouvernement de lui-même pour le remettre à la société? C'est la solution socialiste du problème. M. de Molinari repousse énergiquement tout remède qui aurait pour effet de diminuer l'aptitude au gouvernement de soi-même ou d'empêcher de l'acquérir, en affaiblissant le sentiment de la responsabilité individuelle; ce qu'il demande, au contraire, c'est l'abolition des charges et servitudes du gouvernement collectif qui ne sont pas strictement nécessaires à la garantie de la sécurité publique; l'abolition des lois qui ne sont pas uniquement inspirées par l'intérêt général et permanent de la nation. N'est-ce pas Buckle qui disait : le progrès consiste, la plupart du temps. non pas à faire quelque chose de nouveau, mais à détruire quelque chose d'ancien? Et n'est-elle pas de Dunoyer, cette phrase dont la vérité reste depuis si longtemps méconnue : « C'est quand les hommes peuvent se servir avec le plus de liberté des facultés naturelles qui leur ont été données pour satisfaire leurs besoins de toutes sortes, qu'ils acquièrent le plus de puissance. »

⁂

Si nous examinons maintenant le « Problème du gouvernement collectif », que voyons-nous?

L'application de la morale au gouvernement des sociétés, dit M. de

Molinari, est déterminée par le mode d'acquisition des subsistances. Dans la première phase de l'existence de l'humanité, c'est le mode destructeur du vol et du meurtre. Le mode productif de l'échange s'y joint dans le second âge, en prenant, dans la vie des sociétés, une importance de plus en plus grande; il se généralise dans l'intérieur des Etats sous forme d'échange imposé, et il s'étend au dehors sous forme d'échange libre. Trois modes d'acquisition des subsistances existent alors, quoique dans des proportions inégales et variables : 1° le mode primitif du vol et du meurtre; 2° l'échange imposé ; 3° l'échange libre.

Actuellement, le deuxième mode d'échange a disparu de nos sociétés civilisées ; on ne voit plus de maître imposer à l'esclave l'obligation de travailler et de lui livrer le produit de son travail, en fixant à son gré le taux de l'échange; mais le mode primitif du vol et du meurtre fleurit encore, non seulement impunément, mais légalement. Car, qu'est-ce que le *militarisme*, sinon « une forme et non la moins dommageable du vol » ? Qu'est-ce que l'*Etatisme*, sinon « de même que le militarisme, une des formes du vol » ? A quoi correspond le *protectionnisme*, sinon, en dernière analyse, à un surcroît de moyens de subsistance. — pour les « protégés » — acquis par le procédé primitif du vol ? Si l'on considère le « problème colonial » ne voit-on pas que son mode d'acquisition « n'a pas cessé d'être le meurtre et le vol »?

Si l'on essaie de se rendre compte, dit M. de Molinari, de la défection de forces vitales causée par le militarisme, l'étalisme et le protectionnisme, — et le colonialisme —, on arrivera certainement à un total formidable, et l'on se demandera même si le passif de ces pratiques vicieuses du Gouvernement collectif, ajouté à celui des vices du gouvernement individuel, n'égale ou ne dépasse point l'actif des progrès que l'industrie humaine a réalisés depuis un siècle. Et ne s'explique-t-on pas que les maux dont les classes les plus faibles ont continué à souffrir, et qui parfois même se sont aggravés, malgré l'accroissement extraordinaire de la puissance productive,aient provoqué une demande de remèdes immédiats?

Ces remèdes,le socialisme et l'anarchisme nous les offrent,sous forme de retour aux procédés primitifs d'acquisition des subsistances par le vol et l'échange imposé, alors que, précisément, les maux dont souffrent actuellement les sociétés proviennent, pour la plus grande part, de la persistance de ces procédés d'acquisition.

Le progrès, par conséquent, doit consister à les faire disparaître, pour les remplacer, dans toutes les branches de l'activité humaine, par l'échange libre.

Mais, y parviendrons-nous?

C'est là, dit M. de Molinari, le secret de l'avenir ; et il ajoute : « Il n'est pas douteux que la démocratie ouvrière finira par l'emporter... De même que la bourgeoisie révolutionnaire a commencé par confisquer les biens de la noblesse et du clergé, elle confisquera ceux de cette bourgeoisie capitaliste, en la remettant entre les mains de l'Etat socialiste..., et elle entrainera la ruine des nations socialisées ».

Nous regrettons que M. de Molinari ait parlé au futur et d'une façon aussi affirmative. Il se demande, comme dernier espoir : « L'imminence de cette ruine provoquera-t-elle une réaction qui mette fin à l'exploitation du gouvernement au profit d'une classe, au détriment de la nation, en faisant passer la production des services du gouvernement, du régime de l'échange imposé à celui de l'échange libre »?

Nous comptons bien, pour notre part, que nous n'irons pas jusque là; nous comptons bien que la génération qui pousse, moins imaginative et plus raisonnable que la génération actuelle, saura se débarrasser des billevesées socialistes et des rêveries humanitaires, de même qu'elle commence déjà à secouer le joug des vieilles légendes et des vieilles fois religieuses. Pour peu que les libéraux se montrent moins apathiques, elle marchera vers la liberté, comme aujourd'hui déjà elle marche vers la science, lorsqu'elle aura compris que c'est par la liberté que la vérité peut seulement être connue, et que ce n'est que par la vérité que nous pourrons un jour arriver à la justice.

Et cela nous ramène aux deux premiers problèmes analysés par M. de Molinari : le problème religieux et le problème moral.

*
* *

M. de Molinari constate que les vieilles formes religieuses sont incompatibles avec l'état actuel de nos connaissances. Mais, dit-il, « si l'univers et l'homme sont gouvernés par des lois immuables, — lois inhérentes à la nature des choses et des êtres —, si ces lois remplissent les fonctions que les religions attribuent à leurs divinités, si ces divinités cessent d'être nécessaires, si l'univers et l'homme peuvent se passer de leur intervention, si, ne jouant plus aucun rôle, elles sont vouées à une oisiveté éternelle, peut-on continuer à avoir foi en leur existence? Laplace n'était-il pas fondé à dire, en parlant de l'existence de Dieu : je n'ai pas besoin de cette hypothèse? La science, en rendant Dieu inutile, n'a-t-elle pas tué la religion? Il en serait ainsi, sans doute, si la science donnait satisfaction à tous les besoins de l'âme et à toutes les curiosités de l'esprit, s'il était en son pouvoir d'expliquer l'énigme de l'existence de l'univers et de la destinée de l'homme; mais ce pouvoir, elle ne le possède pas. »

M. de Molinari voudrait rétablir « l'accord originaire entre ce que les hommes croient et ce qu'ils savent ». En attendant, dit-il, « l'indifférence et la négation de l'au-delà ne manqueront pas de s'étendre avec les progrès maintenant de plus en plus généraux de l'éducation scientifique. »

Et il poursuit :

« Or, la suppression de la croyance à l'au-delà a pour conséquence naturelle un changement radical de l'objectif de l'activité humaine. Si l'existence de l'homme n'est pas limitée à cette terre, s'il peut aspirer à une destinée plus haute ou tomber dans une sphère inférieure, l'objectif qu'il doit poursuivre, fût-ce au prix des plus durs sacrifices et des plus cruelles souffrances, c'est le perfectionnement de son être moral. Si, au contraire, son existence est bornée à cette terre, il ne peut avoir d'autre objectif que le bonheur terrestre : obtenir la plus grande somme de jouissances en échange de la moindre somme de souffrances : tel est le seul but raisonnable qu'il puisse assigner à son activité.

« Sans doute la poursuite du bonheur peut se concilier, chez les natures parfaitement équilibrées, avec l'observation de la loi morale. Mais l'homme est un être imparfait. Il a des passions dominantes dont la satisfaction lui procure les jouissances les plus intenses. Qu'est-ce qui l'excitera à les réprimer, fussent-elles en opposition avec la justice, partant, nuisibles à autrui, si la justice n'a pas de sanction certaine ?... Et la justice serait-elle « juste », si elle n'avait point à offrir en échange de la peine qu'elle demande une jouissance supérieure, et, cette jouissance, n'est-elle pas impuissante à l'assurer dans le cours borné de la vie terrestre ? Ce serait donc être dupe que de s'assigner pour objectif un perfectionnement moral qui peut se solder et se solde trop souvent par une perte. Et voilà pourquoi une solution du problème religieux qui concilie la foi avec la raison apparaît comme la condition nécessaire de celle du problème moral. »

Et M. de Molinari conclut :

« La réforme morale ne peut sortir que d'un progrès qui accorde, dans l'élite dirigeante de l'espèce, la religion avec la science, la foi avec la raison. »

Il faudrait, pour pouvoir répondre, point par point, aux passages que nous venons de reproduire, entrer dans des développements qui nécessiteraient tout un volume.

Nous dirons donc simplement ceci, en laissant de côté la question de l'immortalité, ou de la non-existence de l'âme, ainsi que celle de la survie :

La réforme morale n'a pas besoin d'un progrès qui accorde « la reli-

gion avec la science, la foi avec la raison » ; elle s'effectuera d'elle-même par le libre jeu et le libre développement de nos besoins physiologiques. Telle est du moins notre conviction profonde et absolue.

Le minéral n'a pas de besoins; le besoin suppose la vie. Si nous comparons le végétal à l'animal, nous voyons que ce qui fait la supériorité de celui-ci, c'est qu'il a plus de besoins, et qu'il a conscience de ses besoins. Tandis que le végétal n'a que des besoins nutritifs, que l'animal y adjoint certains groupes de besoins sensitifs, l'homme y ajoute des besoins affectifs et des besoins intellectuels.

Or, le progrès résulte de la prédominance de ces derniers besoins sur les besoins de la première catégorie : les besoins nutritifs.

Plus nous allons, plus l'homme peut facilement pourvoir à sa subsistance ; plus il le pourra, et moins, par conséquent, ses besoins nutritifs deviendront impérieux ; ses besoins affectifs et intellectuels se développeront corrélativement ; il trouvera la satisfaction de ceux-ci dans l'étude ; il trouvera la satisfaction de ceux-là dans l'amour, l'amitié, le dévouement, la reconnaissance, la pitié, la bienveillance et la justice. L'homme, né méchant, deviendra bon, et surtout deviendra juste, non point à cause d'une sanction, d'une crainte ou d'un espoir, mais par un intérêt d'une nature spéciale, parce qu'en agissant ainsi, il satisfera à des besoins qui seront devenus chez lui les plus impérieux.

Nous regrettons de ne pouvoir, ici, nous étendre plus longuement.

— « La justice serait-elle « juste », dit M. de Molinari, si elle n'avait point à offrir en échange de la peine qu'elle demande, une jouissance supérieure, et, cette jouissance, n'est-elle pas impuissante à l'assurer dans le cours borné de la vie terrestre ? »

Et cela nous rappelle cette phrase de Renan :

« Si je vois la vertu songer trop à ses placements sur une vie éternelle, je suis tenté de lui insinuer discrètement la possibilité d'un mécompte... »[1]

EMILE MACQUART.

---

[1] Discours pour la réception de Pasteur, 27 avril 1882.

LA PHILOSOPHIE DE L'INDUSTRIE

Tel est le titre du discours que vient de prononcer, à la rentrée de l'Université de Bruxelles, le nouveau recteur, M. James Vandrunen, professeur à l'Ecole Polytechnique.

C'est bien, en effet, une œuvre philosophique, et de la plus haute philosophie, que ce discours d'un professeur de sciences, qui a pour objet le rôle de la science et l'influence qu'elle exerce, non seulement sur la condition matérielle, mais sur la condition morale de l'humanité.

Le fait capital de la vie humaine, dit M. Vandrunen, c'est le travail. Et ce qui domine le travail, ce qui lui impose sa forme, son mode d'action, son esprit même, c'est l'outil. « Le cultivateur qui laboure avec des bœufs pense lentement comme il marche, me disait, en 1859, au Creusot, M. Schneider. Celui qui laboure avec des chevaux pense plus vite, comme il agit ».

J'ignore si M. Vandrunen a eu connaissance de ce propos, mais l'idée qu'il exprime est le fond même de son discours. Seulement ce qui n'était, dans la bouche de M. Schneider, sinon peut-être dans son esprit, qu'une remarque faite en passant, une indication, une orientation, si l'on veut, le savant professeur en fait toute une théorie, qu'il développe à la fois avec la précision d'un mathématicien, l'abondance de preuves d'un érudit, et la richesse de couleurs d'un poète.

La machine à vapeur, dit-il, a imposé au siècle qui vient de finir ses formes de travail. Elle était, par rapport aux formes antérieures, un progrès, puisqu'elle mettait à la disposition de l'homme des forces nouvelles et plus puissantes. Mais elle-même, comme les appareils rudimentaires qu'elle a remplacés, a fait son temps et ne suffit plus : c'est un outil usé, qui a permis de nous en procurer et d'en entrevoir d'autres. A cette pierre noire qui, avec les derniers perfectionnements de la mécanique, donne à peine, en effet utile, avec de la fumée et des désagréments de toutes sortes, un dizième de la puissance qu'elle contient, nous sommes en train de substituer l'électricité, que nous pouvons non seulement puiser en elle, mais dans toutes les formes des

mouvements qui s'agitent à la surface de notre planète, dans les airs comme dans les eaux. Et l'électricité elle-même déjà nous apparait comme insuffisante, dans l'état actuel des moyens de la capter du moins, car elle exige des dépenses préalables et des procédés de transport coûteux et encombrants. Mais, grâce aux progrès de la physico-chimie, grâce aux recherches qui ont fait constater partout l'incessante activité de la matière, l'on peut entrevoir le jour où, partout, sur tous les points du globe, l'homme pourra trouver sur place les éléments de force dont il aura besoin, et, dit M. Vandrunen, prendre à même dans l'inépuisable réservoir d'énergie que récèle la matière. Alors toutes les formes du travail seront modifiées. A la concentration, qui a été provisoirement nécessaire, lorsque les moteurs industriels, concentrés sur des points déterminés, groupaient forcément autour d'eux des légions de travailleurs, succédera la dispersion, amenant avec elle l'indépendance. Chacun, en réalité, se trouvera devenir propriétaire de son outil. Et les solutions sociales que l'on demande à l'arbitraire et parfois à la violence seront tout naturellement réalisées par la science et par la liberté.

Mais écoutons M. Vandrunen lui-même : nous aurons, en même temps qu'une idée plus exacte de ses conclusions, un aperçu de la fermeté et de l'élévation de son style.

« Donc, ne déplorons pas la période technique et sociale que nous traversons et qui a son rôle effectif. La concordance du mode de travail et de l'affinement des esprits nous assure une condition meilleure, quand la science aura trouvé une énergie plus délicate.

Alors, un autre outil fera d'autres théories. L'effort brutal supprimé, le travail réparti et diffusé partout, l'homme devenu un élément conducteur, une pensée qui surveille et non plus un instrument qui peine, et cet être promu habitera un monde très autrement aménagé.

« Le régime attendu sera donc l'outil pour rien ou presque rien, et la force motrice partout. Donc, chacun appelé au travail individuel et à la propriété sous l'une ou l'autre forme, tous ou presque tous auront intérêt à la conservation, c'est-à-dire que la propriété individuelle, l'initiative privée et le respect des contrats s'affirmeront les éléments fondamentaux du progrès social.

« Notre société deviendra de mieux en mieux industrielle. Nous devons comprendre ainsi la mécanique sociale exposée par M. Ernest Solvay, démontrant si justement que l'énergie initiale de cette mécanique, le véritable mobile économique, est l'intérêt, dont l'action doit respecter les principes modernes de liberté et de propriété »...

Et voilà — la chose ne mérite-t-elle pas d'être remarquée ? — les déductions, que dis-je ? les plus hautes prévisions de la science arri-

vant, non pas seulement à infirmer les systèmes factices et les anathèmes au déploiement naturel de l'activité humaine, mais à confirmer les enseignements — qui ne sont que des constatations, eux aussi — de la science économique, et à nous faire rechercher le progrès matériel, le progrès moral lui-même, dans le développement de notre domination sur le monde et dans le libre jeu des activités individuelles.

Jamais encore, à notre connaissance, cette prédiction de la transformation du travail industriel, cette conception du *prévisible*, comme M. Vandrunen le dit après M. Faguet, n'avait été formulée avec cette netteté et cette rigueur. Ce n'est point tout à fait une nouveauté cependant. Ce serait bien plutôt le développement naturel, peut-être prématuré, peut-être excessif, d'un mouvement depuis longtemps commencé, et dont le sens n'avait point échappé aux économistes. Lorsque Jean Dolfus songea à envoyer à domicile, pour permettre à la mère de famille de faire marcher le métier mécaniquement sans quitter sa demeure, des courants de force motrice ; à plus forte raison, lorsque le transport de l'énergie permit de disséminer à volonté l'action de l'eau ou de l'électricité, plus d'un économiste — et nous avons été du nombre — entrevirent et firent entrevoir la possibilité de concilier la grande industrie avec le travail au foyer et la conservation de la vie de famille. Ils n'avaient point rêvé, car sur bien des points déjà : à Lyon, à Genève et ailleurs, le métier, propriété de celui qui le fait marcher, qui le voit marcher plutôt, reçoit le mouvement d'un centre éloigné, d'où il rayonne dans mille directions.

Jusqu'où cette émancipation de l'outil personnel pourra-t-elle aller? Nos descendants le verront. Nous ne pouvions, en tous cas, laisser passer sans nous y arrêter des suggestions aussi intéressantes que celles de M. Vandrunen. Et si par hasard à ce savant qui montre à chaque ligne une connaissance si précise de tout ce dont il parle, on venait à dire qu'il n'est qu'un rêveur et un poète, il répondrait, ou plutôt il a répondu par avance, que la science n'est pas antipathique à la poésie ; qu'elle lui doit souvent de précieuses indications, de même qu'elle lui fournit de nobles sujets d'admiration et d'enthousiasme, et que les généreuses aspirations du cœur ne nuisent pas toujours à la rectitude de l'esprit.

« ...Messieurs les étudiants, disait-il en terminant son beau discours de rentrée, la science, qui lentement s'éclaire devant nous, est l'unique lueur guidant notre tâtonnante destinée. Après bien du temps, la conviction nous vient qu'il est simplement raisonnable et salutaire de nous fier à elle.

« Mais je n'entends pas vous dire par là que nous devons devenir des êtres brutalement pratiques, compassés dans la méthode et rigides

comme des équations vivantes. Loin de là. Votre pensée doit s'élever vers un idéal et planer dans les régions de la liberté et de la fantaisie pour dominer, pour embrasser les ensembles et pour les comprendre.

« Le travail, sans plus, est sec et restreint.

« Aussi, Messieurs, réfléchissez, pensez et rêvez. Recueillez-vous et interprétez.

« Que des rêveries entourent et ornent vos études. La poésie et l'art sont aussi de précieuses expressions, des notations utiles, et, avant tout, pour notre esprit, le plus tendre des encouragements. Ils donnent le charme de ces pensées qui accompagnent les belles heures de solitude et illuminent de visions et d'explications les théorèmes des mathématiques, les réactions de la chimie, les principes de la mécanique.

« La science n'est pas dure et sceptique ; elle a une poésie, qui est sa confession intime, sa révélation — et le féerique de la nature déploie plus de splendeurs et d'étonnements que le plus tumultueux fantastique de notre imagination »......

Je n'ajoute rien à ces paroles. Je dis seulement que je n'ai pu donner qu'un très imparfait aperçu de la valeur tout à fait exceptionnelle du discours de M. Vandrunen, et qu'il serait regrettable qu'un tel morceau ne reçût pas, par une reproduction complète, dans les revues et les journaux, la publicité la plus étendue.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Octobre* 1901).

3. — **Décret** fixant les taxes à percevoir pour les colis postaux à destination de diverses colonies britanniques (page 6250).

— fixant les taxes à percevoir sur les lettres de valeur déclarée à destination des établissements allemands (côte orientale d'Afrique) (page 6251).

— relatif à l'échange de lettres de valeur déclarée avec l'île de Malte (page 6251).

4. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 25 août 1883 sur l'organisation des conseils commissionnés dans l'Inde (page 6266).

— suivi d'un décret réglementant la contrainte par corps dans les établissements français de l'Inde (page 6266).

8. — **Décret** modifiant le tarif des rétributions dues aux agents des ports (page 6313).

11. — **Rapport** au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les résultats du concours ouvert entre les élèves de troisième année des facultés et écoles de droit de l'Etat, par M. Glasson, doyen de la faculté de droit de l'université de Paris (page 6365).

12. — **Décret** concernant l'application à l'échange des mandats-poste avec le Pérou des stipulations de l'arrangement de Washington (page 6379).

15. — portant réorganisation du service des postes et des télégraphes en Algérie (page 6443).

16. — **Rapport** sur l'administration de la justice criminelle en France, en Algérie et en Tunisie pendant l'année 1899 (page 6457).

— adressé au ministre de l'Agriculture par la commission de surveillance, sur les résultats de l'épandage des eaux d'égouts dans le domaine d'Achères (page 6469).

17. — au Président de la République sur l'application, pendant l'année 1900, de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants,

des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (page 6492).

19. — **Arrêté** réglementant la durée du travail effectif des agents chargés de la surveillance, de l'entretien et du remaniement des voies sur les réseaux des chemins de fer de l'Etat, de l'Est, du Midi, du Nord, de l'Ouest, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de Paris à Orléans et du syndicat des chemins de fer de la Ceinture de Paris (page 6557).

24. — **Décret** modifiant le décret du 18 janvier 1895 sur le régime des concessions à accorder aux condamnés aux travaux forcés et aux libérés (page 6698).

27. — **Rapport** suivi d'un décret accordant l'entrepôt réel des douanes à la commune de Diégo-Suarez (Madagascar) (page 6767).

28. — **Discours** prononcé par le président du conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, au banquet des présidents des sociétés de secours mutuels de France (page 6798).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1901

NÉCROLOGIE. — MM. Edouard Badon-Pascal et Adolphe Coste.

COMMUNICATIONS. — La session de l'Institut international de statistique à Budapest. — La fédération *libre-échangiste* internationale.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut.

Il fait part à la réunion de la mort de deux membres de la Société, MM. Edouard Badon-Pascal et Adolphe Coste, dont la perte sera vivement ressentie par nous tous.

Né en 1829, M. Edouard Badon-Pascal, après avoir fait ses études au Collège Rollin et conquis ensuite ses grades universitaires à la Faculté de droit de Paris, exerça quelque temps la profession d'avocat. Il quitta le barreau pour entrer dans une charge d'agent de change, avec promesse d'en devenir bientôt le titulaire. Dans ce nouveau milieu, le jeune jurisconsulte ne tarda pas à se doubler d'un homme d'affaires très au courant de toutes les questions de Bourse et de Finance. Aussi, lorsque certains événements malheureux, qui atteignirent la charge à laquelle il était attaché, l'obligèrent à renoncer à son dessein, trouva-t-il, tout naturellement, sa véritable voie en fondant un cabinet d'avocat-consultant, spécialement consacré aux litiges résultant des opérations de Bourse et de Banque.

Grâce à ses connaissances en cette matière si ardue, grâce aux nombreuses relations que lui avait créées son passage dans le monde financier, son cabinet acquit très vite une véritable importance. C'est que, par la rectitude de son jugement et la droiture de son caractère, il avait su se faire grandement apprécier de tous ceux qui l'avaient connu à la Bourse. Directeur de deux journaux, le *Droit financier* et le *Journal des assurances*, qui ont conquis sous son impulsion une légitime autorité, il s'était particu-

lièrement occupé des questions d'assurances, pour lesquelles il avait une compétence reconnue. Plus d'une fois il avait pris la parole dans les discussions de la Société d'économie politique. Il en suivait, depuis trente ans environ, les séances avec assiduité, et nombreux sont ceux de ses confrères qui, à la suite de nos réunions, étaient devenus ses amis.

Comme lui, M. Adolphe Coste devait à l'aménité de son caractère, au charme et à la sûreté de son commerce, à l'aimable indépendance de ses idées et à la solidité de ses opinions scientifiques, d'être l'objet d'une sympathie universelle, méritée et point banale. Très assidu aux séances de la Société d'économie politique, M. Adolphe Coste prenait volontiers part aux discussions, toujours avec une remarquable sobriété d'expressions et une grande originalité de vues. C'était un travailleur s'il en fut ; la liste serait longue des œuvres qu'il a laissées, œuvres qui tantôt sont en quelque sorte de simples pamphlets d'une clarté spéciale, tels que son *Hygiène sociale contre le paupérisme*, — *Alcoolisme ou épargne*, *Les conditions sociales du bonheur et de la force*, etc., tantôt des ouvrages importants comme ses *Principes d'une Sociologie objective*, en deux forts volumes.

En le perdant, beaucoup d'entre nous peuvent dire de lui, comme de M. Badon-Pascal, qu'ils perdent non pas seulement un excellent et aimable confrère, mais un ami sûr.

M. **Frédéric Passy**, président, présente ensuite à la réunion son voisin de droite, invité par le bureau de la Société. C'est M. Wolff, un Anglais dévoué à la cause de la coopération ; économiste en quelque sorte international, M. Wolff parcourt le monde pour étudier les œuvres d'intérêt social et spécialement les associations coopératives. Il a fait déjà une énorme moisson de notes et d'observations, d'autant plus intéressantes, qu'elles sont toutes puisées aux sources, et aux meilleures.

Le Président est heureux, après cette présentation, de féliciter un certain nombre de nos confrères qui viennent d'être l'objet de flatteuses distinctions académiques.

Le premier est M. Eug. d'Eichthal, à qui l'Académie des sciences morales a décerné le prix Chevalier, destiné à récompenser le meilleur ouvrage consacré à la défense de la propriété individuelle. C'est l'initiative de l'Académie qui a distingué, parmi les ouvrages publiés dans ces derniers temps sur les questions sociales, le livre de M. d'Eichthal, *Socialisme et collectivisme*, et qui a voulu honorer ce travail en lui attribuant une de ses plus hautes récompenses.

M. Michel Lacombe, un autre de nos confrères, était, avec son frère M. Eug. Lacombe, ancien sénateur, l'auteur d'un mémoire sur *Les Inconvénients et les Avantages des systèmes de prévoyance.* L'Académie a décerné à ce mémoire, sur le prix Beaujour, une récompense d'une valeur de 3.000 francs.

Enfin M. Maurice Bellom a été également l'objet d'une distinction analogue de la part de la même Académie pour ses beaux et importants travaux sur la législation ouvrière dans les divers pays.

M. Varagnac demande à ajouter quelques mots aux paroles prononcées par le Président au sujet de M. Ad. Coste. M. Varagnac était le collaborateur de M. Coste pour la vérification annuelle des comptes de la Société d'Économie politique, qui depuis plusieurs années,les avait tous deux réélus en qualité de censeurs. Dans ces fonctions, M. Varagnac avait pu apprécier, lui aussi, les aimables qualités du caractère de M. Coste ; mais il avait été tout particulièrement à même de constater la parfaite rectitude et le tempérament de véritable administrateur dont faisait preuve, dans ses délicates attributions de censeur, l'excellent confrère dont nous déplorons la perte.

M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance,et dont on trouvera ci-après la liste.

L'ordre du jour appelle une communication de M. E. Levasseur sur la récente session de l'Institut international de Statistique, tenue à Budapest.

M. E. Levasseur a la parole pour cet exposé.

Vers le milieu du XIXe siècle, dit-il, la statistique commençait à prendre un ample développement ; les publications officielles et les études scientifiques augmentaient en nombre ; des gouvernements s'y intéressaient. Les statisticiens éprouvaient le besoin de s'entendre pour donner à leurs enquêtes des bases solides et pour adopter des procédés uniformes qui permissent d'établir des comparaisons entre les statistiques des divers Etats. Se rencontrant à la première exposition universelle à Londres, ils décidèrent la création d'un Congrès et le premier Congrès international de statistique se tint en effet à Bruxelles en 1853. Jusqu'en 1876, il y eut neuf Congrès, le neuvième et dernier à Budapest. A la suite d'une réunion à Paris en 1878, de la Commission permanente,

qui était l'organe exécutif du Congrès, des ombrages politiques s'élevèrent, sans raison suffisante d'ailleurs, et le Congrès cessa d'exister.

Les statisticiens, qui sentaient plus que par le passé le besoin de travailler ensemble au progrès de leurs méthodes et de leurs publications, profitèrent du 25e anniversaire de la Société de statistique de Paris et du 50e anniversaire de la Société de statistique de Londres pour fonder à Londres, en 1885, l'Institut international de statistique, et en confier la direction à un bureau composé de sir Rawson W. Rawson, président, E. Levasseur et Neumann Spallari, vice-présidents, Bodio, secrétaire général, et Biddulph Martin, trésorier. Cet Institut international qui est présidé maintenant par M. de Inana Sternegg, vient de tenir à Budapest sa huitième session biennale [1].

L'article 1er de ses statuts definit son objet. « L'Institut international de statistique est une association internationale qui a pour but de favoriser le progrès de la statistique administrative et scientifique : 1° en recherchant et en recommandant les méthodes propres à obtenir, autant que possible, l'uniformité dans les cadres et dans le dépouillement des relevés de la statistique, afin de rendre comparables les résultats obtenus dans les différents pays ; 2° en appelant par des vœux l'attention des Gouvernements sur des questions à résoudre par l'observation statistique ; 3° en faisant des publications internationales destinées à élucider les questions de statistique et à établir des rapports permanents entre les statisticiens de tous les pays ; 4° en concourant, s'il y a lieu, par d'autres publications, par l'enseignement et par divers moyens, à propager les notions de statistique et à intéresser les hommes d'Etat et les savants à l'exploration des faits sociaux. »

L'Institut international de statistique se composait, outre un certain nombre de membres honoraires, de 150 membres élus à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés ; nombre restreint parce que les fondateurs désiraient n'y admettre que de

[1] Le président de l'Institut international était M. de Inana Sternegg, d'Autriche, les vice-présidents MM. Levasseur, de France, Lexis, d'Allemagne Troinitsky, de Russie, le secrétaire général Bodio, d'Italie, le trésorier et trésorier adjoint Baleman et Craigie, d'Angleterre. Les sections ont élu pour président et vice-président, celle de démographie, MM. G. von Mayr et Bertillon, celle d'économie politique, MM. Yves Guyot et Raffalovich, celle d'administration, M. Delatour. A la fin de la session les sept membres du bureau ont été réélus pour une période de deux ans.

véritables statisticiens, mais l'expérience a montré qu'avec le développement qu'ont aujourd'hui les travaux de ce genre en Europe et dans les autres parties du monde, ce nombre était insuffisant, et il vient d'être décidé à Budapest qu'il serait porté à 200 et que l'élection se ferait à la majorité des deux tiers.

La session préparée par le bureau et par le Comité local d'organisation que présidait le Dr Lang, député et professeur à l'Université, a été bien remplie. La Hongrie a la réputation d'être libéralement hospitalière ; elle n'a pas manqué à sa renommée. Les fêtes se sont succédé tous les soirs, réception familière dans l'île Marguerite, banquets présidés par le ministre du Commerce M. Hegedus et, par le bourgmestre de Budapest, réception à la Cour, représentation à l'Opéra et après la clôture de la session, grande excursion aux Portes de fer ; mais à l'exception du mercredi qui avait été réservé pour la visite des monuments dont deux, le nouveau Parlement et le Palais de Justice, sont des œuvres d'une grande valeur artistique, les journées ont été consacrées au travail et ont été bien remplies : le matin, par les séances des trois sections et des comités, l'après-midi par l'Assemblée générale ; ceux qui les ont suivies avec assiduité, ont eu à peine le loisir de visiter Budapest; et pourtant elle mérite d'être visitée cette belle ville de 733.000 habitants, assise sur les deux rives du Danube, dressant d'un côté au-dessus du large lit du fleuve, la haute et pittoresque silhouette du Bude couronné par son Château royal, étalant sur l'autre rive, dans une plaine sans fin, les boulevards et ses longues avenues de Pest, qu'anime une circulation active et méritant bien, par la rapidité de sa croissance, le surnom de Chicago européenne que ses habitants lui ont donné.

La statistique devait y trouver un bon accueil ; car elle y est cultivée : il suffit de citer, entre autres, la grande statistique agricole dont le ministre de l'Agriculture, M. Daranyi, poursuit la publication et les nombreux travaux dus à l'activité de M. Korosi, chef de la statistique municipale.

Certaines données sommaires de la statistique sont une monnaie courante dans la presse, dans les rapports et discours parlementaires et même dans les conversations. Cependant la statistique elle-même ne compte qu'un nombre très restreint d'adeptes et il n'y a pas lieu de s'en étonner ; car étant toute hérissée de chiffres et de calculs, elle n'est ni du goût ni à la portée de tous et, ayant besoin de vastes enquêtes pour recueillir des données premières, elle ne peut être conduite que par de grandes administrations, qui disposent d'un personnel nombreux pour ras-

sembler les éléments et qui ont une autorité suffisante pour exiger des réponses. Les « producteurs » de statistique sont donc pour la plupart des fonctionnaires ; et, en dehors de ce groupe, il y a peu de « consommateurs » si l'on entend par ce mot la masse de ceux qui cueillent çà et là des chiffres pour les besoins d'une cause, mais seulement ceux qui travaillent sérieusement une branche de la science à l'aide de données numériques. Ce sont des producteurs et des consommateurs de ce genre, qui doivent former et forment, en effet, le noyau de l'Institut international de statistique : deux cents places suffiront pour les contenir.

Si le nombre est restreint, l'utilité de la fonction n'est pas moins évidente. Si l'on veut définir la statistique on peut dire qu'elle est « l'étude numérique des faits sociaux ». Son office est de compter, de dénombrer, de grouper les faits d'après leur espèce et leurs qualités diverses, et de dresser les rapports numériques des groupes entre eux. A la notion vague, d'importance relative que la simple expérience peut fournir, elle substitue la connaissance de la relation quantitative, elle fixe ainsi et précise ce qui était flottant et indécis. C'est un précieux instrument d'analyse dans les sciences sociales.

« Un commerçant, disais-je dans l'introduction de *La Population française* [1], inscrit sur ses livres chacune de ses opérations, achats, ventes, engagements et tient un compte exact de son doit et de son avoir, notant les affaires qu'il fait avec chacun de ses clients et de ses fournisseurs et distinguant même, grâce aux méthodes analytiques de la tenue des livres, les principales branches de son entreprise. Il s'exposerait aux plus fâcheux mécomptes s'il ne prenait cette peine...

« La connaissance des faits sociaux est aussi nécessaire pour le gouvernement de la société et pour l'étude des sciences qui s'y rapportent que celle des opérations d'une maison de commerce pour la gestion du patron.

« Or la statistique est un mode de comptabilité qui a pour objet l'établissement d'un bilan social ou, pour parler plus exactement du bilan de certains faits sociaux... L'objet de la statistique est, d'une part, de colliger les faits enregistrés par voie administrative, d'autre part d'établir des enquêtes pour des faits qui ne sont pas enregistrés officiellement, ensuite de dresser le compte méthodique, analytique et comparatif de ces faits et d'en discuter les résultats. »

---

[1] *La Population française*, par E. Levasseur, 3 vol. gr. in-8, Rousseau éd.

Dans la première séance,le président de l'Institut international M. von Inana Sternegg d'Autriche, le Ministre du Commerce du royaume de Hongrie et M. Lang, président du comité d'organisation, ont parfaitement défini l'objet scientifique de la statistique et montré les services qu'elle rend à la politique. Ils ont ouvert par d'excellents discours une session qui a été fructueuse par ses travaux.

J'en citerai principalement quatre qui vous feront voir quelle active collaboration les Français ont fourni à cette session.

Telle est l'œuvre à laquelle travaille l'Institut international de statistique. C'est surtout à l'étude des méthodes et des procédés qu'il s'applique et c'est l'uniformité ou plus exactement la comparabilité des résultats qu'il vise. Il s'occupe aussi à dresser, à l'aide des éléments que chaque Etat fournit et grâce à une collaboration que la confraternité rend facile, des statistiques internationales.

J'en cite quatre de cette dernière espèce qui appartiennent à la session de Budapest et dont l'élaboration n'est pas terminée.

1° La statistique de la superficie et de la population des contrées de la terre. En 1886, MM. Levasseur et Bodio avaient une première fois dressé cette statistique qui a paru alors dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*. Ils ont entrepris d'en composer une nouvelle édition avec le concours de M. Grimaldi. Ils n'ont pu présenter à la session que la partie relative à l'Europe qui forme un fascicule de plus de 100 pages. On y trouve entre autres matières, les tableaux de la superficie de la population au dernier recensement, de la densité par circonscriptions administratives pour chaque Etat, le total de la population à chacun des recensements antérieurs, la population probable en 1900, la population des villes de plus de 100.000 habitants, une étude de la manière dont la superficie est obtenue et dont la population est recensée. La plupart des Etats ont déjà donné le résultat, définitif ou provisoire, de leur dernier recensement (1900 ou 1901); celui de la France sera connu avant le commencement de l'année 1902[1].

[1] Le gouvernement a déjà donné comme premier résultat 38.395.500 et, en ajoutant le corps expéditionnaire de Chine et les marins hors de France 38.641.335; mais les 38.395.500 représentent la population présente. On n'a pas encore le total de la population domiciliée, celle qui est légale et qui, comparée à la population domiciliée de 1896 (38.517.975) permettra de déterminer l'accroissement qui s'est produit d'un recensement à l'autre.

J'extrais de ce travail quelques chiffres La première édition, en 1886, portait pour l'Europe entière un total de 346 millions d'âmes; celle de 1901 porte 395 millions (pour l'année 1900) : soit en nombre rond un accroissement moyen annuel de 2 millions 1/2 ou de 6.7 par 1.000 habitants. Ces 395 millions, total qui résulte de l'addition de données officielles pour tous les Etats d'Europe à l'exception de la Turquie et du Monténégro, est supérieur aux évaluations données par d'autres auteurs : 380.828.000 en 1899 par M. Supau dans sa savante publication bien connue, de *Die Bevolkerung den Erde* 385.969.000 pour 1898 par M. Sundbarg dans *Statistiska of versigtabeller*.

En 1886, 105 villes avaient 100.000 habitants ou plus ; en 1900 on en compte 146, et la population totale de ces villes a passé de 31.800.000 à 46.800.000 habitants. Au commencement du XIXe siècle, il n'y avait encore que 21 villes renfermant plus de 100.000 habitants et leur population totale ne dépassait pas 4.700.000 soit 2.7 p. 100 de la population européenne. Les 46.8 millions d'habitants des 116 villes de plus de 100.000 habitants représentent aujourd'hui près de 11 p. 100 de la population européenne. C'est un des résultats de la concentration des populations laquelle est, due aux conditions actuelles de la vie économique et particulièrement au progrès des moyens de transport.

2° En second lieu, la statistique internationale des valeurs mobilières que M. Neymarck a entreprise depuis environ six ans de créer. Il en a dressé le cadre et il a obtenu de ses collègues peu à peu les documents qui lui ont permis de le remplir. Dix-neuf Etats figurent aujourd'hui dans cette statistique qu'il enrichit de session en session et que l'Institut international lui a donné mission de continuer.

Dans le rapport qu'il a présenté à Budapest, on trouve le tableau des émissions (commissions non comprises) faites en Europe, depuis 1895, le total s'élève à 54 milliards et demi dont 11,8 milliards pour 1900, dernière année de ce relevé. Sur ce total 17 milliards ont été employés en fonds d'Etat et autres titres à revenu fixe, 6 milliards 1/2 sont des titres de sociétés de Crédit et plus de 30 milliards ont été émis par des Compagnies de chemins de fer et des sociétés industrielles. Ces dernières ont eu une vogue croissante de 1895 à 1899, année où elles ont absorbé plus de 6 milliards 1/2; depuis 1899, la faveur est revenue aux fonds publics qui, depuis un an, ont mieux résisté à la baisse que les autres titres.

Je ne puis, dans une revue générale qu'effleurer ce sujet impor-

tant. Je termine par une citation : « Ce que l'on peut dire sans crainte de se tromper, c'est qu'à l'heure actuelle l'ensemble des valeurs se négociant dans les bourses européennes dépasse 550 milliards et que sur ces 550 milliards, 340 représentent des titres appartenant en propre aux nationaux des divers pays européens : 120 pour l'Angleterre, 90 pour la France, 45 pour l'Allemagne, 25 pour la Russie, 20 pour l'Autriche-Hongrie, etc. »

3° M. Levasseur a présenté un rapport dans lequel sont exposés les procédés et les résultats de la statistique agricole de 16 Etats. Les directeurs de statistique de chacun de ces Etats ont fourni les éléments du rapport et en ont revu et discuté le texte, et le rapporteur a tiré de l'ensemble des conseils sur les meilleures méthodes à employer pour ce genre de statistique qui est un des plus difficiles à bien organiser et qui est cependant un de ceux dont les résultats intéressent le plus la vie d'un peuple. Le rapport se termine par des tableaux comparatifs l'un pour les récoltes des céréales et des pommes de terre, l'autre pour le bétail, dont l'examen exigerait un article spécial. Il suffit de dire ici qu'en 1900 les 13 Etats d'Europe qui sont importateurs de céréales ont produit ensemble environ 224 millions de quintaux métriques de froment (France 38, Allemagne 34, Italie 33, Espagne 27, etc.), et que les pays exportateurs en Europe (Russie 108, Hongrie 39, Roumanie 17, etc.), en ont produit 187 et les pays exportateurs hors d'Europe (Etats-Unis 136, Inde, 50, République Argentine 32, Australie 14, Canada 11, etc.), 270 millions. Le total général est d'environ 680 millions de quintaux, chiffre qui est peut-être un peu au-dessous de la réalité et qui avait été en général un peu plus fort dans la période quinquennale précédente, mais qui, il y a vingt ans, était inférieure d'une centaine de millions.

4° En quatrième lieu, la nomenclature des causes de mort que, sur l'initiative de M. Bertillon, l'Institut international avait fixée à la session de Chicago. L'emploi de cette nomenclature a fait depuis quelques années de nouveaux progrès. En 1900, une Commission internationale composée des délégués de 25 Etats s'est réunie à Paris ; 17 délégués ont signé une convention par laquelle ils se sont engagés à recommander à leurs gouvernements respectifs l'adoption de cette nomenclature, en stipulant qu'elle sera revisée tous les dix ans. Cette statistique est assurément une des plus difficiles à dresser et à rendre conforme : le résultat obtenu mérite d'autant plus l'approbation.

La démographie fournit toujours une ample matière aux sessions de l'Institut international. L'émigration a été savamment traitée ;

par M. G. von Mayr, de Bavière, et par M. Thirressig, de Hongrie; M. Verryn Stuart, des Pays-Bas, a présenté un mémoire sur la natalité, la morti-natalité et la mortalité des enfants, selon le degré d'aisance aux Pays-Bas; M. Rath, de Hongrie, un mémoire sur la fécondité des mariages. M. Kisev, de Norvège, avait soumis à la session de Kristiana un plan de dénombrement démographique dans les contrées où il n'existe pas de recensement de la population. Ce plan, qui a été l'objet d'un rapport de M. Baines, d'Angleterre, a été approuvé par un vote et le questionnaire définitif doit être préparé; il sera recommandé aux explorateurs.

La statistique judiciaire civile a donné lieu à une étude remarquable de M. Bosco, d'Italie, à laquelle M. Fahlbeck, de Suède, a ajouté les résultats de la statistique judiciaire en Suède. C'est aussi au groupe juridique que se rattache la communication de M. Rath, de Hongrie, sur la statistique criminelle de la Hongrie, qui a été réorganisée en 1900.

Dans l'ordre économique et financier, je dois placer, à côté du rapport de M. Neymarck, l'important travail de M. de Korosi sur la statistique des sociales anonymes, qui remplit un volume, la communication de MM. Neymarck et Moron sur la statistique internationale des charges fiscales, qui pèsent sur les commerçants et les industriels, celle de M. Faure sur les charges fiscales des valeurs mobilières, celle de M. Clanesco, sur les dettes hypothécaires, des notes sur les salaires et sur la consommation des familles ouvrières en Danemark, par MM. Mandello et Rubin, sur la statistique des indigents par M. Mischler, d'Autriche, sur les incendies par M. Blenck, des discussions sur les caisses d'épargne à propos d'un questionnaire préparé par M. Rostand, sur la statistique du trafic international des chemins de fer et voies navigables, question qu'a posée M. Wendrick, de Russie, et qui a abouti à la formation d'un Comité spécial chargé d'en poursuivre l'étude, d'intéressantes considérations sur la statistique du commerce extérieur et sur les procédés les plus propres à constater le véritable mouvement des échanges.

Je ne dois pas passer sous silence l'Exposition de machines à calculer que le directeur de la statistique, M. de Vargha, avait installée dans ses bureaux. On y voyait nombre de machines ingénieuses qui donnent à la fois la rapidité des calculs et la sûreté des résultats; celle de M. Hollrath bien connu, celle de M. March et d'autres d'ingénieux procédés de comptage, comme celui de M. Waxweiler. M. Turquan avait exposé sa grande carte de la population française par communes.

Cette énumération ne rend qu'un compte imparfait des matières traitées et des problèmes soulevés durant les six jours de la session de Budapest. Sans essayer d'être complet, je ne veux pas cependant passer entièrement sous silence la communication de M. Juglar sur les oscillations du mouvement économique, l'enquête sur la grande industrie en Hongrie, statistique toute nouvelle qui a servi de thème aux communications de MM. Sterenyi et Fellner et surtout la lecture d'un mémoire de M. de Foville intitulé *La Statistique et l'Opinion* qui a charmé l'auditoire par la finesse de l'expression autant que par la solidité du fond. M. de Foville n'a pas le fétichisme du chiffre. Il ne se fait pas illusion sur les imperfections de beaucoup de statistiques et il met en garde le « consommateur ». Il l'avertit que, suivant la nature des faits à dénombrer et suivant la sincérité des recensés et la compétence des recenseurs, le résultat peut être excellent, suffisant ou médiocre, inutilisable même parfois. On ne peut pas demander à la statistique des récoltes, obtenue par des évaluations approximatives ou par des déclarations rarement précises des intéressés, la précision qu'il est légitime d'attribuer à la statistique des mariages dans un pays où l'état civil est régulièrement tenu. Ce n'est pas une raison pour renoncer à une statistique des récoltes; mais c'est un avertissement pour le producteur de cette statistique à s'appliquer à améliorer ses procédés d'investigation et pour le consommateur d'être prudent dans l'usage qu'il en fait et dans les conclusions qu'il en déduit.

L'opinion publique est flottante. Les naïfs croient à l'infaillibilité du chiffre, ils ont confiance dans un total de la population du globe, ils ont la même foi dans les unités que dans les centaines de millions et ils pousseraient volontiers jusqu'à un centième le calcul du rapport du nombre des idiots à la population totale. M. de Foville en cite comme exemple les tables monétaires de M. de Wailly qui a poussé jusqu'au dix millionième le calcul de la valeur intrisèque des monnaies anciennes qu'on n'est pas toujours assuré de connaître à un dixième près. Les sceptiques au contraire, ayant trouvé quelque part la statistique en défaut, ne veulent en entendre parler nulle part et répètent volontiers la boutade d'un homme d'Etat qui a pourtant beaucoup usé du chiffre dans les leçons qu'il donnait à ses collègues du haut de la tribune : « La statistique est l'art de préciser ce qu'on ignore. »

Ce mot est spirituel, mais la maxime est fausse, car le statiticien a pour mission de dissiper l'ignorance et d'écarter le préjugé par une méthode précise d'investigation. S'il fait honnêtement son

métier — et s'il est non seulement homme de bureau, mais homme de science, il le fera ainsi parce qu'il aura le respect de la science, — il devra dire avec franchise qu'il ignore ce qui a été impossible de dénombrer et il aura soin de marquer le degré d'approximation que la matière qu'il a eu à manier et les instruments dont il a disposé lui ont permis d'atteindre. J'ai toujours conseillé aux statisticiens de ne pas user des décimales et surtout de deux décimales dans le calcul des rapports qui ne peuvent être précisés à plusieurs unités près : c'est un trompe-l'œil.

La statistique doit redouter plus encore, pour sa bonne renommée, ceux qui s'en servent mal que ceux qui l'attaquent. « Les discours politiques, disais-je dans *la Population française*, et les articles de journaux fourmillent de sophismes étayés sur des chiffres ; un auteur va cueillir dans les recueils ceux qu'il croit propres à illustrer sa thèse, sans regarder à côté ; son adversaire cueille à son tour dans les mêmes recueils ceux qui lui semblent avoir le sens opposé et l'un et l'autre proclame ensuite avec assurance que les millions sont avec lui. La statistique rencontre dans la nature des choses et dans l'insuffisance de ses procédés trop de causes d'imperfection et d'impopularité pour ne pas se plaindre vivement lorsqu'elle voit, en outre, sa situation empirée par l'incurie ou le charlatanisme ; car elle n'ignore pas que ces imperfections et ces témérités motivent le scepticisme d'une partie du public ».

C'est à atténuer ces imperfections, à combler ces lacunes, à introduire dans la science et dans la pratique des méthodes rationnelles et comparables que l'Institut international de statistique travaille depuis seize ans, comme l'avait fait avant lui le Congrès international de statistique durant vingt-trois ans.

Leurs efforts n'ont pas été vains. Quand on compare l'état des publications officielles de la statistique dans le monde civilisé en 1823 et à la fin du XIX[e] siécle on est frappé du développement considérable qu'elles ont reçu dans presque tous les Etats et de la valeur, comme de l'abondance des matériaux qu'elles fournissent à l'administration, à la politique et aux sciences sociales.

Les statisticiens qui siégeaient à Budapest peuvent, je ne dis pas tirer vanité de cette comparaison, mais puiser dans le spectacle du progrès accompli la confiance que le progrès continuera au XX[e] siècle, que la statistique, qui a encore beaucoup à gagner, s'améliorera grâce à l'émulation et l'entente des « producteurs » et sera appréciée à sa juste valeur par tous les administrateurs et les politiques de qui elle relève et par la masse des

« consommateurs » dont elle sert les intérêts. A l'ouverture du xxe siècle l'entente a été parfaite à la session de Budapest; elle le sera dans deux ans à Berlin où l'Institut international de statistique, acceptant unanimement l'invitation du gouvernement de l'empire allemand et du royaume de Prusse, a décidé de siéger en 1903.

La Fédération libre-échangiste internationale.

M. G. de Molinari. — En soumettant à votre appréciation la circulaire et l'avant-projet des statuts de la *Fédération libre-échangiste internationale*, qui vous ont été communiqués par notre Comité d'initiative, il me paraît inutile de plaider auprès de vous la cause de la liberté commerciale. C'est ici une cause gagnée. Il s'agit seulement de savoir quels sont les moyens les plus propres à employer pour propager la conviction qui nous anime. Nous ne devons pas nous dissimuler que l'opinion est aujourd'hui indifférente, en matière de liberté commerciale, quand elle n'est pas hostile. La multitude n'attribue à cette question qu'une importance tout à fait secondaire. Qu'est-ce que la vie à bon marché, l'abaissement du prix des nécessités de la vie, en comparaison de l'Eldorado que les socialistes promettent aux ouvriers? Dans les classes supérieures, les industriels et les agriculteurs ne sont pas moins hypnotisés par les promesses non moins illusoires du protectionnisme.

Cet état de l'opinion rend certainement notre tâche fort difficile, mais ce n'est pas une raison pour nous décourager de l'entreprendre. Qu'avons-nous à faire? Nous avons d'abord à faire le compte de la protection, au point de vue de la consommation. Nous avons à montrer ce qu'elle coûte à la masse des consommateurs, c'est-à-dire à tout le monde, de combien les droits sur le blé, la viande et les autres denrées alimentaires, les droits sur les articles du vêtement, du logement renchérissent la vie. Nous avons, pour tout dire, à dresser le budget de la protection. C'est un budget anonyme qui s'ajoute au budget de l'Etat et en échange duquel ceux qui le paient ne reçoivent aucun service. Nous n'en connaissons pas le montant, car il ne figure pas dans les documents parlementaires, mais nous pouvons nous en faire une idée, en comparant les prix des nécessités de la vie dans un pays de libre-échange et dans un pays de protection, en France et en Angleterre. C'est une comparaison que nous nous efforcerons de vulgariser, et qui est accessible à toutes les intelligences.

Cependant il ne nous suffirait pas, j'en conviens, d'invoquer l'intérêt général des consommateurs et de faire le compte des charges que leur impose la protection agricole et industrielle, si élevées que soient ces charges, pour obtenir gain de cause. A l'intérêt général des consommateurs que nous invoquons, les protectionnistes opposent l'intérêt des producteurs, l'intérêt du travail national. Le libre-échange, disent-ils, a pour objet d'abaisser les prix des nécessités de la vie. C'est fort bien, mais à quoi servira aux consommateurs de pouvoir se procurer à meilleur marché leur nourriture, leurs vêtements et le reste, si on leur enlève les moyens de les payer. Les consommateurs tirent de l'agriculture et de l'industrie les revenus avec lesquels ils achètent toutes choses. Si l'on expose l'agriculture et l'industrie à être ruinées par la concurrence étrangère, et, avec elles les populations qui en vivent, quel avantage retireront-elles de votre bon marché. La protection n'est autre chose qu'une assurance, et quand même elle exigerait une grosse prime sous forme de renchérissement, il ne faudrait pas la marchander, car elle est la sauvegarde indispensable du travail national et, par conséquent, des moyens d'existence de toutes les classes de la nation.

Voilà l'argument capital des protectionnistes, et cet argument est certainement de nature à faire une vive impression sur les esprits. Il se fonde sur l'impossibilité prétendue où se trouvent les branches les plus importantes de la production nationale de soutenir la concurrence étrangère. C'était déjà le cheval de bataille des protectionnistes à l'époque où notre *Association pour la liberté des échanges* a engagé la lutte contre le système prohibitif. A cette époque, les deux épouvantails des protectionnistes étaient la concurrence de la Russie pour les produits de l'agriculture et la concurrence de l'Angleterre pour les produits de l'industrie minérale et manufacturière. J'assistais en 1849 à une séance de l'Assemblée nationale, dans laquelle on discutait un projet de réforme, d'ailleurs très modéré, du tarif des douanes et en particulier de l'échelle mobile des céréales, présenté par un jeune député libre-échangiste, M. Sainte-Beuve. M. Thiers demanda la parole et pendant trois heures il esquissa, à la grande joie de la majorité protectionniste, un tableau pittoresque et lamentable des ruines que ne manquerait pas de causer l'adoption de cette imprudente proposition. Je me rappelle, notamment, l'impression que causèrent les renseignements, d'une précision merveilleuse, qu'il donna sur la production et le transport des blés d'Odessa.

Ces blés, disait-il, sont produits par des moujiks, soumis à la corvée, et dont, par conséquent, le travail ne coûte rien. Ils sont transportés par des chariots avec des attelages de bœufs, conduits par des tchoumakis, qui emportent avec eux le pain noir dont ils se nourrissent. A l'arrivée à Odessa, on dépèce les chariots, et on les vend comme bois à brûler, on envoie les bœufs à la boucherie — il ne disait pas ce qu'on faisait des tchoumakis — et c'est ainsi que les propriétaires russes peuvent vendre leurs blés à moins de 4 francs l'hectolitre. Comment nos agriculteurs pourraient-ils soutenir la concurrence de blés produits et transportés dans des conditions pareilles. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette argumentation parut décisive à l'Assemblée et qu'elle repoussa, à une énorme majorité, la proposition Sainte-Beuve. Quant, à la concurrence industrielle de l'Angleterre, elle était encore plus écrasante, et c'est pourquoi les protectionnistes ne pouvaient comprendre qu'on voulût ouvrir la porte aux produits anglais, à moins d'être vendu à l'Angleterre.

Cependant, dix ans plus tard, en 1860, la porte a été ouverte. La réforme qui devait ruiner infailliblement l'agriculture et l'industrie françaises était faite, et vous le savez, grâce surtout à un membre illustre de notre Société d'économie politique, Michel Chevalier, les droits sur les blés étaient réduits à 60 centimes par hectolitre, les droits sur l'ensemble des produits manufacturés étaient abaissés, de même, au taux modéré de 10 à 15 0/0, et ce tarif de demi-libre-échange a subsisté pendant plus d'un quart de siècle. Eh bien! quels ont été les résultats de cette réforme qui devait anéantir l'agriculture et l'industrie nationales? A aucune époque, elles n'ont réalisé plus de progrès, à aucune époque, la puissance productive de la nation, stimulée par l'aiguillon de la concurrence, ne s'est autant accrue, et son commerce ne s'est plus rapidement et plus amplement développé. Je ne veux pas abuser des chiffres, vous les connaissez. Je me borne à en rappeler quelques-uns, en ce qui concerne l'agriculture. Les surfaces cultivées en blé qui n'étaient, en 1861, que de 6.754.000 hectares, sont montées en 1884 à 6.976.000 malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine; les rendements par hectare se sont élevés de 13 hect. 30 à 15 hect. 25, et la consommation du pain de froment a passé, d'après les calculs d'un autre membre de notre Société, M. Blaise des Vosges, de 377 grammes par jour à 563 grammes. En même temps, sous le régime libéral inauguré en 1860, la consommation de la viande s'augmentait de 51 0/0, plus de moitié. Et, d'une autre part, quel a été l'effet de l'abaissement de notre tarif sur

notre commerce avec l'Angleterre? Notre industrie a-t-elle été submergée par l'inondation des produits anglais? Vous savez que c'est bien plutôt la France qui a submergé l'Angleterre; le marché anglais absorbe le quart de nos exportations, tandis que les produits de l'industrie britannique ne figurent que pour une proportion beaucoup moindre — d'un sixième à un huitième — dans nos importations. Voilà comment les traités de commerce de 1860 ont ruiné l'agriculture et l'industrie françaises.

Maintenant si l'on compare à cette période de demi-libre-échange la période de protection inaugurée par le tarif Méline, de quoi est-on frappé? Est-ce d'un développement extraordinaire de la production et de la richesse nationales? Non! C'est au contraire d'un ralentissement manifeste, d'un arrêt sensible dans le progrès de la puissance productive de la nation.

Qu'en faut-il conclure? C'est en se plaçant au point de vue même des protectionnistes, au point de vue de l'intérêt des producteurs, c'est, dis-je, que la liberté assure mieux que la protection l'existence et les progrès de l'industrie nationale, — et c'est une assurance qui a l'avantage de ne rien coûter aux consommateurs et aux contribuables, au contraire!

On nous déclare, à la vérité, que les circonstances ont changé depuis quelques années, et qu'il s'agit aujourd'hui de faire face à un danger qui menace non seulement la France, mais l'Europe tout entière, y compris l'Angleterre. Je veux parler de la concurrence américaine. Il y a bien aussi la concurrence chinoise, le péril jaune, mais celui-ci est ajourné pour le moment, il servira aux protectionnistes de l'an 2000. Ls concurrence américaine suffit, et les protectionnistes ne nous cachent pas qu'elle pourrait bien nous porter un coup mortel. Leurs journaux vont même, à cette occasion, jusqu'à déplorer la découverte de l'Amérique. « Qui aurait cru, lisions-nous dernièrement dans un article du journal de M. Méline, *la Réforme économique*, qui aurait cru, il y a cinq siècles, quand Colomb aborda sur le nouveau continent, qu'un jour le nouveau monde se dresserait en ennemi contre l'ancien? Qui aurait dit, il y a un siècle, quand Lafayette et Rochambeau partaient pour secourir les colons anglais de l'autre côté de l'Atlantique, soulevés contre la mère-patrie, qu'un jour prochain, ce petit peuple qui ne comptait que deux ou trois millions d'habitants, en compterait quatre-vingts millions et que la vieille Europe serait réduite à prendre contre lui des mesures de sauvegarde, sous peine d'être anéantie par lui? » Anéantie! vous le voyez, c'est terriblement sérieux. Et comment réussirons-nous à

nous préserver de cet anéantissement auquel nous a exposé la fâcheuse imprévoyance de Christophe Colomb? Nous n'avons pas le choix des moyens. Il n'y a qu'une mesure à prendre, c'est la prohibition. « A des barrières, dit le journal méliniste, répondons par une muraille, et au lieu d'un traité avec eux, opposons-leur un tarif prohibitif », autrement dit, une seconde édition du blocus continental. Seulement, il s'agit de savoir si cette seconde édition aurait plus de succès que la première. Sans doute, on peut fermer l'Europe aux produits de l'industrie américaine, quoique la chose soit difficile, mais on ne peut pas leur fermer le reste du monde. Si les Américains produisent à meilleur marché que nous, c'est eux, au contraire, qui nous le fermeront. Ils nous obligeront à nous contenter du marché européen, obstrué et rétréci par autant de barrières douanières que l'Europe compte d'Etats différents. Voilà l'avenir que le blocus continental de M. Méline promet à notre industrie.

Nous croyons, nous autres libre-échangistes, qu'il y a un moyen plus sûr de sauvegarder l'industrie de la vieille Europe contre l'anéantissement dont la menace la funeste découverte de Christophe Colomb, c'est tout simplement d'étendre son marché, et ce moyen, elle peut l'emprunter à l'Amérique elle-même. Qu'est-ce qui a permis à l'industrie américaine de réaliser les progrès qui l'ont rendue si redoutable? C'est la possession d'un marché libre, d'un marché de libre-échange complet, de 80 millions de consommateurs. Et notez que ces 80 millions de consommateurs ont une puissance d'achat égale à celle d'un nombre double et même triple de consommateurs européens. Eh bien! qu'avons-nous à faire si nous voulons que l'industrie européenne acquière toute la puissance nécessaire pour lutter sans désavantage avec l'industrie américaine, non seulement en Europe, mais dans le reste du monde? Au lieu de rétrécir les marchés de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et des autres Etats, en exhaussant les barrières qui les séparent, il nous faut abaisser ces barrières, par des traités de commerce ou autrement, en attendant qu'il soit possible de les supprimer. Et cette extension du marché de l'industrie européenne la préservera de l'anéantissement mieux que ne pourrait le faire le blocus le plus hermétique.

En présence de cette nouvelle concurrence et de la recrudescence du protectionnisme qu'elle a provoquée, le moment nous a paru opportun d'opposer à la coalition des intérêts protectionnistes une fédération libre-échangiste, qui encouragerait les parti-

sans aujourd'hui disséminés et sans force de la liberté du commerce à s'associer, et qui réunirait leurs associations dans un but commun. Je dis dans un but commun, car, à la différence des protectionnistes qui considèrent les intérêts de chaque nation comme opposés à ceux des autres, nous croyons que ces intérêts s'accordent, et que le profit de l'une fait le profit et non le dommage de l'autre. Nous n'ignorons pas que l'œuvre que nous nous proposons d'entreprendre sera laborieuse, mais nous comptons pour nous y aider sur le concours des amis de la liberté, et c'est pourquoi nous nous adressons avec confiance à la Société d'économie politique.

M. Wolff, invité du Bureau, prié par le Président de vouloir bien prendre la parole, présente, au sujet du projet dont M. de Molinari vient d'entretenir la Société, quelques courtes observations.

Après quelques mots de remerciements pour l'accueil sympathique dont il a été l'objet dans cette réunion, M. Wolff indique quel intérêt il prend lui-même au projet en question. Tout en constatant avec quelque orgueil que l'Angleterre est encore la véritable citadelle du libre-échange, il ne peut s'empêcher de constater aussi avec chagrin que le protectionnisme, même dans la Grande-Bretagne, a en ce moment d'assez nombreux partisans, que le sucre y a été récemment taxé, et que l'on y cherche actuellement à protéger la viande anglaise.

C'est alors qu'on accuse d'hypocrisie, avec quelque semblant de raison, les Anglais libre-échangistes. Mais on doit savoir ceci : sans doute si à la Chambre des Communes il y avait lieu de voter sur la question douanière, aujourd'hui, l'on y trouverait peut-être une majorité protectionniste. Mais le peuple, encore suffisamment imbu des saines doctrines, le peuple anglais, encore bien éclairé sur ses véritables intérêts, protesterait et résisterait.

M. Wolff, dans sa récente tournée scientifique sur le continent, y a vu sévir le protectionnisme en même temps que le socialisme : protectionnisme et socialisme s'appellent, l'un produit l'autre.

Les temps paraissent venus pour une agitation comme celle que veut entreprendre avec ses amis M. de Molinari, car la misère est partout, plus ou moins, dans la masse du peuple, en Italie particulièrement.

L'orateur rappelle l'étonnement que lui manifestait un agriculteur normand visitant l'Angleterre, et surpris de voir le rendement à l'hectare, en blé, atteindre en moyenne le double du rendement obtenu en France.

Et M. Wolff lui faisait remarquer que l'Angleterre est depuis longtemps sous le régime du libre échange, tandis que la France, enlizée dans la protection, vit toujours de routine et laisse les plus fertiles de ses provinces abandonnées à des pratiques agricoles surannées.

Le jour où la France sera livrée à elle-même et sera surexcitée par la liberté, elle fera merveille.

M. Wolff raconte comment Gladstone était devenu libre-échangiste. On lui rappelle qu'un mandarin, gouverneur d'une vaste province ravagée par la famine, après avoir essayé de tous les moyens pour venir en aide à ses administrés, s'était résolu tout à coup à laisser libre entrée aux blés du dehors. Et la famine avait disparu comme par enchantement. Gladstone, alors, s'était dit qu'un remède si bon pour des gens mourant de faim devait être au moins aussi efficace pour des gens mourant presque de faim, et il s'était attaché fermement à l'idée du libre commerce des blés.

En somme, les socialistes sont des gens qui ont faim, et qui a faim ne raisonne pas. Il faut agir sur les masses ignorantes et leur montrer pourquoi elles souffrent et comment la liberté peut faire cesser leurs souffrances. Les vivres à bon marché, voilà le meilleur moyen pour combattre le socialisme.

M. **Vivier** voudrait signaler un des côtés de la question internationale du libre-échange. A Vienne, dit-il, s'est constitué récemment un comité de négociants unis pour lutter contre l'introduction en Europe des produits américains. Or, les Américains sont précisément en train de renoncer à la prohibition, pour s'assurer un marché de plus en plus large.

Ce serait une grosse faute pour l'Europe de repousser les produits américains en se privant elle-même du vaste marché des États-Unis, où près de 80 millions d'habitants ont une puissance de consommation énorme. Notre intérêt à nous est de nous unir par des traités de commerce à une nation nous offrant de tels débouchés.

Notre Gouvernement actuel semble le comprendre, mais il est lié par la législation néfaste de janvier 1892, et c'est une réforme de cette législation, donnant plus d'indépendance à l'initiative du Gouvernement, qu'il faudrait d'abord poursuivre.

Ensuite, il faut nous rappeler que le mouvement libre-échangiste est demeuré impuissant, en Angleterre, tant qu'il n'a pas été compris et soutenu par les masses populaires.

C'est aussi aux masses, aux masses électorales, qu'il faut

s'adresser chez nous. C'est chez elles que des candidats libre-échangistes doivent, aux élections, faire campagne, les instruire, les éclairer et en obtenir des mandats de députés qui, au Parlement, sauront combattre le bon combat.

Encore une fois, c'est par en bas qu'il faut entamer la lutte, et une fédération internationale libre-échangiste doit, dans chaque pays, suivant la législation, porter la lutte économique sur le terrain électoral.

M. **Yves Guyot** dit qu'il partage l'opinion de M. Vivier, qu'il faut s'adresser à tout le monde. Le libre échange n'est point chose aristocratique; c'est le protectionnisme qui l'est. M. Yves Guyot rappelle qu'en 1881, dans son *dialogue entre John Bull et George Dandin*, au moment où on releva les tarifs de 1860 et où on transforma les droits *ad valorem* en droits spécifiques, il avait montré qu'il n'y avait que 4 p. 100 des Français qui pouvaient se croire intéressés à la protection. Il vient de refaire le même travail dans *Le recensement des professions* qui vient d'être publié, et il est arrivé au même résultat. Il n'y a pas 5 p. 100 de la population française qui puisse profiter de la protection, soit *une personne sur* 20. Il a donné quelques détails à ce sujet dans son discours à la Chambre de Commerce britannique à Paris. Tous les commerçants, tous les banquiers sont intéressés au libre échange, tous les petits agriculteurs, tous les petits industriels, tous ceux qui se servent du fer et de l'acier, toutes les industries qui, comme les laines, ont des outillages de beaucoup supérieurs à la consommation française, la soierie, la rubannerie, tous les salariés, tous les fonctionnaires, tous ceux qui touchent des revenus et qui ont intérêt à ce qu'une partie n'en soit pas prélevée par les droits de douanes, tous doivent être des adversaires de la protection ; leur intérêt le leur commande ; et s'ils votent pour des députés protectionnistes, s'ils se laissent tranquillement imposer des surcharges comme celle du tarif des douanes, des primes pour les sucres et pour la marine marchande, ils prouvent moins la longanimité de leur caractère que leur ignorance.

Ce n'est qu'en leur montrant la répercussion des droits de douane sur leurs industries, sur leur vie quotidienne que nous pouvons les gagner au libre-échange.

Il est étrange que les socialistes français aient été protectionnistes en 1892. Mettant leurs intérêts politiques au-dessus de la vérité, ils essayaient de s'attirer la faveur « de la petite propriété paysanne » qui n'était pas intéressée dans le droit de 7 francs. Ils

sacrifiaient les intérêts des ouvriers qu'ils prétendaient défendre, puisqu'ils les surchargeaient d'un droit qui est de 60 à 70 p. 100 du prix de revient du blé. Pourquoi ne suivraient-ils pas l'exemple des socialistes allemands qui, eux, combattent énergiquement les projets de relèvement sur les droits? Dissiper l'ignorance qui est la seule force des protectionnistes, tel doit être le but de la Fédération libre-échangiste. Quant à être internationale, elle l'est par l'objet même qu'elle poursuit. Le libre-échange est international par essence.

M. Vivier a parlé tout à l'heure de l'influence qu'avait eue la Société des agriculteurs, c'est-à-dire des gros propriétaires fonciers français. Il faut former un comité avec des délégués de tous les groupes qui, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue pratique, adhèrent au libre-échange. Il doit être un centre de renseignements et de propagande. Les libre-échangistes doivent échanger leurs vues par-dessus les frontières comme ils veulent échanger leurs produits. Nous devons réunir et répandre les faits que nous donnent en si grand nombre les expériences protectionnistes. Tel est le but de la Fédération libre-échangiste dont l'initiative revient à M. G. de Molinari.

M. **J. Fleury** annonce la première assemblée constitutive de la Fédération libre-échangiste internationale, qui doit avoir lieu le jeudi 14 novembre.

M. **Frédéric Passy**, président, ne veut pas, à cause de l'heure avancée, résumer les exposés des orateurs qui se sont fait entendre.

Il se contente de souhaiter bon succès à la Fédération libre-échangiste internationale en formation et à demander pour elle le concours dévoué de tous les membres de la Société d'Économie politique.

La séance est levée à 11 h. 1/4.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Bollettino di statistica e di legislazione comparata. Anno I. vol. I. 1900-1901. — *Roma*, 1901, in-8°.

Annuaire de la Société philotechnique, 1900, t. LIX. — *Paris*, 1901, in-8.

Annuaire des syndicats professionnels, industriels, commerciaux et agricoles, XIIe année, 1901. — *Paris*, 1901, in-8°.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY. *Des tendances nouvelles de la législation fiscale en Europe depuis 50 ans.* — *Paris*, 1901, in-8°.

JULES CHALLAMEL. *Compte rendu et documents du Congrès international des habitations à bon marché*, tenu à Paris en juin 1900. — *Paris*, 1900, in-8°.

GUSTAVE NIEDERLEIN. *Les produits du sol des colonies françaises d'Amérique, à l'Exposition pan-américaine de Buffalo.* 1901. — *Paris*, 1901, in-8°.

Comité central des houillères de France. Réponse au questionnaire adressé le 25 *juillet* 1901 *par la Commission de la durée du travail dans les mines.* — *Paris*, 1901, in-4°.

Annuaire statistique de la ville de Buénos-Ayres. Xe année. — *Buénos-Ayres*, 1901, in-4°.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des Finances. VIe année. — *Paris*, 1901, in-8°.

Jaarcijfers voor het Koninkrijk der Nederlanden Kolonien, 1899. — *La Haye*, 1901, in-8°.

Maandcijfers en andere periodieke opgaven betreffende Nederland en Nederlandsch Oost-Indie. Jaar 1900. — *La Haye*, 1901, in-4°.

Bijdragen tot de Statistiek van Nederland. V. — *La Haye*, 1901, in-4°.

CH. LEROM. — *Comment, à la fin du XIXe siècle, on entend gouverner.* — *Paris*, in-18.

R. FINANCE. *Le blé. Commerce et spéculation. Questions douanières et commerciales.* — *Paris*, 1901, in-8°.

ED. GIRETTI. *Polemica intorno al dazio sul grano.* — *Bologna*, 1901, in-8°.

C. RENARD. *Convention franco-belge du 8 juillet 1899 sur la compétence judiciaire.* — *Paris*, 1900, in-8°.

Notre collègue et ami, M. Frédéric Passy, président de la Société d'Economie politique, nous a adressé l'intéressante lettre qu'on va lire, au sujet des résultats bienfaisants de la suppression de l'échelle mobile des céréales.

G. DE M.

Mon cher collègue,

Je n'ai rien voulu ajouter, hier, à votre excellent exposé et aux différentes observations qu'il a provoquées. La séance s'est prolongée, et, malgré

son intérêt, je me serais reproché d'en retarder si peu que ce fût la clôture.

Mais, en vous écoutant parler de l'heureuse influence exercée sur l'agricultnre et sur l'industrie par la réforme économique de 1860, je me rappelais cette constatation faite par un inspecteur général de l'agriculture, qui a tourné cependant au protectionnisme, M. Lecouteux. Et je ne crois pas inutile d'en prendre acte de nouveau.

« De cette comparaison, disait-il, après avoir relevé et mis en regard les uns des autres les prix des blés pendant les vingt années qui ont précédé l'abolition de l'échelle mobile, soit 1841 à 1861, et pendant les vingt années de liberté qui ont suivi, 1861 à 1881 ; de cette comparaison, déclarait-il, il résulte *mathématiquement*, et il insistait sur le mot, que, pendant la période de liberté, le producteur a mieux vendu et le consommateur a mieux acheté, c'est-à-dire qu'ils ont été préservés l'un des bas prix excessifs qui le privaient du profit de son travail, l'autre des élévations excessives de prix qui pesaient si lourdement sur son alimentation. Les écarts ont été moindres, et l'on s'est rapproché très sensiblement d'un prix moyen, relativement uniforme. Ce qui est et doit être le *desideratum* de l'un et de l'autre. »

Turgot avait dit, en montrant que la liberté seule peut donner cette certitude : Que faut-il au cultivateur ? Etre sûr de trouver à vendre. Et que faut-il au consommateur ? Etre sûr de trouver à acheter.

M. Lecouteux a constaté non seulement que cette double certitude, que n'a jamais pu donner aucune des formes de la protection, la liberté l'avait donnée ; mais que, de plus, en étendant le marché, soit pour l'importation, soit pour l'exportation, elle avait réduit au minimum ces perturbations alternatives que Bastiat appelait jadis les sautes de vent du régime menteur de l'échelle mobile ; ce que vous avez appelé vous-même, dans vos spirituelles et savantes *Conversations familières sur le commerce des grains*, les pièges d'une souricière à double effet.

Agréez...

Frédéric Passy.

Circulaire de la fédération libre-échangiste internationale.

Voici le texte de la circulaire du Comité d'initiative de la fédération libre-échangiste internationale, dont il a été question plus haut.

Aux coalitions protectionnistes organisées pour faire obstacle au

renouvellement des traités de commerce, nous avons pensé qu'il serait utile d'opposer une *Fédération libre-échangiste* qui unirait les associations et les groupes des partisans de la liberté commerciale, épars dans chaque pays, sans porter d'ailleurs aucune atteinte à leur indépendance en leur laissant toute liberté de choisir leurs moyens d'action et d'assurer leur concours à l'œuvre de la *Fédération*. Nous soumettons à votre examen les statuts de cette institution de propagande libérale et nous appelons votre attention sur le court exposé des motifs qui nous ont déterminés à la fonder.

C'est une vérité d'expérience que le développement et les progrès de l'industrie dépendent de l'étendue du marché. Aussi, toutes les nations s'appliquent-elles à supprimer l'obstacle naturel des distances en multipliant et en perfectionnant leurs moyens de communication terrestres et maritimes, chemins de fer, télégraphes et téléphones, lignes de navigation à vapeur. Grâce à cette louable émulation, la sphère des échanges s'est successivement élargie, et le monde est devenu un immense marché accessible à des produits qui ne dépassaient pas auparavant les limites d'une province ou même d'un canton. Sur ce marché mondial toutes les industries versent leurs produits en concurrence, et celles-là l'emportent sur leurs rivales qui peuvent les fournir au prix le plus bas. Si l'on se place au point de vue de l'intérêt général des consommateurs, cette extension de la sphère des échanges ne présente évidemment que des avantages ; car tout abaissement du prix des choses détermine une diminution de la somme d'efforts et de peine nécessaire pour les obtenir.

Mais l'intérêt des consommateurs n'est pas le seul qu'il faille considérer dans la question des échanges internationaux. Il faut tenir compte aussi de l'intérêt de l'Etat, et rechercher si l'intérêt des producteurs s'accorde ou non avec celui des consommateurs.

L'intérêt de l'Etat est purement fiscal. Les droits de douane à l'entrée ou à la sortie constituent un impôt. Cet impôt fournit à tous les gouvernements une portion plus ou moins considérable de leurs ressources. Il a le grave défaut d'entraver les échanges, mais on entreprendra vainement de le supprimer aussi longtemps que les dépenses des Etats tendront à dépasser les recettes. Tout ce qu'on peut demander aux gouvernements, dans leur intérêt aussi bien que dans celui des contribuables, c'est de ne pas dépasser le taux fiscal, c'est-à-dire le taux au-dessus duquel le produit des droits de douane diminue au lieu d'augmenter.

Mais les tarifs de douane n'ont pas uniquement pour objet de satisfaire l'intérêt fiscal des gouvernements. Dans l'opinion des protectionnistes, cet intérêt est même tout à fait secondaire. « Si la loi qui

vous est soumise amène une diminution du produit des douanes, disait M. de Bourrienne à la Chambre des députés de la Restauration, *vous devez vous en féliciter*. Ce sera la preuve que vous aurez atteint le but que vous vous proposez, de ralentir des importations dangereuses et de favoriser des exportations utiles. » Il s'agit donc de savoir si l'intérêt des producteurs, agriculteurs et industriels doit prévaloir sur les intérêts des consommateurs et de l'Etat dans la législation relative aux échanges internationaux.

En posant cette question, les protectionnistes supposent qu'il existe une opposition naturelle d'intérêts tout au moins entre les producteurs et les consommateurs, et c'est sur cette opposition prétendue que repose le système qualifié de protecteur du travail national.

Ce système est actuellement prépondérant dans la grande majorité des Etats civilisés. Partout les tarifs de douane ont pour but « de ralentir des importations dangereuses et de favoriser des exportations utiles ». Mais ce but, qui est visiblement en opposition avec l'intérêt des consommateurs et qui ne l'est guère moins avec celui de l'Etat, est-il, comme le prétendent les protectionnistes, conforme à l'intérêt de la généralité des producteurs ?

L'examen des faits démontre, avons-nous besoin de le dire, qu'il y a dans tous les pays du monde une catégorie d'industries absolument intéressées au libre échange ; ce sont, avec l'industrie des chemins de fer et le commerce des ports, les industries qui ont leur clientèle principale à l'étranger et dont le renchérissement artificiel des matériaux de la production a pour effet de restreindre les débouchés. Les intérêts de ces industries libre-échangistes sont sacrifiés, sans compensation aucune, aux intérêts influents en faveur desquels des tarifs protecteurs, souvent même prohibitifs, ont été établis.

Mais ces tarifs, qui pèsent à la fois sur les consommateurs dont ils limitent la liberté d'acheter, et sur les industries d'exportation dont ils limitent la liberté de vendre, sont-ils réellement avantageux aux industries protégées ?

Nous ne contestons pas que l'établissement d'un tarif protecteur leur procure un surcroît immédiat de bénéfices, en excluant, en partie, du marché national les produits de l'industrie étrangère. C'est une confiscation de clientèle faite à leur profit; mais les bénéfices extraordinaires qu'elles réalisent au début ne manquent pas d'attirer la concurrence; il arrive même, presque toujours, que les nouvelles entreprises dont l'exhaussement du tarif a provoqué la création deviennent trop nombreuses, que l'excès de la concurrence détermine une chute ruineuse des prix et engendre une crise. D'un autre côté, l'augmentation des droits amène des représailles qui atteignent les débouchés de l'en-

semble des industries d'exportation. Enfin, et c'est là peut-être le mal le plus grave que cause le système protecteur, il augmente les risques de la production en rendant précaires les débouchés des industries exportatrices et par contre-coup de toutes les autres. Les tarifs subissent des modifications incessantes, et chacune de ces modifications cause une perturbation inévitable, en déplaçant les clientèles. Les traités de commerce remédient à cet inconvénient, mais seulement d'une manière temporaire.

Les obstacles qu'oppose le système protecteur à l'extension et à la stabilité des débouchés deviennent naturellement plus sensibles et plus dommageables à mesure que les entreprises s'organisent sur un plan plus vaste et emploient une machinerie plus puissante. Ces progrès, que l'agrandissement de la sphère des échanges a rendu possibles, pressent à leur tour sur les limites du marché. La nécessité s'impose alors de reculer ces limites, sous peine d'enrayer le développement de la puissance productive et l'accroissement de la richesse.

L'apparition de la concurrence américaine rend aujourd'hui cette nécessité particulièrement urgente pour l'industrie européenne. C'est à son marché libre de 77 millions de clients, dont la capacité de consommation dépasse la moyenne, beaucoup plus qu'aux droits exorbitants des tarifs Mac-Kinley et Dingley, que l'industrie américaine est redevable des progrès qui l'ont, en peu d'années, élevée au premier rang. Aucune des nations de l'Europe ne possède un marché intérieur comparable au sien. S'il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, d'unifier les marchés européens par une Association douanière, on peut, en revanche, remédier à cette infériorité de situation en abaissant les barrières qui les séparent. Sous un régime de douanes purement fiscales, avec des tarifs qui n'atteindraient, à l'exemple du tarif anglais, qu'un petit nombre d'articles qui n'ont point de similaires dans le pays, l'industrie européenne disposerait d'un marché libre égal, sinon supérieur en valeur à celui de l'industrie américaine; elle pourrait, en conséquence, agrandir économiquement ses entreprises et augmenter la puissance de son outillage de manière à lutter, sans désavantage, avec cette formidable rivale. Est-il nécessaire d'ajouter que ce procédé libéral serait plus efficace que le procédé barbare de la prohibition des produits industriels des Etats-Unis, que préconisent les protectionnistes ?

Le moment nous paraît donc venu de constituer une fédération qui se proposerait pour but l'extension du marché libre, soit par des traités de commerce ou des réformes autonomes, soit encore par des unions douanières. Elle associerait les groupes libre-échangistes des différents pays civilisés de l'ancien monde, sans exclure ceux du nouveau, orga-

niserait une propagande active des vérités économiques consacrées par l'expérience et s'appliquerait à démontrer que la liberté commerciale n'est pas moins utile aux producteurs qu'aux consommateurs eux-mêmes ; que si elle apporte à ceux-ci le bienfait de la vie à bon marché, elle procurera à ceux-là, par l'augmentation de la capacité de consommation de leur clientèle, une extension progressive de leurs débouchés intérieurs et extérieurs, tout en les préservant de l'instabilité inhérente au régime de la protection.

Pour le Comité d'initiative ;

G. DE MOLINARI.

A cette circulaire était joint un avant-projet des Statuts. L'examen de cet avant-projet figure à l'ordre du jour de l'assemblée des adhérents de la Fédération réunis dans l'Hôtel des Sociétés Savantes au moment où nous mettons sous presse.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique a bien voulu se charger de recevoir toutes les communications relatives à la *Fédération libre-échangiste internationale*, librairie Guillaumin, 14, rue Richelieu.

COMPTES RENDUS

Cours d'Economie Politique professé à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées par M. C. Colson, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, conseiller d'Etat. -- Tome I[er] (Guillaumin et Cie et Gauthier-Villars).

M. C. Colson vient de publier le tome premier du Cours qu'il professe depuis plusieurs années déjà — et qu'il vient de cesser — à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Ce tome premier comprend deux livres, l'un intitulé : *Exposition générale des phénomènes économiques*; l'autre : *Le Travail et les Questions ouvrières*. Et la façon dont ces deux premiers sujets sont traités fait bien augurer des autres volumes de l'ouvrage de M. Colson.

Il faut louer M. Colson, — et nous avouons que sa qualité d'ingénieur nous avait causé quelques appréhensions —, de n'avoir pas trop (1) subi la tentation d'appliquer directement les mathématiques à l'étude et à l'explication des phénomènes économiques. D'autres, qui n'avaient pas les mêmes raisons que lui, se sont laissés aller à mettre l'Economie politique en équations, en formules et en courbes. Leurs ouvrages n'y ont rien gagné ; l'économie politique non plus.

Mais ce qu'il y a surtout à louer dans la première partie de l'ouvrage de M. Colson, c'est la netteté et la franchise des vues libérales. Sa méthode, comme celle de tous nos maîtres, est basée sur l'observation des faits; il en formule par déduction le principe fondamental de l'intérêt personnel si magistralement mis à jour par Helvétius (2), ainsi que celui dit « du moindre effort », qui a inspiré tout un volume à M. Yves Guyot (3). M. Colson cite les économistes auxquels il entend se rattacher : Gournay, les Physiocrates, Quesnay, Turgot, Adam Smith, J.-B. Say. Il y ajoute Le Play. Il n'y mentionne même pas Bastiat! Et oublier Bastiat, tandis qu'on cite le Play, parmi les grands noms de l'Ecole économique libérale, — que M. Colson ne nous en veuille pas, — mais c'est vraiment impardonnable.

(1) Nous disons « pas trop » intentionnellement, car, cette tentation M. Colson l'a subie un peu.

(2) *De l'Esprit.*

(3) *L'Economie de l'Effort.*

M. Colson a mis une certaine coquetterie à avoir pour chaque chose ses propres formules; elles ont un tour personnel et original. En sont-elles meilleures?

Ainsi, M. Colson définit la « valeur », dans les termes suivants : *On appelle valeur l'aptitude à procurer, par voie d'échange, une certaine quantité de richesse.*

On appelle valeur l'aptitude... l'aptitude de quoi?

Nous préférons, pour notre part, et de beaucoup à cette définition, la vieille formule : « la valeur est le rapport de l'utilité possédée par un individu aux besoins d'un autre individu. »

Mais, au fond, c'est bien là l'idée de M. Colson, puisqu'il lie sa définition de la valeur à la théorie des prix et à la loi de l'offre et de la demande. Nous ne le chicanerons pas pour une question de mots.

Le chapitre VII, intitulé « le Rôle de l'Etat » est un des plus intéressants du livre. Déjà, dans des pages précédentes, M. Colson avait insisté à plaisir sur « l'inefficacité de l'intervention législative » dans le domaine économique; l'intervention gouvernementale est à mettre dans le même panier.

M. Colson montre très bien que le rôle de l'Etat devrait se borner à faire, dans un but d'intérêt général, ce que des particuliers isolés sont incapables de faire eux-mêmes. Il distingue, dans le pouvoir de l'Etat, le pouvoir coercitif et le pouvoir préventif. Ce dernier système rencontre de nos jours un assentiment presque général : « Ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir? » — « Ce système préventif, dit M. Colson, paraît, au premier abord, le plus efficace et le plus séduisant. Mais il a le grave inconvénient d'entraver le libre jeu de l'initiative privée, et d'apporter souvent des obstacles au progrès, en mettant le pouvoir coercitif de l'Etat au service des timidités et des préjugés de l'opinion publique. »

M. Colson serait donc plutôt partisan de cet *Etat-gendarme* qu'on a opposé à l'*Etat-Providence*; en théorie, le minimum d'intervention lui semble désirable. Mais, dès qu'il aborde la question des travaux publics, l'ingénieur des ponts et chaussées apparaît sous l'économiste; et il ne peut résister à la tentation, très naturelle, de lui faire la part trop belle.

M. Colson qualifie de « doctrinaires intransigeants » les économistes qui prétendent que « l'Etat, quand il règle les rapports des citoyens, devrait s'interdire absolument de s'intéresser aux uns plutôt qu'aux autres ». Pour certaines choses même, M. Colson se montre ultra-interventionniste : « La vente des alcools, comme le jeu, comme la prostitution, ne sauraient être soumis à une réglementation trop sévère. » Ajoutons que M. Colson est plein de bienveillance pour « la

conception de l'impôt progressif », qui, « quand on l'envisage comme un mode équitable de répartir les charges publiques, est un système très soutenable ».

Une remarque encore : Etudiant les effets économiques de l'émigration, M. Colson, tout en reconnaissant qu'elle est, pour un peuple, une cause d'affaiblissement, « parce qu'elle lui enlève surtout des hommes faits dont il a supporté les frais d'éducation, et en même temps les capitaux qu'ils emportent », M. Colson n'en croit pas moins qu'elle comporte certains avantages, et il nous paraît tout acquis à la vieille formule « le commerce suit le drapeau ».

Or voici ce que nous lisons dans le *Times* du 11 septembre :

« Sur les 726.000 Anglais qui ont émigré au cours de la période 1891-1900, 520.000, soit 72 p. 100 avaient comme destination les Etats-Unis, et seulement 90.000, soit 13 p. 100 les possessions britanniques de l'Amérique du Nord ; 55.000, soit 7 1/2 p. 100 s'embarquèrent pour l'Afrique du Sud, et 38.000, soit 5 1/4 p. 100 pour l'Australie ».

Et le *Times* ajoute :

« Le commerce, dit-on, suit le drapeau, bien que d'autres prétendent qu'il suit uniquement le prix des marchandises... Il semble évident que l'émigration ne suit pas le drapeau, et que même elle accepte un drapeau étranger sans la moindre hésitation et sans beaucoup d'égards, s'il en est, pour les intérêts ou les sociétés de l'Empire. »

Toutes ces critiques de détail n'empêchent pas que, pris dans son ensemble, l'ouvrage de M. Colson ne soit nettement et profondément pénétré des idées libérales. M. Colson ne tombe pas dans le solidarisme : « l'effort individuel et la responsabilité personnelle sont, dit-il, les facteurs essentiels du progrès matériel et moral, et la solidarité n'est bienfaisante que si elle n'y porte pas atteinte. »

M. Colson célèbre la tant maudite concurrence : « C'est par l'action de la concurrence que l'effort social est constamment dirigé et réparti suivant les besoins généraux. Grâce à la concurrence, l'intérêt particulier, toujours en éveil, engage constamment les jeunes gens qui viennent recruter l'armée des producteurs, à se détourner des emplois encombrés pour se porter vers ceux qui sont insuffisamment pourvus. La concurrence incite chaque homme à produire suivant ses forces, par une contrainte qui, sans aucune violence, est plus efficace que l'autorité du maître dans le régime du plus dur esclavage. Elle pousse chacun à s'efforcer de faire mieux, ou tout au moins de ne pas faire moins bien que les autres. Elle suscite et excite l'esprit d'invention, et impose à tous l'usage des procédés perfectionnés imaginés par les plus ingénieux. C'est l'esprit d'invention, ainsi mis en mouvement, qui est la source de tous les progrès réalisés par l'espèce humaine. »

Et quelques pages plus loin, à propos des lois dites « sociales », nous voyons M. Colson déclarer que « c'est le devoir de ceux qui ont étudié les questions économiques, de signaler l'erreur que l'on s'expose à commettre quand, pour procurer certains avantages à tous les travailleurs, on entrave l'effort des plus énergiques d'entre eux, par les charges dont on grève le pays, et on édicte des mesures tendant à établir un niveau commun au-dessus duquel il deviendrait de plus en plus difficile de s'élever. »

On conçoit la valeur de cet enseignement, dans une école « mandarinisante » comme celle des Ponts et Chaussées.

Cet enseignement, M. Colson ne le donnera plus, et nous le regrettons.

EMILE MACQUART.

LEITFADEN DER VOLKWIRTSCHAFTSLEHRE (*Précis d'économie politique*), par A. ADLER, directeur de l'Ecole de Commerce de Leipzig. Leipzig, J. M. Gebhardt 1901.

Ce petit livre de 263 pages en est à sa quatrième édition et mérite son succès. Ecrit en vue de l'enseignement, cet exposé scientifique est clair, méthodique et complet ; malgré son volume réduit, l'élève y trouve en outre des indications concises, mais suffisantes sur les divergences d'école qui, au cours d'une existence aujourd'hui plus que séculaire, ont partagé et partagent les hommes qui se sont voués à répandre et à élucider les doctrines de la science économique. Chemin faisant, le rôle de chacun d'eux est apprécié en jugements rapides, en général frappés au coin d'une stricte équité. Le dernier chapitre est une excellente esquisse de l'évolution des idées économiques depuis Moïse jusqu'aux auteurs les plus récents ; dans le reste de l'ouvrage, tous les points essentiels sont mis en lumière avec un rare talent d'exposition et un souci constant de rendre à chacun ce qui lui revient.

E. CASTELOT.

HANDELSPOLITIK. (*De la politique commerciale de l'Allemagne*), par KARL HELFFERICH. Leipzig. Duncker et Humblot, 1901.

De cette série de conférences faites à Hambourg pendant l'hiver 1900-01 les cinq premières restent en général dans le domaine théorique, ou historique ; les cinq dernières, au contraire, traitent de la situation pré-

sente de l'Empire. Parlant devant un auditoire hambourgeois, M. Helfferich n'a pas eu de mal à établir le rôle primordial du Commerce extérieur dans l'économie des nations modernes ; dès le début, il a opposé la parole impériale : « Notre avenir est sur les flots » au vieux dicton : « Reste chez toi et soigne bien tes petites affaires ». D'autres temps imposent en effet d'autres mœurs.

Partisan des traités de commerce, l'auteur montre ce qu'a de boiteux, même au point de vue des intérêts qu'elle prétend défendre, la conception du double tarif maximum et minimum. Elle lui rappelle Ulysse redoutant la séduction des chants des sirènes et ordonnant à son équipage de se boucher les oreilles et de le lier lui-même au grand mât, avec cette différence qu'en Allemagne c'est à la voix de la raison qu'on cherche à se rendre sourd. Si l'on veut lier le gouvernement au grand mât du double tarif, c'est afin de le forcer à passer devant les ports de refuge des traités de commerce pour cingler à toutes voiles vers la mer agitée des guerres de tarifs. Depuis le dépôt récent du projet de tarif douanier, M. Helfferich a peut-être moins bonne opinion de la clairvoyance des Ulysses officiels de Berlin.

Néanmoins, il prévoyait déjà il y a un an que la lutte serait dure. On le voit à la façon dont il insiste sur la puissance d'organisation du parti agrarien et sur son âpreté à poursuivre des visées à la fois politiques et économiques.

Et cependant, sauf les gros industriels qui rêvent de cartels et de *trusts* à l'américaine, le reste de la population n'a certes aucun intérêt à se ranger sous la bannière de ces nobles et intraitables seigneurs.

E. Castelot.

Association française pour l'avancement des Sciences (29ᵉ session). Paris, au secrétariat de l'Association et chez MM. Masson et Cie, éditeurs.

L'*Association française pour l'avancement des sciences* a tenu son Assemblée générale annuelle à Paris le 2 août de l'année dernière, sous la présidence de M. le général Sebert, membre de l'Institut. Elle se réunit ordinairement dans une ville de province ; mais, à l'occasion de l'Exposition universelle, elle s'était transformée en congrès, et ce sont les travaux de ce congrès qu'elle vient de publier en deux magnifiques volumes renfermant, le premier, les documents officiels et les procès-verbaux des séances, le second, les notes et mémoires fournis par les différents membres de l'Association.

Nous trouvons dans la 15e section (Economie politique et statistique) les communications faites par MM. le colonel Curie, Levasseur, Blaise, Yves Guyot, Febvre-Wilhélem et G. Saugrain.

M. le colonel Curie expose, pour les élections municipales, un *système de représentation proportionnelle* comportant trois solutions. Les deux premières ne sont que l'application de la solution qu'il a proposée, dès 1888, pour les élections politiques et qui a fait l'objet de diverses communications à l'Association, de 1889 à 1897. L'idée, dans sa forme primitive, appartient à Thomas Hare (Angleterre, 1859) et à Andrae (Danemark, 1855) et a été proposée, sous une autre forme, par M. Pernolet, ancien député de la Seine à l'Assemblée nationale (1874). C'est, à peu de choses près, cette solution qui a été récemment adoptée en Belgique pour les élections politiques.

La troisième solution est l'application aux élections municipales du système de la concurrence des listes (systèmes belge et suisse), que M. Curie a étudié pour le cas des élections générales du pays. Le système d'Hondt a été adopté il y a quelques années, en Belgique, pour les élections politiques, mais seulement pour remplace rle ballottage.

Dans les trois solutions, M. Curie admet que le *chiffre d'élection* aura été fixé à l'avance, ce qui simplifie et, en même temps, assure la représentation de tous les votants. M. Curie utilise les voix perdues en reportant d'un nom sur un autre,ou d'une liste sur une autre, dans les conditions déterminées, les voix qui ne peuvent être utilisées autrement.

La première manière, où l'on vote pour une liste toute faite de noms classés par ordre de préférence (vote uninominal), pourrait être appliquée à Paris.

La deuxième manière, où l'on vote pour un nom hors liste et une liste (vote uninominal), pourrait être adoptée pour les villes où le conseil municipal doit se composer de plus de 15 membres.

La troisième manière (concurrence des listes) pourrait être employée dans les localités où le conseil municipal ne doit être composé que d'un nombre de membres inférieur à 15.

M. Levasseur de son côté, établit une comparaison très instructive *entre le travail à la main et le travail à la machine, au point de vue de la main-d'œuvre*. L'honorable professeur au Collège de France a déjà fait sur ce sujet une conférence à la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, laquelle a été publiée en brochure. Ce travail a été provoqué par une enquête très importante faite par le département du travail, à Washington, qui a porté sur cette comparaison. M. Levasseur en a tiré des conclusions économiques,en les appuyant sur ses propres recherches, à savoir : 1° que le travail à la machine emploie, pour con-

fectionner le même produit, plus d'ouvriers que le travail à la main, en exige, à cause de la division du travail, un plus grand nombre d'opérations ; 2° que cependant le nombre total d'heures de travail est beaucoup moindre ; 3° que la somme totale payée en salaires est inférieure, quoique, dans beaucoup de cas, l'heure soit payée plus cher à l'ouvrier. Il montre que c'est une illusion de croire que la machine chasse l'ouvrier ; au contraire, quelles que soient les apparences, il est certain que nulle part la demande de bras n'est plus active que là où il y a beaucoup de machines et où le nombre des machines augmente.

M. Blaise s'étend, lui aussi, sur la comparaison que l'on peut faire *entre le travail à la main et le travail à la mécanique*. Il estime que la question soumise à l'examen des membres du Congrès constituerait absolument l'histoire de chacune des industries et des progrès qui y ont été réalisés, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours. Ne pouvant répondre pour chacune d'elles, il paraît naturel d'examiner les industries du pays que l'on habite et de parler, pour un habitant de Rouen, par exemple, plus longuement et plus spécialement de la filature et du tissage pratiqués dans la région normande. Ce travail peut s'appliquer aux textiles de toute nature; les divers renseignements recueillis permettent d'établir que : le travail mécanique offre toujours, quelle que soit la matière travaillée, une régularité très grande dans le produit obtenu; que la main-d'œuvre va toujours en diminuant, avec les améliorations successives des machines. Il est presque impossible de comparer exactement ces deux sortes de travail, puisque les transformations et les améliorations sont continues.

A son tour, M. Yves Guyot a fourni d'abord de très intéressants aperçus sur l'*organisation commerciale du travail*. Selon lui, le contrat du travail n'est qu'un contrat d'échange. L'industriel n'a pas à traiter individuellement avec ses ouvriers. Il n'a pas à gouverner au point de vue moral, intellectuel, religieux, le personnel de son usine. Il doit acheter, fabriquer et vendre en vue du gain. Il achète le produit du travail des ouvriers; et, une fois ce contrat exécuté, il n'a pas plus à s'occuper de l'usage que les ouvriers font de leur salaire que ceux-ci n'ont à lui demander compte de la manière dont il dirige son usine.

M. Yves Guyot se livre ensuite à l'*examen des impôts et projets d'impôts proposés en remplacement des octrois en France*. On sait que c'est là une question qui tient fort au cœur de l'honorable publiciste. Il fait remarquer que, sauf l'Italie, les autres peuples de l'Europe ont supprimé les octrois. Dans toutes les grandes villes, excepté en France et au-delà des Alpes, l'impôt direct constitue les principales ressources du budget. Ce qu'ont été capables de faire tous les autres peuples, la France est-

elle impuissante à le réaliser? M. Yves Guyot rappelle la proposition Ménier de 1879, sa proposition, adoptée par le Conseil municipal en 1880, sa proposition de loi votée en 1889, reprise en 1893 par M. Guillaumou, le rapport Bardoux, et, en dernier lieu, la loi du 29 décembre 1897 faite dans le but, non pas de dégrever les consommateurs des villes, mais de favoriser les producteurs de vin.

Enfin, après M. Febvre-Wilhélem, qui propose la *création de colis postaux régionaux* de trois, cinq et dix kilogrammes à *demi-tarif*, M. G. Saugrain expose *les conséquences économiques de ce mode de transports en général et l'ensemble des réformes à apporter à la législation*. La création des colis postaux, en unifiant le prix de transport des petits colis et en supprimant ainsi l'influence de la distance sur les prix, a eu, pour le commerce de certains articles, des effets qu'il est bon d'étudier. Le nombre des colis postaux augmente; cependant, ce service est encore bien imparfait, et il serait nécessaire d'y apporter de nombreuses améliorations. Le bon marché du transport, plus apparent que réel, n'existe que pour les très longues distances. En réalité, jusqu'à 250 kilomètres environ, si l'on tient compte de la différence du droit de timbre perçu pour le compte de l'Etat, le prix de transport prélevé à leur profit par les Compagnies de chemins de fer est plus élevé, lorsqu'il s'agit d'un colis postal, que lorsque le même colis est expédié en grande vitesse, conformément au tarif général. D'autres considérations sont également développées.

Selon M. G. Sangrain, la principale réforme à introduire dans notre législation, en matière de colis postaux, est celle de l'attribution de compétence. On sait que depuis les arrêts de principe rendus le 11 février 1884 par la Cour de cassation et le 20 février 1891 par le Conseil d'Etat, il est désormais admis que toutes les contestations relatives à ce genre d'expédition sont soumises à la juridiction du ministre du Commerce en premier ressort, au Conseil d'Etat en appel, et il s'agit généralement d'une somme de 15 francs, maximum de l'indemnité, pour les colis de 3 kilogrammes. Ne vaudrait-il pas mieux recourir à la compétence d'une juridiction moins éloignée des justiciables ?

On le voit, qu'il s'agisse des impôts, des conditions du travail ou de notre législation en matière de transports, les communications faites à la 15e section de l'Association ont été fort instructives. Elles sont de nature à éclairer les esprits et à porter leurs fruits dans le vaste champ des améliorations poursuivies.

Eugène Rochetin.

Congrès international de la propriété foncière, Paris, 11, 12, 13 juin 1900. — 1 vol. in-8°, imprimerie Paul Dupont, 1901.

On trouvera ici, avec les renseignements sur le Congrès que contiennent ordinairement ces sortes d'ouvrages, les rapports de M. L. Salefranque sur la propriété foncière devant l'impôt en France et dans les principaux pays de l'Europe, sur la contribution foncière en France sur les mutations immobilières à titre onéreux, et sur la propriété foncière dans la fortune privée ; de M. Souchon, sur la classification, la répartition et les modes d'exploitation de la propriété foncière ; de M. Emmanuel Besson sur le Crédit foncier ; de M. Maurice Dufourmantelle sur le Crédit agricole ; de MM. Emile Cheysson et Emile Saint-Paul sur le cadastre. De ces travaux, il n'y a qu'une chose à dire, c'est qu'ils sont tout à fait remarquables, et nous aurions à peine à présenter quelques observations sur le rapport de M. Dufourmantelle dont nous ne partageons pas tout l'enthousiasme pour ce qu'on appelle le crédit agricole.

Viennent ensuite les procès-verbaux des séances du Congrès, et dans une dernière partie les mémoires, notes et monographies qui lui ont été communiqués.

Parmi ces mémoires, il en est un qui, par son originalité, a attiré plus spécialement notre attention : c'est celui de M. Gustav Freiburg, intitulé : *La contribution foncière : régime actuel; régime de l'avenir*.

M. Gustav Freiburg fait remarquer combien la propriété foncière est mal établie. Nous ne le démentirons pas, et nous irions volontiers plus loin que lui en disant que c'est la propriété en général, le droit de propriété sans épithète, dont la constitution laisse beaucoup à désirer. La faute en est, chez nous, au Code civil, ce qui ne veut pas dire qu'avant l'établissement du Code, ce droit de propriété fût parfait. D'autre part, M. Freiburg démontre que l'impôt foncier est aussi mal établi que le droit de propriété lui-même. Entre autres défauts, il n'est nullement proportionnel et la répartition en est faite avec la plus choquante inégalité. Ici encore nous sommes de son avis.

L'auteur propose donc — et cela aurait, selon lui, pour premier résultat de consolider le droit de propriété — l'auteur propose un nouveau système d'impôt. S'appuyant sur les théories de Henri George, de James et John Stuart Mill, de John Frearson, etc., il préconise le régime de l'*unearned increment*, c'est-à-dire l'attribution à la société de la plus-value du sol non gagnée ni provoquée par le possesseur, au fur et à mesure de sa formation ; et celui de l'*unverschuldete Minderwerth*, c'est-à-dire la restitution par l'État de la moins-value imméritée par le possesseur, par conséquent, sociale, du sol.

Ainsi, vous êtes propriétaire foncier. On estime votre terre. Elle vaut 100.000 francs. On l'estime de nouveau dans cinq ans. Elle vaut alors 110.000 francs. Vous aurez à payer 10.000 francs à l'Etat. Elle n'en vaut plus que 90.000. C'est l'Etat qui vous paiera 10.000 francs.

On tient compte cependant de ce qui peut être dû à votre labeur personnel dans le premier cas, à votre faute dans le second.

Malgré la simplicité du système, nous ne sommes plus du tout de l'avis de M. Freiburg. La meilleure réfection que l'on puisse faire du cadastre n'y pourra rien. Les estimations seront impossibles à établir et sujettes à des contestations qui n'en finiront plus. Et supposez un peu qu'elles se fassent à la veille d'élections, que se passera-t-il ? Mais cette hypothèse n'est pas nécessaire pour rendre le système impraticable.

La théorie suppose qu'à l'origine l'Etat était le seul propriétaire du sol dont nous sommes, par sa grâce, les simples usufruitiers. Il n'aurait pas aliéné ses droits, et nous resterions aujourd'hui encore sous sa dépendance. Notons que les sociétés sont préexistantes à l'organisation qui leur a ensuite été donnée et qui a sa synthèse dans ce qu'on appelle l'État. Celui-ci ne peut donc avoir été le propriétaire primitif, et s'il s'arroge des droits sur une portion quelconque du sol que nous avons acquis ou dont nous avons hérité, ce n'est que par une espèce de spoliation. Cette théorie est tellement contraire au droit naturel que les rédacteurs du Code civil eux-mêmes, si enclins à faire prévaloir partout la prédominance de l'État, n'ont pas osé l'admettre. Car elle a été mise en avant et discutée, cette idée que l'Etat est le seul et primitif propriétaire du sol et que de lui seul nous tenons le champ que nous cultivons.

Admettre le système de M. Freiburg, c'est ouvrir la porte à toutes les interventions gouvernementales, à tous les abus, à toutes les injustices. Il n'est pas la consolidation, comme il le dit, de la propriété, mais sa négation. Décidément, il faut chercher autre chose.

MAURICE ZABLET.

LE MARCHÉ FINANCIER EN 1900-1901, par ARTHUR RAFFALOVICH, 1 vol. in-8°. Guillaumin et Cie, 1901.

Ceci seulement pour rappeler aux lecteurs du *Journal des Economistes* le volume annuel de M. Raffalovich. Ils connaissent cet ouvrage qui est devenu une vaste encyclopédie des choses financières. Nous avons dit plusieurs fois tout le bien que nous pensons de cette publication.

Dans le volume de cette année, une modification a attiré notre attention. Tandis que précédemment M. Raffalovich s'occupait d'abord du marché français, il a commencé cette fois-ci par les marchés anglais et allemand. Je ne sais si je me trompe, mais j'ai pensé, en voyant cette disposition nouvelle, que l'auteur voulait préciser son intention de faire une œuvre d'ordre universel, et non seulement un ouvrage qui s'occupe de la France, et ensuite des autres pays par surcroît. Précédemment les affaires financières des pays étrangers étaient certes amplement traitées, mais elles suivaient celles de la France dont le marché était comme la base de tout l'ouvrage. La remarque que je fais me semble topique, à moins, ce que je ne suppose pas, que ce nouvel ordre ne provienne simplement d'une nécessité de rédaction ou de typographie.

A cette différence près, M. Raffalovich traite des mêmes pays que dans ses précédents volumes, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, de la Russie, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Belgique, de l'Italie, de la Suisse, du Portugal, de la Roumanie, des Etats-Unis. Il ajoute toujours un chapitre spécial pour les questions monétaires.

N'oublions pas de mentionner la préface où l'auteur, non seulement condense les événements et les faits qui trouveront, chacun à sa place, leur développement dans le corps de l'ouvrage, mais tire les conclusions qu'ils comportent. Dans ces vingt pages de philosophie économique et financière, on trouvera plus d'un enseignement précieux. « Ce qu'il faut souhaiter, dit-il en terminant, c'est que les idées libérales en matière de commerce regagnent du terrain à la veille du renouvellement des traités de commerce ; l'exemple de l'Allemagne est là pour prouver tout le profit que le pays retire de conventions commerciales à longue échéance. La lutte, en tout cas, sera ardue. »

Eh bien ! soutenons la lutte.

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ».

Il est des causes d'ailleurs pour lesquelles il est beau de combattre même sans espérance. Mais déjà plus d'un symptôme fait prévoir la victoire à ceux qui n'auront pas désespéré de la liberté.

Maurice Zablet.

La Sibérie économique.
(Etudiée plus spécialement dans la partie cisbaïkalienne),
par Claudius Aulagnon.

Toute la presse était récemment occupée des exploits accomplis, par quelques uns de ses représentants, pour réaliser en moins de temps

que le héros imaginaire de Jules Verne le tour de force d'un voyage sans arrêt autour du monde.

Est-ce bien voyage qu'il faut dire? Et, franchement, à part l'intérêt de constater avec quelle vitesse un homme ou un colis, lancé à travers l'espace, peut parcourir un nombre donné de mille kilomètres, quelle satisfaction personnelle ces projectiles humains peuvent-ils avoir retirée de cette course qui ne leur a permis de rien voir; et de quel avantage durable a-t-elle pu être pour l'ensemble de l'humanité ? En une heure, avec de bons indicateurs de chemin de fer et de bons horaires des compagnies de navigation, un calculateur un peu avisé aurait pu faire, sans sortir de son cabinet, les mêmes constatations.

Enregistrons les résultats obtenus; félicitons les champions de l'énergie, de la vigueur et de l'activité dont ils ont fait preuve ; mais, sans leur faire tort, reportons-en surtout l'honneur aux perfectionnements des moyens de communication, qui, en nous ouvrant l'espace, nous ont rendus maîtres du temps ; et qui, Dieu merci ! peuvent être utilisés d'une façon plus sérieuse et plus pratique.

Le monde, il y a trois quarts de siècle, un demi-siecle même, était encore, en majeure partie, inexploré. Il est aujourd'hui traversé dans toutes les directions ; et il n'y aura bientôt plus, s'il y en a encore, de cartes où l'on puisse lire cette mention, jadis si fréquente : *terres inconnues*.

Deux grandes régions surtout ont cessé de mériter cette désignation : l'intérieur du continent africain et cette portion considérable de l'Asie, dont le nom seul, la Sibérie, inspirait une sorte d'effroi.

Un de nos jeunes confrères, qui porte dignement un grand nom, M. Pierre Leroy-Beaulieu, avait déjà, dans son livre *La rénovation de l'Asie*, commencé à nous donner de cette Russie orientale des idées plus exactes. Un autre voyageur, M. Claudius Aulagnon, rendant compte d'une mission économique qui l'y a conduit l'an dernier, achève, aujourd'hui, de nous la faire connaître.

Le mauvais renom de la Sibérie, dit-il, tient principalement à deux causes : l'une matérielle, l'autre morale, ou, plus exactement peut-être, politique. Il y a, au point de vue du climat, deux Sibéries, pour ainsi dire : celle du Nord et de l'Est, ensevelie, la plus grande partie de l'année, sous la neige, et dont le sol, sauf une faible épaisseur de la surface, ne dégèle jamais; et celle de l'Ouest ou du Centre, qui, bien que d'un climat pour nous rigoureux, est accessible à la culture, riche et féconde même sur bien des points; et dont les blés, pour ne parler que d'eux, ceux de l'Altaï, notamment, pourraient bien faire un jour, à la production européenne, une concurrence plus sérieuse que beaucoup d'autres. On a jugé du tout, d'après la partie. Et volontiers on se

figure la Sibérie entière comme à peu près inhabitable. Elle ne l'est pas plus, nous dit M. Aulagnon, que le Canada, avec lequel elle lui paraît présenter beaucoup d'analogie. Et lorsqu'elle sera suffisamment peuplée; lorsque, par le perfectionnement et la multiplication de ses voies fluviales et ferrées, la circulation des produits et des hommes y sera rendue moins difficile, elle pourra devenir, par l'utilisation de ses ressources naturelles, un grand centre d'exploitation agricole et industrielle.

D'autre part on s'est habitué à ne considérer la Sibérie que comme un enfer administratif, le séjour intolérable et détesté des exilés et des condamnés. Or, depuis une époque récente, il est vrai, la Sibérie a cessé d'être affectée au service de la déportation.

L'île Sakhaline, dans le Pacifique, est seule, désormais, réservée pour ce service ; et la Sibérie, dans laquelle ne sont pas acheminés, chaque année, moins de deux cent mille émigrants de la Russie d'Europe, passe rapidement à l'état de colonie de peuplement.

En sorte qu'il y a, observe M. Aulagnon, à côté de ce que l'on pourrait appeler la Sibérie morte, une Sibérie vivante, dont l'histoire ne fait que commencer. Et le réveil de cette Sibérie vivante, activé par ces merveilleux instruments de transformation qui s'appellent les chemins de fer, sera peut-être beaucoup plus rapide, surtout si les capitaux étrangers viennent le seconder, que ne se le figurent même les plus optimistes.

M. Aulagnon, préoccupé surtout de rechercher et d'indiquer ce qui, dans cette transformation prévue, peut intéresser les relations commerciales de la France, est-il lui-même trop disposé à voir en beau l'avenir de ces régions qu'il vient de parcourir ? Je ne me permettrai pas de me prononcer à ce sujet. Ce que je puis dire, c'est, d'une part, qu'il paraît avoir étudié avec beaucoup de soin tous les éléments de richesse : minérale, végétale et animale, du pays ; et que l'on trouvera dans son livre des renseignements qui paraissent puisés aux meilleures sources. Et c'est, d'autre part, que quelques uns des conseils qu'il donne attestent chez lui beaucoup de prudence. C'est ainsi que, tout en insistant sur le rôle considérable des chemins de fer, il a soin de mettre le lecteur en garde contre les illusions qu'il pourrait se faire au sujet de l'abaissement des prix de transport.

Les compagnies de navigation, d'après lui, auront toujours, ou longtemps tout au moins, un avantage indiscutable pour toutes les marchandises dont la valeur ne comporte pas un fret élevé, ou dont la nature n'exige pas un transport rapide.

Il montre également que, si l'on veut établir avec chance de succès des relations commerciales dans ces pays, il sera nécessaire pendant

un certain temps au moins, de s'entendre à plusieurs pour avoir un représentant et un dépôt collectif, sans quoi l'on ne pourrait ni trouver une rémunération suffisante des gros capitaux qui seraient indispensables, ni tenir des magasins suffisamment assortis. Ces représentants d'ailleurs devront, sous peine d'échouer misérablement, connaître parfaitement la langue et les habitudes du pays.

Je ne puis, dans ces quelques pages, que donner un rapide aperçu de ce que l'on peut trouver de renseignements dans le consciencieux travail de M. Aulagnon. Mon but, d'ailleurs, n'est point de dispenser de le lire, mais d'engager, au contraire à le lire. Je me permettrai toutefois, à titre d'indication, de relever quelques faits, dont même en France on pourrait tirer parti.

On sait quelle importance a prise, en Danemark, la fabrication des beurres. Et bien, ce qui se fait en Danemark a commencé à se faire, sur une assez grande échelle déjà, en Sibérie. Des beurreries modèles, des beurreries industrielles, dans lesquelles le lait, apporté par les habitants, et traité par les procédés les plus perfectionnés, se sont créées et se développent tous les jours. Leurs produits, désignés sous le nom de *beurres d'exportation*, vont, soit directement, soit en passant par le marché de Copenhague, alimenter les marchés de Londres, de Hambourg, de Moscou ; et il n'en a pas été expédié ainsi, pendant la dernière année, pour moins de 29 millions de francs. Des *instructeurs officiels* des beurres encouragent cette industrie, en enseignant, dans les lieux où elle n'est point encore exercée, la meilleure manière de traiter le lait. Il s'est formé d'ailleurs, et il se forme tous les jours, pour alimenter les beurreries, des syndicats de paysans. Parfois, il est vrai, ils ont à lutter contre la routine. Et c'est ainsi que, dans quelques endroits, on a voulu s'opposer à ce que l'on fît subir au lait *la torture des machines*, par la crainte que les vaches, par vengeance, ne cessassent d'en fournir.

Un autre usage, qui montre avec quelle promptitude le commerce sait profiter de toutes les ressources nouvelles qui lui sont offertes, c'est l'emploi du colis postal de 5 kilos, pour l'expédition des fourrures. Les fourrures, en effet, sont au nombre des marchandises qui peuvent payer le temps. Il y a telles peaux qui, sur le marché d'Irbit, se vendent plusieurs milliers de francs la pièce. Quel prix doivent-elles atteindre sur le dos des animaux à deux pieds qui s'en revêtiront ?

J'aurais bien des choses encore à noter dans le livre de M. Aulagnon, par exemple, ce qu'il dit de l'organisation actuelle du commerce, qui n'a guère pu, jusqu'à présent, être alimenté, comme il l'était jadis, en Europe, par la foire de Beaucaire, de Montpellier, de Troyes, de Leipzig ou de Nijni-Novgorod, que par de grandes foires, où les marchands locaux

allaient se fournir une fois ou deux par an ; ce qui les faisait, après leur rentrée chez eux, seuls détenteurs des marchandises et, par conséquent, maîtres du marché.

Mais j'ai dit que je laissais au lecteur le soin de chercher lui-même dans le texte ce qu'il a besoin de savoir.

Et je m'arrête en répétant qu'il trouvera, sur tous les points : localités, moyens de transport, quantités, prix et jusqu'aux noms des banques et des principales maisons, des renseignements détaillés. J'ajoute seulement que les idées personnelles de l'auteur, quand, au lieu de se borner à constater, il juge, sont celles d'un esprit libéral et qui connaît la valeur de la concurrence. Sans méconnaître, en dénonçant même, comme je l'ai dit plus haut, celle que les blés de la Sibérie peuvent venir faire à leur tour à nos blés indigènes, ce n'est point le découragement, mais l'énergie qu'il prêche à nos cultivateurs. « La conquête progressive de la terre par l'humanité, dit-il, a pour conséquence logique la baisse progressive et constante du prix des produits agricoles... Et ce n'est pas par des mesures d'État, et notamment par la plus en faveur jusqu'à ce jour, par l'isolement douanier, par la suppression brutale de la concurrence extérieure, par la protection, en un mot, qu'il sera possible de sauvegarder ses intérêts. Ceux qui se fient à de pareils moyens ressemblent un peu à l'autruche qui, sur le point d'être atteinte par le chasseur, croit lui échapper en cachant sa tête sous le sable. »

J'apprends, au moment où je cite ces paroles, que l'auteur a été jadis, à l'Ecole des hautes études commerciales, l'un de mes élèves. Cela n'ajoute rien au mérite de son étude ; mais il me sera bien permis de dire que cela ajoute quelque chose à la satisfaction avec laquelle j'en ai pris connaissance et à la sympathie avec laquelle je lui souhaite le succès auquel il a droit.

FRÉDÉRIC PASSY.

COMMENT J'AI PARCOURU L'INDO-CHINE, BIRMANIE, ÉTATS-SHANS, SIAM, TONKIN, LAOS, par ISABELLE MASSIEU, 1 vol. orné de 65 gravures et d'une carte. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1901.

Mme Massieu nous paraît avoir parcouru l'Indo-Chine de la façon la plus agréable et la plus instructive. Que ce fût grâce aux recommandations des hauts fonctionnaires français ou des administrateurs anglais, partout l'accueil lui a été empressé et cordial. Elle a donc pu voir les choses dans des conditions particulièrement satisfaisantes et elle semble avoir aussi bien su observer les traits de mœurs que retenir tout ce

que les personnes connaissant à fond la politique et les ressources de ces pays lui en ont dit.

De Saïgon elle se rend d'abord à Pnom-Penh, pousse quelques pointes dans le Cambodge, puis débarque à Bangkok. Cette Venise de l'Extrême-Orient compte 400.000 habitants; ses radeaux et ses maisons flottantes cachent les berges du Ménam et s'étendent sur plus de 6 kilomètres. Ils forment des rues sur les multiples affluents du fleuve et sur les canaux qui sillonnent la ville dans tous les sens. Les cases s'emmêlent si bien aux massifs de feuillage qu'on ne sait où commence la terre ferme. Le Ménam est large deux fois comme la Seine et chargé de bateaux; grands steamers, barques couvertes, jolis yachts, canots-périssoires menés par des femmes et des enfants en bas âge. Les canaux sont bordés de boutiques et d'échoppes. Sur terre et sur eau on fait grand trafic. L'immense bazar de la cité indigène se prolonge sur plusieurs kilomètres, on y circule seulement à pied; tous les costumes et tous les peuples de ces parages s'y rencontrent, cependant l'élément chinois domine. Sur le fleuve et les canaux, rien de plus pittoresque que les maisons flottantes s'élevant avec le fleuve le long de leurs piquets d'attache. Un incendie éclate-t-il, chacun s'empresse de couper les amarres et d'ancrer sa maison à distance puis, le danger passé, de reprendre la place accoutumée. Les endroits commerçants sont aussi recherchés que dans nos rues et se louent fort cher. De ci de là se promène sur l'eau, avec son jardin à l'avant et à l'arrière, une grande maison quadrangulaire, entourée de sa galerie couverte, comprenant souvent quatre compartiments ou une grande pièce en façade et deux petites par derrière, allant à la recherche d'un nouveau point d'attache. Ailleurs, sur le cours du Ménan, de longs trains de riz descendent, composés de 30 et 40 grands sampans traînés par un remorqueur ou des trains de teck suivent le fil de l'eau. On dit le teck du Siam meilleur que celui de la Birmanie : le plus apprécié vient des principautés laotiennes de Xieng-Mai et de Lakhon. Le teck n'offre vraiment, dit-on, une belle végétation que vers le 18° de latitude jusqu'au dessus du 20°; sa feuille est large et arrondie. Les arbres atteignent de 25 à 30 mètres de hauteur et mesurent une épaisseur de 1 m. à 1 m. 30 à quelques mètres au-dessus du sol; ils ne sont guère bons à abattre avant 60 à 80 ans. Passé cet âge, ils continuent à grossir pendant un certain nombre d'années, puis meurent et se dessèchent sur pied sans pourrir. On peut alors les abattre et les mettre à flot sans une longue préparation. Ce sont les Lus et les Khasmous du Luang-Prabang et du Nam-Hou qui se livrent à cette exploitation et dressent les éléphants pour le transport du bois. On loue ces bûcherons pour 3 ou 4 ans, à raison de 80 francs par an, car l'opération de l'abattage est assez com-

pliquée. Ils choisissent d'abord les plus beaux arbres des forêts et pratiquent sur les troncs à 1 m. 50 ou 1 m. 80 au-dessus du sol une incision circulaire de 5 à 6 centimètres de profondeur ayant pour but de sécher le teck. (L'arbre vert ne flotterait pas et sa sève résineuse ferait éclater les fibres). Un an après on ébranche sommairement et on écorce le tronc sur une hauteur de 3 à 4 mètres au-dessus de l'entaille déjà faite. Au bout de deux ans, l'arbre est abattu, ébranché et dépouillé de son aubier. Il reste sur chantier six mois ou un an et, en entier ou par fractions, les éléphants le traînent jusqu'aux cours d'eau. Lorsque la crue est insuffisante, les bois doivent attendre sur les rives pendant un an, deux parfois.

Le Siamois pur n'existe guère, même à la cour et chez le roi; sur les 6 millions environ d'habitants qui composent la population du Siam on compte 500.000 Cambodgiens, 1.000.000 Laotiens, Khas, Shans, etc.; autant de Malais; 1.200.000 Chinois; 300.000 Mônes et 2 millions seulement de Siamois.

A Rangkok, notre voyageuse s'embarque pour la Birmanie et atterrit à Rangoon. Cette ville, au milieu de son estuaire dans les bouches de l'Irawaddi et malgré le beau lac verdoyant dont les sinuosités semblent des lacs successifs qui lui font un si riant entourage, ne peut, comme aspect, être comparée à Saïgon, la plus belle ville européenne de tout l'Extrême-Orient; mais Rangoon reprend le premier rang dès qu'on l'envisage au point de vue économique, dit Mme Massieu. La navigation sur l'Irawaddi est toujours très active et jusqu'à Bhamo des steamers à roues de 98 mètres de longueur sur 23 de largeur, suivis d'un ou deux chalands presque aussi longs, sillonnent le fleuve. Une petite partie à l'avant du pont supérieur est réservée aux passagers de première classe. Tout le reste est livré à des marchands et marchandes rangés en quatre longues files qui présentent l'aspect de rues. Les boîtes d'emballage superposées forment rayons le long du bord et, à chaque escale, même le soir, sous la lumière électrique, les indigènes se pressent curieux sur le grand navire pour acheter et quelquefois pour vendre. Ce sont de vrais bazars ambulants qui favorisent le commerce en développant les besoins des riverains dans ces régions peu habitées. A Bhamo, des caravanes de 300 à 500 mulets apportent les produits du Yunnan et du reste de la Chine qui de là atteignent en peu de jours Rangoon et la mer. Les trafiquants Yunnanais et Chinois achètent par contre à Bhamo le coton, le jade et les articles européens. Au delà de cette ville on trouve la forêt vierge sur des centaines de kilomètres.

La partie méridionale de la Birmanie, comme climat et richesse du sol, ressemble à notre Cochinchine, tandis que la partie septentrionale est un Tonkin plus sec et, dans le Nord, moins habité que le haut

Tonkin. Les Etats Shans correspondent à notre haut Laos, avec une plus grande exubérance tropicale.

Les Birmans excellent à travailler l'argent et à sculpter le bois, mais ils sont généralement indolents, paresseux, négligents comme tous les Orientaux, aimant à se laisser vivre. Leur caractère est gai, aimable, leur physionomie avenante, mais ils aiment passionnément le pouvoir, poussent la coquetterie et souvent l'amour du jeu à l'excès. Ils sont intelligents, raisonnables, — sauf lorsqu'ils sont au pouvoir — doux mais parfaitement voleurs, et en toute chose manquent de persévérance et de ténacité; tous, même les gens du peuple, sont d'une extrême indépendance.

La Birmane est jolie, habituée à une grande liberté d'allures, tient une place importance dans la famille, car elle a beaucoup plus d'énergie et d'initiative que le Birman. Elle reste maîtresse du bien qu'elle a apporté et, dans la classe inférieure, ses profits personnels ne vont pas à la communauté : elle est seule propriétaire de ses économies. Elle réussit à merveille dans le commerce. Veuve, elle devient le chef de la famille et administre les biens jusqu'à ce que les enfants réclament leur part. Le divorce a toujours été reconnu par la loi; chez ce peuple de mœurs douces c'est presque toujours l'amour du jeu du mari qui le cause. La Birmane a l'intelligence vive, de l'esprit, du trait, une remarquable puissance d'assimilation, une extrême politesse naturelle; elle n'est ni romanesque ni vicieuse et quoiqu'elle aime les galants propos et que la plus grande liberté règne dans les relations entre jeunes gens et jeunes filles, elle est trop positive pour que cela ait de réels inconvénients; jolie, habile, tenace, elle ne se laisse pas facilement abandonner. Quelques fonctionnaires anglais ont épousé des Birmanes, mais le gouvernement se montre hostile autant aux mariages qu'aux liaisons parce que la Birmane, aussi intéressée que notre Annamite, accepte aisément les pots de vin.

Les Birmans, hommes et femmes, savent tous lire, écrire et compter; même au temps des rois, l'instruction primaire était donnée dans les moindres villages. Les bonzes, si influents encore en Birmanie, ne forment pas, à proprement parler, une caste à part ; ainsi qu'au Siam, tout le monde doit avoir été bonze au moins quelques mois dans sa vie. Ils sont voués à l'instruction et ne doivent vivre que de charité.

De Mandalay Mme Massieu traverse les Etats Shans, puis le Laos. Il est impossible, dit-elle, de parcourir un pays plus riant, plus pittoresque que celui qui précède le Salouen. C'est un véritable jardin anglais agréablement vallonné : grands herbages semés d'arbres groupés ou solitaires, bordés de jolies montagnes dont les flancs et même les sommets sont boisés de toutes les essences, colorés de tous

les tons du pourpre au vert et au blanc. La femme shane, très courageuse, travaille autant et plus que l'homme et, comme la Birmane, elle a beaucoup d'influence dans le ménage. Les enfants sont fort respectueux envers leurs parents.

Quant aux Laotiens, c'est un vrai peuple de païens dont la jouissance et le plaisir sont les dieux ; les disputes leur sont inconnues, car ils sont doux comme des enfants ; indolents par nature et ayant peu de besoins, ils ne pensent qu'à vivre le plus agréablement possible. Aussi Luang-Prabang — gracieuse et aimable petite ville entourée d'eau de trois côtés par le Mékong et le Nam-Kane qui la divise en deux parties inégales, à la fois capitale du royaume de Luang-Prabang et centre administratif du haut Laos — est-elle la ville des fêtes et le centre des plaisirs pour les indigènes. Des fleurs partout : hommes et femmes ne se présentent jamais sans offrir un bouquet dans un cornet de feuille de bananier avec deux petites bougies en cire. On s'y livre à peine à quelques industries artistiques telles que la fabrication des bijoux et la ciselure de l'argent; encore n'y travaille-t-on que quelques heures dans la journée. Les femmes tissent la soie, confectionnent les étoffes et vont au marché. Les fortunes sont médiocres et à peu près égales ; pourvu qu'on ait de quoi se loger, se nourrir, se vêtir, donner aux pagodes, chacun est satisfait ; davantage serait du superflu dont on préfère se passer plutôt que de renoncer au repos. Il n'y a guère de métiers proprement dits en sorte qu'on s'entr'aide : s'agit-il de construire une maison, on se procure peu à peu les matériaux nécessaires et lorsque tout est acheté, on convoque les voisins qui, avec le futur occupant, se mettent à l'œuvre. En un jour la maison est finie et le soir on sert un grand festin à tous les travailleurs, c'est donc encore une occasion de réjouissance. Il faut ajouter que la maison laotienne n'est pas bien compliquée, le bambou seul en fait les frais. Du reste, au Laos, le bambou suffit à tout ; maisons, ponts, meubles, chapeaux, cordages, vaisselle, flambeaux, nourriture des animaux et même des indigènes qui en mangent les pousses les plus tendres en salade cuite, etc., et tous savent fabriquer instantanément les objets nécessaires aux multiples usages. Il y a plus de vingt sortes de bambou.

La religion est le bouddhisme, à peu près comme au Siam et en Birmanie, mais tout le monde n'est pas obligé d'avoir été bonze durant une période quelconque de son existence. La Laotienne est uniquement un objet de luxe : douce, aimable, facile à vivre, sans la moindre prétention à se mêler des affaires extérieures comme la Birmane ou l'Annamite, et aucunement vénale comme celle-ci.

Les Laotiens habitent les centres, les vallées et les parties basses du pays; les Lus, les Khas, les Méos, les Yaos occupent les hauteurs où ils

se livrent les uns à la culture du pavot, les autres à l'élevage et à l'agriculture.

Les richesses forestières du Laos sont nombreuses et variées; le bois de teck entre autres abonde sur la rive droite du Mékong et l'exploitation en serait d'autant plus avantageuse que l'énorme débit de ce bois à Bangkok a considérablement appauvri les forêts du Ménam. Dans le haut Laos, — sans parler des mines d'or et de saphir encore inexploitées et outre le riz qui est partout cultivé, — on trouve surtout le benjoin, la gomme laque et la cardamone qui ont à Bangkok une vente toujours assurée, puis l'opium, les défenses d'éléphants, les cornes de rhinocéros et les bois de cerf, tous deux très employés dans la pharmacie chinoise et payés fort cher. Le climat y est favorable aux Européens et des colons français pourraient y entreprendre avec de grandes chances de succès l'agriculture et l'élevage. Mais avant d'attirer des colons il faudrait ne pas commencer par appauvrir le pays, et c'est ce qu'on est en train de faire par l'imposition des droits de sortie sur tous les produits naturels du Laos, qu'ils se dirigent vers la Chine, le Siam et la Birmanie ou vers la Cochinchine, le Tonkin, l'Annam et le Cambodge.

Au reste, il n'y a pas qu'au Laos que de vastes espaces restent en friche; dans le haut Tonkin, on voit d'énormes étendues autrefois cultivées qui pourraient l'être encore non seulement en riz, maïs, sarrasin, thé, badiane, tarot, tabac, canne à sucre, mûrier, coton, etc., mais aussi en toutes sortes de céréales et de légumes de France. Nos arbres fruitiers et la vigne s'y rencontrent à l'état sauvage à côté de ceux qu'on ne trouve que dans les pays chauds. Les forêts y présentent les plus grandes variétés d'essences en bois dur et tendre, odoriférant ou résineux tels que camphrier, bois de teck, de foc, de mite, bois de fer, etc. exploités tant bien que mal par les indigènes. L'abondance des chutes d'eau et des rivières permettrait d'en organiser une meilleure exploitation. Le pays est riche en mines d'or, d'argent, de houille; la faune est variée, le gibier abondant, les rivières poissonneuses; il n'y manque qu'une sage administration et des capitaux.

D'une sage administration Mme Massieu attend l'esprit de suite, la réduction du nombre des fonctionnaires et le développement des moyens de communication. Se doute-t-elle de l'énormité de ses demandes? Réduire le nombre des fonctionnaires en France où l'enfant lui-même voit dans ses rêves la place bien tranquille qui lui permettra d'émarger au budget et de couler en paix des jours sinon fortunés du moins suffisamment assurés contre les aléas de l'existence. Ce que c'est que de voyager et de comparer les différents procédés de colonisation en usage, on en prend la notion de ce qui est admissible.

C'est bon pour les Anglais un petit nombre de fonctionnaires, mais nous !... et les Chinois pourrions-nous ajouter. Mme Massieu soulèvera de belles protestations dans le clan des mandarins en herbe !

M. LR.

LES DEUX ROUTES DU CAUCASE, par JEAN CAROL, 1 vol. contenant 34 illustrations et 2 cartes. Hachette et Cie éditeurs. Paris 1899.

Bien que le voyage de M. Carol remonte à quelques années, les notes qu'il publie n'ont point perdu de leur intérêt car les transformations ne s'effectuent pas au Caucase aussi promptement qu'en Amérique et il y a bien des chances pour que le touriste retrouve aujourd'hui les choses à peu près dans le même état que notre auteur les a vues en 1894.

Après avoir touché à Tnéboli, Sinope, Samsoun célèbre par ses cultures de tabac jaune qui n'a pas de rival en Orient, Kérassounde et Trébizonde qui fait un grand commerce de tabac et qui, en attendant le développement de Batoum et de Novorossijsk, reste le premier port marchand de la mer Noire après Odessa, M. Carol débarque à Batoum. La rade très large de ce port offre à la navigation un abri sûr ; la majeure partie des bois en planches du Caucase et des pétroles de l'Apchéron se dirige de là sur l'Europe. Batoum est la tête de ligne du chemin de fer qui passe par Tiflis et relie la mer Noire à la mer Caspienne.

Aspect de cendre et odeur de vin, telle est l'impression qu'à laissée Tiflis à l'auteur. Le Bazar y est l'un des plus riches de l'Orient et peut-être le plus renommé pour la finesse de ses produits. Pourtant le pays est très pauvre d'argent et Tiflis sent la misére. Malgré ses 100.000 habitants, c'est moins une ville qu'un campement où l'on parle plus de 60 langues, où il y a deux fois plus d'hommes que de femmes (les immigrants n'y transportant pas leurs foyers dans l'espoir que leur fortune sera bientôt faite et leur séjour de courte durée) et où les races sont bien résolues à ne pas se mélanger. Les quartiers arméniens et persans, situés contre le rocher dominé par les ruines du château des Bagratides, sont les plus pitorresques de Tiflis. Dans ce pays où tout se vend si cher, l'hospitalité est extrême ; la générosité des petites gens est digne de la munificence des grands seigneurs pour l'étranger devenu leur hôte, aussi refuser une invitation est-ce offenser vivement l'honnête homme qui la fait.

De Tiflis à Vladikavkas M. Carol suit la route militaire de Géorgie — terminée en 1861, l'un des plus beaux travaux d'art du monde — la

seule voie caarrossable mettant la Russie en communication avec le Caucase, par laquelle se fait un transit ininterrompu. Après avoir dépassé les confins septentrionaux de la Georgie, il traverse le pays des Osses ou Ossètes. Cette tribu, composée de 120.000 individus environ dont l'origine est fort obscure, s'est installée à cheval sur les deux versants de la grande chaîne; elle est très misérable mais avec un peu de bien-être elle deviendrait promptement l'égale des peuples les plus industrieux. à en juger par les meubles et les ustensiles qui décorent ses pauvres demeures.

Sur le trajet se trouve le Kazbek, la montagne légendaire du Caucase, plus populaire même que l'Elbrouz, le géant de la chaine. De Kazbek à Lars on suit le célèbre défilé du Darial, d'une horreur grandiose puis on atteint Vladikavkas qui serait pareille à toutes les petites villes russes, si elle n'était animée par une nombreuse population flottante. L'état normal de ses habitants, côté masculin, c'est d'être ivre : les Caucasiens de vin, les Russes de vodka dit l'auteur, A Vladikavkas où l'on reprend la voie ferrée et jusqu'à Piatijorsk, donc sur une longueur de 200 verstes, le front nord du Caucase, appelé le Caucase de glace, offre un spectacle peut-être sans pareil au monde.

A Iékatérinodar chef-lieu de la province du Kouban, ancienne colonie de cosaques fondée par la grande Catherine, la foule seule a de la variété; mais elle n'est déjà plus aussi pittoresque qu'à Vladikavkas, ni surtout que dans les villes de la Géorgie. Un peu après Iékatérinodar on entre dans le pays des Tcherkesses dits « de plaine »; cette partie de la Circassie est assez accidentée, la contrée devient plus pittoresque encore en approchant de Novorossijsky. Cette ville qui n'était qu'une bourgade gréco-arménienne est déjà, grâce au chemin de fer qui lui amène les blés de l'extrême-sud russe, le troisième port marchand des Russes sur la mer Noire et tend chaque jour à augmenter d'importance.

A partir de Novorossijsky et faisant retour sur la mer Noire jusqu'à Soukoum-Kalek, M. Carol s'engage sur la seconde route — pas terminée en bien des points du Caucase — qui traverse un pays merveilleux, dit-il, dont le caractère général est celui-ci : pour la partie tcherkesse, une série ininterrompue de vertes pyramides alignées au bord de la mer, dans chaque écartement une combe profonde ou une vallée, à mi-hauteur les blancs lacets de la route; pour la partie abkhase, un paysage à cinq plans superposés, sorte d'escalier gigantesque ayant pour degrés ascendants le rivage, la forêt vierge ou le jardin à flore tropicale, la montagne boisée de pins, de hêtres ou de chênes, la montagne aride toute bleue et la montagne glaciaire, d'argent ou d'or suivant l'heure du jour.

Il y a là des mines de fer, de zinc, de cuivre; des forêts inépuisables où les essences les plus variées atteignent les plus grosses proportions connues; une terre d'une fertilité inouïe; des chutes d'eau à chaque pas; tout ce que l'industrie humaine peut récolter et transformer; le climat d'Alger à côté des neiges éternelles. Nulle part sur le globe, la grande montagne n'est aussi près de la mer. Ce pays, on peut l'affirmer, dit l'auteur, ne sera jamais recolonisé par des paysans slaves; il semble dévolu à des races plus débrouillardes, aux Arméniens, aux Grecs. Les quelques centaines de Russes nostalgiques définitivement restés dans les hameaux de la côte tcherkesse se contentent de glaner du bois sur un sol qui pourrait donner deux récoltes par an.

Près de Touapsé notre touriste se rend à l'aoul Karpofka, village tcherkesse situé dans un retrait de la montagne, où le type tcherkesse se conserve dans toute sa pureté et où il peut voir les plus beaux échantillons de notre race. L'aisance y correspond à un sérieux degré de misère, mais comme les Tcherkesses sont remarquablement propres et soigneux, leur pauvreté n'a rien de repoussant. Quoique l'air de la montagne soit beaucoup plus vif que celui de la côte, ils pratiquent dans les cloisons de leur maisons des ouvertures qui laissent circuler librement l'air nuit et jour. Leurs demeures sont encloses d'une palissade et divisées en plusieurs édicules séparés : l'habitation au centre, autour le grenier à maïs, la resserre aux outils agricoles et l'étable. Les seuls meubles de la maison sont les tréteaux de bois qui servent de lits et les coffres peints où la famille renferme l'argent, les vêtements de luxe, les armes précieuses, enfin tout ce qui constitue sa fortune.

Entre Touapsé et Sotchi il y a des exploitations viticoles superbes; plus loin, c'est le pays des Abkhases et le monastère du Nouvel-Athos. Les Abkhases sont plus sociables que les Tcherkesses. Leurs villages ont aussi conservé leur physionomie originale. L'enclos est chez eux plus spacieux et mieux défendu par sa double ou triple enceinte de broussailles très épineuses; il renferme davantage de huttes et de hangars. A première vue, la maison d'habitation est encore plus sommaire que chez les Tcherkesses : elle n'a jamais de fenêtres et rarement deux pièces. Les femmes y entretiennent une propreté méticuleuse; ce sont elles, du reste, qui font tous les travaux pénibles et grossiers; les hommes passent leur temps à cheval, car le cheval est leur passion, ou étendus sous les arbres. Ils sont hospitaliers, mais voleurs. Voleurs de chevaux, d'armes, d'effets et en général de tout ce qui vaut de l'argent. Jamais voleurs d'argent, ce serait une tare, une infamie. Aussi longtemps qu'on est leur hôte, tout ce que l'on possède est scrupuleusement

respecté et leur hospitalité est aussi large qu'il leur est possible. Au départ, suivant l'usage, l'Abkhase fait conduite jusqu'à l'aoul voisin, dès qu'on l'a atteint, il faut rompre compagnie avec lui, car s'il allait plus loin, il pourrait ne pas hésiter à dérober quelque chose. Pourtant il est rare qu'un Abkhase détrousse un étranger. C'est surtout entre eux qu'ils se volent, ils trouvent cela tout naturel et à charge de revanche. En Abkhasie, la vigne pousse librement, s'enroule aux arbres et va suspendre ses plus belles grappes aux rameaux les plus élevés des ormes et des chênes. La vendange y est un exercice essentiellement aérien. La forme du panier abkhase à cueillir du raisin date de plusieurs siècles. En forme de poche pointue et profonde, il se manœuvre au moyen d'une longue corde, remontant vide et descendant plein, entre le vendangeur qui est sur l'arbre et les femmes qui sont en bas. Le raisin est tellement abondant que les Abkhases n'en récoltent qu'une partie et laissent pourrir le reste; aussi l'usage permet-il au passant, surtout au voyageur, de prendre les grappes qu'il désire.

Au monastère du Nouvel-Athos on se rend compte mieux que partout ailleurs sur ce coté, de ce que peut donner cette superbe nature, lorsqu'elle est fécondée par le travail. La règle veut que les moines produisent tout ce dont la communauté a besoin pour son installation et son entretien, et ils l'ont fait jusqu'ici avec magnificence, dit l'auteur. La richesse actuelle du Nouvel-Athos, ne provient nullement de dons reçus, mais du travail de ses six cents moines. Le paysan en entrant dans l'ordre n'a apporté que ses bras, mais il les a mis en œuvre, sous une direction intelligente et ferme qui a su obtenir de tout et de tous ce qu'il était possible d'en avoir. La visite complète du couvent et de son domaine, qui avait pris à notre touriste une demi-journée lui démontra « l'incomparable puissance des associations laborieuses quand elles sont soumises à une forte discipline ». Quiconque frappe à la porte du monastère y est reçu. Au Nouvel-Athos c'est la république de l'Egalité, dit M. Carol; qu'on soit marchand, soldat, prince, écrivain, c'est la même hospitalité pour tous, le même gîte, la même chère. Du reste, on ne demande le nom qu'au départ, encore n'exige-t-on ni pièce d'identité, ni passeport, ni argent. L'entrée donne droit au logement et à la nourriture, fort simple naturellement durant un mois, délai souvent prolongé pour qui en a réellement besoin.

Plus au sud sur la côte se trouve Soukoum-Kaleh entouré d'un paysage superbe et charmant qui pourrait faire de cette petite ville la Nice du Caucase, comme Yalta est la Nice de la Crimée, si l'on entreprenait les travaux nécessaires à la disparition des fièvres dans ces parages ou la végétation est d'une richesse et d'une abondance extraordinaire. Mais ce qui manque, là comme en tant d'autres parties de cet

immense empire russe, ce sont les capitaux, et il semble que de trop forts appels à une bourse bien garnie l'aient mise en méfiance et n'en aient resserré les cordons. C'est dommage que des pays riches et beaux, tels que ceux décrits par M. Carol, ne puissent être immédiatement mis en valeur ; mais,ne faut-il pas laisser un peu de besogne à nos descendants? Où trouveraient-ils l'emploi de leur activité, de leur énergie, de leur ingéniosité si nous entamions tous les travaux ? Menons à bien et perfectionnons ceux qui sont déjà entrepris, cela nous permettra suffisamment de déployer nos facultés, car le proverbe a toujours raison « qui trop embrasse, mal étreint. » L'activité débordante et peu pondérée est un défaut presque aussi nuisible que l'inertie.

M. L-R.

Catéchisme d'economie sociale, par F. Denoel, juge de paix. 1 vol. D. Cormaux, éditeur, Liège, 1901.

Il y a pas mal d'ivraie mêlée au bon grain dans cet ouvrage et aucune école économique ne s'en montrera probablement très satisfaite, car l'auteur ne ménage pas plus les coups de pointe aux unes qu'aux autres. Cependant, comme c'est vers l'école libérale que le portent ses préférences, il faut lui en savoir quelque gré, car elle n'est guère en faveur aujourd'hui.

Très catholique, M. Denoël déplore la tendance actuelle de ses coreligionnaires à s'inféoder aux doctrines socialistes et, tout en trouvant que l'école économique libérale fait une trop petite part au principe d'autorité, il est fort éloigné de ceux qui réclament de l'Etat une intervention continue.

Pour lui, l'Encyclique *Rerum novarum* contient là-dessus tout ce qui est juste et utile, car elle n'autorise l'intervention que sous trois conditions :

1° Qu'elle soit une protection et non une diminution de droits ; 2° que des intérêts généraux se trouvent lésés ou menacés ; 3° qu'il soit impossible d'y remédier autrement. On voit, ajoute-t-il, que ces conditions ne sont pas tirées de la notion d'autorité car on pourrait traduire : intervenez à condition : 1° de respecter la liberté ; 2° si elle abuse ; 3° si elle est impuissante à corriger les abus. On ne peut donc dire du Pape qu'il est interventionniste. De fait, la liberté est le plus grand bien que Dieu ait accordé à l'homme moral et à l'homme industriel, en sorte que lorsqu'elle est réglée par la justice et la charité elle peut être très peu limitée par la loi. Plus la société est égoïste, superficielle, adonnée au culte du veau d'or, plus les lois doivent être rigoureuses et plus, mal-

heureusement, elles sont impuissantes. Toutes les écoles économiques ont donc raison d'affirmer que le progrès social doit être maintenant, avant tout, un progrès moral.

Mais cette constatation n'est pas au goût du jour; c'est tantôt la liberté, tantôt la propriété ou le capital, tantôt la concurrence, etc., ou toutes à la fois, qu'on rend responsables des misères de l'humanité ; et c'est la science économique que l'on accuse d'avoir fait banqueroute, parce que la terre n'est pas encore un Eden où l'on n'ait qu'à récolter sans semer. M. Denoël n'a pas de peine à réfuter quelques-unes des sottises qui ont cours et, au risque de se faire parfois qualifier d'économiste bourgeois, il démontre, pour la production, la nécessité de l'union du travail, de la terre et du capital, l'utilité de leur bonne organisation et de leur rémunération; dans l'échange et la circulation, le rôle des voies et moyens de communication, de la loi de l'offre-demande, de la monnaie, du crédit et des banques; dans l'organisation sociale, les devoirs réciproques de l'individu et de l'Etat et les droits de la propriété. Il a donc agi utilement en écrivant ce catéchisme social et, malgré les réserves que nous devons faire, mais dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer faute d'espace, nous espérons qu'il atteindra son but : « aider les hommes de bonne volonté à s'instruire, à se retrouver dans le dédale des discussions à l'ordre du jour. » Arrangé comme il l'est par demandes et réponses, cela facilitera sans doute les recherches aux gens pressés. Souhaitons qu'une forme aussi commode engage un grand nombre à s'instruire enfin sur toutes es questions, dont tant de personnes parlent avec une si parfaite ignorance.

M. LR.

LA PENALITAD DE LAS HUELGAS (*La pénalité des grèves*), par le vicomte de CAMPO-GRANDE, br. in-8°. Madrid, 1901.

La législation espagnole condamne toute grève abusive, et la jurisprudence n'en punit aucune; la législation entoure la liberté des grèves et les autres libertés des précautions nécessaires, la jurisprudence ne les observe pas et il s'établit ainsi un prétendu droit *coutumier* contraire au droit naturel et positif. Frappé de cette contradiction entre la législation et la jurisprudence, M. de Campo-Grande cherche à les mettre d'accord en étudiant les grèves dans leurs causes et dans leurs circonstances.

Pour l'auteur, la cause efficiente *prochaine* des grèves, en Espagne,

est l'établissement du droit absolu de réunion et d'association institué par la Constitution du 1er juin 1869, « pour tous les actes de la vie humaine qui ne sont pas contraires à la morale. » M. de Campo-Grande considère comme abusive et punissable toute grève d'ouvriers engagés par contrat avec un entrepreneur. La raison en est que le Code civil permet les contrats de travailleurs salariés et oblige à leur accomplissement, pourvu que l'engagement ne soit pas de toute la vie. Il convient donc de conserver la législation contre les grèves et, par conséquent, de réformer la jurisprudence. Les différends entre patrons et ouvriers doivent se régler par l'arbitrage, sans que l'autorité s'en mêle. « Rien ne doit s'opposer à ce que les patrons et les ouvriers soumettent à des arbitres les questions qui les divisent ; mais l'autorité ne doit pas s'en mêler. » On invoque des exemples de l'étranger pour démontrer l'utilité des interventions officielles ; mais, dit M. de Campo-Grande, les exemples ne sont pas toujours de bonnes raisons. Cette intervention amicale, préconisée par les socialistes *blancs*, est très périlleuse, car l'autorité sera toujours accusée de partialité en faveur de l'un ou de l'autre des contendants. La nécessité de bras chez les patrons et la nécessité de travail de la part des ouvriers rétablira toujours mieux l'équilibre entre l'offre et la demande que ne pourrait le faire « l'intervention amicale » d'une administration quelconque.

M. de Campo-Grande estime aussi que les associations ouvrières, dites de résistance, sont plus nuisibles qu'utiles aux ouvriers. Préparer la résistance, c'est disposer à la guerre sociale. Telles qu'elles sont constituées, ces associations ne font qu'imposer à l'ouvrier inconscient un régime qui enchaîne sa liberté et le met à la discrétion des chefs de l'association.

La *Pénalité des grèves* a fait le sujet d'un discours prononcé par l'auteur à l'Académie royale des sciences morales et politiques. Quelque opinion que l'on professe sur l'utilité d'une législation sur les grèves, on doit du moins reconnaître que la législation admise, la jurisprudence doit s'y conformer ; le socialisme *blanc*, pas plus que le *rouge*, ne peut en dispenser.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le déficit — L'ajournement de la grève générale des mineurs. — Le projet de loi sur la marine marchande. — L'admission temporaire des blés. — Les marchés à terme. — Les socialistes allemands libre-échangistes. — Le fonctionnarisme en Belgique.

M. le ministre des Finances a avoué un déficit de 50 millions pour l'exercice en cours, et, selon toute apparence, cette évaluation officielle devra être portée pour le moins au double. Le déficit provient, d'une part, de la diminution des recettes, d'une autre part, de l'augmentation continue et chronique des dépenses. Les recettes ont baissé principalement par suite de la réforme de l'impôt sur les boissons et de l'accroissement du montant des primes allouées à l'industrie sucrière. On peut y remédier en supprimant le privilège des bouilleurs de cru et en réformant la législation des sucres, mais il est malheureusement beaucoup plus difficile d'enrayer l'accroissement des dépenses. C'est qu'on se heurte ici à un intérêt qui est demeuré absolument prépondérant non seulement en France, mais encore dans tous les autres Etats de l'Europe, nous voulons parler de l'intérêt de l'industrie de l'assurance de la sécurité extérieure des nations. En l'absence d'un organisme de justice et de police qui assure à prix réduit la paix entre les nations comme il l'assure entre les individus, depuis que ceux-ci ont été obligés de renoncer à l'exercice de leur droit de la guerre, les gouvernements doivent pourvoir isolément à cette assurance, comme les individus s'assurent eux-mêmes contre l'assassinat et le vol dans les pays où il n'existe ni tribunaux ni gendarmes. Nous n'y trouverions rien à redire si la prime d'assurance de la sécurité nationale était proportionnée au risque. Mais chose curieuse et qui semble au premier abord inexplicable, tandis que le risque va s'abaissant depuis que les peuples civilisés ont cessé d'avoir à craindre les invasions des barbares, et que,

d'une autre part, l'acquisition par la voie pacifique de l'échange est devenue infiniment plus économique que la conquête et le pillage, la prime nécessaire pour couvrir ce risque décroissant va continuellement en s'augmentant : les effectifs militaires, qui ne dépassaient pas 1.900.000 hommes dans l'Europe entière en 1820, s'élèvent maintenant, sous le régime du service universel, à une douzaine de millions. Les budgets de la guerre et de la marine ont quadruplé, et on ne se contente pas de les déclarer intangibles, on les augmente tous les jours.

Comment s'expliquer cette disproportion croissante entre la prime et le risque? Les naïfs amis de la paix accusent ce qu'ils appellent la folie des armements, mais il y a une explication qui nous paraît beaucoup plus positive, sinon plus raisonnable : c'est l'influence prépondérante des intérêts engagés dans l'industrie militaire. Cette industrie constitue dans toute l'Europe un énorme *trust*, encore plus influent que les syndicats du fer ou du sucre, et animé comme eux de l'esprit protectionniste. Il ne faut donc pas s'étonner s'il enfle tous les jours ses budgets. En cela, il suit l'exemple des autres trusts, et il en sera ainsi aussi longtemps que les consommateurs ne s'aviseront pas des moyens de se procurer le fer, le sucre et la sécurité à meilleur marché.

*
* *

Comme nous le prévoyions dans notre dernière chronique, la grève générale des mineurs, décrétée pour le 1er novembre, a été ajournée. Cet ajournement montre chez les ouvriers mineurs un certain retour au bon sens. La lettre que M. le ministre de l'Intérieur a adressée au secrétaire général de leur Fédération a, sans doute, contribué à ce résultat, en leur enlevant les illusions dont les projets de loi socialistes de M. le ministre du Commerce avaient pu les bercer. M. Waldeck-Rousseau a tenu le langage d'un économiste. Nous reproduisons sa lettre, en regrettant de n'avoir pas plus souvent l'occasion de louer la prose ministérielle.

Paris, le 16 octobre 1901.

Monsieur le secrétaire général,

Les déclarations apportées par le gouvernement à la Chambre, dans sa séance du 8 mars dernier, ne peuvent laisser planer aucun doute sur ses intentions.

J'ai dit en son nom :

1° *Quant à l'établissement d'un minimum de salaires*, qu'il n'appar

tenait pas au gouvernement d'imposer ni à un ensemble d'exploitations ni à une seule exploitation, un taux minimum de salaires, qu'il n'appartenait qu'aux parties de le fixer par un commun accord; qu'il était à souhaiter que cette question fût réglée entre les représentants des Syndicats patronaux et ouvriers.

2° *Quant à la fixation à 2 francs par jour, après vingt-cinq ans de travail, sans conditions d'âge, de la retraite des ouvriers mineurs*, j'ai dit qu'ayant pris l'initiative de la loi du 29 mai 1894, j'étais prêt à examiner dans quelle mesure cette législation pourrait être complétée et améliorée.

3° *Quant au travail de huit heures, du jour au jour*, j'ai dit que le ministère se disposait à rechercher si le travail dans les mines pouvait être réduit à huit heures, du jour au jour; que la solution de cette question ne pouvait être envisagée sans une étude parallèle du système de travail dans les mines, et qu'on devait éviter, en même temps que l'abaissement du chiffre de la production, une crise qui pèserait surtout sur les petits consommateurs, et même sur les indigents.

Le gouvernement n'a rien à retrancher et rien à ajouter à des déclarations qu'il a faites dans la plénitude de sa liberté, et dont il poursuivra la réalisation sans qu'aucune circonstance puisse ou le décourager ou le porter à promettre ce que nul ne saurait tenir.

Dès le mois de mars, il demandait à ses services tous les renseignements de nature à l'éclairer ; peu après, il constituait une commission permettant aux représentants de tous les intérêts engagés de faire entendre leur voix. Il attend le résultat de cette enquête nécessaire pour prendre les décisions les plus propres à concilier l'amélioration des conditions du travail et le développement d'une industrie qui tient une des premières places dans la prospérité industrielle du pays.

Les réformes ne se décrètent ni à trente jours ni à échéance fixe. On ne les conquiert que par l'étude et une préparation consciencieuse et pacifique. Et puisque, après vous, je viens de faire allusion à l'éventualité d'une grève générale, laissez-moi vous dire que s'il est à craindre que le pays n'en éprouve un dommage, on peut redouter aussi qu'elle ne serve mal les intérêts que vous vous proposez de défendre.

Veuillez agréer, etc.

Le président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des cultes,
WALDECK-ROUSSEAU.

* *

Il serait fort à souhaiter que le gouvernement déployât contre protectionnisme des armateurs et des constructeurs de navires

l'énergie qu'il vient de montrer à l'égard du socialisme des mineurs. Les contribuables paient tous les ans à ces industriels maritimes 18 millions de primes, lesquelles primes ont eu pour effet de précipiter la décadence de la marine marchande. Voici quelques chiffres empruntés à un rapport de M. Thierry, qui donneront une idée des mérites de ce protectionnisme naval.

Pendant les dix années de 1886 à 1896, la marine anglaise a augmenté son tonnage de vapeurs de 51 0/0, la marine allemande de 107 0/0, la marine espagnole de 30 0/0, la marine hollandaise de 57 0/0, la marine italienne de 68 0/0, la marine russe de 65 0/0, la marine norvégienne de 191 0/0, la marine suédoise de 64 0/0, la marine autrichienne de 60 0/0, la marine danoise de 76 0/0, la marine portugaise de 110 0/0, la marine grecque de 158 0/0, la marine roumaine de 7 0/0, la marine japonaise de 231 0/0. Pendant ce temps. la marine à vapeur française *a diminué de* 1 0/0, *son tonnage a baissé de* 5.347 *tonnes.* »

En revanche, les primes ont encouragé la multiplication des navires à voiles, en rendant particulièrement avantageux l'emploi de ces diligences des mers M. le ministre du Commerce a cité quelques exemples topiques des bénéfices que réalisent les voiliers, « cueilleurs de primes », même en voyageant sur lest .

Un voilier, qui a pris en Angleterre du charbon à destination de l'Amérique et a ramené du blé en Angleterre, est revenu en France d'où il était parti sur lest, pour toucher sa prime, qui s'est élevée à 80.000 fr. sur un capital de 450.000 fr., c'est un dividende de 22 0/0.

Un autre navire à voiles a encaissé du Trésor français plus de 75.000 francs pour un voyage de dix mois ; ce qui, sur un capital de moins de 500.000 francs, représente un dividende de 31 0/0 calculé à l'année.

Le projet de loi abaisse les primes des navires à voiles pour augmenter celles des vapeurs, mais ce correctif suffira-t-il pour relever la part de la marine nationale dans le mouvement de la navigation ? Cette part était de 30 0/0 il y a vingt ans. En 1893, elle est tombée à 23 0/0, à la suite d'un relèvement du taux des primes. Il y a grande apparence qu'elle tombera encore, à moins qu'on ne prenne le parti de débarrasser les industries de la construction et de l'armement des charges, et des entraves protectionnistes en permettant à celle-ci d'acheter ses navires, à celle-là, ses matériaux de construction, où elles peuvent se les procurer au meilleur marché.

Telle est aussi la conclusion des savantes études sur la marine

marchande que M. Jules Fleury a publiées dans le *Siècle*, et qu'il a resumées ainsi :

1° Liberté de la construction dans des chantiers affranchis de tous droits de douane, comme à Hambourg et à Brême.

2° Suppression de toutes les primes, et, pour ne plus donner de prétexte à la compensation d'armement, abrogation de l'ordonnance de Colbert sur les gens de mer de 1682.

*
* *

J'ai sous les yeux, dit M. Yves Guyot, le rapport d'une compagnie de navigation dont voici le résumé.

Navires	Capital engagé		Dividende par année
« Charles-Gounod »......	320.000	»	25 01 0/0
« Général-Neumayer »...	240.000	»	21 05 0/0
« Reine-Blanche ».......	220.000	»	33 19 0/0
« Général-Charette »....	280.000	»	25 10 0/0
« Jules-Verne »..........	387.448	»	22 40 0/0
« Louis-Pasteur »........	418.930	75	15 83 0/0
« L'Amiral-Troude ».....	480.000	»	24 05 0/0
Total des capitaux engagés.......... Fr.	2.346.418	75	
Total des dividendes et par année........			166 63 0/0
Moyenne des dividendes......			23 80

Quelle est la part des primes dans les dividendes ?

Primes Francs		Bénéfices nets Francs	
119.164	18	121.247	40
157.812	65	133.540	15
133.481	»	131.193	10
105.276	30	87.464	49
60.923	73	91.590	33
101.220	05	79.638	»
73.869	20	104.591	30
751.747	11	749.234	77

Par conséquent la part des primes est supérieure à celle des bénéfices.

Les contribuables français donnent plus de la moitié de ce divi-

dende de 23 fr. 80 pour 100 qui, en un peu plus de quatre ans, rembourse le capital.

* * *

La question de l'admission temporaire des blés a mis depuis longtemps aux prises les agriculteurs et les meuniers. La Chambre des députés vient de la résoudre en faveur des agriculteurs, en supprimant le commerce des acquits à caution. En vertu des lois et decrets qui réglementaient la matière, le meunier soumissionnaire d'un acquit à caution pouvait le céder à un autre meunier. A l'avenir cette cession qui devait cependant être opérée dans les dix jours de la délivrance de l'acquit à caution, est absolument interdite. « Le meunier soumissionnaire devra entrer directement les blés importés dans son usine et en sortir directement les produits fabriqués pour les exporter. » On voit bien le dommage que cette mesure prohibitive pourra causer aux meuniers, on voit moins clairement le profit qu'il procurera aux agriculteurs.

* * *

On lit daus le *Siècle* :

La commission constituée par la Chambre pour l'étude de la question des marchés à terme a pris une double décision : en premier lieu, elle s'est prononcée pour la suppression de ces marchés en ce qui concerne les blés et farines et les laines peignées ; en second lieu, quant aux produits, elle établit une règlementation dont voici le principe : interdiction des marchés à terme hors des locaux des Bourses de commerce, nécessité pour que de telles opérations puissent être effectuées régulièrement, même dans ces locaux, d'une autorisation par décret ; déclaration de faillite de l'acheteur ou du vendeur qui, à l'échéance fixée, n'est pas à même de donner suite à ses engagements ; enfin, application à l'un comme à l'autre des dispositions de l'article 419 du code pénal, qui ne vise aujourd'hui que l'accaparement.

Comme le remarque l'auteur de l'article, M. Dombasle, ces résolutions. sont bien faites pour charmer les adversaires de la liberté du commerce et pour flatter la douce manie des gens vertueux qui voient dans ce qu'ils appellent « la spéculation » une sorte d'invention diabolique.

Ces braves gens ne se doutent point, dit-il, qu'en matière commerciale la spéculation n'est autre chose que l'application des qualités de prévoyance et de clairvoyance du commerçant. Le commerçant intel-

ligent spécule avec adresse et profit; on comprend très bien que le commerçant mal informé soit jaloux du succès de son concurrent ou simplement de son confrère.

Mais en se plaçant même au point de vue des gens vertueux, on peut se demander ce que vaut, en principe, une suppression qui atteint seulement les marchés à terme sur les blés et farines et sur les laines peignées, et non pas ceux sur les laines brutes, sur les cafés, sur les sucres, sur tout autre produit donnant lieu à de vastes transactions.

Si les marchés à terme sont immoraux et nuisibles à la prospérité générale — proposition qui est inepte — ils doivent être interdits sur toute espèce de produits, et non pas sur quelques-uns, traités comme des boucs émissaires.

*
* *

On n'a pas oublié que les socialistes français engageaient naguère le gouvernement à joindre le monopole de la vente du blé au monopole du tabac et des allumettes, et qu'à l'exemple d'un des plus notables d'entre eux, M. Basly, ils votaient l'établissement d'un droit d'importation sur le pain. Ils semblent aujourd'hui moins hostiles au libéralisme des économistes bourgeois. Sous ce titre: « Contre le pain cher », la *Petite République* publiait, il y a quelques jours, un résumé des arguments populaires que les socialistes allemands opposent au nouveau projet de tarif douanier:

Deux images figurent schématiquement le poids des divers impôts indirects supportés aujourd'hui déjà par le peuple et le poids des impôts nouveaux projetés par le gouvernement. L'une d'elles représente un arbre auquel sont suspendus des sacs, des bouteilles, des marmites, des bidons, etc. Et des écritaux appliqués sur ces divers récipients portent ces mots : *Café, 1 kilog. 60 pfennigs de droits de douane; Sucre, 1 kilog. 20 pfennigs de droits; Pain, 1 kilog. 4 pfennigs de droits; Pétrole, 1 litre, 6 pfennigs;* etc., etc.

Au bas de l'arbre, on voit de nombreux épis de blé dont plusieurs supportent des feuillets de papier sur lesquels sont écrits ces mots : *35 marks de droits de douane.* Sur une vaste pancarte fixée au tronc de l'arbre, on lit cette inscription :

1 tonne de blé
35 M. de droits
Les Junkers demandent
75 M. de droits
Le gouvernement accorde
65 M de droits

Sur l'autre image, on voit une série de personnages symbolisant les diverses destinations des impôts indirects.

Un homme pansu, botté, en habit de soirée, une cravache à la main, représente les propriétaires fonciers, les *junkers*; un général représente l'armée; un Chinois figure les dépenses nécessitées par la campagne de Chine; et il y a ensuite un amiral, un rentier, un soldat colonial portant au bout de son épée une tête d'indigène et d'autres représentations allégoriques.

Un forgeron tenant un marteau à la main figure les dépenses servant aux besoins de la civilisation.

Les personnages sont d'autant moins grands que les dépenses correspondantes sont moindres. C'est ainsi que tandis que le propriétaire foncier et le général sont grands et gros, le forgeron est tout petit.

Et on lit, en effet, sur le socle qui supporte le propriétaire : *Les proprétaires fonciers reçoivent, par suite des taxes actuelles sur le pain et la viande, 670 millions ; ils recevront, par suite des taxes projetées, 1 milliard 300 millions de mark* ; sur le socle qui supporte le général on lit : *Armée, 673 millions de mark* ; sur celui qui supporte le forgeron : *Dépenses servant aux besoins de la civilisation, 2 millions.*

Au-dessous une brouette portant un gros sac est poussée par un manœuvre courbé en avant par l'effort et tirée par une femme littéralement pliée en deux. La femme donne la main à un petit enfant ; à côté d'elle une fillette porte un petit bébé. Sur le sac sont inscrits ces mots : *Les ouvriers fournissent 1 milliard 314 millions de mark d'impôts indirects.*

A côté, un bourgeois marche d'un pas alerte, portant à la main un petit sac. Près de lui, on lit ces mots : *Les possédants fournissent 52 millions d'impôts indirects.*



Voici une statistique du fonctionnarisme belge que nous empruntons à l'*Organe industriel* de Liège.

Depuis 1855, dit ce journal, le ministère des Finances publie, tous les cinq ans à peu près, un tableau statistique du nombre des magistrats, fonctionnaires et employés civils de l'Etat, avec indication de la somme totale de leurs traitements. Or, voici ce que ce document nous révèle :

En 1855, le nombre des magistrats, fonctionnaires et employés civils, non compris le clergé catholique, s'élevait à 14.497, la somme des traitements à 21.361.310 francs et le traitement moyen à 1.473 francs On comptait en plus 4.707 membres du clergé catholique, mais on ne donne pas de renseignements au sujet de leurs traitements.

Dix ans après, en 1865, le nombre des agents est devenu 16 213, coûtant 29.853.990 francs avec un traitement moyen de 1.840 francs. A ajouter 4.723 ecclésiastiques.

En 1876, il y a 22.133 agents, 44.359.170 francs pour le total des traitements et 2.004 francs comme traitement moyen. Le nombre des prêtres est de 5.346.

Pour la dernière année publiée à l'Annuaire, 1885, ces chiffres s'élèvent à 28.184 agents, 60.235.104 francs comme total des traitements, 2.137 francs de traitement moyen et 4.769 prêtres.

Enfin, le dernier tableau statistique dressé par le département des finances, qui porte la date du 1er janvier 1897, compte 33.647 agents, coûtant 75.856.506 francs, avec un traitement moyen de 2.254 francs.

Dans cette publication le clergé catholique fait l'objet d'un tableau à part.

En résumé, les effectifs de l'armée des agents de l'Etat ont passé en une quarantaine d'années de 14.497 à 33.647 hommes; la somme des traitements, de 21.361.000 francs, 75.856.000 francs et le traitement, moyen, de 1.473 à 2.254 francs.

En cette période, le nombre des agents de l'Etat a plus que doublé et leur coût a plus que triplé, alors que la population ne s'augmentait que d'un tiers.

Où nous conduira cette constante progression?

Cette statistique atteste que le fonctionnarisme croit et se multiplie dans la Belgique monarchique comme dans la France républicaine. La forme du gouvernement et la couleur des partis n'y sont pour rien. Aujourd'hui la Belgique est gouvernée par le parti clérical; elle l'était hier par le parti libéral, elle le sera demain, selon toute apparence, par le parti socialiste grossi des restes du parti libéral. Seul, le fonctionnarisme est immuable et quel que soit le résultat des luttes politiques, que la direction des affaires tombe entre les mains d'un parti progressiste ou d'un parti rétrograde, il gagne toujours au change. C'est que les partis ne sont, en réalité autre chose que des bureaux de placement à l'usage de leurs électeurs. S'il n'y avait pas de places nous disait un naïf électeur canadien, il n'y aurait pas de partis. A chaque changement politique, il y a des électeurs à placer, et comme il n'est pas possible de congédier tous les fonctionnaires du parti vaincu, il faut bien multiplier les places. Et voilà pourquoi la progression que déplore l'*Organe industriel* s'arrêtera seulement lorsque tous les électeurs belges seront placés.

G. DE M.

Paris, 14 novembre 1901.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Premier Congrès international de la Mutualité. Tenu au palais des Congrès de l'Exposition Universelle de 1900, sous la présidence de M. V. Lourties du 6 au 10 juin 1900. Compte rendu des Travaux par Jules Arboux. 1 vol. gr. in-8° de 682 pages. 1901, 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

L'affranchissement futur pour servir de suite à « l'Esclavage moderne » du comte Tolstoï, par Stanislas Skarzynski, broch. gr. in-8° de 58 pages 1901. Paris, Guillaumin et Cie.

Parallèle entre les Régimes protectionniste et libre-échangiste (communication faite au Congrès industriel de Rouen le 23 août 1901), par H. L. Follin, broch. gr. in-8° de 21 pages. 1901, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La Vente d'une congrégation sous Louis XV. La suppression des Jésuites, par J. Bouzon, broch. in-18 de 60 pages. 1901, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les lois d'Assurances ouvrières à l'étranger. II. Assurance contre les accidents (quatrième partie) (supplément) par M. Bellom, 1 vol. une gr. in-8° de 800 pages. 1901, 12 fr. Paris, Rousseau.

Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution, par E. Glasson, 2 vol. in-8° d'environ 500 pages. 1901, Paris, Hachette et Cie.

Droit et coutumes des populations rurales de la France en matière successorale, par le Dr Alex. de Brandt, traduit de l'allemand par S. Régnier, préface de G. Blondel et 2 cartes, 1 vol. in-8° de 371 pages. 1901, 7 fr. 50. Paris, L. Larose.

Les Doctrines économiques et sociales du Marquis de Mirabeau. Dans « l'Ami des hommes, » par L. Brocard, 1 vol. in-18. 1902, 5 fr. Giard et Brière.

Les accidents du travail. Commentaire de la loi du 9 avril 1898 et des circulaires et réglements d'administration publique en exécution de cette loi, précédé de tous les textes et circulaires officiels et des barêmes établis par le ministre du Commerce pour la constitution des Rentes viagères, avec la jurisprudence la plus récente et des considérations médicales, par MM. Ferrette et le Dr Laval, précédé d'une introduction de L. Mirman (2e édition) 1 vol. in-8° de 464 pages. 1901, 6 fr. Paris, Giard et Brière.

Le caractère et la méthode logique de l'économie politique, par J. E. Cairnes, traduit sur la 2e édition anglaise, par G. Valran, 1 vol. in-8°

de 169 pages (Bibl. Internationale d'Economie politique). 1901, 6 fr. Paris, Giard et Brière.

Statistiques coloniales pour l'année 1899, publiées sous l'administration de M. A. Decrais, Ministre des Colonies (commerce), 1 vol. in-8° de 949 pages. 1901, Melun, Imp. administrative.

Almanach de la Paix. 1902, 0 fr. 20. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Le Vanillier, sa culture, préparation et commerce de la vanille, par H. Lecomte, avec la collaboration de Ch. Chalot, 1 vol. in-8° de 228 pages, 1902. Paris, Naud.

Le problème de la vraie représentation politique, par Séverin de la Chapelle. (Extrait de la *Revue Politique et Parlementaire* du 10 septembre 1901), broch. in-8° de 40 pages. 1901. Paris, Pichon.

Entretiens socialistes, par Lucien Deslinières, 1 vol. in-32 de 158 pages. Paris, 62, rue St-Lazare.

Du poids comparatif des charges fiscales qui pèsent sur la propriété immobilière et sur les valeurs mobilières en France, par Léon Vacher. Broch. in-4°. 1901, Budapest. Imp. Athenæum.

La Distribution des entreprises selon leur importance, par Lucien March, broch. in-4° de 32 pages. 1901, Nancy. Imp. Berger Levrault.

Réponse au questionnaire adressé le 25 juillet 1901, par la commission de la durée du travail dans les mines, broch. in-4° de 73 pages. 1901, Paris. Comité central des houillères de France.

L'Ecole des Sciences sociales et l'Institut de sociologie fondés à Bruxelles, par M. E. Solvay. Br. in-8° de 10 pages et 4 planches. 1901, Bruxelles, Lefèvre, imprimeur.

Gli Equivoci Dominanti nella sociologia. Parte Prima. L'equivoco Fondamentale (sulla natura organica della societa), par Dr Ernesto Setti, broch. in-8° de 77 pages, 1901. Modica Carlo Papa.

La Produttivita del suolo aque è in funzione del Diritto di Proprietà e dell'organizzazione del Lavoro, par D. Levi-Morenos, broch. in-8° de 22 pages. 1901, Venezia. A. Pellizzato Tip.

La Rimovazione dei trattati di Commercio e gli interessi della Provincia di Bari, di A. Bertolini et A. Graziadei, 2e edizione, broch. in-8° de 75 pages, 1901. Bari Tip. Laterza e figli.

Problemi odierni fondamentali dell'économia e delle finanze, par M. G. Pierson, traduzione dall'olandese del dott. Erasmo Malagoli, 1 vol. in-8° de 472 pages. 1901. — Lire 5 — Torino — Roma, Roux e Viarengo.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*

JOURNAL

DES

ECONOMISTES

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

L'étude à laquelle nous allons nous livrer n'a la prétention de constituer ni l'historique, ni l'analyse, ni la synthèse de la question de la participation aux bénéfices, qui a été traitée à maintes reprises, et ici même, par de plus compétents que nous, notamment par le regretté M. Ernest Brelay.

Mais ayant trouvé dans un volume (qui, à la vérité, n'est pas tout récent, puisque notre collaborateur M. Maurice Zablet en faisait le compte rendu et la critique dans le *Journal des Economistes* du mois de novembre 1898) un *résumé des objections* faites au système de la participation aux bénéfices, nous avons jugé utile d'examiner si l'auteur, grand partisan du dit système, avait convenablement réfuté ces objections.

Il est trop rare, en effet, de trouver, chez les protagonistes d'une doctrine, autant de parfaite bonne foi scientifique qu'en a déployé M. Emile Waxweiler dans son étude *La Participation aux Bénéfices* [1], pour ne pas, lorsqu'on la rencontre, s'empresser de la faire servir à l'avancement des idées.

M. Emile Waxweiler ne compte pas, parmi les critiques adressées au système qu'il défend, moins de vingt-neuf objections. C'est peut-être exagéré, et l'on pourrait aisément condenser plusieurs

[1] Arthur Rousseau éditeur, 14, rue Soufflot (1898), ouvrage ayant obtenu le premier prix au concours du Musée Social (1896-97).

de ces objections en une seule dont elles ne représentent que des aspects plus différents dans la forme que dans le fond.

Toutefois, pour la commodité de la discussion, et pour ne pouvoir être accusé d'affaiblir l'argumentation de M. Waxweiler, nous suivrons exactement le plan qu'il a lui-même tracé, et nous aborderons successivement les vingt-neuf objections qu'il a classées avec les réponses qu'il y fait.

Première Objection. — *La participation aux bénéfices est injuste, illogique, mal équilibrée, car il n'est pas admissible de participer aux bénéfices sans participer aux pertes.*

M. Waxweiler a raison de donner à cette objection la première place, car elle est la plus topique qu'on puisse opposer, nous ne disons pas à la pratique de la participation, mais aux théoriciens qui veulent faire de ce mode de rétribution le type le plus normal.

Comment M. Waxweiler y répond-il ? Oh ! par un raisonnement bien étrange et bien dangereux pour sa thèse.

Lorsque les affaires ne vont pas, dit-il, la rétribution du travail, sous le régime du salaire pur et simple, n'en subit-elle pas le contre-coup ; et il donne de nombreux exemples à l'appui ; par conséquent, cette participation aux pertes existe tout autant ou tout aussi peu dans un système quelconque de rétribution.

Mais alors, la question est tranchée, et les participationnistes se donnent bien du mal inutile pour modifier ce qui est ! Car si l'argument vaut dans un sens, il vaut aussi dans l'autre, et si les baisses de salaires résultant des modifications de relation entre le débouché des produits et le nombre des travailleurs peuvent être considérées comme une participation aux pertes, les hausses de salaires provenant de modifications inverses doivent être considérées comme une participation aux bénéfices. M. Waxweiler niera-t-il que ces hausses se produisent jamais? ce serait nier l'évidence ; tout au plus pourrait-il soutenir que les hausses de salaires qui suivent l'accélération de l'activité économique sont moins rapides et moins accentuées que les baisses de salaire qui suivent sa dépression ; c'est possible, et cela tendrait à prouver que les organisations ouvrières ne savent pas bien encore défendre les intérêts dont elles ont la garde ; mais cela ne change rien au principe.

En réalité M. Waxweiler confond deux ordres d'idées absolument distincts. Les baisses de salaire dont il parle ne se règlent pas sur la prospérité de telle ou telle entreprise déterminée, mais sur la situation générale de l'industrie à laquelle appartient une

catégorie déterminée d'entreprises. Si un entrepreneur voulait faire participer ses ouvriers aux pertes résultant de sa négligence, de son imprévoyance ou de son incapacité, l'objection que nous élevons contre le principe de la participation unilatérale s'appliquerait aussi bien à ce cas de pertes qu'au cas de bénéfices ; en pratique, d'ailleurs, il n'en peut être ainsi, parce que l'employeur qui a la prétention de régler le taux des salaires sur sa situation particulière ne tarde pas à voir ses employés l'abandonner, ou tout au moins leur qualité diminuer.

Ajoutons toutefois que si la participation aux bénéfices, considérée comme mode normal et rationnel de rétribution, n'est pas en théorie plus défendable que ne le serait la participation aux pertes, celle-ci n'est pas même acceptable dans la pratique, comme l'est la première dans certains cas déterminés.

En effet, la perte ne saurait être un élément normal de l'industrie ; toute entreprise se fonde en vue de bénéfices et ne tarde pas à disparaître si elle n'en fait pas. Par conséquent, seuls les associés qui exposent dans l'entreprise un capital déterminé doivent subir la perte jusqu'à extinction de ce capital. On ne saurait admettre que, sous le prétexte du supplément éventuel du salaire constitué par sa participation aux bénéfices, le salarié qui apporte un travail déterminé et n'a pas contribué à la fondation de l'entreprise soit privé, par une participation aux pertes, de tout ou partie de sa rémunération.

C'est pourquoi il est parfaitement juste de ne pas obliger à participer aux pertes les directeurs, sous-directeurs, surveillants, contre-maîtres, etc., bien que participant aux bénéfices s'ils ne sont pas des associés ayant volontairement couru les risques de l'entreprise.

M. Waxweiler trouve « étrange la différence d'accueil réservé à la participation, suivant qu'elle s'applique aux salariés supérieurs de l'entreprise ou aux ouvriers ». Rien n'est plus simple, cependant, et plus facile à comprendre pour quiconque a manié les affaires ; et l'explication que nous allons en donner en quelques mots montrera pourquoi la question de la participation aux bénéfices, sur laquelle on discutera à perte de vue tant qu'on n'aura pas compris cette vérité élémentaire, est une question de fait et non une question de principe : c'est que *la participation n'est bonne que lorsqu'on peut évaluer, avec quelque chance d'exactitude approximative, la corrélation entre le taux de cette participation et l'action personnelle du participant sur la production des bénéfices.*

2° Objection. — *La participation ne peut être une institution économique, parce qu'en économie politique, on donne à chacun ce qu'il a gagné ; or, c'est le patron, l'entrepreneur, qui a gagné les bénéfices ; en accorder une part aux ouvriers, ce serait reconnaître qu'ils ont droit à prendre ce qui est à autrui.*

Selon M. Waxweiler, cette objection repose sur l'erreur qu'il existerait une *répartition naturelle* des résultats de la production. Or, d'après lui, cette répartition n'existe pas. Qu'est-ce que le bénéfice ? la différence entre le prix de revient et le prix de vente. Or, dans la pratique, et dans les conditions modernes de l'industrie, cette différence est-elle touchée par ceux dont l'intelligence ou l'énergie l'ont produite, c'est-à-dire par tous les collaborateurs de la production, organisateurs, inventeurs, directeurs, etc., en un mot par tous ceux qui « travaillent pour gagner le vent, les bonnes chances » ? Pas le moins du monde, elle est touchée finalement (non sans toutefois avoir subi divers prélèvements), par l'actionnaire, c'est-à-dire par le spéculateur qui a consenti à courir les chances de ne rien gagner ou même de perdre. Par conséquent, il est inexact de dire que le bénéfice est le gain de « l'entrepreneur », puisque « l'entrepreneur », considéré dans son élément actif de chef d'entreprise ne le touche pas, et que, considéré dans son élément spéculatif de bailleur de fonds, il n'en touche que le reliquat sous forme de dividende. — Donc donner une part du bénéfice aux ouvriers n'est nullement en exproprier qui que ce soit ; c'est une majoration de salaire qui s'incorpore au prix de revient après l'établissement au bilan, au lieu de s'y incorporer avant comme dans le cas d'une hausse de salaires. Pure question de comptabilité commerciale et non d'économique !

Telle est l'argumentation de M. Waxweiler. Nous ne pouvons nous empêcher d'y trouver les traces d'une certaine casuistique, qui fausse les résultats logiques de l'analyse économique à laquelle se livre l'auteur.

En effet, quoi qu'il en dise, et quelle que soit la division du travail que l'organisation des sociétés anonyme ait introduite dans les entreprises modernes, il y a bel et bien, dans toute entreprise, un « entrepreneur ». Seulement cet « entrepreneur » est divisé en un certain nombre d'individus ayant chacun une fonction déterminée. Si l'analyse prouve que les tâches et les risques primitivement réunis sur la tête de l'homme qui concevait l'entreprise, sont de plus en plus répartis, la synthèse montre qu'aucun de ceux entre lesquels se répartissent ces tâches et ces risques ne pouvant

personnellement disparaître sans compromettre gravement l'entreprise,c'est bien leur réunion qui seule constitue cette entreprise ou tout au moins la constitue dans des conditions déterminées de succès.

Par conséquent, c'est bien cet entrepreneur à plusieurs têtes qui doit toucher le bénéfice, c'est-à-dire la différence entre le prix de vente et le prix de revient,(celui-ci incorporant tous les salaires payés aux collaborateurs de l'entreprise dont le travail est évalué d'après sa nature même, suivant le taux commun de l'industrie, et non d'après ses rapports particuliers avec l'entreprise précise). Et effectivement, il le touche ; que ce bénéfice se subdivise suivant les bénéficiaires en appointements et traitements, fixes et préciputaires, proportionnels ou éventuels, en intérêts privilégiés, en réserves pour les mauvais jours, enfin en dividendes distribués, cela ne change rien au point de vue économique.

C'est bien, en effet, une pure question de comptabilité commerciale ; mais loin que le phénomène économique de répartition n'existe pas, c'est cet aspect comptabilique de la question qui a caché à M. Waxweiler la véritable nature du phénomène.

Si donc la conduite intelligente des entreprises exige qu'on accorde une part proportionnelle des résultats à quiconque peut être considéré à quelque degré comme nécessaire à l'entreprise, en ce que ses qualités individuelles y trouvent un emploi spécial, il serait injuste d'y faire participer tout individu qui peut, moyennant un salaire fixe égal, être remplacé du jour au lendemain par un autre individu, sans que l'entreprise en souffre.

Ici encore, la formule que nous avons donnée pour répondre à la première objection trouve sa place, au point de vue de l'équité comme au point de vue de la logique.

3e Objection. — *La participation aux bénéfices, faisant dépendre la rémunération de l'ouvrier de circonstances qui lui sont étrangères, est un système contraire non seulement à la justice distributive, mais encore aux intérêts bien entendus de l'ouvrier.*

M. Waxweiler reconnait qu'en ce qui concerne les intérêts de l'ouvrier, l'objection ne manque pas de fondement, surtout si l'on s'en tient aux tendances actuelles de l'ouvrier. Pour notre part, nous croyons que cette objection est superflue ; s'il est démontré que la participation aux bénéfices n'est pas un procédé économique recommandable d'une manière générale, il est certain qu'il sera par là même prouvé que l'ouvrier en général n'a rien à y gagner, puisque la recherche des meilleurs procédés économi-

ques n'a d'autre but que d'améliorer la situation économique des hommes et que les ouvriers sont la catégorie d'hommes la plus nombreuse.

En ce qui concerne la justice distributive, M. Waxweiler estime qu'elle n'a rien à voir dans les affaires économiques. S'il entend par là une conception immanente de la justice d'après laquelle le sort de chacun serait réglé *uniquement* par ses efforts, sans que ce que nous avons appelé ailleurs « la rente des circonstances » y ait jamais aucune part, nous concédons qu'il a raison, et le raisonnement ne s'applique pas seulement aux affaires économiques, mais à toutes les affaires humaines. C'est justement le but des progrès de l'intelligence, de diminuer peu à peu la part de fatalité qui pèse sur l'homme.

Il est certain qu'à ce point de vue absolu, l'exemple que cite M. Waxweiler peut paraître injuste, des ouvriers d'une faïencerie qui ont vu leur salaire progressivement diminuer, puis disparaître, malgré leur redoublement d'assiduité et de zèle en vue d'éviter un désastre, et cela par la faute d'un directeur incompétent et léger. Mais, à ce compte, ces ouvriers n'ont-ils pas eu lieu de se féliciter tout d'abord que cette faïencerie se soit fondée et leur ait donné des salaires convenables, tandis qu'il y a des pays entiers où, faute d'industrie, des malheureux vivent, ou plutôt meurent de faim, avec quelques sous par jour ? Cela, non plus, n'est pas *juste* !

Quant au reproche que fait M. Waxweiler de ne pas être équitable, au procédé qui consiste à réduire le prix unitaire dans le salaire à la pièce, lorsque le patron s'aperçoit que l'ouvrier réalise un gain supérieur à celui que donnait le salaire au temps, c'est un pur procès de tendances. L'employeur qui agit ainsi peut avoir tort ou raison, c'est une question d'espèce ; s'il ne trouve pas, dans l'innovation qui a consisté à modifier la base du salaire, l'économie de prix de revient qu'il avait escomptée et qui lui aurait permis de mieux écouler ses produits, si un calcul inexact de la corrélation à établir entre le salaire au temps et le salaire à la pièce le place dans des conditions désavantageuses vis-à-vis de ses concurrents, on ne peut l'incriminer de remettre les choses au point ; si, au contraire, il agit par dépit de voir l'ouvrier gagner davantage grâce à ses efforts, il est évident qu'il agit malhonnêtement et maladroitement.

Ce n'est pas à de tels points de vue extérieurs au sujet qu'il faut se placer pour juger de l'équité du système de la participation aux bénéfices. Pour notre part, nous disons que *dans l'inté-*

rieur d'une même entreprise, si certains facteurs de la production reçoivent une part du produit avec laquelle leur effort personnel spécial n'ait aucune corrélation, cette part doit infailliblement diminuer la part légitime des facteurs qui sont dans le cas contraire, et c'est cela qui est contraire à la justice.

4e Objection. — *La participation est contraire à la nature du contrat intervenu entre l'employeur et l'employé, car ce contrat repose sur un forfait, et lorsque l'ouvrier a touché le prix de son travail, il n'a plus droit à autre chose.*

M. Waxweiler répond à cette objection par les exemples, déjà cités, des fluctuations de salaires basés sur les prix de vente, et des cas des directeurs et gérants intéressés.

Il serait plus simple de dire que l'objection n'a aucune valeur en principe. Quel que soit le cas, si le contrat de travail veut prévoir, en dehors du forfait, une participation aux bénéfices basée sur un taux déterminé à l'avance, cela ne saurait avoir rien de contraire à la nature du contrat. Si le contrat ne prévoit pas cette participation, elle devient un don gratuit et bénévole, de la part d'un des contractants, don justifié ou non par l'utilité économique, mais qui, en tous cas, n'a rien à voir avec le contrat, auquel il n'est ni contraire, ni conforme.

5e Objection. — *La participation n'est susceptible d'aucune généralisation, car une minorité seulement d'entreprises font des bénéfices, et encore parmi celles-là, le plus grand nombre réalisent des bénéfices si restreints que la participation ne procurerait aucun gain sérieux à l'ouvrier. M. Paul Leroy-Beaulieu estime que sur* 100 *industriels*, 40 *font faillite*, 50 *végètent*, 10 *prospèrent.*

M. Waxweiler n'est pas persuadé que ces données soient exactes. En outre, il estime qu'elles ne signifient rien tant que l'on ignore le nombre proportionnel d'ouvriers occupés par les trois catégories d'entreprises; il est infiniment probable, dit-il, que les entreprises qui prospèrent emploient la très grande majorité des ouvriers. Nous sommes de son avis, mais cette réserve ne modifie pas la portée de l'objection, car si prospères que soient les grandes industries, ce sont elles également qui ont la plus faible proportion entre le chiffre de leurs bénéfices et le chiffre des salaires qu'elles distribuent, justement parce qu'elles occupent la grande majorité des ouvriers.

D'ailleurs, M. Waxweiler ajoute que, même si cette remarque est fondée, il y voit un argument en faveur de la participation.

Car il est certain que les ouvriers se font des illusions sur le montant des bénéfices de l'industrie. N'est-il pas bienfaisant de dissiper ces illusions en les mettant en face de la réalité ?

Le tout est de savoir s'ils se rendraient à cette réalité, et si leur déception, les rendant méfiants, ne pousserait pas à des difficultés sans nombre pour la constatation des bénéfices; c'est là d'ailleurs une des objections que nous trouverons par la suite. Qu'il nous suffise de constater que si la participation aux bénéfices n'avait d'autres avantages que celui d'éclairer les ouvriers sur un préjugé, ce serait un bien maigre résultat pour un grand effort. Le jour où les conseilleurs des ouvriers voudront de bonne foi se renseigner et les éclairer sur la proportion entre profits et salaires, les éléments ne leur manqueront pas. Un peu de bon sens et de statistique y suffiraient.

Enfin, M. Waxweiler ajoute, pour en finir avec cette objection, que fût-il vrai que la participation ne peut se généraliser, cela n'entamerait en rien sa valeur intrinsèque. Mieux encore, il avoue qu'une généralisation n'est ni souhaitable, ni possible.

Mais alors, si la participation n'est qu'une forme économique, dont la réussite dépend, en pratique, d'une foule de conditions difficiles à remplir, à quoi bon tout l'appareil participationniste ? à quoi bon écrire de gros volumes pour montrer les beautés théoriques de l'institution ? Après tant d'années de propagande, ne peut-on s'en rapporter à la pratique pour assurer à l'institution le succès auquel elle a droit ? Faire plus n'est-il pas tout au moins entretenir des illusions fâcheuses ?

6e Objection. — *La participation aux bénéfices est un système injuste et impraticable, car elle créerait une flagrante inégalité entre les ouvriers d'un mérite égal, suivant qu'ils seraient ou non employés dans une entreprise participationniste.*

M. Waxweiler trouve l'objection enfantine ; nous la lui abandonnons au point de vue de la justice, pour les raisons déjà dites ; au point de vue de la praticabilité, elle a plus de valeur, car si l'entreprise participationniste trouve plus d'ouvriers de mérite égal qu'elle n'en peut employer, la concurrence se fera sentir entre ceux-ci et fera baisser le salaire fixe ; à moins que le principe de l'invariabilité du salaire fixe soit admis, auquel cas le sort et le favoritisme seul décideront entre les concurrents, et nous rentrons dans la « rente des circonstances ».

7e Objection. — *La participation aux bénéfices se détruirait elle-même, car le taux moyen de la rémunération du travail, dans une profession donnée. devant rester constant, les salaires finiraient par baisser dans les entreprises où de forts dividendes seraient répartis aux ouvriers.*

C'est ce que nous venons de dire à propos de la 6e objection. M. Waxweiler y répond en disant que l'on ne saurait prévoir quelle sera la politique des ouvriers à l'égard de la participation, si celle-ci se répand. Pourquoi ne tendraient-ils pas à soustraire aux fluctuations la partie fixe de leur salaire destinée à subvenir aux frais normaux de leur entretien, sauf à accepter des inégalités de rémunération quant à la partie variable, de sorte que le salaire total moyen ne serait plus du tout constant pour une même profession ? N'est-ce pas ce qui arrive pour les employés intéressés?

Nous en revenons toujours au même point; s'il est normal d'établir un rapport entre les bénéfices d'une entreprise et la situation des gens dont l'initiative personnelle est particulièrement utile à cette entreprise, il ne le serait nullement, à travail et initiative égaux, de soumettre dans certaines entreprises une partie du salaire à des aléas qu'il ne subirait pas dans les autres. Et d'abord, qu'est-ce que les frais normaux de l'entretien des ouvriers ? les salaires pourront doubler, tripler sans que l'ouvrier fasse le départ entre ce qui constitue le nécessaire et ce qui constitue le superflu ; l'expérience du siècle qui a vu la plus grande hausse de salaires en même temps que le plus grand accroissement des revendications ouvrières, prouve qu'il en doit être ainsi ; et c'est justice, car si le progrès économique n'avait pas pour résultat d'améliorer sans cesse la situation *normale* des travailleurs, il ne serait qu'un vain mot. Il paraît donc certain que l'hypothèse entrevue par M. Waxweiler ne se réalisera pas, que, dans la pratique, les ouvriers continueront à exiger un salaire fixe à peu près uniforme dans toutes les entreprises semblables, et que si on pouvait leur imposer de recevoir partout sous forme de participation une part importante de leur salaire, le salaire fixe suivrait infailliblement les fluctuations du salaire aléatoire.

8e Objection. — *Dès qu'un chef d'industrie accorde à ses ouvriers une part déterminée sur les bénéfices, que les ouvriers l'acceptent et, par ce fait, précisent un contrat, ce contrat implique la vérification du bilan. De là une ingérence indiscrète, destructive, de l'autorité patronale, du bon ordre et de la discipline.*

M. Waxweiler répond, et il a peut-être raison en théorie, que le

droit de vérifier les comptes n'entraîne nullement une immixtion dans la direction, car il peut être exercé par l'intermédiaire d'un tiers expert, reconnu par tous les intéressés, et chargé simplement de certifier l'exactitude du bilan. Mais lorsqu'on entend un expert qui dans une société existante, a reçu cette mission, proclamer que « l'arbitre doit recevoir des patrons et des participants un pouvoir d'appréciation absolu et sans limite, un pouvoir de redressement sans contestation, qu'il puisse, rôle très beau mais très lourd, décider et faire accepter sa décision sans l'appuyer publiquement sur aucun motif, sur aucune explication », on a le droit de se demander si, dans la pratique, beaucoup d'employés et beaucoup de patrons se mettront d'accord sur le nom d'un plénipotentiaire digne d'assumer ce « beau et lourd rôle ».

Quant au danger provenant d'indiscrétions sur la situation financière des entreprises, nous sommes d'accord avec M. Waxweiller pour écarter cette objection, car le progrès se fait toujours dans le sens du grand jour et par lui, et la forme moderne des entreprises tend à se conformer à ce progrès, débarrassant ainsi la production de la charge du crédit immérité.

9e Objection. — *Avec la participation aux bénéfices, les germes de discorde risquent d'être à la longue beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui.*

M. Waxweiler traite de conservateur M. P. Leroy-Beaulieu qui énumère toutes les causes de conflit pouvant provenir de la participation aux bénéfices. D'après lui, le milieu dans lequel vont se débattre ces différends sera totalement modifié, car la participation aux bénéfices crée le plus souvent un esprit nouveau. C'est très plausible, et l'on peut très bien admettre que les ouvriers, occupés à faire valoir leurs droits, songent moins à établir sur cette terre une égalité universelle chimérique. Toutefois, si comme cela paraît bien être le but des participationnistes, on donne à l'ouvrier ce système de rétribution comme un dérivatif à ses chimères, capable de remplacer celles-ci, on risque de faire naître en lui des espérances exagérées et il sera d'autant plus disposé à chicaner sur le résultat qu'il l'aura escompté plus brillant. Mais nous concédons que ce ne serait là nullement une objection capitale, si les autres étaient résolues.

10e Objection. — *La participation aux bénéfices est un système antidémocratique ; il tend à créer une élite et à restreindre la liberté des organisations ouvrières ; la preuve en est que les ouvriers anglais y sont opposés.*

M. Waxweiler s'étend longuement sur cette objection ; comme

ce n'est pas de notre côté qu'elle est venue, nous ne nous y attarderons pas. Nous ne voyons pas ce que la démocratie peut avoir à faire avec les organisations économiques. La démocratie est un système qui consiste à donner à tous les citoyens une part égale de pouvoir politique et, par conséquent, une influence proportionnée à leur nombre. Dans le domaine économique, ce n'est pas l'influence qu'il s'agit de répartir, ce sont les résultats de la production ; qu'entend-on par « élite »? Sont-ce les mieux rémunérés ou les plus capables? Il ne s'agit pas de savoir si un système produit des inégalités, mais si ces inégalités sont justifiées par le rôle économique des participants.

Quant à restreindre la liberté des organisations ouvrières, nous ne voyons pas comment la participation aux bénéfices aurait ce résultat, si elle ne demande pas de faveurs à la loi. Ce qu'on peut dire, c'est qu'elle fait concurrence aux autres tentatives d'amélioration des conditions du travail, et en retarde l'application. Ce ne peut être là une objection de principe; elle vaut suivant les espèces. Si la participation aux bénéfices fait échec à des combinaisons qui valent moins qu'elle, comme le syndicat ou même la *Trade Union* à procédés politiques [1], c'est pour le mieux ; si elle retarde des essais basés sur une conception économique plus rationnelle, comme les sociétés commerciales de travail, c'est tant pis. Mais sous un régime de liberté, tous ces efforts vers le mieux peuvent et doivent coexister et se stimuler mutuellement.

11e Objection. — *La participation aux bénéfices n'a aucune chance d'être acceptée par la masse des ouvriers, car elle empêchera l'élévation des salaires.*

L'analogie entre cette objection et la septième est trop étroite pour que nous nous y arrêtions autrement.

12e Objection. — *La participation aux bénéfices n'a pas d'avenir, parce que les ouvriers s'en détacheront aussitôt que les périodes de déficit empêcheront la distribution des parts.*

M. Waxweiler estime l'objection puérile. Car l'institution de la participation suppose chez les ouvriers un certain état d'avancement, qui les rend sensibles à autre chose qu'à l'existence au jour le jour, et inversement la participation contribuera à fortifier en eux cette virilité qui est la condition de l'affranchissement. Aussi

[1] Nous entendons par « procédés politiques », non pas seulement l'intrusion des politiciens et des lois, mais tous les procédés qui tendent à substituer l'influence du nombre à l'influence des capacités individuelles et à la discussion purement économique des contrats.

veut-il, à l'encontre de ceux qui proposent de former des caisses de réserves, que l'ouvrier ait la libre disposition de sa part de bénéfice et sache courir le risque de l'absence de cette part.

Trop de gens veulent faire le bonheur de l'ouvrier en le considérant comme un enfant qui doit rester en tutelle, pour que nous n'applaudissions pas au sentiment de M. Waxweiler.

13e Objection. — *La participation ne pourrait qu'accentuer l'anarchie de la production; son introduction ne sera possible que lorsque la monopolisation des industries susceptibles d'être organisées en Syndicats de production aura mis fin aux désordres actuels.*

C'est M. Lujo Brentano qui, paraît-il, a émis cette objection à laquelle M. Waxweiller trouve, mais au point de vue de l'opportunité seulement, quelque fondement. Pour nous, qui considérons « l'anarchie de la production » comme le produit des entraves mises à la liberté de la consommation par les monopoles (privilèges, droits de Douane, trusts, etc.), nous voyons la chose d'un tout autre point de vue, et ne lui trouvons qu'une connexion très lointaine avec la participation aux bénéfices. Si la participation devait être introduite dans les entreprises qui jouissent de monopoles ou de privilèges, nous lui verrions l'inconvénient de diminuer le nombre des interessés à la liberté.

14e Objection. — *Le nombre restreint des applications est un indice que la participation aux bénéfices ne sera jamais qu'une rare exception.*

Cela fût-il, dit M. Waxweiler, que cela n'infirmerait pas encore la valeur de la participation en elle-même.

L'affirmation nous semble un peu hasardée ! Comment vous nous présentez comme excellente une institution économique, et lorsqu'on vous dit que cette institution ne trouve que des applications économiques restreintes, c'est-à-dire qu'elle manque son but, vous continuez à la trouver excellente ? Cet optimisme est très louable, mais si les participationnistes ne sont pas ébranlés dans leur propagande par une telle constatation, c'est qu'ils ont une foi qui tient du surnaturel.

Mais, ajoute M. Waxweiler, heureusement, cela n'est pas ; si la participation est une exception dans le présent, elle ne le sera pas dans l'avenir. La participation progresse ; de 10 adhérents en 1856, elle a passé à 200 en 1886, à 320 en 1891, à 390 en 1896. Ces chiffres concernent l'ensemble des pays d'Europe et d'Amérique. Si on les compare avec le nombre des entreprises, on

pourra trouver que le résultat est maigre ; si on considère la rapidité avec laquelle les transformations économiquement avantageuses se sont succédé et répandues au cours du siècle dernier, on sera encore plus disposé à penser que la participation a peu de chances d'avenir.

Mais voyons les causes attribuées par M. Waxweiler à cette lenteur dans le développement de la participation.

D'abord, les obstacles nés de résistances intéressées ; si les avantages de la participation sont tels que les décrivent ses partisans, ces résistances sont ignorantes plus qu'intéressées, puisque l'intérêt de l'employeur est ici solidaire de celui de l'employé ; mais nous croyons que M. Waxweiler est bien peu renseigné sur la promptitude avec laquelle les industriels et les commerçants adoptent les procédés qui ont donné de bons résultats chez leurs voisins. En fait, il y a très peu d'entreprises dans lesquelles l'employeur n'ait intéressé plus ou moins quelqu'un de ses collaborateurs ; s'il ne fait pas pour tous ce qu'il a spontanément fait pour un ou pour quelques-uns, c'est apparemment qu'il sait pertinemment, mieux que les chefs de bureau de l'*Office du Travail* ou les professeurs du Musée social, que les résultats seront différents.

Un autre obstacle, c'est le peu de confiance attaché par l'homme pratique aux conseils de l'homme de science et de l'homme de cœur. Il est un peu excessif de présenter le participationnisme comme un produit incontestable de la science. Quant aux aspirations du cœur, la loi de la division du travail social enseigne qu'elles recevront beaucoup plus amplement satisfaction si on ne les confond pas avec les conseils de la raison, et réciproquement.

Certaines difficultés de fait sont encore une des causes du peu de développement de la participation : ici, nous sommes d'accord. Si M. Waxweiler veut bien se reporter à la définition que nous avons donnée en commençant des conditions nécessaires pour que la participation soit bonne, il verra que c'est une pure question de fait à résoudre. Le grand tort des participationnistes est de vouloir en faire une question de principe.

M. Waxweiler place parmi les obstacles l'influence défavorable exercée par la grande majorité des économistes.

Les économistes ne se savaient pas si influents ; ils ne s'en seraient guère doutés à voir l'indifférence avec laquelle le consommateur se laisse, malgré leurs exhortations répétées, docilement tondre par le protectionnisme. Mais si M. Waxweiler s'exagère sans doute la force que l'adhésion des économistes eût constituée

prend pas qu'on fasse à un régime grief de sa souplesse et de sa facilité d'adoption. Cependant, il semble bien qu'à un procédé économique, il faille une base économique. De ce que la formule rigoureuse de justice distributive n'existe pas, dit M. Waxweiler, suit-il qu'on renonce à partager? Estime-t-il que le partage arbitraire et patriarcal soit une formule de répartition préférable à l'échange et au contrat à bases précises ?

18e Objection. — *La participation aux bénéfices n'a effectivement aucune portée, car la rémunération de chaque intéressé est dérisoire*

M. Waxweiler oppose à cette objection des chiffres dont il ressort qu'en moyenne, il serait distribué dans les établissements qui pratiquent ce système en Angleterre 4,4 p. 100 du salaire. Cette statistique ne prouve pas grand'chose, car M. Waxweiler établit sa moyenne d'après le nombre des entreprises et non d'après le nombre des participants. Il est permis de croire que la douzaine d'établissements qui relève cette moyenne en distribuant des parts de bénéfices supérieures à 10 p. 100 du salaire comporte peu d'ouvriers.

Au surplus le fait naturel que la participation s'est établie dans les entreprises où elle avait les plus grandes chances de succès doit contribuer à fournir, dans les établissements qui l'appliquent, une moyenne plus élevée qu'on ne pourrait l'attendre dans les établissements qui ne l'appliquent pas.

Nous avons cité ailleurs [1] une entreprise dont nous avons pu décomposer toutes les dépenses, et qui a distribué dans une bonne année directement en salaires une somme sept fois plus forte que le montant de ses bénéfices. Il faudrait pour donner 5 p. 100 des salaires qu'elle réduisît d'un tiers les dits bénéfices. Mais nous avons la conviction que si l'on pouvait faire ce calcul pour les entreprises les plus prospères et les plus importantes, qui sont, suivant M. Waxweiler lui-même, celles qui occupent la très grande majorité des ouvriers, on trouverait un écart encore plus considérable entre le chiffre des salaires et le chiffre des bénéfices.

19e Objection. — *La participation aux bénéfices a d'autant moins de chances de prendre racine que les bénéfices ont une tendance bien marquée à décroître.*

M. Waxweiler répond à cela que, peu lui importe de savoir si la participation a plus ou moins de chances de durée. Nous avouons

---

[1] *Questions du travail*, 1 br. chez Guillaumin et Cie, 1900.

ne pas comprendre la portée de cette réponse. Il est évident que plus les bénéfices, par suite de la concentration des entreprises, seront minimes par rapport au travail mis en œuvre, plus la proportion entre la participation et le salaire sera décroissante, et moins, par conséquent, ce mode de rémunération aura de chances de se faire admettre. Il ne s'agit pas de savoir s'il durera, mais s'il naîtra comme mode de rémunération.

20e Objection. — *La participation aux bénéfices est anti-économique, en ce qu'elle empêche l'augmentation du capital de l'entreprise et par suite, le développement des affaires.*

L'objection est du regretté M. Maurice Block; il est certain que l'employeur peut, par ses engagements envers les participants, se trouver gêné dans son désir d'employer à étendre son entreprise une part des bénéfices. Mais nous croyons volontiers avec M. Waxweiler que cette considération n'a pas une très grande portée, car l'entrepreneur peut limiter la participation et, au surplus, si son entreprise est assez prospère pour distribuer de larges participations de bénéfices, son crédit s'en ressentira.

21e Objection. — *La participation est impraticable à cause de l'instabilité de la population ouvrière.*

M. Waxweiler déclare qu'il y a là une pétition de principe, car la participation a précisément pour effet d'assurer la stabilité du personnel. Mais il ajoute que l'on ne doit pas dépouiller l'ouvrier rompant son engagement de tout droit à sa part de bénéfices. N'y a-t-il pas là une évidente contradiction?

Quoi qu'il en soit, M. Waxweiler nous ayant dit que la moyenne des parts distribuées représente 5 0/0 du salaire, il ne semble pas que la perspective de cette faible somme à toucher l'empêche de se déplacer s'il y trouve interêt.

Au surplus, il conteste que la population ouvrière soit si mobile qu'on le dit. Pour les ouvriers payés à la journée, qui sont, croyons-nous, en grande majorité, cela semble cependant évident. Car, quel serait le but de ce mode de paiement, si ce n'est de permettre à l'ouvrier de porter son travail où il est momentanément le plus demandé?

22e Objection. — *La participation aurait de déplorables conséquences sociales, car elle exciterait les convoitises des ouvriers par appât du gain d'autrui, et elle provoquerait les haines des classes en révélant à l'ouvrier l'origine des bénéfices du patron.*

M. Waxweiler ajoute que la première partie de cette objection

est encore condensée plus brièvement par MM. de Molinari et Brelay qui disent catégoriquement que la « participation est une branche du socialisme ».

Nous sommes portés à croire qu'en émettant cette opinion, ces économistes ont pensé davantage aux fondements économiques de la participation qu'à ses conséquences morales. Ce ne sont pas les convoitises du gain d'autrui qui font le socialisme, elles ne servent qu'à l'alimenter, comme lui-même sert à les justifier. Tous les envieux ne sont pas des socialistes, et tous les socialistes ne sont pas des envieux. Le socialisme procède de vues erronées sur la position respective des divers facteurs de la production ; le participationnisme aussi, bien que dans une plus faible mesure. Voilà, pensons-nous, ce qu'ont voulu dire MM. de Molinari et Brelay.

Quant à la seconde partie de l'objection, elle n'a pas de portée ; la participation ne peut, au contraire, que détruire les préjugés ouvriers sur la part des bénéfices de l'entrepreneur dans la production ; seulement, encore faut-il que l'ouvrier consente à y voir clair et qu'il ne se figure pas qu'on le trompe, auquel cas nous retombons dans les objections 8 et 9.

23e Objection. — *La participation aux bénéfices ne donnera aucune satisfaction à aucune des revendications urgentes des ouvriers.*

A cette objection, M. Waxweiler répond, très sagement, que la participation ne doit pas être représentée comme une réforme sociale; son terrain d'action doit rester modeste, et elle doit être dégagée de tout esprit *paternaliste* ou autoritaire.

Sur ce terrain, nous nous entendrons admirablement avec M. Waxweiler. Si la participation reste tout cela, la participation prendra dans l'ordre économique la place qui lui appartient ; nous croyons que cette place sera encore infiniment plus modeste que ne le pensent les participationnistes, et pour maintenir l'équilibre des forces, nous combattons leurs exagérations. A leurs volumes et à leurs congrès, nous répondons par des critiques. Mais cela fait, il n'y a qu'à laisser parler l'expérience.

Toutefois, permettons-nous de faire observer à M. Waxweiler qu'il a fait appel « au cœur » des entrepreneurs, et que c'est bien là, à ce qu'il nous semble, une forte tendance au paternalisme.

24e Objection. — *La participation ne s'applique pas à la grande industrie, car l'influence de la main-d'œuvre sur le prix de revient y est quasi nulle.*

Cette objection a été formulée, paraît-il, par un industriel

belge ; elle nous étonne, car le prix de revient dépend du rendement du travail, et il ne nous semble pas exister de travail, si simple et uniforme soit-il, dans lequel la bonne volonté, l'attention, l'assiduité de l'ouvrier ne puisse avoir une influence considérable sur le rendement.

Mais ce qu'a sans doute voulu dire l'industriel belge, c'est que dans la grande industrie, il est à peu près impossible de formuler d'une manière acceptable cette corrélation entre la qualité de la main-d'œuvre et les bénéfices de l'entreprise que nous avons dit devoir faire la base de la participation.

M. Waxweiler ajoute, d'ailleurs, que cette objection suppose admis que la participation n'est justiciable que si elle provoque un surplus de bénéfices. Or, M. Waxweiler ne semble pas admettre cette proposition. D'après lui, le bénéfice dépendant de l'état du marché, du débat entre acheteur et vendeur, il est légitime que l'ouvrier estime que ce bénéfice contient une part de son salaire, à lui producteur élément de la vente ; il est légitime aussi, d'ailleurs, ajoute M. Waxweiler, que l'employeur pense le contraire.

Cette théorie est un peu nuageuse, M. Waxweiler paraît oublier que la rémunération à forfait de l'ouvrier lui est légitimement due, même s'il y a perte, et que l'élément corrélatif du bénéfice, c'est l'élément risque. Il oublie aussi que les bénéfices de l'industrie provoquent la concurrence des industriels, par conséquent la demande d'ouvriers et la hausse de salaires fixes, ce qui fait participer l'ouvrier aux fluctuations de l'activité économique, sans modifier le mode normal de sa rémunération.

Par conséquent, la participation, nous l'avons démontré à propos de la seconde objection, n'a pas de fondement économique, si ce n'est comme stimulant à l'activité économique des participants et elle n'est pas justifiée si elle n'agit pas comme telle. Il nous paraît difficile, en dehors de ce point de vue, de l'admettre autrement qu'à titre de mesure philanthropique et paternaliste, et M. Waxweiler se défend bien de vouloir se placer sur ce terrain.

25e Objection. — *La participation ne s'applique pas à la grande industrie, parce qu'il paraît démontré que l'influence morale de la participation est en raison inverse du nombre des participants.*

L'auteur de cette objection a sans doute voulu dire que l'influence morale est en raison inverse du *chiffre* de la participation, et ce chiffre devant lui-même, comme nous l'avons vu à

propos de la 18e objection, être en raison inverse du nombre d'ouvriers occupés, la conclusion nous semble difficilement contestable en ce qui concerne la grande industrie.

26e Objection. — *La participation ne tardera pas à soulever l'hostilité des ouvriers, car l'absence de dividendes détruira l'équilibre du budget familial.*

M. Waxweiler compte sur « le côté éducatif » de la participation pour détruire cette objection. Nous ne pouvons à ce sujet que répéter ce que nous disions à propos de la 7e objection. M. Waxweiler estime qu'on ne peut améliorer le sort de l'ouvrier « en le tenant systématiquement à l'écart des conditions normales de la civilisation ». Nous ne voyons pas en quoi c'est une condition normale de la civilisation que l'ouvrier reçoive une part de rémunération sur la fixation de laquelle il ne peut exercer directement aucune de ses facultés.

27e Objection. — *La participation aux bénéfices produira un surmenage de l'ouvrier en surexcitant sa productivité.*

Cette objection est d'origine socialiste ; on le sent. Cette école, qui prend la défense des ouvriers, n'a pas confiance dans leur capacité de régler convenablement leur travail et leurs loisirs. Nous ne pouvons que nous associer à la réponse de M. Waxweiler, citant M. Ch. Robert, suivant laquelle « la participation (si « elle atteint son but) a pour résultat la mise en pleine valeur de « la volonté, et cette action puissante de la volonté est parfaite- « ment compatible avec l'économie des forces vitales. »

28e Objection. — *La participation appartient à la catégorie des mesures philanthropiques. Or, la philanthropie est de nature essentiellement individuelle; et ce n'est pas par des efforts isolés qu'on parvient à lutter contre les lois générales.*

29e Objection. — *La participation n'est qu'un palliatif ayant un caractère réactionnaire : c'est une attache nouvelle à la bourgeoisie capitaliste, dont il faut fuir l'alliance sous quelque forme que ce soit.*

M. Waxweiler réunit en une seule ces deux objections, parce qu'elles s'inspirent, dit-il, du même principe, ayant toutes deux été formulées par des socialistes.

Nous lui abandonnons la seconde; elle procède du préjugé de classes, auquel les participationnistes, qui veulent appliquer une formule générale à des travailleurs placés dans des situations infiniment variables, sacrifient peut-être autant que les socialistes,

LA QUESTION DES SUCRES

ET

LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

Mémoire adressé à la Conférence par la *Fédération libre-échangiste internationale.*

I

LES CONFÉRENCES SUR LES SUCRES ET LES PRIMES

Une nouvelle conférence internationale sur le régime des sucres va se réunir à Bruxelles le 16 décembre. Malgré la violente opposition de la Société des agriculteurs de France, le gouvernement français y a adhéré, ainsi que l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, la Suède. La Russie et les Etats-Unis n'y seront pas représentés.

Les conférences internationales des sucres ont déjà été nombreuses : il y en a eu en 1864, en 1872 et 1873, en 1875, en 1887 et 1888. Ces dernières furent convoquées à Londres par Lord Salisbury. Le 30 août 1888, les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Russie signèrent une convention dont l'article 1er portait « que les hautes parties contractantes s'engageaient à prendre telles mesures qui constitueraient une garantie complète et absolue qu'aucune prime ouverte ou déguisée ne serait accordée à la fabrication ou à l'exportation du sucre ».

Pour assurer le respect de cette clause, la convention contenait les stipulations suivantes : fabrication et raffinage en entrepôt, suppression de tout drawback à l'exportation, prohibition des sucres primés, liberté pour chaque pays de régler ses droits de douane et d'accise, institution d'une commission spéciale chargée

d'examiner les législations à établir par les différents pays, et d'une commission permanente appelée à en surveiller l'exécution.

Une déclaration de lord Salisbury portait qu'au bout de huit mois, la commission spéciale serait réunie, et que deux mois avant sa réunion, les divers gouvernements lui communiqueraient les lois qu'ils auraient adoptées pour supprimer les primes.

M. Waddington, représentant la France, refusa de signer sous prétexte que les Etats-Unis n'étaient pas représentés à la conférence. Quelle que fût la forme dont il enveloppa son refus, on considéra que la France voulait faire échouer la conférence. Il serait inutile de soutenir le contraire.

Lord Salisbury déposa un bill tendant à frapper les sucres primés de *countervailing duties*. Mais il fut plus combattu que soutenu, et lord Salisbury n'insista pas.

L'agitation a continué ; beaucoup de libre-échangistes qui avaient combattu le bill de 1888 comme mettant le libre-échange en danger n'y font plus la même objection.

Une nouvelle conférence internationale se réunit du 7 juin au 25 juin 1898 à Bruxelles. Elle comprenait des représentants de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Russie et de la Suède.

La France était représentée par M. Sébline, sénateur du département qui compte le plus de fabricants de sucre (l'Aisne) et fabricant de sucre lui-même. Il proposa « la suppression directe des primes de sortie », mais il refusa de discuter celle des primes à la production.

Dans sa déclaration du 11 juin, M. Sébline, disait :

« La nécessité de changer nos méthodes de culture, de transformer notre outillage fait que les avantages accordés par la législation intérieure française ont été plutôt des encouragements à l'agriculture et à l'industrie que de véritables primes. Ainsi nous leur dénions absolument ce caractère. »

A cet argument il était facile de répliquer que toute culture et toute industrie se trouvent dans l'obligation de changer leurs méthodes et leur outillage.

Mais dans sa note du 24 juin, M. Sébline répondit que « la France ne pouvait abandonner ses primes indirectes. » La Russie déclarait de son côté qu'elle ne pouvait laisser discuter son régime intérieur. Dans ces conditions, la conférence aboutit à un échec. Nous pouvons être certains que la conférence qui va se réunir à Bruxelles ne se heurtera pas à de telles oppositions.

Toutefois l'œuvre de la conférence de Bruxelles n'a pas été

inutile. Ses procès-verbaux exposent bien le régime des sucres qui existe en Europe. Enfin, elle a donné la définition suivante des primes sur le sucre :

« La Conférence, tout en réservant la question des tempéraments et dispositions provisoires à autoriser au besoin à raison des situations exceptionnelles, estime qu'il faut entendre par primes dont il convient de poursuivre l'abolition, tous les avantages concédés aux fabricants et aux raffineurs par la législation fiscale des Etats, et qui sont supportés directement ou indirectement par le Trésor public.

« Il y a lieu d'y ranger notamment :

a) Les bonifications directes accordées en cas d'exportation :

b) Les bonifications directes accordées à la production :

c) Les exemptions d'impôt, totales ou partielles, concédées sur une partie des produits de la fabrication ;

d) Les avantages indirects résultant d'excédents ou de bonis de fabrication réalisés au-delà des présomptions légales ;

e) Les bénéfices pouvant résulter d'un drawback exagéré.

« En outre, la conférence est d'avis que des avantages semblables à ceux résultant des primes définies ci-dessus peuvent découler de la disproportion entre le taux des droits d'entrée et celui des droits de consommation (surtaxe), là surtout où les pouvoirs publics imposent, provoquent ou encouragent les coalitions entre producteurs de sucre.

« Il serait désirable que les surtaxes fussent réglées de manière à limiter leur efficacité à la protection du marché intérieur. »

II

CARACTÈRES COMMUNS DES LÉGISLATIONS SUCRIÈRES

Toutes les législations européennes sur les sucres ont ce caractère commun :

1° Pousser à la production du sucre;

2° En limiter la consommation intérieure;

3° Provoquer la consommation étrangère.

Ces résultats sont atteints par les primes à la production, avouées comme en France, déguisées comme en Belgique et en Russie ; par des primes directes d'exportation, comme en Allemagne, en Autriche-Hongrie et, depuis la loi de 1897, en France; par des cartels, à l'abri de surtaxes douanières de 22 couronnes (23 fr. 10) en Autriche-Hongrie; de 20 mark (25 francs) en Allemagne.

La conférence ne peut aboutir qu'à la condition de supprimer les primes à la production, les primes à l'exportation et les surtaxes douanières qui permettent l'organisation des cartels.

Les législations si laborieusement élaborées depuis vingt ans sont le chef-d'œuvre de la politique interventionniste. Elles ont admirablement réussi à développer la production. Elles ont prélevé de très fortes dîmes sur les consommateurs au profit d'une très petite minorité de producteurs. Elles ont atteint complètement l'objet que leurs promoteurs s'étaient proposé : leur succès est tel que tous les gouvernements, sauf le gouvernement russe, considèrent qu'ils doivent y mettre un terme, malgré la formidable opposition des intéressés ; et ces intéressés eux-mêmes sont acculés à produire sans bénéfice ou avec perte.

III

LA LÉGISLATION FRANÇAISE

De toutes les législations, la plus incohérente est celle de la France qui amalgame des primes à la production et à l'exportation et qui, tout en étant organisée pour empêcher d'entrer les sucres du dehors et pour faire sortir les sucres français, donne des détaxes de distance pour attirer dans ses ports les sucres de la Réunion et des Antilles françaises, et des détaxes de cabotage pour les sucres indigènes afin de favoriser les raffineries des ports (Loi de 1897, art. 2 et 3)[1].

Quelles sont les conséquences de cette législation ? Au point de vue fiscal, au point de vue du consommateur, au point de vue de l'agriculture, au point de vue des ouvriers et des salaires, au point de vue de notre commerce extérieur ?

On répète volontiers que l'impôt sur les sucres rapporte 200 millions au Trésor ; or, en 1900, il n'a rapporté que 183 millions ; en 1901, prévu à 199 millions, il est pour les dix premiers mois de l'année en déficit de 44.627.000 francs.

Mais il faut mettre en regard ce que coûtent aux consommateurs français, qui ne font qu'un avec les contribuables, les bonis, les primes et détaxes pour la campagne 1899-1900, derniers chiffres officiels que nous ayons.

D'un côté, bonis aux fabricants de sucre. . . .	74.893.358
Montant du déchet colonial.	8.348.654
Plus, pour primes et détaxes.	20.094.213
Total.	103.336.225

[1] Voir pour les détails *La question des sucres en 1901*, par Yves Guyot.

Pendant cette campagne, 447.615.195 kilos de sucre ont donné un produit net de 196.425.505 francs, soit une moyenne de 43 fr. 88 par 100 kilos de sucre raffiné.

En 1900, il y a eu pour les sucres indigènes une augmentation de 112.086.000 kilos au tarif de 30 francs, et une diminution de 58.099.000 kilos au tarif de 60 francs. Le droit ressort à 40 fr. 33.

En 1901, ce droit ressortira certainement de plusieurs francs au-dessous de 40 francs.

Tandis que le droit ne rapporte que 40 francs au Trésor, le consommateur paye 60 francs, plus 4 francs de taxe de raffinage ; pour la campagne 1900-1901, 2 fr. 86 de prime à l'exportation, plus 0,04 centimes de taxe de surveillance.

Il paie donc 66 fr. 90, alors que l'Etat ne touche que 40 fr. 33.

Il y a donc un impôt privé, non consacré à un service public, mais employé uniquement au profit de certains individus, ce qui était le caractère de l'impôt féodal, de 26 fr. 57 par 100 kilos de sucre ou 65 p. 100.

Si le sucre raffiné vaut, au cours de Londres, 32 francs les 100 kilos, voici ce qu'il vaut à Paris.

1° Prix mondial à Londres.	32
2° Impôt de consommation.	60
3° Taxe de raffinage.	4
4° Prime d'exportation, taux de 1900-1901.	2,86
5° Taxe de surveillance.	0,04
	98,90
L'épicier a à y ajouter :	
Camionnage (minimum)	0,30
Plus-value pour rangés.	4
	103,20

Si le sucre est un peu plus cher, le gain de l'épicier sera encore moindre. Au prix du sucre actuel, il gagne 6 fr. 80 sur 100 kilos de sucre, sur lesquels il doit prélever ses frais de maison, de personnel, son entretien, etc.

Les plus intéressés au dégrèvement du sucre et à la suppression des primes, ce sont les épiciers.

La lourdeur de l'impôt restreint la vente de ce produit et supprime leur bénéfice.

Quant au consommateur, une constante de 66 fr. 90 sur un produit dont le cours oscille autour de 30 francs, l'empêche de pouvoir profiter de la baisse quand elle se produit.

IV

PRÉTEXTES ET RÉALITÉS

Avec son exagération habituelle, M. Méline disait : — « Le sort de l'agriculture française est lié à la culture de la betterave! C'est la culture du blé que nous défendons en encourageant la culture de la betterave ».

Or, voyons les résultats. D'après des calculs établis par M. Mariage et continués sur la même base jusqu'en 1901, on attribue à l'agriculture dans la part des bonis une somme de 664 millions depuis la loi de 1884.

Prenons les tableaux suivants donnés par l'administration des contributions indirectes dans le *Bulletin de statistique* du ministère des Finances (janvier 1901).

	Tonnes de betteraves		Prix de la tonne		francs
	—		—		—
1899-1900	7.394.475	×	30.06	=	222.277.000
1898-99	6.105.614	×	30.24	=	184.633.000
1884-85	4.556.796	×	19.08	=	86.943.000

Et l'administration ajoute avec admiration : 135.334.000 francs de plus! nous devons d'abord faire observer qu il faudrait prendre comme points de comparaison les chiffres de 1883-84, et que l'année 1899-1900 est une année exceptionnelle. Mais soit, acceptons-les.

Que prouvent-ils? Ils prouvent que l'effort de la loi aurait abouti à augmenter la valeur de la production de la betterave de 135.334.000 francs en 15 ans, soit de 9 millions par an en tout.

Le résultat est médiocre : et cependant, d'après le tableau que nous venons de publier, ces 260.000 hectares — pour prendre un chiffre rond — auraient reçu 664.000.000 francs, soit 2.555 francs, chacun ou à peu près leur valeur!

Nous eussions versé 2.555 francs par hectare pour obtenir une augmentation de bénéfice brut de 513 francs.

C'est de l'économie politique à la Panurge.

Quelle est la part de la betterave dans l'agriculture française?

Nous trouvons 260.000 hectares emblavés en betteraves sur environ 7 millions d'hectares emblavés en froment, soit 3 hectares sur 100; sur 1.631.000 hectares de vignes, soit 16 sur 100, sur 35 millions d'hectares labourables, soit 1 hectare sur 700!

Supposons que chacun des 35 millions d'hectares de terres labourables ait reçu depuis 1889, 2.555 francs, les consommateurs français auraient dû payer à leurs agriculteurs 89.425 millions de francs.

Le produit brut de 222 millions paraît énorme en lui-même, et il l'est, en effet ; mais si on le compare à l'ensemble de la production agricole de la France qui est évaluée à 10 ou 11 milliards, il ne représente que 2 p. 100.

Combien de départements la culture de la betterave intéresse-t-elle ?

Campagne 1899-1900

Départements	Poids total des betteraves mises en œuvre	Quantité de sucre obtenu pendant la campagne en raffiné
1. Aisne	1.634.000	194.401
2. Nord	1.507.000	178.848
3. Somme	1.223.000	145.919
4. Pas-de-Calais	999 000	114.961
5. Oise	674.000	77.841
	6.037.000	711.966
Autres départements	1.357.000	157.234
Total	7.394.000	869.200

Cinq départements produisent 82 p. 100 des betteraves employées par les fabriques de sucre ; ils donnent également 82 p. 100 du sucre produit, et sur 339 fabriques, ils en comptent 282, soit également 82 p. 100 du total.

On a invoqué aussi l'argument des salaires.

Or, en 1884, il y avait 43.896 hommes employés, 6.749 femmes, 6.080 enfants; en 1899-1900, il n'y a plus que 42.812 hommes, 3.426 femmes, 2.489 enfants.

Leur salaire a-t-il augmenté ? Il était, en 1884-85, de 3 fr. 90 pour les hommes, de 1 fr. 92 pour les femmes, de 1 fr. 73 pour les enfants ; en 1899-1900, il était de 3 fr. 87, de 2 fr. 06 et 1 fr. 66.

Il n'est donc pas vrai que les primes à la production du sucre aient, comme on l'affirme si volontiers dans des discours et des articles de journaux, « rendu d'immenses services en multipliant et en majorant les salaires des ouvriers agricoles. »

Au point de vue de l'importance de l'industrie des sucres, relativement à nos exportations, voici les proportions pour la campagne 1899-1900 :

Sur une production indigène de 869.000 tonnes, et coloniale de

92.000 tonnes, nous avons exporté 586.896 tonnes, soit 61 p. 100 de notre production totale, plus que nous n'avons consommé par conséquent.

Mais qu'est-ce que l'importance de cette exportation par rapport à notre exportation totale ?

En 1900, la valeur de nos marchandises exportées (commerce spécial) a été de 4.078 millions de francs ; celle des sucres exportés de 158 millions de francs, soit 3,90 0/0 du total !

Ainsi en 1900, pour exporter 158 millions de sucre, nous avons payé 103 millions de bonis, de primes et de détaxes, soit 61 p. 100 !

On pourrait dire que nous donnons 61 francs sur les 100 francs qu'aura à payer l'Anglais qui voudra bien consentir à manger notre sucre.

La proportion était encore plus forte en 1899 ; nous avons payé 86.781.000 francs de bonis, primes et détaxes. Nous avons exporté pour un peu moins de 102 millions : nous avons donc payé près de 85 p. 100.

Voilà à quel prix nous obtenons l'existence d'une industrie qui n'est cependant, malgré toutes les faveurs et tous les privilèges dont elle jouit, jamais arrivée, depuis 1879, à compter pour 4 p. 100 dans les exportations totales du commerce spécial.

Lorsque l'ensemble des industries françaises exporte plus de 96 francs, les sucriers, malgré les primes directes à l'exportation, exportent moins de 4 francs !

V

VALEUR DES BONIS ET DE L'OUTILLAGE

De 1884 à 1900, on a alloué 764 millions aux fabricants de sucre ; or, on évalue la valeur d'une usine, en cours de travail déjà depuis quelques années, à environ 40 francs par tonne de betterave ou de canne travaillée annuellement. Les 339 fabriques de la métropole travaillant environ 8.000.000 de tonnes de betterave, leur valeur est à peu près de

$$8.000.000 \times 40 = 320.000.000 \text{ de francs.}$$

On leur a donc payé 138 p. 100 de plus que la valeur des usines.

Le contribuable, habitant la France, est encore frappé au profit du sucre de canne produit par les colonies et la loi de 1897, qui donne une détaxe de distance, a pour résultat d'amener en France les sucres des Antilles et de la Réunion, au lieu de les laisser aller à leurs débouchés naturels.

En 1899-1900, on a payé en primes 8.343.000 francs et en détaxes 2.300.000 francs, soit un chiffre de plus de 10 millions. Or, le matériel des colonies travaille à peu près 1.250.000 tonnes de cannes à 10 p. 100. Il vaut donc 1.250.000 × 40 = 50 millions de francs. Le contribuable français a payé, depuis seize ans, 150 millions pour entretenir la production factice et stationnaire d'un capital qui ne vaut pas 50 millions!

VI

LA LÉGISLATION AUTRICHIENNE ET ALLEMANDE

Nous devons dire que la législation française de 1884 n'est point un produit national. Toutes les législations ont été plus ou moins copiées sur la législation de l'Autriche.

Cependant, dès 1888, l'Autriche avait remplacé les primes à la production par les primes à l'exportation qui varient de 1 fl. 50 à 2 fl. 30. Tout d'abord le montant des primes avait été limité à 5 millions de florins; il a été élevé par la loi du 7 juillet 1896 à 9 millions. L'impôt de consommation intérieure, fixé en 1888 à 11 florins, a été porté en 1899 à 19 florins (39 fr. 90).

En Allemagne, la loi du 9 juillet 1887 établit un droit mixte de 0 mark 80 par 100 kilogrammes de betteraves mises en œuvre, soit 10 francs au rendement de 10 p. 100 et de 12 marks (15 fr.), par 100 kilogrammes de sucre indigène consommés. Les drawbacks furent abaissés à 10 fr. 62, 12 fr. 50 et 13 fr. 31 selon la classe.

La loi du 31 mai 1891, inspirée par la loi autrichienne de 1888 et appliquée à partir du 17 avril 1892, fixa les primes directes à l'exportation à 1 fr. 56, 2 fr. 06 et 2 fr. 50, selon la classe, par 100 kilogrammes.

La loi du 27 mai 1896, actuellement en vigueur, a trois caractéristiques essentielles : la taxe de fabrication, le contingent ou limitation de la production totale des fabriques, et la prime de sortie que l'on a appelée prime de guerre, son but étant d'assurer la prépondérance au sucre allemand sur le marché universel.

La taxe de fabrication est établie comme suit : pour une production par campagne (sucre pris en charge) de 40.000 sacs et au-dessous, 0 mark 10 (0 fr. 125) par sac (100 kilogr.); au-dessus de 40.000 sacs jusqu'à 50.000, 0 mark 125 (0 fr. 156 1/4) par sac; au-dessus de 50.000 sacs jusqu'à 60.000, 0 mark 15 (0 fr. 187 1/2) par sac et ainsi de suite de 10.000 en 10.000 sacs en augmentant

la taxe de 0 mark 025 (0 fr. 031 1/4) par sac. La taxe est due dès que le sucre sort de la fabrique.

Chaque année, le conseil fédéral fixe pour la campagne suivante le contingent général, en ajoutant au contingent précédent le double de l'excédent de la consommation de l'année précédente sur la consommation moyenne des deux années antérieures. Les contingents partiels sont augmentés ou réduits proportionnellement au contingent général, s'il y a lieu.

Le taux des primes allouées dans le cas de l'exportation est :

a) Pour les sucres bruts d'au moins 90 p. 100 de teneur saccharine et raffinés de moins de 98 p. 100, mais d'au moins 90 p. 100 de teneur saccharine, de 2 marks 50 (3 fr. 12 1/2).

b) Pour les sucres raffinés blancs en pains de 99 1/2 p. 100 au moins, 3 marks 55 (4 fr. 43 3/4). Tous les autres sucres d'au moins, 98 p. 100, 3 marks (3 fr. 75).

L'impôt de consommation a été porté de 18 marks (22 fr. 50) à 20 marks (25 fr.).

L'industrie du sucre en Autriche et en Allemagne se caractérise dans chacun de ces pays par l'organisation d'un « cartel » dont voici le mécanisme :

VII

LE « CARTEL » AUTRICHIEN

Le Cartel autrichien, comme toutes les combinaisons de ce genre, repose sur l'existence d'un droit de douane élevé.

A ce point de vue, l'Autriche est dans une condition excellente, puisque son droit de douane surtaxe les sucres étrangers de 11 florins (22 kronen), soit 23 fr. 10 par 100 kilog., et qu'elle n'a pas de colonies pouvant lui envoyer du sucre de canne.

Les fabricants de sucre autrichiens, à l'unanimité, se sont entendus avec les raffineurs pour ne livrer aucun sucre à la consommation intérieure.

Par contre, les raffineurs, à l'unanimité, ont garanti, en échange, le prix de 30 kronen par 100 kilog., soit 31 fr. 50 les 88° aux fabricants de sucre, pour toutes les quantités de sucre brut qui s'appliquent à la consommation intérieure.

La bonification totale revenant à la fabrique de sucre est partagée entre les fabricants au prorata de leur production respective, calculée sur leur production moyenne d'un certain nombre d'exercices.

Il est très facile de calculer le bénéfice résultant du Cartel, et d'établir sa répartition entre raffineurs et fabricants.

En effet, par les prix cotés à Trieste, nous avons la valeur du sucre raffiné sur le marché international, tel qu'il devrait être à l'intérieur du pays s'il n'y avait pas entente entre les producteurs, en y ajoutant l'impôt et la prime d'exportation qui, dans tout pays, a pour effet de relever d'autant le prix à la consommation.

Production environ	1.050.000 tonnes	en sucre brut
Consommation.....	360.000	

Le rapport est donc de 34 p. 100, à peu près le même qu'en Allemagne.

Le prix du raffiné à Prague était au 1er août de 85 kronen. Le droit étant de 38 kronen reste 47 kronen soit 49 fr. 35.

Le prix du sucre d'exportation à Trieste était de 28 kronen, soit 29.40 : en déduisant le transport, environ 1 fr. 50, et en ajoutant la prime de sortie, qui, en raison de la limitation à une somme totale de 9 millions de florins, ne ressort pas à plus de 3 francs en moyenne, on arrive à 31 francs pour le prix d'exportation, soit 18.35 ou 18 francs en chiffres ronds de majoration pour le prix du sucre à l'intérieur.

En appliquant ce chiffre aux 324.000 tonnes de raffiné produites par les 360.000 tonnes de sucre brut destinées à la consommation, nous arrivons à un total de 58 millions.

Les raffineurs ayant garanti aux fabricants le prix de 30 kronen, et le prix du sucre brut étant au 1er août de 24 kronen, il revient aux fabricants 6 kronen, soit 6 fr. 30 ce qui, multiplié par 360.000, donnerait 23 millions de fr. en chiffres ronds. Il resterait 35 millions aux raffineurs : il faut remarquer qu'en Autriche un grand nombre de fabricants sont en même temps raffineurs.

VIII

LE « CARTEL » ALLEMAND

Dans ses grandes lignes, le cartel allemand fondé le 1er juin 1900 est la reproduction du Cartel autrichien. La surtaxe sur les sucres étrangers qui est de 20 marks, soit 25 francs, un peu supérieure à celle de l'Autriche, permet au même système de fonctionner dans des conditions favorables.

Deux syndicats ont été formés : l'un comprenant tous les fabricants de sucre brut; l'autre tous les raffineurs, fabricants de sucre blanc et les usines où l'on extrait le sucre des mélasses.

Ces deux syndicats se sont mis d'accord sur les bases suivantes :

Les fabricants ne livreront leurs sucres bruts pour la consommation intérieure qu'aux établissements compris dans l'autre syndicat ; mais, par contre, ceux-ci leur garantissent le prix de 12 mks 75 (rigoureusement égal au prix de 30 kronen stipulé en faveur du fabricant autrichien), s'engageant à parfaire la différence. Mais au-dessous de 9 mks 35 (ce qui équivaut au cours de 8 shillings, Hambourg sur le marché international). il n'est plus rien compté ; de telle sorte que le maximum de ce que la fabrique peut recevoir par sac de sucre consommé à l'intérieur est de 3 mks 40 par 50 kilog. de raffiné, soit 6 mks 80 + 0 68 = 7 mks 48 par 100 k. de sucre brut, car on a admis la règle que pour produire 100 kilog. de raffiné, il fallait employer 110 kilog. de sucre brut.

Pour pouvoir payer cette prime à la fabrique, la raffinerie, naturellement, relève les cours à l'intérieur ; voici comment elle établit ce prix :

Cours du sucre brut à l'intérieur (par 50 kilogs)	Marks.	12 75
Marge du raffinage		4 »»
Bénéfice du Cartel		0 50
Impôt		10 »»
	Marks.	27 25

Ceci est le prix minimum auquel il est permis de vendre la qualité N° 1 du sucre en pains ; le maximum ne peut pas être supérieur de 2 marks au prix minimum, soit 29 mks 25.

C'est ce prix maximum qui est la règle.

La marge nécessaire pour travailler sans bénéfice est non pas de 4 marks, mais de 3 marks ; de telle sorte que sur le sucre en pains première qualité, le bénéfice serait non pas de 0 mk. 50, mais de 1 mk. 50 par 50 kilog., soit 3 fr. 75 par 100 kilog.

De plus le sucre ne se consomme plus en pains, mais en cassés rangés.

Il a été décidé, dans le Cartel des raffineurs, que pour la caisse de 50 kilog. de sucre cassé, l'écart sur les pains serait désormais de 3 mks 50, soit par quintal, de 8 fr. 75. L'écart en France est seulement de 4 francs les 100 kilos.

En cas d'infraction au contrat, les pénalités sont énormes. Les adhérents du cartel sont obligés de souscrire d'avance des lettres de change qui en garantissent l'exécution.

L'organisation de ces cartels n'est possible que grâce à la surtaxe de douane égale sinon supérieure à la valeur du produit.

Au 1er août 1901, le prix du sucre raffiné à Magdebourg était de 58 mks. 40, soit, en déduisant l'impôt de 20 mk.s, 38 mk. 40, soit en chiffres ronds 48 francs.

Au même moment les raffinés pour l'Angleterre se vendaient à Hambourg 11 sh. 6 soit 28,25 prix dont il faut retrancher le transport à Hambourg, soit 1 franc, reste 27,25, et ajouter la prime d'exportation 4,40, ce qui donne un prix effectif de 31,65.

La différence entre les prix à l'intérieur et à l'extérieur est donc de 16 fr. 35, soit 16 francs en chiffres ronds, ce qui multiplié par 630.000 tonnes (conversion du brut en raffiné à raison de 90 0/0) donne un total de 100 millions en chiffres ronds.

Telle est la prime indirecte que l'industrie allemande retirait du Cartel à la date du 1er août 1901.'

Quant à la répartition, elle est basée sur ce principe que le raffineur garantit au fabricant le prix de 12 mk. 75 sur tout le sucre nécessaire aux besoins de la consommation intérieure, c'est-à-dire qu'il lui verse la différence entre le cours réel et celui de 12 mk. 75, sans cependant rien ajouter quand le cours descend au dessous de 9 mk. 35.

Au premier août, le cours des bruts à Magdebourg était de 10 mk. 10, la différence à 12 mk. 75 était de 2 mk. 65 par 50 kilos, soit 5 mk. 30 ou 6 fr. 60 par 100 kilos, donc sur ces bases pour 700.000 tonnes, le fabricant de sucre recevrait 46.400.000 francs, et le raffineur garderait 53.600.000 francs.

Naturellement ces bases sont très variables.

En principe le fabricant voit grossir sa part proportionnelle en cas de baisse.

IX

LA QUESTION DES SUCRES EN BELGIQUE

Dans un interview, publiée par le *Matin* d'Anvers, dans les premiers jours de novembre, notre confrère, M. Louis Strauss, décrit la situation en Belgique dans les termes suivants :

« Le sucre est à 17 fr. 50 les 100 kilos et nos ménagères le paient 85 et 90 centimes le kilo ! Que signifient ces taux ?

« Le sucre brut à 88° se vend à 17 fr. 50 pour l'exportation ; le sucre raffiné est livré à 34 francs et même au-dessous pour le dehors, alors que les industriels exigent 85 francs pour la consom-

mation belge. L'écart de 51 francs par 100 kilos représente le droit d'accise chez nous.

« La population du pays consomme 60 à 70 millions de kilos de sucre par an, soit 10 kilos par tête, alors qu'en Angleterre où, de 1874 à 1901, il n'y avait pas d'impôt sur cet article, la consommation atteignait 42 kilos par tête.

« Le fisc belge devrait donc encaisser tous les ans 30 à 35 millions de francs pour le sucre. Pendant longtemps, il a eu de la peine à recevoir 6 millions de francs ; cette année, il touchera 12 millions. Le reste, 18 à 23 millions, constitue les primes que l'Etat abandonne aux fabricants.

« L'impôt n'est pas perçu sur le produit fabriqué. L'Etat se contente de faire peser le jus de betteraves qui entre dans les usines ; le fabricant est censé en extraire tant de grammes de sucre par hectolitre ; le surplus est indemne de droits.

« En 1843, la loi détermina qu'un hectolitre de jus produisait 1.200 grammes de sucre ; en 1847, le taux fut porté à 1.400 gr. : en 1861, à 1.500 ; en 1889, à 1.650 ; en 1890, à 1.700 ; en 1894, à 1.800 ; en 1897, à 1.900 ; en 1898, à 2.000 grammes.

« Supposons un fabricant qui fait entrer dans son usine, pendant une campagne, un million d'hectolitres de jus de betteraves. Il sera censé produire 2 millions de kilos de sucre ; le fisc débitera son compte à raison de 45 francs par 100 kilos, taux de base pour le sucre brut (88°), soit 900.000 francs le montant des droits dus pour le tout.

« Mais ces 2 millions d'hectolitres de jus produisent 2.200.000 ou 2.300.000 kilos de sucre et non 2 millions de kilos. Ce dernier chiffre est le rendement légal, l'autre le rendement réel. L'usine aura donc 200.000 ou 300.000 kilos pour lesquels elle ne doit rien au fisc. Elle peut exporter ses 2 millions de kilos, elle sera créditée des droits, son compte sera apuré ; elle ne devra rien à l'Etat et elle aura 2 ou 300.000 kilos de sucre exempts de droits qu'elle vendra à la consommation belge comme si elle avait payé l'impôt de 45 francs.

« Sur une production officielle de 300.000 tonnes de 1.000 kilos, il y a au moins 30.000 tonnes qui échappent au fisc et qui constituent les excédents indemnes de droits.

« En 1860, la Belgique produisait officiellement 17.000 tonnes de sucre ; en 1870, 47.000 ; en 1880, 64.000 ; en 1890, 163.000 ; en 1900, 306.000 tonnes ! Ce dernier chiffre représente une production réelle de 340.000 tonnes et le pays n'en consomme que 60 ou 70.000 ! Nous devons donc exporter 240.000 tonnes et nous les vendons à perte aux étrangers ».

Notre confrère, M. le baron d'Aulnis de Bourouill, délégué du gouvernement des Pays-Bas à la Conférence de Bruxelles, a décrit dans un excellent petit livre intitulé : *Les Primes à l'exportation des Sucres*, leur régime dans tous les pays de l'Europe.

On trouve partout le même système ayant les mêmes effets.

X

CONCLUSIONS

Nous sommes convaincus que la conférence de Bruxelles aboutira, car tous les pays ayant des primes sont menacés d'une mesure déjà proposée par Lord Salisbury, à la suite de l'échec de la conférence de 1888 : ce sont les *countervailing duties*, droits compensateurs.

Ils ont déjà été adoptés en 1887 par les Etats-Unis envers les sucres des pays primés ; ils ont été adoptés par le gouvernement de l'Inde dans l'*Indian tariff act.* de 1899 ; et le 15 juin 1899, la Chambre des Communes a repoussé une motion de Sir H. Fowler, demandant au gouvernement de ne pas les autoriser.

Les *Countervailing duties* ne sont pas considérés comme une mesure protectionniste. Voici comment, dans la réunion de la Chambre de Commerce de Londres, du 20 décembre 1899, Sir Nevile Lubbock la caractérisait :

« Nous avons fait l'expérience d'un nombre considérable de conférences et de conventions stériles, et une étude de ces conférences et conventions prouve que, dans chaque cas, elles ont avorté par suite de refus du gouvernement anglais de consentir à ce qu'on appelle une clause pénale.

« L'objet d'une telle clause pénale est simplement de donner l'assurance, à ceux qui sont disposés à abolir leurs primes, qu'ils n'auront pas dans l'avenir à lutter, sur le marché anglais, contre des sucres provenant de tous autres pays où des primes pourraient être allouées. C'est une garantie pour chaque nation européenne que les adhérents à la convention rempliront leurs engagements. »

Les *countervailing duties* seraient donc appliqués aux nations qui refusent de prendre part à la Conférence de Bruxelles ou qui refuseraient d'adhérer à ses conclusions.

Or, comme l'Allemagne exporte un million de tonnes, l'Autriche 700.000, la France 600.000, et que leur principal débouché est l'Angleterre, la nation qui s'exposerait aux *countervailing duties*

serait condamnée à une pléthore sucrière qui serait la ruine de cette industrie factice.

Toute industrie doit avoir pour objet le gain résultant de la vente de ses produits. Elle doit avoir pour politique le développement de ses débouchés.

La législation du sucre comprime le débouché de la consommation intérieure et pousse à la production pour l'exportation, en vue d'une prime.

Toutes les nations ont développé à la fois leur industrie sucrière dans d'énormes proportions.

Production européenne.

	Campagne 1897-98 tonnes	Campagne 1901-1902 tonnes	Aug. p. 100.
France.......	803.000	1.150.000	43
Allemagne....	1.852.000	2.130.000	15
Autriche......	832.000	1.220.000	46
Russie........	738.000	1.050.000	42
Belgique......	265.000	330.000	32
Hollande.....	125.000	190.000	52
Autres pays...	196.000	400.000	109
	4.811.000	6.490.000	35

L'inspection de ces chiffres provoque une première observation : c'est l'Allemagne qui a le moins développé sa production. L'Allemagne sent la nécessité d'enrayer une production qui, dans l'Europe seule, a augmenté en trois campagnes de 1.700.000 tonnes tandis que la consommation du monde entier n'a augmenté que de 1.200.000 tonnes, et on sait que l'Espagne, l'Italie, de clients menacent de devenir des concurrents, petits concurrents ; mais enfin ils ferment le débouché qu'ils offraient.

La Fédération Internationale Libre échangiste ne prend pas seulement l'intérêt des consommateurs et des contribuables en demandant à l'opinion publique d'agir sur les Gouvernements représentés à la Conférence de Bruxelles pour qu'ils mettent fin à un système ruineux pour les nations qui le pratiquent ; elle défend encore les intérêts des producteurs de sucre.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Les progrès réalisés dans la navigation maritime : l'accroissement des dimensions des navires ; les grandes vitesses courantes. La diminution de la consommation du combustible, l'emploi des hautes pressions, le tirage forcé, le chauffage au combustible liquide. — Les défauts de la machine à vapeur à mouvements alternatifs et les avantages de la turbine à vapeur. L'appareil de Laval et sa vitesse vertigineuse ; la turbine Parsons, sa constitution, sa rotation régulière et calme, ses applications. L'emploi de la turbine en matière de navigation ; la *Turbinia*, la *Viper* et le *Cobra* ; vitesses formidables avec consommation de combustible réduite. Le vapeur à passagers *King Edward*. Les torpilleurs français à turbine. — Le problème de l'évacuation et du traitement des eaux d'égouts. L'épandage tel qu'il est pratiqué à Paris et ses inconvénients, l'explication du phénomène. La liquéfaction des matières organiques sous l'influence des microbes aérobies ou anaérobies ; fosses septiques ou lits de fermentation. Les avantages du traitement biologique. — Un dernier mot sur l'administration sanitaire.

On peut dire, d'une façon absolue, que ce sont les perfectionnements apportés aux moyens de transport dans le courant du XIXe siècle qui ont révolutionné le commerce et l'industrie modernes : les marchés locaux se sont rapprochés et tendent de plus en plus à ne former qu'un seul marché général, le marché du monde, les prix se sont abaissés et nivelés, la consommation a augmenté dans des proportions énormes et la production a suivi ce mouvement.

Nous avons eu occasion de montrer ce qu'ont été ces progrès pour les voies de fer, et nous voudrions aujourd'hui donner quelque idée de la transformation réalisée dans les moyens de transport par mer, au moment où l'on est arrivé, notamment en Allemagne, à mettre en service des paquebots monstrueux par leurs proportions et dépassant tout ce que l'on espérait, il y a peu de temps encore, comme vitesse. Aussi bien serons-nous aidé dans

cette étude par une communication des plus remarquables, faite devant une société savante anglaise par un constructeur de Barrow-in-Furness, M. James Mac Kennie. A quelque point de vue qu'on se place, la transformation est stupéfiante, même si l'on ne considère qu'une faible période : en 1892, par exemple, il était bien rare qu'on atteignît 5.000 tonneaux pour la jauge des navires qu'on construisait dans les chantiers du Royaume-Uni, qui sont les seuls grands chantiers du monde, en dépit des primes variées qu'on peut accorder ailleurs à la construction ; le maximum de jauge était alors de 7.000 tonneaux, et encore pour un seul et unique bateau. Dès 1895, on voyait lancer des unités de 8.000, 9 000, 10.000 tonneaux, et même un navire de plus de 12.000 tonneaux. Aujourd'hui,(nous parlons de 1900), on a mis à l'eau 29 navires de 7.000 à 8.000 tonneaux, et 14 autres bateaux dont le tonnage est d'au moins 8.000 tonneaux et atteint pour plusieurs 12.000 tonneaux et plus. C'était déjà un progrès considérable que de faire grand, puisque cela permet de diminuer énormément les frais généraux, d'exploiter comme de construire plus économiquement. Empressons-nous d'ajouter que, pour mener à bien ces géants de la navigation, il fallait pouvoir disposer de matériaux bien plus solides que ceux dont on s'était contenté jusqu'alors. Mais cela n'était point assez : pour être à même d'apporter plus vite dans un port les marchandises qui avaient été commandées télégraphiquement, ainsi que pour transporter plus rapidement les voyageurs et commerçants qui avaient besoin de se déplacer, on se voyait forcé de tirer un meilleur parti de ces matériaux, non seulement en faisant des coques proportionnellement plus légères bien qu'offrant une résistance supérieure, mais encore en les employant à fabriquer des machines susceptibles d'efforts beaucoup plus considérables ; enfin l'on devait combiner les mécanismes mêmes de manière à ce que les combustibles employés et la vapeur produite donnent un effet plus avantageux, se traduisant à la fois par une économie et des vitesses plus élevées. A ce dernier point de vue, nous pourrions citer le *Deutschland* ou le *Kronprinz Wilhelm*, lancé ces temps derniers, et qui traversent l'Atlantique à une allure régulière et constante de 23 1/2 nœuds environ ; mais des détails ont été récemment donnés dans une foule de publications sur ces deux transatlantiques, que l'on peut d'ailleurs regarder plutôt comme des exceptions. Aussi, pour s'édifier complètement sur la question, il vaut mieux examiner un ensemble de navires et des données moyennes dressées sur la flotte marchande du monde. C'est précisément ce qu'a fait

M. Mac Kennie. Si l'on classe comme navires rapides ceux qui sont susceptibles de donner une allure d'au moins 15 nœuds, on verra qu'en 1891 les diverses nations du globe ne possédaient que 84 bateaux filant 15 et 15 1/2 nœuds, puis 61 marchant à une vitesse de 16 à 17 nœuds (inclusivement), 43 donnant jusqu'à 18 1/2 nœuds, enfin 17 seulement atteignant 19 ou 19 1/2 nœuds, et 8, plus de 20 nœuds. En 1901, les choses ont bien changé, et notamment les navires filant 15 nœuds et 15 1/2 nœuds sont devenus fréquents, pour l'excellente raison que l'on a compris que la rapidité de marche n'est pas seulement utile pour le transport des voyageurs, mais aussi pour le transport des marchandises, celles-ci représentant un capital qu'il importe de laisser dormir le moins longtemps possible ; tant et si bien que maintenant les navires de cette allure sont au nombre de 155. La deuxième des catégories que nous avons établies tout à l'heure, compte aujourd'hui 157 unités ; ce sont ensuite 77 paquebots marchant à une allure comprise entre 17 1/2 et 18 1/2 nœuds. Mais où la transformation est plus caractéristique, d'autant qu'il s'agit réellement de vitesses fort rapides qui semblaient un idéal impossible à poursuivre pour les navires de commerce, c'est dans les steamers de 19, de 20 nœuds et au-delà. De ceux de 19 et 19 1/2 nœuds, il en existe 34 en service, et l'on en compte en outre 58 qui filent 20 nœuds et davantage : nous insistons sur l'augmentation prodigieuse véritablement de cette dernière catégorie. Ce qui serait du reste assez curieux à mettre en lumière, si cela ne devait pas nous allonger outre mesure, ce serait de montrer comment ce progrès s'est réparti entre les divers pays ; on constaterait notamment que les 8 vapeurs de 20 nœuds au moins existant en 1891 appartenaient à la marine anglaise ; elle en compte actuellement 32, mais l'Allemagne en a 5, la France 7, les Etats-Unis 4, la Belgique 6, la Russie même 1, tous pays qui n'en possédaient aucunement il y a seulement dix années.

Pour atteindre ces résultats, il a fallu que l'ingénieur fît des merveilles, d'autant que le commerce voulait bien des transports plus rapides, mais il tenait essentiellement qu'ils fussent meilleur marché, ou tout au moins qu'ils ne revinssent pas plus cher. On peut même dire que la première considération, en pareille matière, c'est la question du prix de revient des transports : aussi s'est-on constamment attaché à diminuer les dépenses de combustible. Cette préoccupation s'est manifestée déjà depuis longtemps, et par conséquent les diminutions qu'on a pu réaliser pendant ces dix dernières années, par exemple, ont été proportionnellement

beaucoup moins sensibles que celles qui avaient été obtenues antérieurement. Toujours est-il qu'en 1872 cette consommation était évaluée à 960 grammes par cheval-heure et que dès 1881 elle était tombée à 820 grammes, ce qui permettait déjà une économie considérable pour un voyage de quelque durée et pour un navire d'une puissance un peu importante. Depuis lors on a eu progressivement recours aux machines compound et à triple expansion, où l'on tire de la vapeur tout le parti possible, et on arrive aujourd'hui à ne plus consommer que 650 grammes pour cette même unité d'un cheval-heure, d'un cheval-vapeur travaillant durant une heure. Et encore nous ne donnons là que des résultats moyens, sans parler de navires très perfectionnés qui consomment encore un peu moins.

Ce qu'il y a d'ailleurs de particulièrement intéressant, c'est que l'on est arrivé à réaliser ce progrès considérable sans compliquer aucunement la conduite ni les dispositions des machines à vapeur. Une partie de cette économie est due à ce qu'on a pu adopter des pressions supérieures grâce aux aciers que la métallurgie est à même de produire, aciers d'une plus grande résistance sous une épaisseur et un poids qui ne sont certainement pas plus élevés ; en même temps, on s'est décidé à recourir aux chaudières à tubes d'eau, où l'eau circule dans des tubes multiples au milieu des gaz chauds, ce qui augmente considérablement la vaporisation dans un temps donné. Dès 1891 on avait doublé la pression normalement employée en 1881, et le progrès s'est continué depuis, quoique sans doute sous une proportion moins forte. Nous pouvons ajouter également qu'on fait maintenant marcher les pistons des machines à une vitesse qui paraîtrait vertigineuse aux constructeurs d'il y a une trentaine d'années, et qui atteint assez souvent 280 mètres par minute, par suite de la rapidité des mouvements alternatifs d'aller et retour de ces pistons.

A cette question de la consommation du combustible, qui est une des plus importantes de la navigation maritime (d'autant que plus on doit emporter de combustible, moins on a de place pour la cargaison payante), se rattache intimement celle du chauffage au combustible liquide, autrement dit au moyen des pétroles et des résidus de distillation du pétrole : il se fait en ce moment, à ce propos, une évolution remarquable. Evidemment il y a déjà un assez grand nombre de vapeurs chauffant leurs chaudières avec des brûleurs à pétrole, notamment les navires-réservoirs, ainsi qu'on les nomme, ceux qui transportent le pétrole des ports

d'exportation jusque sur les lieux de consommation; mais il y aurait à étendre cette pratique, et certaines compagnies se sont créées pour appliquer exclusivement ce mode de chauffage à des navires de commerce ordinaires. Nous ne pouvons entrer pour aujourd'hui dans des développements à ce sujet : on comprend, sans que nous y insistions, qu'un semblable combustible tient bien moins de place que la houille, qu'il s'embarque avec toute facilité, simplement à l'aide de pompes, et que l'alimentation des chaudières se traduit tout uniment par la manœuvre de robinets. Du reste, en attendant que ce procédé se généralise, on a simplifié considérablement l'alimentation des foyers de générateurs en recourant à l'alimentation mécanique, où le charbon tombe automatiquement sur la grille au fur et à mesure qu'il en est besoin.

L'économie de combustible assurée par l'accroissement de pression est encore augmentée par l'emploi de la surchauffe. Il ne faut pas oublier non plus l'introduction du tirage forcé : on peut dire que c'est essentiellement un soufflage du feu, de l'air sous pression étant injecté dans le foyer, exactement comme nous le faisons avec un vulgaire soufflet pour les cheminées de nos appartements. Le charbon brûle beaucoup mieux, en donnant par conséquent une quantité supérieure de chaleur, si bien qu'une grille qui ne sera pas plus développée pourra chauffer une chaudière présentant une surface beaucoup plus étendue aux gaz chauds. On arrive avec ce procédé, qui consiste le plus fréquemment à chasser dans le foyer de l'air chaud au moyen de ventilateurs, à activer le feu de telle façon qu'avec une chaudière d'un poids déterminé, on produit maintenant une puissance étonnamment supérieure à celle qu'elle aurait donnée en 1891. Il est vraiment merveilleux de voir toute l'ingéniosité qui a été dépensée en ces matières, pour économiser sur le combustible, mieux utiliser la vapeur et finalement imprimer au navire une vitesse plus grande, tout en dépensant moins qu'il n'en coûtait jadis pour des allures plus modestes. Et encore, à ce point de vue de la dépense en combustible, l'augmentation des dimensions des bateaux a-t-elle l'influence la plus précieuse, comme nous l'avions déjà laissé entendre : le fait est que, pour un steamer de 119 mètres seulement de longueur, déplaçant 8.600 tonnes, la consommation de charbon pour transporter 100 tonnes à 1.600 mètres est de 3,600 kilos : pour un vapeur de 26.000 tonnes de déplacement et de quelque 174 mètres de longueur, la consommation correspondante tombera à 1,975 kilo, c'est-à-dire qu'elle ne sera guère

plus de la moitié de celle du steamer de 119 mètres. Nous pourrions donner encore d'autres chiffres caractéristiques en prouvant amplement quelques-unes des observations que nous avons faites tout à l'heure : c'est ainsi qu'un navire qui, avec une machine ordinaire, effectuait un parcours de 8,3 milles en brûlant une tonne de charbon, peut maintenant faire un parcours de plus de 10 milles avec cette même quantité de combustible, tout simplement parce qu'il a été doté d'une machine à triple expansion, où la vapeur travaille dans trois cylindres successifs avant que d'être abandonnée.

En même temps, on est arrivé à donner à ces navires, qui marchent à grande vitesse, une sécurité bien plus effective qu'autrefois, et cela non seulement en partageant leur coque en une multitude de compartiments qui forment flotteurs en cas d'accidents, mais aussi en les dotant de deux hélices, dont l'une seule suffirait à ramener le navire au port si une avarie venait à frapper une des deux machines ou un des deux propulseurs.

Et voilà comment la vitesse maxima des transatlantiques, qui était de 20 milles en 1891, s'est élevée aujourd'hui à plus de 23 milles et demi, comment on construit des bateaux de guerre, de faibles dimensions il est vrai, des torpilleurs, qui peuvent marcher à 37 milles à l'heure, alors qu'il y a dix années on ne dépassait point 25 milles pour ces mêmes bateaux.

*
* *

Mais en dehors de tous ces perfectionnements, il en est un qui commence à s'introduire dans la navigation à vapeur, et qui ne sera pas seulement une modification plus ou moins importante dans les dispositions de la machine à vapeur classique avec pistons : c'est bel et bien la substitution d'un type tout nouveau de moteur à vapeur à celui qu'on a considéré jusqu'ici comme définitif. Il s'agit de la turbine à vapeur, dont nous avons eu jadis occasion de dire quelques mots, à propos de la turbine de Laval. Nous rappellerons que celle-ci est un merveilleux petit mécanisme, aussi peu encombrant que possible, tournant avec une rapidité vertigineuse sans secousses aucunes, et qui a déjà fait fortune dans bien des usines pour la commande de machines génératrices d'électricité ; mais nous insisterons plutôt sur la turbine à vapeur Parsons, parce qu'elle est appliquée tout particulièrement à la commande des propulseurs de navires, et qu'elle a donné des résultats admirables à ce point de vue.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, empressons-nous de le dire pour ne pas introduire d'idées fausses dans l'esprit de nos lecteurs, qu'on a songé à combiner des turbines où la vapeur viendrait frapper des ailettes et ferait tourner l'arbre portant ces ailettes, ainsi que cela se passe dans les turbines à eau ; mais il n'y a eu que quelques combinaisons de cette sorte qui aient réussi effectivement, et l'appareil Parsons est au premier rang des turbines à vapeur fonctionnant de façon satisfaisante. Du reste, cet appareil diffère considérablement du genre créé par M. de Laval, en ce sens que dans le système de celui-ci la vapeur arrive sur les ailettes après avoir été détendue, avoir perdu la pression sous laquelle elle se trouvait dans le générateur : cette vapeur détendue possède une vitesse énorme, si bien que les turbines de Laval tournent à des allures extraordinairement rapides et tous les organes doivent offrir une précision absolue. Au contraire, dans l'appareil Parsons, la vapeur arrive sous pression sur les premières ailettes, puis elle se détend progressivement en passant d'une série d'ailettes à une autre, la vitesse de rotation est relativement modérée, et par cela même la machine peut être constituée par des organes plus simples. D'ailleurs, cette vitesse modérée est encore de 1.100 à 3.000 tours par minute, ce qui est rapide sans doute, mais est bien loin des 30.000 tours des turbines de Laval.

Si nous voulons donner une idée générale, mais exacte, de l'appareil Parsons, nous dirons qu'il se compose essentiellemen d'un arbre moteur hérissé d'ailettes et tournant à l'intérieur d'un cylindre qui comporte lui aussi une série d'ailettes : ces ailettes sont toutes inclinées, et celles de l'arbre moteur alternent avec celles du cylindre fixe et enveloppant ; elles augmentent du reste de hauteur au fur et à mesure qu'on va d'une extrémité de la turbine vers l'autre, c'est-à-dire de l'orifice d'introduction de la vapeur à son orifice de sortie, parce que la vapeur se détend et que son volume augmente. On comprend qu'en passant constamment d'une ailette fixe à une ailette mobile, la vapeur réagit sur les ailettes mobiles et les pousse dans le sens de rotation que prendra l'arbre moteur dans son ensemble. Ajoutons que le plus souvent on associe plusieurs turbines, un peu comme les cylindres dans les machines à expansion multiple, où la vapeur passe d'un premier cylindre dans un autre au fur et à mesure que diminue sa pression : et la vapeur sortant d'une turbine, après s'y être détendue partiellement, pénètre dans une autre où elle trouve encore des ailettes, mais plus hautes. Ces turbines de diamètre croissant peuvent se trouver à la suite les unes des autres et

commander un seul et même arbre, qui mettra à son tour en mouvement les diverses machines d'une usine, ou, au contraire, être disposées latéralement les unes aux autres et faire tourner des arbres différents, ainsi que cela se passe, comme nous le verrons tout à l'heure, dans les navires récemment construits, où les turbines commandent chacune une hélice.

Ce type de turbine, qui fonctionne maintenant dans une série d'usines et pour des applications fort diverses, offre des avantages considérables, qu'il est facile d'apprécier même sans être au courant des questions techniques. Il n'y a point ici de ces pièces à mouvement alternatif comme des pistons, des bielles, des manivelles, qui donnent des secousses d'autant plus violentes que la machine à vapeur à laquelle elles appartiennent marche à une allure plus vive ; notons du reste que, indépendamment des vibrations et des secousses, ces pièces sont parfaitement susceptibles de causer des accidents chez les ouvriers qu'elles frappent ou entraînent dans leur mouvement. La surveillance des turbines est fort simplifiée parce que tout le fonctionnement en est pour ainsi dire automatique. De plus, comme les organes constitutifs ne sont soumis qu'à des mouvements de rotation extrêmemen réguliers, il en résulte que l'usure est minime, et que les réparations n'ont à se faire que tous les quatre ou cinq ans, les dépenses se trouvant réduites en proportion. D'autre part, la vapeur est bien mieux utilisée que dans les machines à vapeur à mouvements alternatifs, et des usines qui ont remplacé ces derniers moteurs par des appareils Parsons, ont pu constater qu'elles réalisaient de ce fait une économie de 36 p. 100 au moins sur le combustible, sans parler de l'économie en eau, qui a bien son importance, étant donné que l'eau représente toujours une certaine valeur. Et non seulement, dans cet ingénieux appareil, la vapeur est utilisée jusqu'au maximum possible, mais encore l'encombrement est fort réduit, et pour une même puissance on fait une économie de place énorme par rapport à la machine à vapeur classique ; le poids est d'ailleurs réduit tout comme l'encombrement.

On comprendra que toutes ces qualités soient venues recommander la turbine à vapeur comme moteur appliqué à la navigation maritime, où il est si précieux de posséder un moteur peu encombrant, léger, consommant faiblement et enfin offrant une marche silencieuse et calme. Aussi, dès 1897, M. Parsons voulut-il tenter l'application de son appareil à bord d'un petit bateau, sorte de torpilleur qu'il fit construire spécialement dans ce but sous le

nom de *Turbinia*. Durant les premiers essais de ce bateau, et par conséquent alors que la turbine n'avait pas encore été l'objet des améliorations réalisées depuis, l'allure obtenue avait dépassé 32 nœuds. Il faut dire que la *Turbinia* est munie de turbines représentant une puissance de 2.200 chevaux de force, et actionnant trois arbres ; ceux-ci portent chacun trois hélices, qui tournent à 2.000 tours à la minute : malgré cette énorme vitesse, les vibrations sont presque insensibles, alors que les torpilleurs qui marchent à des allures comparables sous l'action de machines à mouvements alternatifs, des plus perfectionnées pourtant, sont soumis à un ébranlement continu qui les rend presque inhabitables.

C'était un si beau résultat que la marine anglaise commanda bientôt deux contre-torpilleurs dotés de cette même sorte d'appareil moteur : ce furent la *Viper* et le *Cobra*. Si nous prenons la *Viper* comme type, nous verrons que c'était un bateau long de 64 mètres, déplaçant 350 tonnes, analogue par conséquent à ceux qui sont mus par des machines à vapeur à pistons. La puissance des turbines de la *Viper* représentait au total 11.000 chevaux-vapeur, et ces appareils tournaient à raison de 1.200 tours environ à la minute. Il y avait, de chaque bord du petit navire, deux turbines se complétant, en ce sens que l'une recevait et utilisait la vapeur à basse pression qui avait servi et avait perdu une partie de sa pression dans la première turbine : chacune commandait un arbre de couche, et chaque arbre portait deux hélices. Nous ferons remarquer qu'on avait dû combiner une disposition pour la marche arrière, disposition qui est nécessaire dans un bateau, et non point dans un moteur commandant une dynamo-électrique : il ne fallait pas songer à demander cette marche arrière aux turbines ordinaires, qui sont faites, avec leurs ailettes inclinées dans un sens déterminé, pour tourner toujours dans ce même sens ; mais on avait disposé une turbine supplémentaire sur deux des arbres de couche, avec des ailettes inclinées dans un sens opposé à celui des ailettes des turbines assurant la marche avant. Cette turbine tournait à vide, entraînée par l'arbre, quand le bateau se déplaçait normalement ; quand on voulait reculer, on arrêtait l'admission de la vapeur aux turbines principales, et on la laissait au contraire arriver à la turbine supplémentaire, qui mettait l'arbre de couche en rotation dans le sens où les hélices feraient reculer le bateau.

Quand la *Viper* fut soumise aux essais les plus prolongés et les plus probants, on put constater que tout marchait à merveille ;

avec un chargement dépassant celui qu'elle était normalement appelée à porter en service courant, elle donna aisément la vitesse de 37 nœuds, ce qui dépasse tout ce qu'on avait pu obtenir avec les meilleurs torpilleurs dotés de machines à vapeur ordinaires. En même temps, l'on avait constaté que la consommation de charbon était modérée, ce qui est peut-être encore plus important pour un navire de guerre que pour un navire de commerce, le renouvellement des approvisionnements étant pour lui chose malaisée. La machinerie de la *Viper* ne pesait à peu près que les deux tiers de ce qu'elle aurait pesé si elle n'avait pas été établie avec des turbines. De plus les hélices, précisément par suite de ce fait qu'elles étaient de diamètre assez faible, n'émergeaient point hors de l'eau même par mauvais temps : et l'on sait combien ces émergences brusques causent de vibrations et de secousses aux coques des navires. Rappelons qu'une vitesse de 37 nœuds représente un parcours de plus de 68 kilomètres à l'heure, allure qui était considérée, il y a encore quelques années, comme une marche de train express.

Malheureusement, et comme on s'en souvient peut-être, la *Viper* a péri corps et biens cet été, dans les parages si dangereux de l'île d'Aurigny. Ceux qui doutent encore des qualités de la turbine à vapeur, ont voulu prétendre que c'était la force gyroscopique déterminée par le mouvement même des turbines qui avait rompu la coque de la *Viper* et, depuis quelque temps, le grand organe technique anglais *Enginering* a ouvert ses colonnes à la discussion de cette question. Mais la chose ne fait réellement pas doute : avec une coque extrêmement mince, comme celle de tous les torpilleurs et contre-torpilleurs, la *Viper*, poussée par de violents courants, est venue se heurter contre quelqu'une de ces roches qui parsèment la mer autour des îles Anglo-Normandes ; il en est résulté une vaste déchirure dans les tôles de la coque, et le naufrage immédiat. Le second des torpilleurs qui avaient été dotés de turbines motrices, et dont nous avons prononcé le nom tout à l'heure, le *Cobra*, a lui aussi fait naufrage par suite d'un coup de mer qui a tordu sa carène.

Mais si la vitesse, le peu d'encombrement, la marche silencieuse, importent dans la marine de guerre, ils ne sont pas moins précieux dans la marine de commerce : aussi a-t-on déjà construit un steamer à passagers dont la propulsion est également assurée par des turbines Parsons. Il s'agit du *King-Edward*, qui est le dernier navire dont se soit enrichie la magnifique flotte des steamers de la Clyde. Il est du reste, dans sa construction géné-

rale, semblable aux vapeurs à roues qui font le même service ; c'est un beau bateau de 75 mètres de long et de 9 mètres de large. Sa machinerie comprend trois turbines à vapeur travaillant en *compound*, c'est-à-dire que la vapeur ne passe dans deux des turbines qu'après avoir commencé à se détendre dans la première. Dans ce but, les trois appareils sont placés côte à côte dans la chambre des machines : la vapeur arrive d'abord dans celui du milieu, elle y agit sur les ailettes et sur les arbres moteurs en perdant une partie de sa pression, puis elle passe dans les deux autres turbines qui sont dites à basse pression, et là, elle subit une diminution de pression énorme ; si bien que quand elle en sort pour se rendre à un condenseur où elle doit se retransformer en eau, elle n'a plus qu'une pression extrêmement faible et pratiquement inutilisable. Chaque turbine fait tourner un arbre de couche, et les deux arbres latéraux portent deux hélices, tandis que celui du milieu n'en porte qu'une seule. Comme nous l'avons expliqué plus haut, on a, de plus, disposé de chaque bord une petite turbine qui tourne en sens inverse des autres quand on a besoin de reculer, et qui met effectivement les deux arbres de couche latéraux en rotation dans un sens opposé à la rotation normale ; il suffit alors d'une puissance modérée, car on n'a point à marcher à grande vitesse quand on recule.

Dans ses essais, le *King-Edward* a donné une vitesse de 20 1/2 nœuds, allure remarquable pour un steamer d'excursions, où l'on ne recherche point une marche rapide comme pour les Transatlantiques. La consommation de charbon est néanmoins modérée, et toute la machinerie ne pèse que la moitié du poids d'une machine classique : ce qui revient à dire que ce bateau peut transporter un excédent de voyageurs correspondant à l'allégement qui résulte pour lui de cette économie dans le poids de sa machine. D'ailleurs, les passagers sont logés d'autant plus au large et d'autant mieux que les turbines n'occupent qu'une faible hauteur et qu'elles ne viennent pas couper les aménagements comme cela se présente avec les machines ordinaires.

La France n'est pas demeurée complètement à l'écart de ce mouvement en faveur des turbines, et notre marine de guerre va posséder bientôt deux bateaux mus par turbines. Les appareils qu'on y emploiera, du type Rateau, sont un peu différents et tournent à 1.800 tours à la minute. Les deux bateaux en question seront de toutes petites unités : l'un est un torpilleur de faibles dimensions, et l'autre une vedette, portant le beau nom de *Libellule*. Cette dernière aura une longueur de plus de 36 mètres et son appa-

reil moteur commandera un arbre de couche muni de trois hélices; ajoutons, comme autre nouveauté dans la flotte française, que la chaudière fournissant la vapeur à la turbine sera chauffée au pétrole.

Puisque le nouveau moteur a fait si bien ses preuves en matière de navigation, comme d'ailleurs dans les applications industrielles courantes, il serait assez naturel de songer à en tirer parti pour la propulsion des grands navires transatlantiques, dont la machinerie énorme imprime aux coques, et aux passagers par conséquent, des vibrations considérables et fort gênantes, en même temps qu'elle occupe une place précieuse et qu'elle consomme malgré tout des montagnes de charbon. Précisément M. Parsons, après avoir dressé le projet d'un steamer destiné à assurer simplement la traversée de la Manche à une allure de 30 nœuds et avec une machine de 18.000 chevaux de puissance, a étudié également la réalisation d'un grand vapeur de 50·000 chevaux de puissance, et qui pourrait en conséquence prendre une vitesse fantastique de 40 nœuds. La chose est un peu audacieuse, étant donnée la résistance énorme que rencontre une coque de navire dans l'eau au fur et à mesure qu'on augmente la vitesse de translation. Un projet plus raisonnable, et qui semble pouvoir parfaitement se réaliser par suite des avantages particuliers de la turbine à vapeur, ce serait un transatlantique analogue comme dimensions à ceux qu'on a mis à l'eau ces temps derniers, mais pouvant prendre une allure de 26 nœuds sous l'action des 38.000 chevaux de force de ses machines.

Ce dont du moins il est impossible de douter, c'est que le nouveau moteur à vapeur est appelé à amener une transformation complète dans les conditions de production de la force motrice, en assurant une économie précieuse à tous égards.

*
* *

Le problème de l'évacuation des eaux d'égouts et de leur utilisation agricole est un des plus difficiles en face desquels se soit trouvé l'ingénieur moderne : il y a là en effet une question encore plus d'hygiène que d'agriculture, en ce sens que le but le plus important à poursuivre c'est le moyen d'obtenir que ces eaux usées et polluées, ces détritus de toute espèce, ne viennent pas apporter des germes pathogènes dans les eaux d'alimentation ni souiller davantage l'air des grandes agglomérations qui produisent ces masses de matières résiduelles.

Nous laissons de côté, de parti pris, les détritus qu'on désigne sous le nom d'ordures ménagères : en fait ils constituent plutôt un encombrement qu'un danger par suite de leur accumulation sur les champs des banlieues,où ils forment malgré tout un assez bon engrais, quand ils ont attendu un certain temps ; ce dont on se plaint surtout, c'est qu'on ne sait plus guère où les expédier, les cultivateurs voisins des villes ne pouvant absorber tout le cube disponible chaque jour, et les frais de transport à distance étant disproportionnés avec la valeur de cet engrais. Mais ces ordures ménagères ne contiennent guère de germes dangereux. Il en est tout différemment des eaux usées, des produits d'évacuation des maisons, notamment des fosses d'aisances, et non seulement le volume en est considérable, mais encore ces eaux sont chargées de germes qui, par cela même qu'ils se trouvent en suspension dans de l'eau, peuvent aller rejoindre les nappes aquatiques souterraines et les infecter, si l'on ne prend pas des précautions minutieuses. Nous rappellerons d'un mot que la ville de Paris, ou plutôt les ingénieurs de l'Etat qui constituent l'état-major de son personnel technique, se sont décidés d'une façon absolue pour le tout à l'égout et pour l'épandage des eaux ; il y aurait beaucoup à dire sur cette question de l'épandage, qui est du reste pratiquée ailleurs, sur une plus petite échelle il est vrai ; et malheureusement on peut se méfier quand on songe aux résultats que nous avons signalés et auxquels sont parvenus ces mêmes ingénieurs de la Ville en matière d'alimentation d'eau.

Cependant il faut avouer qu'on connaît maintenant le phénomène qui se produit dans le traitement des eaux d'égouts par épandage, et que ce système bien pratiqué assure bel et bien une purification des eaux, grâce à ces fameuses bactéries dont les admirables travaux de Pasteur ont prouvé le rôle universel dans presque tous les phénomènes de la vie. Ces eaux résiduaires, d'origines diverses, renferment des matières qui se groupent en deux grandes classes : les substances dites ternaires, sucre, amidon, cellulose, existant en abondance dans le bois, le papier et le linge, ou dans les débris de légumes, et les substances quaternaires, déjections, débris de viande, etc ;. leur décomposition résultera de ce que des espèces variées de microbes viendront les attaquer et leur emprunter les éléments dont ils besoin pour vivre, en se nourrissant pour ainsi dire de la mort, suivant la grande loi de la nature. Par des interventions successives de microbes divers, les uns aérobies, c'est-à-dire ayant besoin de l'air pour vivre, les autres anaérobies, et préférant vivre à l'abri de l'air,

ces substances se décomposent peu à peu et deviennent des matières minérales, soit azote, acide carbonique et oxygène, soit nitrates assimilables, qui constituent un des meilleurs engrais pour les plantes. On peut considérer qu'une eau d'égout est épurée, quand toutes les matières ternaires ou quaternaires qu'elle contenait sont devenues des substances minérales. Et précisément, dans la filtration par épandage, c'est ce phénomène qui se produit sous des actions bactériennes. Mais, ainsi que cela résulte des expériences les plus probantes, il est nécessaire, pour que cette action précieuse se produise, que la filtration soit intermittente, afin que, entre temps, l'air pénètre dans les couches profondes du sol et apporte à certains microbes l'air dont ils ont besoin : il faut donc un sol parfaitement drainé, perméable et absorbant, où les microbes puissent se disséminer dans toute la masse poreuse, aient le temps de décomposer la matière organique à son passage et, de plus, reçoivent l'oxygène nécessaire à leur existence. Ces conditions ont été élucidées par M. Hiram Mills aux Etats-Unis, et exposées de façon lumineuse par M. Calmette. Les propriétés mêmes de ce sol idéal, propriétés qu'on est bien loin de rencontrer dans les terrains d'épandage de la Ville de Paris, par exemple, ont fait penser qu'on pourrait artificiellement constituer des terrains d'épandage, ou plus simplement des filtres sur lesquels on déverserait les eaux d'égouts, en s'arrangeant de manière à ce que ces eaux y subissent les transformations caractéristiques dont nous avons parlé. La chose était d'autant plus possible qu'on avait constaté que la culture sur les terrains d'épandage n'était nullement utile à la purification des eaux, mais qu'elle permettait seulement de tirer parti immédiatement des substances minérales formées. M. Mills avait même vu que la filtration était plus parfaite quand la terre demeurait nue, parce qu'alors l'air arrivait plus facilement dans les couches inférieures.

Nous ne devons pas oublier que ce n'est point d'aujourd'hui qu'on a songé à faire passer les eaux d'égouts dans des fosses de décantation et d'épuration ; mais en réalité, on se contentait de faire déposer les matières en suspension qui étaient suffisamment lourdes pour tomber au fond de la fosse, la précipitation étant du reste aidée et hâtée par l'adjonction aux eaux de certaines substances chimiques comme de la chaux, du sulfate ferrique, de permanganate de potasse, etc. Dans une installation de ce genre, il est nécessaire de consacrer aux bassins d'immenses surfaces, puis il faut pomper les boues et les transporter au loin à l'état comprimé ou non.

Maintenant, avec des fosses de dimensions relativement très réduites, et grâce à l'action des microbes aérobies ou anaérobies, on arrive à des résultats vraiment merveilleux, en peu de temps et avec une simplicité très grande. Nous ne pouvons évidemment indiquer ici les différentes tentatives par lesquelles on a passé depuis quelques années pour atteindre la pratique actuelle; mais nous décrirons brièvement la méthode que l'on emploie à Manchester, et qui porte le nom un peu compliqué, quoique parfaitement explicable après ce que nous avons dit, de « procédé bactérien anaérobie avec double contact aérobie ».

A leur arrivée dans ce qu'on peut appeler l'usine de traitement, les eaux d'égouts commencent par passer à travers des grilles qui n'ont qu'une action purement mécanique, et arrêtent le sable, les morceaux de charbon, les déchets et débris métalliques et toutes les matières imputrescibles : on les enlève de temps à autre, assez souvent même, pour ne pas empêcher le passage rapide des eaux. Celles-ci se rendent alors dans des fosses, qui étaient autrefois de simples bassins de décantation et qui sont devenues ce qu'on nomme des fosses septiques. Cette désignation, qui doit se comprendre par cela même qu'elle est l'opposé d'antiseptique, vient de ce que, dans ces fosses, les eaux vont s'accumuler un temps suffisant pour qu'il s'y développe, à l'abri de l'air, des colonies de microbes *anaérobies* par conséquent, microbes qui rendront solubles les substances contenues dans les eaux : et cela suivant le phénomène que nous avons expliqué en commençant. Il faut environ vingt-quatre heures pour que la solubilisation s'accomplisse, et c'est pour cela que les eaux ne circulent qu'avec une grande lenteur d'un bout à l'autre de la fosse.

Ce qui est bien curieux, et ce qui peut être indiqué sans qu'on entre pour cela dans des détails par trop techniques, c'est qu'il faut, pour amorcer cette fermentation, procéder comme à un ensemencement préalable de la fosse, après lequel les fermentations, l'action des microbes se poursuivra sans peine sur toutes les eaux qui passeront par la fosse. Dans ce but, quand on veut mettre une fosse en service, on laisse quelque deux semaines les premières eaux y séjourner, et, un peu comme sur une cuve de vendange, il s'y forme un « chapeau » noirâtre qui monte à la surface, et donne lieu, grâce aux germes qu'il contient, aux fermentations voulues. Dès lors la fosse peut fonctionner : sans doute le chapeau augmentera d'épaisseur durant quelques mois; mais immédiatement après sa formation le liquide sortant de la fosse est noirâtre lui aussi, nauséabond, et ne renferme plus guère que des substances

solubles, une partie de la fermentation s'étant échappée dans l'atmosphère sous forme de gaz. Ce qui est du reste bon à noter, c'est que ces gaz sont inflammables et qu'on pourra parfaitement les utiliser pour le chauffage et l'éclairage, en même temps que pour la force motrice à bon marché. Ce gaz (et cela a de l'importance pour l'installation même des usines de traitement des eaux d'égouts) n'a pas une odeur plus désagréable que celle qu'on perçoit dans le voisinage des usines à gaz.

Quand les eaux ne contiennent plus que des matières solubles, on les dirige alors sur les lits bactériens aérobies où vont agir des microbes qui ont besoin de ne pas être à l'abri de l'air comme les précédents. Ces lits sont de vastes bassins de peu de profondeur, remplis d'une couche de scories ou de mâchefer, concassés en grains de plus en plus fins au fur et à mesure qu'on se rapproche de la surface : d'ailleurs les scories recouvrent toute une série de ramifications faites de tuyaux de drainage. L'eau noirâtre qui sort des fosses septiques est répandue en nappe mince sur ce lit, et elle n'atteint les drains qu'après avoir filtré à travers les scories : c'est à ce moment que (à la façon de ce qui se passe dans les champs d'épandage, mais d'une manière bien plus effective) les matières solubles en suspension dans l'eau subissent l'action des microbes aérobies, qui les font passer au moins partiellement à l'état d'ammoniaque ou de nitrate. En fait les eaux sont recueillies au sortir d'un premier lit, et conduites à un deuxième, puis à un troisième, enfin jusqu'à ce qu'elles ne contiennent plus de matières organiques, et encore le peu d'ammoniaque qui y subsiste disparaît bien vite dès qu'il s'y trouve en présence d'une quantité suffisante d'air. Notons encore que pour bien fonctionner, les lits bactériens ne doivent pas être constamment sous l'eau, il faut les laisser reposer quatre heures après quatre heures de fonctionnement, cela tout simplement pour laisser se renouveler la provision d'oxygène que les scories doivent offrir aux microbes chargés de la purification des eaux. Cela revient à construire un nombre de filtres répondant aux besoins du traitement des eaux, étant donnée l'alternance qu'on doit observer pour la mise en service des lits bactériens. Le résultat est encore bien plus économique et la surface occupée bien moindre qu'avec l'épandage ordinaire ou les procédés de purification et de décantation chimiques.

A la vérité il ne faut pas croire qu'on ait, au sortir des lits bactériens, des eaux absolument potables, comme on s'amuse à le prétendre pour les champs d'épandage de la ville de Paris ; mais

ces eaux, qui contiennent en nombre très faible quelques-uns des bacilles pathogènes qu'on rencontre couramment dans les eaux de surface, peuvent du moins sans inconvénient aucun être rejetées dans les fleuves et rivières.

Nous ne ferons que signaler d'un mot les tentatives qui se poursuivent pour permettre la suppression de l'intermittence dans l'alimentation des lits bactériens : au reste, ces tentatives coûtent cher et ne donnent point d'excellents résultats. On songe aussi à combiner le traitement chimique avec ce qu'on nomme le traitement *biologique*, parce qu'il fait appel au concours d'organismes vivants. En somme, ce procédé semble résoudre le problème de façon fort satisfaisante, puisqu'il permet d'épurer 100.000 mètres cubes d'eau d'égouts sur une surface de 26 hectares à peine, alors qu'il faudrait quelques 900 hectares pour obtenir le même résultat au moyen du procédé classique de l'épandage.

Et au point de vue de la philosophie de la science, il est vraiment admirable de voir l'homme domestiquer pour son usage le travail de ces infiniment petits, microbes et bactéries, en les obligeant à produire à point nommé les transformations dont les a chargés la nature.

* *

Nous ne voudrions point revenir sur cette question des quarantaines, que nous avons pleinement traitée dans notre dernier mouvement. Cependant, comme il est toujours assez satisfaisant de montrer qu'on ne se trompait point dans ses appréciations, surtout quand il s'agit de prouver l'incapacité de l'Administration dans les questions sanitaires, nous signalerons à nos lecteurs la communication qui a été faite par M. Bucquoy à l'Académie de Médecine, dans une séance du mois de novembre. M. Bucquoy a subi une quarantaine au Frioul, et il est venu apporter la preuve indéniable de la façon piteuse dont l'Etat applique toutes ces belles réglementations dont il est si prodigue, et pour lesquelles il fait du reste payer à la navigation de lourdes taxes sanitaires. Le lecteur y verra que l'Administration ne pratique nullement les mesures qu'elle prétend imposer aux particuliers.

DANIEL BELLET.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

Sommaire : *Chambre de commerce de Lyon :* L'industrie des soies et soieries en 1900. La métallurgie. Le bâtiment. Le rachat des chemins de fer. Les bureaux de placement. *Chambre de commerce de Maine-et-Loire :* Les Conseils du Travail. Les Retraites ouvrières. La médaille du travail. *Société Industrielle du Nord de la France* : Le contrôle du lait. *Chambre de commerce du Mans* : Les papiers peints. La régularisation de la Loire. Le transport des pommes et poires. *Chambre de commerce d'Alger* : Le régime des indigènes. Les vins d'Algérie. *Chambre de commerce de Bougie :* Les grandes Compagnies maritimes. *Chambre de commerce belge de Paris* : Le nouveau tarif allemand. L'industrie et le commerce des fruits. Les vins français et algériens en Belgique. L'alcool dénaturé, son emploi. *Chambre de commerce française de Milan* : Les billets d'aller et retour en Allemagne. Exposition de Turin et de Milan. L'industrie du papier en Italie. *Chambre de commerce française de New-York* : Les industries textiles. La harangue de Mac-Kinley à Buffalo. *Chambre de commerce française de Montréal :* Les mines de l'Algama. Le sucre français au Canada. *The Chamber of Commerce Journal :* La situation économique en Angleterre.

Chambre de commerce de Lyon. Compte-rendu des travaux de l'année 1900. Un Bulletin mensuel suit de plus près l'actualité, mais un compte rendu annuel embrasse mieux l'ensemble du mouvement économique. Ce mouvement n'a pas été aussi actif en 1900 qu'en 1899. La Condition des soies de Lyon a enregistré, pendant l'année 1900, 94.415 balles pesant 6.041.763 kilogrammes, contre 115.917 balles de 7.558.720 kil. en 1899. Mais cette dernière année a été exceptionnellement bonne, de sorte que l'année 1900 se trouve encore en avance sur 1898 et les années précédentes. Il n'y a donc rien de désespéré, et l'exposé de la situation générale nous paraît un peu pessimiste, lorsqu'il dit que la dernière année du siècle peut se résumer en un seul mot pour le commerce de la soie : déception.

Les causes de cette déception s'expliquent d'ailleurs assez naturellement : les grandes Expositions sont toujours suivies d'une dépression, elles forment ce qu'on pourrait appeler l'alcool social.

Voilà pour la France. Quant à l'Angleterre, avec laquelle les affaires ont été moindres qu'en 1899, la guerre du Transvaal donne l'explication toute naturelle du phénomène. La guerre de Chine, quoiqu'elle ne fût pas une guerre, n'a pas manqué de mettre aussi du trouble dans les affaires.

La fabrique de soieries a été moins atteinte par la baisse dans les affaires que l'industrie de la soie. Le chiffre de 441.350.000 fr. est en diminution seulement de 9.650.000 fr. ou 2.13 p. 100 sur l'année précédente. Les soieries exportées en colis postaux, qui échappent à la douane, forment peut-être un des éléments de cette diminution.

Après la *séricifacture*, la métallurgie est une des plus importantes industries de la région lyonnaise. Elle aussi a vu son chiffre d'affaires diminuer en 1900. C'est surtout en France que le ralentissement dans les affaires s'est fait sentir. Pour y remédier, la Chambre dit qu'il serait désirable de voir, « pour la France et pour la région lyonnaise en particulier, s'ouvrir à l'industrie métallurgique les immenses débouchés qui peuvent être offerts par la mise en valeur méthodique de nos colonies. » Il est toujours désirable de voir un arbre porter des fleurs et des fruits, mais pour cela il faut que les racines soient en bon état.

Les travaux privés sont également en baisse. Le bâtiment ne va pas : « Les capitaux sont des plus hésitants en présence des charges nouvelles qui menacent constamment la propriété bâtie; les taxes de remplacement des droits d'octroi dont sont frappés les immeubles seraient, à elles seules, un motif suffisant pour écarter les capitaux de la construction et elles ne sont pas les seules, malheureusement. »

On remarque que la construction est plus active dans la banlieue de Lyon que dans la ville. La raison en est inverse : pas de taxes de remplacement à supporter. Le progrès des moyens de communication y contribue aussi sans doute.

La baisse des prix des blés, des vins et des alcools est attribuée par la Chambre à la surproduction déterminée par le régime protecteur.

Un très substantiel rapport a été présenté à la Chambre de commerce par M. Aug. Isaac, son président, sur ou plus exactement contre le rachat des chemins de fer. Le rapporteur montre que ce serait une mauvaise affaire économique et financière. *Économique*, parce que, si l'on a déjà de la peine à se faire servir et à obtenir justice des grandes Compagnies, que sera-ce quand elles seront centralisées dans la main de l'Etat? *Financière*, parce

qu'on ne propose de racheter que les quatre Compagnies dont la situation financière est la moins bonne. « Le caractère incomplet de ces propositions trahit le peu de confiance qu'elles inspirent au fond à leurs auteurs. Ils reculent devant la responsabilité qu'ils entrevoient. Ils ont peur de compromettre la fortune publique. Il faut les en louer, mais reconnaître qu'ils sont peu conséquents avec leurs principes. »

Sur un rapport de M. Teste, la Chambre de commerce se prononce contre la suppression des bureaux de placement. L'usage du bureau de placement, dit le rapporteur, n'est pas obligatoire ; nul n'est contraint, ni en droit, ni en fait, de se servir de son intérmédiaire ; ce qui prouve qu'il répond à un service, c'est qu'il fait 821.450 placements par an, tandis que les autres institutions réunies n'en font que 302.000. Et ces institutions sont gratuites. M. Teste estime qu'il n'y a là qu'une question de boutique ; ce sont les syndicats ouvriers et certaines municipalités qui cherchent à étendre leurs attributions.

— *Chambre de commerce de Maine-et-Loire*. Son *Bulletin* est trimestriel et contient, en outre des questions d'intérêt local, des discussions approfondies sur les Conseils du Travail, sur les retraites ouvrières, etc. Je dis, *sur*, c'est encore *contre* qu'il faut dire pour être exact. Quelle bonne harmonie existe entre le Corps électoral et le Corps législatif ! Il suffit presque toujours que celui-ci propose une loi pour que celui-là la combatte.

Interrogée par le préfet de Maine-et-Loire sur la question de savoir s'il est opportun que les décrets instituant des Conseils du Travail soient exécutés, la Chambre répond que ce bloc enfariné ne lui dit rien qui vaille et qu'il lui paraît impossible que d'aussi importants organismes puissent être improvisés par de simples décrets. Le *Bulletin* cite plusieurs autres Chambres de commerce qui expriment les mêmes inquiétudes et les mêmes opinions et qui demandent tout au moins que les attributions des Conseils du Travail soient seulement consultatives et que le choix des arbitres soit toujours laissé aux intéressés en cas de conflit. La Chambre de Cholet refuse de prendre part à l'élection de ces Conseils. Le Syndicat des maîtres imprimeurs de Maine-et-Loire trouve que leur mode d'élection au suffrage restreint est inconciliable avec le régime politique de suffrage universel sur lequel repose le gouvernement ; que ces Conseils feraient double emploi et seraient une cause de désunion, un foyer de discorde ; que le besoin de ce nouveau rouage ne se fait nullement sentir.

Puisque le besoin de ces Conseils ne se fait pas sentir, il n'y a pas plus lieu de les instituer par des lois que par des décrets. Des conseils légaux mettront aussi bien la désunion et la discorde dans le Travail que des Conseils *décrétaux*. Et pourtant beaucoup de Chambres de commerce, qui refusent le décret, acceptent la proposition de loi faite au Sénat par M. Bérenger!

La loi sur les retraites ouvrières est repoussée avec plus de fermeté. Ce serait la ruine de l'agriculture et de la petite industrie. Les ouvriers des campagnes émigrent de plus en plus vers les villes, à mesure qu'ils obtiennent leurs brevets supérieurs ou seulement inférieurs et qu'ils accomplissent leur service militaire. Que sera-ce si les ouvriers des villes ont droit à la retraite, à l'exclusion — et aux dépens — de ceux des campagnes? Les petits patrons ne pourront pas supporter cette aggravation de charges, qui les accablera et les fera forcément disparaître à la plus grande joie des marxistes.

Cette loi porte atteinte à la liberté individuelle. Dans certains cas de maladies ou de misères dans la famille, les caisses existantes tolèrent un retard dans le versement des cotisations; avec la nouvelle loi, aucune excuse n'est acceptée.

Il résultera de cette loi une inquisition continuelle afin de savoir le gain de chacun, et l'ouvrier sage et prévoyant aura les mêmes ennuis que le débauché et l'ivrogne qui n'a jamais un sou pour payer ses dettes.

Elle détruira la prospérité des sociétés de secours mutuels et augmentera les dépenses de l'Assistance publique — qu'elle se propose d'alléger, — car, dans beaucoup de ménages, le chef de famille a un salaire minime, et il faut prélever sur le nécessaire pour payer la cotisation; d'autre part, s'il meurt, tous ces versements sont perdus pour la veuve et les enfants, qui tombent ainsi sur les bras de l'Assistance publique. Pour se rendre compte de l'influence des retraites sur les Sociétés de secours mutuels, il suffit de constater la décadence de ces Sociétés en Alsace-Lorraine depuis la loi sur l'assurance obligatoire en Allemagne, pendant qu'en Belgique elles prennent de plus en plus d'extension. Beaucoup d'autres critiques non moins justes et non moins simples sont opposées au projet de loi sur les retraites ouvrières obligatoires. On se demandera peut-être comment tout le monde voit si bien les vices de cette loi, pendant que les législateurs, l'élite de la nation, n'y voient que des qualités. C'est que les représentants de la nation ont leur télescope braqué dans une autre direction, celle de leur réélection. L'avenir dira s'ils ont bien visé.

La manie des décorations, le délire des grandeurs, fait tant de progrès, que l'on a institué une « médaille du travail » en faveur des travailleurs qui sont restés le plus longtemps dans la même maison. A quoi bon cette médaille? A transformer les hommes en huîtres? Si l'on reste dans la même maison, c'est qu'on y est bien ; ceux qui ont la chance de se trouver dans ce cas n'ont donc aucun droit à une récompense supplémentaire. Si l'on y est mal, pourquoi y rester? Cette médaille paraît donc plus profitable aux patrons qu'aux employés. Le pire, c'est que les médaillés peuvent être privés de leur récompense à peu près arbitrairement. La Chambre de commerce d'Angers ne demande pas que la médaille soit supprimée, ce qui ne serait que juste, mais qu'une fois donnée, elle ne soit plus retirée.

Le *Bulletin de la Société industrielle du Nord de la France* renferme bon nombre d'études sur diverses questions scientifiques, industrielles et commerciales; nous appellerons particulièrement l'attention des lecteurs sur celle de M. Bouriez : *le contrôle rapide du lait*. Il est bien difficile, dit l'auteur, de tirer des données fournies par l'analyse même très complète d'un lait, la preuve indiscutable que ce lait est pur ou qu'il a été, soit écrémé, soit mouillé, soit simultanément écrémé et mouillé. Certaines races fournissent un lait moins riche et plus abondant ; le lait du matin ne vaut pas celui du soir : les premières portions de la traite sont très pauvres en matières grasses ; la nature du régime influe aussi sur la qualité du lait, etc. M. Bouriez indique une méthode d'analyse qui permet de déterminer le dosage de la matière grasse et l'ensemble des autres éléments solides. Ce moyen de contrôle, que nous ne pouvons exposer ici, apprend si le lait est écrémé ou mouillé, mais il ne dit pas s'il est falsifié ; il ne dispense donc pas de l'analyse pour rechercher les matières étrangères au lait ; mais tel quel, il n'en a pas moins une grande utilité, vu le grand rôle que joue le lait dans l'alimentation.

Chambre de commerce du Mans. M. Emile Gillon, président de la Chambre syndicale des fabricants de papiers peints, à Paris, se plaint de ce que, grâce au tarif douanier, cette industrie souffre beaucoup de la concurrence étrangère, et demande que le droit d'entrée du papier peint étranger soit porté de 10 fr. à 30. La Chambre du Mans consultée approuve les termes et conclusions de cette demande. En cherchant un peu, on trouverait peut-être un moyen plus efficace de soulager cette industrie.

Il est question de régulariser le cours de la Loire, c'est-à-dire d'établir dans le fleuve même un chenal de 120 à 150 mètres de largeur, en y concentrant les eaux au moyen de digues longitudinales, de manière à obtenir un tirant d'eau de 1 m. 30 à 2 mètres suivant les époques de l'année. La navigabilité de la Loire serait d'une grande utilité pour le département de la Sarthe, dont l'agriculture et l'industrie sont très développées et peuvent augmenter encore. L'exploitation des carrières produit déjà 1.242.000 francs. Nul doute, dit M. Hévin, que ces chiffres ne s'accroissent le jour où les marbres de Sablé, par exemple, pourront emprunter la voie fluviale, comme ils le faisaient jadis, au temps où le village de Morannes comptait 32 maîtres mariniers. En conséquence de ces considérations et d'autres non moins importantes, la Chambre approuve le projet de régularisation et consent à contribuer aux frais.

Les grains, graines et issues, voyageant en petite vitesse, ne paient que 19 francs par tonne et par 1.000 kilomètres. Les pommes, poires et poirés paient 33 fr. 90. La Chambre de commerce du Mans se joint à celle de Saint-Brieuc pour demander que les pommes et les poires soient traitées sur le même pied que les grains.

Chambre de commerce d'Alger. Le Syndicat commercial d'Alger émet le vœu : que la législation actuelle soit révisée de manière à soumettre les indigènes à des sanctions pénales adaptées à leurs mœurs et que ceux-ci soient administrés en raison de leurs coutumes et de leur religion, tout en sauvegardant efficacement les légitimes intérêts des colons européens ; que des mesures préventives sévères soient prises contre l'envahissement de l'Algérie par des individus indignes de contribuer, sous les plis du drapeau français, à la conquête de l'Afrique du Nord par la civilisation européenne. La Chambre donne son approbation à ce vœu.

Quels peuvent bien être ces individus plus indignes que les Français eux-mêmes ?

L'Algérie cherche de tous côtés le placement de ses vins, notamment en Allemagne. A ce propos, M. Silvain, conseiller du Commerce extérieur à Hambourg, écrit qu'il n'existe pas en Allemagne de consommation populaire sérieuse de vin. La boisson nationale est la bière corsée d'un peu de kummel. Le litre de bière revient à 0 fr. 30, et le vin paie déjà 0 fr. 25 par litre de droit de douane. Il ne peut donc pas songer à concurrencer la bière. Ce n'est pas au peuple, mais à la bourgeoisie qu'il faut s'adresser

et, pour obtenir cette dernière clientèle, il faudrait lui offrir des vins à son goût. C'est aux intéressés d'Algérie, conclut M. Silvain, à connaître eux-mêmes les vins qu'ils produisent et à choisir avec soin les échantillons qu'ils envoient.

Chambre de commerce de Bougie. La question des frets suscite des réclamations de la part de cette Chambre. Il paraît que l'agriculture et le commerce des ports secondaires sont à la merci des exigences des Compagnies maritimes. Bougie exporte 6.000 tonnes de figues ; aucun avantage n'est accordé à cette marchandise, pas plus qu'aux autres, et le taux du fret qui leur est appliqué est supérieur à celui qui est perçu pour cette même marchandise dans le port d'Alger qui n'en exporte qu'une quantité minime par les mêmes Compagnies. Ces Compagnies n'ont en vue que ce qu'elles croient être leur intérêt. Elles entendent rester maîtresses du trafic algérien et la loi qui a réservé au pavillon national la navigation entre la France et l'Algérie n'a abouti qu'à faire l'affaire de trois grandes Compagnies, dont le but serait de ne desservir qu'un nombre restreint de ports et d'y concentrer le fret en se servant des petits vapeurs côtiers comme d'annexes.

M. Martel, président de la Chambre de commerce, conseille aux producteurs de se syndiquer et d'affréter eux-mêmes les navires dont ils auront besoin pour transporter leurs marchandises.

Chambre de commerce belge de Paris. Le nouveau tarif douanier allemand est vivement discuté. Le *Bulletin* résume l'état de la question et cite les opinions émises par les principaux organes de la presse européenne.

Il semble que l'on donne aux fruits une place de plus en plus grande dans l'alimentation. La Belgique et l'Angleterre, qui ont le charbon à bon marché, ont d'abord établi des « forceries » pour les raisins, afin d'en avoir hors de saison. Ces fruits, privés de l'action du soleil, manquaient de saveur et coûtaient cher. On s'est mis ensuite à en produire aux époques ordinaires et avec le concours du soleil. Les produits sont à la fois meilleurs et moins coûteux. Les raisins belges et anglais acquerront-ils toutes les qualités des raisins français, italiens, espagnols? L'avenir le dira.

L'Angleterre ne se borne pas là. Elle fait venir de la Jamaïque des bananes, des poires, des pommes et des raisins à des prix si modérés que l'ouvrier anglais commence à faire figurer les fruits des Antilles dans la consommation courante. Il fut un temps, dit le

Bulletin, où la France exportait en Belgique et en Angleterre des quantités importantes de fruits ; mais la France est devenue si éloignée de ces deux pays depuis qu'il y a des chemins de fer et surtout des douanes, que « depuis quelques années, on voit en France ce lamentable spectacle de récoltes opulentes dont on ne sait que faire et qu'on laisse pourrir sur place, la vente, même à bas prix, ne suffisant pas à en assurer l'écoulement. »

Si les impôts sur le sucre et les primes en faveur des sucriers ne rendaient pas ce produit inabordable, les Français pourraient du moins transformer leurs fruits en conserves et confitures et les consommer ou les exporter ; mais...

Si les chemins de fer transportaient plus rapidement nos fruits au-delà du détroit, les Anglais, qui ont le sucre au-dessous du prix de revient, grâce aux primes, pourraient transformer nos fruits en confitures et nous les renvoyer ensuite ; mais nous aimons bien mieux croiser les bras ou les lever au ciel en nous plaignant de la mévente et solliciter la protection de Jupiter-Etat.

Comme moyen de vulgarisation des vins français et algériens en Belgique, le Bulletin préconise l'installation de boutiques de dégustation dans les rues populeuses, sur les quais, aux environs des ports et des docks. La substitution du bock de vin au petit verre d'alcool paraît une mesure dont les effets seraient plus efficaces et plus durables, pour remédier à l'alcoolisme, que les mesures qui, par un trait de plume, tendent à fermer brusquement tous les débits de liqueurs.

Mais pour que le vin remplace l'alcool, il faut que son prix baisse, il faut que la Belgique diminue les droits d'accise qui frappent les vins ordinaires français ; et pour que la Belgique réduise ses droits d'accise, il faut que la France donne quelque compensation, par exemple, une réduction de droits sur l'entrée des charbons belges.

Vous me direz : la compensation n'est pas nécessaire : si la France veut se priver des charbons belges, ce n'est pas une raison pour que la Belgique se prive des vins français. — A qui le dites-vous? Mais les gouvernants n'entendent pas de cette oreille-là.

On se plaint sans trève de l'excès de consommation de l'alcool. L'offre va encore plus vite que la demande et l'on est réduit à chercher de nouveaux emplois à ce produit. Le remède est l'emploi industriel de l'alcool au chauffage, à l'éclairage, à la force motrice, par l'économie dans le dénaturant. En Allemagne et en Belgique, nous apprend le *Bulletin*, les frais de dénaturation ont

été réduits au minimum, et cela depuis dix ans. La dénaturation d'un hectolitre d'alcool coûte 2 fr. 95 en Allemagne et 12 fr. 30 en France. Il en résulte, que la consommation industrielle de l'alcool s'élève à 600.000 hectolitres en Allemagne, tandis qu'en France elle n'atteint pas 100.000 hectolitres.

La Régie est le principal obstacle à la dénaturation en France. Si elle cédait, il est probable que le pétrole et les autres produits d'éclairage et de chauffage se plaindraient de la concurrence que leur ferait l'alcool dénaturé et demanderaient qu'on le chargeât d'un nouvel impôt.

— *Chambre de Commerce française de Milan.* Une réforme raisonnable et profitable a été introduite, en Allemagne, dans les tarifs de chemins de fer. « Tous les billets d'aller et retour auront désormais une validité de 45 jours au lieu de 3 jours pour les fêtes et de 24 heures pour les jours ouvrables. « Cela devrait constituer une perte pour l'administration, observe le *Bulletin* puisque les billets simples, proportionnellement plus chers, ne seront plus guère qu'un dixième des billets vendus? Parfaitement, mais cette perte sera archicomblée par l'augmentation beaucoup plus considérable des voyages d'aller et retour : et il y aura encore bénéfice. » Le *Bulletin* ajoute : lorsqu'on se décidera partout à établir les tarifs *réduits* que nous réclamons, les recettes monteront et les demandes de billets de faveur baisseront.

Le produit des chemins de fer italiens en 1900-1901 est en baisse; par rapport à l'exercice précédent on a une diminution de 1.775.894 lire, qui doit être attribuée, en grande partie, dit le *Bulletin*, à la mauvaise récolte dans les Pouilles. En effet, pour le transport des raisins, le réseau de l'Adriatique a eu un mouvement inférieur de plus de 20.000 wagons.

Deux Expositions italiennes sont annoncées ; l'une à Turin, Exposition internationale de photographie artistique, en 1902; l'autre à Milan, en 1904, à l'occasion de l'ouverture de la ligne du Simplon.

Le *Bulletin* nous apprend aussi que l'industrie du papier s'est beaucoup développée en Italie pendant les derniers vingt ans. En 1880, la production était de 600.000 quintaux; elle dépasse actuellement un million. Le nombre des fabriques et celui des ouvriers ont diminué, mais la force motrice a augmenté. L'exportation a passé de 79.530 quintaux en 1885 à 134.782 en 1900. La plus grande partie de l'exportation est dirigée sur l'Orient et la République Argentine.

Et l'on se plaignait déjà de la surproduction!

Chambre de commerce française de New-York. — Il en est des industries textiles comme des papeteries; il y a surproduction et l'on continue de la développer. Aux Etats-Unis, on n'avait guère fabriqué encore que des tissus inférieurs; voici que de nouvelles filatures sont établies dans le but de fabriquer des produits d'une qualité au-dessus de la moyenne. Ces nouvelles usines sont au nombre de 61.

Le *Bulletin* résume la harangue prononcée par Mac Kinley, lors de sa visite à l'Exposition de Buffalo. La *réciprocité* est le *leit motiv* de ce discours. Pour maintenir nos affaires, a dit Mac-Kinley, « il faut éviter toute négligence, tout égoïsme mal placé. Une politique étroite et sordide ne pourrait que nuire. » C'est la condamnation de sa politique antérieure, qui a toujours été étroite et sordide.

« Notre puissance de production s'est développée d'une façon si prodigieuse et la diversité de nos produits est devenue telle, qu'il est urgent de nous créer de nouveaux débouchés. Ce n'est qu'à l'aide d'une politique large et éclairée que nous garderons ce que nous avons ». Si votre politique a été large et éclairée jusqu'à ce jour, les étrangers ne vont-ils pas suivre votre exemple et s'abstenir de vous ouvrir de nouveaux débouchés?

« Il serait dangereux de croire que nous pourrons toujours vendre tous les produits et n'en acheter que peu ou point. » Cela a toujours été nuisible à vous comme aux autres.

« La réciprocité est la conséquence naturelle de notre étonnant développement industriel né du système actuellement en vigueur et fermement établi ». Votre progrès industriel n'est point né de votre système, mais malgré lui. S'il en était né, les autres auraient tout intérêt à vous imiter; car pour pratiquer la réciprocité, il faut au moins être deux. Tout ce discours est en réalité la condamnation de la politique passée.

Chambre de commerce française de Montréal. — L'Algama, province d'Ontario, contient des mines, non pas d'or, ou bien peu, mais, ce qui vaut mieux, de fer d'une grande richesse et d'une énorme étendue. Les explorations à la mine Hélène ont fait constater la présence de 28.000.000 de tonnes de minerai et l'on n'a pas encore trouvé la limite dans deux directions. Plusieurs autres mines ont été reconnues et l'on a démontré que la masse de minerai a une profondeur continue de 90 mètres au moins et que le gisement se continue sous la montagne à l'est et sous le lac dans

la direction de l'ouest. Voilà des mines qui pourront faire concurrence au trust de l'acier.

Le sucre français pénètre peu au Canada. Ce sont les Antilles anglaises et l'Australie qui tiennent ce marché. La France n'a pris une part appréciable à ce commerce qu'en 1897, où elle a fourni 10.000 tonnes de sucre brut. Le *Bulletin* de la Chambre de commerce indique les moyens de développer ce débouché : renseigner le Canada sur les cours du marché de Paris, exporter des chargements importants, afin d'obtenir une forte réduction du fret, etc.

The Chamber of Commerce Journal contient un bon et judicieux article sur le commerce britannique et la concurrence étrangère. Il n'est pas étonnant, dit le *Bulletin* que les opérations militaires dans lesquelles le pays a été engagé, aient déprimé son mouvement commercial ; mais ce n'est là qu'un mal transitoire et malgré cela, la moyenne des cinq dernières années est encore en hausse. D'autre part, les concurrents de l'Angleterre ne sont pas si redoutables qu'ils le paraissent. Les Allemands ont voulu faire grand, aller trop vite, vendre à des prix non rémunératifs pour se faire une clientèle, mais ils n'ont pas eu les reins assez forts ; les faillites de leurs banques, la grande diminution des versements aux caisses d'épargne sont des preuves manifestes du mauvais état commercial et financier de l'Allemagne. Il ne faut donc pas désespérer ; mais il ne faut pas non plus s'endormir sur les positions *There is no cause for alarm or panic, notwithstanding the hasty and ill-considered diatribes of certain writers.*

ROUXEL.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES
(Du 20 août au 30 novembre 1901)

Sommaire : La réforme des Caisses d'épargne françaises. — La question des sucres. — L'Industrie et le commerce de l'Espagne. — Les travaux du Conseil du Commerce au XVIII[e] siècle. — La fabrique lyonnaise. — Travaux divers. — Communications des savants étrangers.

I

Dans le trimestre écoulé, M. Rostand a fait à l'Académie des Sciences morales et politiques une communication sur *La réforme des Caisses d'épargne françaises*, qui mérite la plus sérieuse attention.

La nouvelle loi du 20 juillet 1895 sur les Caisses d'épargne contient, à côté de dispositions libérales et progressives, mais rudimentaires et timides, des prescriptions regressives et restrictives; telles sont l'abaissement du maximum des dépôts à 1.500 francs et la limitation des versements annuels de tout déposant à ce chiffre. Sans tenir compte de ce fait que la plupart des autres peuples, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis, l'Italie, la Belgique, le Danemark et la Suisse, qui sont à la tête du mouvement pour la proportionnalité des épargnistes à la population, ont placé à la base de leurs Caisses d'épargne des principes moins étroits, le législateur français a cru devoir édicter ces restrictions. Pour les faire adopter, on a fait valoir la vieille conception, partout répudiée, de Caisses d'épargne pour les pauvres ou presque pauvres, réservées aux économies embryonnaires ou en formation commençante. Ce motif toutefois n'était que subsidiaire : la raison prédominante et péremptoire, sur laquelle se faisait l'accord, c'était le dessein de dégager l'Etat responsable.

Le délai de tolérance de cinq années imparti pour ramener tous les livrets excédant 1.500 francs à ce maximum abaissé est arrivé à échéance. On peut apprécier la réforme.

Les Caisses d'épargne, presque toutes, n'ont cessé de protester contre la mesure qui les fait rétrograder au-delà du maximum admis à l'époque du roi Louis-Philippe, et les constitue, à ce point de vue comme à tant d'autres, à l'état d'exception par la défaveur dans le monde. Les petits économiseurs sont unanimes à se plaindre des entraves qui compliquent ou qui gênent leurs actes de prévoyance. Les statistiques et l'observation ont établi que le grief avancé pour éliminer les livrets de 1.500 à 2.000 francs, c'est-à-dire le prétendu abus du livret par de soi-disant capitalistes en usant comme d'un compte courant était une hypothèse de l'esprit de système ou une exception. On ignore quels seront les effets de la perte des comptes compensateurs des comptes onéreux sur les revenus dont les Caisses d'épargne ont besoin. On ne sait pas davantage en quels emplois, très souvent dangereux sans doute, s'en est allée l'épargne populaire repoussée de son abri le plus sûr. Du moins a-t-on atteint le but qu'en réalité on visait : dégager l'Etat garant ?

Année par année depuis 1896, on a pu suivre les baisses insignifiantes qu'après la reconstituante capitalisation des intérêts, chacun des cinq exercices de la période transitoire laissait sur la masse d'épargnes détenue par la Caisse des Dépôts et Consignations. Deux chiffres sont significatifs. Il était dû aux déposants le 1er janvier 1896, 3.395.460.185 ; au 1er janvier 1901 il leur est dû 3.220.463.500 francs; soit une diminution, en bloc, de 175 millions sur 4 milliards; c'est pour aboutir à cela qu'on a paralysé le mouvement naturel de l'épargne populaire. L'ensemble du passif de l'Etat envers les Caisses d'épargne demeure de 3.220.463.500 fr. et si l'on y joint le solde dû par la Caisse postale, de 1.010.263.693, il dépasse 4 milliards 200 millions. Et c'est encore par la Caisse gérante de ces 4 milliards, surchargés de tant d'autres gestions, qu'on propose de faire gérer les 12 ou 14 milliards d'une organisation généralisée obligatoire de retraites ouvrières.

La réduction a été prônée parce que l'Etat est le débiteur ; la seule explication possible est là, dans la crainte qu'impose la responsabilité créée à l'Etat par un mode d'emploi à peu près exclusif en rentes avec obligation connexe de remboursement à vue. Où s'arrêter dans la voie de la réduction, si l'accroissement de l'épargne est un péril public? Car on en est là : le législateur français a été amené à envisager l'augmentation des dépôts dans

les Caisses d'épargne comme un mal, à se réjouir et à se féliciter de leur recul, ou au moins de leur stagnation. Au contraire tous les pays à régime de libre emploi décentralisé applaudissent à la marche ascensionnelle de ces dépôts. En Angleterre où un certain libre emploi serait possible. mais où prévaut l'emploi en rentes, les vices du système, depuis deux ou trois ans, commencent à s'entrevoir et une campagne est engagée pour obtenir un élargissement du cadre des emplois.

Comment une conception des Caisses d'épargne serait-elle juste, qui a conduit à redouter, à enrayer, à refouler le flot naturellement montant de l'épargne populaire? C'est une démonstration nouvelle, après tant d'autres, et bien forte, quoique involontaire, qu'apporte à l'erreur substantielle de notre système du *Tout à l'Etat* le contraste de ce qui vient de se passer chez nous depuis cinq ans avec ce qui s'est passé dans les pays à régime de libre emploi décentralisé, surtout si l'on réfléchit en même temps au montant atteint par cette Dette de l'Etat que l'on assigne comme unique placement, ou à peu près, aux dépôts des Caisses d'épargne : 32 ou 33 milliards. Le vrai fruit de l'expérience de la loi du 20 juillet 1895, quant aux effets de ses parties restrictives, devrait donc être l'assentiment de tous les esprits sensés et de tous les patriotes attentifs à la réforme légale, circonspecte, graduelle que l'on réclame depuis quinze ans et qui permettrait de se réjouir, comme la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Suède, l'Italie, la sage Suisse, des progrès de l'épargne populaire, au lieu (contre-bon sens formidable) d'en gémir et de s'en effrayer.

A propos d'un ouvrage de M. Yves Guyot, M. Levasseur a fait sur *la question des sucres* une communication d'un très réel intérêt.

Il n'y a pas de matière qui ait donné plus de travail aux Chambres et dont la législation ait été plus remaniée : en 1843, pour terminer la querelle du sucre de betterave et du sucre de canne, le Ministre proposa le rachat de toutes les fabriques de France et l'interdiction de fabriquer du sucre de betterave. Le sucre de betterave n'a pas été tué, il a même grandi à tel point que la canne ne représente plus que le tiers de la production du monde : 2 millions 1/2 de tonnes en 1899-1900 sur un total de 8 millions. Le problème ne s'en est pas trouvé pour cela simplifié. Depuis la loi du 29 juillet 1884, qui semblait l'avoir résolu, il a fallu voter de nouvelles lois en 1886, en 1887, en 1890, en 1891, en 1892, en 1897 et on parle aujourd'hui de remettre sur le métier

la trame interminable de cette législation. C'est que toute cette législation est un mélange de fiscalité et de protectionnisme qui imprime une direction factice à l'industrie sucrière. Le sucre fabriqué en France, dont le prix de vente est inférieur aujourd'hui à 30 francs, supporte 64 francs de taxes par quintal, plus 2 fr. 86 de prime directe à l'exportation, de sorte que le consommateur paie la marchandise trois fois ce qu'elle vaut. La taxe n'est pas payée par le sucre exporté, ce qui paraît en principe très équitable, mais la manière dont la taxe est établie, fait de cette exemption une forte prime à l'exportation. En effet, le législateur de 1884, se proposant d'encourager, à l'exemple de l'Allemagne, la culture des betteraves les plus sucrières, a établi la taxe, non sur le sucre fabriqué, mais sur la betterave qui sert à le fabriquer, en estimant le rendement du quintal de betteraves : 6 kil. 1/4 d'abord, aujourd'hui 7 kil. 3/4 de sucre. Les quantités de sucre obtenues en excédent de cette proportion ne payent que demi-droits, soit 30 fr. jusqu'à 10 kil. 500 de sucre raffiné par 100 kilos. Au delà il est imposé à 45 fr. Donc les fabricants ont grand intérêt à augmenter leur production par des excédents; aussi la production de la France s'est-elle élevée de 273 millions de kil. en 1884-1885, sur lesquels 39 millions ont joui des immunités ou réductions de droits de l'excédent, à 869 millions en 1899-1900, sur lesquels il y a 249 millions d'excédents. L'impôt de 64 francs, soit 0 fr. 64 par kilogramme, maintenant le sucre à un prix élevé, comprime l'essor de la consommation qui, de 1884 à 1890, ne s'est accru que de 379 à 450 millions de kilos. C'est par l'exportation qu'il faut écouler le reste : 419 millions de kilos pour la campagne 1899-1900.

Cette législation produit cet effet : la France et l'Allemagne paient en primes à l'exportation une partie du sucre que consomment les Anglais; à Londres, cette denrée vaut le tiers de ce qu'elle vaut à Paris et de grandes industries comme la confiturerie, fondées sur cette différence, importent sur le continent des produits dont les consommateurs du continent ont déjà fait en partie les frais. L'encaissement de l'excédent menace le Trésor, qui ne reçoit rien ou ne reçoit qu'un demi-droit de ce chef et qui perd, en réalité, 60 francs pour chaque tonne exportée. Or, l'excédent et l'exportation sont les branches qui se sont développés le plus rapidement. On peut calculer une progression éventuelle qui réduirait à 0 les 183 millions que le fisc perçoit sur les sucres.

Si les débouchés extérieurs se fermaient, ou du moins si les étrangers s'avisaient de s'approprier le bénéfice de la prime par

un droit d'exportation, la situation ne serait pas sans gravité. Cette hypothèse, pourtant, n'a rien d'invraisemblable : les Etats-Unis sont entrés dans cette voie, l'Angleterre met sur le sucre un impôt qui, tout d'abord, à la vérité, a un caractère purement fiscal. D'un autre côté, des pays jadis importateurs, l'Italie, l'Egypte, l'Espagne, tendent à devenir producteurs. Les Etats-Unis ont aujourd'hui Cuba, Porto-Rico, Hawaï et les Philippines pour fabriquer le sucre de canne et étendent leurs cultures de betteraves. Aussi semble-t-il dangereux de maintenir un régime qui ne se soutient que par une exportation privilégiée et qui pousse à exagérer la production par l'exagération de l'exportation.

M. Levasseur a lu une note sur l'*industrie et le commerce de l'Espagne*.

L'Espagne, sans compter les Canaries, a une propulation de 18 millions d'âmes (1897), soit 36 habitants par kilomètre carré. La population atteindrait-elle 20 millions, comme le pensent certains publicistes, que la densité n'excéderait pas 40 ; densité caractéristique d'une contrée agricole ; et, en effet, la population de l'Espagne est aux trois quarts rurale. Au siècle dernier, le nombre des propriétaires montait à 700.000 ; il est aujourd'hui de 3 millions 1/2 ; cependant il n'y a que les quatre cinquièmes du sol qui soient classés comme terrains productifs et ils le sont très inégalement. Ils rendent principalement du blé (de 25 millions d'hectolitres à 62) et de l'orge (11 millons ou 26 millions), des fèves, des pois chiches et haricots qui servent à l'alimentation des habitants, des olives et des oranges qui s'exportent, du vin dont la produc- annuelle est estimée de 25 à 30 millions d'hectolitres. Malgré le nombre d'ânes et de mulets qui est quadruple de celui des chevaux et celui des moutons, le total des animaux de ferme est peu considérable relativement à l'étendue du territoire, 22 millions ; la sécheresse du climat et l'alimentation du peuple, qui remplace la viande par les haricots, n'est pas favorable au développement de l'élevage.

L'industrie espagnole a été brillante au temps des Maures et au moment de la découverte de l'Amérique ; elle a été délaissée par la suite, elle s'est relevée quelque peu dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle et elle s'est même développée d'une manière sensible dans la seconde moitié du XIXe. L'alimentation, le tissage et les mines sont les branches de l'industrie qui occupent le plus de bras. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le commerce extérieur de l'Espagne a quadruplé (391 millions en 1853, 1.641 en 1898).

Au Moyen-âge et jusqu'en 1789, l'Espagne a été un des meil-

leurs clients de la France : en 1789, elle lui a vendu pour 60 millions de marchandises et lui en a acheté pour 40 millions. Le même commerce se trouvait réduit de moitié au commencement du règne de Louis-Philippe, mais l'Espagne nous achetait plus qu'elle ne nous vendait. En 1863, le total du commerce extérieur était monté à 256 millions avec une importation en Espagne triple de l'exportation. Le total a beaucoup augmenté depuis trente-cinq ans ; 440 millions en 1898 et les termes se sont renversés : 117 millions et demi à l'importation de France en Espagne ; 323 à l'exportation d'Espagne en France (la douane française accuse au commerce spécial 82 et 325 millions et au commerce général 149 et 402 millions ; en 1899, elle accuse au commerce spécial 148 et 239 millions).

C'est que la France est devenue importatrice de vin, pour 106 millions en 1899, au commerce spécial. Les fruits de table figurent pour 19 millions, les laines et peaux pour 34, le minerai de plomb, zinc, fer et le métal pour 31. Les articles d'exportation française pour l'Espagne forment des totaux bien moindres : 10 millions et demi pour les articles en soie, 45 millions pour la laine, 6 millions et demi pour la tabletterie et 6 millions pour les bêtes de somme.

En 1898, la France, avec 440 millions, occupe encore le premier rang parmi les Etats qui trafiquent avec l'Espagne, l'Angleterre étant au second (395 millions), le Portugal au troisième (82) et l'Empire allemand au quatrième (62 millions). Mais, d'une part, les concurrents, Allemagne et Angleterre, gagnent du terrain ; d'autre part, l'Espagne s'outille à fabriquer elle-même un certain nombre d'articles qu'elle demande à l'étranger.

Une publication entreprise par MM. Bonnasieux et E. Lelong pour la direction des Archives nationales a fourni à M. Rocquain l'occasion de faire connaître les *Travaux du Conseil du commerce au* XVIIIe *siècle*.

Le Conseil du Commerce apparut pour la première fois sous le nom de *Commission du Commerce* à l'époque de Henri IV et fut supprimé de fait à la mort de ce prince ; le 3 août 1664 fonctionna un véritable Conseil du commerce avec séances fixes ; Colbert le jugeant inutile le fit disparaître. Il fut rétabli par arrêt du Conseil d'Etat du 29 juin 1700 et eut une existence durable jusqu'à la Révolution. Chargé d'apprécier toutes les propositions et affaires concernant le commerce extérieur et intérieur, les fabriques et manufactures, ce Conseil n'était qu'une Assemblée délibérante ; ses conclusions devaient être transformées en arrêts du Conseil d'Etat.

De 1700 à 1750 il tint près de 40 séances par année. Il comprenait d'abord les commissaires proprement dits qui avaient voix délibérative et présentaient des rapports au Conseil ou Bureau (le nom fut changé en 1724) ; c'étaient, en général, des conseillers d'Etat, parfois des maîtres des requêtes nommés à raison soit de leurs fonctions, soit de leurs compétence spéciale : puis venaient les intendants de commerce, sorte de chefs de bureau des affaires commerciales, dont chacun était chargé d'un département comprenant plusieurs provinces ou représentait de grandes industries telles que les teintureries et les papeteries, les manufactures de soie et les fabriques de toiles. A côté de ces maîtres des requêtes qui avaient voix délibérative, figuraient des fermiers généraux, des inspecteurs généraux des manufactures n'ayant que voix consultative et enfin les députés du commerce. En effet, un arrêt du 29 juin 1700 leur avait adjoint « douze des principaux marchands du royaume » (2 pour Paris et 10 autres pour les villes de Rouen, Bordeaux, Lyon, Marseille, La Rochelle, Saint-Malo, Lille, Bayonne et Dunkerque) ; ils étaient élus par le corps de ville et par les marchands, mais leur nomination devait être ratifiée par l'autorité. Payés par la ville représentée, ces députés avaient un rôle purement consultatif, ils ne prenaient la parole dans le Conseil que lorsqu'ils y étaient invités et siègeaient au bout de la table, sur des chaises sans bras. D'autre part, pour certaines questions d'un caractère technique, par exemple pour réglementer certains procédés de teinture, pour juger du mérite d'une invention mécanique, le Conseil demandait l'avis de l'Académie des sciences ; il finit même par s'adjoindre au certain nombre de savants de cette Académie qui, sans avoir entrée au Conseil, examinaient les affaires exigeant des connaissances scientifiques et parfois même allaient dans les provinces étudier les questions sur place. Le Conseil tint sa dernière séance le 27 février 1791 ; la première réunion avait eu lieu le 29 juin 1700.

Dans un rapport sur une *Histoire de la fabrique lyonnaise* rédigée par M. Pariset, M. Levasseur a fourni quelques chiffres intéressants. On voit, par exemple, que Lyon comptait sous Louis XIV. Jusqu'à 12.000 métiers ballants, que les métiers à bras se sont déplacés, qu'ils sont de plus en plus remplacés par les métiers automatiques qui ont une production triple, que Lyon avait en 1898, 10.000 métiers (35.000 en 1856), que les départements voisins ont eu jusqu'à 80.000 métiers en 1872 (ils n'en avaient que 40.000 en 1898), mais que le nombre des métiers automatiques qui ont donné naissance à de grandes manufactures

a passé de 18.000 en 1878 à 30.000 en 1898 et que cet outillage mécanique, dans lequel la valeur propre de l'artisan ne compte presque plus, a changé la fabrication.

M. Raffalowich, correspondant de l'Académie pour la section d'économie politique, a communiqué une étude sur *La politique commerciale de l'Allemagne* à propos du renouvellement des traités de commerce. Nous y reviendrons. MM. Chuquet, et Rocquain ont lu des mémoires intitulés, l'un, *La vie de Stendhal* (*Beyle*) d'après des documents inédits, l'autre, *Les Travaux de Michelet aux Archives de 1830 à 1852*. M. Chuquet a, d'un autre côté présenté une *Notice sur M. Zeller*, son prédécesseur. M. Glasson a fait part de deux fragments de son ouvrage sur *Le Parlement* ; le premier avait trait à *La translation du Parlement à Pontoise sous Louis XV*, le second à la *Suppression des Parlements et la création des Conseils supérieurs destinés à les remplacer*. M. Gréard a lu un mémoire sur la sépulture du Cardinal de Richelieu à la Sorbonne.

II

M. Sayous a lu une étude sur *Les Cartels et les Trusts en Hollande au* XVIIe *siècle*. M. de Haye a été admis à communiquer une étude intitulée : *Introduction à l'histoire du général Desaix*.

J. LEFORT.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Il convient d'ajouter que le *War Revenue Act* du 12 juin 1898 qui, principalement par un nouveau droit de timbre, ajoutait quelque cent millions de dollars par an au Trésor, est demeuré en vigueur jusqu'au printemps dernier. Malgré les dépenses anormales occasionnées par la politique d'expansion, le surplus monta, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1900, à 76.000.000 de dollars ; et il devint tout indiqué d'opérer des réductions dans les taxes extraordinaires. A cet effet, le 2 mars 1901, on supprima l'impôt du timbre sur les chèques, les messages télégraphiques, etc., et l'on abaissa de 20 et 50 0/0 les droits sur la bière, le tabac, les billets de passage transatlantiques, etc. Dans l'opinion du ministre des Finances cette mesure devait suffire pour faire disparaître à peu près quarante millions de dollars du surplus annuel, laissant ce dernier à environ 36 millions.

La nouvelle loi n'est entrée en vigueur que le 1er juillet, mais les résultats de ces quelques mois montrent déjà clairement que les prévisions des financiers de Washington ne se réaliseront pas de sitôt. Même juillet, qui est l'époque des gros paiements d'intérêts et d'arrérages de pensions, et qui dans les années les plus favorisées, comme 1889 et 1890, présentait un déficit [1], juillet se chiffre cette fois par un surplus.

C'est là une situation dont il est malaisé de trouver la cause exacte. L'augmentation des importations, il est vrai, a amené une élévation des revenus douaniers pendant l'été ; mais cela n'est pas suffisant, tant s'en faut, pour expliquer l'état de choses actuel. Ce dernier a d'ailleurs un précédent : en 1883, le *Bill to reduce internal taxation* fut également inefficace pendant une demi-année. Au moment où nous écrivons ces lignes, il y a, dans les caisses fédérales, $ 1.190.225.224 dont environ 58 millions en or ; et l'on estime qu'à la fin de l'année fiscale le surplus net montera à 70 millions.

Comme on le comprend bien, cet encombrement de richesses n'est pas sans causer des appréhensions aux financiers américains. Un tel surplus au Trésor public ne peut que produire une perturbation sur le marché ; déjà en 1899 et 1890 la seule menace d'un surplus fit décider des amortissements hâtifs et onéreux de la part de l'Etat. Mais le vrai danger est ailleurs : on sait qu'en pareil cas les législateurs ont une tendance à engager le pays dans des dépenses dont il devient presque impossible de débarrasser le budget lorsque les temps sont plus difficiles. A l'heure actuelle, malheureusement, une double épée de Damoclès est suspendue au dôme du Congrès sous la forme de deux projets de loi que le Président de la Commission des Appro-

[1] 4.000.000 de dollars en 1900.

priations lui-même a qualifiés d'exorbitants : l'un est le *Ship subsidy Bill* dont nous dirons quelques mots plus loin; l'autre est le *River and Harbor Bill* dont les devis — et l'on sait ce que c'est qu'un devis ! — demandent une soixantaine de millions de dollars. L'une et l'autre mesure ont échoué devant le 56[e] Congrès; il est certain que si l'on ne trouve pas quelque moyen de tarir à bref délai, les sources du surplus, les propositions ci-dessus reviendront sur l'eau, avec considérablement d'atouts dans leur jeu. Et ce ne sont pas les seules !

Les experts financiers de Washington sont, dit-on, à la recherche d'un procédé pour arrêter l'accumulation numéraire dans les caisses publiques : le seul remède paraît être dans une réduction radicale des taxes extraordinaires et de certains impôts [1].

Nous avons fait allusion, il y a quelques instants, aux subsides de la marine marchande. C'est là une question ancienne. Déjà notre Lettre d'avril 1900 [2] faisait prévoir des efforts législatifs pour enrayer la décadence de cette marine. Depuis, on a pu lire dans les publications économiques des Etats-Unis de nombreux et copieux articles sur la matière. Le bill en préparation n'ayant alors que peu de chances de succès, nous nous sommes abstenus d'en entretenir nos lecteurs. Aujourd'hui que la proposition Hanna-Payne, revue et corrigée, va probablement être reprise par le sénateur Frye, et que la discussion promet d'être véritablement intéressante, nous ne saurions nous dispenser d'examiner dans ses grandes lignes le problème qui se posera devant le 57[e] Congrès.

En premier lieu — et il est à peine besoin de le dire — on doit écarter l'argument tiré, en faveur du bill, des nécessités de la défense nationale. Considérer les vaisseaux de commerce, dans l'état actuel de la stratégie navale, comme une réserve indispensable pour la flotte de guerre, est tout simplement une hérésie. Le steamer marchand, si bien armé qu'il soit, est aujourd'hui entièrement à la merci du dernier des avisos modernes. Sous ce rapport, la face des choses a changé du tout au tout depuis la guerre de sécession. Loin d'être susceptible, dans les conditions présentes, de concourir d'une façon effective aux opérations maritimes, une nombreuse flotte de commerce devient, en cas d'hostilités, une cause de faiblesse, car elle nécessite et immobilise, pour sa protection, de puissantes escadres. Est-ce à dire que l'augmentation de la marine marchande aurait au moins l'avantage de former une pépinière de matelots pour la flotte de guerre? Ceci est extrêmement

---

[1] *The Weekly Post*, *The Saint-Paul Pioneer* et nombre d'autres publications sérieuses sont en faveur de ce dernier moyen.

[2] Livraison de mai 1900.

improbable, car l'Américain n'a aucun goût pour la mer, sur laquelle il ne gagne pas un salaire comparable à celui des professions et des métiers terriens. Le bill ne contenant aucune disposition relative à l'élévation de la paie des marins de commerce et permettant au contraire l'enrôlement d'étrangers, on peut être assuré que les armateurs s'empresseraient d'engager à bas prix des équipages anglais, allemands, italiens, inutiles à l'Amérique en temps de guerre.

La question est donc purement économique.

Les partisans des subsides font ressortir l'appauvrissement résultant pour le pays de l'emploi de vaisseaux de transport étrangers. Cet appauvrissement est réel — nous en avons donné dans la livraison précitée des exemples frappants. Mais il est possible de répondre à l'argument des défenseurs du bill que si les commerçants américains souffraient sérieusement de cet état de choses, ils y auraient indubitablement remédié d'eux-mêmes, n'étant pas hommes à attendre en matière d'*investment*, l'appui matériel et les bons offices des pouvoirs publics. C'est là une réplique qui a beaucoup de force ; on peut présumer que lesdits négociants trouvent un avantage personnel à faire voyager leurs marchandises sous le pavillon étranger, et que ce qui est, d'un côté un manque d'enrichissement pour la nation dans son ensemble, est une spéculation profitable pour les commerçants américains en particulier.

Il ne faudrait pas croire, d'autre part, que l'Etat n'ait pas donné jusqu'ici d'encouragements à la marine marchande ; plusieurs dispositions, déjà anciennes, sur ce sujet, offrent même à celle-ci des garanties qu'il serait difficile de trouver dans d'autres législations [1].

Si l'on cherche dans l'histoire, on ne tarde pas à s'apercevoir que, dans les rares occurrences où le Congrès a accordé des subsides à des lignes des steamers, ces secours ont été uniformément insuffisants pour empêcher ces lignes de péricliter. Le *Pacific Mail Subsidy* a laissé dans le monde des affaires des souvenirs pénibles. Les aventures de la fameuse et défunte *Collins Line*, qui reçut de l'Etat deux millions et demi de dollars de plus que ne coûtait l'ensemble de ses navires et qui dut céder la place à des lignes fonctionnant sans subsides, cet exemple est fait pour rendre rêveur sur l'opportunité du nouveau bill.

---

[1] Par exemple la défense aux navires non bâtis dans les chantiers américains de faire le cabotage sur les côtes des Etats-Unis ; l'obligation pour l'Etat de construire ses vaisseaux de guerre dans le pays. Ajoutons que les subsides postaux sont le double de ceux accordés par l'Angleterre et que, depuis 1884, les matériaux destinés à la construction des bâtiments sont admis en franchise aux Etats-Unis.

Un thème favori des *Subsidy-men* est que l'aide matérielle du gouvenement est indispensable pour développer les moyens de communication entre les Etats-Unis et l'Extrême-Orient. Or, si l'on se reporte aux statistiques, on voit que dans les neuf premiers mois de 1900, les exportations et les importations entre ces deux pays présentent respectivement des augmentations de 32 millions, et 16.300.000 dollars sur les périodes correspondantes de 1899. Il est donc bien difficile de mieux justifier le bill sur le terrain économique que sur celui de la défense nationale. Ce qui tend en outre à le rendre impopulaire, ce sont les énormes avantages qu'il procurerait aux chemins de fer transcontinentaux, lesquels contrôlent actuellement toutes les lignes de vapeur du Pacifique. Chaque ligne nouvelle qui s'ouvrirait dans cette région sous les auspices du *Subsidy bill* devrait évidemment en passer, pour le transport de son fret à travers le continent, par les conditions qu'imposeraient les chemins de fer en question. Et ceux-ci étant eux-mêmes armateurs ne manqueraient pas d'élever le prix de transport des marchandises destinées à leurs concurrents maritimes.

On s'explique donc la campagne menée contre le bill en perspective par certains économistes et par toute la presse honnête [1].

*
* *

Toutes ces questions de transport deviennent de jour en jour plus importantes, et il est évident que les premières années de ce siècle verront s'accroître d'une façon extraordinaire les moyens de communication aux Etats-Unis. Toutefois ce développement ne doit pas se produire au détriment de la sécurité publique ; et, sur ce point, il faut noter le courant d'opinion qui se manifeste en ce moment contre la multiplication inutile des votes ferrées dans certaines régions de la

[1] Notamment *The Evening Post*; *The Indianapolis News*; *The Philadelphia Record*.

D'ailleurs les subsides à la marine marchande ne paraissent pas avoir jamais eu beaucoup de succès dans d'autres contrées. En France et en Italie où s'en plaint. En Allemagne, la « Hambourg-America Line » vient de refuser l'aide qui lui était offerte par le gouvernement, préférant garder sa liberté. L'Angleterre ne donne guère de subsides qu'aux lignes qui desservent des colonies dont le chiffre d'affaires ne serait pas suffisant pour justifier un service régulier. Enfin notons que le pays où la marine marchande s'est le plus développée, la Norwège, n'accorde aux bâtiments de commerce aucun secours.

Cette thèse, rappelons-le, a été éloquemment soutenue par M. de Molinari, dans l'ouvrage intitulé : *Comment se résoudra la question sociale.* (Livre IV, chap. VI).

vallée du Mississipi et de l'Ouest Central. On rencontre là parfois jusqu'à six lignes parallèles entre deux localités données, alors que le trafic justifierait tout juste l'existence d'une seule compagnie.

Il en résulte que les diverses sociétés, qui végètent péniblement, emploient un matériel défectueux et sont obligées de se borner au système de voie unique, aussi déplorable au point de vue de la rapidité qu'à celui de la sûreté des communications. Il est encore un autre danger, celui des faillites, presque inévitable dans des opérations de cette espèce. Heureusement que l'élévation du prix des terrains dans les grandes villes, en rendant difficile l'acquisition de terminus par les nouvelles compagnies. met un frein au dévergondage de voies ferrées pour le moins à l'Est et au Nord-Est. Les tramways électriques, qui tendent toujours davantage à transporter les marchandises et couvrent le pays d'un réseau sans cesse grandissant, sont encore un autre facteur qui enrayera le mal. Bien entendu il serait tout aussi mauvais de dépasser la mesure dans ce sens et de décourager absolument la création de compagnies secondaires de voies ferrées. A moins d'être parallèles et de se paralyser mutuellement au détriment du public, elles possèdent encore d'autres avantages que ceux qui peuvent dériver de la concurrence. Elles ont en général une assez grande étendue — c'est là une des conditions primordiales de leur existence — et par suite *traversent* un certain nombre de villes qu'elles relient, dans les deux sens à d'autres systèmes de « railroads ». Or l'expérience a prouvé ici depuis longtemps qu'il est infiniment préférable pour une ville d'avenir d'être *traversée* par une voie ferrée, *même peu importante*, que de se trouver le *terminus* d'un petit embranchement d'une ligne de *premier ordre*.

*
* *

Aujourd'hui que la lutte épique qui portera dans l'histoire économique des Etats-Unis le nom de *Steel Strike* — la grève de l'Acier — est terminée, on peut en tirer quelques enseignements intéressants.

Il faut dire, d'abord, à l'honneur de l'*Organized labor*, que jamais peut-être, en Amérique, on n'avait vu de grévistes aussi paisibles et aussi dignes ; leur attitude a été un spectacle réconfortant après les violences de Cleveland. Ceci, et le courant défavorable aux Trusts qui prévalait alors, mirent, dès le début, toutes les sympathies du public du côté de *The Amalgamated Association of Tin, Iron and Steel Workers* [1]. Lit-on les journaux de juin — époque du commencement de la crise — on voit les plus conservateurs d'entre eux se laisser aller

(1) Voir sur ce point *The Gunton's Magazine* d'octobre.

à donner des encouragements aux ouvriers. Jamais l'*Organized labor* n'avait eu une plus belle occasion d'affirmer sa force et de remporter une plus brillante victoire.

Et cependant, le 16 septembre, trois mois après, la grève se terminait piteusement à la confusion des travailleurs et avec l'opinion unanimement en faveur des patrons. Les fautes successives des leaders ouvriers, et en particulier de M. Shaffer, président de l'Amalgamated, avaient réussi, non seulement à anéantir les chances de l'association, mais à compromettre les organisations du travail tout entières dans l'esprit des masses. Ces leaders, à la vérité, avaient compté sur de l'arrogance et de la persécution de la part des directeurs de l' *United States Steel Corporation*. Devant la courtoisie et la modération de ceux-ci, ils se trouvèrent déconcertés et finirent par afficher des prétentions qui ne pouvaient faire autrement que leur aliéner la plupart de leurs amis.

Comment admettre, en effet, que des patrons ayant des usines gouvernées par les règles des Trade-Unions, et d'autres entièrement non-unionistes puissent consentir à rendre obligatoires dans ces dernières les décisions de l'*Organized labor*? Cela reviendrait en somme à obliger les ouvriers indépendants à entrer dans une union, sons peine de renvoi. La proposition de M. Shaffer constituait une violation flagrante des principes les plus élémentaires de la liberté individuelle, une tentative de coercition en matière de travail, une chose en un mot aussi contraire que possible à l'esprit américain. Faut-il s'étonner dès lors de voir un revirement s'opérer parmi les spectateurs du conflit, et même une puissante union ouvrière, *The American Federation of Labor*, déclarer son intention de rester neutre? Les dernières phases de la lutte présentèrent, on s'en souvient sans doute, une série d'autres fautes de la part des leaders grévistes, comme ces efforts puérils pour causer une panique dans Wall Street en poussant les ouvriers à retirer leurs fonds des banques — manœuvre qui acheva de couvrir la grève de ridicule; et enfin la menace non moins enfantine faite au parti républicain, pour le cas où le gouvernement n'interviendrait pas en favenr de l'*Amalgamated Association*. Conduite de cette façon, la grande *Steel Strike* était condamnée à une fin désastreuse. Corrects jusqu'au bout, les patrons se montrèrent aussi modérés dans la victoire qu'ils avaient été courtois pendant la lutte.

Plusieurs observations se dégagent très facilement de cette perturbation industrielle, En premier lieu, il est de bon augure qu'une grève de cette importance ait pu se passer sans violences, sans discussions grossières, et avec une dignité égale chez les ouvriers et les patrons. Un autre bon présage est la neutralité observée par l'*American Fede-*

ration of Labor dont l'attitude eut pour motif non un manque de sympathie envers la cause de la grande Trade-Union de l'Acier, mais le désir de protester contre une tactique maladroite susceptible de jeter le discrédit sur l'*Organized labor*. On ne saurait enfin trop s'applaudir du précédent créé par la ligne de conduite, après la victoire, de MM. Morgan et Schwab, les directeurs du *Steel Trust*. Leur modération, sans exemple jusqu'ici, a été une source de joyeux étonnement dans le monde des travailleurs, et un sujet de réflexions très sérieuses pour les adversaires les plus ardents des capitalistes et des Trusts.

The Outlook [1] fait très justement observer que le procédé employé par les directeurs du Syndicat en question, et consistant à laisser fermées les usines unionistes pendant toute la durée de la grève, évita les froissements causés d'ordinaire par l'embauchage temporaire de *non-union men* ; et que ceci ne serait malheureusement pas possible lorsqu'une grève compromet un service public, celui des voies ferrées entre autres.

* * *

A propos de l'organisation du travail, mentionnons le développement remarquable du Trade-Unionisme dans l'état de New-York depuis quelques années. Un récent rapport de l'*Industrial commission* fait ressortir que le nombre de ces unions y a monté entre 1894 et 1901 de 860 à 1.805, et celui des membres de 157.197 à 255.630.

Le total général des unionistes aux Etats-Unis est actuellement d'environ 1.400.000, chiffre dans lequel la seule *American Federation of Labor*, dont nous parlions plus haut, entre pour 950.000 ouvriers. On ne peut s'empêcher de rapprocher de ces statistiques l'élévation croissante du nombre des grèves, qui n'ont jamais été si fréquentes que dans ces derniers douze mois.

* * *

La crise de l'acier a encore eu pour résultat de donner un regain de nouveauté à la question des Trusts. Il n'y a rien à en dire de bien nouveau; mais nous devons relever le courant d'opinion qui s'affirme de plus en plus vers une réglementation de ces corporations par la loi. Les *Anti-Trusts Laws*, mises au jour par les divers Etats, s'étant montrées inefficaces ou tout au moins insuffisantes, on s'accorde en général maintenant pour souhaiter une action de la part du Congrès. Cela

[1] Numéro d'octobre.

résulte d'une enquête récente[1] qui nous permet de voir que le dernier discours du Président Roosevelt à Minneapolis n'a fait que donner une consécration officielle à un sentiment public, en déclarant qu' « au besoin la Nation peut affirmer son droit de surveillance et de contrôle sur les grandes corporations, et principalement celles du commerce qui tirent une partie de leur importance de l'existence d'une sorte de tendance au monopole..... » Phrase qui, pour revêtir une forme extrêmement diplomatique, n'en va pas moins droit au but.

Des diverses réponses reçues par les auteurs de l'enquête, il résulte que le gouvernement fédéral, actuellement presque sans armes contre les Trusts, devrait avoir à leur égard le même pouvoir qu'il exerce envers les Banques Nationales; qu'il serait indispensable d'obtenir de ces syndicats la publication périodique de leur situation financière, et de les forcer à payer les impôts dans les localités mêmes où ils fonctionnent[2].

Il est certainement très aisé de donner, en cette matière, des conseils; il le sera moins de s'entendre sur l'étendue exacte de l'intervention fédérale, si jamais l'on discute la question à Washington.

*
* *

Les économistes américains qui, se basant sur le remarquable travail et les minutieuses statistiques de M. Jevons dans *The Coal Question*, espéraient voir s'ouvrir le xxe siècle avec la supériorité des Etats-Unis sur l'Angleterre en fait de charbons, ces économistes qui avaient appuyé d'arguments aussi variés qu'ingénieux leur prédiction du déclin de l'industrie minière anglaise, sont en ce moment occupés à rechercher les facteurs qui ont réduit à néant leurs prévisions. Pour eux les progrès de l'outillage et le rendement supérieur des mines américaines, joints à la difficulté croissante de l'exploitation des puits de la Grande-Bretagne, ne pouvaient manquer de produire la prépondérance du charbon des Etats-Unis sur les marchés du monde. Théoriquement ces calculs étaient irréfutables, et il y a même quelque chose de décourageant pour quiconque se livre à l'étude de l'économie politique à constater le rôle considérable joué par l'imprévu dans une science dont la valeur dépend principalement de son aptitude à prévoir l'avenir. Un instant, il est vrai, l'élévation des prix d'exportation des charbons anglais sembla donner raison aux affirmations de Jevons[3]. Mais bientôt

---

[1] Faite par *The Chicago Tribune* dans la presse americaine.

[2] *Dubuque Times* (Iova); *Springfield Republican* (Massachusetts) *Evansville Journal* (Indiana), etc.

[3] Ce prix qui était de 8.98 schillings par tonne en 1897, de 9.98 en 1898 et 10.72 en 1899 monta jusqu'à 19.5 à Newcastle en 1900 (*London Economist*).

ces prix retombèrent à leur taux normal; actuellement le spectre du *Coal Danger* paraît s'être évanoui en Angleterre, et l'exportation du charbon des Etats-Unis en est à peu près au point où elle se trouvait avant la naissance de la question. Tout au plus est-il possible de signaler une chance pour le combustible américain de supplanter, en Suisse, celui de l'Allemagne, grâce au taux favorable de transport offert par les chemins de fer français. Mais cela même n'est probablement qu'un état de choses temporaire qui prendra fin avec la crise actuelle du charbon en Allemagne ; le jour, prochain sans doute, où la sorte de monopole de cette marchandise, qui existe dans ce dernier pays, disparaîtra, la baisse des prix rendra la concurrence américaine impossible sur les places suisses. Peut-être la généralisation de l'emploi de l'eau comme force motrice pour la production de l'électricité et le remplacement, dans beaucoup d'usines du charbon par de l'huile brute, sont-ils à ranger parmi les causes qui ont contribué à déranger les prévisions des économistes yankees.

En tous cas ces expéditions de charbon d'Amérique à Marseille, dont on parla tant il y a quelques années montèrent, finalement à peu de chose [1].

* * *

Tout ceci n'empêche pas que la situation économique générale, aux Etats-Unis, ne soit des plus satisfaisantes. On peut s'en convaincre en consultant les statistiques et les rapports des *Clearing-Houses* — une des sources les plus sûres d'information sur la condition du commerce [2], puisque l'on y voit figurer les bases de toutes les transactions accomplies, au moyen de chèques, dans soixante-dix-huit places de l'Union. Ces documents, soit dit entre parenthèses, ont permis de constater que les échanges ont continué leur marche ascensionnelle, même en présence de la grande grève de l'Acier.

Une autre indication notable est que les régions les plus menacées par la sécheresse intense de l'été dernier. Kansas City, Omaha, Galveston, Fort Worth, etc., présentent, malgré tout, des gains sur les périodes correspondantes de 1900. Il n'y a guère que le Texas qui aura sérieusement souffert pendant cet exercice, car il a été frappé par le fléau dans ses deux éléments de richesse, le coton et le maïs. Ailleurs l'abondance du blé a plus que compensé les pertes sur d'autres produits. Le Texas, du reste, a de copieuses réserves de capital qui le

[1] 208.941 tonnes est le chiffre total de l'exportation américaine de charbon pour la France pendant l'année 1900.

[2] *The Financial Chronicle* publie ces statistiques chaque semaine.

mettent à l'abri des effets d'une mauvaise année. Les situations des voies ferrées, qui sont aussi, comme on le sait, un criterium des plus exacts de l'activité commerciale d'un pays, donnent des augmentations de 10 et 12 p. 100.

Pour avoir sur les *conditions of trade* des renseignements plus complets, il faut consulter encore deux statistiques ; la première, fort importante en Amérique, est celle de l'industrie du bâtiment. A New-York-City, nous relevons ainsi une augmentation de près de 80 p. 100 dans le nombre des constructions projetées [1].

L'autre document est la Table des Faillites [2] ; celle-ci atteste des diminutions variant de 15 à 25 p. 100 sur l'exercice précédent. Enfin, on doit ajouter que l'horizon est pour le moment sans nuage et quoique, en Amérique, on puisse s'attendre à une débâcle précisément dans des périodes comme celle que nous traversons, il est impossible pour l'instant de discerner cette sorte de fièvre de tendance à ce qui s'appelle ici l'*overspéculation*, signes précurseurs des grandes crises.

***

Aussi nous ne nous étonnerons pas que le Vieux Monde s'émeuve de la situation du commerce américain, et des dangers qu'elle peut avoir pour l'Europe. C'est naturellement la rapide augmentation de l'exportation des produits manufacturés qui inquiète les économistes étrangers [3]. Nous concevons leurs appréhensions en voyant les Etats-Unis expédier de la coutellerie à Scheffield, de la gueuse à Birmingham, des locomotives aux grandes lignes anglaises, des ponts métal-

---

[1] Boroughs de Manhattan et de Bronx.

[2] *Dun's Review* (mensuel).

[3] Le tableau suivant, emprunté en partie à un travail de l'Hon. Caroll. D. Wright, U. S. Commissionner of Labor (« The Commercial Ascendancy of the United States », *The Century Magazine*, 1900) montre le chiffre d'exportation des Etats-Unis pendant les différentes décades depuis 1870.

Pays où les marchandises sont importées.	1870	1880	1890	En chiffres ronds. 1900
—	—	—	—	—
Royaume-Uni..	$ 243.316.828	$ 450.994.244	$ 444.459.009	$ 500.000 000
Allemagne.....	41.250.530	56.292.106	84.315.215	150.000.000
France........	45.053.886	98.889.209	49.013.004	60.000.000
Italie.........	6.344.912	12.384.239	12.974.249	24.000.000
Canada.......	21.060.369	28.062.680	38.544.454	82.000.000
Japon.........	551.797	2.525.753	5.227.186	17.000.000

liques en Russie, des soieries en France et des boîtes de montre en Suisse[1].

Les causes qui ont produit ces anomalies sont de diverses natures ; mais l'origine du développement actuel du commerce d'exportation est, on le sait, dans le fait que l'Amérique a été amenée à utiliser le marché étranger comme un déversoir pour les produits dont elle ne pouvait plus se défaire sur le marché national. Ainsi que le fait remarquer avec raison M. Fr. Emery, chef du bureau du Commerce extérieur à l'*United States Department of State*, le public américain vit plus largement, dépense plus que celui des différentes nations européennes ; et cela offre aux manufacturiers, pour la production, une base plus vaste et plus stable que partout ailleurs. Mais, inévitablement, cette activité de production elle-même arrive à dépasser les besoins locaux[2] : il est tout indiqué alors de se débarrasser, à bas prix, à l'étranger, du surplus invendable en Amérique.

L'exportation fut également considérée, au début, comme une sorte de soupape de sûreté pour la morte saison : les industriels trouvant plus avantageux de continuer la fabrication pour un marché peu ou point rémunérateur, que de faire chômer leurs usines et leurs ateliers.

En somme, ce n'est que peu à peu que les producteurs américains en arrivèrent à étudier sérieusement le *foreign market*, ses procédés et les influences auxquelles il est soumis[3].

Que des symptômes d'anxiété se manifestent de plusieurs côtés en Europe, on le sait de reste, et nous n'avons pas à insister sur ce point.

Mentionnons seulement des articles, intéressants, du *Board of Trade Journal* (anglais) ; les conférences faites récemment à la *British Iron Trade Association*, et enfin une étude très complète, parue dans le *Manufacturer* de Philadelphie. le 15 août dernier et due à un éminent économiste allemand, le professeur baron von Waltershausen, de l'Université de Strasbourg. Dans l'opinion de ce savant, les Etats-Unis tiennent la tête en ce moment parmi les contrées d'exportation. Comparant cette nation à l'Allemagne, l'auteur fait remarquer que la

---

[1] Les Américains vont même disputer aux Anglais le marché des colonies britanniques ; des rails d'acier sont expédiés actuellement en Australie et aux Indes ; et un des plus récents viaducs métalliques de ce dernier pays a été commandé à une maison américaine. On peut voir sur cette question les publications du *Bureau of Statistics of United States Treasury Department*.

[2] *Our Commercial Expansion* (*Munsey Mag.*, janvier 1900).

[3] Le gouvernement emploie tous les moyens possibles pour renseigner les producteurs sur ce marché, et la *Review of the World's Commerce*, publiée par le Department of State, est aujourd'hui un guide précieux pour les commerçants et les industriels de toutes les régions de l'Union.

première a gagné 80 p. 100 en exportations durant ces cinq dernières années, tandis que l'augmentation correspondante chez la seconde n'atteint que 50 p. 100. Il prédit même, contrairement à l'opinion générale, que les exportations américaines en coton et en céréales, loin de diminuer en proportion du développement de celles des produits manufacturés, vont aussi suivre une marche ascendante [1]. Quant aux manufactures, Herr von Waltershausen déclare que la supériorité des Américains tient principalement au bon marché des matières premières ; et qu'elle s'affirmera de plus en plus au fur et à mesure que les producteurs de ce pays apprendront à économiser les matériaux. C'est très exact ; mais s'il y a aujourd'hui une déperdition de matières premières aux Etats-Unis, elle est plus que compensée par une économie de travail considérablement supérieure à celle qu'on peut réaliser en Europe.

Le professeur Edouard Suess, de Vienne, dans une interview qui a fait du bruit, a exprimé des sentiments analogues. Sa conclusion est une coalition des Etats de l'Europe Centrale contre l'invasion des Trusts américains. Cette espèce de Zollverein contre le péril transatlantique, qui réunit à l'heure présente tant de suffrages, n'est pas absolument nouvelle. Déjà en 1879, si notre mémoire est fidèle, M. de Molinari préconisait une alliance douanière englobant la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark et la Suisse. M. Brentano, de son côté, voulait l'union austro-allemande ; MM. Zanardelli, en Italie, et Leroy-Beaulieu, en France, ont émis des théories analogues. Herr von Waltershausen, dans l'article précité, présente comme indispensable une entente entre l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Russie en vue de l'établissement d'un droit différentiel sur les produits américains [1].

Un économiste américain, le professeur B. Kinley, reprenant ce thème [2], déclare qu'aucune des combinaisons précédentes n'a, à son avis, de chances d'aboutir, par suite de l'opposition des intérêts en jeu. La seule qui lui semble possible est celle qui se formerait sous les auspices de l'Allemagne, et comprendrait l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Danemark et la Suisse. Les Etats-Unis auraient à lutter alors avec une population totale double de la leur. Contre une telle coalition, dit-il, l'Amérique ne serait même pas entièrement désarmée,

---

[1] *Contra* : J. Austin. *Statistiques de la Trésorerie*, citées plus haut (1899).

[2] Un droit « proportionnel au prix le plus bas auquel ces produits sont vendus pour l'exportation, comparé avec les prix dans le pays intéressé (*The Manufacturer*, article du 15 août 1901).

[3] « European feeling towards the United States » (*The Forum*, oct. 1901).

car elle aurait comme ressource dernière d'abaisser ses tarifs douaniers. M. Kinley, du reste, est le champion d'une théorie remarquable pour sa hardiesse, car il préconise la Triple Alliance douanière des trois plus grandes nations commerciales du monde, les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Angleterre. Pour le moment, cela frise l'utopie, et sa doctrine prête le flanc aux critiques mêmes qu'il adressait aux autres combinaisons. Si les relations entre l'Amérique et le Royaume-Uni sont de nature à permettre une telle supposition, il est impossible d'en dire autant de celles qui existent entre les Etats-Unis et l'Allemagne, dont les intérêts réciproques se heurtent à chaque instant.

On observera que ni M. Kinley, ni les économistes allemands et viennois ne font entrer la France en ligne de compte dans leurs respectives *zollvereine*. Selon eux, cette contrée n'est pas particulièrement menacée par l'*American peril*. Tel n'est point l'avis de M. des Tournelles qui, à la Chambre des Députés, il n'y a pas longtemps, a posé à M. Delcassé une question sur l'attitude du gouvernement à l'égard de l'invasion manufacturière américaine. Il eût été intéressant de savoir, sur ce point, l'opinion du cabinet ; malheureusement, le ministre du Commerce n'a pas cru devoir la faire connaître.

Lord George Hamilton, à Londres, a été moins diplomatique. Interpellé dans une circonstance analogue, il répondit sans vergogne que le gouvernement britannique jugeait de l'intérêt national de s'adresser pour ses commandes aux industriels qui faisaient les meilleures conditions, fussent-ils de simples Américains !

M. Waltershausen, disons-le en passant, propose encore un autre remède à la situation. Le progrès sur les marchés européens des manufacturiers des Etats-Unis étant irrésistible dans les conditions actuelles, doit, dit-il, avoir pour effet de changer les formes de l'industrie du Vieux-Monde. Celui-ci doit se livrer davantage et de préférence à la fabrication des articles de luxe — œuvres d'art, produits alimentaires de choix, ornements, confections, etc., — que la jeune et de plus en plus opulente Amérique serait disposée à échanger contre ses machines, ses aciers et ses céréales.

L'idée, tout étrange qu'elle paraisse au premier abord, mérite examen.

* * *

Les Trusts — qui l'eût dit? — devaient avoir une influence sur le développement d'une des plus récentes sociétés communistes des Etats-Unis. C'est du moins ce qui découle des déclarations de M. Bradford Peck, fondateur de la *Cooperative Association of America* ; ce

philanthrope a établi en effet à Lewiston (Maine), Jobiet (Illinois) et autres lieux, des sortes de vastes bazars dont l'administration a été copiée sur celle des Trusts, mais qui diffèrent essentiellement de ceux-ci en ce sens que les ouvriers ou employés reçoivent, au lieu de salaire, tous les bénéfices de l'établissement, déduction faite du capital nécessaire à l'extension de l'œuvre. Un]apport social est obligatoire pour tous les membres. Comme ces coopératives sont destinées — elles le prétendent du moins — à fabriquer tout ce dont leurs membres auront besoin, y compris les objets de luxe, elles seront un jour indépendantes des syndicats, et pourront devenir les plus redoutables adversaires de ces derniers. On ne peut que féliciter la jeune société de sa confiance en elle-même. Elle se distingue des autres entreprises communistes par son caractère plus mondain et agressif. Toutefois, le mauvais succès des *Communistis Societies* aux Etats-Unis, et le peu de développement des coopératives proprement dites ne sont pas faits pour donner beaucoup d'espoir. Le bulletin d'août du *Department of Labor* de Washington, dans une intéressante compilation due au Révérend Alexandre Kent, mentionne l'éclosion de plusieurs sociétés hybrides, comme la *Mutual Home Association*, où les terres sont en commun, mais où tout membre nouveau doit verser, au trésor social, le prix du lot dont il prend possession à titre de fief. Le travail est individuel ou fait par divers membres qui s'entendent pour coopérer ; en tout cas il n'est pas obligatoire. La liberté la plus absolue règne au *Mutual Home*, même en ce qui concerne les relations domestiques. C'est en somme une combinaison du *Bellamy Plan*, du Fourierisme et de la doctrine d'Oneida [1].

D'autre part, il y a à enregistrer la décadence d'une des plus fameuses sociétés communistes des Etats-Unis : Zoar. Un premier coup lui avait été porté par l'établissement d'une ligne ferrée à travers le settlement. Les modes, les idées nouvelles, les touristes pénétrèrent par cette brèche. Les zoaristes se laissèrent aller peu à peu à faire des transactions privées avec les « gentils » ; ils oublièrent de verser au fonds commun le produit de leurs opérations plus ou moins clandestines ; ils achevèrent de se démoraliser sous l'influence de leur maître d'école, un descendant du fondateur de l'œuvre et qui, élevé « dans le monde », en avait rapporté les conceptions les plus subversives. C'est lui qui ouvrit aux membres des aperçus séduisants sur la propriété individuelle. Un partage eut finalement lieu, chacun recevant environ 5.000 dollars en espèces, terres ou marchandises. Les zoaristes les plus

[1] On peut se reporter, sur la question des Communautés américaines, au *Journal des Economistes* du 15 mars 1896 (Le communisme en action).

âgés seulement, au nombre de 70, se retirèrent en Minnesota pour y fonder une colonie nouvelle. Et voilà quelle fut la fin de la plus ancienne, et de l'une des plus prospères *Communistic Societies* de l'Amérique. La première des communautés analogues encore existantes est Amana, dont le nombre des membres a triplé depuis quarante ans. Ce settlement, qui est religieux, mais a conservé l'organisation naturelle de la famille, a réussi jusqu'ici à éviter « la contamination » du monde extérieur.

* *

A vrai dire, l'opinion publique s'inquiète fort peu de ces expériences communistes; dans ce moment surtout, son attention, au point de vue social, est attirée plutôt par l'interminable question des noirs, et l'attitude, à l'égard des gens de couleur, du nouveau Président des Etats-Unis, qui a eu l'audace inouïe d'inviter à sa table Booker Washington, le Principal nègre de *Tuskegee Institute*. Les journaux du Sud, avec une unanimité parfaite, considèrent le procédé comme une insulte au peuple sudiste tout entier (1).

On pardonnerait peut-être à M. Roosevelt de donner de nouvelles places officielles aux noirs : on ne peut admettre qu'il prenne sur lui d'affirmer la *social equality* du nègre et du blanc.

Déjà certains optimistes font remarquer qu'une autre question de race, en Amérique, s'est résolue d'elle-même. Il a fallu bien des années, disent-ils, pour amener la disparition de préjugés qui s'opposaient à l'admission dans la société coloniale de l'irlandais — un véritable paria —; qui oserait affirmer que le problème noir n'aura pas une solution semblable ?

Constatons, en tout cas, que le premier pas est fait. Mais persévèrera-t-on dans cette voie ?

* * *

Mentionnons en terminant un important discours du Secrétaire d'Etat des Finances, Gage, à un banquet de la *Banker's Convention de Milwaukee*, il y a quelques jours. M. Gage s'est prononcé hardiment en faveur du retrait définitif des *legal tender notes*. Ce papier est considéré aux Etats-Unis, par l'immense majorité des économistes comme une source de danger : il tire sa valeur uniquement de la promesse du gouvernement de le racheter en or ; et c'est du Congrès et des élections populaires que dépend la question de savoir si, et dans

---

(1) *Commercial Appeal* (Memphis); *New Orleans States*, *Memphis Scimitar*, etc

quelles proportions, ces notes seront rachetées. Depuis la guerre civile époque à laquelle on les voit apparaître pour la première fois, leur nombre a été sujet à des fluctuations continuelles, qui laissent toujours planer l'incertitude sur le marché.

Une autre réforme, recommandée par le ministre, est la réorganisation du Trésor, lequel n'aurait plus rien à faire avec les opérations de banque et se bornerait, en cette matière, à la surveillance des *National Banks*, où d'ailleurs les fonds libres de l'Etat seraient déposés suivant des règles bien définies. M. Gage n'est pas entré dans le détail des modifications à apporter à son service; mais ses déclarations, surtout en ce qui concerne les *legal tender notes*, sont d'un heureux augure pour l'avenir financier du pays.

GEORGES NESTLER TRICOCHE.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE
AUX ÉTATS-UNIS

On sait de quelle importance est, à l'heure actuelle, la question sucrière, et cela plus par suite du régime étrange créé pour cette industrie un peu partout, que par suite même des besoins de la consommation; la production se fait dans des conditions tout à fait artificielles, et l'on comprend dès lors que la naissance d'une concurrence nouvelle, l'entrée au nombre des producteurs de pays qui, auparavant, étaient de simples consommateurs, et où il y a toutes chances pour qu'on adopte un régime aussi artificiel qu'ailleurs, tout cela doit venir troubler profondément la situation déjà indécise qui s'est établie en dehors des lois naturelles. Précisément les Etats-Unis, qui ont déjà jeté leur puissance formidable de production dans tant d'autres industries, semblent sur le point de vouloir se livrer de façon suivie à l'industrie sucrière, et s'il n'est pas sans doute encore à craindre qu'ils deviennent exportateurs de sucre sur les marchés de la vieille Europe, il ne faut pas oublier du moins qu'ils étaient jusqu'ici des importateurs, des clients des plus sérieux de la sucrerie étrangère. L'évolution qui se fait chez eux mérite donc d'être suivie de près à tous les points de vue.

Qu'on ne s'étonne point si les Américains constituent une clientèle fort importante pour les sucres étrangers ; en fait, ils consomment des quantités énormes de sucre, c'est certainement le pays où cette consommation, d'une façon absolue, est la plus considérable, ainsi que le faisait remarquer notre savant collègue et confrère, M. A. Viallate, dans un article paru ici même il y a quelques années, et où il traitait du tarif Dingley et de ses conséquences. Si nous en croyons un relevé fourni par M. d'Anglade, consul de France, cette consommation, qui n'était que de 1.252.000 tonnes en 1884, atteignait 1.392.000 en 1887, 1.522.000 en 1890 et 1.891.000 en 1893. Ce total montait rapidement à au moins deux millions de tonnes (et il ne faut oublier qu'il s'agit de tonnes de 2.240 livres anglaises), et si nous nous reportons aux chiffres les plus vraisemblables donnés par les diverses autorités, nous trouvons que le marché américain a demandé, en 1899, pour l'absorption

immédiate, 2.186.000 tonnes, pour une population de 70 millions d'habitants. Empressons-nous de dire que, maintenant encore (comme à plus forte raison il y a quelques années) les Etats-Unis se voient forcés d'acheter en dehors de leurs frontières naturelles la plus grande partie de ce produit, en faisant appel du reste à des fournisseurs fort divers. En 1894, on estimait ces importations à 1.600.000 tonnes; puis elles montent d'année en année, en dépit de la création de sucreries dont nous parlerons tout à l'heure, et cela parce que la consommation s'accroît proportionnellement beaucoup plus vite que la production locale. Le fait est qu'aux dernières statistiques que nous ayons entre les mains, et qui se rapportent à 1900, le total des importations a été de plus de 4 milliards de livres, représentant une valeur de 98 millions de dollars à peu près. Ce mouvement porte, d'une part, sur le sucre de canne et, de l'autre, sur le sucre de betterave. Pour le premier, le progrès a été des plus sensibles, puisque le chiffre pour 1898 était seulement de 2.429.000.000 livres, dont la valeur s'élevait à 54.865.000 dollars, et que l'on relève en 1900 les deux totaux de 3.329.000.000 livres et de 84.872.000 dollars. Par contre, pour le sucre de betteraves, on est passé dans la même période de 159.000.000 de livres en 1898 à 842.000.000 en 1899, mais en 1900 on est redescendu à 678.000.000 livres. Le phénomène s'explique parfaitement : on préfère le sucre de canne, tout simplement parce qu'il vient de pays que les Etats-Unis ont englobés dans leur sphère d'influence, comme on dit en employant une élégante circonlocution, de ces contrées que la Confédération a voulu conquérir en partie pour trouver sur ce qui devenait son territoire des produits qu'elle ne voulait plus se voir forcée de demander à des contrées européennes. Notons tout de suite que les contrées qui sont visées par cette évolution, c'est d'abord l'Allemagne, qui a réussi pourtant à importer 559 millions de livres de sucre en 1900, puis l'Autriche, dont l'importation correspondante est de 95 millions, la Belgique, qui en a introduit 15 millions; pour les autres contrées la question est un peu secondaire, puisque la part de l'Angleterre n'est que de 9 millions environ (en décroissance sensible, il est vrai, sur les statistiques antérieures), que la Hollande a disparu du tableau de ces importations et que ce n'est que par quelques milliers de tonnes que se manifeste l'importation sucrière des autres nations.

Si, d'autre part, et pour nous confirmer dans l'opinion que nous exprimions tout à l'heure, nous examinons les importations de sucre de canne, nous verrons que la plus grosse part en vient des Antilles, traduisez de Cuba et de Porto-Rico, des nouvelles possessions ou colonies si ardemment désirées depuis longtemps : le fait est qu'elles ont fourni 1.134.000.000 livres, d'une valeur de 29 millions et demi de dol-

lars. Pour les îles Hawaï, autre colonie américaine (si ce mot ne choque pas à côté des clauses si formelles de la Constitution américaine), la valeur des importations en sucre a été de 20 millions de dollars. Nous dirons encore que l'Amérique du Sud en importe pour un peu plus de 7 millions de dollars et l'Afrique pour 2 1/2 millions environ, l'Amérique Centrale n'ayant qu'une part tout à fait négligeable.

En somme, on le voit très nettement, les Etats-Unis n'ont pour satisfaire aux besoins de leur consommation intense que les sucres importés et une quantité fort modeste de sucres indigènes, soit d'érable, soit de sorgho, soit de betterave ou de canne, et dans leur désir de s'affranchir de ce que, en bons protectionnistes, ils considèrent comme une calamité, nous entendons la production et le commerce étrangers, ils ont pris des mesures, d'abord pour acquérir des pays où pousse la canne à sucre, puis pour développer les importations de ces contrées, et maintenant, par une surexcitation nouvelle de l'esprit protectionniste, par le désir de se suffire encore plus complètement à eux-mêmes, peut-être aux dépens des producteurs coloniaux qui ne sont point de vrais citoyens de la Confédération, voici qu'on veut activer la production sucrière dans les Etats proprement dits de l'Union.

Nous venons précisément de citer rapidement les diverses sortes de cultures sucrières pratiquées plus ou moins sur le sol de la Confédération, et qu'on pouvait songer à développer pour moins faire appel à la production étrangère. Mais le problème n'était pas si facile à résoudre qu'il pourrait le sembler au premier abord. C'est qu'en effet, et pour ne parler par exemple que de la canne à sucre, bien que le climat de la Confédération présente une diversité et des températures extrêmes qui lui permettent notamment de cultiver des plantes tropicales dans certaines régions, il ne faudrait pas croire que la canne soit susceptible de prospérer et d'être fructueusement exploitée sur bien des points : la plante réclame des conditions climatériques qui sont exceptionnelles dans le territoire pourtant si vaste des Etats-Unis. Sans doute la production du sucre de canne a-t-elle passé de 367 millions de livres, dans la campagne 1891, à 611 millions durant la campagne 1894, cela du reste grâce à des primes qui s'élevaient seulement à 240.000 dollars d'abord et qui atteignaient ensuite 852.000 dollars. La plus grosse part de la récolte provenait de la Louisiane, et c'est à peine si le Texas et la Floride pouvaient obtenir quelques milliers de livres de ce sucre. Si nous continuons de suivre le mouvement de production du sucre de canne, nous constaterons encore les efforts du Gouvernement, confiant dans les mesures artificielles pour pousser à la culture de la plante sucrière ; il est certain qu'on a amélioré les conditions de culture et de fabri-

cation, suivant la transformation qui se fait inévitablement dans toutes les branches industrielles : les petites sucreries isolées ont été remplacées par de grandes usines centrales fonctionnant de façon plus économique. la fabrication et la culture ont été séparées, et autour de l'usine se groupent toute une série de petits planteurs qui vendent leurs produits à la tonne : des voies ferrées facilitent du reste les transports et en réduisent les frais. Les planteurs courent ainsi moins de risque que jadis et ils ont moins de tendance à abandonner la culture de la canne pour celle du coton ou du maïs. Mais cela n'empêche pas que, à nous en tenir uniquement à la brutalité des statistiques, nous voyons la campagne de 1898 ne donner que 634 millions de livres, et celle de 1899, 489 millions; celle de 1900 enfin a produit seulement 260 millions, ce qui s'explique, partiellement il est vrai, par des conditions climatériques des plus défavorables.

Ce n'est point au sucre d'érable ni au sucre de sorgho qu'il faut songer pour combler le déficit énorme que présente la production par rapport à la consommation du sucre dans la Confédération. Le tarif Mac Kinley d'abord, puis les énormes droits de douanes dont ont été frappés les produits étrangers, sont venus donner un coup de fouet à la fabrication du sucre d'érable, et en trois ans l'augmentation de production avait été de 87 p. 100; mais ce sucre d'érable n'est pas ce qu'on peut appeler un produit industriel dont la fabrication jouerait un rôle important, c'est tout au plus une industrie domestique, pratiquée par des petits propriétaires qui se comptent du reste par 5 ou 6 milliers, et qui font évaporer dans des chaudrons et à ciel ouvert la sève qu'ils recueillent en incisant leurs arbres : c'est ensuite aux confiseurs que se vend ce sucre, et la production totale n'en dépasse point 7 à 8 millions de livres dans les meilleures campagnes. Ajoutons que le sucre d'érable coûte de 100 à 200 0/0 plus cher que les autres sucres. Quant au sucre de sorgho, quel qu'en puisse être l'intérêt théorique, la production en est fort nettement en décroissance et cela même depuis l'époque où l'on a voulu surexciter artificiellement l'industrie sucrière américaine par des primes ou des droits de douanes. En dépit des efforts directs faits par le département de l'Agriculture pour acclimater la culture du sorgho, qui est relativement facile, aucune nouvelle association de capitalistes n'a consenti à s'engager dans cette voie, trouvant sans doute qu'elle n'était pas assez pavée de dollars. Il n'y a, croyons-nous, que deux sucreries de sorgho aux États-Unis, et toutes les deux dans le Kansas. Elles sont admirablement montées, mais le rendement des plantations est des plus défavorables, et la production totale ne dépasse certainement pas un million de livres.

Il fallait donc se rabattre sur la betterave à sucre, d'autant qu'on

avait pu constater dès longtemps qu'elle s'accommodait parfaitement du climat et du sol d'une bonne partie du territoire américain.

Le fait est que ce n'est pas d'aujourd'hui, ni même de la fin du XIXe siècle, que datent les premières tentatives de culture betteravière et par conséquent de fabrication du sucre de betterave sur le sol de l'Union. Si nous en croyons une publication mensuelle du département de l'Agriculture, et où l'on s'occupe précisément de la nouvelle industrie qui est en train de s'implanter solidement aux Etats-Unis, nous voyons qu'une première expérience avait été faite en 1830, expérience dont on n'a point les résultats, mais qui ne semble pas avoir été fructueuse, puisque c'est seulement huit années plus tard qu'une tentative est reprise à Northampton, dans le Massasuchets, pour avorter d'ailleurs après la production de quelques milliers de livres de sucre.

En 1863, des essais recommencent, et, ce qui peut sembler bizarre étant donné le succès rencontré maintenant, jusqu'en 1876 ce ne sont qu'échecs complets. Précisément, pendant cette période, une usine avait été montée à Alvarado, en 1870, qui ne fit que végéter jusqu'en 1873, époque où ses machines furent achetées par une autre compagnie et installées sur un autre point, toujours en Californie, à Soquel, dans le comté de Santa-Cruz. Fermée durant quelque temps, la sucrerie d'Alvarado fut ouverte sur de nouveaux frais, mais trop mesquinement, puisque les machines étaient d'un type vieilli et ne donnaient pas de bons résultats, ce qui était d'autant plus sensible qu'à ce moment le sucre se vendait bon marché. Enfin le matériel a été repris et renouvelé par la Alameda Sugar Co, qui fontionne fort bien depuis 1899 ; nous avons tenu à insister sur cette usine d'Alvarado, parce que c'est en réalité la première sucrerie sérieuse qui ait été installée en Amérique du Nord. Quant à celle de Soquel, elle existait bien encore en 1879, au moment du recensement, mais elle disparut en 1880, à la suite de pertes fort sensibles.

Nous venons de parler de recensement : celui de 1880 permet de se rendre fort exactement compte de la situation de l'industrie betteravière ; à ce moment, les usines sont au nombre de 4, leur capital total est de 365.000 dollars, et la valeur de leur production ne dépasse point 282.000 dollars ; en dehors de la Californie, le Delaware possède une usine et le Maine une autre, celle-ci relativement importante. Des faillites se produisirent, si bien qu'au recensement de 1890, nous ne trouvons plus que 2 sucreries toutes deux en Californie : on évaluait leur production d'ensemble à 2.457 tonnes (de 2.000 livres), représentant une valeur de 275.000 dollars.

Nous sommes aujourd'hui assez loin de ces tentatives timides et il est évident qu'on le doit en partie aux distributions de primes, aux

conditions toutes particulières où se trouvent les industriels dans un marché fermé, les barrières douanières, tout comme les primes directes, leur assurant aux dépens du contribuable, et par conséquent du consommateur, un bénéfice qui leur permet en apparence de vendre leurs produits bon marché. Nous rappellerons seulement d'un mot que c'est au moment du vote du tarif Mac Kinley que fut inauguré le système des primes. On sait qu'ensuite les droits d'importation les plus lourds furent établis sur les sucres à leur entrée sur le territoire américain, et que, de plus, les sucres venant de pays étrangers où ils sont primés à la production, ont été frappés d'un droit additionnel compensateur. Dans de pareilles conditions, étant donnée en outre la facilité d'absorption du marché américain pour les sucres, et aussi comme conséquence de la préoccupation que les Yankees ont de suffire à tous leurs besoins, il était naturel que l'industrie betteravière prît un développement rapide et considérable.

Dès le commencement de la distribution des primes, et pendant les campagnes 1892, 1893 et 1894, les fabricants de sucre de betterave avaient touché successivement 240.000, 531.000 et enfin 852.000 dollars La production avait augmenté de 255 0/0 ; au lieu de 12 millions de livres, on en produisait 45 millions et plus, dont 35 environ pour la seule Californie, un peu moins de 6 pour le Nebraska, 4 pour l'Utah, et le reste, presque négligeable, pour la Virginie ; la première place appartenait déjà à la Californie, qui jouit d'une situation privilégiée pour cette culture, ainsi que nous aurons occasion de le montrer tout à l'heure. Bien entendu, les progrès de la culture proprement dite se faisaient à peu près parallèlement, et le rendement en sucre croissait de façon fort sensible. Si nous suivons de campagne en campagne les transformations qui se produisent, nous les verrons constamment s'accuser dans le même sens, si bien que la production atteint de 39 à 40 millions de tonnes de betteraves durant la période 1896-1898. Les tentatives déjà faites ont prouvé que culture et fabrication peuvent être très rémunératrices, en donnant de 15 à 20 0/0 du capital engagé ; cela stimule les initiatives, d'autant que plusieurs Etats ont voté des primes de 1 cent par livre de sucre produit, ce qui constitue un bénéfice toujours assuré, et l'on ne doit pas s'étonner de voir se créer des usines modèles comme celle d'Oxnard, en Californie, construite pour la puissante Pacific Sugar Co : cet établissement coûte 1.500.000 dollars, consomme 2 000 tonnes de betteraves par jour et possède des magasins susceptibles de contenir 10 millions de livres de sucre. Naturellement les Américains devaient faire grand en cela comme en tout le reste. Les expériences s'étendent du reste, et c'est ainsi que vers 1898 on s'est livré à des essais suivis sur la possibilité de cultiver la betterave

dans le Colorado ; avant de se lancer dans l'industrie nouvelle on étudie minutieusement les conditions diverses de la culture de la racine, et quand on a constaté que le bénéfice doit ressortir à 46 dollars par acre, et que par conséquent le cultivateur sera assuré d'un beau rendement final s'il se livre à cette culture, on se met aussitôt à créer une grande fabrique susceptible de traiter 500 tonnes de betteraves quotidiennement.

C'est à ce moment précisément que, pour aider et pousser au mouvement d'expansion de la culture betteravière, le gouvernement, par la voix de la Division de chimie du ministère de l'Agriculture, fait connaître dans le public la possibilité que l'on aurait de cultiver avantageusement la betterave pour la production du sucre, sur une bonne partie du territoire américain : nous faisons allusion à une brochure de M. Wiley, où l'on peut lire cette affirmation, basée évidemment sur des études et des expériences, que le terrain cultivable en betteraves se présente sous la forme d'une grande bande continue allant de l'Atlantique au Pacifique sur une largeur de plusieurs centaines de kilomètres, bande dont la bordure septentrionale passe par Troy dans l'Etat de New-York, par le centre du Michigan, du Wisconsin, du Minnesota, passe au nord du Dakota et du Montana et suit finalement la frontière canadienne. En même temps, et suivant un procédé qui est adopté pour beaucoup de cultures nouvelles, le bureau de l'Agriculture expédiait des graines variées de betteraves d'Europe, pour en faire essayer les qualités spéciales, et la plus grande partie de ces semences étaient remises à des cultivateurs qu'on avait complètement renseignés sur les soins à donner à la plante. Durant ces recherches, on avait pu constater qu'un des pays les mieux dotés pour la culture qui nous occupe était, après la Californie, le Colorado, où la saison commence de bonne heure, où les hivers sont assez doux pour que les usines puissent travailler cent vingt jours, où enfin la quantité moyenne de sucre donné par les racines est de 15,5 p. 100. Un certain nombre de districts comme ceux de la Platte de la San Luis Valley, offrent des avantages naturels précieux, de ce fait qu'ils sont situés près de grands gisements de charbon, qu'ils ont à leur disposition du calcaire fournissant de la chaux presque pure et que l'eau abonde.

Cependant on constatait dès lors une difficulté dans la culture de la betterave sur le sol américain : cette culture demande une main-d'œuvre énorme, notamment pour le sarclage, et la main-d'œuvre est fort chère aux Etats-Unis, en même temps que les travailleurs se soucient peu de ces besognes pénibles et minutieuses qui ne rebutent point la patience de nos ouvriers de la campagne ; et, tout en persévérant dans leurs efforts pour implanter l'industrie nouvelle, les indus-

triels américains étaient assez portés à faire appel à la main-d'œuvre belge pour une période intermédiaire, quitte à essayer de supprimer aussi vite que possible toute main-d'œuvre, en recourant à de nouveaux appareils mécaniques que l'ingéniosité yankee espérait bien trouver rapidement. Le fait est que, en 1899, on avait inventé un *cultivator* nettoyant quatre lignes de plantes à la fois, comme le sarcleur allemand, mais ne réclamant qu'un homme et une mule, au lieu de trois hommes et deux chevaux que réclame l'appareil allemand. Un sénateur propriétaire de l'Ouest déclarait que jamais la culture de la betterave n'arriverait à s'implanter réellement parce qu'on ne trouverait point d'ouvriers agricoles consentant à rester des journées entières à genoux pour arracher les mauvaises herbes; les immigrants eux-mêmes prennent rapidement les habitudes de bien-être du pays, et par conséquent on n'en rencontre simultanément qu'assez peu pour effectuer ce travail; mais il est vraisemblable que la machine résoudra rapidement le problème, et en fait les progrès de la culture betteravière et de la production du sucre ont continué d'année en année.

Nous devons dire que les encouragements officiels, soit du gouvernement central, soit des Etats, n'ont pas manqué de se poursuivre, puisque dans le Nouveau Mexique, par exemple, le corps législatif a exempté d'impôts toutes les fabriques de sucre pour une période de six années. La presse scientifique et technique américaine se préoccupe grandement de la formation d'un personnel expert d'ingénieurs et de chimistes pour les fabriques, en prédisant un bel avenir aux jeunes gens qui seront les premiers à se lancer dans cette voie encore peu explorée. Pour la campagne 1899, nous trouvons des statistiques un peu contradictoires sur la production du sucre aux Etats-Unis, mais enfin nous devons estimer que la culture de la racine se faisait sur une superficie de 144.000 acres (à peu près 58.000 hectares), dont plus de 60.000 en Californie, 43.000 dans le Michigan, plus de 10.000 dans le Nébraska, et 8.000 dans l'Utah ; les autres Etats où l'on pratiquait cette industrie étaient New-York, Illinois, Minnesota, Nouveau Mexique, Colorado, Oregon et Washington. La récolte était de 1.200.000 tonnes (de 1.016 kilog.) et la production en sucre de 79.000 tonnes. Dès la fin de la campagne 1899, on annonçait la création de nouvelles usines, dont certaines fort importantes, puisqu'il s'agit de fabriques pouvant traiter quotidiennement 1.000 tonnes de betteraves : ce n'est point d'ailleurs le maximum de la productivité des sucreries américaines, et nous pourrions citer entre autres celle de Salinos, en Californie, qui appartient à la Spreckels Sugar Co, et qui est installée pour traiter 3.000 tonnes. Presque toutes ces entreprises étaient déjà montées sur un bon pied, et ne faisaient pour ainsi dire point de mélasses, effectuant

elles-mêmes le raffinage et produisant des sucres granulés tout prêts à être livrés à la consommation. Pour nous rendre compte de l'installation de ces usines, jetons, par exemple, un coup d'œil sur la nouvelle fabrique de Binghamton, dans le comté de Broome, Etat de New-York : comme toutes leurs industries, les Américains ont entendu organiser celle-ci pour le mieux et adopter les méthodes, les aménagements les plus perfectionnés.

Il faudrait voir notamment les magnifiques magasins où viennent se déverser les wagons chargés de betteraves, sans presque aucune intervention manuelle ; à plus forte raison tout se fait-il mécaniquement dans les lavages successifs, le découpage des cossettes de diffusion, la diffusion, etc.

Dans la publication mensuelle du département de l'Agriculture à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure, et dans les rapports du recensement, nous avons des renseignements tout à fait officiels sur la situation de l'industrie betteravière yankee au commencement de 1900. On compte alors 31 fabriques, représentant dans leur ensemble un capital fort respectable de 21 millions de dollars ; la culture portait sur 55.000 hectares et la production était de 79.000 tonnes de sucre, deux chiffres qui vont paraître faibles par rapport à ceux de la campagne précédente, mais qu'il faut apprécier en tenant compte de ce fait que la campagne 1900 a été assez mauvaise. Nous voyons du reste apparaître un nouvel Etat, celui de l'Ohio, dans la liste des régions où se cultive la betterave. Au point de vue du rendement, on a relevé qu'en moyenne on extrayait 10 livres de sucre pour 100 livres de racines. C'est là évidemment une proportion assez faible, étant donnée la teneur moyenne des betteraves ; on doit l'attribuer à ce que beaucoup des usines sont encore à leurs débuts, et les industriels yankees ne se contenteront pas de ces résultats, qui ont eu parfois pour cause un retard dans l'installation des fabriques au moment de la récolte.

Nous ne pouvons avoir l'ambition de faire une étude complète, qui serait d'ailleurs un peu trop technique, du développement que prend actuellement l'industrie sucrière américaine ; mais il est certain que les moindres rapports qui arrivent des Etats-Unis insistent sur ce mouvement d'expansion. En Californie, on cherche à augmenter considérablement la puissance de production de plusieurs usines déjà existantes, tandis que les capitalistes n'hésitent pas à donner leur appui à toute entreprise de ce genre. On voit comme par enchantemen se réunir des 15 millions de francs pour une fabrique de sucre de betteraves. Tout dernièrement, on nous apprenait que des capitalistes de Chicago avaient organisé une compagnie au capital de 50 millions

de francs pour une usine qui s'élèverait à Shelby, dans l'Indiana, et pourrait traiter 15.000 tonnes de betteraves par jour. Dans son dernier rapport, M. le consul général de Belgique annonçait que, durant la campagne qui finissait au commencement de 1901, on avait mis en marche 16 nouvelles sucreries, et il avait pu compter 49 projets nouveaux dans une publication spéciale. C'est une culture qui « paye », comme on dit, et il ne manque pas dès lors de gens pour vouloir en tirer parti.

Mais ce qu'il ne faut pas oublier à un moment où l'on affecte un peu de prendre peur de la concurrence américaine, c'est que cette culture « paye » surtout à cause de la situation toute particulière et privilégiée dont jouissent les producteurs américains, et la question est de savoir s'il en sera de même le jour, qui n'est peut-être pas éloigné, où les consommateurs yankees s'apercevront que les tarifs douaniers qui les entourent ne servent guère qu'à leur faire payer les articles de consommation beaucoup plus cher que dans un marché libre. En tout cas, et sans vouloir préjuger un avenir de liberté qui peut se faire attendre, il y a là un phénomène bien intéressant à signaler, et à toutes sortes de points de vue, dans ce développement subit de l'industrie sucrière sur le territoire de la Confédération.

D. B.

UNE THÈSE DE TOLSTOI

Le mieux est l'ennemi du bien, dit le proverbe. Prise à la lettre, l'affirmation ne saurait être soutenue : elle est contradictoire dans les termes. Aussi faut-il savoir entendre cette formule de ce que l'on appelle la « sagesse populaire ». Elle ne veut pas dire qu'il soit fâcheux d'améliorer sa condition, soit matérielle, soit morale, et que l'on perde toujours à gagner quelque chose ; mais elle signifie qu'à courir trop impatiemment après le mieux auquel on aspire, on risque parfois de perdre le moins bien que l'on tient ; qu'à viser trop haut, on s'expose à retomber plus bas ; et qu'il n'est pas toujours bon de se faire du devoir lui-même des idées trop extraordinaires ; la poursuite d'une perfection pour laquelle on n'est point fait ou qu'on ne peut atteindre, faisant parfois abandonner l'exercice, plus modeste, mais plus nécessaire, des vertus auxquelles on est appelé. Bourdaloue, sans rappeler le mot de Pascal, a, sur ce chapitre, plus d'un passage bon à méditer.

Je ne pouvais m'empêcher de faire ces réflexions en prenant connaissance d'un petit volume que, sur son apparence, j'aurais pu être tenté de négliger, mais qu'imposaient également à mon attention son titre et le nom dont il est signé : *Sur la question sexuelle*, par le comte Léon Tolstoï.

La question sexuelle, dit Tolstoï, est incontestablement l'une des premières et des plus importantes parmi celles qui intéressent l'avenir des sociétés. Une grande partie, la plus grande partie peut-être, des maux de toutes sortes qui s'abattent sur l'humanité viennent des aberrations du sentiment qui porte l'une vers l'autre les deux moitiés de notre espèce, de l'irréflexion, de l'indifférence, de l'égoïsme et de la bestialité qui président, dans un trop grand nombre de cas, aux relations de l'homme et de la femme. Et comment, en effet, la valeur matérielle et morale des générations ne dépendrait-elle pas en grande-partie des circonstances et de l'esprit dans lesquels elles sont appelées à la vie?

Rien de plus juste ; et rien de mieux, dès lors, que de combattre, comme le fait Tolstoï avec la dernière énergie, au nom de l'intérêt

comme au nom de la dignité, ce qu'il appelle la lubricité, et de prêcher aux hommes, aux femmes aussi, qu'il semble parfois mettre trop facilement hors de cause, avec le sentiment de la responsabilité de leurs actes, le respect de leur corps et, comme il le dit, la chasteté.

Mais dans cette croisade contre le vice et l'incontinence, le célèbre moraliste russe ne va-t-il pas parfois bien loin? Ou plutôt ne confond-il pas sous le même nom et ne frappe-t-il pas du même anathème des choses très différentes?

Chasteté, pour lui, semble être absolument synonyme de continence, c'est-à-dire d'abstinence. Et la réprobation qu'il attache à la violation de cette vertu, il l'étend, non sans injustice, à l'acte même de l'union sexuelle, dans quelque circontance et dans quelque esprit qu'il ait pu être accompli. Le mariage lui-même, sanctifié par l'affection mutuelle la plus sincère et par le plus exact accomplissement de tous les devoirs de famille, ne trouve pas grâce à ses yeux et ne suffit pas pour rendre innocent cet acte irrémédiablement marqué d'un vice originel.

Relevons, autant qu'on peut le faire, dans ces pages composées un peu au hasard de la juxtaposition de notes, de fragments et d'extraits de lettres, les traits principaux de cette impitoyable théorie, et demandons-nous ce que raisonnablement il en faut penser.

La lubricité, en ramenant l'homme vers la bête, en donnant en lui le pas aux instincts brutaux sur les hautes aspirations du cœur et de l'intelligence, est un mal : mal pour l'individu qui s'y laisse entraîner, mal pour la société, sur laquelle retombent plus ou moins les conséquences de ses fautes. C'est par excellence le péché, la chute. Et de cette chute, continue Tolstoï, il est difficile, sinon impossible, de se relever. Alfred de Musset, qu'il ne cite pas, mais qu'il aurait pu citer, l'a dit en beaux vers :

Ah! malheur à celui qui laisse la débauche
Planter son premier clou sous sa mamelle gauche!
Le cœur de l'homme vierge est un vase profond ;
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense, et la tache est au fond !

Il n'y a, en tous cas, sinon pour se relever, du moins pour se retenir sur la pente et racheter autant que possible sa faute, qu'une seule chose à faire : c'est de donner à cette faute, en transformant la rencontre de hasard en union honnête, la forme et le caractère d'un mariage. Tout rapprochement d'un homme et d'une femme est un mariage, déclare notre auteur, un vrai mariage, le seul vrai même, dit-il, dont le mariage soi-disant civil ou religieux n'est qu'une parodie. Il n'y a pas de mariage chrétien. Il y a le mariage naturel, celui d'Adam

et d'Eve. Et ce mariage-là n'a pas besoin, pour exister et pour ne pouvoir être rompu sans crime, des constatations de l'état-civil et de la consécration d'une Eglise. On plaisante quand on fait remonter à l'Ecriture et à l'Evangile l'institution du mariage. Jésus-Christ, qui ne s'est point marié, n'a rien institué. On ne peut citer à l'appui des prétentions des Eglises que « l'inepte miracle de Cana, qui a institué le mariage, comme la visite à Zachée a institué la levée des impôts ».

La conclusion, franchement, est un peu forcée. Et Tolstoï lui-même, quoiqu'il ne le dise pas, ne saurait nier qu'il y a des cas où, avec toute la bonne volonté du monde, il n'est guère possible de mettre sa morale en pratique. Il n'y a pas, malheureusement, que ceux qui sont sans péché à qui il arrive de pécher. Et la faute ne les trouve pas toujours en état de disposer d'eux-mêmes.

Alors, d'ailleurs, qu'ils seraient libres, et qu'à la rigueur le mariage ne leur serait pas interdit, est-il toujours réellement le parti que leur conseillent et que leur imposent la raison, l'honneur et même le repentir le plus vrai ? L'opinion courante, avec ses indulgences, ses complaisances même, pour la séduction et le libertinage est, assurément condamnable. Assurément, l'homme qui, par des promesses sincères, ou prises pour telles, a surpris l'amour d'une honnête fille n'a rien de mieux à faire que de tenir sa promesse et de réparer sa faute en régularisant sa liaison. Mais ce n'est pas toujours dans ces conditions, qui engagent réellement la conscience, que la faute a pu être commise. Et le mariage, d'autre part, en liant à jamais deux êtres qui, pour s'être un instant peut-être cru faits l'un pour l'autre, n'en sont pas moins aussi peu propres que possible à faire bon ménage, pourrait bien, au lieu de les faire rentrer dans l'ordre, les jeter sans retour dans le désordre et dans le malheur. Des réparations, certes, sont nécessaires. Mais il y a, selon les cas, plus d'un parti à prendre pour les assurer. Le mal, hélas ! n'est pas toujours réparable. Et parfois, en croyant le réparer, on ne fait que l'aggraver.

Tolstoï, dans ce beau roman de *Résurrection*, qui est un exposé en action de sa thèse, semble l'avoir senti ; car il n'ose pas aller jusqu'au bout de cette thèse. Nekludow, le seigneur russe à l'étreinte passionnée duquel, dans un moment de surprise et d'amour, a succombé la pauvre Maslowa, est manifestement responsable de la douloureuse et honteuse existence au milieu de laquelle il l'a retrouvée. Pure il l'avait prise, et, s'il n'était pas pur lui-même, il l'aimait réellement. Sans la barrière déplorable des distinctions sociales et des privilèges, ils eussent été alors probablement heureux tous deux de s'épouser. Et cependant lorsque, pour apaiser ses remords et se racheter à ses propres yeux, il veut l'élever tardivement jusqu'à lui, c'est elle, régénérée par une

forme nouvelle de son ancien amour, qui s'y refuse. Elle sent, non sans regret probablement, que ce qui aurait été une solution au lendemain de la faute n'en serait plus une aujourd'hui, et qu'il faut savoir parfois se résigner à l'irrémédiable.

Moins acceptable encore, en vérité, est l'apothéose sans mesure de la continence absolue, la confusion de la continence matérielle avec la chasteté morale, et ce mépris d'une des fonctions essentielles de la nature humaine, qui va, ou peu s'en faut, jusqu'à la condamnation du mariage lui-même. Ce n'est point, en effet, comme je l'ai indiqué plus haut, l'union irrégulière seulement qui est aux yeux de Tolstoï, une déchéance, une faute même; c'est le mariage, à moins qu'il ne soit qu'une société spirituelle, pure de tout rapprochement corporel.

Oui, le mariage, le mariage de deux êtres irréprochables, se donnant sincèrement l'un à l'autre pour se garder fidélité et affection, ce mariage-là est lui-même, sinon absolument inexcusable, du moins regrettable : c'est toujours la chute et le péché, péché moindre, sans doute, que le désordre, mais péché pourtant, qui ne saurait être toléré que comme une concession à l'humaine faiblesse et une soupape ouverte à regret aux appétits inférieurs de la bête.

Aussi, continue Tolstoï, dans les conseils qu'il adresse aux jeunes gens qui lui demandent des directions de conscience, si vous désespérez de vous abstenir absolument du mariage, que ce soit pour être aussi peu, et aussi peu de temps que possible, mari et femme, et que tout votre effort tende à ne plus être l'un pour l'autre que frère et sœur. Mais mieux vaudrait encore — il y insiste — ne pas se marier du tout et éviter de passer, même temporairement, par cette fâcheuse étape.

La fin de l'homme, ajoute-t-il, n'est pas de donner satisfaction à ses instincts inférieurs. Elle n'est pas même de donner le jour à des enfants et de multiplier sur la surface de cette terre le nombre de ces êtres parmi lesquels il y en a tant d'imparfaits, de malheureux et de grossiers : elle est de faire la volonté de Dieu, en servant les hommes, en se dégageant de plus en plus de l'animalité et en mettant au premier rang les préoccupations et les satisfactions spirituelles. Or, le mariage, avec ses obligations, ses soucis, ses tribulations, détourne fatalement plus ou moins de cette aspiration désintéressée vers les choses d'en haut, et ne peut que retarder cette ascension à laquelle nous sommes appelés. Celui qui s'est donné une chaîne ne s'appartient plus : il s'est diminué.

En êtes-vous bien sûr? Ou du moins, si cela est vrai parfois, dans les unions mal assorties ou mal comprises, n'est-ce pas, dans celles qui sont ce qu'elles doivent être, le contraire qui est vrai? S'il y a

— ce qui ne saurait être nié — des œuvres pour lesquelles il est bon d'être libre de tout attachement et de tout intérêt personnel, n'y en a-t-il pas pour lesquelles il est bon, à l'inverse, de n'être point seul et de pouvoir partager avec un compagnon aimé le travail de chaque jour? Si le dévouement du missionnaire, de la sœur de charité, de l'explorateur, ou les méditations solitaires du savant sont admirables et peuvent remplir sans y laisser de vide des existences entières, la vie laborieuse du père de famille qui gagne le pain de ses enfants, celle de la mère qui, après leur avoir donné son sang et son lait, guide leurs premiers pas et dirige à la fois l'éveil de leur intelligence et celui de leur cœur, sont-elles moins méritoires?

N'est-ce pas bien souvent aussi dans la famille, dans la pratique de ces vertus plus humbles qui vous paraissent nous retenir loin des hauteurs où vous aspirez, que se trempent les caractères, que s'élargissent les idées, que se prend l'habitude de l'effort, de la droiture, du respect de soi-même et des autres, que s'étend et se développe le sens de la responsabilité, et que, sans le savoir souvent, on devient propre aux plus grandes tâches et prêt, lorsqu'elles se présentent, à les accomplir?

C'est à leur mère, on l'a dit bien souvent, que la plupart des plus grands hommes ont été redevables de leur grandeur. C'est à l'influence de leur femme, bien souvent aussi, Tocqueville en a fait la remarque, que bien des hommes, sans s'en rendre compte, ont dû de s'élever au-dessus d'eux-mêmes. Le pur éclat dont ils ont brillé dans la vie publique n'a été que la manifestation extérieure de la flamme pure entretenue dans leur vie privée.

Etre bon père, bon époux, bon garde national même, comme on disait au temps où il y avait une garde nationale, n'a jamais été une préparation inutile pour être bon citoyen, grand citoyen parfois. Et, comme Antée reprenait des forces toutes les fois qu'il touchait la terre, plus d'un n'a dû son énergique et indomptable constance qu'au bonheur qu'il avait de pouvoir se retremper dans l'atmosphère fortifiante et calmante d'un honnête foyer.

« C'est la femme, a dit Michelet, qui rend l'étincelle » ; le courage et l'audace, au besoin. C'est elle aussi qui apaise l'irritation, préserve des emportements et des ressentiments amers, et apprend à supporter en y opposant le verdict béni de son approbation, les injustices et les mécomptes.

Et, pour mettre les points sur les i et en revenir à l'acte même dont le seul accomplissement serait, à en croire Tolstoï, une dégradation et une souillure, comment lui, chrétien à sa façon, mais chrétien convaincu, adorateur d'un Dieu qu'il croit à la fois tout-puissant, tout

sage et tout bon, a-t-il pu admettre qu'une fonction nécessaire à la durée et au développement de notre espèce, imposée par la nature même à la plus élevée comme à la plus inférieure des créatures, et sans laquelle, en fin de compte, ne peut être transmis le flambeau de la vie, fût nécessairement une violation de la loi de ce Dieu parfait? Acette fonction, il est vrai, comme à celle de la nutrition, a été attaché, par cette même nature, et cette même volonté supérieure, un attrait particulier, et, par suite, de l'une comme de l'autre, il arrive trop souvent que l'on soit exposé à abuser. Mais n'y a-t-il d'autre remède à l'abus que de supprimer l'usage? Et faut-il, parce qu'il y a des gourmands et des intempérants, renoncer à manger et à boire, ou ne se permettre plus que des aliments désagréables ou sans saveur? Faut-il, comme l'ascète russe voudrait y condamner ses disciples, ne tolérer le mariage, lorsque, comme pis aller, on se résignerait à le tolérer, qu'à la condition d'en calculer froidement les exigences et de réduire les concessions que l'on ferait aux besoins du corps aux proportions d'une de ces misères de notre organisme physique que nous subissons à regret? Faut-il, en d'autres termes, en bannir l'amour, et interdire aux époux, sous peine d'impureté, ce réciproque abandon qui, suivant une parole de l'Ecriture, les fondant deux en un, ne fait plus d'eux, suivant une autre parole, qu'une même chair et un même esprit? Qui ne voit que c'est cet abandon, au contraire, ce bonheur de se sentir l'un à l'autre et de s'aimer jusqu'au don total de soi-même, qui rehausse, qui annoblit et qui sanctifie ce qui, sans cette transfiguration, ne serait, en effet, qu'un acte purement matériel et, suivant une expression bien crue du catéchisme, qui cependant ne l'interdit qu'en dehors du mariage, une œuvre de chair?

Philémon et Baucis, quoique leur union n'ait point été bénie par la survenance d'enfants, en avaient fait autre chose : une œuvre du cœur. Et qui songerait à rire ou à se scandaliser de la touchante persistance de leur mutuelle tendresse? A plus forte raison, en est-il de même lorsque, perpétuée, en quelque sorte, et personnifiée sous leurs yeux, sous la figure de ces petits êtres nés de leur rencontre, l'affection des époux prend une forme à la fois plus sérieuse et plus douce, et il leur est donné de s'aimer en autrui, après s'être aimés l'un dans l'autre.

Et vous voudriez, ô grand Tolstoï, vous père d'une belle et nombreuse famille, condamner la mère, suivant une expression que j'emprunte à l'auteur d'un admirable livre, *L'Ecole de la pureté*, à ne voir dans chacun de ses enfants que le monument vivant de sa faute et le témoin de sa honte?

Plût à Dieu, en vérité, qu'au lieu d'écarter du mariage ou de refroidir dans le mariage la flamme du foyer, on pût à la fois amener au mariage

mais au mariage honnête, ceux qui s'en détournent; et dans cette honnête union introduire et retenir le charme pénétrant et pur des premières émotions!

La morale de Malthus, que cite Tolstoï, mais qu'il n'a, je le crains, comme bien d'autres, pas bien lu, pas bien compris en tout cas, me paraît supérieure lorsqu'il nous dit que l'on ne saurait se faire un beau plan de vie sans que l'amour y tienne quelque place ; et que pour engager les jeunes gens au travail, à la sagesse et à l'économie, il leur représente une adolescence chaste, comme « le portique sacré du temple divin de la paternité ».

Je regrette d'être obligé de me séparer, sur des points si graves, et de me séparer si complètement, d'un maître tel que Tolstoï. Mais plus l'homme est grand, plus son influence est puissante,et plus il importe, avec le respect que l'on doit à la noblesse des sentiments et à la droiture des intentions,de combattre ce que l'on croit erroné et dangereux.

La terre n'est point le ciel, comme le voudrait Tolstoï.Et les hommes, la plupart au moins, ne sont point faits pour y être des anges. Ne leur demandons que ce qu'il leur est possible de donner, et souvenons-nous du mot de Pascal.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Novembre* 1901).

1er. — **Rapport** suivi d'un décret portant réglementation de l'émigration des indigènes à la Côte d'Ivoire (page 6910).

4. — suivi de décrets relatifs au fonctionnement de la justice au Tonkin (page 6945).

6. — suivi d'une circulaire, d'un décret et d'un arrêté relatifs à la liberté de conscience et modifiant le décret du 20 mai 1885 et l'arrêté du 24 juin 1886 sur le service à bord des bâtiments de la flotte (page 6977).

8. — **Décret** relatif à la situation des sociétaires de la Comédie-Française (page 7005).

10. — portant modifications au décret du 6 juin 1897 sur l'organisation de l'administration centrale du commerce et de l'industrie (page 7050).

— **Arrêté** créant une commission d'études pour l'organisation à l'étranger d'une école de perfectionnement pour les jeunes ingénieurs et industriels (page 7050).

13. — **Rapport** suivi d'un décret fixant les frais de premier établissement et de représentation du commissaire du Gouvernement dans le territoire militaire des pays et protectorats du Tchad (page 7147).

14. — **Décret** modifiant le décret du 1er février 1873 sur l'organisation du Collège de France (page 7158).

16. — relatif au serment professionnel des employés des postes et des télégraphes (page 7185).

21. — **Rapport** suivi d'un décret fixant le régime douanier applicable, à l'entrée en France et en Nouvelle-Calédonie, à certains produits originaires des Nouvelles-Hébrides (page 7295).

— **Décret** fixant les quantités de produits originaires d'exploitations françaises des Nouvelles-Hébrides à admettre en France et en Nou-

velle-Calédonie, sous un régime de faveur, pendant la campagne de 1901-1902 (page 7296).

22. — **Loi** modifiant les articles 300 et 302 du code pénal (Infanticide) (page 7399).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

26. — **Loi** relative au dessèchement d'étangs dans le département de l'Ain (page 7377).

— **Rapport** suivi d'un décret rattachant administrativement et financièrement les îles Rurutu et Rimatara à l'archipel des Gambiers (page 7379).

29. — **Décret** fixant, jusqu'au 31 décembre 1901, la perception des droits sur les fers, aciers et fontes à l'octroi de Paris (page 7437).

— **Arrêté** fixant la liste des sociétés mutuelles ou à primes fixes françaises ou étrangères fonctionnant conformément à la loi du 9 avril 1898 (page 7439).

30. — **Loi** modifiant les articles 170 et 171 du Code civil, en conférant aux agents diplomatiques et aux consuls le droit de procéder, à l'étranger, à la célébration du mariage entre un Français et une étrangère (page 7453).

LOI modifiant les articles 300 et 302 du Code pénal (Infanticide).

Article unique. — Les articles 300 et 302 du code pénal sont modifiés comme suit :

« Art. 300. — L'infanticide est le meurtre ou l'assassinat d'un enfant nouveau-né.

« Art. 302. — Tout coupable d'assassinat, de parricide et d'empoisonnement sera puni de mort, sans préjudice de la disposition particulière contenue en l'article 13 relativement au parricide.

« Toutefois la mère, auteur principal ou complice de l'assassinat ou du meurtre de son enfant nouveau-né, sera punie, dans le premier cas, des travaux forcés à perpétuité, et dans le second cas, des travaux forcés à temps, mais sans que cette disposition puisse s'appliquer à ses coauteurs ou à ses complices. »

Fait à Paris, le 24 novembre 1901.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la Justice,

MONIS.

CRÉATION D'UN PORT FRANC A BREST

Qu'est-ce qu'un port franc ?

En l'an XIII, la Chambre de commerce de Marseille en donnait une excellente définition :

« Un port franc est une ville (ou portion de ville) hors des limites des douanes ; c'est un port ouvert à tous les navires sans distinction, quels que soient leur pavillon ou leur chargement. C'est un point où, par une sorte de fiction, vient aboutir le territoire de toutes les nations. Il reçoit et verse de l'une à l'autre toutes les productions respectives, sans gêne et sans droits. »

Que MM. les protectionnistes ne s'effrayent pas, le port franc n'a rien de commun avec le libre échange ; il serait parfaitement inutile dans un pays de libre échange comme l'Angleterre.

Ce fut le protectionniste Colbert qui donna la franchise à Marseille, Dunkerque, Lorient, Bayonne, Saint-Jean de Luz.

Colbert comprenait avec raison la nécessité du port franc pour contrebalancer les effets désastreux de ses tarifs sur la marine et le commerce.

Plus un pays est protectionniste, plus il lui importe d'avoir des ports francs.

Le Danemark voyait dépérir son commerce ; il pensa que la création d'un port franc pourrait remédier au mal. Il décida donc la création d'un port franc à Copenhague. Les résultats ont dépassé toutes les espérances : dès la première année, le mouvement fut de 187.000 tonnes et il montait en *quatre années*, au chiffre de 607.000

M. Antoine Rodier (*Revue économique*, de Bordeaux, novembre) nous explique l'installation du port de commerce à Copenhague.

« Le jour ou fut votée la création d'un port franc, un emplacement de 64 hectares environ, dont 24 en bassins, fut choisi au nord du port existant, auquel il ne fut pas touché. On entoura cet emplacement d'une double grille, dont on laissa la surveillance extérieure à la douane Personne, bien entendu, n'habite dans le port franc. On y vient travailler le jour, et, chaque soir, on passe la grille, qui est fermée par les douaniers jusqu'au lendemain. Il en est ainsi dans tous les ports francs, notamment dans celui de Hambourg. »

Il suffit de regarder une carte pour comprendre qu'il n'est pas un point, non seulement en France, mais sur tout l'Atlantique, qui soit aussi désigné que Brest pour posséder un port franc.

Avec son bassin de radoub, des transatlantiques et un port franc, l'avenir de Brest est sans limites.

Tout cela viendra par la force des choses, le bassin de radoub est bien venu — mais le bien, quoi qu'en dise la chanson, ne vient pas en dormant.

Le port franc attirerait les navires, les navires demanderaient des fournitures et des réparations, les chantiers de réparation enfanteraient des chantiers de construction par la suite.

Brest a cet avantage d'offrir, avec des travaux modérés, un champ sans limites.

Brest serait la ville aux trois ports : port de commerce ordinaire, port de guerre, port franc.

Il y a place dans notre rade pour autant de ports que l'on voudra.

On ne saurait trop insister sur les conséquences de la navigation à vapeur pour Brest : du temps de la marine à voiles, Brest était impossible comme port de commerce de quelque importance. Avec la vapeur et l'éclairage moderne, c'est un port de fréquentation facile.

Quel serait l'emplacement du port franc ?

Sa place tout indiquée serait à l'est du port actuel, auquel il serait contigu.

Sans doute, la création d'un port franc entraînerait la construction de nouveaux quais et d'une nouvelle digue, mais comme le pays rentrerait vite dans ses frais ! d'autant plus que l'on pourrait débuter modestement, agrandissant, tant que l'on voudrait, au fur et à mesure des besoins ; ce n'est pas l'espace qui manque.

Je n'ignore pas qu'on tente de suppléer au besoin impérieux de ports francs par les entrepôts (réel et fictif) et les admissions temporaires. Mais je ne crois pas être démenti par le commerce, quand je soutiendrai qu'il n'y a aucune comparaison entre la liberté d'action la plus absolue et le fonctionnement sous la surveillance inquiète de la douane.

Le port franc n'exclut, d'ailleurs, nullement les entrepôts ni les admissions temporaires, qui continueraient leur office dans le port actuel. Rien ne serait changé à l'état présent. Le port franc mettrait à la disposition du commerce un outil de plus, et j'ose dire un outil d'une incomparable puissance.

La rade de Brest deviendrait alors ce qu'elle doit être par sa configuration et sa situation géographique, le rendez-vous des navires de toutes les nations.

Le port franc de Hambourg est entré pour une part considérable dans l'extraordinaire développement de cette ville.

La franchise a faite uanıpɹɔ de Brême, Lubeck, Kola, Gibraltar, Malte, Syngapour.

L'expérience a parlé : à part l'Angleterre qui, par son libre-échange,

n'a pas besoin de ports francs (tous ses ports, de fait, sont des ports francs), nos rivaux les plus sérieux sont entrés dans cette voie ; il n'est que temps de les suivre.

Contre-amiral REVEILLÈRE.

(*La Dépêche.*)

FÉDÉRATION LIBRE-ÉCHANGISTE INTERNATIONALE

L'Assemblée générale constitutive de la *Fédération libre-échangiste internationale* a eu lieu le 14 novembre à l'Hôtel des Sociétés Savantes, rue Danton, sous la présidence de M. G. de Molinari.

M. G. de Molinari expose le but de la Fédération et le rôle qu'elle aspire à jouer. Après avoir défini les bases de la Fédération, telles que les ont conçues ses fondateurs, il demande à l'Assemblée de se prononcer ; et celle-ci, à l'unanimité, adopte les vues exposées par son président, qui déclare la Fédération libre-échangiste internationale constituée.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du Conseil de Direction de la Fédération.

Sont élus, à l'unanimité :

MM. G. de Molinari, président du Comité provisoire, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, correspondant de l'Institut ; F. Passy, membre de l'Institut, président de la Société d'économie politique ; J. Fleury, secrétaire-général du Comité provisoire, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique ; baron d'Aulnis de Bourouille, président de la Société du Libre-échangiste des Pays-Bas ; L. Strauss, président de la Ligue nationale belge pour la liberté commerciale ; Harold Cox, secrétaire du Cobden Club ; Edoardo Giretti, industriel à Bricherasio (Italie) ; Tito Canovai, directeur de la Banca d'Italia à Rome ; Yves Guyot, ancien ministre, directeur du *Siècle* ; Valère Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi ; Duché, président de la Chambre de commerce française de Londres ; Th. Barclay, ancien président de la Chambre de commerce britannique de Paris ; Brach, vice-président de la Chambre syndicale de l'Industrie et du Commerce parisien des soieries ; Barthelet, ancien membre de la Chambre de commerce de Marseille ; Mascuraud, président de la Chambre syndicale de la bijouterie fantaisiste en tous genres ; Colcombet, ancien président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne ; Hiélard, ancien membre de la Chambre de commerce de Paris ; Emile Bernard, industriel ; Germain Paturel, négociant à Saint-Mandé.

L'Assemblée confie à une commission, devant être nommée par le Conseil de Direction, la rédaction définitive des Statuts de la Fédération Libre-échangiste internationale.

M. J. Fleury, secrétaire général du Comité provisoire, donne lecture de lettres d'excuse de membres de la Fédération qui n'ont pu assister à la séance ; signalons entre autres MM. Tito Canovai, Edoardo Giretti, Th. Baroley, Eug. Chiesa, Harold Cox, Mascuraud, Emile Bernard, Cheysson, Em. Vidal, E. Horn, H. D. Macleod, etc., etc.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le baron d'Aulnis de Bourouille, président de la Société du Libre-échange des Pays-Bas, qui expose les moyens d'action de la Société qu'il préside et son influence sur le régime économique de la Hollande.

M. L. Strauss expose la situation de la Belgique ; il considère que, pour réussir, la Fédération ne doit pas se borner à un rôle de défense, mais qu'elle doit prendre l'offensive, et attaquer résolument le protectionnisme.

M. Valère Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi et M. Duché, président de la Chambre de commerce française de Londres, partagent également cet avis.

M. Th. Stanton, représentant à Paris la *North American Review*, de retour de New-York, est heureux d'annoncer à l'Assemblée que la Fédération peut compter sur l'adhésion et l'appui d'un nombre important de libre-échangistes et de sociétés libérales américaines, entre autres le Reform Club et l'American Economic Association.

M. Barthelet, ancien membre de la Chambre de commerce de Marseille, montre quels arguments seront susceptibles de mieux faire saisir par les masses la grandeur du rôle de la Fédération et M. Vivier directeur du *Moniteur des Eaux-de-vie de Cognac*, qui lui succède à la Tribune, développe tout un plan de campagne et de propagande.

M. H. L. Follin, secrétaire général de la Société Turgot du Havre, fait remarquer que pour faire une campagne sérieuse il faut d'abord des ressources ; il est d'avis que la Fédération doit d'abord se préoccuper de réunir des adhésions ; la campagne viendra ensuite.

M. F. Deloncle, député, partage l'opinion de M. Follin, il rappelle la campagne de 1892 ; si les mélinistes ont alors triomphé, c'est qu'ils disposaient de ressources considérables comparativement à celles des partisans de la liberté commerciale.

M. Yves Guyot n'est pas aussi pessimiste, il rappelle le mot de Guillaume d'Orange : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre. » L'Anti-Corn Law-League a débuté avec sept membres ! La Fédération Libre-Echangiste Internationale, elle, a déjà des cadres vigoureux ; elle compte déjà parmi ses adhérents des représentants éminents des pays

étrangers; ces cadres formés, il n'y a plus qu'à les remplir; la Fédération peut donc et doit donc, d'ores et déjà, aller de l'avant.

M. Haudoin, secrétaire général de l'Association des Industriels et Commerçants, fait une déclaration analogue.

M. J. Fleury, secrétaire-général du comité provisoire, s'attache à montrer l'influence néfaste du protectionnisme; il expose les arguments qui devront être employés dans une campagne en faveur de la liberté des échanges; il faut pour cela faire appel au consommateur, lui montrer ce que lui vole le «protectionnisme» au bénéfice de quelques particuliers.

M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, rappelle le rôle joué par la société pour la liberté commerciale, que présidait Léon Say; le peu de résultats qu'elle a donnés tient à ce qu'elle n'a pas été assez hardie; il faut, comme l'a très bien dit M. Yves Guyot, aller énergiquement de l'avant, s'engager bravement dans la lutte.

La séance est levée à 11 h. 1/4 au bruit des applaudissements.

NOTE

SUR L'ADMISSION TEMPORAIRE

L'admission temporaire est un régime particulier qui affranchit des droits de douane et des surtaxes d'entrepôt ou d'origine les marchandises étrangères destinées à recevoir un complément de main-d'œuvre en France où à y être fabriquées, à charge par elles d'être ensuite réexportées ou rétablies en entrepôt dans un délai déterminé. Ce régime a été établi par la loi de 1836 qui est toujours en vigueur: seulement, son application sur les blés a été l'objet de treize décrets.

Les décrets de 1850, 1861, 1864 permettaient l'importation du blé et la réexportation des farines par tous les bureaux de douane: le Midi qui manquait de blé en introduisait, les meuniers du Midi envoyaient leurs acquits-à-caution à leurs collègues du Nord et ceux-ci dégageaient les marchés de leur excédent de blé.

Le décret du 18 octobre 1873 stipula que la réexportation des farines ne devait s'effectuer que par les bureaux de douane de la direction par laquelle l'importation du blé avait eu lieu. Sous ce régime un meunier du Nord voulant vendre de la farine à Londres et décharger son collègue de Marseille de son acquit-à-caution, devait envoyer sa farine à Marseille.

Le décret du 9 août 1897 abolit les zones. Le meunier de Marseille peut envoyer son acquit à caution au meunier du Nord.

Jamais le droit de 7 francs n'a joué complètement, quand il y a eu de bonnes récoltes dans le monde. Les agriculteurs et les protectionnistes ont, pendant quelque temps, considéré que s'il ne produisait pas son plein effet, c'était un résultat de l'adoption de l'étalon d'or en 1873 en Allemagne. Après avoir abandonné leur campagne bien établie, ils ont rendu responsable de leur déception le régime de l'admission temporaire institué par le décret de 1897.

Le gouvernement déposa le 7 juillet 1900 un projet de loi destiné à modifier la loi de 1836 et le décret de 1897.

D'après le décret de 1897, l'importateur fait entrer son blé en toute franchise, le trésor lui accorde un crédit de deux mois, le projet de loi du gouvernement de 1900 exige le payement immédiat des droits ; le meunier ne pourra céder son titre de perception qu'à un autre meunier par voie d'endossement, et dans un délai maximum de dix jours.

Ce projet de loi ne donna pas satisfaction aux personnes qui prétendent représenter les intérêts agricoles.

MM. Papelier, Debussy, de Pontbriand y substituèrent des propositions ayant pour objet la création de bons, dits d'importation, mais qui, en réalité, étaient des bons d'exportation.

Ce système adopté par la Chambre des Députés fut repoussé, le 9 mars 1901, par le Sénat.

Dès le 11 mars, M. Castillard présentait une nouvelle proposition de loi sur les bons d'importation, et la Chambre des Députés a adopté le 24 octobre un nouveau projet spécifiant « que le meunier soumissionnaire devra entrer directement les blés importés dans son usine, et en sortir directement les produits fabriqués pour les exporter ».

Ce projet de loi soumet les minoteries à « l'exercice ». La douane aura droit de contrôle sur toutes les opérations, même à l'intérieur des usines.

M. Viger, président de la commission du Sénat, y a substitué un nouveau texte qui complète et renforce le texte adopté par la Chambre des Députés.

Tous ces projets ont pour but de rendre plus difficile pour les meuniers du Midi l'approvisionnement de leur matière première, qui est le blé.

Ces projets ne pourront pas empêcher le blé de Russie ou des Etats-Unis de venir à Marseille ; ils ne créeront donc pas un nouveau débouché pour les blés du Nord, ils fermeront, au contraire, celui que leur donneraient les minoteries de leur région, qui, par l'achat des acquits-à-caution, obtenaient une prime à l'exportation des farines, compensant dans une certaine mesure, l'élévation du prix du blé en France résultant du droit de 7 francs.

Ce jeu des admissions temporaires, les complications qui en résultent, les récriminations réciproques qu'il provoque montrent, une fois de plus, à quelles conséquences entraînent les droits protecteurs.

D'après les travaux de M. Fleurant, la boulangerie française a besoin de certaines farines qui ne peuvent provenir que de blés exotiques; le droit de 7 francs a pour résultat de priver la meunerie et la boulangerie françaises de cette matière première ou du moins d'en augmenter le prix de revient.

Les facilités données par le décret de 1897 atténuaient cette charge. Le nouveau projet de loi a pour but de les supprimer.

En réalité le décret de 1897 solidarisait la meunerie du Midi avec la meunerie du Nord, donnait à la première des facilités pour l'approvisionnement des départements du Midi qui ne produisent pas assez de blé pour leur consommation, il donnait des facilités aux meuniers du Nord pour l'écoulement de leurs farines.

Les mesures proposées ne peuvent avoir pour résultat que de gêner l'industrie de la meunerie, d'augmenter le prix du blé dans les départements du Midi et probablement de le faire baisser dans la région du Nord.

La nouvelle loi que le Sénat va discuter a pour but d'augmenter, aux dépens de la meunerie, les charges du droit de 7 francs sur les blés et de gêner les importations de blé dans le Midi provenant de la Russie et des Etats-Unis.

———

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1901

Admission de nouveaux membres.
Discussion : Des divers procédés d'émission de valeurs mobilières.

Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président.

Il communique à la réunion les noms des nouveaux membres de la Société élus par le Bureau dans sa séance de ce jour.

Ont été nommés membres titulaires : MM. G. Payelle, directeur général des contributions directes; Pinard (André) ; Ch. Renard, docteur en droit, avocat; Fleureau, agréé au Tribunal de commerce; Chastenet, député de la Gironde; Mme Clémence Royer est également nommée titulaire.

Sont nommés correspondants : MM. Laneuville, du Havre; O. Bloch Eisenmann, de Paris.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues depuis la précédente séance, et dont les titres sont ci-après.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. A. Raffalovich :

DES DIVERS PROCÉDÉS D'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES.

M. A. Raffalovich a la parole pour exposer la question.

L'étude des procédés divers employés pour l'émission de valeurs mobilières présente en ce moment, dit **M. Raffalovich**, un intérêt particulier, un intérêt d'actualité.

Les valeurs mobilières constituent une marchandise d'un genre spécial, elles sont le monnayage du crédit, lorsqu'il s'agit des emprunts de l'État, de corps constitués et même de Sociétés anonymes; elles sont en outre aussi la division, le morcellement

de la propriété sociale, lorsqu'il s'agit de sociétés par actions ou de sociétés civiles. Pour rendre à leurs créateurs le service primordial qu'ils en attendent, celui de leur procurer les capitaux dont ils ont besoin, les valeurs mobilières doivent passer dans les mains du public; pour que la vente puisse s'en effectuer couramment, il faut supposer l'existence de marchés organisés, comportant la vente et l'achat régulier de ces marchandises spéciales et la publication des cours, des prix obtenus.

Par quelles voies ces valeurs mobilières, signes représentatifs de dettes diverses ou parts de propriété dans des entreprises, trouvent-elles le débouché, rencontrent-elles l'acheteur, au lendemain de leur création?

Il faut distinguer entre les fonds publics et les valeurs créées par les sociétés.

Lorsqu'un emprunt a reçu la sanction gouvernementale, l'État peut employer divers procédés pour l'émettre.

Les procédés sont de trois sortes :

1° Appel direct aux banquiers.

2° Appel direct au public par la voie de la souscription.

3° Négociation en Bourse : ce dernier mode est un succédané du second, c'est un appel au public par la voie des opérations de Bourse.

Pendant longtemps, l'État s'est adressé à des groupes financiers, avec lesquels il négociait l'opération d'emprunt. Le banquier ou le groupe de banquiers et de banques prenait ferme la totalité de l'emprunt à un prix déterminé (le bénéfice principal consistant dans l'écart entre le prix de cession de l'emprunt et le prix de vente au public); parfois le banquier recevait une commission supplémentaire, parfois aussi il devrait faire participer l'État au bénéfice dans une proportion déterminée, si l'émission avait pu être faite au-dessus d'un cours prévu; afin de limiter le bénéfice des banquiers, l'État fixait souvent lui-même le prix d'émission. Il se présente aussi des cas où le banquier prend ferme seulement une partie de l'emprunt : on lui concède la faculté, l'option de prendre le solde à un cours égal ou supérieur ; le banquier garantit ainsi qu'une partie tout au moins de l'emprunt sera placée. La marge entre le prix obtenu par l'Etat et le prix de vente est allée en diminuant ; au fur et à mesure que le crédit des États s'est mieux assis, elle tourne autour de 1 0/0, descendant parfois au-dessous tombant à 1/2 0/0 ou allant jusqu'à 1 1/2, et 2 0/0.

A fur et à mesure que le crédit public s'est consolidé, que la

clientèle s'est développée, les gouvernements ont pu se passer du concours des syndicats de garantie. Ils ont eu recours alors soit à l'émission en *commission* faite pour leur compte, à leurs risques et périls, par les banques et banquiers, ou à l'émission directe aux guichets du Trésor,chez ses fonctionnaires,aux guichets de la Banque centrale et de ses succursales. Cela a été fait successivement dans la plupart des États pour les emprunts émis à l'intérieur. Au lieu d'avoir un syndicat garantissant la bonne fin de l'opération, l'État a vendu à ses risques et périls, se bornant à bonifier une petite commission aux intermédiaires.

Le premier exemple de l'appel direct au public en France a été donné lors de l'emprunt de 250 millions en 1854 Mirès s'est attribué le mérite d'avoir conseillé cette initiative nouvelle.

Si les gouvernements en sont arrivés à se passer des syndicats pour les emprunts intérieurs, cela n'empêche pas que, dans certaines circonstances, lorsque les conditions financières ou politiques sont devenues difficiles, les gouvernements,même financièrement les plus forts,ont eu recours à des syndicats de garantie (dans les dernières années,l'Allemagne en 1899 avec le groupe de la Deutsche Bank, l'Angleterre avec des banquiers anglais et américains).

C'est affaire d'opportunité, non pas question de principe que celle de recourir à un syndicat de garantie, de même que pour l'appel au crédit à l'étranger (Angleterre, Allemagne, France, Autriche, Italie,Russie, États-Unis). Ordinairement pour ce genre d'opérations faites au dehors du pays, on a recours aux syndicats de garantie dont la rémunération varie avec le plus ou moins de solvabilité de l'emprunteur, et qui a été parfois très considérable pour certaines républiques sud-américaines.

Le mode d'émission usité sur le continent, c'est la mise en souscription publique à un prix déterminé. On a aussi essayé de la vente directe en Bourse par un courtier ou agent de change vendant pour le compte du Trésor, comme M. Léon Say l'a fait pour le 3 0/0 amortissable.

En Angleterre on a adopté le procédé de la mise en adjudication de l'emprunt, avec fixation d'un prix minimum et répartition au prorata, suivant les prix offerts en satisfaisant d'abord ceux qui ont nommé le cours le plus élevé. Ce mode que l'on croyait le plus équitable et de nature à éviter certains inconvénients dont on se plaint sur le continent, — souscriptions excessives, mauvais classements, — ne présente pas les avantages qu'on y croyait attachés ; il n'exclut pas l'intervention des syndicats.

Il se forme des groupes financiers, à Londres, qui acceptent l'emprunt avec des offres échelonnées ou qui en obtiennent la majeure partie et le revendent au public. Ce mode ne fonctionne d'ailleurs bien que dans les périodes de calme. Le chancelier de l'Échiquier a émis les emprunts de guerre en souscription publique à un prix déterminé, tout comme, malgré sa résistance, il avait dû le faire pour l'emprunt grec garanti 2 1/2 p. 100.

Tous les préliminaires de l'opération, tous les préparatifs sont terminés, la souscription est ouverte, les demandes ont afflué, le montant est couvert une fois, dix fois, vingt fois. Il s'agit de répartir les titres entre les souscripteurs et, parfois, cela n'est pas facile. En Allemagne, en Angleterre, où les habitudes diffèrent de celles qui existent en France et où — soit dit en passant — les frais d'émission sont bien moins onéreux que dans ce pays, les émetteurs ont beaucoup plus de latitude et d'arbitraire ; ils peuvent clore leurs guichets peu de temps après l'ouverture de la souscription, sans attendre la fin du délai et en outre ils sont beaucoup plus libres au point de vue de la répartition, tandis qu'en France le public se croit en droit d'exiger qu'elle soit faite proportionnellement au montant des souscriptions. L'intérêt de l'emprunteur et des banquiers contractants, lorsqu'il y en a, c'est que l'emprunt soit bien classé, qu'il arrive le plus rapidement possible dans le portefeuille de ceux qui ont l'intention de le garder comme placement définitif; l'intérêt est d'écarter le plus qu'on peut ceux qui souscrivent uniquement pour encaisser le plus vite possible la prime qui peut s'établir sur le nouveau titre, sans qu'il soit cependant possible de les écarter entièrement ; ce sont des spéculateurs et l'intervention de la spéculation est indispensable, lorsqu'il s'agit d'un emprunt un peu considérable. On ne peut guère espérer que du jour au lendemain la totalité de l'emprunt soit placée définitivement ; la spéculation intervient pour porter jusque-là une partie des titres, dans l'espoir d'un gain à réaliser sur le public, qui achètera plus tard. Les banquiers facilitent les opérations de la spéculation en mettant de l'argent à la disposition de celle-ci pour les reports.

On a essayé de bien des procédés pour favoriser les souscriptions provenant des capitalistes, grands et petits, on a accordé une préférence aux souscriptions d'unités, et M. Léon Say a raconté souvent comment, avec le système des unités irréductibles, on présentait des listes fictives de noms qui, lus à la suite les uns des autres, rappelaient des fables de La Fontaine ; en Allemagne, on a accordé une préférence aux souscripteurs qui ver-

saient intégralement le montant, ou qui s'engageaient à laisser les titres dans les caisses de l'emprunteur pendant un temps déterminé. A Paris, récemment, on a réservé la moitié de l'emprunt à ceux qui s'engageaient à opérer tout de suite la libération et on a réparti le reste entre les autres souscripteurs.

Il est d'usage d'accorder aux intermédiaires une commission; toutes les fois que la commission de guichet ou de courtage a été considérable, elle a amené des ventes à découvert; les intermédiaires ont sacrifié une partie de leur commission et le titre s'est déprécié facilement au lendemain de l'opération (exemples : les emprunts russes et espagnols de 1891, qui ont fait prime avant l'émission et perte après l'émission).

Les transactions anticipées, qui se font sur le titre à paraître, sont considérées comme un grave inconvénient par les banquiers sérieux qui préfèrent que le marché s'établisse sur le titre souscrit, non pas sur le titre à souscrire. Mais il n'est guère possible d'empêcher ce trafic.

Lorsqu'il s'agit d'un emprunt intérieur de l'État, comme on connaît dans le pays la situation, l'admission à la cote se fait toute seule et les organes de la Bourse agissent automatiquement.

Il en est autrement, lorsqu'il s'agit d'un emprunt étranger. Il faut d'abord s'assurer que le gouvernement du pays où l'on emprunte ne mettra pas d'obstacle à l'opération; il faut ensuite s'assurer qu'il sera admis à la cote officielle, et ici nous arrivons à la question du prospectus.

Le groupe financier qui s'est chargé de l'émission a le devoir strict de faire connaître publiquement les conditions de l'opération, et afin de renseigner le public, surtout s'il s'agit d'un pays nouveau, il doit donner des renseignements sur la situation financière et économique, sur les budgets, sur l'emploi que recevront les fonds empruntés. C'est son intérêt pour attirer des souscripteurs. Il faut aussi que dans la mesure du possible, il contrôle les renseignements qu'il fournit aux acheteurs du papier. Il est malheureusement certain que le gros public ne soumettra pas à une critique bien approfondie les renseignements qu'on lui donne; il s'inquiètera de ce que l'emprunt peut rapporter et aussi du nom des patrons de l'entreprise. Le critérium du public, c'est de savoir comment se comportent les émissions faites par les mêmes banquiers, c'est là-dessus qu'il se guide; ce critérium est un simple expédient empirique. C'est ici que la presse a un rôle utile et bienfaisant à jouer; il y a des journaux qui le remplissent; on peut citer la *Frankfurter Zeitung*, *l'Investors Review*, quelques

journaux ou revues en France, en Angleterre, mais le nombre en est peu considérable : la tâche est ingrate.

A la suite d'expériences malheureuses, on a dans beaucoup de pays voulu réglementer les émissions d'emprunts étrangers, créer des organes d'examen, mais aussi on a souvent reculé devant la responsabilité à encourir par des institutions officieuses ou officielles vis-à-vis des capitalistes.

En 1875, à la suite d'abus scandaleux qui avaient fait de nombreuses victimes parmi les souscripteurs et les acheteurs de titres du Honduras, du Paraguay, de Saint-Domingue, de Costa-Rica, la Chambre des Communes nomma une Commission d'enquête chargée d'examiner les circonstances concernant la conclusion de contrats d'emprunts avec certains États étrangers et aussi les causes qui ont amené le non-paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts.

Le rapport de la Commission d'enquête a constaté que ceux qui ont négocié ces emprunts semblent ne s'être pas souciés des ressources financières des États emprunteurs; s'ils avaient étudié ces ressources, ils auraient vu qu'elles étaient en réalité absolument insuffisantes pour tenir les engagements pris. Sauf dans un seul cas, les gouvernements emprunteurs n'avaient pas remboursé une portion de leurs dettes ni les intérêts, excepté sur le produit de l'emprunt lui-même. Les informations des prospectus étaient inexacts, exagérées; des emprunts contractés en vue de travaux publics, avaient reçu des affectations toutes différentes. Afin de déterminer le public à prêter de l'argent sur des valeurs d'une sécurité insuffisante, on avait eu recours à des moyens frauduleux par leur nature et par leur objet.

La Commission d'enquête exprima son indignation contre les transactions avant la répartition et contre les manœuvres des contractants et des garants de l'opération. On faisait monter l'emprunt à prime, cette prime était maintenue coûte que coûte jusqu'à ce que la période de répartition fût passée. Comme l'emprunt était émis à un prix déterminé et était maintenu au-dessus de ce prix, il y avait un bénéfice net pour le souscripteur qui avait reçu des titres à la répartition, et beaucoup de gens souscrivirent uniquement en vue de ce bénéfice. D'autres, moins versés dans les mystères de la Bourse, ont souscrit pour garder le titre, influencés par le fait que le cours était supérieur au prix d'émission : ils croyaient que la prime était la conséquence du mérite intrinsèque de l'emprunt. Les promoteurs de l'émission ayant transmis au Comité du Stock Exchange une déclaration que la totalité de

l'emprunt avait été répartie sans condition et qu'elle se trouvait dans les mains du public, l'admission à la cote était accordée et l'opération de flotter l'emprunt était achevée. Mais alors arrive l'autre côté de l'opération, le second acte. Les garants qui avaient été acheteurs devenaient vendeurs. Si possible, la prime était maintenue et le bénéfice était empoché ; mais vu les conditions très avantageuses auxquelles l'emprunt avait été conclu, il était possible de vendre à perte et cependant d'encaisser encore un bon profit. Les promoteurs, comme agents du gouvernement intéressé, avaient la faculté de racheter une portion, au besoin, la totalité de l'émission, au prix d'émission. Toutes ces opérations étaient enveloppées de mystère. On fit observer au Comité d'enquête que si une loi imposait la publicité de ces opérations, il en résulterait l'émigration des emprunts étrangers, devenus impossibles à Londres.

L'orateur arrive à la seconde partie de son sujet : le commerce des actions et des obligations émises par les sociétés particulières, leur introduction dans le trafic journalier soit par leurs créateurs même, ayant recours aux guichets de banques ou de banquiers connus, soit par les établissements financiers qui y sont intéressés, qui en possèdent une certaine quantité ensemble avec les associés qu'ils ont pu réunir, et qui ouvrent une souscription publique précédée de publications renseignant les intéressés ; il est encore un autre procédé, employé dans les périodes d'engouement, sans émission préalable, les intéressés s'étant entendus pour créer un marché et écouler les titres.

Dans un monde composé exclusivement de gens honnêtes et clairvoyants, la nécessité d'un prospectus circonstancié, exact, véridique, ne rencontre pas d'objection. Mais dans le monde où nous vivons, on cherche parfois à écouler des valeurs, non pas peut être d'une façon clandestine, mais un peu sous le manteau de la cheminée, sans souscription publique. On ne saurait imposer celle-ci, qui comporte parfois de grands frais, mais on devrait en tous cas demander aux corporations officielles ou librement organisées que l'admission à la cote fût précédée de la publication de documents, contenant un minimum d'indications indispensables (nom de la société, son but, son capital-actions et obligations, le montant des apports, les dividendes distribués, s'il s'agit d'une société ancienne, les amortissements effectués, la dette flottante, le nom des fondateurs et ceux des administrateurs, les conditions de répartition des bénéfices, etc.), ceux qui — chambres syndicales officielles, comités de direction des bourses libres — attachent

une juste importance au surcroît de valeur que donne l'inscription à la cote, ont le droit et le devoir de se faire fournir des renseignements constatant l'existence légale de la société et des extraits des statuts, de même qu'ils n'admettent que des titres pouvant donner lieu selon toute vraisemblance à un mouvement d'affaires. On ne saurait avoir la prétention de les rendre responsables de la bonne ou mauvaise fortune qui attend les acheteurs des titres : tout ce qu'on peut demander d'eux, c'est qu'ils entourent l'admission à la cote d'un minimum de garantie, et dans ce minimum de garantie l'orateur voudrait faire entrer la présentation et la publication d'un prospectus signé de quelqu'un, banquier, établissement de crédit, qui, lui, sera responsable de la sincérité des renseignements fournis au public pour l'inviter à acheter la valeur en question. Dans les pays civilisés, pourvus d'un bon Code civil et de tribunaux respectés, il est inutile de faire une loi spéciale pour réglementer au civil et au criminel la responsabilité des signataires du prospectus. Si des gens se croient lésés ultérieurement, s'ils prouvent qu'ils ont perdu leur argent sur la foi de renseignements frauduleux, et s'ils prouvent qu'ils ont acheté les titres au moment de la publication du prospectus, M. Raffalovich croit qu'on leur accordera des indemnités et pour les leur faire obtenir, le droit commun actuel suffit. Il faudra se garder d'une législation draconienne qui aura un double inconvénient : *écarter les émetteurs sérieux, solvables, qui seront remplacés par des hommes de paille, endormir ensuite le public dans une fausse sécurité.*

Ces règles préalables à l'admission à la cote se trouvent à l'article 12 du règlement du syndicat des banquiers en valeurs à terme près la Bourse de Paris.

Un observateur compétent a rappelé que les institutions qui dirigent les bourses publient ou laissent publier sous leur surveillance des annuaires donnant les renseignements qui leur ont été ainsi fournis. Ne pourraient-elles pas exiger la publication préalable, au moment même de l'admission à la cote, de ce prospectus.

On sait que la section dixième de la nouvelle loi sur les compagnies par actions anglaises indique les renseignements que doit contenir le prospectus complément indispensable de la fondation légale d'une société par actions. A partir de 1901, le prospectus doit fournir le contenu des statuts, avec le nombre des signataires et le nombre d'actions souscrites par chacun de ceux-ci, le nombre d'actions nécessaires pour qui doit remplir les fonctions

d'administrateur, la rémunération des administrateurs, le montant minimum qui aura dû être souscrit pour qu'on puisse procéder à la répartition, le nom et l'adresse des vendeurs (apporteurs) de l'entreprise, le montant à leur payer en numéraire, actions ou obligations, le montant payé pour le fonds de commerce, le montant payé pour commission à ceux qui procurent des souscriptions et si ce paiement est à la charge de la société, du vendeur ou promoteur (fondateur), le montant présumé des dépenses préliminaires, le montant payé pour la fondation, les dates et les parties essentielles dans tout contrat, le nom et l'importance de l'intérêt pécuniaire de tout administrateur dans les fondations ou la propriété dont l'acquisition est proposée par la société. Il est interdit d'introduire une clause supprimant une de ces obligations.

En Belgique, la loi exige l'insertion des statuts et du nom des premiers actionnaires, avec le montant des actions attribuées. C'est un excellent contrôle; on peut se rendre compte de la qualité morale et pécuniaire des premiers adhérents.

En Allemagne, avant que le législateur n'intervînt pour réglementer le fonctionnement des Bourses avec la passion maladroite qu'il y a apportée sur beaucoup de points, les organes de la Bourse eux-mêmes avaient posé certaines règles concernant l'admission à la cote. La loi de 1896 a développé les germes contenus dans le système créé par le self-government de la Bourse de Berlin, tout comme par celle de Londres, tout comme par la coulisse de Paris. Dans les années d'inflation qui suivirent 1870, les émetteurs qui avaient de la marchandise à écouler avaient inséré dans les journaux des informations plus ou moins exactes. Depuis 1885, le Börsenvorstand s'efforçait d'user de leur autorité pour déterminer qui était responsable des assertions du prospectus, pour mettre le public à même d'apprécier le nouveau titre au moyen de la publication d'un prospectus; les principes de la Bourse de Berlin ont été codifiés en 1888. La réglementation du législateur de 1896 est l'extension de ce qu'avait créé l'initiative des intéressés; elle a établi une autorité spéciale qui doit examiner les demandes des maisons émettrices. Le prospectus est obligatoire, sauf pour les fonds d'État allemands, les obligations communales, foncières, etc.

On sait que les actions de sociétés prenant la place d'entreprises privées ne peuvent être émises qu'au bout d'une année; le montant maximum du capital des sociétés admises à la Bourse a été déterminé; les émetteurs de valeurs étrangères doivent s'obliger à publier durant cinq ans les renseignements concernant les

entreprises dont ils ont placé les titres ; on a voulu rendre les émissions moins faciles. On n'y a guère réussi. On a voulu aussi rendre plus efficace la responsabilité de ceux qui, sciemment, dans les prospectus, ont fait des indications inexactes, ou des émissions frauduleuses.

Toutes ces dispositions n'empêchent pas d'écouler des valeurs hors bourse, par la publicité des journaux spéciaux, et de faire des dupes.

Mais il semble à l'orateur que les organes placés à la tête des grands marchés financiers peuvent contribuer à améliorer les conditions dans lesquelles le public est appelé à placer son argent, en faisant leurs efforts pour obtenir que les émetteurs de titres mobiliers accompagnent la mise en vente de renseignements aussi complets et aussi clairs que possible. Cela ne préjuge pas du succès futur de l'entreprise.

A côté de ces émissions de fonds d'État, d'actions, d'obligations ayant un caractère en quelque sorte individuel, l'orateur signale des titres d'un caractère spécial qui ont joué un grand rôle durant la période qui a précédé la crise Baring et que nous retrouvons d'un usage très fréquent en Allemagne, en France, en Belgique : ce sont les *omnium* ou *trusts* financiers. Cette forme spéciale d'entreprise financière est née du besoin qu'ont les fondateurs de sociétés, les promoteurs d'entreprises industrielles à la mode, les banquiers intéressés dans l'affaire, d'un point d'appui pour financer un groupe d'affaires qu'il est devenu difficile de proposer directement au public, parce que celui-ci ne les prendrait peut-être pas isolément, séparément ; il s'agit parfois aussi de conserver par devers soi, lorsqu'il s'agit de travaux publics, les bénéfices de la construction, ou lorsqu'il s'agit de la transformation d'entreprises particulières en sociétés par actions, lorsqu'il s'agit de la prise ferme de petits emprunts coloniaux, exotiques, les bénéfices de la transformation ou les grosses commissions de garantie. On forme un bloc commun de ces titres ou de ces créances, on constitue une société mère ou plutôt — avec un capital actions modéré, — on offre au public des obligations représentant le portefeuille, qu'on monnaye de la sorte.

Ce mode de procéder a été fréquemment employé sur le continent dans les dernières années, surtout à partir du moment où l'engouement du public s'est attiédi, où les engagements des fondateurs sont devenus trop considérables, on a cherché un dérivé sous forme de l'omnium. Or celui-ci présente de gros dangers et pour les actionnaires et pour les obligataires, si les personnes

responsables négligent certaines précautions élémentaires, telles que l'amortissement. Les bénéfices de l'omnium proviennent des sources indiquées plus haut et aussi de l'encaissement des dividendes sur les valeurs en portefeuille ; ils proviennent aussi de jeux d'écritures, de la plus-value des titres constituant le portefeuille, mais on compte ceux-ci au cours de la Bourse ; tant que la hausse continue, la plus-value grossit le compte des profits et pertes, ce qui permet la distribution de dividendes exagérés, sans souci d'amortissement. Lorsque la réaction vient, lorsqu'on veut réaliser les valeurs du portefeuille et encaisser réellement les bénéfices escomptés et distribués, les cours ont fléchi et il se trouve qu'on a distribué plus qu'on n'a gagné.

M. **Georges Manchez** expose qu'il y a trois modes d'émission de valeurs mobilières : 1° l'introduction directe sur le marché public ; 2° le placement direct dans la clientèle par l'émetteur, sans publicité ; 3° l'émission publique avec prospectus.

L'introduction directe à la Bourse est un système condamné par l'expérience, quand elle sert à la tentative d'un classement d'une valeur non encore cotée. C'est sous le régime de l'anonymat sournois que s'effectue l'opération. Le prix d'introduction est d'autant plus majoré qu'on s'est dispensé de fournir des renseignements précis et officiels sur la valeur qui en est l'objet. M. Manchez est d'avis que la Bourse ne doit pas servir pour l'émission de titres nouveaux. Elle est destinée à favoriser les transactions sur des titres déjà classés. C'est, d'ailleurs, une des conditions imposées autrefois, pour l'admission des valeurs à la cote officielle. On a donc abusé, ces temps derniers, de l'introduction directe des titres nouveaux à la Bourse. Il est vrai que les initiateurs de ce mode d'émission n'ont pas eu à s'en féliciter ; car ils y ont perdu ou compromis leur crédit.

La seconde formule d'émission, dit M. Manchez, ne vaut guère mieux. Le placement des titres aux guichets des émetteurs sans publicité ni prospectus, pratiqué au domicile même de la clientèle, a deux graves inconvénients : il immobilise dans les portefeuilles de l'épargne des valeurs mobilières dont l'essence est d'être précisément facilement mobilisables ; le marché de ces valeurs ainsi placées est pour ainsi dire fermé et le porteur de titres est bloqué. Il ne pourra réaliser les titres de cette façon qu'en consentant de durs sacrifices sur le cours d'acquisition.

Ce mode de placement pratiqué en quelque sorte sous le manteau de la cheminée, permet à l'émetteur de vendre des titres à

des prix abusivement élevés. Et M. Manchez remarque que lorsqu'il s'agit, par exemple, de fonds d'État étrangers, l'intermédiaire les place non pas au taux du crédit de l'État d'origine, mais au taux de notre crédit. A l'appui de cette observation, il compare le taux de l'argent dans certains pays et le taux auquel la rente de ces pays est placée en France. Il n'y a aucune raison pour qu'il subsiste des écarts variant de 1 à 2 p. 100 entre le taux de l'escompte officiel dans les pays émetteurs et celui du rendement de leurs rentes lorsqu'elles sont placées chez nous. Le crédit d'un État est généralement basé sur le crédit commercial. En France et dans les grands pays qui n'ont pas besoin d'avoir recours à l'étranger pour le placement de leur rente, le crédit commercial s'égalise avec le crédit de l'État. Si même on considère les taux d'escompte qui se pratiquent en banque, on voit qu'ils se traitent de 2 1/4 à 2 1/8, c'est-à-dire à un taux plus réduit que la rente nationale. C'est que l'opération basée sur une transaction commerciale qui se dénonce à 90 jours d'échéance, est encore plus sûre que le placement en rente perpétuelle ou amortissable d'un État quelque grand que soit son crédit.

M. Manchez s'élève donc contre l'abus consistant à donner, grâce à notre épargne, aux États étrangers, un crédit qu'ils ne trouvent pas chez eux, et il n'est pas partisan du mode de placement aux guichets des émetteurs sans publicité, qui a précisément pour conséquence de favoriser ce crédit injustifié.

M. Mauchez se rallie, au contraire, à la forme d'émission par le moyen du prospectus et de la plus large publicité. C'est, en effet, à son avis, le procédé le plus légal. C'est celui qui doit inspirer le plus de confiance au public. Et par là, il n'entend pas d'une part, soumettre la rente française à l'obligation du prospectus. Notre rente qui représente le crédit de la communauté française n'a pas besoin de formalités de présentation. Il n'entend pas, d'autre part, que le propectus d'émission soit une panacée universelle qui dispense l'émetteur d'être honorable et respectueux de l'argent d'autrui. L'orateur ne prétend pas non plus qu'on doive légiférer sur cette question. Il s'agit seulement de se prononcer en toute liberté entre plusieurs modes d'émission; c'est dans ces conditions qu'il n'hésite pas à donner la préférence à l'émission publique avec rédaction d'un prospectus. Le fait qu'un émetteur se refuse à faire cette publication ne le met-il pas en suspicion?

L'émission publique, ajoute M. Manchez, a, il est vrai, ses inconvénients. Mais ces inconvénients sont pour l'émetteur et non

pour le public, comme dans les deux autres modes d'émission. Sans doute une émission publique donne lieu quelquefois à de grosses spéculations engagées en vue des résultats de cette opération. Et M. Manchez décrit la spéculation qui consiste à vendre ou à acheter des résultats, et comme contre-partie à vendre ou à acheter du ferme. De sorte que l'émetteur peut se trouver, au moment de la répartition, dans l'obligation de racheter une partie des titres mis en souscription, s'il ne veut pas voir le prix d'émission discuté et perdu. C'est pour cette raison que la formule de l'émission publique a été un moment délaissée et que les banquiers lui ont préféré les formules d'introduction directe à la Bourse et de placement dans la clientèle sans publicité.

Pour que l'émission publique réussisse de nouveau en France, conclut M. Manchez, il suffit que les titres offerts en souscription le soient à un prix avantageux pour l'épargne et que la Bourse accepte que l'émetteur fasse sa répartition comme il l'entend, c'est-à-dire qu'il fasse la part la plus large aux petits souscripteurs susceptibles de garder le titre en portefeuille et d'en faciliter du premier coup le classement.

M. Raffalovich croit devoir rappeler, en réponse à un argument de M. Manchez, que l'étalon du taux d'intérêt dans un pays est le taux de la rente intérieure, qui représente le rendement de la première *security*, de la valeur mobilière par excellence du pays. Le taux d'escompte de la Banque est variable · à Londres, avec des consolidés rendant 2 1/2 à 3 0/0 ; à Berlin, avec des fonds indigènes rapportant 3 1/2, on a vu l'escompte à 5 et 6 0/0. L'Espagne se trouverait dans une meilleure situation si, à certains moments,la Banque d'Espagne n'avait pas abaissé l'escompte à la parité ou même au-dessous du rendement de la rente. Il vaut mieux pour l'Italie qu'on ait eu le courage de maintenir l'escompte à 4 ou 5 1/2, alors que la rente rapportait 4 ou 4 1/2. Le taux de l'escompte ne peut être la commune mesure du crédit de l'État.

M. Sayous ne croit pas que M. A. Raffalovich ait, dans son historique, dégagé le point capital : du XVIe au XVIIe siècle, les conditions des emprunts étaient généralement stipulées plus soigneusement qu'aujourd'hui.Il n'a de préférences marquées pour aucun système particulier, et croit le remède difficile à trouver ; les cours d'émission ne peuvent être choisis par les financiers à leur guise ; la Bourse impose les conditions du marché, et il est évident que les banquiers choisissent autant que possible les valeurs

[illegible] de l'engouement du public. Il est partisan des prospectus [illegible] ; mais à condition que le législateur fasse une loi moins maladroite que celle proposée par M. Fleury-Ravarin et que l'on ne donne pas au public une fausse confiance.

M. Raphaël-Georges Lévy rappelle que nous sommes une réunion d'économistes et qu'il serait convenable de s'y préoccuper des principes de la science. Or, toute réglementation tend à restreindre la liberté des transactions.

Les valeurs mobilières sont des marchandises. Qu'on puisse donc les acheter et les vendre sans entraves. L'expérience a convaincu l'orateur que plus l'on va et plus c'est la liberté qui doit seule être maîtresse.

L'orateur cite alors un certain nombre d'exemples, d'après des faits rentrant dans deux catégories : 1° les fonds d'État ; 2° les valeurs de sociétés particulières.

Il termine en indiquant l'analogie regrettable existant entre cette réglementation dont nous constatons tous les vices et ces règlements d'ateliers en vigueur sous l'ancien régime, et dont M. Levasseur a si bien exposé les monstruosités dans son magistral ouvrage sur l'*Histoire des Classes ouvrières*.

M. Alfred Neymarck dit que la question est très vaste, soit qu'on l'envisage au point de vue financier, professionnel en quelque sorte, soit qu'on l'examine au point de vue doctrinal, économique, qui intéresse surtout les économistes. Comme l'a très bien dit M. Raphaël-Georges Lévy, la question se pose entre la réglementation et la liberté des affaires, et c'est à ce dernier système que se rallie l'orateur. Les procédés d'émission diffèrent, de même que la nature des titres, les coupures de titres, les modes de négociation. Partout, dans tous les pays, sur tous ces points, on trouve la plus grande diversité. Pourquoi ? Parce que l'emprunteur, que ce soit un État ou une société, est obligé de tenir compte des *goûts du prêteur*, de ses *habitudes*, de ce qui *lui plaît ou déplaît*, de *l'état du marché*, des *facilités de négociation des titres émis*.

L'intérêt de l'emprunteur est d'obtenir le plus rapidement possible et aux meilleures conditions les capitaux qu'il demande. L'intérêt du prêteur est d'obtenir, en échange de ses capitaux, un titre d'une négociation courante, ayant un marché facile, et sur lequel il puisse espérer obtenir des avantages, soit comme plus-value du capital, soit comme revenu.

Des États ou des sociétés ont besoin de la totalité des capitaux qu'ils empruntent : ils ont recours à une souscription publique. Les capitaux ne leur sont-ils, au contraire, nécessaires qu'à mesure de leurs besoins, ils vendent les titres, à la Bourse, dans leur clientèle, au jour le jour, par voie d'introduction sur le marché. On peut dire que, dans une souscription publique, la concurrence s'exerce sur le nombre de titres offerts; dans une introduction, la concurrence s'exerce sur le prix.

Dans les souscriptions, on ne peut souvent obtenir le nombre de titres que l'on veut, si la souscription réussit, et M. Alfred Neymarck rappelle à ce sujet de nombreux exemples, titres des emprunts de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, de l'État, etc.

Dans l'introduction, on peut obtenir le nombre de titres que l'on désire, mais en les payant d'autant plus cher que ces titres sont plus demandés.

Dans une souscription plusieurs fois couverte, le souscripteur qui n'obtient qu'un petit nombre de titres est mécontent, s'il voit le titre hausser; dans une introduction, l'acheteur qui a obtenu le nombre de titres qu'il a demandé est mécontent si, ensuite, le titre vient à baisser.

On ne peut donc dire, *a priori*, que tel ou tel procédé soit plus ou moins favorable au porteur de titres.

Ce n'est pas parce qu'il y aura eu souscription ou introduction que telle ou telle valeur est ou sera bonne ou mauvaise.

On a essayé de réglementer les souscriptions et les modes d'émission à l'étranger : aucune de ces réglementations n'a réussi; elles n'ont pu faire qu'une société mauvaise devînt bonne, ou rendre mauvaise une entreprise sérieuse. S'il y a des fraudes commises dans les modes divers employés pour obtenir les capitaux du public, les lois existantes sont suffisantes pour les réprimer. Ce que l'on doit désirer, quel que soit le mode d'émission employé, souscription publique, mise en vente et introduction sur le marché au cours de la Bourse, quelle que soit la nature des titres émis, c'est que le public sache ce qu'il fait quand il souscrit ou achète telle ou telle valeur. On a établi un répertoire fiscal pour les opérations de Bourse : il eût été autrement utile d'établir un répertoire des sociétés, des souscriptions et appels au crédit, répertoire dans lequel le public pourrait trouver et consulter gratuitement les bilans, les rapports des conseils d'administration, les prospectus d'émission, tous les renseignements concernant les affaires en cours, les titres cotés, etc. Ce qui est non moins nécessaire, c'est d'avoir un grand marché libre, débarrassé de toutes

entraves; et cette liberté ne veut pas dire licence, car la liberté des affaires et des transactions produira toujours un plus grand bien qu'une réglementation que les habiles et les gens malhonnêtes sauront toujours éviter.

M. **Clément Juglar** fait observer qu'en exposant les conditions des émissions sous le régime de la liberté, on n'a pas dissimulé les abus; est-ce une raison pour réclamer des mesures protectrices? Il ne le pense pas.

Sans doute le gros public est très mauvais juge de la qualité des émissions et il cherche à s'éclairer sans y parvenir. Dans la plupart des cas il n'y a pas d'émission sans qu'on ait recours à des syndicats de garantie et, pour les grands emprunts français de 1881 à 1891, on a pu constater la fâcheuse intervention du Trésor. Le public est passif; il subit l'impulsion que l'on donne au marché pour faire naître l'espérance de réaliser une prime. Dans ce but le prix d'émission est fixée de 3 francs à 1 fr. 80 *au-dessous* du dernier haut cours coté; c'est un succès pour le ministre qui y a présidé et pour les banquiers qui l'ont soutenu, mais peut-on *maintenir* les cours cotés et atteindre ceux qu'on a fait entrevoir ?Il n'en a pas été ainsi dans les dernières émissions. Pour faire une émission et lancer une valeur, il faut un groupe de capitalistes qui l'étudie ou l'apporte à cette petite société en formation. Tant qu'il n'y a pas eu d'émission, ce groupe ne *relève* en rien du public; il indique seulement dans quelles sociétés auront lieu les souscriptions. Dans tous les cas, le public suit le courant établi par la bonne réputation de la valeur déjà ancienne ou du banquier émetteur; il faut une force qui l'entraîne, quand elle n'agit pas, tout s'arrête, il n'y a plus d'affaires.

Jusqu'ici le groupe émetteur est complétement libre, mais il lui faut un marché où les cours seront cotés; or, ce marché est dans les mains des agents de change.

Il s'agit de l'admission de la valeur à la cote et de prouver qu'il y a un échange réel de titres, en un mot des offres et des demandes. Malheureusement, il n'en est rien; il n'y a que des cours fictifs que l'on tolère. L'effondrement qui a eu lieu en 1900 pour les valeurs de tramways a bien prouvé qu'il en était ainsi. On a vu des actions émises au triple de leur valeur, et on sait à quels cours elles sont tombées.

Il en a été de même au début du second Empire pour les actions du Crédit mobilier, du Crédit foncier : de 500 francs elles se sont élevées à 1.800, et on se rappelle aussi à quel cours on les a vues!

C'est au moment de l'émission qu'intervient le prospectus dont on a tant parlé, et que l'on regarde comme une sauvegarde, s'il est sincère et s'il permet de juger de la valeur future de l'opération. Eh bien, dans plusieurs grandes émissions d'obligations pour la construction des chemins de fer étrangers [1], malgré toutes les promesses inscrites sur les prospectus : garantie de la province, promesse d'hypothèque sur des immeubles, aucune n'ayant été tenue, néanmoins la Cour d'appel, sur la déclaration des avocats, a décidé qu'aucune de ces promesses n'avait pu avoir d'action sur les souscripteurs! Alors à quoi bon faire des promesses, si l'on ne doit pas en tenir compte?La liberté avec ses risques vaut encore mieux.

M. des Essars ne voit pas de différence entre une émission de rentes, d'actions, d'obligations et la vente d'une marchandise quelconque. Dans les deux cas, le vendeur cherche à tirer le meilleur parti de ce qu'il veut céder et c'est tout.

Après le bel exposé de M. Raffalovich, il est inutile de revenir sur les différents modes d'opérer, toutefois il est bon de remarquer que la méthode usitée en France de s'adresser directement au public pour l'émission des emprunts de l'État, des Villes, des départements et même des grandes institutions comme les chemins de fer et le Crédit foncier est un progrès sur la prise ferme ou à option des emprunts, par un Syndicat de banquiers vendant au détail ce qu'il a acheté en gros. L'éducation financière du public y gagne, et c'est une application du principe de mettre autant que possible le consommateur en rapport avec le producteur

Il ne s'en suit pas qu'il n'y ait des inconvénients. Au moment des grands emprunts on voit aux guichets des établissements chargés de recevoir les souscriptions une foule de miséreux traînant leurs loques s'entasser pour le compte des amateurs de souscriptions irréductibles; c'est un spectacle lamentable et ridicule. De plus, la forte probabilité de réductions pousse à souscrire des quantités de titres bien supérieures à celles que l'on désire réellement obtenir, d'où ces fantasmagories de chiffres, ces emprunts vingt et trente fois couverts. Les souscripteurs seraient bien empêchés si on leur donnait ce qu'ils ont demandé.

Le principe de s'adresser directement au public est excellent, mais l'application pourrait ce semble être améliorée.

En Angleterre, tous les mercredis, la Banque met en vente des billets du Conseil de l'Inde, elle en fixe le prix minimum, le

[1] Obligations Santa-Fé.

public fait des offres, les plus avantageuses sont servies les premières et s'il y a une réduction, elle n'a lieu que pour les moins offrants. Cette méthode n'est peut-être pas aussi démocratique que l'émission à un prix ferme, mais c'est la plus avantageuse pour le Trésor et celle qui classe le plus rapidement les emprunts. A ce double titre et malgré les inconvénients signalés par M. Raffalovich, elle est extrêmement recommandable.

Pour les actions et les obligations, M. des Essars n'est pas loin de partager l'opinion de M. R.-G. Lévy. Comme lui, il a la plus grande confiance dans la liberté, mais ce n'est vraiment pas porter atteinte à la liberté que de demander à ceux qui vendent une marchandise quelle est la marchandise qu'ils offrent.

Un prospectus de l'émission joint aux actes constitutifs et que l'on pourrait toujours trouver au siège social comme on y trouve les statuts et les comptes rendus, ne serait pas une exigence excessive.

Le public lirait ou ne lirait pas le prospectus, le comprendrait ou ne le comprendrait pas, ce serait affaire à lui, mais il serait mis en mesure de savoir pourquoi on lui demande de l'argent.

M. Emmanuel Vidal estime qu'au point où en est arrivée la discussion, il importe d'en dégager la question à résoudre.

Il y a divers procédés d'émissions financières : les émissions publiques ; les introductions ; les ventes de gré à gré. Il paraît que tous comportent des abus. La recherche de ces abus devrait logiquement amener à la recherche des moyens de répression. Or il se trouve que, de cela, il n'a pas été question le moins du monde, mais uniquement du prospectus d'émission ! Il n'y a pourtant aucun rapport entre les abus dans les procédés de vente et le défaut de publicité, par la raison bien simple que ce n'est point, — de notoriété publique, — par le défaut de publicité que pèchent aujourd'hui les émissions financières.

Par conséquent, la question à envisager de la sorte n'est pas à résoudre. Certes, la question a été posée, mais, à vrai dire, il n'y a pas de question.

L'orateur ne dissimule pas que les termes de son intervention ont une allure quelque peu paradoxale. Mais si l'on veut bien examiner les faits tels qu'ils se produisent journellement, en quelque sorte sous nos yeux à tous, on se rendra bien compte que cette conclusion est rigoureusement logique. M. Vidal n'entend point parler des émissions publiques, de celles qui sont faites au moyen d'affiches, d'annonces et de prospectus, puisqu'elles ont

été mises hors du débat, mais il examine : 1° les introductions ; 2° les ventes de gré à gré.

Introduction : c'est un mot nouveau, mais c'est une vieille chose. C'est l'admission à la Cote. Or faire admettre un titre à la Cote et le placer font deux. Il y a plus loin de l'un à l'autre qu'entre la coupe et les lèvres. Quand une valenr est admise à la Cote, cette admission est portée à la connaissance du public ; il est dit quels titres sont admis, leur taux d'intérêt, leurs conditions de remboursement, leur nombre, si ce sont des titres d'emprunt. Si ce sont des actions, on peut aisément se renseigner sur la société, car il a été procédé à une publicité *légale*. Le prospectus, le voilà ! Et puis comment écouler des titres sans publicité ? Ils ne s'écoulent pas tout seuls. Si des procédés malhonnêtes sont employés pour faire monter les cours, c'est là qu'est l'abus, et c'est là ce qu'il faut réprimer, à condition, bien entendu, que la cote soit artificielle ; mais, sans qu'il soit mauvais, bien au contraire, qu'une corporation ou une association libre oblige le demandeur d'admission à la Cote à publier préalablement un prospectus, il ne faut pas faire grand fond sur l'effet d'une mesure de ce genre, puisqu'on se plaint que des gens spéculent sur des titres uniquement parce qu'ils sont cotés. Un prospectus ne les arrêtera pas ; il n'est pas fait pour cela, au contraire.

M. Emmanuel Vidal aborde le placement des titres au guichet, au sein des sociétés, les ventes de gré à gré, ce qu'on appelle le plus souvent les émissions occultes. Il y en a qui représentent d'excellentes affaires et qui sont placées très honnêtement. Il y en a d'autres qui sont des valeurs fantaisistes, très malhonnêtement placées. L'orateur a reçu par profession des confidences lamentables, et aussi d'autres qui font songer à de véritables scènes de vaudeville. Or il se trouve que ce sont pour ces affaires douteuses ou franchement mauvaises qu'il y a précisément le plus de papier, prospectus, rapports, brochures, plans, statistiques, etc. Que conclure ? C'est que si ce n'est point par défaut de publicité que pèchent les affaires financières, s'il y a des abus, il faut les réprimer, soit par application de l'art. 1382 du Code civil, soit par application de l'art. 405 du Code pénal, soit par les autres dispositions spéciales existantes, soit par d'autres à trouver ; mais, de grâce, que le législateur ne se satisfasse pas à bon compte, qu'il ne s'imagine pas qu'en ordonnant la publication de tel prospectus, il aura fait son devoir. Le législateur, quand il crée une présomption de droit, contraire à la réalité, fait œuvre malhonnête. Quand il aura fait croire au public qu'il était protégé parce que la loi aura

édicté une mesure qui ne pare pas aux abus, il n'aura remédié à rien. Et voilà pourquoi, si la question des émissions financières est envisagée sous le rapport de ces abus et s'il doit y être paré par la publicité des émissions, la question n'existe pas.

M. Zadocks est d'avis que M.R.-G. Lévy a posé la question sur son véritable terrain, celui de la liberté. Un exemple : la Bourse de New-York peut passer, certainement, pour un des grands marchés du monde. Or, sur ce marché, il n'est nullement question de prospectus ni de mesures quelconques pour garantir la valeur intrinsèque des affaires. La liberté règne là en maîtresse, et c'est encore ce qu'il y a de meilleur pour le public, appelé à choisir lui-même et d'après sa propre estime les valeurs sur lesquelles il doit porter ses préférences.

Le président qui avait remercié M.Raffalovich de l'exposé historique et technique, qu'il avait fait avec sa grande compétence du sujet, le remercie de nouveau d'avoir par là provoqué une discussion intéressante à laquelle neuf orateurs ont pris part. Il pense qu'en terminant, ces orateurs sont tombés d'accord sur le point essentiel. M. Raffalovich demandait que pour éclairer la marche, des renseignements précis sur les emprunts publics ou sur la formation de sociétés par actions fussent publiés avant qu'un titre fût admis à la cote. M. Manchez pensait aussi qu'il était utile d'exiger ou du moins de conseiller une garantie préalable par la publicité. M. Sayous, qui ne la croit pas aussi utile n'approuve pas l'obligation du prospectus. M. Raphaël-Georges Lévy a, non pas, déplacé la question, mais l'a élevée du particulier au général ; il a rappelé qu'au fond le commerce des titres ne diffère pas essentiellement du commerce des marchandises et que l'un comme l'autre a besoin de n'avoir pas les ailes empêtreés dans un réseau de règlements pour prendre un plein essor ; il sait qu'il y a eu et qu'il y a des abus à la Bourse, mais, en regardant dans le passé du XIX[e] siècle, il voit combien, grâce à l'éducation du public par la pratique, s'est élargi et affermi le marché des fonds d'Etat et il a foi dans le progrès par la liberté des transactions.

M. Neymarck a le même sentiment ; il se souvient qu'au temps du krach plus de 250 affaires qui ont failli avaient été lancées avec prospectus ; il est dangereux de lier les entreprises par des restrictions préventives, la souscription publique n'est pas toujours pratique, et l'introduction successive des titres sur le marché peut être une combinaison nécessaire pour une entreprise qui n'a pas immédiatement besoin de tout son capital.

Le public n'est pas d'ailleurs livré sans défense à la spéculation ; la loi de 1867 est sévère. M. Juglar montre à son tour que les prospectus ne sont pas une barrière capable d'arrêter les entraînements de la foule. M. des Essars songe aussi à cette foule qui, par ses petites épargnes, fournit en définitive la plus grosse part des capitaux, il voudrait l'instruire, ne fût-ce qu'en lui apprenant combien sont trompeurs les prospectus. M. Vidal vient de faire une charge à fond de train contre les prospectus ; ils sont une armée toujours grossissante et bruyante, qui occupe de fortes positions dans toute la presse et qui, sous le couvert de la presse, envahit nos maisons, et il décrit en termes pittoresques la stratégie non de toute cette armée dans laquelle il y a de très bonnes et très honorables troupes, mais des condottières qui y sont mêlés et qui sont précisément ceux contre lesquels quelques orateurs demandent des précautions. M. Zadocz est de ceux qui ne croient pas que la précaution du prospectus obligatoire soit opportune. M. Raffalovich en prenant la parole sur l'invitation du président pour déclarer, avec la netteté ordinaire de son langage, qu'il reconnaissait que le système de la liberté est préférable à celui de la réglementation, a clos le débat et dispensé le président d'en dire davantage. Tout le monde ici est d'accord. Puisse-t-il en être de même hors de cette salle ? Partout où des abus, des fraudes, de mauvaises actions se produisent dans le mouvement économique, la première pensée qui vient à l'esprit des foules est qu'il faut les repousser et en empêcher le retour par une bonne réglementation ; mais, quand des hommes de science et d'expérience étudient sincèrement le problème, ils constatent que la solution est moins simple qu'on ne l'imaginait, que le plus souvent la réglementation complique les difficultés, gêne l'essor des entreprises et laisse l'abus persister et ils concluent que la liberté économique est, somme toute, plus avantageuse que la réglementation. Ils ne désarment pas pour cela devant le mal ; la liberté d'agir implique la responsabilité des actes. Il importe que cette responsabilité soit réelle, entière ; c'est à la loi, aux tribunaux et aux mœurs qu'il appartient de la rendre efficace. Mais la réglementation est un frein extérieur qui entrave ; la responsabilité est un frein intérieur qui avertit celui qui agit et devient un moyen répressif contre celui qui a mal agi.

La séance est levée à 11 h. 1/4.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

M. Kresic. *Sujetska izlozba.* — *Paris*, 1900. I. Svezak. *Zagrebu*, 1901, in-4°.

H. Lagrésille. *Vues contemporaines de sociologie et de morale sociale.* — *Paris*, 1899, in-8°.

A. Bochard. *La richesse et le pouvoir.* — *Paris*, 1901, in-8°.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1900. — *Berne*, 1901, in-8°.

J. von Korosy. *Die Sterblichkeit der Haupt und Residenzstadt Budapest in den Jahren* 1901-1895 *und deren Ursachen.* — *Berlin*, 1901, gr. in-8°.

La Revue d'Europe, politique, économique, scientifique et littéraire. Novembre 1901. — *Paris*, in-8°. (Art. de M. F. Passy sur *Le Travail*, de Zola.)

Mechanic's Institute Library bulletin. September-october 1901, — *San Francisco*, in-8°.

E. Giretti. *Per la libertà del pane.* — *Torino*, (s.d.), in-8°.

Ecole spéciale d'architecture. Année 1901-1902. *Séance d'ouverture du* 18 *octobre* 1901. *Présidence de M. Aynard.* — *Paris*, in-8°.

Musée social. Octobre 1901. — *Paris*, in-4°.

Boletin demografico argentino. Publicacion de la officina demogràfica nacional (ministerio del Interior). Julio de 1901. — *Buenos-Aires*, in-folio.

COMPTES RENDUS

ETUDES DE PHYSIOLOGIE SOCIALE. LE BILAN SOCIAL ET POLITIQUE DE L'ÉGLISE, par YVES GUYOT. Un vol. gr. in-8 de 375 pages, Paris, Fasquelle, éditeur.

On pourrait reprocher à l'auteur de ce bilan de l'Eglise catholique de n'avoir tenu aucun compte de l'actif, pour ne s'occuper que du passif, mais il se proposait surtout de compléter un livre de Mgr Péchenard publié sous ce titre : *Un siècle. Mouvement du monde*, dans lequel le passif a été absolument oublié. Cet oubli, M. Yves Guyot l'a consciencieusement réparé. Dans une série de chapitres, fortement documentés, il s'est appliqué d'abord à rectifier la statistique qui porte à 220 millions le nombre des catholiques. Il a déduit de ce chiffre le nombre toujours croissant des non pratiquants, des indifférents, et même des adversaires décidés de l'Eglise, dont les statistiques officielles grossissent le contingent de ses fidèles. Il s'est demandé encore si l'on pouvait vraiment considérer comme catholiques les multitudes vouées à un fétichisme comparable à celui des négres adorateurs de grisgris. Comparant ensuite la situation et les progrès des nations protestantes à ceux des nations catholiques, il a fait ressortir, dans une autre série de chapitres, la supériorité manifeste des premières sur les secondes, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel des progrès de la richesse. On pourra sans doute lui répondre, et il a d'ailleurs tenu compte de cette objection, que d'autres causes ont agi pour déterminer cette inégalité de développement entre l'Espagne et l'Angleterre par exemple, mais il n'en est pas moins vrai que la culture religieuse, selon qu'elle est plus ou moins progressive ou routinière, a sa part d'influence sur les destinées d'une nation, qu'elle peut être un facteur de progrès ou de décadence. Et le reproche qu'adresse M. Yves Guyot au catholicisme d'avoir contribué à la décadence de l'Espagne n'est-il pas, dans quelque mesure, fondé?

Cependant, comment se fait-il que le catholicisme ait pu subsister malgré son infériorité morale et matérielle, en présence de la culture progressive du protestantisme? Ce phénomène, M. Yves Guyot, l'attribue au monopole, aux privilèges et aux subventions dont l'Eglise a continué de jouir, et qui maintiennent artificiellement son existence

chez les nations catholiques. C'est pourquoi il fait appel à la concurrence, dans la conviction que cette religion rétrograde serait incapable de la soutenir, et ferait place au protestantisme. « A ceux qui demandent, dit-il, que mettrons-nous à la place du catholicisme? la réponse est toute prête : *Le protestantisme.* »

« En détruisant l'organisation actuelle du catholicisme, et en établissant contre lui la possibilité de la concurrence religieuse, nous devons proclamer nettement, sans ambages, que *c'est au profit du protestantisme et que c'est sur le protestantisme que nous comptons pour arracher la France au catholicisme.* »

Sur ces deux points : l'efficacité du régime de la protection appliqué au catholicisme, et son incapacité à soutenir la concurrence du protestantisme, nous cessons d'être d'accord avec l'auteur du *Bilan de l'Eglise.* Nous n'ignorons pas que les catholiques sont généralement de son avis sur le premier point et même sur le second; qu'ils sont convaincus que l'intérêt vital de leur Eglise est d'être protégée et subventionnée par l'Etat,autant que possible à l'exclusion des autres cultes ; c'est pourquoi le clergé et les dévots considèrent à peu près partout comme l'idéal à atteindre, le rétablissement de l'ancien régime, et ils sont,plus encore que les industriels et les propriétaires fonciers,imbus de l'horreur de la concurrence. Autant que M. Yves Guyot, ils sont persuadés qu'elle leur serait mortelle.

A notre avis, ils se trompent du tout au tout. On sait que Charles Dunoyer a démontré que les produits immatériels,parmi lesquels ceux de la culture religieuse doivent être rangés en première ligne, sont, aussi bien que les produits matériels, soumis aux lois économiques. Et l'histoire de la religion catholique fournirait au besoin une preuve éclatante à l'appui de cette démonstration. C'est le monopole dont l'Eglise était pourvue — monopole garanti contre la concurrence par les supplices les plus raffinés — qui a provoqué la réaction du protestantisme, contre la corruption du clergé et l'avilissement du culte. Plus tard, c'est encore le rétablissement du monopole par la révocation de l'Edit de Nantes qui a suscité, au moins pour une forte part, la réaction philosophique du XVIII[e] siècle et, par un juste retour des choses d'ici bas, les persécutions et les confiscations révolutionnaires. Enfin si l'on examine la situation actuelle du catholicisme, on trouvera que c'est aux Etats-Unis,c'est-à-dire dans un pays où il n'est ni subventionné ni protégé contre les cultes concurrents, qu'il est le moins maculé de fétichisme et qu'il possède la clientèle la plus zélée. M. Yves Guyot partage donc l'erreur de l'Eglise elle-même en croyant qu'elle ne peut subsister et prospérer que sous un régime du monopole, et que la concurrence lui serait mortelle. C'est, au contraire, l'histoire l'atteste, le

monopole qui lui est mortel, comme il l'est à toutes les autres branches de l'activité humaine. M. Yves Guyot commet, à notre avis, une autre erreur en comptant sur le protestantisme « pour arracher la France au catholicisme ». La diversité des religions répond à celle des tempéraments, et il ne serait pas plus facile de protestantiser les Bretons ou les Provençaux que de catholiciser les Chinois ou les Turcs. La concurrence fera la juste part de chacune des religions, en donnant à leur clientèle la culture religieuse qui est la mieux adaptée à son état intellectuel et moral. Seulement, la concurrence en matière de religions implique les mêmes droits de posséder, de s'associer, etc., etc., qu'en matière d'industrie. Le projet de loi que M. Yves Guyot avait déposé en 1876 sur la séparattion facultative des cultes et de l'Etat ne répondait point à ce desideratum des amis de la liberté ; il substituait simplement le communalisme à l'Etatisme religieux, et n'aurait pas plus satisfait les protestants libéraux que les catholiques.

Quoi qu'il en soit, l'auteur du *Bilan de l'Eglise* a rendu au catholicisme un service signalé en mettant en pleine lumière les vices et les abus qui constituent son passif, et le conduiraient à une inévitable décadence si la concurrence ne venait point y porter remède. On peut douter toutefois que les catholiques — à l'exception d'une infime minorité libérale — lui en soient reconnaissants.

G. de M.

Un siècle. Mouvement du monde de 1800 à 1900. Un vol. gr.-in-8° de 914 pages, Paris, H. Oudin, éditeur.

Cet ouvrage qui expose l'actif du bilan de l'Eglise, et dont le livre de M. Yves Guyot forme le complément, est divisé en trois parties. — I. Le mouvement politique et économique. — II. Le mouvement intellectuel. — III. Le mouvement religieux. Cette dernière partie est de beaucoup la plus importante. M. le vicomte d'Avenel a écrit le chapitre relatif à l'industrie et au commerce, mais ce chapitre, d'ailleurs intéressant, ne contient que 15 pages, tandis que l'archéologie n'en a pas moins de 41 et la vie intime de l'Eglise 45. On peut juger par là du degré d'importance que la direction de l'ouvrage attribue aux questions économiques en comparaison des autres, dans le mouvement du monde.

Die Ergebnisse und die Aussichten der Personaleinkommensteuer in Oesterreich (*Les résultats et l'avenir des impôts sur le revenu personnel en Autriche*) par le baron Frédéric de Wieser, professeur à l'Université allemande de Prague. Leipzig, Duncker et Humblot, 1901.

L'impôt sur le revenu, n'ayant pas donné en Autriche ce qu'il a

donné en Prusse. M. de Wieser s'est dit qu'en étudiant son assiette dans les deux pays et en distinguant entre les villes et les campagnes, il y aurait chance de mettre le doigt sur l'origine du déficit. Pour les villes il y a équivalence de rendement, mais quant aux campagnes, si l'on estimait leur richesse comparative d'après le produit de l'impôt sur le revenu, on arriverait à la conclusion inattendue que comme richesse l'ensemble des campagnes autrichiennes est à un niveau qui ne dépasse pas celui des régions les moins favorisées de la vieille Prusse.

M. de Wieser en infère qu'en Autriche Jacques Bonhomme a une forte tendance à ne pas déclarer la totalité de ses revenus; sa moralité fiscale (*Steuermoral*) est déplorable, tandis que celle des centres urbains brille d'un éclat immaculé. Cette absence de scrupule fait tort au trésor autrichien d'une somme assez ronde; il semble que le législateur la pressentait, car il avait eu soin d'écarter les autorités communales rurales de la confection des listes des contribuables et avait institué à leur place des commissions spéciales de *Vertrauensmänner* (hommes de confiance). Eux non plus n'ont pas répondu à son attente; on a bientôt jugé prudent de se passer de leur concours et de se fier aux seules lumières des agents du fisc, dont la clairvoyance a pourtant été mise en défaut. En matière fiscale, il est facile de compter sans son hôte et de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre.

E. CASTELOT.

BEITRAGE ZUR NEUESTEN HANDELSPOLITIK DEUTSCHLANDS (*Etudes sur la récente Politique Commerciale de l'Allemagne*). Publication du *Verein für Socialpolitik*. Vol. II. Leipzig, Duncker et Humblot, 1901.

Ce volume renferme quatre articles : le premier de M. Henri Dade, sur les *droits agraires* en Allemagne; le second, de M. Hewins, professeur d'économie politique à *King's College* et directeur de la *School of Economics* à Londres, sur l'*Impérialisme et son influence sur la Politique commerciale du Royaume-Uni*; le troisième, de M. Rathgen sur la *Politique Commerciale de l'Angleterre à la fin du* XIX[e] *siècle* et le quatrième, de M. Karl Ballod, sur les *Rapports commerciaux germanico-américains*.

La seconde et la troisième de ces études présentent naturellement plus d'un point de contact et il est piquant de comparer les prévisions concernant l'impérialisme exprimées par deux économistes, l'un anglais, l'autre allemand. Tous deux sont d'accord pour déclarer qu'il est appelé à déterminer la direction de la politique du gouvernement anglais. Toutefois, il y a impérialisme et impéria-

lisme; pour M. Hewins, c'est l' « impérialisme constructif » qui sera le *leitmotiv* de la politique de son pays pendant le siècle où nous entrons. Voici la définition qu'il en donne : « C'est une politique gouvernementale qui, de propos délibéré, envisagera l'ensemble de l'Empire au lieu du Royaume-Uni; sa politique commerciale, en particulier, ne sera plus dictée par l'intérêt des consommateurs, mais par celui de l'Empire tout entier ». En d'autres termes, M. Hewins prévoit la subordination voulue des questions purement économiques à la poursuite d'un idéal de solidarité et de puissance politiques. M. Rathgen aboutit à une conclusion analogue; reconnaissant la force irrésistible du mouvement impérialiste, il la montre se manifestant dans les projets de législation mis en avant par les membres du parti. Il constate que l'opinion publique anglaise ne considère plus comme définitivement irréalisables des moyens d'unification tels que les tarifs différentiels, des faveurs réciproques ou une union douanière exclusive entre les colonies et la métropole. Mais il signale les obstacles financiers auxquels plns d'un de ces projets viendrait se heurter.

L'avenir n'est à personne, a dit le poète, et,certes,il est périlleux de se hasarder à le prédire. Toutefois, il paraît possible, pour ne pas dire probable, que le xxe siècle verra l'avènement dans l'immense Empire britannique d'une politique qui sera l'exacte contre-partie de la politique coloniale du xixe siècle; ce serait, en somme, la rançon du triomphe des ambitions impérialistes.

E. Castelot.

Le premier congrès de l'enseignement des sciences sociales. 1 vol. in-8°, F. Alcan, 1902.

Ce volume contient le compte rendu des séances du premier congrès de l'*enseignement des sciences sociales* tenu en 1900, et le texte des mémoires présentés. Ces rapports et documents sont publiés par la Commission permanente internationale de l'*enseignement social*, nouveau titre adopté. J'aimais mieux le premier, plus précis et plus français. J'avoue aussi que je ne comprends pas ce que signifient les mots *enseignement international.*

Quelques bonnes idées ont été émises dans ce congrès, et beaucoup plus de mauvaises. Cette diversité tient à la diversité même des hommes qui y ont pris part. On y vit M. Duclaux et M. Alfred Croizet, M. Paul des Rousiers et M. Georges Renard, avec M. Gide, M. Delbet, M. H. Denis, M. Wandervelde, M. Waxweiler, M. Marcel Bernès, et beaucoup d'autres. L'initiatrice, l'organisatrice, et l'âme des délibérations semble avoir été Mlle Dick May, secrétaire général.

Le but était la diffusion de l'enseignement des sciences morales et sociales, soit dans les écoles primaires, secondaires et supérieures, soit sa pénétration dans les masses par des moyens appropriés, conférences, causeries, œuvres de solidarité, etc.

Certains des congressistes veulent que, dès l'école primaire, on donne aux élèves une instruction civique, des notions de droit et d'économie politique. D'autres veulent rejeter cet enseignement dans les études secondaires et même supérieures, et je crois bien que ces derniers ont raison, étant bien entendu que l'enseignement moral, avec ou sans cours réguliers et méthodiques, n'est pas exclu de l'enseignement général de l'école primaire et du collège. On ne m'accusera pas de dédaigner l'économie politique : j'en fais chaque jour et je m'intéresse beaucoup aux questions qu'elle soulève. Mais à chaque chose sa place : je crois que là est la vérité, et qu'il faut d'abord apprendre aux bambins à lire, à écrire, à compter et à se bien conduire.

Il m'est assez difficile de bien exprimer l'impression que m'a laissée la lecture de ces rapports et mémoires. Car il y a un grand mélange et je ne voudrais pas m'exposer à blâmer ce qu'il y a de bon avec ce qu'il y a de mauvais. L'ensemble laisse beaucoup à désirer. Avec des tendances socialistes, de grandes phrases et des mots. Peu de choses dessous. C'est assez la mode aujourd'hui. Et ce qu'il peut y avoir de bon, somme toute, on le sait depuis longtemps. Mais on l'exprimait plus simplement, et l'on ne parlait pas tant de méthodologie. Il y a des choses assurément très savantes, mais qui font rêver, surtout si l'on considère qu'il s'agit d'apprendre à des enfants qu'il faut se bien conduire, telle, par exemple, cette conclusion d'un rapport de M. Simiand : « L'enseignement social et notamment celui de la morale, laïque et rationnel, — ou bien s'inspirera d'une métaphysique d'Etat, librement choisie — ou bien sera exclusivement positif, et par suite, dynamique et critique, à tous les degrés de l'école primaire... »

Cela prouverait peut-être que ce que l'on veut, ce n'est pas tant l'enseignement de la morale que d'une morale selon les vues, les opinions et les désirs de ceux qui exposent ces théories.

J'avoue ne pas voir en quoi profiterait l'éducation nationale ou internationale par l'application du vœu n° 5 (car il y en a une série qui sont numérotés) : « Que, dans toutes les écoles pratiques, l'économie sociale *solidariste* soit enseignée, en remplacement ou tout au moins concurremment avec l'économie politique *individualiste*. » On voit que M. Gide était une des lumières du congrès.

Je crois aussi que la philosophie consiste en autre chose qu'en des conférences sur l'alcoolisme, l'abus du tabac, le jeu, la débauche, l'oisiveté, vices fort répréhensibles assurément, mais contre lesquels

des conférences ne prévaudront pas, si l'éducation de la famille et celle du lycée n'ont pas déjà prémuni les jeunes gens. Moins de militarisme vaudrait beaucoup mieux, et pour quelques exceptions, on leur fait vraiment tort de les considérer comme imbus des vices les plus grossiers. Mais j'admire le projet d'expliquer aux élèves les principes pédagogiques de l'éducation, comme si l'éducation ne se faisait pas pour ainsi dire à l'insu de celui qui la reçoit. Laissons la pédagogie à l'instruction professionnelle du maître.

Chaque chose a son temps. Un vieux proverbe dit qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. J'ajoute qu'il est des points de vue dans la science qui ne s'apprennent pas, même dans l'enseignement supérieur, et cette réflexion m'est inspirée par les listes de programmes compliqués soumis à notre admiration. Les points de vue ne peuvent être devinés que par quelques esprits d'élite et font l'objet des études de la vie des hommes qui s'y livrent. Le rôle du professeur est d'enseigner la science didactiquement et d'éveiller les intelligences... celles qui peuvent s'éveiller. Même en les mettant à leur place, ne faisons pas traîner une charrue trop lourde par des bœufs trop faibles. Ils tomberaient dans le sillon.

Maurice Zablet.

Le Tour d'Asie. *Cochinchine, Annam, Tonkin, L'Empire du Milieu*, par Marcel Monnier, 2 vol. ornés de gravures d'après les clichés de l'auteur et de cartes. Plon, Nourrit et Cie éditeurs, Paris, 1899.

Pendant les quatre ans qu'il a consacrés à son « tour d'Asie » M. Marcel Monnier a parcouru la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, traversé le Japon au lendemain du traité de Simonosaki, puis s'est rendu en Chine où, descendant de Péking, il s'est engagé sur le Yan-Tsé-Kiang pour atteindre, à travers gorges et rapides, l'opulente province du Sé-Tchouen et les sanctuaires fameux de l'Ouest. Il est revenu en Europe à travers la Sibérie orientale, les hauts plateaux de Mongolie, les passes de l'Altaï, les steppes kirghizes, le Turkestan et la Perse. Dans les deux volumes que nous avons sous les yeux, le trajet de retour est simplement indiqué; nos possessions indo-chinoises (où il a passé huit mois), et l'Empire du Milieu (où il en a passé trente) sont seuls étudiés. Nous ne ferons que signaler le premier volume; quel qu'en soit l'intérêt, l'Indo-Chine ayant en ces derniers temps d'assez nombreux descripteurs et tous étant trop bien d'accord sur la situation de nos possessions pour que nos lecteurs en ignorent, afin de nous occuper plus longuement du second, consacré au Céleste Empire. Notons cependant l'intéressant essai de métayage en grand tenté à la

Croix-Cuvelier, dans la vallée du haut Loch-Nam au Tonkin, et souhaitons qu'on trouve d'autres colons assez justes dans leurs rapports avec les indigènes, assez intelligents et énergiques pour que le système puisse s'étendre. Ce sera un excellent moyen d'améliorer le sort de l'indigène (dont on s'est trop peu occupé jusqu'ici) et d'enrichir l'émigrant, double bénéfice pour la France.

Poussons d'abord une pointe au Japon et voyons s'il s'est européanisé au degré qu'on croit? Pas du tout, dit M. Monnier; sur les 40 millions d'habitants que compte l'Empire du Soleil Levant, une dizaine de mille seulement, ceux qui constituent la classe dirigeante, officielle, s'ingénient à oublier leur grâce native pour copier nos habitudes et nos manières; utilisent supérieurement nos procédés scientifiques, nos inventions, notre outillage tout en restant plutôt hostiles et réfractaires à notre conception des droits et des devoirs. Mais le gros de la nation, le peuple des campagnes, garde fidèlement les mœurs et les traditions du passé; il travaille toujours dur, reste d'une gaîté robuste et continue à se montrer serviable, hospitalier.

Quant au Chinois... Mais suivons d'abord très rapidement quelques points de l'itinéraire de M. Monnier en Chine; nous verrons ensuite quelles réflexions peut inspirer le contact avec les populations des neuf provinces qu'il a sillonnées.

Le voyage de M. Monnier a été effectué de 1894 à 1898; il va de soi que les événements qui se sont succédé depuis ont modifié l'aspect des régions sur lesquelles la guerre s'est déroulée; nous n'en transcrirons pas moins ses notes telles quelles, bien que leur intérêt soit plutôt rétrospectif. Tien-Tsin est, dit-il, une ville murée, avec des maisons basses, des rues étranglées, tortueuses, sales, mais d'une puanteur plus discrète que ne l'est d'ordinaire la voirie dans la plupart des cités du Céleste-Empire ; les 800.000 âmes de cette ville commerçante lui donnent une animation extrême; tout à côté la ville européenne ressemble à une jolie ville de province française. Péking, non moins sale, défoncée, sillonnée d'ornières, jonchée de détritus de toutes sortes, où le seul moyen de locomotion possible est le cheval, a un cachet si particulier qu'on lui trouve un charme réel.

Vue de loin, la ville, dont un tiers au moins n'est que jardins et terrains vagues, a plutôt l'air d'une forêt, d'un immense parc entouré de murs crénelés, avec, çà et là, dans quelques clairières, des villages épars. A Péking, l'étranger n'est pas autant exposé aux avanies moqueuses de la population que dans le Sud, aux quartiers chinois de Canton ou de Shanghaï. Ces populations du Nord sont d'humeur beaucoup plus douce, ajoute notre voyageur, et pas une seule fois, au plus épais des foules, il ne m'est arrivé d'être insulté ou molesté. (Même

dans le cours du reste du voyage, on lui a fait parfois grise mine, nulle part l'attitude n'a été réellement hostile.)

Kalgan, l'un des centres commerciaux les plus importants de l'Extrême-Orient, est le grand entrepôt des thés réexpédiés de là par caravanes sur la Sibérie et la Russie d'Europe. Le travail ne s'opère que dans le saison sèche, c'est-à-dire en hiver ; de l'aube à la nuit, les convois de thé venant de Tien-Tsin se succèdent sans interruption. Dolo-Nor est le grand marché aux chevaux de la Mongolie orientale.

Descendons maintenant sur le Yang-Tsé-Kiang à Hankéou qui est, avant tout, pour les Européens, le grand marché des thés. La ville indigène est une des plus affairées, des plus bruyantes, des plus malpropres et des plus admirablements situées du Céleste Empire, suivant notre auteur. Là viennent s'accumuler non seulement le thé, mais les cotons de Hou-Pé et du Hou-Nan, les soies, les peaux, les graines oléagineuses, la cire végétale, l'opium et les plantes médicinales récoltées dans les montagnes de Sé-Tchouen. Les habitudes du commerce s'y sont fortement modifiées en ces dernières années : les grandes maisons chinoises tendent davantage à se passer d'intermédiaires dans leurs transactions avec l'Europe lorsqu'ils ne font pas leurs commandes aux marchés établis de longue date sur la côte Hong-Kong, Shanghaï, et délaissent de parti-pris ceux de moindre importance inaugurés plus récemment sur le Fleuve Bleu.

Shasé, l'une des villes commerçantes les plus affairées de la Chine centrale, est située au milieu des cultures cotonnières qui ont atteint dans cette partie du Hou-Pé un développement considérable.

Tchoung-King est la métropole commerciale du Sé-Tchouen. A Tsé-Liou-Tsin, on exploite en grand depuis vingt siècles, toujours avec les mêmes méthodes rudimentaires, des salines et des puits de gaz naturel. Tcheng-Tou est un marché abondamment fourni de laines et peaux du Thibet, d'opium et de plantes médicinales. Les bronzes qu'on y fondait autrefois avaient grande réputation ; aujourd'hui cet art est délaissé, on y fabrique de la coutellerie et surtout des chapeaux de paille et des pailles tressées qu'on exporte même en Europe.

Kia-Ting, l'une des préfectures les plus importantes du Sé-Tchouen, située au centre de la région séricicole, est le grand entrepôt des soies du Sé-Tchouen. Elle reçoit aussi en transit les différents produits des districts montagneux de l'Ouest, notamment les thés, la cire végétale recueillie aux environs d'Omei ainsi qu'une portion considérable du musc, des peaux du Thibet et des plantes médicinales. On sait que la Chine est le pays où l'on se médicamente le plus ; presque tous les ingrédients utilisés par la pharmacopée chinoise viennent du Sé-Tchouen et leur transport fournit un très gros fret à la batellerie du Yang-Tsé.

Au-delà de Sou-Tchi, nous apercevons, dit M. Monnier, les fameux arbres à cire, de plus en plus nombreux, à mesure qu'on approche des montagnes. La substance recueillie sur leurs branches constitue une des principales richesses du Sé-Tchouen. L'exploitation de cette qualité de cire, la plus appréciée en Chine, nécessite la coopération de deux climats très divers et occupe les populations de deux contrées fort distantes l'une de l'autre. La cire est sécrétée par un insecte originaire des vallées de Kien-Chang, dans le Yunnan septentrional, qui dépose ses œufs sur un arbrisseau à feuillage persistant, le *pao-ké*, mais ne donne dans son pays d'origine qu'une cire grossière et de peu de valeur. En revanche, c'est là seulement qu'il croît et multiplie. Chaque printemps, les indigènes de Kien-Chang se dirigent en grand nombre vers le Sé-Tchouen, portant les œufs du précieux insecte qu'ils vendent à Kia-Ting à raison d'un taël le paquet de dix onces. Le voyage, qui est de plus de 100 lieues, doit s'effectuer très rapidement de crainte que l'éclosion n'ait lieu en route. Les porteurs cheminent surtout la nuit et font le trajet en moins de deux semaines. Les œufs, revendus aussitôt dans la région comprise entre Sou-Tchi et les premières pentes du mont Omei, sont déposés sur l'arbre dont les branches supérieures ne tardent pas à se couvrir d'une matière blanchâtre et opaque qui s'épaissit de jour en jour. La récolte a lieu au bout de six à huit mois, suivant les années. La cire, une fois fondue, épurée et coulée dans des moules en forme de tronc de cône se vend sur place environ un taël le catty (à peu près 4 francs le demi-kilo environ) et près du double hors de la province en raison des frais de transport et des droits de sortie.

La seule préfecture de Kia-Ting en exporte annuellement environ un millier de tonnes sur les marchés de Hankéou et de Nanking. La qualité en est, paraît-il, de beaucoup supérieure à celle des produits similaires obtenus dans le Tché-Kiang et le Io-Kien.

L'entrée du côté nord dans la province du Yunnan est une véritable désolation. Si le sous-sol est riche, la surface est misérable : le pays est désert, en une journée de marche on traverse deux ou trois villages, si on peut appeler village la réunion d'une demi-douzaine de masures en cailloux roulés et en torchis. Plus bas, la vallée de Mong-Tsé — ville plutôt morne — est assez fertile, bien cultivée, égayée par nombre de fermes et de hameaux. En fait, le Yunnan n'a par lui-même actuellement qu'une médiocre valeur, dit M. Monnier, les gisements minéraux qu'il contient exigent de trop gros capitaux et de trop sérieux efforts ; il faut y voir la route, très accidentée d'ailleurs, mais du moins la plus directe et la plus praticable pour aller du Tonkin ou de la Birmanie au Sé-Tchouen. Le Sé-Tchouen est en effet bien différent. Cette merveil-

leuse province, le joyau de l'Empire, écrit notre voyageur, avec sa population double de celle de la France, son sol d'une fécondité inouïe, ce pays qui fournit en abondance la soie, le lin, la cire, le tabac, l'opium le riz, le thé, est appelé à jouer dans les relations économiques et politiques de la Chine avec l'Europe un rôle prépondérant. C'est au Sé-Tchouen, non ailleurs, que se décidera la question d'influence sur la Chine du Centre et du Sud-Ouest. Pourtant, qu'on ne se livre pas à des espérances prématurées, quant aux exportations qu'on y peut faire ; dans cette si riche province, le peuple est pauvre, non pas misérable, mais gagne petit et accoutumé à vivre de peu. La terre est travaillée à miracle, mais la propriété est divisée à l'infini. Les familles sont très nombreuses, les villages se touchent : bref il y a trop de monde sur ce sol fécond pour que chacun puisse y trouver de quoi vivre.

En fait l'Europe ne trouvera l'ample utilisation de ses facultés et de son industrie que le jour où la Chine sera décidée à mettre en valeur les ressources de son sous-sol et voudra adopter, dans les entreprises actuellement exploitées, les méthodes perfectionnées que nous employons. Ce peuple essentiellement conservateur, routinier du petit au grand par excès de superstition, ne s'y résoudra sans doute pas de sitôt. Tenter de lui imposer nos idées, nos procédés de fabrication et nos produits à coups de canon n'est peut-être pas le meilleur moyen de l'induire à transformer ses habitudes séculaires ni son outillage. Au reste, de quel droit allons-nous troubler ces populations dans leur patient labeur ? du droit du plus fort, du plus âpre au gain — cela semblait difficile avec des Chinois — du mieux outillé pour la lutte guerrière. Mais s'ouvrir des débouchés à la pointe de la baïonnette, en quelque coin de la terre qu'on le fasse, n'est-ce pas si maladroit, si coûteux et si scandaleusement immoral qu'on reste stupéfait de voir des procédés aussi barbares encore en usage au xxe siècle. Avions-nous donc à craindre de voir ce peuple se ruer sur nous en hordes compactes ? La garantie de notre sécurité eût alors, assurément, exigé des mesures violentes. Mais de l'aveu de tous ceux qui l'ont vu de près, il n'y a pas de peuple moins guerrier, plus pacifique, même dans les rapports entre compatriotes : la grande arme pour les querelles privées est la langue, mais le Chinois, assure-t-on, manie l'invective avec une maëstria surprenante. Ses produits nous inondaient-ils donc au point qu'en concurrents malhonnêtes nous voulussions les rejeter *per fas et nefas*. Mais, dit M. Monnier, malgré ses nombreuses et incontestables qualités le Chinois ne pourra jamais jouer un rôle prépondérant et offensif sur le terrain économique, parce qu'il manque d'esprit d'entreprise et d'initiative. Le jour ou la Chine sera mise en valeur, le Chinois exigera l'augmentation de ses infimes salaires (comme cela s'est passé au Japon)

et il saura faire entendre ses revendications, car nul n'est plus expert dans l'art de fomenter et de prolonger des grèves. Sachons donc prendre à ce peuple un peu de la patience qui le caractérise et efforçons-nous de lui faire comprendre quelles sources de bien-être et de jouissances pour l'ensemble de la population peuvent devenir ses ressources latentes. mais évitons de continuer à employer les moyens malhonnêtes ou brutaux dont on n'a que trop fait usage jusqu'à présent.

M. L R.

La Morale basée sur la démographie, par Arsène Dumont. 1 vol. in-18, Paris, Schleicher 1901.

Tout savoir a commencé par être théologique, pour devenir métaphysique et enfin scientifique. La plupart des sciences ont subi cette évolution, mais la morale, étant la plus complexe et la plus délicate de toutes les parties du savoir humain, est destinée, par cela même, à ne s'élever que la dernière au rang de science positive. Elle n'y est pas encore parvenue, mais le moment est arrivé de la *scientifiser*. Sur quelle base l'établira-t-on ? Sur l'ethnographie et surtout sur la démographie. Telle est, en résumé, la thèse soutenue par M. Dumont.

La crise par laquelle passe en ce moment la moralité tient à ce que la base théologique qu'on lui donne n'est pas solide ; la base métaphysique ne l'est pas davantage et la base scientifique n'est pas encore établie. Il s'agit donc de jeter les fondements scientifiques de l'éthique, et tout d'abord de démolir les bases fausses qui sont les premiers obstacles à la constitution d'une morale scientifique.

En conséquence, après avoir décrit la crise de la moralité, M. Dumont critique le théologisme et la métaphysique.

La morale théologique est mauvaise à tous égards et l'auteur est d'avis que la morale chrétienne l'est surtout. Le christianisme n'a pas découvert une seule vérité en morale plus qu'en physique. Ses dogmes sont erronés, sa morale nuisible. « Les civilisations antiques, celles de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Grèce et de Rome se sont élaborées sans lui, puisqu'il n'existait pas encore, et quant à la civilisation occidentale, c'est non par lui, mais malgré lui qu'elle s'est développée. »

La métaphysique est, après la religion, le principal obstacle à la constitution de la science morale. Comme la religion, elle empêche de chercher la vérité, en soutenant qu'elle l'a depuis longtemps trouvée. Le philosophe qui cherche les fondements de la morale métaphysique regarde en lui-même et non au dehors. « Il ne sort presque jamais du point de vue individuel, du droit individuel, de la valeur et du bonheur

individuels, de la sanction individuelle... La morale métaphysique, subjective dans son point de départ, n'arrive jamais à l'objectivité. »

La difficulté consiste à trouver un critérium permettant de distinguer les choses qu'il faut faire et considérer comme des devoirs, avec leur degré plus ou moins grand d'obligation. Mais cette difficulté n'est pas insurmontable, « Une morale véritablement scientifique peut aujourd'hui s'élaborer, grâce à la constitution récente de deux sciences qui n'existaient point il y a 50 ans : l'ethnographie qui la renseigne sur ses origines, et la démographie qui lui révèle ses sanctions. »

Les renseignements fournis par l'ethnographie sur les origines de la morale ne sont-ils pas sujets à caution ? Je ne voudrais pas en répondre. Quant aux sanctions que révèle la démographie, voici sommairement en quoi elles consistent.

La sanction sur laquelle doit se baser une loi morale doit être collective, non individuelle. Cette sanction n'est ni le bonheur des individus ni celui des sociétés, elle consiste dans l'augmentation ou la diminution de la valeur collective. L'état démographique d'une population est la mesure de sa valeur et le critérium de la bonté de ses mœurs. La valeur — et non le bonheur — est la fin de l'homme individuel et collectif.

En parlant sociologie et, par conséquent morale, « il est indispensable de se placer toujours au point de vue social, jamais au point de vue individuel. Il ne faut jamais juger la moralité d'une action d'après ses résultats bons ou mauvais pour l'individu qui en est l'auteur. La science morale ne peut se baser que sur la sanction frappant une collectivité entière, telle qu'une commune, un département ou une nation. La sanction qui, seule, peut servir à fonder la morale scientifique, c'est l'augmentation ou la diminution de la valeur collective. »

Nous ne pouvons entrer dans le détail d'un système si nouveau, mais nous devons indiquer rapidement quelques points qui nous paraissent faibles, ne fût-ce que pour exciter l'auteur à les fortifier.

D'après M. Dumont, la morale théologique et la morale métaphysique n'ont fait que du mal. Je suis loin de dire qu'elles n'en ont fait aucun, mais j'ai toujours remarqué qu'une médaille avait deux faces. M. Dumont les a-t-il bien examinées toutes les deux ? Admettons-le. Il restera que la civilisation s'est développée jusqu'à ce jour malgré les morales. La conclusion à tirer de ce fait serait de renoncer à toute morale théologique et métaphysique, afin de voir de quel pas marcherait la civilisation ainsi débarrassée des obstacles qui l'ont entravée jusqu'ici. Vous voulez les remplacer par votre morale scientifique ? Mais qui vous prouve que la morale scientifique vaudra mieux que ses aînées ? L'expérience en a-t-elle été faite ? Cette manière de procéder ne nous paraît pas conforme aux règles du positivisme.

plus que l'animal et présente un idéal social plus élevé ; mais cet idéal est toujours borné à la terre, à la vie présente.

M. Boulard va plus loin que Malon. Son *intégralisme* ou collectivisme intégral repose sur un solidarisme universel, sur une *base cosmologique*. Pour lui, il y a solidarité entre tous les êtres de ce monde et même de tous les mondes. Il ne s'agit plus de la lutte des classes capitaliste et prolétarienne et de la destruction de celle-là par celle-ci : non ; la solidarité des milliardaires avec les meurt-de-faim n'est pas moins réelle que celle des meurt-de-faim entre eux.

La première édition de cet ouvrage date de 1881 et la douzième a paru en 1892 ; celle de 1901 que nous avons sous les yeux est considérablement augmentée et aussi corrigée sans doute, car les éditions précédentes portaient pour titre : Philosophie et pratique du collectivisme intégral *révolutionnaire*. Or, il est probable qu'une étude plus approfondie du sujet, jointe aux critiques qui ont pu être adressées à l'auteur, lui ont donné à réfléchir. En effet, quoique dans son zèle à voir se réaliser la réforme désirée, il incline encore quelquefois vers la révolution ; dans un grand nombre de cas l'auteur ne parle plus que d'évolution pacifique, de réalisation de l'intégralisme par la persuasion.

C'est ainsi que, se posant la question des voies et moyens à employer pour transformer l'ordre social, il dit : « Faites évolutivement, ces modifications sont progressives et efficaces pour tous, elles s'opèrent par de l'accord et de la solidarité ; obtenues sans transition et par actes de violence, elles sont superficielles et stériles pour le plus grand nombre, désastreuses pour les égoïstes, dangereuses pour le progrès social. » Dans la nature, dit encore M. Boulard, rien ne sort de rien, ni ne s'anéantit ; pas une acquisition réelle n'est le résultat d'actions brusques et violentes, toutes proviennent d'efforts intelligents et prolongés.

Nous ne pouvons qu'approuver cette manière de concevoir l'intégralisme ; mais, tout le monde, paraît-il, n'est pas du même avis. M. Boulard se plaint de n'avoir rencontré parmi ses confrères en collectivisme qu'un accueil très froid et la conspiration du silence. Ses idées *révolutionnaires* sont sans doute une des causes de son ostracisme. Mais il y en a une autre non moins grave : c'est la *base cosmologique*. M. Boulard y admet l'existence de la cause première ou Dieu, comme principe de l'univers et auteur des lois de la nature. Les lois naturelles, dit-il, sont les rayonnements de l'immuable vouloir de la cause première. Ces lois paraissent innombrables parce qu'elles s'appliquent aux cas innombrables des développements individuels ; en fait, elles ne sont que des nuances et des degrés de la loi unique régissant toute la nature : la Solidarité.

La scienza economica e la teoria dell'evoluzione. Saggio sulle teorie economico-sociali di Herbert Spencer. (*La science économique et la théorie de l'évolution. Essai sur les théories économico-sociales de Herbert Spencer*), par Guglielmo Salvadori. 1 vol. in-8°. Firenze Francesco Lumachi, 1901.

M. Salvadori est un évolutionniste fervent et savant. Il a publié, l'année dernière, un volume sur *Herbert Spencer et son œuvre* (en italien), dans lequel il résume la vie et les doctrines biologiques, psychologiques, sociologiques et éthiques de Spencer. Le présent ouvrage est consacré à ses doctrines économico-sociales. Après une Introduction sur la science économique et la théorie de l'évolution, l'auteur traite de la Sociologie économique, de la Dynamique et de la Statique économique; il applique ensuite ces théories à la solution de la question sociale; enfin, pour conclure, il montre que les théories économico-sociales de Spencer sont à peu près les mêmes que celles que l'école économique libérale avait établies en suivant une voie différente et que, contrairement, ces théories sont la condamnation du matérialisme historique et du socialisme sous toutes ses formes.

Résumant, dit M. Salvadori, les objections opposées par Spencer aux systèmes socialistes, critiques qui résultent de toute sa philosophie sociale, nous pouvons dire que ces systèmes sont erronés pour quatre ordres de raisons : biologiques, psychologiques, économiques et morales.

Sous l'aspect biologique, ils tendent à empêcher l'action de la loi de sélection naturelle; ils rendent impossible l'établissement d'un rapport proportionnel entre le mérite et le bénéfice, rapport qui a seul permis à la vie d'évoluer.

Au point de vue psychologique, ils impliquent deux sentiments contradictoires, un altruisme intense et un ignoble égoïsme, et ils suppriment l'amour instinctif des parents pour leurs enfants.

Sous l'aspect économique, ils contredisent la loi du moindre effort, sans laquelle il ne peut y avoir de progrès social; ils détruisent la libre concurrence, l'initiative individuelle et l'intérêt privé, et arrêtent ainsi l'activité productrice.

Sous l'aspect moral, ils mutilent la liberté individuelle au point de la faire disparaître tout à fait, en supprimant le droit de propriété, la liberté du travail et la liberté des contrats.

Nous avons dit que les conclusions économiques auxquelles la biologie, la psychologie, la sociologie et l'éthique avait conduit Spencer étaient *à peu près* les mêmes que celles de l'école économique libérale. M. Salvadori y trouve pourtant une petite différence que voici :

« Tandis que l'école classique, par une tendance optimiste exagérée,

23.010 seulement ont subi une diminution ne s'élevant qu'à 2.800 liv. st. par semaine. L'augmentation hebdomadaire nette est de 209.000, liv. st. en regard de 91.000 en 1899 et 81.000 en 1898.

Il est non moins satisfaisant de pouvoir enregistrer que ces élévations de salaires ont été obtenues sans arrêt de travail. Il n'y a eu que 5 p. 100 seulement des travailleurs dont les salaires ont augmenté qui fussent engagés dans des grèves ; cela tient à ce que, dans un grand nombre d'industries et des plus importantes, les rapports entre patrons et ouvriers sont réglés maintenant par des bureaux de conciliation et par d'autres procédés analogues. Ce taux de 5 p. 100 est un peu plus élevé qu'en 1899 où il était seulement de 3, mais il est encore faible comparativement aux autres années.

Déduction faite des ouvriers agricoles, des marins et des employés de chemins de fer, le nombre des personnes dont les salaires ont été modifiés représente 14,2 p. 100 de la population industrielle. En 1899, la proportion était de 14,9, en 1898 de 12,9 ; en 1897 de 7,6 ; en 1896 de 7,7 ; en 1895 de 5,6 ; en 1894 de 8,5 et en 1893 de 7,0.

Le tableau suivant donne les résultats nets de tous les mouvements qui se sont produits dans les salaires pendant les quatre dernières années, toujours à l'exclusion des ouvriers agricoles, des marins et des employés de chemins de fer.

Années	Augmentation totale par semaine	Moyenne d'augmentation hebdomadaire par tête du nombre total d'employés
—	—	—
	£	d
1897	45.000	1
1898	95.114	2 1/4
1896	114.656	2 3/4
1900	214.771	5 1/4
Augmentation totale en 4 ans.	469.541	11 1/4

Quant aux changements dans les heures de travail, le nombre des ouvriers qui en ont profité et la réduction totale des heures a été beaucoup plus considérable en 1900 qu'en 1899. Cela tient à ce que 26.500 mineurs du Lancaashire ont obtenu une réduction hebdomadaire moyenne de six heures.

Si l'on tient compte de toute la population industrielle pendant les huit années où l'on a recueilli les statistiques, on trouve que la totalité des changements est insignifiante, ne s'élevant qu'à moins de dix minutes par personne et par semaine.

On voit que l'*Office du travail* remplit consciencieusement sa tâche. Nous souhaitons que les membres du Parlement s'acquittent avec la même patience de la leur en lisant mot à mot, chiffre à chiffre, tous les renseignements qui leur sont présentés. Le temps qu'ils y passeront ralentira d'autant leur ardeur légiférante. H. Bouet.

côté la question de savoir si la doctrine du coût est vraie ou fausse, l'auteur se propose de démontrer qu'il existe une différence profonde entre les deux théories, et que cette différence regarde non seulement la loi du *quantum* de la valeur, que chacune d'elles prétend exprimer, mais s'étend à la *cause* et à la *notion* même de la valeur. A cet effet, M. Berardi analyse la notion, la cause, la mesure de la valeur; il passe ensuite à la loi des prix, divisant les biens en directs, instrumentaux et complémentaires.

Sur la *notion*, M. Berardi observe que la valeur d'usage dénote l'utilité, non comme inhérente à la matière, mais comme reconnue par l'homme. L'utilité est dans la chose, la valeur est dans l'intelligence humaine. Tout est onéreux et l'hypothèse de biens *gratuits* est une erreur dans laquelle sont tombés les économistes par une analyse insuffisante du phénomène de la production. Le but prochain de notre activité est d'obtenir, non la plus grande somme de plaisir indépendamment de la douleur, mais la plus grande différence du plaisir sur la douleur.

La valeur étant dans l'intelligence humaine n'a rien de fixe, elle dépend de l'état de nos connaissances. Une valeur immuable suppose un homme qui connait tout le connaissable.

La *cause* et la *mesure* de la valeur sont aussi l'objet de considérations intéressantes; nous y relèverons seulement :

1° Que le travail ne peut être cause de la valeur. On supposerait ainsi que toute chose qui coûte un effort doit avoir une valeur, quand même elle serait inutile. De nombreuses influences d'ordre physique ou social changent d'un jour à l'autre l'importance du résultat d'un travail, constant dans sa quantité, et qui devrait trouver une même rémunération, si la valeur ne contenait rien autre chose que le travail.

2° Qu'une unité absolue de mesure de la valeur est impossible à trouver; la valeur est essentiellement relative.

S'il n'y a pas de biens *gratuits*, comme on l'a vu plus haut, la rente naturelle de la terre doit se trouver singulièrement ébranlée. Effectivement, M. Bérardi remarque que la théorie de la rente suppose qu'une terre de fertilité inférieure ne peut entrer en culture sans produire moins que les terres déjà cultivées; tandis que sa mise en culture peut être déterminée par d'autres causes, telles qu'une découverte agricole qui permet de l'utiliser. « Contrairement à ce que pense Ricardo, une terre stérile peut entrer en culture, parce qu'une nouvelle pratique agricole la rend fertile : un terrain marécageux desséché peut doubler de productivité. Dans ces cas la rente des terres cultivées, au lieu d'augmenter, diminue, par la concurrence de la nouvelle terre. »

C'est effectivement ce qui arrive et ce qui fait baisser la rente de la

terre. M. de Molinari a dit : « La terre a perdu sous l'influence du libre échange et du développement des moyens de communication une partie de la plus-value artificielle qu'elle avait acquise sous le régime de la protection. » On peut ajouter qu'elle perd l'autre partie à mesure qu'on défriche, dessèche, épierre, draine, irrigue des terres ci-devant stériles. Et les socialistes se plaignent de la rente de la terre au moment où elle disparaît! Et, au lieu de favoriser cette disparition en combattant le protectionnisme qui fait tous ses efforts pour la retarder à leurs dépens, ils se croisent les bras ou s'époumonent à déclamer contre le *capitalisme*,... un mot!

Pour en revenir à notre sujet, disons que M. Bérardi constate que l'école autrichienne n'a aucun titre de priorité sur sa doctrine : Ferrara, longtemps avant que naquit la théorie de l'utilité marginale, avait enseigné et publié que tous nos calculs économiques se fondent sur les substitutions ; il avait créé une économie individuelle ; il avait professé beaucoup de vérités qui se retrouvent dans les écrivains de l'école autrichienne, non comme des idées isolées, mais comme parties intégrantes d'un tout systématique et organique.

ROUXEL.

LE SOCIETÀ DI MUTUO SOCCORSO. (Les Sociétés de secours mutuel) par ULISSE GOBBI, 1 vol. in-8°. Milano, 1901.

Ce volume, extrait de l'*Encyclopédie juridique italienne*, est un traité complet sur les sociétés de secours mutuel. L'auteur détermine leur caractère économique, leur caractère juridique, leur condition légale ; il traite de leur constitution, de leur organisation, de leurs buts, du nombre et de la qualité des associés, de leurs droits et devoirs, de la gestion de leur patrimoine, de leur dissolution, de leur traitement fiscal et, enfin, des rapports des Sociétés de secours mutuel avec les autres institutions populaires : sociétés coopératives, institutions d'épargne, d'assurance et de tutelle des intérêts professionnels.

A ce dernier point de vue des rapports des sociétés de secours mutuel avec les autres institutions, M. Gobbi ne partage pas la manière de voir de certains publicistes, qui considèrent les sociétés de secours mutuel comme des institutions surannées, des « feuilles sèches ». Au contraire, il s'efforce de démontrer que les Sociétés de secours mutuel ont été les créatrices et les initiatrices de toutes les autres institutions ouvrières, que toutes en sont sorties sans épuiser leur sève.

Les sociétés coopératives dérivent des sociétés de secours mutuel, ou plutôt celles-ci sont des coopératives avant le nom, comme les laiteries

sociales, qui existaient avant le nom de coopératives et qui l'ont accepté ensuite parce qu'elles l'ont trouvé adopté par d'autres sociétés de même caractère économique.

Les coopératives proprement dites sont, d'ailleurs, une forme inférieure, d'après M. Gobbi. Le *coopérativisme*, dit-il, est une erreur en tant qu'il méconnaît le caractère nécessaire de certaines lois scientifiques ; mais il a sa raison d'être en tant que *passion*, il fournit, comme tel, une excitation véhémente à l'esprit et contribue ainsi à développer une énergie personnelle qui serait restée latente.

M. Gobbi estime que les sociétés de secours mutuel sont la forme d'organisation la mieux adaptée à l'assurance contre les maladies. Il émet le vœu que l'assurance des accidents soit coordonnée à celle des maladies, tout en reconnaissant qu'il est difficile de distinguer les maladies professionnelles des maladies communes.

L'assurance contre le chômage, autre fille de la mutualité, est une des branches dont l'organisation présente le plus de difficultés. Pour remédier au chômage *périodique*, M. Gobbi conseille aux ouvriers d'apprendre au moins deux métiers, ce qui n'est pas difficile, l'apprentissage n'étant plus règlementé. Quant au chômage *intermittent* (causé par une surabondance passagère d'ouvriers), et au chômage *extraordinaire* (qui résulte des crises économiques), l'auteur conseille avec raison de renoncer au régime des excitants pour l'industrie, qui provoquent nécessairement des périodes de dépression.

Il est certain, en effet, que le protectionnisme, dernier survivant du prohibitionnisme, est la principale source des crises et d'une foule d'autres maux. Mais la protection est si profitable... aux protecteurs, que nous ne sommes pas prêts de la voir disparaître, tant qu les protégés ne la repousseront pas vigoureusement.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire : La Fédération libre-échangiste internationale. Son but et sa méthode. — Adhésion de M. Tallichet. — L'exposé financier de M. Caillaux. — Le discours de M. Ribot commenté par M. Yves Guyot. — La question de la dépopulation au Sénat. — La codification des lois ouvrières. — Le projet det arif douanier allemand. — Le tarif de douane de la Confédération des colonies australiennes. — Le message du président des Etats-Unis. — Les prix Nobel.

On trouvera au bulletin le compte rendu de l'Assemblée générale constitutive de la *Fédération libre-échangiste internationale*. Nos lecteurs connaissent le but que se proposent ses fondateurs. Il s'agit d'édifier non seulement les consommateurs et les contribuables sur les charges que leur impose le budget de la protection superposé au budget de l'Etat, mais de démontrer au plus grand nombre des producteurs que ce système suranné leur fait perdre sur le marché international plus qu'il ne leur fait gagner sur le marché national. Cette démonstration, la Fédération la demandera principalement à l'étude des faits : elle dressera une enquête permanente sur les résultats comparés de la protection et de la liberté commerciale. Nous publions aujourd'hui même, à titre d'exemple de la méthode qu'elle se propose de suivre, un mémoire sur la question des sucres, adressé à la Conférence de Bruxelles, et une note sur le projet relatif à l'admission temporaire des blés, qui vient d'être soumis au Sénat. Chaque question fera ainsi l'objet d'une étude particulière, à laquelle elle conviera les intéressés à apporter leur concours.

*
* *

Parmi les adhésions déjà nombreuses qu'a reçues la Fédération, nous signalerons celle de M. Tallichet, directeur de la *Bibiothèque Universelle et Revue Suisse*. M. Tallichet invoque la nécessité d'opposer une digue à la marée montante du protectionnisme, au double point de vue de l'intérêt des finances publiques et du bien-être des classes ouvrières, dont le système prétendu protecteur renchérit artificiellement la vie.

La recrudescence du protectionnisme aurait des incidences désagréables de divers genres, qui ne pourraient qu'empirer la situation. Parmi ces incidences, la plus sérieuse peut-être serait l'effet produit sur les ressources des Etats. Les pays protégés s'appauvrissent, bien loin de s'enrichir, et deviennent moins capables de dépenser et de payer les impôts. Or, déjà maintenant, les finances publiques sont avariées. Les recettes ne suffisent plus aux dépenses colossales et toujours croissantes des Etats. Tous ou presque tous ont de gros déficits et sont à la recherche de nouveaux moyens de remplir le trésor public, moyens à peu près introuvables, car on s'est ingénié depuis longtemps à prendre aux contribuables tout ce qu'il était possible de leur arracher sans les dépouiller entièrement. Comment leur imposer des charges nouvelles au moment où les gains se réduisent ou disparaissent?

Il n'est pas impossible que cette crise ait pourtant d'heureux résultats. Dans les pays où des Parlements tiennent les cordons de la bourse, il dépendra des députés d'obtenir de leur gouvernement des concessions libérales et un contrôle plus effectif des finances publiques, peut-être la diminution des dépenses improductives, celles des armements formidables qui écrasent l'Europe. par exemple, et d'autres analogues. Ou encore des mesures de nature à soulager les populations en abaissant le coût de la vie et en leur laissant la liberté des échanges, qui donnerait au commerce et à l'industrie un stimulant inespéré. Sur ce point, une grande association internationale est en train de se constituer, par l'initiative de M. G. de Molinari, pour travailler à l'établissement du libre-échange, et on ne peut que faire des vœux pour son succès.



Pour la première fois, depuis bien des années, nous avons entendu un ministre des Finances tenir le langage d'un homme d'Etat et d'un économiste. Après avoir exposé, sinon complètement justifié les causes qui ont déterminé l'accroissement progressif des dépenses publiques, M. Caillaux a démontré l'urgente nécessité de les modérer, et surtout de cesser d'imposer aux contribuables des charges destinées à satisfaire des intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général. Tels ont été les effets de la législation des sucres et, d'une manière générale, du tarif protectionniste de 1892. Mais ce passage du discours de M. le ministre des Finances vaut la peine d'être cité :

Vos prédécesseurs ont institué en 1892 un tarif général que je ne veux pas discuter, qui a majoré dans une très forte proportion le prix

de toutes choses, en frappant à la frontière de droits de 10, 20 ou 25 p. 100 les produits importés, et en taxant notamment les denrées agricoles. Je répète que je ne discute pas. Il faudrait entrer dans un ordre d'idées où je ne veux pas pénétrer. Ce qu'il m'est permis de considérer, ce sont les conséquences budgétaires du tarif de 1892. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Ces conséquences, je les résume en quelques mots.

Les budgets, étant depuis 1892 alimentés en partie par des impôts de douane qui ont plutôt un caractère économique qu'un caractère fiscal, sont dans l'abondance ou dans le dénûment, suivant que le but que s'est proposé le législateur est plus ou moins atteint. Supposons une année où le pays, exceptionnellement favorisé, produirait en abondance toutes les denrées agricoles taxées : le budget de cette année sera en mauvaise posture.

Supposons, au contraire, une année où le pays soit appauvri, où la récolte soit mauvaise ; pendant que la majeure partie de la France souffrira, les caisses du Trésor regorgeront d'or.

Je ne prétends spéculer sur rien, comme on l'a dit ; je ne prétends triompher de rien, comme l'avançait tout à l'heure M. Ribot, mais je constate les conséquences des lois que vous-mêmes avez faites. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

J'expliquerai mieux ce résultat en me haussant jusqu'à une idée générale : par l'institution du tarif de 1892, on a altéré le caractère de l'impôt qui cesse, dans quelque mesure, d'être la contribution exigée de chaque citoyen pour sa part dans les dépenses publiques, qui devient au contraire un instrument pour faire de certaines tentatives dans la répartition des richesses. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Aynard. — Très bien ! Voilà qui est d'un bon économiste !

Nous n'aurions à reprendre dans ce discours d'un bon économiste et d'un financier prudent et avisé que quelques concessions faites aux quémandeurs de popularité, promoteurs des lois de protection et de subvention ouvrières. Ces concessions M. Caillaux les a excusées à la vérité, comme des conséquences logiques du système protectionniste. « Du moment, a-t-il dit, que nous employons l'argent du budget à rétribuer certaines industries particulières, vous pouvez difficilement vous plaindre que l'on veuille aller dans la route que vous ouvrez vous-mêmes. » Soit ! mais cette route, ne vaudrait-il pas mieux la fermer ?

A en juger toutefois par l'éloquente péroraison de son discours, l'opinion de M. Caillaux ne différerait pas sur ce point de celle des autres bons économistes :

Il ne faut pas craindre de faire entendre à ce pays de rudes vérités dans un mâle langage. Il ne faut pas craindre de lui répéter qu'un pays qui porte un poids mort de 30 milliards de dette, où il ne naît pas de contribuables nouveaux, la population n'augmentant pas, ne peut indéfiniment accroître ses dépenses (*applaudissements*), qu'il n'y a d'ailleurs pas de pays au monde qui puisse tout à la fois supporter des armements démesurés, doter de riches apanages les industries qui agréent à l'opinion, entreprendre de grands travaux publics, poursuivre de vastes œuvres démocratiques. Il faut, en un mot, comme je le disais, résister aux engouements irréfléchis, prêcher l'esprit de mesure et de patience qui est, d'ailleurs, dans le sang de nos concitoyens. (*Très bien ! très bien !*)

C'est cet esprit de mesure que je demande à la Chambre d'avoir dans le cours de la discussion de ce budget. J'aurai assez fréquemment sans doute l'occasion d'y faire appel ; je ne me lasserai pas de le faire ; je ne me lasserai pas d'accomplir ce que je considère comme le plus impérieux devoir d'un ministre des Finances ; je ne me lasserai pas de vous rappeler cette grande parole d'un de mes prédécesseurs, un de ceux qui ont le plus honoré leurs fonctions : « La Chambre est chargée de consentir l'impôt, non de l'offrir. » (*Applaudissements répétés et prolongés à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

La Chambre a applaudi, mais n'est-ce pas surtout à la veille des élections qu'il est permis de douter que les députés cessent d'offrir l'impôt qu'ils sont chargés de consentir ?

⁂

Dans un entrefilet amer et menaçant, le journal de M. Méline, *la République*, annonce qu'il n'aura « plus d'autre soin, pendant toute la période électorale, que de rappeler sans cesse à nos paysans du Nord et du Midi, les paroles échappées à M. le ministre des Finances ». Les libre-échangistes pourront de leur côté — et nous espérons qu'ils n'y manqueront pas — rappeller aux consommateurs et aux contribuables du Nord et du Midi, sans oublier ceux de l'Est et de l'Ouest, les résultats de la politique de renchérissement dont ils sont redevables à M. Méline.

⁂

Quoique la France continue à s'enrichir, — en partie du moins grâce à l'économie qu'elle fait sur sa natalité, — son budget est en déficit. Dans un très éloquent discours, M. Ribot a dénoncé lui aussi

la politique de gaspillage qui a engendré le déficit,et recommandé les économies. Mais comme le lui fait remarquer M. Yves Guyot, dans le *Siècle*, il s'est abstenu d'approfondir les causes qui font marcher les dépenses plus vite que les recettes. Il a notamment écarté celles qui pouvaient le gêner, en se plaçant sur le terrain politique.

M. Ribot, dit M. Yves Guyot, est bien imprudent d'avoir posé la question sur le terrain politique; car immédiatement,il nous donne le droit de lui demander si, dans une république démocratique, la politique commande de prélever sur le nécessaire des consommateurs, qui sont tout le monde, au profit de quelques producteurs privilégiés?

Si M. Ribot était mis en demeure de répondre « oui ou non » à cette question, oserait-il répondre :

— Oui, dans une République démocratique, je dis qu'il est politique « au premier chef » que les droits de douane prélèvent sur le salaire nominal des salariés, sur les revenus petits et moyens, une partie du nécessaire au profit d'une oligarchie composée des 148.000 grands propriétaires fonciers, de 2 ou 3 douzaines de sociétés de constructions navales ou d'armement, de 31 établissements métallurgiques comprenant plus de 500 ouvriers, de quelques dizaines de cotonniers?

Oui, je suis de l'avis de M. Ribot : « C'est là une question politique au premier chef » ; car depuis vingt ans toute la politique économique des majorités républicaines du Parlement a consisté à prélever sur la nourriture, le vêtement, les matières premières nécessaires au travail de la petite industrie, des millions destinés à subventionner l'aristocratie terrienne du faubourg Saint-Germain et l'aristocratie industrielle du faubourg Saint-Honoré, les descendants des anciens censitaires de la Restauration, du gouvernement de Louis-Philippe ou des hommes du Deux Décembre.

Oui, c'est là une question politique au « premier chef » : si elle n'est pas la plateforme des prochaines élections, c'est une preuve de la profonde ignorance économique de la majorité des électeurs français.

***

Dans sa séance du 23 novembre, le Sénat a adopté un projet de résolution « invitant le gouvernement à instituer une commission parlementaire, à l'effet de procéder à une étude d'ensemble sur la question de la dépopulation et de rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre ». Les résultats du dernier recensement peuvent être invoqués en faveur de ce projet de résolu-

tion. La population de la France était, le 24 mars dernier, de 38.641.333 individus, dépassant de 412.364 celle du recensement de 1896, mais, dans l'année 1900, le nombre des naissances n'a été que de 827.297 contre 853.285 décès, soit un excédent de 25.988 décès. Le taux d'accroissement est descendu de 0,13 de 1894-1898 à 0,01 en 1899, et s'il n'a pas fait place à la décroissance, c'est grâce à l'immigration.

Nous doutons que la commission parlementaire remonte aux vraies causes de ce ralentissement du mouvement de la population, et plus encore qu'elle reconnaisse et recommande les moyens pratiques de les combattre.

Dans l'état économique actuel des nations civilisées, la population tend à se proportionner toujours au nombre des emplois qui lui fournissent, sous forme de salaires, de profits, d'intérêts, de rentes, les moyens d'acquérir les articles nécessaires à l'entretien de la vie. Si la natalité surabonde, s'il y a une surproduction de vies humaines, l'excédent émigre ou tombe à la charge de la Société, non sans avoir abaissé le taux général des salaires par l'excès de l'offre du travail. Dans le cas contraire, lorsque la natalité ne suffit pas aux emplois disponibles — et tel est le cas de la France — l'élévation des salaires attire l'immigration, de manière à combler le déficit. Au point de vue de l'accroissement de la richesse et du bien-être de la population, cette situation est évidemment la plus avantageuse, car l'émigration entraine la perte des frais d'élève des émigrants valides, au profit des pays où ils portent leurs forces productives. En évaluant en moyenne à 1.000 francs ces frais d'élève, les 17 millions d'émigrants qui ont successivement grossi la population des Etats-Unis, représentent un gain de 17 milliards, en sus du capital mobilier qu'ils ont apporté avec eux, et les 1.100.000 immigrants établis en France un gain de plus d'un milliard. L'immigration apparait donc comme un mode d'accroissement de la population plus écomique que la natalité.

Mais l'augmentation de la population n'en est pas moins désirable, soit qu'elle s'augmente par la natalité ou l'immigration. Seulement, le facteur principal de cette augmentation réside bien moins dans la fécondité de la race — fécondité qui est surabondante en France comme ailleurs — que dans le nombre des emplois qui fournissent à la population ses moyens de subsistance et qui constituent son débouché. Si nous voulons qu'elle reprenne son mouvement ascendant, c'est le débouché qu'il faut étendre. Et c'est à rechercher les causes qui le restreignent — et parmi

ces causes, l'alourdissement progressif des budgets de la fiscalité et de la protection figure en première ligne — que devrait s'appliquer d'abord la Commission parlementaire. Mais nous avons peur que ce soit précisément la seule dont elle ne s'avise point.

*
* *

M. le ministre du Commerce vient de créer une commission de la codification des lois ouvrières. Ces lois se multiplient en effet tous les jours, et leur code finira par dépasser, en volume, le Code civil et le Code pénal. Es-il nécessaire de dire qu'elles sont en contradiction manifeste avec le régime civil et politique sous lequel nous vivons. Affranchis des liens de l'esclavage et du servage, l'ouvrier est déclaré capable non seulement de se gouverner lui-même, mais encore de participer au gouvernement de la communauté nationale. Or, que sont les lois ouvrières, sinon une négation de cette double capacité, et un retour au vieux régime de la tutelle. Seulement, la tutelle du gouvernement a remplacé celle du maître ou du seigneur, mais si elle est moins oppressive, elle n'est guère moins lourde, et elle suppose en tous cas que l'ouvrier est un incapable et un mineur. Toutes les lois dites ouvrières ont pour effet, sinon pour objet, de restreindre sa liberté, soit qu'elles limitent la durée de sa journée de travail, soit qu'elles l'obligent à se priver d'une partie de son salaire pour obtenir une retraite dont le gouvernement-tuteur fixe à sa convenance et d'une manière uniforme l'âge et le taux, sans s'enquérir des situations diverses de ses pupilles, non plus que de l'inégalité des chances de vie dans les industries auxquelles ils demandent leurs moyens d'existence. Il y a toutefois, dans le projet général sur les retraites ouvrières, des taux différents, qui constituent pour les ouvriers employés dans les mines un régime de faveur, mais sans que les auteurs du projet se soient donné la peine de justifier cette faveur.

A la vérité, les patrons et l'Etat devront contribuer pour leur part à grossir le capital affecté aux pensions de retraite. Mais le jeu naturel de l'offre et de la demande déterminera une réduction de salaires précisément égale au montant de la subvention du patron, et celle de l'Etat sera fournie par des impôts dont les ouvriers paient leur part augmentée des frais de perception. Ne leur serait-il pas plus avantageux de pensionner eux-mêmes leur vieillesse, suivant leurs convenances individuelles, en s'adressant

à des Sociétés de secours mutuels, ou mieux encore à des Compagnies d'assurances sur la vie ?

Les seules lois ouvrières qui puissent se justifier sont celles qui limitent la durée du travail des enfants dans les manufactures. Encore ont-elles trop souvent pour effet de faire refluer les protégés de la philanthropie étatiste dans les nombreuses branches d'industrie qui échappent à cette réglementation tutélaire, et où l'augmentation de leur nombre accroît la durée de leur travail et fait baisser leur salaire.

Au lieu de demander à l'Etat un code de lois de protection, les ouvriers feraient mieux de lui adresser la requête de Diogène à Alexandre : ôte-toi de mon soleil.

*
* *

La discussion du nouveau projet de tarif douanier a commencé au Reichstag. On sait que ce projet a principalement pour objet d'augmenter les revenus des propriétaires fonciers aux dépens de la multitude des mangeurs de pain. C'est en dernière analyse une forme légale du vol, et il est à craindre que les socialistes ne la retournent contre les agrariens lorsqu'ils disposeront de la machine à fabriquer les lois. Le nouveau tarif élève aussi le taux des droits sur les produits de l'industrie. Toutefois ceux-ci pourront être abaissés par des traités de commerce.

Les traités de commerce ont certainement l'avantage de prémunir l'industrie contre une aggravation soudaine et inattendue des droits de douane, mais cet avantage n'est-il pas, au moins pour une grande part, compensé par l'augmentation générale des droits, en prévision des traités ?

*
* *

Le tarif des douanes de la Confédération des colonies australiennes a été mis en vigueur le 9 octobre dernier. La suppression des douanes intérieures entre les six colonies maintenant associées ayant exonéré de tous droits 29 millions de liv. st. d'importations sur 63 millions, c'est sur la différence, soit 34 millions de liv. st. que devra être perçu le revenu que les colonies demandaient individuellement à leur douane, revenu dont l'ensemble s'est élevé l'année dernière à 7.437.000 de liv. st. Or, d'après une correspondance du *Journal des Débats*, le montant des marchandises soumises aux droits, déduction faite des articles admis en franchise, se réduirait à 21 millions de liv. st. En conséquence,

le gouvernement fédéral, en se plaçant au point de vue fiscal, a cru nécessaire d'établir un tarif supérieur à la moyenne de ceux des colonies fédérées. Ce tarif est plus bas que celui de la colonie protectionniste de Victoria, plus haut que celui de la colonie libre-échangiste de la Nouvelle-Galles du Sud. Comme il fallait s'y attendre, il ne satisfait ni l'une ni l'autre, et on doit regretter que la Confédération n'ait pas adopté le tarif purement fiscal de la Nouvelle-Galles. Mais l'établissement d'un marché libre dans un continent presque aussi étendu que l'Europe, n'en est pas moins un progrès de la liberté des échanges.

*
* *

Le message du nouveau président des Etats-Unis, M. Roosevelt, est imbu de l'esprit protectionniste qui prévaut aux Etats-Unis comme dans le reste du monde, à l'exception de l'Angleterre. Cependant, le ver du libre-échange menace aujourd'hui de dissoudre le protectionnisme américain, et le message en porte la trace. Comme son prédécesseur, M. Mac Kinley, le président admet la nécessité de tempérer ce régime par la conclusion de traités de commerce. En cela, il est d'accord avec le Congrès des manufacturiers qui vient de se réunir à Washington et qui a voté des résolutions en faveur de la conclusion des traités de réciprocité, à la condition toutefois que ces traités ne portent aucun dommage à l'industrie et à l'agriculture américaines. Seulement cette condition comporte des interprétations fort diverses. Au point de vue protectionniste, tout abaissement des droits sur des articles produits aux Etats-Unis ne peut manquer de causer un dommage aux producteurs. Au point de vue libre-échangiste, au contraire, la concurrence étrangère agit comme un véhicule de progrès; en abaissant les frais de la production, elle agrandit à l'intérieur le marché de l'industrie et de l'agriculture, tout en leur rendant plus accessible le vaste marché du monde. Auquel de ces deux points de vue se placera le gouvernement de l'Union dans la négociation des traités, le message nous le laisse ignorer. Mais il est évident que la conclusion de ces traités ne sera possible qu'autant que les négociateurs renonceront à atteindre l'idéal des protectionnistes : vendre sans acheter.

Aux Etats-Unis comme en Australie, le protectionnisme de race et le protectionnisme ouvrier se joignent au protectionnisme industriel. De même qu'en Australie, les protectionnistes préfèrent laisser en friche la région tropicale, où les blancs ne peuvent se

livrer aux travaux agricoles ; aux Etats-Unis ils ont fait prohiber l'immigration chinoise qui fournissait aux ménagères américaines d'excellents domestiques et des blanchisseurs hors ligne. M. Roosevelt a demandé au Congrès de renouveler cette prohibition en y joignant la recommandation d'écarter les éléments inférieurs de l'immigration européenne. Il a recommandé encore l'adoption des primes à la marine marchande, tout en reconnaissant qu'elles n'ont eu en Europe qu'un succès négatif. Enfin, il s'est montré favorable à une autre importation d'Europe, celle d'un ministère du Commerce. Il est fâcheux que cette importation bureaucratique n'implique pas une exportation correspondante.

*
* *

Le Storthing norvégien a partagé entre M. Henry Dunant et M. Frédéric Passy un des prix Nobel. M. Henry Dunant a été le promoteur de la bienfaisante institution de la Croix Rouge. M. Frédéric Passy est, depuis près d'un demi-siècle, l'avocat éloquent et dévoué de la cause de la paix. Bien jugé !

G. DE M.

Paris, 14 décembre 1901.

Sous ce titre : *Autarchie politique*, M. le contre-amiral Réveillère vient de publier chez Fasquelle, un petit volume de pensées et d'aphorismes, que nous nous plaisons à recommander à nos lecteurs. On a mis rarement autant d'esprit et de verve originale au service du bon sens.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Sibérie économique, considérée plus spécialement dans sa partie Cisbaïkalienne, par CLAUDIUS AULAGNON. Préface de M. FRÉDÉRIC PASSY, 1 vol. in-8° de 227 pages, 1901, 6 fr., Paris, Guillaumin et Cie.

L'Impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne, par MARCEL MARION, 1 vol. in-8° de 127 pages, 1901, 6 fr., Paris, Guillaumin et Cie.

Une fraude de 100 millions. Les bouilleurs de cru, par PAUL TAQUET, 1 vol. in-8° de 244 pages, 1901, 4 fr., Paris, Guillaumin et Cie.

Essai sur une « Banque de Russie », par STANISLAS SKARZYNSKI, br., in-8° de 73 pages, 1901, 2 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

Les causes de la dépopulation de la France, par G. CANDERLIER, br., in-18 de 67 pages, 1901, 1 fr., Paris, Guillaumin et Cie.

Comment opérer la réforme électorale. L'organisation de la représentation proportionnelle, par EMILE MACQUART, br. in-8° de 20 pages, 1901, 1 fr., Paris, Guillaumin et Cie.

Petit catéchisme de la Représentation proportionnelle, par EMILE MACQUART, br., in-18 de 16 pages, 1901, 0 fr. 25, Paris, Guillaumin et Cie.

La France et le Protectionnisme, par YVES GUYOT, br. in-32 de 30 pages, 1901, 0 fr. 25, Paris, Guillaumin et Cie.

L'Australie nouvelle et son avenir, par LOUIS VOSSION, 1 vol. in-8° de 196 pages, orné de gravures, 1901, 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Le développement économique de la Russie, par J. MACHAT, 1 vol. in-18 de 312 pages, 1901, Paris, A. Colin.

Les Syndicats de producteurs en France et a l'étranger. Trusts, Cartels, Comptoirs, par PAUL DE ROUSIERS, 1 vol. in-18 de 290 pages, 1091, Paris, A. Colin.

Le Compagnonnage, son histoire, ses coutumes, ses règlements et ses rites, par ET. MARTIN SAINT-LÉON, 1 vol. in-18 de 374 pages, 1901, Paris, A. Colin.

La France au milieu du XVIIe siècle, d'après la correspondance de GUI PATIN. Extraits publiés avec une notice bibliographique, par ARMAND BRETTE et une introduction, par EDME CHAMPION, 1 vol. in-18 de 384 pages, 1901, Paris, A. Colin.

Chine ancienne et nouvelle, par G. WEULERSSE, 1 vol. in-18 de 366 pages, Paris, A. Colin.

Du sort des indigènes dans les colonies d'exploitation, par BENITO SYLVAIN, 1 vol. in-8° de 528 pages, 1901, Paris, L. BOYER.

Lettre à un nationaliste. — Annexe de l' « Impôt des domaines » (Etude raisonnée sur la réforme de l'impôt) 2e édition, par J. PICAURON, broch. in-18 de 8 pages, 1901, 0 fr. 10, Angoulême, Imprimerie de « La Charente ».

Influence des méthodes d'exploitation des usines à gaz à l'étranger sur les prix de vente. — Concessions à des Compagnies. — Régies communales, par G. CADOUX, broch. in-8° de 39 pages.

Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française. — Programme, statuts et compte rendu des travaux de l'exercice 1900-1901, broch. in-8° de 54 pages, 1901, Paris, 26, avenue Marceau.

Association Nationale des porteurs français de valeurs étrangères. — Rapport annuel exercice 1900-1901, broch. in-8° de 25 pages, 1901, Paris, 3, rue Gaillon.

Comité central des houillères de France. — Mémoire et observations présentés par les propriétaires de houillères à la Commission du

Travail de la Chambre des députés, le 6 novembre 1901, au sujet de la proposition de loi tendant à réduire à 8 heures la durée de présence des ouvriers dans les mines, broch. in-4° de 81 pages, 1901, Paris, 55, rue de Châteaudun.

Mexico en la exposicion universal de Paris, 1900, par Sébastian B. de Mier, 1 vol. de 302 pages.

Monographie agricole de la Région limoneuse et sablò-limoneuse, 1 vol. grand in-8° de 270 pages, 1901, Bruxelles, ministère de l'Agriculture.

Monographie agricole de la Région jurassique, 1 vol. grand in-8° de 77 pages, 1901, Bruxelles, ministère de l'Agriculture.

Per la libertà del pane, par Edoardo Giretti, 1 vol. in-8° de 234 pages, 1901, Torino, Roma, Roux et Viarengo.

Né morale di morale — né morale di cattedre : par L. M. Billia, broch. in-8° de 13 pages, 1901. — Torino Baravalle e Falconieri.

Il Valore della Moneta di Achille Loria, 1 vol. in-8° de 152 pages, 1901, 2e édition, Torino. Unione tipografico-Editrice.

Il problema ferroviario e il pensiero Repubblicano, 1 broch. in 4° de 20 pages, 1901, Milano, Tipo-Lithografico, Leone Magnaghi.

Rapport du conseil fédéral à l'assemblée fédérale sur la gestion et le compte de la Régie des alcools pour l'année 1900, broch. in-8° de 45 pages, 1901, Berne, Imp. C.-J. Wyss.

Le projet du code civil suisse dans ses dispositions les plus importantes pour l'agriculture commenté par le secrétariat suisse des paysans. — Première partie. — Droit des personnes, de la famille et des successions, broch. in-8° de 61 pages, 1901, Berne, Imp. Wyss.

Recherches préliminaires en vue d'une enquête agricole. — Rapport du secrétariat suisse des paysans au Département fédéral de l'Agriculture, broch. in-8° de 77 pages, 1901, Berne, Imp. Wyss.

Bulletin Russe de statistique financière et de législation. Seconde série, 1re année, 1901. A. 1 vol. grand in-8° de 556 pages, 1901, Saint-Pétersbourg, Imp. V. Kirschbaum.

Budapest székes fováros statisztikai évkonyve III évfolyam 1897 és 1898 szerkestzi, Dr Thirring Gusztav, 1 vol. grand in 8° de 460 pages, 1901, àra 8 korona. Budapest, Grill, Kàroly, Kir.

Beitrage zur Geschichte der Bevolkerung in Deutschland seit dem anfange des XIX Jahrhunderts, herausgegeben von F. J. Neumann, Band VI. 1 vol. in-8° de 250 pages, 1901, Tübingen, H. Laupp'schen.

Report on Workmen's co-operative societies in the United Kingdom, with statistical tables, 1 vol. in-8° de 252 pages, 1901. London, Darling, et Son.

———

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVIII

N° 1. — *Octobre* 1901.

I. Le principe de Lavoisier et le socialisme scientifique, par M. Ernest Martineau.. .. 3

II. L'industrie professionnelle et l'industrie nouvelle, par M. Ch.-M. Limousin....... 16

III. Le mouvement financier et commercial, par M. Maurice Zablet. 30

IV. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Emile Macquart.. . 46

V. Le nouveau dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque, par M. Yves Guyot et M. A. Raffalovich, correspondant de l'In-titut.. 72

VI. Bulletin :
I. Publications du *Journal officiel* (septembre 1901)........ 77

VII. Société d'économie politique (réunion du 5 octobre 1901). — Discussion : Du métayage et de la participation aux bénéfices dans l'agriculture. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort.. 79

VIII. Comptes rendus : *Essai sur l'individualisme*, par M. Eugène Fournière. Compte rendu par M. H.-L. Follin........... 92

Etude sur les logements à bon marché, par Mme Destriché. Compte rendu par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut.. 25

Agriculture et colonisation dans l'Amérique espagnole, par M. le professeur Karl Kaerger. Compte rendu par M. A. Raffalovich, correspondant de l'Institut................. 96

Défendons-nous, par M. Lucien Artaud. — *L'Assurance contre le chômage*, par M. Georges Denjean. — *La Réforme fiscale en France et à l'étranger*, par M. A. Pierre Charton. — *Le fer, la houille et la métallurgie à la fin du XX*[e] *siècle*, par M. Georges Villain. Comptes rendus par M. Maurice Zablet.. 99

Un séjour dans l'île de Ceylan, par M. Jules Leclercq. — *Notes de voyage sur le Brésil et l'Argentine*, par M. Etienne de Rancourt. — *Du Transvaal à l'Alaska*, par M. Vincent Ruggieri. Comptes rendus par M. LR.................... 105

L'Année sociologique, publiée sous la direction de M. Emile Durkheim. — *Le pays des célibataires et des fils uniques*, par M. Georges Rossignol. — *A l'Aurore du siècle. Coup d'œil d'un penseur sur le passé et l'avenir*, par M. Louis Buchner. — *Annales de l'Institut International de sociologie*, publiées sous la direction de M. René Worms. — *Essais sur l'histoire de la civilisation russe*, par M. P. Milioukov. — *Que faut-il faire pour le peuple?* par M. l'abbé Millot. — *Le catholicisme social*, par M. Paul Lapeyre. — *Les Règles de la méthode sociologique*, par M. Emile

DURKHEIM. — *Rapport du Bureau du Travail sur les Trade-Unions en 1899, avec les statistiques comparées pour 1892-1898.* — *La Législation du travail au Massachusetts. Etude historique et critique*, par Mme SARAH SCOVILL WHITTELSEY. — *De peur d'oublier. Souvenir du XIXe siècle*, par M. STEAD. — *Des rapports des époux à l'égard de la propriété légale. Etude de législation comparée*, par M. ISIDOR LOEB. Comptes rendus par H. BOUET.......... 116

Le Progrès social à la fin du XIXe siècle, par M. LOUIS SKARZINSKI. — *La vie économique athénienne de la fin du VIe siècle à la fin du IVe siècle av. J.-C.*, par UBERTO PESTALOZZA. — *M. T. Cicéron et ses idées sociales et économiques*, par M. MASÉ-DARI. — *Principe de démographie*, par M. R. BENINI. Comptes rendus par M. ROUXEL............ 137

IX. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, par M. ROUXEL................. 144

X. CHRONIQUE : Le Congrès de la Confédération générale du travail à Lyon. — Le Congrès socialiste de Lubeck. — L'application de la loi sur les congrégations. — L'évaluation des résultats de la récolte. — Un vœu en faveur de la conclusion d'un traité de commerce avec la Russie. — Le protectionnisme a-t-il pour résultat d'assurer la vie à bon marché. — Un conseiller général partisan de la diminution des dépenses publiques. — Les effets de l'accroissement des impôts en Indo-Chine. — L'augmentation des populations de la race blanche. — Les colonies sont-elles indispensables à l'émigration et au commerce? — Le conflit franco-turc. — Les progrès de l'aérostation dans leurs rapports avec les douanes. — Quelques définitions empruntées à M. Yves Guyot. — Une proposition libre-échangiste écartée par le Congrès de la Paix. Compte rendu par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut.................. .. 149

XI. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.................................. 159

N° 2. — *Novembre* 1901.

I. LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DU TRAVAIL, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut 161

II. LES MOUVEMENTS DE L'ESCOMPTE OFFICIEL DE LA BANQUE D'ALLEMAGNE DE 1895 A 1900, par M. ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut.................................. ... 182

III. LE MOUVEMENT AGRICOLE : L'UTILISATION DE LA VACHE LAITIÈRE AUX TRAVAUX DES CHAMPS ET LA PRODUCTION DU LAIT, par M. L. GRANDEAU.. 198

IV. REVUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE, par M. ROUXEL.. .. 211

V. UN NOUVEAU DICTIONNAIRE DU COMMERCE, par M. MAURICE ZABLET. 235

VI. LES PROBLÈMES DU XXe SIÈCLE, par M. EMILE MACQUART........ 242

VII. LA PHILOSOPHIE DE L'INDUSTRIE, par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut.. 250

VIII. BULLETIN :
I. Publications du *Journal officiel* (octobre 1901)........... 254

IX. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE (réunion du 5 novembre 1901). — NÉCROLOGIE : MM. Edouard Badon-Pascal et Adolphe Coste. — COMMUNICATIONS : La session de l'Institut international

de statistique à Budapest. — La fédération libre-échangiste internationale. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. Compte rendu par M. CHARLES LETORT 256

X. COMPTES RENDUS : *Cours d'Economie politique*, par M. C. COLSON. Compte rendu par M. EMILE MACQUART 283

Précis d'Economie politique, par M. A. ADLER. — *De la Politique commerciale de l'Allemagne*, par M. KARL HELFFERICH. Comptes rendus par M. E. CASTELOT 286

Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu par M. EUGÈNE ROCHETIN 287

Congrès international de la propriété foncière. — *Le Marché Financier en* 1900-1901, par M. ARTHUR RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut. Comptes rendus par M. MAURICE ZABLET 291

La Sibérie économique, par M. CLAUDIUS AULAGNON. Compte rendu par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut 293

Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine, *Birmanie*, *Etats-Shans*, *Siam*, *Tonkin*, *Laos*, par Mme ISABELLE MASSIEU. — *Les deux routes du Caucase*, par M. JEAN CAROL. — *Catéchisme d'Economie sociale*, par M. F. DENOEL. Comptes rendus par M. LR 297

La Pénalité des grèves, par M. le vicomte DE CAMPO-GRANDE. Compte rendu par M. ROUXEL 308

XI. CHRONIQUE : Le déficit. — L'ajournement de la grève générale des mineurs. — Le projet de loi sur la marine marchande. — L'admission temporaire des blés. — Les marchés à terme. — Les socialistes allemands libre-échangistes. — Le fonctionnarisme en Belgique. Compte rendu par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut 310

XII. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 319

N° 3. — *Décembre* 1901.

I. LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES, par M. H.-L. FOLLIN 321

II. LA QUESTION DES SUCRES ET LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut et M. JULES FLEURY 342

III. MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL, par M. DANIEL BELLET. 358

IV. TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE, par M. ROUXEL 375

V. REVUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, (du 20 août au 30 novembre 1901), par M. J. LEFORT 386

VI. LETTRE DES ETATS-UNIS 394

VII. LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE AUX ETATS-UNIS, par M. DANIEL BELLET 411

VIII. UNE THÈSE DE TOLSTOÏ, par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut 421

IX. BULLETIN :

I. Publications du *Journal officiel* (novembre 1901) 428

II. Loi modifiant les articles 300 et 302 du Code pénal (Infanticide) 429

III. Création d'un port franc à Brest 430

IV. Fédération libre-échangiste internationale................ 432
V. Note sur l'admission temporaire........................ 434

X. Société d'économie politique (séance du 5 décembre 1901). — Admission de nouveaux membres. — Discussion : Des divers procédés d'émission de valeurs mobilières. — Ouvrages présentés, Compte rendu par M. Charles Letort.. 437

XI. Comptes rendus : *Etudes de physiologie sociale. Le bilan social et politique de l'église*, par M. Yves Guyot. — *Un siècle. Mouvement du monde de 1800 à 1900*. Comptes rendus par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. 459

Les résultats et l'avenir des impôts sur le revenu personnel en Autriche, par M. le baron Frédéric de Wieser. — *Etudes sur la récente Politique Commerciale de l'Allemagne*. Comptes rendus par M. E. Castelot.............. 461

Le premier Congrès de l'enseignement des sciences sociales. Compte rendu par M. Maurice Zablet.................. 463

La Tour d'Asie. Cochinchine, Annam, Tonkin, L'Empire du Milieu, par M. Marcel Monnier. Compte rendu par M. L.R. 465

La Morale basée sur la démographie, par M. Arsène Dumont. — *Intégralisme (philosophie pratique)*, par M. Edouard Boulard. — *Rapport sur les changements survenus dans le taux des salaires et dans les heures de travail au Royaume-Uni*. Comptes rendus par H. Bouet............ 470

La science économique et la théorie de l'évolution. Essai sur théories économiques de Herbert Spencer, par Guglielmo Salvadori. — *Utilité, limite et coût de reproduction*, par Domenico Berard. — *Les Sociétés de secours mutuels*, par Ulisse Gobbi. Comptesrendus par M. Rouxel............. 476

XII. Chronique : La Fédération libre-échangiste internationale. Son but et sa méthode. — Adhésion de M. Tallichet. — Le discours de M. Ribot commenté par M. Yves Guyot. — La question de la dépopulation au Sénat. — L'exposé financier de M. Caillaux. — La codification des lois ouvrières. — Le projet de tarif douanier allemand. — Le tarif de douane de la Confédération des colonies australiennes. — Le message du président des Etats-Unis, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut......................... 481

XIII. Bulletin bibliographique.................................. 490

XIV. Table des matières du tome XLVIII 493

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*




Stanford University Libraries
3 6105 004 651 118